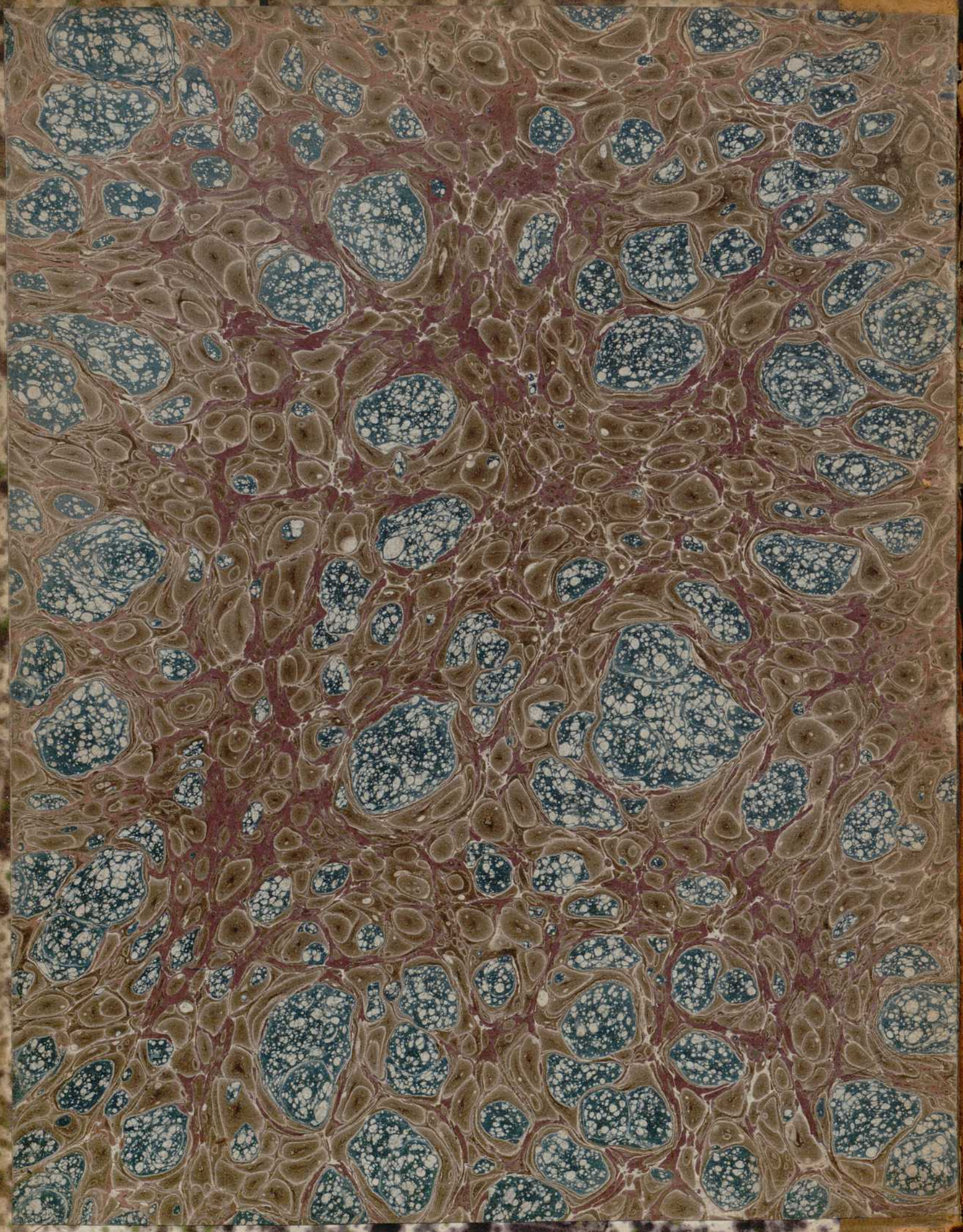

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750590

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1836

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DES FINANCES.

Coll folio 16

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MARS 1837.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

(Voir la Table détaillée qui est placée à la fin du volume.)

		PAGES de renvoi.	NOMBRE de pages.
	Rapport au Roi	V à XXXV	
	Note sur le compte général de l'administration des finances	1 à 4	4
Ire PARTIE. — COMPTES généraux.	Compte des opérations de l'année	7 à 28	22
	——— des contributions et revenus publics	39 à 72	44
	——— des dépenses publiques	73 à 124	52
	——— de trésorerie	125 à 148	24
	——— des budgets	149 à 290	142
	Bilan et situation générale de l'administration des finances	291 à 322	32
IIe PARTIE. — COMPTES spéciaux.	Compte d'apurement des exercices clos	325 à 376	52
	——— du service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	377 à 386	10
	——— de la liquidation de l'indemnité des émigrés	387 à 398	12
	——— de la dette inscrite	399 à 454	56
	——— des négociations de rentes et des emprunts législatifs	455 à 460	6
	——— des opérations de la caisse d'amortissement	461 à 480	20
	——— des moyens extraordinaires à réaliser sur divers budgets	481 à 486	6
	——— de l'ancien domaine extraordinaire	487 à 494	8
	——— des recettes et des dépenses locales d'Alger	495 à 504	10
	——— des débets, des créances litigieuses et des prêts au commerce	505 à 516	12
IIIe PARTIE. — DÉVELOPPEMENTS sur les contributions et revenus publics	Développements sur les contributions directes	519 à 560	42
	——— sur l'enregistrement, le timbre et les domaines	561 à 588	28
	——— sur les douanes et sels	589 à 626	38
	——— sur les boissons, tabacs et poudres	627 à 660	34
	——— sur les postes	661 à 674	14
	——— sur les coupes de bois	675 à 682	8
	——— sur les salines et mines de sel de l'Est	683 à 692	10
	——— sur les produits universitaires	693 à 712	20
	——— sur la fabrication des monnaies	713 à 730	18
	——— sur les produits divers et les ressources extraordinaires	731 à 744	14
	États comparatifs des recettes et des dépenses des exercices 1835 et 1834	745 à 776	32
	TABLE DÉTAILLÉE des matières	777 à 786	10

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ le Compte général de l'administration des finances pour l'année 1836, établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, et renfermant les divers documents et comptes particuliers dont la publication annuelle a été prescrite par la loi du 25 mars 1817 et par plusieurs autres lois subséquentes.

Division du compte des finances.

Ce compte est divisé en trois parties :

La première comprend la série des *tableaux généraux* qui retracent les mouvements annuels, et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'état, savoir : le tableau complet des opérations de l'année 1836, les comptes distincts des revenus, des dépenses et du service de trésorerie, la situation des budgets et le bilan de l'administration des finances au 1er janvier 1837.

Les comptes de *divers services spéciaux ou temporaires*, dont l'administration des finances doit également publier les mouvements annuels, forment la deuxième partie de son compte général. Tels sont les comptes des exercices clos, des fonds soumissionnés pour la construction des canaux, de l'indemnité des émigrés, de la dette inscrite, des emprunts législatifs, des opérations de la caisse d'amortissement, des moyens extraordinaires à réaliser sur divers budgets, et enfin des débets, des créances litigieuses et des prêts au commerce.

La troisième partie développe, par nature de recette et par département, les impôts et les produits de l'exercice expiré. Elle fait connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Chacun des principaux documents dont se composent les trois sections du compte de 1836 est précédé de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui rappellent les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces développements sont destinés surtout à faciliter l'intelligence des états et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Voici les résultats généraux du compte de l'année qui vient de se terminer :

Résumé des opérations de 1836. (*Pages 9 et suiv.*)

Les recettes et les payements effectués en 1836, pour tous les services publics et sur tous les exercices, se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Produits ordinaires des budgets :

Budget de l'exercice 1835	59,064,357f	1,058,843,934f
——— 1836	999,760,347	
——— 1837	19,230	

Ressources extraordinaires des budgets :

Aliénation de bois de l'État		1,033,325

Recettes sur les services spéciaux :

Emprunts affectés aux travaux des ports	590,000f	20,588,545
Versements de cautionnements en numéraire	18,804,030	
Liquidation de l'ancienne liste civile	14,515	
Indemnités américaines dues à des Français	1,180,000	

Recettes en atténuation des avances du Trésor :

Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement		38,033,398
TOTAL des Recettes		1,118,499,202

PAYEMENTS.

Payements sur les crédits des budgets :

Budget de l'exercice 1835	145,284,433f	1,038,387,578
——— 1836	888,440,829	
——— 1837	4,662,316	

Payements sur les services spéciaux :

Service spécial des travaux publics	21,619,465f	37,180,036
Travaux sur produits d'emprunts soumissionnés	329,016	
Remboursements de cautionnements en numéraire	14,565,583	
Liquidation de l'ancienne liste civile	665,972	

Payements en augmentation des avances du Trésor :

Anciens débets reconnus irrécouvrables	567,228f	5,637,816
Créances à recouvrer pour les budgets	5,070,588	
TOTAL des payements		1,081,205,430
Les recettes ayant été de		1,118,499,202
Le Trésor a réalisé, pendant l'année 1836, un excédant de recette de		37,293,772

Mouvements des opérations de trésorerie. (*Pag. 126 et suiv.*)

Le compte du service de trésorerie fait connaître avec détail les diverses opérations qui ont donné lieu à l'emploi de cet excédant de recette. Il en résulte qu'indépendamment des ressources qu'a procurées la réalisation d'une partie des moyens extraordinaires restés à recouvrer sur des exercices réglés, ainsi que de celles qui ont été obtenues au delà des dépenses sur le service des budgets courants et des fonds spéciaux, montant ensemble à 37,293,772f

les créances passives ou emprunts temporaires de l'administration des finances ont été augmentés de 34,771,307

et que les ressources réalisées par le Trésor pour ces diverses causes se sont élevées en totalité à 72,065,079

Elles ont été employées de la manière suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables des finances conservent habituellement entre leurs mains pour les besoins du service ont éprouvé une augmentation de. 28,932,047f

Le Trésor a remis à la Banque, en excédant des fonds qu'il en a reçus pendant l'année. 41,973,808

Enfin les créances actives se sont accrues de. 1,159,224

SOMME PAREILLE. 72,065,079

L'augmentation de 34,771,307 fr. sur le passif provient du mouvement, pendant l'année 1836, des créances ci-après, savoir : bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement, 52,522,767 francs; obligations de l'emprunt national non converties en rentes, 102,400 francs; avances des comptables et de leurs correspondants particuliers, 5,058,651 fr.; placements de fonds des communes et établissements particuliers, 9,082,782 fr.; fonds des caisses d'épargne, 30,843,937 francs. Ces différentes augmentations de la dette de l'administration des finances montent à 97,610,537 fr. Mais le Trésor ayant remboursé sur les bons émis contre espèces, 16,976,315 francs; sur les traites et mandats, 1,902,942 francs; sur les

fonds de ses divers correspondants, 5,926,576 francs, et la consolidation en rentes des bons remis à la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1836, ayant en même temps réduit la dette flottante de 38,033,397 francs, ensemble 62,839,230 francs, l'augmentation du passif n'a été, comme je viens de l'annoncer, que de 34,771,307 francs.

Situation des budgets.

Depuis que, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 septembre 1822, les exercices ont un cours fixe et régulier, qu'ils sont clos périodiquement et que leur situation définitive s'établit, non, comme précédemment, sur des éventualités, mais sur le chiffre rigoureux des recettes et des payements, le compte général des finances, qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, est devenu la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte et ses nombreux développements qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis chaque année au contrôle des Chambres.

La situation des budgets se compose d'abord des reliquats des exercices clos (1834 et antérieurs), qui ont laissé, soit des insuffisances de recettes auxquelles il n'a pas été pourvu, soit des dépenses à payer, qui s'imputent sur les crédits des exercices courants, mais dont la distinction est conservée dans la comptabilité jusqu'au terme de prescription fixé par la loi du 29 janvier 1831. Elle se complète par les résultats des deux exercices 1835 et 1836, l'un qui a terminé sa période et que le Gouvernement vient de soumettre au règlement législatif; l'autre, dont les termes sont encore provisoires et ne pourront être connus avec précision qu'à la fin de l'année 1837.

Voici, en résumé, les résultats que présente le compte de 1836 sur la situation des exercices réglés ou non réglés au 1er janvier 1837 :

Exercices clos. (*Pag. 326 et s.*)

EXERCICES CLOS (1834 et antérieurs). Les exercices 1830 et antérieurs ont atteint, le 31 décembre 1835, le terme de déchéance finale spécialement fixé pour eux par l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831, et la comptabilité générale des finances se trouve aujourd'hui dégagée des quinze

anciens budgets que renferme la période écoulée de 1816 à 1830. Aux termes de la même loi, l'exercice 1831, dont on a complété l'apurement en 1836, s'est trouvé également forclos le 31 décembre dernier. Toutefois, quelques créances restent encore à solder sur les exercices 1831 et antérieurs. Leur non payement n'est pas du fait des ayants droit, soit que l'administration ait été mise en demeure par ses créanciers, qui ont usé, à cet égard, de la faculté que leur a conférée la loi précitée, soit que ces créanciers se soient mis en instance par des pourvois formés en temps utile devant le conseil d'état. Ces reliquats sont ordonnancés sur les fonds des exercices courants, à un titre spécial. Les budgets de 1832, 1833 et 1834 continuent l'apurement des créances non payées à l'époque de leur clôture législative, ou dont l'admission a été depuis régulièrement autorisée par des crédits additionnels, et, chaque année, un nouvel exercice périmé viendra faire place, dans la comptabilité d'ordre des anciens budgets, au dernier exercice réglé par les Chambres.

D'après le compte des finances de l'année 1836, les créances de 1834 et antérieurs que le Trésor pouvait avoir à payer s'élevaient à . . 4,513,569f

Cette dette a été atténuée, pendant la même année, des payements que les ministres ont ordonnancés sur le chapitre spécial ouvert aux budgets courants pour les rappels d'exercices clos, de 1,865,764

En sorte que le reste à payer qui demeure à la charge du Trésor, au 1er janvier 1837, n'est plus que de 2,647,805

Ce solde s'applique aux exercices ci-après :

Exercices périmés de 1831 et antérieurs	47,873
Exercice 1832	529,511
——— 1833	813,707
——— 1834	1,256,714
	2,647,805

Il n'est pas fait mention dans ces reliquats, du montant de plusieurs

dépenses qui peuvent être encore à solder sur le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. La liquidation des créances de cette origine a été close au 1er juillet 1834 par la loi du 4 mai de la même année, aux termes de laquelle le Gouvernement est tenu de demander aux Chambres des crédits spéciaux pour le payement des créances admises depuis le 1er juillet 1834, par suite de pourvois formés devant le conseil d'état. La dette du Trésor se réduit donc aujourd'hui à ces seuls pourvois. Les Chambres ont été informées que les demandes partielles de crédits, pour le payement des créances devenues définitivement exigibles, leur seront présentées, lorsqu'il y aura lieu, par chacun des ministres compétents; cette dépense fera partie des charges de l'exercice courant, et les ministères ne sauraient encore actuellement en déterminer l'importance.

Exercice 1835. (*Pag. 170 et s.*)

EXERCICE 1835. D'après les prévisions de la loi de finances de 1835, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant probable de recette évalué d'abord à 1,300 francs, mais qui était en réalité de 174,537, par l'effet d'une rectification nécessaire pour accorder la loi des dépenses avec celle des recettes relativement aux fonds spéciaux des départements. Toutefois, comme ce budget comprenait parmi ses voies et moyens, une ressource extraordinaire de 21,275,616 francs, à réaliser par des ventes de bois de l'État, il en résulte que, comparativement à ses besoins, les recettes ordinaires faisaient ressortir une insuffisance de 21,101,079f

Cette insuffisance s'est augmentée de nouvelles dépenses autorisées ensuite à la charge de 1835, par des crédits supplémentaires ou extraordinaires 10,646,569

et des rappels d'exercices clos dont les ministres ont eu à imputer la dépense sur les fonds de 1835 3,177,916

Elle était donc effectivement, d'après les prévisions adoptées par les Chambres, de . . . . . (*A reporter*) 34,925,564

Report.....		34,925,564f
Mais les aliénations de bois de l'État accordées à titre de ressource extraordinaire.....		21,275,616
la réduisait à.....		13,649,948
Ces prévisions se sont trouvées modifiées ainsi qu'il suit à l'époque de la clôture du budget de 1835 :		
Les produits réalisés, montant à 1,047,489,295 francs, déduction faite de 6,464,303 francs de fonds départementaux reportés aux exercices 1836 et 1837, ont excédé les évaluations de.....	20,982,415f	
Les dépenses des ministères, arrêtées à 1,021,082,404 fr., sont demeurées inférieures à celles que les Chambres avaient autorisées, de.....	12,102,216	
Des dépenses spéciales ont été réimputées sur le budget suivant pour.....	456,438	
Et des services sont restés à solder sur les fonds des exercices subséquents jusqu'à concurrence de.....	3,076,671	
		36,617,740
Il en est ainsi résulté, sur l'exercice 1835, un excédant de recette de.....		22,967,792
lequel accru du boni de l'exercice 1834.....		3,439,099
s'est élevé à la somme de 26,406,891 fr., dont le projet de loi de règlement, soumis le 28 février dernier à l'examen des Chambres, propose le transport au budget de 1836....		26,406,891

Les dépenses de 1835 restant à solder à l'époque de sa clôture, et qui doivent être imputées sur les fonds des exercices courants, s'élevaient, comme je viens de l'annoncer, à 3,076,671 francs; mais une partie de ces créances (213,935f) ayant déjà été acquittée sur les crédits de l'exercice 1836, le reliquat à la charge des budgets suivants est réduit

à 2,862,736 francs. Cette dernière somme, dans laquelle se trouvent compris 112,166 francs de créances d'exercices périmés, réimputées sur 1835, ne serait même que 2,104,110 fr., s'il n'avait été nécessaire d'ajourner le payement, jusqu'à leur admission définitive, de machines à vapeur fournies pour les paquebots de la Méditerranée.

Le compte rendu des résultats d'un exercice ne serait pas complet, si les faits qu'il présente étaient seulement comparés aux évaluations législatives, sans être aussi rapprochés des faits accomplis pendant l'exercice précédent. Or les tableaux publiés au compte des finances démontrent que les produits ordinaires de l'exercice 1835 ont excédé ceux de 1834 de... 14,946,271f
que ses dépenses ont été, au contraire, inférieures de..... 10,839,262
et que les reports de fonds départementaux ou de créances restant à payer ont atténué ses charges de..... 884,039

en sorte que l'avantage en faveur du budget de 1835 s'élève à. 26,669,572

Laquelle somme est reproduite par la comparaison de l'excédant de recette que l'exercice 1835 présente sur les produits ordinaires, montant à..... 1,828,662f
et de l'insuffisance de ressource du budget de 1834, arrêtée dans les derniers comptes à..... 24,840,910

SOMME PAREILLE..... 26,669,572

L'augmentation des recettes de 1835 se décompose ainsi qu'il suit: contributions directes, 2,262,624 fr. dont 1,002,045 francs pour les patentes; produits de l'enregistrement et du timbre 3,563,300 francs; coupes de bois, 1,377,368 fr.; douanes et sels, 2,572,187 francs; contributions indirectes, tabacs et poudres, 4,034,602 francs; produits de diverses origines, 1,136,190 francs.

La diminution de 10,839,262 francs, des dépenses de 1835 comparativement à 1834, résulte des deux causes ci-après: La dépense des services de la guerre a été réduite de 17,910,447 francs; celle des intérêts de la dette flottante du Trésor, de 3,199,012 francs; les frais de refonte des anciennes monnaies, de 2,767,258 francs; ensemble 23,876,717 francs de diminutions, qui se trouvent atténuées par 13,037,455 francs d'augmentations, savoir:

dépenses des Chambres législatives, 332,238 fr.; arrérages des rentes perpétuelles, 1,488,657 fr.; dépenses de l'instruction publique, 3,820,703 fr.; de la justice et des cultes, 652,234 francs; de la marine, 831,889 fr.; et des autres ministères, 782,104 francs; encouragements aux pêches maritimes, 1,069,091 francs; travaux des routes royales, 1,048,644; et, enfin, établissements de paquebots à vapeur dans la Méditerranée, 3,011,895 fr.

Exercice 1836. (*Pag. 230 et s.*)

EXERCICE 1836. L'aperçu du règlement de 1836 ne peut encore résulter que des droits constatés en recette et en dépense jusqu'au 1er janvier 1837. Les documents recueillis font ressortir les termes suivants :

Le budget de 1836 a été voté avec un excédant présumé de recette que la loi de finances a énoncé pour 1,233,822 francs, mais que des redressements relatifs aux fonds spéciaux des départements ont porté à....		1,283,821f
Les dépenses que le projet de règlement de 1835 réimpute à l'exercice 1836.....	456,438f	
Les nouvelles dépenses que des lois spéciales, rendues pendant les sessions de 1835 et 1836, ont autorisées sur l'exercice 1836 pour des services ordinaires et extraordinaires.....	34,809,673	
Et les rappels d'exercices clos imputés sur les fonds de 1836.....	1,839,333	
		37,105,444
ont determiné, au lieu de l'excédant de recette ci-dessus, un excédant de dépense de.....		35,821,623
lequel s'accroît du payement fait aux États-Unis d'Amérique pour les quatre premiers termes de leur créance, échus en 1836.....		19,666,667
		55,488,290
et s'atténue de l'excédant de recette résultant du règlement du budget de 1835, ci.....		26,406,891
En sorte que le budget de 1836 avait réellement été voté avec une insuffisance de.....(*à reporter*).		29,081,399

Report..... 29,081,399f

Il résulte de la situation provisoire qui a été établie, d'après les faits connus au 1er janvier 1837,

D'une part, que, compensation faite des annulations à opérer sur les crédits précédemment accordés aux ministres, les dépenses déjà constatées ou présumées rester encore à liquider sur l'exercice 1836 exigent de nouveaux crédits supplémentaires ou extraordinaires, pour une somme de..... 2,913,019

Ensemble..... 31,994,418

D'autre part, que les produits du budget de 1836 excéderont ses prévisions de ressources, de..... 48,601,222

Et qu'ainsi les voies et moyens s'élevant à 1,088,641,883 fr., et les besoins à 1,072,035,079 francs, ce budget doit offrir un excédant de recette de..... 16,606,804

Budget annexe des ministères de l'intérieur et des travaux publics. (*Pag. 279 et s.*)

Les lois spéciales des 27 juin 1833 et 3 juin 1834 ont ouvert aux ministres de l'intérieur et des travaux publics un crédit de 93,955,000 fr., pour l'achèvement des monuments de la capitale, les canaux, les routes royales, les routes stratégiques dans l'Ouest, les phares et fanaux, et, enfin, l'étude des chemins de fer. Elles ont, en même temps, mis à la disposition du ministre des finances, le crédit en rentes nécessaire pour procurer au Trésor public les ressources qui doivent subvenir au payement de ces dépenses, devenues l'objet d'un budget annexe des ministères chargés de les ordonner, et, chaque année, le compte de cette opération a été mis sous les yeux des Chambres.

Il résulte de celui qui a été établi pour l'année 1836, que la ressource accordée par les lois précitées n'ayant pas encore été réalisée, le Trésor public se trouve en avance du montant des payements déjà assignés sur ses

caisses. Au 1er janvier 1837, ces payements s'élevaient à 77,386,062 francs, et avaient été effectués sur les exercices ci-après :

Exercice 1833	5,078,610f
——— 1834	31,214,184
——— 1835	26,125,276
——— 1836	14,967,992
	77,386,062
Les payements restant à effectuer sur les crédits du budget annexe s'élèvent en conséquence à	16,568,938
Total égal au montant du crédit	93,955,000

Situation générale des finances au 1er janvier 1837. (*Pag. 293 et suiv.*)

La situation générale des finances au 1er janvier 1837 termine la série des documents généraux publiés pour l'année 1836; elle a pour éléments et pour preuve les diverses opérations retracées dans les états qui la précèdent. Voici comment ses résultats se rattachent à la fois à la situation qui terminait le dernier compte rendu et aux faits nouveaux survenus en 1836 :

D'après le compte publié pour l'année 1835, et déduction faite d'une somme de 16,666,984 francs dont le compte courant du Trésor avec la banque de France est depuis devenu débiteur, le passif de l'administration des finances était, au 1er janvier 1836, de..... 335,925,595f

J'ai expliqué plus haut les opérations qui ont augmenté, en 1836, les emprunts temporaires du Trésor, de..... 34,771,307

Le passif s'élevait en conséquence, au 1er janvier 1837, à..... 370,696,902

Mais, pour connaître la véritable situation du Trésor, il faut déduire de ce résultat les opérations personnelles aux comptables, pour lesquelles la responsabilité du Trésor n'est pas engagée, et celles qui ne figurent que pour ordre dans la comptabilité et se neutralisent dans leurs effets, ci..... 28,267,248

La dette flottante était donc en réalité, à la fin de l'année 1836, de..... 342,429,654

Elle était ainsi composée :

Bons royaux remis à divers et autres effets en émission.....	41,420,214f
——— remis à la caisse d'amortissement.....	27,294,770
Fonds placés par les communes et établissements publics....	114,189,745
——— par les caisses d'épargne.....	93,532,603
Avances en compte courant.....	65,992,322
	342,429,654

La dette flottante du Trésor donne la mesure exacte de ses besoins, puisqu'elle s'élève ou diminue journellement avec eux; c'est ainsi que, dans la situation des finances au 1er janvier 1837, on voit que la dette de 342,429,654 francs servait à couvrir les déficits, avances et autres charges qui résultent des comptes établis à la même époque, savoir :

1° Les déficits qui se rattachent au service antérieur au 1er avril 1814, savoir :

Ancien déficit.....	67,304,367f	87,421,422f
Déficit sur les cautionnements.....	6,385,522	
Débets et créances reconnus irrécouvrables.....	567,228	
Insuffisance des crédits législatifs pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements.....	13,164,305	

2° La créance sur l'Espagne, pour la portion qui figure dans l'actif, augmentée des intérêts non soldés des années 1835 et 1836..... 51,654,135

3° L'insuffisance des budgets de plusieurs exercices antérieurs à 1833, savoir :

Exercice 1827.....	32,016,283f	120,372,337
Exercice 1830.....	63,346,061	
Exercice 1832.....	25,009,993	

4° Les distributions d'argent faites aux troupes pendant

A reporter..... 259,447,894

Report.....		259,447,894
les journées de juillet 1830, et qui n'ont pas été allouées en dépense au budget de l'exercice 1830.....	371,051f	641,611
5° Les payements faits pour l'arriéré de la guerre, et non alloués au budget de l'exercice 1832.....	270,560	
TOTAL des déficits du Trésor sur les exercices 1832 et antérieurs.....		260,089,505
6° Les avances représentant les ressources extraordinaires non encore réalisées;		
Exercice 1833.....	7,377,695	85,747,256
Budget spécial des travaux publics..	77,386,061	
Obligations de l'emprunt national non converties en rentes.....	983,500	
TOTAL des déficits et avances du Trésor sur les budgets.		345,836,761
7° Les diverses créances à recouvrer, comprises dans l'actif du Trésor.....		8,116,450
8° Enfin les valeurs de caisse et de portefeuille qui existaient chez les comptables des finances.....		150,227,824
ENSEMBLE.....		504,181,035
Mais, comme les budgets des exercices 1835 et suivants, et les différents services spéciaux, présentaient, au 1er janvier 1837, des fonds disponibles pour.....		161,751,381
Le montant des déficits, avances et réserves de caisse, auxquels la dette flottante a eu à pourvoir, à la même époque, s'est trouvé réduit à la somme ci-dessus, de....		342,429,654

A ce découvert du Trésor au 1er janvier 1837, s'ajoute une somme de 6,995,121 francs montant des payements restant à effectuer en 1837 et années suivantes, pour solder des engagements pris par l'État antérieurement à cette époque, savoir :

Créances dues sur l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816 pour les pourvois en instance au conseil d'état, à l'époque du 1er juillet 1834	*Mémoire.*
Rappels d'arrérages sur les rentes de l'indemnité. (Loi du 27 avril 1825.)	1,484,580f
Créances dues sur les exercices clos (1835 et antérieurs)	5,510,541
TOTAL	6,995,121

Il me reste à mettre sous les yeux de Votre Majesté le résumé des principaux résultats qui sont publiés dans le compte des finances sur divers services spéciaux.

Service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés. (*Pag. 378 et suiv.*)

Différentes lois, notamment celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont accordé au Gouvernement la faculté d'emprunter à des compagnies les fonds nécessaires pour subvenir à la dépense de construction de plusieurs ponts et canaux, et de travaux à exécuter dans divers ports.

Les emprunts de cette origine se sont élevés à	142,820,200f
Ils ont été réalisés par le Trésor jusqu'au 1er janvier dernier, pour	142,200,200
Et il lui reste par conséquent à recevoir, aux époques réglées par les soumissions des adjudicataires	620,000

Les dépenses ordonnées et admises par le ministre des travaux publics, sur ces fonds d'emprunts, ont absorbé, jusqu'au 31 décembre 1836, une somme de

	141,516,904f
La portion non encore employée est donc de	1,303,296
MONTANT des emprunts	142,820,200

Depuis l'époque à laquelle ils ont été contractés, jusqu'à la fin de l'exercice 1835, ces emprunts ont occasionné au Trésor une dépense de 84,537,244 fr. pour les motifs ci-après, savoir :

Intérêts	66,167,287f
Primes	5,237,433
Amortissement	6,125,199
Déficit de péage et autres dépenses	7,007,325
	84,537,244

Liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés. (Pag. 388 et suiv.)

Sur les 30 millions de rentes alloués par la loi du 27 avril 1825, pour indemniser les anciens propriétaires dépossédés, ci	30,000,000f
Les lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833 ont prononcé l'annulation, au profit de l'État, de la portion affectée primitivement à la formation d'un fonds commun, ci à déduire	3,900,000
Il ne restait par conséquent à inscrire que	26,100,000
Les liquidations inscrites se sont élevées à	25,938,222
Et, au 1er janvier 1837, la somme de rentes non encore employée n'est plus que de	161,778

La loi du 14 juin 1835 a prescrit des mesures de déchéance qui assurent la clôture prochaine de cette liquidation. Il est présumable qu'elle sera entièrement terminée dans le cours de 1837, et qu'il pourra être rendu un compte définitif de l'opération à la prochaine session des Chambres.

La dette inscrite a éprouvé, pendant la gestion de 1836, les mouvements ci-après résumés :

Les rentes 5 p. 0/0 se sont augmentées de 273,795 francs pour celles que le Trésor a remises aux souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange de leurs obligations et d'une rente de 101 francs inscrite d'après les conventions diplomatiques de 1815; elles ont été réduites de 1,823 fr., par l'extinction d'un majorat réversible à l'État.

Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 pour cent. (Pag. 412 et suiv.)

Il a été inscrit pour une somme de 153,865 fr. de rentes 3 p. 0/0 applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés, et le fonds des 3 p. 0/0 s'est également accru d'une rente de 1,410,090 fr. transférée à la caisse d'amortissement, conformément à la loi de finances du 17 août 1835, en échange des bons que le Trésor lui avait remis, depuis le 21 septembre 1835 jusqu'au 22 juin 1836, pour la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair.

Enfin il a été rayé du grand-livre de la dette publique, aux termes de la loi du 26 juillet 1821, 2,608 francs de rentes 3 p. 0/0 que la caisse des dépôts et consignations a rachetées, en 1836, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire.

Par le résultat de ces diverses opérations, la situation des diverses natures de rentes inscrites au grand-livre était, au 1er janvier 1837, celle qui suit :

Rentes 5	p. 0/0..	(251,095 parties)....	147,118,472f
Rentes 4 1/2	p. 0/0..	(643 parties)....	1,026,600
Rentes 4	p. 0/0..	(2,453 parties)....	7,886,119
Rentes 3	p. 0/0..	(31,270 parties)....	35,743,303
	TOTAUX..	(285,461 parties)....	191,774,494

Les rentes viagères, sur une ou plusieurs têtes, ont été augmentées de 9,575 francs, pour rétablissement au profit de rentiers relevés de la déchéance qu'ils avaient encourue, réduites de 380,031 francs, pour extinctions résultant de décès; et, compensation faite des mutations dans le nombre des têtes, elles s'élèvent, au 1er janvier 1837, à 4,709,279 francs.

Rentes viagères. (Pag. 432 et 433.)

Les pensions de toute nature se sont accrues, par l'effet des nouvelles inscriptions, de 2,199,050 francs, et ont été diminuées, pour cause de décès

Pensions. (Pag. 436 et suiv.)

et suppressions, de 3,094,453 francs; elles se trouvent réduites, au 1er janvier 1837, à 55,321,808 francs.

Cautionnements. (*Pag. 442 et suiv.*)

Le mouvement de la dette en capitaux de cautionnements a été, pendant le cours de l'année 1836, en recette, de 18,804,029 francs, et, en remboursement, de 14,565,582 francs. Cette nature de dette était, au 1er janvier 1837, de 234,189,940 fr., savoir : titulaires en fonctions, 218,566,073 fr., et titulaires hors de fonctions ou dont les emplois ont été supprimés, 15,623,867 francs. Les fonds de cautionnements ont reçu la destination suivante : 218,097,907 francs ont été appliqués au service des budgets, 152,975,907 fr., antérieurement au 1er avril 1814, et 65,122,000 fr. pendant les années 1815 et 1816. Le surplus, de 16,092,033 fr., figure dans le passif actuel de l'administration des finances et forme le solde créancier du compte spécial qui, depuis 1814, sert à constater, sur les livres du Trésor, les mouvements du service des cautionnements résultant, en recette et en dépense, des créations et des suppressions d'emplois, des changements dans la fixation des cautionnements, et enfin des mutations de titulaires.

Négociations de rentes et emprunts législatifs. (*Pag. 456 et suiv.*)

Le remboursement de la dette arriérée antérieure au 1er janvier 1816, les invasions de 1814 et de 1815, la guerre d'Espagne en 1823, les affaires du Levant en 1828 et 1829, et enfin, les dépenses extraordinaires des budgets, ont nécessité, de la part du Gouvernement, depuis le 1er avril 1814, des emprunts successifs en rentes montant à 1,827,062,839 francs, dont les comptes des finances ont présenté le tableau complet, arrêté au 1er janvier 1834. Je n'en reproduirai pas ici les résultats qui n'ont pas éprouvé de changement, la consolidation de la réserve de l'amortissement, se rattachant aux moyens extraordinaires qu'a exigés le service des derniers budgets, et dont j'établirai plus loin la situation. Je me bornerai à constater que sur l'emprunt national souscrit au pair en 1831, et qui a procuré au budget de cet exercice une ressource de 21,422,400 francs, les obligations du Trésor converties en rentes jusqu'au 1er juin 1836 ne s'étant élevées définitivement qu'à 20,438,900 francs, le surplus de 983,500 francs est devenu remboursable en numéraire, et que, par conséquent, les crédits en rentes ou en ventes de bois de l'État, sur lesquels le produit de l'emprunt national a été originairement imputé, ne se trouvent

réellement atténués que de la somme de 20,438,900 francs, tandis que celle de 983,500 francs vient augmenter les ressources qui sont restées à réaliser sur ces mêmes crédits.

Opérations de la caisse d'amortissement. (*Pag. 462 et suiv.*)

Les fonds qui restaient à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1835, d'après le nouveau régime fondé par la loi du 10 juin 1833, s'élevaient à..... 12,805,406f

Pendant l'année 1836, il a été remis à la caisse d'amortissement, tant pour sa dotation annuelle que pour les arrérages des rentes qu'elle possède, une somme de 71,784,456 francs, dont en numéraire 19,021,090 fr. et en bons du Trésor 52,763,366 francs, ci..... 71,784,456

ENSEMBLE..... 84,589,862

Sur cette recette, la caisse d'amortissement a employé au rachat des rentes une somme de 19,261,673 francs, savoir :

Rentes 4 0/0.....	707,483f	19,261,673f
Rentes 3 0/0.....	18,554,190	

Et les bons du Trésor qui lui avaient été remis, depuis le 22 septembre 1835 jusqu'au 21 juin 1836, ont été consolidés en rentes 3 0/0 pour un capital de 38,033,397 fr. Cette consolidation, autorisée par la loi de finances de 1836, a eu lieu, le 30 mars 1836, au cours de 81 francs 25 centimes, pour 23,226,585f et le 9 juillet 1836, au cours de 80 francs 40 centimes, pour 14,806,812 — 38,033,397

57,295,070

Il est résulté de ces deux opérations qu'au 31 décembre 1836 les fonds restant à employer par la caisse d'amortissement ne s'élevaient plus qu'à..... 27,294,792

Ce solde se composait d'un appoint en numéraire, ainsi que de bons du Trésor, montant à 27,294,770 francs, et applicables aux rentes 5 0/0

d.

pour 27,084,441 francs, et aux rentes 4 1/2 0/0 pour 210,329 francs. Ces bons du Trésor, qui composent la réserve de l'amortissement, doivent devenir, par la suite, un des éléments du fonds extraordinaire dont la formation a été proposée à l'adoption des Chambres pour le service des travaux publics; et dans cette prévision, j'ai dû faire suspendre la consolidation facultative qu'avait autorisée la loi du 17 août 1835.

Les rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis sa fondation, en 1816, jusqu'à la fin de l'année qui vient de se terminer, s'élèvent à une somme totale de 69,147,837 fr.

SAVOIR :

Rentes 5 p. 0/0	44,540,978f
Rentes 4 1/2 p. 0/0	131,811
Rentes 4 p. 0/0	534,248
Rentes 3 p. 0/0	23,940,800
TOTAL	69,147,837

Sur cette somme, les rentes acquises dans les divers fonds, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, ont été rayées du grand-livre de la dette publique et annulées au profit de l'État, en conformité de la loi du 1er mai 1825, pour.	16,020,094f	
Et une nouvelle annulation de rentes 5 p. 0/0, montant à 32 millions, a été depuis ordonnée, savoir : 27 millions par la loi de finances du 28 juin 1833, pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses du budget et 5 millions par la loi spéciale du 27 du même mois, pour assurer au Trésor les ressources nécessaires au payement des travaux publics que cette loi a autorisés, ci.....	32,000,000	
		48,020,094
Reste pour les rentes dont la caisse d'amortissement demeure propriétaire sur celles qu'elle a rachetées. (*A reporter*)		21,127,743

Report..... 21,127,743f

Il faut y ajouter, 1° les rentes délivrées par le Trésor en échange de ses bons,

SAVOIR :

Rentes 4 p. 0/0	4,765,811f	6,175,901
Rentes 3 p. 0/0	1,410,090	

2° La dotation annuelle de la caisse d'amortissement :

Fonds des 5 p. 0/0	32,035,779	44,616,463
—— des 4 1/2 p. 0/0	246,254	
—— des 4 p. 0/0	821,439	
—— des 3 p. 0/0	11,512,991	

TOTAL des fonds qui demeuraient affectés à l'amortissement des rentes à l'époque du 1er janvier 1837..... 71,920,107

Les moyens extraordinaires mis par diverses lois à la disposition du Gouvernement, depuis 1830, se sont élevés en totalité à 661,094,130 fr., savoir :

Moyens extraordinaires à réaliser sur divers budgets. (*Pages 482 et s.*)

Budget de l'exercice 1831 :

Crédit de 3 millions de rentes ouvert par la loi du 5 janvier 1831, par suite de la restitution à l'État du fonds commun de l'indemnité des émigrés.....	54,000,000f	304,000,000
Crédit ouvert par la loi de finances du 25 mars 1831 et réalisable au moyen d'aliénations de bois de l'État et de négociations de rentes.....	200,000,000	
Crédit en rentes 5 p. 0/0 ouvert par la loi du 18 avril 1831.....	50,000,000	

A reporter..... 304,000,000

Report.....		304,000,000f
Budget de l'exercice 1832:		
Crédit ouvert par la loi de finances du 21 avril 1832, pour accroissement à celui de 200 millions ci-dessus, et réalisable de la même manière.....		75,000,000
Budget de l'exercice 1833:		
Crédit en rentes ou en ventes de bois accordé par la loi de finances du 24 avril 1833		167,000,00
Budget de l'exercice 1835:		
Crédit à réaliser au moyen de ventes de bois, accordé par la loi de finances du 24 mai 1834, déduction faite de 136,486 fr. pour non-valeur dont l'annulation a été proposée dans le règlement du budget de 1835.....		21,139,130
Budget spécial des travaux publics:		
Crédit en rentes ouvert par la loi du 27 juin 1833.....	93,240,000f	93,955,000
Crédit en rentes ouvert par loi du 3 juin 1834.....	715,000	
SOMME PAREILLE.....		661,094,130

Les réalisations opérées en premier lieu sur ces crédits ont procuré au Trésor une ressource totale de 405,719,690 fr. qui se compose ainsi qu'il suit:

Emprunt national au pair.....	21,422,400f	
Négociations de rentes des 10 avril 1831 et 8 août 1832.....	270,000,014	
Aliénation de bois de l'Etat.....	114,297,276	
	405,719,690	405,719,690
Et il est resté à réaliser.....		255,374,440

Mais, ainsi que je l'ai déjà expliqué, les obligations de l'emprunt national émises pour la somme de 21,422,400 fr., montant de cet emprunt, n'ayant été converties définitive-

Report..... 255,374,440f

ment en rentes que jusqu'à concurrence de 20,438,900 fr., la différence de 983,500 fr. qui est à restituer par le Trésor, en affaiblissant les ressources qu'il avait d'abord obtenues, accroît au contraire celles dont la non-réalisation l'a laissé à découvert; et j'ai dû faire ajouter au résultat ci-dessus le montant de l'avance qu'occasionnera au Trésor le remboursement en numéraire des obligations de l'emprunt national non converties en rentes, ci..... 983,500

Ce qui porte la somme des moyens extraordinaires restés à réaliser, à..... 256,357,940

La consolidation de la réserve des fonds d'amortissement autorisée par la loi de finances du 17 août 1835, a produit, en atténuation de cette dernière somme, une recette de 154,041,745 fr., savoir :

Pendant l'année 1835.....	116,008,347f	154,041,745
Pendant l'année 1836.....	38,033,398	

Au 1er janvier 1837, les moyens extraordinaires à réaliser étaient en conséquence de..... 102,316,195

Toutefois, comme les payements effectués à la même époque sur le fonds de 93,955,000 fr. affecté aux dépenses des travaux publics ne s'élevaient qu'à 77,386,062 fr., et qu'il restait encore à dépenser..... 16,568,938

Le découvert réel du trésor, provenant du défaut de réalisation des moyens extraordinaires mis à la disposition du Gouvernement, n'est compris dans la situation générale des finances, au 1er janvier 1837, que pour..... 85,747,257

Ancien domaine extraordinaire. (*Pages 488 et s.*)

Les produits réalisés pendant l'année 1836 sur les revenus et les créances à recouvrer provenant de l'ancien domaine extraordinaire, réuni au domaine de l'État par la loi du 15 mai 1818, se sont élevés à 101,113 francs. Cette somme, augmentée des fonds de même origine, qui restaient disponibles au 1er janvier 1836 (6,129 francs), a été employée par la caisse des dépôts et consignations, jusqu'à concurrence de

70,962 francs, à des rachats de rentes, dont l'annulation immédiate a eu lieu, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. Mais d'après l'article 13 du nouveau projet de loi soumis aux Chambres pour le règlement définitif du budget de 1834, les produits de cette origine seraient appliqués, à partir du 1er janvier 1837, au budget général de l'État, et la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 serait rapportée.

Les fonds spéciaux attribués, par cette dernière loi, au payement des indemnités arriérées des anciens donataires et pensionnaires dépossédés, présentaient au 1er janvier 1837 une réserve de 187,120 francs, dont l'emploi sera fait ultérieurement.

Le capital des immeubles qui restaient à aliéner à la même époque était de 618,000 francs.

Les créances provenant du domaine extraordinaire et restant à recouvrer sont évaluées à 2,766,281 francs. Dans cette somme est comprise celle de deux millions restant due sur le prêt fait par le domaine extraordinaire à la ville de Paris, en vertu de la loi du 10 décembre 1808. L'intérêt de ce prêt a été fixé par la loi au taux de 5 p. 0/0. Mais la ville de Paris, en prenant l'engagement de payer cette ancienne créance en quatre ans, a demandé que le taux de l'intérêt fût réduit à 3 p. 0/0. Cette question a paru devoir être déférée à la décision des Chambres.

Recettes et dépenses locales d'Alger. (*Page 496 et s.*)

L'article 6 de la loi du 23 mai 1834 a prescrit au Gouvernement de distinguer désormais dans les comptes annuels les dépenses relatives à l'ancienne régence d'Alger. Pour satisfaire à cette disposition, en ce qui le concerne, le ministère des finances publie un résumé des opérations de toute nature faites par le trésorier payeur en Afrique pendant l'année 1836.

Ce résumé est suivi de deux tableaux dont l'objet est de faire connaître, pour les exercices 1835 et 1836, d'une part, les recettes qu'ont procurées les divers impôts et revenus locaux de la régence d'Alger et des autres territoires occupés en Afrique par les troupes françaises; d'autre part, les dépenses qui ont été occasionnées par le service local des mêmes pays.

Ces opérations sont comprises au budget général de l'État, les recettes sous le titre de *produits divers*, les dépenses sous la désignation du *ministère de la guerre*, auquel ont été accordés les crédits nécessaires pour les ordonnancer; mais on continue d'en insérer un développement particulier au compte général des finances, afin de donner les moyens d'en apprécier la

nature et l'importance. Toutefois il n'y a aucun rapprochement à établir entre le montant des unes et des autres, attendu que les recettes n'ont pas d'affectation spéciale, et que les services locaux viennent se confondre, dans les comptes, avec les autres dépenses qu'exige l'occupation d'Alger, et qui s'imputent sur les crédits généraux du budget.

Pour l'exercice 1835, le service local d'Alger a produit en recette 1,607,499 francs et a occasionné une dépense de 1,428,163 francs nécessitée par les frais administratifs et de colonisation.

Les mêmes opérations ont été, pour l'exercice 1836, en recette, de 1,442,230 francs, et en dépense de 1,436,672 francs; mais les résultats de ce dernier exercice s'arrêtent au 31 décembre 1836 et ne seront complétés que dans le compte de l'année prochaine.

Dans le but de soumettre la comptabilité des deniers publics en Afrique, à l'observation des règles qui sont suivies en France, j'ai pris, de concert avec M. le Ministre de la guerre, sous la date du 31 décembre 1836, un arrêté dont l'exécution a commencé le 1er janvier 1837; je ne puis qu'attendre un heureux résultat des dispositions qu'il contient et qu'avaient rendues nécessaires les imperfections signalées à diverses époques dans cette comptabilité.

Débets, créances litigieuses et prêts au commerce. (*Pages 506 et s.*)

Les débets et créances litigieuses, qui s'élevaient au commencement de l'année 1836 (non compris la portion des prêts au commerce, tombée en souffrance), à..... 62,650,281f

Se sont accrus, pendant cette année, de..... 1,204,009

TOTAL..... 63,854,290

Ils se sont en même temps atténués, pour les versements effectués dans les caisses du Trésor et les réductions prononcées par des arrêts de la Cour des comptes ou des décisions ministérielles, de 1,544,666 francs, et des déclarations de caducité ont été en outre prononcées le 20 décembre 1836, par ordonnance de Votre Majesté, sur une masse de débets et créances reconnus irrécouvrables, pour 32,381,170 fr. Cette dernière régularisation a eu pour objet de dégager les

A reporter..... 63,854,290

Report..... 63,854,290f

comptes du trésor de toutes les créances pour lesquelles il n'existe plus aucun moyen de recouvrement, ainsi que le vœu en avait été exprimé par la commission du budget de 1837, dans son rapport à la Chambre des Députés; ensemble 33,925,836

Les débets et créances litigieuses s'élèvent encore, au 1er janvier 1837, à..... 29,928,454

Ces débets et créances, qui ne sont compris dans l'actif de l'administration des finances que pour la somme de 332,134 francs, laquelle forme seule déficit sur les recettes des budgets, se divisent, d'après les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor public, en créances bonnes, pour 2,140,490 fr.; en créances douteuses, pour 5,785,492 fr.; et en créances mauvaises, pour 22,002,472 fr.; ensemble 29,928,454 francs.

Les prêts au commerce et à l'industrie, pour lesquels la loi du 17 octobre 1830 avait ouvert un crédit de 30 millions, ont, en définitive, donné lieu à une avance qui a été portée en dépense au budget de l'exercice 1830, pour..... 29,811,329f

Les intérêts ajoutés à ce capital, ainsi que les frais judiciaires occasionnés par les poursuites contre les emprunteurs, lesquels forment jusqu'à présent un accroissement de..... 1,903,818

Ont porté la créance du Trésor, au 1er janvier 1837, à la somme totale de..... 31,715,147

Les recouvrements effectués à la même époque en atténuation de cette créance s'élèvent à..... 20,411,719

Et le solde dû au Trésor était par conséquent de..... 11,303,428

Les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor établissent que ce reste à recouvrer comprend des créances dont le recouvrement paraît assuré pour 4,780,961 fr., et que le surplus de 6,522,467 fr. se compose de prêts dont les chances de réalisation, par le Trésor, sont plus ou moins douteuses.

Les discussions qui ont eu lieu aux Chambres pendant les dernières sessions, sur la situation financière des budgets et sur les mouvements de la dette inscrite, depuis le 1er avril 1814, époque de l'établissement du Gouvernement représentatif, m'ont fait reconnaître utile de joindre au compte des finances de l'année 1836 plusieurs tableaux sur les résultats desquels je prie Votre Majesté de me permettre d'appeler son attention.

Résultats généraux sur les budgets et la dette inscrite.

Situation financière des budgets de 1814 à 1829. (*Page 154.*)

Les recettes ordinaires des budgets, pour la période de 1814 à 1829, se sont élevées, à		14,362,935,656f
Les dépenses de toute nature, à		15,931,408,697
Les recettes ordinaires ont par conséquent présenté une insuffisance de		1,568,473,041
Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour		1,548,199,969
Et lors du règlement législatif, le budget de l'exercice 1827 s'est soldé par un excédant de dépense qui a été provisoirement mis à la charge de la dette flottante du Trésor	32,016,283f	
Et celui de l'exercice 1829, par un excédant de recette reporté à 1830 (à déduire)	11,743,211	
RESTE, pour excédant de dépense	20,273,072	20,273,072

Les ressources extraordinaires qui ont couvert les insuffisances des budgets de 1814 à 1829 sont celles dont le détail suit :

Recettes des exercices 1813 et antérieurs	70,720,753f
Contributions extraordinaires	111,300,413
Produits spéciaux affectés aux dépenses de l'arriéré	17,404,390
Versement de l'ancien domaine extraordinaire	9,499,496
Suppléments de cautionnements	65,104,000
Produit de rentes de l'ancienne caisse d'amortissement	43,787,283
Emprunts en rentes	1,071,226,902
Bénéfice sur négociations de rentes	24,030,185
Retenues sur les traitements et abandon de la liste civile	71,126,547
Créance à recouvrer sur l'Espagne	58,000,000
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	6,000,000
	1,548,199,969

Situation financière des budgets de 1830 à 1835. (*Page 155.*)

Les recettes ordinaires des budgets de la période de 1830 à 1835 ont produit..... 5,890,842,356f

Les dépenses de toute nature se sont élevées à..... 6,733,643,323

et ont par conséquent excédé les recettes, de..... 842,800,967

Les budgets de cette période ont employé les fonds demeurés disponibles sur celui de 1829..... 11,743,211f

et des ressources extraordinaires ont ajouté à leurs voies et moyens..... 769,108,593

780,851,804

En définitive, deux de ces budgets, celui de 1830, pour 63,346,061 fr., et celui de 1832, pour 25,009,993 fr., ont laissé en règlement d'exercice, des excédants de dépense dont la dette flottante du Trésor supporte provisoirement la charge..... 88,356,054f

Et le budget de 1835 s'est soldé par un excédant de recette qui vient accroître les ressources de 1836, de..... 26,406,891

RESTE en excédant de dépense..... 61,949,163 — 61,949,163

Les ressources extraordinaires des budgets de 1830 à 1835 sont celles qui suivent :

Recettes provenant de l'expédition d'Alger.....	49,017,340f
Centimes extraordinaires imposés en 1831.....	46,442,590
Retenues proportionnelles sur les traitements.....	9,848,750
Recouvrements sur les fonds prêtés au commerce en 1830.....	18,046,298
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.....	14,296,416
Recouvrements sur l'avance faite au gouvernement d'Haïti.....	1,900,000
Produit de l'emprunt national au pair.....	20,438,900
Emprunts en rentes.....	270,000,014
Aliénations de bois de l'État.....	114,297,276
Réserve de l'amortissement.....	154,041,745
Recette, par virement d'écritures, des moyens extraordinaires à réaliser sur ceux qui ont été accordés au gouvernement.....	70,779,264
	769,108,593

Mouvements de la dette inscrite, du 1er avril 1814 au 31 décembre 1836. *(P. 424 à 427.)*

A l'époque du 1er avril 1814, la dette fondée ne se composait que de rentes 5 p. 0/0, qui s'élevaient à 63,307,637f

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0 0 pour une somme de 187,308,054f

Il en a été annulé pour celle de 51,198,483

Et, pendant cette période, la dette perpétuelle s'est accrue de . . . . . 136,109,571 — 136,109,571

Montant de la dette perpétuelle au 31 juillet 1830. 199,417,208

Du 1er août 1830 au 31 décembre 1836, les rentes créées se sont élevées à 24,860,417f

et les annulations de rentes (y compris 32 millions sur les rachats de la caisse d'amortissement), à. 32,503,131

La dette perpétuelle s'étant ainsi trouvée réduite, pendant cette période, sur le 5 et le 4 1/2 p. 0/0 d'une somme de 16,644,992 fr., qui par l'effet de l'augmentation de 9,002,278 fr. sur le 4 et le 3 p. 0/0, ne ressort plus en décroissement que pour la différence de. . . . . 7,642,714 — 7,642,714

Elle ne s'élevait plus, au 1er janvier 1837, qu'à. 191,774,494

En récapitulant les termes ci-dessus, pour l'ensemble des deux périodes qui viennent d'être indiquées, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	187,308,054f	212,168,471f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1837	24,860,417	
Rentes annulées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	51,198,483	83,701,614
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1837	32,503,131	
Accroissement de la dette pendant les deux périodes ci-dessus.			128,466,857
Dette du Trésor au 1er avril 1814			63,307,637
Montant de la dette au 1er janvier 1837			191,774,494

Les rentes créées se subdivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le Trésor :

Rentes négociées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	99,073,619f	120,006,591
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1837	20,932,972	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	88,234,435	92,161,880
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1837	3,927,445	
			212,168,471

Les négociations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 P. 0/0.	RENTES 4 P. 0/0.	RENTES 3 P. 0/0.
Année 1816	6,000,000f	"	"
—— 1817	30,000,000	"	"
—— 1818	27,238,933	"	"
—— 1821	9,585,220	"	"
—— 1823	23,114,516	"	"
—— 1830	"	3,134,950f	"
—— 1831	7,142,858	"	"
—— 1832	7,614,213	"	"
—— 1835	"	4,765,811	"
—— 1836	"	"	1,410,090f
	110,695,740	7,900,761	1,410,090
	120,006,591		

Voici les motifs et les circonstances principales de ces négociations :

Service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816.

Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292f

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 à 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818	35,529,377	
	—— 1819		
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950
	—— 1828	3,134,950	
	—— 1839		
Dépenses extraordinaires de 1831, 1832 et 1833			20,932,972
			120,006,591

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,251,360
Indemnité des émigrés	25,938,222
Rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0 remises en échange de rentes 5 p. 0/0 converties	25,493,799
Remboursement des biens des communes	2,632,448
Échange des obligations du trésor pour l'emprunt national au pair	1,021,945
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	2,360,210
	92,161,880

Développements à l'appui des comptes généraux de recettes et de dépenses.

Les comptes de recettes et de dépenses dont les résultats généraux sont exposés dans le présent rapport trouvent leurs développements, quant aux dépenses, dans les comptes publiés par chacun des ministres ordonnateurs, et, à l'égard des recettes, dans des tableaux spéciaux consacrés aux diverses branches de revenus. Ces tableaux contiennent pour chaque contribution, tant sur l'exercice de l'année précédente que sur l'exercice courant, tous les détails que comportent la nature et la quotité des produits; ils sont eux-mêmes développés, pour les recettes de l'exercice précédent, dans des états faisant connaître, selon la nature des impôts et la législation qui les régit, les valeurs, matières ou quantités auxquelles les tarifs ont été appliqués, les perceptions qui en sont résultées au profit du Trésor, les différences que ces perceptions font ressortir d'une année à l'autre, et les articles imposables qu'affecte l'accroissement ou la diminution des produits.

Je prie VOTRE MAJESTÉ d'ordonner que le Compte général des finances, dont je viens d'avoir l'honneur de lui présenter une rapide analyse, soit distribué aux deux Chambres législatives.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

Le Ministre secrétaire d'état des finances,

T. DUCHATEL.

25 Mars 1837.

NOTE

SUR LE COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

POUR L'ANNÉE 1836.

Le compte rendu par le ministre des finances pour l'année 1836 expose les opérations relatives à la recette et à l'emploi des deniers publics, effectuées pendant le cours de cette année, et présente la situation générale de l'État et celle de toutes les branches de l'administration des revenus, des dépenses et de la trésorerie, à l'époque du 1er janvier 1837. Il comprend les résultats des budgets des deux exercices ouverts à cette époque, et fait connaître l'exécution des lois de finances dans tous les degrés des différents services.

Pour établir ce travail annuel, le ministère des finances recueille incessamment, dans une comptabilité centrale qui sert de base aux comptes publiés à chaque session des Chambres, les liquidations de droits faites par les agents administratifs, à la charge des redevables de l'État ou au profit de ses créanciers, ainsi que les recettes et les payements effectués par les comptables qui réalisent ces droits.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications de la commission spéciale nommée, chaque année, en vertu de l'ordonnance du 10 décembre 1823, et par la publication du procès-verbal de ses travaux. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solen-

nellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministres à l'appui des lois de finances.

Le Compte de 1836 commence par le *Tableau général des recettes et des dépenses* liquidées et effectuées pendant l'année sur tous les services.

Il présente ensuite le *Compte des contributions et revenus de l'Etat,* celui *des Dépenses publiques,* et celui du *Service de trésorerie.*

Il permet donc de suivre sans interruption l'assiette des taxes et leur perception, la liquidation des dépenses et leur acquittement, et, enfin, les opérations de trésorerie destinées à diriger vers les besoins du service les fonds versés par les contribuables, pour les faire passer sur tous les points dans les mains des créanciers de l'État.

Ces trois branches de l'administration des finances s'expliquent ainsi dans leurs divers mouvements et dans tous leurs rapports, et sont livrées à l'investigation publique avec leurs détails les plus étendus.

Le *Compte des revenus de l'État* se développe par exercice, par nature de produits et par département. Il fait connaître, pour chaque branche de revenus et avec tous les détails qu'elle comporte, les valeurs, matières ou quantités qui ont servi de base à l'application des tarifs, et qui justifient de l'exactitude des droits perçus. Le *Compte des Dépenses publiques* est divisé par ministère, par exercice et par chapitre ; les subdivisions par article sont données par chaque ministre ordonnateur. Le *Compte de trésorerie* est analysé par nature d'opérations ; il retrace l'émission et le remboursement des effets à payer, les mouvements de fonds opérés par le Trésor, par ses correspondants et par ses comptables, et il donne l'état des valeurs de caisse et de portefeuille.

L'exécution des lois de finances se trouve tout entière dans les résultats de ces trois comptes, qui exposent les opérations au moyens desquelles le gouvernement a effectué le recouvrement et l'emploi des ressources que la législature a votées, et sur lesquelles elle a assigné les dépenses. On les a fait suivre du *Compte des Budgets,* qui a pour but de comparer les produits réalisés ou à réaliser, aux évaluations de chaque branche de revenus, et les payements faits et à faire, aux crédits ouverts à chaque service.

Cette partie du compte des finances présente les résultats définitifs du *Budget de l'exercice 1835,* la situation provisoire du *Budget de l'exercice 1836,* et l'état des Recettes et des payements faits par anticipation sur le *Budget de l'exercice 1837.*

Les comptes généraux qui viennent d'être définis se terminent par la *Situa-*

tion générale de l'administration des finances au 1er janvier 1837. Ce tableau sert de lien à toutes les parties du compte des finances, et présente le résultat final de chaque service. Les développements, qui précèdent et qui suivent ce résumé, expliquent comment on est parvenu à ce dernier terme, et c'est sur cette base que s'établissent le contrôle et l'enchaînement de tous les faits qui ont produit les divers articles de l'actif et du passif de l'administration des finances à la fin de l'année.

Ce compte comprend en outre divers comptes spéciaux, destinés à exposer les mouvements et la situation de plusieurs services publics placés sous la direction du ministère des finances. Ces comptes spéciaux, au nombre de dix, sont désignés dans la table analytique et sommaire que l'on a cru devoir placer en tête du compte des finances, pour en mieux faire connaître la distribution. (Voir *le Tableau qui précède le Rapport au Roi.*)

La Balance des comptes du grand-livre de la comptabilité générale des finances, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le présent compte, est imprimée, avec un *résumé analytique du journal,* à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

PREMIÈRE PARTIE.

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836,

PRÉSENTANT

le Tableau des Droits constatés au profit ou à la charge de l'État sur les Contributions et les Dépenses publiques,

et le Résumé des Recettes et des Payements faits sur tous les Services de l'Administration de finances.

NOTE

Sur les Opérations de l'année 1836.

Le compte des opérations de l'année présente :

1° Le tableau des droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les contributions et les dépenses publiques des exercices dont la situation était à mettre sous les yeux des Chambres ;

2° Le résumé des recettes et des payements faits sur tous les services de l'administration des finances.

Les opérations que la comptabilité générale des finances a eues à retracer sous ce double aspect, pendant l'année 1836, font ressortir les résultats ci-après :

Droits constatés sur les Contributions et les Dépenses publiques.

Exercice 1835.

Recettes. Les droits qui restaient à recouvrer, au 1er janvier 1836, sur les contributions et revenus de l'exercice 1835 y compris 1,033,325f 26c de ressources extraordinaires attribuées à cet exercice, (ventes de bois de l'État), s'élevaient à	59,381,125f 29c
Pendant l'année 1836, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État, pour	2,753,906 18
Ensemble	62,135,031 47
Des non-valeurs ont été constatées, et des décharges de droits accordées, pour	327,147 92
Les droits maintenus au profit de l'exercice 1835 se sont donc élevés à	61,807,883 55
Les recouvrements effectués n'ayant été que de	60,097,681 98
L'exercice 1835 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de	1,710,201 57
Dépenses. Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1835, il restait à payer, au 1er janvier 1836, ci	162,529,557f 77c
Pendant l'année 1836, ces liquidations ont éprouvé une réduction de	14,243,405 71
Reste	148,286,152 06
Et de nouveaux droits ont été reconnus au profit des créanciers de l'État, pour	74,952 42
Il a en conséquence été constaté que, pendant l'année 1836, le Trésor avait à payer pour les dépenses de l'exercice 1835	148,361,104 48
Les payements ne se sont élevés qu'à	145,284,432 94
Et à l'époque de la clôture de l'exercice 1835, les services restant à solder par le Trésor, montaient à	3,076,671 54

Exercice 1836.

RECETTES. D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1836 ont été inscrits dans les écritures pendant l'année 1836, pour une somme de..... 1,054,807,728 23f

Les recouvrements effectués pendant la même année, par les comptables des finances, ne s'étant élevés qu'à..... 999,760,347 35

Il restait à recouvrer au 1er janvier 1837..... 55,047,380 88

DÉPENSES. Les dépenses liquidées pendant l'année 1836, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1836, ont été constatées dans les écritures des différents ministères, ordonnateurs de ces dépenses, et résumées dans la comptabilité générale des finances, pour une somme de..... 1,068,466,370 48

Sur cette somme, il a été payé, par les comptables des finances, celle de.... 888,440,828 91

Et au 31 décembre 1836, les services restant à solder par le Trésor, montaient à..... 180,025,541 57

Exercice 1837.

Quelques recettes ont été faites en 1836 sur les produits de l'exercice 1837, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes montent à 19,230f 42c.

Des payements ont également eu lieu en 1836 sur les crédits de l'exercice 1837, pour divers services urgents. Ils s'élèvent à 4,662,315f 68c.

SERVICES SPÉCIAUX.

Les recouvrements opérés sur le service des ponts et canaux soumissionnés se sont élevés à 590,000f et les payements à 329,016f 37c.

Sur le service spécial des travaux autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, des payements ont été effectués pour 21,619,465f; l'on a, en outre, constaté au compte de ce service, au moyen d'un transport dans l'actif de l'administration des finances, la créance à recouvrer par le trésor sur les ressources extraordinaires que les lois précitées lui ont attribuées, laquelle s'élève à 77,386,061f 85c et représente le montant des payements faits jusqu'au 31 décembre 1836.

Le fonds des cautionnements en numéraire a donné lieu à une recette de 18,804,029f 90c et à un remboursement de 14,565,582f 48c.

Quelques recettes accidentelles montant à 14,514f 74c ont été faites au profit du service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile, dont la dépense s'est accrue de 665,972f 21c, pour le payement d'une dette arriérée que le trésor a été tenu de solder.

Enfin, il a été fait recette à un compte spécial des fonds prélevés sur la créance des États-Unis pour le payement des indemnités dues à des Français (art. 2 de la loi du 14 juin 1835). Ce prélèvement monte à 1,180,000f pour les quatre premiers termes de la créance échus le 4 février 1836.

RECETTES EN ATTÉNUATION DES AVANCES DU TRÉSOR SUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Les avances du trésor sur le service des budgets ont été réduites, en 1836, de 38,033,397f 82c, pour le produit de la consolidation en rentes, aux termes de la loi de finances de 1836, des bons que le trésor avait remis à la caisse d'amortissement depuis le 22 septembre 1835 jusqu'au 21 juin 1836 et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair.

DÉPENSES EN AUGMENTATION DES AVANCES ET DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR SUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Les avances et découverts du trésor, sur le service des budgets, se sont augmentés, pendant l'année 1836, d'une somme de 83,023,877f 97c pour les causes ci-après :

1° 567,228f 12. — Débets provenant du service antérieur au 1er avril 1814 et définitivement reconnus irrécouvrables.

2° 983,500f. — Créance à réaliser pour les obligations de l'emprunt national, qui n'ont pas été converties en rentes et dont le trésor est demeuré chargé d'effectuer le remboursement en numéraire, aux souscripteurs de cet emprunt.

3° 77,386,061f 85c. — Créance à réaliser sur les ressources accordées par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, pour les payements auxquels le service spécial des travaux publics autorisés par lesdites lois a donné lieu jusqu'à l'époque du 1er janvier 1837.

4° 4,087,088f. — Créance à réaliser par les intérêts des années 1835 et 1836 échus au profit du trésor, sur la dette de l'Espagne envers la France, reconnue par le traité du 30 décembre 1828.

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS FAITS PENDANT L'ANNÉE 1836,
Sur tous les services de l'Administration des finances.

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances, au 1er janvier 1836, s'élevaient à.....			105,219,238f 78c
Ainsi qu'on vient de le voir par l'analyse qui précède, il a été reçu pendant l'année 1836, sur les revenus ordinaires et extraordinaires,			
De l'exercice 1835.....	60,097,681f 98c	1,059,877,259f 75c	
——— 1836.....	999,760,347 35		
——— 1837.....	19,230 42		
A reporter.....		1,059,877,259 75	105,219,238 78

Reports.....	1,059,877,259f 75c	105,219,238f 78c
Les fonds spéciaux ont procuré au trésor une ressource de 20,588,544f 64c, savoir :		
Emprunts soumissionnés pour travaux dans divers ports.....	590,000 00	
Cautionnements versés en numéraire.....	18,804,029 90	
Recouvrements pour la liquidation de l'ancienne liste civile.....	14,514 74	
Fonds prélevés sur la créance des États-Unis....	1,180,000 00	
Le virement d'écritures destiné à classer avec les moyens extraordinaires à réaliser par le trésor le montant des payements faits sur le service spécial des travaux publics jusqu'au 31 décembre 1836, a été porté au crédit du compte de ce service spécial pour.....	77,386,061 85	
Les avances du trésor pour le service des budgets ont été réduites, par suite de la consolidation des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, de.....	38,033,397 82	
Le trésor a reçu de la banque.....	194,653,300 66	
Les mouvements des créances passives ont produit (y compris 52,763,366f 43c de bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes au pair) une recette de.....	1,899,680,464 61	
Sur le montant de ses créances actives, le trésor a obtenu un recouvrement de.....	28,157,723 97	
Les mouvements de fonds et de valeurs entre les comptables des finances ont été, en recette, de.....	2,044,984,160 26	
Les recettes de toute nature, pendant l'année 1836, sont donc de.....	5,363,360,913 56	5,363,360,913 56

Le compte des finances de la présente année avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de..... 5,468,580,152 34

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres sur les droits liquidés au profit des créanciers de l'État se sont élevés à 1,038,387,577f 53c, savoir :

Exercice 1835	145,284,432f 94c	1,038,387,577 53
——— 1836	888,440,828 91	
——— 1837	4,662,315 68	

Les payements faits pour le service spécial des travaux publics, autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, sont de	21,619,465 00
Ceux qu'a exigés le service de divers travaux effectués dans les ports, avec le produit d'emprunts soumissionnés, montent à	329,016 37
Il a été remboursé sur les fonds des cautionnements en numéraire	14,565,582 48
Les dépenses relatives à la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile s'élèvent à	665,972 21
Les avances et les découverts du trésor sur le service des budgets ont été augmentés de 83,023,877f 97c, savoir :	
Débets du service antérieur au 1er avril 1814 reconnus irrécouvrables	567,228 12
Obligations de l'emprunt national à rembourser en numéraire	983,500 00
Créance à réaliser sur les moyens extraordinaires affectés au service spécial des travaux publics (montant des payements faits par le trésor jusqu'au 31 décembre 1836)	77,386,061 85
Créance à recouvrer pour les intérêts échus en 1835 et 1836 de la dette de l'Espagne envers la France	4,087,088 00
Le trésor a remis à la banque, en compte courant	236,627,109 42
Il a remboursé, en atténuation des effets à payer et des comptes courants composant ses créances passives (y compris 38,033,397f 82c pour la consolidation en rentes des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement)	1,864,909,157 46
Les avances qu'il a dû faire pour plusieurs services et les créances à recouvrer qu'il a constatées à la charge de divers débiteurs, s'élèvent à	29,316,947 79
Les mouvements de fonds et de valeurs entre les comptables des finances ont été, en dépense, de	2,046,289,837 03
Et la dépense totale du trésor a été, pour l'année 1836, de	5,335,734,543 26
En ajoutant à cette dépense le solde en caisse et en portefeuille existant à la caisse centrale du trésor à Paris et chez les agents extérieurs, au 31 décembre 1836, ci	132,845,609 08
On retrouve la somme ci-contre, dont le compte des finances avait à justifier l'emploi.	5,468,580,152 34

Résultat du service de l'Administration des finances pendant l'année 1836.

Le mouvement du service des budgets et des fonds spéciaux, et celui des avances et découverts du trésor, ont présenté, pendant l'année 1836, un excédant de recette de 37,293,772 fr. 50 cent., ainsi qu'il résulte des détails ci-après :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.
Budget de 1835	60,097,681f 98c	145,284,432f 94c	"	85,186,750f 96c
——— 1836	999,760,347 35	888,440,828 91	111,319,518f 44c	"
——— 1837	19,230 42	4,662,315 68	"	4,643,085 26
Budget spécial des travaux publics. (Payements de l'année 1836.)	"	21,619,465 00	"	21,619,465 00
Idem. (Virement d'écritures pour constater la créance du trésor sur les moyens extraordinaires attribués à ce budget)	77,386,061 85	77,386,061 85	"	"
Service des canaux et travaux divers	590,000 00	329,016 37	260,983 63	"
Fonds des cautionnements en numéraire	18,804,029 90	14,565,582 48	4,238,447 42	"
Service de la liquidation de l'ancienne liste civile	14,514 74	665,972 21	"	651,457 47
Fonds des indemnités dues à des créanciers français par les États-Unis d'Amérique	1,180,000 00	"	1,180,000 00	"
Produit de la consolidation des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	38,033,397 82	"	38,033,397 82	"
Débets du service antérieur au 1er avril 1814 reconnus irrécouvrables	"	567,228 12	"	567,228 12
Obligations de l'emprunt national à rembourser en numéraire	"	983,500 00	"	983,500 00
Créance à recouvrer pour les intérêts échus en 1835 et 1836 de la dette de l'Espagne envers la France	"	4,087,088 00	"	4,087,088 00
	1,195,885,264 06	1,158,591,491 56	155,032,347 31	117,738,574 81
			37,293,772f 50c	

Excédant de recette 37,293,772f 50c

Les créances passives de l'administration des finances, au 1er janvier 1836 (déduction faite de 16,666,984 fr. 74 c. dus à la banque de France), montaient à 335,925,594f 67c

Et comme, au 1er janvier 1837, elles s'élevaient à 370,696,901 82

Il en résulte que, pendant l'année 1836, elles ont éprouvé une augmentation (voir les détails au compte de trésorerie, page 128) de . . . . . 34,771,307 15, ci 34,771,307 15

Total des excédants de recette réalisés par le trésor pendant l'année 1836. 72,065,079 65

Ces excédants de recette ont été employés comme il suit :			
Les créances actives s'élèvent, à la fin de l'année 1836, à	8,551,010f 58c		
Elles n'étaient, au 31 décembre 1835, que de.....	7,391,786 76		
Et ont par conséquent été augmentées, en 1836 (voir les détails à la page 129 du compte de trésorerie), d'une somme de	1,159,223 82,	ci	1,159,223f 82c
Les fonds déposés en compte courant à la banque, pendant l'année 1836, ont été de.....	236,627,109 42		
Ceux que la banque a remis au trésor ne montent qu'à.	194,653,300 66		
EXCÉDANT, pendant l'année, des fonds déposés par le Trésor.....	41,973,808 76		41,973,808 76
Enfin, les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables des finances conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient au 1er janvier 1836 à.....	105,219,238f 78c		
Pendant l'année 1836, ces comptables ont reçu du trésor ou de leurs collègues.....	2,044,984,160 26		
TOTAL.....	2,150,203,399 04		
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues, pendant la même année, montent à..... 2,046,289,837f 03c			
Le solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1837 est de..... 132,845,609 08			
	2,179,135,446 11		
AUGMENTATION pendant l'année 1836...	28,932,047 07		28,932,047 07
Ces trois causes réunies ont absorbé l'excédant de recette établi ci-contre, pour.....			72,065,079 65

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'administration des finances pendant l'année 1836.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1836.

Présentant le tableau des Droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les Contributions et les Dépenses publiques, et le Résumé des Recettes et des Payements faits sur tous les services de l'Administration des finances.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1836.

Numéraire	28,759,913 46		
Effets à recevoir	75,476,707 70	104,236,621 16	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		982,617 62	105,219,238 78

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1835.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1836.	DROITS constatés pendant l'année 1836.	ANNULATION de droits constatés antérieurement à 1836.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1836.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	48,544,784f 23c	"	11,791 42	48,532,992f 81c	"
Enregistrement, timbre et domaines	929,063 91	1,241,799f 51c	"	796,051 14	1,374,812f 28c
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	2,783,611 54	78,237 64	"	2,526,459 89	335,389 29
Postes	325,802 37	"	9,742 81	316,059 56	"
Coupes de bois	1,228,732 62	"	304,060 40	924,672 22	"
Salines et mines de sel de l'Est	261,054 85	1,666 57	"	262,721 42	"
Produit de la ferme des jeux	458,333 34	"	"	458,333 34	"
Produits universitaires	127,120 26	"	1,553 29	125,566 97	"
Produits divers	3,689,296 91	1,432,202 46	"	5,121,499 37	"
	58,347,800 03	2,753,906 18	327,147 92	59,064,356 72	1,710,201 57
Ressources extraordinaires. (Aliénation de bois.)	1,033,325 26	"	"	1,033,325 26	"
	59,381,125 29	2,753,906 18	327,147 92	60,097,681 98	1,710,201 57
		2,426,758 26			
		61,807,883 55			

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1835.

		DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1836.	DROITS constatés pendant l'année 1836.	ANNULATION de droits constatés antérieurement à 1836.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1836.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
Dette publique.	Dette perpétuelle	4,945,390 60	74,904 42	"	4,576,594 81	443,700 21
	Intérêts des obligations de l'emprunt national	33,166 25	"	"	30,491 25	2,675 00
	Intérêts d'emprunts spéciaux pour ponts et canaux	269,635 80	"	193,176 95	76,458 85	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	8,996,423 85	48 00	"	8,355,183 57	641,288 28
	Dette flottante	6,303,284 42	"	182,770 51	6,120,513 91	"
	Dette viagère	2,198,592 71	"	185,639 60	2,012,953 11	"
	Pensions	15,384,984 37	"	787,912 52	14,592,308 85	4,763 00
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes. Dépenses de la justice	1,575,813 63	"	72,225 62	1,495,116 87	8,471 14
	Justice et cultes. Dépenses des cultes	9,424,304 15	"	98,190 22	9,103,069 37	223,044 56
	Affaires étrangères	1,661,147 40	"	49,811 58	1,563,940 07	47,395 75
	Instruction publique	3,670,934 20	"	781,266 50	2,870,471 56	19,196 14
	Intérieur	22,724,525 67	"	4,869,574 08	17,741,885 43	113,066 16
	Travaux publics, agriculture et commerce	12,779,621 06	"	509,569 71	12,163,894 13	106,157 22
	Guerre	23,525,308 78	"	3,580,544 14	19,785,760 73	159,003 91
	Marine	16,212,744 85	"	2,048,139 27	13,995,738 73	168,866 85
	Finances	5,162,536 65	"	419,106 22	4,598,769 15	144,661 28
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		15,383,482 69	"	177,235 41	14,216,167 14	990,080 14
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		12,277,660 69	"	288,243 38	11,985,115 41	4,301 90
		162,529,557 77	74,952 42	14,243,405 71	145,284,432 94	3,076,671 54
			14,168,453 29			
		148,361,104 48				

Suit l'exercice 1836.

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836.

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1836.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1836.	RESTES à recouvrer au 1er janvier 1837 sur les droits constatés.
EXERCICE 1836.			
Contributions directes	368,622,469f 62c	321,870,889f 13c	46,751,580f 49c
Enregistrement, timbre et domaines	212,034,631 59	211,159,806 99	874,824 60
Douanes et sels	165,790,681 49	165,790,681 49	"
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	202,088,916 84	199,246,787 83	2,842,129 01
Produits des postes	39,009,100 38	38,705,957 62	303,142 76
Coupes de bois	31,353,608 99	30,037,357 14	1,316,251 85
Salines et mines de sel de l'Est	1,580,560 66	1,200,000 00	380,560 66
Produit de la ferme des jeux	5,500,000 00	5,041,666 66	458,333 34
Produits universitaires	4,363,877 16	4,193,507 70	170,369 46
Produits divers	24,463,881 50	22,513,692 79	1,950,188 71
	1,054,807,728 23	999,760,347 35	55,047,380 88
EXERCICE 1837.			
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	16,801 90	16,801 90	"
Produits divers	2,428 52	2,428 52	"
	19,230 42	19,230 42	"

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes sur le service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	590,000 00
Virement d'écritures pour constater la créance du trésor sur les moyens extraordinaires attribués au budget spécial des travaux publics (Voir ci-contre)	77,386,061 85
Recettes de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	18,804,029 90
Recettes affectées à la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile	14,514 74
Recette de fonds prélevés sur la créance des États-Unis pour le payement des indemnités dues à des français. (Article 2 de la loi du 14 juin 1835.)	1,180,000 00
	97,974,606 49

RECETTES EN ATTÉNUATION DES AVANCES DU TRÉSOR SUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Moyens extraordinaires du budget de l'exercice 1833. (Consolidation des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement)	38,033,397 82

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS QUI ÉTAIENT à payer au 1er janv. 1836.	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	RESTE A PAYER au 1er janv. 1837 sur les droits constatés.
EXERCICE 1836.				
Liste civile	"	13,000,000f 00c	13,000,000f 00c	"
Chambre des Pairs	"	720,000 00	720,000 00	"
Chambre des Députés	"	643,000 00	643,000 00	"
Légion d'honneur	"	2,400,000 00	2,400,000 00	"
Dette publique — Dette perpétuelle	"	192,687,458 50	188,076,540 64	4,610,917f 86c
Dette publique — Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	149,397 45	146,612 82	2,784 63
Dette publique — Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"
Dette publique — Intérêts d'emprunts spéciaux	"	10,108,000 00	9,847,660 55	260,339 45
Dette publique — Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,264,587 70	244,694 45	9,019,893 25
Dette publique — Dette flottante	"	10,160,000 00	2,514,893 38	7,645,106 62
Dette publique — Dette viagère	"	4,670,184 45	2,663,952 39	2,006,232 06
Dette publique — Pensions	"	61,661,488 53	46,806,369 60	14,855,118 93
Dépenses générales des services publics — Justice et cultes — Dépenses de la justice	"	19,214,939 38	17,853,781 58	1,361,157 80
Dépenses générales des services publics — Justice et cultes — Dépenses des cultes	"	34,998,945 89	25,551,484 39	9,447,461 50
Dépenses générales des services publics — Affaires étrangères	"	7,460,679 63	5,898,347 06	1,562,332 57
Dépenses générales des services publics — Instruction publique	"	13,352,094 04	9,934,366 19	3,417,727 85
Dépenses générales des services publics — Intérieur	"	80,812,172 60	52,936,750 29	27,875,422 31
Dépenses générales des services publics — Travaux publics, agriculture et commerce	"	56,753,263 30	40,283,960 61	16,469,302 69
Dépenses générales des services publics — Guerre	"	226,136,459 00	195,452,335 06	30,684,123 94
Dépenses générales des services publics — Marine	20,695f 85c	67,418,040 85	51,605,719 69	15,833,017 01
Dépenses générales des services publics — Finances	"	23,502,476 58	18,650,224 06	4,852,252 52
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	"	118,767,542 60	101,954,940 62	16,812,601 98
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	50,281,814 61	36,972,066 01	13,309,748 60
	20,695 85	1,048,779,008 11	868,774,162 39	180,025,541 57
Créance des États-Unis. (Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835.)	"	19,666,666 52	19,666,666 52	"
	20,695 85	1,068,445,674 63	888,440,828 91	180,025,541 57
	1,068,466,370 48			
EXERCICE 1837.				
Dépenses du ministère des affaires étrangères		150,000 00	150,000 00	"
——— de la guerre		1,324,267 09	1,324,267 09	"
——— de la marine		2,765,534 15	2,235,254 26	530,279 89
Remboursements et restitutions		952,794 33	952,794 33	"
		5,192,595 57	4,662,315 68	530,279 89

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur le service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	329,016 37
——— des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	21,619,465 00
Remboursements de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	14,565,582 48
Dépenses relatives à la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile	665,972 21
	37,180,036 06

DÉPENSES EN AUGMENTATION DES AVANCES ET DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR SUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Transport dans les découverts du trésor, de débets du service intérieur au 1er avril 1814 reconnus irrécouvrables	567,228 12
Créance à réaliser pour les obligations de l'emprunt national à rembourser en numéraire	983,500 00
——— au 1er janvier 1837 sur les moyens extraordinaires attribués au service spécial des travaux publics	77,386,061 85
——— sur la dette de l'Espagne envers la France	4,087,088 00
	83,023,877 97

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836.

Suite de la RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds reçus de la banque en compte courant			194,653,300f 66c		
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission des bons du trésor	94,844,239f 28c			
	——— de traites et mandats	108,658,128 65	203,502,367f 93c		
	Obligations de l'emprunt national à rembourser en numéraire		983,500 00		
	Recette de fonds particuliers des comptables des finances		528,592,884 77	1,899,680,464 61	2,122,491,489f 24c
	——— pour le compte des correspondants du trésor		343,453,925 01		
	——— des correspondants des comptables des finances		823,147,786 90		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)				28,157,723 97	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)					2,044,984,160 26
					4,167,475,649 50

Suite de la DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds remis à la banque en compte courant				236,627,109f 42c	
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursement de bons du trésor	97,331,184f 75c	207,892,255f 73c		
	——— de traites et mandats	110,561,070 98			
	——— des obligations de l'emprunt national		881,100 00		
	Remboursements de fonds particuliers des comptables des finances		522,507,484 99	1,864,909,157 46	2,130,853,214f 67c
	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		309,453,781 23		
	——— des correspondants des comptables des finances		824,174,535 51		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances constatés à la charge de divers.)				29,316,947 79	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés)					2,046,289,837 03
					4,177,143,051 70

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1837.

Numéraire	45,271,214 56	131,612,365 34	132,845,609 08
Effets à recevoir	86,341,150 78		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		1,233,243 74	

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1836.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1835		60,097,681 98	1,059,877,259 75	
	——— 1836		999,760,347 35		
	——— 1837		19,230 42		
Services spéciaux (y compris un virement d'écritures de 77,386,061f 85c sur le service spécial des travaux publics)				97,974,606 49	
Recette en atténuation des avances du trésor sur le service des budgets				38,033,397 82	
Opérations de trésorerie.	Fonds reçus de la banque en compte courant	194,653,300 66			
	Recettes en augmentation des créances passives	1,899,680,464 61	2,122,491,489 24		
	——— en atténuation des créances actives	28,157,723 97		4,167,475,649 50	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		2,044,984,160 26		
Total de la recette				5,363,360,913 56	
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1836				105,219,238 78	
Total général				5,468,580,152 34	

Dépenses publiques	Exercice 1835		145,284,432 94	1,038,387,577 53	
	——— 1836		888,440,828 91		
	——— 1837		4,662,315 68		
Services spéciaux					37,180·036 06
Dépense en augmentation des avances et des découverts du trésor sur le service des budgets (y compris un virement d'écritures de 77,386,061f 85c sur le service spécial des travaux publics)					83,023,877 97
Opérations de trésorerie.	Fonds remis à la banque en compte courant	236,627,109 42			
	Payements en atténuation des créances passives	1,864,909,157 46	2,130,853,214 67		
	——— en augmentation de créances actives	29,316,947 79			4,177,143,051 70
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)		2,046,289,837 03		
Total de la dépense					5,335,734,543 26
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1837					132,845,609 08
Total général					5,468,580,152 34

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1836.

NATURES DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TRÉSORIER PAYEUR en Afrique.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. RECETTES.	ANNULATIONS de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1835. Contributions directes	"	"	"	"	"	48,532,992f 81c	"	"	"	"	"	48,532,992f 81c
Enregistrement, timbre et domaines	796,051f 14c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	796,051 14
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	2,526,038f 11c	"	"	"	"	"	"	421f 78c	"	2,526,459 89
Postes	"	"	"	316,059f 56c	"	"	"	"	"	"	"	316,059 56
Coupes de bois	250,909 06	"	"	"	"	678,214 46	"	"	"	"	4,451f 30c	924,672 22
Salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	"	"	"	262,721 42	"	262,721 42
Produit de la ferme des jeux	"	"	"	"	"	"	458,333f 34c	"	"	"	"	458,333 34
Produits universitaires	"	"	"	"	"	121,296 97	"	"	"	4,270 00	"	125,566 97
Produits divers	212,329 06	"	"	"	144f 16c	653,892 70	"	"	59,920f 55c	5,936,160 41	1,740,947 51	5,121,499 37
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	1,033,325 00	"	"	"	" 26	"	1,033,325 26
EXERCICE 1836. Contributions directes	"	"	"	"	"	321,908,786 49	"	"	"	"	37,897 36	321,870,889 13
Enregistrement, timbre et domaines	211,159,806 99	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	211,159,806 99
Douanes et sels	"	165,790,681f 49c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	165,790,681 49
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	199,203,225 22	"	"	"	"	"	5,665 25	37,897 36	"	199,246,787 83
Postes	"	"	"	38,573,900 41	"	"	"	1,429f 30c	130,627 91	"	"	38,705,957 62
Coupes de bois	4,485,748 59	"	"	"	"	25,551,608 55	"	"	"	"	"	30,037,357 14
Salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,200,000 00	"	1,200,000 00
Produit de la ferme des jeux	"	"	"	"	"	"	5,041,666 66	"	"	"	"	5,041,666 66
Produits universitaires	"	"	"	"	"	4,193,507 70	"	"	"	"	"	4,193,507 70
Produits divers	2,348,029 78	1,629,237 68	1,108,460 75	"	868,260 39	3,559,702 93	6,694,765 24	705,518 00	1,841,775 30	10,135,109 48	6,377,166 76	22,513,692 79
EXERCICE 1837. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	16,801 90	"	"	"	"	"	"	"	"	16,801 90
Produits divers	"	"	2,428 52	"	"	"	"	"	"	718,372 30	718,372 30	2,428 52
	219,252,874 62	167,419,919 17	202,856,954 50	38,889,959 97	868,404 55	406,233,327 61	12,194,765 24	706,947 30	2,037,989 01	18,294,953 01	8,878,835 23	1,059,877,259 75
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recette sur le service des ponts, canaux et travaux, soumissionnés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	590,000 00	"	590,000 00
Virement d'écritures pour constater la créance du trésor sur les moyens extraordinaires attribués au budget spécial des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	93,955,000 00	16,568,938 15	77,386,061 85
Recette de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	"	"	"	"	"	9,774,192 56	8,964,567 34	"	65,270 00	"	"	18,804,029 90
Recettes affectées à la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,514 74	"	14,514 74
Recette de fonds prélevés sur la créance des États-Unis, pour le payement des indemnités dues à des Français. (Art. 2 de la loi du 14 juin 1835)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,180,000 00	"	1,180,000 00
RECETTES EN ATTÉNUATION DES AVANCES DU TRÉSOR SUR LE SERVICE DES BUDGETS.												
Moyens extraordinaires du budget de l'exercice 1833	"	"	"	"	"	"	38,033,397 82	"	"	"	"	38,033,397 82
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Fonds reçus de la banque en compte courant	"	"	"	"	"	"	194,653,300 66	"	"	"	"	194,653,300 66
RECETTES en augmentation des créances passives. Émission de bons du trésor	"	"	"	"	"	"	94,844,239 28	"	"	"	"	94,844,239 28
——— de traites et mandats	"	"	"	"	"	61,309,612 57	32,623,001 58	"	1,954,110 26	12,806,328 86	34,924 62	108,658,128 65
Obligations de l'emprunt national à rembourser en numéraire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	983,500 00	"	983,500 00
Recette de fonds particuliers des comptables des finances	3,749 56	67,937 34	48,656 20	"	19,759,824 41	507,467,905 26	"	28,748 83	"	1,216,063 17	"	528,592,884 77
——— pour le compte des correspondants du trésor	1,353,406 16	56,530,193 86	5,572,135 50	15,613,049 60	96,589,883 59	92,442,355 14	66,065,959 34	1,209 99	782,796 98	8,503,281 18	346 33	343,453,925 01
——— des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	821,716,411 22	"	1,431,375 68	"	"	"	823,147,786 90
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)	2,479,458 67	17,280,619 95	1,315,233 48	192,018 32	"	6,271 51	240,000 00	17 50	105 00	6,702,220 10	58,220 56	28,157,723 97
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	1,204,635 38	9,806,070 42	5,997,747 00	3,799,522 27	96,634 50	533,191,314 27	576,071,848 82	898,660,944 74	16,021,567 92	133,886 19	11 25	2,044,984,160 26
TOTAUX DES RECETTES	224,294,124 39	251,104,740 74	215,790,726 68	58,494,550 16	117,314,747 05	2,432,141,390 14	1,023,691,080 08	900,829,244 04	20,861,839 17	144,379,747 25	25,541,276 14	5,363,360,913 56
										118,838,471 11		

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des monnaies.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TRÉSORIER PAYEUR en Afrique.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1835. — Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	4,576,594f 81c	"	"	"	4,576,594f 81c
Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	"	30,491 25	"	"	"	30,491 25
Intérêts d'emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	"	"	"	"	"	"	76,458 85	"	"	"	76,458 85
Intérêts de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	8,354,037 92	1,145f 65c	"	"	8,355,183 57
Dette flottante	"	"	"	"	"	985,063f 84c	130,280f 60c	"	"	5,007,583f 98c	2,414f 51c	6,120,513 91
Dette viagère	"	"	"	"	"	"	"	2,012,953 11	"	71,880 22	71,880 22	2,012.953 11
Pensions	"	70,479f 59c	"	"	"	"	"	14,520,792 76	1,036 50	171,229 30	171,229 30	14,592,308 85
Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes. — Dépenses de la justice	"	"	"	"	"	"	"	1,502,099 62	"	100 00	7,082 75	1,495,116 87
Justice et cultes. — Dépenses des cultes	"	"	"	"	"	"	"	9,104,863 34	"	1,057 38	2,851 35	9,103,069 37
Affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	1,546,158 49	"	24,400 78	6,619 20	1,563,940 07
Instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	2,876,755 79	"	12,022 47	18,306 70	2,870,471 56
Intérieur	"	"	"	"	"	"	"	17,897,889 57	"	38,859 11	194,863 25	17,741,885 43
Travaux publics, agriculture et commerce	"	"	"	"	"	"	"	12,073,532 86	"	156,880 64	66,519 37	12,163,894 13
Guerre	"	"	"	"	"	"	"	19,443,261 72	1,637,636 09	3,997,458 88	5,292,595 96	19,785,760 73
Marine	"	"	"	"	"	"	"	14,853,533 21	"	1,265,163 09	2,122,957 57	13,995,738 73
Finances. (Divers services)	14,773f 21c	112 25	4,162f 21c	"	"	1,798,260 47	28,378 04	2,763,690 97	204 33	1,128 50	11,940 83	4,598,769 15
Frais de régie, de percep^on et d'exp^on des impôts et revenus	167,233 97	2,319,606 77	1,745,669 64	1,769,544f 30c	"	2,255,142 94	"	4,915,738 44	102 46	1,043,905 87	777 25	14,216,167 14
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	3,130,011 48	30,476 17	2,894 79	"	8,595,607 70	"	217,526 40	"	8,598 87	"	11,985,115 41
EXERCICE 1836. — Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	13,000,000 00	"	"	"	13,000,000 00
Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	720,000 00	"	"	"	720,000 00
Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	643,000 00	"	"	"	643,000 00
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	2,400,000 00	"	"	"	2,400,000 00
Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	188,076,540 64	"	"	"	188,076,540 64
Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	"	146,862 82	"	"	250 00	146,612 82
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	44,616,463 00	"	"	"	44,616,463 00
Intérêts d'emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	"	"	"	"	"	"	9,847,660 55	"	"	"	9,847,660 55
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	244,613 05	81 40	"	"	244,694 45
Dette flottante	"	"	"	"	"	1,254,241 56	1,138,874 11	"	"	154,700 44	32,922 73	2,514,893 38
Dette viagère	"	"	"	"	"	"	"	2,664,012 39	"	158,421 85	158,481 85	2,663,952 39
Pensions	"	425,175 04	"	"	"	"	"	46,376,268 06	4,926 50	284,309 26	284,309 26	46,806,369 60
Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes. — Dépenses de la justice	3,804,617 45	"	"	"	"	"	"	14,049,115 38	"	48 75	"	17,853,781 58
Justice et cultes. — Dépenses des cultes	"	"	"	"	"	"	"	25,551,484 39	"	"	"	25,551,484 39
Affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	5,887,807 05	"	10,862 62	322 61	5,898,347 06
Instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	9,935,426 19	"	"	1,060 00	9,934,366 19
Intérieur	"	"	"	"	"	"	"	52,931,176 66	"	5,950 38	376 75	52,936,750 29
Travaux publics, agriculture et commerce	"	"	"	"	"	"	"	40,282,276 11	"	1,733 00	48 50	40,283,960 61
Guerre	"	"	"	"	"	"	"	177,368,537 22	16,063,327 04	2,220,275 24	199,804 44	195,452,335 06
Marine	"	"	"	"	"	"	"	50,615,960 52	2,035 00	1,180,676 08	192,951 91	51,605,719 69
Finances. (Divers services)	22,837 35	18,293 67	2,640 85	6,586 53	"	5,611,665 87	91,667 60	13,433,895 55	78,457 18	61,993 76	677,814 30	18,650,224 06
Frais de régie, de percep^on et d'exp^on des impôts et revenus	9,130,798 52	19,410,659 03	33,272,472 58	15,132,013 41	"	9,144,813 69	"	15,812,816 78	1,009 00	51,592 16	1,234 55	101,954,940 62
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	3,106,871 43	11,044,375 52	836,389 95	21,623 01	"	21,065,308 40	"	817,059 95	24 48	80,413 27	"	36,972,066 01
Créance des États-Unis. (Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835)	"	"	"	"	"	"	"	18,486,666 52	"	1,180,000 00	"	19,666,666 52
EXERCICE 1837. — Dépenses du ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	150,000 00	"	"	"	150,000 00
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	"	1,287,313 86	36,953 23	"	"	1,324,267 09
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	"	2,235,254 26	"	"	"	2,235254 26
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	"	"	"	"	952,794 33	"	"	"	"	"	952,794 33
PRÉLÈVEMENTS sur les recettes. — Frais de fabricat^on prélevés sur le prod^t des monnaies. Ex^ce 1835.	"	"	"	"	84,479f 95c	"	"	"	"	114,546 52	199,026 47	"
Idem. Ex^ce 1836.	"	"	"	"	721,603 49	"	"	"	"	98,979 91	820,583 40	"
A reporter	16,247,131 93	36,418,713 35	35,891,811 40	16,932,662 04	806,083 44	51,662,898 80	1,389,200 35	854,346,590 06	17,826,938 86	17,404,772 33	10,539,225 03	1,038,387,577 53

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS des MONNAIES et médailles.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TRÉSORIER PAYEUR en Afrique.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. PAYEMENTS.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. ANNULATIONS de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
Report	16,247,131f 93c	36,418,713f 35c	35,891,811f 40c	16,932,662f 04c	806,083f 44c	51,662,898f 80c	1,389,200f 35c	854,346,590f 06c	17,826,938f 86c	17,404,772f 33c	10,539,225f 03c	1,038,387,577f 53c
SERVICES SPÉCIAUX.												
Dépenses sur le service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	"	"	"	"	"	"	"	329,016 37	"	"	"	329,016 37
——— des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	"	"	"	"	"	"	"	21,583,966 19	"	40,115 50	4,616 69	21,619,465 00
Remboursement de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	"	"	"	"	"	"	"	14,561,982 48	3,600 00	"	"	14,565,582 48
Dépenses relatives à la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	"	665,972 21	"	665,972 21
DÉPENSES EN AUGMENTATION DES AVANCES ET DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR SUR LE SERVICE DES BUDGETS.												
Transport dans les découverts du trésor des débets non recouvrables du service antérieur au 1er avril 1814	"	"	"	"	"	"	"	"	"	567,228 12	"	567,228 12
Créance à réaliser pour les obligations de l'emprunt national à rembourser en numéraire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	983,500 00	"	983,500 00
Créance à réaliser au 1er janvier 1837 sur les moyens extraordinaires attribués au service spécial des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	93,955,000 00	16,568,938 15	77,386,061 85
Créance a réaliser sur la dette de l'Espagne envers la France	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,087,088 00	"	4,087,088 00
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Fond remis à la banque au compte courant	"	"	"	"	"	"	236,627,109 42	"	"	"	"	236,627,109 42
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du trésor	"	"	"	"	"	"	97,331,184 75	"	"	"	"	97,331,184 75
——— de traites et mandats	"	"	"	"	"	30,800,656 19	77,828,321 14	"	1,931,893 65	200 00	"	110,561,070 98
——— des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	881,100 00	"	"	"	"	881,100 00
——— de fonds particuliers des comptes des finances	3,508 34	67,943 28	102,697 24	"	19,711,653 06	502,480,007 02	"	32,259 01	"	109,417 04	"	522,507,484 99
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor	1:087,812 56	57,251,324 16	5,551,041 87	15,223,678 74	96,171,815 49	65,090,543 56	46,082,960 37	44,456 49	953,709 17	22,031,762 44	35,323 62	309,453,781 23
——— des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	822,743,159 83	"	1,431,375 68	"	"	"	824,174,535 51
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances)	2,488,219 57	17,105,630 96	1,294,925 57	219,662 62	"	1,632,446 41	"	105,981 06	"	6,470,081 60	"	29,316,947 79
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés)	204,455,189 61	140,622,717 50	172,948,375 90	26,048,120 74	123,818 04	957,258,761 57	537,580,646 91	6,805,794 39	774,975 01	926,757 75	1,255,320 39	2,046,289,837 03
Totaux des payements	224,281,862 01	251,466,329 25	215,788,851 98	58,424,124 14	116,813,370 03	2,431,668,473 38	997,720,522 94	899,241,421 73	21,491,116 69	147,241,894 99	28,403,423 88	5,335,734,543 26
										118,838,471 11		

Résumé du Développement, par classe de Comptables, *des Recettes et des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1836.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1836.	RECETTES ET VIREMENTS de fonds effectués pendant l'année 1836.	TOTAL. (Voir page 20.)	PAYEMENTS ET VIREMENTS de fonds effectués pendant l'année 1836.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1837.	TOTAL. (Voir page 21.)	OBSERVATIONS.
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	177,558f 49c	224,294,124f 39c	224,471,682f 88c	224,281,862f 01c	189,820f 87c	224,471,682f 88c	
——— des douanes et sels	5,810,887 73	251,104,740 74	256,915,628 47	251,466,329 25	5,449,299 22	256,915,628 47	
——— des contributions indirectes	108,184 77	215,790,726 68	215,898,911 45	215,788,851 98	110,059 47	215,898,911 45	
Directeurs des postes	484,579 14	58,494,550 16	58,979,129 30	58,424,124 14	555,005 16	58,979,129 30	
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,625,418 24	117,314,747 05	118,940,165 29	116,813,370 03	2,126,795 26	118,940,165 29	
Receveurs généraux des finances	26,720,958 56	2,432,141,390 14	2,458,862,348 70	2,431,668,473 38	27,193,875 32	2,458,862,348 70	
Caissier du trésor	61,737,124 54	1,023,691,080 08	1,085,428,204 62	997,720,522 94	87,707,681 68	1,085,428,204 62	
Payeurs du trésor	2,832,886 87	900,829,244 04	903,662,130 91	899,241,421 73	4,420,709 18	903,662,130 91	
Trésorier payeur en Afrique	5,721,640 44	20,861,839 17	26,583,479 61	21,491,116 69	5,092,362 92	26,583,479 61	
Agent responsable des virements de comptes	"	118,838,471 11	118,838,471 11	118,838,471 11	"	118,838,471 11	
	105,219,238 78	5,363,360,913 56	5,468,580,152 34	5,335,734,543 26	132,845,609 08	5,468,580,152 34	

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1836.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de développer, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes de l'État,

SAVOIR :

Les contributions directes;

Les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines;

Les divers droits de douanes, et le droit de consommation sur les sels;

Les droits sur les boissons et les diverses taxes indirectes, ainsi que le produit de la vente des tabacs et des poudres à feu;

Le produit des coupes de bois de l'État;

La part revenant au trésor public dans l'exploitation des salines et mines de sel de l'Est;

La portion également attribuée au trésor dans le produit de la ferme des jeux;

Les produits universitaires;

Et, enfin, diverses recettes accessoires qui sont fixes ou accidentelles, mais qu'en raison de leur nombre et de leur variété on est dans l'usage de classer au budget sous la désignation commune de *Produits divers.*

Les agents administratifs qui liquident les droits à la charge de l'État, et les comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits, sont indiqués à la fin de la présente note.

Un tableau spécial, consacré à chacune des branches de revenus, présente, tant pour l'exercice de l'année précédente que pour l'exercice courant, tous les détails qu'elle comporte, quant à la nature et à la quotité des divers produits.

Ces détails sont ensuite eux-mêmes développés, pour les recettes de l'exercice précédent, dans des états qui font connaître, selon la nature des impôts et la législation qui les régit, les valeurs, matières ou quantités auxquelles les tarifs ont été appliqués, les perceptions qui en sont résultées au profit du trésor, les différences que ces perceptions font ressortir d'une année à l'autre, et les articles imposables qu'affecte l'accroissement ou la diminution des produits. Les recettes de l'exercice courant sont les seules qui se trouvent développées par nature et par département, les détails semblables à ceux qui précèdent, relativement à l'application des tarifs, ne pouvant être publiés que dans le compte de la seconde année de l'exercice.

Un tableau principal précède les états détaillés du compte des contributions et revenus publics. Il fait connaître, par branche de revenus, pour l'exercice qui vient d'être clos et pour l'exercice courant, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, soit antérieurement à la publication du compte, soit pendant l'année, et les sommes restant à recevoir à l'époque où le compte est établi.

Enfin un tableau, placé après les états publiés sur chaque nature d'impôts, présente, par département, l'ensemble des recouvrements de l'exercice 1835, tels qu'ils sont publiés dans le compte définitif du budget de cet exercice. (Voir pages 68 à 71.)

Les différents résultats exposés dans cette partie du compte général des finances se résument ainsi qu'il suit :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1835.

Les droits constatés au profit de l'État, sur cet exercice, se sont élevés à 1,046,617,466 fr. 03 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	365,680,614f 79c	1,025,478,336f 03c
	Impôts et revenus indirects et produits de domaines	611,449,639 98	
	Coupes de bois	24,231,124 81	
	Produits divers	24,116,956 45	
Ressources extraordinaires.	Produits d'aliénation de bois de l'État		21,139,130 00
	TOTAL		1,046,617,466 03

Sur cette somme il a été reçu par le trésor public antérieurement au 1er janvier 1836	984,809,582f 48c	
Pendant l'année 1836	60,097,681 98	
		1,044,907,264 46
Et il restait à recouvrer à la clôture de l'exercice 1835		1,710,201 57

Contributions et Revenus de l'Exercice 1836.

Les droits à recouvrer qui ont été constatés au profit de l'État sur cet exercice, jusqu'au 31 décembre 1836, montent à 1,055,723,278 fr. 27 cent., savoir :

Contributions directes	368,622,469f 62c
Impôts et revenus indirects et produits de domaines	630,387,845 86
Coupes de bois	31,353,608 99
Produits divers	25,359,353 80
TOTAL	1,055,723,278 27

Sur cette somme il a été reçu par le trésor antérieurement au 1er janvier 1836	915,550f 04c	
Pendant l'année 1836	999,760,347 25	
		1,000,675,897 39
Et il restait à recouvrer au 1er janvier 1837 celle de		55,047,380 88

SAVOIR :

Sur les Contributions directes	46,751,580f 49c
—— Impôts et revenus indirects et produits de domaines	5,029,359 83
—— Coupes de bois	1,316,251 85
—— Produits divers	1,950,188 71
SOMME PAREILLE	55,047,380 88

Contributions et Revenus de l'Exercice 1837.

Les recouvrements effectués pendant l'année 1836, par anticipation sur les produits de l'exercice 1837, ont été de 19,230 fr., 42 cent., savoir :

Sur les impôts et revenus indirects et produits de domaines	16,801f 90c
Sur les produits divers	2,428 52
SOMME PAREILLE	19,230 42

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1836.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1836 se sont élevés à 1,059,877,259 fr. 75 cent.

	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1836.	EXERCICE 1837.
Contributions directes	48,532,992f 81c	321,870,889f 13c	"
Impôts et revenus indirects et produits de domaines	4,485,192 32	625,338,408 29	16,801f 90c
Coupes de bois	924,672 22	30,037,357 14	"
Produits divers	5,121,499 37	22,513,692 79	2,428 52
	59,064,356 72	999,760,347 35	19,230 42
Ressources extraordinaires	1,033,325 26	"	"
	60,097,681 98	999,760,347 35	19,230 42
SOMME PAREILLE		1,059,877,259 75	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1836. (Page 20.)

Il a paru utile de faire suivre les résultats qui précèdent d'un tableau présentant, pour les deux exercices 1835 et 1836, la situation spéciale des impôts et revenus indirects dont l'état comparatif est publié au Moniteur à la fin de chaque trimestre, par les soins de l'administration des finances.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS indirects.	EXERCICE 1835. RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	pendant l'année 1836.	TOTAL.	EXERCICE 1836. RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1836.	RESTE à recouvrer jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	164,970,484	590,839	165,561,323	175,000,989	591,730	175,592.719
Droits de timbre	30,298,373	177	30,298,550	31,722,820	1,094	31,723,914
Droits de douanes, droits de navigation, etc	107,432,290	"	107,432,290	110,797,984	"	110,797,984
Droits de consommation des sels	54,759,422	"	54,759,422	54,992,697	"	54,992,697
Boissons et droits de fabrication des bières	76,145,068	1,203,217	77,348,285	80,435,741	1,243,422	81,679,163
Diverses taxes indirectes	34,499,300	1,320,433	35,819,733	35,982,405	1,596,443	37,578,848
Produits de la vente des tabacs	74,434,588	465	74,435,053	78,284,807	436	78,285,243
——— des poudres à feu	4,612,668	2,344	4,615,012	4,563,912	1,828	4,565,740
Postes	36,790,096	316,059	37,106,155	38,705,957	303,143	39,009,100
	583,942,289	3,433,534	587,375,823	610,487,312	3,738,096	614,225,408
Loterie	7,764,925	"	7,764,925	"	"	"
	591,707,214	3,433,534	595,140,748	610,487,312	3,738,096	614,225,408

Tableau indiquant les Agents administratifs qui liquident les Droits à la charge des Redevables de l'État, et les Comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits.

CONTRIBUTIONS et REVENUS.	AGENTS ADMINISTRATIFS QUI LIQUIDENT les droits à la charge des redevables de l'État.	COMPTABLES qui EFFECTUENT LE RECOUVREMENT des droits liquidés.
Contributions directes.....	Directeurs et contrôleurs des contributions directes.	Receveurs des finances.
Enregistrement, timbre et domaines	Receveurs, vérificateurs et inspecteurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.
Douanes et sels.....	Vérificateurs et liquidateurs des droits de douanes.	Receveurs des douanes et sels.
Boissons et droits divers.....	Commis aux exercices et receveurs des contributions indirectes.	Receveurs des contributions indirectes.
Tabacs et poudres.....	Entreposeurs des tabacs et des poudres à feu.	*Idem.*
Postes.....	Directeurs et inspecteurs des postes.....	Directeurs des postes et payeurs du trésor aux armées.
Coupes de bois.....	Conservateurs et agents forestiers.....	Receveurs généraux des finances et receveurs de l'enregistrement.
Salines et mines de sel de l'Est....	Administration centrale des finances.....	Caissier du trésor.
Produit de la ferme des jeux.....	*Idem*.....	*Idem.*
Produits universitaires.....	Directeurs des contributions directes et agents de l'université.	Receveurs des finances.
Produits divers.....	Administration centrale des finances.....	Tous les comptables des finances.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1835, 1836 et 1837, au 1er Janvier 1837.

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1386. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1386. — Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Antérieurement au 1er janvier 1836.	Pendant l'année 1836.	TOTAL.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la clôture de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1835.					
40	Contributions directes	365,692,406 21	"	11,791 42	365,680,614 79	317,147,621 98	48,532,992 81	365,680,614 79	"	
42	Enregistrement, timbre et domaines	200,111,539 94	1,241,799 51	"	201,353,339 45	199,182,476 03	796,051 14	199,978,527 17	1,374,812 28	
44	Douanes et sels	162,191,713 02	"	"	162,191,713 02	162,191,713 02	"	162,191,713 02	"	
46	Boissons, droits divers, tabacs et poudres	192,475,236 59	78,237 64	"	192,553,474 23	189,691,625 05	2,526,459 89	192,218,084 94	335,389 29	
48	Postes	37,115,898 60	"	9,742 81	37,106,155 79	36,790,096 23	316,059 56	37,106,155 79	"	
50	Coupes de bois	24,535,185 21	"	304,060 40	24,231,124 81	23,306,452 59	924,672 22	24,231,124 81	"	
52	Salines et mines de sel de l'Est	1,461,054 85	1,666 57	"	1,462,721 42	1,200,000 00	262,721 42	1,462,721 42	"	
54	Produit de la ferme des jeux	5,500,000 00	"	"	5,500,000 00	5,041,666 66	458,333 34	5,500,000 00	"	
54	Bénéfice de la loterie royale	7,764,925 06	"	"	7,764,925 06	7,764,925 06	"	7,764,925 06	"	
56	Produits universitaires	3,518,864 30	"	1,553 29	3,517,311 01	3,391,744 04	125,566 97	3,517,311 01	"	
58, 60 62 et 64	Produits divers	22,684,753 99	1,432,202 46	"	24,116,956 45	18,995,457 08	5,121,499 37	24,116,956 45	"	
66	Ressources extraordinaires	21,139,130 00	"	"	21,139,130 00	20,105,804 74	1,033,325 26	21,139,130 00	"	
		1,044,190,707 77	2,753,906 18	327,147 92	1,046,617,466 03	984,809,582 48	60,097,681 98	1,044,907,264 46	1,710,201 57	
			2,426,758 26							

EXERCICE 1836.

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1835, 1836 et 1837, au 1er Janvier 1837.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. Antérieurement au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Droits constatés.	Opérations de l'année 1836. Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Antérieurement au 1er janvier 1836.	Pendant l'année 1836.	TOTAL.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1836.				
41	Contributions directes	"	368,622,469 62	"	368,622,469 62	"	321,870,889 13	321,870,889 13	46,751,580 49	
43	Enregistrement, timbre et domaines	"	212,034,631 59	"	212,034,631 59	"	211,159,806 99	211,159,806 99	874,824 60	
45	Douanes et sels	"	165,790,681 49	"	165,790,681 49	"	165,790,681 49	165,790,681 49	"	
47	Boissons, droits divers, tabacs et poudres	20,077 74	202,088,916 84	"	202,108,994 58	20,077 74	199,246,787 83	199,266,865 57	2,842,129 01	
49	Postes	"	39,009,100 38	"	39,009,100 38	"	38,705,957 62	38,705,957 62	303,142 76	
51	Coupes de bois	"	31,353,608 99	"	31,353,608 99	"	30,037,357 14	30,037,357 14	1,316,251 85	
53	Salines et mines de sel de l'Est	"	1,580,560 66	"	1,580,560 66	"	1,200,000 00	1,200,000 00	380,560 66	
55	Produit de la ferme des jeux	"	5,500,000 00	"	5,500,000 00	"	5,041,666 66	5,041,666 66	458,333 34	
5	Produits universitaires	"	4,363,877 16	"	4,363,877 16	"	4,193,507 70	4,193,507 70	170,369 46	
56, 61 63 et 65	Produits divers	895,472 30	24,463,881 50	"	25,359,353 80	895,472 30	22,513,692 79	23,409,165 09	1,950,188 71	
		915,550 04	1,054,807,728 23	"	1,055,723,278 27	915,550 04	999,760,347 35	1,000,675,897 39	55,047,380 88	EXERCICE 1837.

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1835, 1836 et 1837, au 1er Janvier 1837.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. Antérieurement au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Droits constatés.	Opérations de l'année 1836. Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS Antérieurement au 1er janvier 1836.	Pendant l'année 1836.	TOTAL.	RESTES A RECOUVRER sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1837.					
57	Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	16,801 90	"	16,801 90	"	16,801 90	16,801 90	"	
57	Produits divers	"	2,428 52	"	2,428 52	"	2,428 52	2,428 52	"	
		"	19,230 42	"	19,230 42	"	19,230 42	19,230 42	"	
					RÉCAPITULATION.					
	EXERCICE 1835	1,044,190,707 77	2,426,758 26	"	1,046,617,466 03	984,809,582 48	60,097,681 98	1,044,907,264 46	1,710,201 57	
	EXERCICE 1836	915,550 04	1,054,807,728 23	"	1,055,723,278 27	915,550 04	999,760,347 35	1,000,675,897 39	55,047,380 88	
	EXERCICE 1837	"	19,230 42	"	19,230 42	"	19,230 42	19,230 42	"	
	TOTAUX	1,045,106,257 81	1,057,253,716 91	"	2,102,359,974 72	985,725,132 52	1,059,877,259 75	2,045,602,392 27	56,757,582 45	

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES IMPOSITIONS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière.	Principal	154,826,437f 10c	252,628,692f 58c	365,680,614f 79c	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,772,229 92			
	19 centimes pour dépenses départementales fixes et variables	29,454,706 24			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,548,264 38			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,548,264 39			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	13,501,499 82			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,540,947 65			
	——— pour dépenses du cadastre	4,475,265 13			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	16,117,092 60			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,890,271 19			
	Fonds de réimpositions	953,714 16			
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics			1,034,644 00		
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	33,999,826 03	53,825,516 21		
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,439,973 05			
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	6,459,968 02			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	339,998 32			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	339,998 31			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	2,875,160 97			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	518,928 07			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,714,993 46			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	466,572 45			
	Fonds de réimpositions	670,097 53			
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	21,999,979 36	27,052,557 78		
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,519,996 70			
	4 centimes pour décharges et non-valeurs et frais de recensement	879,998 97			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	561,797 68			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	90,785 07			
Contribution des patentes.	Principal (*réduit de la somme nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes*)	24,500,789 82	30,448,156 87		
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,078,180 09			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	800,816 91			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges	1,275,065 05			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux attributions des communes	2,240,136 35			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	286,384 93			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	266,783 72			
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)			691,047 35		
			365,680,614 79	(A) 365,680,614 79	//

(Voir les développements, pages 528 à 547.)

(A) Antérieurement au 1er janvier 1836 ..... 317,147,621f 98c
Pendant l'année 1836 ..... 48,532,992 81
} 365,680,614f 79c

EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES IMPOSITIONS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1836.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière.	Principal	155,000,694f 94c	253,338,823f 97c	321,870,889f 13c	46,751,580f 49c
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24.800,111 42			
	19 centimes pour dépenses départementales fixes et variables	29,489,413 02			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,550,006 99			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,550,006 98			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	14,371,129 33			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2.141,211 71			
	——— pour dépenses du cadastre	4,277,408 21			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	16,995,937 95			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,363,508 09			
	Fonds de réimpositions	799,395 33			
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics			1,035,329 00		
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,080 40	53,883.311 12		
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,011 73			
	19 centimes pour dépenses départementales fixes et variables	6,460,008 05			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,000 87			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,000 88			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	3,035,549 36			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	435,612 35			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,841,023 57			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	379,435 52			
	Fonds de réimpositions	611,588 39			
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,081,297 36	27,525,948 44		
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,533,008 68			
	3 centimes pour décharges et non-valeurs	662,439 98			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	671,614 16			
	——— de l'instruction primaire	276,009 35			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	91,959 20			
	——— de l'instruction primaire	209,619 71			
Contribution des patentes.	Principal (*réduit de la somme nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes*)	25,735,179 87	32,145,284 74		
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,119,005 33			
	Centimes facultatifs pour dépense d'utilité départementale	942,906 88			
	——— de l'instruction primaire	289,890 33			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges, aux attributions des communes, aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	3,638,668 40			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	284,667 64			
	——— de l'instruction primaire	134,966 29			
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818)			693,772 35		
			368,622,469 62	321,870,889 13	46,751,580 49

(Voir les développements, pages 548 à 557.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

EXERCICE 1835.

DESIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Antérieurement au 1er janvier 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Pendant l'année 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes.. de meubles	7,709,697f 06c	7,709,424f 70c	"	7,709,424f 70c	272f 36c
		Ventes.. d'immeubles	72,215,820 88	72,205,029 48	4,924f 64c	72,209,954 12	5,866 76
		Donations. en ligne directe	5,597,625 38	5,597,578 90	46 48	5,597,625 38	"
		Donations. entre époux	43,066 57	42,964 27	102 30	43,066 57	"
		Donations. en ligne collatérale	1,023,106 33	1,023,106 33	"	1,023,106 33	"
		Donations. entre personnes non parentes	768,367 68	768,367 68	"	768,367 68	"
		Successions. en ligne directe	8,836,820 63	8,836,450 59	370 04	8,836,820 63	"
		Successions. entre époux	3,642,381 92	3,642,257 84	"	3,642,257 84	124 08
		Successions. en ligne collatérale	16,619,752 94	16,619,306 23	314 95	16,619,621 18	131 76
		Successions. entre personnes non parentes	3,412,124 87	3,412,124 87	"	3,412,124 87	"
		Actes divers. Baux et antichrèses	1,434,432 84	1,434,427 60	4 36	1,434,431 96	0 88
		Actes divers. Adjudications au rabais et marchés	644,821 45	644,445 03	18 92	644,463 95	357 50
		Actes divers. Obligations	6,052,449 80	6,052,310 32	139 48	6,052,449 80	"
		Actes divers. Cautionnements	762,239 33	762,239 33	"	762,239 33	"
		Actes divers. Libérations	3,851,983 74	3,851,983 74	83 93	3,852,067 67	"
		Actes divers. Condamnations, collocations et liquidatns.	1,255,156 85	1,254,954 04	"	1,254,954 04	202 81
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	5,724,179 48	5,724,150 88	28 60	5,724,179 48	"
		—— judiciaires	3,857,516 24	3,857,516 24	"	3,857,516 24	"
		—— extrajudiciaires	7,404,190 71	7,404,190 71	"	7,404,190 71	"
		—— de l'état civil	1,321 10	1,321 10	"	1,321 10	"
	Droits et demi-droits en sus		1,680,897 00	1,673,236 27	1,185 41	1,674,421 68	6,475 32
	TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc* (*).		152,538,036 73	152,517,386 15	7,219 11	152,524,605 26	13,431 47
Greffes, *y compris le décime pour franc*			4,014,237 52	4,014,237 52	"	4,014,237 52	"
Hypothèques (*idem*)			1,561,638 98	1,559,368 80	255 09	1,559,623 89	2,015 09
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)			3,462,229 08	2,920,929 03	308,828 80	3,229,757 83	232,471 25
Décime pour franc.	des amendes attribuées aux communes et hospices		122,528 48	80,106 86	14,177 08	94,283 94	28,244 54
	des attributions des greffiers sur les droits de greffe		102,379 66	102,379 36	0 30	102,379 66	"
Droit du sceau attribué au trésor. (Loi du 17 août 1828.)			91,166 66	91,166 66	"	91,166 66	"
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse			2,263,776 00	2,263,776 00	"	2,263,776 00	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			257,356 70	257,356 70	"	257,356 70	"
Recouvrements de frais de justice			1,838,649 94	1,114,706 83	254,833 78	1,369,540 61	469,109 33
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			60,359 27	49,070 74	5,524 79	54,595 53	5,763 74
			166,312,359 02	164,970,484 65	590,838 95	165,561,323 60	751,035 42
Timbre.	Timbre sujet au décime pour franc, *le décime y compris*		97,610 56	97,610 56	"	97,610 56	"
	Timbre non sujet au décime pour franc		30,201,049 93	30,200,762 93	177 15	30,200,940 08	109 85
Revenus et prix de vente de domaines	Pêche. (*Baux et licences.*)		440,540 60	385,845 32	9,126 93	394,972 25	45,568 35
	Revenus de domaines		569,808 61	490,722 79	45,261 22	535,984 01	33,824 60
	Dommages-intérêts adjugés à l'État		194,777 07	103,357 48	39,312 30	142,669 78	52,107 29
	Rentes. (Arrérages et transferts.)		85,368 23	62,280 16	3,040 02	65,320 18	20,048 05
	Prix de ventes de mobilier et créances exigibles		109,986 69	102,914 19	3,971 21	106,885 40	3,101 29
	Épaves, déshérences et biens vacants		576,575 66	520,574 53	31,538 58	552,113 11	24,462 55
	Biens vendus en exécution des lois du 25 vent. an XII et antérres.		2,080,768 19	2,012,203 32	30,232 80	2,042,436 12	38,332 07
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes		167,670 84	71,979 79	22,792 78	94,772 57	72,898 27
Domaines et bois engagés ou échangés			516,824 05	163,740 31	19,759 20	183,499 51	333,324 54
(*) (Voir, pages 566 à 583, le développement par nature d'actes et de mutations.)			201,353,339 45	199,182,476 03	796,051 14	199,978,527 17	1,374,812 28

EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1836.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes.... de meubles	8,315,024 17	8,314,868 63	155 54
		Ventes.... d'immeubles	78.707,770 89	78,697,878 27	9,892 62
		Donations.. en ligne directe	5,831,862 62	5,831,862 62	"
		Donations.. entre époux	42,439 58	42,439 58	"
		Donations.. en ligne collatérale	1,090,096 79	1,090,096 79	"
		Donations.. entre personnes non parentes	695,635 36	694,442 47	1,192 89
		Successions. en ligne directe	8,731,056 11	8,730,802 34	253 77
		Successions. entre époux	3,464,656 14	3,456,600 64	8,055 50
		Successions. en ligne collatérale	16,711,312 26	16,710,436 90	875 36
		Successions. entre personnes non parentes	4,098,864 18	4,098,654 30	209 88
		Actes divers Baux et antichrèses	1,520,287 54	1,520,286 66	0 88
		Actes divers Adjudications au rabais et marchés	677,099 21	676,615 87	483 34
		Actes divers Obligations	6,605,396 28	6,605,267 46	128 82
		Actes divers Cautionnements	817,802 43	817,802 43	"
		Actes divers Libérations	4,001,248 27	4,001,248 27	"
		Actes divers Condamnations, collocations et liquidations	1,376,121 83	1,375,919 02	202 81
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	5,838,842 80	5,838,841 70	1 10
		—— judiciaires	3,943,051 18	3,943,051 18	"
		—— extrajudiciaires	7,860,841 15	7,860,812 55	28 60
		—— de l'état civil	2,073 50	2,073 50	"
	Droits et demi-droits en sus		1,787,055 81	1,772,568 85	14,486 96
	TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*		162,118,538 10	162,082,570 03	35,968 07
Greffes, *y compris le décime pour franc*			4,143,684 00	4,143,684 00	"
Hypothèques, *idem*			1,716,691 51	1,710,929 11	5,762 40
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices, *idem*			2,998,691 57	2,718,691 57	280,000 00
Décime pour franc....	des amendes attribuées aux communes et hospices		102,288 65	88,288 65	14,000 00
	des attributions des greffiers sur les droits de greffe		105,870 96	105,870 96	"
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse			2,486,077 00	2,486,077 00	"
Droit du sceau attribué au Trésor. (Loi du 17 août 1828.)			89,915 92	89,915 92	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			276,313 98	276,313 98	"
Recouvrements de frais de justice			1,500,258 38	1,250,258 38	250,000 00
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			54,389 73	48,389 73	6,000 00
			175,592,719 80	175,000,989 33	591,730 47
Timbre...	Timbre sujet au décime pour franc, *le décime y compris*		105,846 82	105,846 82	"
	Timbre non sujet au décime pour franc		31,618,067 45	31,616,973 32	1,094 13
Revenus et prix de vente de domaines.	Pêche. (Baux et licences.)		444,795 60	414,795 60	30,000 00
	Revenus de domaines		457,841 99	407,841 99	50,000 00
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832)		436,358 83	421,358 83	15,000 00
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat		149,576 05	109,576 05	40,000 00
	Rentes. (Arrérages et transferts.)		126,637 78	123,637 78	3,000 00
	Prix de ventes de mobilier et créances exigibles		120,656 40	116,656 40	4,000 00
	Épaves, déshérences et biens vacants		575,623 26	545,623 26	30,000 00
	Biens vendus en exécution des lois des 25 ventôse an XII et antérieures		1,805,454 29	1,755,454 29	50,000 00
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes		138,186 06	98,186 06	40,000 00
Domaines et bois engagés ou échangés			462,867 26	442,867 26	20,000 00
(Le développement, par nature d'actes et de mutations, sera publié dans le compte de l'année 1837.)			212,034,631 59	211,159,806 99	874,824 60

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation	102,512,926f 05c	102,512,926f 05c	"	102,512,926f 05c	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,155,104 77	1,155,104 77	"	1,155,104 77	"
Droits de douanes — au transit	50,356 69	50,356 69	"	50,356 69	"
Droits de douanes — à la réexportation des entrepôts	78,106 54	78,106 54	"	78,106 54	"
Droits de douanes — à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	789 69	789 69	"	789 69	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	52,035 10	52,035 10	"	52,035 10	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	16,455 63	16,455 63	"	16,455 63	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	6,076 56	6,076 56	"	6,076 56	"
Droits de navigation. — Transfert de propriété des navires	3,995 77	3,995 77	"	3,995 77	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,626,460 33	1,626,460 33	"	1,626,460 33	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	289,128 39	289,128 39	"	289,128 39	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	114,556 30	114,556 30	"	114,556 30	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	9,618 40	9,618 40	"	9,618 40	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	92,998 95	92,998 95	"	92,998 95	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	216,786 40	216,786 40	"	216,786 40	"
Droits de navigation. — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	438,932 98	438,932 98	"	438,932 98	"
Droits de navigation. — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — de Boulogne	26,864 18	26,864 18	"	26,864 18	"
Droits de navigation. — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du bassin de la Sèvre Niortaise	155 71	155 71	"	155 71	"
Droits de navigation. — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port de Bordeaux	94,220 38	94,220 38	"	94,220 38	"
Droits de navigation. — Taxes locales, pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	7,475 07	7,475 07	"	7,475 07	"
Droits de navigation. — Taxes locales, — du Havre	13,540 86	13,540 86	"	15,540 86	"
Droits et produits accessoires. — Timbre des expéditions	351,727 20	351,727 20	"	351,727 20	"
Droits et produits accessoires. — Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	449 90	449 90	"	449 90	"
Droits et produits accessoires. — Droit de magasinage et de dépôt	10,371 26	10,371 26	"	10,371 26	"
Droits et produits accessoires. — Décime revenant au trésor sur les amendes, doubles droits et transactions	32,107 21	32,107 21	"	32,107 21	"
Droits et produits accessoires. — Moitié réservée au trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres	2,662 85	2,662 85	"	2,662 85	"
Droits et produits accessoires. — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	49,500 00	49,500 00	"	49,500 00	"
Droits et produits accessoires. — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts. (Loi du 17 février 1832.)	162,491 69	162,491 69	"	162,491 69	"
Droits et produits accessoires. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	797 78	797 78	"	797 78	"
Droits et produits accessoires. — Recettes accidentelles	15,598 22	15,598 22	"	15,598 22	"
	107,432,290 86	107,432,290 86	"	107,432,290 86	"
Taxe de consommation des sels	54,759,422 16	54,759,422 16	"	54,759,422 16	"
(Voir, pages 556 à 625, le développement par nature de valeurs et de marchandises.)	162,191,713 02	162,191,713 02	"	162,191,713 02	"

EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1836.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation	105,395,521f 66c	105,395,521f 66c	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,398,187 55	1,398,187 55	"
Droits de douanes — au transit	61,746 40	61,746 40	"
Droits de douanes — à la réexportation des entrepôts	101,495 37	101,495 37	"
Droits de douanes — à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	734 97	734 97	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	65,292 85	65,292 85	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	16,610 50	16,610 50	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	5,047 36	5,047 36	"
Droits de navigation. — Transfert de propriété des navires	4,189 77	4,189 77	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,611,302 25	1,611,302 25	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	332,634 42	332,634 42	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	120,975 80	120,975 80	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	11,337 70	11,337 70	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	93,165 60	93,165 60	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	226,957 50	226,957 50	"
Droits de navigation. — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	498,434 72	498,434 72	"
Droits de navigation. — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — de Boulogne	41,734 80	41,734 80	"
Droits de navigation. — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du bassin de la Sèvre-Niortaise	245 72	245 72	"
Droits de navigation. — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port de Bordeaux	83,037 72	83,037 72	"
Droits de navigation. — Taxes locales, pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	7,384 02	7,384 02	"
Droits de navigation. — Taxes locales, — du Havre	18,062 44	18,062 44	"
Droits et produits accessoires. — Timbre des expéditions	377,220 80	377,220 80	"
Droits et produits accessoires. — Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	550 50	550 50	"
Droits et produits accessoires. — Droit de magasinage et de dépôt	10,312 20	10,312 20	"
Droits et produits accessoires. — Décime revenant au trésor sur les amendes, doubles droits et transactions	38,700 00	38,700 00	"
Droits et produits accessoires. — Moitié réservée au trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres	4,880 45	4,880 45	"
Droits et produits accessoires. — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	45,000 00	45,000 00	"
Droits et produits accessoires. — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts. (Loi du 17 février 1832.)	190,233 60	190,233 66	"
Droits et produits accessoires. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	747 32	747 32	"
Droits et produits accessoires. — Recettes accidentelles	36,240 65	36,240 65	"
	110,797,984 70	110,797,984 70	"
Taxe de consommation des sels	54,992,696 79	54,992,696 79	"
(Le développement par nature de valeurs et de marchandises sera publié dans le compte de 1837.)	165,790,681 49	165,790,681 49	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres.

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc	5,873,859 92	5,865,137 72	7,482 93	5,872,620 65	1,239 27
Droit de 15 centimes par expédition	631,523 25	631,522 50	75	631,523 25	"
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	36,291,872 43	35,550,699 92	642,446 88	36,193,146 80	98,725 63
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	10,331,556 39	10,331,556 36	03	10,331,556 39	"
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs, et taxe unique aux entrées	16,791,154 06	16,262,800 90	418,132 73	16,680,933 63	110,220 43
Droit de fabrication sur les bières	7,647,151 23	7,503,351 07	135,153 79	7,638,504 86	8,646 37
	77,567,117 28	76,145,068 47	1,203,217 11	77,348,285 58	218,831 70
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,041,977 11	3,014,181 94	26,423 89	3,040,605 83	1,371 28
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	6,181,908 86	5,754,369 72	394,390 50	6,148,760 22	33,148 64
Cartes	571,556 41	524,547 98	46,889 33	571,437 31	119 10
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur)	7,356,689 09	6,988,818 44	367,870 65	7,356,689 09	"
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	1,603,599 56	1,603,599 56	"	1,603,599 56	"
Navigation sur les rivières et canaux	4,622,187 72	4,621,641 83	545 89	4,622,187 72	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	137,182 01	137,182 01	"	137,182 01	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	52,528 25	52,528 25	"	52,528 25	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — de la Seine, de Rouen à la mer	69,808 12	69,808 12	"	69,808 12	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — de la Sèvre-Niortaise	31,627 97	31,627 97	"	31,627 97	"
Péages sur les ponts	392,140 51	392,140 51	"	392,140 51	"
Timbre et quittances des expéditions délivrées	2,702,887 50	2,702,572 50	315 00	2,702,887 50	"
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,107,639 59	1,044,336 57	27,825 45	1,072,162 02	35,477 57
Dixième du produit des octrois	5,569,292 84	5,199,084 38	369,989 70	5,569,074 08	218 76
Amendes de la régie. (Portion du trésor.)	279,339 49	279,339 49	"	279,339 49	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	987,257 13	938,048 61	24,581 88	962,630 49	24,626 64
Recettes extraordinaires	115,654 18	114,469 90	1,184 28	115,654 18	"
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois.	453,643 60	448,042 62	5,600 98	453,643 60	"
Sur les communes. — pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	270,008 25	208,148 54	40,299 13	248,447 67	21,560 58
Sur les communes. — pour frais d'impressions, etc	106,317 83	91,768 87	14,513 94	106,282 81	35 02
Sur les fabricants de cartes	145,058 55	145,058 55	"	145,058 55	"
Sur les employés, pour prix d'instruments	22,661 80	22,659 20	2 60	22,661 80	"
Sur les cultivateurs de tabacs	115,324 46	115,324 46	"	115,324 46	"
	113,503,408 11	110,644,368 49	2,523,650 33	113,168,018 82	335,389 29
Produit de la vente des tabacs	74,435,053 65	74,434,588 09	465 56	74,435,053 65	"
Produit de la vente des poudres	4,615,012 47	4,612,668 47	2,344 00	4,615,012 47	"
(Voir le développement par nature de valeurs et quantités, pages 636 à 655.)	192,553,474 23	189,691,625 05	2,526,459 89	192,218,084 94	335,389 29

EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	6,066,961f 02c	350f 87	6,048,850f 99c	6,049,201f 86c	17,759f 16c
Droit de 15 centimes par expédition	655,148 90	"	655,143 35	655,143 35	5 55
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	39,482,765 67	7,863 47	38,810,914 95	38,818,778 42	663,987 25
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	10,213,137 33	"	10,213,137 33	10,213,137 33	"
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs, et taxe unique aux entrées	16,870,247 89	3,004 76	16,422,190 94	16,425,195 70	445,052 19
Droit de fabrication sur les bières	8,390,902 23	123 07	8,274,161 47	8,274,284 54	116,617 69
	81,679,163 04	11,342 17	80,424,399 03	80,435,741 20	1,243,421 84
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,089,155 35	1,248 15	3,064,554 46	3,065,802 61	23,352 74
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	6,708,573 13	383 39	6,289,465 85	6,289,849 24	418,723 89
Cartes	595,278 51	"	545,970 14	545,970 14	49,308 37
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	7,383,084 27	"	7,111,340 44	7,111,340 44	271,743 83
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	1,772,833 18	"	1,772,833 18	1,772,833 18	"
Navigation sur les rivières et canaux	4,940,402 88	"	4,925,881 80	4,925,881 80	14,521 08
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	139,470 56	"	137,813 23	137,813 23	1,657 33
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	53,795 22	"	53,384 70	53,384 70	410 52
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — de la Seine, de Rouen à la mer	81,726 41	"	81,726 41	81,726 41	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — de la Sèvre-Niortaise	33,444 12	"	33,263 86	33,263 86	180 26
Péages sur les ponts	384,849 46	"	383,038 48	383,038 48	1,810 98
Timbres et quittances des expéditions délivrées	2,837,324 80	5 60	2,836,486 70	2,836,492 30	832 50
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,062,356 36	2,050 50	1,029,120 32	1,031,170 82	31,185 54
Dixième du produit des octrois	6,003,492 25	47 06	5,301,137 62	5,301,184 68	702,307 57
Amendes de la régie. (Portion du trésor.)	310,217 48	"	310,217 48	310,217 48	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	970,261 50	4,940 03	952,669 62	957,609 65	12,651 85
Recettes extraordinaires	80,928 95	19 00	68,113 93	68,132 93	12,796 02
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois.	466,480 10	"	459,440 65	459,440 65	7,039 45
Sur les communes. — pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	274,376 80	9 06	234,032 12	234,041 18	40,335 62
Sur les communes. — pour frais d'impressions, etc	100,823 16	32 78	93,205 14	93,237 92	7,585 24
Sur les fabricants de cartes	156,628 27	"	156,628 27	156,628 27	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	9,668 90	"	9,668 90	9,668 90	"
Sur les cultivateurs de tabacs	123,676 58	"	123,676 58	123,676 58	"
	119,258,011 28	20,077 74	116,398,068 91	116,418,146 65	2,839,864 63
Produit de la vente des tabacs	78,285,242 83	"	78,284,806 85	78,284,806 85	435 98
Produit de la vente des poudres	4,565,740 47	"	4,563,912 07	4,563,912 07	1,828 40
(Le développement par nature de valeurs et quantités sera publié dans le compte de 1837.)	202,108,994 58	20,077 74	199,246,787 83	199,266,865 57	2,842,129 01

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT l'année 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres (Service ordinaire)	32,173,786 27	32,173,786 27	"	32,173,786 27	"
——— (Service rural)	1,735,290 33	1,735,290 33	"	1,735,290 33	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	790,462 75	790,462 75	"	790,462 75	"
Produit des places dans les malles-postes	1,643,810 44	1,643,810 44	"	1,643,810 44	"
——— dans les paquebots de Calais à Douvres	87,722 50	87,722 50	"	87,722 50	"
Produit des offices étrangers	648,735 70	336,220 14	312,515 56	648,735 70	"
Recettes extraordinaires	26,347 80	22,803 80	3,544 00	26,347 80	"
	37,106,155 79	36,790,096 23	316,059 56	37,106,155 79	"

(Voir, pages 666 à 671, le développement par nature de produits.)

EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	33,732,060f 08c	33,732,060f 08c	"
——— (Service rural)	1,932,498 93	1,932,498 93	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	772,437 54	772,437 54	"
Produit des places dans les malles-postes	1,727,914 94	1,727,914 94	"
——— dans les paquebots	159,418 97	159,418 97	"
Produit des offices étrangers	656,607 32	355,619 56	300,987f 76c
Recettes extraordinaires	28,162 60	26,007 60	2,155 00
	39,009,100 38	38,705,957 62	303,142 76

(Le développement par nature de produits sera publié dans le compte de 1837.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Coupes de Bois.

EXERCICE 1835.

PRODUIT PRINCIPAL.

	NOMBRE d'hectares.	NOMBRE d'arbres.	
Coupes de l'exercice 1835 qui ont été mises en vente	27,382f 11c	383,318	
A déduire : Coupes restées invendues	2,609 26	"	
RESTE pour coupes adjugées	24,772 85	383,318	

La vente des hectares a été adjugée au prix moyen de 688 fr. l'hectare, et a produit pour le trésor une ressource de 17,043,835f 97c, et il a été vendu des arbres pour 3,601,669f 40c, ensemble : 20,645,505f 37c.

Cette somme représente les ventes faites depuis le 1er janvier 1835 jusqu'au 31 décembre suivant, dont le montant a été entièrement réalisé par les receveurs généraux des finances, ci. 20,645,505f 37c

PRODUITS ACCESSOIRES.

Ces produits ont été recouvrés par les receveurs de l'enregistrement, et se rattachent, comme le principal des adjudications, aux ventes faites pendant l'année 1835.

Ils se subdivisent ainsi qu'il suit :

Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,252,945f 56c	
Prix de ventes de plants d'arbres, de chablis, délivrances aux usagers	541,894 93	
Revenus des bois affermés ou affectés à des usines	113,085 02	
Adjudications de glandées, pâturages et droits d'usage appartenant à l'État	48,660 30	
Recouvrement de frais de vacations des arpenteurs dans les bois de l'État	87,388 30	3,585,619 44
——— de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	419,019 21	
Produit de droits de chasse affermés dans les forêts de l'État	113,896 71	
Recettes accidentelles	8,729 41	
TOTAL du produit des coupes de bois de l'exercice 1835		24,231,124 81

Ces recettes ont été réalisées pendant les années ci-après :

	ANNÉE 1835.	ANNÉE 1836.	TOTAL.
Principal	19,971,742f 21c	673,763f 16c	20,645,505f 37c
Produits accessoires	3,334,710 38	250,909 06	3,585,619 44
(Voir le développement, pages 676 à 681.)	23,306,452 59	924,672 22	24,231,124 81

EXERCICE 1836.

PRODUIT PRINCIPAL.

	NOMBRE d'hectares.	NOMBRE d'arbres.	
Coupes de l'ordinaire 1836 qui ont été mises en vente	25,430f 00c	465,249	
A déduire : coupes restées invendues	1,682 02	7,689	
RESTE pour coupes adjugées	23,747 98	457,560	

La vente des hectares a été adjugée au prix moyen de 884f l'hectare, et a produit pour le trésor une ressource de 21,001,507f 21c, et il a été vendu des arbres pour 5,217,004f 87c, ensemble 26,218,512f 08c.

Cette ressource représente les ventes faites depuis le 1er janvier 1836 jusqu'au 31 décembre suivant, dont le montant était à réaliser par les receveurs généraux, ci. 26,218,512f 08c

Les recouvrements effectués pendant l'année 1836 ne s'étant élevés qu'à	25,551,608 55	25,551,608f 55c
Il est resté à recouvrer au 1er janvier 1837	666,903 53	

PRODUITS ACCESSOIRES.

Cette ressource, dont les receveurs de l'enregistrement suivent la réalisation, se rattache, comme le principal des adjudications, aux ventes faites pendant l'année 1836.

Les droits constatés en 1836 montent à		5,135,096f 91c	
Les recouvrements s'élèvent à 4,485,748f 59c, savoir :			
Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,712,514f 92c		
Prix de ventes de plants d'arbres, chablis, délivrances aux usagers	699,349 41		
Revenus des bois affermés ou affectés à des usines	109,781 40		
Adjudications de glandées, pâturages et droits d'usage appartenant à l'État	33,874 37		
Recouvrement de frais de vacations des arpenteurs dans les bois de l'État	3,466 59		
——— de frais d'impressions d'affiches et de vente de coupes de bois	414,130 94		
——— de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	377,129 76		
Produit de droits de chasse affermés dans les forêts de l'État	121,533 02		
Recettes accidentelles	13,968 18	4,485,748 59	4,485,748 59
Et il reste à recouvrer, au 1er janvier 1837		649,348 32	
TOTAL des recouvrements effectués sur le produit des coupes de bois de l'exercice 1836 au 1er janvier 1837			30,037,357 14

(Le développement de ces produits sera publié dans le compte de l'année 1837.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

Salines et Mines de Sel de l'Est.

EXERCICE 1835.

RECETTE.

Vente de sel fossile en blocs pour la saturation, et de sel égrugé		124,656f 98c
Vente de sel raffiné à l'intérieur et à l'étranger		3,677,432 28
Recettes de diverses origines		2,667,782 38
TOTAL de la Recette		6,469,871 64

DÉPENSE.

Frais généraux		1,883,490 04
Frais d'exploitation		4,062,441 65
Remise du cinquième du bénéfice brut alloué à l'agent de la compagnie sur le sel de mer		20 00
Prélèvements autorisés par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830		100,000 00
Diminution sur les sels en expédition pour la Suisse		40,291 39
TOTAL de la Dépense		6,086,243 08
Répartition du bénéfice de l'exploitation pour l'année 1835. — Trésor public	262,721f 42c	383,628 56
Répartition du bénéfice de l'exploitation pour l'année 1835. — Actionnaires	120,907 14	
TOTAL égal à celui de la Recette		6,469,871 64

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000f 00c
Part dans le bénéfice de l'exploitation	262,721 42
Montant brut du produit acquis au trésor et porté en recette au budget de l'exercice 1835	1,462,721 42

(Voir les développements, pages 684 et suivantes.)

EXERCICE 1836.

RECETTE.

Vente de sel fossile en blocs pour la saturation, et de sel égrugé		119,417f 97c
Vente de sel raffiné à l'intérieur et à l'étranger		3,653,167 26
Recettes de diverses origines		3,189,005 78
TOTAL de la Recette		6,961,591 01

DÉPENSE.

Frais généraux		1,875,089f 68c
Frais d'exploitation		4,445,453 79
Dépense relative au sel de mer		300 00
Prélèvements autorisés par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830		100,000 00
TOTAL de la Dépense		6,420,843 47
Répartition du bénéfice présumé de l'exploitation de l'année 1836. — Trésor public	380,560f 66c	540,747 54
Répartition du bénéfice présumé de l'exploitation de l'année 1836. — Actionnaires	160,186 88	
TOTAL égal à celui de la Recette		6,961,591 01

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000f 00c
Part dans le bénéfice présumé de l'exploitation	380,560 66
Produit probable revenant au trésor pour l'exercice 1836	1,580,560 66
Recette effectuée pendant l'année 1836	1,200,000 00
RESTE à recouvrer	380,560 66

(Voir les développements, page 689.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Ferme des Jeux.

EXERCICE 1835.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janv. 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1836.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la ferme des jeux	5,500,000f 00c	5,041,666f 66c	458,333f 34c	5,500,000f 00c	"

EXERCICE 1836.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1836.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la ferme des jeux	5,500,000f 00c	5,041,666f 66c	458,333f 34c

Bénéfice de la Loterie royale.

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES ROUES.		PRODUIT des MISES.	LOTS GAGNANTS acquittés (*à déduire*).	PRODUIT NET des recouvrements.	OBSERVATIONS.
ROUES	de Paris	9,770,846f 95c	7,385,475f 60c	2,385,371f 35c	
	de Lille	4,363,029 85	2,430,285 20	1,932,744 65	
	de Strasbourg	3,293,255 75	2,328,163 95	965,091 30	
	de Lyon	4,539,859 40	3,241,005 65	1,298,854 25	
	de Bordeaux	3,235,676 50	2,056,478 55	1,179,197 95	
		25,202,668 45	17,441,408 95	7,761,259 50	
RECETTES accidentelles et extraordinaires		.....		3,665 56	
TOTAL du produit net recouvré pendant l'année 1835		.....		7,764,925 06	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits universitaires.

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1836.	PENDANT l'année 1836.	TOTAL.	RESTES à RECOUVRER sur les droits constatés.
PRODUITS DE LA RÉTRIBUTION ET DES DROITS UNIVERSITAIRES.					
RÉTRIBUTION.					
Colléges royaux	274,526f 14c	274,526f 14c	"	274,526f 14c	"
Colléges communaux	356,172 52	339,783 02	16,389f 50c	356,172 52	"
Institutions et pensions	576,234 39	484,607 56	91,626 83	576,234 39	"
PRODUITS DES FACULTÉS.					
Facultés de droit — Inscriptions	213,165 00	213,165 00	"	213,165 00	"
Facultés de droit — Examens	614,810 00	614,810 00	"	614,810 00	"
Facultés de droit — Diplômes	76,242 00	76,242 00	"	76,242 00	"
Facultés de médecine — Inscriptions	423,077 18	411,452 18	11,625 00	423,077 18	"
Facultés de médecine — Examens	143,759 00	143,759 00	"	143,759 00	"
Facultés de médecine — Diplômes	60,370 00	60,370 00	"	60,370 00	"
Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Inscriptions	927 00	927 00	"	927 00	"
Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Examens	100,150 00	100,150 00	"	100,150 00	"
Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Diplômes	73,826 00	73,826 00	"	73,826 00	"
Droit annuel	52,000 53	47,149 19	4,851 34	52,000 53	"
	2,965,259 76	2,840,767 09	124,492 67	2,965,259 76	"
PRODUIT DE LA DOTATION ET DES DOMAINES APPARTENANT A L'UNIVERSITÉ.					
Dotation	521,088 00	521,088 00	"	521,088 00	"
Domaines	30,963 25	29,888 95	1,074 30	30,963 25	"
	3,517,311 01	3,391,744 04	125,566 97	3,517,311 01	"

(Voir le développement, pages 694 à 712.)

EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
PRODUITS DE LA RÉTRIBUTION ET DES DROITS UNIVERSITAIRES.			
RÉTRIBUTION.			
Colléges royaux	371,667f 09c	371,667f 09c	"
Colléges communaux	435,957 22	395,399 81	40,557f 41c
Institutions	246,250 94	215,457 88	30,793 06
Pensions	446,493 69	353,614 49	92,879 20
PRODUITS DES FACULTÉS.			
Facultés de droit — Inscriptions	296,370 00	296,370 00	"
Facultés de droit — Examens	755,155 00	755,155 00	"
Facultés de droit — Diplômes	103,977 00	103,977 00	"
Facultés de médecine — Inscriptions	600,845 08	600,809 08	36 00
Facultés de médecine — Examens	146,839 00	146,839 00	"
Facultés de médecine — Diplômes	86,315 00	86,315 00	"
Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Inscriptions	1,308 00	1,308 00	"
Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Examens	132,518 00	132,518 00	"
Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Diplômes	131,473 00	131,473 00	"
Droit annuel	66,258 64	61,372 63	4,886 01
	3,821,427 66	3,652,275 98	169,151 68
PRODUIT DE LA DOTATION ET DES DOMAINES APPARTENANT A L'UNIVERSITÉ.			
Dotation	521,993 00	521,993 00	"
Domaines	20,456 50	19,238 72	1,217 78
	4,363,877 16	4,193,507 70	170,369 46

(Le développement de ces produits sera publié dans le compte de l'année 1837.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers.

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Recette.	Opérations de l'année 1836. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir le développement, page 722)	39,388 02	9,177 29	114,690 68	84,479 95	39,388 02	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles des mines	236,579 74	196,250 60	40,329 14	"	236,579 74	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	2,775 00	2,775 00	"	"	2,775 00	"
Droit de la vérification des poids et mesures	984,036 19	439,658 07	544,378 12	"	984,036 19	"
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	400,000 00	468,797 29	"	68,797 29	400,000 00	"
Pensions et rétributions des élèves — de l'école polytechnique	265,310 98	222,082 55	43,228 43	"	265,310 98	"
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de Saint-Cyr	162,332 74	147,158 80	15,173 94	"	162,332 74	"
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de la Flèche	44,074 58	36,114 59	7,959 99	"	44,074 58	"
Prod. de visa de passe-ports et de légalis. d'actes au minist. des affaires étrangères	52,238 00	52,238 00	"	"	52,238 00	"
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,310,613 76	1,460,773 82	849,839 94	"	2,310,613 76	"
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires	331,071 76	264,428 11	66,643 65	"	331,071 76	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	332,504 00	332,504 00	"	"	332,504 00	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses du personnel de la guerre	869,480 34	14,867 38	854,612 96	"	869,480 34	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenues et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides	48,513 50	48,513 50	"	"	48,513 50	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Affermages de terrains militaires	452,342 23	417,493 60	34,848 63	"	452,342 23	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,823 00	1,823 00	"	"	1,823 00	"
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	116,836 39	116,836 39	"	"	116,836 39	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	9,412 06	9,412 06	"	"	9,412 06	"
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	4,673 91	2,440 65	2,233 26	"	4,673 91	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	26,884 78	26,884 78	"	"	26,884 78	"
Produit de la vente de terrains, affecté, par la loi du 13 mai 1825, à des constructions qui étaient à faire pour le ministère de la guerre	25,431 87	19,311 87	6,120 00	"	25,431 87	"
Produit de la vente de quatre hôtels, affecté, par la loi du 21 mai 1826, à des constructions faites par les ministères de la justice, de la guerre et des finances	99,557 19	87,750 00	11,807 19	"	99,557 19	"
Produit de la vente de terrains et édifices de la ville du Havre. (Loi du 15 mai 1825)	68,594 94	68,594 94	"	"	68,594 94	"
Recettes provenant de débets et accroissement de débets constatés à la charge de divers comptables des finances, par suite d'arrêts de la cour des comptes et de vérifications administratives	1,381 31	1,381 31	"	"	1,381 31	"
Recettes sur les débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances	76,317 99	76,317 99	"	"	76,317 99	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	103,516 67	103,516 67	"	"	103,516 67	"
A reporter	7,065,690 95	4,627,102 26	2,591,865 93	153,277 24	7,065,690 95	"

EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Recette.	Opérations de l'année 1836. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir le développement, page 723)	47,676f 99	"	868,260f 39c	820,583f 40c	47,676f 99c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles des mines	250,313 50	"	197,436 32	"	197,436 32	52,877f 18c
Produit des mines. — Produits extraordinaires	5480 00	"	5,380 00	"	5,380 00	100 00
Droit de la vérification des poids et mesures	1,018,686 67	"	490,822 60	"	490,822 60	527,864 07
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	440,000 00	"	426,826 72	41,970 57	384,856 15	55,143 85
Pensions et rétributions des élèves — de l'école polytechnique	201,684 94	"	196,976 62	"	196,976 62	4,708 32
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de Saint-Cyr	197,577 42	"	176,507 05	"	176,507 05	21,070 37
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de la Flèche	52,182 74	"	41,426 90	"	41,426 90	10,755 84
Produit de visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères	63,133 00	"	63,133 00	"	63,133 00	"
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,711,569 36	"	2,711,569 36	"	2,711,569 36	"
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires	167,292 21	"	167,292 21	"	167,292 21	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	382,442 05	"	356,892 05	"	356,892 05	25,550 00
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses du personnel de la guerre	751,749 00	"	1,744 42	"	1,744 42	750,004 58
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenues et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides	48,251 00	"	48,251 00	"	48,251 00	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,662 00	"	1,662 00	"	1,662 00	"
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	101,580 11	"	101,580 11	"	101,580 11	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	11,470 64	"	11,470 64	"	11,470 64	"
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	14,570 37	"	15,612 26	1,041 89	14,570 37	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	21,216 78	"	21,216 78	"	21,216 78	"
Produit de la vente de terrains, affecté, par la loi du 13 mai 1825, à des constructions qui étaient à faire par le ministère de la guerre	1,933 52	"	1,933 52	"	1,933 52	"
Produit de la vente de quatre hôtels, affecté, par la loi du 21 mai 1826, à des constructions faites par les ministères de la justice, de la guerre et des finances	107 62	"	107 62	"	107 62	"
Recettes provenant de débets et accroissement de débets constatés à la charge de divers comptables des finances, par suite d'arrêts de la cour des comptes et de vérifications administratives	3,803 77	"	3,803 77	"	3,803 77	"
Recettes sur les débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances	57,280 62	"	57,770 56	489 94	57,280 62	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	127,068 87	"	127,068 87	"	127,068 87	"
A reporter	6,678,733 18	"	6,094,744 77	864,085 80	5,230,658 97	1,448,074 21

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers.*

Suite de l'EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report d'autre part....	7,065,690f 95c	4,627,102f 26c	2,591,865f 93c	153,277f 24c	7,065,690f 95c	"
Suite des PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Intérêts bonifiés au trésor sur le prix de la vente des bois de l'État (Loi du 25 mars 1831.)	286,931 26	286,931 26	"	"	286,931 26	"
Prix de rétrocession ou revente de terrains acquis par l'État pour travaux d'utilité publique	37 00	37 00	"	"	37 00	"
	7,352,659 21	4,914,070 52	2,591,865 93	153,277 24	7,352,659 21	"
PRODUITS DIVERS PROVENANT DES MINISTÈRES, (Ordonnance du 14 septembre 1822. V. page 64.)						
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	1,287,439 40	1,301,218 58	16,843 80	30,622 98	1,287,439 40	"
Prix de vente d'objets provenant de canaux soumissionnés, et reversements de fonds résultant de ce service	94,352 76	93,411 09	941 67	"	94,352 76	"
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	31,255 88	172,698 33	"	141,442 45	31,255 88	"
Prix de vente de chevaux de réforme	2,765 59	2,765 59	"	"	2,765 59	"
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	1,236 03	1,236 03	"	"	1,236 03	"
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre	32,007 60	17,606 40	14,401 20	"	32,007 60	"
——— de la marine	24,294 91	12,229 00	12,065 91	"	24,294 91	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	305,906 98	491,999 75	195,879 12	381,971 89	305,906 98	"
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	3,751 56	17,735 84	"	13,984 28	3,751 56	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	63,143 24	63,196 83	"	53 59	63,143 24	"
Remplacement de moins-value de mobilier	9,538 43	9,538 43	"	"	9,538 43	"
Indemnités pour remplacement de militaires	83,441 00	83,521 00	"	80 00	83,441 00	"
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	448,871 26	3,600 00	445,271 26	"	448,871 26	"
Intérêts en faveur du trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	787 64	787 64	"	"	787 64	"
	2,388,792 28	2,271,544 51	685,402 96	568,155 19	2,388,792 28	"
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Intérêt de la créance sur l'Espagne	2,072,671 00	"	2,072,671 00	"	2,072,671 00	"
Produits de la rente de l'Inde	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	"
Produits et revenus locaux d'Alger. (V. le développement, page 500).	1,607,499 18	1,556,380 81	59,920 55	8,802 18	1,607,499 18	"
Recouvrements sur prêts faits au commerce. (Loi du 17 octobre 1830.).	2,501,404 42	2,501,404 42	"	"	2,501,404 42	"
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	17,842 72	17,842 72	"	"	17,842 72	"
A reporter.....	7,199,417 32	5,075,627 95	2,132,591 55	8,802 18	7,199,417 32	"

Suite de l'EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report d'autre part....	6,678,733f 18c	"	6,094,744f 77c	864,085f 80c	5,230,658f 97c	1,448,074f 21c
Suite des PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Intérêts bonifiés au trésor sur le prix de la vente des bois de l'État. (Loi du 25 mars 1831.)	5,247 27	"	5,247 27	"	5,247 27	"
Prix de rétrocession ou revente de terrains acquis par l'État pour travaux d'utilité publique	24,847 72	"	24,847 72	"	24,847 72	"
	6,708,828 17	"	6,124,839 76	864,085 80	5,260,753 96	1,448,074 21
PRODUITS DIVERS PROVENANT DES MINISTÈRES, (Ordonnance du 14 septembre 1822. V. page 65.)						
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	1,374,560 17	"	1,379,101 48	4,541 31	1,374,560 17	"
Prix de vente d'objets provenant de canaux soumissionnés et reversements de fonds résultant de ce service	59,177 77	"	59,177 77	"	59,177 77	"
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement.	127,076 50	"	159,079 18	32,002 68	127,076 50	"
Produit de vente de cartes du depôt de la guerre	20,179 60	"	28,792 00	14,401 20	14,390 80	5,788 80
——— de la marine	16,928 52	"	12,065 91	12,065 91	"	16,928 52
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	643,199 27	"	1,325,702 92	682,503 65	643,199 27	"
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	31,714 08	"	78,530 31	46,816 23	31,714 08	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	51,863 05	"	51,916 25	53 20	51,863 05	"
Remplacement de moins-value de mobilier	13,655 30	"	13,655 30	"	13,655 30	"
Indemnités pour remplacement de militaires	53,356 78	"	53,356 78	"	53,356 78	"
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	412 80	"	412 80	"	412 80	"
Intérêts en faveur du trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	4,728 08	"	4,728 08	"	4,728 08	"
	2,396,851 92	"	3,166,518 78	792,384 18	2,374,134 60	22,717 32
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Intérêt de la créance sur l'Espagne	2,014,417 00	"	2,014,417 00	"	2,014,417 00	"
Produit de la rente de l'Inde — année 1835	1,000,000 00	895,472f 30c	104,527 70	"	1,000,000 00	"
Produit de la rente de l'Inde — année 1836	1,000,000 00	"	863,844 60	145,472 30	718,372 30	281,627 70
Produits et revenus locaux d'Alger. (V. le développement, page 502).	1,500,000 00	"	1,445,059 55	2,829 03	1,442,230 52	57,769 48
Recouvrements sur prêts faits au commerce. (Loi du 17 octobre 1830).	1,824,593 44	"	1,824,593 44	"	1,824,593 44	"
A reporter.....	7,339,010 44	895,472 30	6.252,442 29	148,301 33	6,999,613 26	339,397 18

Suite des CONTRIBUTIONS

Suite des *Produits*

Suite de l'EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report	7,199,417f 32	5,075,627f 95	2,132,591f 55	8,802f 18	7,199,417f 32	"
Suite des PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	1,296,416 64	1,000,000 00	1,296,416 64	1,000,000 00	1,296,416 64	"
Versement du reliquat du compte administratif de l'imprimerie royale pour l'exercice 1833	8,094 64	8,094 64	"	"	8,094 64	"
Recouvrements sur l'avance faite en 1830 aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	1,900,000 00	1,900,000 00	"	"	1,900,000 00	"
Recouvrements sur l'avance faite en 1830 au gouvernement grec	333,333 33	333,333 33	"	"	333,333 33	"
Versements par la caisse des dépôts du solde de l'ancienne caisse de vétérance de la liste civile	111,315 92	111,315 92	"	"	111,315 92	"
Versements par la caisse des dépôts du solde des fonds de retraite des hommes d'équipage de la maison du Roi	13,446 66	13,446 66	"	"	13,446 66	"
	10,862,024 51	8,441,818 50	3,429,008 19	1,008,802 18	10,862,024 51	"
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.						
Retenues sur traitements et pensions	19,605 47	20,003 08	121 47	519 08	19,605 47	"
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	18,981 39	18,981 39	"	"	18,981 39	"
Intérêts de capitaux appartenant à l'État	2,105 00	2,105 00	"	"	2,105 00	"
Recettes à divers titres	29,892 59	25,805 85	4,451 30	364 56	29,892 59	"
Recettes sur les exercices clos	56,757 28	56,757 28	"	"	56,757 28	"
Réintégration au trésor pour vol commis en 1827 à la Monnaie royale des médailles	9,659 65	9,659 65	"	"	9,659 65	"
	137,001 38	133,312 25	4,572 77	883 64	137,001 38	"
AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES A DIVERS.						
Amendes de police simple et de police correctionnelle	942,814 46	801,046 69	141,767 77	"	942,814 46	"
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois de douanes	1,411,921 96	1,411,921 96	"	"	1,411,921 96	"
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes	1,021,742 65	1,021,742 65	"	"	1,021,742 65	"
	3,376,479 07	3,234,711 30	141,767 77	"	3,376,479 07	"
RÉCAPITULATION.						
Produits de divers revenus publics	7,352,659 21	4,914,070 52	2,591,865 93	153,277 24	7,352,659 21	"
Produits divers provenant des ministères	2,388,792 28	2,271,544 51	685,402 96	568,155 19	2,388,792 28	"
Produits extraordinaires	10,862,024 51	8,441,818 50	3,429,008 19	1,008,802 18	10,862,024 51	"
Recettes de diverses origines	137,001 38	133,312 25	4,572 77	883 64	137,001 38	"
Amendes et confiscations attribuées à divers	3,376,479 07	3,234,711 30	141,767 77	"	3,376,479 07	"
	24,116,956 45	18,995,457 08	6,852,617 62	1,731,118 25	24,116,956 45	"
(Voir le développement par département, pages 738 à 741.)			5,121,499f 37c			

ET REVENUS PUBLICS.

divers.

Suite de l'EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report	7,339,010f 44c	895,472f 30	6,252,442f 29c	148,301f 33c	6,999,613f 26c	339,397f 18c
Suite des PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Complément des bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations jusqu'au 31 décembre 1834	2,586,164 98	"	2,586,164 98	"	2,586,164 98	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1836	1,302,821 06	"	4,185,402 68	2,882,581 62	1,302,821 06	"
Recettes provenant de l'actif de l'ancienne Liste civile	"	"	14,514 74	14,514 74	"	"
Versement du reliquat du compte administratif de l'imprimerie royale pour l'exercice 1834	56,232 16	"	56,232 16	"	56,232 16	"
Recouvrement sur l'avance faite en 1830 aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	763,000 00	"	763,000 00	"	763,000 00	"
Produit de la vente de 40 actions de la compagnie de l'éclairage par le gaz appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	108,000 00	"	108,000 00	"	108,000 00	"
	12,155,228 64	895,472 30	13,965,756 85	3,045,397 69	11,815,831 46	339,397 18
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.						
Retenues sur traitements et pensions	16,152 93	"	16,201 33	48 40	16,152 93	"
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	17,398 28	"	17,398 26	"	17,398 28	"
Intérêts de capitaux appartenant à l'État	2,568 50	"	2,568 50	"	2,568 50	"
Recettes à divers titres	31,254 19	"	36,411 49	5,157 30	31,254 19	"
Recettes sur les exercices clos	10,784 30	"	10,784 30	"	10,784 30	"
Contribution extraordinaire imposée aux habitants de Tlemcen	29,200 40	"	29,200 40	"	29,200 40	"
Recettes de lots gagnants restant à payer lors de la suppression de la loterie, et non réclamés en temps utile	28,120 55	"	28,120 55	"	28,120 55	"
Versement du solde en caisse des receveurs de la loterie	"	"	133,812 63	133,812 63	"	"
——— de reliquats de comptes des receveurs de la loterie	"	"	4,548 26	4,548 26	"	"
——— du solde des fonds de cotisations municipales et particulières	202,791 49	"	202,791 49	"	202,791 49	"
	338,270 64	"	481,837 23	143,566 59	338,270 64	"
AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES A DIVERS.						
Amendes de police simple et de police correctionnelle	1,022,861 67	"	882,861 67	"	882,861 67	140,000 00
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois de douanes (solde non encore réparti au 31 décembre 1836)	259,558 50	"	259,558 50	"	359,558 50	"
Iaem (Recettes de l'année 1836)	1,369,293 51	"	1,369,293 51	"	1,369,293 51	"
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes	1,108,460 75	"	1,108,460 75	"	1,108,460 75	"
	3,763,174 43	"	3,620,174 43	"	3,620,174 43	140,000 00
RÉCAPITULATION.						
Produits de divers revenus publics	6,708,828 17	"	6,124,839 76	864,085 80	5,260,753 96	1,448,074 21
Produits divers provenant des ministères	2,396,851 92	"	3,166,518 78	792,384 18	2,374,134 60	22,717 31
Produits extraordinaires	12,155,228 64	895,472 30	13,965,756 85	3,045,397 69	11,815,831 46	339,397 18
Recettes de diverses origines	338,270 64	"	481,837 23	143,566 59	338,270 64	"
Amendes et confiscations attribuées à divers	3,760,174 43	"	3,620,174 43	"	3,620,174 43	140,000 00
	25,359,353 80	895,472 30	27,359,127 05	4,845,434 26	23,409,165 09	1,950,188 71
(Le développement de ces produits, par département, sera publié dans le compte de l'année 1837.)			22,513,692f 79c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

DÉVELOPPEMENT, par Ministère, des Produits versés au Trésor en exécution de l'Article 3 de l'Ordonnance royale du 14 Septembre 1822.

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION des ministères et des produits.	Montant des sommes versées — antérieurnt au 1er janvier 1836.	Pendant l'année 1836. — Recette.	Pendant l'année 1836. — Annulations de recette.	Total — par nature de produits.	Total — par ministère.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	2,301 24	//	//	2,301 24	5,564 00
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	9,105 89	7 50	5,850 63	3,262 76	
	11,407 13	7 50	5,850 63	5,564 00	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	8,416 30	//	//	8,416 30	20,453 53
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	11,948 42	88 81	//	12,037 23	
	20,364 72	88 81	//	20,453 53	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.					
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	4,134 56	10 00	1,284 87	2,859 69	2,859 69
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	91,934 96	505 00	//	92,439 96	104,325 35
Produit de loyers de maisons et de ventes de terrains appartenant à l'État	1,236 03	//	//	1,236 03	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	11,154 32	//	504 96	10,649 36	
	104,325 31	505 00	504 96	104,325 35	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	2,660 60	//	//	2,660 60	97,031 02
——— prov. des canaux soumiss. et reversem. de fonds résult. de ce service	93,411 09	941 67	//	94,352 76	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	3,564 80	//	3,547 14	17 66	
	99,636 49	941 67	3,547 14	97,031 02	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	912,897 86	7,002 22	29,740 40	890,159 68	1,798,085 13
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	171,567 19	//	141,442 45	30,124 74	
Prix de vente de chevaux de réforme	2,765 59	//	//	2,765 59	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	380,871 07	189,631 82	335,542 64	234,960 25	
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	12,096 63	//	8,891 89	3,204 74	
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	63,196 83	//	53 59	63,143 24	
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre	17,606 40	14,401 20	//	32,007 60	
Remplacement de moins-value de mobilier	9,538 43	//	//	9,538 43	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	3,600 00	445,139 86	//	448,739 86	
Indemnités de remplacement de militaires	83,521 00	//	80 00	83,441 00	
	1,657,661 00	656,175 10	515,750 97	1,798,085 13	
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	158,561 53	9,336 58	882 58	167,015 53	232,093 91
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	1,131 14	//	//	1,131 14	
Produit de vente de cartes du dépôt de la marine	12,229 00	12,065 91	//	24,294 91	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	66,243 24	6,140 99	33,410 12	38,974 11	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	//	131 40	//	131 40	
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	5,639 21	//	5,092 39	546 82	
	243,804 12	27,674 88	39,385 09	232,093 91	
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	124,446 09	//	//	124,446 09	128,379 65
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	4,977 45	//	1,831 53	3,145 92	
Intérêts en faveur du trésor résultant du décompte de bonificat. sur les contrib. dir.	787 64	//	//	787 64	
	130,211 18	//	1,831 53	128,379 65	
					2,388,792 28

EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION des ministères et des produits.	Montant des sommes versées pendant l'année 1836. — Recette.	Annulations de recette.	Net des recettes — par nature de produits.	Net des recettes — par ministère.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	6,143f 10c	//	6,143f 10c	13,909 98
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	10,750 35	2,983f 47c	7,766 88	
	16,893 45	2,983 47	13,909 98	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	276 75	//	276 75	344 35
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	7,009 41	6,941 81	67 60	
	7,286 16	6,941 81	344 35	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	271 95	//	271 95	2,673 03
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	9,209 95	6,808 87	2,401 08	
	9,481 90	6,808 87	2,673 03	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	65,714 67	//	65,714 67	69,394 48
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	43,857 61	40,177 80	3,679 81	
	109,572 28	40,177 80	69,394 48	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	23,119 92	//	23,119 92	85,961 74
——— proven. des canaux soumiss. et reversem. de fonds résult. de ce service	59,177 77	//	59,177 77	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	23,293 20	19,629 15	3,664 05	
	105,590 89	19,629 15	85,961 74	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	842,531 01	4,541 31	837,989 70	1,581,174 55
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	139,110 21	32,002 68	107,107 53	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	943,694 01	468,986 07	4~4,707 94	
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	71,203 01	43,512 36	27,690 65	
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	51,916 25	53 20	51,863 05	
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre	28,792 00	14,401 20	14,390 80	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	412 80	//	412 80	
Remplacement de moins-value de mobilier	13,655 30	//	13,655 30	
Indemnités de remplacement de militaires	53,356 78	//	53,356 78	
	2,144,671 37	563,496 82	1,581,174 55	
MINISTÈRE DE LA MARINE.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	216,394 96	//	216,394 96	321,046 76
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	19,968 97	//	19,968 97	
Produit de vente de cartes du dépôt de la marine	12,065 91	12,065 91	//	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	212,556 02	131,896 62	80,659 40	
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	7,327 30	3,303 87	4,023 43	
	468,313 16	147,266 40	321,046 76	
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	224,649 12	//	224,649 12	299,629 71
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	75,332 37	5,079 86	70,252 51	
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes.	4,728 08	//	4,728 08	
	304,709 57	5,079 86	299,629 71	
				2,374,134 60

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Ressources extraordinaires.

EXERCICE 1835.					
DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	DROITS CONSTATÉS au profit du Trésor.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS AU TRÉSOR			RESTES À RÉALISER par le Trésor sur les droits constatés.
		antérieurement au 1er janvier 1836.	pendant l'année 1836.	TOTAL.	
Produit de l'aliénation des bois de l'État, autorisée par la loi du 25 mars 1831. (Voir le compte des finances de l'année 1835, pages 442 à 455.)	21,139,130f 00c	20,105,804f 74c	1,033,325f 26c	21,139,130f 00c	"

État des Recettes faites par anticipation sur l'Exercice 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	RESTES À RECOUVRER.
Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres.				
Droits sur les boissons.	Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	114f 39c	114 39	"
	Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	7,514 61	7,514 61	"
	Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	715 64	715 64	"
	Droit de fabrication sur les bières	683 54	683 54	"
Droits divers.	Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	1,380 05	1,380 05	"
	Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	970 86	970 86	"
	Cartes à jouer	13 75	13 75	"
	Navigation sur les rivières et les canaux	56 36	56 36	"
	Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,439 65	1,439 65	"
	Dixième du produit des octrois	100 05	100 05	"
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	3,700 03	3,700 03	"
	Recettes extraordinaires	51 12	51 12	"
Recouvrements d'avances pour divers services.	sur les communes. — Abonnement pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	21 79	21 79	"
	sur les communes. — ——— pour frais d'impressions	38 81	38 81	"
	sur les fabricants de cartes	1 25	1 25	"
		16,801 90	16,801 90	"
Produits divers.				
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes		2,428 52	2,428 52	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

DÉVELOPPEMENT des Recettes effectuées pendant les années 1834, 1835 et 1836, sur l'Exercice 1835.

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS directes.	ENREGISTREMENT, timbre et domaines.	DOUANES et SELS.	BOISSONS, droits divers, tabacs et poudres.	POSTES.	COUPES DE BOIS.	SALINES et MINES DE SEL de l'Est.	PRODUIT de LA FERME des jeux.	BÉNÉFICE de LA LOTERIE. (a)	PRODUITS UNIVERSITAIRES.	PRODUITS DIVERS.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. (*Aliénation de bois de l'État.*)	TOTAL GÉNÉRAL des recettes sur les contributions et revenus publics.	OBSERVATIONS.
Ain	2,826,952f 94c	1,608,619f 65c	149,979f 29c	1,126,771f 38c	151,251f 31c	106,498f 42c	"	"	5,199f 95c	6,950f 50c	111,799f 96c	203,000f 00c	6,297,023f 40c	(a) Produits bruts des mises, déduction faite des lots gagnants payés par les receveurs.
Aisne	6,354,172 77	3,648,432 05	34,190 00	2,387,050 36	430,205 42	248,701 15	"	"	17,426 05	12,539 62	254,427 46	3,651,300 00	17,038,444 88	
Allier	2,706,668 80	1,452,123 96	"	860,688 60	188,570 74	366,550 12	"	"	"	7,637 57	27,737 23	"	5,609,977 02	
Alpes (Basses)	1,290,557 93	662,740 76	27,262 40	475,909 33	83,247 71	5,075 90	"	"	"	4,294 58	18,409 00	"	2,567,497 61	
Alpes (Hautes)	1,048,252 12	496,475 62	50,636 10	425,618 37	59,457 46	27,303 51	"	"	"	1,924 74	17,847 12	"	2,127,515 04	
Ardèche	2,118,790 56	1,480,956 78	"	891,572 60	173,353 89	15,857 49	"	"	"	10,786 10	42,989 08	"	4,734,306 50	
Ardennes	3,022,439 78	2,021,684 61	537,404 69	1,819,124 91	303,057 70	878,307 29	"	"	14,906 35	5,291 73	128,160 97	"	8,730,378 03	
Ariége	1,503,319 52	715,717 52	24,446 57	535,330 81	91,029 20	52,641 61	"	"	"	6,688 34	10,745 11	"	2,939,918 68	
Aube	3,312,237 07	1,660,055 08	"	1,145,289 14	239,485 32	581,342 24	"	"	13,365 80	7,322 22	72,028 32	147,000 00	7,178,125 19	
Aude	3,630,692 31	1,325,491 63	1,887,669 12	753,449 43	217,183 77	162,485 63	"	"	"	10,817 76	83,203 61	"	8,070,993 26	
Aveyron	3,136,459 62	1,465,736 15	"	765,484 33	137,117 48	4,420 64	"	"	"	14,317 25	21,455 05	"	5,544,990 52	
Bouches-du-Rhône	4,988,707 98	3,157,726 56	28,849,405 49	4,118,002 83	1,062,742 85	865 57	"	"	464,037 20	47,329 48	246,339 88	"	42,935,157 84	
Calvados	7,968,117 17	3,909,806 33	3,106,844 08	2,646,793 29	521,822 60	73,477 79	"	"	71,914 10	63,095 18	99,151 12	"	18,461,021 66	
Cantal	2,293,551 70	1,170,123 47	"	740,278 41	108,167 60	6,927 43	"	"	"	5,992 50	13,211 33	"	4,338,252 44	
Charente	3,862,482 33	1,798,356 63	"	925,959 77	191,305 04	42,756 82	"	"	"	10,543 16	332,760 61	126,300 00	7,290,464 36	
Charente-Inférieure	5,288,326 99	2,192,008 30	4,283,060 94	1,543,237 69	325,039 23	105 65	"	"	27,579 35	15,156 87	98,398 52	"	13,772,913 54	
Cher	2,271,979 82	1,263,014 99	"	945,103 55	145,390 60	366,998 94	"	"	12,276 55	10,611 86	67,518 31	201,900 00	5,284,794 62	
Corrèze	1,885,673 54	1,158,603 46	"	844,815 62	105,541 91	179 55	"	"	"	5,732 84	28,317 86	"	4,028,864 78	
Corse	572,343 80	221,760 85	220,363 47	"	54,192 76	2,250 94	"	"	"	1,298 50	54,475 62	"	1,126,685 94	
Côte-d'Or	5,596,827 58	2,735,147 35	"	2,474,571 71	400,119 19	1,333,543 83	"	"	40,341 00	56,160 78	135,645 94	2,475,425 00	15,247,782 38	
Côtes-du-Nord	3,534,320 42	1,557,553 23	972,880 97	3,407,341 48	199,908 86	"	"	"	"	6,998 50	60,846 64	"	9,739,850 10	
Creuse	1,576,301 26	1,131,146 27	"	686,133 60	97,736 62	12,546 30	"	"	"	4,885 38	30,317 05	"	3,539,066 48	
Dordogne	4,529,129 99	1,897,073 45	"	1,204,690 42	188,758 68	2,223 40	"	"	"	10,147 15	62,422 15	"	7,894,445 24	
Doubs	2,748,516 30	1,480,323 72	248,771 63	2,227,343 53	296,074 70	602,603 20	"	"	57,673 00	12,567 29	203,154 22	"	7,877,027 59	
Drôme	2,783,531 52	1,608,971 28	"	1,129,385 58	225,051 78	36,294 51	"	"	"	4,860 16	170,910 15	"	5,959,004 98	
Eure	6,799,579 30	3,399,688 26	"	2,180,666 93	379,332 78	358,492 10	"	"	5,708 90	6,953 67	80,984 71	228,200 00	13,439,606 65	
Eure-et-Loir	4,597,619 09	2,255,649 92	"	1,677,841 53	216,332 11	249,518 24	"	"	"	6,886 03	50,676 30	"	9,054,523 22	
Finistère	3,331,081 50	1,377,403 22	1,712,162 61	3,960,897 49	308,260 64	31,139 67	"	"	15,694 30	12,782 35	137,705 29	"	10,887,127 07	
Gard	4,073,710 70	2,137,566 41	2,514,878 78	1,985,274 84	380,490 06	25,393 40	"	"	27,986 85	17,616 71	65,284 98	"	11,228,202 73	
Garonne (Haute)	5,305,662 15	2,731,583 66	2,785,615 08	2,199,367 21	586,318 49	61,050 75	"	"	100,662 35	168,591 56	64,227 45	"	14,003,078 70	
Gers	5,376,589 95	1,409,310 54	"	548,379 88	146,505 62	644 03	"	"	"	9,005 18	19,283 86	"	5,509,719 06	
Gironde	7,783,242 38	4,397,762 93	14,726,492 51	3,985,654 57	1,205,236 99	1,602 07	"	"	529,697 20	49,212 09	217,122 57	"	32,896,023 31	
Hérault	4,906,341 38	2,014,501 85	2,782,389 60	1,901,072 83	503,042 35	5,894 29	"	"	91,127 80	154,953 88	95,723 90	"	12,455,047 88	
Ille-et-Vilaine	4,243,107 26	1,912,897 38	1,164,813 87	3,288,870 75	342,305 71	110,168 47	"	"	51,173 50	62,012 95	77,867 69	"	11,253,217 58	
Indre	2,313,692 64	1,169,491 15	"	693,938 36	145,482 53	264,036 36	"	"	"	2,945 65	38,591 41	"	4,628,178 10	
Indre-et-Loire	3,551,083 98	2,080,884 12	"	1,345,385 13	281,841 55	290,965 37	"	"	40,248 90	12,837 65	43,551 46	"	7,646,798 16	
Isère	5,368,707 62	3,293,137 28	283,637 98	2,228,030 95	370,842 15	185,689 74	"	"	99,427 10	42,417 49	137,300 53	372,660 00	12,381,850 84	
Jura	2,908,056 49	1,435,450 33	44,786 61	2,231,287 74	219,204 99	1,167,488 18	"	"	9,628 55	10,192 04	55,612 37	"	8,081,707 30	
Landes	1,744,581 33	673,655 68	"	1,043,628 17	117,348 99	1,703 48	"	"	"	6,328 72	318,621 25	"	3,905,867 62	
Loir-et-Cher	2,790,538 28	1,580,387 59	"	1,121,892 47	184,181 38	399,919 17	"	"	"	16,633 73	30,548 58	"	6,124,101 20	
Loire	3,520,412 40	1,894,542 33	"	2,186,126 48	336,700 80	318 77	"	"	31,477 80	3,646 80	77,598 97	"	8,050,824 35	
Loire (Haute)	2,130,820 10	1,277,640 40	"	592,604 34	97,392 81	9,910 16	"	"	"	5,164 50	34,266 14	261,000 00	4,408,798 45	
Loire-Inférieure	4,158,401 34	2,181,246 04	11,331,275 03	3,236,918 78	485,079 04	167,666 82	"	"	109,598 85	14,851 52	433,036 95	"	22,118,074 37	
Loiret	4,300,668 96	2,461,743 29	2,831,548 06	2,083,126 89	340,939 13	376,101 82	"	"	45,034 10	15,551 57	63,737 11	"	12,518,450 93	
Lot	2,752,679 48	969,837 10	"	635,768 23	97,090 13	"	"	"	"	15,084 98	22,624 40	"	4,493,084 32	
Lot-et-Garonne	4,288,155 00	1,776,765 53	"	1,089,997 96	205,660 95	2,399 65	"	"	"	10,173 97	320,513 86	"	7,693,666 92	
Lozère	1,181,813 83	548,151 28	"	271,494 36	54,734 67	1,113 05	"	"	"	1,512 75	16,474 96	"	2,075,294 90	
Maine-et-Loire	5,349,772 62	2,487,822 48	"	2,573,355 69	321,073 94	60,828 67	"	"	33,576 00	13,085 34	104,625 62	"	10,944,140 36	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement des Recettes effectuées pendant les années 1834, 1835 et 1836, sur l'Exercice 1835.*

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS directes.	ENREGISTREMENT, timbre et domaines.	DOUANES et SELS.	BOISSONS, droits divers, tabacs et poudres.	POSTES.	COUPES DE BOIS.	SALINES et MINES DE SEL de l'Est.	PRODUIT de LA FERME des jeux.	BÉNÉFICE de LA LOTERIE.	PRODUITS UNIVERSITAIRES.	PRODUITS DIVERS.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. (*Aliénation de bois de l'État.*)	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES sur les contributions et revenus publics.	OBSERVATIONS.
Manche	7,068,431f 83c	2,531,819f 52c	1,751,747f 61c	2,484,773f 15c	336,521f 62c	282f 94c	"	"	17,088f 90c	13,114f 79c	107,814f 10c	"	14,311,594f 46c	
Marne	4,714,678 31	2,612,466 13	"	2,234,149 43	414,461 40	820,162 40	"	"	124,376 55	14,926 14	87,748 35	140,000f 00c	11,162,968 71	
Marne (Haute)	3,010,266 37	1,569,891 74	"	997,888 66	201,733 03	589,264 50	"	"	"	7,098 47	43,629 30	167,400 00	6,587,172 07	
Mayenne	3,333,659 09	1,403,247 26	"	1,727,331 76	153,690 14	17 80	"	"	"	31,319 26	54,030 64	"	6,703,295 95	
Meurthe	4,012,019 45	2,541,504 27	"	5,656,489 34	375,505 78	1,341,399 08	"	"	30,594 70	21,354 90	155,724 86	1,454,535 00	15,589,127 38	
Meuse	3,404,624 96	1,785,616 38	42,393 51	1,278,969 84	228,339 99	1,131,316 79	"	"	"	7,210 63	109,899 94	2,833,300 00	10,821,672 04	
Morbihan	3,095,259 50	1,046,599 69	1,252,261 26	2,684,929 56	179,355 80	18,023 54	"	"	6,307 15	13,141 50	50,127 99	"	8,346,005 99	
Moselle	4,025,085 14	2,191,121 01	2,899,522 94	2,302,382 44	353,199 07	845,626 45	"	"	38,399 55	22,728 47	289,770 23	2,799,650 00	15,767,485 30	
Nièvre	2,965,479 74	1,716,954 73	"	1,187,031 46	224,600 99	275,002 52	"	"	"	5,463 78	47,857 27	410 00	6,422,800 49	
Nord	10,683,729 86	5,986,318 87	15,956,510 79	8,066,831 15	964,900 60	943,207 60	"	"	163,156 60	49,006 82	949,059 85	821,000 00	44,583,722 14	
Oise	6,220,763 33	2,977,617 94	"	2,179,672 01	327,890 55	654,646 08	"	"	8,586 70	6,994 15	64,858 73	"	12,441,029 49	
Orne	4,788,741 01	2,429,703 07	"	1,418,373 59	263,098 06	602,237 05	"	"	2,845 10	7,793 10	55,384 61	516,350 00	10,084,525 59	
Pas-de-Calais	7,173,061 46	3,792,428 10	2,764,296 06	4,417,933 79	627,987 01	298,487 84	"	"	215,184 65	24,394 95	266,467 14	370,400 00	19,950,641 00	
Puy-de-Dôme	5,054,871 34	2,531,013 11	"	1,196,493 93	282,649 94	11,889 14	"	"	34,863 75	18,022 50	52,737 25	"	9,182,540 96	
Pyrénées (Basses)	2,413,364 88	1,545,168 08	1,845,134 04	2,779,076 37	441,734 63	16,414 42	"	"	48,296 45	13,344 21	146,177 26	"	9,248,710 34	
Pyrénées (Hautes)	1,359,431 91	889,072 80	2,218 36	693,869 03	116,205 11	17,171 90	"	"	2,591 40	7,468 21	14,456 37	"	3,102,485 09	
Pyrénées-Orientales	1,461,036 38	517,529 10	437,316 80	550,471 57	129,403 39	10,675 65	"	"	20,084 70	6,341 17	75,667 62	"	3,208,526 38	
Rhin (Bas)	4,941,608 81	2,958,811 11	2,659,000 54	2,211,329 54	489,827 32	1,007,527 29	"	"	120,298 25	77,623 11	383,134 09	1,199,300 00	16,048,460 06	
Rhin (Haut)	3,907,830 39	2,274,151 90	943,860 34	2,106,652 77	434,114 44	612,376 52	"	"	110,167 05	8,153 85	160,475 11	"	10,557,782 37	
Rhône	6,509,121 95	4,531,709 43	7,273,830 02	5,633,463 48	1,439,278 18	149 29	"	"	545,451 18	29,995 01	232,688 91	"	26,195,687 45	
Saône (Haute)	3,243,802 99	1,369,807 16	"	1,334,698 96	211,407 59	273,771 43	"	"	"	6,817 25	80,362 98	"	6,520,668 36	
Saône-et-Loire	5,829,164 99	2,640,860 75	"	2,571,950 48	363,923 19	577,366 97	"	"	4,590 90	12,065 32	87,168 20	887,650 00	12,974,740 80	
Sarthe	4,659,950 87	2,546,926 49	"	1,918,578 85	247,523 51	318,574 22	"	"	10,915 40	8,665 52	79,873 40	"	9,791,008 26	
Seine	26,689,799 10	26,348,749 53	16,979,733 40	28,505,543 78	10,063,837 10	172 00	"	"	3,839,105 93	1,810,563 49	1,742,967 11	"	115,980,471 44	
Seine-Inférieure	11,540,512 81	6,642,113 05	23,023,377 14	7,501,517 57	1,408,890 32	1,033,768 43	"	"	109,167 40	37,644 30	440,561 35	61,700 00	51,799,252 37	
Seine-et-Marne	6,474,745 73	2,964,039 95	"	2,418,410 42	370,992 72	288,239 57	"	"	12,306 70	12,249 31	81,471 96	222,100 00	12,844,556 36	
Seine-et-Oise	7,950,283 56	4,681,990 16	"	4,301,851 44	632,829 95	749,391 13	"	"	209,134 60	25,308 29	383,520 25	675,650 00	19,609,959 38	
Sèvres (Deux)	3,125,175 81	1,190,351 44	"	917,767 40	143,594 18	117,352 43	"	"	"	9,749 09	32,743 10	"	5,536,733 45	
Somme	7,006,628 44	3,221,598 04	1,934,199 84	2,662,327 89	413,199 04	198,053 45	"	"	79,315 10	14,451 73	77,559 41	37,060 00	15,644,332 94	
Tarn	3,554,128 19	1,496,932 95	"	817,965 89	157,608 74	73,776 81	"	"	"	16,276 10	82,957 56	"	6,199,646 24	
Tarn-et-Garonne	3,316,404 12	1,074,165 50	"	733,141 63	132,426 05	63,777 62	"	"	"	6,240 50	29,685 19	"	5,355,840 61	
Var	3,261,629 52	1,435,420 68	986,399 28	2,095,934 59	328,228 42	28,391 76	"	"	42,447 55	9,607 02	214,323 43	"	8,402,382 25	
Vaucluse	2,235,908 05	1,499,015 56	"	1,476,243 56	251,154 50	6,687 13	"	"	28,914 50	9,158 72	71,840 68	"	5,578,922 70	
Vendée	3,131,582 30	1,155,426 26	869,396 21	1,166,637 94	155,199 89	18,902 91	"	"	"	4,517 13	27,927 29	"	6,529,589 93	
Vienne	2,723,103 21	1,488,171 23	"	1,007,050 61	179,776 78	128,636 44	"	"	24,972 75	65,809 43	198,565 47	"	5,816,085 92	
Vienne (Haute)	2,238,874 33	1,413,344 23	"	1,185,264 66	198,429 37	66 80	"	"	"	15,667 57	34,516 01	"	5,086,162 97	
Vosges	2,781,201 58	1,713,779 87	"	1,356,937 57	204,592 74	1,826,435 30	"	"	"	5,430 65	89,458 75	367,050 00	8,344,886 46	
Yonne	4,147,981 88	1,976,321 61	"	1,291,418 98	260,409 14	634,330 72	"	"	"	9,933 38	73,608 58	1,071,350 00	9,465,354 29	
Brigade d'Ancône	"	"	"	"	1,245 93	"	"	"	"	"	296 34	"	1,542 27	
Armée d'Afrique	"	"	"	5,201 53	75,179 35	"	"	"	"	"	1,984,707 33	"	2,065,088 21	
Trésor public. *A ajouter :*	"	"	"	"	"	"	1,462,721f 4[illegible]	5,500,000f 00c	"	49,270 00	10,056,879 77	"	16,911,919 89	
Trésor public. *A déduire :*	"	"	"	"	"	4,451 30	"	"	"	"	"	152,500 00		
	365,680,614 79	199,978,527 17	162,191,713 02	192,218,084 94	37,106,155 79	24,231,124 81	1,462,721 4[illegible]	5,500,000 00	7,764,925 06	3,517,311 01	24,116,956 45	21,139,130 00	1,044,907,264 46	

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1836.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes de l'État. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts des cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunis la liste civile, les dépenses des deux Chambres, le supplément à la dotation de la Légion d'honneur.

Dépenses générales des services publics, divisés par département ministériel.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, énoncent les dépenses par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que, comme ordonnateurs, les ministres publient à chaque session des Chambres, pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

1° Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

2° Les payements effectués sur les ordonnances des ministres avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

3° Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

4° Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques fait en outre connaître les agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les comptables qui effectuent les payements.

Il est précédé d'un tableau général qui récapitule les développements placés à la suite pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1835.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,024,159,075 fr. 32 c.;

SAVOIR :

Dette inscrite			283,267,777f 73c
Fonds d'amortissement			44,616,463 00
Liste civile			13,000,000 00
Chambre des Pairs			720,000 00
Chambre des Députés			832,238 10
Légion d'honneur			2,671,000 00
Dépenses générales des services publics			512,882,103 80
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			118,742,796 31
Remboursements, restitutions, non-valeurs et primes			47,426,696 38
TOTAL			1,024,159,075 32
Sur cette somme il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1836		875,797,970f 84c	
Pendant l'année 1836	153,254,471f 20c		
A déduire, les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	7,970,038 26		
		145,284,432 94	
			1,021,082,403 78
DÉPENSES restant à payer à la clôture de l'exercice 1835 et qui seront ordonnancées par les ministres sur le chapitre spécial ouvert pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			3,076,671 54

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1836.

Les dépenses constatées par les ministres sur cet exercice, et dont ils ont déjà ordonnancé la plus grande partie, montent à 1,072,035,079 fr. 30 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite			288,701,116f 63c
Fonds d'amortissement			44,616,463 00
Liste civile			13,000,000 00
Chambre des Pairs			720,000 00
Chambre des Députés			643,000 00
Légion d'honneur			2,400,000 00
Dépenses générales des services publics			532,123,237 38
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			118,767,542 60
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes			51,397,053 17
			1,052,368,412 78
Créance des États-Unis (Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835)			19,666,666 52
TOTAL			1,072,035,079 30
Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1837 ne s'élèvent qu'à		892,009,537 72	
savoir :			
Payements antérieurs au 1er janvier 1836		3,568,708 82	
Payements de l'année 1836	889,990,405 81		
A DÉDUIRE, les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	1,549,576 90		
		888,440,828 91	
			892,009,537 73
Il restait par conséquent à payer au premier janvier 1837			180,025,541 57

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1837.

Les payements faits par anticipation sur cet exercice ont eu lieu pour les dépenses de la solde de la guerre et de la marine, et pour les envois de fonds exigés par les services militaires aux colonies, etc. Ils s'élèvent ensemble à 4,662,315 fr. 68 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1836.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques pendant l'année 1836 s'élèvent à une somme totale de 1,038,387,577 fr. 53 cent.

SAVOIR :

	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1836.	EXERCICE 1837.
Dette inscrite	35,764,504f 35c	250,300,723f 83c	"
Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	"
Liste civile	"	13,000,000 00	"
Chambre des Pairs	"	720,000 00	"
Chambre des Députés	"	643,000 00	"
Légion d'honneur	"	2,400,000 00	"
Dépenses générales des services publics	83,318,646 04	418,166,968 93	3,709,521 35
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	14,216,167 14	101,954,940 62	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	11,985,115 41	36,972,066 01	952,794 33
	145,284,432 94	868,774,162 39	4,662,315 68
Créance des États-Unis (loi du 14 juin 1835.)	"	19,666,666 52	"
SOMME PAREILLE	145,284,432 94	888,440,828 91	4,662,315 68
	1,038,387,577 53		

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1836. (Voir page 21.)

Enfin un tableau placé après les états publiés pour chaque branche de service présente l'ensemble des payements effectués sur l'exercice 1835, tels qu'ils sont portés dans le compte définitif du budget de cet exercice. (V. p. 224.)

Tableau indiquant les Agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les Comptables qui effectuent le payement de ces droits

DÉPENSES ET SERVICES.	AGENTS ADMINISTRATIFS QUI LIQUIDENT LES DROITS au profit des créanciers de l'État.	COMPTABLES QUI EFFECTUENT LE PAYEMENT des droits liquidés.
DOTATIONS ET DETTE PUBLIQUE.		
Liste civile	Somme fixe déterminée par la loi	Payeur central du Trésor public.
Chambre des Pairs	Administration centrale des finances	*Idem.*
Chambre des Députés	*Idem*	*Idem.*
Légion d'honneur	*Idem*	*Idem.*
Dette perpétuelle	*Idem*	Payeurs du Trésor public.
Fonds d'amortissement	*Idem*	*Idem.*
Intérêts de cautionnements	*Idem*	*Idem.*
Dette flottante	*Idem*	Receveurs des finances et caissier du Trésor.
Dette viagère	*Idem*	Payeurs du Trésor.
Pensions	*Idem*	*Idem.*
DÉPENSES DES MINISTÈRES.		
Justice et cultes	Administration centrale du ministère et préfets des départements.	Payeurs du Trésor et receveurs de l'enregistrement.
Affaires étrangères	Administration centrale du ministère	Payeurs du Trésor.
Instruction publique	Administration centrale du ministère et préfets des départements.	*Idem.*
Intérieur	*Idem*, agents du service des ponts et chaussées et préfets des départements.	*Idem.*
Commerce	*Idem* et préfets des départements	*Idem.*
Guerre	Administration centrale du ministère, intendances militaires et directeurs des services spéciaux	*Idem.*
Marine	Administration centrale du ministère et administration locale dans les ports.	*Idem.*
Finances	Administration centrale des finances et préfets des départements.	Payeurs, receveurs généraux et caissier du Trésor.
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS.		
Contributions directes	Administration centrale des finances et préfets des départements.	Receveurs des finances et payeurs du Trésor.
Enregistrement, timbre et domaines	——— et directeurs des départements	Receveurs de l'enregistrement et payeurs du Trésor.
Forêts	——— et agents forestiers	Receveurs des finances et payeurs du Trésor.
Douanes	——— et directeurs des douanes	——— des douanes et payeurs du Trésor.
Contributions indirectes	——— et directeurs locaux	——— des contributions indirectes et payeurs du Trésor.
Tabacs	——— *idem*	*Idem.*
Postes	——— et inspecteurs locaux	Directeurs des postes et payeurs du Trésor.
Salines de l'Est	——— *idem*	Payeurs du Trésor.
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.		
Restitutions sur les contributions directes	Administration centrale, préfets et directeurs des départements.	Receveurs généraux des finances et payeurs du Trésor.
Restitutions de sommes indûment reçues	Administration centrale des finances, et agents liquidateurs des divers impôts.	Receveurs des finances.
Restitutions de produits d'amendes et confiscations.	Administration *idem*	*Idem.*
Primes à l'exportation des marchandises	——— et directeurs des douanes	Receveurs des douanes.
Escompte sur le droit de consommation des sels	——— *idem*	*Idem.*

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1835, 1836 et 1837, au 1er janvier 1837.

PAGES de renvoi des états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, antérieurement au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Droits constatés.	Opérations de l'année 1836. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	pendant l'année 1836.	TOTAL.	RESTES À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1835.				
84	Dette perpétuelle	187,669,922f 45c	74,904f 42c	"	187,744,826 87	182,724,531f 85c	4,576,594f 81c	187,301,126f 66c	443,700f 21c	
84	Emprunt national. (Intérêts des obligations)	432,847 50	"	"	432,847 50	399,681 25	30,491 25	430,172 50	2,675 00	
84	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	
84	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,062,000 00	"	193,176f 95c	9,868,823 05	9,792,364 20	76,458 85	9,868,823 05	"	
84	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,070,195 30	48 00	"	9,070,243 30	73,771 45	8,355,183 57	8,428,955 02	641,288 28	
84	Dette flottante	10,777,000 00	"	182,770 51	10,594,229 49	4,473,715 58	6,120,513 91	10,594,229 49	"	
84	Dette viagère	4,948,146 75	"	185,639 60	4,762,507 15	2,749,554 04	2,012,953 11	4,762,507 15	"	
84	Pensions	61,582,212 89	"	787,912 52	60,794,300 37	46,197,228 52	14,592,308 85	60,789,537 37	4,763 00	
84	Liste civile	13,000,000 00	"	"	13,000,000 00	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"	
84	Chambre des Pairs	720,000 00	"	"	720,000 00	720,000 00	"	720,000 00	"	
84	Chambre des Députés	832,238 10	"	"	832,238 10	832,238 10	"	832,238 10	"	
84	Légion d'honneur	2,671,000 00	"	"	2,671,000 00	2,671,000 00	"	2,671,000 00	"	
86	Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes	53,991,457 03	"	170,415 84	53,821,041 19	42,991,339 25	10,598,186 24	53,589,525 49	231,515 70	
88	Affaires étrangères	6,973,467 07	"	49,811 58	6,923,655 49	5,312,319 67	1,563,940 07	6,876,259 74	47,395 75	
90	Instruction publique	13,152,793 99	"	781,266 50	12,371,527 49	9,481,859 79	2,870,471 56	12,352,331 35	19,196 14	
92 et 94	Intérieur	73,467,941 31	"	4,869,574 08	68,598,367 23	50,743,415 64	17,741,885 43	68,485,301 07	113,066 16	
96 et 98	Travaux publics, agriculture et commerce	47,669,367 99	"	509,569 71	47,159,798 28	34,889,746 93	12,163,894 13	47,053,641 06	106,157 22	
100	Guerre	241,227,397 19	"	3,580,544 14	237,646,853 05	217,702,088 41	19,785,760 73	237,487,849 14	154,003 91	
102	Marine	64,888,435 19	"	2,048,139 27	62,840,295 92	48,675,690 34	13,995,738 73	62,671,429 07	168,866 85	
104	Finances	23,939,671 37	"	419,106 22	23,520,565 15	18,777,134 72	4,598,769 15	23,375,903 87	144,661 28	
106	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	118,920,031 72	"	177,235 41	118,742,796 31	103,536,549 03	14,216,167 14	117,752,716 17	990,080 14	
108	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	47,714,939 76	"	288,243 38	47,426,696 38	35,437,279 07	11,985,115 41	47,422,394 48	4,301 90	
		1,038,327,528 61	74,952 42	14,243,405 71	1,024,159,075 32	875,797,970 84	145,284,432 94	1,021,082,403 78	3,076,671 54	
			14,168,453f 29c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1835, 1836 et 1837, au 1er janvier 1837.*

PAGES de renvoi des états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, antérieurement au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Droits constatés.	Opérations de l'année 1836. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	pendant l'année 1836.	TOTAL.	RESTES À PAYER sur les dépenses.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1836.					
85	Dette perpétuelle	"	192,687,458f 50c	"	192,687,458f 50c	"	188,076,540f 64c	188,076,540f 64c	4,610,917f 86c	
85	Emprunt national. (Intérêts des obligations)	"	149,397 45	"	149,397 45	"	146,612 82	146,612 82	2,784 63	
85	Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	
85	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux.	"	10,108,000 00	"	10,108,000 00	"	9,847,660 55	9,847,660 55	260,339 45	
85	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,264,587 70	"	9,264,587 70	"	244,694 45	244,694 95	9,019,893 25	
85	Dette flottante	"	10,160,000 00	"	10,160,000 00	"	2,514,893 38	2,514,893 38	7,645,106 62	
85	Dette viagère	"	4,670,184 45	"	4,670,184 45	"	2,663,952 39	2,663,952 39	2,006,232 06	
85	Pensions	"	61,661,488 53	"	61,661,488 53	"	46,806,369 60	46,806,369 60	14,855,118 93	
85	Liste civile	"	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"	13,000,000 00	13,000,000 00	"	
85	Chambre des Pairs	"	720,000 00	"	720,000 00	"	720,000 00	720,000 00	"	
85	Chambre des Députés	"	643,000 00	"	643,000 00	"	643,000 00	643,000 00	"	
85	Légion d'honneur	"	2,400,000 00	"	2,400,000 00	"	2,400,000 00	2,400,000 00	"	
87	Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes	"	54,213,885 27	"	54,213,885 27	"	43,405,265 97	43,405,265 97	10,808,619 30	
89	Affaires étrangères	"	7,460,679 63	"	7,460,679 63	"	5,898,347 06	5,898,347 06	1,562,332 57	
91	Instruction publique	"	13,352,094 04	"	13,352,094 04	"	9,934,366 19	9,934,366 19	3,417,727 85	
93 et 95	Intérieur	"	80,812,172 60	"	80,812,172 60	"	52,936,750 29	52,936,750 29	27,875,422 31	
97 et 99	Travaux publics, agriculture et commerce	"	56,753,263 30	"	56,753,263 30	"	40,283,960 61	40,283,960 61	16,469,302 69	
101	Guerre	15,223 90	226,136,459 00	"	226,151,682 90	15,223f 90c	195,452,335 06	195,467,558 96	30,684,123 94	
103	Marine	2,458,942 21	67,418,040 85	"	69,876,983 06	2,438,246 36	51,605,719 69	54,043,966 05	15,833.017 01	
105	Finances	"	23,502,476 58	"	23,502,476 58	"	18,650,224 06	18,650,224 06	4,852,252 52	
107	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	"	118,767,542 60	"	118,767,542 60	"	101,954,940 62	101,954,940 62	16,812,601 98	
109	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	1,115,238 56	50,281,814 61	"	51,397,053 17	1,115,238 56	36,972,066 01	38,087,304 57	13,309,748 60	
		3,589,404 67	1,048,779,008 11	"	1,052,368,412 78	3,568,708 82	868,774,162 39	872,342,871 21	180,025,541 57	
105	Créance des États-Unis (traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835)	"	19,666,666 52	"	19,666,666 52	"	19,666,666 52	19,666,666 52	"	
		3,589,404 67	1,068,445,674 63	"	1,072,035,079 30	3,568,708 82	888,440,828 91	892,009.537 73	180,025,541 57	
			1,068,445,674 63							

EXERCICE 1837.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1835, 1836 et 1837, au 1er janvier 1837.*

PAGES de renvoi des états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, antérieurement au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Droits constatés.	Opérations de l'année 1836. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	pendant l'année 1836.	TOTAL.	RESTES À PAYER sur les dépenses.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1837.					
110 et 111	Dépenses du ministère des affaires étrangères	"	150,000f 00c	"	150,000f 00c	"	150,000f 00c	150,000f 00c	"	
110 et 111	——— de la guerre	"	1,324,267 09	"	1,324,267 09	"	1,324,267 09	1,324,267 09	"	
110 et 111	——— de la marine	"	2,765,534 15	"	2,765,534 15	"	2,235,254 26	2,235,254 26	530,279f 89c	
110 et 111	Remboursements et restitutions	"	952,794 33	"	952,794 33	"	952,794 33	952,794 33	"	
		"	5,192,595 57	"	5,192,595 57	"	4,662,315 68	4,662,315 68	530,279 89	
					RÉCAPITULATION.					
	Exercice 1835	1,038,327,528f 61c	"	14,168,453 29	1,024,159,075 32	875,797,970f 84c	145,284,432 94	1,021,082,403 78	3,076,671 54	
	——— 1836	3,589,404 67	1,068,445,674 63	"	1,072,035,079 30	3,568,708 82	888,440,828 91	892,009,537 73	180,025,541 57	
	——— 1837	"	5,192,595 57	"	5,192,595 57	"	4,662,315 68	4,662,315 68	530,279 89	
		1,041,916,933 28	1,073,638,270 20	14,168,453 29	2,101,386,750 19	879,366,679 66	1,038,387,577 53	1,917,754,257 19	183,632,493 00	
			1,059,469,816 91							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique. Dotations.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE						
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	146,823,467f 87	145,016,405f 35	1,453,634f 31	"	146,470,039f 66	353,428f 21
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,016,909 00	9,556 00	"	1,026,465 00	135 00
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	4,995,884 50	4,972,329 00	20,345 50	"	4,992,674 50	3,210 00
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	34,898,874 50	31,718,888 50	3,093,059 00	"	34,811,947 50	86,927 00
Emprunt national. (Intérêts des obligations)	432,847 50	399,681 25	30,491 25	"	430,172 50	2,675 00
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	"
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,868,823 05	9,792,364 20	76,458 85	"	9,868,823 05	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,070,243 30	73,771 45	8,355,183 57	"	8,428,955 02	641,288 28
Dette flottante	10,594,229 49	4,473,715 58	6,122,928 42	2f414f 51	10,594,229 49	"
Dette viagère	4,690,626 93	2,749,554 04	2,012,953 11	71,880 22	4,690,626 93	"
Pensions . . de la pairie	1,135,833 31	834,649 98	302,166 66	983 33	1,135,833 31	"
Pensions . . civiles	1,539,969 77	1,210,708 82	337,827 77	8,566 82	1,539,969 77	"
Pensions . . à titre de récompense nationale	613,424 35	456,574 27	159,803 12	2,953 04	613,424 35	"
Pensions . . aux vainqueurs de la Bastille	20,602 76	16,187 49	5,165 27	750 00	20,602 76	"
Pensions . . militaires	45,491,323 31	33,872,674 45	11,756,135 24	137,486 38	45,491,323 31	"
Pensions . . ecclésiastiques	3,095,426 57	2,031,189 25	1,066,912 56	2,675 24	3,095,426 57	"
Pensions . . de donataires	1,436,013 18	981,014 95	472,812 72	17,814 49	1,436,013 18	"
Pensions sur la caisse de vétérance de l'an. liste civile.	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite des ministères	6,241,153 82	5,865,994 31	375,159 51	"	6,241,153 82	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	449,324 00	328,235 00	116,326 00	"	444,561 00	4,763 00
	327,641,131 21	291,027,309 89	35,766,918 86	245,524 03	326,548,704 72	1,092,426 49
Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1835	71,880 22	"	71,880 22	"	71,880 22	"
——— de pensions, *idem*	171,229 30	"	171,229 30	"	171,229 30	"
	327,884,240 73	291,027,309 89	36,010,028 38	245,524 03	326,791,814 24	1,092,426 49
			35,764,504 35			
DOTATIONS.						
Liste civile	13,000,000 00	13,000,000 00	"	"	13,000,000 00	"
Chambre des Pairs	720,000 00	720,000 00	"	"	720,000 00	"
Chambre des Députés	832,238 10	832,238 10	"	"	832,238 10	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	2,671,000 00	2,671,000 00	"	"	2,671,000 00	"
	17,223,238 10	17,223,238 10	"	"	17,223,238 10	"
			"			

EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1837.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	146,997,619f 50c	"	145,417,050f 64c	"	145,417,050f 64c	1,580,568f 86c
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,018,478 50	"	1,018,478 50	8,121 50
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	7,886,119 00	"	7,851,742 50	"	7,851,742 50	34,376 50
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	36,777,120 00	"	33,789,269 00	"	33,789,269 00	2,987,851 00
Emprunt national. (Intérêts des obligations.)	149,397 45	"	146,862 82	250f 00c	146,612 82	2,784 63
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,108,000 00	"	9,847,660 55	"	9,847,660 55	260,339 45
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,264,587 70	"	244,694 45	"	244,694 45	9,019,893 25
Dette flottante	10,160,000 00	"	2,547,816 11	32,922 73	2,514,893 38	7,645,106 62
Dette viagère	4,511,762 60	"	2,664,012 39	158,481 85	2,505,530 54	2,006,232 06
Pensions . . . . de la pairie	1,056,850 01	"	767,549 98	3,000 00	764,549 98	292,300 03
Pensions . . . . civiles	1,644,388 30	"	1,395,880 07	141,491 77	1,254,388 30	390,000 00
Pensions . . . . à titre de récompense nationale	605,198 37	"	441,640 72	442 35	441,198 37	164,000 00
Pensions . . . . aux vainqueurs de la Bastille	20,967 35	"	12,967 35	"	12,967 35	8,000 00
Pensions . . . . militaires	45,957,639 99	"	33,994,155 63	121,515 64	33,872,639 99	12,085,000 00
Pensions . . . . ecclésiastiques	2,798,732 85	"	1,844,208 76	5,475 91	1,838,732 85	960,000 00
Pensions . . . . de donataires	1,417,382 40	"	957,765 99	12,383 59	945,382 40	472,000 00
Pensions sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraites des ministères	6,876,020 00	"	6,400,563 10	"	6,400,563 10	475,456 90
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	"	391,638 00	"	391,638 00	8,362 00
	332,874,848 52	"	294,950,419 56	475,963 84	294,474,455 72	38,400,392 80
Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1836	158,421 85	"	158,421 85	"	158,421 85	"
——— de pensions, *idem*	284,309 26	"	284,309 26	"	284,309 26	"
	333,317,579 63	"	295,393,150 67	475,963 84	294,917,186 83	38,400,392 80
			294,917,186 83			
DOTATIONS.						
Liste civile	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"
Chambre des Pairs	720,000 00	"	720,000 00	"	720,000 00	"
Chambre des Députés	643,000 00	"	643,000 00	"	643,000 00	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	2,400,000 00	"	2,400,000 00	"	2,400,000 00	"
	16,763,000 00	"	16,763,000 00	"	16,763,000 00	"
			16,763,000			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DÉPENSES DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	417,800f 00	413,884f 03	3,915f 97	"	417,800f 00	"
——— (matériel)	106,403 65	96,887 64	9,516 01	"	106,403 65	"
Conseil d'état (personnel)	428,097 19	394,036 04	34,061 15	"	428,097 19	"
——— (matériel)	10,998 26	5,277 85	5,720 41	"	10,998 26	"
Cour de cassation	795,591 56	787,650 15	7,181 41	"	794,831 56	760f 00
Cours royales	4,236,118 73	3,933,118 16	302,618 91	78f 96	4,235,658 11	460 62
——— d'assises	152,000 00	119,000 00	33,000 00	"	152,000 00	"
Tribunaux de première instance	5,532,132 31	5,053,015 95	474,974 56	664,01	5,527,326 50	4,805 81
——— de commerce	178,291 16	157,200 59	21,090 57	"	178,291 16	"
——— de police	62,398 20	54,763 58	7,492 93	"	62,256 51	141 69
Justice de paix	3,092,090 79	2,620,184 03	469,942 53	338 79	3,089,787 77	2,303 02
Frais de justice criminelle et de statistique civ. et crim.	4,006,176 59	3,943,202 18	68,975 40	6,000 99	4,006,176 59	"
Fonds de subvention à la caisse des retraites du minre.	200,000 00	150,000 00	50,000 00	"	200,000 00	"
Dépenses diverses : secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins; indemnités pour le journal des savants; dépenses extraordinaire et imprévues	44,751 94	31,042 17	13,709 77	"	44,751 94	"
	19,262,850 38	17,759,262 37	1,502,199 62	7,082 75	19,254,379 24	8,471 14
Dépenses des exercices clos	263 30	263 30	"	"	263 30	"
	19,263,113 68	17,759,525 67	1,502,199 62	7,082 75	19,254,642 54	8,471 14
			1,495,116f 87c			
DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	144,999 97	144,999 97	"	"	144,999 97	"
Indemnités temporaires aux employés supprimés	16,089 00	12,066 75	4,022 25	"	16,089 00	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	29,248 20	13,824 34	15,423 86	"	29,248 20	"
Traitem. et dépenses concern. les archevéq. et évéq.	955,928 31	740,677 95	210,293 19	"	950,971 14	4,957 17
——— et indem. des membres des chap. du clergé paroiss.	27,361,749 50	20,237,171 94	7,113,676 19	1,354 99	27,349,493 14	12,256 36
Chapitre royal de Saint-Denis	96,278 54	86,174 88	10,103 66	"	96,278 54	"
Bourses des séminaires	979,135 48	718,272 19	243,396 75	"	961,668 94	17,466 54
Secours à des ecclésiastiq. et à d'anciennes religieuses	1,044,031 28	994,074 90	44,241 38	"	1,038,316 28	5,715 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	443,677 52	285,773 53	158,668 99	1,000 00	443,442 52	235 00
Acquisit., construct. et entret. des édifices diocésains	1,590,203 57	631,827 95	777,517 49	496 36	1,408,849 08	181,354 49
Secours pour les établissements ecclésiastiques	861,977 50	566,907 06	294,010 44	"	860,917 50	1,060 00
Dépenses du personnel des cultes protestants	749,763 15	554,726 63	195,036 52	"	749,763 15	"
——— du matériel *idem*	100,000 00	80,980 00	19,020 00	"	100,000 00	"
——— du culte israélite	79,995 27	59,485 27	20,510 00	"	79,995 27	"
	34,453,077 29	25,126,963 36	9,105,920 72	2,851 35	34,230,032 73	223,044 56
Dépenses des exercices clos	68,695 12	68,695 12	"	"	68,695 12	"
——— périmés non frappées de déchéance	36,155 10	36,155 10	"	"	36,155 10	"
	34,557,927 51	25,231,813 58	9,105,920 72	2,851 35	34,334,882 95	223,044 56
			9,103,069f 37c			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses de la justice	19,263,113 68	17,759,525 67	1,502,199 62	7,082 75	19,254,642 54	8,471 14
——— des cultes	34,557,927 51	25,231,813 58	9,105,920 72	2,851 35	34,334,882 95	223,044 56
	53,821,041 19	42,991,339 25	10,608,120 34	9,934 10	53,589,525 49	231,515 70
			10,598,186f 24c			

EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1837.
DÉPENSES DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	417,800f 00c	"	416,289f 17c	"	416,289f 17c	1,510f 83c
——— (matériel)	107,000 00	"	100,339 09	"	100,339 09	6,660 91
Conseil d'état (personnel)	468,000 00	"	427,919 92	"	427,919 92	40,080 08
——— (matériel)	12,000 00	"	7,150 20	"	7,150 20	4,849 80
Cour de cassation	797,300 00	"	791,423 37	"	791,423 37	5,876 63
Cours royales	4,253,000 00	"	3,952,772 69	"	3,952,772 69	300,227 31
Cours d'assises	154,400 00	"	120,800 00	"	120,800 00	33,600 00
Tribunaux de première instance	5,551,470 00	"	5,104,366 95	"	5,104,366 95	447,103 05
——— de commerce	179,900 00	"	157,374 61	"	157,374 61	22,525 39
——— de police	62,400 00	"	55,146 90	"	55,146 90	7,253 10
Justice de paix	3,103,200 00	"	2,650,771 26	"	2,650,771 26	452,428 74
Frais de justice criminelle	3,863,000 00	"	3,831,941 27	"	3,831,741 27	31,258 73
Pensions (fonds de subv. à la caisse des retr. du ministère)	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	"
Dép. div. : secours tempor. à d'anc. magist. et employés de l'admin., à leurs veuves et orphel.; indemn. pour le Journal des savants; dép. extraordin. et imprév.	45,000 00	"	37,216 77	"	37,216 77	7,783 23
	19,214,470 00	"	17,853,312 20	"	17,853,312 20	1,361,157 80
Dépenses des exercices clos	469 38	"	469 38	"	469 38	"
	19,214,939 38	"	17,853,781 58	"	17,853,781 58	1,361,157 80
			17,853,781 58			
DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	145,996 61	"	145,147 44	"	145,147 44	849 17
Indemnités temporaires aux employés supprimés	16,089 00	"	12,066 75	"	12,066 75	4,022 25
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	28,000 00	"	15,268 24	"	15,268 24	12,731 76
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	995,000 00	"	835,790 96	"	825,790 96	159,209 04
Traitm. et ind. des membres des chap. du clergé paro.	27,600,000 00	"	20,393,531 95	"	20,393,531 95	7,206,468 05
Chapitre royal de Saint-Denis	90,000 00	"	82,214 65	"	82,214 65	7,785 35
Bourses des séminaires	990,000 00	"	705,439 49	"	705,439 49	284,560 51
Secours à des ecclésiastiques et à d'anc. religieuses	1,070,000 00	"	1,009,529 16	"	1,009,529 16	60,470 84
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	445,000 00	"	284,576 81	"	284,596 81	160,423 19
Acquisitions, constructions et entretien des édif. dioc.	1,600,000 00	"	685,756 62	"	685,756 62	914,243 38
Secours pour les établissements ecclésiastiques	862,000 00	"	540,753 21	"	540,753 21	321,246 79
Dépenses du personnel des cultes protestants	756,000 00	"	561,496 90	"	561,496 90	194,503 10
——— du matériel (*idem*)	100,000 00	"	60,600 00	"	60,600 00	39,400 00
——— du culte israélite	80,000 00	"	57,683 33	"	57,683 33	22,316 67
Frais d'installation de M. de Cheverus, cardinal archevêque de Bordeaux	48,638 88	"	48,638 88	"	48,638 88	"
Réparation de la cathédrale de Chartres	70,000 00	"	10,768 60	"	10,768 60	59,231 40
	34,896,724 49	"	25,449,262 99	"	25,449,262 99	9,447,461 50
Dépenses des exercices clos	102,221 40	"	102,221 40	"	102,221 40	"
	34,998,945 89	"	25,551,484 39	"	25,551,484 39	9,447,461 50
			25,551,484 39			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses de la justice	19,214,939 38	"	17,853,781 58	"	17,853,781 58	1,361,157 80
——— des cultes	34,998,945 89	"	25,551,484 39	"	25,551,484 39	9,447,461 50
	54,213,885 27	"	43,405,265 97	"	43,405,265 97	10,808,619 30
			43,405,265 97			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (personnel	530,888f 95c	521,752f 89c	9,136f 06c	"	530,888f 95c	"
——— (matériel)	168,894 13	136,575 49	12,391 86	"	148,967 35	19,926f 78c
Traitements des agents politiques et consulaires	3,784,131 83	2,787,362 69	989,260 81	3,266f 67c	3,773,356 83	10,775 00
Traitements des agents en inactivité	75,668 32	56,775 00	18,893 32	"	75,668 32	"
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	298,379 62	284,722 22	13,657 40	"	298,379 62	"
Frais de voyages et de courriers	466,001 15	309,519 04	158,228 58	3,245 00	464,502 62	1,498 53
Frais de service des résidences politiques et consulaires	711,857 04	414,183 71	282,785 42	107 53	696,861 60	14,995 44
Présents diplomatiques	44,974 64	6,824 34	38,150 30	"	44,974 64	"
Indemnités et secours	49,908 08	31,492 56	18,215 52	"	49,708 08	200 00
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	93,784 16	63,944 16	29,840 00	"	93,784 16	"
	6,874,487 92	5,263,152 10	1,570,559 27	6,619 20	6,827,092 17	47,395 75
Dépenses des exercices clos	49,167 57	49,167 57	"	"	49,167 57	"
	6,923,655 49	5,312,319 67	1,570,559 27	6,619 20	6,876,259 74	47,395 75
			1,563,940f 07c			

EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1837.
Administration centrale (personnel)	534,700 00	"	519,917f 03c	"	519,917f 03c	14,782 97
——— (matériel)	149,000 00	"	139,507 78	"	139,507 78	9,492 22
Traitements des agents politiques et consulaires	4,135,000 00	"	3,074,795 44	"	3,074,795 44	1,060,204 56
Traitements des agents en inactivité	60,204 98	"	48,504 15	"	48,504 15	11,700 83
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	229,981 48	"	191,981 48	"	191,981 48	38,000 00
Frais de voyages et de courriers	600,000 00	"	547,192 68	"	547,192 68	52,807 32
Frais de service des résidences politiques et consulaires	697,000 00	"	467,476 81	322f 61c	467,154 20	229,845 80
Présents diplomatiques	40,000 00	"	16,779 90	"	16,779 90	23,220 10
Indemnités et secours	50,000 00	"	31,801 73	"	31,801 73	18,198 27
Dépenses secrètes	650,000 00	"	650,000 00	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	170,000 00	"	90,693 62	"	90,693 62	79,306 38
Subvention à la caisse des retraites	89,774 12	"	65,000 00	"	65,000 00	24,774 12
	7,405,660 58	"	5,843,650 62	322 61	5,843,328 01	1,562,332 57
Dépenses des exercices clos	55,019 05	"	55,019 05	"	55,019 05	"
	7,460,679 63	"	5,898,669 67	322 61	5,898,347 06	1,562,332 57
			5,898,347 06			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale	645,909 81	606,923f 66c	41,971f 72c	3,173f 07c	645,722f 31c	187f 50c
Services généraux	495,955 95	397,081 32	99,302 86	500 00	495,884 18	71 77
Administration académique et départementale	705,719 13	611,071 20	91,092 76	545 33	701,618 63	4,100 50
Instruction supérieure. (Facultés.)	2,004,633 83	1,748,926 56	255,166 61	56 70	2,004,036 47	597 36
——— secondaire	1,613,619 11	1,451,345 46	161,897 25	"	1,613,242 71	376 40
——— primaire	1,591,803 39	1,055,838 31	525,252 92	1,730 95	1,579,360 28	12,443 11
——— (Produits de centimes additionels votés par les conseils généraux.)	2,463,359 57	1,275,114 67	1,197,907 07	9,662 17	2,463,359 57	"
——— (Produits de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux)	425,553 02	327,397 59	98,993 91	838 48	425,553 02	"
Écoles normales primaires. (Fonds spéciaux.)	306,248 00	197,639 48	110,408 52	1,800 00	306,248 00	"
Etablissements scientifiques et littéraires	1,634,128 22	1,437,263 57	196,264 65	"	1,633,528 22	600 00
Souscriptions, encouragements, indemnités et secours.	483,077 67	371,738 18	110,519 99	"	482,258 17	819 50
	12,370,007 70	9,480,340 00	2,888,778 26	18,306 70	12,350,811 56	19,196 14
Dépenses des exercices clos	1,519 79	1,519 79	"	"	1,519 79	"
	12,371,527 49	9,481,859 79	2,888,778 26	18,306 70	12,352,331 35	19,196 14
			2,870,471f 56c			

EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1837.
Administration centrale	645,923 00	"	616,978 22	"	616,978 22	28,944 78
Services généraux	507,000 00	"	368,836 91	"	368,836 91	138,163 09
Administrations académique et départementale	819,900 00	"	711,961 17	60 00	711,901 17	107,998 83
Instruction supérieure (facultés)	2,106,106 00	"	1,797,895 93	"	1,797,895 93	308,210 07
——— secondaire	1,655,600 00	"	1,472,801 10	"	1,472,801 10	182,798 90
——— primaire (fonds généraux)	1,600,000 00	"	1,043,492 77	"	1,041,492 77	558,507 23
——— (produits de centimes additionnels votés par les conseils généraux)	3,142,723 74	"	1,525,886 02	"	1,525,886 02	1,616,837 72
——— (produit de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux)	435,966 61	"	314,156 05	"	314,156 05	121,810 56
Écoles normales primaires (fonds spéciaux)	192,115 97	"	122,204 42	"	122,204 42	69,911 55
Établissements scientifiques et littéraires	1,722,000 00	"	1,523,785 96	1,000 00	1,522,785 96	199,214 04
Souscriptions, encouragements, indemnités et secours	496,600 00	"	411,268 92	"	411,268 92	85,331 08
	13,323,935 32	"	9,907,267 47	1,060 00	9,906,207 47	3,417,727 85
Dépenses des exercices clos	28,158 72	"	28,158 72	"	28,158 72	"
	13,352,094 04	"	9,935,426 19	1,060 00	9,934,366 19	3,417,727 85
			9,934,366 19			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	699,992f 82	694,752f 54	5,240f 28	"	699,992f 82	"
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	99,409 04	73,642 75	24,242 79	"	97,885 54	1,523f 50
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	213,981 95	159,555 70	54,390 25	"	213,945 95	36 00
Archives du royaume	80,323 07	76,158 91	3,808 36	"	79,967 27	355 80
SERVICES GÉNÉRAUX.						
Dépenses secrètes de la police générale	2,465,500 00	2,465,500 00	"	"	2,465,500 00	"
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques (service ordinaire)	738,547 92	686,803 21	52,560 71	816f 00	738,547 92	"
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques (service ordinaire)	157,203 70	105,335 92	51,055 78	"	156,391 70	812 00
Établissement de nouvelles ramifications télégraphiques	31,987 71	18,796 54	13,191 17	"	31,987 71	"
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	107,160 12	99,063 87	8,082 37	"	107,146 24	13 88
——— du matériel	106,812 91	51,042 39	9,459 48	"	60,501 87	46,311 04
Récompenses nationales	21,970 00	17,275 00	4,490 00	"	21,765 00	205 00
Secours aux étrangers réfugiés en France	2,796,179 11	2,526,047 66	268,373 65	18 00	2,794,403 31	1,775 80
Secours aux condamnés politiques	298,045 49	234,448 66	62,051 33	45 00	296,454 99	1,590 50
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.						
Entretien des bâtiments et édifices d'intérêt général à Paris	499,968 79	195,555 53	304,413 26	"	499,968 79	"
Construction des maisons centrales de détention	592,770 15	396,987 17	174,632 71	"	571,619 88	21,150 27
Travaux d'intérêt général dans les départements	113,094 54	32,787 86	74,706 68	"	107,494 54	5,600 00
BEAUX-ARTS.						
Établissements des beaux-arts	402,968 03	351,677 91	50,915 95	"	402,593 86	374 17
Ouvrages d'arts et décorations d'édifices publics	299,795 60	194,484 14	105,311 46	"	299,795 60	"
Encouragements et souscriptions	325,342 27	253,213 02	71,419 25	"	324,632 27	710 00
Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves	79,780 00	59,012 50	20,767 50	"	79,780 00	"
A reporter	10,130,833 22	8,692,141 28	1,359,112 98	879 00	10,050,375 26	80,457 96

EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1837.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	700,000 00	"	691,711 07	"	691,711 07	8,288 93
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	94,100 00	"	69,874 28	"	69,874 28	24,225 72
Matériel et dépenses diverses des bureaux	214,000 00	"	175,638 92	"	175,638 92	38,361 08
Archives du royaume	80,000 00	"	78,449 39	"	78,449 39	1,550 61
SERVICES GÉNÉRAUX.						
Dépenses secrètes de la police générale	2,465,500 00	"	2,465,500 00	"	2,465,500 00	"
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques. (Service ordinaire.)	773,000 00	"	692,248 51	"	692,248 51	80,751 49
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques. (Service ordinaire.)	157,000 00	"	82,769 22	"	82,769 22	74,230 78
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	110,000 00	"	97,435 64	"	97,435 64	12,564 36
——— du matériel *idem*	71,000 00	"	26,933 68	"	26,933 68	44,066 32
Récompenses nationales	27,000 00	"	19,960 00	"	19,960 00	7,040 00
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.						
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	500,000 00	"	214,386 32	"	214,386 32	285,613 68
Construction des maisons centrales de détention	600,000 00	"	288,467 13	"	288,467 13	311,532 87
Conservation d'anciens monuments historiques, et travaux d'intérêt général dans les départements	120,000 00	"	38,598 27	"	38,598 27	81,401 73
BEAUX-ARTS.						
Etablissements des beaux-arts	403,000 00	"	359,136 77	"	359,136 77	43,863 23
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	300,000 00	"	204,240 40	"	204,240 40	95,759 60
Encouragements et souscriptions	286,000 00	"	222,263 43	"	222,263 43	63,736 57
Indemnités à titre d'encouragements, de récompenses, etc.	120,000 00	"	86,325 00		86,325 00	33,675 00
Subvention aux théâtres royaux, aux caisses de pension de l'Opéra, etc.	1,425,275 15	"	1,220,438 04	"	1,220,438 04	204,837 11
A reporter	8,445,875 15	"	7,034,376 07	"	7,034,376 07	1,411,499 08

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

Suite de l'EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice
Report	10,130,833f 22	8,692,141f 28	1,359,112f 98	879f 00	10,050,375f 26	80,457f 96
SECOURS GÉNÉRAUX ET SUBVENTIONS.						
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	490,000 00	447,166 53	42,833 47	"	490,000 00	"
Secours généraux aux bureaux de charité	325,649 88	305,358 40	19,921 48	"	325,279 88	370 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	100,000 00	87,955 00	12,045 00	"	100,000 00	"
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses de pensions de l'Opéra, etc	1,299,996 62	1,244,955 16	55,041 46	"	1,299,996 62	"
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.						
Dépenses relatives à l'administration départementale	6,974,055 04	6,560,708 97	415,357 85	2,105 11	6,973,961 71	93 33
——— aux maisons centrales de détention	4,366,926 18	3,247,477 92	1,089,649 35	2,267 56	4,334,859 71	32,066 47
——— variables spéciales à chaque département	24,025,353 94	17,139,037 34	6,930,639 49	44,292 89	24,025,353 94	"
Dépenses variables sur produits de ressources éventuelles	2,244,334 39	995,016 25	1,249,324 14	6 00	2,244,334 39	"
Dépenses extraordinaires des départements, dites facultatives	17,181,821 81	10,799,853 24	6,389,188 78	7,220 21	17,181,821 81	"
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Salle provisoire de la Chambre des Pairs	359,785 67	299,540 00	60,245 67	"	359,785 67	"
Achèvement des constructions de la nouvelle salle de la Chambre des Députés	156,266 05	105,258 26	51,007 79	"	156,266 05	"
Célébratn des anniversairs des journées de juillet 1830	191,457 36	183,692 24	7,765 12	"	191,457 36	"
Achèvement de divers monuments à Paris	208,591 47	31,666 40	176,925 07	"	208,591 47	"
Achèvement des bâtiments de l'Observatoire de Paris	61,698 80	61,636 84	61 96	"	61,698 80	"
Cérémonies funèbres (attentat du 28 juillet 1835)	299,932 97	253,459 39	46,395 18	"	299,854 57	78 40
Secours aux blessés ..... *idem*	24,841 45	17,270 00	7,571 45	"	24,841 45	"
Travaux pour la continuation du procès d'avril	64,992 44	41,300 00	23,692 44	"	64,992 44	"
	68,506,537 29	50,513,493 22	17,936,778 68	56,770 73	68,393,471 13	113,066 16
Dépenses des exercices clos	88,517 20	224,410 97	"	135,893 77	88,517 20	"
Dépenses des exercces périmés non frappés de déchéance	3,312 74	5,511 45	"	2,198 71	3,312 74	"
	68,598,367 23	50,743,415 64	17,936,778 68	194,863 25	68,485,301 07	113,066 16
			17,741,915f 43c			

Suite de l'EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et Dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1837.
Report	8,445,875 15	"	7,034,376 07	"	7,034,376 07	1,411,499 08
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.						
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	490,000 00	"	450,652 22	"	450,652 22	39,347 78
Secours aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance, etc	526,000 00	"	497,338 42	"	497,338 42	28,661 58
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	84,110 00	"	84,110 00	35,890 00
Secours aux étrangers réfugiés en France	2,880,000 00	"	2,628,568 18	126 75	2,628,441 43	251,558 57
Secours aux condamnés politiques	300,000 00	"	234,180 33	"	234,180 33	65,819 67
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.						
Dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures	7,030,000 00	"	6,647,174 97	"	6,647,174 97	382,825 03
——— des maisons centrales de détention et des bâtiments des cours royales	4,085,939 40	"	3,251,795 48	"	3,251,795 48	834,143 92
——— variables spéciales à chaque département	27,055,505 44	"	17,989,628 88	250 00	17,989,378 88	9,066,126 56
——— sur produit de ressources éventuelles	3,211,969 54	"	2,079,835 10	"	2,079,835 10	1,132,134 44
Dépenses extraordinaires des départements dites facultatives	21,748,186 51	"	11,544,831 13	"	11,544,831 13	10,203,355 38
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Salle provisoire de la Cour des Pairs	1,905,000 00	"	127,799 30	"	127,799 30	1,777,200 70
Achèvement de divers monuments à Paris	2,606,169 92	"	196,319 79	"	196,319 79	2,409,850 13
Célébration des anniversaires des journées de juillet 1830	200,000 00	"	106,468 35	"	106,468 35	93,531 65
Solde des travaux de construction de la salle de la Chambre des Députés	113,733 95	"	"	"	"	113,733 95
Solde des dépenses de mobilier et de tentures faites dans le palais de la Chambre des Pairs	29,743 87	"	"	"	"	29,743 87
	80,748,123 78	"	52,873,078 22	376 75	52,872,701 47	27,875,422 31
Dépenses des exercices clos	64,048 82	"	64,048 82	"	64,048 82	"
	80,812,172 60	"	52,937,127 04	376 75	52,936,750 29	27,875,422 31
			52,936,750 29			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du Ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	331,981f 81	329,835f 22	2,146f 59	"	331,981f 81	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	97,979 80	75,231 37	20,748 43	"	95,979 80	"
HARAS.						
Haras, dépôts d'étalons et primes	1,500,000 00	1,181,248 67	319,754 33	16,976f 43	1,484,026 57	15,973f 43
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.						
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	437,766 60	221,011 21	196,177 47	"	417,188 68	20,577 92
Conservatoire des arts et métiers	379,994 01	287,309 12	92.629 33	"	379,938 45	55 56
Brevets d'invention et encouragements aux manufactures	209,998 73	162,087 70	44,678 28	400 25	206,365 73	3,633 00
Établissements sanitaires	46,755 95	30,345 41	16,307 54	"	46,652 95	103 00
Encouragements aux pêches maritimes	4,074,571 69	3,420,583 81	653,849 76	"	4,074,433 57	138 12
Poids et mesures	674,962 84	460,186 62	208,231 91	1,733 00	666,685 53	8,277 31
SECOURS ET TRAVAUX.						
Secours aux colons	975,302 94	818,125 90	156,573 54	"	974,699 44	603 50
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies	1,889,469 08	669,308 11	1,220,217 07	56 10	1,889,469 08	"
Travaux des établissements thermaux et sanitaires	129,186 79	45,103 92	84,082 87	"	1,889,469 08	"
Épidémies	507,059 42	315,503 51	191,351 51	"	129,186 79	204 40
A reporter	11,253,029 66	8,015,880 57	3,206,748 63	19,165 78	11,203,463 42	49,566 24

EXERCICE 1836.

NATURE ET DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur LES DÉPENSES au 1er janvier 1837.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	329,075f 95c	"	327,463f 53c	"	327,463f 53c	1,612f 42c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	81,000 00	"	69,370 36	"	69,370 36	11,629 64
ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET SANITAIRES.						
Travaux aux établissements thermaux et aux lazarets.	130,000 00	"	25,240 64	"	25,240 64	104,759 36
Service sanitaire	50,000 00	"	29,117 31	"	29,117 31	20,882 69
HARAS.						
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	1,500,000 00	"	1,253,087 84	48f 50c	1,253,039 34	246,960 66
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.						
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture.	560,000 00	"	302,334 96	"	302,334 96	257,665 04
Conservatoire et école des arts et métiers	390,000 00	"	336,054 91	"	336,054 91	53,945 09
Brevets d'invention et encouragements aux manufactures	210,000 00	"	145,255 98	"	145,255 98	64,744 02
Encouragements aux pêches maritimes	4,100,000 00	"	3,198,532 82	"	3,198,532 82	901,467 18
Poids et mesures	700,000 00	"	469,547 13	"	469,547 13	230,452 87
SECOURS.						
Secours aux colons	957,000 00	"	815,494 67	"	815,494 67	141,505 33
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies	1,921,852 73	"	802,690 78	"	802,690 78	1,119,161 95
A reporter	10,928,928 68	"	7,774,190 93	48 50	7,774,142 43	3,154,786 25

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du Ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce.*

Suite de l'EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur LES DÉPENSES à la clôture de l'exercice.
Report.....	11,253,029f 66	8,015,880f 57	3,206,748f 63	19,165f 78	11,203,463f 42	49,566f 24
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.						
Administration centrale.....	214,972 12	204,711 36	10,360 76	"	214,972 12	"
Personnel du corps des ponts et chaussées.....	2,934,852 12	2,551,359 97	384,036 74	546 17	2,934,850 54	1 58
——— et autres dépenses des mines.....	447,268 17	344,145 47	103,046 06	391 66	446,799 87	468 30
Subvention à la caisse des retraites.....	322,348 75	214,489 00	107,859 75	"	322,348 75	"
Travaux à entretenir ou à continuer (routes royales et ponts).....	22,297,835 56	16,731,945 92	5,540,993 89	533 20	22,272,406 61	25,428 95
Travaux à entretenir ou à continuer (navigation intérieure).....	3,569,432 41	2,638,551 71	926,596 21	2,035 46	3,563,112 46	6,319 95
Travaux à entretenir ou à continuer (ports maritimes).	4,101,871 17	2,976,201 88	1,147,864 19	43,767 10	4,080,298 97	21,572 20
Travaux à entreprendre.....	480,000 00	306,075 39	171,124 61	"	477,200 00	2,800 00
Travaux sur produits de droits de péage spécialisés..	864,784 55	617,590 87	247,273 68	80 00	864,784 55	"
Frais généraux du service des départements, secours, etc.....	49,999 85	45,204 31	4,795 54	"	49,999 85	"
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession.....	204,374 25	67,250 00	137,124 25	"	204,374 25	"
Perfectionnement de la navigation des fleuves et rivière (art. 3 de la loi du 30 juin 1835).....	243,561 80	138,965 09	104,596 71	"	243,561 80	"
	46,984,330 41	34,852,371 54	12,092,321 02	66,519 37	46,878,173 19	106,157 22
Dépenses des exercices clos.....	173,269 16	37,375 39	135,893 17	"	173,269 16	"
——— des exercices périmés non frappées de déchéance.....	2,198 71	"	2,198 71	"	2,198 71	"
	47,159,798 28	34,889,746 93	12,230,413 50	66,519 37	47,053,641 06	106,157 22
			12,163,894f 13c			

Suite de l'EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur LES DÉPENSES au 1er janvier 1837.
Report.....	10,928,928f 68c	"	7,774,190f 93c	48f 50c	7,774,142f 43c	3,154,786f 25c
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.						
Administration centrale.....	215,000 00	"	208,785 22	"	208,785 22	6,214 78
Personnel du corps des ponts et chaussées.....	2,936,000 00	"	2,629,929 24	"	2,629,929 24	306,070 76
——— et autres dépenses des mines.....	450,000 00	"	325,930 75	"	325,930 75	124,069 25
Subvention à la caisse des retraites.....	355,000 00	"	213,399 00	"	213,399 00	141,601 00
Travaux à entretenir ou à continuer (routes royales et ponts).....	22,540,000 00	"	17,640,251 73	"	17,640,251 73	4,899,748 27
Travaux à entretenir ou à continuer (navigation intérieure).....	3,680,000 00	"	2,649,527 56	"	2,649,527 56	1,030,472 44
Travaux à entretenir ou à continuer (ports maritimes).	4,380,000 00	"	3,018,910 06	"	3,018,910 06	1,361,089 94
Travaux à entreprendre.....	430,000 00	"	183,280 07	"	183,280 07	246,719 93
Travaux sur produits de droits spécialisés.....	1,082,694 14	"	522,316 68	"	522,316 68	560,377 46
Frais généraux du service des départements.....	50,000 00	"	38,093 67	"	38,093 67	11,906 33
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession.....	1,300,000 00	"	162,200 00	"	162,200 00	1,137,800 00
Travaux de continuation des lacunes des routes royales.	3,000,000 00	"	1,791,010 96	"	1,791,010 96	1,208,989 04
Rétablissement des communications interrompues sur les routes royales.....	1,200,000 00	"	383,406 94	"	383,406 94	816,593 06
Perfectionnement de la navigation des fleuves et rivière (art. 1 et 2 de la loi du 30 juin 1835).....	1,156,438 20	"	694,643 42	"	694,643 42	461,794 78
Perfectionnement de la navigation des fleuves et rivières (art. 2 de la loi du 30 juin 1835).....	2,750,000 00	"	1,748,989 94	"	1,748,989 94	1,001,010 06
	56,454,061 02	"	39,984,866 17	48 50	39,984,817 67	16,469,243 35
Dépenses des exercices clos.....	85,650 44	"	85,650 44	"	85,650 44	"
Dépenses d'exercices périmés non frappées de déchéance.....	213,551 84	"	213,492 50	"	213,492 50	59 34
	56,753,263 30	"	40,284,009 11	48 50	40,283,960 61	16,469,302 69
			40,283,960 61			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses, à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (Personnel)	1,380,563 36	1,369,363 40	11,199 96	"	1,380,563 36	"
Idem (Matériel)	237,977 81	166,381 25	71,841 47	244 91	237,977 81	"
Frais généraux d'impression	139,986 06	87,055 36	52,930 70	"	139,986 06	"
États-majors	14,750,695 63	13,387,008 82	1,416,964 89	53,668 08	14,750,695 63	"
Gendarmerie	17,592,964 72	16,649,320 07	990,372 15	46,727 50	17,592,964 72	"
Recrutement	452,310 02	224,991 14	227,077 63	"	452,068 77	241 25
Justice militaire	245,218 86	192,734 63	54,588 14	2,103 91	245,218 86	"
Solde et entretien des troupes. — Solde d'activité et abonnement	91,133,529 26	89,147,941 23	3,373,919 16	1,388,331 13	91,133,529 26	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	20,628,652 19	19,892,280 55	1,846,880 06	1,151,522 98	20,587,637 63	41,014 56
Solde et entretien des troupes. — Habillement et campement	11,861,625 60	6,644,409 18	5,282,603 74	77,629 80	11,859,383 12	2,242 48
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	10,005,456 03	8,449,777 26	1,646,731 59	91,079 76	10,005,429 09	26 94
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	3,540,025 94	3,397,377 99	507,296 37	369,446 02	3,535,228 34	4,797 60
Lits militaires	5,805,582 74	5,278,651 62	474,775 36	864 45	5,752,562 53	53,020 21
Remontes générales	1,540,111 57	1,600,630 32	57,463 24	119,590 59	1,538,502 97	1,608 60
Harnachement	163,502 02	27,077 83	136,424 19	"	163,502 02	"
Fourrages	21,653,460 12	22,240,015 67	1,109,045 52	1,702,760 20	21,646,300 99	7,159 13
Transports généraux	1,343,961 92	899,695 98	449,083 08	4,978 08	1,343,800 98	160 94
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	380,782 27	308,212 78	77,303 40	4,733 91	380,782 27	"
Matériel de l'artillerie	8,383,116 03	6,821,664 32	1,620,043 49	62,896 27	8,368,811 54	14,304 49
Matériel du génie	12,353,021 50	9,790,783 96	2,604,581 50	59,209 91	12,336,155 55	16,865 95
Écoles militaires	1,630,491 12	1,347,794 47	298,720 07	16,182 95	1,630,331 59	159 53
Dépenses temporaires	5,275,843 08	4,388,371 78	939,211 09	51,739 79	5,275,843 08	"
Invalides de la guerre	3,001,679 70	2,869,386 94	163,856 97	31,564 21	3,001,679 70	"
Service administratif en Afrique	1,482,870 45	1,166,231 36	327,507 01	28,270 15	1,465,468 22	17,402 23
Dépenses accidentelles et secrètes	77,257 70	82,417 26	23,891 80	29,051 36	77,257 70	"
	235,060,685 70	216,429,965 17	23,764,312 58	5,292,695 96	234,901,681 79	159,003 91
Dépenses des exercices clos	1,201,780 39	1,201,780 39	"	"	1,201,780 39	"
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	70,426 80	70,342 85	83 95	"	70,426 80	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1835, etc.	1,313,960 16	"	1,313,960 16	"	1,313,960 16	"
	237,646,853 05	217,702,088 41	25,078,356 69	5,292,595 96	237,487,849 14	159,003 91
			19,785,760 73			

EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1837.
Administration centrale. (Personnel)	1,375,388f 89c	"	1,371,386f 49c	"	1,371,386f 49c	4,002f 40c
Idem (Matériel)	248,000 00	"	172,753 86	410f 61c	172,343 25	75,656 75
Frais généraux d'impression	134,000 00	"	80,880 36	"	80,880 36	53,119 64
États-majors	15,093,000 00	"	13,422,139 69	"	13,422,139 69	1,670,860 31
Gendarmerie	17,741,210 00	"	16,436,860 54	3,948 13	16,432,912 41	1,308,297 59
Recrutement	475,000 00	"	169,026 60	"	169,026 60	305,973 40
Justice militaire	255,000 00	"	163,902 70	37 00	163,865 70	91,134 30
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	85,673,000 00	223f 90c	81,310,722 14	191,542 98	81,119,403 06	4,553,596 94
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	19,938,000 00	15,000 00	18,161,284 76	"	18,176,284 76	1,761,715 24
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	10,591,000 00	"	7,333,820 71	"	7,333,820 71	3,257,179 29
Solde et entretien des troupes. — Service de marche et transports	3,572,000 00	"	2,943,567 64	"	2,943,567 64	628,432 36
Habillement et campement	11,236,000 00	"	4,457,516 48	"	4,457,516 48	6,778,483 52
Solde de non-activité	668,000 00	"	530,465 20	"	530,465 20	137,534 80
Lits militaires	5,509,000 00	"	4,837,921 60	"	4,837,921 60	671,078 40
Remontes générales	2,844,000 00	"	2,091,198 46	"	2,091,198 46	752,801 54
Harnachement	269,000 00	"	63,360 41	"	63,360 41	205,639 59
Fourrages	18,605,000 00	"	17,632,532 10	"	17,632,532 10	972,467 90
Transports généraux	1,395,000 00	"	956,803 25	"	956,803 25	438,196 75
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	381,000 00	"	311,887 60	"	311,887 60	69,112 40
Matériel de l'artillerie	7,128,000 00	"	4,422,872 18	"	4,422,872 18	2,705,127 82
Matériel du génie	11,337,000 00	"	9,208,842 62	"	9,208,842 62	2,128,157 38
Écoles militaires	1,780,000 00	"	1,296,099 99	"	1,296,099 99	483,900 01
Dépenses temporaires	4,723,000 00	"	3,819,975 18	"	3,819,975 18	903,024 82
Invalides de la guerre	2,970,000 00	"	2,789,105 26	2,977 27	2,786,127 99	183,872 01
Service administratif en Afrique	1,933,000 00	"	1,459,045 83	888 45	1,458,157 38	474,842 62
Dépenses accidentelles et secrètes	108,000 00	"	84,906 65	"	84,906 65	23,093 35
Arriéré antérieur à 1816	113,689 43	"	87,965 05	"	87,965 05	25,724 38
	226,095,288 32	15,223 90	195,616,843 35	199,804 44	195,432,262 81	30,663,025 51
Dépenses des exercices clos	35,296 15	"	35,296 15	"	35,296 15	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	21,098 43	"	"	"	"	21,098 43
	226,151,682 90	15,223 90	195,652,139 50	199,804 44	195,467,558 96	30,684,123 94
			195,452,335 06			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture, de l'exercice.
Administration centrale. (Traitement.)		689,083 37	686,380 60	2,702 77	"	689,083 37	"
Idem. (Frais de bureaux et autres.)		174,513 43	140,824 01	33,635 99	"	174,460 00	53 43
Serv. gén. de la marine (corps et agents entret., etc.).		7,579,094 42	6,652,061 70	949,175 83	31,140 35	7,570,097 18	8,997 24
Solde et entretien des corps organisés, etc.	Solde à terre	2,644,418 76	2,315,312 59	354,554 32	25,753 86	2,644,113 05	305 71
	Solde à la mer	6,767,578 06	4,427,367 44	2,482,387 55	180,256 47	6,729,498 52	38,079 54
	Accessoires de la solde	2,127,299 38	1,536,751 51	692,186 91	104,142 56	2,124,795 86	2,503 52
	Hôpitaux	958,159 95	594,490 31	461,029 74	106,869 42	948,650 63	9,509 32
	Vivres	5,966,665 03	3,924,905 06	2,462,405 82	425,576 09	5,961,734 79	4,930 24
Travaux du matériel naval. (Ports.)	Salaires	5,937,104 28	5,430,574 62	658,133 87	153,907 42	5,934,801 07	2,303 21
	Matières	13,570,319 24	9,458,997 76	4,879,980 40	776,546 95	13,562,431 21	7,888 03
Travaux du matériel naval. (Établissements hors des ports.)	La Chaussade	1,239,727 97	807,175 64	432,552 33	"	1,239,727 97	"
	Indret	400,828 74	371,660 05	186,299 15	157,959 20	400,000 00	828 74
Travaux de l'artillerie. (Ports)	Salaires	393,285 35	350,280 38	43,004 97	"	393,285 35	"
	Matières	973,477 17	692,890 22	347,293 00	67,360 81	972,822 41	654 76
Travaux de l'artillerie. (Établissements hors des ports.		660,194 14	423,628 40	244,636 64	8,070 90	660,194 14	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		3,940,850 22	3,089,829 95	850,536 82	238 31	3,940,128 46	721 76
Corps et encouragements scientifiques		637,057 27	489,270 02	155,271 06	7,504 46	637,036 62	20 65
Affrètements et transports par mer		59,717 69	43,089 17	16,330 64	147 68	59,272 13	445 56
Chiourmes		263,762 04	231,379 01	32,370 02	00 40	263,748 63	13 41
Dépenses diverses		217,444 53	171,203 87	85,857 43	39,803 30	217,258 00	186 53
Colonies.	Personnel et matériel	6,136,120 69	5,377,189 03	703,575 81	36,066 03	6,044,698 81	91,421 88
	Subvention au service intérieur	997,000 00	954,988 97	43,621 07	1,613 36	996,996 68	3 32
		62,333,701 73	48,170,250 31	16,117,542 14	2,122,957 57	62,164,834 88	168,866 85
Dépenses des exercices clos		488,482 48	488,482 48	"	"	488,482 48	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance		18,111 71	16,957 55	1,154 16	"	18,111 71	"
		62,840,295 92	48,675,690 34	16,118,696 30	2,122,957 57	62,671,429 07	168,866 85
				13,995,738 73			

EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payement.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1837.
Administration centrale. (Personnel.)		689,100f 00c	"	686,219f 58c	"	686,219f 58c	2,880f 42c
(Matériel.)		174,500 00	"	153,305 70	"	153,305 70	21,194 30
(Édifices pour archives.)		95,000 00	"	28,001 30	"	28,001 30	66,998 70
Corps et agents entretenus, traitements fixes, abonnements, etc.		7,729,816 00	67,146f 89c	6,647,382 28	1,000f 17c	6,713,529 00	1,016,287 00
Solde des corps organisés, à terre, et des équipages embarqués.	Solde à terre	2,964,714 00	254 80	2,125,953 10	"	2,126,207 90	838,506 10
	Solde à la mer	8,359,625 00	117,592 18	5,100,461 71	18 75	5,218,035 14	3,141,589 86
	Accessoires de la solde	3,773,421 00	67 50	3,046,502 89	11,280 75	3,035,289 64	738,131 36
	Hôpitaux	1,196,500 00	"	867,821 86	126,457 63	741,364 23	455,135 77
	Vivres	8,464,532 00	144 00	6,321,629 20	37,027 58	6,284,745 62	2,179,786 38
Travaux du matériel naval. (Ports.)	Salaires	5,848,400 00	"	5,817,315 71	656 29	5,816,659 42	31,740 58
	Matières	12,748,300 00	"	8,491,414 71	13,661 19	8,477,753 52	4,270,546 48
Travaux du matér. naval. (Établ^ts hors des ports.)	La Chaussade	1,080,000 00	"	1,011,290 24	"	1,011,290 24	68,709 76
	Indret	620,000 00	"	575,184 47	"	575,184 47	44,815 53
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	Salaires	391,200 00	"	378,598 75	"	378,598 75	12,601 25
	Matières	1,302,500 00	"	472,928 05	"	472,928 05	829,571 95
Travaux de l'artillerie. (Établissements hors des ports)		550,000 00	"	373,172 24	"	373,172 24	176,827 76
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		4,721,500 00	"	3,624,227 71	31 18	3,624,196 53	1,097,303 47
Affrétements et transports par mer		168,000 00	"	147,546 85	80 00	147,466 85	20,533 15
Chiourmes		245,000 00	"	202,946 96	"	202,946 96	42,053 04
Dépenses diverses		260,300 00	"	218,064 01	45 03	218,018 98	42,281 02
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)		320,000 00	"	284,438 50	"	284,438 50	35,561 50
(Matériel.)		413,000 00	"	221,682 44	"	221,682 44	191,317 56
Colonies	Personnel	5,994,710 00	1,841,028 49	3,742,587 84	843 90	5,582,772 43	411,937 57
	Matériel	632,300 00	141,000 00	430,105 77	"	571,105 77	61,194 23
	Subvention	997,000 00	271,012 50	695,670 61	"	966,683 11	30,316 89
Arriéré antérieur à 1816		35,742 05	"	35,742 05	"	35,742 05	"
		69,775,160 05	2,438,246 36	51,700,194 53	191,102 47	53,947,338 42	15,827,821 63
Dépenses des exercices clos		93,288 02	"	95,137 46	1,849 44	93,288 02	"
Dép. des exercices périmés non frappées de déchéance		8,534 99	"	3,339 61	"	3,339 61	5,195 38
		69,876,983 06	2,438,246 36	51,798,671 60	192,951 91	54,043,966 05	15,833,017 01
				51,605,719 69			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS, constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES DIVERS.						
Cour des comptes	1,147,820 30	1,147,558 11	262 19	"	1,147,820 30	"
Administration centrale des finances. Personnel	5,663,276 26	5,583,423 78	78,299 08	"	5,661,722 86	1,553 40
Administration centrale des finances. Matériel et dépenses diverses	810,627 22	499,552 80	314,034 42	2,960 00	810,627 22	"
Monnaies et médailles. (Service administratif dans les départements.)	282,336 14	216,922 54	65,413 60	"	282,336 14	"
Cadastre. Fonds commun. (Loi du 31 juillet 1831.)	997,002 32	905,076 10	91,926 22	"	997,002 32	"
Cadastre. Centimes facultatifs votés par les conseils généraux	4,488,606 17	2,365,424 27	2,124,606 22	1,424 32	4,488,606 17	"
Frais de trésorerie	2,376,198 60	1,819,148 74	563,384 61	7,414 75	2,375,118 60	1,080 00
Traitem. fixes et taxations des receveurs des finances	2,388,411 90	2,003,582 87	384,811 77	"	2,388,394 64	17 26
Taxations aux mêmes pour l'encaissement des revenus indirects	840,298 24	620,857 68	219,440 56	"	840,298 24	"
Remises aux mêmes sur produits divers et coupes de bois	127,644 97	51,834 33	75,810 64	"	127,644 97	"
Bonifications aux mêmes sur les anticipations de recouvrements des contributions directes	1,798,232 68	1,212,233 93	585,998 75	"	1,798,232 68	"
Traitements et frais de service des payeurs	978,996 91	903,675 06	75,321 85	"	978,996 91	"
SERVICES SPÉCIAUX.						
Indemnité aux incendiés de la ville de Salins	304,628 00	293,858 00	10,770 00	"	304,628 00	"
Frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance et de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	11,999 96	11,584 71	554 45	139 20	11,999 96	"
Frais de refonte d'anciennes monnaies	4,176 04	4,176 04	"	"	4,176 04	"
Pertes résultant des tolérances en fort sur le titre et sur le poids des monnaies	29,844 19	"	"	"	"	29,844 19
Cour des Pairs	31,823 44	31,826 00	"	2 56	31,823 44	"
	22,281,923 34	17,670,734 96	4,590,634 36	11,940 83	22,249,428 49	32,494 85
Dépenses des exercices clos	1,106,221 00	1,106,221 00	"	"	1,106,221 00	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	132,420 81	178 76	20,075 62	"	20,254 38	112,166 43
	23,520,565 15	18,777,134 72	4,610,709 98	11,940 83	23,375,903 87	144,661 28
			4,598,769 15			

EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1837.
SERVICES DIVERS.						
Cour des comptes	1,148,999 58	"	1,148,738 51	"	1,148,738 51	261 07
Administration centrale des finances. Personnel	5,502,834 00	"	5,398,543 89	"	5,398,543 89	104,290 11
Administration centrale des finances. Matériel et dépenses diverses	810,000 00	"	575,041 97	668 90	574,373 07	235,626 93
Monnaies et médailles. (Service administratif dans les départements)	282,600 00	"	228,978 04	"	228,978 04	53,621 96
Cadastre. Fonds commun. (Loi du 31 juillet 1831).	1,000,000 00	"	802,992 11	"	802,992 11	197,007 89
Cadastre. Centimes facultatifs votés par les conseils généraux	4,571,936 39	"	2,307,185 57	"	2,307,185 57	2,264,750 82
Frais de trésorerie	2,520,000 00	"	1,871,752 76	11,173 19	1,860,579 57	659,420 43
Taitements fixes et taxations des receveurs des finances	2,396,000 00	"	2,015,884 94	"	2,015,884 94	380,115 06
Taxations aux mêmes pour l'encaissement des revenus indirects	900,000 00	"	646,896 44	"	646,896 44	253,103 56
Remises aux mêmes sur produits divers et coupes de bois	90,000 00	"	36,193 52	"	36,193 52	53,806 48
Bonifications aux mêmes sur les anticipations de recouvrements des contributions directes	1,800,000 00	"	1,247,824 02	"	1,247,824 02	552,175 98
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	"	897,473 48	"	897,473 48	82,526 52
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance et de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	24,000 00	"	22,478 58	"	22,478 58	1,521 42
Cour des Pairs	54,999 76	"	54,999 76	"	54,999 76	"
Remboursement à la compagnie des salines d'avances faites par elle pour le compte du trésor	29,680 89	"	29,680 89	"	29,680 89	"
Dépenses de la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile	"	"	665,972 21	665,972 21	"	"
	22,111,050 62	"	17,950,636 69	677,814 30	17,272,822 39	4,838,228 23
Dépenses des exercices clos	1,364,050 73	"	1,364,050 73	"	1,364,050 73	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	27,375 23	"	13,350 94	"	13,350 94	14,024 29
	23,502,476 58	"	19,328,038 36	677,814 30	18,650,224 06	4,852,252 52
			18,650,224 06			
Créance des États-Unis. (Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835.)	19,666,666 52	"	19,666,666 52		19,666,666 52	"
	42,169,143 10	"	38,316,890 58		38,316,890 58	4,852,252 52

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif dans les départements	3,697,768 11	3,134,116 79	563,258 06	0 39	3,697,374 46	393 65
Remises des percepteurs	10,982,746 64	8,791,569 86	2,190,759 94	"	10,982,329 80	416 84
Taxe de premier avertissement allouée aux percepteurs	276,422 50	211,324 34	64,407 16	"	275,731 50	691 00
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,725,582 03	9,434,656 79	257,602 57	"	9,692,259 36	33,322 67
Timbre	792,085 85	728,880 64	62,979 46	"	791,860 10	225 75
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements	3,001,405 57	2,108,567 05	882,290 60	224 00	2,990,633 65	10,771 92
Avances recouvrables	462,099 55	220,965 46	239,628 44	36 00	460,552 90	1,546 65
Frais d'aliénation des bois de l'État	38,349 18	27,124 37	11,137 06	"	38,261 43	87 75
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements	23,243,359 38	20,591,768 30	2,649,723 31	385 67	23,241,105 94	2,253 44
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	20,218,693 91	18,167,656 94	1,935,079 45	9 50	20,102,726 89	115,967 02
Poudres à feu	2,302,405 16	1,825,687 40	475,627 49	10 00	2,301,304 89	1,100 27
TABACS.						
Exploitation des tabacs	20,905,554 35	20,433,644 47	470,752 77	111 69	20,904,285 55	1,268 80
POSTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,203,261 55	8,561,782 27	635,512 03	"	9,197,294 30	5,967 25
Transport des dépêches	9,263,355 28	7,751,448 02	1,455,949 37	"	9,207,397 39	55,957 89
Frais de construction des paquebots destinés à la correspondance avec le Levant	3,011,895 77	9,753 95	2,244,515 07	"	2,254,269 02	757,626 75
LOTERIE.						
Service administratif dans les départements	252,540 91	246,604 89	5,936 02	"	252,540 91	"
Frais de perception. (Remises aux receveurs.)	1,207,188 42	1,207,188 42	"	"	1,207,188 42	"
Salines et mines de sel de l'Est	158,082 15	83,809 07	71,790 59	"	155,599 66	2,482 49
	118,742,796 31	103,536,549 03	14,216,944 39	777 25	117,752,716 17	990,080 14
			14,216,167 14			

EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1837.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif dans les départements	3,722,263 41	"	3,138,401 67	20 00	3,138,381 67	583,881 74
Remises des percepteurs	11,062,000 00	"	8,969,231 17	"	8,969,231 17	2,092,768 83
Taxe de premier avertissement allouée aux percepteurs	277,508 94	"	215,580 90	"	215,580 90	61,928 04
Frais d'établissement du nouveau projet de répartition, entre les départements, des contributions personnelle et mobilière	208,400 00	"	66,747 00	"	66,747 00	141,653 00
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,806,846 85	"	9,472,399 47	"	9,472,399 47	334,447 38
Timbre	770,950 00	"	701,591 44	"	701,591 44	69,358 56
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements	2,889,500 00	"	2,050,844 71	"	2,050,844 71	838,655 29
Avances recouvrables	669,000 00	"	267,712 85	"	267,712 85	401,287 15
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements	23,302,932 00	"	20,566,206 07	"	20,566,206 07	2,736,725 93
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	20,404,700 00	"	18,262,850 44	1,214 55	18,261,635 89	2,143,064 11
Suppression des distilleries dans les villes de Bordeaux, Toulouse, et indemnités aux distillateurs	90,000 00	"	24,502 67	"	24,502 67	65,497 33
Poudres à feu	2,341,300 00	"	1,865,066 00	"	1,865,066 00	476,234 00
TABACS.						
Exploitation des tabacs	20,408,000 00	"	18,922,285 14	"	18,922,285 14	1,485,714 86
Indemnités aux débitants de tabacs factices	40,000 00	"	22,350 06	"	22,350 06	17,649 94
POSTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,517,400 00	"	8,797,993 82	"	8,797,993 82	719,406 18
Transport des dépêches	10,081,481 00	"	8,014,622 11	"	8,014,622 11	2,066,858 89
Frais de construction des paquebots destinés à la correspondance avec le Levant	2,971,600 00	"	418,467 33	"	418,467 33	2,553,132 67
LOTERIE.						
Frais de liquidation du service administratif dans les départements	46,239 47	"	46,239 47	"	46,239 47	"
Salines et mines de sel de l'Est	157,420 93	"	133,082 85	"	133,082 85	24,338 08
	118,767,542 60	"	101,956,175 17	1,234 55	101,954,940 62	16,812,601 98
			101,954,940 62			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulation de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,906,138f 14	112,251f 16	1,793,886f 98	"	1,906,138f 14	"
Non-valeurs sur la taxe additionelle des bois des communes	2,012 25	872 29	1,139 96	"	2,012 25	"
Non-valeurs des portes et fenêtres	350,885 36	137,956 15	212,718 24	"	350,674 39	210f 97
——— des patentes et attributions aux communes	3,512,115 50	616,833 16	2,894,785 08	"	3,511,618 24	497 26
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,622,527 40	1,622,038 70	95 63	"	1,622,134 33	393 07
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposées pour dépenses ordinaires des communes	9,470,252 82	7,952,159 32	1,518,093 50	"	9,470,252 82	"
Idem pour dépenses extraordinaires des communes	9,709,364 30	8,214,220 16	1,495,080 03	"	9,709,300 19	64 11
Non-valeurs extraordinaires sur patentes	286,407 80	239,528 29	46,842 91	"	286,371 20	36 60
Idem sur les dépenses de l'instruction primaire	3,367,080 68	2,756,163 24	610,782 24	"	3,366,945 48	135 20
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,326,574 53	1,326,574 53	"	"	1,326,574 53	"
Forêts	15,246 20	5,175 24	10,070 96	"	15,246 20	"
Douanes	181,352 17	167,627 40	13,724 77	"	181,352 17	"
Contributions indirectes	91,713 45	61,237 28	30,476 17	"	91,713 45	"
Postes	13,854 12	11,603 53	2,250 59	"	13,854 12	"
Produits divers	265,023 01	170,128 93	93,165 29	"	263,294 22	1,728 79
RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS (*a*).						
Enregistrement	1,006,982 09	1,006,982 09	"	"	1,006,982 09	"
Douanes	1,389,434 56	1,311,167 83	78,266 73	"	1,389,434 56	"
Contributions indirectes	1,021,742 65	935,953 84	85,788 81	"	1,021,742 65	"
Postes	6,710 80	6,066 60	644 20	"	6,710 80	"
Primes à l'exportation des marchandises (*a*)	9,688,941 02	6,608,308 09	3,079,397 03	"	9,687,705 12	1,235 90
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes (*a*)	2,192,337 53	2,174,431 24	17,906 29	"	2,192,337 53	"
	47,426,696 38	35,437,279 07	11,985,115 41	"	47,422,394 48	4,301 90
			11,985.115f 41c			

(*a*) Voir les développements, pag. 114, 116 et 118.

EXERCICE 1836.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1836.	Opérations de l'année 1836. Payements.	Opérations de l'année 1836. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer au 1er janvier 1837.
RESTITUTIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	2,039,875 12	"	133,708 80	"	133,708 80	1,906,166 32
Non-valeurs sur la taxe additionnelle des bois des communes	2,000 00	"	176 40	"	176 40	1,823 60
Non-valeurs des portes et fenêtres	662,439 98	"	141,095 19	"	141,095 19	521,344 79
——— des patentes et attributions aux communes	3,408,668 40	"	606,948 57	"	606,948 57	2,801,719 83
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,410,983 72	1,115,238f 56	1,409,248 34	"	1,409,248 34	1,735 38
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	9,480,909 96	"	8,030,158 33	"	8,030,158 33	1,450,751 63
Idem pour dépenses extraordinaires des communes	10,732,678 40	"	9,012,643 61	"	9,012,643 61	1,720,034 79
Non-valeurs extraordinaires sur patentes	320,000 00	"	273,809 07	"	273,809 07	46,190 93
Idem sur les dépenses de l'instruction primaire	3,087,529 61	"	2,561,906 08	"	2,561,906 08	525,623 53
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,989,867 32	"	1,989,867 32	"	1,989,867 32	"
Forêts	26,000 00	"	3,061 73	"	3,061 73	22,938 27
Douanes	158,539 02	"	158,539 02	"	158,589 02	"
Contributions indirectes	100,000 00	"	61,476 10	"	61,475 10	38,523 90
Postes	18,000 00	"	15,019 71	"	15,019 71	2,980 29
Produits divers	683,500 00	"	281,678 19	"	281,678 19	401,821 81
RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS (*a*).						
Enregistrement	1,117,004 11	"	1,117,004 11	"	1,117,004 11	"
Douanes	1,338,596 78	"	1,275,649 63	"	1,275,649 63	62,947 15
Contributions indirectes	1,108,460 75	"	1,021,200 32	"	1,021,200 32	87,260 43
Postes	12,000 00	"	6,603 30	"	6,603 30	5,396 70
Primes à l'exportation des marchandises (*a*)	11,500,000 00	"	7,860,927 59	"	7,860,927 59	3,639,072 41
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes (*a*)	2,200,000 00	"	2,126,583 16	"	2,126,583 16	73,416 84
	51,397,053 17	1,115,238 56	38,087,304 57	"	38,087,304 57	13,309,748 60
			38,087,304 57			

(*a*) Voir les développements, pag. 115, 117 et 119.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués par anticipation sur l'Exercice 1837.

MINISTÈRES ET SERVICES.		DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	RESTES À PAYER sur les dépenses constatées.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.				
Dépenses secrètes		150,000f 00c	150,000f 00c	"
GUERRE.				
Solde et entretien des troupes	Solde d'activité et abonnements payables comme solde	2,984 11	2,984 11	"
	Vivres et chauffage	1,020,195 24	1,020,195 24	"
Fourrages		301,087 74	301,087 74	"
		1,324,267 09	1,324,267 00	"
MARINE.				
Corps et agents entretenus. (Traitements fixes, abonnements, etc.)		67,508 42	47,209 02	20,299f 40c
Solde et entretien des corps organisés.	Solde à terre	20,714 72	914 72	19,800 00
	Solde à la mer	93,131 88	87,147 28	5,984 60
	Accessoires de la solde	2,000 00	"	2,000 00
	Vivres	11,929 90	11,929 90	"
Travaux du matériel naval (ports). Achat de matières		5,249 23	5,249 23	"
Colonies	Dépenses des services militaires	2,285,000 00	2,082,804 11	202,195 89
	Subvention au service intérieur	280,000 00	"	280,000 00
		2,765,534 15	2,235,254 26	530,279 89
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.				
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)		952,794 33	952,794 33	"

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1836, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1835.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds versés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payements.	Total.
Justice	Dépenses de la justice	6,982f 75c	"	100f 00c	"	7,082 75
	Dépenses des cultes	1,851 35	"	1,000 00	"	2,851 35
Affaires étrangères		6,619 20	"	"	"	6,619 20
Instruction publique		7,284 23	"	11,022 47	"	18,306 70
Intérieur		40,226 40	"	154,636 85	"	194,863 25
Travaux publics, agriculture et commerce		18,590 71	"	47,928 66	"	66,519 37
Guerre		804,118 10	329,119f 56c	4,159,358 30	"	5,292,595 96
Marine		153,849 07	1,439,055 91	530,052 59	"	2,122,957 57
Finances	Dette publique	"	"	243,109 52	2,414f 51c	245,524 03
	Dotations	"	"	"	"	"
	Services divers	4,431 08	"	95 00	7,414 75	11,940 83
	Frais de régie, etc.	516 86	"	260 39	"	777 25
	Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"
		1,044,469 75	1,768,175 47	5,147,563 78	9,829 26	7,970,038 26

EXERCICE 1836.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds versés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payements.	Total.
Justice	Dépenses de la justice	"	"	"	"	"
	Dépenses des cultes	"	"	"	"	"
Affaires étrangères		322f 61c	"	"	"	322f 61c
Instruction publique		60 00	"	1,000f 00c	"	1,060 00
Intérieur		376 75	"	"	"	376 75
Travaux publics, agriculture et commerce		48 50	"	"	"	48 50
Guerre		410 61	6,699f 33c	192,694 50	"	199,804 44
Marine		11,384 11	142,885 31	38,682 49	"	192,951 91
Finances	Dette publique	60 00	250 00	442,731 11	32,922f 73c	475,963 84
	Dotations	"	"	"	"	"
	Services divers	668 90	"	665,972 21	11,173 19	677,814 30
	Frais de régie, etc.	1,234 55	"	"	"	1,234 55
	Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"
		14,566 03	149,834 64	1,341,080 31	44,095 92	1,549,576 90

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développements sur les Remboursements et Restitutions, non-valeurs et primes.

EXERCICE 1835. (Voir page 108.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUEMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes induement perçus		1,010,196f 23c	1,326,574f 53c
	——— d'amendes consignées		57,184 58	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		201,666 06	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		57,527 66	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursements divers sur les produits des forêts		.....	15,246 20
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	141,183f 68c	181,352 17
		——— d'exportation	2,169 29	
		——— de réexportation d'entrepôt	467 95	
		——— sur les voitures de voyageurs	2,266 69	
		——— de transit	1,134 54	
		——— de navigation	3,921 99	
		Taxe de consommation des sels	1,891 42	
			153,035 56	
	Remboursements et restitutions divers		28,316 61	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus.	sur les boissons	11,453 73	91,713 45
		sur les licences	187 40	
		sur les voitures publiques	3,419 58	
		sur la navigation et passages d'eau	8,984 75	
		sur le dixième des octrois	10,998 32	
		sur les frais de casernement	13,251 63	
		sur les divers produits	218 25	
		sur les tabacs	208 10	
			48,721 76	
	Remboursements pour cause d'exportation.	pour la fabrication des bières	13,093 51	
		Pour la garantie des matières d'or et d'argent	29,898 18	
			42,991 69	
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 pour 0/0		2,849 72	13,854 12
	——— du prix des places dans les malles-postes		11,004 40	
	A reporter		.....	1,628,740 47

EXERCICE 1836. (Voir page 109.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUEMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes induement perçus		1,576,397f 01c	1,989,867f 32c
	——— d'amendes consignées		58,330 14	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		258,806 17	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		96,334 00	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursements divers sur les produits des forêts		.....	3,061 73
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	106,613f 86c	158,539 02
		——— d'exportation	3,261 91	
		——— de réexportation d'entrepôt	2,005 37	
		——— sur les voitures de voyageurs	626 19	
		——— de transit	460 81	
		——— de navigation	1,818 86	
		——— de consommation de sels	672 78	
		——— de magasinage	4 80	
			115,464 58	
	Remboursements et restitutions divers		43,074 44	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	15,161 23	61,476 10
		sur les licences	55 10	
		sur les voitures publiques	4,712 47	
		sur la navigation et passages d'eau	4,545 67	
		sur le dixième des octrois	1,706 52	
		sur les frais de casernement	20 00	
		sur divers produits	15 30	
		sur les tabacs	614 68	
		sur les poudres	»	
			26,830 97	
	Remboursements pour cause d'exportation	Pour la fabrication des bières	12,976 08	
		Pour la garantie des matières d'or et d'argent	21,669 05	
			34,645 13	
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 p. 0/0		3,837 17	15,019 71
	——— du prix des places dans les malles-postes		11,182 54	
	A reporter		.....	2,227,963 88

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.*

Suite de l'EXERCICE 1835. (Voir page 108.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitre.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUEMENT REÇUES.		
	Report	.....	1,628,740f 47c
Produits divers.	Dépenses du service des mines de l'exercice 1835. (Non-valeurs, frais de confection des rôles et frais de perception.)	13,810f 32c	
	Remboursement de consignations et dépôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1816	88,354 82	
	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le Trésor	66,425 12	
	Remboursement à divers comptables, pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor.	17 77	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette au budget	12,548 52	
	Versement à la caisse des dépôts et consignations du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, reçu par le Trésor et porté en recette au budget	538 94	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps militaires, dont le montant avait été reçu par le Trésor	9,042 31	263,294 22
	Remboursements à divers de trop payé sur les contributions directes	2,913 15	
	Restitution de trop payé sur débets envers le Trésor	133 52	
	Remboursement d'indemnités de remplacement versées par des militaires	1,570 00	
	——— de taxe pour brevets d'invention	15,598 00	
	Décharges et réductions sur les rétributions universitaires	41,460 84	
	——— accordées à des comptables pour fonds spoliés dans leurs caisses	3,102 57	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux pour le payement de la pension de divers élèves des écoles militaires	2,089 03	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	5,689 31	
	TOTAL des restitutions de sommes induement reçues	.....	1,892,034 69

Suite de l'EXERCICE 1836. (Voir page 109.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUEMENT REÇUES.		
	Report	.....	2,227,963f 88c
Produits divers.	Dépenses du service des mines de l'exercice 1836 (non-valeurs, frais de confection des rôles et frais de perception)	10,037f 55c	
	Remboursement de consignations et dépôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement, antérieurement au 1er janvier 1816	61,645 95	
	Restitutions à deux communes du département de l'Yonne, d'après jugement, de prix de coupes de bois induement reçu par le trésor	514,309 39	
	Remboursements à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette au budget	724 34	
	Remboursement à la caisse des invalides de la marine du recouvrement effectués sur le débet d'un ex-trésorier de cette caisse et dont le montant avait été compris dans les ressources du budget	40,403 60	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps militaires, dont le montant avait été reçu par le trésor	4,392 43	
	Restitutions de trop payé sur débets envers le trésor	450 00	
	Remboursements à divers de trop payé sur les contributions directes	707 43	
	Remboursements d'indemnités de remplacement versées par des militaires	160 00	
	Remboursements de taxe pour brevets d'invention	1,950 00	
	Décharges et réductions sur les rétributions universitaires	6,043 08	
	Restitutions de sommes induement perçues à différents titres	166 30	
	TOTAL des ordonnances délivrées jusqu'au 1er janvier 1837	640,990 07	
	A DÉDUIRE les ordonnances restant à payer à la même époque	359,311 88	
	RESTE pour payements effectués pendant l'année 1836	281,678 19	281,678 19
	TOTAL des restitutions de sommes induement reçues	.....	2,509,642 07

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.*

Suite de l'EXERCICE 1835. (Voir page 108.)

DESIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	782,089f 78c	1,006,982f 09c
	——— à divers	224,892 31	
Douanes	Répartition aux ayants droit	914,128 87	1,389,434 56
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	19,178 50	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	456,127 19	
Contributions indirectes.	Remboursement de frais de poursuite	154,903 07	1,021,742 65
	Part de l'octroi dans les saisies communes	119,080 62	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	443,856 51	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	303,902 45	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres	.....	6,710 80
Primes à l'exportation des marchandises.	Mélasses	523,136 25	9,687,705 12
	Sucres raffinés	4,455,444 46	
	Tissus de laine pure et mélangée, et fil de laine	3,116,683 40	
	Cotons filés	9,957 24	
	Tissus de coton	498,964 05	
	Savons	506,171 13	
	Acides nitrique et sulfurique	71,405 03	
	Soufres raffinés	69,434 72	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	503 82	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	64,171 86	
	Plomb ouvré	26,798 48	
	Cuivre et laiton ouvré	7,139 36	
	Peaux apprêtées	54,376 12	
	Viandes salées	248,296 76	
	Sel ammoniac	24 96	
	Beurre salé	35,197 48	
Escompte sur la taxe de consommation des sels		1,534,791 13	2,192,337 53
——— sur les droits de douanes à l'importation		657,546 40	
	TOTAL	.....	15,304,912 75

Suite de l'EXERCICE 1836. (Voir page 109.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	875,052f 64c	1,117,004f 11c
	——— à divers	241,951 47	
Douanes	Répartitions aux ayants droit	894,409 55	1,275,649 63
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	3,916 20	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	377,323 88	
Contributions indirectes.	Remboursement de frais de poursuite	156,282 01	1,021,200 32
	Part de l'octroi dans les saisies communes	130,616 65	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	488,015 19	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	246,286 47	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres	.....	6,603 30
Primes à l'exportation des marchandises.	Mélasses	381,192 22	7,860,927 59
	Sucres raffinés	4,786,595 59	
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	1,408,685 71	
	Cotons filés	7,236 86	
	Tissus de coton	213,698 02	
	Savons	570,581 51	
	Acides nitrique et sulfurique	63,294 59	
	Soufres raffinés	56,635 89	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	281 04	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	44,519 40	
	Plomb ouvré	19,841 89	
	Cuivre et laiton ouvrés	2,556 18	
	Peaux apprêtées	44,070 21	
	Viandes salées	235,874 62	
	Sel ammoniac	"	
	Beurre salé	25,863 86	
Escompte sur la taxe de consommation des sels		1,520,728 24	2,126,583 16
——— sur les droits de douanes à l'importation		605,854 92	
	TOTAL	.....	13,407,968 11

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Payements effectués pendant les années 1834, 1835 et 1836, sur l'Exercice 1835.

DÉPARTEMENTS.	DETTE PUBLIQUE et dotations.	DÉPENSES GÉNÉRALES DES SERVICES PUBLICS. JUSTICE ET CULTES. Dépenses de la justice.	Dépenses des cultes.	AFFAIRES étrangères.	INSTRUCTION publique.	INTÉRIEUR.	TRAVAUX publics, agriculture et commerce.	GUERRE.	MARINE.	FINANCES.	FRAIS DE RÉGIE, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL GÉNÉRAL des PAYEMENTS effectués sur les dépenses publiques.	OBSERVATIONS.
Ain	802,485f 05c	122,605f 67c	442,546f 69c	"	57,399f 98c	402,596f 28c	265,566f 24	778,740f 35c	34f 55c	157,266f 69c	1,068,300f 21c	324,760f 01c	4,422,301f 72c	
Aisne	1,837,414 82	153,205 21	427,645 91	"	121,136 12	742,985 94	609,270 30	2,396,157 42	303 32	213,308 91	1,213,616 58	814,429 82	8,529,474 35	
Allier	535,685 75	106,418 41	281,025 40	"	72,009 85	396,947 31	310,590 39	740,141 43	40 12	120,533 32	586,618 37	231,017 61	3,381,027 96	
Alpes (Basses-)	394,465 02	115,738 02	318,346 95	"	38,931 20	326,814 19	161,319 42	346,489 80	"	103,545 37	577,120 82	104,685 22	2,487,456 01	
Alpes (Hautes-)	321,094 59	79,149 23	250,787 41	"	21,278 12	443,953 89	211,426 65	1,173,999 48	"	76,184 70	401,599 18	91,105 56	3,070,578 81	
Ardèche	413,710 20	108,530 04	416,479 02	"	66,704 61	379,764 27	209,655 55	234,178 26	1,255 95	123,268 04	392,792 92	227,743 19	2,574,082 05	
Ardennes	1,390,274 89	117,747 69	284,635 85	"	68,993 05	354,725 71	309,802 72	2,946,700 34	7,988 79	192,334 60	1,459,669 08	405,531 15	7,538,403 87	
Ariége	355,557 15	87,056 14	291,923 33	"	60,384 39	312,072 40	180,445 05	269,733 29	"	103,196 87	468,338 89	161,603 10	2,290,310 61	
Aube	1,034,802 85	126,866 30	329,976 84	"	60,672 31	941,916 84	344,844 67	484,295 69	236 33	153,753 33	672,978 52	353,239 88	4,503,583 56	
Aude	708,086 89	121,017 51	362,662 89	"	65,563 14	542,524 12	248,908 69	999,959 62	115 73	143,255 58	626,896 02	366,968 92	4,185,959 11	
Aveyron	528,957 70	149,057 48	678,363 96	"	80,808 79	604,623 25	247,497 22	323,342 89	999 96	148,989 16	526,308 93	239,162 72	3,528,112 06	
Bouches-du-Rhône	2,097,958 47	287,188 51	304,148 50	"	141,753 25	730,111 25	1,066,276 27	5,840,997 54	21,738 94	223,317 10	2,592,830 18	5,610,430 28	18,916,750 29	
Calvados	1,968,451 16	308,757 02	693,510 41	"	208,751 87	1,128,592 81	492,362 58	1,575,824 04	4,428 65	197,567 33	1,510,452 46	720,233 33	8,808,931 66	
Cantal	420,892 19	104,570 38	357,201 57	"	21,010 92	480,674 79	269,664 81	385,592 63	209 00	115,280 18	394,349 71	205,834 63	2,755,280 81	
Charente	965,678 86	114,184 43	263,199 72	"	50,370 92	807,242 26	273,152 30	526,122 47	190,492 13	175,509 18	636,204 39	313,574 43	4,315,731 09	
Charente-Inférieure	1,066,502 64	162,523 26	354,746 62	"	40,673 69	727,316 71	1,167,979 43	2,017,871 08	2,954,860 54	222,831 36	1,478,614 81	580,810 77	10,774,730 91	
Cher	571,080 33	200,160 28	298,002 29	"	109,635 06	510,920 50	328,953 03	1,220,425 82	153 55	121,303 96	438,236 63	203,857 18	4,002,728 63	
Corrèze	435,723 25	97,890 49	302,614 65	"	44,366 24	371,002 70	335,952 23	262,064 70	579 12	114,688 99	354,309 00	162,068 24	2,481,259 61	
Corse	412,440 95	350,806 63	405,882 94	"	94,169 25	375,181 39	220,127 27	2,015,498 21	17,096 67	56,094 59	474,719 12	103,312 30	4,525,329 32	
Côtes-d'Or	1,720,080 13	236,900 71	428,215 44	"	206,379 48	564,887 53	457,776 31	2,266,259 54	395 04	248,382 64	1,130,625 65	441,041 36	7,700,943 83	
Côtes-du-Nord	909,721 16	152,631 97	485,588 06	"	35,353 07	457,005 59	482,401 67	976,587 46	3 00	154,308 87	1,055,942 19	264,788 24	4,974,331 28	
Creuse	391,575 20	89,215 33	181,421 93	"	39,113 03	440,277 31	183,446 73	413,161 02	500 93	101,520 86	337,638 11	118,273 70	2,296,144 15	
Dordogne	1,203,717 80	150,773 01	403,907 10	"	64,519 74	805,223 25	301,904 51	776,857 85	322 81	181,181 20	649,322 16	363,649 95	4,901,379 38	
Doubs	1,340,500 89	211,351 20	460,333 34	"	94,250 80	422,662 16	256,162 78	2,859,336 43	1,235 27	161,561 79	1,503,859 13	238,727 20	7,549,980 99	
Drôme	765,427 63	107,518 47	354,588 23	"	33,878 75	441,252 37	283,332 43	1,747,258 57	674 06	143,351 26	492,049 68	306,634 22	4,675,965 67	
Eure	1,089,157 71	168,437 81	496,266 17	"	97,816 47	950,051 71	421,769 97	851,113 61	600 00	186,082 53	873,700 12	526,465 71	5,661,461 81	
Eure-et-Loir	918,096 29	111,197 97	350,619 16	"	78,591 76	600,113 58	380,674 65	646,815 42	4,188 91	153,554 45	592,230 38	415,002 67	4,251,085 24	
Finistère	1,214,103 89	167,793 38	376,358 94	"	34,500 70	489,429 35	374,074 97	1,633,401 99	13,271,461 60	200,593 77	1,951,558 64	237,026 48	19,950,303 71	
Gard	833,088 97	249,079 27	362,722 89	"	104,292 33	692,205 28	500,242 73	1,686,834 87	315 00	165,621 72	879,355 07	438,051 50	5,911,809 63	
Garonne (Haute-)	2,039,877 90	307,910 15	489,184 36	"	237,229 80	903,636 13	368,514 96	3,899,664 19	201,006 72	198,956 42	1,723,653 95	545,035 19	10,914,669 77	
Gers	679,454 47	110,676 58	450,526 40	"	75,660 24	402,019 64	385,950 69	911,876 97	"	147,856 73	436,032 73	285,695 68	3,885,750 13	
Gironde	5,059,951 68	414,198 91	432,724 72	"	133,076 40	1,204,559 24	1,061,299 37	1,667,987 82	912,289 42	301,925 80	3,353,809 50	1,812,651 77	16,354,474 63	
Hérault	1,250,598 23	268,096 63	335,135 89	"	304,042 77	810,844 58	474,322 63	3,450,844 96	51,196 44	182,607 89	1,082,444 60	595,236 71	8,805,371 33	
Ille-et-Vilaine	1,831,930 84	358,548 25	548,960 99	"	205,163 40	803,668 72	588,887 65	2,834,417 11	1,046,071 28	207,417 71	2,495,347 73	324,846 02	11,245,259 70	
Indre	494,312 30	95,086 67	143,961 78	"	23,906 51	467,809 75	293,831 15	277,348 71	240 02	130,959 29	401,777 85	228,810 60	2,558,044 63	
Indre-et-Loire	1,549,514 15	92,879 98	298,123 54	"	92,595 55	664,668 74	362,168 52	1,707,439 44	378 46	150,591 29	811,794 73	361,524 91	6,091,679 31	
Isère	1,355,809 46	294,756 23	483,807 42	"	177,638 53	587,827 33	439,869 72	3,924,231 04	426,944 85	217,391 47	1,555,014 04	590,227 04	10,053,517 13	
Jura	1,094,481 93	110,615 52	355,324 10	"	30,921 23	389,946 28	288,861 46	705,559 60	76 62	463,285 48	984,354 06	226,067 31	4,649,493 59	
Landes	479,027 81	92,571 76	278,555 07	"	46,326 39	687,863 51	560,478 61	277,546 55	76 84	110,533 40	374,369 06	132,748 38	3,040,097 38	
Loir-et-Cher	726,392 41	89,974 61	276,490 45	"	32,966 55	391,965 02	293,304 79	757,245 81	532 14	151,302 19	477,022 89	249,005 08	3,446,201 94	
Loire	529,697 77	107,912 73	328,135 31	"	29,419 26	530,893 82	465,016 66	1,069,490 45	111 72	141,253 23	542,673 60	415,228 19	4,159,832 74	
Loire (Haute-)	427,316 43	97,219 67	380,595 31	"	36,960 16	329,549 36	232,664 86	337,142 60	15 17	92,503 41	325,334 05	214,543 94	2,473,844 96	
Loire-Inférieure	1,626,518 24	153,683 21	310,376 04	"	118,177 09	702,092 26	455,106 11	1,627,040 49	1,217,632 03	221,081 59	1,985,384 45	760,958 84	9,178,050 35	
Loiret	1,356,667 95	235,456 40	302,399 33	"	126,407 48	642,404 73	512,135 47	1,068,593 51	1,236 65	152,267 93	802,935 65	456,946 60	5,657,451 70	
Lot	441,289 46	105,103 99	432,931 79	"	100,190 99	504,386 01	335,131 02	233,118 19	2,487 50	104,005 04	2,156,080 94	256,838 70	4,671,563 63	
Lot-et-Garonne	799,366 46	211,059 59	388,758 26	"	36,177 40	1,179,398 73	441,998 87	286,298 08	"	157,757 96	2,150,298 98	353,305 24	6,004,419 57	
Lozère	185,938 65	86,772 74	298,471 00	"	46,036 51	280,659 72	196,384 50	239,973 14	"	66,006 74	231,941 23	106,763 73	1,738,947 96	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement des Payements effectués pendant les années 1834, 1835 et 1836, sur l'Exercice 1835.*

DÉPARTEMENTS	DETTE PUBLIQUE et dotations.	DÉPENSES GÉNÉRALES DES SERVICES PUBLICS. JUSTICE ET CULTES. Dépenses de la justice.	Dépenses des cultes.	AFFAIRES étrangères.	INSTRUCTION publique.	INTÉRIEUR.	TRAVAUX publics, agriculture et commerce.	GUERRE.	MARINE.	FINANCES.	FRAIS DE RÉGIE, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL GÉNÉRAL des PAYEMENTS effectués sur les dépenses publiques.	OBSERVATIONS.
Maine-et-Loire	1,184,014f 49c	261,370f 84c	409,366f 97c	"	130,523f 48c	1,027,089f 50c	637,476f 92c	3,237,495f 87c	1,265f 54c	197,701f 32	754,518f 16c	391,392f 88c	8,232,215f 97c	
Manche	1,626,892 54	172,308 91	727,426 70	"	48,764 99	1,285,133 12	628,041 06	1,741,807 44	2,843,298 26	145,732 43	1,536,712 62	558,484 76	11,314,602 83	
Marne	1,594,541 04	142,836 58	434,796 55	"	149,771 74	620,353 62	778,780 51	892,930 49	1,105 43	206,334 01	985,319 44	532,288 53	6,339,057 94	
Marne (Haute-)	1,084,573 40	92,178 57	364,083 08	"	37,360 28	387,496 36	323,164 06	492,343 07	657 61	148,433 11	586,255 98	169,958 44	3,686,503 96	
Mayenne	710,363 99	100,269 71	274,445 01	"	57,081 68	665,411 12	212,374 44	1,218,422 32	466 35	121,044 78	434,614 48	241,310 95	4,035,804 83	
Meurthe	2,689,323 26	263,866 47	521,252 66	"	155,480 84	635,601 10	458,361 51	5,187,002 06	88 34	223,250 91	1,125,375 62	273,512 56	11,533,115 33	
Meuse	1,804,253 39	119,430 36	415,435 90	"	55,551 40	416,812 35	314,725 59	3,153,971 16	64 40	193,642 51	886,635 32	227,997 55	7,588,519 93	
Morbihan	1,046,572 03	137,019 38	369,174 44	"	91,276 65	443,399 33	481,144 03	2,505,266 17	2,904,239 10	151,985 56	1,295,282 20	227,752 03	9,653,110 92	
Moselle	2,647,647 20	245,134 58	491,826 83	"	125,661 66	585,059 76	400,601 47	7,833,581 38	825 11	207,523 40	1,979,624 32	425,709 64	14,943,195 35	
Nièvre	513,812 85	105,304 58	358,286 14	"	35,186 74	626,006 07	386,974 99	825,221 54	1,444,964 80	168,722 61	597,367 82	250,964 95	5,312,813 09	
Nord	3,950,567 69	394,928 15	620,638 63	"	152,324 45	1,502,279 13	1,039,487 60	10,668,048 58	218,180 46	404,695 00	7,142,768 39	2,002,283 72	28,096,201 80	
Oise	1,503,486 07	133,057 54	409,834 68	"	101,446 65	860,190 45	517,987 58	1,303,579 70	4,136 72	183,483 88	858,470 81	803,122 40	6,678,796 48	
Orne	1,011,842 15	139,585 44	547,679 58	"	44,925 11	640,163 29	404,343 86	728,624 96	1,609 31	125,693 90	672,377 42	321,746 68	4,638,591 70	
Pas-de-Calais	2,033,695 43	180,678 38	673,193 98	"	94,174 86	763,341 42	1,000,212 54	3,983,174 30	44,433 34	261,443 99	2,411,945 79	891,260 69	12,337,554 72	
Puy-de-Dôme	983,294 68	304,452 20	497,170 30	"	87,239 06	822,424 08	354,323 53	1,241,199 92	616 33	233,440 36	763,534 35	392,939 51	5,680,634 32	
Pyrénées (Basses-)	2,055,336 22	243,799 88	425,095 71	"	151,993 81	535,500 47	521,913 07	7,644,074 43	394,362 92	175,417 95	1,488,951 77	517,557 25	14,154,003 48	
Pyrénées (Hautes-)	472,572 28	94,090 21	272,885 25	"	54,131 37	310,917 27	264,831 30	390,509 67	205 58	85,977 29	397,844 29	101,564 78	2,445,529 29	
Pyrénées-Orientales	395,905 81	83,642 83	216,422 80	"	41,991 21	266,052 03	197,830 27	4,833,776 64	300 00	77,007 57	716,030 70	155,296 00	6,984,255 86	
Rhin (Bas-)	3,243,832 72	176,368 54	539,444 35	"	451,617 24	946,770 20	815,619 71	6,455,009 15	584 61	225,564 88	4,445,856 69	439,066 45	17,739,734 54	
Rhin (Haut-)	1,345,121 20	260,450 20	384,795 93	"	88,330 15	596,963 30	420,180 28	2,462,705 23	110 21	154,690 28	1,576,647 58	438,116 17	7,728,110 53	
Rhône	2,502,740 97	364,824 68	387,602 63	"	136,612 12	1,459,960 81	464,112 00	9,773,297 94	,303 00	193,634 14	2,129,714 47	1,143,542 62	18,557,345 38	
Saône (Haute-)	1,245,799 25	113,437 79	309,458 09	"	31,975 66	347,489 43	246,536 37	1,112,519 26	3,743 69	164,771 71	571,111 66	172,668 79	4,319,511 70	
Saône-et-Loire	1,291,611 94	152,598 36	469,638 79	"	57,237 17	545,424 62	802,772 54	463,381 23	1,494 38	227,080 29	870,347 74	436,484 09	5,318,071 15	
Sarthe	888,985 69	114,777 07	414,190 75	"	64,979 05	619,076 37	283,012 85	938,829 43	143 27	150,539 82	638,474 36	389,657 33	4,502,665 99	
Seine	39,952 71	544,659 42	"	"	"	"	"	"	"	165,406 96	7,388,949 62	5,423,045 01	13,562,013 72	
Seine-Inférieure	2,806,366 20	459,308 85	602,503 70	"	172,111 87	1,513,760 59	2,312,143 02	1,493,158 56	204,499 85	309,490 75	3,350,738 34	2,009,963 13	15,234,044 86	
Seine-et-Marne	1,656,492 86	132,586 05	402,128 13	"	100,605 21	1,236,460 07	866,744 38	1,802,806 85	139 33	198,739 09	820,923 99	783,048 96	8,000,674 92	
Seine-et-Oise	3,417,877 32	185,314 98	524,476 11	"	268,565 79	1,058,550 86	1,112,943 92	3,705,390 85	7,458 85	161,171 27	1,378,762 06	1,101,086 23	12,921,598 24	
Sèvres (Deux-)	615,337 22	119,693 77	245,197 28	"	38,953 46	442,733 98	233,466 32	2,126,420 72	2,163 47	142,450 12	438,328 83	220,811 07	4,625,556 24	
Somme	1,924,633 07	276,084 13	576,513 02	"	150,849 91	806,124 92	429,267 07	912,035 56	30 26	239,965 20	1,233,675 69	798,927 82	7,348,106 65	
Tarn	636,547 41	127,605 30	501,682 44	"	43,641 67	550,706 49	420,573 54	700,589 28	676 92	147,078 12	449,602 94	293,273 21	3,871,977 32	
Tarn-et-Garonne	574,527 85	94,884 60	352,073 31	"	67,236 34	456,766 81	251,334 86	534,246 47	2,566 66	127,945 70	387,473 69	253,562 30	3,102,618 59	
Var	1,435,248 32	128,773 61	282,337 07	"	36,126 73	467,725 11	387,477 92	3,400,315 54	12,182,111 91	154,324 96	1,444,128 95	277,931 81	20,196,501 93	
Vaucluse	812,560 06	104,080 81	232,137 28	"	69,537 05	443,956 70	248,759 53	1,280,550 12	3 00	100,569 89	543,785 62	164,859 25	4,000,799 31	
Vendée	459,559 81	100,259 69	320,165 76	"	57,089 35	371,201 33	388,175 10	1,341,400 10	"	148,547 16	796,207 24	246,042 14	4,228,647 68	
Vienne	1,023,331 08	252,661 69	308,191 07	"	149,498 84	719,740 54	190,061 41	1,028,258 24	112 70	152,403 38	498,693 12	222,169 19	4,545,121 26	
Vienne (Haute-)	612,548 89	217,211 77	237,076 08	"	78,936 33	646,174 63	438,531 36	535,900 20	485 85	125,733 75	451,633 75	203,104 24	3,547,336 85	
Vosges	998,405 12	144,762 52	381,439 79	"	69,535 69	479,765 04	162,944 23	752,067 19	81 15	152,516 64	761,495 34	153,137 65	4,056,150 36	
Yonne	1,127,918 96	143,288 65	411,088 05	"	57,989 20	575,216 51	405,927 02	696,558 43	679 83	203,177 73	711,968 29	428,389 84	4,762,202 51	
Brigade d'Ancône	"	"	"	"	"	"	"	636,799 76	"	11,599 92	7,386 68	"	655,786 36	
Afrique	7,945 22	510 00	"	"	"	"	"	17,897,087 02	"	75,942 47	702 46	"	17,982,187 17	
Trésor public	239,464,135 38	4,035,650 01	925,544 14	6,876,259f 74c	4,479,811 39	13,880,233 98	8,598,974 69	55,885,911 83	22,061,694 70	8,674,937 14	14,991,970 59	851,900 56	380,727,024 15	
	344,015,052 34	19,254,642 54	34,334,882 95	6,876,259 74	12,352,331 35	68,485,301 07	47,053,641 06	237,487,849 14	62,671,429 07	23,375,903 87	117,752,716 17	47,422,394 48	1,021,082,403 78	

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1836.

NOTE

Sur le compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1836, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances, pendant l'année 1836, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1837.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances, au 1er janvier 1836, savoir :

Numéraire	28,759,913f 46c	105,219,238f 78c
Valeurs de portefeuille	75,476,707 70	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	982,617 62	

RECETTE.

Fonds reçus de la Banque en compte courant				194,653,300 66
Recettes en augmentation des créances passives.				
Émissions d'effets à payer :				
Bons du Trésor négociés à divers	42,080,872f 85c			
Idem remis à la caisse d'amortiss^t.	52,763,366 43			
Traites et mandats	108,658,128 65	204,485,867f 93c		
Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire	983,500 00			
Recettes de fonds particuliers,				
des receveurs généraux des finances	508,682,641 42	528,592,884 77		1,899,680,464 61
d'autres comptables	19,910,243 35			
Recettes pour le compte des correspondants				
du Trésor	343,453,925 01			
des receveurs généraux	821,716,411 22	1,166,601,711 91		
des payeurs du Trésor	1,431,375 68			
A reporter				2,199,553,004 05

Report.....		2,199,553,004f 05c

Recettes en atténuation des créances actives.

Avances pour divers services.....	21,273,724f 43c	28,157,723 97
Créances sur divers.....	6,128,668 86	
Débets de comptables.....	755,330 68	

Mouvements de fonds.

Recettes provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances...		2,044,984,160 26

Service des budgets et des fonds spéciaux.

Recettes effectuées en excédant des payements sur le service des budgets et des fonds spéciaux, ainsi que sur les avances et découverts du trésor.....		37,293,772 50
TOTAL.....		4,309,988,660 78

DÉPENSE.

Fonds remis à la banque en compte courant.....			236,627,109f 42c

Payements en atténuation des créances passives.

Remboursements d'effets à payer :			
Bons du trésor négociés à divers.	59,057,188f 10c	208,773,355f 73c	1,864,909,157 46
Idem remis à la caisse d'amortiss^t^.	38,273,996 65		
Traites et mandats.....	110,561,070 98		
Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire.....	881,100 00		
Remboursements de fonds particuliers,			
des receveurs généraux des finances	502,589,424 06	522,507,484 99	
d'autres comptables.....	19,918,060 93		
Dépenses pour le compte des correspondants			
du trésor.....	309,453,781 23	1,133,628,316 74	
des receveurs généraux.....	822,743,159 83		
des payeurs du trésor.....	1,431,375 68		

Payements en augmentation des créances actives.

Avances pour divers services.....	22,730,165f 86c	29,316,947 79
Créances constatées à la charge de divers.....	6,464,950 82	
Débets de comptables.....	121,831 11	

Mouvements de fonds.

Dépenses provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances..		2,046,289,837 03
TOTAL de la dépense (*à reporter*).....		4,177,143,051 70

Report..... 4,177,143,051f 70c

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances au 1er janvier 1837, savoir :

Numéraire.....	45,162,486f 42c	182,845,609 08
Valeurs de portefeuille.....	36,449,878 92	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces..	1,233,243 74	
TOTAL.....		4,309,988,660 78

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1836.

L'excédant de recette des budgets, des fonds spéciaux, des avances et découverts du trésor, est établi d'autre part pour..... 37,293,772f 50c

Cet excédant de recette s'est accru de l'augmentation des créances passives, qui résulte des mouvements que ces créances ont présentés pendant l'année 1836, savoir :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Bons du trésor remis à divers.....	"	16,976,315f 25c	
Idem remis à la caisse d'amortissement.....	52,522,767f 60c	"	
Consolidation des bons remis à cette caisse.....	"	38,033,397 82	
Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire.....	983,500 00	881,100 00	
Traites et mandats.....	"	1,902,942 33	
Fonds particuliers des receveurs généraux.....	6,093,217 36	"	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies....	48,171 35	"	
Fonds particuliers des autres comptables des finances.....	"	55,988 93	
Fonds placés au trésor par les communes et établissements publics..	9,082,782 16	"	
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine.....	"	599,200 00	
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations.....	"	4,467,705 82	
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères.....	601,981 03	"	
Fonds reçus pour divers services publics.....	"	67,925 03	
Caisses d'épargne et de prévoyance.....	30,843,937 78	"	
Fonds déposés par divers établissements particuliers.....	317,186 45	"	
Fonds à rembourser à divers.....	"	1,082,746 68	
Divers L/C de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées.....	416,952 22	"	
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.....	"	711,061 66	
Divers correspondants du trésor.....	"	334,056 67	
Correspondants des comptables des finances.....	"	1,026,748 61	
	100,910,495 95	66,139,188 80	
EXCÉDANT de l'augmentation.....	34,771,307 15		34,771,307 15
TOTAL de l'excédant de recette réalisé par le trésor pendant l'année 1836..			72,065,079 65

L'emploi de cet excédant de recette est justifié;

1° Par le résultat du mouvement du compte courant du trésor avec la banque de France et duquel il ressort un excédant de fonds remis, de..... 41,973,808f 76c

2° Par l'augmentation des créances actives, qui provient du mouvement de ces créances pendant l'année 1336, savoir :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Avances pour divers services.....	1,456,441f 43c	//	
Créances administratives.....	336,281 96	//	
Débets de comptables et créances litigieuses.....	//	633,499f 57c	
	1,792,723 39	633,499 57	
EXCÉDANT de l'augmentation.....	1,159,223 82		1,159,223 82

3° Par l'augmentation que les valeurs de caisse et de portefeuilles existant entre les mains des comptables des finances ont éprouvée pendant l'année 1836, savoir :

Au 1er janvier 1836, le montant de ces valeurs était de...		105,219,238f 78c
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1836, du trésor ou de leur collègues, sont de.....		2,044,984,160 26
ENSEMBLE.....		2,150,203,399 04
Les envois qu'ils ont faits pendant la même année au trésor ou à leurs collègues, montent à.....	2,046,289,837f 03c	
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires au 31 décembre 1836, s'élève à.....	132,845,609 08	
		2,179,135,446 11
L'augmentation de cet article de l'actif de l'administration des finances ressort donc, pendant l'année 1836, pour une somme de.....		28,932,047 07
		28,932,047 07
SOMME pareille à l'excédant établi ci-contre.....		72,065,079 65

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

A la suite de ces états de développements, il s'en trouve deux dont la destination particulière est de faire connaître le mouvement des bons du trésor, par mois et par classe de prêteurs, le taux des intérêts auquel ils ont été émis, les ordonnances royales qui en ont autorisé la création, et enfin, de présenter de cinq en cinq jours, les bons qui restaient en circulation, ainsi que les avances de la Banque de France pendant l'année 1836.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'Année 1836.

Valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1836.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Effets à recevoir.	Total.	
143	Comptables dépositaires des valeurs.	Receveurs des impôts et revenus indirects	3,849,563f 22c	3,374,447f 53c	7,224,010f 75c	
		Receveurs généraux des finances	10,524,379 03	16,196,579 53	26,720,958 56	
		Caissier du Trésor public	9,143,569 80	52,593,554 74	61,737,124 54	
		Payeurs du Trésor public. — Service ordinaire	2,026,233 37	3,625 90	2,029,859 27	
		Payeurs du Trésor public. — Service spécial de Toulon	803,027 60	"	803,027 60	
		Trésorier de l'armée d'Afrique	2,413,140 44	3,308,500 00	5,721,640 44	
			28,759,913 46	75,476,707 70	104,236,621 16	105,219,238f 78c
		Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces chez les directeurs de la fabrication des monnaies			982,617, 62	

RECETTE.

Pages des états de développement.					
146 et 147	Fonds reçus de la Banque en compte courant				194,653,300 66
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.				
132 et 144 à 147	Émission d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	42,080,872f 85c	94,844,239f 28c	
		Idem remis à la caisse d'amortissement	52,763,366 43		
		Traites et mandats émis par le caissier du Trésor	32,623,001 58	204,485,867f 93c	
		Idem par les comptables extérieurs	76,035,127 07		
		Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire	983,500 00		
133	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		508,682,641 42	528,592,884 77	1,899,680,464 61
	——— des autres comptables des finances		19,910,243 35		
134 et 135	Recettes pour le compte des correspondants du Trésor			343,453,925 01	
136	——— des receveurs généraux		821,716,411 22	823,147,786 90	
	——— des payeurs		1,431,375 68		
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.				
137	Recouvrements d'avances pour divers services			21,273,724 43	
138	——— de créances administratives			6,128,668 86	28,157,723 97
139	——— de débets de comptables et de créances litigieuses			755,330 68	
	MOUVEMENTS DE FONDS.				
140	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects			20,904,609 57	
	——— les receveurs généraux			533,245,932 96	
	——— le caissier du Trésor			576,151,105 07	2,044,984,160 26
	——— les payeurs du Trésor			898,660,944 74	
	——— le trésorier de l'armée d'Afrique			16,021,567 92	
	BUDGETS, FONDS SPÉCIAUX, AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
142	Excédant des recettes sur les payements de l'année				37,293,772 50
	Total				4,309,988,660 78

DÉPENSE.

Pages des états de développement.					
146 et 147	Fonds remis à la Banque en compte courant				236,627,109f 42c
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.				
132 et 144 à 147	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	59,057,188f 10c	97,331,184f 75c	
		Idem remis à la caisse d'amortissement	38,273,996 65		
		Traites et mandats du caissier du trésor	33,274,204 88	208,773,355f 73c	
		——— des comptables extérieurs	77,286,866 10		
		Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire	881,100 00		
133	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		502,589,424 06	522,507,484 99	1,864,909,157 46
	——— des autres comptables des finances		19,918,060 93		
134 et 135	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor			309,453,781 23	
136	——— des receveurs généraux		822,743,159 83	824,174,535 51	
	——— des payeurs		1,431,375 68		
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.				
137	Avances pour divers services			22,730,165 86	
138	Créances administratives			6,464,950 82	29,316,947 79
139	Débets de comptables et créances litigieuses			121,831 11	
	MOUVEMENTS DE FONDS.				
140	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects			544,198,221 79	
	——— les receveurs généraux			956,925,507 82	
	——— le caissier du trésor			537,583,447 66	2,046,289,837 03
	——— les payeurs du trésor			6,805,767 22	
	——— le trésorier de l'armée d'Afrique			776,892 54	

Valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1837.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Effets à recevoir.	Total.	
143	Comptables dépositaires des valeurs.	Receveurs des impôts et revenus indirects	4,228,677f 49c	2,969,058f 75c	7,197,736f 24c	
		Receveurs généraux	10,636,827 92	16,557,047 40	27,193,875 32	
		Caissier du trésor public	22,729,466 45	64,978,215 23	87,707,681 68	
		Payeurs du trésor public. — Service ordinaire	1,602,229 64	124,457 54	1,726,687 18	
		Payeurs du trésor public. — Service spécial à Toulon	2,694,022 00	"	2,694,022 00	
		Trésorier de l'armée d'Afrique	3,271,262 92	1,821,100 00	5,092,362 92	
			45,162,486 42	86,449,878 92	131,612,365 34	
		Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces, chez les directeurs de la fabrication des monnaies			1,233,243 74	132,845,609 08
		Total				4,309,988,660 78

SUITE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Effets à payer pendant l'année 1836.

DÉSIGNATION DES EFFETS.		EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.
Bons du trésor. (Voir le développement, pages 144 à 147.)	Remis à divers	11,833,614f 55c	28,808,979f 80c
	Remis à la caisse des dépôts et consignations	30,247,258 30	30,248,208 30
	Remis à la caisse d'amortissement	52,763,366 43	38,273,996 65
Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire		983,500 00	881,100 00
Traites du caissier du trésor sur lui-même		11,988,547 80	12,464,738 46
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux		20,634,453 78	20,809,466 42
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants		64,324,093 79	65,901,127 41
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues		9,756,923 02	9,400,439 60
Mandats des payeurs sur leurs préposés		128,978 58	121,234 47
Traites du trésorier de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux		32,078 19	53,405 44
Mandats des préposés du même comptable		1,793,053 49	1,810,659 18
		204,485,867 93	208,773,355 73
EXCÉDANT des effets remboursés		4,287,487 80	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1836.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.		FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.
Receveurs généraux		508,682,641f 42c	502,589,424f 06c
Receveurs des revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	3,749 56	3,508 34
	——— des douanes et sels	67,937 34	67,943 28
	——— des contributions indirectes	48,656 20	102,697 24
Directeurs de la fabrication des monnaies		19,759,824 41	19,711,653 06
Payeurs du trésor public		30,075 84	32,259 01
		528,592,884 77	522,507,484 99
EXCÉDANT de fonds reçus		6,085,399 78	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1836.

	RECETTES.	PAYEMENTS.
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor... Ville de Paris	8,974,442 99	7,161,244 16
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor... Départements	48,323,971 89	41,054,388 56
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	8,834,180 50	9,433,380 50
Caisse des invalides de la marine	6,956,283 84	6,962,000 15
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	28,084,503 16	32,552,208 98
DIVERS SERVICES PUBLICS.		
Ministère de l'instruction publique. (Solde des fonds spéciaux de l'Université pour le régime antérieur à 1835)	19,405 18	110,605 07
Imprimerie royale	1,009,204 47	887,019 75
Direction générale des poudres et salpêtres	370,000 00	280,000 00
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	8,089,042 73	8,589,187 25
Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	1,007,818 60	866,081 67
——— de l'intérieur *s/c* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	3,992,481 03	3,561,409 30
——— de l'instruction publique *s/c* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	263,108 23	233,935 86
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	15,435,115 96	15,404,223 99
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,008,661 68	7,772,122 99
Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	33,904 03	10,037 69
Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	32,150 63	7,275 41
Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	28,613 08	27,834 33
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au trésor.)		
Caisse des employés et artisans	141,506 93	150,000 00
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C* de fonds placés au trésor... Ville de Paris	12,040,447 41	418,779 43
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C* de fonds placés au trésor... Départements	20,652,761 48	1,430,491 68
Tontine du pacte social	40,207 81	40,000 00
——— d'épargnes	1,310,739 06	1,355,000 00
Ministère de l'Instruction publique *s/c* de fondations anglaises	26,188 32	29,165 22
——— écossaises	19,191 26	22,083 25
——— irlandaises	64,107 23	41,500 00
Caisse d'épargne de l'instruction primaire *s/c* de fonds placés au trésor	373,815 76	20,821 45
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.		
Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	109,417 04	1,214,736 16
Ex-receveurs des revenus indirects *L/C* d'avances à leur rembourser	"	1,168 14
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	752,743 71	825,459 99
Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	8,295 50	8,355 50
Jonas Hagermann *s/c* du service d'Ancône	711,603 73	711,603 73
Divers *L/C* de dépôts et consignations chez le trésorier de l'armée d'Afrique	662,015 66	510,216 40
Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	196,317 15	248,599 55
Divers soumissionnaires de la ville d'Alger *s/c* de cautionnements en garantie	"	3,000 00
A reporter	176,572,246 05	141,943,936 16

	RECETTES.	PAYEMENTS.
Report	176,572,246 05	141,943,936 16
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.		
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est *s/c* de vente de sel dans le pays de Gex	34,715 23	34,715 23
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	939,213 09	932,860 57
Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	38,237,127 82	38,594,724 65
——— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	14,065,873 69	14,055,221 07
——— chez les directeurs des postes	32,378 85	29,047 40
Receveurs des douanes *L/C* de masse d'habillement des brigades	1,477,994 14	1,502,693 13
——— *L/C* de saisies à juger ou à répartir	1,383,389 27	1,727,974 45
——— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	27,766 66	31,189 54
Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	2,446,926 37	2,441,079 11
Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois*)	2,933,325 53	2,933,011 09
Administration des douanes *s/c* du service des saisies à l'intérieur	"	124 64
Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *s/c* avec le receveur des contributions indirectes	142,236 44	142,236 44
Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	150,496 99	131,841 21
Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'Etat recouvrés sur les riverains	7,404 90	5,677 74
Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	48,179,355 30	47,762,403 08
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/C* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	47,953,147 65	47,953,147 65
Retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes par le commerce	10,958 69	10,001 35
Retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	827 72	827 72
Retenues pour frais de virofles brisées servant à la fabrication des pièces de 5 francs	1,713 15	1,571 31
Bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	3,198 12	3,181 42
Divers *L/C* de fonds de retenues pour le service de santé	170,445 80	170,825 55
——— pour le casernement	148,691 98	140,655 51
——— *L/C* du produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,018,904 50	1,028,040 26
Fonds spécial d'affinage de pièces de 5 francs de divers millésimes	40,000 00	40,000 00
Divers *L/C* de recouvrement de mandats exécutoires décernés par les préfets	20,001 38	17,308 40
Agent comptable des postes *s/c* intermédiaire de payement de machines à vapeur pour les paquebots du Levant	219,551 49	219,551 49
Directeur de la monnaie de la Rochelle *s/c* intermédiaire de la valeur des matières d'or et d'argent à extraire des cendres	420,682 96	420,682 96
Directeurs des monnaies *L/C* d'avances pour tolérances en fort sur la fabrication de l'exercice 1835	"	29,844 19
DIVERS CORRESPONDANTS.		
Receveurs généraux *L/C* de versements anticipés	157,000 00	"
Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	39,604 59	35,435 28
Ministères *L/C* de service d'estafettes	54,569 74	45,923 15
Maîtres des postes *L/C* de services d'estafettes	55,575 40	64,150 65
Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	98,979 91	84,702 33
Divers souscripteurs de l'emprunt national *L/C* intermédiaire de conversion de récépissés	5,475,900 00	5,475,900 00
Divers *L/C* d'annuités pour droits de sceaux	1,563 13	1,563 13
Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes (avances du trésor et obligations en remplacement de droits sur les boissons)	"	110,741 39
Actionnaires de la loterie *L/C* de lots à leur rembourser	"	75,083 05
Receveurs de la loterie *L/C* de liquidation de gestion	4,548 19	"
Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	926,757 75	1,255,320 39
Divers correspondants	852 53	588 54
	343,453,925 01	309,453,781 23
EXCÉDANT de Recette	34,000,143 78	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1836.

	PAYEMENTS.	RECETTES.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.		
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	590,292,968 06	590,096,008 24
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	5,056,039 24	5,183,017 25
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	78,386,223 09	78,848,749 18
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	10,115,348 35	8,777,133 63
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	8,516,760 83	10,082,253 27
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant. (Compte soldé et reporté aux correspondants du trésor.)	26,591,769 12	26,597,621 14
Légion d'honneur *S/C* courant (*Idem*)	6,552,962 75	6,483,045 44
Trésorier des invalides de la marine	5,293,014 10	5,521,563 18
Divers *L/C* de fournitures de l'imprimerie royale	340,419 75	339,257 67
—— *L/C* d'effets à payer	7,827,779 92	8,129,003 09
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	33,483,181 04	34,276,987 84
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	25,588,594 09	25,519,148 73
—— d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	203,976 00	179,726 00
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	39,628 86	39,765 69
Ministères *L/C* de dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et de travaux	9,871,099 68	9,801,434 52
—— en effets publics des mêmes	764,558 00	717,558 00
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *L/C* de dépôt en effets publics	651,272 00	653,272 00
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	1,353,251 08	1,602,861 15
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	4,594,622 50	4,539,344 38
Agents comptables des facultés universitaires *L/C* courant	2,317,797 82	2,332,266 25
Divers correspondants	3,875,144 94	3,023,143 18
	821,716,411 22	822,743,159 83
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.		
Divers *L/C* de retenues exercées à leur profit	1,431,375 68	1,431,375 68
	823,147,786 90	824,174,535 51
EXCÉDANT de Recette	1,026,748 61	

État présentant le Mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1836.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
Frais de saisies immobilières	47,301 79	35,948 77
Frais judiciaires	22,898 74	22,901 18
Frais de régie de l'administration des forêts, acquittés pour le compte des payeurs	2,366,276 61	2,379,541 54
Frais relatifs aux domaines et bois engagés	42,371 60	39,831 27
Divers services	1,807 00	1,235 91
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.		
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades (compte intermédiaire)	13,168,634 97	13,335,210 90
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	2,163,372 16	2,133,667 82
Fonds de masse d'habillement des brigades	40,957 62	41,680 33
Frais de saisies	222,728 32	250,668 69
Parts de saisies	221,507 65	228,477 09
Primes d'arrestation de fraudeurs	2,400 14	2,118 14
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	127,562 18	119,011 02
Remboursements de consignations	738,428 17	728,252 83
Divers services	420,039 75	441,533 13
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.		
Frais judiciaires	1,292,833 67	1,315,233 48
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.		
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	135,669 66	133,377 30
Service des voyages de la Cour	57,295 69	34,007 75
Frais de poursuites	2,469 42	2,898 47
Divers services	21,837 30	21,857 30
AVANCES AUX RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES.		
Frais de poursuites pour les recouvrements des contributions	553,729 05	6,271 51
Avances pour timbres de formules de patentes	1,078,717 36	//
AVANCES DES PAYEURS.		
Divers services	1,327 01	//
TOTAUX	22,730,165 86	21,273,724 43

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1836, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.		MONTANT DES CRÉANCES constatées.
Termes échus pendant l'année 1836, sur les engagements des soumissionnaires des ponts, canaux et travaux divers		590,000 00
Créance constatée à la charge de la compagnie des salines et mines de sel de l'Est pour la part revenant à l'État dans le bénéfice de l'exploitation, pendant l'année 1835		262,721 42
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations pour le versement à faire par elle au trésor sur le produit de ses bénéfices, savoir :		
Complément des bénéfices réalisés du 1er juin 1816 au 31 décembre 1834	2,586,164 98	5,185,402 68
Bénéfice de l'année 1835	1,296,416 64	
——— de l'année 1836	1,302,821 06	
Créance constatée à la charge du ministère de la marine pour la moitié du produit présumé revenant au trésor de la retenue de 3 p. 0/0 sur les dépenses du matériel de la marine		426,826 72
TOTAL		6,464,950 82

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS ET RÉDUCTION DE CRÉANCES.		MONTANT des RECOUVREMENTS.
Recouvrements sur prêts faits à diverses villes		43,373 06
Versements effectués au trésor par les villes et communes, à valoir sur les obligations souscrites par elles en remplacement de droits sur les boissons		110,741 39
Idem par les soumissionnaires des ponts, canaux et divers travaux, à valoir sur leurs engagements		590,000 00
Idem par la compagnie des salines de l'Est, sur la part qui revenait à l'État dans les bénéfices de cette exploitation pendant les années 1832 à 1835		764,378 21
Idem par la caisse des dépôts et consignations sur les bénéfices réalisés jusqu'au 31 décembre 1835		3,882,581 62
Versements et réductions constatés au compte ouvert au ministère de la marine pour la moitié revenant au trésor, du produit de la retenue de 3 p. 0/0 sur les dépenses du matériel de ce département, savoir :		
Versement sur la retenue pour l'exercice 1834	176,826 72	737,594 58
——— pour les exercices 1835 et 1836	450,000 00	
Réduction sur la créance constatée pour ces deux exercices	110,767 86	
TOTAL		6,128,668 86

État présentant le Mouvement des Débets de Comptables et des créances litigieuses, pendant l'année 1836.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. DÉBETS et créances litigieuses provenant du service antérieur au 1er avr. 1814, reconnus définitivement irrécouvrables, et transportés parmi les découverts du Trésor. (Voir page 142.)	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances royales, et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.				
Receveurs généraux des finances	//	//	294,656f 32c	//
Receveurs particuliers et percepteurs. (Résultat de liquidation).	//	//	2,000 00	//
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	7,633f 36c	12,908f 69c	3,889 19	5,375f 49c
Receveurs des douanes	//	2,300 73	//	//
Receveurs des contributions indirectes	3,133 07	13,666 82	//	166 30
Directeurs des postes	3,176 47	8,679 96	2,000 00	89 01
Receveurs de la loterie	1,907 15	111,064 39	//	//
Payeurs du trésor public	(1) 105,981 06	(1) 31,276 63	116,534 71	//
Ex-caissier du trésor public	//	2,099 19	//	//
CRÉANCES LITIGIEUSES.				
Prêts faits par le Trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830	//	475 35	148,147 90	//
TOTAUX	121,831 11	182,471 76	567,228 12	5,630 80
		755,330 68		

(1) Ex payeur de la Haute-Vienne, constitué en déficit en décembre 1836.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1836.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	108,100f 00c	1,204,635f 38c
	Caissier du trésor	539,888 04	
	Leurs collègues	556,647 34	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	4,724,012 49	9,806,070 42
	Caissier du trésor	2,200,000 00	
	Leurs collègues	2,882,057 93	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	5,483,000 00	5,997,747 00
	Leurs collègues	514,747 00	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	2,031,791 80	3,799,522 27
	Caissier du trésor	478,639 00	
	Receveurs des douanes	281,262 02	
	Leurs collègues	1,007,829 45	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Leurs collègues	96,634 50	96,634 50
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	174,707,027 14	533,245,932 96
	——— des douanes	70,824,947 50	
	——— des contributions indirectes	140,198,979 08	
	Directeurs des postes	17,540,731 48	
	Receveurs de la loterie	54,556 38	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	8,674 33	
	Caissier du trésor	115,538,160 77	
	Payeurs	1,044,208 56	
	Leurs collègues	13,328,647 72	
CAISSIER DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	26,397,487 47	576,151,105 07
	——— des douanes (numéraire)	13,827,750 00	
	——— (traites de douanes)	52,748,185 37	
	——— des contributions indirectes (numéraire)	26,050,166 30	
	——— (obligations des salines)	5,920,080 20	
	Directeurs des postes	7,478,605 84	
	Receveurs de la loterie	79,256 25	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	18,509 21	
	Receveurs généraux	442,853,211 48	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	777,852 95	
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	487,482,861 57	898,660,944 74
	——— de l'enregistrement. (Service des forêts.)	2,378,579 51	
	Caissier du trésor	408,560,568 83	
	Leurs collègues	238,934 83	
TRÉSORIER de l'armée d'Afrique	Receveurs généraux	385 49	16,021,567 92
	Caissier du trésor	10,520,447 43	
	Payeurs	5,500,735 00	
	TOTAL de la recette		2,044,984,160 26

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	175,122,475f 29c	204,455,189f 61c
	Caissier du Trésor	26,397,487 47	
	Payeurs. (Service des forêts)	2,378,579 51	
	Leurs collègues	556,647 34	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	70,885,592 18	140,622,717 50
	Caissier du Trésor (numéraire)	13,827,750 00	
	——— (Traites de douanes)	52,746,055 37	
	Directeurs des postes	281,262 02	
	Leurs collègues	2,882,057 93	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	140,463,382 40	172,948,375 90
	Caissier du Trésor (numéraire)	26,050,166 30	
	——— (Obligations des salines)	5,920,080 20	
	Leurs collègues	514,747 00	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	17,561,685 45	26,048,120 74
	Caissier du Trésor	7,478,605 84	
	Leurs collègues	1,007,829 45	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	8,674 33	123,818 04
	Caissier du Trésor	18,509 21	
	Leurs collègues	96,634 50	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	108,100 00	956,925,507 82
	——— des douanes	4,724,012 49	
	——— des contributions indirectes	5,483,000 00	
	Directeurs des postes	2,031,791 80	
	Caissier du Trésor	443,926,145 10	
	Payeurs	487,257,812 57	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	385 49	
	Leurs collègues	13,394,260 37	
CAISSIER DU TRÉSOR	Receveurs généraux	115,283,904 36	537,583,447 66
	——— des douanes	2,200,000 00	
	——— de l'enregistrement	539,888 04	
	Directeurs des postes	478,639 00	
	Payeurs	408,560,568 83	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	10,520,447 43	
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	1,044,208 56	6,805,767 22
	Trésorier de l'armée d'Afrique	5,500,735 00	
	Leurs collègues	260,823 66	
TRÉSORIER de l'armée d'Afrique	Caissier du Trésor	776,892 54	776,892 54
	TOTAL de la dépense		2,046,289,837 03

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement, pendant l'année 1836, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, ainsi que des avances et des découverts du Trésor sur les mêmes services.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de Recette.	EXCÉDANT de Payement.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1835	60,097,681f 98c	145,284,432f 94c	"	85,186,750 96
——— de l'exercice 1836	999,760,347 35	888,440,828 91	111,319,518 44	"
——— de l'exercice 1837	19,230 42	4,662,315 68	"	4,643,085 26
SERVICES SPÉCIAUX.				
Service spécial des travaux publics. (Lois des 25 juin 1833 et 3 juin 1834.)	77,386,061 85	21,619,465 00	55,766,596 85	"
Service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	590,000 00	329,016 37	260,983 63	"
Service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	18,804,029 90	14,565,582 48	4,238,447 42	"
Service de la liquidation de l'ancienne liste civile	14,514 74	665,972 21	"	651,457 47
Fonds prélevés sur la créance des États-Unis pour le payement des indemnités dues à des Français. (Article 2 de la loi du 14 juin 1835.)	1,180,000 00	"	1,180,000 00	"
	1,157,851,866 24	1,075,567,613 59	172,765,546 34	90,481,293 69
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Accroissement de la créance sur l'Espagne résultant des intérêts des années 1835 et 1836, échus au profit du Trésor sur la dette de ce gouvernement envers la France	"	4,087,088 00	"	4,087,088 00
Recette en atténuation des moyens extraordinaires restant à réaliser sur les budgets des exercices 1832 et 1833. (Consolidation des bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement.)	38,033,397 82	"	38,033,397 82	"
Créance à réaliser sur les ressources accordées par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, pour le service spécial des travaux publics. (Montant des payements effectués sur ce service jusqu'au 31 décembre 1836.)	"	77,386,061 85	"	77,386,061 85
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, reconnus définitivement irrécouvrables	"	567,228 12	"	567,228 12
Avance à recouvrer pour le remboursement, en numéraire, des obligations de l'emprunt national non converties en rentes	"	983,500 00	"	983,500 00
	1,195,885,264 06	1,158,591,491 56	210,798,944 16	173,505,171 66
Excédant des recettes sur les payements pendant l'année 1836			37,293,772 50	

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1836.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1836.	AU 1er janvier 1837.	DIFFÉRENCE AU 1er JANVIER 1837. Augmentation.	DIFFÉRENCE AU 1er JANVIER 1837. Diminution.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	177,558f 49c	189,820f 87c	12,262f 38c	"
——— des douanes	2,446,454 06	2,490,254 33	43,800 27	"
——— des contributions indirectes	108,184 77	110,059 47	1,874 70	"
Directeurs des postes	474,565 28	544,991 30	70,426 02	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	642,800 62	893,551 52	250,750 90	"
Receveurs généraux	10,524,379 03	10,636,827 92	112,448 89	"
Caissier du Trésor public	9,143,569 80	22,729,466 45	13,585,896 65	"
Payeurs du Trésor	2,829,260 97	4,296,251 64	1,466,990 67	"
Trésorier de l'armée d'Afrique	2,413,140 44	3,271,262 92	858,122 48	"
	28,759,913 46	45,162,486 42	16,402,572 96	"
			16,402,572 96	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	982,617 62	1,233,243 74	250,626 12	"
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	3,364,433 67	2,959,044 89	"	405,388f 70c
Directeurs des postes	10,013 86	10,013 86	"	"
Receveurs généraux	16,196,579 53	16,557,047 40	360,467 87	"
Caissier du Trésor	52,593,554 74	64,978,215 23	12,384,660 49	"
Payeurs du Trésor	3,625 90	124,457 54	120,831 64	"
Trésorier de l'armée d'Afrique	3,308,500 00	1,821,100 00	"	1,487,400 00
	75,476,707 70	86,449,878 92	12,865,960 00	1,892,788 78
			10,973,171 22	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	28,759,913 46	45,162,486 42	16,402,572 96	"
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	982,617 62	1,233,243 74	250,626 12	"
Effets à recevoir	75,476,707 70	86,449,878 92	10,973,171 22	"
	105,219,238 78	132,845,609 08	27,626,370 30	"

Augmentation, pendant l'année 1836, sur les valeurs de caisse et de portefeuille, dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année		27,626,370f 30c
Mais cette augmentation est réellement de 28,932,247f 07c par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1836, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 140 et 141.)		
En effet,		
Les fonds envoyés se sont élevés à	2,046,289,837f 03c	
Les fonds reçus ont été de	2,044,984,160 26	
Excédant des fonds envoyés	1,305,676 77	
Représentant des fonds en route non encore parvenus au 1er janvier 1837, qui viennent en accroissement de l'augmentation qu'a éprouvée l'en-caisse des comptables par lesquels les envois ont été faits		1,305,676 77
Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1836		28,932,047 07

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1836.

Solde des bons restant en circulation et à payer au 31 décembre 1835.	affectés à l'amortissement			12,805,400f 83c	57,752,804f 63c
	à la caisse des dépôts et consignations		15,226,108f 30c	44,947,403 80	
	à divers particuliers		29,721,295 50		

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement.	BONS remis à divers.	TOTAL.	
Bons émis pendant chaque mois.	Janvier 1836	3,780,665f 53c	3,928,675f 30c	7,709,340f 83c	
	Février	3,790,875 00	3,962,421 75	7,753,296 75	
	Mars	6,701,913 57	3,421,614 50	10,123,528 07	
	Avril	3,942,510 00	3,862,260 65	7,804,770 65	
	Mai	3,790,875 00	3,965,900 75	7,756,775 75	
	Juin	4,434,279 94	3,464,424 60	7,898,704 54	
	Juillet	3,790,875 00	3,019,845 55	6,810,720 55	94,844,239 28
	Août	3,897,630 60	3,247,676 50	7,145,307 10	
	Septembre	6,323,835 57	2,988,355 60	9,312,191 17	
	Octobre	3,845,201 50	3,253,369 85	7,098,571 35	
	Novembre	3,696,875 00	3,646,967 85	7,343,842 85	
	Décembre	4,767,829 72	3,319,359 95	8,087,189 67	
		52,763,366 43	42,080,872 85	94,844,239 28	
					152,597,043 91

		CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
Montant, par taux d'intérêt, des bons émis pendant l'année.	à 3 p. 0/0	82,171,680 45	838,944 28	83,010,624 73
	à 2	11,616,926 95	216,687 60	11,833,614 55
		93,788,607 40	1,055,631 88	94,844,239 28

		CRÉATIONS autorisées.	BONS ÉMIS pendant l'année.	À DÉDUIRE pour les bons non négociés restés en dépôt à la Banque.	RESTE pour émission réelle.
Dates des ordonnances de création.	31 décembre 1835	50,000,000 00	50,000,000 00	"	50,000,000 00
	18 mars 1836	40,000,000 00	40,000,000 00	40,000,000 00	"
	30 juin	44,844,239 28	44 844.239 28	"	44,844,239 28
		134,844,239 28	134,844,239 28	40,000,000 00	94,844,239 28

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement, consolidés en rentes, ou remboursés en numéraire.	BONS remboursés à divers.	TOTAL.	
Bons remboursés pendant chaque mois.	Janvier 1836	"	7,092,232f 70c	7,092,232f 70c	
	Février	"	5,720,578 00	5,720,578 00	
	Mars	23,226,585f 42c	4,754,026 00	27,980,611 42	
	Avril	"	5,643,865 40	5,643,865 40	
	Mai	"	4,887,505 65	4,887,505 65	
	Juin	"	4,373,996 25	4,373,996 25	97,331,184 75
	Juillet	14,806,812 40	4,318,239 95	19,125,052 35	
	Août	52,893 76	4,385,973 65	4,438,867 41	
	Septembre	68,013 15	4,546,409 65	4,614,422 80	
	Octobre	119,691 92	4,544,025 70	4,663,717 62	
	Novembre	"	4,894,830 60	4,894,830 60	
	Décembre	"	3,895,504 55	3,895,504 55	
		38,273,996 65	59,057,188 10	97,331,184 75	

Solde des bons restant en circulation et à payer au 31 décembre 1836.	affectés à l'amortissement		27,294,770 61	
	à la caisse des dépôts et consignations	15,225,158 30	27,971,088 55	55,265,859 16
	à divers particuliers	12,745,930 25		
				152,597,043 91

Développement, par classe, par parties prenantes et par taux d'intérêts, des bons du trésor émis pendant l'année 1836.

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL des bons émis.
Remis contre espèces à divers, à 2 p. 0/0	11,616,926f 95c	216,687f 60c	11,833,614f 55c
Remis à la caisse des dépôts.. à 3 p. 0/0	29,800,000 00	447,258 30	30,247,258 30
Affectés à l'amortissement... à 3 p. 0/0	52,371,680 45	(a) 391,685 98	52,763,366 43
	93,788,607 40	1,055,631, 88	94,844,239 28

(a) Dans cette somme de 391,685 fr. 98 c. se trouve comprise celle de 86,080 fr. 65 c. pour les intérêts courus en 1836, sur 12,752,690 fr. 50 c. de bons délivrés à l'amortissement, en 1835.

L'intérêt des bons délivrés aux particuliers a été de 2 p. 0/0 pendant toute l'année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant, de cinq en cinq jours, le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation et à payer, et les avances faites par la Banque de France, pendant l'année 1836 (1).

		AFFECTÉS à L'AMORTISSEMENT.	NÉGOCIÉS à DIVERS.	AVANCES de LA BANQUE.	TOTAL À COMPARER avec le crédit de 250 millions.
Janvier 1836	1er	12,805,400f 83c	44,947,403f 80c	16,666,984f 74c	74,419,789f 37c
	5	13,249,025 83	44,387,506 25	13,906,729 60	71,543,261 68
	10	13,840,525 83	43,325,093 95	12,639,580 46	69,805,200 24
	15	14,614,811 36	42,709,372 40	9,206,097 04	66,530,280 80
	20	15,221,351 36	42,354,591 35	5,764,031 76	63,339,974 47
	25	15,827,891 36	42,033,635 55	3,596,043 22	61,457,570 13
Février	1er	16,586,066 36	41,783,846 40	4,732,173 37	63,102,086 13
	5	17,344,211 36	41,379,131 00	1,975,621 43	60,698,993 79
	10	17,950,781 36	41,002,656 35	(A) "	58,953,437 71
	15	18,557,321 36	40,751,756 95	"	59,309,078 31
	20	19,315,496 36	40,225,613 45	"	59,541,109 81
	25	19,922,036 36	40,226,600 65	"	60,148,637 01
Mars	1er	20,376,941 36	40,025,690 15	"	60,402,631 51
	5	21,135,116 36	39,744,806 90	"	60,879,923 26
	10	21,741,656 36	39,384,523 45	"	61,126,179 81
	15	22,348,196 36	39,401,268 25	"	61,749,464 61
	20	22,954,736 36	39,288,267 30	"	62,243,003 66
	25	26,320,679 93	38,719,635 30	6,486,575 99	71,526,891 22
Avril	1er	3,852,269 51	38,693,278 65	21,975,620 75	64,521,168 91
	5	4,458,809 51	38,312,119 45	22,095,119 78	64,866,048 74
	10	5,065,349 51	38,138,202 35	20,423,205 77	63,626,757 63
	15	5,823,524 51	37,044,859 95	21,000,000 00	63,868,384 46
	20	6,430,064 51	36,994,066 65	17,644,959 51	61,069,090 67
	25	7,036,604 51	37,069,923 40	14,992,697 58	59,099,225 49
Mai	1er	7,794,779 51	36,911,673 90	13,806,967 97	58,513,421 38
	5	8,401,319 51	36,851,813 75	10,577,561 42	55,833,694 68
	10	9,067,859 51	36,684,014 40	7,574,748 66	53,266,622 57
	15	9,462,764 51	36,590,469 20	4,829,412 91	50,882,646 62
	20	10,220,939 51	36,448,283 70	1,988,093 74	48,657,316 95
	25	10,827,479 51	36,215,611 00	"	47,043,090 51
Juin	1er	11,585,654 51	35,990,069 00	"	47,575,723 51
	5	12,192,194 51	35,825,529 35	"	48,017,723 86
	10	12,950,369 51	35,364,888 25	"	48,315,257 76
	15	13,556,909 51	35,439,412 80	"	48,996,322 31
	20	14,163,449 51	35,631,188 70	"	49,794,638 21
	25	15,413,394 45	35,482,740 70	"	50,896,135 15

(A) Les articles non remplis dans cet état indiquent les jours où la Banque n'était pas en avance envers le Trésor.

		AFFECTÉS à L'AMORTISSEMENT.	NÉGOCIÉS à DIVERS.	AVANCES de LA BANQUE.	TOTAL À COMPARER avec le crédit de 250 millions.
Juillet	1er	16,019,934f 45c	35,080,497f 35c	"	51,100,431f 80c
	5	16,626,474 45	34,941,095 95	"	51,567,570 40
	10	2,426,202 05	34,751,621 75	"	37,177,823 80
	15	3,184,377 05	34,458,240 85	"	37,642,617 90
	20	3,790,917 05	34,133,077 00	"	37,923,994 05
	25	4,397,457 05	33,923,675 50	"	38,321,132 55
Août	1er	5,003,997 05	33,782,102 95	"	38,786,100 00
	5	5,762,172 05	33,273,683 35	"	39,035,855 40
	10	6,368,712 05	33,124,923 30	"	39,493,635 35
	15	6,823,617 05	33,041,195 40	"	39,864,812 45
	20	7,559,232 05	32,777,686 40	"	40,336,918 45
	25	8,128,172 05	32,742,053 45	"	40,870,225 50
Septembre	1er	8,848,733 89	32,643,805 80	"	41,492,539 69
	5	9,425,193 89	32,517,089 75	"	41,942,283 64
	10	10,153,288 89	31,523,962 90	"	41,677,251 79
	15	10,744,788 89	31,513,258 40	"	42,258,047 29
	20	11,391,609 31	31,398,782 70	"	42,790,392 01
	25	14,391,501 31	31,425,704 20	"	45,817,205 51
Octobre	1er	15,104,556 31	31,085,751 75	"	46,190,308 06
	5	15,681,016 31	30,648,409 95	"	46,329,426 26
	10	16,257,476 31	30,739,859 40	"	46,997,335 71
	15	16,978,051 31	30,404,032 80	"	47,382,084 11
	20	17,554,511 31	30,031,773 80	"	47,586,285 11
	25	18,090,690 89	29,915,636 55	"	48,006,327 44
Novembre	1er	18,830,065 89	29,795,095 90	"	48,625,161 79
	5	19,421,565 89	29,440,426 90	"	48,861,992 79
	10	20,013,065 89	29,231,102 80	"	49,244,168 69
	15	20,604,565 89	29,091,368 10	"	49,695,933 99
	20	21,196,065 89	29,013,653 75	"	50,209,719 64
	25	21,935,440 89	28,678,358 50	"	50,613,799 39
Décembre	1er	22,526,940 89	28,547,233 15	"	51,074,174 04
	5	23,118,440 89	28,566,857 15	"	51,685,298 04
	10	23,857,815 89	28,486,631 15	"	52,344,447 04
	15	24,449,315 89	28,502,306 90	"	52,951,622 79
	20	25,040,815 89	28,469,794 40	"	53,510,610 29
	25	26,325,892 39	28,232,938 75	"	54,558,831 14
	31	27,294,770 61	27,971,088 55	"	55,265,859 16

Le maximum des bons et des avances, réunis, a été le 1er janvier 1836, de..... 74,419,789f 37c

Et le minimum, à la date du 10 juillet 1836, de..... 37,177,823 80

(1) Extrait de l'article 13 de la loi de finances du 17 août 1835 : *Les bons du Trésor en circulation ne pourront excéder 250 millions.*

COMPTE DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1836.

NOTE

Sur le Compte des Budgets.

Le compte des budgets fait connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres; il compare, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ce compte rapproche ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et détermine les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Il se compose, pour l'année 1836, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1835;*
2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1836 ;*
3° *État des recettes et des payements effectués par anticipation sur l'exercice 1837 ;*
4° *Compte spécial des travaux publics.* (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)

Le compte des budgets trouve le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres parties du compte général des finances, désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent selon qu'elles ont eu lieu en 1836 ou que la situation en est établie à la fin de l'année, savoir :

Compte des opérations de l'année,
Compte des contributions et revenus publics,
Compte des dépenses publiques,
Compte du service de trésorerie,
Situation générale des finances.

Le compte des budgets repose, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps qu'il est contrôlé, conformément à l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres à chaque session des Chambres.

Deux documents généraux sont placés en tête de ceux qui viennent d'être indiqués. Ils présentent l'exposé sommaire de tous les budgets dont les résultats définitifs ont été soumis au contrôle des Chambres depuis l'époque de l'établissement du gouvernement représentatif, jusqu'à la fin de l'année pour laquelle le compte des finances est publié.

Le premier de ces documents a été rédigé selon les différents régimes de comptabilité qui ont successivement présidé au vote et au règlement des budgets. Il reproduit tous les termes constatés au grand-livre

de la comptabilité générale des finances, et sur lesquels la loi a basé la situation définitive de chaque exercice.

Le second a pour objet de rapprocher ces mêmes termes de manière à déterminer quelle a été, pour les exercices de 1814 à 1829 (gouvernement de la restauration), et depuis l'exercice 1830 (gouvernement actuel), la situation financière de chaque budget, quant aux ressources et aux besoins qui lui étaient propres, et particulièrement aux moyens extraordinaires dont les circonstances ont nécessité la réalisation.

Classés sous le double aspect qui vient d'être indiqué, ces résultats distincts, mais coordonnés entre eux, s'expliquent et se résument ainsi qu'il suit :

Le premier tableau est un relevé statistique des budgets depuis 1814 jusques et y compris le dernier exercice clos de 1835. On y a indiqué, pour chaque budget, 1° la date des lois de finances et des lois spéciales qui ont primitivement, ou par des modifications ultérieures, fixé ses prévisions de recette et de dépense; 2° le résultat de l'exécution du budget comparativement à ces prévisions; 3° les ressources et les besoins dont s'est finalement formée sa situation réelle; 4° enfin, le règlement définitif de ses opérations et les virements de fonds que la loi a opérés entre les différents budgets pour balancer leurs excédants de recette ou de dépense, ainsi que les charges que quelques-uns de ces budgets ont apportées à la dette flottante du trésor.

Ce tableau statistique est divisé en deux périodes, que sépare l'ordonnance royale du 14 septembre 1822 :

La première période comprend les exercices 1814 à 1821 ;

La seconde période est formée des exercices 1822 et suivants.

Pendant le cours de la première période, le budget d'un exercice ne devait être réglé législativement qu'après l'entière réalisation de ses recettes et de ses dépenses, sans qu'aucune règle limitât le délai dans lequel l'administration aurait à se renfermer pour la liquidation des droits considérés par elle comme appartenant à cet exercice. Mais, indépendamment des difficultés nées des circonstances politiques de 1814 à 1818, il est résulté du système arbitraire alors adopté pour la comptabilité des budgets, d'une part, que les exercices se sont successivement accumulés sans qu'aucun d'eux ait pu être définitivement arrêté, à raison de leurs termes variables; et, d'autre part, qu'ils ont ainsi constitué un arriéré progressif, qu'une dernière loi d'apurement, du 13 juillet 1824, est venue clore enfin, en reportant à l'exercice courant les reliquats que présentaient encore les exercices 1821 et antérieurs, malgré les règlements provisoires dont ils avaient déjà été plusieurs fois l'objet.

Depuis le nouveau régime fondé par l'ordonnance royale du 14 septembre 1822, et à partir de l'exercice 1822, la comptabilité des budgets est demeurée ainsi établie : les ressources et les besoins d'un exercice ne se sont plus composés que des droits acquis au profit ou à la charge de l'État, pour les impôts liquidés et les services faits pendant la première année de l'exercice. La durée de l'exercice, quant à la réalisation de ces droits constatés, d'abord limitée à la seconde année, a été successivement restreinte et se trouve maintenant fixée au 22e mois de l'exercice. Les créances restant à recouvrer ou à payer à cette époque sont reportées aux exercices courants, où l'apurement en est suivi distinctement. Une loi unique de règlement, basée, ainsi qu'on vient de le dire, sur les recouvrements et les payements effectués, et présentée dans la troisième année de l'exercice, arrête la situation définitive de l'exercice expiré, dont tous les résultats, extraits de la comptabilité générale des finances, et appuyés de pièces justificatives, sont soumis au jugement de la Cour des comptes, pour qu'elle en confirme la régularité par ses Déclarations annuellement distribuées aux Chambres.

Le système de report aux exercices courants, des soldes existant à la charge ou au profit du trésor, à l'époque de la clôture de chaque exercice, est encore en usage aujourd'hui; mais, en 1834, il a été modifié

dans un point essentiel : de 1822 à 1833, les rappels d'exercices clos se sont trouvés confondus dans les comptes, aux chapitres de recette et de dépense concernant les faits propres à l'exercice courant. Relativement à la recette, il ne saurait en être différemment, le mode d'assiette et de perception des impôts et revenus ne permettant pas d'établir de distinctions à l'égard de ces reliquats dont l'apurement ne peut être suivi que par l'administration et la Cour des comptes. Quant aux dépenses, la nécessité a été reconnue de les classer à un chapitre spécial, de manière à fournir aux Chambres la preuve que la charge supportée par les budgets courants, pour les dépenses non soldées des exercices clos, atténue, en somme égale, la dette arriérée résultant, pour le trésor, du reste à payer constaté sur ces derniers exercices lors de leur règlement législatif. Les articles 8, 9 et 10 de la loi de finances du 23 mai 1834 (voir page 326) ont, en conséquence, organisé un contrôle qui lie l'apurement définitif des dépenses non soldées des exercices clos à leur imputation distincte sur les fonds des exercices courants.

Les restes à payer à la clôture de chaque exercice sont exprimés distinctement dans les lois de règlement depuis l'exercice 1829 : à l'égard des restes à recouvrer sur les impôts, ces mêmes lois n'en ont fait mention qu'à partir de l'exercice 1832.

La comptabilité actuelle des budgets présente distinctement le report aux exercices suivants, de la portion du produit des centimes additionnels aux contributions directes et de diverses natures de recettes éventuelles, composant les fonds spéciaux des départements, dont l'emploi n'a pas eu lieu sur l'exercice où il a dû en être fait recette. Ces sortes de reports ont pour résultat de conserver aux fonds de cette origine, l'affectation spéciale déterminée par les lois qui en ont autorisé le recouvrement, et ils ont été effectués pour la première fois par la loi susrelatée du 13 juillet 1824, portant règlement définitif des exercices 1821 et antérieurs.

Depuis 1823, les prévisions du budget relatives aux non-valeurs sur les contributions directes, aux dépenses des départements, des communes et du cadastre, ainsi qu'à la répression de la fraude en matière d'impôts indirects, s'accroissent, en règlement d'exercice, du montant de la plus-value réalisée sur les ressources spéciales affectées auxdites dépenses, et les modifications en recette et en dépense, qui sont à apporter en conséquence aux évaluations des lois de finances, font l'objet des dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, dont le texte est rapporté page 523.

En 1833, divers travaux publics à continuer ou à entreprendre sont devenus, pour les ministères chargés d'ordonner ces travaux, l'objet d'un budget annexe dont les ressources et les besoins ont été soumis, chaque année, à toutes les prescriptions législatives observées pour le budget général de l'État.

Enfin, de 1814 à 1835, plusieurs services spéciaux, qui ne faisaient point partie du budget ou qui ne s'y trouvaient énoncés que pour mémoire, y ont été successivement rattachés en recette et en dépense, pour une somme totale de 191,122,000, francs. (Voir page 168 le développement ce ces services.)

Les résultats généraux présentés dans le tableau satistique des budgets, se résument pour chacun des exercices de 1814 à 1835, ainsi qu'on va l'établir pour l'ensemble de ces exercices.

RECETTES.

D'après les budgets primitifs, les recettes ont été évaluées à	21,609,950,493f
Les modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales, ont augmenté ces évaluations, de	298,336,496
Et à l'époque de la clôture des exercices, les recettes liquidées ont excédé les prévisions des lois de finances, de	729,354,057
ENSEMBLE	22,637,641,049
Les droits constatés au profit du trésor ont monté à	22,595,533,453
Les restes à recouvrer publiés depuis l'exercice 1832, et qui sont venus accroître les produits des exercices suivants, ont été de	11,633,529

Et les comptes accusent des recouvrements effectués jusqu'à la clôture des budgets, pour 22,583,899,924 francs, savoir:

Ressources ordinaires	20,266,591,362	22,583,899,924
Ressources extraordinaires	2,317,308,562	
Les fonds départementaux ont été reportés des exercices précédents, pour		53,741,125
Et les voies et moyens des budgets de 1814 à 1835 se sont trouvés portés d'accord avec le résultat précédent, à		22,637,641,049

DÉPENSES.

Les budgets primitifs ont autorisé des dépenses pour	21,597,096,655
Des crédits supplémentaires ont ensuite accordé de nouvelles autorisations de dépenses, pour	739,206,171
Les modifications relatives aux services locaux qui s'imputent sur des ressources spéciales, ont ajouté à ces crédits	298,336,496
Et, en règlement d'exercice, de nouveaux crédits ont été ouverts aux ministres, pour	96,967,173
ENSEMBLE	22,731,606,495
Les ministères ont liquidé des services à la charge du trésor pour	22,679,454,913
Mais les dépenses restant à payer à la clôture des exercices et dont les comptes ont fait mention depuis 1829, ci	14,402,893
ont réduit les payements effectués, formant la charge des budgets définitifs, à	22,665,052,020
Cette dépense s'est augmentée des fonds départementaux reportés aux exercices suivants avec leur affectation spéciale	66,554,475
TOTAL conforme à celui des crédits	22,731,606,495

RÉSULTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Recettes ordinaires	20,266,591,362f
A déduire, les fonds départementaux des exercices 1834 et 1835 reportés aux exercices 1836 et 1837	12,813,350
	20,253,778,012
Ressources extraordinaires	2,317,308,562
TOTAL DES RECETTES	22,571,086,574
Dépenses payées	22,665,052,020
EXCÉDANT DE DÉPENSE	93,965,446

Le tableau statistique des budgets, divisé selon les différents régimes de comptabilité que l'on vient d'indiquer, développe et justifie tous les termes qu'il y avait à rapprocher pour former le second document placé à la suite, sous le titre de *Situation financière et règlement législatif des budgets.*

Ce dernier tableau fait connaître, pour chaque exercice, 1° les recettes ordinaires dont il a profité; 2° les dépenses de toute nature qui ont été mises à sa charge; 3° l'excédant des ressources ou des besoins qui en est résulté; 4° le montant et la nature des moyens extraordinaires qui lui ont été affectés; 5° et enfin le résultat final qu'a présenté son règlement législatif.

Ce tableau est partagé en deux périodes :

1re période. — Budgets de 1814 à 1829. (Gouvernement de la restauration.)

2e période. — Budgets de 1830 à 1835. (Gouvernement actuel.)

Il se résume de la manière suivante, en ayant égard aux virements d'exercices pour le report des fonds départementaux.

SITUATION FINANCIÈRE DES BUDGETS DE 1814 À 1829.

Les recettes ordinaires des budgets de 1814 à 1829 se sont élevées ensemble à	14,362,935,656f
Les dépenses de toute nature, à	15,931,408,697
Les recettes ordinaires ont par conséquent présenté une insuffisance de	1,568,473,041
Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour une somme totale de	1,548,199,969
L'insuffisance de ressource qui ressort, en définitive, de la situation réunie des exercices 1814 à 1829 n'est plus que de	20,273,072
Ce résultat est représenté par l'excédant de dépense de l'exercice 1827, mis provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor, ci	32,016,283
et par l'excédant de recette de l'exercice 1829, qui a profité aux budgets de la deuxième période, ci	11,743,211
DIFFÉRENCE ÉGALE	20,273,072

Les ressources extraordinaires des exercices 1814 à 1829 sont celles dont le détail suit :

Recettes des exercices 1813 et antérieurs	16,093,638f
Fonds restés disponibles :	
Sur les produits spécialement affectés aux dépenses de l'arriéré	12,084,689
Sur les centimes extraordinaires de 1813 et de 1814	54,627,115
Versement de l'ancien domaine extraordinaire	9,499,496
Emprunt de 100 millions en 1815	111,300,413
Suppléments de cautionnements en 1816	65,104,000
Produit de rentes appartenant à l'ancienne caisse d'amortissement	43,787,283
Produit de la négociation des rentes successivement accordées au Gouvernement	1,071,226,902
Bénéfice sur la négociation de rentes rachetées sur la place en 1818 ou attribuées au service de l'arriéré	24,030,185
Retenues sur les traitements (de 1816 à 1821.)	52,926,547
Abandon fait sur la liste civile (de 1816 à 1818.)	18,200,000
Créance à recouvrer pour la partie de la dette de l'Espagne portée en recette aux budgets de 1823 et 1824	58,000,000
Fonds disponibles sur le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816	5,319,701
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	6,000,000
	1,548,199,969

Situation financière des budgets de 1830 à 1835.

Les recettes ordinaires des budgets de 1830 à 1835 ont produit		5,890,842,356
Les dépenses de toute nature se sont élevées à		6,733,643,323
et ont par conséquent excédé les recettes de		842,800,967
Les budgets de cette période ont employé les fonds demeurés disponibles sur celui de l'exercice 1829	11,743,211f	
Les ressources extraordinaires ont ajouté à leurs voies et moyens.	769,108,593	
	780,851,804 ci.	780,851,804
En dernier résultat, les budgets des exercices 1830 à 1835 présentent, dans leur ensemble, une insuffisance de recette de		61,949,163

Cette situation est reproduite par les deux termes suivants :

Excédants de dépense des exercices 1830 et 1832, auxquels a provisoirement pourvu la dette flottante du Trésor :

Exercice 1830	63,346,061f	88,356,054
——— 1832	25,009,993	
Excédant de recette de l'exercice 1835, à transporter au budget de l'exercice suivant, ci		26,406,891
Différence égale		61,949,163

Les ressources extraordinaires des budgets de 1830 à 1835 sont celles qui suivent :

Recettes provenant de l'expédition d'Alger		49,017,340f
Centimes extraordinaires imposés en 1831		46,442,590
Retenues proportionnelles sur les traitements (1831 et 1832)		9,848,750
Recouvrements sur les fonds prêtés au commerce et à l'industrie en 1830		18,046,298
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations		14,296,416
Recouvrements sur l'avance faite au gouvernement d'Haïti		1,900,000
Produit de la conversion en rentes, des obligations de l'emprunt national au pair		20,438,900
Produit de la négociation des rentes accordées au Gouvernement pour les dépenses de 1831 et 1832		270,000,014
Aliénation de bois de l'Etat		114,297,276
Produits de la consolidation, en rentes, des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes au-dessus du pair		154,041,745
Recette, par transport dans l'actif de la situation des finances, des moyens extraordinaires restant à réaliser :		
Sur le budget général	8,361,195f	
Sur le budget spécial des travaux publics, pour les payements effectués jusqu'à la clôture de l'exercice 1835	52,418,069	
		70,779,264
		769,108,593

Récapitulation de la situation financière des budgets de 1814 à 1835.

Les revenus ordinaires des 22 budgets de 1814 à 1835 ont produit une recette totale de		20,253,778,012f
Les dépenses ordinaires et extraordinaires mises à la charge de ces budgets, se sont élevées à		22,665,052,020
Les dépenses ont en conséquence excédé les recettes de		2,411,274,008
Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour 2,317,308,562 francs, savoir :		
Contributions extraordinaires	212,370,118f	
Fonds de cautionnements	65,104,000	
Retenues sur les traitements	62,775,297	
Produits d'emprunts en rentes	1,630,274,108	
Trésor d'Alger	49,017,340	
Aliénation de bois de l'État	114,297,276	
Bénéfices de la caisse des dépôts	20,296,416	
Recouvrements d'avances faites à divers	77,946,298	
Recettes provenant de services spéciaux	85,227,709	
	2,317,308,562	2,317,308,562
Reste en excédant de dépense		93,965,446

Cet excédant de dépense provient des deux résultats suivants :

Les budgets ci-après se sont soldés par une insuffisance de recette qui a été provioirement mise à la charge de la dette flottante, savoir :

Exercice 1827	32,016,283f	120,372,337f
——— 1830	63,346,061	
——— 1832	25,009,993	

Le budget de 1835 a laissé à la clôture de cet exercice un excédant de recette, au profit du budget de l'exercice 1836, de. 26,406,891

RESTE égal à l'excédant de dépense établi d'autre part. 93,965,446

TABLEAU STATISTIQUE DES BUDGETS DE 1814 A 1835.

1re PÉRIODE DE COMPTABILITÉ. — EXERCICES 1814 À 1821. (Régime antérieur à l'Ordonnance royale du 14 septembre 1822.)

EXERCICES.	DATES DES LOIS concernant CHAQUE EXERCICE.	OBJET DES LOIS.	BUDGETS PRIMITIFS. ÉVALUATIONS des voies et moyens.	BUDGETS PRIMITIFS. CRÉDITS accordés pour les dépenses.	BUDGETS PRIMITIFS. EXCÉDANTS PRÉSUMÉS de recette.	BUDGETS PRIMITIFS. EXCÉDANTS PRÉSUMÉS de dépense.	RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS, jusqu'à l'époque de leur règlement législatif. RECETTES. Ressources réalisées comparées aux évaluations. (A) Augmentation. (D) Diminution.	RÉSULTATS. DÉPENSES. Dépenses effectuées comparées aux crédits. (A) Augmentation. (D) Diminution.
1814 neuf derniers mois.	23 septembre 1814 28 avril 1816 25 mars 1817	Budget primitif Nouvelle fixation du budget primitif Règlement définitif	560,055,255	572,293,587	"	12,238,332	"	"
1815	23 septembre 1814 28 avril 1816 25 mars 1817 27 juin 1819 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 13 juillet 1824	Budget primitif Nouvelle fixation du budget primitif Nouvelle fixation du budget primitif Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	740,030,700	791,317,660	"	51,286,960	(A) 3,799,500	(A) 7,273,199
1816	28 avril 1816 25 mars 1817 15 mai 1818 27 juin 1819 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 13 juillet 1824	Budget primitif Nouvelle fixation Supplément de crédits Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	860,966,661	884,492,520	"	23,525,859	(A) 16,611,739	(A) 11,084,685
1817	25 mars 1817 27 juin 1819 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 31 juillet 1824	Budget primitif Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	1,069,260,258	982,209,399	87,050,859	"	(A) 49,272,244	(A) 54,601,184
1818	6 mai 1818 15 mai 1818 27 juin 1819 10 mai 1820, 23 avril 1821 28 mai 1820 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 13 juillet 1824	Crédits et moyens extraordinaires Budget primitif Rectification des crédits Crédits supplémentaires Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	1,335,698,432	1,410,184,417	"	74,485,985	(A) 43,999,394	(D) 3,937,356
1819	14 et 17 juillet 1819 23 avril 1821 23 avril 1821 31 mars 1822, 8 avril 1823 13 juillet 1824	Budget primitif Crédits supplémentaires Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	886,355,150	869,516,123	16,839,027	"	(A) 16,061,450	(D) 5,663,014
1820	19 et 23 juillet 1820 31 mars 1822 31 mars 1822 8 avril 1823 13 juillet 1824	Buget primitif Crédits supplémentaires Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	877,437,880	875,800,630	1,637,250	"	(A) 28,655,467	(D) 458,378
1821	31 juillet 1821 8 avril 1823 8 avril 1823 13 juillet 1824	Budget primitif Crédits supplémentaires Règlement Apurement définitif	884,563,000	882,235,274	2,327,726	"	(A) 23,332,155	(A) 85,980
		A reporter	7,214,367,336	7,268,049,610	107,854,862	161,537,136	181,731,949	62,986,300
			53,682,274		53,682,274		118,745,649	

EXERCICES.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ RÉGLÉS LÉGISLATIVEMENT. RECETTES. 1° Recettes de l'exercice. 2° Report de fonds disponibles sur les exercices précédents.	BUDGETS. DÉPENSES. 1° Dépenses de l'exercice. 2° Report de dépenses d'autres exercices.	BUDGETS. EXCÉDANT de recette transporté à d'autres exercices.	BUDGETS. EXCÉDANT de dépense mis à la charge d'autres exercices.	MODIFICATIONS à apporter au règlement législatif des budgets, tant pour obtenir les ressources et les besoins réels de chaque exercice, que pour arriver aux résultats des lois d'apurement définitif. FRAIS DE RÉGIE et de perception, remboursements et restitutions, prélevés sur le produit brut des impôts. A ajouter en recette et en dépense.	MODIFICATIONS. RECETTES ET DÉPENSES étrangères aux exercices auxquels elles ont été appliquées par les lois de règlement de ces exercices. Recettes. (A) A ajouter. (D) A déduire.	MODIFICATIONS. Dépenses. (A) A ajouter. (D) A déduire.	BUDGETS TELS QU'ILS RÉSULTENT DES RESSOURCES ET DES BESOINS RÉELS de chaque exercice. RECETTES. Ressources ordinaires.	BUDGETS. RECETTES. Ressources extraordinaires.	BUDGETS. DÉPENSES.	BUDGETS. EXCÉDANT de recette.	BUDGETS. EXCÉDANT de dépense.
1814 neuf derniers mois.	(1°) 560,055,255	(1°) 572,293,587	"	12,238,332	"	"	"	467,750,317	92,304,938	572,293,587	"	12,238,332
1815	(1°) 743,830,200	(1°) 798,590,859	"	54,760,659	132,488,032	"	(A) 362,513	729,154,571	147,163,661	931,441,404	"	55,123,172
1816	(1°) 877,578,400	(1°) 895,577,205	"	17,998,805	159,225,954	"	(A) 1,050,869	878,903,354	157,901,000	1,055,854,028	"	19,049,674
1817	(1°) 1,118,532,502	(1°) 1,036,810,583	12,238,332 54,760,659 17,998,805	3,275,877	151,780,048	"	(A) 6,773,293 (D) 6,113,296	899,813,624	370,498,926	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	(1°) 1,379,697,826 (2°) 3,412,462	(1°) 1,406,247,061 2° 8,186,675	3,275,877	34,599,325	34,382,859	(D) 3,412,462	(D) 15,069,929	937,751,487	476,329,198	1,433,746,666	"	19,665,981
1819	(1°) 902,416,600 (2°) 495,297	(1°) 863,853,109	34,599,325 4,459,463	"	34,242,184	(D) 495,297	(D) 2,095,265	895,386,818	41,271,966	896,000,028	40,658,756	"
1820	(1°) 906,093,347 (2°) 7,220,525	(1°) 875,342,252	37,971,620	"	33,144,716	(D) 7,220,525	(D) 1,757,305	933,439,553	5,798,510	906,729,663	32,508,400	"
1821	(1°) 907,895,155 (2°) 3,236,817	(1°) 882,321,254	33,270,181	4,459,463	27,757,894	(D) 3,236,817	(D) 1,734,803	928,515,558	7,137,491	908,344,345	27,308,704	"
	7,410,464,386	7,339,222,585	198,574,262	127,332,461	573,021,687	14,365,101	18,580,923	6,670,715,282	1,298,405,690	7,893,663,349	181,534,782	106,077,159
	71,241,801		(a) 71,241,801			(b) 4,215,822		7,969,120,972			(c) 75,457,623	

En reportant, au tableau suivant, les totaux des colonnes du présent tableau qui servent à déterminer ses cinq derniers termes, on a modifié ses totaux, quant aux *frais de régie*, aux *interversions d'exercices* et aux *fonds départementaux*, de manière à les ramener au régime de la deuxième période de comptabilité.

(a) 37,971,620 francs ont été reportés à l'exercice 1822, et 33,270,181 francs à l'exercice 1833.

(b) 3,334,287 francs, excédant de recette reporté à l'exercice 1823; 881,535 francs, fonds départementaux reportés à l'exercice 1824. (Voir la loi d'apurement définitif des exercices 1821 et antérieurs, en date du 13 juillet 1824.

(c) Les résultats des notes *a* et *b* forment celui de 75,457,623 francs.

Suite du TABLEAU STATISTIQUE DES BUDGETS DE 1814 A 1835.

2e PÉRIODE DE COMPTABILITÉ. — EXERCICES 1822 ET SUIVANTS. (Régime postérieur à l'Ordonnance royale du 14 septembre 1822.)

EXERCICES.	DATES DES LOIS concernant CHAQUE EXERCICE.	OBJET DES LOIS.	BUDGETS PRIMITIFS. ÉVALUATIONS des voies et moyens.	CRÉDITS accordés pour les dépenses.	EXCÉDANTS PRÉSUMÉS de recette.	EXCÉDANTS PRÉSUMÉS de dépense.	AUGMENTATION de dépense résultant de suppléments de crédits accordés par des lois spéciales.	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales et du report des fonds départementaux. RECETTE. — A ajouter.	MODIFICATIONS DÉPENSE. — A ajouter.
		Report.....	7,787,389,023	7,841,071297	107,854,862	161,537,136	"	"	"
1822.	1er mai 1822..... 13 juillet 1824.....	Fixations du budget..... Règlement définitif.....	875,356,031	899,345,645	"	23,989,614	"	"	"
1823.	17 août 1822..... 17 mars 1823..... 28 juillet 1824..... 21 mai 1825.....	Fixations du budget..... Crédit éventuel..... Crédits extraordinaires..... Règlement définitif.....	877,588,378	899,838,453	"	22,250,075	208,343,970	30,244,777	30,244,777
1824.	10 mai 1823..... 25 mai 1825..... 21 juin 1826.....	Fixations du budget..... Crédits extraordinaires..... Règlement définitif.....	896,334,190	895,862,656	471,534	"	36,322,677	38,228,501	38,228,501
1825.	4 août 1824..... 21 juin 1826..... 6 juin 1827.....	Fixations du budget..... Crédits extraordinaires..... Règlement définitif.....	899,510,383	898,933,180	577,203	"	24,749,268	40,250,351	40,250,351
1826.	1er mai 1825..... 13 juin 1825..... 6 juin 1827..... 6 août 1828.....	Dégrèvement sur les contributions directes..... Fixations du budget..... Crédits extraordinaires..... Règlement définitif.....	917,869,493	914,504,499	3,364,994	"	19,063,000	40,308,570	40,308,570
1827.	6 juillet 1826..... 6 août 1828..... 26 juillet 1829.....	Fixations du budget..... Crédits extraordinaires..... Règlement définitif.....	916,608,734	915,729,742	878,992	"	26,346,425	38,908,968	38,908,968
1828.	24 juin 1827..... 2 juillet 1828..... 24 juin et 4 juillet 1829.... 29 janvier 1831.....	Fixations du budget..... Crédits extraordinaires..... Règlement définitif.....	924,410,361	922,711,602	1,698,759	"	56,751,288	41,286,493	41,286,493
1829.	17 août 1828..... 20 août 1828..... 2 août 1829..... 31 janvier 1833.....	Fixations du budget..... Crédits extraordinaires..... Crédits éventuels..... Règlement définitif.....	986,156,821	974,184,361	11,972,460	"	40,482,800	6,492,177	6,492,177
1830.	2 août 1829..... 8 septembre 1830..... 17 octobre 1830..... 5 janvier 1831..... 24 avril 1833.....	Fixations du budget..... Crédits extraordinaires..... *Idem.* — Prêts au commerce..... Crédits supplémentaires..... Règlement définitif.....	979,787,135	972,839,879	6,947,256	"	100,290,100	6,365,063	6,365,063
1831.	12 décembre 1830..... 18 avril et 18 août 1831..... 18 avril 1831..... 16 octobre 1831..... 15 mars, 21 et 22 avril, 28 septembre, 5 octobre, 6 et 14 novembre, 23 décembre 1831 et 7 février 1832.... 4 mai 1834.....	Crédits et moyens provisoires..... Contributions extraordinaires..... Fixations du budget..... Crédits extraordinaires, éventuels et supplémentaires..... Règlement définitif.....	1,204,379,702	1,172,192,435	132,187,267	"	48,109,848	7,534,810	7,534,810
		A reporter.....	17,365,390,251	17,307,213,749	265,953,327	207,776,825	560,459,376	249,619,710	249,619,710

EXERCICES.	RÉSULTATS de l'EXÉCUTION DES BUDGETS jusqu'à l'époque de leur règlement législatif. RECETTE. Ressources réalisées, comparées aux évaluations. — (A) Augmentation. (D) Diminution.	DÉPENSE. Dépenses effectuées, comparées aux crédits. — (A) Augmentation. (D) Diminution.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ RÉGLÉS LÉGISLATIVEMENT. RECETTES. Droits constatés au profit du trésor.	Recouvrements effectués. Ressources ordinaires.	Ressources extraordinaires.	Restes à recouvrer reportés aux exercices suivants.	DÉPENSES. Droits constatés à la charge du trésor.	Payements effectués.	Restes à payer imputables sur les exercices suivants.	FONDS DÉPARTEMENTAUX reportés des exercices précédents.	transportés aux exercices suivants.	RESSOURCES disponibles reportées des budgets des exercices précédents.	RÉSULTAT FINAL. Excédants de recette transportés aux exercices suivants.	Excédants de dépense mis à la charge de la dette flottante.
	181,731,949 (A)	53,473,587 (A)	7,969,120,972	6,670,715,282	1,298,405,690	"	7,893,663,349	7,893,663,349	"	"	881,535	"	71,241,801 3,334,287	"
1822.	78,565,231 (A)	53,817,708 (A)	953,921,262	937,427,670	16,493,592	"	949,174,982	949,174,982	"	"	3,988,371	37,971,620	38,729,529	"
1823.	140,289,240 (A)	15,026,777 (D)	1,048,122,395	924,141,414	123,980,981	"	1,118,025,162	1,118,025,162	"	"	5,375,261	33,270,181 3,334,287 38,729,529	55,969	"
1824.	60,353,302 (A)	21,012,959 (A)	990,046,087	960,726,386	29,319,701	"	986,073,842	986,073,842	"	3,988,371 881,535	5,352,951	55,969	3,545,169	"
1825.	42,367,848 (A)	21,356,045 (A)	976,753,321	976,753,321	"	"	981,972,609	981,972,609	"	5,375,261	3,316,235	3,545,169	384,907	"
1826.	29,057,610 (A)	7,580,068 (A)	981,882,722	981,882,722	"	"	976,948,919	976,948,919	"	5,352,951	4,507,218	384,907	6,164,443	"
1827.	4,250,376 (D)	8,462,917 (A)	947,951,091	947,951,091	"	"	986,534,765	986,534,765	"	3,316,235	2,913,287	6,164,443	"	32,016,283
1828.	67,085,291 (A)	7,265,212 (A)	1,028,274,927	977,762,245	50,512,682	"	1,024,100,637	1,024,100,637	"	4,507,218	3,913,958	"	4,767,550	"
1829.	33,046,981 (A)	2,439,020 (D)	1,022,782,692	993,295,369	29,487,323	"	1,016,204,074	1,014,914,432	1,289,642	2,913,287	3,805,886	4,767,550	11,743,211	"
1830.	38,060,842 (A)	19,807,279 (A)	1,020,299,082	964,342,664	55,956,418	"	1,006,821,950	1,005,142,115	1,679,835	3,913,958	4,160,197	11,743,211	"	63,316,041
1831.	1,535,834 (D)	3,698,410 (D)	1,306,572,792	941,644,864	364,927,928	"	1,220,758,692	1,219,310,975	1,447,717	3,805,886	4,827,708	"	86,339,995	"
	664,772,084 (A)	171,611,559 (A)	18,245,727,343	16,276, 43,028	1,969,084,315	"	18,256,278,981	18,245,861,787	4,417,194	34,054,702	43,042,607	139,966,866	226,206,931	95,362,324

Suite du TABLEAU STATISTIQUE DES BUDGETS DE 1814 A 1835.

Suite de la 2e PÉRIODE DE COMPTABILITÉ. — EXERCICES 1822 ET SUIVANTS. (Régime postérieur à l'ordonnance royale du 14 septembre 1822.)

EXERCICES.	DATES DES LOIS concernant CHAQUE EXERCICE.	OBJET DES LOIS.	BUDGETS PRIMITIFS. Évaluations des voies et moyens.	Crédits accordés pour les dépenses.	Excédants présumés de recette.	Excédants présumés de dépense.	AUGMENTATION de dépense résultant de suppléments de crédits accordés par des lois spéciales.	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales et du report des fonds départementaux. Recette. A ajouter.	Dépense. A ajouter.
1832.		*Report*.....	17,365,390,251	17,307,213,749	265,953,327	207,776,825	560,459,376	249,619,710	249,619,710
	16 décembre 1831 et 17 mars 1832...	Crédits et moyens provisoires.....							
	21 avril 1832.....	Fixations du budget.....							
	15, 21 et 22 avril 1832.....	Crédits extraordinaires.....	1,045,824,791	1,106,543,561	"	60,718,770	82,016,204	10,683,825	10,683,825
	21, 24 et 26 avril 1833.....	Crédits supplémentaires et extraordinaires.							
	14 juin 1835.....	Règlement définitif....							
1833.	23 et 24 avril 1833.....	Fixations du budget.....							
	24 et 26 avril et 28 juin 1833.....	Crédits spéciaux.....	1,133,870,547	1,120,394,804	13,475,743	"	30,692,234	10,479,392	10,479,392
	27 mars 1834.....	Crédits supplémentaires.....							
	9 juillet 1836.....	Règlement définitif.....							
	27 juin 1833.....								
	9 juillet 1836.....	Budget spécial des travaux publics.....	5,078,610	5,078,610	"	"	"	"	"
1834.	28 juin 1833.....	Fixations du budget.....							
	15 décembre 1832.....								
	Session de 1834 (diverses lois).....	Crédits spéciaux.....							
	23 janvier 1835.....		983,669,307	981,923,478	1,745,829	"	52,213,872	16,799,016	16,799,016
	25 juin 1835.....	Crédits supplémentaires.....							
	Loi proposée.....	Règlement définitif.....							
	27 juin 1833 et 3 juin 1834.....								
	28 juin 1833.....	Budget spécial des travaux publics.....	31,214,183	31,214,183	"	"	"	"	"
	Loi de règlement proposée.....								
1835.	23 et 24 mai 1834.....	Fixations du budget.....							
	2 juin 1834.....								
	Session de 1835 (diverses lois).....	Crédits spéciaux.....							
	24 mai 1836.....		1,018,777,531	1,018,602,994	174,537	"	13,824,485	10,754,553	10,754,553
	28 mai 1836.....	Crédits supplémentaires.....							
	Loi proposée.....	Règlement définitif.....							
	27 juin 1833 et 3 juin 1834.....								
	23 mai 1834.....	Budget spécial des travaux publics.....	26,125,276	26,125,276	"	"	"	"	"
	Loi de règlement proposée.....								
		TOTAUX.....	21,609,950,496	21,597,096,655	281,349,436	268,495,595	739,206,171	298,336,496	298,336,496
			12,853,841		12,853,841			"	

EXERCICES.	RÉSULTATS de l'exécution des budgets jusqu'à l'époque de leur règlement législatif. Recette. Ressources réalisées comparées aux évaluations. (A) Augmentation. (D) Diminution.	Dépense. Dépenses effectuées comparées aux crédits. (A) Augmentation. (D) Diminution.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ RÉGLÉS LÉGISLATIVEMENT. Recettes. Droits constatés au profit du trésor.	Recouvrements effectués. Ressources ordinaires.	Ressources extraordinaires.	Restes à recouvrer reportés aux exercices suivants.	Dépenses. Droits constatés à la charge du trésor.	Payements effectués.	Restes à payer imputables sur les exercices suivants.	Fonds départementaux reportés des exercices précédents	transportés aux exercices suivants.	Ressources disponibles reportées des budgets des exercices précédents.	Résultat final. Excédants de recette transportés aux exercices suivants.	Excédants de dépense mis à la charge de la dette flottante.
1832.	664,772,084 (A)	171,611,559 (A)	18,245,727,343	16,276,643,028	1,969,084,315	"	18,250,278,931	18,245,861,787	4,417,194	34,054,702	43,042,607	139,966,866	226,206,861	95,362,344
	11,682,877 (A)	19,802,109 (D)	1,068,376,871	982,316,116	81,715,180	4,345,575	1,175,536,285	1,174,350,197	1,186,088	4,160,197	5,091,284	86,239,995	"	25,009,993
1833.	18,471,858 (A)	27,024,643 (D)	1,161,622,555	987,884,369	170,109,720	3,628,466	1,132,064,167	1,128,994,304	3,069,863	4,827,708	5,547,483	"	28,280,010	"
	"	"	5,078,610	"	5,078,610	"	5,078,610	5,078,610	"	"	"	"	"	"
1834.	13,444,824 (A)	12,182,309 (D)	1,010,771,149	1,001,677,535	7,144,328	1,949,286	1,034,998,336	1,032,345,259	2,653,077	5,091,284	6,408,798	28,280,010	3,439,100	"
	"	"	31,214,183	"	31,214,183	"	31,214,183	31,214,183	"	"	"	"	"	"
1835.	29,982,414 (A)	15,635,325 (D)	1,046,617,466	1,018,070,314	26,836,950	1,710,202	1,024,159,075	1,021,082,404	3,076,671	5,607,234	6,464,303	3,439,100	26,406,891	
	"	"	26,125,276	"	26,125,276	"	26,125,276	26,125,276	"	"	"	"	"	"
	729,354,057 (A)	96,967,173 (A)	22,595,533,453	20,266,591,362	2,317,308,562	11,633,529	22,679,454,913	22,665,052,020	14,402,893	53,741,125	66,554,475	257,925,971	284,332,862	120,372,337
	632,386,884			22,583,899,924						12,813,350		26,406,891		

SITUATION FINANCIÈRE ET RÈGLEMENT LÉGISLATIF DES BUDGETS DE 1814 A 1835.

1re PÉRIODE. — BUDGETS DE 1814 À 1829.

EXERCICES.	SITUATION FINANCIÈRE. RECETTES ordinaires.	DÉPENSES ordinaires et extraordinaires.	RÉSULTAT. Excédant des recettes.	RÉSULTAT. Excédant des dépenses.	RESSOURCES extraordinaires appliquées à chaque exercice.	RÈGLEMENT LÉGISLATIF. RESSOURCES disponibles provenant des autres exercices.	EXCÉDANTS DE RECETTE transportés aux budgets d'exercices de la même période.	EXCÉDANTS DE RECETTE transportés aux budgets de la période de 1830 à 1835.	EXCÉDANTS de dépense mis à la charge de la dette flottante.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois).	467,750,317	572,293,587	"	104,543,270	92,304,938	12,238,332	"	"	"
1815	729,154,571	931,441,404	"	202,286,833	147,163,661	55,123,172	"	"	"
1816	878,903,354	1,055,854,028	"	176,950,674	157,901,000	19,049,674	"	"	"
1817	899,813,624	1,189,253,628	"	289,440,004	370,498,926	"	81,058,922	"	"
1818	937,751,487	1,433,746,666	"	495,995,179	476,329,198	19,665,981	"	"	"
1819	895,386,818	896,000,028	"	613,210	41,271,966	"	40,658,756	"	"
1820	933,439,553	906,729,663	26,709,890	"	5,798,510	"	32,508,400	"	"
1821	927,634,023	908,344,345	19,289,678	"	7,137,491	"	26,427,169	"	"
1822	933,439,299	949,174,982	"	15,735,683	16,493,592	37,971,620	38,729,529	"	"
1823	918,766,153	1,118,025,162	"	199,259,009	123,980,981	75,333,997	55,969	"	"
1824	960,243,341	986,073,842	"	25,830,501	29,319,701	55,969	3,545,169	"	"
1825	978,812,347	981,972,609	"	3,160,262	"	3,545,169	384,907	"	"
1826	982,728,455	976,948,919	5,779,536	"	"	384,907	6,164,443	"	"
1827	948,354,039	986,534,765	"	38,180,726	"	6,164,443	"	"	32,016,283
1828	978,355,505	1,024,100,637	"	45,745,132	50,512,682	"	4,767,550	"	"
1829	992,402,770	1,014,914,432	"	22,511,662	29,487,323	4,767,550	"	11,743,211	"
	14,362,935,656	15,931,408,697	51,779,104	1,620,252,145	1,548,199,969	234,300,814	300234,,814	11,743,211	32,016,283
			1,568,473,041				246,044,025		

Développement des ressources extraordinaires.

Transport à l'exercice 1814 de recettes des exercices 1813 et antérieurs		16,093,638f
——— de fonds disponibles sur les produits affectés au payement de l'arriéré		12,084,689
——— de recettes sur les centimes extraordinaires imposés en novembre 1813 et en janvier 1814		54,627,115
Imputation à l'exercice 1814 d'un versement du domaine extraordinaire		9,499,496
Emprunt extraordinaire de 100 millions pour l'exercice 1815. (Principal et centimes départementaux.)		111,300,413
Recette à l'exercice 1816 du produit des suppléments de cautionnements ordonnés par la loi du 28 avril 1816		65,104,000
Produit de la négociation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement, et dont la ressource a été appliquée aux besoins des exercices 1815 et 1817		43,787,283
Produit de la négociation de rentes successivement accordées au Gouvernement pour les motifs ci-après :		
Besoins extraordinaires de l'exercice 1816	69,763,000f	
——— 1817	345,065,000	
——— 1818	226,560,095	1,071,226,902
Payement des sommes dues aux puissances alliées	278,198,802	
Besoins extraordinaires de l'exercice 1823	71,640,000	
——— 1828 et 1829	80,000,005	
Application aux budgets des exercices 1819, 1821, 1822 et 1823 du bénéfice résultant de la négociation des rentes		
achetées sur la place en 1818	9,535,586	24,030,185
affectées au remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement du service de l'arriéré	14,494,599	
Produit des retenues proportionnelles sur les traitements. (Exercices 1816 à 1821.)		52,926,547
Abandon fait par le Roi et les princes sur la liste civile. (Exercices 1816, 1817 et 1818.)		18,200,000
Recette aux budgets des exercices 1823 et 1824 de la créance sur l'Espagne. (Traité du 30 décembre 1828.)		58,000,000
——— à l'exercice 1824 des fonds restés disponibles sur les ressources accordées pour les dépenses de la 2e série de l'arriéré		5,319,701
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations, ajoutés aux ressources du budget de l'exercice 1823		6,000,000
TOTAL des ressources extraordinaires appliquées aux budgets des exercices 1814 à 1829		1,548,199,969

Résultat général.

Recettes ordinaires		14,362,935,656
Dépenses ordinaires et extraordinaires		15,931,408,597
Insuffisance des recettes ordinaires		1,568,473,041
Ressources extraordinaires attribuées aux budgets	1,548,199,969f	
Excédant de dépense de l'exercice 1827, mis à la charge de la dette flottante	32,016,283	1,580,216,252
Excédant de recette transporté à l'exercice 1830		11,743,211

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÈGLEMENT

DEUXIÈME PÉRIODE. —

EXERCICES.	SITUATION FINANCIÈRE. RECETTES ordinaires.	DÉPENSES ordinaires et extraordinaires.	RÉSULTAT. Excédant des recettes.	RÉSULTAT. Excédant des dépenses.	RESSOURCES extraordinaires appliquées à chaque exercice.	RÈGLEMENT LÉGISLATIF. FONDS reportés des budgets de la période de 1814 à 1829.	RESSOURCES disponibles reportées des budgets des exercices de la même période.	RÉSULTAT FINAL. Excédants de recettes transportés aux exercices suivants.	RÉSULTAT FINAL. Excédants de dépenses mis à la charge de la dette flottante.
1830	964,096,425f	1,095,142,115f	//	131,045,690f	55,956,418f	11,743,211f	//	//	63,346,061f
1831	940,623,042	1,219,310,975	//	278,687,933	364,927,928	//	//	86,239,995f	//
1832	981,385,029	1,174,350,197	//	192,965,168	81,715,180	//	86,239,995f	//	25,009,993
1833	987,164,594	1,134,072,914	//	146,908,320	175,188,330	//	//	28,280,010	//
1834	1,000,360,021	1,063,559,442	//	63,199,421	38,358,511	//	28,280,010	3,439,100	//
1835	1,017,213,245	1,047,207,680	//	29,994,435	52,962,226	//	3,439,100	26,406,891	//
	5,890,842,356	6,733,643,323	//	842,800,967	769,108,593	11,743,211	117,959,105	144,365,996	88,356,054
							26,406,891		

RÉCAPITULATION DES BUDGETS DE 1814 A 1835.

Budgets de 1814 à 1829.	14,362,935,656	15,931,408,697	//	1,568,473,041	1,548,199,969	//	//	11,743,211	32,016,283
—— de 1830 à 1835.	5,890,842,356	6,733,643,323	//	842,800,967	769,108,593	11,743,211	//	26,406,891	88,356,054
	20,253,778,012	22,665,052,020	//	2,411,274,008	2,317,308,562	11,743,211	//	38,150,102	120,372,337
						26,406,891			

LÉGISLATIF DES BUDGETS DE 1814 à 1835.

BUDGETS DE 1830 A 1335.

DÉVELOPPEMENT des ressources extraordinaires.

Recettes provenant de l'expédition d'Alger (exercice 1830)			49,017,340f
Produit des 30 centimes extraordinaires ajoutés à la contribution foncière de l'exercice 1831			46,442,590
Retenues proportionnelles sur les traitements (exercices 1831 et 1832)			9,848,750
Recouvrements sur les prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie (exercices 1830, 1832, 1833, 1834 et 1835)			18,046,298
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations (exercices 1831, 1834 et 1835)			14,296,416
Recouvrement sur l'avance faite au gouvernement d'Haïti			1,900,000
Produit des moyens extraordinaires attribués aux budgets ci-après par les lois de finances qui en ont primitivement réglé les fixations (voir le compte spécial de ces moyens extraordinaires, page 484), savoir:			
Budget de l'exercice 1831	304,000,000f	567,139,130f	
—— 1832	75,000,000		
—— 1833	167,000,000		
—— 1835	21,139,130		
Ces moyens extraordinaires ont été réalisés comme il suit :			
Produit de la conversion en rentes des obligations de l'emprunt national au pair (exercice 1831)	20,438,900	558,777,935	558,777,935
Produit de négociations de rentes... Emprunt du 10 avril 1831 (exercice 1831)	120,000,014		
—— du 8 août 1832 (exercice 1832)	150,000,000		
Produit de l'aliénation des bois de l'État (exercices 1831, 1832, 1833, 1834 et 1835)	114,297,276		
Produit de la consolidation, en rentes, des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair (voir page 469)	154,041,745		
Recette aux budgets, par transport dans l'actif de la situation des finances, de ceux des moyens extraordinaires indiqués ci-dessus qui restaient à réaliser à l'époque de la clôture de l'exercice 1835, savoir:			
Sur le budget de l'exercice 1831 (obligations de l'emprunt national non converties en rentes, et à rembourser en numéraire, voir page 459)	983,500f	8,361,195	8,361,195
Sur le budget de l'exercice 1833	7,377,695		
TOTAL égal aux moyens extraordinaires accordés par les lois de finances de 1830 à 1835		567,139,130	
Recette au budget spécial des travaux publics, par transport dans l'actif de la situation générale des finances, des moyens extraordinaires restant à réaliser sur ceux qui ont été attribués à ce budget, lesquels s'élevaient à		93,955,000	
Mais comme sur cette somme il restait encore à dépenser, à la clôture de l'exercice 1835, celle de		31,536,931	
Le trésor ne se trouvait en avance et n'a eu à faire recette que du montant des payements effectués jusqu'à cette époque (voir page 289)		62,418,069	62,418,069
TOTAL des ressources extraordinaires attribuées aux budgets des exercices 1830 à 1835			769,108,593

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes ordinaires		5,890,842,356
Dépenses ordinaires et extraordinaires		6,733,643,323
Insuffisance des recettes ordinaires		842,800,967
Report de l'excédant de recette de 1829	11,743,211f	869,207,858
Ressources extraordinaires attribuées aux budgets	769,108,593	
Excédants de dépenses des exercices 1830 et 1832 mis à la charge de la dette flottante	88,356,054	
Excédant de recette transporté à l'exercice 1836		26,406,891

BUDGETS DE 1814 A 1835.

Revenus ordinaires		20,253,778,012f
Dépenses ordinaires et extraordinaires		22,665,052,020
Insuffisance des recettes ordinaires		2,411,274,008
Ressources extraordinaires attribuées aux budgets de 1814 à 1835	2,317,308,562f	
Excédants de dépense de 1827, 1830 et 1832, mis à la charge de la dette flottante	120,372,337	2,437,680,899
Excédant disponible de recette transporté à l'exercice 1836		26,406,891

Nota. D'après le tableau statistique, par période de comptabilité (page 163), les recettes effectuées s'élèvent à 20,266,591,362 francs; mais il faut en déduire 12,813,350 francs pour les fonds départementaux, dont le report a eu lieu sur les exercices postérieurs à 1835.

DÉVELOPPEMENT des Services spéciaux qui ont été successivement rattachés, en recette et en dépense, aux Budgets de 1814 à 1835.

EXERCICES à partir desquels LES SERVICES ont été rattachés au budget.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT DES SERVICES pour la première année où ils ont été ajoutés au budget.
	BUDGETS DE 1814 A 1829.	
1818	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts indirects, lesquels se déduisaient du produit brut de ces impôts et s'élevaient à environ	117,397,000f
	Achat et vente de poudres à feu, également prélevés sur le revenu brut de cette nature de recette	3,266,000
1820	Recette et emploi du produit des amendes et confiscations de l'enregistrement, des douanes et des contributions indirectes	4,163,000
1821	Recette et dépense du produit de la ferme des jeux	5,500,000
1822	Non-valeurs, remboursements et restitutions sur les impôts et primes de douanes à l'exportation, qui n'apparaissaient dans les comptes qu'en déduction de la recette brute des revenus	16,192,000
1824	Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	1,000,000
1826	Service de la vérification des poids et mesures	900,000
1829	Ressources et dépenses facultatives des départements	11,370,000
	Ressources et dépenses facultatives du cadastre	3,900,000
	Fonds de contributions directes, attribués aux dépenses des communes	18,200,000
	Complément des frais de perception et des non-valeurs des contributions directes	1,640,000
		183,528,000
	BUDGETS DE 1830 A 1835.	
1831	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	565,000
	Visa des passe-ports et des légalisations au ministère des affaires étrangères	40,000
1832	Produit et emploi de la rente de l'Inde	1,000,000
	Recettes et dépenses des invalides de la guerre	1,865,000
1834	Recette et emploi du produit de la taxe des brevets d'invention	624,000
1835	Recettes et dépenses de l'Université	3,500,000
		7,594,000
	REPORT des budgets de 1814 à 1829	183,528,000
	TOTAL	191,122,000

Les intérêts de la dette flottante n'ont figuré que pour mémoire dans les budgets de 1824 et 1825; mais cette exception n'a été que temporaire et ne s'est reproduite ni avant ni après ces deux années.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

NOTE

Sur le Compte définitif du Budget de l'Exercice 1835.

Le budget de l'exercice 1835 a été fixé par deux lois distinctes, l'une pour la recette, l'autre pour la dépense, et portant la date des 23 et 24 mai 1834, savoir :

Les contributions et revenus ordinaires, à	997,501,915f
Les moyens extraordinaires (ventes de bois), à	21,275,616
Ensemble	1,018,777,531
Et les dépenses des ministères, à	1,018,776,231
Ce budget présentait par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette, de	1,300

Mais des différences ont depuis été reconnues entre les prévisions de la loi des recettes et celles de la loi des dépenses, relativement à des ressources spéciales, dont l'emploi doit être porté au budget pour une somme égale en recette et en dépense; ces différences expliquées dans le tableau, page 183, et montant à 173,237 fr., donnent lieu de rétablir ainsi qu'il suit le résultat réel du vote primitif du budget de 1835.

Voies et moyens.	Recettes ordinaires	997,501,915f	1,018,777,531f
	Ressources extraordinaires	21,275,616	
Besoins des ministères			1,018,602,994
Excédant probable de recette			174,537

Les modifications qu'il a depuis éprouvées sont l'objet de deux tableaux de développement placés à la suite de la présente note, et se résument ainsi qu'il suit :

Diverses lois spéciales ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires ou extraordinaires, s'élevant ensemble à 31,477,529 fr. 63 cent.; mais, par l'effet d'une annulation de 20,830,960 fr., qu'une de ces lois a prononcée sur les crédits primitifs de plusieurs ministères, les besoins prévus par la loi de finances de 1835 n'ont été réellement augmentés que de la somme de 10,646,569 fr. 63 cent.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les prévisions du budget relatives aux non-valeurs sur les contributions directes, aux dépenses des départements, des communes et du cadastre, ainsi qu'à la répression de la fraude en matière de douanes et de contributions indirectes, s'accroissent, en règlement d'exercice, du montant de la plus-value réalisée sur les ressources spéciales affectées auxdites dépenses. Cette plus-value a été de 5,147,319 fr. 36 cent.

Les crédits afférents aux dépenses départementales et cadastrales des exercices 1833 et 1834, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds de ces exercices, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1835 pour la somme de 5,607,234 fr. 01 cent. (Loi de règlement du budget de l'exercice 1833, en date du 9 juillet 1836, et proposition de loi pour le règlement de l'exercice 1834.)

La loi du 23 mai 1834, qui, par ses articles 8, 9 et 10, a prescrit le nouveau régime d'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs, le montant des payements relatifs à ces dépenses qui auront été effectués chaque année sur les fonds du budget de l'exercice courant. Il y a lieu d'ajouter pour cette cause, aux besoins présumés de l'exercice 1835, une somme de 3,177,916 fr. 01 cent.

Enfin, les changements apportés aux attributions respectives des ministères par les ordonnances royales des 15 juin 1834, 22 février et 2 mars 1836 ont exigé des revirements de crédits montant à 37,710,812 fr. 32 cent.; mais on ne les mentionne ici que pour mémoire, attendu que le total des crédits du budget ne s'en trouve pas affecté.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de l'exercice 1835, jusqu'à la fin de la dernière session législative, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette.....	Évaluations primitives (ressources ordinaires).....	997,501,915f 00c	1,008,256,468f 37c
	Plus-value des ressources spéciales de 1835.....	5,147,319 36	
	Report des fonds départementaux de 1833 et 1834....	5,607,234 01	
Dépense....	Crédits primitifs.....	1,018,602,994 00	1,043,182,033 01
	——— supplémentaires et extraordinaires.....	10,646,569 63	
	——— résultant de la plus-value des ressources spéciales	5,147,319 36	
	——— reportés pour les dépenses départementales de 1833 et 1824.....	5,607,234 01	
	——— pour les dépenses des exercices clos.....	3,177,916 01	

Les dépenses autorisées par les Chambres faisaient par conséquent ressortir, comparativement à l'évaluation des revenus ordinaires du budget, une insuffisance de ressources de..... 34,925,564 64

Mais qui, par l'effet des aliénations de bois de l'État attribuées à l'exercice 1835, à titre de moyens extraordinaires, pour..... 21,275,616 00

Se réduisait à..... 13,649,948 64

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1835, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

RECETTE.

Les appréciations de recettes du budget de 1835 ont été établies de la manière suivante : *Contributions directes*, d'après les rôles votés pour l'année 1834, sauf les changements survenus dans le contingent foncier et les nouvelles prévisions concernant les ressources spéciales affectées à des dépenses départementales; *Impôts et revenus indirects*, d'après les recouvrements connus de l'année 1834, sauf les

augmentations présumées devoir provenir des modifications apportées au tarif des douanes et des améliorations introduites dans le service des postes; *Produits divers*, d'après les recettes également effectuées en 1834, modifiées selon les circonstances particulières à cette nature de recettes éventuelles. Comme on vient de le dire, les différentes évaluations ainsi réglées ont été employées dans la loi des voies et moyens de 1835, y compris la ressource extraordinaire en ventes de bois de l'État (21,275,616 fr.), pour la somme totale de..... 1,029,532,084f 37c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à.....	1,052,224,700f 04c	
Les recouvrements effectués n'ont été que de.....	1,050,514,498 47	
Et il est resté à recouvrer.....	1,710,201 57	

Ce solde s'applique à diverses natures d'impôts indirects ou à des revenus de domaines pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément. Ils représentent des ressources assurées pour le trésor, mais à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant au moment où elle aura lieu, et l'on ne doit comparer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci..... 1,050,514,498 47

Il résulte de cette comparaison,

Que, sur plusieurs branches de revenus, les évaluations ont excédé les recettes de.....	6,800,234f 74c	
Que, sur d'autres, les recettes ont excédé les évaluations de..	27,782,648 84	
Et enfin que ces deux termes font ressortir sur l'ensemble du budget un excédant des recettes de.....	20,982,414 10	20,982,414 10

Les branches de revenus qui ont été inférieures aux prévisions du budget sont celles qui suivent :

Contribution personnelle.....	200 92	
——— des portes et fenêtres.....	23 94	
Droit de timbre.....	701,449 36	
Domaines et bois engagés.....	616,500 49	
Droits de douanes et de navigation.....	2,524,682 39	
Droit de consommation des sels.....	215,577 84	
Loterie.....	2,235,074 94	
Produits de la rétribution et des droits universitaires.....	207,240 24	
Produits divers (recettes de diverses origines).....	162,998 62	
Moyens extraordinaires (aliénations de bois de l'état).....	136,486 00	
	6,800,234 74	6,800,234 74
A reporter.....		6,800,234 74

Report..... 6,800,234f 74c

L'excédant des recettes sur les évaluations s'applique aux produits ci-après :

Contribution foncière.....	101,977f 02c	
——— des patentes.....	1,650,169 91	
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et autres...	761,323 60	
Revenus et prix de vente de domaines.....	1,325,153 42	
Coupes de bois.....	3,271,124 81	
Droits sur les boissons et diverses taxes indirectes.....	9,910,672 47	
Tabacs.....	4,785,053 65	
Poudres à feu.....	415,012 47	
Postes.....	726,155 79	
Rentes et domaines de l'université.....	15,058 25	
Salines et mines de sel de l'Est.....	262,721 42	
Produits de divers revenus publics.....	387,265 78	
Produits divers provenant des ministères.....	338,792 28	
Produits extraordinaires.....	3,739,353 51	
Amendes et confiscations.....	92,814 46	
	27,782,648 84	27,782,648f 84c
SOMME PAREILLE.....		20,982,414 10

La cause précise de ces divers excédants ne saurait être expliquée : les prévisions de ressources du budget, établies comme on vient de l'indiquer, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, il en résulte que le rapprochement des recettes effectuées avec l'appréciation qui en a été faite longtemps d'avance au budget, ne dégage que des différences d'évaluation sans aucun rapport avec le plus ou moins de prospérité des revenus de l'État. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, parce que ces deux termes expriment des faits positifs dont la corrélation permet de signaler à l'attention des chambres les seuls résultats qu'il leur importe de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. Des tableaux publiés ci-après (pages 750 à 768) présentent, en conséquence, par branche de revenus, la comparaison des recettes des exercices 1835 et 1834, et indiquent sommairement les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1835. Ces explications s'appuient elles-mêmes sur des développements également formés par branche de revenus, pour faire connaître les valeurs, matières ou quantités auxquelles les tarifs ont été appliqués, ainsi que les perceptions qui en sont résultées au profit du trésor public. (Voir pages 548 à 743.)

DÉPENSE.

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le budget primitif que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a établi ci-dessus, à..... 1,043,182,033f 01c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1835 montent à..... 1,024,159,075f 32c

A reporter..... 1,024,159,075 32 1,043,182,033 01

Report.....	1,024,159,075f 32c	1,043,182,033f 01c
Les payements effectués sur ces dépenses jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice ont été de.....	1,021,082,403 78	
Et il est resté à payer par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le nouveau mode réglé par la loi du 23 mai 1834 pour l'acquittement des dépenses des exercices clos.....	3,076,671 54	
En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le trésor public, ci.....		1,021,082,403 78
Il résulte du compte définitif de l'exercice 1835 que ces dépenses sont restées inférieures aux crédits de.....		22,099,629 23

Mais, pour connaître la situation réelle des crédits de l'exercice 1835, il est nécessaire de considérer isolément les différents services auxquels ils ont été attribués, et cet examen fait ressortir les résultats ci-après :

Services dont les dépenses payées ont été supérieures aux crédits, et pour lesquels les ministres demandent des crédits complémentaires.....	2,208,593f 37c
Services dont les dépenses payées ont été inférieures aux crédits qui les autorisaient, et pour lesquels les ministres proposent des annulations ou des transports de crédits.	24,308,222 60
Résultat pareil à celui qui vient d'être établi.....	22,099,629 23

Les crédits complémentaires à accorder aux ministres s'appliquent aux services ci-après :

Rentes 5 p. 0/0.....	109,210 87
Intérêts de capitaux de cautionnements.....	70,243 30
Rappels d'arrérages de rentes viagères, et de pensions antérieures à 1835.....	243,109 52
Dépenses du ministère des affaires étrangères.....	34,751 17
——— de l'intérieur.....	38,397 72
——— des travaux publics.....	170,074 14
——— de la guerre.. { divers services.....	64,845 63
——— de la guerre.. { rappels sur les dépes de la solde antéres à 1835.	1,313,960 16
——— de la marine.....	13 43
——— des finances (pertes résultant de tolérances en fort sur le titre et sur le poids des monnaies).....	29,844 19
Frais de régie et de perception des impôts.....	134,143 24
	2,208,593 37

Les crédits à annuler proviennent des causes et des services ci-après :

1° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Rentes 4 et 3 p. 0/0.....	31,731f 00c
Intérêts des obligations de l'emprunt national.....	180,967 50
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux.....	193,176 95
A reporter.....	405,875 45

Report		405,875f 45c
Intérêts de la dette flottante		905,770 51
Rentes viagères et pensions		1,436,608 34
Dépenses du ministère de la justice et des cultes.	Service de la justice	72,819 62
	Service des cultes	143,522 71
Dépenses du ministère des affaires étrangères		490,963 25
——— de l'instruction publique		196,781 89
——— de l'intérieur		1,012,048 71
——— des travaux publics		769,265 23
——— de la guerre		4,959,349 93
——— de la marine		2,048,152 70
——— des finances		197,897 24
Frais de régie et de perception des impôts		656,752 02
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		1,015,002 11
		14,310,809 71

2° Crédits non consommés par les payements et représentant les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants (chapitre spécial des dépenses des exercices clos) 3,076,671 54

3° Crédits pour dépenses spéciales à transporter à l'exercice 1836 (ministère des travaux publics):

Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession.	300,000f 00c	456,438 20
Perfectionnement de la navigation de divers fleuves et rivières.	156,438 20	

3° Crédits à transporter aux exercices 1836 et 1837, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1835, les fonds qui leur étaient spécialement affectés dans le budget de ce dernier exercice, savoir:

A l'exercice 1836,

Dépenses sur produits spéciaux affectés aux écoles normales primaires, ci		24,823f 76c	162,666f 35c
Dépenses pour travaux sur produits de droits de péage spécialisés		137,842 59	
A l'exercice 1837,			
Dépenses de l'instruction primaire.	Sur le produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux	596,516 15	6,464,303 15
	Sur le produit de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux.	35,788 19	
Dépenses départementales.	Dépenses variables spéciales	2,025,251 99	6,301,636 80
	Dépenses imputables sur le produit des ressources éventuelles	242,566 37	
	Idem sur le produit des centimes facultatifs	2,927,071 36	
Secours spéciaux aux départements		27,455 62	
Dépenses cadastrales		273,438 56	
Non-valeurs sur les contributions foncière personnelle et mobilière		173,548 56	
TOTAL des annulations et transports de crédits			24,308,222 60

Des explications sommaires font connaître pour chaque ministère, par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter le relevé. Ce sont les comptes définitifs publiés par les ministres à l'appui du projet de loi de règlement de l'exercice 1835 qu'il faut consulter pour les détails par article de dépense, ainsi que pour tous les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif sous lequel les charges de l'exercice 1835 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ce rapprochement spécial, établi à l'instar de celui que l'on a annoncé plus haut pour les recettes, est l'objet des tableaux publiés ci-après (pages 769 à 775). Les différences entre les exercices 1835 et 1834 y sont ressorties par ministère et par nature de service; quant aux causes de ces différences, les comptes des ministres pouvaient seuls les expliquer, et il est en conséquence nécessaire de se reporter à ces comptes.

RÉSULTAT GÉNERAL.

Les ressources de l'exercice 1835 ont produit.....	1,050,514,498f 47c
Sur cette somme, il est nécessaire de prélever les fonds départementaux à transporter aux exercices 1836 et 1837.....	6,464,303 15
Reste pour les recettes applicables aux dépenses de l'exercice 1835 ...	1,044,050,195 32
Les dépenses ordinaires et extraordinaires, payées à la charge de cet exercice, ayant été de.....	1,021,082,403 78
Le budget de l'exercice 1835 présente un excédant de recette de.....	22,967,791 54
Mais la loi des comptes, maintenant en examen à la Chambre des députés, attribuant à cet exercice l'excédant de recette de 1834, ci.....	3,439,099 78
Le budget de l'exercice 1835 se solde en définitive par un excédant de recette de 26,406,891 fr. 32 cent., dont le projet de loi de règlement de cet exercice propose le transport à l'exercice 1836, ci.....	26,406,891 32

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées jusqu'à la fin de la session des Chambres, le budget de l'exercice 1835 paraissait devoir présenter un excédant de dépenses de.... 13,649,948f 64c

Le compte définitif de l'exercice 1835, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, fait ressortir au contraire un excédant de recette de 26,406,891 fr. 32 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Augmentation réalisée sur les ressources prévues.....	20,982,414f 10c	
2° Dépenses non effectuées par les ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale (14,310,809 fr. 71 cent., déduction faite de 2,208,593 fr. 37 cent. de crédits complémentaires), ci.....	12,102,216 34	
A reporter.....	33,084,630 44	13,649,948 64

Report.....	33,084,630f 44c	13,649,948f 64c
3° Dépenses spéciales de l'administration des ponts-et-chaussées à reporter à la charge de l'exercice 1836.....	456,438 20	
4° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1835....	3,076,671 54	
	36,617,740 18	
5° Enfin application aux voies et moyens de l'exercice 1835 de l'excédant disponible de recette par lequel s'est soldé le budget de 1834.....	3,439,099 78	
ENSEMBLE.....	40,056,839 96	40,056,839 96
Excédant de recette, d'accord avec celui qui vient d'être établi.....		26,406,891 32

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de l'année 1835, l'excédant de recette présumé pour l'exercice 1835, n'aurait été que de..... 14,909,512f 95c

Mais il est résulté de la liquidation définitive des ressources et des besoins de cet exercice, que les recettes prévues se sont augmentées de..... 716,556 69

Que les dépenses probables ont été réduites notamment pour les services de la guerre et de la marine, de..... 7,704,150 14

Et enfin, que sur les dépenses constatées, il est resté à payer, en clôture d'exercice..... 3,076,671 54

Résultat pareil à celui qui précède. (Voir les détails au tableau, page 227.)..... 26,406,891 32

Le projet de loi de règlement de l'exercice 1835 comprend aussi, pour cet exercice, la situation du budget spécial des travaux publics autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834. Des développements particuliers, pages 279 à 289, font connaître les mouvements de ce budget annexe, depuis son origine jusqu'au 1er janvier 1837.

Le même projet de loi statue également sur les résultats définitifs, en recette et en dépense, de plusieurs services spéciaux, qui sont rattachés pour ordre au budget général de l'État. Les comptes de ces services spéciaux se trouvent à l'appui du projet de loi (pages 118 à 131), mais il n'y a pas eu lieu de les réunir au compte général de l'administration des finances.

DÉVELOPPEMENT des Crédits accordés sur l'Exercice 1835 par des Lois spéciales.

MINISTÈRES.	DATES DES LOIS.	OBJETS DES CRÉDITS.			MONTANT des CRÉDITS.
Justice. et cultes.	28 mai 1836.....	Justice.....	Administration centrale. (Matériel.)....	3,000 00	703,000 00	884,155 10
			Frais de justice criminelle.....	700,000 00	
		Cultes.....	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial...	145,000 00	181,155 10
			Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance.....	36,155 10	
Instruction publique.	*Idem*.....	Instruction supérieure. (Facultés.)	Traitements éventuels ou droits de présence des professeurs des facultés.....		80,000 00	380,000 00
		Écoles normales primaires. (Fonds spéciaux.).....			300,000 00
Intérieur.	2 juin 1834....	Portion applicable au budget de 1835, du crédit de 1,500,000 francs, accordé pour la dépense du pont de Cubzac.....			300,000 00	3,905,287 87
	27 janvier 1835 ..	Construction d'une salle d'audience pour la Cour des pairs.....			360,000 00
	26 juin	Complément des dépenses secrètes			1,200,000 00
	27 *idem*.....	Secours aux étrangers réfugiés en France.....			500,000 00
	30 *idem*.....	Perfectionnement de la navigation des fleuves et rivières (portion affectée à l'exercice 1835 du crédit de 6 millions ouvert par l'article 1er de la loi).....			400,000 00
	6 juillet.....	Célébration des journées de juillet 1830			200,000 00
	Idem.....	Dépenses de construction du palais de la Chambre des députés.....			270,000 00
	Idem.....	Travaux faits à l'Observatoire de Paris.....			61,698 80
	Idem.....	Achèvement du nouveau soubassement de la colonne de la place Vendôme		39,214 20	216,890 01
		Monument de juillet 1830.....		121,696 72	
		Bâtiment des archives de la Cour des comptes.....		55,979 09	
	2 septembre.....	Cérémonies relatives à l'attentat du 28 juillet 1835.....			300,000 00
	4 *idem*.....	Secours aux victimes de l'attentat du 28 juillet 1835.....			25,000 00
	28 mai 1836.....	Dépenses de travaux pour la continuation du procès d'avril et pour celui de l'attentat du 28 juillet 1835.....			65,000 00
	Idem.....	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance			6,699 06
Travaux publics, commerce etc.	19 mars 1835....	Mesures à prendre et secours à distribuer pour combattre la propagation des épidémies.....			250,000 00	1,850,000 00
	30 août 1835.....	*Idem*.....			500,000 00
	24 mai 1836.....	Encouragements aux pêches maritimes.....			300,000 00
	28 *idem*.....	*Idem*.....			800,000 00
Guerre.....	*Idem*.....	Fourrages.....		2,250,000 00	2,320,426 80	5,719,426 80
		Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....		70,426 80	
	Idem.....	Service extraordinaire.	Frais de premier établissement du ministre.....	12,000 00	3,399,000 00
			Garnisons extraordinaires de Lyon et du Midi.....	668,000 00	
			Occupation d'Ancône.....	266,000 00	
			Divisions d'observation des Pyrénées.	1,450,000 00	
			Choléra-morbus.....	240,000 00	
			Expédition de Mascara.....	763,000 00	
Marine.....	29 juin 1835.....	Service extraordinaire.	Solde et entretien des corps organisés.....		450,000 00	668,111 71
			Colonies.....		200,000 00
	28 mai 1836.....	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....			18,111 71
		A reporter.....			13,406,981 48

MINISTÈRES.	DATES DES LOIS.	OBJETS DES CRÉDITS.				MONTANT des CRÉDITS.
		Report.....				13,406,981 48
Finances....	23 janvier 1835...	Subvention au fonds de retraites du ministère des finances.....			1,100,000 00	
	18 mai 1835.....	Pensions militaires (2/3 du crédit accordé pour l'inscription des pensions militaires).....			933,333 34	
		Indemnités aux incendiés de Salins.....			304,628 00	
	14 juin 1835....	Subvention au fonds de retraite du ministère des finances.....			2,900,000 00	
	25 *idem*.....	Pensions de la caisse de vétérance.....			600,000 00	
	29 *idem*.....	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.....			450,000 00	
	Idem.....	Transport des dépêches dans le Levant, par paquebots à vapeur.....			3,000,000 00	
	2 juillet 1835....	Dépenses de la Chambre des députés.....			122,300 00	
	29 août 1835.....	Rentes 3 pr 0/0.....		420,000 00		
		Rentes 4 pr 0/0.....		1,875,388 00		
		Intérêts de la dette flottante.....		1,500,000 00		
		Pensions civiles.....		170,000 00		
		Pensions à titre de récompenses nationales.....		15,000 00		
		Pensions de donataires.....		69,000 00		
		Subvention aux fonds de retraite des ministères.....		3,000 00		
		Chambre des députés.....		60,938 10		
		Service administratif des contributions directes dans les départements; frais de recensement des portes et fenêtres.....		110,000 00		
		Perception des contributions directes dans les départements; remises des percepteurs.....		20,000 00		
		Service administratif et de perception de l'enregistrement dans les départements. — Papiers, impressions.....	25,000	405,000 00		18,070,548 15
		Service administratif et de perception de l'enregistrement dans les départements. — Réparations et contributions des bâtiments et domaines de l'État.....	100,000			
		Service administratif et de perception de l'enregistrement dans les départements. — Frais de poursuites et d'instances.....	80,000			
		Service administratif et de perception de l'enregistrement dans les départements. — Dépenses accidentelles....	200,000		8,612,283 81	
		Timbre..... — Achat et frais de transport de papier timbré.....		50,000 00		
	28 mai 1836.....	Service administratif des forêts; frais divers pour les bois des communes.....		40,000 00		
		Service administratif et de perception des douanes dans les départements; frais des entrepôts intérieurs des douanes.....		121,50 00		
		Service administratif et de perception des contributions indirectes dans les départements. — Remises aux entreposeurs de tabacs et aux buralistes.....	309,500	409,500 00		
		Service administratif et de perception des contributions indirectes dans les départements. — Taxations proportionnelles.	100,000			
		Poudres à feu. — Achat de poudres.....		120,000 00		
		Service administratif et de perception des postes dans les départements; achat de lettres venant de l'étranger.....		54,000 00		
		Transport des dépêches. — Frais de chevaux et guides.	28,500	36,500 00		
		Transport des dépêches. — Transport en paquebots...	8,000			
		Primes à l'exportation des marchandises.....		3,000,000 00		
		Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....		132,457 71		
		Service extraordinaire. — Cour des Pairs.....		31,826 00		
		Service extraordinaire. — Frais de refonte d'anciennes monnaies duodécimales.....		4,177 00		
		Service extraordinaire. — Frais de bureau de la commission gratuite de la caisse de vétérance et des secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.....		12,000 00	48,003 00	
						31,477,529 63
A déduire les crédits annulés sur divers services des ministères ci-après, par la loi du 28 mai 1836:						
		Ministère de la guerre.....			5,650,200 00	20,830,960 00
		——— des finances.....			15,180,760 00	
		Reste.....				10,646,569 63

Tableau de développement des Modifications que les Évaluations et les Crédits du Budget de l'Exercice 1835 ont éprouvées pour divers services spéciaux.

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS portées au budget.	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	RESSOURCES provenant des fonds reportés des exercices ci-après, pour dépenses départementales. Exercice 1833.	Exercice 1834.	TOTAL des évaluations portées dans la situation définitive de l'exercice 1835.
Contributions directes	360,534,422f 00c	(a) 3,394,270f 72c	"	"	"	363,928,692f 72c
Enregistrement, timbre et domaines	199,210,000 00	"	"	"	"	199,210,000 00
Coupes de bois	20,960,000 00	"	"	"	"	20,960,000 00
Douanes et sels	165,103,000 00	"	(b) 171,026f 75	"	"	164,931,973 25
Contributions indirectes	177,205,000 00	"	(b) 97,653 65	"	"	177,107,346 35
Postes	36,380,000 00	"	"	"	"	36,380,000 00
Loterie	10,000,000 00	"	"	"	"	10,000,000 00
Recettes diverses	28,109,493 00	(c) 2,021,729 04	"	"	"	30,131,222 04
Recette à l'exercice 1835, des fonds affectés à des dépenses spéciales non employés sur les exercices précédents	"	"	"	(d) 5,547,483f 00c	(d) 59,751f 01c	5,607,234 01
	997,501,915 00	5,415,999 76	268,680 40	5,547,483 00	59,751 01	1,008,256,468 37
Moyens extraordinaires	21,275,616 00	"	"	"	"	21,275,616 00
	1,018,777,531 00	5,415,999 76	268,680 40	5,547,483 00	59,751 01	1,029,532,084 37
Excédant de recette du budget de l'exercice 1834. (Loi de règlement de l'exercice 1834)	3,439,099 78	"	"	"	"	3,439,099 78
	1,022,216,630 78	5,415,999 76	268,680 40	5,547,483 00	59,751 01	1,032,971,184 15
		5,147,319f 36c		5,607,234f 01c		

OBSERVATIONS.

(a) Plus-value des rôles mis en recouvrement pour des impositions spéciales, savoir:

Contribution foncière	984,937f 56c	
——— personnelle et mobilière	1,362,717 13	
——— des portes et fenêtres	442,581 72	
——— des patentes	597,986 96	
Taxe de premier avertissement	6,047 35	
		3,394,270 72

(b) Moins-value des recettes réalisées sur le produit des droits de péage spécialement affectés à des travaux d'amélioration et d'achèvement relatifs à la navigation.

(c) Plus-value des ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales		1,352,318f 76c
Plus-value de produits extraordinaires affectés aux dépenses des écoles normales primaires		31,071 76
Fonds avancés par des propriétaires pour dépenses cadastrales		4,673 91
Produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers, qui ne sont portées au budget que pour ordre, en recette et en dépense, et dont les évaluations sont élevées au montant des recettes réalisées :		
Amendes en matières de douanes	211,921f 96c	633,664 61
——— de contributions indirectes	421,742 65	
		2,021,729 04

(d) Voir au tableau suivant l'indication des dépenses auxquelles ces fonds étaient affectés.

Suite du *Tableau de développement des Modifications que les Évaluations et les Crédits du budget de l'exercice 1835 ont éprouvées pour divers services spéciaux.*

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS portés au budget. (a)	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	CRÉDITS reportés des exercices 1833 et 1834. (Fonds départementaux.)	AUGMENTATIONS et diminutions de crédits résultant de lois spéciales. Crédits accordés.	Crédits annulés.	NOUVELLE RÉPARTITION des attributions des ministères. Crédits retranchés.	Crédits ajoutés.
Dette publique	334,736,210f 00c	"	"	"	10,035,721f 34	14,562,000f	"	"
Dotations	17,040,000 00	"	"	"	183,238 10	"	"	"
Justice et cultes — Justice	18,632,670 00	"	"	"	703,000 00	"	"	"
Justice et cultes — Cultes	34,259,000 00	"	"	"	181,155 10	"	"	192,600f 00c (b)
Affaires étrangères	7,330,700 00	"	"	"	"	"	"	"
Instruction publique	12,752,970 21 (c)	90,947f 48c (d)	"	"	380,000 00	"	"	"
Intérieur	99,344,924 79 (e)	3,032,950 40 (f)	"	5,108,040f 00c (g)	3,905,287 87	"	37,211,812f 32c (h)	499,000 00 (i)
Travaux publics, agriculture et commerce	10,076,385 00	(j) 877 70	268,680f 40c (k)	28,662 00 (l)	1,850,000 00	"	499,000 00 (m)	37,019,212 32 (n)
Guerre	239,956,390 00	"	"		5,719,426 80	5,650,200f	"	"
Marine	63,731,841 00	"	"	"	668,111 71	"	"	"
Finances	22,397,700 00	(o) 4,673 91	24,734 87 (p)	279,108 01 (q)	485,088 71	286,000	"	"
Frais de régie et de perception	115,225,618 00	(r) 6,047 35	(s) 0 26	"	4,366,500 00	332,760	"	"
Remboursements et restitutions	43,118,585 00 (t)	2,305,238 05 (u)	"	191,424 00 (v)	3,000,000 00	"	"	"
	1,018,602,994 00	5,440,734 89	293,415 53	5,607,234 01	31,477,529 63	20,830,960	37,710,812 32	37,710,812 32
		5,147,319 36			10,646,569 63 (x)		"	

CRÉDITS pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1835. (Art. 8 de la loi du 23 mai 1834.)	TOTAL des crédits portés dans la situation définitive de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
"	330,209,931f 34c	(a) Crédits ouverts par la loi du 23 mai 1834 ..... 1,009,008,531f Crédit additionnel accordé par la loi du 24 du même mois pour l'accroissement de l'effectif de l'armée 9,767,700 1,018,776,231
"	17,223,238 10	Modifications aux crédits portés dans la loi du 23 mai 1834, pour les dépenses départementales, afin de les accorder avec les ressources qui leur sont attribuées par la loi des recettes du 24 du même mois (voir page 535), savoir :
263f 30c	19,335,933 30	A déduire. Dépenses variables des départements ..... 2f; Décharges et réductions sur les patentes ..... 193,300 — 193,302f
68,695 12	34,701,450 22	A ajouter. Dépenses fixes des départements ..... 20,000; Remises et modérations sur la contribution foncière ..... 65 — 20,065
49,167 57	7,379,867 57	Reste à déduire ..... 173,237 — 173,237 1,018,602,994
1,519 79	13,225,437 48	(b) Crédits retranchés du budget du ministère de l'intérieur par l'ordonnance royale du 15 juin 1834 et ajoutés aux chapitres suivants du ministère de la justice et des cultes (service des cultes), savoir :
88,517 20	74,766,907 94	Administration centrale (personnel) ..... 145,000f; Pensions aux employés supprimés ..... 17,600; Administration centrale (matériel) ..... 30,000 — 192,600f
173,269 16	48,380,725 78	(c) Y compris la somme de 461,341f 21c, à laquelle s'est élevée la portion des centimes facultatifs qui a été affectée par les conseils généraux des départements aux dépenses de l'instruction primaire.
1,201,780 39	241,227,397 19	(d) Augmentation de crédit égale à la plus-value des rôles mis en recouvrement pour les contributions directes. 59,875f 72c; Crédit résultant de la plus-value des produits extraordinaires affectés aux dépenses des écoles normales primaires ..... 31,071 76 — 90,947f 48c
488,482 48	64,888,435 19	(e) Y compris la somme de 20,000 fr. ajoutée pour accorder les crédits des dépenses départementales avec les ressources qui leur sont affectées (voir la note du renvoi (a) ci-dessus) et déduction faite, 1° de celle de 461,341f 21c dont les crédits du ministère de l'intérieur se trouvent réduits par suite de l'affectation ci-dessus (voir renvoi c) aux dépenses de l'instruction primaire, de pareille somme prélevée sur le produit des centimes facultatifs; 2° de celle de 2 fr. pour les motifs expliqués au renvoi (a) ci-dessus.
1,106,221 00	23,962,056 76	
"	119,265,405 09	(f) Augmentation de crédit résultant de la plus-value des rôles mis en recouvrement pour les contributions directes :
"	48,615,247 05	Dépenses fixes du matériel des cours royales ..... 16,807f 33c; Dépenses variables des départements. 37,548 93; Dépenses facultatives extraordinaires 1,626,275 38 — 1,680,631f 64c Augmentations aux dépenses variables sur ressources éventuelles des départements, pour la plus-value de ces ressources. (Voir la note (c) aux évaluations de recette.) 1,352,318 76 3,032,950 40
3,177,916 01	1,043,182,033 01	(g) Dépenses fixes du matériel des cours royales ..... 859,667f; Dépenses variables ..... 1,241,117; ——— sur ressources éventuelles des départements ..... 176,287; ——— extraordinaires sur centimes facultatifs ..... 2,830,969 — 5,108,040f

(h) Crédits retirés des chapitres suivants du budget du ministère de l'intérieur par l'ordonnance royale du 15 juin 1834, et reportés aux ministères de la justice pour 192,000 fr. et du commerce pour 130,000 fr., savoir :

Administration centrale (personnel) 145,000f; Pensions et indemnités temporaires à des employés supprimés ..... 17,600; Administration centrale (matériel). 30,000 — 192,600f; Travaux de conservation d'anciens monuments. (Voir les renvois b et n.) ..... 130,000 — 322,600f 00c

Crédits retranchés par les ordonnances royales des 22 février et 2 mars 1836 du ministère de l'intérieur et reportés au budget du ministère des travaux publics, savoir :

Crédits ouverts pour le service des ponts et chaussées par la loi de finances du 23 mai 1834. 36,186,000f 00c; *Idem* par la loi du 2 juin 1834 (pont de Cubzac) ..... 300,000 00; *Idem* par la loi du 30 juin 1835 (navigation des fleuves et rivières) ..... 400,000 00; Portion de crédit pour dépenses des exercices périmés ..... 3,212 32 — 36,889,212 32

37,211,812 32

(i) Crédits retranchés du budget du ministère du commerce par l'ordonnance royale du 15 juin 1834 et ajoutés aux chapitres suivants du budget du ministère de l'intérieur, savoir :

Administration centrale (personnel) ..... 330,000f; Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés ..... 83,000; Administration centrale (matériel) ..... 86,000 — 499,000f

(j) Secours spéciaux (plus-value des rôles).

(k) Réduction du crédit ouvert pour les dépenses de travaux sur droits de péage spécialisés au montant des recettes réalisées sur ces produits.

(l) Secours spéciaux.

(m) Crédits retranchés du budget du ministère du commerce par l'ordonnance royale du 15 juin 1834 et reportés au ministère de l'intérieur. (Voir le renvoi (i) ci-dessus.)

(n) Crédits déduits du budget du ministère de l'intérieur par la même ordonnance et ajoutés au ministère du commerce (voir le renvoi h), ci 130,000f 00c

Crédits retirés du budget du même ministère et reportés au ministère des travaux publics par les ordonnances royales des 22 février et 2 mars 1836. (V. même renvoi h.) 36,889,212 32

37,019,212 32

(o) Cadastre. Crédit résultant des avances faites par divers propriétaires.

(p) Cadastre. Réduction de crédit pour moins-value des rôles.

(q) Dépenses cadastrales.

(r) Service administratif des contributions directes dans les départements :

Frais de premier avertissement (frais d'impression, etc.) ..... 3,628f 41c; *Idem* (frais de distribution) ..... 2,418 94 — 6,047f 35c

(s) Service administratif des contributions directes dans les départements (frais de recensement des portes et fenêtres) moins-value des rôles.

(t) Y compris 65 fr. et déduction faite de 193,300 fr. pour les motifs expliqués au renvoi (a).

(u) Restitutions et non-valeurs sur contributions directes. Plus-value des rôles 1,671,573f 44c

Restitutions de produits d'amendes attribuées. Élévation du crédit du budget au montant des recettes réalisées. (voir la note c, aux évaluations des recettes) :

Amendes en matières de douanes ..... 211,921f 96c; ——— de contributions indirectes ..... 421,742 65 — 633,664 61

2,305,238 05

(v) Restitutions et non-valeurs sur contributions directes.

(x) Voir, pour le développement de ces crédits, le tableau qui précède, pages 178 et 179.

BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	252,526,715f 56c	252,628,692f 58c	252,628,692f 58c	"	"	101,977f 02c	252,628,692f 58c	Voir le tableau pages 750 et 751, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1835 avec celles de l'exercice 1834, et l'explication des différences que présentent ces deux exercices.
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644 00	1,034,644 00	1,034,644 00	"	"	"	1,034,644 00	
Contribution personnelle et mobilière	53,825,717 13	53,825,516 21	53,825,516 21	"	200f 92c	"	53,825,516 21	
——— des portes et fenêtres	27,052,581 72	27,052,557 78	27,052,557 78	"	23 94	"	27,052,557 78	
——— des patentes	28,797,986 96	30,448,156 87	30,448,156 87	"	"	1,650,169 91	30,448,156 87	
Taxe de premier avertissement	691,047 35	691,047 35	691,047 35	"	"	"	691,047 35	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	164,800,000 00	166,312,359 02	165,561,323 60	751,035f 42c	"	761,323 60	165,561,323 60	Voir comme ci-dessus, pages 752 et 753.
Droit de timbre	31,000,000 00	30,298,660 49	30,298,550 64	109 85	701,449 36	"	30,298,550 64	
Revenus et prix de vente de domaines	2,610,000 00	4,225,495 89	3,935,153 42	290,342 47	"	1,325,153 42	3,935,153 42	
Domaines et bois engagés ou échangés	800,000 00	516,824 05	183,499 51	333,324 54	616,500 49	"	183,499 51	
A reporter	563,138,692 72	567,033,954 24	565,659,141 96	1,374,812 28	1,318,174 71	3,838,623 95	565,659,141 96	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....	563,138,692f 72c	567,033,954f 24c	565,659,141f 96c	1,374,812f 28c	1,318,174f 71c	3,838,623f 95c	565,659,141f 96c	
COUPES DE BOIS.								
Principal des adjudications.....	18,000,000 00	20,645,505 37	20,645,505 37	//	//	2,645,505 37	20,645,505 37	Voir le tableau pages 754 et 755, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1835 avec celles de l'exercice 1834, et explication des différences que présentent ces deux exercices.
Décime et produits accessoires.....	2,960,000 00	3,585,619 44	3,585,619 44	//	//	625,619 44	3,585,619 44	
DOUANES.								
Droits de douanes, de navigation et recettes accidentelles.....	109,956,973 25	107,432,290 86	107,432,290 86	//	2,524,682 39	//	107,432,290 86	Voir comme ci-dessus, pages 756 et 757.
Droit de consommation des sels.....	54,975,000 00	54,759,422 16	54,759,422 16	//	215,577 84	//	54,759,422 16	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Boissons et droit de fabrication des bières.....	70,065,000 00	77,567,117 28	77,348,285 58	218,831 70	//	7,283,285 58	77,348,285 58	
Droits divers et recouvrements d'avances pour divers services.....	33,192,346 35	35,936,290 83	35,819,733 24	116,557 59		2,627,386 89	35,819,733 24	Voir comme ci-dessus, pages 758 et 759.
Produit de la vente des tabacs.....	69,650,000 00	74,435,053 65	74,435,053 65	//	//	4,785,053 65	74,435,053 65	
Produit de la vente des poudres.....	4,200,000 00	4,615,012 47	4,615,012 47	//	//	415,012 47	4,615,012 47	
A reporter.....	926,138,012 32	946,010,266 30	944,300,064 73	1,710,201 57	4,058,434 94	22,220,487 35	944,300,064 73	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *COMPTE DÉFINITIF des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....	926,138,012f 32c	946,010,366f 30c	944,300,064f 73c	1,710,201f 57c	4,058,434f 94c	22,220,487f 35c	944,300,064f 73c	
DIVERS REVENUS.								
Produits des postes. — Taxe des lettres.....		32,173,786 27	32,173,786 27					
Produits des postes. — Service rural.....		1,735,290 33	1,735,290 33					
Produits des postes. — Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent.....	36,380,000 00	790,462 75	790,462 75	"	"	726,155 79	37,106,155 79	Voir le tableau pages 760 et 761, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1835 avec celles de l'exercice 1834, et explication des différences que présentent ces deux exercices.
Produits des postes. — Produit des places dans les malles-postes et les paquebots.....		1,731,532 94	1,731,532 94					
Produits des postes. — Produit des offices étrangers.....		648,735 70	648,735 70					
Produits des postes. — Recettes accidentelles.....		26,347 80	26,347 80					
Loterie.....	10,000,000 00	7,764,925 06	7,764,925 06	"	2,235,074 94	"	7,764,925 06	Voir comme ci-dessus, pages 762 et 763.
Versement au trésor par la ville de Paris. (Produit des jeux.).....	5,500,000 00	5,500,000 00	5,500,000 00	"	"	"	5,500,000 00	
Produits de la rétribution et des droits universitaires.....	3,172,500 00	2,965,259 76	2,965,259 76	"	207,240 24	"	2,965,259 76	Voir, pages 694 à 712, les développements qui sont publiés sur les produits universitaires de l'exercice 1835.
Versement du produit des rentes et domaines appartenant à l'Université.....	536,993 00	552,051 25	552,051 25	"	"	15,058 25	552,051 25	
Salines et mines de sel de l'Est.....	1,200,000 00	1,462,721 42	1,462,721 42	"	"	262,721 42	1,462,721 42	Voir le tableau page 764, pour la comparaison des recettes des exercices 1835 et 1834.
A reporter.....	982,927,505 32	1,001,361,379 58	999,651,178 01	1,710,201 57	6,500,750 12	23,224,422 81	999,651,178 01	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....		982,927,505f 32c	1,001,361,379f 58c	999,651,178f 01c	1,710,201f 57c	6,500,750f 12c	23,224,422f 81c	999,651,178f 01c	1,020,391,655.39 999,651,178.01 20,740,477.38 3,072,671. à déduire Dette 17,667,806.38 à ajouter, l'excédant 20,180,032.40 produit divers de 1835 29,112,838.-78
PRODUITS DIVERS.									
Produits de divers revenus publics.	Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles.....	//	39,388 02	39,388 02					
	Produit des mines.....	//	239,354 74	239,354 74					
	Droit de vérification des poids et mesures.....	900,000 00	984,036 19	984,036 19					
	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires.....	570,000 00	471,718 30	471,718 30					
	Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine.....	540,000 00	400,000 00	400,000 00					
	Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales.	2,310,613 76	2,310,613 76	2,310,613 76	//	//	387,265 78	7,352,659 21	
	Produits extraordinaires affectés aux dépenses des écoles normales primaires.....	331,071 76	331,071 76	331,071 76					
	Produit de la taxe des brevets d'invention.....	240,000 00	332,504 00	332,504 00					
	Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre....	1,220,000 00	1,370,336 07	1,370,336 07					
	Recettes de diverses natures.....	853,707 91	873,636 37	873,636 37					
		6,965,393 43							
Produits divers provenant des ministères.....		2,050,000 00	2,388,792 28	2,388,792 28	//	//	338,792 28	2,388,792 28	Voir les tableaux pages 766 et 767, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1835 avec celles de l'exercice 1834. La comparaison des produits des monnaies et des médailles fait l'objet d'un tableau particulier, publié page 765.
Produits extraordinaires.	Intérêts de la créance sur l'Espagne.....	2,072,671 00	2,072,671 00	2,072,671 00					
	Produit de la rente de l'Inde.....	1,000,000 00	1,000,000 00	1,000,000 00					
	Produits et revenus locaux d'Alger.....	1,550,000 00	1,607,499 18	1,607,499 18					
	Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie.	1,500,000 00	2,501,404 42	2,501,404 42					
	Prélèvement sur les bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.....	1,000,000 00	1,296,416 64	1,296,416 64	//	//	3,739,353 51	10,862,024 51	
	Recouvrement sur l'avance faite aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti.....	//	1,900,000 00	1,900,000 00					
	Recouvrement sur l'avance faite au gouvernement grec.....	//	333,333 33	333,333 33					
	Recettes de diverses nature.....	//	150,699 94	150,699 94					
		7,122,671 00							
Recettes de diverses origines.....		300,000 00	137,001 38	137,001 38	//	162,998 62	//	137,001 38	
A reporter.....		999,365,569 75	1,022,101,856 96	1,020,391,655 39	1,710,201 57	6,663,748 74	27,689,834 38	1,020,391,655 39	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report	999,365,569f 75c	1,022,101,856f 93c	1,020,391,655f 39c	1,710,201f 57c	6,663,748f 74c	27,689,834f 38c	1,020,391,655f 39c	
PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES A DIVERS.								
Amendes de police simple et de police correctionnelle	3,283,664 61	942,814 46	942,814 46	"	"	92,814 46	3,376,479 07	Voir les tableaux pages 766 et 767, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1835 avec celles de l'exercice 1834.
——— en matières de douanes		1,411,921 96	1,411,921 96					
——— en matières de contributions indirectes		1,021,742 65	1,021,742 65					
	1,002,649,234 36	1,025,478,336 03	1,023,768,134 46	1,710,201 57	6,663,748 74	27,782,648 84	1,023,768,134 46	
MOYENS EXTRAORDINAIRES.								
Emploi d'un crédit de 21,275,616 francs à réaliser au moyen de ventes de bois.	21,275,616 00	21,139,130 00	21,139,130 00	"	136,486 00	"	21,139,130 00	Voir le compte des aliénations de bois de l'État, page 443 du compte des finances de l'année 1835.
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES 1833 ET 1834.								
Recettes à l'exercice 1835 de fonds non employés à l'époque de la clôture des exercices 1833 et 1834 sur les crédits affectés à des dépenses spéciales	5,607,234 01	5,607,234 01	5,607,234 01	"	"	"	5,607,234 01	
	1,029,532,084 37	1,052,224,700 04	1,050,514,498 47	1,710,201 57	6,800,234 74	27,782,648 84	1,050,514,498 47	
Excédant de recette du budget de l'exercice 1834, transporté à l'exercice 1835. (Loi de règlement de l'exercice 1834.)	3,439,099 78	3,439,099 78	3,439,099 78	"	"	"	3,439,099 78	Voir page 208 du compte des finances de l'année 1835.
	1,032,971,184 15	1,055,663,799 82	1,053,953,598 25	1,710,201 57	6,800,234 74	27,782,648 84	1,053,953,598 25	
					20,982,414 10			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.
DETTE PUBLIQUE.										
Rentes 5 p. 0/0	146,714,257f 00	146,823,467f 87c	146,470,039f 66c	353,428f 21c	"	(a) 109,210f 87c	109,210f 87c	"	353,428f 21c	146,470,039f 66c
—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	1,026,465 00	135 00	"	"	"	"	135 00	1,026,465 00
—— 4 p. 0/0	4,996,794 00	4,995,884 50	4,992,674 50	3,210 00	(b) 909f 50c	"	"	909f 50c	3,210 00	4,992,674 50
—— 3 p. 0/0	34,929,696 00	34,898,874 50	34,811,947 50	86,927 00	(c) 30,821 50	"	"	30,821 50	86,927 00	34,811,947 50
Intérêts des obligations de l'emprunt national au pair	613,815 00	432,847 50	430,172 50	2,675 00	(d) 180,967 50	"	"	180,967 50	2,675 00	430,172 50
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	"	"	"	"	44,616,463 00
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,062,000 00	9,868,823 05	9,868,823 05	"	(e) 193,176 95	"	"	193,176 95	"	9,868,823 05
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000 00	9,070,243 30	8,428,955 02	641,288 28	"	(f) 70,243 30	70,243 30	"	641,288 28	8,428,955 02
—— de la dette flottante	11,500,000 00	10,594,229 49	10,594,229 49	"	(g) 905,770 51	"	"	905,770 51	"	10,594,229 49
Rentes viagères	5,225,000 00	4,690,626 93	4,690,626 93	"	(h) 534,373 07	"	"	534,373 07	"	4,690,626 93
Pensions de la pairie	1,160,000 00	1,135,833 31	1,135,833 31	"	(h) 24,166 69	"	"	24,166 69	"	1,135,833 31
—— civiles	1,590,000 00	1,539,969 77	1,539,969 77	"	(h) 50,030 23	"	"	50,030 23	"	1,539,969 77
—— à titre de récompenses nationales	620,000 00	613,424 35	613,424 35	"	(h) 6,575 65	"	"	6,575 65	"	613,424 35
—— aux vainqueurs de la Bastille	23,000 00	20,602 76	20,602 76	"	(h) 2,397 24	"	"	2,397 24	"	20,602 76
—— militaires	46,120,333 34	45,491,323 31	45,491,323 31	"	(h) 629,010 03	"	"	629,010 03	"	45,491,323 31
—— ecclésiastiques	3,166,000 00	3,095,426 57	3,095,426 57	"	(h) 70,573 43	"	"	70,573 43	"	3,095,426 57
—— de donataires	1,478,000 00	1,436,013 18	1,436,013 18	"	(h) 41,986 82	"	"	41,986 82	"	1,436,013 18
Subvention aux fonds de retraite des ministères	6,317,973 00	6,241,153 82	6,241,153 82	"	(i) 76,819 18	"	"	76,819 18	"	6,241,153 82
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	450,000 00	449,324 00	444,561 00	4,763 00	(j) 676 00	"	"	676 00	4,763 00	444,561 00
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00
	330,209,931 34	327,641,131 21	326,548,704 72	1,092,426 49	2,748,254 30	179,454 17	179,454 17	2,748,254 30	1,092,426 49	326,548,704 72
Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1835	"	71,880 22	71,880 22	"	"	71,880 22	71,880 22	"	"	71,880 22
—— de pensions antérieurs à 1835	"	171,229 30	171,229 30	"	"	171,229 30	171,229 30	"	"	171,229 30
	330,209,931 34	327,884,240 73	326,791,814 24	1,092,426 49	2,748,254 30	422,563 69	422,563 69	2,748,254 30	1,092,426 49	326,791,814 24
								3,840,080 79		
DOTATIONS.										
Liste civile	13,000,000 00	13,000,000 00	13,000,000 00	"	"	"	"	"	"	13,000,000 00
Chambre des Pairs	720,000 00	720,000 00	720,000 00	"	"	"	"	"	"	720,000 00
Chambre des Députés	832,238 10	832,238 10	832,238 10	"	"	"	"	"	"	832,238 10
Légion d'honneur (supplément à sa dotation.)	2,671,000 00	2,671,000 00	2,671,000 00	"	"	"	"	"	"	2,671,000 00
	17,223,238 10	17,223,238 10	17,223,238 10	"	"	"	"	"	"	17,223,238 10
								"		

OBSERVATIONS.

(*a*) Le crédit basé sur les rentes inscrites au 1er janvier 1834 n'a été accordé que pour 146,714,257 fr., tandis que les rentes dont les arrérages étaient à servir à l'ouverture de l'exercice s'élevaient à 146,910,045 fr.

Insuffisance du crédit ouvert au budget		195,788f 00c
Cette insuffisance s'est augmentée :		
Des arrérages des rentes inscrites en échange d'obligations de l'emprunt national au pair		49,282 50
Idem, en échange de récépissés du même emprunt		125 00
Des rappels d'arrérages pour cette dernière rente		437 50
Idem de rentes appartenant à des comptables débiteurs du trésor et qui se trouvaient frappées d'opposition en son nom		12,648 50
Ensemble		258,281 50
Mais, d'une autre part, elle s'est atténuée :		
Des arrérages des rentes annulées en 1835, pour 12,871 fr., et, en 1836, pour 129,067 fr. 63 c. (extinctions de majorats réversibles à l'état ; rentes appartenant à d'anciens régiments, à des communes, à des débiteurs du trésor et à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.), ci	141,938f 63c	
Des promesses nominatives de rentes de l'arriéré au-dessous de 50 fr., non encore rentrées à la clôture de l'exercice 1835, et dont le trésor ne doit payer les arrérages qu'après leur réunion en une rente d'au moins 50 fr.	7,132 00	
		149,070 63
Reste égal au crédit complémentaire demandé		109,210 87

(Voir le compte de la dette inscrite, page 449.)

(*b*) Le crédit accordé par le budget excède de 721 fr. les rentes dont le trésor avait à payer les arrérages au moment de l'ouverture de l'exercice 1835, lequel s'est trouvé en outre exonéré de 188 fr. 50 c. pour un semestre des rentes rachetées en 1835, par la Caisse des dépôts et consignations, avec les fonds provenant de l'ancien domaine extraordinaire.

(Voir, comme ci-dessus, le compte de la dette inscrite.)

(*c*) Rentes qui formaient la dette du trésor à l'ouverture de l'exercice	34,090,725 00
Rentes inscrites en 1835, pour l'indemnité des émigrés	96,259 00
Rappels d'arrérages auxquels ces rentes ont donné lieu, à partir du 22 juin 1825	716,643 50
	34,903,627 50
A déduire,	
Pour arrérages des rentes rachetées en 1835, par la Caisse des dépôts et consignations avec les fonds de l'ancien domaine extraordinaire, et qui ont été annulées au profit de l'état	4,753 00
Reste pour les charges de l'exercice 1835	34,898,874 50
Les crédits accordés par la loi du budget et par la loi des crédits supplémentaires de 1835, étant de (Voir, comme ci-dessus, le compte de la dette inscrite)	34,929,696 00
Ces crédits ont excédé la dépense de	30,821 50
(*d*) A l'ouverture de l'exercice, le capital des obligations restant en circulation était de 9,642,600 fr. et les intérêts à payer par le trésor de	482,130 00
Mais, en 1835, des obligations ont été converties en rentes pour un capital de 985,650 fr. représentant, en intérêts	49,282 50
Et le trésor n'a eu, en conséquence, à payer des intérêts que pour	432,847 50
Le budget ayant ouvert un crédit de	613,815 00
La dépense a été inférieure aux prévisions du budget de	180,967 50

(Voir page 450, le compte des emprunts, et page 449 le compte de la dette inscrite.)

(*e*) Dépenses calculées approximativement et restées au-dessous des crédits qui y avaient été affectés.

(*f*) Le crédit, ouvert chaque année au budget pour une même somme, est purement éventuel et ne saurait exprimer ni limiter la dépense en intérêts de cautionnement que le trésor aura à supporter pendant l'année qui donne son nom à l'exercice, attendu que cette dépense est subordonnée au montant des cautionnements versés au trésor, et au temps pendant lequel il en demeure dépositaire. D'après les décomptes établis par titulaire et consignés sur les livres de la dette inscrite, les cautionnements existant au 1er janvier 1835, ou ceux que le trésor a reçus pendant le cours de l'année, en calculant les intérêts suivant les époques de jouissance, ont mis à la charge de l'exercice 1835 une dépense excédant de 70,243 fr. 30 c. le crédit approximatif du budget.

(*g*) Les ressources dont le trésor a pu disposer, surtout pendant les derniers mois de l'année 1835, ont permis de réaliser cette économie sur les crédits qui avaient d'abord été jugés nécessaires pour les intérêts de la dette flottante.

(*h*) Les crédits accordés pour le payement de la dette viagère du trésor sont, chaque année, basés sur le montant des inscriptions représentant la dette que le trésor pouvait avoir à supporter au moment où l'administration préparait la loi de finances; mais les budgets étant proposés et votés longtemps d'avance, les besoins présumés d'un exercice sont nécessairement éventuels dans la plupart de leurs termes, à raison des extinctions ultérieures pour cause de décès des titulaires ou des nouvelles concessions de pensions. Il en résulte que les différences ressortant dans le tableau ci-contre, de la comparaison des dépenses constatées avec les crédits alloués, n'expriment aucun fait positif qui procède de l'action du ministère ordonnateur, et sur lequel, par conséquent, le contrôle législatif puisse avoir à s'exercer. Quant à la dépense qui a formé la charge réelle du budget, d'après les titres préexistants de chaque nature de dettes, on la justifie en la comparant avec celle de l'exercice précédent, et en expliquant les causes des modifications qu'elle a éprouvées pendant le cours de l'exercice dont le règlement est soumis aux chambres. Ces explications sont l'objet de développements spéciaux que l'on publie à l'appui du compte de la dette inscrite, pages 450 et 451 et auxquels il est nécessaire de se reporter.

(*i*) Décès et remplacements d'employés réformés.

(*j*) Appoint non distribué.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses* *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses, restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
DÉPENSES DE LA JUSTICE.					MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.						
Administration centrale. (Personnel.)	417,800f 00c	417,800f 00c	417,800f 00c	"	"	"	"	"	"	417,800f 00c	Les annulations de crédits sur les dépenses des cours et tribunaux ont pour cause des vacances de places qui ont eu lieu pendant l'année, l'application de la loi sur le cumul d'un traitement avec une pension, enfin les privations de traitement encourues dans les cas prévus par les lois et règlements. Les annulations de crédits sur les autres natures de dépense résultent de ce que les besoins de l'exercice ont été inférieurs aux prévisions du budget.
Administration centrale. (Matériel.)	107,000 00	106,403 65	106,403 65	"	596f 35c	"	"	596f 35c	"	106,403 65	
Conseil d'état. (Personnel.)	430,000 00	428,097 19	428,097 19	"	1,902 81	"	"	1,902 81	"	428,097 19	
Conseil d'état. (Matériel.)	11,000 00	10,998 26	10,998 26	"	1 74	"	"	1 74	"	10,998 26	
Cour de cassation	797,300 00	795,591 56	794,831 56	760f 00c	1,708 44	"	"	1,708 44	760f 00c	794,831 56	
Cours royales	4,262,800 00	4,236,118 73	4,235,658 11	460 62	26,681 27	"	"	26,681 27	460 62	4,235,658 11	
Cours d'assises	154,400 00	152,000 00	152,000 00	"	2,400 00	"	"	2,400 00	"	152,000 00	
Tribunaux de première instance	5,551,470 00	5,532,132 31	5,527,326 50	4,805 81	19,337 69	"	"	19,337 69	4,805 81	5,527,326 50	
Tribunaux de commerce	178,300 00	178,291 16	178,291 16	"	8 84		"	8 84	"	178,291 16	
Tribunaux de police	62,400 00	62,398 20	62,256 51	141 69	1 80	"	"	1 80	141 69	62,256 51	
Justices de paix	3,103,200 00	3,092,090 79	3,089,787 77	2,303 02	11,109 21	"	"	11,109 21	2,303 02	3,089,787 77	
Frais de justice criminelle et de statistique civile et criminelle	4,015,000 00	4,006,176 59	4,006,176 59	"	8,823 41	"	"	8,823 41	"	4,006,176 59	
Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00	
Dépenses diverses, secours temporaires, dépenses imprévues, etc	45,000 00	44,751 94	44,751 94	"	248 06	"	"	248 06	"	44,751 94	
	19,335,670 00	19,262,850 38	19,254,379 24	8,471 14	72,819 62	"	"	72,819 62	8,471 14	19,254,379 24	
Dépenses des exercices clos	263 30	263 30	263 30	"	"	"	"	"	"	263 30	
	19,335,933 30	19,263,113 68	19,254,642 54	8,471 14	72,819 62	"	"	72,819 62	8,471 14	19,254,642 54	
								81,290 76			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.											
DÉPENSES DES CULTES.											
Personnel des bureaux des cultes	145,000f 00	144,999f 97	144,999f 97	"	0f 03	"	"	0f 03	"	144,999f 97	
Pensions et indemnités temporaires à des employés supprimés	17,600 00	16,089 00	16,089 00	"	(a) 1,511 00	"	"	1,511 00	"	16,089 00	(a) Décès d'un employé et enfin de compte, excédant sur les besoins, dans la répartition du crédit entre les services des cultes et ceux de l'intérieur, précédemment réunis.
Matériel des bureaux	30,000 00	29,248 20	29,248 20	"	(b) 751 80	"	"	751 80	"	29,248 20	(b) Économie sur quelques dépenses de matériel.
Culte catholique. — Traitements et dépenses concernant les archevêques et évêques	997,000 00	955,928 31	950,971 14	4,957f 17	(c) 41,071 69	"	"	41,071 69	4,957f 17	950,971 14	(c) Résultat de vacances parmi les archevêques et évêques.
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	27,400,000 00	27,361,749 50	27,349,493 14	12,256 36	(d) 38,250 50	"	"	38,250 50	12,256 36	27,349,493 14	(d) Les évaluations des préfets, qui ont servi de base à la fin de l'année 1835, à un crédit supplémentaire de 145,000 fr., ont excédé la dépense réelle ultérieurement reconnue.
Chapitre royal de Saint-Denis	100,000 00	96,278 54	96,278 54	"	(e) 3,721 46	"	"	3,721 46	"	96,278 54	
Bourses des séminaires	1,000,000 00	979,135 48	961,668 94	17,466 54	(f) 20,864 52	"	"	20,864 52	17,466 54	961,668 94	(e) Résultat de vacances parmi les chanoines de second ordre du chapitre royal de de Saint-Denis.
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,070,000 00	1,044,031 28	1,038,316 28	5,715 00	(g) 25,968 72	"	"	25,968 72	5,715 00	1,038,316 28	
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	445,000 00	443,677 52	443,442 52	235 00	(h) 1,322 48	"	"	1,322 48	235 00	443,442 52	(f) Résultat de vacances et de la suppression du payement des bourses dans les séminaires.
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	1,590,203 57	1,408,849 08	181,354 49	(i) 9,796 43	"	"	9,796 43	181,354 49	1,408,849 08	
Secours pour les établissements ecclésiastiques	862,000 00	861,977 50	860,917 50	1,060 00	22 50	"	"	22 50	1,060 00	860,917 50	(g) Résultat des décès d'ecclésiastiques et d'anciennes religieuses, tous fort âgés, avant le payement des secours auxquels ils avaient été admis.
Cultes non catholiques. — Dépenses du personnel des cultes protestants	750,000 00	749,763 15	749,763 15	"	(j) 236 85	"	"	236 85	"	749,763 15	
——— du matériel des cultes protestants	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"	100,000 00	(h) Inachèvement de quelques dépenses avant la fin de l'année.
——— du culte israélite	80,000 00	79,995 27	79,995 27	"	4 73	"	"	4 73	"	79,995 27	(i) *Idem.*
	34,596,600 00	34,453,077 29	34,230,032 73	223,044 56	143,522 71	"	"	143,522 71	223,044 56	34,230,032 73	(j) Produit de quelques vacances dans les emplois.
Dépenses des exercices clos	68,695 12	68,695 12	68,695 12	"	"	"	"	"	"	68,695 12	
——— des exercices périmés, non frappées de déchéance	36,155 10	36,155 10	36,155 10	"	"	"	"	"	"	36,155 10	
	34,701,450 22	34,557,927 51	34,334 882 95	123,044 56	143,522 71	"	"	143,522 71	223,044 56	34,334,882 95	
								36567 27			
RÉCAPITULATION.											
Dépenses de la justice	19,335,933 30	19,263,113 68	19,254,642 54	8,471 14	72,819 62	"	"	72,819 62	8,471 14	19,254,642 54	
Dépenses des cultes	34,701,450 22	34,557,927 51	34,334,882 95	223,044 56	143,522 71	"	"	143,522 71	223,044 56	34,334,882 95	
	54,037,383 52	53,821,041 19	53,589,525 49	231,515 70	216,342 33	"	"	216,342 33	231,515 70	53,589,525 49	
								447,858 03			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
Administration centrale. (Personnel.)	534,700 00	530,888 95	530,888 95	"	(a) 3,811 05	"	"	3,811 05	"	530,888 95	
——— (Matériel.)	149,000 00	168,894 13	148,967 35	19,926 78	"	(b) 19,894 13	19,894 13	"	19,926 78	148,967 35	
Traitements des agents politiques et consulaires	4,110,000 00	3,784,131 83	3,773,356 83	10,775 00	(c) 325,868 17	"	"	325,868 17	10,775 00	3,773,356 83	
——— des agents en inactivité	80,000 00	75,668 32	75,668 32	"	(d) 4,331 68	"	"	4,331 68	"	75,668 32	
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	300,000 00	298,379 62	298,379 62	"	1,620 38	"	"	1,620 38	"	298,379 62	
—— de voyage et de courriers	600,000 00	466,001 15	464,502 62	1,498 53	(e) 133,998 85	"	"	133,998 85	1,498 53	464,502 62	
—— de service des résidences politiques et consulaires	697,000 00	711,857 04	696,861 60	14,995 44	"	(f) 14,857 04	14,857 04	"	14,995 44	696,861 60	
Présents diplomatiques	50,000 00	44,974 64	44,974 64	"	5,025 36	"	"	5,025 36	"	44,974 64	
Indemnités et secours	60,000 00	49,908 08	49,708 08	200 00	(g) 10,091 92	"	"	10,091 92	200 00	49,708 08	
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	650,000 00	"	"	"	"	"	"	650,000 00	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	100,000 00	93,784 16	93,784 16	"	6,215 84	"	"	6,215 84	"	93,784 16	
	7,330,700 00	6,874,487 92	6,827,092 17	47,395 75	490,963 25	34,751 17	34,751 17	490,963 25	47,395 75	6,827,092 17	
Dépenses des exercices clos	49,167 57	49,167 57	49,167 57	"	"	"	"	"	"	49,167 57	
	7,379,867 57	6,923,655 49	6,876,259 74	47,395 75	490,963 25	34,751 17	34,751 17	490,963 25	47,395 75	6,876,259 74	
								538,359 00			

(a) Vacances momentanées dans les bureaux et parmi les gens de service.

(b) Travaux et fournitures extraordinaires à l'hôtel de l'ambassade de Russie pour l'installation du nouvel ambassadeur.

(c) Bonifications produites par les vacances de plusieurs postes et par les congés.

(d) Excédant produit par l'application du règlement qui limite les droits au traitement d'inactivité.

(e) Économie due aux circonstances politiques qui ont permis, en 1835, de faire un usage moins fréquent de courriers.

(f) Aucune cause notable n'a influé sur cette augmentation. Les calculs qui ont servi de base au crédit des *frais de service* ont été si rigoureux, qu'il suffit de la plus légère circonstance pour rompre l'équilibre entre le crédit et la dépense; c'est ce qui est arrivé en 1835.

(g) Cette économie porte exclusivement sur l'article des indemnités allouées aux agents dans certains cas déterminés, qui se sont présentés moins fréquemment en 1835. Il est à remarquer que la dépense totale de ce chapitre a été plus que couverte par le produit de passe-ports qui, en 1835, a dépassé 52,000 francs. Ce produit continue d'être versé au Trésor.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS par les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter aux budgets de 1836 et 1837 pour dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.												
Administration centrale	645,923 00	645,909 81	645,722 31	187 50	(a) 13 19	"	"	13 19	187 50	"	645,722 31	(a) Résultat de décomptes.
Services généraux	507,000 00	495,955 95	495,884 18	71 77	(b) 11,044 05	"	"	11,044 05	71 77	"	495,884 18	(b) Excédant de crédits sur les traitements des agrégés et sur les frais de concours pour l'agrégation.
Administration académique et départementale	819,900 00	705,719 13	701,618 63	4,100 50	(c) 114,180 87	"	"	114,180 87	4,100 50	"	701,618 63	(c) Fonds restés libres sur les traitements et sur les frais de tournées des inspecteurs des écoles primaires, qui n'ont été mis en activité que dans le courant de l'année.
Instruction supérieure (facultés)	2,019,106 00	2,004,633 83	2,004,036 47	597 36	(d) 14,472 17	"	"	14,472 17	597 36	"	2,004,036 47	(d) Somme restée disponible sur le crédit supplémentaire accordé pour les droits de présence des professeurs des facultés.
Instruction secondaire	1,655,600 00	1,613,619 11	1,613,242 71	376 40	(e) 41,980 89	"	"	41,980 89	376 40	"	1,613,242 71	(e) Excédant provenant de l'éventualité des remises accordées pour rétribution et pour droit annuel.
Instruction primaire (fonds généraux)	1,600,000 00	1,591,803 39	1,579,360 28	12,443 11	(f) 8,196 61	"	"	8,196 61	12,443 11	"	1,579,360 28	(f) Résultat de travaux non exécutés en temps utile.
——— (produit de centimes additionnels votés par les conseils généraux)	3,059,875 72	2,463,359 57	2,463,359 57	"	596,516 15	"	"	"	"	(g) 596,516 15	2,463,359 57	(g) A transporter à l'exercice 1837.
——— (produit de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux)	461,341 21	425,553 02	425,553 02	"	35,788 19	"	"	"	"	(g) 35,788 19	425,553 02	(h) A transporter à l'exercice 1836.
Écoles normales primaires (fonds spéciaux)	331,071 76	306,248 00	306,248 00	"	24,823 76	"	"	"	"	(h) 24,823 76	306,248 00	(i) Sur cette somme, celle de 4,500 francs avait été accordée pour deux prix de l'Institut qui n'ont pas été adjugés. Un nouveau concours a été ouvert. Un crédit supplémentaire de même somme sera demandé pour acquitter la dépense lorsque les prix seront décernés. Le surplus des 5,371 fr. 78 cent. provient de décomptes pour vacances, par suite de décès.
Établissements scientifiques et littéraires	1,639,500 00	1,634,128 22	1,633,528 22	600 00	(i) 5,371 78	"	"	5,371 78	600 00	"	1,633,528 22	
Souscriptions, indemnités, encouragements et secours pour les sciences et pour les lettres	484,600 00	483,077 67	482,258 17	819 50	(j) 1,522 33	"	"	1,522 33	819 50	"	482,258 17	(j) Excédant qui résulte de l'éventualité des besoins.
	13,223,917 69	12,370,007 70	12,350,811 56	19,196 14	853,909 99	"	"	196,781 89	19,196 14	657,128 10	12,350,811 56	
Dépenses des exercices clos	1,519 79	1,519 79	1,519 79	"	"	"	"	"	"	"	1,519 79	
	13,225,437 48	12,371,527 49	12,352,331 35	19,196 14	853,909 99	"	"	196,781 89	19,196 14	657,128 10	12,352,331 35	
								215,978 03				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses* *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter aux budgets de 1836 et 1837 pour dépenses départementales ou spéciales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
					MINISTÈRE	DE L'INTÉRIEUR.						
ADMINISTRATION CENTRALE.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	700,000	699,992 82	699,992 82	"	(a) 7 18	"	"	7 18	"	"	699,992 82	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	97,900	99,409 04	97,885 54	1,523 50	"	1,509 04	1,509 04	"	1,523 50	"	97,885 54	(a) Appoint resté libre.
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	214,000	213,981 95	213,945 95	36 00	(a) 18 05	"	"	18 05	36 00	"	213,945 95	
Archives du royaume	80,000	80,323 07	79,967 27	355 80	"	323 07	323 07	"	355 80	"	79,967 27	
SERVICES GÉNÉRAUX.												
Dépenses secrètes de police générale	2,465,500	2,465,500 00	2,465,500 00	"	"	"	"	"	"	"	2,465,500 00	(b) Cette somme n'a pas été nécessaire au service.
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	766,202	738,547 92	738,547 92	"	(b) 27,654 08	"	"	27,654 08	"	"	738,547 92	
Dépenses du matériel *idem*	156,451	157,203 70	156,391 70	812 00	"	752 70	752 70	"	812 00	"	156,391 70	
Établissement d'une nouvelle ligne et de ramifications télégraphiques	32,000	31,987 71	31,987 71	"	(a) 12 29	"	"	12 29	"	"	31,987 71	
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	110,000	107,160 12	107,146 24	13 88	(c) 2,839 88	"	"	2,839 88	13 88	"	107,146 24	(c) Resté libre sur le crédit.
——— du matériel *idem*	71,000	106,812 91	60,501 87	46,311 04	"	35,812 91	35,812 91	"	46,311 04	"	60,501 87	
Récompenses nationales	27,000	21,970 00	21,765 00	205 00	(c) 5,030 00	"	"	5,030 00	205 00	"	21,765 00	
Secours aux étrangers réfugiés en France	3,000,000	2,796,179 11	2,794,403 31	1,775 80	(d) 203,820 89	"	"	203,820 89	1,775 80	"	2,794,403 31	(d) Résultats de liquidations, décès, etc.
Secours aux condamnés politiques	300,000	298,045 49	296,454 99	1,590 50	(d) 1,954 51	"	"	1,954 51	1,590 50	"	296,454 99	
BATIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.												
Entretien et réparations des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	500,000	499,968 79	499,968 79	"	(a) 31 21	"	"	31 21	"	"	499,968 79	
Constructions des maisons centrales de détention	600,000	592,770 15	571,619 88	21,150 27	(e) 7,229 85	"	"	7,229 85	21,150 27	"	571,619 88	(e) Travaux non exécutés en temps utile.
Travaux d'intérêt général dans les départements	120,000	113,094 54	107,494 54	5,600 00	(e) 6,905 46	"	"	6,905 46	5,600 00	"	107,494 54	
BEAUX-ARTS.												
Établissement des Beaux-Arts	403,000	402,968 03	402,593 86	374 17	(f) 31 97	"	"	31 97	374 17	"	402,593 86	
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	300,000	299,795 60	299,795 60	"	(f) 204 40	"	"	204 40	"	"	299,795 60	(f) Appoints restés libres ou non distribués.
Encouragements et souscriptions	326,000	325,342 27	324,632 27	710 00	(f) 657 73	"	"	657 73	710 00	"	324,632 27	
Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves	80,000	79,780 00	79,780 00	"	(f) 220 00	"	"	220 00	"	"	79,780 00	
A reporter	10,349,053	10,130,833 22	10,050,375 26	80,457 96	256,617 50	38,397 72	38,397 72	256,617 50	80,457 96	"	10,050,375 26	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter aux budgets de 1836 et 1837 pour dépenses départementales ou spéciales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
							Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
Report	10,349,053f 00c	10,130,833f 22c	10,050,375f 26c	80,457f 96c	256,617f 50c	38,397f 72c	38,397f 72c	256,617f 50c	80,457f 96c	"	10,050,375f 26c	
SECOURS GÉNÉRAUX ET SUBVENTIONS.												
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	490,000 00	490,000 00	490,000 00	"	"	"	"	"	"	"	490,000 00	
Secours généraux aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance et autres	326,000 00	325,649 88	325,279 88	370 00	(*a*) 350 12	"	"	350 12	370 00	"	325,279 88	(*a*) Appoints non distribués.
Secours aux sociétés de charité maternelle	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"	"	100,000 00	
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses de pensions de l'Opéra et du Conservatoire	1,300,000 00	1,299,996 62	1,299,996 62	"	(*b*) 3 38	"	"	3 38	"	"	1,299,996 62	(*b*) Appoints restés libres.
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.												
Dépenses relatives à l'administration départementale	6,980,000 00	6,974,055 04	6,973,961 71	93 33	(*c*) 5,944 96	"	"	5,944 96	93 33	"	6,973,961 71	(*c*) Résultats de congés ou d'absences.
Dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales	4,984,862 33	4,366,926 18	4,334,859 71	32,066 47	(*d*) 617,936 15	"	"	617,936 15	32,066 47	"	4,334,859 71	(*d*) Travaux qui n'ont pu être exécutés en temps utile.
Dépenses variables spéciales, fonds commun	26,050,605 93	24,025,353 94	24,025,353 94	"	2,025,251 99	"	"	"	"	2,025,251f 99c	24,025,353 94	NOTA. D'après le compte rendu par le ministère de l'intérieur, les portions non employées de crédits, qui font l'objet des notes *c* et *d* ci-dessus et montant à 623,881 fr. 11 cent., devraient conserver leur affectation, et à cet effet, être transportées au budget de 1837, comme fonds spécial provenant du produit des centimes additionnellement imposés pour les dépenses départementales. Le ministère des finances a pensé que la législation actuelle concernant l'emploi des centimes attribuées aux dépenses fixes des départements, n'autorisait plus un semblable report. Cette question, qui s'est déjà présentée pour l'exercice 1834, demeure soumise à la décision des Chambres.
Dépenses variables sur le produit des ressources éventuelles	2,486,900 76	2,244,334 39	2,244,334 39	"	242,566 37	"	"	"	"	242,566 37	2,244,334 39	
Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs	20,108,893 17	17,181,821 81	17,181,821 81	"	2,927,071 36	"	"	"	"	2,927,071 36	17,181,821 81	
DÉPENSES SPÉCIALES.												
Salle provisoire de la Cour des Pairs	360,000 00	359,785 67	359,785 67	"	(*b*) 214 33	"	"	214 33	"	"	359,785 67	
Célébration et anniversaires des journées de juillet	200,000 00	191,457 36	191,457 36	"	(*e*) 8,542 64	"	"	8,542 64	"	"	191,457 36	(*e*) Économie obtenue.
Achèvement des constructions du palais de la Chambre des Députés	270,000 00	156,266 05	156,266 05	"	(*f*) 113,733 95	"	"	113,733 95	"	"	156,266 05	(*f*) Portion de crédit qui n'a pu être employée en temps utile. Un crédit extraordinaire de même somme est demandé sur l'exercice 1836.
——— des bâtiments de l'Observatoire de Paris	61,698 80	61,698 80	61,698 80	"	"	"	"	"	"	"	61,698 80	
——— de divers monuments et établissements de Paris	216,890 01	208,591 47	208,591 47	"	(*g*) 8,298 54	"	"	8,298 54	"	"	208,591 47	(*g*) Portion de crédit qui n'a pas été nécessaire.
Dépenses des cérémonies relatives à l'attentat du 28 juillet 1835	300,000 00	299,932 97	299,854 57	78 40	(*b*) 67 03	"	"	67 03	78 40	"	299,854 57	
Indemnités et secours à des blessés par suite de l'attentat du 28 juillet	25,000 00	24,841 45	24,841 45	"	(*b*) 158 55	"	"	158 55	"	"	24,841 45	
Travaux pour la continuation du procès d'avril	65,000 00	64,992 44	64,992 44	"	(*b*) 7 56	"	"	7 56	"	"	64,992 44	
	74,674,904 00	68,506,537 29	68,393,471 13	113,066 16	6,206,764 43	38,397 72	38,397 72	1,011,874 71	113,066 16	5,194,889 72	68,393,471 13	
Dépenses des exercices clos	88,517 20	88,517 20	88,517 20	"	"	"	"	"	"	"	88,517 20	
——— des exercices périmés, non frappées de déchéance	3,486 74	3,312 74	3,312 74	"	(*h*) 174 00	"	"	174 00	"	"	3,312 74	(*h*) Le créancier ne s'est pas présenté. Le crédit sera demandé de nouveau, s'il y a lieu.
	74,766,907 94	68,598,367 23	68,485,301 07	113,066 16	6,206,938 43	38,397 72	38,397 72	1,012,048 71	113,066 16	5,194,889 72	68,485,301 07	
								1,125,114 37				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS transportés aux budgets de 1836 et 1837 pour dépenses départementales ou spéciales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.												
ADMINISTRATION CENTRALE.												
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	332,000f00c	331,981f81c	331,981f81c	"	(a) 18f 19c	"	"	18f 19c	"	"	331,981f81c	
Matériel et dépenses diverses des bureaux	96,000 00	95,979 80	95,979 80	"	(a) 20 20	"	"	20 20	"	"	95,979 80	
HARAS.												
Haras, dépôt d'étalons, primes, etc	1,500,000 00	1,500,000 00	1,484,026 57	15,973f 43c	"	"	"	"	15,973f 43c	"	1,484,026 57	
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.												
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	419,000 00	437,766 60	417,188 68	20,577 92	"	18,766f 60c	18,766f 60c	"	20,577 92	"	417,188 68	
Conservatoire et écoles des arts et métiers	380,000 00	379,994 01	379,938 45	55 56	(a) 5 99	"	"	5 99	55 56	"	379,938 45	
Brevets d'invention et encouragements aux manufactures et au commerce.	210,000 00	209,998 73	206,365 73	3,633 00	(a) 1 27	"	"	1 27	3,633 00	"	206,365 73	
Établissements sanitaires	50,000 00	46,755 95	46,652 95	103 00	(b) 3,244 05	"	"	3,244 05	103 00	"	46,652 95	
Encouragements aux pêches maritimes	4,100,000 00	4,074,571 69	4,074,433 57	138 12	(c) 25,428 31	"	"	25,428 31	138 12	"	4,074,433 57	
Poids et mesures	720,000 00	674,962 84	666,685 53	8,277 31	(d) 45,037 16	"	"	45,037 16	8,277 31	"	666,685 53	
SECOURS ET TRAVAUX.												
Secours aux colons	983,000 00	975,302 94	974,699 44	603 50	(e) 7,697 06	"	"	7,697 06	603 50	"	974,699 44	
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations et autres cas fortuits ou motivé par divers accidents	1,916,924 70	1,889,469 08	1,889,469 08	"	27,455 62	"	"	"	"	(f) 27,455f62c	1,889,469 08	
Travaux des établissements thermaux et sanitaires	130,000 00	129,186 79	129,186 79	"	(g) 813 21	"	"	813 21	"	"	129,186 79	
Mesures à prendre et secours à distribuer pour combattre les épidémies	750,000 00	507,059 42	506,855 02	204 40	(h) 242,940 58	"	"	242,940 58	204 40	"	506,855 02	
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.												
Administration centrale	215,000 00	214,972 12	214,972 12	"	(a) 27 88	"	"	27 88	"	"	214,972 12	
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,936,000 00	2,934,852 12	2,934,850 54	1 58	(i) 1,147 88	"	"	1,147 88	1 58	"	2,934,850 54	
——— et autres dépenses des mines	450,000 00	447,268 17	446,799 87	468 30	(i) 2,731 83	"	"	2,731 83	468 30	"	446,799 87	
Subvention à la caisse des retraites	355,000 00	322,348 75	322,348 75	"	(j) 32,651 25	"	"	32,651 25	"	"	322,348 75	
Travaux à entretenir ou à continuer (routes royales et ponts)	22,380,000 00	22,297,835 56	22,272,406 61	25,428 95	(k) 82,164 44	"	"	82,164 44	25,428 95	"	22,272,406 61	
——— (navigation intérieure)	3,580,000 00	3,569,432 41	3,563,112 46	6,319 95	(k) 10,567 59	"	"	10,567 59	6,319 95	"	3,563,112 46	
——— (ports maritimes et services divers)	4,120,000 00	4,101,871 17	4,080,298 97	21,572 20	(k) 18,128 83	"	"	18,128 83	21,572 20	"	4,080,298 97	
Travaux à entreprendre	480,000 00	480,000 00	477,200 00	2,800 00	"	"	"	"	2,800 00	"	477,200 00	
Travaux sur produits de droits de péage spécialisés — sur les recettes de l'année 1835	(o) 851,319 60	713,477 01	864,784 55	"	"	13,464 95	"	"	"	(l) 137,842 59	864,784 55	
Travaux sur produits de droits de péage spécialisés — sur les recettes disponibles transportées des années 1834 et antérieures	"	151,307 54					(m) 151,307 54	"	"	"		
Frais généraux du service des départements, secours, etc	50,000 00	49,999 85	49,999 85	"	15	"	"	15	"	"	49,999 85	
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession	800,000 00	204,374 25	204,374 25	"	595,625 75	"	"	(k) 295,625 75	"	(n) 300,000 00	204,374 25	
Perfectionnement de la navigation de divers fleuves et rivières	400,000 00	243,561 80	243,561 80	"	156,438 20	"	"	"	"	(n) 156,438 20	243,561 80	
	48,204,244 30	46,984,330 41	46,878,173 19	106,157 22	1,252,145 44	32,231 55	170,074 14	768,251 62	106,157 22	621,736 41	46,878,173 19	
Dépenses des exercices clos	173,269 16	173,269 16	173,269 16	"	"	"	"	"	"	"	173,269 16	
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	3,212 32	2,198 71	2,198 71	"	1,013 61	"	"	1,013 61	"	"	2,198 71	
	48,380,725 78	47,159,798 28	47,053,641 06	106,157 22	1,253,159 05	32,231 55	170,074 14	769,265 23	106,157 22	621,736 41	47,053,641 06	
								876,422 45				

(a) Appoint resté libre.

(b) Économie obtenue.

(c) Resté libre sur les crédits, lesquels ne pouvaient être demandés que par aperçu.

(d) Les prévisions du budget pour cette nature de dépense sont nécessairement éventuelles.

(e) Résultat des décès survenus pendant le cours de l'exercice.

(f) A reporter à l'exercice 1837.

(g) Ces 813f 21c n'ont pas été nécessaires pour le service.

(h) Non emploi de crédit résultant de la cessation des épidémies.

(i) Vacances momentanées d'emplois.

(j) Décès et autres causes.

(k) La marche des travaux n'a pas exigé l'emploi de cette somme.

(l) La proposition de reporter ces fonds disponibles à l'exercice 1836, est motivée sur les dispositions de l'ordonnance royale ci-dessous relatée.

(m) Fonds restés disponibles sur le produit des droits de péage spécialisés, qui ont été recouvrés pendant les années 1834 et antérieures. *Voir* les motifs de ce crédit complémentaire, dans l'ordonnance royale du 28 octobre 1836, qui l'a provisoirement ouvert au ministre du commerce, et dont texte est publié, pages 151 à 155, à l'appui de la proposition de la loi de règlement du budget de l'exercice 1835.

(n) A reporter à l'exercice 1836.

(o) Ces recettes sont comprises dans les produits réalisés des *douanes* et des *contributions indirectes* de l'exercice 1835 sous les désignations ci-après (voir les tableaux des *Contributions et revenus publics*, pages 44 et 46):

	DOUANES. — Droits de navigation, taxes locales pour travaux d'amélioration.	CONTRIBUTIONS indirectes. — Péages sur les rivières, en remplacement du droit de navigation.
Port du Havre	438,932 98	"
——— de Boulogne	26,864 18	"
Bassin de la Sèvre niortaise	155 71	31,627 97
Port de Bordeaux	94,220 38	"
Bassin de la Garonne	"	137,182 01
Rivière de l'Allier	"	52,528 25
——— de la Seine, de Rouen à la mer	"	69,808 12
	560,173 25	291,146 35
	851,319 60	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE A PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1835.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
Administration centrale. (Personnel.)	1,380,600f 00c	1,380,563f 36c	1,380,563f 36c	"	36f 64c	"	"	36f 64c	"	1,380,563f 36c
——— (Matériel.)	238,000 00	237,977 81	237,977 81	"	22 19	"	"	22 19	"	237,977 81
Frais généraux d'impressions	140,000 00	139,986 06	139,986 06	"	13 94	"	"	13 94	"	139,986 06
États-majors	14,895,810 00	14,750,695 63	14,750,695 63	"	145,114 37	"	"	145,114 37	"	14,750,695 63
Gendarmerie	17,623,374 00	17,592,964 72	17,592,964 72	"	30,409 28	"	"	30,409 28	"	17,592,964 72
Recrutement	455,000 00	452,310 02	452,068 77	241f 25c	2,689 98	"	"	2,689 98	241 25	452,068 77
Justice militaire	262,000 00	245,218 86	245,218 86	"	16,781 14	"	"	16,781 14	"	245,218 86
Solde et entretien des troupes (voir ci-dessous)	141,358,006 00	137,169,289 02	137,121,207 44	48,081 58	4,188,716 98	"	"	4,188,716 98	48,081 58	137,121,207 44
Lits militaires	5,758,000 00	5,805,582 74	5,752,562 53	53,020 21	1,878 65	49,461f 39c	49,461f 39c	1,878 65	53,020 21	5,752,562 53
Remontes générales	1,661,000 00	1,540,111 57	1,538,502 97	1,608 60	120,888 43	"	"	120,888 43	1,608 60	1,538,502 97
Harnachement	178,000 00	163,502 02	163,502 02	"	14,497 98	"	"	14,497 98	"	163,502 02
Fourrages	21,745,500 00	21,653,460 12	21,646,300 99	7,159 13	92,039 88	"	"	92,039 88	7,159 13	21,646,300 99
Transports généraux	1,396,000 00	1,343,961 92	1,343,800 98	160 94	52,038 08	"	"	52,038 08	160 94	1,343,800 98
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	381,000 00	380,782 27	380,782 27	"	217 73	"	"	217 73	"	380,782 27
Matériel de l'artillerie	8,393,000 00	8,383,116 03	8,368,811 54	14,304 49	9,883 97	"	"	9,883 97	14,304 49	8,368,811 54
Matériel du génie	12,340,000 00	12,353,021 50	12,336,155 55	16,865 95	2,362 74	15,384 24	15,384 24	2,362 74	16,865 95	12,336,155 55
Écoles militaires	1,683,900 00	1,630,491 12	1,630,331 59	159 53	53,408 88	"	4	53,408 88	159 53	1,630,331 59
Dépenses temporaires	5,431,000 00	5,275,843 08	5,275,843 08	"	155,156 92	"	"	155,156 92	"	5,275,843 08
Invalides de la guerre	3,033,000 00	3,001,679 70	3,001,679 70	"	31,320 30	"	"	31,320 30	"	3,001,679 70
Serv. administratif et frais de colonisation en Afrique	1,524,000 00	1,482,870 45	1,465,468 22	17,402 23	41,129 55	"	"	41,129 55	17,402 23	1,465,468 22
Dépenses accidentelles et secrètes	78,000 00	77,257 70	77,257 70	"	742 30	"	"	742 30	"	77,257 70
	239,955,190 00	235,060,685 70	234,901,681 79	159,003 91	4,959,349 93	64,845 63	64,845 63	4,959,349 93	159,003 91	234,901,681 79
Dépenses des exercices clos	1,201,780 39	1,201,780 39	1,201,780 39	"	"	"	"	"	"	1,201,780 39
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	70,426 80	70,426 80	70,426 80	"	"	"	"	"	"	70,426 80
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1834 et non passibles de déchéance	"	1,313,960 16	1,313,960 16	"	"	1,313,960 16	1,313,960 16	"	"	1,313,960 16
	241,227,397 19	237,646,853 05	237,487,849 14	159,003 91	4,959,349 93	1,378,805 79	1,378,805 79	4,959,349 93	159,003 91	237,487 849 14
							3,580,544 14			

Développement du chapitre : Solde et entretien des troupes.

Solde d'activité et abonnements payables comme la solde	92,141,500 00	91,133,529 26	91,133,529 26	"	1,007,970 74	"
Vivres et chauffage	22,026,500 00	20.628,652 19	20,587,637 63	41,014 56	1,397,847 81	"
Habillement et campement	12,400,006 00	11,861'625 60	11,859,383 12	2,242 48	538,380 40	"
Hôpitaux	10,885,000 00	10,005,456 03	10,005,429 09	26 94	879,543 97	"
Service de marche	3,905,000 00	3,540,025 94	3,535,228 34	4,797 60	364,974 06	"
	141,358,006 00	137.169,289 02	137,121,207 44	48,081 58	4,188,716 98	"

Développement sur les résultats du tableau ci-contre.

CRÉDITS LÉGISLATIFS.

1° Pour les dépenses de 1835.

Services prévus au budget.

Crédits ouverts par les lois du 23 mai 1834 et 28 mai 1836, ci	232,399,690f 00c	
Réductions opérées en exécution de l'article 3 de la loi du 28 mai 1836	5,405,000 00	
Crédits modifiés	226,994,690 00 ci	226,994,690f 00c

Services non prévus au budget.

Crédits ouverts par les lois des 24 mai 1834 et 28 mai 1836	13,205,700 00	
Réductions opérées en exécution de l'article 3 de la loi du 28 mai 1836	245,200 00	
Crédits modifiés	12,960,500 00 ci	12,960,500 00

2° Pour dépenses étrangères à 1835.

Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance; crédit supplémentaire accordé par la loi du 28 mai 1836	70,426 80	
Rappels sur exercices clos. Crédits résultant des restes à payer sur les exercices antérieurs à 1834, ou accordés additionnellement par la loi du 28 mai 1836	1,201,780 39	
TOTAL	1,272,207 19 ci	1,272,207 19
TOTAL GÉNÉRAL des crédits législatifs		241,227,397 19

DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT.

1° Pour les dépenses de 1835.

Services prévus au budget	223,937,430 85	
Services non prévus au budget	11,123,254 85	
	235,060,685 70 ci	235,060,685 70

2° Pour dépenses étrangères à 1835.

Rappels sur exercices clos		2,586,167 35
TOTAL GÉNÉRAL des droits constatés		237,646,853 05

PAYEMENTS EFFECTUÉS.

Sur les dépenses de 1835		234,901,681 79
Sur les dépenses étrangères à 1835		2,586,167 35
		237,487,849 14

COMPARAISON DES CRÉDITS AVEC LES DÉPENSES.

1° Pour dépenses de 1835.

Services prévus au budget.

Dépenses excédant les crédits	64,845 63	
Crédits non consommés par les dépenses	3,122,104 78	
Net des crédits non consommés	3,057,259 15 ci	3,057,259 15

Services non prévus au budget.

Dépenses excédant les crédits	"	
Crédits non consommés par les dépenses	1,837,245 15	
Net des crédits non consommés	1,837,245 15 ci	1,837,245 15
		4,894,504 30

2° Pour dépenses étrangères à 1835.

Rappels sur exercices clos. Dépenses excédant les crédits		1,313,960 16
		3,580,544 14

Résultats pour le règlement définitif du budget de 1835.

Crédits complémentaires à accorder		1,378,805f 79c
——— non consommés par les dépenses à annuler définitivement	4,959,349f 93c	5,118,353 84
——— à annuler pour les dépenses restant à payer	159,003 91	
		3,739,548 05
Crédits définitifs avec imputation sur les ressources affectées		
aux dépenses de 1835 — Services prévus au budget	223,778,426 94	234,901,681 79
aux dépenses de 1835 — Services non prévus au budget	11,123,254 85	
aux dépenses étrangères à 1835 — Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	70,426 80	2,586,167 35
aux dépenses étrangères à 1835 — Dépenses des exercices clos	2,515,740 55	
TOTAL GÉNÉRAL des crédits		237,487,849 14

(*Suivent les développements des services prévus et des services non prévus au budget.*)

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

NUMÉROS DES CHAPITRES.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	DÉVELOPPEMENT SUR LES SERVICES PRÉVUS AU BUDGET. — CRÉDITS OUVERTS — par la loi de finances du 23 mai 1834, et modifiés par celle du 28 mai 1836.	CRÉDITS OUVERTS — par la loi du 28 mai 1836. (Crédits supplémentaires).	CRÉDITS OUVERTS — TOTAL.	DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État. — à la charge des crédits ouverts par la loi de finances du 23 mai 1834.	DROITS CONSTATÉS — à la charge des crédits supplémentaires ouverts par la loi du 28 mai 1836.	DROITS CONSTATÉS — TOTAL.	COMPARAISON des crédits avec les dépenses. — Dépenses excédant les crédits.	COMPARAISON — Crédits non consommés par les dépenses.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er	Administration centrale. (Personnel.) ...	1,368,600 00	"	1,368,600 00	1,368,563 36	"	1,368,563 36	"	(a) 36 64
2	Administon centrale. (Matériel.)	238,000 00	"	238,000 00	237,977 81	"	237,977 81	"	(b) 22 19
3	Frais généraux d'impressions	140,000 00	"	140,000 00	139,986 06	"	139,986 06	"	(c) 13 94
4	États-majors	14,676,810 00	"	14,676,810 00	14,545,222 02	"	14,545,222 02	"	(d) 131,587 98
5	Gendarmerie	17,623,374 00	"	17,623,374 00	17,592,964 72	"	17,592,964 72	"	(e) 30,409 28
6	Recrutement	455,000 00	"	455,000 00	452,310 02	"	452,310 02	"	(f) 2,689 98
7	Justice militaire	256,000 00	"	256,000 00	241,763 56	"	241,763 56	"	(g) 14,236 44
8	Solde et entretien des troupes	130,799,506 00	"	130,799,506 00	128,294,322 65	"	128,294,322 65	"	(h) 2,505,183 35
9	Lits militaires	4,882,000 00	"	4,882,000 00	4,931,461 39	"	4,931,461 39	(i) 49,461 39	"
10	Remonte générale	1,628,000 00	"	1,628,000 00	1,507,127 57	"	1,507,127 57	"	(j) 120,872 43
11	Harnachement	176,000 00	"	176,000 00	163,502 02	"	163,502 02	"	(k) 12,497 98
12	Fourrages	18,806,500 00	2,211,000 00	21,017,500 00	18,788,204 03	2,209,112 62	20,997,316 65	"	(l) 20,183 35
13	Transports généraux	966,000 00	"	966,000 00	962,620 10	"	962,620 10	"	(m) 3,379 90
14	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	381,000 00	"	381,000 00	380,782 27	"	380,782 27	"	(n) 217 73
15	Matériel de l'artillerie	8,393,000 00	"	8,393,000 00	8,383,116 03	"	8,383,116 03	"	(o) 9,883 97
16	——— du génie	12,300,000 00	"	12,300,000 00	12,315,384 24	"	12,315,384 24	(p) 15,384 24	"
17	Écoles militaires	1,683,900 00	"	1,683,900 00	1,630,491 12	"	1,630,491 12	"	(q) 53,408 88
18	Dépenses temporaires	5,431,000 00	"	5,431,000 00	5,275,843 08	"	5,275,843 08	"	(r) 155,156 92
19	Invalides de la guerre	3,033,000 00	"	3,033,000 00	3,001,679 70	"	3,001,679 70	"	(s) 31,320 30
20	Service administratif en Afrique	1,474,000 00	"	1,474,000 00	1,443,738 78	"	1,443,738 78	"	(t) 30,261 22
21	Dépenses accidentelles et secrètes	72,000 00	"	72,000 00	71,257 70	"	71,257 70	"	(u) 742 30
	TOTAUX	224,783,690 00	2,211,000 00	226,994,690 00	221,728,318 23	2,209,112 62	223,937,430 85	64,845 63	3,122,104 78
								3,057,259 15	

OBSERVATIONS.

(a) Restant libre sur les crédits affectés aux appointements des chefs et commis et aux gages des gens de service.

(b) Restant sur le fonds attribué à l'entretien des bâtiments et hôtels du ministère.

(c) Résultat de la liquidation des dépenses d'impression.

(d) Diminution des dépenses des divisions territoriales de l'intérieur, par suite de suppressions et de vacances d'emplois ainsi que d'extinctions et d'admissions à la retraite au-delà des prévisions, compensation faite de la non-réalisation du produit des congés et vacances, en ce qui concerne l'occupation d'Afrique.

(e) Produit des incompletes en hommes et en chevaux, compensation faite du surcroît de dépense occasionné par l'élévation du prix des fourrages en France, par des allocations de premières mises aux hommes tirés des régiments de l'armée d'occupation d'Afrique pour faire partie de la force publique.

(f) Réduction principalement applicable aux frais d'actes d'engagements volontaires.

(g) Économies provenant de la diminution du nombre des déserteurs et de ce que les menues dépenses d'entretien des ateliers de condamnés en Afrique ont été entièrement couvertes par la retenue exercée sur le produit du travail de ces condamnés.

(h) Diminution des dépenses des divisions territoriales de l'intérieur, en ce qui concerne la solde, les subsistances, l'habillement, les hôpitaux et le service de marche, en raison de la réduction de l'effectif en France et du prix de la ration de pain, compensation faite du surcroît d'allocations en Afrique, par suite de l'augmentation de force de l'armée d'occupation en troupes françaises et de l'avance de trois mois de solde à la légion étrangère, à charge de remboursement par le gouvernement espagnol.

(i) Insuffisance de crédit provenant des indemnités allouées pour logement en nature fourni par diverses communes dépourvues de lits et de bâtiments pour le service des troupes et de l'achat de hamacs nécessaires aux divers corps d'occupation en Afrique; le compte du chapitre 9 fait ressortir un restant à payer montant à 53,020 fr. 21 cent., qui ne sera ordonnancé qu'après le vote de la loi de règlement.

(j) Restant libre sur le fonds affecté par le budget à l'augmentation du prix des chevaux.

(k) Réduction motivée sur ce que des effets de harnachement parvenus au terme de leur durée réglementaire ont été reconnus susceptibles de faire encore un bon service, et n'ont point donné lieu à des remplacements en 1835.

(l) Diminution des consommations et du prix de la ration journalière de fourrages, compensation faite de divers achats d'effets mobiliers et frais de construction de magasins.

(m) Réduction des transports du matériel de l'artillerie en France; économie sur les hautes-payes et salaires d'ouvriers des équipages militaires; mais d'un autre côté les transports d'effets de toute nature, au titre de l'Afrique, ont été plus considérables, tant en raison de l'accroissement de l'effectif que par suite de maladies qui ont nécessité l'évacuation d'une partie de la garnison de Bugie sur Alger.

(n) Résultat de la liquidation des dépenses du dépôt de la guerre.

(o) Réduction provenant de l'ajournement des travaux les moins urgents dans les arsenaux et les directions d'artillerie, pour couvrir l'excédant de dépense applicable à la fabrication des armes livrées par le commerce en exécution d'engagements contractés antérieurement avec divers fournisseurs.

(p) Le dépassement de 15,384 fr. 24 cent. résulte de justifications tardives de dépenses dont on ne connaissait point l'existence à l'époque où le ministère de la guerre a fait l'abandon des 40,000 francs retranchés sur le crédit du chapitre 16, par la loi du 28 mai 1836. Cette somme figure dans les restes à payer comme ne devant être acquittée qu'après le vote de la loi de règlement.

(q) Économies obtenues sur les dépenses de l'école de Saint-Cyr, du collége royal militaire, de l'école de cavalerie et des gymnases militaires.

(r) Extinctions au delà des prévisions, pour causes de décès, d'admissions à la retraite ou de rappels à l'activité; l'économie de 155,156 fr. 92 cent. s'applique à la solde de non-activité, aux traitements de réforme et aux secours.

(s) Suppression de quelques emplois et non-réalisation de l'effectif prévu au budget, balance faite de réparations urgentes qu'on a dû exécuter immédiatement aux bâtiments de l'hôtel à Paris.

(t) Réduction des dépenses des services militaires et des services civils ainsi que des frais de colonisation.

(u) Résultat de la liquidation des dépenses accidentelles et secrètes.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SERVICES SPÉCIAUX.	DÉVELOPPEMENT SUR LES SERVICES NON PRÉVUS AU BUDGET. — CRÉDITS OUVERTS — par les lois des 24 mai 1834 et 28 mai 1836. (Crédits extraordinaires).	CRÉDITS OUVERTS — par la loi du 28 mai 1836. (Crédits supplémentaires).	CRÉDITS OUVERTS — TOTAL.	DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État — à la charge des crédits extraordinaires ouverts par les lois des 24 mai 1834 et 28 mai 1836.	DROITS CONSTATÉS — à la charge des crédits supplémentaires ouverts par la loi du 28 mai 1836.	DROITS CONSTATÉS — TOTAL.	COMPARAISON des crédits avec les dépenses. — Dépenses excédant les crédits.	COMPARAISON — Crédits non consommés par les dépenses.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.		
Accroissement de l'effectif	9,522,500 00	39,000 00	9,561,500 00	7,850,756 62	"	7,850,756 62	"	(a)1,710,743 38
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	"	12,000 00	12,000 00	"	12,000 00	"	"
Garnisons extraordinaires de Lyon et du Midi	668,000 00	"	668,000 00	664,584 08	"	664,584 08	"	(b) 3,415 92
Occupation d'Ancône	266,000 00	"	266,000 00	248,908 43	"	248,908 43	"	(c) 17,091 57
Divisions d'observations des Pyrénées	1,450,000 00	"	1,450,000 00	1,443,402 00	"	1,443,402 00	"	(d) 6,598 00
Choléra-morbus	240,000 00	"	240,000 00	226,668 18	"	226,668 18	"	(e) 13,331 82
Expédition de Mascara	763,000 00	"	763,000 00	676,935 54	"	676,935 54	"	(f) 86,064 46
							"	1,837,245 15
TOTAUX	12,921,500 00	39,000 00	12,960,500 00	11,123,254 85	"	11,123,254 85	1,837,245 15	

RÉCAPITULATION.

Services prévus au budget	224,783,690 00	2,211,000 00	226,994,690 00	221,728,318 23	2,209,112 62	223,937,430 85	"	3,057,259 15
Services non prévus au budget	12,921,500 00	39,000 00	12,960,500 00	11,123,254 85	"	11,123,254 85	"	1,837,245 15
TOTAUX	237,705,190 00	2,250,000 00	239,955,190 00	232,851,573 08	2,209,112 62	235,060,685 70	"	4,894,504 30

OBSERVATIONS.

(a) Ce restant libre provient de la non-réalisation complète de l'accroissement de l'effectif en hommes et en chevaux prévu par la loi du 24 mai 1834, et de la diminution du prix de la ration de pain en France; il se partage comme il suit :

Chapitre 7. Justice militaire	2,544f 70c
—— 8. Solde et entretien des troupes	1,633,389 29
—— 9. Lits militaires	114 08
—— 10. Remonte générale	16 00
—— 11. Harnachement	2,000 00
—— 12. Fourrages, y compris 39,000 francs, montant du crédit supplémentaire	71,856 53
—— 13. Transports généraux	822 78
	1,710,743 38

(b) Ce faible excédant de crédit s'applique aux services ci-après :

Chapitre 4. Réduction du nombre des officiers de l'état-major du génie employés à Lyon	836f 50c
—— 8. Diminution des journées donnant droit à l'indemnité de rassemblement et du nombre de corps de garde entretenus extraordinairement	2,111 23
—— 9. Résultat des liquidations pour l'indemnité de logement aux habitants	468 19
	3,415 92

(c) L'excédant de crédit de 17,091 francs 57 cent. se décompose ainsi qu'il suit :

Chapitre 4. Emploi en moins de deux chefs d'escadron et d'un capitaine, compensation faite du traitement d'un lieutenant-colonel en plus	8,769 54
—— 8. Diminution des frais de bureau de l'officier payeur du 60e régiment de ligne, de la prime journalière de la masse individuelle et des consommations de vivres par suite d'incomplets	7,271 38
—— 9. Réduction des dépenses de casernement	869 83
—— 13. Non-emploi sur les transports généraux	180 82
	17,091 57

(d) La réduction de 6,598 francs porte sur les chapitres ci-après :

Chapitre 4. Économie d'un chef d'escadron pendant une partie de l'année	494 20
—— 8. Diminution du personnel des subsistances et des hôpitaux, compensation faite d'un excédant de dépense sur le service de la solde, en raison de l'indemnité de rassemblement qu'on a dû allouer à deux compagnies de vétérans se trouvant dans la circonscription des divisions d'observation, et qui n'avaient pas figuré dans les prévisions	5,500 91
—— 9. Résultat des liquidations pour l'indemnité de logement aux habitants	426 55
—— 13. Résultat des liquidations pour le service des transports généraux	176 34
	6,598 00

(e) L'excédant de crédit de 13,331 francs 82 cent. résulte de ce que les indemnités en argent et les distributions extraordinaires de vivres accordées à l'occasion du choléra n'ont pas été appliquées à un aussi grand nombre d'officiers, sous-officiers et soldats qu'on l'avait supposé; il se répartit comme il suit :

Chapitre 4. États-majors	1,708f 62c
—— 8. Solde et entretien des troupes	11,421 71
—— 13. Transports généraux	201 49
	13,331 82

(f) Le restant libre de 86,064 francs 46 cent. se rapporte aux services ci-après :

Chapitre 4. Non emploi motivé sur ce qu'une partie des officiers désignés pour l'expédition ne sont arrivés que successivement en Afrique	1,717f 53c
—— 8. Économie réalisée tant sur les gratifications d'entrée en campagne que sur les suppléments à la prime journalière; diminution du prix de la ration de chauffage et du prix moyen de la journée de traitement de malades; réduction du nombre des militaires admis dans les hôpitaux	23,839 11
—— 13. Diminution du nombre de chameaux pris à loyer, compensation faite d'un excédant sur les frais de transport de chevaux, de munitions et autres objets de matériel dirigés sur l'Afrique	47,276 75
—— 16. Réduction des dépenses de baraquement	2,362 74
—— 20. Économies réalisées sur les frais d'organisation et d'équipement des compagnies turques et sur les allocations aux auxiliaires indigènes qui ont concouru à l'expédition	10,868 33
	86,064 46

RÉSUMÉ.

Les crédits sans emploi sur les services prévus sont de		3,057,259f 15c
et sur les services non prévus de		1,837,245 15
		4,894,504 30
La loi du 28 mai 1836 a déjà retranché sur les crédits accordés — le 23 mai 1834	5,405,000f 00c	
— le 24 mai 1834	245,200 00	5,650,200 00
TOTAL GÉNÉRAL		10,544,704 30
Mais comme il y a lieu de pourvoir par un crédit complémentaire à l'imputation des rappels de dépenses antérieures à 1835, payées sur revues et non passibles de déchéance, montant à		1,313,960 16
Les sommes non employées au titre de l'exercice 1835 se réduisent à		9,230,744 14

BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA MARINE.											
PREMIÈRE PARTIE.											
PERSONNEL.											
Service central. Administration centrale. (Traitements.)	689,100f 00c	689,083f 37c	689,083f 37c	"	16f 63c	"	"	16f 63c	"	689,083f 37c	L'excédant de dépense du chapitre II, administration centrale (13 fr. 43 cent.), s'applique à des frais d'estafette dont le remboursement a été tardivement demandé. Quant aux remises de crédits indiquées ci-contre (ensemble 2,048,152 fr. 70 cent.), elles s'expliquent principalement : 1° Pour les chapitres du personnel, par des réductions d'effectif, et surtout par une moindre dépense dans les achats relatifs à l'habillement des équipages; 2° Pour les chapitres du matériel consacrés à la flotte, par le non-remboursement en temps utile d'avances faites à d'autres ministères, par des retards dans les arrivages d'objets divers, par le non-emploi de quelques sommes tenues en réserve pour les dépenses d'outre mer, etc.; 3° Pour les affrétements et transports, par la substitution de bâtiments de la flotte à des navires du commerce, toutes les fois que cela s'est pu concilier avec les autres besoins du service.
Service central. (Frais de bureaux et autres.)	174,500 00	174,513 43	174,460 00	53f 43c	"	13f 43c	13f 43c	"	53f 43c	174,460 00	
Service général. Service général de la marine. (Corps et agents entretenus.)	7,643,010 00	7,579,094 42	7,570,097 18	8,997 24	63,915 58	"	"	63,915 58	8,997 24	7,570,097 18	
Service général. Solde et entretien des corps organisés à terre et des équipages embarqués. (Hôpitaux et vivres compris.)	19,733,031 00	18,464,121 18	18,408,792 85	55,328 33	1,268,909 82	"	"	1,268,909 82	55,328 33	18,408,792 85	
DEUXIÈME PARTIE.											
MATÉRIEL.											
Travaux du matériel naval. (Ports.)	19,762,800 00	19,507,423 52	19,497,232 28	10,191 24	255,376 48	"	"	255,376 48	10,191 24	19,497,232 28	
(Établissements hors des ports.)	1,765,000 00	1,640,556 71	1,639,727 97	828 74	124,443 29	"	"	124,443 29	828 74	1,639,727 97	
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,450,000 00	1,366,762 52	1,366,107 76	654 76	83,237 48	"	"	83,237 48	654 76	1,366,107 76	
(Établissements hors des ports.)	675,000 00	660,194 14	660,194 14	"	14,805 86	"	"	14,805 86	"	660,194 14	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,941,500 00	3,940,850 22	3,940,128 46	721 76	649 78	"	"	649 78	721 76	3,940,128 46	
Corps et encouragements scientifiques	729,200 00	637,057 27	637,036 62	20 65	92,142 73	"	"	92,142 73	20 65	637,036 62	
Affrétements et transports par mer	118,000 00	59,717 69	59,272 13	445 56	58,282 31	"	"	58,282 31	445 56	59,272 13	
Chiourmes	265,000 00	263,762 04	263,748 63	13 41	1,237 96	"	"	1,237 96	13 41	263,748 63	
Dépenses diverses	265,300 00	217,444 53	217,258 00	186 53	47,855 47	"	"	47,855 47	186 53	217,258 00	
TROISIÈME PARTIE.											
COLONIES.											
Services militaires	6,173,400 00	6,136,120 69	6,044,698 81	91,421 88	37,279 31	"	"	37,279 31	91,421 88	6,044,698 81	
Subvention au service intérieur	997,000 00	997,000 00	996,996 68	3 32	"	"	"	"	3 32	996,996 68	
	64,381,841 00	62,333,701 73	62,164,834 88	168,866 85	2,048,152 70	13 43	13 43	2,048,152 70	168,866 85	62,164,834 88	
Dépenses des exercices clos	488,482 48	488,482 48	488,482 48	"	"	"	"	"	"	488,482 48	
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	18,111 71	18,111 71	18,111 71	"	"	"	"	"	"	18,111 71	
	64,888,435 19	62,840,295 92	62,671,429 07	168,866 85	2,048,152 70	13 43	13 43	2,048,152 70	168,866 85	62,671,429 07	
								2,217,019f 55c			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des Ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter aux budgets de 1836 et 1837, pour dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES FINANCES.												
Cour des comptes	1,149,000f 00c	1,147,820f 30c	1,147,820f 30c	"	(a) 1,179f 70c	"	"	1,179 70	"	"	1,147,820f 30c	(a) Économie résultant de vacances d'emplois ou applicables à des dépenses du matériel.
Administration centrale des finances. — Personnel	5,696,500 00	5,663,276 26	5,661,722 86	1,553 40	(b) 33,223 74	"	"	33,223 74	1,553 40	"	5,661,722 86	(b) Économies obtenues par suite de vacances momentanées.
Administration centrale des finances. — Matériel et dépenses diverses	812,600 00	810,627 22	810,627 22	"	(c) 1,972 78	"	"	1,972 78	"	"	810,627 22	(c) Portion de crédit restée libre sur les différents articles de ce chapitre.
Monnaies et médailles. — Service des établissements monétaires	282,600 00	282,336 14	282,336 14	"	(d) 263 86	"	"	263 86	"	"	282,336 14	(d) Économie sur le personnel, par suite de vacances d'emplois.
Cadastre	5,759,047 05	5,485,608 49	5,485,608 49	"	273,438 56	"	"	"	"	273,438 56	5,485,608 49	(e) Il est difficile de préciser les causes qui ont produit cet excédant de crédit, pour un service qui offre autant d'éventualités dans ses mouvements que le service de trésorerie. On ne peut attribuer la diminution de dépense qu'aux circonstances qui l'ont rendue possible, et au soin apporté pour éviter les dépenses inutiles.
Frais de trésorerie	2,520,000 00	2,376,198 60	2,375,118 60	1,080 00	(e) 143,801 40	"	"	143,801 40	1,080 00	"	2,375,118 60	
Traitements, taxations, commissions et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects	5,171,000 00	5,154,587 79	5,154,570 53	17 26	(f) 16,412 21	"	"	16,412 21	17 26	"	5,154,570 53	(f) La liquidation des services dont se compose ce chapitre n'a pas donné lieu à employer la totalité du crédit.
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	978,996 91	978,996 91	"	(g) 1,003 09	"	"	1,003 09	"	"	978,996 91	(g) Économie sur les frais de service.
SERVICES EXTRAORDINAIRES.												
Indemnité aux incendiés de la ville de Salins	304,628 00	304,628 00	304,628 00	"	"	"	"	"	"	"	304,628 00	
Frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance et de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	12,000 00	11,999 96	11,999 96	"	(h) 0 04	"	"	0 04	"	"	11,999 96	(h) Appoints non consommés.
Complément des frais de refonte des espèces duodécimales	4,177 00	4,176 04	4,176 04	"	(h) 0 96	"	"	0 96	"	"	4,176 04	
Cour des Pairs	31,826 00	31,823 44	31,823 44	"	(h) 2 56	"	"	2 56	"	"	31,823 44	
Perte résultant des tolérances en fort sur le titre et sur le poids des monnaies	"	29,844 19	"	29,844 19	"	(i) 29,844 19	29,844 19	"	29,844 19	"	"	(i) Les tolérances en fort sont ordinairement déduites sur le bénéfice de la fabrication des monnaies, à porter en recette au budget; mais, pendant l'année 1835, cette déduction n'a pas pu avoir lieu pour plusieurs ateliers monétaires, attendu qu'ils n'avaient réalisé aucun bénéfice sur lequel on pût l'opérer. Cette dépense, qui n'était pas de nature à pouvoir être prévue au budget primitif de 1835, a fait l'objet d'un crédit extraordinaire accordé par ordonnance royale du 20 décembre 1836.
	22,723,378 05	22,281,923 34	22,249,428 49	32,494 85	471,298 90	29,844 19	29,344 19	197,860 34	32,494 85	273,438 56	22,249,428 49	
Dépenses des exercices clos	1,106,221 00	1,106,221 00	1,106,221 00	"	"	"	"	"	"	"	1,106,221 00	
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	132,457 71	132,420 81	20,254 38	112,166 43	36 90	"	"	36 90	112,166 43	"	20,254 38	
	23,962,056 76	23,520,565 15	23,375,903 87	144,661 28	471,335 80	29,844 19	29,844 19	197,897 24	144,661 28	273,438 56	23,375,903 87	
								342,558 52				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des Ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.											
CONTRIBUTIONS DIRECTES.											
Service administratif dans les départements	3,923,868f 15c	3,697,768f 11c	3,697,374f 46c	393f 65c	(a) 226,100f 04c	"	"	226,100 04	393 65	3,697,374f 46c	(a) Non-emploi provenant de ce que les dépenses du nouveau projet de répartition entre les départements, de la contribution personnelle et mobilière, qui devaient avoir lieu en 1835, et pour lesquelles un crédit supplémentaire de 110,000 francs a été accordé par la loi du 28 mai 1836, n'ont pu être effectuées qu'en 1836. Un crédit extraordinaire, égal à celui dont on propose l'annulation à l'exercice 1835, est demandé sur l'exercice 1836 ..... 208,400f " Fonds restés libres par suite de vacances d'emplois, et économies sur divers articles du budget 17,700 04 — 226,100 04
Frais de perception	11,296,418 94	11,259,169 14	11,258,061 30	1,107 84	(b) 37,249 80	"	"	37,249 80	1,107 84	11,258,061 30	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.											
Service administratif et de perception dans les départements	9,681,800 00	9,725,582 03	9,692,259 36	33,322 67	"	(c) 43,782 03	43,782 03	"	33,322 67	9,692,259 36	
Timbre	820,950 00	792,085 85	791,860 10	225 75	(d) 28,864 15	"	"	28,864 15	225 75	791,860 10	
FORÊTS.											
Service administr. et de surveillance dans les départements	3,014,500 00	3,001,405 57	2,990,633 65	10,771 92	(e) 13,094 43	"	"	13,094 43	10,771 92	2,990,633 65	
Avances recouvrables. (Frais divers, communs aux bois de l'État et à ceux des communes.)	539,000 00	462,099 55	460,552 90	1,546 65	(f) 76,900 45	"	"	76,900 45	1,546 65	460,552 90	
Frais pour l'aliénation des bois de l'État	45,000 00	38,349 18	38,261 43	87 75	(g) 6,650 82	"	"	6,650 82	87 75	38,261 43	
DOUANES.											
Service administratif et de perception dans les départements	23,279,148 00	23,243,359 38	23,241,105 94	2,253 44	(h) 35,788 62	"	"	35,788 62	2,253 44	23,241,105 94	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.											
Service administratif et de perception dans les départements	20,298,700 00	20,218,693 91	20,102,726 89	115,967 02	(i) 80,006 09	"	"	80,006 09	115,967 02	20,102,726 89	
Poudres à feu	2,278,800 00	2,302,405 16	2,301,304 89	1,100 27	"	(j) 23,605 16	23,605 16	"	1,100 27	2,301,304 89	
TABACS.											
Exploitation des tabacs	20,913,000 00	20,905,554 35	20,904,285 55	1,268 80	(k) 7,445 65	"	"	7,445 65	1,268 80	20,904,285 55	
POSTES.											
Service administratif et de perception dans les départements	9,244,050 00	9,203,261 55	9,197,294 30	5,967 25	(l) 40,788 45	"	"	40,788 45	5,967 25	9,197,294 30	
Transport des dépêches	9,208,495 00	9,263,355 28	9,207,397 39	55,957 89	"	(m) 54,860 28	54,860 28	"	55,957 89	9,207,397 39	
Établissement de paquebots à vapeur dans la Méditerranée.	3,000,000 00	3,011,895 77	2,254,269 02	757,626 75	"	(n) 11,895 77	11,895 77	"	757,626 75	2,254,269 02	
LOTERIE.											
Service administratif dans les départements	261,675 00	252,540 91	252,540 91	"	(o) 9,134 09	"	"	9,134 09	"	252,540 91	
Frais de perception. (Remises aux receveurs.)	1,300,000 00	1,207,188 42	1,207,188 42	"	(p) 92,811 58	"	"	92,811 58	"	1,207,188 42	
Salines et mines de sel de l'Est	160,000 00	158,082 15	155,599 66	2,482 49	(q) 1,917 85	"	"	1,917 85	2,482 49	155,599 66	
	119,265,405 09	118,742,796 31	117,752,716 17	990,080 14	656,752 02	134,143 24	134,143 24	656,752 02	990,080 14	117,752,716 17	
								1,626 832 16			

(b) La liquidation des services dont se compose ce chapitre n'a pas donné lieu d'employer la totalité du crédit.

(c) Cet excédant s'applique aux remises des receveurs, dont l'évaluation est insuffisante à raison de l'augmentation des recettes.

(d) Fourniture moins considérable de papiers destinés au timbre, et économies sur les menues dépenses du timbre.

(e) Mouvements opérés sur le personnel, et vacances temporaires d'emplois qui en sont résultées.

(f) L'excédant des fonds affectés aux dépenses de ce chapitre provient, en partie, d'un crédit supplémentaire de 40,000f accordé par la loi du 28 mai 1836, et resté sans emploi, et pour le surplus, d'économies faites sur les frais de poursuites et d'instances, provenant d'une meilleure direction du service et de la diminution des délits, par suite d'une surveillance plus active et mieux dirigée.

(g) Clôture des ventes de bois, qui a laissé libres les fonds destinés aux frais d'estimation et d'adjudication.

(h) Résultat de vacances d'emplois.

(i) Économies sur les traitements et les taxations des employés, les remises des entreposeurs, receveurs buralistes et receveurs des droits d'entrée, le service de la garantie des matières d'or et d'argent, en ce qui concerne les changements des poinçons et bigornes, le service des cartes pour achat de papier filigrané, et sur plusieurs dépenses du matériel; compensation faite des excédants de dépense sur les frais de loyer et de bureau, les achats d'instruments et les frais de perception et d'impression des octrois.

(j) Insuffisance de crédit pour le personnel des préposés aux ventes, les achats de poudres et les frais de transport; déduction faite d'une économie sur les frais de loyers, de constructions et de réparations des magasins.

(k) Économie sur le personnel, sur les dépenses des magasins et des manufactures, et les frais de fournitures et d'impressions; compensation faite des excédants de dépense sur les achats de tabacs, les frais de transport et les dépenses imprévues.

(l) Crédit resté sans emploi, attendu que le nombre des facteurs ruraux n'a pas atteint celui qui a été prévu par le budget. Le service journalier dans les communes rurales ne s'établit qu'au fur et à mesure des demandes faites par les conseils municipaux et appuyées par les préfets.

(m) Insuffisance du crédit éventuel pour les indemnités de suppression de service; mise en activité, à compter du 1er août 1835, sur la route de Lyon à Marseille, de malles-postes conduites en cocher, et pourvues d'une machine à enrayer.

(n) Impossibilité d'arriver juste au chiffre de 3,000,000f de crédit à employer en 1835. L'excédant sur cet exercice sera compensé par une diminution sur l'exercice 1836.

(o) Suppression d'emplois dans le personnel de l'inspection, et réduction des frais du matériel occasionnée par la fermeture successive des bureaux.

(p) Diminution des recettes en raison desquelles étaient payées les remises des receveurs, par suite de la suppression successive des bureaux.

(q) Économie sur les pensions et secours accordés aux agents de l'ancienne compagnie, sur les traitements et frais de tournées des commissaires du gouvernement et sur les contributions à la charge de l'État.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter au budget de 1837 pour dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.												
Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.												
Non-valeurs des contrib. foncière, personnelle et mobilière		1,906,138f 14c	1,906,138f 14c	"								
——— de la taxe additt. sur les bois des communes..		2,012 25	2,012 25	"								
——— des portes et fenêtres		350,885 36	350,674 39	210 97								
——— des patentes, et attributions aux communes..		3,512,115 50	3,511,618 24	497 26								
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	30,711,582 44	1,622,527 40	1,622,134 33	393 07	(a) 484,798f 19c	"	"	311,249 63	1,337 21	173,548 56	30,225,447 04	(a) Portion non employée sur les fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière, qui, d'après le régime particulier de cette nature de dépense, est à transporter avec la même destination à l'exercice 1837, sur lequel il en sera disposé.. 173,548f 56c fonds restés sans emploi sur le crédit affecté aux non-valeurs des portes et fenêtres, des patentes, etc. 313,261f 88c A déduire : non-valeurs de la taxe additionnelle des bois des communes pour lesquelles il n'avait pas été ouvert de crédit au budget.. 2,012 25 311,249 63 484,798 19
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes		19,179,617 12	19,179,553 01	64 11								
Non-valeurs extraordinaires sur patentes		286,407 80	286,371 20	36 60								
Restitutions des centimes pour l'instruction primaire		3,367,080 68	3,366,945 48	135 20								
Restitutions des sommes indûment reçues sur les produits												
de l'enregistrement et des domaines	2,258,000 00	1,326,574 53	1,326,574 53	"	(b) 364,236 52	"	"	364,236 52	1,728 79	"	1,892,034 69	(b) Crédits non consommés par les dépenses, annulés définitivement. Ces dépenses ne pouvant être prévues au budget que par approximation, les crédits qui les autorisent sont subordonnés au montant définitif des restitutions auxquelles il a dû être fait droit. (Voir pour le détail de ces dépenses les tableaux de développement annexés au *Compte des dépenses publiques*, pages 114, 116 et 118.)
des forêts		15,246 20	15,246 20	"								
des douanes		181,352 17	181,352 17	"								
des contributions indirectes		91,713 45	91,713 45	"								
des postes		13,854 12	13,854 12	"								
divers		265,023 01	263,294 22	1,728 79								
Restitutions de produits d'amendes et confiscations												
de l'enregistrement	3,445,664 61	1,006,982 09	1,006,982 09	"	(b) 20,794 51	"	"	20,794 51	"	"	3,424,870 10	
des douanes		1,389,434 56	1,389,434 56	"								
des contributions indirectes		1,021,742 65	1,021,742 65	"								
des postes		6,710 80	6,710 80	"								
Primes à l'exportation des marchandises	10,000,000 00	9,688,941 02	9,687,705 12	1,235 90	(c) 311,058 98	"	"	311,058 98	1,235 90	"	9,687,705 12	(c) Le crédit ouvert pour les primes par la loi de finances n'était que de 7,000,000 fr.; il a été ensuite augmenté de 3,000,000 par une ordonnance royale du 15 décembre 1835, confirmée par la loi des crédits supplémentaires de 1835. A cette époque, l'administration ne pouvait connaître exactement le total des dépenses que ce nouveau crédit aurait à supporter. Ses prévisions se sont trouvées un peu trop élevées, et par suite la somme de 311,058 fr. qui forme l'excédant ci-dessus est restée sans emploi.
Escompte sur le droit de consommation des sels	2,200,000 00	2,192,337 53	2,192,337 53	"	(d) 7,662 47	"	"	7,662 47	"	"	2,192,337 53	(d) Les droits acquittés en numéraire ont été moins élevés qu'on ne l'avait présumé.
	48,615,247 05	47,426,696 38	47,422,394 48	4,301 90	1,188,550 67	"	"	1,015,002 11	4,301 90	173,548 56	47,422,394 48	
								1,019,304 01				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1835.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE A PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE REGLEMENT DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS POUR DÉPENSES DÉPARTEMENTALES ou spéciales transportés aux budgets des exercices 1836 et 1837. Crédits pour dépenses spéciales transportés à l'exercice 1836.	Crédits pour dépenses départementales transportés aux exercices 1836.	1837.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1835.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.															
Dette publique	330,209,931f 34c	327,884,240f 73c	326,791,814f 24c	"	326,791,814f 24c	1,092,426f 49c	2,748,254f 30c	422,563f 69c	422,563f 69c	2,748,254f 30c	1,092,426f 49c	"	"	"	326,791,814f 24c
Dotations	17,223,238 10	17,223,238 10	17,223,238 10	"	17,223,238 10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,223,238 10
Ministère de la justice et des cultes	54,037,383 52	53,821,041 19	53,520,567 07	68,958f 42c	53,589,525 49	231,515 70	216,342 33	"	"	216,342 33	231,515 70	"	"	"	53,589,525 49
——— des affaires étrangères	7,379,867 57	6,923,655 49	6,827,092 17	49,167 57	6,876,259 74	47,395 75	490,963 25	34,751 17	34,751 17	490,963 25	47,395 75	"	"	"	6,876,259 74
——— de l'instruction publique	13,225,437 48	12,371,527 49	12,350,811 56	1,519 79	12,352,331 35	19,196 14	853,909 99	"	"	196,781 89	19,196 14	"	24,823f 76c	632,304f 34c	12,352,331 35
——— de l'intérieur	74,766,907 94	68,598,367 23	68,396,783 87	88,517 20	68,485,301 07	113,066 16	6,206,938 43	38,397 72	38,397 72	1,012,048 71	113,066 16	"	"	5,194,889 72	68,485,301 07
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	48,380,725 78	47,159,798 28	46,880,371 90	173,269 16	47,053,641 06	106,157 22	1,253,159 05	32,231 55	170,074 14	769,265 23	106,157 22	456,438f 20c	137,842 59	27,455 62	47,053,641 06
——— de la guerre	241,227,397 19	237,646,853 05	236,286,068 75	1,201,780 39	237,487,849 14	159,003 91	4,959,349 93	1,378,805 79	1,378,805 79	4,959,349 93	159,003 91	"	"	"	237,487,849 14
——— de la marine	64,888,435 19	62,840,295 92	62,182,946 59	488,482 48	62,671,429 07	168,866 85	2,048,152 70	13 43	13 43	2,048,152 70	168,866 85	.	"	"	62,671,429 07
——— des finances	23,962,056 76	23,520,565 15	22,269,682 87	1,106,221 00	23,375,903 87	144,661 28	471,335 80	29,844 19	29,844 19	197,897 24	144,661 28	"	"	273,438 56	23,375,903 87
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	119,265,405 09	118,742,796 31	117,752,716 17	"	117,752,716 17	990,080 14	656,752 02	134,143 24	134,143 24	656,752 02	990,080 14	"	"	"	117,752,716 17
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	48,615,247 05	47,426,696 38	47,422,394 48	"	47,422,394 48	4,301 90	1,188,550 67	"	"	1,015,002 11	4,301 90	"	"	173,548 56	47,422,394 48
	1,043,182,033 01	1,024,159,075 32	1,017,904,487 77	3,177,916 01	1,021,082,403 78	3,076,671 54	21,093,708 47	2,070,750 78	2,208,593 37	14,310,809 71	3,076,671 54	456,438 20	162,666 35	6,301,636 80	1,021,082,403 78
										17,387,481 25			6,464,303 15		
										24,308,222 60					

Résultat général du Budget de l'Exercice 1835.

Les recettes réalisées s'élèvent à			1,053,953,598f 25c
De ces recettes il est nécessaire de déduire les fonds non employés à l'époque de la clôture de l'exercice 1835, sur les crédits affectés aux dépenses spéciales désignées ci-après, et qui sont à transporter, avec la même destination, aux budgets des exercices 1836 et 1837, savoir :			
EXERCICE 1836.			
Dépenses sur produits spéciaux affectés aux écoles normales primaires	24,823f 76c	162,666f 35c	
Dépenses pour travaux sur produits de droits de péage spécialisés	137,842 59		
EXERCICE 1837.			
Dépenses de l'instruction primaire. — Sur le produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux	596,516 15		6,464,303 15
Dépenses de l'instruction primaire. — Sur le produit des centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux	35,788 19		
Dépenses départementales. — Dépenses variables spéciales	2,025,251 99		
Dépenses départementales. — Dépenses imputables sur le produit des ressources éventuelles	242,566 37	6,301,636 80	
Dépenses départementales. — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs	2,927,071 36		
Secours spéciaux aux départements	27,455 62		
Dépenses cadastrales	273,438 56		
Non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	173,548 56		
Reste pour recettes applicables à l'exercice 1835			1,047,489,295 10
Les payements effectués sont de			1,021,082,403 78
Excédant définitif de recette dont le projet de loi de règlement de l'exercice 1835 propose le transport à l'exercice 1836			26,406,891 32

NOTE COMPARATIVE

De la Situation provisoire et de la Situation définitive du Budget de l'Exercice 1835.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1835, publiée dans le compte général des finances de l'année 1835 (pages 218 et 252), le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant probable de recette de..... 14,909,512f 95c
D'après la situation définitive du même exercice, cet excédant de recette est de..... 26,406,891 32

DIFFÉRENCE à la situation définitive..... 11,497,378 37

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Contributions directes	"	11,791f 42c	
Enregistrement et timbre	116,952f 19c	"	
Revenus et produits de vente de domaines	"	119,724 16	
Domaines et bois engagés	"	130,240 80	
Coupes de bois	"	304,060 40	
Boissons et droits divers	"	257,151 65	
Postes	"	9,742 81	
Produits divers	1,432,315 74	"	
	1,549,267 93	832,711 24	
RESTE en augmentation de recette	716,556f 69c		716,556f 69c

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Dette publique	"	1,274,547f 16c	
Ministère de la justice et des cultes	"	170,415 84	
——— des affaires étrangères	"	49,811 58	
——— de l'instruction publique	"	124,138 40	
——— de l'intérieur, Services généraux du ministère	"	654,667 54	
——— de l'intérieur, Dépenses départementales	843,966f 63c	"	
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	"	208,254 95	
——— de la guerre	"	3,580,544 14	
——— de la marine	"	2,048,139 27	
——— des finances	"	145,667 66	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	"	177,235 41	
Remboursements, restitutions et non-valeurs	"	66,913 84	
Primes de douanes à l'exportation des marchandises	"	47,780 98	
	843,966 63	8,548,116 77	
RESTE en diminution de dépense	7,704,150 14		7,704,150 14

3° Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1835 (y compris 757,626 fr. 75 cent. dû par le ministère des finances aux fournisseurs des machines à vapeur pour les paquebots de la Méditerranée, et dont le payement a dû être ajourné jusqu'à l'acceptation de ces machines par les agents de la marine.)..... 3,076,671 54

SOMME PAREILLE à la différence établie ci-dessus entre la situation provisoire et la situation définitive..... 11,497,378 37

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836

AU 1er JANVIER 1837.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1836.

Deux lois de finances, votées pendant la session de 1835 et portant la date du 17 août 1835, ont fixé ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins du budget de l'exercice 1836, savoir :

RECETTES	1,000,700,897f
DÉPENSES, y compris un crédit additionnel de 606,000 fr. accordé au ministère de la guerre, pour les divisions territoriales	999,467,075
Le budget de l'exercice 1836 présentait par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette, de	1,233,822

Les modifications qu'il a depuis éprouvées sont l'objet de deux tableaux de développement placés à la suite de la présente note, et se résument ainsi qu'il suit :

1° Les crédits alloués aux divers ministres, par la loi du 17 août 1835, s'élevaient, comme on vient de le dire, à	999,467,075f
Mais ces crédits ont dû être rectifiés, afin d'accorder les crédits portés dans la loi des dépenses pour les services locaux des départements, avec les ressources spéciales qui leur sont attribuées par la loi des recettes; le résultat de ces redressements a été de diminuer les crédits de	49,999
et de les réduire ainsi à	999,417,076

2° Les crédits affectés aux non-valeurs sur les contributions directes, aux dépenses des départements, des communes et du cadastre, ainsi qu'à la répression de la fraude en matière de douanes et de contributions indirectes, sont portés au budget d'après l'évaluation provisoirement faite des ressources qui doivent subvenir à ces dépenses ; mais, en définitive, les ministres ont la faculté de disposer des recettes réalisées, et les crédits primitifs sont en conséquence ramenés au montant desdites recettes. Il résulte des modifications afférentes au régime particulier de ces sortes de spécialités et qui sont autorisées par l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, que les crédits accordés par le budget primitif doivent être augmentés de. 6,421,158f 64c

3° Les crédits applicables aux dépenses départementales et cadastrales des budgets de 1834 et 1835, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds de ces budgets, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1836. (Lois de règlement des deux budgets ci-dessus) ci. 6,511,713f 63c

4° Le projet de loi de règlement de l'exercice 1835 transporte également au budget de 1836, mais sans lui attribuer en même temps une somme égale de ressources, la portion non employée en 1835, des crédits accordés par la loi du 2 juin 1834, pour la construction du pont de Cubzac, et par la loi du 30 juin 1835, pour le perfectionnement des fleuves et rivières. 456,438f 20c

5° Diverses lois spéciales, rendues pendant les sessions de 1835 et de 1836, ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires et extraordinaires pour une somme de 34,809,673 fr. 20 cent.

Ministère de la justice et des cultes	455,000f 00c	34,809,673f 20c
——— des affaires étrangères	100,000 00	
——— de l'instruction publique	48,000 00	
——— de l'intérieur	10,055,000 00	
——— du commerce et des travaux publics	4,746,286 34	
——— de la guerre	56,569 81	
——— de la marine	7,593,501 05	
——— des finances	11,755,316 00	

6° Une ordonnance royale du 19 mars 1836 a déterminé que le budget de l'exercice 1836 supporterait la dépense des quatre premiers termes à payer aux États-Unis d'Amérique, en exécution de la loi du 14 juin 1835, de la créance reconnue en leur faveur par le traité du 4 juillet 1831. Cette dépense est de..... 19,666,666f 52c

7° Les changements apportés aux attributions respectives des ministères de l'intérieur et du commerce par l'ordonnance royale du 2 mars 1836, ont nécessité des revirements de crédits montant à 40,396,000 fr.; mais on ne les mentionne ici que pour mémoire, attendu que le total des crédits du budget ne s'en trouve pas affecté.

8° La loi du 23 mai 1834, qui, par ses articles 8, 9 et 10, a prescrit le nouveau régime à suivre désormais pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs, le montant des payements qui auront été effectués chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1836 s'augmentent pour cette cause d'une somme de..... 1,839,333f 41c

9° Enfin, le projet de loi présenté à la Chambre des députés le 28 février 1837, pour le règlement définitif du budget de 1835, fait ressortir sur cet exercice, un excédant disponible de recette dont le transport est proposé au budget de 1836, de..... 26,406,891f 32c

Ces diverses modifications aux prévisions primitives de la loi de finances de 1836 établissent comme il suit la situation provisoire de cet exercice, telle que la présentent, au 1er janvier 1837, les écritures des ministères et de la comptabilité générale des finances.

Le budget fixé par la loi du 17 août 1835 prévoyait un excédant de recette, de....		1,233,822f 00c
mais qui par l'effet de la rectification nécessaire pour accorder la loi des dépenses avec celle des recettes, relativement aux fonds départementaux, ci (à ajouter).....		49,999 00
s'élevait en réalité à.....		1,283,821 00
Les dépenses spéciales que le projet de règlement de 1835 réimpute à l'exercice 1836.....	456,438f 20c	
Les nouvelles dépenses que des lois spéciales rendues pendant les sessions de 1835 et 1836, ont autorisées sur l'exercice 1836 pour des services ordinaires ou extraordinaires.....	34,809,673 20	
A reporter.....	35,266,111 40	1,283,821 00

Report.....	35,266,111f 40c	1,283,821f 00c
et les rappels d'exercices clos imputés sur les fonds de 1836.....	1,839,333 41	
		37,105,444 81
ont déterminé, au lieu de l'excédant de recette ci-dessus, un excédant de dépense de.		35,821,623 81
lequel s'accroît du payement à faire sur la créance des États-Unis d'Amérique.....		19,666,666 52
		55,488,290 33
et s'atténue du report des fonds que le budget de 1835 a laissés disponibles.....		26,406,891 32
Montant de l'excédant de dépense que le budget de 1836 présentait lors de l'établissement de sa situation provisoire.....		29,081,399 01

Il résulte de cette situation provisoire :

D'une part, que compensation faite des annulations à opérer sur les crédits précédemment accordés aux ministres, les dépenses déjà constatées ou présumées rester encore à liquider sur l'exercice 1836, exigent de nouveaux crédits supplémentaires ou extraordinaires, pour une somme de..... 2,913,019 70

ENSEMBLE..... 31,994,418 71

D'autre part, que les produits du budget de 1836, excéderont ses prévisions de ressources, de..... 48,601,222 63

Et enfin, qu'à l'époque de son règlement législatif, ce budget se soldera par un excédant probable de recette, de..... 16,606,803 92

Les termes de la situation provisoire de 1836, qui dégagent cet excédant de recette, se développent et se justifient de la manière suivante :

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement fixé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de l'exercice 1835, jusqu'à l'époque de la publication du présent compte, ce budget reposait sur les bases ci-après :

RECETTES.	Évaluations primitives.....	1,000,700,897f 00c	1,040,040,660f 59c
	Plus-value des ressources spéciales.....	6,421,158 64	
	Report des fonds départementaux.....	6,511,713 63	
	Excédant de recette de 1835.....	26,406,891 32	
DÉPENSES.	Crédits primitifs.....	999,417,076 00	1,069,122,059 60
	—— résultant des ressources spéciales....	6,421,158 64	
	—— du report des fonds départementaux..	6,511,713 63	
	Crédits spéciaux reportés de 1835.....	456,438 20	
	—— supplémentaires ou extraordinaires....	34,809,673 20	
	Crédit pour la créance des États-Unis.....	19,666,666 52	
	Crédits pour les rappels d'exercices clos.....	1,839,333 41	

Le budget de 1836 faisait par conséquent ressortir, comme on l'a établi ci-dessus, une insuffisance de ressources, de..... 29,081,399 01

L'on va maintenant comparer ces prévisions avec les opérations constatées jusqu'au 31 décembre 1836.

RECETTE.

Les ressources de l'exercice 1836 ont été évaluées, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à		1,040,040,660f 59c
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'état montent à	1,088,641,883f 22c	
Les recouvrements effectués sont de	1,033,594,502 34	
Au 1er janvier 1837 il restait à recouvrer	55,047,380 88	
Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci.		1,088,641,883 22
que, sur plusieurs branches de revenus, les recettes ont excédé les évaluations de	49,055,650f 72c	
que, sur d'autres, les évaluations ont été supérieures aux recettes, de	454,428 09	
et, enfin, que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations développé dans les états qui suivent, de	48,601,222 63	48,601,222 63

DÉPENSE.

Il a été mis à la disposition des ministres des crédits ordinaires et extraordinaires pour une somme de		1,069,122,059f 60c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1837, et celles que l'on présume devoir encore être faites à la charge de l'exercice 1836, montent, y compris les dépenses pour rappels d'exercices clos, à	1,072,035,079f 30c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1836, n'ont été que de	892,009,537 73	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1837.	180,025,541 57	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses probables de l'exercice 1836, ci		1,072,035,079 30
L'ensemble de l'exercice présente un excédant probable des dépenses sur les crédits, de		2,913,019 70

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de divers services qui sont supérieures aux allocations du budget, et pour lesquelles les ministres ont besoin de crédits supplémentaires ou extraordinaires	19,519,083 50
Crédits qui excèdent les dépenses sur d'autres services, et dont l'annulation doit être demandée par les ministres	16,606,063 80
RESTE pour l'excédant des dépenses sur les crédits	2,913,019 70

Par le projet de loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836, présenté à la

Report.....		2,913,019f 70c
Chambre des députés le 4 janvier 1837, il a été demandé des crédits supplémentaires ou extraordinaires pour une somme de.....	19,705,475f 08c	
et proposé des annulations pour.....	13,553,369 66	
EXCÉDANT des crédits à accorder.....	6,152,105 42	6,152,105 42
Différence entre les résultats de ce projet de loi, comparativement à ceux de la situation provisoire de l'exercice 1836, et qui provient des nouvelles appréciations de dépenses, obtenues par les ministres depuis le jour où il a été soumis aux chambres.		3,239,085 72

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les produits réalisés ou restant à recouvrer sur les ressources de l'exercice 1836 montent à.....	1,088,641,883f 22c
Les dépenses faites ou encore à faire sont de.....	1,072,035,079 30
Le budget de cet exercice paraît devoir, en conséquence, comme on l'a indiqué plus haut, présenter à l'époque de son règlement un excédant de recette de.....	16,606,803 92
Les recettes réalisées sur l'exercice 1836 montent, y compris les fonds restés disponibles sur l'exercice 1835, à.....	1,033,594,502 34
Les payements effectués à.....	892,009,537 73
Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1837, un excédant de recette, de..	141,584,964 61
Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de.....	55,047,380 88
ENSEMBLE.....	196,632,345 49
Mais les dépenses à payer, pour acquitter tous les services de l'exercice 1836, sont de.....	180,025,541 57
Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1836 se soldera, comme on l'a établi ci-dessus, par un excédant de ressources, de..	16,606,803 92

Développement des Crédits accordés sur l'Exercice 1836 par des lois spéciales.

MINISTÈRES.	DATES DES LOIS.	OBJETS DES CRÉDITS.			MONTANT des CRÉDITS.
Justice et cultes.	28 avril 1836....	Traitement et frais d'installation de M. le cardinal de Cheverus.....		55,000f 00c	455,000 00
	5 juillet.....	Réparation de la cathédrale de Chartres.....		400,000 00	
Affaires étrangères.	12 *idem*.....	Subvention à la caisse des retraites de ce ministère.....			100,000 00
Instruction publique.	24 mai.....	Acquisition d'un terrain affecté au service du Muséum d'histoire naturelle.....			48,000 00
Intérieur.	30 juin 1835.....	Perfectionnement de la navigation des fleuves et rivières (portion affectée à l'exercice 1836, du crédit de 6 millions ouvert par l'article 1er de la loi).....		3,750,000 00	10,055,000 00
	26 avril 1836.....	Secours aux étrangers réfugiés en France.....		500,000 00	
	Idem.....	Dépenses secrètes de la police générale.....		1,200,000 00	
	15 juin.....	Complément des dépenses de la salle provisoire, et construction de la salle définitive de la chambre des Pairs.....		1,905,000 00	
	6 juillet.....	Achèvement des monuments de la capitale.....		2,500,000 00	
	9 *idem*.....	Célébration des journées de juillet 1830.....		200,000 00	
Travaux publics, agriculture et commerce.	25 mai.....	Continuation des travaux des lacunes des routes royales.....		3,000,000 00	4,746,286 34
	Idem.....	Nouvelles créances constatées sur les exercices 1830 et antérieurs pour fournitures de bois de fascinage employés aux travaux du Rhin (dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance).....		210,286 34	
	6 juin.....	Construction d'un bassin à flot entre les villes de Saint-Malo et de Saint-Servan.....		100,000 00	
	Idem.....	Reconstruction de la jetée du port de Fécamp.....		140,000 00	
	9 juillet.....	Rétablissement des communications interrompues par les inondations....		1,200,000 00	
	Idem.....	Travaux d'amélioration du port de Bordeaux.....		96,000 00	
Guerre.	4 juillet.....	Remboursement d'une créance des exercices périmés.....			56,569 81
Marine.	15 avril.....	Armements extraordinaires. Solde et entretien des corps organisés	5,200,759f 00c	7,557,759 00	7,593,501 05
		Travaux du matériel naval.....	1,639,100 00		
		Travaux de l'artillerie (ports).....	341,700 00		
		Affrétements et transports par mer...	50,000 00		
		Colonies.....	326,200 00		
	8 juillet.....	Remboursement d'une créance des exercices périmés...	23,901 08	35,742 05	
		Intérêts de ladite créance.....	11,840 97		
Finances.	2 juillet 1835....	Transport des dépêches dans le Levant par paquebots à vapeur.....		2,971,600 00	11,755,316 00
	28 avril 1836....	Subvention aux fonds de retraite du ministère des finances.....		4,620,000 00	
	4 juin.....	Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.....	600,000 00	3,563,716 00	
		Secours aux pensionnaires, à titre gratuit, de l'ancienne liste civile.....	400,000 00		
		Frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance (ancienne liste civile).....	24,000 00		
		Cour des Pairs.....	55,000 00		
		Indemnités aux distillateurs expulsés des villes de Bordeaux, Toulouse, etc.....	90,000 00		
		Indemnités aux fabricants et débitants de tabacs factices.	40,000 00		
		Pensions militaires.....	1,400,000 00		
		Service des postes (transport des dépêches).....	954,716 00		
	9 *idem*.....	Pensions militaires (2/3 du crédit accordé pour l'inscription des pensions militaires).....		600,000 00	
		Total des crédits accordés { Pendant la session de 1835.....		6,721,600 00	34,809,673 20
		Pendant la session de 1836.....		28,088,073 20	
Indemnité à payer aux États-Unis d'Amérique, en exécution de la loi du 14 juin 1835, et de l'ordonnance royale du 19 mars 1836, pour les quatre premiers termes de la créance reconnue en leur faveur par le traité du 4 juillet 1831.....					19,666,666 52
					54,476,339 72

Tableau des Modifications que les Évaluations et les Crédits du Budget de l'Exercice 1836 ont éprouvées pour divers services spéciaux.

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS portées AU BUDGET.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées à des dépenses départementales ou spéciales. à ajouter.	à déduire.	RESSOURCES PROVENANT DES FONDS REPORTÉS des exercices ci-après, pour dépenses départementales ou spéciales. Exercice 1834.	Exercice 1835.	TOTAL des évaluations portées dans la situation provisoire de l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	362,634,917f 00c	(a) 4,132,190f 89c	"	"	"	366,767,107f 89c	(a) Plus-value des rôles mis en recouvrement pour des impositions spéciales, savoir : Contribution foncière 2,002,957f 61c ; ——— personnelle et mobilière 1,537,218 99 ; ——— des portes et fenêtres 466,542 40 ; ——— des patentes 116,509 54 ; Taxe de premier avertissement 9,772 35 — 4,132,190 89
Enregistrement, timbre et domaines	198,970,000 00	"	"	"	"	198,970,000 00	
Coupes de bois	22,970,000 00	"	"	"	"	22,970,000 00	
Douanes et sels	162,000,000 00	(b) 65,115 24	"	"	"	162,065,115 24	
Contributions indirectes	188,588,000 00	"	(c) 66,263f 69c	"	"	188,521,736 31	(b) Plus-value des recettes réalisées sur le produit des droits de péage spécialement affectés à des travaux d'amélioration et d'achèvement dans les ports du commerce.
Postes	36,600,000 00	"	"	"	"	36,600,000 00	(c) Moins value des recettes effectuées sur produits de même nature affectés à des travaux d'amélioration et d'achèvement relatifs à la navigation intérieure.
Versement au trésor par la ville de Paris	5,500,000 00	"	"	"	"	5,500,000 00	
Produits des retributions et autres droits à percevoir dans les établissements universitaires	3,415,500 00	"	"	"	"	3,415,500 00	(d) Plus-value des ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales 1,780,499f 36c ; Fonds avancés par des propriétaires pour dépenses cadastrales 14,570 37 — 1,795,069 73
Versement du produit des rentes et domaines appartenant à l'Université	586,993 00	"	"	"	"	586,993 00	
Salines et mines de sel de l'Est	1,465,000 00	"	"	"	"	1,465,000 00	(e) Moins-value des produits extraordinaires affectés aux dépenses des écoles normales primaires.
Produits de divers revenus publics	4,953,070 00	(d) 1,795,069 73	(e) 32,707 79	"	"	6,715,431 94	(f) Produit d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers, qui ne sont portées au budget que pour ordre, en recette et en dépense, et dont les évaluations sont élevées au montant des recettes réalisées : Amendes en matière de douanes 169,293f 51c ; ——— de contributions indirectes 358,460 75 — 527,754 26
Produits divers provenant des ministères	2,463,000 00	"	"	"	"	2,463,000 00	
Produits extraordinaires	7,514,417 00	"	"	"	"	7,514,417 00	
Recettes de diverses origines	240,000 00	"	"	"	"	240,000 00	
Produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers	2,800,000 00	(f) 527,754 26	"	"	"	3,327,754 26	
	1,000,700,897 00	6,520,130 12	98,971 48	"	"	1,007,122,055 64	
Recette, à l'exercice 1836, des fonds affectés à des dépenses spéciales non employées sur les exercices précédents	"	"	"	6,349,047f 28c	162,666 35	6,511,713 63	
Excédant de recette du budget de l'exercice 1835. (Loi de règlement de l'exercice 1835)	26,406,891 32	"	"	"	"	26,406,891 32	
	1,027,107,788 32	6,520,130 12	98,971 48	6,349,047 28	162,666 35	1,040,040,660 59	
		6,421,158 64		6,511,713 63			

Suite du *Tableau des Modifications que les Évaluations et les Crédits du Budget de l'Exercice 1836 ont éprouvées pour divers services spéciaux.*

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS accordés par le budget.	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	CRÉDITS reportés des exercices 1834 et 1835. (Dépenses départementes ou spéciales.)	CRÉDITS pour dépenses spéciales, reportés de l'exercice 1835.	AUGMENTATION de crédits résultant de lois spéciales.	NOUVELLE répartition d'attributions des ministères. Crédits retranchés.	Crédits ajoutés.	CRÉDITS pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1836. (Article 8 de la loi du 23 mai 1834.)	TOTAL des crédits portés dans la situation provisoire de l'exercice 1836.
Dette publique	328,483,725 00	"	"	"	"	7,620,000 00	"	"	"	336,103,725 00
Dotations	16,763,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	16,763,000 00
Justice et cultes — Justice	18,666,470 00	"	"	"	"	"	"	"	469 38	18,666,939 38
Justice et cultes — Cultes	35,104,689 00	"	"	"	"	455,000 00	"	"	102,221 0	35,661,910 40
Affaires étrangères	7,355,700 00	"	"	"	"	100,000 00	"	"	55,019 05	7,510,719 05
Instruction publique	12,969,595 61 (b)	(c) 142,723 74	(d) 32,707 79	(e) 24,823 76	"	48,000 00	"	"	28,158 72	13,180,594 04
Intérieur	100,182,033 39 (f)	4,770,590 16 (g)	"	5,885,377 34 (h)	"	10,055,000 00	40,396,000 (i)	"	64,048 82	80,561,049 71
Travaux publics, agriculture et commerce	9,797,765 00	(j) 2,242 86	(k) 1,148 45	(l) 169,687 46	456,438 20 (m)	4,746,286 34	"	40,396,000 (n)	85,650 44	55,652,921 85
Guerre	227,283,210 00	"	"	"	"	56,569 81	"	"	35,296 15	227,375,075 96
Marine	62,181,659 00	"	"	"	"	7,593,501 05	"	"	93,374 02	69,868,534 07
Finances	22,110,434 00	(o) 14,570 37	222,591 79 (p)	(q) 279,957 81	"	79,000 00	"	"	1,375,095 43	23,636,465 82
Frais de régie et de perception	114,406,530 00	(r) 8,772 35	"	"	"	4,056,316 00	"	"	"	118,471,618 35
Remboursements et restitutions	44,112,265 00	1,738,707 19 (s)	"	(t) 151,867 26	"	"	"	"	"	46,002,839 45
	999,417,076 00	6,677,606 67	256,448 03	6,511,713 63	456,438 20	34,809,673 20	40,396,000	40,396,000	1,839,333 41 (u)	1,049,455,393 08
Créance des États-Unis (traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835)	"	"	"	"	"	19,666,666 52	"	"	"	19,666,666 52
	999,417,076 00	6.677,606 67	256,448 03	6,511,713 63	456,438 20	54,476,339 72	40,396,000	40,396,000	1,839,333 41	1,069,122,059 60
		6,421,158 64					"			

OBSERVATIONS.

(a) Crédits ouverts par la loi du 17 août 1835 ..... 999,467,075f
Modifications aux crédits portés dans ladite loi pour les dépenses départementales, afin de les accorder avec les ressources qui leur sont attribuées par la loi des recettes du même jour (voir page 55), savoir :

A DÉDUIRE :
Dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales, à 50,000f

A AJOUTER :
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, de grêle, etc. .. 1
RESTE à déduire ..... 49,999 — 49,999
999,417,076

(b) Déduction faite de 64,033 fr. 39 cent. reportés au ministère de l'intérieur. (Chapitre, dépenses extraordinaires facultatives des départements). Le budget avait attribué par évaluation 500,000 fr. au ministère de l'instruction publique, sur le produit des centimes facultatifs, mais les conseils généraux des départements n'ont affecté aux dépenses de l'instruction primaire que 435,966 fr. 61 cent., et la différence s'est trouvée dévolue aux dépenses d'utilité départementale. (Voir ci-dessous renvoi *f*.)
(c) Augmentation de crédit résultant de la plus-value des centimes imposés additionnellement aux contributions directes pour les dépenses de l'instruction primaire.
(d) Réduction de crédit résultant de la moins-value des produits extraordinaires affectés aux dépenses de l'instruction primaire.
(e) Dépenses sur produits spéciaux affectés aux écoles normales primaires.
(f) Y compris les 64,033 fr. 39 cent. retranchés du budget du ministère de l'instruction publique pour les motifs exprimés ci-dessus (renvoi *b*).
(g) Augmentation de crédit résultant de la plus-value des centimes imposés additionnellement aux contributions directes pour les dépenses ci-après :
Dépenses fixes du matériel des cours royales, ci 25,321f 40c
Dépenses variables des départements 56,569 67
Dépenses facultatives extraordinaires 2,908,199 73
2,990,090 80
Augmentation aux dépenses variables pour la plus-value réalisée sur les ressources éventuelles des départements 1,780,499 36
4,770,590 16
(h) Dépenses variables 2,222,023 77
Idem sur ressources éventuelles des départements 500,400 18
Dépenses extraordinaires sur centimes facultatifs 3,162,953 39
5,885,377 34

(i) Transport du budget du ministère de l'intérieur à celui du ministère des travaux publics des crédits ci-après, en exécution de l'ordonnance du Roi du 2 mars 1836, savoir :
Crédits du service des ponts des chaussées ouverts par la loi du 17 août 1835, à 36,646,000f
Crédits ouverts par la loi du 30 juin 1835 pour le perfectionnement de la navigation ... 3,750,000
40,396,000
(j) Accroissement de crédit résultant de la plus-value des centimes imposés additionnellement aux contributions directes pour secours spéciaux aux départements.
(k) Réduction du crédit ouvert pour les dépenses de travaux sur droits de péage spécialisés au montant des recettes réalisées sur ces produits.
(l) Secours spéciaux 31,844f 87c
Travaux sur produits de droits spécialisés. 137,842 59
169,687 46
(m) Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession 300,000f 00c
Perfectionnement de la navigation de divers fleuves et rivières 156,438 20
456,438 20
(n) Crédits retranchés du ministère de l'intérieur et ajoutés à celui des travaux publics, conformément à l'ordonnance du 2 mars 1836. (Voir le renvoi *h* ci-dessus.)
(o) Cadastre. — Crédit résultant des avances faites par divers propriétaires.
(p) Cadastre. — Réduction de crédit pour moins-value des centimes imposés avec affectation à ces dépenses.
(q) Dépenses cadastrales.
(r) Service administratif des contributions directes dans les départements :
Frais de 1er avertissement. (Frais d'impression.) 5,263 41
Frais de 1er avertissement. (Frais de distribution.) ..... 3,508 94 } 8,772 35
(s) Restitutions et non-valeurs sur contributions directes. Plus-value des impositions spéciales. 1,210,952 93
Restitutions sur produits d'amendes attribuées. Élévation du crédit du budget au montant des recettes réalisées. (Voir la note *f* aux évaluations de recette.)
Amendes en matières de douanes 169,293 51
Amendes en matières de contributions indirectes .... 358,460 75 } 527,754 26
1,738,707 19
(t) Restitutions et non-valeurs sur contributions directes.
(u) Voir pour l'origine et le montant de ces payements le tableau spécial, page 373.

BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 237.)	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	253,078,730f 61c	253,338,823f 97c			"	260,093f 36c	253,338,823f 97c	
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644 00	1,035,329 00			"	685 00	1,035,329 00	
Contribution personnelle et mobilière	53,883,218 99	53,883,311 12			"	92 13	53,883,311 12	
——— portes et fenêtres	27,431,642 40	27,525,948 44	321,870,889f 13c	46,751,580f 49c	"	94,306 04	27,525,948 44	
——— patentes	30,645,099 54	32,145,284 74			"	1,500,185 20	32,145,284 74	
Taxe de premier avertissement	693,772 35	693,772 35			"	"	693,772 35	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	163,350,000 00	175,592,719 80	175,000,989 33	591,730 47	"	12,242,719 80	175,592,719 80	
Droit de timbre	31,000,000 00	31,723,914 27	31,722,820 14	1,094 13	"	723,914 27	31,723,914 27	
Revenus et prix de vente de domaines	3,820,000 00	4,255,130 26	3,993,130 26	262,000 00	"	435,130 26	4,255,130 26	
Domaines et bois engagés ou échangés	800,000 00	462,867 26	442,867 26	20,000 00	337,132f 74c	"	462,867 26	
A reporter	565,737,107 89	580,657,101 21	533,030,696 12	47,626,405 09	337,132 74	15,257,126 06	580,657,101 21	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1837.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 237.)	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
Report	565,737,107f 89c	580,657,101f 21c	533,030,696f 12c	47,626,405f 09c	337,132f 74c	15,257,126f 06c	580,657,101f 21c	
COUPES DE BOIS.								
Principal des adjudications	19,400,000 00	26,218,512 08	25,551,608 55	666,903 53	"	6,818,512 08	26,218,512 08	
Décime et produits accessoires	3,570,000 00	5,135,096 91	4,485,748 59	649,348 32	"	1,565,096 91	5,135,096 91	
DOUANES.								
Droits de douanes, droits de navigation et recettes accidentelles des douanes	108,065,115 24	110,797,984 70	110,797,984 70	"	"	2,732,869 46	110,797,984 70	
Droit de consommation des sels	54,000,000 00	54,992,696 79	54,992,696 79	"	"	992,696 79	54,992,696 79	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Boissons et droit de fabrication des bières	76,380,000 00	81,679,163 04	80,435,741 20	1,243,421 84	"	5,299,163 04	81,679,163 04	
Diverses taxes et recouvrements d'avances pour divers services	34,973,736 31	37,578,848 24	35,982,405 45	1,596,442 79	"	2,605,111 93	37,578,848 24	
Produits de la vente des tabacs	72,608,000 00	78,285,242 83	78,284,806 85	435 98	"	5,677,242 83	78,285,242 83	
Produit de la vente des poudres à feu	4,560,000 00	4,565,740 47	4,563,912 07	1,828 40	"	5,740 47	4,565,740 47	
A reporter	939,293,959 44	979,910,386 27	928,125,600 32	51,784,785 95	337,132 74	40,953,559 57	979,910,386 27	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1837.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 237).	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
Report.....	939,293,959f 44c	979,910,386f 27c	928,125,600f 32c	51,784,785f 95c	337,132f 74c	40,953,559f 57c	979,910,386f 27c	
DIVERS REVENUS.								
Produits des postes. — Taxe des lettres.....		33,732,060 08	33,732,060 08	"			33,732,060 08	
Produits des postes. — Service rural.....		1,932,498, 93	1,932,498 93	"			1,932,498 93	
Produits des postes. — Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent.....	36,600,000 00	772,437 54	772,437 54	"	"	2,409,100 38	772,437 54	
Produits des postes. — Produit des places dans les malles-postes et paquebots.....		1,887,333 91	1,887,333 91	"			1,887,333 91	
Produits des postes. — Produit des offices étrangers.....		656,607 32	355,619 56	300,987 76			656,607 32	
Produits des postes. — Recettes accidentelles.....		28,162 60	26,007 60	2,155 00			28,162 60	
Versement au trésor par la ville de Paris, en vertu de la loi du 19 juillet 1820.....	5,500,000 00	5,500,000 00	5,041,666 66	458,333 34	"	"	5,500,000 00	
Produit des rétributions et autres droits à percevoir dans les établissementss universitaires.....	3,415,500 00	3,821,427 66	3,652,275 98	169,151 68	"	405,927 66	3,821,427 66	
Versement du produit des rentes et domaines appartenant à l'Université.....	586,993 00	542,449 50	541,231 72	1,217 78	44,543 50	"	542,449 50	
Salines et mines de sel de l'Est.....	1,465,000 00	1,580,560 66	1,200,000 00	380,560 66	"	115,560 66	1,580,560 66	
A reporter.....	986,861,452 44	1,030,363,924 47	977,266,732 30	53,097,192 17	381,676 24	43,884,148 27	1,030,363,924 47	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1837.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 237.)	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
Report		986,861,452f 44c	1,030,363,924f 47c	977,266,732f 30c	53,097,192f 17c	381,676f 24c	43,884,148f 27c	1,030,363,924f 47c	
PRODUITS DIVERS.									
Produits de divers revenus publics. — Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles			47,676 99	47,676 99					
Produit des mines			255,793 50	202,816 32					
Droits de vérification des poids et mesures	850,000 00		1,018,686 67	490,822 60					
Produits de la taxe des brevets d'invention	240,000 00		382,442 05	356,892 05					
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,711,569 36		2,711,569 36	2,711,569 36					
Produits extraordinaires affectés aux dépenses des écoles normales primaires	167,292 21	6,715,431 94	167,292 21	167,292 21	1,448,074 21	6,603 77	"	6,708,828 17	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	650,000 00		451,445 10	414,910 57					
Produits de l'ancienne dotation de l'hôtel des invalides de la guerre	800,000 00		800,000 00	49,995 42					
Produits de la moitié de la retenue de 3 pr 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine sur les dépenses du matériel de ce département	540,000 00		440,000 00	384,856 15					
Recettes de diverses natures	756,570 37		433,922 29	433,922 29					
Produits divers provenant des ministères		2,463,000 00	2,396,851 92	2,374,134 60	22,717 32	66,148 08	"	2,396,851 92	
Produits extraordinaires. — Produit de la rente de l'Inde — Année 1835	1,000,000 00		1,000,000 00	1,000,000 00					
Produit de la rente de l'Inde — Année 1836	"		1,000,000 00	718,372 30					
Intérêts de la créance sur l'Espagne	2,014,417 00		2,014,417 00	2,014,417 00					
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	1,500,000 00		1,824,593 44	1,824,593 44					
Complément des bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 1834	"	7,514,417 00	2,586,164 98	2,586,164 98	339,397 18	"	4,640,811 64	12,155,228 64	
Prélèvement sur les bénéfices de la dite caisse pour l'année 1836	1,000,000 00		1,302,821 06	1,302,821 06					
Produits et revenus d'Alger et des droits de la pêche du corail sur les côtes d'Afrique	2,000,000 00		1,500,000 00	1,442,230 52					
Recouvrements sur l'avance faite aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	"		763,000 00	763,000 00					
Recettes de diverses natures	"		164,232 16	164,232 16					
Recettes de diverses origines		240,000 00	338,270 64	338,270 64	"	"	98,270 64	338,270 64	
A reporter		1,003,794,301 38	1,051,963,103 84	997,055,722 96	54,907,380 88	454,428 09	48,623,230 55	1,051,963,103 84	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1837.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 237).	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
Report.....	1,003,794,301f38c	1,051,963,103f84c	997,055 722f96c	54,907,380f88	454,428f09c	48,623,230f55c	1,051,963,103f84c	
PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.								
Amendes de police simple et de police correctionnelle.....	3,327,754 26	1,022,861 67	882,861 67	140,000 00	"	432,420 17	3,760,174 43	
——— en matière de douanes. Solde des amendes non encore réparties au 31 décembre 1836.		259,558 50	259,558 50					
——— en matière de douanes. Recettes de l'année 1836.....		1,369,293 51	1,369,293 51					
——— en matière de contributions indirectes.....		1,108,460 75	1,108,460 75					
	1,007,122,055 64	1,055,723,278 27	1,000,675,897 39	55,047,380 88	454,428 09	49,055,650 72	1,055,723,278 27	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES 1834 ET 1835.								
Recette à l'exercice 1836 des fonds non employés à l'époque de la clôture des exercices 1834 et 1835, sur les crédits affectés à des dépenses spéciales.....	6,511,713 63	6,511,713 63	6,511,713 63	"	"	"	6,511,713 63	
	1,013,633,769 27	1,062,234,991 90	1,007,187,611 02	55,047,380 88	454,428 09	49,055,650 72	1,062,234,991 90	
Excédant de recette du budget de l'exercice 1835, transporté à l'exercice 1836. (Loi de règlement de l'exercice 1835).....	26,406,891 32	26,406,891 32	26,406,891 32	"	"	"	26,406,891 32	
	1,040,040,660 59	1,088,641,883 22	1,033,594,502 34	55,047,380 88	454,428 09	49,055,650 72	1,088,641,883 22	
					48,601,222 63			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	
DETTE PUBLIQUE.										
Rentes 5 p. 0/0	146,727,309	146,997,619 50	"	146,997,619 50	145,417,050 64	1,580,568 86	270,310 50	"	146,997,619 50	
—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600	1,026,600 00	"	1,026,600 00	1,018,478 50	8,121 50	"	"	1,026,600 00	
—— 4 p. 0/0	8,176,150	7,886,119 00	"	7,886,119 00	7,851,742 50	34,376 50	"	290,031 00	7,886,119 00	
—— 3 p. 0/0	34,503,558	36,777,120 00	"	36,777,120 00	33,789,269 00	2,987,851 00	2,273,562 00	"	36,777,120 00	
Intérêts des obligations de l'emprunt national au pair	526,125	149,397 45	"	149,397 45	146,612 82	2,784 63	"	376,727 55	149,397 45	
Fonds d'amortissement	44,616,463	44,616,463 00	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	"	44,616,463 00	
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,108,000	9,850,375 00	257,625 00	10,108,000 00	9,847,660 55	260,339 45	"	"	10,108,000 00	
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000	9,264,587 70	"	9,264,587 70	244,694 45	9,019,893 25	264,587 70	"	9,264,587 70	
—— de la dette flottante	14,500,000	2,514,893 38	7,645,106 62	10,160,000 00	2,514,893 38	7,645,106 62	"	4,340,000 00	10,160,000 00	
Rentes viagères	4,925,000	2,505,530 54	2,006,232 06	4,511,762 60	2,505,530 54	2,006,232 06	"	413,237 40	4,511,762 60	
Pensions de la pairie	1,161,000	764,549 98	292,300 03	1,056,850 01	764,549 98	292,300 03	"	104,149 99	1,056,850 01	
—— civiles	1,690,000	1,254,388 30	390,000 00	1,644,388 30	1,254,388 30	390,000 00	"	45,611 70	1,644,388 30	
—— à titre de récompenses nationales	600,000	441,198 37	164,000 00	605,198 37	441,198 37	164,000 00	5,198 37	"	605,198 37	
—— des vainqueurs de la Bastille	21,500	12,967 35	8,000 00	20,967 35	12,967 35	8,000 00	"	532 65	20,967 35	
—— militaires	46,086,000	33,872,639 99	12,085,000 00	45,957,639 99	33,872,639 99	12,085,000 00	"	128,360 01	45,957,639 99	
—— ecclésiastiques	3,110,000	1,838,732 85	960,000 00	2,798,732 85	1,838,732 85	960,000 00	"	311,267 15	2,798,732 85	
—— de donataires	1,400,000	945,382 40	472,000 00	1,417,382 40	945,382 40	472,000 00	17,382 40	"	1,417,382 40	
Subvention aux fonds de retraite des ministères	6,926,020	6,750,442 98	125,577 02	6,876,020 00	6,400,563 10	475,456 90	"	50,000 00	6,876,020 00	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000	399,868 00	132 00	400,000 00	391,638 00	8,362 00	"	"	400,000 00	
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
	336,103,725	308,468,875 79	24,405,972 73	332,874,848 52	294,474,455 72	38,400,392 80	2,831,040 97	6,059,917 45	332,874,848 52	
Rappels d'arrérages de rentes viagères, antérieurs à 1836	"	158,421 85	"	158,421 85	158,421 85	"	158,421 85	"	158,421 85	
—— de pensions, antérieurs à 1836	"	284,309 26	"	284,309 26	284,309 26	"	284,309 26	"	284,309 26	
	336,103,725	308,911,606 90	24,405,972 73	333,317,579 63	294,917,186 83	38,400,392 80	3,273,772 08	6,059,917 45	333,317,579 63	
							2,786,145 37			
DOTATIONS.										
Liste civile	13,000,000	13,000,000 00	"	13,000,000 00	13,000,000 00	"	"	"	13,000,000 00	
Chambre des pairs	720,000	720,000 00	"	720,000 00	720,000 00	"	"	"	720,000 00	
Chambre des députés	643,000	643,000 00	"	643,000 00	643,000 00	"	"	"	643,000 00	
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	2,400,000	2,400,000 00	"	2,400,000 00	2,400,000 00	"	"	"	2,400,000 00	
	16,763,000	16,763,000 00	"	16,763,000 00	16,763,000 00	"	"	"	16,763,000 00	
							"			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
SERVICE DE LA JUSTICE.										
Administration centrale. (Personnel.)	417,800 00	417,696 67	103 33	417,800 00	416,289 17	1,510 83	"	"	417,800 00	
——— (Matériel.)	107,000 00	100,339 09	6,660 91	107,000 00	100,339 09	6,660 91	"	"	107,000 00	
Conseil d'état. (Personnel.)	468,000 00	463,331 89	4,668 11	468,000 00	427,919 92	40,080 08	"	"	468,000 00	
——— (Matériel.)	12,000 00	7,150 20	4,849 80	12,000 00	7,150 20	4,849 80	"	"	12,000 00	
Cour de cassation	797,300 00	795,331 71	1,968 29	797,300 00	791,423 37	5,876 63	"	"	797,300 00	
Cours royales	4,253,000 00	4,228,988 62	24,011 38	4,253,000 00	3,952,772 69	300,227 31	"	"	4,253,000 00	
——— d'assises	154,400 00	154,400 00	"	154,400 00	120,800 00	33,600 00	"	"	154,400 00	
Tribunaux de première instance	5,551,470 00	5,532,076 07	19,393 93	5,551,470 00	5,104,366 95	447,103 05	"	"	5,551,470 00	
——— de commerce	179,900 00	178,893 00	1,007 00	179,900 00	157,374 61	22,525 39	"	"	179,900 00	
——— de police	62,400 00	61,900 00	500 00	62,400 00	55,146 90	7,253 10	"	"	62,400 00	
Justices de paix	3,103,200 00	3,088,469 48	14,730 52	3,103,200 00	2,650,771 26	452,428 74	"	"	3,103,200 00	
Frais de justice criminelle et de statistique civile et criminelle	3,315,000 00	3,831,741 27	31,258 73	3,863,000 00	3,831,741 27	31,258 73	548,000 00	"	3,863,000 00	
Pensions; fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère.	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	"	"	200,000 00	
Dépenses diverses, secours temporaires, dépenses imprévues, etc.	45,000 00	44,701 78	298 22	45,000 00	37,216 77	7,783 23	"	"	45,000 00	
	18,666,470 00	19,105,019 78	109,450 22	19,214,470 00	17,853,312 20	1,361,157 80	548,000 00	"	19,214,470 00	
Dépenses des exercices clos	469 38	469 38	"	469 38	469 38	"	"	"	469 38	
	18,666,939 38	19,105,489 16	109,450 22	19,214,939 38	17,853,781 58	1,361,157 80	548,000 00	"	19,214,939 38	
							548,000 00			
SERVICE DES CULTES.										
Personnel des bureaux des cultes	146,000 00	145,751 61	245 00	145,996 61	145,147 44	849 17	"	3 39	145,996 61	
Pensions et indemnités temporaires à des employés supprimés	16,089 00	16,089 00	"	16,089 00	12,066 75	4,022 25	"	"	16,089 00	
Matériel des bureaux	30,000 00	15,533 19	12,466 81	28,000 00	15,268 24	12,731 76	"	2,000 00	28,000 00	
Culte catholique. Traitements et dépenses concernant les archevêq. et évêques.	1,017,000 00	985,457 05	9,542 95	995,000 00	835,790 96	159,209 04	"	22,000 00	995,000 00	
Culte catholique. Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	27,885,000 00	22,554,307 48	5,045,692 52	27,600,000 00	20,393,531 95	7,206,468 05	"	285,000 00	27,600,000 00	
Culte catholique. Chapitre royal de Saint-Denis	97,600 00	86,214 65	3,785 35	90,000 00	82,214 65	7,785 35	"	7,600 00	90,000 00	
Culte catholique. Bourses des séminaires	1,000,000 00	796,238 77	193,761 23	990,000 00	705,439 49	284,560 51	"	10,000 00	990,000 00	
Culte catholique. Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses.	1,070,000 00	1,046,530 11	23,469 89	1,070,000 00	1,009,529 16	60,470 84	"	"	1,070,000 00	
Culte catholique. Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	445,000 00	318,809 32	126,190 68	445,000 00	284,576 81	160,423 19	"	"	445,000 00	
Culte catholique. Acquisitions, construct. et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	864,982 48	735,017 52	1,600,000 00	685,756 62	914,243 38	"	"	1,600,000 00	
Culte catholique. Secours pour les établissements ecclésiastiques	862,000 00	724,715 21	137,284 79	862,000 00	540,753 21	321,246 79	"	"	862,000 00	
Cultes non catholiques. Dépenses du personnel des cultes protestants	756,000 00	613,590 33	142,409 67	756,000 00	561,496 90	194,503 10	"	"	756,000 00	
Cultes non catholiques. ——— du matériel des cultes protestants	100,000 00	69,500 00	30,500 00	100,000 00	60,600 00	39,400 00	"	"	100,000 00	
Cultes non catholiques. ——— du culte israélite	80,000 00	63,416 66	16,583 34	80,000 00	57,683 33	22,316 67	"	"	80,000 00	
Traitement et frais d'installation de M. de Cheverus, cardinal, archevêque de Bordeaux	55,000 00	48,638 88	"	48,638 88	48,638 88	"	"	6,361 12	48,638 88	
Réparation de la cathédrale de Chartres	400,000 00	64,772 12	5,227 88	70,000 00	10,768 60	59,231 40	"	330,000 00	70,000 00	
	35,559,089 00	28,414,546 86	6,482,177 63	34,896,724 49	25,449,262 99	9,447,461 50	"	662,964 51	34,896,724 49	
Dépenses des exercices clos	102,221 40	102,221 40	"	102,221 40	102,221 40	"	"	"	102,221 40	
	35,661,910 40	28,516,768 26	6,482,177 63	34,998,945 89	25,551,484 39	9,447,461 50	"	662,964 51	34,998,945 89	
							662,964 51			
RÉCAPITULATION.										
Service de la justice	18,666,939 38	19,105,489 16	109,450 22	19,214,939 38	17,853,781 58	1,361,157 80	548,000 00	"	19,214,939 38	
——— des cultes	35,661,910 40	28,516,768 26	6,482,177 63	34,998,945 89	25,551,484 39	9,447,461 50	"	662,964 51	34,998,945 89	
	54,328,849 78	47,622,257 42	6,591,627 85	54,213,885 27	43,405,265 97	10,808,619 30	548,000 00	662,964 51	54,213,885 27	
							114,964 51			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire* des *Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
Administration centrale. (Personnel.)	534,700 00	521,634 28	13,065 72	534,700 00	519,917 03	14,782 97	"	"	534,700 00	
——— (Matériel.)	149,000 00	140,311 28	8,688 72	149,000 00	139,507 78	9,492 22	"	"	149,000 00	
Traitements des agents politiques et consulaires	4,135,000 00	3,600,982 94	534,017 06	4,135,000 00	3,074,795 44	1,060,204 56	"	"	4,135,000 00	
——— des agents en inactivité	80,000 00	60,204 98	"	60,204 98	48,504 15	11,700 83	"	19,795 02	60,204 98	
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	300,000 00	191,981 48	38,000 00	229,981 48	191,981 48	38,000 00	"	70,018 52	229,981 48	
Frais de voyage et de courriers	600,000 00	587,776 53	12,223 47	600,000 00	547,192 68	52,807 32	"	"	600,000 00	
Frais de service des résidences politiques et consulaires	697,000 00	470,077 64	226,922 36	697,000 00	467,154 20	229,845 80	"	"	697,000 00	
Présents diplomatiques	50,000 00	16,779 90	23,220 10	40,000 00	16,779 90	23,220 10	"	10,000 00	40,000 00	
Indemnités et secours	60,000 00	44,369 43	5,630 57	50,000 00	31,801 73	18,198 27	"	10,000 00	50,000 00	
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	650,000 00	650,000 00	"	"	"	650,000 00	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	100,000 00	101,360 28	68,639 72	170,000 00	90,693 62	79,306 38	70,000 00	"	170,000 00	
Subvention à la caisse des retraites	100,000 00	89,774 12	"	89,774 12	65,000 00	24,774 12	"	10,225 88	89,774 12	
	7,455,700 00	6,475,252 86	930,407 72	7,405,660 58	5,843,328 01	1,562,332 57	70,000 00	120,039 42	7,405,660 58	
Dépenses des exercices clos	55,019 05	55,019 05	"	55,019 05	55,019 05	"	"	"	55,019 05	
	7,510,719 05	6,530,271 91	930,407 72	7,460,679 63	5,898,347 06	1,562,332 57	70,000 00	120,039 42	7,460,679 63	
							50,039 42			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
Administration centrale	645,923 00	625,183 47	20,739 53	645,923 00	616,978 22	28,944 78	"	"	645,923 00	
Services généraux	507,000 00	418,854 26	88,145 74	507,000 00	368,836 91	138,163 09	"	"	507,000 00	
Administration académique et départementale	819,900 00	732,090 45	87,809 55	819,900 00	711,901 17	107,998 83	"	"	819,900 00	
Instruction supérieure. (Facultés.)	1,939,106 00	1,845,987 71	260,118 29	2,106,106 00	1,797,895 93	308,210 07	167,000 00	"	2,106,106 00	
Instruction secondaire	1,655,600 00	1,507,012 27	148,587 73	1,655,600 00	1,472,801 10	182,798 90	"	"	1,655,600 00	
Instruction primaire. (Fonds généraux.)	1,600,000 00	1,256,015 12	343,984 88	1,600,000 00	1,041,492 77	558,507 23	"	"	1,600,000 00	
——— (Produits de centimes additionnels votés par les conseils généraux.)	3,142,723 74	1,863,574 50	1,279,149 24	3,142,723 74	1,525,886 02	1,616,837 72	"	"	3,142,723 74	
——— (Produits de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux)	435,966 61	335,559 22	100,407 39	435,966 61	314,156 05	121,810 56	"	"	435,966 61	
Écoles normales primaires (Fonds spéciaux.)	192,115 97	136,919 99	55,195 98	192,115 97	122,204 42	69,911 55	"	"	192,115 97	
Établissements scientifiques et littéraires	1,717,500 00	1,584,650 53	137,349 47	1,722,000 00	1,522,785 96	199,214 04	4,500 00	"	1,722,000 00	
Souscriptions, indemnités, encouragements et secours pour les sciences et pour les lettres	496,600 00	452,165 40	44,434 60	496,600 00	411,268 92	85,331 08	"	"	496,600 00	
	13,152,435 32	10,758,012 92	2,565,922 40	13,323,935 32	9,906,207 47	3,417,727 85	171,500 00	"	13,323,935 32	
Dépenses des exercices clos	28,158 72	28,158 72	"	28,158 72	28,158 72	"	"	"	28,158 72	
	13,180,594 04	10,786,171 64	2,565,922 40	13,352,094 04	9,934,366 19	3,417,727 85	171,500 00	"	13,352,094 04	
							171,500 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
ADMINISTRATION CENTRALE.										
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	700,000 00c	695,042 89	4,957 11	700,000 00	691,711 07	8,288 93	"	"	700,000 00	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés...	97,900 00	91,575 03	2,524 97	94,100 00	69,874 28	24,225 72	"	3,800 00	94,100 00	
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale.....	214,000 00	184,151 79	29,848 21	214,000 00	175,638 92	38,361 08	"	"	214,000 00	
Archives du royaume.....	80,000 00	78,449 39	1,550 61	80,000 00	78,449 39	1,550 61	"	"	80,000 00	
SERVICES GÉNÉRAUX.										
Dépenses secrètes de police générale.....	2,465,500 00	2,465,500 00	"	2,465,500 00	2,465,500 00	"	"	"	2,465,500 00	
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques (serv. ordin.).	773,000 00	705,357 83	67,642 17	773,000 00	692,248 51	80,751 49	"	"	773,000 00	
Dépenses du matériel..... (*idem*).....	157,000 00	110,781 22	46,218 78	157,000 00	82,769 22	74,230 78	"	"	157,000 00	
Dépenses générales du personnel des gardes nationales.....	110,000 00	103,281 48	6,718 52	110,000 00	97,435 64	12,564 36	"	"	110,000 00	
——— du matériel (*idem*).....	71,000 00	29,613 98	41,386 02	71,000 00	26,933 68	44,066 32	"	"	71,000 00	
Récompenses nationales.....	27,000 00	23,750 00	3,250 00	27,000 00	19,960 00	7,040 00	"	"	27,000 00	
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.										
Entretien et réparations des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris.....	500,000 00	217,516 26	282,483 74	500,000 00	214,386 32	285,613 68	"	"	500,000 00	
Construction des maisons centrales de détention	600,000 00	320,738 89	279,261 11	600,000 00	288,467 13	311,532 87	"	"	600,000 00	
Conservation d'anciens monuments historiques et travaux d'intérêt général dans les départements.....	120,000 00	48,264 95	71,735 05	120,000 00	38,598 27	81,401 73	"	"	120,000 00	
BEAUX-ARTS.										
Établissements des beaux-arts.....	403,000 00	378,023 74	24,976 26	403,000 00	359,136 77	43,863 23	"	"	403,000 00	
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics.....	300,000 00	210,340 40	89,659 60	300,000 00	204,240 40	95,759 60	"	"	300,000 00	
Encouragements et souscriptions,.....	286,000 00	240,102 43	45,897 57	286,000 00	222,263 43	63,736 57	"	"	286,000 00	
Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves.....	120,000 00	117,008 32	2,991 68	120,000 00	86,325 00	33,675 00	"	"	120,000 00	
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses des pensions de l'opéra et du conservatoire de musique.....	1,300,000 00	1,297,846 71	127,428 44	1,425,275 15	1,220,438 04	204,837 11	125,275 15	"	1,425,275 15	
A reporter.....	8,324,400 00	7,317,345 31	1,128,529 84	8,445,875 15	7,034,376 07	1,411,499 08	125,275 15	3,800 00	8,445,875 15	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	
Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
Report.....	8,324,400 00	7,317,345 31	1,128,529 84	8,445,875 15	7,034,376 07	1,411,499 08	125,275 15	3,800 00	8,445,875 15	
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET SECOURS GÉNÉRAUX.										
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance.....	490,000 00	478,855 55	11,144 45	490,000 00	450,652 22	39,347 78	"	"	490,000 00	
Secours aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance et autres.....	526,000 00	517,854 67	8,145 33	526,000 00	497,338 42	28,661 58	"	"	526,000 00	
Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	88,400 00	31,600 00	120,000 00	84,110 00	35,890 00	"	"	120,000 00	
Secours aux étrangers réfugiés en France.....	3,000,000 00	2,777,286 15	102,713 85	2,880,000 00	2,628,441 43	251,558 57	"	120,000 00	2,880,000 00	
Secours aux condamnés politiques.....	300,000 00	241,890 83	58,109 17	300,000 00	234,180 33	65,819 67	"	"	300,000 00	
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.										
Dépenses relatives à l'administration départementale.....	7,030,000 00	6,900,007 62	129,992 38	7,030,000 00	6,647,174 97	382,825 03	"	"	7,030,000 00	
Dépenses des maisons centrales de détention et des bâtiments des cours royales.....	4,085,939 40	3,426,079 23	659,860 17	4,085,939 40	3,251,795 48	834,143 92	"	"	4,085,939 40	
Dépenses variables et spéciales, fonds commun.....	27,055,505 44	19,410,490 79	7,645,014 65	27,055,505 44	17,989,378 88	9,066,126 56	"	"	27,055,505 44	
——————— sur le produit des ressources éventuelles.....	3,211,969 54	2,535,986 99	675,982 55	3,211,969 54	2,079,835 10	1,132,134 44	"	"	3,211,969 54	
Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs..	21,748,186 51	12,767,065 73	8,981,120 78	21,748,186 51	11,544,831 13	10,203,355 38	"	"	21,748,186 51	
SERVICES EXTRAORDINAIRES.										
Travaux de construction de la salle de la Chambre des Pairs....	1,905,000 00	129,019 30	1,775,980 70	1,905,000 00	127,799 30	1,777,200 70	"	"	1,905,000 00	
Achèvement des monuments de la capitale.....	2,500,000 00	219,297 73	2,386,872 19	2,606,169 92	196,319 79	2,409,850 13	106,169 92	"	2,606,169 92	
Anniversaire des journées de Juillet.....	200,000 00	197,224 68	2,775 32	200,000 00	106,468 35	93,531 65	"	"	200,000 00	
Solde des travaux de construction de la salle de la Chambre des Députés.....	"	"	113,733 95	113,733 95	"	113,733 95	113,733 95	"	113,733 95	
Solde des dépenses de mobilier et de tentures faites dans le palais de la Chambre des Pairs.....	"	"	29,743 87	29,743 87	"	29,743 87	29,743 87	"	29,743 87	
	80,497,000 89	57,006,804 58	23,741,319 20	80,748,123 78	52,872,701 47	27,875,422 31	374,922 89	123,800 00	80,748,123 78	
Dépenses des exercices clos.....	64,048 82	64,048 82	"	64,048 82	64,048 82	"	"	"	64,048 82	
	80,561,049 71	57,070,853 40	23,741,319 20	80,812,172 60	52,936,750 29	27,875,422 31	374,922 89	123,800 00	80,812,172 60	
							251,122 89			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
ADMINISTRATION CENTRALE.										
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	332,000 00	329,075 95	//	329,075 95	327,463 53	1,612 42	//	2,924 05	329,075 95	
Matériel et dépenses diverses des bureaux	81,000 00	80,101 33	898 67	81,000 00	69,370 36	11,629 64	//	//	81,000 00	
ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET SANITAIRES.										
Travaux aux établissements thermaux et aux lazarets	130,000 00	55,240 64	74,759 36	130,000 00	25,240 64	104,759 36	//	//	130,000 00	
Service sanitaire	50,000 00	31,884 71	18,115 29	50,000 00	29,117 31	20,882 69	//	//	50,000 00	
HARAS.										
Haras, dépôt d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	1,500,000 00	1,290,537 58	209,462 42	1,500,000 00	1,253,039 34	246,960 66	//	//	1,500,000 00	
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.										
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	560,000 00	322,563 32	237,436 68	560,000 00	302,334 96	257,665 04	//	//	560,000 00	
Conservatoire et écoles d'arts et métiers	390,000 00	358,582 01	31,417 99	390,000 00	336,054 91	53,945 09	//	//	390,000 00	
Brevets d'invention et encouragements aux manufactures et au commerce	210,000 00	146,636 67	63,363 33	210,000 00	145,255 98	64,744 02	//	//	210,000 00	
Encouragements aux pêches maritimes	3,000,000 00	3,217,843 46	882,156 54	4,100,000 00	3,198,532 82	901,467 18	1,100,000 00	//	4,100,000 00	
Poids et mesures	700,000 00	505,191 54	194,808 46	700,000 00	469,547 13	230,452 87	//	//	700,000 00	
SECOURS.										
Secours aux colons	957,000 00	837,699 88	119,300 12	957,000 00	815,494 67	141,505 33	//	//	957,000 00	
Secours spéciaux pour pertes résultant de grêle, incendies, etc.	1,921,852 73	1,090,508 37	831,344 36	1,921,852 73	802,690 78	1,119,161 95	//	//	1,921,852 73	
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.										
Administration centrale	215,000 00	210,720 12	4,279 88	215,000 00	208,785 22	6,214 78	//	//	215,000 00	
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,936,000 00	2,791,541 35	144,458 65	2,936,000 00	2,629,929 24	306,070 76	//	//	2,936,000 00	
Personnel du corps et autres dépenses des mines	450,000 00	339,012 29	110,987 71	450,000 00	325,930 75	124,069 25	//	//	450,000 00	
Subvention à la caisse des retraites	355,000 00	329,868 00	25,132 00	355,000 00	213,399 00	141,601 00	//	//	355,000 00	
Travaux à entretenir ou à continuer. (Routes royales et ponts.)	22,540,000 00	20,164,609 24	2,375,390 76	22,540,000 00	17,640,251 73	4,899,748 27	//	//	22,540,000 00	
Travaux de continuation des lacunes des routes royales	3,000,000 00	2,412,472 34	587,527 66	3,000,000 00	1,791,010 96	1,208,989 04	//	//	3,000,000 00	
Travaux à entretenir ou à continuer. (Navigation intérieure.)	3,680,000 00	3,244,499 51	435,500 49	3,686,000 00	2,649,527 56	1,030,472 44	//	//	3,680,000 00	
——— (Ports maritimes.)	4,380,000 00	3,524,875 80	855,124 20	4,380,000 00	3,018,910 06	1,361,089 94	//	//	4,380,000 00	
Travaux à entreprendre	430,000 00	320,203 43	109,796 57	430,000 00	183,280 07	246,719 93	//	//	430,000 00	
Travaux sur produits de droits de péage spécialisés	(a)1,082,694 14	632,702 39	449,991 75	1,082,694 14	522,316 68	560,377 46	//	//	1,082,694 14	
Frais généraux du service des départements, secours, etc.	50,000 00	40,087 79	9,912 21	50,000 00	38,093 67	11,906 33	//	//	50,000 00	
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession.	1,300,000 00	219,200 00	1,080,800 00	1,300,000 00	162,200 00	1,137,800 00	//	//	1,300,000 00	
Perfectionnement de la navigation de divers fleuves et rivières. (Art. 1 et 3 de la loi du 30 juin 1835.)	1,156,438 20	716,685 64	439,752 56	1,156,438 20	694,643 42	461,794 78	//	//	1,156,438 20	
Perfectionnement de la navigation de divers fleuves et rivières. (Art. 2 de la loi du 30 juin 1835.)	2,750,000 00	2,138,283 81	611,716 19	2,750,000 00	1,748,989 94	1,001,010 06	//	//	2,750,000 00	
Rétablissement de communications interrompues sur les routes royales	1,200,000 00	658,850 77	541,149 23	1,200,000 00	383,406 94	816,593 06	//	//	1,200,000 00	
	55,356,985 07	46,009,477 94	10,444,583 08	56,454,061 02	39,984,817 67	16,469,243 35	1,100,000 00	2,924 05	56,454,061 02	
Dépenses des exercices clos	85,650 44	85,650 44	//	85,650 44	85,650 44	//	//	//	85,650 44	
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	210,286 34	213,492 50	59 34	213,551 84	213,492 50	59 34	3,265 50	//	213,551 84	
	55,652,921 85	46,308,620 88	10,444,642 42	56,753,263 30	40,283,960 61	16,469,302 69	1,103,265 50	2,924 05	56,753,263 30	
							1,100,341 45			

* (a) Cette somme se compose :

1° Du montant des recettes comprises dans les produits réalisés ou à réaliser sur produits de douanes et de contributions indirectes de l'exercice 1836, et qui sont spécialement affectés à des travaux d'amélioration dans diverses localités. (Voir les tableaux des *contributions et revenus publics*, pages 45 et 47).

SAVOIR :

	DOUANES. Droits de navigation, taxes locales pour travaux d'amélioration.	CONTRIBUTIONS indirectes. Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation.
Port du Havre	498,434 72	//
Port de Boulogne	41,734 80	//
Bassin de la Sèvre-Niortaise	245 72	33,444 12
Bassin de la Garonne	//	139,470 56
Rivière de l'Allier	//	53,795 22
Rivière de la Seine, de Rouen à la mer	//	81,726 41
	540,415 24	308,436 31
	848,851 55	
2° Des crédits non employés sur l'exercice 1835, et reportés à l'exercice 1836. (Voir, page 239, renvoi *l*)	137,842 59	
3° Du crédit ouvert par la loi du 9 juillet 1836 pour travaux d'amélioration au port de Bordeaux	96,000 00	
	1,082,694 14	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
Administration centrale. (Personnel.)	1,379,000 00	1,375,344 74	44 15	1,375,388 89	1,371,386 49	4,002 40	//	3,611 11	1,375,388 89	
——— (Matériel.)	234,000 00	173,979 79	74,020 21	248,000 00	172,343 25	75,656 75	14,000 00	//	248,000 00	
Frais généraux d'impressions	134,000 00	81,430 36	52,569 64	134,000 00	80,880 36	53,119 64	//	//	134,000 00	
États-majors	15,133,000 00	14,400,410 43	692,589 57	15,093,000 00	13,422,139 69	1,670,860 31	82,000 00	122,000 00	15,093,000 00	
Gendarmerie	17,859,210 00	17,267,857 41	473,352 59	17,741,210 00	16,432,912 41	1,308,297 59	//	118,000 00	17,741,210 00	
Recrutement	475,000 00	251,328 35	223,671 65	475,000 00	169,026 60	305,973 40	//	//	475,000 00	(a) Cette somme se partage comme il suit :
Justice militaire	255,000 00	167,191 98	87,808 02	255,000 00	163,865 70	91,134 30	//	//	255,000 00	Crédit supplémentaire. (Service prévu au budget.) ..... 280,000f Crédits extraordinaires. (Dépenses non prévues au budget.) 7,205,000
Solde et entretien des troupes	121,941,000 00	111,723,270 09	8,050,729 91	119,774,000 00	109,573,076 17	10,200,923 83	5,068,000 00	7,235,000 00	119,774,000 00	Total égal 7,485,000
Habillement et campement	11,088,000 00	4,696,559 80	6,539,440 20	11,236,000 00	4,457,516 48	6,778,483 52	409,000 00	261,000 00	11,236,000 00	
Solde de non-activité	408,000 00	602,640 72	65,359 28	668,000 00	530,465 20	137,534 80	280,000 00	20,000 00	668,000 00	Une ordonnance du Roi, en date du 13 décembre 1836, a ouvert au ministre de la guerre, sur l'exercice 1836, des crédits extraordinaires montant à ..... 7,610,000f Ils figurent dans la situation provisoire pour 7,205,000
Lits militaires	4,922,000 00	4,894,908 69	614,091 31	5,509,000 00	4,837,921 60	671,078 40	587,000 00	//	5,509,000 00	
Remontes générales	2,738,000 00	2,151,164 51	692,835 49	2,844,000 00	2,091,198 46	752,801 54	214,000 00	108,000 00	2,844,000 00	Différence en moins 405,000
Harnachement	249,000 00	70,718 73	198,281 27	269,000 00	63,360 41	205,639 59	20,000 00	//	269,000 00	
Fourrages	18,617,000 00	17,720,834 52	884,165 48	18,605,000 00	17,632,532 10	972,467 90	213,000 00	225,000 00	18,605,000 00	Cette réduction est la conséquence des renseignements parvenus depuis la date de l'ordonnance royale, et qui ont permis de rectifier les premières évaluations.
Transports généraux	1,004,000 00	985,420 23	409,579 77	1,395,000 00	956,803 25	438,196 75	411,000 00	20,000 80	1,395,000 00	Ladite réduction se répartit ainsi qu'il suit :
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	381,000 00	311,887 60	69,112 40	381,000 00	311,887 60	69,112 40	//	//	381,000 00	Habillement et campement ..... 52,000f Remonte générale ..... 50,000 Harnachement ..... 20,000 Transports généraux ..... 133,000 Matériel du génie ..... 40,000 Services administratifs en Afrique ..... 90,000 Dépenses accidentelles et secrètes 20,000
Matériel de l'artillerie	7,065,000 00	4,890,681 77	2,237,318 23	7,128,000 00	4,422,872 18	2,705,127 82	63,000 00	//	7,128,000 00	
Matériel du génie	11,277,000 00	10,697,488 54	639,511 46	11,337,000 00	9,208,842 62	2,128,157 38	60,000 00	//	11,337,000 00	
Écoles militaires	1,831,000 00	1,469,561 34	310,438 66	1,780,000 00	1,296,099 99	483,900 01	//	51,000 00	1,780,000 00	
Dépenses temporaires	5,278,000 00	4,453,838 85	269,161 15	4,723,000 00	3,819,975 18	903,024 82	//	555,000 00	4,723,000 00	Total égal 405,000
Invalides de la guerre	3,038,000 00	2,790,670 29	179,329 71	2,970,000 00	2,786,127 99	183,872 01	//	68,000 00	2,970,000 00	
Service administratif en Afrique	1,899,000 00	1,491,942 30	441,057 70	1,933,000 00	1,458,157 38	474,842 62	34,000 00	//	1,933,000 00	(b) Cette somme de 113,689 fr. 43 cent. se décompose de la manière indiquée ci-après :
Dépenses accidentelles et secrètes	78,000 00	88,246 65	19,753 35	108,000 00	84,906 65	23,093 35	30,000 00	//	108,000 00	1° Crédit spécial accordé par la loi du 4 juillet 1836, ci ..... 56,569f 81c 2° Intérêts dont ce crédit doit être augmenté, conformément au 2e paragraphe de l'article unique de cette loi 57,119 62
	227,283,210 00	202,757,377 69	23,224,221 20	225,981,598 89	195,344,297 76	30,637,301 13	(a) 7,485,000 00	8,786,611 11	225,981,598 89	Total égal 113,689 43
Dépenses des exercices clos	35,296 15	35,296 15	//	35,296 15	35,296 15	//	//	//	35,296 15	
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	//	21,098 43	//	21,098 43	//	21,098 43	21,098 43	//	21,098 43	
Créance antérieure à 1816. (Loi du 4 juillet 1836.)	56,569 81	113,689 43	//	(b) 113,689 43	87,965 05	25,724 38	57,119 62	//	113,689 43	
	227,375,075 96	202,927,461 70	23,224,221 20	226,151,682 90	195,467,558 96	30,684,123 94	7,563,218 05	8,786,611 11	226,151,682 90	
							1,223,393 06			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	
MINISTÈRE DE LA MARINE.										
PREMIÈRE PARTIE. — SERVICE CENTRAL.										
Administration centrale. — Personnel	689,100 00	686,539 01	2,560 99	689,100 00	686,219 58	2,880 42	"	"	689,100 00	
Administration centrale. — Matériel	174,500 00	158,832 15	15,667 85	174,500 00	153,305 70	21,194 30	"	"	174,500 00	
Administration centrale. — Édifice pour archives	95,000 00	62,587 62	32,412 38	95,000 00	28,001 30	66,998 70	"	"	95,000 00	
DEUXIÈME PARTIE. — SERVICE GÉNÉRAL.										
Service général de la marine. (Corps et agents entretenus.)	7,729,816 00	7,256,413 98	473,402 02	7,729,816 00	6,713,529 00	1,016,287 00	"	"	7,729,816 00	
Solde et entretien des corps organisés à terre, et des équipages embarqués. (Hôpitaux et vivres compris.)	24,758,792 00	19,368,925 13	5,389,866 87	24,758,792 00	17,405,642 53	7,353,149 47	"	"	24,758,792 00	
Travaux du matériel naval. (Ports.)	18,596,700 00	15,307,296 01	3,289,403 99	18,596,700 00	14,294,412 94	4,302,287 06	"	"	18,596,700 00	
——— (Établissements hors des ports)	1,700,000 00	1,689,119 49	10,880 51	1,700,000 00	1,586,474 71	113,525 29	"	"	1,700,000 00	
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,693,700 00	942,441 84	751,258 16	1,693,700 00	851,526 80	842,173 20	"	"	1,693,700 00	
——— (Établissements hors des ports.)	550,000 00	433,447 11	116,552 89	550,000 00	373,172 24	176,827 76	"	"	550,000 00	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	4,721,500 00	3,985,766 17	735,733 83	4,721,500 00	3,624,196 53	1,097,303 47	"	"	4,721,500 00	
Affrétements et transports par mer	168,000 00	148,844 57	19,155 43	168,000 00	147,466 85	20,533 15	"	"	168,000 00	
Chiourmes	245,000 00	221,346 07	23,653 93	245,000 00	202,946 96	42,053 04	"	"	245,000 00	
Dépenses diverses	260,300 00	238,104 12	22,195 88	260,300 00	218,018 98	42,281 02	"	"	260,300 00	
TROISIÈME PARTIE. — SERVICE SCIENTIFIQUE.										
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	320,000 00	301,667 67	18,332 33	320,000 00	284,438 50	35,561 50	"	"	320,000 00	
——— (Matériel.)	413,000 00	226,800 77	186,199 23	413,000 00	221,682 44	191,317 56	"	"	413,000 00	
QUATRIÈME PARTIE. — SERVICE COLONIAL.										
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	5,994,710 00	5,628,163 78	366,546 22	5,994,710 00	5,582,772 43	411,937 57	"	"	5,994,710 00	
——— (Matériel.)	632,300 00	587,900 05	44,399 95	632,300 00	571,105 77	61,194 23	"	"	632,300 00	
Subvention au service intérieur des colonies	997,000 00	985,768 69	11,231 31	997,000 00	966,683 11	30,316 89	"	"	997,000 00	
Créance antérieure à 1816. (Loi du 8 juillet 1836.)	35,742 05	35,742 05	"	35,742 05	35,742 05	"	"	"	35,742 05	
	69,775,160 05	58,265,706 28	11,509,453 77	69,775,160 05	53,947,338 42	15,827,821 63	"	"	69,775,160 05	
Dépenses des exercices clos	93,288 02	93,288 02	"	93,288 02	93,288 02	"	"	"	93,288 02	
——— des exercices périmés, non frappées de déchéance	(a) 86 00	3,339 61	5,195 38	8,534 99	3,339 61	5,195 38	8,448 99	"	8,534 99	
	69,868,534 07	58,362,333 91	11,514,649 15	69,876,983 06	54,043,966 05	15,833,017 01	8,448 99	"	69,876,983 06	
							8,448 99			

(a) Crédit applicable à des créances réservées à l'époque de la déchéance de l'exercice 1829, et dont le montant se trouve déterminé par les payements effectués pendant l'année 1836, conformément à l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE FINANCES.										
SERVICE GÉNÉRAL.										
Cour des comptes	1,149,000 00	1,148,999 58	"	1,148,999 58	1,148,738 51	261 07	"	0 42	1,148,999 58	
Administration centrale des finances. — Personnel	5,502,834 00	5,457,794 20	45,039 80	5,502,834 00	5,398,543 89	104,290 11	"	"	5,502,834 00	
Administration centrale des finances. — Matériel et dépenses diverses	810,000 00	633,083 99	176,916 01	810,000 00	574,373 07	235,626 93	"	"	810,000 00	
Monnaies et médailles. — Service des établissements monétaires	282,600 00	235,964 21	46,635 79	282,600 00	228,978 04	53,621 96	"	"	282,600 00	
Cadastre	5,571,936 39	3,543,308 80	2,028,627 59	5,571,936 39	3,110,177 68	2,461,758 71	"	"	5,571,936 39	
Frais de trésorerie	2,700,000 00	1,860,579 57	659,420 43	2,520,000 00	1,860,579 57	659,420 43	"	180,000 00	2,520,000 00	
Traitements, taxations, commissions et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects	5,186,000 00	3,964,207 79	1,221,792 21	5,186,000 00	3,946,798 92	1,239,201 08	"	"	5,186,000 00	
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	971,834 35	8,165 65	980,000 00	897,473 48	82,526 52	"	"	980,000 00	
SERVICES EXTRAORDINAIRES.										
Frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance et de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	24,000 00	22,478 58	1,521 42	24,000 00	22,478 58	1,521 42	"	"	24,000 00	
Cour des pairs	55,000 00	54,999 76	"	54,999 76	54,999 76	"	"	0 24	54,999 76	
Remboursement à la compagnie des salines d'avances faites par elle pour le compte du trésor	"	29,680 89	"	29,680 89	29,680 89	"	29,680 89	"	29,680 89	
Dépenses des exercices clos	1,364,050 73	1,364,050 73	"	1,364,050 73	1,364,050 73	"	"	"	1,364,050 73	
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	(a) 11,044 70	27,375 23	"	27,375 23	13,350 94	14,024 29	16,330 53	"	27,375 23	
	23,636,465 82	19,314,357 68	4,188,118 90	23,502,476 58	18,650,224 06	4,852,252 52	46,011 42	180,000 66	23,502,476 58	
Créance des États-Unis (traité du 4 juill. 1831 et loi du 14 juin 1835)	19,666,666 52	19,666,666 52	"	19,666,666 52	19,666,666 52	"	"	"	19,666,666 52	
	43,303,132 34	38,981,024 20	4,188,118 90	43,169,143 10	38,316,890 58	4,852,252 52	46,011 42	180,000 66	43,169,143 10	
							133,989 24			

(a) Crédit applicable à des créances réservées à l'époque de la déchéance des exercices 1830 et antérieurs, et dont le montant se trouve déterminé par les payements effectués pendant l'année, conformément à l'article 8 de la loi du 23 mai 1834 ..... 11,044 70

Crédit demandé par la loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836, ci 16,330 53

27,375 23

Payements effectués sur les crédits de la première origine 11,044 70
Idem sur ceux de la seconde ..... 2,306 24 } 13,350 94

Reste à payer sur les crédits accordés 14,024 29

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pages 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
CONTRIBUTIONS DIRECTES.										
Service administratif dans les départements	3,722,263 41	3,296,961 24	425,302 17	3,722,263 41	3,138,381 67	583,881 74	"	"	3,722,263 41	
Frais de perception dans les départements	11,277,508 94	9,432,335 12	1,907,173 82	11,339,508 94	9,184,812 07	2,154,696 87	62,000 00	"	11,339,508 94	
Frais relatifs à l'établissement d'un nouveau projet de répartition des contributions personnelle et mobilière	"	66,747 00	141,653 00	208,400 00	66,747 00	141,653 00	208,400 00	"	208,400 00	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.										
Service administratif et de perception dans les départements	9,575,800 00	9,472,399 47	334,447 38	9,806,846 85	9,472,399 47	334,447 38	231,046 85	"	9,806,846 85	
Timbre	770,950 00	705,752 62	65,197 38	770,950 00	701,591 44	69,358 56	"	"	770,950 00	
FORÊTS.										
Service administratif et de surveillance dans les départements	2,904,500 00	2,540,942 44	348,557 56	2,889,500 00	2,050,844 71	838,655 29	"	15,000 00	2,889,500 00	
Avances recouvrables. (Frais divers communs aux bois de l'État et à ceux des communes.)	669,000 00	440,135 14	228,864 86	669,000 00	267,712 85	401,287 15	"	"	669,000 00	
DOUANES.										
Service administratif et de perception dans les départements	23,279,148 00	20,950,553 44	2,352,378 56	23,302,932 00	20,566,206 07	2,736,725 93	23,784 00	"	23,302,932 00	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.										
Service administratif et de perception dans les départements	20,033,700 00	18,381,228 07	2,023,471 93	20,404,700 00	18,261,635 89	2,143,064 11	371,000 00	"	20,404,700 00	
Suppression des distilleries dans les villes de Bordeaux et Toulouse, et indemnités aux distillateurs	90,000 00	32,379 14	57,620 86	90,000 00	24,502 67	65,497 33	"	"	90,000 00	
Poudres à feu	2,341,300 00	1,966,479 81	374,820 19	2,341,300 00	1,865,066 00	476,234 00	"	"	2,341,300 00	
TABACS.										
Frais d'exploitation et achat des tabacs	20,908,000 00	19,197,711 40	1,210,288 60	20,408,000 00	18,922,285 14	1,485,714 86	"	500,000 00	20,408,000 00	
Indemnités aux fabricants et débitants de tabacs factices	40,000 00	22,870 53	17,129 47	40,000 00	22,350 06	17,649 84	"	"	40,000 00	
POSTES.										
Service administratif et de perception dans les départements	9,447,900 00	8,843,583 99	673,816 01	9,517,400 00	8,797,993 82	719,406 18	69,500 00	"	9,517,400 00	
Transport des dépêches	10,223,781 00	8,105,913 18	1,975,567 82	10,081,481 00	8,014,622 11	2,066,858 89	"	142,300 00	10,081,481 00	
Service des paquebots à vapeur dans la Méditerranée	2,971,600 00	419,109 83	2,552,490 17	2,971,600 00	418,467 33	2,553,132 67	"	"	2,971,600 00	
LOTERIE.										
Service administratif dans les départements	50,667 00	46,239 47	"	46,239 47	46,239 47	"	"	4,427 53	46,239 47	
Salines et mines de sel de l'Est	165,500 00	157,020 93	400 00	157,420 93	133,082 85	24,338 08	"	8,079 07	157,420 93	
	118,471,618 35	104,078,362 82	14,689,179 78	118,767,542 60	101,954,940 62	16,812,601 98	965,730 85	669,806 60	118,767,542 60	
							295,924 25			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales (Voir pages 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS ET NON-VALEURS ET PRIMES.											
Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.	Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	31,055,085 19	133,708 80	1,906,166 32	2,039,875 12	133,708 80	1,906,166 32	90,000 00	"	31,145,085 19	
	——— de la taxe additionnelle des bois des communes		176 40	1,823 60	2,000 00	176 40	1,823 60				
	——— des portes et fenêtres		141,095 19	521,344 79	662,439 98	141,095 19	521,344 79				
	——— des patentes et attrib. aux communes		606,948 57	2,801,719 83	3,408,668 40	606,948 57	2,801,719 83				
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		1,409,248 34	1,735 38	1,410,983 72	1,409,248 34	1,735 38				
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes		17,042,801 94	3,170,786 42	20,213,588 36	17,042,801 94	3,170,786 42				
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes		273,809 07	46,190 93	320,000 00	273,809 07	46,190 93				
	Idem sur les dépenses de l'instruction primaire		2,561,906 08	525,623 53	3,087,529 61	2,561,906 08	525,623 53				
Restitutions des sommes indûment reçues sur les produits.	de l'enregistrement et des domaines	2,358,000 00	1,989,867 32	"	1,989,867 32	1,989,867 32	"	617,906 34	"	2,975,906 34	
	des forêts		4,071 39	21,928 61	26,000 00	3,061 73	22,938 27				
	des douanes		158,539 02	"	158,539 02	158,539 02	"				
	des contributions indirectes		62,902 46	37,097 54	100,000 00	61,476 10	38,523 90				
	des postes		15,019 71	2,980 29	18,000 00	15,019 71	2,980 29				
	divers		636,500 11	46,999 89	683,500 00	281,678 19	401,821 81				
Restitutions de produits d'amendes et confiscations	de l'enregistrement	3,389,754 26	1,117,004 11	"	1,117,004 11	1,117,004 11	"	186,307 38	"	3,576,061 64	
	des douanes		1,281,156 10	57,440 68	1,338,596 78	1,275,649 63	62,947 15				
	des contributions indirectes		1,021,200 32	87,260 43	1,108,460 75	1,021,200 32	87,260 43				
	des postes		6,666 70	5,333 30	12,000 00	6,603 30	5,396 70				
Primes à l'exportation des marchandises		7,000,000 00	8,095,736 96	3,404,263 04	11,500,000 00	7,860,927 59	3,639,072 41	4,500,000 00	"	11,500,000 00	
Escompte sur le droit de consommation des sels		2,200,000 00	2,126,583 16	73,416 84	2,200,000 00	2,126,583 16	73,416 84	"	"	2,200,000 00	
		46,002,839 45	38,684,941 75	12,712,111 42	51,397,053 17	38,087,304 57	13,309,748 60	5,394,213 72	"	51,397,053 17	
								5,394,213 72			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pages 235 et 239.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			SUR	PAYEMENTS EFFECTUÉS ORDONNANCES DES MINISTRES		RESTE À PAYER	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	pour les dépenses propres à l'exercice 1836.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	pour solder les dépenses.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1836.	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
Dette publique	336,103,725 00	308,911,606 90	24,405,972 73	333,317,579 63	294,917,186 83	"	294,917,186 23	38,400,392 80	3,273,772 08	6,059,917 45	333,317,579 63	
Dotations	16,763,000 00	16,763,000 00	"	16,763,000 00	16,763,000 00	"	16,763,000 00	"	"	"	16,763,000 00	
Ministère de la justice et des cultes	54,328,849 78	47,622,257 42	6,591,627 85	54,213,885 27	43,302,575 19	102,690 78	43,405,265 97	10,808,619 30	548,000 00	662,964 51	54,213,885 27	
——— des affaires étrangères	7,510,719 05	6,530,271 91	930,407 72	7,460,679 63	5,843,328 01	55,019 05	5,898,347 06	1,562,332 57	70,000 00	120,039 42	7,460,679 63	
——— de l'instruction publique	13,180,594 04	10,786,171 64	2,565,922 40	13,352,094 04	9,906,207 47	28,158 72	9,934,366 19	3,417,727 85	171,500 00	"	13,352,094 04	
——— de l'intérieur	80,561,049 71	57,070,853 40	23,741,319 20	80,812,172 60	52,872,701 47	64,048 82	52,936,750 29	27,875,422 31	374,922 89	123,800 00	80,812,172 60	
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	55,652,921 85	46,308,620 88	10,444,642 42	56,753,263 30	40,198,310 17	85,650 44	40,283,960 61	16,469,302 69	1,103,265 50	2,924 05	56,753,263 30	
——— de la guerre	227,375,075 96	202,927,461 70	23,224,221 20	226,151,682 90	195,432,262 81	35,296 15	195,467,558 96	30,684,123 94	7,563,218 05	8,786,611 11	226,151,682 90	
——— de la marine	69,868,534 07	58,362,333 91	11,514,649 15	69,876,983 06	53,950,592 03	93,374 02	54,043,966 05	15,833,017 01	8,448 99	"	69,876,983 06	
——— des finances	23,636,465 82	19,314,357 68	4,188,118 90	23,502,476 58	17,275,128 63	1,375,095 43	18,650,224 06	4,852,252 52	46,011 42	180,000 66	23,502,476 58	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	118,471,618 35	104,078,362 82	14,689,179 78	118,767,542 60	101,954,940 62	"	101,954,940 62	16,812,601 98	965,730 85	669,806 60	118,767,542 60	
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	46,002,839 45	38,684,941 75	12,712,111 42	51,397,053 17	38,087,304 57	"	38,087,304 57	13,309,748 60	5,394,213 72	"	51,397,053 17	
	1,049,455,393 08	917,360,240 01	135,008,172 77	1,052,368,412 78	870,503,537 80	1,839,333 41	872,342,871 21	180,025,541 57	19,519,083 50	16,606,063 80	1,052,368,412 78	
Créance des Etats-Unis (traité du 4 juill. 1831 et loi du 14 juin 1835)	19,666,666 52	19,666,666 52	"	19,666,666 52	19,666,666 52	"	19,666,666 52	"	"	"	19,666,666 52	
	1,069,122,059 60 (a)	937,026,906 53	135,008,172 77	1,072,035,079 30	890,170,204 32	1,839,333 41	892,009,537 73	180,025,541 57	19,519,083 50	16,606,063 80	1,072,035,079 30	
									2,913,019 70			

(a) Crédits alloués par le budget :
Loi du 17 août 1835 ..... 999,467,075f 00c
A déduire pour rectifications dont les motifs sont expliqués pages 230 et 239, à 49,999 00
999,417,076 00
Crédits accordés par diverses lois spéciales 54,476,339 72
Crédits résultant de la plus value de ressources attribuées à des dépenses spéciales 6,421,158 64
Crédits pour dépenses spéciales, reportés de l'exercice 1835 ..... 456,438 20
Crédits reportés des exercices 1834 et 1835. (Fonds départementaux) 6,511,713 63
Crédits pour dépenses des exercices clos, payées pendant l'année 1836 ..... 1,839,333 41
1,069,122,059 60

Résultat général du Budget de l'Exercice 1836.

Les produits recouvrés ou restant à réaliser sur les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1836 s'élèvent à	1,062,234,991f 90c
Les dépenses ordinaires et extraordinaires devant être de	1,052,368,412 78
L'ensemble du budget de l'exercice 1836 présente un excédant probable de recette de	9,866,579 12
Lequel s'accroîtra du prélèvement que le projet de loi de règlement du budget de 1835 propose d'effectuer sur les ressources disponibles de ce dernier exercice, ci	26,406,891 32
ENSEMBLE	36,273,470 44
S'atténuera du montant du payement des quatre premiers termes de l'indemnité due aux États-Unis d'Amérique d'après le traité du 4 juillet 1831 et la loi du 14 juin 1835	19,666,666 52
Et sera par conséquent de	16,606,803 92

L'excédant de recette de 16,606,803f 92c se reproduit ainsi qu'il suit par la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1836, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à l'époque de sa clôture,

SAVOIR :

Recettes réalisées, y compris les fonds restés disponibles sur l'exercice 1835	1,033,594,502 34
Payements effectués	892,009,537 73
Excédant de recette au 1er janvier 1837	141,584,964 61
Reste à recouvrer sur les produits constatés	55,047,380 88
ENSEMBLE	196,632,345 49
Reste à payer pour solder les dépenses probables de l'exercice	180,025,541 57
EXCÉDANT probable de ressources, égal à celui qui est établi ci-dessus	16,606,803 92

BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

État des Recettes et des Payements faits au 1er Janvier 1837.

BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er Janvier 1837.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Boissons et droit de fabrication des bières	9,028f 18c	9,028f 18c	"
Diverses taxes indirectes	7,773 72	7,773 72	"
	16,801 90	16,801 90	"
Produits divers. (Produits d'amendes et confiscations attribuées à divers en matières de contributions indirectes)	2,428 52	2,428 52	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1835.			
	19,230 42	19,230 42	"
Recette à l'exercice 1837 des fonds non employés au 31 décembre 1836, sur les crédits affectés à diverses dépenses spéciales de l'exercice 1835	6,301,636 80	6,301,636 80	"
	6,320,867 22	6,320,867 22	"

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	Dépenses secrètes	150,000f 00c	150,000f 00c	"
GUERRE	Solde et abonnements payables comme la solde	1,023,179 35	1,023,179 35	"
	Fourrages	301,087 74	301,087 74	"
MARINE	Corps et agents entretenus, traitements fixes, abonnements, etc.	67,508 42	47,209 02	20,299 40
	Solde et entretien des corps organisés. (Solde à la mer.)	127,776 50	(a) 99,991 90	27,784 60
	Travaux du matériel naval	5,249 23	5,249 23	"
	Dépenses des services militaires aux colonies	2,565000 00	(b)2,082,804 11	482,195 89
REMBOURSEMENTS et restitutions.	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	952,794 33	952,794 33	"
		5,192,595 57	4,662,315 68	530,279 89

(a) Payements faits par avance conformément aux règlements sur la solde des équipages des bâtiments expéditionnaires.

(b) Envois faits par anticipation, pendant les derniers mois de 1836, des fonds destinés aux services des colonies, afin qu'ils puissent parvenir, à l'ouverture de l'exercice, sur les points où ils doivent être employés.

BUDGET ANNEXE

DES MINISTÈRES

DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

(Lois des 27 Juin 1833 et 3 Juin 1834.)

NOTE

Sur le Budget annexe des ministères de l'Intérieur et des Travaux publics.

Une loi du 27 juin 1833 a ouvert au ministre de l'intérieur (1), pour l'exécution de divers travaux publics à continuer ou à entreprendre, des crédits montant ensemble à 93,240,000 francs, et qui ont été répartis ainsi qu'il suit :

Achèvement des monuments de la capitale	17,240,000f
Travaux de canalisation	44,000,000
Achèvement des lacunes des routes royales	15,000,000
Entretien des routes royales	2,000,000
Exécution de routes stratégiques dans l'Ouest	12,000,000
Achèvement des phares et fanaux	2,500,000
Études de chemins de fer	500,000
TOTAL	93,240,000

D'après les dispositions de cette loi, les fonds à mettre chaque année, sur les crédits ci-dessus, à la disposition des ministres ordonnateurs, sont l'objet d'un budget spécial annexé au budget général de l'État, et la portion des crédits qui n'a pas été consommée à la fin d'un exercice est reportée à l'exercice suivant, sans toutefois que la limite des crédits spéciaux puisse être dépassée.

En même temps, le ministre des finances a été autorisé à faire inscrire au grand-livre de la dette publique la somme de rentes nécessaire pour réaliser le capital de 93,240,000 francs.

Sur les crédits ci-dessus, la loi du 27 juin 1833, article 18, a mis de suite à la disposition des ministres une somme de 10 millions pour l'exercice 1833. Il leur a été accordé depuis, sur l'exercice 1834, par la loi de finances du 28 juin 1833, 38,500,000 francs; sur l'exercice 1835, par la loi de finances du 23 mai 1834, 27,590,000 francs; sur l'exercice 1836, par la loi de finances du 17 août 1835, 14,300,000 francs; et, enfin, le surplus de 2,850,000 francs a été mis à la disposition du Gouvernement sur l'exercice 1837 par la loi de finances de ce dernier exercice.

Indépendamment de la somme de 93,240,000 francs, une autre loi spéciale, du 3 juin 1834, a ouvert, pour la construction d'un pont sur la Vilaine, un crédit de 715,000 francs dont l'emploi et la réalisation doivent avoir lieu suivant les règles posées par la loi du 27 juin 1833. Sur ce nouveau crédit, 100,000 francs ont été affectés à l'exercice 1834, et 400,000 francs à l'exercice 1835; les 215,000 fr. restants l'ont été à l'exercice 1836, par la loi de finances du 17 août 1835.

Les rentes mises à la disposition du ministre des finances, pour la réalisation de ces crédits spéciaux, montant ensemble à 93,955,000 francs, n'ont pas été négociées; d'après les dispositions de la loi du 17 août 1835, portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1836, cette réalisation devait s'opé-

(1) Les différentes dispositions de la loi du 27 juin 1833, qui concernaient primitivement les ministères du commerce et des travaux publics, alors existants, sont ensuite devenues applicables au nouveau ministère de l'intérieur créé par l'ordonnance royale du 4 avril 1834, et actuellement elles affectent les deux ministères institués par les ordonnances royales des 22 février et 2 mars 1836, l'un sous le titre de *Ministère de l'intérieur*, l'autre sous celui de *Ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.*

rer au moyen de la consolidation de la réserve en bons du trésor affectée à l'amortissement des rentes, dont le produit, après avoir rempli les découverts des budgets des exercices 1832 et 1833, aurait été imputé sur le fonds spécial des travaux publics. Au 1er janvier 1837, la consolidation a fait rentrer au trésor une somme de 154,041,745 fr. 07 cent. (voir le tableau page 469), qui a encore laissé un reste à recouvrer sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1833, en sorte qu'il n'a été réellement effectué aucune recette pour le service spécial des travaux publics. Le discours du ministre des finances pour la présentation du budget de 1838, explique les nouvelles mesures au moyen desquelles le Gouvernement se propose, à partir du 1er janvier 1837, d'opérer la réalisation de ces ressources extraordinaires.

L'article 19 de la loi du 27 juin 1833 porte qu'il sera rendu aux Chambres un compte spécial de la situation des travaux exécutés en vertu de ladite loi, ainsi que des sommes dépensées, et que ce compte rappellera les allocations faites précédemment pour les mêmes objets.

Deux documents de nature différente étaient à mettre sous les yeux des Chambres, pour leur rendre compte de l'exécution de cette loi :

1° Le compte administratif des travaux exécutés, contenant toutes les indications relatives à l'emploi des crédits qui leur ont été affectés : il est publié par les soins des ministères de l'intérieur et des travaux publics, qui ont seuls le devoir et les moyens de l'établir, comme ordonnateurs des dépenses que la loi précitée a autorisées.

2° Un compte des ressources réalisées et employées par le trésor public, pour ces mêmes dépenses : il est rendu par le ministre des finances chargé de la réalisation de ces ressources et de l'acquittement des dépenses ordonnancées par le ministre de l'intérieur.

Ce dernier compte est placé à la suite de la présente note. Il est divisé en trois parties :

Situation des ressources au 1er janvier 1837;

Situation générale des crédits à la même époque;

Comptes des dépenses autorisées sur les exercices 1833, 1834, 1835 et 1836.

La première partie est destinée à faire connaître la nature et le montant des ressources accordées, et leur réalisation. Aucune recette n'ayant encore eu lieu sur ces ressources, le tableau rappelle seulement les articles des lois qui les ont créées et l'avance momentanée dans laquelle s'est constitué le trésor public, par les payements qu'il a déjà effectués.

Dans la seconde partie, on indique, par chapitre spécial de dépense, les crédits qu'ont ouverts les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, et la répartition qui en a été successivement faite par les lois de finances, entre les exercices 1833, 1834, 1835, 1836 et 1837, pour les travaux à exécuter pendant chacun de ces exercices.

Enfin la dernière partie du tableau, consacrée aux opérations des exercices 1833, 1834, 1835 et 1836, énonce, également par chapitre spécial, les crédits ouverts, les dépenses constatées, les payements effectués et les résultats qui se déduisent de la comparaison de ces divers termes.

Un compte semblable a déjà été publié par le ministre des finances pour les années 1833, 1834 et 1835, et continuera de l'être jusqu'à l'entière exécution des lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834; les opérations de l'année courante y sont rattachées à celles des gestions antérieures, en distinguant les unes et les autres par exercice; il complète les informations administratives des ministères de l'intérieur et des travaux publics, et sert de base aux dispositions dont le budget annexe de ces départements ministériels devient l'objet dans les lois de règlement de chaque exercice.

BUDGET ANNEXE DES MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Situation des Ressources au 1er Janvier 1837.

NATURE DES RESSOURCES.	RESSOURCES ACCORDÉES.	RESSOURCES RÉALISÉES.	RESTE À RÉALISER.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES des Ministres de l'intérieur et des travaux publics, antérieurement au 1er janvier 1836.	pendant l'année 1836.	TOTAL au 1er janv. 1837.	EXCÉDANT DE PAYEMENTS sur les ressources réalisées.	OBSERVATIONS.
Crédit en rentes accordé au ministre des finances par l'article 15 de la loi du 27 juin 1833...	93,240,000	"	93,240,000	55,762,632 34	21,409,968 29	77,172,600 63	77,172,600 63	Les moyens extraordinaires mis à la disposition du Gouvernement par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, ne sont pas encore réalisés. Ils ont été constatés dans les écritures de la comptabilité générale des finances, à titre de créance à recouvrer; mais comme sur la somme ci-contre, de..... 93,955,000f 00c
Crédit de même nature accordé par l'article 1er de la loi du 3 juin 1834.....	715,000	"	715,000	3,964 51	209,496 71	213,461 22	213,461 22	Il reste encore à payer sur les crédits accordés par ces lois (voir le tableau page 289)..... 16,568,938 15
TOTAUX.....	93,955,000	"	93,955,000	55,766,596 85	21,619,465 00	77,386,061 85	77,386,061 85	Le trésor ne se trouve réellement en avance, au 1er janvier 1837, que du montant des payements effectués (voir le même tableau)..... 77,386,061 85

La situation générale de l'administration des finances comprend cette dernière somme parmi les avances et les découverts du trésor au 1er janvier 1537. (Voir page 324.)

Situation générale des Crédits au 1er Janvier 1837.

AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS OUVERTS PAR LA LOI du 27 juin 1833.	CRÉDITS OUVERTS PAR LA LOI du 3 juin 1834.	CRÉDITS MIS A LA DISPOSITION DES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS, sur l'exercice 1833. (*Loi du 27 juin 1833.*)	sur l'exercice 1834. (*Lois des 28 juin 1833 et 3 juin 1834.*)	sur l'exercice 1835. (*Lois des 23 mai et 3 juin 1834.*)	sur l'exercice 1836. (*Loi du 17 août 1835.*)	sur l'exercice 1837. (*Loi du 18 juillet 1836.*)	TOTAL ÉGAL aux crédits ouverts par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.									
Travaux de canalisation.....	44,000,000	"	"	20,000,000	15,000,000	9,000,000	"	44,000,000	(a) Le crédit de 17,240,000 fr. accordé par la loi du 27 juin 1833, pour l'achèvement des monuments de la capitale, étant devenu insuffisant, un nouveau crédit de 3,987,000f a été ouvert avec la même destination, par une loi spéciale du 6 juillet 1836, et attribué à l'exercice 1836 pour 2,500,000 fr., et à l'exercice 1837 pour 1,487,000 fr.; mais ce dernier crédit ne fait plus l'objet du budget annexe, et les dépenses auxquelles il demeure affecté sont classées avec celles du budget général de l'État.
Achèvement des lacunes des routes royales.....	15,000,000	"	2,000,000	6,000,000	5,000,000	2,000,000	"	15,000,000	
Entretien des routes royales.....	2,000,000	"	1,000,000	1,000,000	"	"	"	2,000,000	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest.....	12,000,000	"	500,000	2,500,000	3,500,000	(b) 5,500,000	"	12,000,000	(b) Y compris 2,500,000 fr. ouverts sur l'exercice 1837 par la loi de finances de cet exercice, et reportés à l'exercice 1836 par la loi spéciale du 9 juillet 1836.
Achèvement des phares et fanaux.....	2,500,000	"	500,000	750,000	600,000	300,000	350,000	2,500,000	
Études de chemins de fer.....	500,000	"	250,000	250,000	"	"	"	500,000	(c) Non compris un crédit de 2,500,000 fr. reporté à l'exercice 1836 comme il est dit ci-dessus.
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan).	"	715,000	"	100,000	400,000	215,000	"	715,000	
	76,000,000	715,000	4,250,000	30,600,000	24,500,000	17,015,000	350,000	76,715,000	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
Achèvement des monuments de la capitale (a).....	17,240,000	"	5,750,000	8,000,000	3,490,000	"	"	(a) 17,240,000	
	93,240,000	715,000	10,000,000	38,600,000	27,990,000	17,015,000	(c) 350,000	93,955,000	

Suite du BUDGET ANNEXE DES MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Compte définitif des Dépenses autorisées sur l'Exercice 1833.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*Loi du 27 juin 1833.*)	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER.	CRÉDITS NON EMPLOYÉS reportés à l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	
Travaux de canalisation	"	"	"	"	"	
Achèvement des lacunes des routes royales	2,000,000 00	1,494,998 66	1,494,998 66	"	505,001 34	
Entretien des routes royales	1,000,000 00	989,175 51	989,175 51	"	10,824 49	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	500,000 00	52,751 77	52,751 77	"	447,248 23	
Achèvement des phares et fanaux	500,000 00	125,802 20	125,802 20	"	374,197 80	
Études de chemins de fer	250,000 00	102,600 57	102,600 57	"	147,399 43	
	4,250,000 00	2,765,328 71	2,765,328 71	"	1,484,671 29	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.						
Achèvement des monuments de la capitale	5,750,000 00	2,313,281 02	2,313,281 02	"	3,436,718 98	
	10,000,000 00	5,078,609 73	5,078,609 73	"	4,921,390 27	

Compte définitif des Dépenses autorisées sur l'Exercice 1834.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*L. des 28 juin 1833 et 3 juin 1834.*)	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1833.	TOTAL DES CRÉDITS affectés à l'exercice 1834.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER.	CRÉDITS NON EMPLOYÉS reportés à l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	
Travaux de canalisation	20,000,000	"	20,000,000 00	15,260,083 77	15,260,083 77	"	4,739,916 23	
Achèvement des lacunes des routes royales	6,000,000	505,001 34	6,505,001 34	5,613,342 63	5,613,342 63	"	891,658 71	
Entretien des routes royales	1,000,000	10,824 49	1,010,824 49	1,010,195 39	1,010,195 39	"	629 10	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	2,500,000	447,248 23	2,947,248 23	1,805,452 42	1,805,452 42	"	1,141,795 81	
Achèvement des phares et fanaux	750,000	374,197 80	1,124,197 80	168,445 55	168,445 55	"	955,752 25	
Études de chemins de fer	250,000	147,399 43	397,399 43	277,774 78	277,774 78	"	119,624 65	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan).	100,000	"	100,000 00	"	"	"	100,000 00	
	30,600,000	1,484,671 29	32,084,671 29	24,135,294 54	24,135,294 54	"	7,949,376 75	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.								
Achèvement des monuments de la capitale	8,000,000	3,436,718 98	11,436,718 98	7,078,888 98	7,078,888 98	"	4,357,830 00	
	38,600,000	4,921,390 27	43,521,390 27	31,214,183 52	31,214,183 52	"	12,307,206 75	

Suite du BUDGET ANNEXE DES MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Compte définitif des Dépenses autorisées sur l'exercice 1835.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*Lois des 23 mai et 3 juin 1834.*)	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1834.	TOTAL des CRÉDITS affectés à l'exercice 1835.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS TOTAL au 1er janvier 1837.	RESTE À PAYER.	CRÉDITS DISPONIBLES à reporter à l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Travaux de canalisation	15,000,000 00	4,739,916 23	19,739,916 23	10,575,487 77	8,154,064 55	2,421,423 22	10,575,487 77	"	9,164,428 46	
Achèvement des lacunes des routes royales	5,000,000 00	891,658 71	5,891,658 71	5,170,279 20	3,734,371 89	1,435,907 31	5,170,279 20	"	721,379 51	
Entretien des routes royales	"	629 10	629 10	629 10	"	629 10	629 10	"	"	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	3,500,000 00	1,141,795 81	4,641,795 81	4,440,862 32	3,766,340 92	674,521 40	4,440,862 32	"	200,933 49	
Achèvement des phares et fanaux	600,000 00	955,752 25	1,555,752 25	480,482 17	332,621 75	147,860 42	480,482 17	"	1,075,270 08	
Études de chemins de fer	"	119,624 65	119,624 65	99,731 35	91,689 37	8,041 98	99,731 35	"	19,893 30	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan)	400,000 00	100,000 00	500,000 00	6,487 82	3,964 51	2,523 31	6,487 82	"	493,512 18	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	24,500,000 00	7,949,376 75	32,449,376 75	20,773,959 73	16,083,052 99	4,690,906 74	20,773,959 73	"	11,675,417 02	
Achèvement des monuments de la capitale	3,490,000 00	4,357,830 00	7,847,830 00	5,351,316 97	3,390,750 61	1,960,566 36	5,351,316 97	"	2,496,513 03	
	27,990,000 00	12,307,206 75	40,297,206 75	26,125,276 70	19,473,803 60	6,651,473 10	26,125,276 70	"	14,171,930 05	

Situation provisoire des Dépenses autorisées sur l'exercice 1836.

DÉSIGNATION DES SERVICES	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*Loi du 17 Août 1835.*)	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1835.	TOTAL DES CRÉDITS attribués à l'exercice 1836.	DÉPENSES CONSTATÉES ou présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses.	CRÉDITS DISPONIBLES qui seront à reporter à l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	(*a*) Y compris 2,500,000 fr. accordés par la loi de finances de 1837, et reportés à l'exercice 1836 par la loi spéciale du 9 juillet 1836.
Travaux de canalisation	9,000,000 00	9,164,428 46	18,164,428 46	11,164,428 46	8,402,355 22	2,762,073 24	7,000,000 00	
Achèvement des lacunes des routes royales	2,000,000 00	721,379 51	2,721,379 51	2,721,379 51	1,630,836 11	1,090,543 40	"	
Entretien des routes royales	"	"	"	"	"	"	"	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	(*a*) 5,500,000 00	200,933 49	5,700,933 49	4,200,933 49	3,106,128 08	1,094,805 41	1,500,000 00	(*b*) Voir l'observation page 283, relativement au nouveau crédit de 3,987,000 fr. ouvert par la loi du 6 juillet 1836, pour l'achèvement des monuments de la capitale.
Achèvement des phares et fanaux	300,000 00	1,075,270 08	1,375,270 08	575,270 08	366,729 88	208,540 20	800,000 00	
Études de chemins de fer	"	19,893 30	19,893 30	19,893 30	18,009 80	1,883 50	"	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan)	215,000 00	493,512 18	708,512 18	308,512 18	206,973 40	101,538 78	400,000 00	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	17,015,000 00	11,675,417 02	28,690,417 02	18,990,417 02	13,731,032 49	5,259,384 53	9,700,000 00	
Achèvement des monuments de la capitale	"	2,496,513 03	(*b*) 2,496,513 03	2,096,513 03	1,236,959 41	859,553 62	400,000 00	
	17,015,000 00	14,171,930 05	31,186,930 05	21,086,930 05	14,967,991 90	6,118,938 15	10,100,000 00	

Suite du BUDGET ANNEXE DES MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Tableau récapitulatif, par exercice, des Payements effectués jusqu'au 1er Janvier 1837.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS accordés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.	MONTANT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1833.	sur l'exercice 1834.	sur l'exercice 1835.	sur l'exercice 1836.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les crédits au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
Ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	Travaux de canalisation	44,000,000f	"	15,260,083f 77c	10,575,487f 77c	8,402,355f 22c	34,237,926f 76c	9,762,073f 24c	(A) Voir l'observation, page 283, relativement au nouveau crédit de 3,987,000 fr. ouvert par la loi du 6 juillet 1836, pour l'achèvement des monuments de la capitale.
	Achèvement des lacunes des routes royales	15,000,000	1,494,998f 66c	5,613,342 63	5,170,279 20	1,630,836 11	13,909,456 60	1,090,543 40	
	Entretien des routes royales	2,000,000	989,175 51	1,010,195 39	629 10	"	2,000,000 00	"	(B) Payements effectués jusqu'à la clôture de l'exercice 1835 ..... 62,413,069f 95c
	Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	12,000,000	52,751 77	1,805,452 42	4,440,862 32	3,106,128 08	9,405,194 59	2,594,805 41	Payements sur l'exercice 1836 ..... 14,967,991 90
	Achèvement des phares et fanaux	2,500,000	125,802 20	168,445 55	480,482 17	366,729 88	1,141,459 80	1,358,540 20	
	Études de chemins de fer	500,000	102,600 57	277,774 78	99,731 35	18,009 80	498,116 50	1,883 50	77,386,061 85
	Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard	715,000	"	"	6,487 82	206,973 40	213,461 22	501,538 78	
		76,715,000	2,765,328 71	24,135,294 54	20,773,959 73	13,731,032 49	61,405,615 47	15,309,384 53	
Ministère de l'intérieur	Achèvement des monuments de la capitale (A)	17,240,000	2,313,281 02	7,078,888 98	5,351,316 97	1,236,959 41	15,980,446 38	1,259,553 62	
		93,955,000	5,078,609 73	31,214,183 52	26,125,276 70	14,967,991 90	77,386,061 85 (B)	16,568,938 15	

Développement du Chapitre : Achèvement des Monuments de la Capitale.

DÉSIGNATION DES MONUMENTS.	MONTANT DES CRÉDITS accordés par la loi du 27 juin 1833.	MONTANT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1833.	sur l'exercice 1834.	sur l'exercice 1835.	sur l'exercice 1836.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les crédits au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
Arc de triomphe de l'Étoile	2,070,000f	164,819f 39c	940,712f 49c	643,329f 16c	250,256f 95c	1,999,117f 99c	70,882f 01c	
Église de la Madeleine	2,600,000	745,298 75	842,477 39	832,403 74	179,820 12	2,600,000 00	"	
Panthéon	1,400,000	334,808 36	445,059 63	276,522 11	70,937 60	1,127,327 70	272,672 30	
Muséum d'histoire naturelle	2,400,000	95,572 07	1,385,267 31	693,658 80	219,631 66	2,394,129 84	5,870 16	
Église de Saint-Denis	1,350,000	191,346 66	487,357 36	461,999 49	16,867 19	1,157,570 70	192,429 30	
Ecole des beaux-arts	1,900,000	129,221 52	628,660 49	609,386 31	172,767 60	1,540,035 92	359,964 08	
Hôtel du quai d'Orsay	3,450,000	420,190 89	1,845,911 62	1,131,770 19	52,127 30	3,450,000 00	"	
Monument de Juillet, place de la Bastille	700,000	"	35,532 60	188,056 27	167,760 75	391,449 62	308,550 38	
Chambre des Députés	270,000	145,454 13	124,645 87	"	"	270,000 00	"	
Institution des sourds-muets	150,000	"	79,995 87	69,979 20	"	149,975 07	24 93	
Collége de France	650,000	56,566 40	211,550 29	378,759 45	3,121 20	649,997 34	2 66	
Pont de la Concorde et placement de l'obélisque	300,000	30,002 85	51,718 06	65,452 25	103,669 04	250,842 20	49,157 80	
	17,240,000	2,313,281 02	7,078,888 98	5,351,316 97	1,236,959 41	15,980,446 38	1,259,553 62	

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

AU 1er JANVIER 1837.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de service, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1837. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1836 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1836, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier 1837.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer les valeurs de portefeuille existant chez les comptables, et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1837; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin l'excédant de recette ou de payement réalisé sur les budgets des exercices courants et les fonds spéciaux, considérés sous le rapport du service intermédiaire de trésorerie qu'exige leur exécution.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1er janvier 1837, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances dont elle se compose, qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances,

Caissier central du trésor public		87,707,681f 68c
Receveurs généraux		27,193,875 32
Payeurs du trésor		4,420,709 18
Receveurs des revenus indirects		6,304,184 72
Trésorier payeur en d'Afrique		5,092,362 92
Directeurs de la fabrication des monnaies	numéraire	893,551 52
	matières à fabriquer	1,233,243 74
Fonds en route		19,908,077 90
A reporter		152,753,686 98

Report		152,753,686f 98c
Fonds remis à la banque en compte courant		25,306,824 02
Avances pour divers services	2,704,421f 29c	8,551,010 58
Créances administratives	2,015,607 00	
Débets et créances litigieuses	332,134 77	
Compte à régler avec le trésor de la Couronne	3,498,847 52	
TOTAL de l'actif		186,611,521 58

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

Bons du trésor remis à divers	27,971,088 55	68,714,983 97
——— remis à la caisse d'amortissement	27,294,770 61	
Traites et mandats émis par le caissier du trésor	7,916,188 26	
Idem ..... par les comptables extérieurs	5,430,536 55	
Obligations de l'emprunt national non converties en rentes.	102,400 00	
Fonds des correspondants du trésor		240,128,730 89
Idem ..... des comptables des finances		6,785,548 15
Fonds particuliers des receveurs généraux	53,934,145 98	55,067,638 81
Idem ..... de divers comptables	1,133,492 83	
TOTAL des effets à payer et des créances passives		370,696,901 82

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle dont les recettes réalisées ou constatées, sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excédaient au 1er janvier 1837, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budget de l'exercice 1835	26,406,891 32	161,751,381 44
——— 1836	115,178,073 29	
——— 1837	1,658,551 54	
Service spécial des canaux et autres travaux soumissionnés	785,804 09	
——— des cautionnements en numéraire (capitaux)	16,092,033 12	
——— de la liquidation de l'ancienne liste civile	450,028 08	
Prélèvement effectué sur la créance des États-Unis pour le payement des indemnités dues à des Français (article 2 de la loi du 14 juin 1835)	1,180,000 00	
TOTAL du passif de l'administration des finances		532,448,283 26
Ce dernier résultat rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		186,611,521 58
fait ressortir un excédant de passif, de la somme de		345,836,761 68

laquelle représente le montant des déficit et avances qui expriment le découvert du trésor, au 1er janvier 1837, savoir :

Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814.....	67,304,366f 56c	
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, reconnus irrecouvrables.....	567,228 12	
Déficit sur les cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France.....	6,385,522 12	87,421,421 90
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements.....	13,164,305 10	
Créance à recouvrer sur l'Espagne (traité du 30 décembre 1828).....		51,654,135 00
Avances du trésor sur les budgets des exercices ci-après, qui ont été réglés avec des insuffisances de ressources :		
Budget de l'exercice 1827.....	32,016,283f	
——————— 1830.....	63,346,061	120,372,337 00
——————— 1832.....	25,009,993	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830.....	371,051 00	
Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832.....	270,560 00	641,611 00
Créance restant à réaliser sur les ressources extraordinaires attribuées par les lois de finances, savoir :		
Au budget de l'exercice 1833..... 7,377,694f 93c		
Au budget spécial des travaux publics. 77,386,061 85	84,763,756 78	
Avance à recouvrer pour le remboursement des obligations de l'emprunt national non converties en rentes..	983,500 00	85,747,256 78
TOTAL du découvert du trésor au 1er janvier 1837....		345,836,761 68

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 370,696,901f 82c formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Déficit et avances suivant le détail qui précède.....	345,836,761f 68c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses.....	8,551,010 58
3° Fonds remis en compte courant à la banque pour y être tenus à la disposition du trésor.....	25,306,824 02
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, ci.....	152,753,686 98
ENSEMBLE.....	532,448,283 26
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets des exercices courants et sur les fonds spéciaux.....	161,751,381 44
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives.....	370,696,901 82

Analyse de l'actif réel et de la dette flottante du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du trésor public et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Pour obtenir la situation réelle du trésor public, c'est-à-dire, l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement.

Ces déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, comme on l'a établi ci-dessus, à..		370,696,901f 82c
doit être atténué, ainsi que les créances actives, de la somme de 28,267,248f 05c, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du trésor.....		28,267,248 05
En sorte qu'au 1er janvier 1837, la dette flottante du trésor public ne s'élève réellement qu'à.....		342,429,653 77
D'après le tableau qui a pour objet de développer les mouvements de cette dette, elle était, au 1er janvier 1836, de.....		324,680,096f 52c
Pendant l'année 1836, elle a éprouvé, sur les articles ci-après, une augmentation de 53,295,799f 57c, savoir :		
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement.....	14,489,369f 78c	
Obligations de l'emprunt national.....	102,400 00	
Comptes courants et fonds en dépôt.....	33,693,932 95	
Avances de divers comptables.....	5,010,096 84	
	53,295,799 57	
et une diminution de 35,546,242 fr. 32 cent., savoir :		
Fonds reçus de la banque..... 16,666,984f 74c		
Bons du trésor remis à divers..... 16,976,315 25	35,546,242 32	
Traites et mandats..... 1,902,942 33		
EXCÉDANT des augmentations.....	17,749,557 25	17,749,557 25
En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève au 1er janvier 1837, à.....		342,429,653 77

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Bons du trésor remis à divers	27,971,088f 55c	68,714,983f 97c
——— remis à la caisse d'amortissement	27,294,770 61	
Traites et mandats	13,346,724 81	
Obligations de l'emprunt national	102,400 00	
Comptes courants et fonds en dépôt		238,762,850 67
Avances des receveurs généraux	34,922,160 75	34,951,819 13
Avances de divers comptables	29,658 38	
		342,429,653 77

Un dernier tableau fait connaître le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du trésor public.

Résumé des avances du Trésor au 1er Janvier 1837.

Les avances, dont le trésor se trouvait à découvert au 1er janvier 1837, sur le service des budgets, soit que la législature ne leur ait affecté aucun moyen de remboursement, ou qu'elles soient seulement garanties par des gages d'une réalisation plus ou moins éloignée, s'élevaient, comme on l'a dit, à . . 345,836,761f

Mais, pour connaître la consistance réelle des avances auxquelles les budgets n'ont pas pourvu, et qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante, il faut ajouter à la somme de 345,836,761 francs, représentant uniquement les dépenses payées au 1er janvier 1837, celles qui restent à faire ultérieurement pour solder les engagements pris par l'État; ces dernières dépenses s'élèvent à 6,995,121

La situation du trésor, envisagée sous ce point de vue, présente donc au 1er janvier 1837, un découvert total qui se compose des articles détaillés ci-après, de 352,831,882

1° DÉFICITS SUR LES EXERCICES 1832 ET ANTÉRIEURS.

Service antérieur au 1er avril 1814. Ce déficit, dont le tableau, page 312 du compte des finances de 1832, fait connaître l'origine et les variations, s'élevait primitivement à 90,304,367 francs. Les fonds accordés en 1818 par la loi du 25 mars 1817 (23 millions) l'ont réduit à la somme pour laquelle il figure, depuis cette époque, dans la situation générale des finances, ci 67,304,367f

Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836. Les débets et créances de cette nature, compris, dans la situation au 1er janvier 1836, parmi les créances actives, en ont été retirés, d'après une décision du ministre des finances du 12 septembre 1836, pour être reportés dans les déficit et avances du trésor, attendu qu'en raison de leur origine ces débets et créances doivent être considérés comme une augmentation réelle au déficit du service antérieur au 1er avril 1814, et que d'ailleurs ils présentent non-seulement des chances de recouvrement fort incertaines, mais sont encore susceptibles pour la plupart de tomber définitivement en non-valeurs, ci 567,228

Service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés

A reporter 67,871,595

Report. 67,871,595f

de la France. L'origine de ce déficit est également expliquée dans un développement publié page 313 du compte des finances de 1832. Fixé d'abord à 14,788,135 fr., réduit de 8,404,800 fr. par le crédit que lui a affecté la loi du 31 mars 1822, il s'est augmenté depuis des remboursements faits aux anciens titulaires des départements rétrocédés, ci. . . 6,385,522

Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. La loi du 9 juillet 1836, portant règlement du budget de l'exercice 1833, a décidé, art. 9, que les payements, montant à 13,164,305 francs, effectués sur les crédits de l'exercice 1835 pour les intérêts de cautionnements de l'année 1834, et les arrérages du semestre au 22 décembre de la même année, de la dette viagère et des pensions civiles et ecclésiastiques, seront retirés du budget de 1835, et que l'avance du trésor résultant de ces payements sera classée à un article spécial dans la situation de l'administration des finances, ci. 13,164,305

Créance sur le Gouvernement espagnol. Le remboursement de cette créance est garanti à la France par le traité conclu avec l'Espagne le 30 décembre 1828, et aux termes duquel (voir le développement ci-après, page 311) le gouvernement espagnol s'est engagé à verser, chaque année, un amortissement de 2 pour 0/0, qui doit s'accroître des intérêts de la portion du capital successivement racheté; mais la libération de l'Espagne, quant à cette partie de sa dette envers la France, ne devant se compléter que dans le cours de trente et un ans, le trésor se trouve à découvert, à la fin de chaque année, de la somme restant à recouvrer, laquelle s'élevait, au 1er janvier 1837, à. . . 47,567,047f

D'un autre côté, le gouvernement espagnol, qui, outre l'amortissement de 2 p. 0/0, doit payer à la France une rente annuelle calculée à raison de 3 p. 0/0 pour l'intérêt du capital, n'ayant point encore fait verser au trésor public les annuités de 1835 et de 1836, on a ajouté, comme ressource à recouvrer, au capital de la créance sur l'Espagne, le montant des intérêts dus pour ces deux années, dont il était nécessaire de faire recette aux budgets des mêmes exercices, parmi les ressources desquels les lois de finances ont compris lesdits intérêts, ci. 4,087,088

51,654,135

Budget de l'exercice 1827. Ce budget s'est soldé par un excédant de dépense que la loi du 26 juillet 1829 a fixé à 32,016,283 francs, et à l'extinction duquel la législature aura ultérieurement à assigner des ressources spéciales, ci 32,016,283

Budget de l'exercice 1830. Le règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1830, a fait ressortir un excédant de dépense de la somme de 63,346,061 fr., à l'extinction duquel il devra être pourvu par des ressources spéciales. 63,346,061

Budget de l'exercice 1832. D'après la loi de règlement de budget de l'exercice 1832, cet exercice a laissé à la charge du trésor une insuffisance de recette de 25,009,993

Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. Les payements de cette nature, qui avaient été rattachés au budget des dépenses de l'exer-

A reporter. 259,447,894

Report..... 259,447,894f

cice 1830, mais dont l'imputation n'a pas été maintenue par la législature, constituent à cet égard le trésor en avance d'une somme de..... 371,051

Payements pour l'arriéré de la guerre. Ces payements qui ont été effectués sur les crédits de l'exercice 1832, n'ayant pas été alloués dans le règlement définitif du budget de cet exercice, constituent également, pour le trésor, une avance de..... 270,560

2° PAYEMENTS À EFFECTUER POUR SOLDER DES ENGAGEMENTS PRIS PAR L'ÉTAT.

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. L'ordonnancement des dépenses de cet arriéré a été clos au 1er juillet 1834, par l'article 11 de la loi du 4 mai 1834. Toutefois le trésor doit encore pourvoir au payement des créances qui seraient à ordonnancer par suite de l'admission des pourvois formés devant le conseil d'état, et pour lesquelles, aux termes de la même loi, des crédits spéciaux devront être demandés aux chambres; l'importance de cette dépense, en capital et en intérêts, ne peut pas encore être appréciée; mais on doit la mentionner ici pour..... *mémoire.*

Arrérages restant à payer sur l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 aux anciens propriétaires dépossédés. Il résulte des développements publiés sur cet article (pages 388 et suivantes) que les ressources nécessaires pour subvenir à l'entier payement de tous les arrérages échus sur chacun des cinquièmes de l'indemnité, ont été portées en recette aux budgets des exercices 1830 et antérieurs. Mais, au 1er janvier 1837, il restait encore des indemnités à fixer, ainsi que des arrérages à payer sur les indemnités liquidées, et la dépense que cette double circonstance doit occasionner au trésor sera d'autant plus considérable qu'elle remontera à des cinquièmes dont les termes se trouvent plus éloignés; et, comme d'exercice en exercice, depuis 1825, les fonds de l'indemnité, non employés à l'époque de la clôture de chacun de ces exercices, n'ont pas été reportés, avec la même destination, à l'exercice suivant, il est évident que les budgets antérieurs à 1837 ont légué aux exercices subséquents un arriéré éventuel, dont le trésor demeure à découvert au 1er janvier 1837. Cet arriéré, dont on ne saurait déterminer le montant d'une manière exacte, est évalué, sauf les réductions que des mesures ultérieures pourraient faire naître, à..... 1,484,580

Des dispositions spéciales ayant pour objet d'accélérer la fixation définitive des liquidations arriérées, sont contenues dans la loi du 14 juin 1835, portant règlement du budget de 1832; et il est présumable, sans qu'on puisse en donner la certitude, que cette opération sera entièrement terminée pendant l'année 1837.

Dépenses restant à payer sur les exercices clos. Ces dépenses, pour l'apurement desquelles un nouveau régime a été consacré par la loi du 23 mai 1834, et qui sont détaillées dans les tableaux, pages 328 et suivantes, s'acquittent sur les fonds des exercices courants, et expriment pour le trésor une dette maintenant dépourvue du gage qui lui avait d'abord été assigné, ci..... 5,510,541

A reporter..... 267,084,626

Report..... 267,084,626f

3° AVANCES RÉSULTANT DE RESSOURCES EXTRAORDINAIRES NON ENCORE RÉALISÉES.

Budget de l'exercice 1833. Sur les 167 millions de moyens extraordinaires affectés à ce budget, les aliénations de bois de l'État ont procuré au trésor une recette de 16,738,400 fr. Le surplus de 150,261,600 fr., qui était resté à réaliser à la clôture de l'exercice, a depuis été réduit, par suite de la consolidation de la réserve de l'amortissement, opérée en exécution de la loi du 14 juin 1835, d'une somme de 142,883,905 f.; en sorte que la créance du trésor sur cet article n'est plus que de..... 7,377,695

Budget spécial des travaux publics. Les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, qui ont ouvert des crédits spéciaux pour divers travaux publics, ont autorisé en même temps le ministre des finances à négocier la somme de rentes nécessaire pour subvenir à l'acquittement des dépenses qui devaient en résulter. Mais aucune portion de cette ressource extraordinaire n'ayant encore été réalisée, le trésor a fait l'avance des payements effectués pendant les années 1833, 1834, 1835 et 1836, lesquels constituent pour lui une créance de..... 77,386,061

Emprunt national au pair. Les versements effectués dans les caisses du trésor sur l'emprunt national se sont élevés originairement à la somme de 21,422,400 francs. Les obligations remises aux souscripteurs de cet emprunt, et remboursables le 1er juin 1836, étaient convertibles, jusqu'à cette époque, en inscriptions de rentes 5 p. 0/0. Ces conversions n'ayant eu lieu que pour 20,438,900 francs, le remboursement du surplus de 983,500 francs est devenu exigible en numéraire, et l'avance qu'occasionneront au trésor les remboursements de cette nature, devra être recouvrée par les mêmes moyens que les ressources restant à réaliser sur les crédits extraordinaires mis à la disposition du Gouvernement pour le service des budgets, ci..... 983,500

TOTAL du découvert du trésor sur les services antérieurs au 1er janvier 1837.. 352,831,882

Ce découvert se résume ainsi qu'il suit:

Déficits sur les exercices 1832 et antérieurs.....	260,089,505
Payements à effectuer pour solder des engagements pris par l'État.....	6,995,121
Avances résultant de ressources extraordinaires non encore réalisées.....	85,747,256
SOMME ÉGALE.....	352,831,882

La situation de l'administration des finances, au 1er janvier 1837, comprend aussi le résultat, jusqu'à cette époque, des opérations relatives aux budgets des exercices 1835, 1836 et 1837; mais, pour les motifs exprimés ci-après, on n'a pas dû faire mention de ces opérations dans le relevé des articles composant le découvert du trésor.

Budget de l'exercice 1835. Le compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1835 fait ressortir un excédant de recette de 26,406,891 francs 32 centimes, dont le projet de loi pour le règlement de ce budget propose l'affectation et le transport au budget de l'exercice 1836.

Budget de l'exercice 1836. Le budget de l'exercice 1836 présente, au 1er janvier 1837, un excédant de recette sur les payements, qui est inscrit dans le passif de la situation générale des finances pour..... 115,178,073f 29c

D'après la situation provisoire de cet exercice, il restait en outre à recouvrer sur les revenus ordinaires et extraordinaires dudit exercice, constatés en recette au profit du trésor (page 249) une somme de..... 55,047,380 88

ENSEMBLE..... 170,225,454 17

En même temps il restait à payer (page 273), sur les dépenses ordinaires et extraordinaires établies à la charge de l'État, et représentant pour lui des dettes exigibles de la part de ses créanciers, une somme de..... 180,025,541 57

En sorte que, lorsqu'en 1837, les recettes et les payements qui restent à faire auront été effectués, et en ayant égard au payement de 19,666,666 francs 52 cent. imputé sur l'exercice 1836, pour les quatre premiers termes de la créance des États-Unis, le trésor se trouvera en avance de la somme de..... 9,800,087 40

Mais, par l'effet du transport au budget de cet exercice de l'excédant de recette de 1835, qui est de..... 26,406,891 32

Le budget de l'exercice 1836 présentera en définitive un excédant de recette évalué provisoirement (voir page 274) à..... 16,606,803 92

Budget de l'exercice 1837. Les recettes constatées sur cet exercice présentent sur les payements faits par anticipation pour services urgents, un excédant de la somme de 1,658,551 francs 54 centimes, dont le tréor est reliquataire au 1er janvier 1837, mais qui sera immédiatement absorbée par les besoins de cet exercice.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er Janvier 1836, les Opérations de l'année 1836, et la Situation au 1er Janvier 1837.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1836. (Voir le compte de 1835, p. 276 et 277.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1836. (Voir le compte de 1835, p. 276 et 277.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. EXCÉDANT de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. EXCÉDANT de payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1837. (Voir pages 304 et 305.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1837. (Voir pages 304 et 305.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1835	"	(a)118,057,945f 43c	53,633,378 83	145,284,432 94	"	91,651,054 11	"	26,406,891 32	(a) L'excédant de recette de 3,439,099f 78c que présentait au 1er janvier 1836 le budget de l'exercice 1834, (voir le compte de l'année 1835, page 277), a été réuni à l'excédant de recette de l'exercice 1835, conformément aux propositions de lois pour le règlement des budgets de ces deux exercices.
——— 1836	"	3,695,888 50	999,923,013 70	888,440,828 91	111,482,184 79	"	"	115,178,073 29	
——— 1837	"	"	6,320,867 22	4,662,315 68	1,658,551 54	"	"	1,658,551 54	
SERVICES SPÉCIAUX.	"	121,753,833 93	1,059,877,259 75	1,038,387,577 53	113,140,736 33	91,651,054 11	"	143,243,516 15	
Service spécial des travaux publics. (*Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.*)	55,766,596f 85c	"	77,386,061 85	21,619,465 00	55,766,596 85	"	"	"	
——— des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	"	524,820 46	590,000 00	329,016 37	260,983 63	"	"	785,804 09	
Service des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	11,853,585 70	18,804,029 90	14,565,582 48	4,238,447 42	"	"	16,092,033 12	
——— de la liquidation de l'ancienne liste civile	"	1,101,485 55	14,514 74	665,972 21	"	651,457 47	"	450,028 08	
Prélèvement effectué sur la créance des États-Unis pour le payement des indemnités dues à des Français (Art. 2 de la loi du 14 juin 1835)	"	"	1,180,000 00	"	1,180,000 00	"	"	1,180,000 00	
SERVICE DE TRÉSORERIE.	55,766,596 85	135,233,725 64	1,157,851,866 24	1,075,567,613 59	174,586,764 23	92,302,511 58	"	161,751,381 44	
Banque de France	"	16,666,984 74	194,653,300 66	236,627,109 42	"	41,973,808 76	25,306,824 02	"	
Créances actives. Avances, débets et créances à recouvrer	3,892,939 24	"	28,157,723 97	29,316,947 79	"	1,159,223 82	5,052,163 06	"	
Créances actives. Trésor de la Couronne. (Compte à régler en exécution de la loi du 2 mars 1832.)	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives. Effets à payer. Bons du trésor remis à divers	"	44,947,403 80	42,080,872 85	59,057,188 10	"	16,976,315 25	"	27,971,088 55	
Créances passives. Effets à payer. ——— remis à la caisse d'amortissement	"	12,805,400 83	52,763,366 43	38,273,996 65	14,489,369 78	"	"	27,294,770 61	
Créances passives. Effets à payer. Traites et mandats	"	15,249,667 14	108,658,128 65	110,561,070 98	"	1,902,942 33	"	13,346,724 81	
Créances passives. Effets à payer. Obligations de l'emprunt national non converties en rentes	"	"	983,500 00	881,100 00	102,400 00	"	"	102,400 00	
Créances passives. Correspondants du trésor	"	206,128,587 11	343,453,925 01	309,453,781 23	34,000,143 78	"	"	240,128,730 89	
Créances passives. Correspondants des comptables des finances	"	7,812,296 76	823,147,786 90	824,174,535 51	"	1,026,748 61	"	6,785,548 15	
Créances passives. Fonds particuliers des comptables des finances	"	48,982,239 03	528,592,884 77	522,507,484 99	6,085,399 78	"	"	55,067,638 81	
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.									
Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	"	"	"	"	67,304,366 56	"	
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	"	"	"	567,228 12	"	567,228 12	567,228 12	"	
Déficit sur le service des cautionnements (*Remboursements faits aux titulaires des départements séparés.*)	6,385,522 12	"	"	"	"	"	6,385,522 12	"	
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	"	"	"	"	13,164,305 10	"	
Créance à recouvrer sur l'Espagne (Traité du 30 décembre 1828)	47,567,047 00	"	"	4,087,088 00	"	4,087,088 00	51,654,135 00	"	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	"	32,016,283 00	"	
——— de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	"	63,346,061 00	"	
——— de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	"	"	"	"	25,009,993 00	"	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830 (*dépense non allouée sur l'exercice 1830*)	371,051 00	"	"	"	"	"	371,051 00	"	
Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	"	"	"	"	270,560 00	"	
Créance restant à réaliser pour compléter les moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1833	45,411,092 75	"	38,033,397 82	"	38,033,397 82	"	7,377,694 93	"	
Créance à réaliser sur les ressources extraordinaires affectées au service spécial des travaux publics	"	"	"	77,386,061 85	"	77,386,061 85	77,386,061 85	"	
Avance à recouvrer pour le remboursement des obligations de l'emprunt national non converties en rentes	"	"	"	983,500 00	"	983,500 00	983,500 00	"	
	364,004,665 14	487,826,305 05	3,318,376,753 30	3,289,444,706 23	267,297,475 39	238,365,428 32	379,694,596 28	532,448,283 26	
			28,932,047 07		28,932,047 07		152,753,686 98	"	
Valeurs de caisse et de portefeuille (*y compris les fonds en route*)	123,821,639 91	"							
	487,826,305 05	487,826,305 05					532,448,283 26	532,448,283 26	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Pages des états de développement.		Numéraire.	Portefeuille.	Total.		
306	Caissier central du trésor public	22,729,466f 45c	64,978,215f 23c	87,707,681f 68c		
	Receveurs généraux des finances	10,636,827 92	16,557,047 40	27,193,875 32		
	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	189,820 87	//	189,820 87		
	Receveurs principaux des douanes	2,490,254 33	2,959,044 89	5,449,299 22		
	Receveurs des contributions indirectes	110,059 47	//	110,059 47		
	Directeurs des postes	544,991 30	10,013 86	555,005 16		131,612,365f 34c
	Directeurs de la fabrication des monnaies	893,551 52	//	893,551 52		
	Payeurs du trésor public.. Service ordinaire	1,710,957 78	15,729 40	1,726,687 18		
	Payeurs du trésor public.. Service spécial à Toulon	2,694,022 00	//	2,694,022 00		
	Trésorier payeur en Afrique	3,271,262 92	1,821,100 00	5,092,362 92		
		45,271,214 56	86,341,150 78	131,612,365 34		
//	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)					1,233,243 74
307	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination)					19,908,077 90
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					152,753,686 98
	Banque de France S/C courant avec le trésor					25,306,824 02
	CRÉANCES ACTIVES.					
308	Avances pour divers services			2,704,421f 29c		
309	Créances administratives			2,015,607 00		
309	Débets et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor			332,134 77		8,551,010 58
310	Trésor de la couronne. (Compte à régler en exécution de la disposition transitoire de la loi du 2 mars 1832)			3,498,847 52		
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille et des créances actives					186,611,521 58
	DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.					
//	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814		67,304,366 56			
//	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836		567,228 12			
//	Déficit sur le service des cautionnements (Remboursements aux titulaires des départements séparés de la France)		6,385,522 12	87,421,421f 90c		
//	Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements (Loi du 9 juillet 1836)		13,164,305 10			
311	Créance à recouvrer sur l'Espagne (Traité du 30 décembre 1828). Capital. Termes à échoir		43,654,135 00			
	Créance à recouvrer sur l'Espagne (Traité du 30 décembre 1828). Capital. Termes échus et non versés au trésor		3,912,912 00	51,654,135 00		
	Créance à recouvrer sur l'Espagne (Traité du 30 décembre 1828). Intérêts échus et non soldés par l'Espagne		4,087,088 00			
//	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)		32,016,283 00			345,836,761 68
//	——— de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833)		63,346,061 00	120,372,337 00		
//	——— de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)		25,009,993 00			
//	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830 (dépense non allouée sur l'exercice 1830)		371,051 00	641,611 00		
//	Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832		270,560 00			
212	Créance restant à réaliser pour compléter les moyens extraordres attribués à l'exerce 1833.		7,377,694 93			
	Créance à réaliser sur les ressces extraordres affectées au service spécial des travaux publics.		77,386,061 85	85,747,256 78		
	Avance à recouvrer pour le remboursement des obligations de l'emprunt national non converties en rentes		983,500 00			
	TOTAL ÉGAL au passif					532,448,283 26

PASSIF.

EFFETS À PAYER.

Pages des états de développement.					
144 et 145.	Emis par le caissier du trésor. Bons du trésor remis à divers	27,971,088 55	55,265,859f 16c		
	——— remis à la caisse d'amortissement	27,294,770 61			
//	Traites du caissier du trésor sur lui-même		5,807,470 32	63,182,047f 42c	
//	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux		2,108,717 94		
//	Émis par les comptables extérieurs. Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspnts.		4,890,301 42		68,714,983 97
//	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues		491,759 50		
//	——— du trésorier payeur en Afrique sur ses préposés		19,920 67	5,430,536 55	
//	——— des préposés du même comptable		25,247 67		
//	Traites du trésorier payeur en Afrique sur les receveurs généraux		3,307 29		
//	Obligations de l'emprunt national non converties en rentes et remboursables en numéraire			102,400 00	
	CRÉANCES PASSIVES.				
313 et 314	Correspondants du trésor. Communes et établissements publics L/C de fonds placés au trésor		114,189,745 08		
	Caisses d'épargne et de prévoyance L/C de fonds placés au trésor		93,532,603 19		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine L/C de fonds déposés.		10,746,902 20		
	Caisse des invalides de la marine		2,693,158 38		
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant		3,194,304 36	240,128,730 89	
	Divers services publics		7,464,679 77		
	Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)		1,313,727 95		
	Fonds à rembourser à divers		757,351 58		
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects		4,670,262 26		
	Divers correspondants		1,56,5996 12		301,981,917 85
315.	Correspondants des comptables des finances			6,785,548 15	
315.	Fonds particuliers des comptables des finances... Receveurs généraux		53,934,145 98	55,067,638 81	
	Fonds particuliers des comptables des finances... Divers comptables		1,133,492 83		
	TOTAL des effets à payer et des créances passives				370,696,901 82
	BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.				
316 et 317	Excédant de recette sur le budget de l'exercice 1835		26,406,891 32		
	——— 1836		115,178,073 29	143,243,516 15	
	——— 1837		1,658,551 54		
	Fonds disponibles sur le service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés.		785,804 09		161,751,381 44
	——— sur le service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		16,092,033 12		
	——— sur le service de la liquidation de l'ancienne liste civile		450,028 08	18,507,865 29	
	Prélèvement effectué sur la créance des États-Unis pour le payement des indemnités dues à des Français (Art. 2 de la loi du 14 juin 1835)		1,180,000 00		
	TOTAL du passif				532,448,283 26

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier du trésor public.	Effets sur Paris	19,642,618f 46c	64,978,215f 23c
	—— en retard de payement	64,684 80	
	Traites de douanes payables à Paris	2,362,959 93	
	—— sur les départements	11,140,532 40	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	24,865,399 55	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	836,889 58	
	—— des salines de l'Est	2,934,811 59	
	—— des acquéreurs des bois de l'État	2,965,161 67	
	Effets provenant du sceau des titres	16,396 80	
	Effets divers	148,760 45	
Receveurs généraux des finances.	Effets sur Paris	3,502,000 36	16,557,017 40
	—— sur les départements	9,442,517 32	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,250,723 89	
	Traites de douanes sur les départements	51,131 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	24,140 78	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	235,150 00	
	Effets divers	51,384 05	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	277,831 37	2,959,044 89
	—— sur les départements	1,467,440 64	
	—— en souffrance	68,760 01	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,091,064 78	
	Effets divers	53,948 09	
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Payeurs du trésor	Traites du caissier du trésor	15,700 00	15,729 40
	Effets divers	29 40	
Trésorier payeur en Afrique.	Traites du caissier du trésor	1,597,800 00	1,821,100 00
	Traites pour dépôts de fonds par les corps de troupes	221,300 00	
	Effets divers	2,000 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		86,341,150 78

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1835. (Voir page 281 du compte de l'année 1835.)			
1° Versements faits aux receveurs des finances par les receveurs des revenus indirects pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1835, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1836.			
Versements des receveurs de l'enregistrement	6,206,728f 95c	13,160,626f 99c	18,602,401f 13c
—— des receveurs des douanes	964,683 32		
—— des receveurs des contributions indirectes	5,209,184 19		
—— des directeurs des postes	725,474 15		
—— des receveurs de la loterie	54,556 38		
2° Envois faits pendant les derniers jours du mois de décembre 1835 à des comptables directs du trésor qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1836.			
Envois des receveurs des douanes au caissier central	2,130 00c	5,441,774 14	
—— des receveurs de la loterie au même	79,256 25		
—— du caissier central aux receveurs généraux	765,251 87		
—— des receveurs généraux au caissier central	4,277,534 89		
—— des receveurs généraux aux payeurs du trésor	250,049 00		
—— des payeurs du trésor à leurs collègues	5,366 05		
—— du trésorier payeur en Afrique au caissier central	62,186 08		
Envois faits pendant l'année 1836. (Voir page 141.)			
Envois des receveurs des revenus indirects. — aux receveurs des finances	404,041,809 65	538,859,043 55	2,046,289,837 03
—— au caissier central	132,438,654 39		
—— aux payeurs du trésor	2,378,579 51		
Envois des receveurs des finances. — aux payeurs du trésor	487,257,812 57	943,531,247 45	
—— au caissier central	443,926,145 10		
—— aux receveurs des revenus indirects	12,346,904 29		
—— au trésorier payeur en Afrique	385 49		
Envois du caissier central du trésor. — aux payeurs du trésor	408,560,568 83	537,583,447 66	
—— aux receveurs des finances	115,283,904 36		
—— aux receveurs des revenus indirects	3,218,527 04		
—— au trésorier payeur en Afrique	10,520,447 43		
Envois des payeurs du trésor. — aux receveurs des finances	1,044,208 56	6,544,943 56	
—— au trésorier payeur en Afrique	5,500,735 00		
Envois du trésorier payeur en Afrique au caissier central		776,892 54	
Envois de divers comptables à leurs collègues		18,994,262 27	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1836			2,064,892,238 16
Envois parvenus pendant l'année 1836. (Voir page 140.)			2,044,984,160 26
Fonds en route au 1er janvier 1837.			
1° Versements faits aux receveurs des finances par les receveurs des revenus indirects pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1836, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1837.			
Versements des receveurs de l'enregistrement	6,622,177 10c	13,867,520 73	19,908,077 90
—— des receveurs des douanes	1,025,328 00		
—— des directeurs des contributions indirectes	5,473,587 51		
—— des directeurs des postes	746,428 12		
2° Envois faits pendant les derniers jours du mois de décembre 1836 à des comptables directs du trésor qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1837.			
Envois du caissier central aux receveurs généraux	510,995 46c	6,040,557 17	
—— des receveurs généraux au caissier central	5,350,468 51		
—— des receveurs généraux aux payeurs	25,000 00		
—— des receveurs généraux à leurs collègues	65,612 65		
—— des payeurs à leurs collègues	27,254 88		
—— du trésorier payeur en Afrique au caissier central	61,225 67		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1836			2,064,892,238 16

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de saisies immobilières	61,707f 11c	178,262f 62c
	—— frais judiciaires	4,774 75	
	—— frais relatifs aux domaines et bois engagés	111,112 40	
	—— divers services	668 36	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	117,672 14	685,983 85
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	278,782 16	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades	4,570 75	
	—— frais de saisies	79,497 05	
	—— parts de saisies	5,391 86	
	—— primes d'arrestations de fraudeurs	402 00	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	21,712 19	
	—— remboursement de consignations	26,853 88	
	—— le casernement	127,108 21	
	—— divers services	23,993 61	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		148,228 00	148,228 00
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de la cour	43,751 44	64,296 16
	—— frais de poursuites	448 20	
	—— divers services	20,096 52	
Avances du trésorier payeur en Afrique. (Service des postes)		148 75	148 75
Avances des payeurs du trésor. (Avances de diverses natures.)		1,327 01	1,327 01
Avances des receveurs généraux.	Avances de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	547,457 54	1,626,174 90
	—— pour timbre de formules de patentes	1,078,717 36	
	Total des avances pour divers services		2,704,421 29

Développement des Créances administratives.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.		SOMMES À RECOUVRER.
Avance faite à la ville de Nantes par l'ancienne caisse d'amortissement pour la reconstruction de sa salle de spectacle		175,119f 16c
Prêt de 10,000 francs fait à la ville d'Elbeuf, sur le crédit de 1,000,000 ouvert au budget de 1831 pour travaux de charité, remboursable par moitié en 1836 et 1837	10,000f 00c	360,840 06
Obligations souscrites au profit du trésor, par diverses villes et communes, en payement de droits sur les boissons	350,840 06	
Versement à faire par le ministère de la marine, sauf décompte définitif à établir ultérieurement, pour complément de la moitié revenant au trésor dans le produit de la retenue de 3 p. 0/0 sur les dépenses du matériel. (Année 1836)		176,826 72
Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations, du montant des bénéfices réalisés par elle pendant l'année 1836		1,302,821 06
Total des créances administratives		2,015,607 00

Développement des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets.	Receveurs particuliers et percepteurs	1,021f 50c	242,711f 48c
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	48,691 78	
	Receveurs des douanes	14,602 30	
	Receveurs des contributions indirectes	48,869 89	
	Directeurs des postes	12,489 21	
	Receveurs de la loterie	6,701 62	
	Payeurs du trésor	74,704 43	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	35,630 75	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830	15,703 01	89,423 29
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	73,720 28	
	Total des Débets et créances litigieuses		332,134 77

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur le Compte à régler avec le Trésor de la couronne.

RECETTES.

Recouvrements effectués du 1er août 1830 au 31 décembre 1831 sur les revenus de la dotation de la couronne, savoir :

Bâtiments	27,212f 43c	4,949,954f 98c
Forêts	4,427,197 49	
Domaines	206,953 11	
Musées	34,597 78	
Manufactures	69,532 05	
Monnaie des médailles	184,000 00	
Recettes diverses	462 12	
Fonds particuliers de la couronne employés en janvier et février 1832, aux dépenses du personnel de la monnaie des médailles		5,530 24
		4,955,485 22
A déduire la portion des recouvrements ci-dessus représentant les fonds que le trésorier de la dotation de la couronne avait en caisse au 31 décembre 1831, et qui sont restés entre ses mains		1,575,527f 91c
TOTAL des recettes		3,379,957 31

DÉPENSES.

Payements effectués du 1er août 1830 au 31 décembre 1831 pour dépenses d'entretien et de conservation des biens dépendant de l'ancienne liste civile, savoir :

Gouvernement et matériel des châteaux	1,119,624f 82c	6,507,917f 61c
Écuries royales	357,695 54	
Intendance générale et trésor de la couronne	633,978 75	
Théâtre royaux	250,138 94	
Bâtiments	1,006,730 66	
Forêts	840,164 58	
Domaines	92,859 33	
Mobilier de la couronne	487,098 24	
Bibliothèques, musées et beaux-arts	470,395 25	
Monnaie des médailles	182,370 26	
Manufactures royales	759,039 37	
Divers services	307,821 87	
Payements effectués pour le service des écuries, en janvier et février 1832		1,099f 98
Fonds remis les 4 et 16 janvier 1832, par le caissier central du trésor public au trésorier de la dotation de la couronne, pour le service d'entretien et de conservation		369,787 24
TOTAL des dépenses		6,878,804 83

RÉSULTAT.

Recettes	3,379,957f 31c
Dépenses	6,878,804 83
Excédant de dépense formant le solde du compte du trésor de la couronne, qui figure dans l'actif de la situation de l'administration des finances au 1er janvier 1837	3,498,847 52

Nota. D'après l'état publié, page 131, du compte des finances de l'année 1831, le solde du trésor de la couronne au 31 décembre, même année, était de. 3,132,657 21
Le solde s'est accru du résultat des opérations des deux premiers mois de 1832, qui sont énoncées page 153 du compte de cette dernière année, ci..... 366,190 31

SOMME égale à l'excédant de dépense ci-dessus..... 3,498,847 52

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement Espagnol doit le remboursement à la France; ces avances qui se sont prolongées jusqu'en 1829, s'élèvent en définitive à la somme totale de 98,325,443 fr., savoir :

Avances faites en 1823	34,000,000f	58,000,000f
——— en 1824	24,000,000	
——— de 1825 à 1829. (Voir pour le détail par année le compte des finances de 1832, page 314)		40,325,443
SOMME PAREILLE		98,325,443

Les avances des années 1823 et 1824 ont été comprises dans la dépense des budgets de ces deux exercices, et on en a fait figurer le montant parmi les recettes des mêmes exercices à titre de ressource, en même temps qu'elles ont été constatées dans l'actif de l'administration des finances comme créance à recouvrer. Mais les avances des années suivantes ayant été prélevées sur les fonds des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en porter le montant dans l'actif.

Un traité conclu à Madrid le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement,

1° Pour l'intérêt dudit capital, calculé à raison de 3 p. 0/0, une rente de	2,400,000f
2° Pour l'amortissement, une prime de 2 p. 0/0 formant la somme de	1,600,000
TOTAL	4,000,000

avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement du montant des rentes rachetées.

Il résulte de ce mode de remboursement que le capital de 80 millions ne pouvait être amorti en totalité que dans un délai de trente et un ans, c'est-à-dire à la fin de l'année 1859, et qu'à cette époque la France aura touché pour l'amortissement du capital 80 millions, et pour le payement des intérêts 43,089,824 fr.; ensemble 123,089,824 fr.

Mais la somme de 80 millions provisoirement fixée par le traité du 30 décembre 1828, n'a pas été reconnue définitivement par le gouvernement Espagnol. Le compte que ce gouvernement a fait remettre par son ambassadeur au ministre des affaires étrangères élève des prétentions qui tendraient à réduire au-dessous de cette somme la créance de la France, et qui sont l'objet d'explications et de négociations entre les cabinets des deux puissances.

La créance sur l'Espagne portée originairement dans l'actif de l'administration des finances pour la somme ci-dessus, de..... 58,000,000

s'est successivement atténuée du montant des versements effectués au trésor public à valoir sur la prime d'amortissement stipulée par le traité du 30 décembre 1828, savoir :

Prime d'amortissement de l'année 1829, versée en 1829 et 1830	1,612,000f	10,432,953f
——— de l'année 1830, ——— en 1830	1,660,722	
——— de l'année 1831, ——— en 1831 et 1832	1,710,916	
——— de l'année 1832, ——— en 1832 et 1833	1,762,627	
——— de l'année 1833, ——— en 1833 et 1834	1,815,902	
——— de l'année 1834, ——— en 1834 et 1835	1,870,786	
Et cette créance s'est trouvée réduite à		47,567,047

Le gouvernement Espagnol n'a point encore fait verser au trésor les deux annuités afférentes aux années 1835 et 1836, faisant ensemble 8 millions, et qui étaient applicables ainsi qu'il suit, savoir :

Au payement des intérêts	Annuité de 1835	2,072,671f	4,087,088f
	——— de 1836	2,014,417	
A l'amortissement du capital	Annuité de 1835	1,927,329	3,912,912
	——— de 1836	1,985,583	
	SOMME ÉGALE		8,000,000

Comme ce défaut de payement en ce qui concerne les intérêts qui sont compris dans l'évaluation des recettes des budgets, aurait été pour les exercices 1835 et 1836 une cause de non-valeur, et qu'il importait d'ailleurs, pour la conservation des droits de la France, de constater dans les comptes la situation actuelle du Gouvernement espagnol envers le trésor, le ministre des finances a décidé, le 11 novembre 1836, que la somme de 4,087,088 fr., montant des intérêts dûs pour les années 1835 et 1836, serait portée en recette aux budgets de ces deux exercices, et ajoutée, à titre de ressource à recouvrer, au capital de la créance sur l'Espagne, ci..... 4,087,088

Cette créance figure ainsi dans la situation au 1er janvier 1837, pour..... 51,654,135

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement relatif aux Ressources restant à réaliser sur les moyens extraordinaires attribués au service des budgets et des travaux publics.

CRÉANCE RESTANT À RÉALISER POUR COMPLÉTER LES MOYENS EXTRAORDINAIRES ATTRIBUÉS À L'EXERCICE 1833.

L'article 8 de la loi du 24 avril 1833 a ouvert au ministre des finances, pour les besoins de l'exercice 1833, un crédit extraordinaire réalisable en rentes ou en ventes de bois, de la somme de		167,000,000f 00c
Sur cette somme il a été réalisé, au moyen de ventes de bois de l'État, pendant les années 1833 et 1834, celle de		16,738,400 00
Et, à l'époque de la clôture de l'exercice 1833, il restait à la disposition du Gouvernement, sur le crédit ci-dessus		150,261,600 00
La consolidation de la réserve de l'amortissement que, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, le ministre des finances a été autorisé à convertir en rentes, a, depuis, réduit à cet égard la créance du trésor d'une somme de 142,883,905 fr. 17 cent., savoir :		
En 1835	104,850,507f 25c	142,883,905 07
En 1836	38,033,397 82	
Reste à réaliser au 1er janvier 1837		7,377,694 93

CRÉANCE À RÉALISER SUR LES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES AFFECTÉES AU SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX PUBLICS.

La loi du 27 juin 1833, qui a ouvert pour divers travaux publics à continuer ou à entreprendre, des crédits montant en totalité à 93,240,000 fr., a en même temps autorisé le ministre des finances à négocier la somme de rentes nécessaire pour la réalisation d'un capital semblable; et la loi du 3 juin 1834 a ouvert, pour la construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard, un nouveau crédit de 715,000 fr. réalisable de la même manière. Ces deux crédits extraordinaires faisant ensemble 93,955,000 francs, n'ayant encore donné lieu à aucune réalisation, le trésor reste à découvert du montant des payements effectués pour le service spécial des travaux publics, lesquels s'élèvent, au 1er janvier 1837 (voir le tableau page 289), à la somme totale de 77,386,061 fr. 85 cent.

AVANCE À RECOUVRER POUR LE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT NATIONAL NON CONVERTIES EN RENTES.

L'emprunt national au pair, ouvert en vertu d'une ordonnance royale du 13 avril 1831, a produit originairement une somme de 21,422,400 fr. qui a été portée en recette au budget de l'exercice 1831, avec imputation sur les moyens extraordinaires attribués à cet exercice par la loi du 25 mars 1831. Les souscripteurs dudit emprunt, auxquels il a été remis des obligations remboursables le 1er juin 1836, ont eu jusqu'à cette époque la faculté de les convertir en inscriptions de rentes 5 p. 0/0; il a été converti de cette manière des obligations de l'emprunt national pour une somme de 20,438,900 francs, et il en est resté définitivement à convertir pour celle de 983,500 francs, qui est devenue remboursable en numéraire. L'extinction de cette dette devant constituer le trésor en avance, le ministre des finances a décidé, le 14 septembre 1836, que ladite somme de 983,500 francs serait ajoutée aux ressources restant à réaliser sur les crédits extraordinaires mis à la disposition du Gouvernement, pour être recouvrée par les mêmes moyens, et qu'elle serait classée, dans la situation générale des finances, parmi les avances du trésor.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor	Ville de Paris	23,861,881f 44c	114,189,745f 08c
	Départements	90,327,863 64	
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C* de fonds placés au trésor	Ville de Paris	48,436,667 98	93,532,603 19
	Départements	45,095,935 21	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés			10,746,902 20
Caisse des invalides de la marine			2,693,158 38
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant au trésor			3,194,304 36
Divers services publics.	Ministère de l'instruction publique (solde des fonds spéciaux de l'Université pour le régime antérieur à 1835)	1,313,385 80	7,464,679 77
	Imprimerie royale	232,168 94	
	Direction générale des poudres et salpêtres	190,000 00	
	Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	1,097,324 34	
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	60,782 46	
	Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux	459,156 98	
	——— de l'intérieur *S/C* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	1,155,827 93	
	——— de l'instruction publique *S/C* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	78,167 32	
	Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,896,550 60	
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	955,661 43	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	24,875 22	
	Légion d'honneur *S/C idem*	778 75	
Établissements particuliers. (*Fonds déposés au trésor.*)	Caisse des employés et artisans	21,943 87	1,313,727 95
	Tontine du pacte social	6,229 77	
	——— d'épargnes	300,695 95	
	Caisse d'épargne de l'instruction primaire	749,418 20	
	Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises	108,442 60	
	——— écossaises	29,731 06	
	——— irlandaises	97,266 50	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	23,862 44	757,351 58
	Ex-receveurs des revenus indirects *L/C* d'avances à leur rembourser	1,103 66	
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	287 00	
	Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	25,070 43	
	Divers soumissionnaires de produits de la ville d'Alger *L/C* de cautionnements en garantie	62,846 48	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	142,384 80	
	Jonas Hagermann *S/C* du service d'Ancône	32,310 00	
	Divers *L/C* de dépôts et consignations chez le trésorier payeur en Afrique	306,362 49	
	Acquéreur de bois de l'État *S/C* en litige pour annulation de vente	163,124 28	
	A reporter		233,892,472 51

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	Report		233,892,472f 51c
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	1,103,869f 49c	4,670,262f 26c
	—— *L/C* de fonds de retenue pour le service de santé	23,154 57	
	—— *L/C* de fonds de retenue pour le casernement	86,148 18	
	—— *L/C* de produits des taxes de plombage et d'estampillage	46,735 94	
	—— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	405,510 81	
	—— chez les directeurs des postes	28,350 00	
	Receveurs des douanes *L/C* de masse d'habillement des brigades	1,580,798 98	
	—— *L/C* de saisies à juger ou à répartir	6,454 58	
	—— *L/C* de primes pour saisies de tabacs	2,778 92	
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	263,294 47	
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	4,452 17	
	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	164,013 21	
	Divers particuliers *L/C idem*	4,129 44	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	6,227 88	
	Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	4,882 24	
	Divers *L/C* de recouvrements de mandats exécutoires de toute nature décernés par les préfets	2,692 98	
	—— *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	931,319 88	
	—— *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes	4,225 91	
	—— *L/C* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 fr	657 91	
	—— *L/C* de bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	564 70	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Ministères *L/C* de services d'estafettes	26,741f 64c	//	
	Maîtres de postes *L/C* de services d'estafettes	5,285 34	//	
	—— *L/C* du produit de 25 centimes perçus à leur profit sur les messageries	//	350f 14c	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	//	98,979 91	
	—— *L/C* d'avances pour tolérances en fort sur la fabrication de l'exercice 1835	29,844 19	//	
	Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	410 60	//	
	Ancienne caisse du sceau des titres *S/C* d'annuités et obligations à rembourser au 31 décembre 1831	//	3,110 80	
	Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes	//	434,560 34	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	//	926,757 75	
	Divers	//	164,518 95	
		62,281 77	1,628,277 89	
		1,565,996 12		1,565,996 12
	Total			240,128,730 89

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	//	826,427f 32c
—— *L/C* avec les percepteurs	//	766,937 32
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	1,424,254f 18c	//
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	//	3,274,785 55
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	//	9,968,064 90
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	9,882,551 57	//
Trésorier des invalides de la marine *S/C* de payements à vérifier	791,826 38	//
Divers *L/C* de fournitures de l'imprimerie royale	13,888 39	//
—— *L/C* d'effets à payer	//	306,677 39
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	//	1,525,189 47
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'Etat	//	576,322 68
—— *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	//	235,150 00
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	//	398 98
Départements *L/C* d'effets publics	//	20,000 00
Agents comptables des facultés *L/C* courant	//	504,992 07
Adjudicataires de coupes de bois *L/C* de consignations pour frais à leur charge	//	136,329 68
Condamnés libérés *L/C* de masse	//	12,591 86
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	276,773 62	//
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôt en effets publics	75,500 00	//
Ministères *L/C* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	//	120,500 00
—— *L/C* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	//	624,788 69
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	//	172,251 32
Divers correspondants	//	178,935 06
	12,464,794 14	19,250,342 29
Excédant des Soldes créditeurs	6,785,548 15	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux			53,934,145 98
—— de l'enregistrement et des domaines	763f 68c		
—— des contributions indirectes	28,894 00		1,133,492 83
—— des directeurs de la fabrication des monnaies	1,103,834 45		
—— des payeurs du trésor	70		
Total des fonds particuliers			55,067,638 81

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur les Excédants de Recettes ou de Payements du service des Budgets et des Fonds spéciaux.

SITUATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS AU 1er JANVIER 1837.

SERVICES ET EXERCICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1836.		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836.				SITUATION AU 1er JANVIER 1837.		OBSERVATIONS.
	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	
Service des budgets. — Budget de l'Exercice 1835	118,057,945f 43c	"	60,097,681f 98c	145,284,432f 94c	"	85,186,750f 96c	32,871,194f 47c	"	(a) Voir le résultat publié dans le compte des finances de 1835, page 237, second tableau.
——— 1836	3,695,888 50	"	999,760,347 35	888,440,828 91	111,319,518f 44c	"	115,015,406 94	"	*Nota.* L'excédant de recette de l'exercice 1834, a été réuni à celui de l'exercice 1835, conformément aux propositions de lois pour le règlement des budgets de ces deux exercices.
——— 1837	"	"	19,230 42	4,662,315 68	"	4,643,085 26	"	4,643,085f 26c	
	(a) 121,753,833 93	"	1,059,877,259 75	1,038,387,577 53	111,319,518 44	89,829,836 22	147,886,601 41	4,643,085 26	
Services spéciaux. — Travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	"	55,766,596f 85c	77,386,061 85	21,619,465 00	55,766,596 85	"	"	"	
Ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	524,820 46	"	590,000 00	329,016 37	260,983 63	"	785,804 09	"	
Cautionnements en numéraire (capitaux)	11,853,585 70	"	18,804,029 90	14,565,582 48	4,238,447 42	"	16,092,033 12	"	
Liquidation de l'ancienne liste civile	1,101,485 55	"	14,514 74	665,972 21	"	651,457 47	450,028 08	"	
Prélèvement effectué sur la créance des États-Unis pour le payement des indemnités dues à des Français	"	"	1,180,000 00	"	1,180,000 00	"	1,180,000 00	"	
	135,233,725 64	55,766,596 85	1,157,851,866 24	1,075,567,613 59	172,765,546 34	90,481,293 69	166,394,466 70	4,643,085 26	
	79,467,128 79		82,284,252 65		82,284,252 65		161,751,381 44		

SITUATION DES EXERCICES AU 1er JANVIER 1837.

DÉSIGNATION DES EXERCICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1836. (Voir le tableau ci-dessus.) Excédant de recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836. RECETTE. Recouvrements effectués.	Fonds transportés à des exercices subséquents. (*A déduire.*)	Fonds reportés des exercices antérieurs. (*A ajouter.*)	Total de la recette.	DÉPENSE. PAYEMENTS effectués.	EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.	SITUATION AU 1er JANVIER 1837. (Voir page 305.) Excédant de recette.	OBSERVATIONS.
Budget de l'exercice 1835	118,057,945f 43c	60,097,681f 98c	6,464,303f 15c	"	53,633,378f 83c	145,284,432f 94c	"	91,651,054 11	26,406,891f 32c	
——— 1836	3,695,888 50	999,760,347 35	"	162,666f 35c	999,923,013 70	888,440,828 91	111,482,184f 79c	"	115,178,073 29	
——— 1837	"	19,230 42	"	6,301,636 80	6,320,867 22	4,662,315 68	1,658,551 54	"	1,658,551 54	
	121,753,833 93	1,059,877,259 75	6,464,303 15	6,464,303 15	1,059,877,259 75	1,038,387,577 53	113,140,736 33	91,651,054 11	143,243,516 15	
					21,489,682 22		21,489,682 22			

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Tableau présentant l'Actif et le Passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1837.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du trésor public.	ACTIF RÉEL du trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier du trésor public	87,707,681f 68c	"	87,707,681f 68c
Caisses de réserve à Brest	1,141,855 89	"	1,141,855 89
Caisses de réserve à Ajaccio	254,486 05	"	254,486 05
Receveurs généraux des finances	25,797,533 38	(a) 25,797,533f 38c	"
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	189,820 87	"	189,820 87
——— principaux des douanes	5,412,788 38	"	5,412,788 38
——— des contributions indirectes	110,059 47	"	110,059 47
Directeurs des postes	555,005 16	"	555,005 16
Directeurs de la fabrication des monnaies	893,551 52	(b) 801,910 59	91,640 93
Payeurs du trésor public. Service ordinaire	1,726,687 18	"	1,726,687 18
Payeurs du trésor public. Service spécial à Toulon	2,694,022 00	"	2,694,022 00
Trésorier payeur en Afrique	5,092,362 92	"	5,092,362 92
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces)	1,233,243 74	(c) 1,233,243 74	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination)	19,944,588 74	"	19,944,588 74
Banque de France *s/c* courant avec le trésor	25,306,824 02	"	25,306,824 02
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	2,704,421 29	"	2,704,421 29
Créances administratives	2,015,607 00	(d) 360,840 06	1,654,766 94
Débets et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	332,134 77	(d) 73,720 28	258,414 49
Trésor de la Couronne. (Cte à régler en exéc. de la disp. trans. de la loi du 2 mars 1832)	3,498,847 52	"	3,498,847 52
	186,611,521 58	28,267,248 05	158,344,273 53
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	67,304,366 56
Débets et créances provenant du serv. ant. au 1er av. 1814 reconnus irrecouvrables	567,228 12	"	567,228 12
Déficit sur le service des cautionnements	6,385,522 12	"	6,385,522 12
Avance du trésor pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	13,164,305 10
Créance à recouvrer sur l'Espagne. (Traité du 30 déc. 1828.)	51,654,135 00	"	51,654,135 00
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827	32,016,283 00	"	32,016,283 00
——— sur le budget de l'exercice 1830	63,346,061 00	"	63,346,061 00
——— sur le budget de l'exercice 1832	25,009,993 00	"	25,009,993 00
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830	371,051 00	"	371,051 00
Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	270,560 00
Créance restant à réaliser pour compléter les moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1833	7,377,694 93	"	7,377,694 93
Créance à réaliser sur les ressources extraordinaires affectées au service spécial des travaux publics	77,386,061 85	"	77,386,061 85
Avance à recouvrer pour le remboursement des obligations de l'emprunt national non converties en rentes	983,500 00	"	983,500 00
	532,448,283 26	28,267,248 05	504,181,035 21

(a) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le trésor. (Voir ci-contre.)

(b) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réuni aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(c) Voir la note précédente.

(d) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances. (Voir pages 309 et 314.)

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à divers	27,971,088f 55c	"	27,971,088f 55c
——— remis à la caisse d'amortissement	27,294,770 61	"	27,294,770 61
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	5,807,470 32	"	5,807,470 32
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	2,108,717 94	"	2,108,717 94
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	4,890,301 42	"	4,890,301 42
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	491,759 50	"	491,759 50
Mandats du trésorier payeur en Afrique sur ses préposés	19,920 67	"	19,920 67
Mandats des préposés du même comptable	25,247 67	"	25,247 67
Traites du trésorier payeur en Afrique sur les receveurs généraux	3,307 29	"	3,307 29
Obligations de l'emprunt national non converties en rentes et remboursables en numéraire	102,400 00	"	102,400 00
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *c/c* de fonds placés au Trésor	114,189,745 08	"	114,189,745 08
Caisses d'épargne et de prévoyance *c/c idem*	93,532,603 19	"	93,532,603 19
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *c/c* de fonds déposés	10,746,902 20	"	10,746,902 20
Caisse des invalides de la marine	2,693,158 38	"	2,693,158 38
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	3,194,304 36	"	3,194,304 36
Divers services publics	7,464,679 77	"	7,464,679 77
Établissements particuliers *c/c* de fonds déposés au Trésor	1,313,727 95	"	1,313,727 95
Fonds à rembourser à divers	757,351 58	"	757,351 58
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	4,670,262 26	(a) 931,319f 88c	3,738,942 38
Divers correspondants	1,565,996 12	(b) 434,560 34	1,131,435 78
Correspondants des comptables des finances	6,785,548 15	(c) 6,785,548 15	"
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	53,934,145 98	(d) 19,011,985 23	34,922,160 75
——— de divers comptables	1,133,492 83	(e) 1,103,834 45	29,658 38
	370,696,901 82	28,267,248 05	(f) 342,429,653 77
BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur le service des budgets et des fonds spéciaux	161,751,381 44	"	161,751,381 44
	532,448,283 26	28,267,248 05	504,181,035 21

(a) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes, et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif, la note (b).

(b) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. (Voir à l'Actif la note (d).

(c) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif, la note (a) et la note ci-dessous.)

(d) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux, que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 19,011,985 23
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (e) ci-dessus) 6,785,548 15
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux (note (a) de l'Actif) 25,797,533 38

(Voir le tableau qui suit (page 322) pour le développement de l'avance des receveurs généraux envers le Trésor.)

(e) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public. 1,103,834 45
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (a) ci-dessus) 931,319 88
représentent les valeurs de caisse des directeurs des monnaies (note (b) de l'Actif) 801,910 59
et les matières qui leur restaient à fabriquer (note (c) de l'Actif.) ..... 1,233,243 74 } 2,035,154 33

(f) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 320 et 321.)

SUITE DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Tableau présentant les mouvements de la Dette flottante, pendant l'année 1836, et la situation de cette Dette au 1er Janvier 1837.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1836.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1836. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1837. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
Banque de France *s/c* courant avec le Trésor	16,666,984f 74c	"	16,666,984 74	"	"	
EFFETS A PAYER.						
Bons du trésor remis à divers	44,947,403 80	"	16,976,315 25	27,971,088 55	"	
——— remis à la caisse d'amortissement	12,805,400 83	14,489,369f 78c	"	27,294,770 61	"	
Traites du caissier du trésor sur lui-même	6,283,660 98	"	476,190 66	"	5,807,470 32	
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	2,283,730 58	"	175,012 64	"	2,108,717 94	
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	6,467,335 04	"	1,577,033 62	"	4,890,301 42	
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	135,276 08	356,483 42	"	"	491,759 50	
——— du trésorier payeur en Afrique sur ses préposés	12,176 56	7,744 11	"	"	19,920 67	
——— des préposés du même comptable	42,853 36	"	17,605 69	"	25,247 67	
Traites du trésorier de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux	24,634 54	"	21,327 25	"	3,307 29	
Obligations de l'emprunt national non converties en rentes et remboursables en numéraire	"	102,400 00	"	"	102,400 00	
	73,002,471 77	14,955,997 31	19,243,485 11	55,265,859 16	13,449,124 81	
		4,287,487 80		68,714,983 97		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPOT.						
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor	105,106,962 92	9,082,782 16	"	114,189,745 08	"	
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C idem*	62,688,665 41	30,843,937 78	"	93,532,603 19	"	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	11,346,102 20	"	599,200 00	"	10,746,902 20	
Caisse des invalides de la marine	2,698,874 69	"	5,716 31	1,193,158 38	1,500,000 00	
——— des dépôts et consignations *S/C* courant	7,662,010 18	"	4,467,705 82	3,194,304 36	"	
Ministère de l'instruction publique (solde des fonds spéciaux de l'université pour le régime antérieur à 1835)	1,404,585 69	"	91,199 89	"	1,313,385 80	
Imprimerie royale	109,984 22	122,184 72	"	"	232,168 94	
Direction générale des poudres et salpêtres	100,000 00	90,000 00	"	"	190,000 00	
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	1,597,468 86	"	500,144 52	1,097,324 34	"	
Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	36,916 12	23,866 34	"	"	60,782 46	
Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux	317,420 05	141,736 93	"	"	459,156 98	
——— de l'intérieur *S/C* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	724,756 20	431,071 73	"	"	1,155,827 93	
——— de l'instruction publique *S/C* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	48,994 95	29,172 37	"	"	78,167 32	
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,660,011 91	236,538 69	"	"	1,896,550 60	
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	924,769 46	30,891 97	"	"	955,661 43	
Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	"	24,875 22	"	"	24,875 22	
Légion d'honneur *S/C idem*	"	778 75	"	"	778 75	
Caisse des employés et artisans	30,456 94	"	8,493 07	21,943 87	"	
Tontine du pacte social	6,021 96	207 81	"	6,229 77	"	
——— d'épargnes	344,956 89	"	44,260 94	300,695 95	"	
Caisse d'épargne de l'instruction primaire	396,423 89	352,994 31	"	749,418 20	"	
Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	218,701 82	16,738 34	"	138,173 66	97,266 50	
Fonds à rembourser à divers	1,840,098 26	"	1,082,746 68	56,172 44	701,179 14	
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	4,420,159 85	"	681,217 47	"	3,738,942 38	
Divers correspondants	1,384,595 25	"	253,159 47	"	1,131,435 78	
	205,068,917 72	41,427,777 12	7,733,844 17	214,479,769 24	24,283,081 43	
		33,693,932 95		238,762,850 67		
AVANCES DES COMPTABLES.						
Receveurs généraux (voir le développement à la page 322)	29,856,074 98	5,066,085 77	"	34,922,160 75	"	
——— des revenus indirects	83,463 44	"	53,805 76	"	29,657 68	
Payeurs du trésor	2,183 87	"	2,183 17	"	70	
	29,941,722 29	5,066,085 77	55,988 93	34,922,160 75	29,658 38	
		5,010,096 84		34,951,819 13		
RÉCAPITULATION.						
Banque de France	16,666,984 74	"	16,666,984 74	"	"	
Effets à payer	73,002,471 77	14,955,997 31	19,243,485 11	55,265,859 16	13,449,124 81	
Comptes courants et fonds en dépôt	205,068,917 72	41,427,777 12	7,733,844 17	214,479,769 24	24,283,081 43	
Avances des comptables	29,941,722 29	5,066,085 77	55,988 93	34,922,160 75	29,658 38	
	324,680,096 52	61,449,860 20	43,700,302 95	304,667,789 15	37,761,864 62	
		17,749,557 25		342,429,653 77		

SUITE DE LA SITUATION GÉNERALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux au 1er Janvier 1837.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			53,934,145f 98c
2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux, savoir :			
	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.	
Receveurs particuliers L/C avec les receveurs généraux	//	826,427f 32c	
——— L/C avec les percepteurs	1,424,254c 18c	766,937 32	
Percepteurs L/C avec les receveurs particuliers	//	//	
Divers comptables L/C de mandats des receveurs généraux	//	3,274,785 55	
Communes et établissements publics L/C de produits de coupes extraordinaires de bois	//	85,513 33	
Divers L/C d'effets à payer	//	306,677 39	
——— d'achats de rentes sur l'État	//	1,525,189 47	
——— de ventes de rentes sur l'État	//	576,322 68	
Officiers et employés militaires L/C de retenues applicables aux contributions directes	//	398 98	
Départements L/C d'effets publics	//	20,000 00	
Soumissionnaires de fournitures et travaux L/C de dépôts en diverses valeurs	//	669,788 69	
Adjudicataires de coupes de bois L/C de consignations pour frais à leur charge	//	136,329 68	
Condamnés libérés L/C de masse	//	12,591 86	
Trésorier des invalides de la marine	791,826 38	//	
Divers L/C de fournitures de l'imprimerie royale	13,888 39	//	
Divers L/C d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	//	235,150 00	
Agents comptables des facultés L/C courant	//	504,992 07	
Receveurs d'hospices L/C de versements pour le service des enfants trouvés	//	172,251 32	
Receveur particulier de Bastia S/C de caisse de réserve	276,773 62	//	
Divers correspondants	//	178,935 06	
	2,506,742 57	9,292,290 72	
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	6,785,548 15		6,785,548 15
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			60,719,694 13

3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :

Numéraire		9,240,485 98	
Valeurs de portefeuille.	Effets sur Paris	3,502,000 36	
	——— sur les départements	9,442,517 32	
	Effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,259,723 89	
	Traites de douanes sur les départements	51,131 00	16,557,047 40
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	24,140 78	
	Engagemens souscrits pour la taxe des brevets d'invention	235,150 00	
	Effets divers	51,384 05	
TOTAL		25,797,533 38	25,797,533 38
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor et dont ils sont en avance au 1er janvier 1837, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		28,136,612 60	34,922,160 75
Fonds de leurs correspondants particuliers		6,785,548 15	

DEUXIÈME PARTIE.

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE D'APUREMENT

DES

EXERCICES CLOS

AU 1er JANVIER 1837.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des Exercices clos.

Les comptes des finances, rendus depuis l'année 1829, ont expliqué les mesures successivement prises, tant par l'administration que par les chambres, pour assurer l'entière régularité de l'apurement des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement se trouve aujourd'hui définitivement consacré par les articles 8, 9 et 10 de la loi du 23 mai 1834, dont on a publié le texte page 308 du compte de la même année. Les dispositions de cette loi, jointes à celles des articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 (voir, à la même page, le texte de ces articles), constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

C'est d'après cet ensemble de dispositions qu'ont été établis le compte de ces exercices que les ministres publient pour la session de 1837, et la récapitulation qui en est faite au compte général des finances de l'année 1836.

Les exercices 1830 et antérieurs ayant atteint, le 31 décembre 1835, l'époque spéciale de déchéance fixée pour eux par l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831, le compte d'apurement de ces anciens budgets publiés l'année dernière (pages 302 à 309) n'était plus à reproduire en 1836. Toutefois ces mêmes exercices présentaient encore, au 31 décembre 1835, plusieurs créances restant à solder par le trésor pour cause de non-payement du fait de l'administration, et qui, aux termes de l'article 10 de la loi précitée, se trouvaient affranchies de la prescription qu'elle a prononcée par son article 9. Ces créances sont ordonnancées sur les budgets des exercices courants, avec imputation à un nouveau chapitre spécial intitulé *dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance*, chapitre dont la nécessité et la destination ont été motivées dans une note explicative annexée, pages 298 et 299, au compte des finances de l'année précédente. De plus, d'anciennes créances concernant les exercices 1830 et antérieurs, et dont la production tardive n'entraînait pas de déchéance à raison de leurs circonstances particulières, ont dû être admises en liquidation par les ministres pendant les années 1835 et 1836; et comme on ne pouvait plus les faire figurer dans les comptes qu'à titre de *dépenses des exercices périmés*, elles sont devenues l'objet de crédits supplémentaires demandés aux Chambres sur les budgets des exercices 1835 et 1836, qui devaient en supporter l'imputation. Cependant il importait d'appliquer à ces deux natures de reliquats des exercices forclos, un contrôle analogue à celui qu'a prescrit la loi du 23 mai 1834 pour les exercices dont la période de déchéance n'est pas encore accomplie, c'est-à-dire, de fournir aux Chambres la preuve que la charge imposée aux budgets courants pour ces anciennes créances, réduisent d'une même somme le solde de la dette arriérée qu'elles constituaient pour le trésor. On a en conséquence fait précéder les tableaux relatifs aux exercices en cours d'apurement, d'une situation des exercices périmés de 1830 et antérieurs, qui fait connaître les créances restées à payer d'après le dernier compte rendu à l'époque de la déchéance de ces exercices; les nouvelles créances liquidées en augmentation de ce reste à payer et pour l'ordonnancement desquelles les ministres ont eu à demander des suppléments de crédits sur les budgets courants; celles qui ont été soldées jusqu'au 31 décembre 1836, ou que l'on présume maintenant éteintes pour cause de déchéance; et, enfin, les créances demeurant encore à payer au 1er janvier 1837.

Toutefois, l'administration des finances fait observer, relativement aux créances présumées frappées de déchéance, que cette énonciation n'entraîne pas, à ses yeux, l'annulation absolue du crédit correspondant laissé à sa disposition par les lois de règlement ou autres, et qu'en conséquence, comme une semblable annulation ne saurait résulter que d'un acte législatif, l'administration demeure autorisée, sans avoir aucun rétablissement de crédit à demander, à faire ordonnancer sur les budgets courants, ainsi que l'exemple s'en est déjà offert en 1836, celles de ces créances qui, d'après de nouvelles justifications, sont jugées devoir être relevées de la prescription dont on les a supposé atteintes.

Cette situation des exercices qui se trouvaient périmés au 31 décembre 1835 est suivie, 1° du dernier compte à rendre pour les dépenses non soldées de l'exercice 1831, dont la période finale de déchéance vient d'être atteinte le 31 décembre 1836; 2° du compte des exercices 1832, 1833 et 1834, dont l'apurement se continue jusqu'à ce que, d'année en année, ils soient à leur tour parvenus au terme de leur prescription quinquennale; 3° et, enfin, de celui de l'exercice 1835 dont le règlement définitif a été récemment mis sous les yeux des Chambres.

Le nouveau régime prescrit par la loi du 23 mai 1834 n'ayant commencé à recevoir son application qu'à partir du 1er janvier 1834, les tableaux concernant les exercices 1831 et 1832, qui alors étaient déjà clos, sont disposés en 1836, comme ils l'avaient déjà été l'année précédente, de manière à y présenter distinctement les opérations antérieures au régime de la loi du 23 mai 1834 et celles qui ont eu lieu depuis qu'elle est exécutée.

Sauf cette distinction, qni est particulière à 1831 et 1832, l'ensemble des tableaux publiés pour les exercices non encore périmés énoncent, 1° les créances qui restaient à solder à l'époque de la clôture de l'exercice; 2° les nouvelles créances dont l'admission, à la charge de chaque exercice, a été autorisée par des crédits additionnels provisoirement accordés par le Roi et soumis ensuite à la sanction des Chambres dans les lois annuelles de crédits supplémentaires; 3° les annulations de créances indûment comprises dans le reste à payer primitif; 4° les payements effectués avec imputation sur le nouveau chapitre spécial ouvert, pour les dépenses des exercices clos, aux budgets des exercices courants; 5° et, enfin, les créances restant à solder à la fin de l'année 1836.

D'après ces différents tableaux, la dette arriérée du trésor sur tous les exercices antérieurs à 1836 se résume ainsi qu'il suit au 1er janvier 1837 :

Exercices périmés		43,859f 44c	2,647,804f 65c
Exercice 1831		4,013 50	
Exercice 1832		529,511 14	
Exercice 1833		813,706 47	
Exercice 1834		1,256,714 10	
Exercice 1835.	Créances d'exercices périmés	112,166 43	2,862,736 50
	——— de 1835	2,750,570 07	
			5,510,541 15

A la suite des développements destinés à faire connaître les opérations qu'a occasionnées l'apurement des dépenses des exercices clos, on a placé le tableau que le ministre des finances est tenu de publier chaque année, aux termes de l'ordonnance royale du 23 décembre 1829, pour rendre compte des recettes effectuées sur les restes à recouvrer à l'expiration de chaque exercice et dont l'application a été faite aux exercices suivants. (Voir page 374.)

COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

CRÉANCES DES EXERCICES PÉRIMÉS, NON FRAPPÉES DE DÉCHÉANCE.

Situation des Créances restant à payer au 1er janvier 1837.

EXERCICES.	MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer d'après le dernier compte rendu à l'époque de la déchéance de l'exercice. (V. p. 303 et 305 du compte des finances de l'année 1835.)	CRÉANCES ADMISES EN AUGMENTATION du reste à payer ci-contre, et qui ont fait l'objet des crédits supplémentaires: accordés sur le budget de l'exercice 1835.	demandés sur le budget de l'exercice 1836.	TOTAL des créances qui étaient à payer sur les exercices périmés.	PAYEMENTS EFFECTUÉS: pendant l'année 1835, sur les crédits supplémentaires à l'exercice 1835.	pendant l'année 1836, sur les crédits supplémentaires à l'exercice 1835.	pendant l'année 1836, sur les crédits supplémentaires à l'exercice 1836.	TOTAL des payements.	CRÉANCES présumées éteintes pour cause de déchéance.	CRÉANCES restant encore à payer au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1823 et antérieurs.	Travaux publics, agriculture et commerce	"	42 00	18 92	60 92	42 00	"	18 92	60 92	"	2,576 64	
	Guerre	"	64,956 74	2,576 64	67,533 38	64,872 79	83 95	"	64,956 74	"	75 39	
	Marine	"	"	75 39	75 39	"	"	"	"	"	"	
	Finances	"	50,832 57	2,429 01	53,261 58	"	1,412 95	"	1,412 95	36 90	51,811 73	
		"	115,831 31	5,099 96	120,931 27	64,914 79	1,496 90	18 92	66,430 61	36 90	54,463 76	
1824	Travaux publics, agriculture et commerce	"	14 00	9 46	23 46	14 00	"	9 46	23 46	"	"	
	Finances	"	1,113 20	1,163 70	2,276 90	"	1,113 20	"	1,113 20	"	1,163 70	
		"	1,127 20	1,173 16	2,300 36	14 00	1,113 20	9 46	1,136 66	"	1,163 70	
1825	Justice. (Service des cultes.)	"	27,568 62	"	27,568 62	27,568 62	"	"	27,568 62	"	"	
	Travaux publics, agriculture et commerce	"	98 42	9 46	107 88	98 42	"	9 46	107 88	"	"	
	Marine	"	280 00	"	280 00	"	280 00	"	280 00	"	"	
	Finances	"	257 60	278 78	536 38	"	257 60	"	257 60	"	278 78	
		"	28,204 64	288 24	28,492 88	27,667 04	537 60	9 46	28,214 10	"	278 78	
1826	Travaux publics, agriculture et commerce	"	96 80	19 46	116 26	96 80	"	19 46	116 26	"	"	
	Guerre	"	"	136 56	136 56	"	"	"	"	"	136 56	
	Marine	"	80 67	48 67	129 34	80 67	"	"	80 67	"	48 67	
	Finances	79 00	60,302 28	423 85	60,805 13	"	125 68	79 00	204 68	"	60,600 45	
		79 00	60,479 75	628 54	61,187 29	177 47	125 68	98 46	401 61	"	60,785 68	
1827	Travaux publics, agriculture et commerce	"	93 54	27 46	121 00	93 54	"	27 46	121 00	"	"	
	Guerre	"	"	117 45	117 45	"	"	"	"	"	117 45	
	Marine	"	505 77	236 33	742 10	505 77	"	"	505 77	"	236 33	
	Finances	39 00	839 49	391 98	1,270 47	"	839 49	"	839 49	"	430 98	
		39 00	1,438 80	773 22	2,251 02	599 31	839 49	27 46	1,466 26	"	784 76	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite des CRÉANCES DES EXERCICES PÉRIMÉS, NON FRAPPÉES DE DÉCHÉANCE.

Suite de la *Situation des Créances restant à payer au 1er Janvier 1837.*

EXERCICES.	MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer d'après le dernier compte rendu à l'époque de la déchéance de l'exercice. (Voir page 305 du compte des finances de l'année 1835.)	CRÉANCES ADMISES EN AUGMENTATION du reste à payer ci-contre, et qui ont fait l'objet des crédits supplémentaires: accordés sur le budget de l'exercice 1835.	demandés sur le budget de l'exercice 1836.	TOTAL des créances qui étaient à payer sur les exercices périmés.	PAYEMENTS EFFECTUÉS: pendant l'année 1835, sur les crédits supplémentaires à l'exercice 1835.	PENDANT L'ANNÉE 1836, sur les crédits supplémentaires à l'exercice 1835.	sur les crédits supplémentaires à l'exercice 1836.	TOTAL des payements.	CRÉANCES présumées éteintes pour cause de déchéance.	CRÉANCES restant encore à payer au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1828	Travaux publics, agriculture et commerce	"	263 79	31 46	295 25	263 79	"	31 46	295 25	"	"	
	Guerre	"	2,112 71	2,418 03	4,530 74	2,112 71	"	"	2,112 71	"	2,418 03	
	Marine	"	698 40	832 30	1,530 70	698 40	"	"	698 40	"	832 30	
	Finances	78 00	6,231 45	823 02	7,132 47	"	5,988 03	"	5,988 03	"	1,144 44	
		78 00	9,306 35	4,104 81	13,489 16	3,074 90	5,988 03	31 46	9,094 39	"	4,394 77	
1829	Justice. (Services des cultes.)	"	8,572 31	"	8,572 31	8,572 31	"	"	8,572 31	"	"	
	Travaux publics, agriculture et commerce	"	2,489 40	306 81	2,796 21	1,478 20	"	306 81	1,785 01	1,011 20	"	
	Guerre	"	880 28	820 99	1,701 27	880 28	"	"	880 28	"	820 99	
	Marine	86 00	"	172 50	258 50	"	"	108 50	108 50	"	150 00	
	Finances	162,325 79	8,438 50	3,848 76	174,613 05	"	7,787 72	2,967 87	10,755 59	159,265 92	4,591 54	
		162,411 79	20,380 49	5,149 06	187,941 34	10,930 79	7,787 72	3,383 18	22,101 69	160,277 12	5,562 53	
1830	Justice. (Services des cultes.)	"	14 17	"	14 17	14 17	"	"	14 17	"	"	
	Intérieur	"	3,486 74	"	3,486 74	3,312 74	"	"	3,312 74	174 00	"	
	Travaux publics, agriculture et commerce	"	114 37	(A) 212,194 80	212,309 17	111 96	"	212,172 80	212,284 76	2 41	22 00	
	Guerre	"	2,477 07	6,060 22	8,537 29	2,477 07	"	"	2,477 07	"	6,060 22	
	Marine	"	16,546 87	244 71	16,791 58	15,672 71	874 16	244 71	16,791 58	"	"	
	Finances	(B) 176,414 38	4,442 62	3,650 87	184,507 87	178 76	2,550 95	7,997 83	10,727 54	165,143 55	8,636 78	
		176,414 38	27,081 84	222,150 60	425,646 81	21,767 41	3,425 11	220,415 34	245,607 86	165,319 96	14,719 00	
1831	Travaux publics, agriculture et commerce	"	"	934 01	934 01	"	"	896 67	896 67	"	37 34	
	Guerre	"	"	8,968 54	8,968 54	"	"	"	"	"	8,968 54	
	Marine	"	"	6,839 09	6,839 09	"	"	2,986 40	2,986 40	"	3,852 69	
	Finances	"	"	3,320 56	3,320 56	"	"	2,306 24	2,306 24	"	1,014 32	
		"	"	20,062 20	20,062 20	"	"	6,189 31	6,189 31	"	13,872 89	

(A) Y compris un crédit de 210,286 francs 34 centimes accordé par la loi du 25 mai 1836, et relatif à des créances dues pour fournitures de bois de fascinage employés aux travaux du Rhin.

(B) Y compris une créance de 18 fr. restant à payer sur le service des forêts, et pour laquelle un crédit de pareille somme a été réservé. (Voir le compte des dépenses du ministère des finances, page 673, volume des documents divers de l'année 1835.)

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite des CRÉANCES DES EXERCICES PÉRIMÉS, NON FRAPPÉES DE DÉCHÉANCE.

Suite de la *Situation des Créances restant à payer au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET EXERCICES.	CRÉANCES qui restaient à payer d'après le dernier compte rendu à l'époque de la déchéance de l'exercice (Voir page 307 du compte des finces de l'année 1835.)	CRÉANCES ADMISES EN AUGMENTATION du reste à payer ci-contre, et qui ont fait l'objet des crédits supplémentaires — accordés sur le budget de l'exercice 1835.	demandés sur le budget de l'exercice 1836.	TOTAL des créances qui étaient à payer sur les exercices périmés.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — pendant l'année 1835, sur les crédits supplémentaires à l'exercice 1835.	PENDANT L'ANNÉE 1836, sur les crédits supplémentaires à l'exercice 1835.	sur les crédits supplémentaires à l'exercice 1836.	TOTAL des payements.	CRÉANCES présumées éteintes pour cause de déchéance.	CRÉANCES restant encore à payer au 1er janvier 1837.
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.										
Justice et cultes	"	36,155f 10c	"	36,155f 10c	36,155f 10c	"	"	36,155f 10c	"	"
Intérieur	"	3,486 74	"	3,486 74	3,312 74	"	"	3,312 74	174f 00c	"
Travaux publics, agriculture et commerce	"	3,212 32	213,551f 84c	216,764 16	2,198 71	"	213,492f 50c	215,691 21	1,013 61	59f 34c
Guerre	"	70,426 80	21,098 43	91,525 23	70,342 85	83f 95c	"	70,426 80	"	21,098 43
Marine	86f 00c	18,111 71	8,448 99	26,646 70	16,957 55	1,154 16	3,339 61	21,451 32	"	5,195 38
Finances	338,936 17 (a)	132,457 71	16,330 53	487,724 41	178 76	20,075 62	13,350 94	33,605 32	324,446 37	129,672 72
	339,022 17	263,850 38	259,429 79	862,302 34	129,145 71	21,313 73	230,183 05	380,642 49	325,633 98	156,025 87 (b)
RÉCAPITULATION PAR EXERCICE.										
Exercices 1823 et antérieurs	.	115,831 31	5,099 96	120,931 27	64,914 79	1,496 90	18 92	66,430 61	36 90	54,463 76
——— 1824	"	1,127 20	1,173 16	2,300 36	14 00	1,113 20	9 46	1,136 66	"	1,163 70
——— 1825	"	28,204 64	288 24	28,492 88	27,667 04	537 60	9 46	28,214 10	"	278 78
——— 1826	79 00	60,479 75	628 54	61,187 29	177 47	125 68	98 46	401 61	"	60,785 68
——— 1827	39 00	1,438 80	773 22	2,251 02	599 31	839 49	27 46	1,466 26	"	784 76
——— 1828	78 00	9,306 35	4,104 81	13,489 16	3,074 90	5,988 03	31 46	9,094 39	"	4,394 77
——— 1829	162,411 79	20,380 49	5,149 06	187,941 34	10,930 79	7,787 72	3,383 18	22,101 69	160,277 12	5,562 53
——— 1830	176,414 38 (a)	27,081 84	222,150 60	425,646 82	21,767 41	3,425 11	220,415 34	245,607 86	165,319 96	14,719 00
——— 1831	"	"	20,062 20	20,062 20	"	"	6,189 31	6,189 31	"	13,872 89
	339,022 17	263,850 38	259,429 79	862,302 34	129,145 71	21,313 73	230,183 05	380,642 49	325,633 98	156,025 87 (b)

OBSERVATIONS.

(a) Voir la note (b) d'autre part.

(b) Cette somme se décompose de la manière suivante,

1° Créances imputées sur l'exercice 1835 en vertu de crédits supplémentaires, et non encore soldées à la clôture de cet exercice (dépenses de l'enregistrement et de l'exploitation des tabacs),

SAVOIR :

Exercices 1823 et antérieurs	49,382f 72	112,166f 43c
——— 1823	60,176 60	
——— 1828	243 52	
——— 1829	650 78	
——— 1830	1,712 91	

2° Créances restant à payer d'après le dernier compte rendu à l'époque de la déchéance des exercices 1830 et antérieurs (rentes 5 p. 0/0) 3,482 00

3° Créances dont l'admission a été demandée aux Chambres par la loi des crédits supplémentaires de 1836, et restant à payer au 1er janvier 1837, savoir :

Ministère des travaux publics	59f 34c	40,377 44
——— de la guerre	21,098 43	
——— de la marine	5,195 38	
——— des finances	14,024 29	

SOMME PAREILLE 156,025 87

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1831. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.						CRÉANCES PRÉSUMÉES éteintes pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.)	CRÉANCES NON FRAPPÉES de déchéance et restant à payer au 1er janvier 1837. (Art. 10 de la loi du 29 janvier 1831.)	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE A PAYER au 1er janv. 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.			
JUSTICE ET CULTES.															
SERVICE DE LA JUSTICE.															
Cour de cassation	285 83	"	"	285 83	"	285 83	"	"	"	"	"	"	285 83	"	
Cours royales	634 97	"	"	634 97	91 46	543 51	"	"	"	"	"	"	543 51	"	
Tribunaux de première instance	2,139 38	"	"	2,139 38	"	2,139 38	"	"	"	"	38 88	"	2,100 50	"	
Tribunaux de commerce	48 85	"	"	48 85	"	48 85	"	"	"	"	"	"	48 85	"	
Tribunaux de police	451 40	"	"	451 40	"	451 40	"	"	"	"	"	"	451 40	"	
Justice de paix	1,955 43	"	"	1,955 43	166 86	1,788 57	"	"	"	43 56	"	"	1,745 01	"	
	5,515 86	"		5,515 86	258 32	5,257 54	"	"	"	43 56	38 88	"	5,175 10	"	
SERVICE DES CULTES.															
Traitements et indemnités fixes du clergé	16,891 42	2,304 82	"	19,196 24	3,696 67	15,499 57	817 00	451 11	"	6,011 97	742 91	"	10,012 80	"	
Dépenses diocésaines	111,356 56	2,048 09	"	113,404 65	42,360 75	71,043 90	332 38	700 00	"	21,595 27	991 15	"	49,489 86	"	
Secours	11,423 65	"	"	11,423 65	1,120 00	10,303 65	"	"	"	1,000 00	127 00	"	9,176 65	"	
Dépenses diverses	1,500 00	"	"	1,500 00	1,500 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Dépenses des cultes protestants	208 85	40 00	"	248 85	240 00	8 85	"	"	"	"	"	"	8 85	"	
Dépenses du culte israélite	491 97	"	"	491 97	"	491 97	"	"	"	"	"	"	491 97	"	
	141,872 45	4,392 91	"	146,265 36	48,917 42	97,347 94	1,149 38	1,151 11	"	28,607 24	1,861 06	"	69,180 13	"	
RÉCAPITULATION.															
Service de la justice	5,515 86	"	"	5,515 86	258 32	5,257 54	"	"	"	43 56	38 88	"	5,175 10	"	
Service des cultes	141,872 45	4,392 91	"	146,265 36	48,917 42	97,347 94	1,149 38	1,151 11	"	28,607 24	1,861 06	"	69,180 13	"	
	147,388 31	4,392 91	"	151,781 22	49,175 74	102,605 48	1,149 38	1,151 11	"	28,650 80	1,899 94	"	74,355 23	"	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.															
Administration centrale. (Matériel.)	"	378 00	"	378 00	378 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Traitements des agents politiques et consulaires	409 02	26,577 77	"	26,986 79	26,986 79	"	250 00	"	"	250 00	"	"	"	"	
Frais de voyages et de courriers	"	65,710 14	"	65,710 14	65,710 14	"	"	1,936 50	"	"	1,936 50	"	437 25	"	
Frais de service	1,062 25	35,370 86	"	36,433 11	35,995 86	437 25	5,560 00	"	"	5,560 00	"	"	"	"	
Indemnités et secours	103 89	"	103 89	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Présents diplomatiques	"	300 00	"	300 00	300 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Dépenses imprévues	47 20	"	"	47 20	"	47 20	"	"	"	"	"	"	47 20	"	
	1,622 36	128,336 77	103 89	129,855 24	129,370 79	484 45	5,810 00	1,936 50	"	5,810 00	1,936 50	"	484 45	"	
		128,232 88													
INSTRUCTION PUBLIQUE.															
Dépenses fixes des colléges royaux	50 00	"	"	50 00	"	50 00	"	"	"	"	"	"	50 00	"	
Bourses royales et dépenses diverses	287 00	"	"	287 00	287 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Encouragements à l'instruction primaire	6,552 16	200 00	"	6,752 16	475 14	6,277 02	"	"	"	1,077 39	53 79	"	5,145 84	"	
Établissements scientifiques et littéraires	1,956 67	"	"	1,956 67	"	1,956 67	"	"	"	"	"	"	1,956 67	"	
Encouragements et souscriptions	334 00	9,000 00	"	9,334 00	9,000 00	334 00	"	"	"	"	"	"	334 00	"	
	9,179 83	9,200 00	"	18,379 83	9,762 14	8,617 69	"	"	"	1,077 39	53 79	"	7,486 51	"	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1831. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.						CRÉANCES PRÉSUMÉES éteintes pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.)	CRÉANCES NON FRAPPÉES de déchéance et restant à payer au 1er janvier 1837. (Art. 10 de la loi du 29 janvier 1831.)	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.			
INTÉRIEUR.															
Matériel et dépenses diverses des bureaux	4,080 17	"	"	4,080 17	4,080 17	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Administration des gardes nationales	"	"	"	"	"	"	40 00		"	40 00	"	"	"	"	
Travaux d'intérêt général dans les départements	"	25,937 86	"	25,937 86	2,277 72	23,660 14	"		"	23,660 14	"	"	"	"	
Chambre des Députés	15,796 27	155,006 78	"	170,803 05	140,917 73	29,885 32	"	"	"	"	"	"	29,885 32	"	
Travaux d'achèvement et d'agrandissement	17,177 27	12,712 39	"	29,889 66	12,698 71	17,190 95	"	"	"	4,189 90	"	"	13,001 05	"	
Maisons centrales de détention	1,132 63	4,366 17	"	5,498 80	"	5,498 80	"	"	"	"	"	"	5,498 80	"	
Établissements scientifiques et littéraires	1,552 77	"	"	1,552 77	"	1,552 77	"	"	"	"	"	"	1,552 77	"	
——— des beaux-arts, monuments, etc	120 00	"	"	120 00	"	120 00	"	"	"	"	"	"	120 00	"	
Encouragements et souscriptions	762 00	825 00	"	1,587 00	762 00	825 00	"	"	"	"	"	"	825 00	"	
Mesures sanitaires	475 60	2,985 48	"	3,461 08	3,447 53	13 55	"	"	"	10 55	"	"	3 00	"	
Secours généraux aux bureaux de bienfaisance, etc	6,958 96	"	"	6,958 96	"	6,958 96	"	"	"	"	"	"	6,958 96	"	
Ateliers de charité	1,860 00	"	"	1,860 00	"	1,860 00	"	"	"	250 00	"	"	1,610 00	"	
Dépenses relatives aux cérémonies des journées de juillet	1 50	"	"	1 50	"	1 50	"	"	"	"	"	"	1 50	"	
Indemnités et secours à titre de récompense nationale	1,856 00	"	1,500 00	356 00	"	356 00	"	"	"	356 00	"	"	"	"	
Secours aux étrangers réfugiés	1,562 50	9,727 95	"	11,290 45	9,217 62	2,072 83	17 50	"	"	510 33	17 50	"	1,562 50	"	
Indemnités pour dommage aux propriétés pendant les journées de juillet	2,679 90	"	"	2,679 90	"	2,679 90	"	"	"	700 00	"	"	1,979 90	"	
	56,015 57	211,561 63	1,500 00	266,077 20	173,401 48	92,675 72	57 50	"	"	29,716 92	17 50	"	62,998 80	"	
		210,061 63													
TRAVAUX PUBLICS, AGRICULTURE ET COMMERCE.															
Haras, dépôts d'étalons, etc	900 00	450 00	"	1,350 00	750 00	600 00	"	"	"	"	"	"	600 00	"	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	"	"	"	"	"	"	2,791 58	"	"	2,791 58	"	"	"	"	
Primes pour pêches maritimes	395 28	"	"	395 28	139 80	255 48	"	"	"	255 48	"	"	"	"	
Service de la vérification des poids et mesures	12,962 10	18,789 51	"	31,751 61	15,485 34	16,266 27	12,197 45	918 09	"	21,404 75	956 46	"	7,020 60	"	
Établissements d'utilité publique	4 16	104 40	"	108 56	"	108 56	"	"	"	"	"	"	108 56	"	
Travaux de routes, ponts, navigation, ports maritimes	32,280 20	6,396 77	"	38,676 97	24,513 25	14,163 72	731 30	7,256 69	"	14,561 84	7,504 63	"	85 24	"	
Charges du personnel du corps des ponts et chaussées	1,137 95	"	"	1,137 95	1,041 70	96 25	"	"	"	"	"	"	96 25	"	
Contributions du trésor pour travaux sur fonds particuliers	2,989 59	"	"	2,989 59	1,739 78	1,249 81	422 26	95 18	"	271 80	95 18	"	1,400 27	"	
Travaux d'entretien des bâtiments	1,789 29	1,670 00	"	3,459 29	2,310 00	1,149 29	"	1,465 86	"	16 33	465 86	"	2,132 96	"	
Continuation des canaux	10,179 18	1,305 59	"	11,484 77	"	11,484 77	"	415 10	"	6,352 30	415 10	"	5,132 47	"	
Fournitures de bois de fascinage employés aux trav. du Rhin	"	"	"	"	"	"	"	5,991 59	"	"	"	5,991 59	"	"	
	62,637 75	28,716 27	"	91,354 02	45,979 87	45,374 15	16,142 59	16,142 51	"	45,654 08	9,437 23	5,991 59	16,576 35	"	
GUERRE.															
Administration centrale. (Matériel.)	"	"	"	"	"	"	"	10,000 00	"		10,000 00	"	"	"	
Recrutement	747 00	1,609 70	"	2,356 70	2,134 70	222 00	"	"	"	3 00	"	"	219 00	"	
Justice militaire	15 00	"	"	15 00	"	15 00	291 00	"	"	291 00	"	"	15 00	"	
Solde et entretien des troupes	392,172 65	71,397 77	"	463,570 42	75,947 99	387,622 43	56,668 75	5,754 88	"	443,138 45	6,712 28	"	195 33	"	
Lits militaires	11,713 97	30,209 87	"	41,923 84	40,535 11	1,388 73	14,934 97	"	"	16,058 03	"	"	265 67	"	
Remontes	45 83	"	"	45 83	"	45 83	"	"	"	"	"	"	45 83	"	
Matériel de l'artillerie	3,248 96	48,396 21	"	51,645 17	51,357 52	287 65	4,681 04	1,211 58	"	4,956 69	1,211 58	"	12 00	"	
Matériel du génie	11,082 89	3,196 87	"	14,279 76	13,365 45	914 31	14,415 30	5,590 33	"	14,416 59	5,590 33	"	913 02	"	
Écoles militaires	"	22 53	"	22 53	22 53	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Dépenses temporaires	"	"	"	"	"	"	"	94 75	"	"	94 75	"	"	"	
Dépenses diverses et imprévues	"	2,580 00	"	2,580 00	2,580 00	"	2,716 64	453 30	"	125 00	3,044 94	"	"	"	
	419,026 30	157,412 95	"	576,439 25	185,943 30	390,495 95	93,707 70	23,104 84	"	478,988 76	26,653 88	"	1,665 85	"	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1831. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.						CRÉANCES PRÉSUMÉES éteintes pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.)	CRÉANCES NON FRAPPÉES de déchéance et restant à payer au 1er janvier 1837 (Art. 10 de la loi du 29 janvier 1831.)	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.			
MARINE.															
Solde	238,618 43	"	"	238,618 43	227,210 54	11,407 89	52,451 99	16,418 44	685 12	63,859 88	15,707 82	25 00	0 50	"	
Hôpitaux	1,583 30	2,911 82	"	4,495 12	4,495 12	"	323 41	2,400 92	"	323 41	2,400 92	"	"	"	
Vivres	22,750 30	"	"	22,750 30	18,087 77	4,662 53	2,166 00	4,734 28	"	6,828 53	4,734 28	"	"	"	
Constructions, armements, etc	22,282 36	"	"	22,282 36	19,539 82	2,742 54	7,165 99	299 28	"	9,908 53	299 28	"	"	"	
Artillerie	7,059 38	"	"	7,059 38	3,873 71	3,185 67	"	276 85	"	2,985 79	276 85	"	199 88	"	
Travaux hydrauliques, etc	4,822 85	"	"	4,822 85	1,050 48	3,772 37	"	"	"	"	"	"	3,772 37	"	
Transports par mer	198 24	"	"	198 24	123 00	75 24	"	"	"	"	"	"	75 24	"	
Chiourmes	37 51	"	"	37 51	37 51	"	"	103 10	"	"	103 10	"	"	"	
Dépenses diverses	7,862 76	1,687 58	"	9,550 34	9,550 34	"	2,053 51	1,245 87	"	2,053 51	1,245 87	"	"	"	
Colonies	165,049 72	4,731 12	"	169,780 84	169,780 84	"	1,200 00	"	"	1,200 00	"	"	"	"	
	470,264 85	9,330 52	"	479,595 37	453,749 13	25,846 24	65,360 90	25,478 74	685 12	87,159 65	24,768 12	25 00	4,047 99	"	
FINANCES.															
Rentes 5 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	203,819 80	"	"	76,970 50	32,884 00	11,674 50	78,277 30	4,013 50	
——— 4 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	855 00	"	"	"	"	"	855 00	"	
Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	2,721 25	"	"	855 00	240 00	287 50	1,338 75	"	
——— de cautionnements	"	"	"	"	"	"	211,800 02	"	"	"	32,809 54	18,313 95	160,676 53	"	
Subvention aux fonds de retraite	6,973 14	"	"	6,973 14	2,969 25	4,003 89	"	"	"	"	"	"	4,003 89	"	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	217,130 37	"	"	217,130 37	6,026 29	211,104 08	"	"	"	"	2,225 00	60 00	208,819 08	"	
Dettes de l'ancienne liste civile	39,626 03	"	"	39,626 03	"	39,626 03	"	"	"	"	39,605 51	"	20 52	"	
Administration centrale. (Personnel.)	1,177 71	"	"	1,177 71	"	1,177 71	"	"	"	"	"	"	1,177 71	"	
——— (Matériel et dépenses diverses.)	30 00	2,687 04	"	2,717 04	2,717 04	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Frais de liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés	66 66	"	"	66 66	"	66 66	"	"	"	"	"	"	66 66	"	
Frais de liquidation de l'indemnité accordée aux anciens colons de Saint-Domingue	500 00	"	"	500 00	300 00	200 00	"	"	"	"	"	"	200 00	"	
Contributions directes. (Service administratif dans les départements.)	"	15,878 99	"	15,878 99	12,572 65	3,306 34	25 00	"	"	25 00	"	"	3,306 34	"	
——— (Perception dans les départements.)	"	1,354 61	"	1,354 61	1,354 61	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Enregistrement et domaines. (Service administratif et de perception.)	5,297 12	439 47	"	5,736 59	3,078 18	2,658 41	1,473 51	1,196 12	"	3,301 48	1,369 64	656 92	"	"	
——— (Timbre.)	113 22	"	"	113 22	89 71	23 51	"	"	"	"	"	"	23 51	"	
Forêts. (Service administratif.)	"	8,284 93	"	8,284 93	8,284 93	"	1,670 26	"	"	545 78	656 34	323 00	145 14	"	
——— (Avances recouvrables.)	"	7,020 34	"	7,020 34	7,020 34	"	7,218 71	111 08	"	2,741 69	2,682 58	177 63	1,727 89	"	
——— (Frais d'aliénation.)	"	37,750 02	"	37,750 02	37,750 02	"	3,318 43	2,323 79	"	"	3,288 43	,339 79	14 00	"	
Douanes. (Service administratif et de perception.)	"	"	"	"	"	"	100 00	"	"	100 00	"	"	"	"	
Tabacs. (Matériel.)	"	243 23	"	243 23	"	243 23	1,243 85	"	"	1,487 08	"	"	"	"	
Contributions indirectes. (Service administratif et de perception.)	"	"	"	"	"	"	381 07	387 01	"	381 07	"	253 56	133 45	"	
Contributions indirectes. Poudres à feu	"	"	"	"	"	"	"	22 11	"	"	22 11	"	"	"	
Postes. (Service administratif et de perception.)	7,264 79	"	"	7,264 79	6,687 51	577 28	34 73	"	"	230 26	8 90	"	372 85	"	
——— (Transport des dépêches.)	1,755 87	"	"	1,755 87	1,191 75	564 12	"	436 28	"	258 87	272 78	468 75	"	"	
——— (Service rural.)	1,038 50	"	"	1,038 50	153 67	884 83	"	"	"	66 85	6 35	"	811 63	"	
Salines et mines de sel de l'Est	611 02	"	"	611 02	"	611 02	"	"	"	"	"	"	611 02	"	
Restitutions et non-valeurs sur contributions directes	"	"	"	"	"	"	8,801 77	8 03	"	7,738 77	8 03	267 72	795 28	"	
	281,584 43	73,658 63	"	355,243 06	90,195 95	265,047 11	443,463 40	4,484 42	"	94,702 35	116,079 21	34,823 32	463,376 55	4,013 50	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'Exercice 1831. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.						CRÉANCES PRÉSUMÉES éteintes pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.)	CRÉANCES NON FRAPPÉES de déchéance et restant à payer au 1er janvier 1837. (Art. 10 de la loi du 29 janvier 1831.)	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.		MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.		ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.)					
		Augmentation.	Diminution.				Loi du 25 juin 1835.	Loi des 25 et 28 mai 1836.		Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.			
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.															
Justice et cultes	147,388 31	4,392 91	"	151,781 22	49,175 74	102,605 48	1,149 38	1,151 11	"	28,650 80	1,899 94	"	74,355 23	"	
Affaires étrangères	1,622 36	128,336 77	103 89	129,855 24	129,370 79	484 45	5,810 00	1,936 50	"	5,810 00	1,936 50	"	484 45	"	
Instruction publique	9,179 83	9,200 00	"	18,379 83	9,762 14	8,617 69	"	"	"	1,077 39	53 79	"	7,486 51	"	
Intérieur	56,015 57	211,561 63	1,500 00	266,077 20	173,401 48	92,675 72	57 50	"	"	29,716 92	17 50	"	62,998 80	"	
Travaux publics, agriculture et commerce	62,637 75	28,716 27	"	91,354 02	45,979 87	45,374 15	16,142 59	16,142 51	"	45,654 08	9,437 23	5,991 59	16,576 35	"	
Guerre	419,026 30	157,412 95	"	576,439 25	185,943 30	390,495 95	93,707 70	23,104 84	"	478,988 76	26,653 88	"	1,665 85	"	
Marine	470,264 85	9,330 52	"	479,595 37	453,749 13	25,846 24	65,360 90	25,478 74	685 12	87,159 65	24,768 12	25 00	4,047 99	"	
Finances	281,584 43	73,658 63	"	355,243 06	90,185 95	265,047 11	443,463 40	4,484 42	"	94,702 35	116,079 21	34,823 32	463,376 55	4,013 50	
	1,447,719 40	622,609 68	1,603 89	2,068,725 19	1,137,578 40	931,146 79	625,691 47	72,298 12	685 12	771,759 95	180,846 17	40,839 91	630,991 73	4,013 50	
		621,005 79					697,989 59			993,446 03					

Indication des Exercices courants sur lesquels ont été imputés les Payements effectués depuis la clôture de l'Exercice, jusqu'au 1er janvier 1837.

MINISTÈRES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE.					TOTAL.
	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	
Justice et cultes	45,189 24	3,986 50	28,650 80	1,899 94	"	79,726 48
Affaires étrangères	129,370 79	"	5,810 00	1,936 50	"	137,117 29
Instruction publique	"	9,762 14	1,077 39	53 79	"	10,893 32
Intérieur	"	173,401 48	29,716 92	17 50	"	203,135 90
Travaux publics, agriculture et commerce	2,985 48	42,994 39	45,654 08	9,437 23	5,991 59	107,062 77
Guerre	185,943 30	"	478,988 76	26,653 88	"	691,585 94
Marine	453,749 13	"	87,159 65	24,768 12	25 00	565,701 90
Finances	73,221 88	16,974 07	94,702 35	116,079 21	34,823 32	335,800 83
	890,459 82	247,118 58	771,759 95	180,846 17	40,839 91	2,131,024 43

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1832. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.							RESTE A PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.		MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.			ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.)				
		Augmentation.	Diminution.				Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.		Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.		
JUSTICE ET CULTES.															
SERVICE DE LA JUSTICE.															
Cour de cassation	35 00	"	"	35 00	"	35 00	"	"	"	"	"	"	"	35 00	
Cour royales	550 30	"	"	550 30	"	550 30	"	"	"	"	214 85	"	"	335 45	
Cours d'assises	45 00	"	"	45 00	"	45 00	"	"	"	"	"	"	"	45 00	
Tribunaux de première instance	2,808 40	"	"	2,808 40	"	2,808 40	"	"	"	"	71 25	"	"	2,737 15	
Tribunaux de commerce	137 78	"	"	137 78	"	137 78	"	"	"	"	13 34	"	"	124 44	
Tribunaux de police	6 93	"	"	6 93	"	6 93	"	"	"	"	"	"	"	6 93	
Justices de paix	2,696 72	"	"	2,696 72	"	2,696 72	"	"	"	"	419 42	63 33	63 34	2,150 63	
Secours temporaires à d'anciens magistrats, à leurs veuves, orphelins, etc.	190 13	"	"	190 13	"	190 13	"	"	"	"	"	"	"	190 13	
	6,470 26	"	"	6,470 26	"	6,470 26	"	"	"	"	718 86	63 33	63 34	5,624 73	
SERVICE DES CULTES.															
Traitements et indemnités fixes du clergé	19,357 90	15 55	"	19,373 45	"	19,373 45	1,441 44	1,623 69	111 10	"	5,500 84	2,535 97	1,604 61	12,908 26	
Dépenses diocésaines	23,334 29	1,000 30	"	24,334 59	1,095 59	23,239 00	35,021 27	1,000 00	"	"	45,825 10	1,417 14	1,175 65	10,842 38	
Secours	7,251 60	"	"	7,251 60	"	7,251 60	"	"	"	"	1,840 00	700 00	"	4,711 60	
Dépenses des cultes protestants	1,379 99	"	"	1,379 99	"	1,379 99	"	"	"	"	1,356 66	"	"	23 33	
Dépenses du culte israélite	38 87	"	"	38 87	"	38 87	"	"	"	"	"	"	"	38 87	
	51,362 65	1,015 85	"	52,378 50	1,095 59	51,282 91	36,462 71	2,623 69	111 10	"	54,522 60	4,653 11	2,780 26	28,524 44	
RÉCAPITULATION.															
Service de la justice	6,470 26	"	"	6,470 26	"	6,470 26	"	"	"	"	718 86	63 33	63 34	5,624 73	
Services des cultes	51,362 65	1,015 85	"	52,378 50	1,095 59	51,282 91	36,462 71	2,623 69	111 10	"	54,522 60	4,653 11	2,780 26	28,524 44	
	57,832 91	1,015 85	"	58,848 76	1,095 59	57,753 17	36,462 71	2,623 69	111 10	"	55,241 46	4,716 44	2,843 60	34,149 17	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.															
Traitements des agents politiques et consulaires	"	"	"	"	"	"	1,302 77	3,000 00	"	"	1,302 77	3,000 00	"	"	
Frais de voyages et courriers	"	"	"	"	"	"	3,231 41	6,292 50	153 75	"	3,231 41	5,512 50	933 75	"	
Frais de service	250 00	"	"	250 00	"	250 00	9,537 34	1,060 35	3,475 28	"	9,787 34	1,060 35	3,475 28	"	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	"	"	"	"	"	"	3,902 50	5,600 00	"	"	3,902 50	5,600 00	"	"	
	250 00	"	"	250 00	"	250 00	17,974 02	15,952 85	3,629 03	"	18,224 02	15,172 85	4,409 03	"	
INSTRUCTION PUBLIQUE.															
Instruction primaire	3,441 17	"	"	3,441 17	"	3,441 17	"	"	"	"	1,270 00	30 00	"	2,141 17	
Encouragements et souscriptions	"	4,000 00	"	4,000 00	"	4,000 00	"	"	"	4,000 00	"	"	"	"	
	3,441 17	4,000 00	"	7,441 17	"	7,441 17	"	"	"	4,000 00	1,270 00	30 00	"	2,141 17	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1832. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.							RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.		MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janv. 1834.	RESTE À PAYER au 1er janv. 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.			ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.)				
		Augmentation.	Diminution.				Loi du 25 juin 1835.	Lois des 25 et 28 mai 1836.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.		Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.		
INTÉRIEUR.															
Traitements du ministre et de l'administration centrale...	583 31	"	"	583 31	"	583 31	"	"	"	"	541 64	"	"	41 67	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	232 08	"	"	232 08	"	232 08	"	"	"	"	232 08	"	"	"	
Matériel et dépenses diverses des bureaux	274 50	"	"	274 50	"	274 50	"	"	"	"	272 45	"	"	2 05	
Administration des gardes nationales	"	"	"	"	"	"	2,649 50	"	"	"	2,587 50	"	"	62 00	
Entretien des bâtiments et édifices publics	39,161 57	"	"	39,161 57	"	39,161 57	"	2,525 12	"	"	38,421 02	940 32	2,325 35	"	
Nouvelle salle de la Chambre des députés	"	"	"	"	"	"	131,086 43	"	"	"	131,086 43	"	"	"	
Établissements des beaux-arts	"	"	"	"	"	"	150 00	"	"	"	150 00	"	"	"	
Achèvement des monuments et édifices de la capitale	170 90	"	"	170 90	"	170 90	"	"	"	"	115 95	"	"	54 95	
Construction de maisons de détention	32,035 71	"	"	32,035 71	"	32,035 71	1,467 57	11,909 04	"	"	1,346 81	"	11,909 04	32,156 47	
Travaux d'intérêt général dans les départements	10,000 00	"	"	10,000 00	"	10,000 00	"	"	"	"	"	10,000 00	"	"	
Établissements scientifiques et littéraires	100 00	"	"	100 00	"	100 00	"	"	"	"	"	"	"	100 00	
Encouragements et souscriptions	250 00	"	"	250 00	"	250 00	"	"	"	"	"	"	"	250 00	
Achèvement de l'arc de triomphe de l'Étoile, du monument de la Madeleine, etc	846 93	"	"	846 93	"	846 93	"	"	"	"	"	"	846 93	"	
Secours aux étrangers réfugiés	"	"	"	"	"	"	67 15	154 95	"	"	67 15	154 95	"	"	
Dépenses des services civils de l'occupation en Alger	265 35	"	"	265 35	"	265 35	"	"	"	"	265 35	"	"	"	
Besoins d'intérêt général et imprévus	7,206 58	"	"	7,206 58	"	7,206 58	"	"	"	"	5,550 00	30 00	259 45	1,367 13	
Acquisition du gymnase de Versailles	546 00	"	"	546 00	"	546 00	"	"	"	"	"	"	525 00	21 00	
	91,672 93	"	"	91,672 93	"	91,672 93	135,420 65	14,589 11	"	"	180,636 38	11,125 27	15,865 77	34,055 27	
COMMERCE.															
Travaux publics, agriculture et commerce, haras, dépôts d'étalons et primes	50 00	"	"	50 00	"	50 00	"	"	"	"	50 00	"	"	"	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	300 00	"	"	300 00	"	300 00	"	"	"	"	"	"	"	300 00	
Encouragements aux pêches maritimes	"	"	"	"	"	"	420 00	"	"	"	420 00	"	"	"	
Service de la vérification des poids et mesures	14,620 92	"	"	14,620 92	"	14,620 92	9,756 90	9,043 81	760 99	"	22,789 79	8,031 27	895 64	2,465 92	
Service sanitaire et épidémies	21 00	"	"	21 00	"	21 00	2,343 10	"	"	"	334 77	302 85	"	1,726 48	
Établissements thermaux	64 49	"	"	64 49	"	64 49	"	"	"	"	64 49	"	"	"	
Routes royales, ponts, navigation, ports maritimes, etc.	28,083 53	"	"	28,083 53	"	28,083 53	458 17	2,376 03	933 29	"	22,080 42	3,674 12	6,096 48	"	
Personnel du corps des ponts et chaussées	863 97	"	"	863 97	"	863 97	"	"	"	"	"	"	"	863 97	
Contributions pour travaux sur fonds particuliers	1,346 12	"	"	1,346 12	"	1,346 12	1,895 28	9 89	89 21	"	216 48	355 68	2,768 34	"	
Canaux et navigation, supplément au fonds d'emprunt	27,372 33	"	"	27,372 33	"	27,372 33	"	457 90	149 81	"	4,141 33	10,484 70	7,079 38	6,274 63	
Fournitures de bois de fascinage employés aux travaux du Rhin	"	"	"	"	"	"	"	6,389 08	"	"	"	"	6,389 08	"	
	72,722 36	"	"	72,722 36	"	72,722 36	14,873 45	18,276 71	1,933 30	"	50,097 28	22,848 62	23,228 92	11,631 00	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1832. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.							RESTE A PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.		MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.			ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.)				
		Augmentation.	Diminution.				Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.		Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.		
GUERRE.															
Administration centrale (matériel)	3,431 13	"	"	3,431 13	"	3,431 13	"	"	"	3,431 13	"	"	"	"	
États-majors	"	"	"	"	"	"	"	35 44	2,289 73	"	"	35 44	"	2,289 73	
Recrutement	171 00	"	"	171 00	"	171 00	129 65	91 04	"	"	147 65	91 04	"	153 00	
Solde et entretien des troupes	23,740 86	"	"	23,740 86	"	23,740 86	61,172 61	50,806 96	78,902 03	"	74,856 22	16,771 93	34,429 75	88,564 56	
Justice militaire	1,960 59	"	"	1,960 59	"	1,960 59	28 00	247 90	"	"	1,988 59	247 90	"	"	
Remonte générale	594 25	"	"	594 25	"	594 25	"	450 00	"	"	390 00	654 25	"	"	
Matériel de l'artillerie	41,659 70	"	"	41,659 70	"	41,659 70	18,696 13	176,159 35	12,487 46	"	60,299 74	176,159 35	"	12,543 55	
Armement de la garde nationale	2,320 84	"	"	2,320 84	"	2,320 84	"	"	"	"	2,320 84	"	"	"	
Matériel du génie	83,016 95	"	"	83,016 95	"	83,016 95	21,705 79	15,932 38	1,583 45	"	98,979 47	20,930 90	385 00	1,943 20	
Dépenses temporaires	"	"	"	"	"	"	"	1,045 18	951 66	"	"	1,045 18	"	951 66	
Dépenses diverses, imprévues et secrètes	1,225 35	"	"	1,225 35	"	1,225 35	400 00	"	"	"	1,522 75	"	"	102 60	
	158,120 67	"	"	158,120 67	"	158,120 67	102,132 18	244,768 25	96,214 33	3,431 13	240,505 26	215,935 99	34,814 75	106,548 30	
MARINE.															
Administration centrale (personnel et matériel)	17 50	"	"	17 50	"	17 50	"	"	"	"	"	17 50	"	"	
Solde à terre, solde à la mer et dépenses assimilées à la solde	212,914 87	"	"	212,914 87	4,038 00	208,876 87	"	2,333 33	2,239 67	"	144,144 51	56,751 42	4,807 21	7,746 73	
Hôpitaux	11,528 84	"	"	11,528 84	2,000 00	9,528 84	1,116 06	"	"	"	10,644 90	"	"	"	
Vivres	44,488 87	"	"	44,488 87	3,408 11	41,080 76	607 36	5 38	"	"	41,688 12	5 38	"	"	
Constructions, armements et approvisionnements	47,182 05	"	"	47,182 05	2,065 93	45,116 12	983 79	"	"	"	46,099 91	"	"	"	
Artillerie	6,638 24	"	"	6,638 24	407 32	6,230 92	7,603 12	11,465 85	"	"	13,834 04	11,465 85	"	"	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,003 33	"	"	1,003 33	"	1,003 33	48 59	"	"	"	1,051 92	"	"	"	
Transports par mer	49 91	"	"	49 91	"	49 91	"	"	"	"	12 00	"	"	37 91	
Chiourmes	200 00	"	"	200 00	"	200 00	33 98	"	34 03	"	233 98	"	34 03	"	
Dépenses diverses	9,126 09	"	"	9,126 09	1,390 05	7,736 04	542 63	"	836 19	"	8,278 67	"	811 10	25 09	
Dépenses des services militaires aux colonies	34,026 49	"	"	34,026 49	50 40	33,976 09	369 72	"	272 23	"	34,345 81	"	272 23	"	
	367,176 19	"	"	367,176 19	13,359 81	353,816 38	11,305 25	13,804 56	3,382 12	"	300,333 86	68,240 15	5,924 57	7,809 73	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'Exercice 1832. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.							RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834.		MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.			ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.)				
		Augmentation.	Diminution.				Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.		Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.		
MINISTÈRE DES FINANCES.															
Rentes 4 p. 0/0	2,967 50	"	"	2,967 50	1,450 00	1,517 50	"	"	"	"	1,517 50	"	"	"	
—— 4 1/2 p. 0/0	34 00	"	"	34 00	"	34 00	"	"	"	"	34 00	"	"	"	
—— 5 p. 0/0	378,565 95	"	"	378,565 95	43,579 50	334,986 45	"	"	"	"	149,393 50	46,695 03	31,513 00	107,384 92	
Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	8,475 00	"	"	"	4,105 00	1,120 00	762 50	2,487 50	
Intérêts de cautionnements	"	"	"	"	"	"	266,623 83	"	48 00	"	"	62,768 80	29,203 40	174,699 63	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	6,035 00	"	"	6,035 00	"	6,035 00	"	"	"	"	1,235 00	100 00	"	4,700 00	
Administration centrale. (Personnel.)	1,936 12	"	"	1,936 12	"	1,936 12	"	"	"	"	"	"	"	1,936 12	
—— (Matériel et dépenses diverses.)	62 80	"	"	62 80	"	62 80	"	"	140 00	"	"	"	"	202 80	
Frais de liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés	150 00	"	"	150 00	"	150 00	"	"	"	"	"	"	"	150 00	
Service administratif des monnaies dans les départements	72 68	"	"	72 68	"	72 68	"	"	"	"	"	"	"	72 68	
Constructions à l'hôtel des postes	432 89	"	"	432 89	"	432 89	"	"	"	"	"	"	"	432 89	
Frais de perception des contributions directes	"	"	"	"	"	"	621 68	"	"	"	621 68	"	"	"	
Enregistrement, timbre et domaines. — Service administratif et de perception dans les départements	4,723 01	"	"	4,723 01	"	4,723 01	9,881 93	4,422 57	2,136 72	"	9,958 71	6,013 48	4,275 22	916 82	
Enregistrement, timbre et domaines. — Timbre	240 06	"	"	240 06	"	240 06	"	"	"	"	"	"	38 00	202 06	
Forêts — Service administratif et de surveillance dans les départements	3,409 32	"	"	3,409 32	"	3,409 32	7,890 93	360 36	25 00	"	3,950 67	7,322 55	377 15	35 24	
Forêts — Avances recouvrables. (Frais divers.)	8,135 23	"	"	8,135 23	"	8,135 23	29,831 24	1,413 50	141 73	"	13,723 67	11,570 31	174 47	14,053 25	
Forêts — Frais d'aliénation des bois de l'État	1,300 88	"	"	1,300 88	"	1,300 88	1,158 55	1,335 50	2,643 98	"	"	2,253 84	1,535 50	2,649 57	
Douanes — Service administratif et de perception	"	"	"	"	"	"	213 30	"	"	"	213 30	"	"	"	
Contributions indirectes — Service administratif et de perception dans les départements	"	"	"	"	"	"	1,712 70	169 60	95 97	"	1,712 70	"	169 60	95 97	
Contributions indirectes — Poudres à feu	"	"	"	"	"	"	"	10 15	"	"	"	10 15	"	"	
Tabacs — Exploitation	"	40 02	"	40 02		40 02	800 97	"	"	"	840 99	"	"	"	
Postes — Service administratif et de perception	7,556 16	"	"	7,556 16	"	7,556 16	"	"	50 20	"	5,044 15	20 90	50 20	2,491 11	
Postes — Transport des dépêches	5,380 54	"	"	5,380 54	"	5,380 54	"	"	"	"	1,838 24	4 50	"	3,537 80	
Postes — Service rural	245 29	"	"	245 29	"	245 29	"	"	"	"	74 50	20 35	"	150 44	
Salines et mines de sel de l'Est	4,500 00	"	"	4,500 00	"	4,500 00	"	"	2,206 93	4,500 00	"	"	2,206 93	"	
Non-valeurs des patentes et attributions aux communes	13,828 05	"	"	13,828 05	"	13,828 05	"	"	"	"	"	"	"	13,828 05	
Décharges et réduction imputables sur le produit des réimpositions	2,751 48	"	"	2,751 48	"	2,751 48	"	"	"	"	"	101 01	"	2,650 47	
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des communes	476 92	"	"	476 92	"	476 92	"	"	"	"	"	"	"	476 92	
Primes à l'exportation des marchandises	"	"	"	"	"	"	"	72 08	22 26	"	61 50	10 58	"	22 26	
	442,803 88	40 02	"	442,843 90	45,029 50	397,814 40	327,210 13	7,783 76	7,510 79	4,500 00	194,325 11	138,011 50	70,305 97	333,176 50	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'Exercice 1832. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.							RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.		MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.			ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.)				
		Augmentation.	Diminution.				Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	Lois des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.		Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.		
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.															
Justice et cultes	57,832 91	1,015 85	"	58,848 76	1,095 59	57,753 17	36,462 71	2,623 69	111 10	"	55,241 46	4,716 44	2,843 60	34,149 17	
Affaires étrangères	250 00	"	"	250 00	"	250 00	17,974 02	15,952 85	3,629 03	"	18,224 02	15,172 85	4,409 03	"	
Instruction publique	3,441 17	4,000 00	"	7,441 17	"	7,441 17	"	"	"	4,000 00	1,270 00	30 00	"	2,141 17	
Intérieur	91,672 93	"	"	91,672 93	"	91,672 93	135,420 65	14,589 11	"	"	180,636 38	11,125 27	15,865 77	34,055 27	
Travaux publics, agriculture et commerce	72,722 36	"	"	72,722 36	"	72,722 36	14,873 45	18,276 71	1,933 30	"	50,097 28	22,848 62	23,228 92	11,631 00	
Guerre	158,120 67	"	"	158,120 67	"	158,120 67	102,132 18	244,768 25	96,214 33	3,431 13	240,505 26	215,935 99	34,814 75	106,548 30	
Marine	367,176 19	"	"	367,176 19	13,359 81	353,816 38	11,305 25	13,804 56	3,382 12	"	300,333 86	68,240 15	5,924 57	7,809 73	
Finances	442,803 88	40 02	"	442,843 90	45,029 50	397,814 40	327,210 13	7,783 76	7,510 79	4,500 00	194,325 11	138,011 50	70,305 97	333,176 50	
	1,194,020 11	5,055 87	"	1,199,075 98	59,484 90	1,139,591 08	645,378 39	317,798 93	112,780 67	11,931 13	1,040,633 37	476,080 82	157,392 61	529,511 14	
							1,075,957 99								

INDICATION des exercices courants sur lesquels ont été imputés les payements effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1837.

MINISTÈRES.	MONTANT DES PAYEMENTS par exercice.				
	1833.	1834.	1835.	1836.	TOTAL.
Justice et cultes	1,095 59	55,241 46	4,716 44	2,843 60	63,897 09
Affaires étrangères	"	18,224 02	15,172 85	4,409 03	37,805 90
Instruction publique	"	1,270 00	30 00	"	1,300 00
Intérieur	"	180,636 38	11,125 27	15,865 77	207,627 42
Travaux publics, agriculture et commerce	"	50,097 28	22,848 62	23,228 92	96,174 82
Guerre	"	240,505 26	215,935 99	34,814 75	491,256 00
Marine	13,359 81	300,333 86	68,240 15	5,924 57	387,858 39
Finances	45,029 50	194,325 11	138,011 50	70,305 97	447,672 08
	59,484 90	1,040,633 37	476,080 82	157,392 61	1,733,591 70

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1833. (Loi du 9 juillet 1836.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES DONT L'ADMISSION A ÉTÉ AUTORISÉE par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.	ANNULATION de CRÉANCES indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
JUSTICE ET CULTES.												
SERVICE DE LA JUSTICE.												
Conseil d'état. (Personnel.)	23 75	"	"	"	"	23 75	"	"	"	"	23 75	
Cours royales	680 21	"	"	"	"	680 21	"	"	47 50	47 50	632 71	
Tribunaux de première instance	3,192 82	"	"	"	"	3,192 82	"	"	"	"	3,192 82	
Justice de paix	2,010 15	"	"	"	"	2,010 15	"	161 09	70 39	231 48	1,778 67	
	5,906 93	"	"	"	"	5,906 93	"	161 09	117 89	278 98	5,627 95	
SERVICE DES CULTES.												
Culte catholique. — Traitements et indemnités fixes du clergé.	17,799 43	"	1,127 11	1,429 50	"	20,356 04	"	7,035 27	1,460 06	8,495 33	11,860 71	
Culte catholique. — Bourses des séminaires	1,500 00	"	"	"	"	1,500 00	"	"	1,500 00	1,500 00	"	
Culte catholique. — Dépenses diocésaines	140,690 19	"	1,923 70	3,526 33	"	146,140 22	"	53,191 32	15,502 13	68,693 45	77,446 77	
Culte catholique. — Secours	5,979 50	"	"	"	"	5,979 50	"	650 00	180 00	830 00	5,149 50	
Cultes non catholiques — Dépenses du culte israélite	100 00	"	"	"	"	100 00	"	"	"	"	100 00	
	166,069 12	"	3,050 81	4,955 83	"	174,075 76	"	60,876 59	18,642 19	79,518 78	94,556 98	
RÉCAPITULATION.												
Service de la justice	5,906 93	"	"	"	"	5,906 93	"	161 09	117 89	278 98	5,627 95	
Service des cultes	166,069 12	"	3,050 81	4,955 83	"	174,075 76	"	60,876 59	18,642 19	79,518 78	94,556 98	
	171,976 05	"	3,050 81	4,955 83	"	179,982 69	"	61,037 68	18,760 08	79,797 76	100,184 93	
AFFAIRES ÉTRANGERES.												
Administration centrale. (Matériel.)	273 54	"	"	"	"	273 54	"	273 54	"	273 54	"	
Traitements des agents politiques et consulaires	41 66	"	"	2,250 00	"	2,291 66	"	41 66	2,250 00	2,291 66	"	
Frais de voyages et de courriers	920 00	"	9,419 00	2,234 79	"	12,573 79	"	10,339 00	2,234 79	12,573 79	"	
Frais de service des résidences politiques et consulaires	1,542 80	"	3,279 14	1,538 17	"	6,360 11	"	4,821 94	1,538 17	6,360 11	"	
Indemnités et secours	1,080 05	"	13,880 00	"	"	14,960 05	"	14,880 00	"	14,880 00	80 05	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	1,837 28	"	"	"	"	1,837 28	"	1,702 08	"	1,702 08	135 20	
	5,695 33	"	26,578 14	6,022 96	"	38,296 43	"	32,058 22	6,022 96	38,081 18	215 25	
INSTRUCTION PUBLIQUE.												
Instruction primaire	2,650 00	"	"	"	"	2,650 00	125 00	1,300 00	350 00	1,775 00	875 00	
Sciences et belles-lettres	140 17	"	"	"	"	140 17	"	"	"	"	140 17	
Encouragements aux sciences et aux belles-lettres	250 00	"	"	"	"	250 00	"	136 00	"	136 00	114 00	
	3,040 17	"	"	"	"	3,040 17	125 00	1,436 00	350 00	1,911 00	1,129 17	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1833. (Loi du 9 juillet 1836.)

Suite de la *SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES DONT L'ADMISSION a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
INTÉRIEUR.												
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	500 00	"	"	"	"	500 00	"	"	"	"	500 00	
Lignes télégraphiques	55 55	"	"	"	"	55 55	"	"	"	"	55 55	
Secours aux savants, artistes, etc	821 67	"	"	555 55	"	1,377 22	"	600 00	555 55	1,155 55	221 67	
Dépenses générales des gardes nationales	1,167 75	"	"	515 62	"	1,683 37	"	1,167 75	506 00	1,673 75	9 62	
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général, à Paris	11,858 52	"	"	"	"	11,858 52	"	314 92	11,543 60	11,858 52	"	
Achèvement des monuments et édifices de la capitale	28,123 88	"	"	"	"	28,123 88	"	25,033 88	"	25,033 88	3,090 00	
Construction des maisons centrales de détention	36,330 71	"	"	"	"	36,330 71	"	"	"	"	36,330 71	
Travaux d'intérêt général dans les départements	1,820 00	"	"	"	"	1,820 00	"	1,630 90	"	1,630 90	189 10	
Établissements des beaux-arts	13,520 03	"	"	"	"	13,520 03	"	"	13,470 03	13,470 03	50 00	
Encouragements et souscriptions	825 00	"	"	"	"	825 00	"	750 00	"	750 00	75 00	
Secours généraux aux bureaux de charité	6,080 00	"	"	"	"	6,080 00	"	"	"	"	6,080 00	
Secours aux étrangers réfugiés en France	954 25	"	87 50	"	"	1,041 75	"	465 50	"	465 50	576 25	
Secours aux condamnés politiques	25 00	"	"	"	"	25 00	"	"	"	"	25 00	
Indemnités pour dommages aux propriétés par suite des événements de juillet 1830	325 00	"	"	"	"	325 00	"	"	"	"	325 00	
Secours à des condamnés politiques sous la restauration	4,035 00	"	"	"	"	4,035 00	"	550 00	"	550 00	3,485 00	
Dépenses relatives à la réapparition du choléra	10,744 03	"	"	"	"	10,744 03	10,744 03	"	"	10,744 03	"	
Subvention pour travaux d'utilité communale	91,644 79	"	"	"	"	91,644 79	37,811 81	46,173 62	4,646 89	88,632 32	3,012 47	
Commémoration des journées de juillet 1830	345 42	"	"	"	"	345 42	"	222 00	"	222 00	123 42	
	209,176 60	"	87 50	1,071 17	"	210,335 27	48,555 84	76,908 57	30,722 07	156,186 48	54,148 79	
COMMERCE.												
Haras, dépôts d'étalons et primes	200 00	"	"	"	"	200 00	"	200 00	"	200 00	"	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	3,000 00	"	"	"	"	3,000 00	"	"	"	"	3,000 00	
Poids et mesures	23,465 27	"	7,317 47	2,350 47	"	33,133 21	"	27,752 13	2,328 32	30,080 45	3,052 76	
Établissements sanitaires	54 21	"	"	"	"	54 21	"	26 00	"	26 00	28 21	
Travaux des établissements thermaux	106 68	"	"	"	"	106 68	"	106 68	"	106 68	"	
Personnel du corps des ponts et chaussées	560 57	"	"	"	"	560 57	"	547 91	"	547 91	12 66	
——— du corps et autres dépenses des mines	789 20	"	55 70	"	"	844 90	"	789 20	55 70	844 90	"	
Travaux à entretenir ou à continuer	80,224 39	"	3,838 96	409 91	"	84,473 26	"	78,310 81	3,261 44	81,572 25	2,901 01	
——— sur produits des droits spécialisés	110 00	"	"	"	110 00	"	"	"	"	"	"	
Contributions du Trésor pour travaux sur fonds particuliers	"	"	"	96 96	"	96 96	"	"	96 96	96 96	"	
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	23,000 00	"	"	"	"	23,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	13,000 00	
Canaux et navigation	38,697 39	"	61 07	34 00	"	38,792 46	"	22,351 24	3,971 87	26,323 11	12,469 35	
Travaux de routes dans les départements de l'Ouest	7 15	"	"	"	"	7 15	"	"	"	"	7 15	
Supplément pour travaux de routes royales	25 72	"	"	"	"	25 72	"	"	"	"	25 72	
——— départementales	39 43	"	"	"	"	39 43	"	"	"	"	39 43	
	170,280 01	"	11,273 20	2,891 34	110 00	184,334 55	"	140,083 97	9,714 29	149,798 26	34,536 29	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1833. (Loi du 9 juillet 1836.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES DONT L'ADMISSION a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
GUERRE.												
Administration centrale. (Matériel.)	"	"	480 55	"	"	480 55	"	480 55	"	480 55	"	
États-majors	1 50	"	783 87	3,126 00	"	3,911 37	"	785 37	"	785 37	3,126 00	
Gendarmerie	1,434 80	"	49 88	"	"	1,484 68	"	1,484 68	"	1,484 68	"	
Recrutement	78 00	"	"	24 26	"	102 26	"	19 00	"	19 00	83 26	
Solde et entretien des troupes	561,463 03	"	21,135 20	20,107 07	"	602,705 30	"	582,560 78	"	582,560 78	20,144 52	
Justice militaire	225 00	"	810 00	"	"	1,035 00	"	960 00	"	960 00	75 00	
Remonte générale	1,297 90	"	"	"	"	1,297 90	"	1,297 90	"	1,297 90	13,685 35	
Matériel de l'artillerie	260,266 91	"	11,261 72	11,943 34	"	283,471 97	"	269,786 62	"	269,786 62	"	
Matériel du génie	10,060 46	"	14,351 40	6,878 58	"	31,290 44	"	23,682 23	439 40	24,121 63	7,168 81	
Dépenses temporaires	56,216 16	"	7,559 87	639 17	"	64,415 20	"	63,776 03	"	63,776 03	639 17	
Dépenses imprévues et secrètes	14,125 00	"	376 36	91 17	"	14,592 53	"	14,357 36	42 00	14,399 36	193 17	
	905,168 76	"	56,808 85	42,809 59	"	1,004,787 20	"	959,190 52	481 40	959,671 92	45,115 28	
MARINE.												
Administration centrale. (Frais de bureaux, etc.)	32 40	"	"	"	"	32 40	"	"	"	"	32 40	
Service général de la marine	29,520 90	"	6,285 58	4,170 88	"	39,977 36	1,943 92	28,042 19	3,825 74	33,811 85	6,165 51	
Solde et entretien des corps organisés	220,910 52	"	6,911 46	6,549 41	"	234,371 39	45,961 00	138,522 67	9,577 56	194,061 23	40,310 16	
Travaux du matériel naval. (Ports.)	86,028 62	"	279 19	"	"	86,307 81	871 63	84,440 92	"	85,312 55	995 26	
Travaux du matériel naval. (Hors ports.)	"	"	309 28	"	"	309 28	"	309 28	"	309 28	"	
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	4,598 79	"	584 60	"	"	5,183 39	664 67	4,322 87	"	4,987 54	195 85	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	702 37	"	"	"	"	702 37	"	327 37	"	327 37	375 00	
Affrétements et transports par mer	"	"	51 23	"	"	51 23	"	51 23	"	51 23	"	
Chiourmes	"	"	100 00	"	"	100 00	"	100 00	"	100 00	"	
Dépenses diverses	762 34	"	341 56	90 76	"	1,194 66	68 24	481 00	90 76	640 00	554 66	
Colonies	83,675 69	"	"	"	"	83,675 69	"	83,575 69	"	83,575 69	100 00	
	426,231 63	"	14,862 90	10,811 05	"	451,905 58	49,509 46	340,173 22	13,494 06	403,176 74	48,728 84	
FINANCES.												
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	342,145 25	"	"	"	"	342,145 25	51,565 00	122,615 50	49,795 33	223,975 83	118,169 42	
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	859 00	"	"	"	"	859 00	78 00	230 00	551 00	859 00	"	
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	849 00	"	"	"	"	849 00	"	536 00	"	536 00	313 00	
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	283,392 81	"	"	"	"	283,392 81	26,036 50	112,787 00	53,503 00	192,326 50	91,066 31	
Emprunt national au pair	6,750 00	"	"	5 00	"	6,755 00	1,787 50	2,877 50	1,387 50	6,052 50	702 50	
Intérêts de cautionnements	335,795 84	"	"	48 00	"	335,843 84	"	97,640 74	60,574 32	158,215 06	177,628 78	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	14,457 30	"	"	"	"	14,457 30	1,726 90	1,241 90	37 50	3,006 30	11,451 00	
Dettes de l'ancienne liste civile	33,711 70	"	"	"	"	33,711 70	6,244 98	537 98	1,202 32	7,985 28	25,726 42	
Administration centrale. (Personnel.)	968 01	"	"	"	"	968 01	"	227 20	"	227 20	740 81	
——— (Matériel.)	33 00	"	"	900 00	"	933 00	33 00	"	"	33 00	900 00	
Traitements fixes et taxations des receveurs des finances	0 93	"	"	"	"	0 93	"	"	"	"	0 93	
Contributions directes. Service administratif dans les départements	152 08	"	"	"	"	152 08	"	"	"	"	152 08	
Contributions directes. Remises des percepteurs et frais de 1er avertissement	89 43	"	"	"	"	89 43	"	8 02	"	8 02	81 41	
Enregistrement, service administratif et de perception dans les départements	70,860 80	"	15,527 92	5,470 92	"	91,859 64	3,412 59	10,028 29	14,458 79	27,899 67	63,959 97	
Forêts. Service administratif et de surveillance dans les dépts.	16,117 47	"	1,457 14	304 85	"	17,879 46	"	9,515 93	1,923 60	11,439 53	6,439 93	
Forêts. Avances recouvrables	14,655 94	"	3,068 56	294 61	"	18,019 11	"	11,445 47	627 93	12,073 40	5,945 71	
Forêts. Frais d'aliénation de bois	7,018 00	"	1,972 55	477 19	"	9,467 74	"	5,303 36	2,003 30	7,306 66	2,161 08	
Douanes, service administratif et de perception dans les départements	3,309 32	"	"	"	"	3,309 32	"	30 00	"	30 00	3,279 32	
Contributions indirectes, *idem*	194 94	"	1,151 75	62 85	"	1,409 54	"	"	1,151 75	1,151 75	257 79	
Tabacs. (Matériel.)	"	"	95 74	"	"	95 74	95 74	"	"	95 74	"	
Postes. Service administratif et de perception	4,225 34	"	108 95	"	"	4,334 29	"	3,676 20	211 86	3,888 06	446 23	
Postes. Transports des dépêches	3,336 09	"	470 15	"	"	3,806 24	"	2,909 40	470 15	3,379 55	426 69	
Postes. Service rural	470 32	"	139 70	"	"	610 02	"	190 12	139 70	329 82	280 20	
Salines et mines de sel de l'Est. (Intérêts d'avances.)	"	"	"	2,295 20	"	2,295 20	"	"	2,295 20	2,295 20	"	
Restitutions et non valeurs sur les contributions directes	38,112 89	"	"	6 63	"	38,119 52	"	19,514 51	61 54	19,576 05	18,543 47	
Primes à l'exportation des marchandises	777 35	"	2,582 00	388 44	"	3,747 79	15 60	2,757 32	"	2,772 92	974 87	
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes	13 22	"	1 00	"	"	14 22	"	14 22	"	14 22	"	
	1,178,296 03	"	26,575 46	10,253 69	"	1,215,125 18	90,995 81	404,086 66	190,394 79	685,477 26	529,647 92	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1833. (Loi du 9 juillet 1836.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.			ANNULATIONS de créances indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.)				RESTE à payer au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
		Loi du 25 juin 1835.	Loi du 28 mai 1836.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.			Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.	TOTAL.		
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.												
Justice et cultes	171,976 05	"	3,050 81	4,955 83	"	179,982 69	"	61,037 68	18,760 08	79.797 76	100,184 93	
Affaires étrangères	5,695 33	"	26,578 14	6,022 96	"	38,296 43	"	32,058 22	6,022 96	38,081 18	215 25	
Instruction publique	3,040 17	"	"	"	"	3,040 17	125 00	1,436 00	350 00	1,911 00	1,129 17	
Intérieur	209,170 60	"	87 50	1,071 17	"	210,335 27	48,555 84	76,908 57	30,722 07	156,186 48	54,148 79	
Commerce	170,280 01	"	11,273 20	2,891 34	110 00	184,334 55	"	140,083 97	9,714 29	149,798 26	34,536 29	
Guerre	905,168 76	"	56,808 85	42,809 59	"	1,004,787 20	"	959,190 52	481 40	959,671 92	45,115 28	
Marine	426,231 63	"	14,862 90	10,811 05	"	451,905 58	49,509 46	340,173 22	13,494 06	403,176 74	48,728 84	
Finances	1,178,296 03	"	26,575 46	10,253 69	"	1,215,125 18	90,995 81	404,086 66	190,394 79	685,477 26	529,647 92	
	3,069,864 58	"	139,236 86	78,815 63	110 00	3,287,807 07	189,186 11	2,014,974 84	269,939 65	2,474,100 60	813,706 47	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1834. (Loi de règlement proposée.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. (Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.)	ANNULATIONS DE CRÉANCES indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1835.	Exercice 1836.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
JUSTICE ET CULTES.									
SERVICE DE LA JUSTICE.									
Administration centrale. (Personnel.)	47f 50c	"	"	47f 50c	"	"	"	47f 50c	
Cours royales	1,700 11	"	"	1,700 11	"	"	"	1,700 11	
Tribunaux de première instance	2,327 55	"	"	2,327 55	"	"	"	2,327 55	
Justices de paix	2,289 82	"	"	2,289 82	"	288f 15c	288f 15c	2,001 67	
	6,364 98	"	"	6,364 98	"	288 15	288 15	6,076 83	
SERVICE DES CULTES.									
Culte catholique. — Matériel des bureaux des cultes	"	6f 15c	"	6 15	"	"	"	6 15	
Traitements et dépenses concernant les archevêques et évêques	1,000 00	"	"	1,000 00	561f 84c	"	561 84	438 16	
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	12,277 84	1,831 08	"	14,108 92	"	5,230 38	5,230 38	8,878 54	
Bourses des séminaires	2,300 00	3,500 00	"	5,800 00	"	"	"	5,800 00	
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	5,692 00	"	"	5,692 00	"	140 00	140 00	5,552 00	
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	152,567 68	3,947 98	"	156,515 66	742 52	69,512 03	70,254 55	86,261 11	
Secours pour les établissements ecclésiastiques	2,150 00	"	"	2,150 00	"	850 00	850 00	1,300 00	
Cultes non catholiques. — Dépenses des cultes protestants	1,066 66	"	"	1,066 66	"	1,000 00	1,000 00	66 66	
——— du culte israélite	21 38	"	"	21 38	"	"	"	21 38	
	177,075 56	9,285 21	"	186,360 77	1,304 36	76,732 41	78,036 77	108,324 00	
RÉCAPITULATION.									
Service de la justice	6,364 98	"	"	6,364 98	"	288 15	288 15	6,076 83	
——— des cultes	177,075 56	9,285 21	"	186,360 77	1,304 36	76,732 41	78,036 77	108,324 00	
	183,440 54	9,285 21	"	192,725 75	1,304 36	77,020 56	78,324 92	114,400 83	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.									
Administration centrale. (Personnel.)	98 00	"	"	98 00	"	"	"	98 00	
——— (Matériel.)	81 90	7,275 00	"	7,356 90	"	7,356 90	7,356 90	"	
Traitements des agents politiques et consulaires	1,558 49	1,250 00	"	2,808 49	"	2,437 50	2,437 50	370 99	
Frais de voyages et de courriers	0 06	13,892 70	"	13,892 76	"	13,892 70	13,892 70	0 06	
Frais de service	87 75	19,649 96	"	19,737 71	"	19,649 96	19,649 96	87 75	
Indemnités et secours	485 98	"	"	485 98	"	"	"	485 98	
Missions extraordinaires	"	2,500 00	"	2,500 00	"	1,250 00	1,250 00	1,250 00	
	2,312 18	44,567 66	"	46,879 84	"	44,587 06	44,587 06	2,292 78	
INSTRUCTION PUBLIQUE.									
Instruction primaire	26,866 88	"	"	26,866 88	"	23,708 72	23,708 72	3,158 16	
Établissements scientifiques et littéraires	2,526 64	"	"	2,526 64	"	"	"	2,526 64	
	29,393 52	"	"	29,393 52	"	23,708 72	23,708 72	5,684 80	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1834. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. (Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.)	ANNULATIONS DE CRÉANCES indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1835.	Exercice 1836.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
INTÉRIEUR.									
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	"	275f 00c	"	275f 00c	"	275f 00c	275f 00c	"	
Dépenses générales des gardes nationales	711f 60c	"	"	711 0	"	650 60	650 60	61f 00c	
Récompenses nationales	12 50	"	"	12 50	"	"	"	12 50	
Secours aux étrangers réfugiés en France	244 95	183 00	"	427 95	"	183 00	183 00	244 95	
——— aux condamnés politiques	690 00	"	"	690 00	"	"	"	690 00	
——— aux victimes du mois d'avril	13,996 00	"	"	13,996 00	"	13,352 00	13,352 00	644 00	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	63 50	"	"	63 50	"	"	"	63 50	
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général, à Paris	426 51	"	"	426 51	"	376 02	376 02	50 49	
Constructions des maisons centrales de détention	"	1,772 63	"	1,772 63	"	1,677 36	1,677 36	95 27	
Établissements des beaux-arts	25 00	"	"	25 00	"	"	"	25 00	
Encouragements et souscriptions	300 00	"	"	300 00	"	"	"	300 00	
Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves	250 00	"	"	250 00	"	250 00	250 00	"	
Secours généraux aux bureaux de charité	220 00	"	"	220 00	"	"	"	220 00	
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses de pensions de l'Opéra et du Conservatoire	697 00	"	"	697 00	"	697 00	697 00	"	
Dépenses relatives à l'administration des départements	375 13	"	"	375 13	"	"	"	375 13	
Dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales	1,487 33	"	"	1,487 33	"	"	"	1,487 33	
	19,499 52	2,230 63	"	21,730 15	"	17,460 98	17,460 98	4,269 17	
TRAVAUX PUBLICS, AGRICULTURE ET COMMERCE.									
Travaux des établissements thermaux	27 50	"	"	27 50	"	"	"	27 50	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture et au commerce	420 00	"	"	420 00	"	370 00	370 00	50 00	
Haras, dépôts d'étalons, primes, etc	"	66 60	"	66 60	"	"	"	66 60	
Délivrance des brevets d'invention et encouragements à l'industrie	226 99	431 53	"	658 52	"	"	"	658 52	
Établissements sanitaires	1,528 63	"	"	1,528 63	"	595 37	595 37	933 26	
Encouragements aux pêches maritimes	134 64	200 40	"	335 04	"	335 04	335 04	"	
Poids et mesures	14,419 75	8,201 60	"	22,621 35	"	20,856 01	20,856 01	1,765 34	
Secours aux colons	1,987 65	"	"	1,987 65	"	"	"	1,987 65	
Mesures à prendre pour combattre la propagation des épidémies	140 58	"	"	140 58	"	26 59	26 59	113 99	
Personnel du corps des ponts et chaussées	25 50	"	"	25 50	"	25 00	25 00	50	
——— du corps et autres dépenses des mines	2,325 50	28 25	"	2,353 75	"	1,753 75	1,753 75	600 00	
Travaux à entretenir ou à continuer. (Routes royales et ponts.)	16,821 12	1,141 61	"	17,962 73	"	12,998 44	12,998 44	4,964 29	
——— (Navigation intérieure.)	7,559 99	81 40	"	7,641 39	"	7,592 43	7,592 43	48 96	
——— (Ports maritimes.)	2,226 80	"	"	2,226 80	"	2,082 01	2,082 01	144 79	
Travaux à entreprendre	22 50	"	"	22 50	"	"	"	22 50	
——— sur produits de droits spécialisés	108 78	"	27f 78c	81 00	"	81 00	81 00	"	
	47,975 93	10,151 39	27 78	58,099 54	"	46,715 64	46,715 64	11,383 90	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1834. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. (Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.)	ANNULATIONS DE CRÉANCES indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1835.	Exercice 1836.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
GUERRE.									
États-majors	"	2,984f 80c	"	2,984f 80c	"	"	"	2,984f 80c	
Recrutement	134f 64c	250 81	"	385 45	"	"	"	385 45	
Justice militaire	202 85	150 00	"	352 85	"	"	"	352 85	
Solde et entretien des troupes	7,894 99	18,568 26	"	26,463 25	"	"	"	26,463 25	
Lits militaires	281 69	7,969 38	"	8,251 07	"	"	"	8,251 07	
Fourrages	9,658 88	133 75	"	9,792 63	"	"	"	9,792 63	
Transports généraux	19,554 13	450 00	"	20,004 13	"	"	"	20,004 13	
Matériel de l'artillerie	57,052 73	53,848 39	"	110,901 12	"	"	"	110,901 12	
——— du génie	12,906 39	25,214 79	"	38,121 18	"	"	"	38,121 18	
Écoles militaires	"	58 90	"	58 90	"	"	"	58 90	
Dépenses temporaires	"	755 50	"	755 50	"	"	"	755 50	
Service administratif et frais de colonisation en Afrique	4,092 71	8,813 33	"	12,906 04	"	"	"	12,906 04	
Dépenses accidentelles et secrètes	2,903 79	"	"	2,903 79	"	"	"	2,903 79	
	114,682 80	119,197 91	"	233,880 71	"	"	"	233,880 71	
MARINE.									
Administration centrale. (Personnel.)	"	50 00	"	50 00	"	50f 00c	50f 00c	"	
Service général de la marine. (Corps et agents entretenus.)	22,239 61	1,379 86	"	23,619 47	2,553f 67c	4,765 43	7,319,10	16,300 37	
Solde et entretien des corps organisés	141,352 19	5,551 42	"	146,903 61	51,895 01	40,375 25	92,270 26	54,633 35	
Travaux du matériel naval. (Ports.)	13,525 85	1,275 76	"	14,801 61	195 69	13,131 58	13,327 27	1,474 34	
——— (Établissements hors des ports.)	"	119 00	"	119 00	"	119 00	119 00	"	
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,935 27	586 01	"	2,521 28	47 92	795 80	843 72	1,677 56	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	2,298 37	"	"	2,298 37	176 75	2,040 98	2,217 73	80 64	
Travaux et dépenses pour le progrès des sciences maritimes	16 50	"	"	16 50	16 50	"	16 50	"	
Chiourmes	"	100 00	"	100 00	"	100 00	100 00	"	
Dépenses diverses	1,096 12	97 80	"	1,193 92	96 79	341 20	437 99	755 93	
Service militaire et subvention au service intérieur des colonies	46,683 81	581 00	"	47,264 81	"	1,840 22	1,840 22	41,424 59	
	229,147 72	9,740 85	"	238,888 57	54,982 33	63,559 46	118,541 79	120,346 78	
FINANCES.									
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	372,004 43	"	"	372,004 43	61,736 50	167,414 00	229,150 50	142,853 93	
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	1,595 00	"	"	1,595 00	493 00	1,102 00	1,595 00	"	
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	710 00	"	"	710 00	"	440 00	440 00	270 00	
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	115,384 75	"	"	115,384 75	15,670 00	73,779 00	89,449 00	25,935 75	
Emprunt national au pair	6,517 50	"	"	6,517 50	1,117 50	4,540 00	5,657 50	860 00	
Intérêts de cautionnements	568,657 41	48 00	"	568,705 41	43,367 16	182,132 50	225,499 66	343,205 75	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	7,938 00	"	"	7,938 00	"	100 00	100 00	7,838 00	
Dettes de l'ancienne liste civile	482,630 35	"	"	482,630 35	53,654 48	230,443 82	284,098 30	198,532 05	
Administration centrale. (Personnel.)	594 33	"	"	594 33	"	400 00	400 00	194 33	
——— (Matériel.)	31 00	1,380 00	"	1,411 00	"	"	"	1,411 00	
A reporter	1,556,062 77	1,428 00	"	1,557,490 77	176,038 64	660,351 32	836,389 96	721,100 81	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1834. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. (Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1836.)	ANNULATIONS DE CRÉANCES indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1835.	Exercice 1836.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
Report	1,556,062f 77c	1,428f 00c	"	1,557,490f 77c	176,038f 64c	660,351f 32c	836,389f 96c	721,100f 81c	
Suite des FINANCES.									
Monnaies. Service administratif dans les départements	10,204 90	"	"	10,204 90	8,961 73	1,204 17	10,165 90	39 00	
Monnaies. Frais de refonte d'anciennes espèces	188,321 65	"	"	188,321 65	188,321 65	"	188,321 65	"	
Traitements et frais de service des payeurs	51 38	"	"	51 38	"	"	"	51 38	
Contributions directes. Service administratif dans les départements	65 70	45 75	"	111 45	"	"	"	111 45	
Contributions directes. Frais de perception dans les départements	140 56	"	"	140 56	"	140 00	140 00	0 56	
Enregistrement, service administratif et de perception dans les départements	17,331 34	2,629 98	"	19,961 32	"	3,140 70	3,140 70	16,820 62	
Forêts. Service administratif et de surveillance dans les départements	9,144 04	174 14	"	9,318 18	"	3,555 39	3,555 39	5,762 79	
Forêts. Avances recouvrables	1,984 15	430 00	"	2,414 15	"	871 21	871 21	1,542 94	
Forêts. Frais pour l'aliénation des bois de l'État	1,161 66	210 75	"	1,372 41	"	175 41	175 41	1,197 00	
Douanes. Service administratif et de perception dans les départements	4,289 39	38 75	"	4,328 14	3,825 98	173 85	3,999 83	328 31	
Contributions indirectes. Service administratif et de perception dans les départements	15,486 43	89 24	"	15,575 67	14,011 86	834 37	14,846 23	729 44	
Contributions indirectes. Poudres à feu	143 89	"	"	143 89	"	13 47	13 47	130 42	
Tabacs. Exploitation des tabacs	545 78	"	"	545 78	"	218 10	218 10	327 68	
Postes. Service administratif et de perception dans les départements	4,180 03	311 75	"	4,491 78	"	3,213 80	3,213 80	1,277 98	
Postes. Transports des dépêches	4,588 42	75 00	"	4,663 42	"	1,848 57	1,848 57	2,814 85	
Postes. Service rural	277 94	"	"	277 94	"	183 50	183 50	94 44	
Salines et mines de sel de l'Est (intérêts d'avances)	"	2,387 01	"	2,387 01	"	2,387 01	2,387 01	"	
Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes	192,935 33	194 59	"	193,129 92	5,313 00	176,612 39	181,925 39	11,204 53	
Primes à l'exportation des marchandises	19,492 32	236 45	"	19,728 77	935 92	17,901 91	18,837 83	890 94	
Escompte sur le droit de consommation des sels	217 91	29 99	"	247 90	"	217 91	217 91	29 99	
	2,026,625 59	8,281 40	"	2,034,906 99	397,408 78	873,043 08	1,270,451 86	764,455 13	
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.									
Justice et cultes	183,440 54	9,285 21	"	192,725 75	1,304 36	77,020 56	78,324 92	114,400 83	
Affaires étrangères	2,312 18	44,567 66	"	46,879 84	"	44,587 06	44,587 06	2,292 78	
Instruction publique	29,393 52	"	"	29,393 52	"	23,708 72	23,708 72	5,684 80	
Intérieur	19,499 52	2,230 63	"	21,730 15	"	17,460 98	17,460 98	4,269 17	
Travaux publics, agriculture et commerce	47,975 93	10,151 39	27f 78c	58,099 54	"	46,715 64	46,715 64	11,383 90	
Guerre	114,682 80	119,197 91	"	233,880 71	"	"	"	233,880 71	
Marine	229,147 72	9,740 85	"	238,888 57	54,982 33	63,559 46	118,541 79	120,346 78	
Finances	2,026,625 59	8,281 40	"	2,034,906 99	397,408 78	873,043 08	1,270,451 86	764,455 13	
	2,653,077 80	203,455 05	27 78	2,856,505 07	453,695 47	1,146,095 50	1,599,790 97	1,256,714 10	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1835. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exerc. 1836. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
JUSTICE ET CULTES.				
SERVICE DE LA JUSTICE.				
Cour de cassation	760f 00c	"	760f 00c	
Cours royales	460 62	"	460 62	
Tribunaux de première instance	4,805 81	"	4,805 81	
——— de police	141 69	"	141 69	
Justices de paix	2,303 02	"	2,303 02	
	8,471 14	"	8,471 14	
SERVICE DES CULTES.				
Culte catholique. — Traitements et dépenses concernant les archevêques et évêques	4,957 17	"	4,957 17	
Culte catholique. — Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	12,256 36	66 66	12,189 70	
Culte catholique. — Bourses des séminaires	17,466 54	3,999 88	13,466 66	
Culte catholique. — Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	5,715 00	"	5,715 00	
Culte catholique. — Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	235 00	"	235 00	
Culte catholique. — Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	181,354 49	"	181,354 49	
Culte catholique. — Secours pour les établis. ecclésiastiques.	1,060 00	"	1,060 00	
	223,044 56	4,066 54	218,978 02	
RÉCAPITULATION.				
Service de la justice	8,471 14	"	8,471 14	
——— des cultes	223,044 56	4,066 54	218,978 02	
	231,515 70	4,066 54	227,449 16	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.				
Administration centrale. (Matériel)	19,926 78	"	19,926 78	
Traitements des agents politiques et consulaires	10,775 00	"	10,775 00	
Frais de voyages et de courriers	1,498 53	"	1,498 53	
Frais de service des résidences politiques et consulaires.	14,995 44	"	14,995 44	
Indemnités et secours	200 00	"	200 00	
	47,395 75	"	47,395 75	
INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Administration centrale	187 50	"	187 50	
Services généraux	71 77	"	71 77	
Administration académique et départementale	4,100 50	4,100 00	0 50	
Instruction supérieure. (Facultés)	597 36	"	597 36	
——— secondaire	376 40	"	376 40	
——— primaire. (Fonds généraux)	12,443 11	"	12,443 11	
Établissements scientifiques et littéraires	600 00	"	600 00	
Souscriptions, indemnités, encouragement pour les sciences, etc	819 50	"	819 50	
	19,196 14	4,100 00	15,096 14	

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exerc. 1836. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
INTÉRIEUR.				
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	1,523f 50c	"	1,523f 50c	
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	36 00	"	36 00	
Archives du royaume	355 80	"	355 80	
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	812 00	"	812 00	
Dépenses générales du personnel des gardes nationales.	13 88	"	13 88	
——— du matériel *idem*	46,311 04	"	46,311 04	
Récompenses nationales	205 00	"	205 00	
Secours aux étrangers réfugiés en France	1,775 80	"	1,775 80	
——— aux condamnés politiques	1,590 50	"	1,590 50	
Construction des maisons centrales de détention	21,150 27	"	21,150 27	
Travaux d'intérêt général dans les départements	5,600 00	"	5,600 00	
Établissements des beaux-arts	374 17	"	374 17	
Encouragements et souscriptions	710 00	"	710 00	
Secours généraux aux bureaux de charité, etc	370 00	"	370 00	
Dépenses relatives à l'administration départementale.	93 33	"	93 33	
Dépenses relatives aux maisons centrales de détention, etc	32,066 47	"	32,066 47	
Dépenses des cérémonies relatives à l'attentat du 28 juillet 1835	78 40	"	78 40	
	113,066 16	"	113,066 16	
TRAVAUX PUBLICS, AGRICULTURE ET COMMERCE.				
Haras, dépôt d'étalons, primes, etc	15,973 43	"	15,973 43	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture.	20,577 92	"	20,577 92	
Conservatoire et écoles des arts et métiers	55 56	"	55 56	
Brevets d'invention et encouragements aux manufactures et aux commerce	3,633 00	"	3,633 00	
Établissements sanitaires	103 00	"	103 00	
Encouragements aux pêches maritimes	138 12	"	138 12	
Poids et mesures	8,277 31	"	8,277 31	
Secours aux colons	603 50	"	603 50	
Mesures à prendre pour combattre les épidémies	204 40	"	204 40	
Personnel du corps des ponts et chaussées	1 58	"	1 58	
——— du corps et autres dépenses des mines	468 30	"	468 30	
Travaux à entretenir ou à continuer. (Routes royales et ponts.)	25,428 95	"	25,428 95	
Travaux à entretenir ou à continuer. (Navigation intérieure.)	6,319 95	"	6,319 95	
Travaux à entretenir ou à continuer. (Ports maritimes et services divers.)	21,572 20	"	21,572 20	
Travaux à entreprendre	2,800 00	"	2,800 00	
	106,157 22	"	106,157 22	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'Exercice 1835. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837.*

MINISTÈRE ET SERVICES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exerc. 1836. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
GUERRE.				
Recrutement	241f 25c	"	241f 25c	
Solde et entretien des troupes	48,081 58	"	48,081 58	
Lits militaires	53,020 21	"	53,020 21	
Remonte générale	1,608 60	"	1,608 60	
Fourrages	7,159 13	"	7,159 13	
Transports généraux	160 94	"	160 94	
Matériel de l'artillerie	14,304 49	"	14,304 49	
——— du génie	16,865 95	"	16,865 95	
Écoles militaires	159 53	"	159 53	
Service administratif et frais de colonisation en Afrique	17,402 23	"	17,402 23	
	159,003 91	"	159,003 91	
MARINE.				
Administration centrale. (Frais de bureaux et autres.)	53 43	"	53 43	
Service général. (Corps et agents entretenus.)	8,997 24	836f 26c	8,160 98	
Solde et entretien des corps organisés	55,328 33	5,556 63	49,771 70	
Travaux du matériel naval. (Ports.)	10,191 24	3,092 79	7,098 45	
——— (Établissements hors des ports.)	828 74	"	828 74	
——— de l'artillerie. (Ports.)	654 76	"	654 76	
——— hydrauliques et bâtiments civils	721 76	484 28	237 48	
——— et dép. pour le progrès des sciences maritimes	20 65	"	20 65	
Affrétements et transports par mer	445 56	258 91	186 65	
Chiourmes	13 41	"	13 41	
Dépenses diverses	186 53	56 06	130 47	
Colonies, service militaire et subvention au service intérieur	91,425 20	"	91,425 20	
	168,866 85	10,284 93	158,581 92	
FINANCES.				
Dette perpétuelle. Rentes 5 p. 0/0	353,428 21	72,707 00	280,721 21	
Dette perpétuelle. ——— 4 1/2 p. 0/0	135 00	"	135 00	
Dette perpétuelle. ——— 4 p. 0/0	3,210 00	140 50	3,069 50	
Dette perpétuelle. ——— 3 p. 0/0	86,927 00	17,852 50	69,074 50	
Intérêts des obligations de l'emprunt national	2,675 00	740 00	1,935 00	
Intérêts de capitaux de cautionnements	641,288 28	21,806 52	619,481 76	
à reporter	1,087,663 49	113,246 52	974,416 97	

MINISTÈRES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exerc. 1836. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE A PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
Report	1,087,663f 49c	113,246 52	974,416 97	
Suite du MINISTÈRE DES FINANCES.				
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	4,763 00	"	4,763 00	
Administration centrale des finances. (Personnel.)	1,553 40	"	1,553 40	
Frais de trésorerie	1,080 00	"	1,080 00	
Traitements, taxations, etc., des receveurs des finances	17 26	"	17 26	
Perte résultant des tolérances en fort sur le titre et le poids des monnaies	29,844 19	"	29,844 19	
Contributns directes. Service administratif dans les départemts	393 65	"	393 65	
Contributns directes. Frais de perception dans les départemts	1,107 84	"	1,107 84	
Enregistrmt timb. et dom. Serv. adm. et de percep. dans les départs	33,322 67	"	33,322 67	
Enregistrmt timb. et dom. Timbre	225 75	"	225 75	
Forêts. Serv. adm. et de surv. dans les départem.	10,771 92	6,240 31	4,531 61	
Forêts. Avances recouvrables	1,546 65	14 25	1,532 40	
Forêts. Frais pour l'aliénation de bois de l'État.	87 75	"	87 75	
Douanes. Serv. adm. et de percep. dans les départem.	2,253 44	"	2,253 44	
Contributons indirectes. Serv. administ. et de percep. dans les dép.	115,967 02	"	115,967 02	
Contributons indirectes. Poudres à feu	1,100 27	"	1,100 27	
Tabacs. — Exploitation des tabacs	1,268 80	"	1,268 80	
Postes. Serv. administ. et de percep. dans les dép.	5,967 25	"	5,967 25	
Postes. Transport des dépêches	55,957 89	"	55,957 89	
Postes. Paquebots à vapeur dans la Méditerranée	757,626 75	73,500 00	684,126 75	
Salines et mines de sel de l'Est	2,482 49	2,482 49	"	
Restitutions et non-valeurs sur contributions directes.	1,337 21	"	1,337 21	
Remboursement de sommes indûment reçues sur produit divers	1,728 79	"	1,728 79	
Primes à l'exportation des marchandises	1,235 90	"	1,235 90	
	2,119,303 38	195,483 57	1,923,819 81	

Récapitulation par ministère pour l'exercice 1835.

MINISTÈRES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exerc. 1836. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE A PAYER au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes	231,515f 70c	4,066f 54c	227,449f 16c	
Affaires étrangères	47,395 75	"	47,395 75	
Instruction publique	19,196 14	4,100 00	15,096 14	
Intérieur	113,066 16	"	113,066 16	
Travaux publics, agriculture et commerce	106,157 22	"	106,157 22	
Guerre	159,003 91	"	159,003 91	
Marine	168,866 85	10,284 93	158,581 92	
Finances	2,119,303 38	195,483 57	1,923,819 81	
	2,964,505 11	213,935 04	2,750,570 07	

SUITE DU COMPTE D'APURE MENT DES EXERCICES CLOS.

Tableau récapitulatif des Dépenses des exercices clos, restant à payer au 1er Janvier 1837.

DÉSIGNATION DES EXERCICES AUXQUELS se rapportent les créances.	CRÉANCES qui pouvaient être À PAYER pendant l'année 1836.	CRÉANCES PAYÉES PENDANT L'ANNÉE 1836. Justice et cultes.	Affaires étrangères.	Instruction publique.	Intérieur.	Travaux publics, agriculture et commerce.	Guerre.	Marine.	Finances.	TOTAL.	CRÉANCES RESTANT à payer au 1er janvier 1837.
DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS, NON FRAPPÉES DE DÉCHÉANCE.											
1° Créances réservées à l'époque de la déchéance des exercices.											
1826	79f 00c	"	"	"	"	"	"	"	79f 00c	79f 00c	"
1829	3,053 87	"	"	"	"	"	"	86f 00c	2,967 87	3,053 87	"
1830	7,997 83	"	"	"	"	"	"	"	7,997 83	7,997 83	"
	11,130 70	"	"	"	"	"	"	86 00	11,044 70	11,130 70	"
2° Créances payées sur crédits supplémentaires ouverts aux budgets des exercices courants.											
1823 et antérieurs	55,979 58	"	"	1	"	18f 92c	83f 95c	"	1,412 95	1,515 82	54,463f 76c
1824	2,286 36	"	"	"	"	9 46	"	"	1,113 20	1,122 66	1,163 70
1825	825 84	"	"	"	"	9 46	"	280 00	257 60	547 06	278 78
1826	60,930 82	"	"	"	"	19 46	"	"	125 68	145 14	60,785 68
1827	1,651 71	"	"	"	"	27 46	"	"	839 49	866 95	784 76
1828	10,414 26	"	"	"	"	31 46	"	"	5,988 03	6,019 49	4,394 77
1829	13,679 56	"	"	"	"	306 81	"	22 50	7,787 72	8,117 03	5,562 53
1830	230,561 62	"	"	"	"	212,172 80	"	1,118 87	2,550 95	215,842 62	14,719 00
1831	20,062 20	"	"	"	"	896 67	"	2,986 40	2,306 24	6,189 31	13,872 89
	396,391 95	"	"	"	"	213,492 50	83 95	4,407 77	22,381 86	240,366 08	156,025 87
REPORT des créances réservées	11,130 70	"	"	"	"	"	"	86 00	11,044 70	11,130 70	"
TOTAL	407,522 65	"	"	"	"	213,492 50	83 95	4,493 77	33,426 56	251,496 78	156,025 87
DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.											
Créances qui restaient à payer à l'époque de la clôture des exercices.											
1831	44,853 41	"	"	"	"	5,991 59	"	25 00	34,823 32	40,839 91	4,013 50
1832	686,903 75	2,843f 60c	4,409f 03c	"	15,865f 77c	23,228 92	34,814 75	5,924 57	70,305 97	157,392 61	529,511 14
1833	1,083,646 12	18,760 08	6,022 96	350f 00c	30,722 07	9,714 29	481 40	13,494 06	190,394 79	269,939 65	813,706 47
1834	2,402,809 60	77,020 56	44,587 06	23,708 72	17,460 98	46,715 64	"	63,559 46	873,043 08	1,146,095 50	1,256,714 10
1835	2,964,505 11	4,066 54	"	4,100 00	"	"	"	10,284 93	195,483 57	213,935 04	2,750,570 07
	7,182,717 99	102,690 78	55,019 05	28,158 72	64,048 82	85,650 44	35,296 15	93,288 02	1,364,050 73	1,828,202 71	5,354,515 28
REPORT des exercices périmés	407,522 65	"	"	"	"	213,492 50	83 95	4,493 77	33,426 56	251,496 78	156,025 87
TOTAL GÉNÉRAL	7,590,240 64	102,690 78	55,019 05	28,158 72	64,048 82	299,142 94	35,380 10	97,781 79	1,397,477 29	2,079,699 49	5,510,541 15

OBSERVATIONS.

Les créances qui pouvaient être à payer pendant l'année 1836 se décomposent ainsi qu'il suit :

1° Créances restant à payer au 1er janvier 1836, d'après le compte des finances de 1835;
2° Dépenses des exercices périmés, dont le payement a été autorisé en 1836, à titre de crédits supplémentaires, par les lois des 25 et 28 mai 1836;
3° Nouvelles créances dont l'admission résulte de crédits provisoirement ouverts par des ordonnances royales soumises en 1836 à la régularisation législative;
4° Créances qui restaient à payer sur 1835, à l'époque de la clôture de cet exercice;
5° Créances présumées éteintes en 1836 pour cause de déchéance.

Les payements, montant à 2,079,699 francs 49 centimes, se subdivisent de la manière suivante :

Payements effectués sur les créances restées à payer d'après les lois de règlement des exercices clos, ou dont l'admission a été ensuite autorisée par des crédits additionnels auxdits restes à payer. Le montant de ces payements est employé comme crédit législatif dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1836 (V. page 239), conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 23 mai 1834 ..... 1,839,333f 41c

Payements applicables à des crédits supplémentaires que des lois spéciales ont accordés sur les budgets de 1835 et 1836 aux ministères ci-après, savoir :

Sur l'exercice 1835 (loi du 28 mai 1836),			
Ministère de la guerre	83f 95c	21,313f 73c	
Ministère de la marine	1,154 16		
Ministère des finances	20,075 62		
Sur l'exercice 1836 (loi du 25 mai 1836),			
Ministère du commerce et des travaux publics		210,286 34	
		231,600 07	231,600 07

Payements imputables sur les crédits supplémentaires demandés par le projet de loi présenté à la Chambre des Députés le 4 février 1837, et qui ont été provisoirement ouverts par des ordonnances royales aux ministères ci-après :

Commerce et travaux publics	3,206f 16c	
Marine	3,253 61	8,766 01
Finances	2,306 24	
		2,079,699 49

En distinguant les créances propres au budget de l'exercice 1835, dont le règlement vient d'être proposé aux Chambres, les résultats du tableau ci-contre se résument ainsi qu'il suit :

	CRÉANCES de 1834 et antérieurs.	CRÉANCES d'exercices périmés réimputées sur 1835.	CRÉANCES de 1835.	TOTAL.
Il y avait à payer	4,513,569f 10c	112,166f 43c	2,964,505f 11c	7,590,240f 64c
Il a été payé	1,865,764 45	"	213,935 04	2,079,699 49
Et il reste à payer	2,647,804 65	112,166 43	2,750,570 07	5,510,541 15

Nota. L'exercice 1831 est compris dans les *exercices clos* pour les créances dont la liquidation est antérieure à l'époque de la déchéance de cet exercice, et dans les *exercices périmés* pour celles qui ont été liquidées postérieurement à cette époque.

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

SITUATION générale des Droits constatés et perçus sur les Contributions et Revenus de l'Exercice 1835.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS RESTANT à recouvrer sur l'exercice 1834 au 31 décembre 1835.	DROITS CONSTATÉS pendant l'exercice 1835.	TOTAL.	*À DÉDUIRE.* DÉCHARGES ACCORDÉES sur les droits constatés et les restes à recouvrer.	RESTE pour DROITS CONSTATÉS à recouvrer pendant l'exercice 1835.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'exercice 1835.	DROITS À RECOUVRER à la clôture de l'exercice 1835, et qui ont été transportés à l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	"	365,680,614 79	365,680,614f 79c	"	365,680,614f 79c	365,680,614f 79c	"	
Enregistrement et timbre	1,070,311f 26c	198,698,126 13	199,768,437 39	2,640,593f 83c	197,127,843 56	196,043,373 75	1,084,469f 81c	Aux termes de l'ordonnance royale du 23 décembre 1829, le ministre des finances doit comprendre, chaque année, dans son compte général, l'état des recettes effectuées sur les restes à recouvrer à l'expiration de chaque exercice, et dont l'application aura été faite aux exercices suivants.
Domaines	307,362 91	4,211,096 11	4,518,459 02	292,963 13	4,225,495 89	3,935,153 42	290,342 47	
Douanes et sels	"	162,191,713 02	162,191,713 02	"	162,191,713 02	162,191,713 02	"	Le rapport au Roi qui a proposé cette ordonnance, et qui est inséré au compte de 1829 (pages 7 et suivantes), s'explique ainsi relativement à l'état des recettes que l'on vient de rappeler :
Boissons et diverses taxes indirectes	571,612 04	113,415,962 69	113,987,574 73	484,166 62	113,503,408 11	113,168,018 82	335,389 29	
Tabacs	"	74,435,053 65	74,435,053 65	"	74,435,053 65	74,435,053 65	"	«Ce développement serait fourni par le ministre des finances, lorsqu'à l'époque du règlement des exercices quelques produits seraient «restés à réaliser à la charge des redevables de l'État. La régularité du service de la perception et sa marche facile réduiront ce dernier cas «à de rares exceptions, etc. »
Poudres	"	4,615,012 47	4,615,012 47	"	4,615,012 47	4,615,012 47	"	
Postes	"	37,106,155 79	37,106,155 79	"	37,106,155 79	37,106,155 79	"	En effet, les produits de l'enregistrement et du timbre, ceux des domaines et ceux des boissons et autres taxes indirectes sont les seuls qui, à la clôture de l'exercice, ne se trouvent pas entièrement recouvrés.
Coupes de bois	"	24,231,124 81	24,231,124 81	"	24,231,124 81	24,231,124 81	"	Les contributions directes sont toujours perçues, en totalité, dans le cours de l'exercice auxquelles elles se rapportent, l'article 3 de l'ordonnance royale du 8 décembre 1832 ayant imposé aux comptables l'obligation de solder, de leurs fonds personnels, la portion des rôles qui ne serait pas rentrée à l'échéance des derniers termes fixés pour leur recouvrement.
Salines et mines de sel de l'Est	"	1,462,721 42	1,462,721 42	"	1,462,721 42	1,462,721 42	"	A l'égard des produits des douanes, des postes, des coupes de bois, des salines, des monnaies et des recettes accidentelles, ils sont généralement, par leur nature et d'après les lois qui les régissent, réalisés au moment même où ils sont liquidés et constatés, ou au moins dans un délai qui ne dépasse, dans aucun cas, l'époque de la clôture de chaque exercice.
Produit de la ferme des jeux	"	5,500,000 00	5,500,000 00	"	5,500,000 00	5,500,000 00	"	
Bénéfice de la loterie royale	"	7,764,925 06	7,764,925 06	"	7,764,925 06	7,764,925 06	"	Dans cet état de choses, et pour satisfaire aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance précitée du 23 décembre 1829, en se conformant aux règles observées pour chaque nature d'impôts ou de revenus, l'administration des finances publie deux tableaux,
Produits universitaires	"	3,517,311 01	3,517,311 01	"	3,517,311 01	3,517,311 01	"	L'un des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus publics de l'exercice 1835;
Produits divers	"	24,116,956 45	24,116,956 45	"	24,116,956 45	24,116,956 45	"	L'autre des recettes provenant des exercices clos, effectuées pendant l'année 1836, et qui ont été appliquées aux budgets des exercices courants, en exécution des lois de règlement des exercices d'où elles proviennent.
	1,949,286 21	1,026,946,773 40	1,028,896,059 61	3,417,723 58	1,025,478,336 03	1,023,768,134 46	1,710,201 57	

État des Recettes provenant des exercices clos, effectuées pendant l'année 1836.

NATURE DES RECETTES.	MONTANT des RECETTES.	OBSERVATIONS.
Versement effectué par la caisse des dépôts et consignation du montant de traites souscrites en 1824 et 1826, pour adjudication de coupes de bois dans le département de l'Aube, et qui avaient été déposées à cette caisse par suite de contestations survenues entre le domaine de l'État et des communes	10,784f 30c	NOTA. Cette somme a été appliquée à l'exercice 1836. (Voir page 63.)
	10,784 30	

COMPTE

DU SERVICE SPÉCIAL

DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS

SOUMISSIONNÉS,

AU 31 DÉCEMBRE 1836.

NOTE

Sur le Service spécial des Ponts, Canaux et Travaux divers soumissionnés.

Les lois des 10 avril et 13 mai 1818, 20 juin et 5 août 1821, 17 avril et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter, soit à diverses compagnies soumissionnaires, soit à la caisse des dépôts et consignations, les fonds nécessaires pour subvenir à la construction de plusieurs ponts et canaux, à l'achèvement du port de Dunkerque, et du canal de Saint-Maur.

Les lois des 28 juin 1829, 29 juillet 1829, 31 mars 1831 et 30 juin 1835, ont également réglé les dispositions que nécessitaient les travaux à faire dans les ports du Havre, de Boulogne et de Granville, et pour les quais et le port de Rouen.

L'emploi de ces diverses ressources spéciales, non comprises au budget général de l'État, a été primitivement délégué au ministre de l'intérieur; il fait maintenant partie des attributions du ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, institué par les ordonnances des 22 février et 2 mars 1836.

Deux tableaux sont placés à la suite de la présente note.

Le premier résume les renseignements publiés dans les comptes des finances des années 1832 et 1833 sur la date des lois qui ont autorisé les emprunts, le nom des soumissionnaires, l'objet des travaux ou entreprises, le montant des emprunts, le taux annuel des intérêts, de la prime et de l'amortissement, résultant des engagements contractés par le Trésor avec les prêteurs, le point de départ et la durée de l'amortissement, les charges que les fonds généraux du budget ont annuellement supportées pour le service des emprunts, et, enfin, l'explication des circonstances et des stipulations particulières à chacun d'eux.

Le second compare entre eux les différents termes qui composent l'ensemble de la situation du service spécial dont il s'agit, c'est-à-dire les soumissions, les termes échus, les versements effectués, les dépenses constatées, les ordonnances payées, et enfin le solde restant au 1er janvier 1837, à verser, à dépenser et à payer.

Les résultats de ce dernier tableau se lient à ceux du *Compte de trésorerie*, page 142 pour la différence entre les recettes et les payements de l'année 1836, et à la *Situation générale des finances*, page 305, pour les fonds restant à employer au 1er janvier 1837.

Ces différents résultats se résument ainsi qu'il suit :

1° Les soumissions souscrites par les prêteurs s'élevaient à	142,820,200f 00c
Les versements effectués d'après les termes échus de ces soumissions ont été de	142,200,200 00
Il reste à verser au trésor	620,000 00
2° Sur les emprunts faits et montant, comme il vient d'être dit, à	142,820,200 00
Les dépenses constatées pour les services liquidés ont été de	141,513,392 99
Il reste par conséquent à dépenser	1,306,807 01

3° Les dépenses liquidées, ci.....	141,513,392f 99c
rapprochées des dépenses payées, qui sont de.....	141,414,395 91
présentent un reste à payer de.....	98,997 08
4° Enfin, les versements faits par les soumissionnaires s'étant élevés à.....	142,200,200 00
Et les payements effectués sur les dépenses constatées n'ayant été que de.....	141,414,395 91
Le service des ponts et canaux a laissé disponible au profit du service de trésorerie une somme de.....	785,804 09

Ce dernier terme, qui est porté au passif de l'administration des finances, se justifie par le rapprochement des opérations de l'année 1836, savoir :

L'excédant de recette sur le service des ponts et canaux était au 1er janvier 1836 (voir page 279 *du compte des finances de 1835*), de.....		524,820f 46c
La recette de l'année 1836 a été de.....	590,000 00	
Les payements s'élèvent à.....	329,016 37	
EXCÉDANT de recette en 1836.....	260,983 63	260,983 63
SOMME égale à celle ci-dessus.....		785,804 09

Le compte publié par le ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, présente, relativement aux dépenses faites, tous les développements administratifs que comporte le service spécial dont on vient d'analyser les principaux résultats.

COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Nota. *Voir les développements de ce tableau publiés au compte des finances des années 1832 et 1833.*

Tableau résumé de la Dette contractée par le Trésor.

OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	DATE DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	MONTANT des EMPRUNTS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1836.	PENDANT L'ANNÉE 1836, sur l'exercice 1835.	PENDANT L'ANNÉE 1836, sur l'exercice 1836.	TOTAL au 1er janvier 1837.	DÉVELOPPEMENT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS — PENDANT LA DURÉE DE L'EXERCICE 1835. Intérêts.	Primes.	Amortissement.	Déficit de péage et autres dépenses indivisibles.	TOTAL.	JUSQU'À LA FIN DE L'EXERCICE 1835. Intérêts.	Primes.	Amortissement.	Déficit de péage et autres dépenses indivisibles.	TOTAL.	PAYEMENTS restant à faire par le trésor pour l'amortissement du capita emprunté.
		fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Pont de Bordeaux (*a*)	10 avril 1818.	2,000,000	199,475 01	"	"	199,475 01	"	"	"	1,981 25	1,981 25	"	"	"	199,475 01	199,475 01	Mémoire.
Pont de Libourne (*b*)	13 mai 1818.	1,500,000	1,816,111 81	63,533 60	62,780 55	1,942,425 96	"	"	"	128,107 60	128,107 60	"	"	"	1,879,645 41	1,879,645 41	Mémoire.
Port de Dunkerque (*c*)	20 juin 1821.	1,940,000	2,089,561 10	"	166,075 00	2,255,636 10	"	"	"	215,000 00	215,000 00	369,561 10	"	"	1,720,000 00	2,089,561 10	Mémoire.
Ponts. { de Bergerac. — d'Agen. — d'Aiguillon. — De Moissac. — De Coëmont (*d*)	5 août 1821.	2,900,000	3,176,700 00	"	290,000 00	3,466,700 00	134,395 83	44,798 61	110,805 56	"	290,000 00	1,966,412 31	466,570 76	743,716 93	"	3,176,700 00	2,036,436
Ponts. { de Montrejeau. — De la Roche-de-Glun. — Du Petit Vey. — De Souillac	*Idem.*	1,800,000	1,976,550 00	"	180,000 00	2,156,550 00	83,418 10	27,806 03	68,775 87	"	180,000 00	1,215,261 13	299,671 46	461,617 41	"	1,976,550 00	1,263,995
Pont de Laval (*e*)	*Idem.*	200,000	86,962 20	4,434 20	"	91,396 40	"	"	"	4,434 20	4,434 20	12,727 15	"	"	78,669 25	91,396 40	Mémoire.
Pont de Pinsaguel	*Idem.*	150,000	159,250 00	"	15,000 00	174,250 00	6,865 54	2,288 51	5,845 95	"	15,000 00	94,571 89	24,690 64	39,987 47	"	159,250 00	103,690
Canal du Rhône au Rhin	*Idem.*	10,000,000	8,621,770 00	"	815,000 00	9,436,770 00	597,000 00	15,000 00	203,000 00	"	815,000 00	6,891,270 00	1,527,500 00	203,000 00	"	8,621,770 00	9,581,637
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	6,600,000	4,669,500 00	"	429,000 00	5,098,500 00	396,000 00	33,000 00	"	"	429,000 00	4,405,500 00	264,000 00	"	"	4,669,500 00	6,600,000
Canal des Ardennes	*Idem.*	8,000,000	5,980,000 00	"	560,000 00	6,540,000 00	480,000 00	80,000 00	"	"	560,000 00	5,340,000 00	640,000 00	"	"	5,980,000 00	8,000,000
Navigation de l'Isle (*f*)	*Idem.*	2,500,000	2,937,500 00	"	250,000 00	3,187,500 00	"	"	"	250,000 00	250,000 00	"	"	"	2,937,500 00	2,937,500 00	Mémoire.
Navigation de l'Oise	5 août 1821 et ordonnance royale du 13 juillet 1825.	3,000,000	1,349,875 00	125 00	195,000 00	1,545,000 00	180,000 00	15,000 00	"	"	195,000 00	1,282,500 00	67,500 00	"	"	1,350,000 00	3,000,000
Canal de Bourgogne (*g*)	14 août 1822.	25,000,000	11,324,645 90	2,722 50	1,649,505 00	12,976,873 40	1,244,982 65	125,000 00	280,017 35	"	1,650,000 00	10,152,898 65	375,000 00	799,469 75	"	11,327,368 40	Mémoire.
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	5,500,000	3,387,856 45	5,643 55	364,100 00	3,757,600 00	261,156 30	27,500 00	75,443 70	"	364,100 00	2,744,889 20	192,500 00	456,110 80	"	3,393,500 00	4,964,533
Canaux de Bretagne	*Idem.*	36,000,000	17,805,600 00	"	2,563,200 00	20,368,800 00	1,975,347 00	180,000 00	407,853 00	"	2,563,200 00	16,106,825 00	540,000 00	1,158,775 00	"	17,805,600 00	34,410,128
A reporter	.....	107,090,000	65,581,357 47	76,458 85	7,539,660 55	73,197,476 87	5,359,165 42	550,393 15	1,151,741 43	599,523 05	7,660,823 05	50,582,416 43	4,397,432 86	3,862,677 36	6,815,289 67	65,657,816 32	

(*a*) Les sommes payées forment la moitié de la différence en moins, entre le produit annuel du péage concédé à la compagnie pour 99 ans, à dater du 17 mai 1822, et la somme de 190,000 francs à laquelle ce produit est évalué. Cette évaluation ayant été dépassée en 1836, le trésor n'a rien eu à payer.

(*b*) La compagnie doit recevoir par an pour intérêts, primes et amortissement 150,000 francs que le Gouvernement s'est engagé à compléter si le péage concédé était insuffisant. La somme à payer sur l'exercice 1836 en exécution de cette condition, et qui s'élève à 126,066 francs 40 centimes, réduira le capital à 658,725 francs 92 centimes.

(*c*) La somme restant à amortir doit être supportée par la ville de Dunkerque, ainsi que les intérêts. Cette ville a versé 22,800 francs en 1836.

(*d*) Le département de la Dordogne et la ville de Bergerac devront rembourser au trésor la moitié de la différence entre le produit du péage perçu sur le pont de cette ville en 1836, et la somme de 63,000 francs à laquelle il a été évalué.

(*e*) La compagnie perçoit le péage dont le produit est affecté au service de l'intérêt de la prime et de l'amortissement. Les sommes payées par le trésor ont pour objet le complément des 24,000 francs garantis annuellement à la compagnie. Le contingent de 1836 s'élève à 3,754 francs 25 centimes. Le payement de cette somme réduira le capital restant dû à 29,000 francs.

(*f*) La compagnie doit recevoir annuellement jusqu'en 1845, à titre d'intérêts et d'amortissement, 1/10e des fonds fournis par elle. Il ne peut y avoir division entre l'intérêt et l'amortissement.

(*g*) Le trésor doit payer en 1836, pour intérêts 1,230,519 francs 65 centimes; pour prime, 125,000 francs; et pour amortissement 294,480 francs 35 centimes; en tout, 1,650,000 francs. Cette somme réduira le capital à amortir sur les fonds des exercices postérieurs à 1836, à 23,906,050 francs.

Suite du COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du tableau résumé de la Dette contractée par le Trésor.

OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	DATE DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	MONTANT des EMPRUNTS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — PENDANT L'ANNÉE 1836, sur l'exercice 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — PENDANT L'ANNÉE 1836, sur l'exercice 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — TOTAL au 1er janvier 1837.
		fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	.....	107,090,000	65,581,357 47	76,458 85	7,539,660 55	73,197,476 87
Canal du Nivernais	14 août 1822.	8,000,000	4,732,800 00	"	542,400 00	5,275,200 00
Canal de Berry	*Idem.*	12,000,000	6,634,800 00	"	817,200 00	7,452,000 00
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	12,000,000	6,483,600 00	"	800,400 00	7,284,000 00
Navigation du Tarn entre Alby et Gaillac	14 août 1822 et ordonnance royale du 6 septembre 1825.	800,000	392,433 53	"	48,000 00	440,433 53
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville (*a*)	29 juillet 1829.	600,000	232,699 00	3,610 86	100,000 00	336,309 86
Grands travaux du port du Havre (*b*)	28 juin 1829.	2,800,000	"	"	"	"
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	*Idem.*	(*c*) 950,000	226,398 26	15,582 30	95,000 00	336,980 56
	30 juin 1835.	(*d*) 700,000	"	"	"	"
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen	31 mars 1831.	(*e*) 385,000	156,046 88	"	76,640 60	232,687 48
		340,000	"	1,457 53	2,078 86	3,536 39
TOTAUX		145,665,000	84,440,135 14	97,109 54 (*f*)	10,021,380 01 (*g*)	94,558,624 69
				10,118,489 55		

OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	DÉVELOPPEMENT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS — PENDANT LA DURÉE DE L'EXERCICE 1835. Intérêts.	Primes.	Amortissement.	Déficit de péage et autres dépenses indivisibles.	TOTAL.	JUSQU'À LA FIN DE L'EXERCICE 1835. Intérêts.	Primes.	Amortissement.	Déficit de péage et autres dépenses indivisibles.	TOTAL.	PAYEMENTS restant à faire par le trésor pour l'amortissement du capital emprunté.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	5,359,165 42	550,393 15	1,151,741 43	599,523 05	7,660,823 05	50,582,416 43	4,397,432 86	3,862,677 36	6,815,289 67	65,657,816 32	Mémoire.
Canal du Nivernais	397,216 00	40,000 00	105,184 00	"	542,400 00	3,936,592 00	240,000 00	556,208 00	"	4,732,800 00	7,332,982 "
Canal de Berry	607,248 00	60,000 00	149,952 00	"	817,200 00	5,657,792 00	300,000 00	677,008 00	"	6,634,800 00	11,164,972 "
Canal latéral à la Loire	591,316 00	60,000 00	149,084 00	"	800,400 00	5,508,768 00	300,000 00	674,832 00	"	6,483,600 00	11,168,276 "
Navigation du Tarn entre Alby et Gaillac	34,577 27	"	13,422 73	"	48,000 00	312,769 51	"	79,664 02	"	392,433 53	706,275 "
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville (*a*)	"	"	43,610 86	"	43,610 86	"	"	236,309 86	"	236,309 86	263,690 "
Grands travaux du port du Havre (*b*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Travaux d'amélioration du port de Boulogne — *Idem.*	"	"	"	110,582 30	110,582 30	131,398 26	"	"	110,582 30	241,980 56	Mémoire.
Travaux d'amélioration du port de Boulogne — 30 juin 1835.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen — 31 mars 1831.	"	"	"	81,453 13	81,453 13	36,093 75	"	38,500 00	81,453 13	156,046 88	Mémoire.
	1,457 53	"	"	"	1,457 53	1,457 53	"	"	"	1,457 53	Mémoire.
TOTAUX	6,990,980 22	710,393 15	1,612,995 02	791,558 48	10,105,926 87	66,167,287 48	5,237,432 86	6,125,199 24	7,007,325 10	84,537,244 68 (*h*)	

(*a*) L'intérêt est payé par la ville de Granville.

(*b*) Les intérêts ne sont pas payés à la compagnie pendant les huit années que doivent durer les versements; le compte en est réglé chaque trimestre, et le résultat en faveur des prêteurs est ajouté à leur avoir comme accroissement de capital produisant également intérêts. Par l'effet de cette accumulation, la compagnie, qui avait versé au 31 décembre 1836 une somme de 2,450,000 francs, était créancière de 3,062,386 fr. 25 cent.

(*c*) Les diverses ressources créées par la loi du 28 juin 1829 ont été employées concurremment avec les fonds d'emprunt à l'exécution des travaux, sauf le prélèvement de la somme nécessaire au payement des intérêts, ce qui a permis de réduire à 950,000 francs l'emprunt que la loi avait autorisé jusqu'à concurrence de 1,900,000 fr. Les 110,582 fr. 30 c. payés en 1836 par le trésor et 25,000 fr. versés par la ville ont été imputés par compte courant avec la caisse des dépôts et consignations, d'abord sur les intérêts et subsidiairement sur le capital, qui se trouvait réduit au 31 décembre 1836 à 778,849 fr.

(*d*) Ce prêt est fait par la caisse des dépôts et consignations moyennant un intérêt de 4 1/2 p. 0/0. Les ressources affectées au payement de l'intérêt et de l'amortissement du capital ne doivent recevoir cette destination qu'après le remboursement du précédent emprunt auquel elles sont employées; jusque-là les intérêts sont portés à l'avoir de la caisse comme accroissement de capital produisant aussi des intérêts. Par suite de cette opération, la caisse, qui n'avait prêté au 31 décembre 1836 que 560,000 francs, était créancière de 390,834 fr. 40 cent.

(*e*) Cet emprunt, soumissionné par des capitalistes, fait partie de celui de 840,000 francs autorisé par la loi du 31 mars 1831. Les 76,640 fr. 60 cent. payés par le trésor et 16,000 fr. fournis par la ville ont formé un total de 92,640 fr. 60 cent. touchés par les soumissionnaires. La portion du capital amortie au 31 décembre 1836 s'élève à 192,500 francs.

(*f*) Ces payements ont été effectués, savoir : sur les fonds du chapitre IV du budget du ministère des finances, exercices 1835 (*intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux*) 76,458f 85c
Et sur ceux du ministère des travaux publics, chap. XX (*travaux à entretenir ou à continuer*), et chap. XXII (*travaux sur produits de droits spécialisés*), pour 20,650 69
97,109 54

Ces derniers payements se rapportent aux emprunts des ports de Granville, Boulogne et Rouen, dont les intérêts et l'amortissement sont compris avec les dépenses des travaux dans les crédits du ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

(*g*) Les payements sur l'exercice 1836 ont été effectués, 1° sur les fonds du budget du ministère des finances (*intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux*) 9,847,660f 55c
2° Et sur ceux du ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, chapitre XVII (*travaux à entretenir ou à continuer*), et chapitre XIX (*travaux sur produits de droits spécialisés*) 173,719 46
Ces derniers payements se rapportent aux emprunts des ports de Boulogne et de Rouen 10,021,380 01

(*h*) Ce total représente les payements effectués antérieurement au 1er janvier 1836, pour 84,440,135f 14c
Et ceux de l'année 1836 sur l'exercice 1835, pour 97,109 54
Somme pareille 84,537,244 68

SUITE DU COMPTE DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS SOUMISSIONNÉS.

Situation générale des Recettes et des Dépenses au 1er Janvier 1837.

DÉSIGNATION des PONTS, CANAUX et travaux divers soumissionnés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des SOUMISSIONS.	MONTANT DES TERMES ÉCHUS sur les soumissions. antérieurement au 1er janvier 1836.	MONTANT DES TERMES ÉCHUS sur les soumissions. pendant l'année 1836.	VERSEMENTS EFFECTUÉS par les soumissionnaires au 1er janvier 1837.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS TOTAL au 1er janvier 1837.	RESTE A VERSER sur le montant des soumissions	RESTE À DÉPENSER sur le montant des soumissions.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.	EXCÉDANT DES RECETTES sur les payements.
PONTS.													
(*Loi du 5 août 1821.*)													
Pont du Petit-Vey (Calvados)	Urbain Sartoris.	300,000f	300,000f	"	300,000f	300,000f 00c	300,000f 00c	"	300,000f 00c	"	"	"	"
—— de la Roche-de-Glun (Drôme)	*Idem.*	800,000	800,000	"	800,000	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	"	"	"	"
—— de Montrejeau (Haute-Garonne)	*Idem.*	200,000	200,000	"	200,000	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	"	"	"
—— de Souillac (Lot)	*Idem.*	500,000	500,000	"	500,000	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	"	"	"
—— de Pensaguel (Haute-Garonne)	*Idem.*	150,000	150,000	"	150,000	150,000 00	150,000 00	"	150,000 00	"	"	"	"
—— de Bergerac (Dordogne)	Balguerie et compagnie.	600,000	600,000	"	600,000	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	"	"	"	"
—— d'Aiguillon (Lot-et-Garonne)	*Idem.*	480,000	480,000	"	480,000	480,000 00	480,000 00	"	480,000 00	"	"	"	"
—— d'Agen (Lot-et-Garonne)	*Idem.*	1,000,000	1,000,000	"	1,000,000	1,000,000 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	"	"	"
—— de Coëmont (Sarthe)	*Idem.*	320,000	320,000	"	320,000	320,000 00	320,000 00	"	320,000 00	"	"	"	"
—— de Moissac (Tarn-et-Garonne)	*Idem.*	500,000	500,000	"	500,000	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	"	"	"
—— de Laval (Mayenne)	Dubois-Fresnay et compag.	200,000	200,000	"	200,000	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	"	"	"
CANAUX.													
(*Loi du 5 août 1821.*)													
Canal des Ardennes	Urbain Sartoris.	8,000,000	8,000,000	"	8,000,000	8,000,000 00	8,000,000 00	"	8,000,000 00	"	"	"	"
—— de la Somme	*Idem.*	6,600,000	6,600,000	"	6,600,000	6,600,000 00	6,600,000 00	"	6,600,000 00	"	"	"	"
—— latéral de l'Oise	*Idem.*	3,000,000	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000 00	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"	"	"	"
—— du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	10,000,000	"	10,000,000	10,000,000 00	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"	"	"	"
—— de la rivière d'Isle	Froidefond de Bellisle et ce.	2,500,000	2,500,000	"	2,500,000	2,500,000 00	2,500,000 00	"	2,500,000 00	"	"	"	"
(*Loi du 14 août 1822.*)													
Canal de Bretagne	André et Cottier.	36,000,000	36,000,000	"	36,000,000	36,000,000 00	36,000,000 00	"	36,000,000 00	"	"	"	"
—— du Cher	*Idem.*	12,000,000	12,000,000	"	12,000,000	12,000,000 00	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	"	"	"
—— latéral de la Loire	*Idem.*	12,000,000	12,000,000	"	12,000,000	12,000,000 00	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	"	"	"
—— du Nivernais	*Idem.*	8,000,000	8,000,000	"	8,000,000	8,000,000 00	8,000,000 00	"	8,000,000 00	"	"	"	"
—— de Bourgogne	Jonas Hagermann.	25,000,000	25,000,000	"	25,000,000	25,000,000 00	25,000,000 00	"	25,000,000 00	"	"	"	"
—— d'Arles à Bouc	Gcl Odier et compagnie.	5,500,000	5,500,000	"	5,500,000	5,500,000 00	5,500,000 00	"	5,500,000 00	"	"	"	"
		133,650,000	133,650,000	"	133,650,000	133,650,000 00	133,650,000 00	"	133,650,000 00	"	"	"	"
TRAVAUX DIVERS.													
Travaux du port de Dunkerque. (*Loi du 20 juin 1821.*)		1,940,000	1,940,000	"	1,940,000	1,940,000 00	1,940,000 00	"	1,940,000 00	"	"	"	"
Canal de Saint-Maur. (*Loi du 17 avril 1822.*)		655,200	655,200	"	655,200	655,200 00	655,200 00	"	655,200 00	"	"	"	"
Navigation du Tarn entre Alby et Gaillac. (*Loi du 14 août 1822.*)		800,000	800,000	"	800,000	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	"	"	"	"
Travaux du port du Havre. (*Loi du 28 juin 1829.*)		2,800,000	2,100,000	350,000f	2,450,000	1,966,508 25	1,747,621 45	135,248f 70c	1,882,870 15	350,000f 00c	833,491f 75c	83,638f 10c	567,129f 85c
—— du port de Boulogne. (*Lois des 28 juin 1829 et 30 juin 1835.*)		1,650,000	1,410,000	100,000	1,510,000	1,428,760 96	1,293,500 00	131,749 70	1,425,249 70	140,000 00	221,239 04	3,511 26	84,750 30
—— du port de Granville. (*Loi du 29 juillet 1829.*)		600,000	600,000	"	600,000	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	"	"	"	"
—— des quais et port de Rouen. (*Loi du 31 mars 1831.*)		725,000	455,000	140,000	595,000	476,435 04	399,058 09	62,017 97	461,076 06	130,000 00	248,564 96	15,358 98	133,923 94
		(a) 142,820,200	141,610,200	(b) 590,000	142,200,200 (c)	141,516,904 25	141,085,379 54	329,016 37 (b)	141,414,395 91	620,000 00	1,303,295 75	102,508 34	785,804 09
			142,200,200										

OBSERVATIONS.

Le montant des soumissions au 1er janvier 1837 est de..... 142,820,200

Pour comparer ce résultat avec le total des emprunts détaillés au tableau précédent, il est nécessaire,

1° D'en déduire la somme de 655,200 fr, produit d'une concession d'eau, dont le prix, employé à l'achèvement du canal de Saint-Maur, n'exprime point une dette contractée par le trésor et qu'il ait à rembourser, ci. 655,200

142,165,000

et d'y ajouter les deux emprunts contractés pour les ponts de Bordeaux et de Libourne, ces emprunts représentent des fonds spéciaux, dont l'emploi avait lieu sans l'intervention du trésor, qui ne participe à la dépense des primes et de l'amortissement que pour la différence résultant de la moins-value des droits de péage..... 3,500,000

TOTAL ÉGAL au montant des emprunts détaillés au tableau qui précède..... 145,665,000

(b) Voir le compte des opérations de l'année, pages 18 et 19.

(c) Le tableau page 437 du compte des finances de l'année 1832 a développé par année ceux de ces versements qui ont été effectués jusqu'au 1er janvier 1833, et il est facile d'en compléter les résultats par les versements des années 1833, 1834, 1835 et 1836.

COMPTE

DE LA LIQUIDATION DE L'INDEMNITÉ

ACCORDÉE

AUX ANCIENS PROPRIÉTAIRES DÉPOSSÉDÉS.

(Loi du 27 Avril 1825.)

NOTE

Sur la Liquidation de l'Indemnité accordée par la Loi du 27 Avril 1825.

La loi du 27 avril 1825 avait affecté au payement de l'indemnité due aux anciens propriétaires de biens-fonds confisqués et aliénés, en exécution des lois sur les émigrés, déportés et condamnés révolutionnairement, 30 millions de rentes 3 p. 0/0 au capital d'un milliard (1).

La liquidation en était attribuée, sous la surveillance du ministre des finances, à une commission spéciale, dont les décisions pouvaient être attaquées devant le Roi, en son Conseil d'état, par les ayants droit. La même faculté était réservée au ministre des finances.

En conséquence, les allocations ne pouvaient être considérées comme définitives qu'après adhésion des réclamants et du ministre aux décisions de la commission, ou après la confirmation ou la modification de ces décisions par ordonnances royales.

Les rentes représentatives du milliard devaient être inscrites au grand-livre de la dette publique par cinquième, d'année en année, à compter du 22 juin 1825, à l'exception, toutefois, des rentes de 250 fr. et au-dessous, dont les arrérages couraient en totalité à partir de ladite époque. (Art. 5 de la loi du 27 avril 1825.)

Il est résulté de cette exception que les imputations faites sur le crédit de 6 millions de rentes, affecté au premier cinquième, se sont trouvées augmentées des sommes dont les derniers ont été dégrevés.

La liquidation du milliard de l'indemnité devait donner lieu à deux opérations distinctes. La première était réglée par la loi précitée; la seconde devait être l'objet d'une loi nouvelle applicable aux sommes qui, restées libres après les allocations primitives, auraient formé le fonds de réserve appelé généralement le *fonds commun*, et qui étaient destinées à réparer les inégalités résultant de l'application des bases différentes fixées par les deux premiers paragraphes de l'article 2 de la loi du 27 avril 1825.

Ces dernières dispositions ont été changées par la loi du 5 janvier 1831, qui a restitué à l'État la propriété du fonds de réserve dont il s'agit.

---

(1) Le compte des finances de l'année 1831 (pages 270 à 277) indique les époques auxquelles a été inscrit le crédit de 30 millions de rentes ouvert au ministre des finances par l'article 6 de la loi du 27 avril 1825, ainsi que la répartition qui a été faite des fonds affectés au service des rentes de l'indemnité, entre les différents budgets des exercices pendant lesquels les cinquièmes sont venus à échéance.

	CAPITAL.	RENTES.
Il en est résulté que le crédit général affecté au payement de l'indemnité, et s'élevant, comme il a été dit, à.....	1,000,000,000f	30,000,000f
A été réduit par approximation de.....	100,000,000	3,000,000
Et ramené ainsi à.....	900,000,000	27,000,000
Postérieurement, et lors de la présentation du projet de budget de l'exercice 1833, on reconnut, après avoir supputé la dépense que devaient occasionner les liquidations restant à opérer, qu'il y avait lieu de proposer une nouvelle réduction de crédit de.....	30,000,000	900,000
Cette réduction a été ordonnée par l'article 10 de la loi du 24 avril 1833.		
Ainsi le crédit général ne se trouve plus être que de.....	870,000,000	26,100,000

La commission de liquidation a été dissoute le 31 décembre 1832, conformément à l'article 16 de la loi du 21 avril précédent, après avoir prononcé sur toutes les demandes présentées en temps utile aux préfectures, et qui étaient au nombre de 30,804.

	CAPITAL.	RENTES.
Le montant des allocations auxquelles ces demandes ont donné lieu et qui ont été fixées, soit par des décisions de la commission, soit par les ordonnances royales rendues sur le pourvoi du ministre ou des parties, se compose ainsi qu'il suit:		
1° Allocations dont l'inscription a été autorisée par le ministre des finances.....	865,140,136	25,954,301
2° Allocations sur lesquelles il y a pourvoi des parties pour prétendue insuffisance.....	18,433	553
3° Allocation dont l'inscription est refusée par ordonnance sur l'interprétation de laquelle il y a pourvoi.....	11,551	346
TOTAL.....	865,170,120	25,955,200
Depuis, et en exécution de la loi du 14 juin 1835, qui a investi le ministre des finances du pouvoir de statuer sur les demandes admises par ordonnances réformant quelques décisions de la commission, il a été opéré plusieurs liquidations, savoir:		
1° Allocations dont l'inscription a été autorisée.	634,692	19,055
2° Allocations non encore définitives, et sur lesquelles il y a ou il peut y avoir pourvoi des parties.....	266,971	8,009
TOTAL des allocations arrêtées au 1er janv. 1837	866,071,783	25,982,264

	CAPITAL.	RENTES.
Il reste donc encore disponible sur le crédit général la somme de.....	3,928,217	117,736

Cette somme sera diminuée du montant des liquidations qui, dès à présent, sont à opérer ou qui le seront par suite des pourvois à vider. D'une autre part, elle pourra s'augmenter de l'allocation mentionnée sous le n° 3 ci-dessus.

Il n'est pas possible de déterminer à quel chiffre pourront s'élever ces diverses liquidations; mais il est certain qu'il ne dépassera pas celui du crédit, la somme de toutes les éventualités étant inférieure à la portion de crédit restée jusqu'à présent disponible.

A reporter.....	3,928,217	117,736

	CAPITAL.	RENTES.	CAPITAL.	RENTES.
Report			3,928,217f	117,736f
Sur le montant des allocations ci-dessus rappelé de	866,071,783	25,982,264		
Le ministre des finances a autorisé, au 1er janvier 1837, l'inscription au grand-livre de la dette publique, de 865,774,828 fr. en capital, et de 25,973,356 fr. en rentes, déduction faite de 968 fr. de rentes au capital de 32,289 fr. pour annulations résultant de décisions rectificatives, postérieures à l'autorisation d'inscription, ci	865,774,828	25,973,356		
DIFFÉRENCE formant le montant des liquidations en pourvoi ou dans les délais de pourvoi	296,955	8,908	296,955	8,908
Sur le montant des liquidations dont l'inscription a été autorisée, ci	865,774,828	25,973,356		
Il en a été inscrit au grand-livre de la dette publique pour	864,607,400	25,938,222		
RESTE à inscrire	1,167,428	35,134	1,167,428	35,134
Cette dernière différence représente, 1° le montant des liquidations dont l'inscription est arrêtée par des oppositions formées au nom de tiers créanciers, en exécution de l'article 18 de la loi du 27 avril 1825; 2° le montant des liquidations autorisées dont l'inscription n'avait pas encore été opérée par les bureaux compétents.				
TOTAL des sommes restant à employer au 1er janvier 1837, sur le crédit général réduit			5,392,600	161,778

Ainsi qu'on l'a fait observer dans le compte des finances des années précédentes, et comme le démontrent les explications qui précèdent, les opérations relatives à l'inscription et au payement des portions d'indemnités liquidées, n'ont pas pu être entièrement terminées pendant le cours de l'exercice qui a profité des fonds affectés à chaque cinquième.

Il en est résulté que chaque budget, à l'époque de son règlement définitif, a présenté, entre ses ressources et ses charges, relativement au service de l'indemnité, une différence provenant des demandes non liquidées, des liquidations non inscrites, des inscriptions non ordonnancées, et enfin des ordonnances non payées. Ces reliquats qui, depuis 1825, se sont successivement accumulés à chaque règlement de budget, ont constitué un arriéré progressif que les budgets des exercices clos ont légué aux budgets des exercices subséquents. Cet arriéré s'élevait, au 1er janvier 1836 (Voir le tableau, page 363 du compte de 1835), à 2,632,628f

Il a été diminué, pendant l'année 1836, pour les arrérages des indemnités inscrites sur les divers cinquièmes, de 1,309,826

RESTE 1,322,802

Report	1,322,802f
Et augmenté, pour les arrérages que les liquidations non inscrites mettent à la charge du budget de l'exercice 1836, de	161,778
En définitive, la somme restant éventuellement à payer par le trésor, au 1er janvier 1837, est encore de	1,484,580

Il est présumable que l'opération ayant pour objet la liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 sera entièrement terminée pendant le cours de 1837, et qu'il pourra en être rendu un compte définitif à la prochaine session des Chambres. Toutefois, comme le sort des affaires encore pendantes dépend d'instances administratives ou judiciaires dont le terme ne peut être assigné, cette prévision ne saurait être donnée comme une certitude.

Ce ne sera également que dans le compte de 1837 que l'on pourra faire connaître le résultat de la déchéance prononcée par l'article 13 de la loi précitée du 14 juin 1835, contre les indemnisés et leurs représentants qui ne se seraient pas mis en mesure de retirer leurs inscriptions de rentes dans les délais fixés par cet article.

INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

Situation du Crédit, des Liquidations et des inscriptions au 1er Janvier 1837.

	CAPITAL.	RENTES.
1° SITUATION DU CRÉDIT.		
Crédit accordé par la loi du 27 avril 1825	1,000,000,000	30,000,000
Réduction prescrite par l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831	100,000,000	3,000,000
RESTE	900,000,000	27,000,000
Nouvelle réduction résultant de l'article 10 de la loi du 24 avril 1833	30,000,000	900,000
RESTE pour crédit à employer	870,000,000	26,100,000
Liquidations sur lesquelles il a été statué, soit par la commission chargée d'appliquer les dispositions de la loi du 27 avril 1825, soit par le ministre des finances, en exécution de la loi du 14 juin 1835, ou qui ont été fixées par des ordonnances royales rendues sur pourvois au Conseil d'État	866,071,783	25,982,264
RESTE à employer sur le crédit maintenu	3,928,217	117,736
2° SITUATION DES LIQUIDATIONS.		
Liquidations arrêtées par la commission et par le ministre ou fixées par ordonnances royales sur pourvois au Conseil d'État	866,071,783	25,982,264
Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre des finances	865,774,828	25,973,356
RESTE pour liquidations dont l'inscription n'a pas encore été autorisée	296,955	8,908
3° SITUATION DES INSCRIPTIONS.		
Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre	865,774,828	25,973,356
Liquidations dont l'inscription a eu lieu	864,607,400	25,938,222
RESTE à inscrire sur les liquidations autorisées	1,167,428	35,134
4° RÉSUMÉ.		
Reste à employer sur le crédit maintenu	3,928,217	117,736
Liquidations dont l'inscription n'a pas été autorisée	296,955	8,908
Reste à inscrire sur les liquidations autorisées	1,167,428	35,134
TOTAL des sommes restant à employer au 1er janvier 1837, sur le crédit général réduit.	5,392,600	161,778

Développement, par année, des Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le Ministre, et de celles qui ont été inscrites jusqu'au 1er Janvier 1836.

ANNÉES.	CAPITAL.		RENTES.	
	LIQUIDATIONS dont l'inscription a été autorisée.	LIQUIDATIONS inscrites.	LIQUIDATIONS dont l'inscription a été autorisée.	LIQUIDATIONS inscrites.
Année 1825	12,082,966f 67c	8,650,766f 67c	362,489f	259,523f
—— 1826	416,424,033 33	128,653,433 33	12,492,721	3,859,603
—— 1827	200,951,600 00	197,791,633 33	6,028,548	5,933,749
—— 1828	112,688,633 33	200,230,500 00	3,380,659	6,006,915
—— 1829	62,161,766 67	194,265,366 67	1,864,853	5,827,961
—— 1830	24,619,000 00	57,747,200 00	738,570	1,732.416
—— 1831	17,761,583 31	32,939,033 33	532,975	988,171
—— 1832	8,506,330 09	17,087,500 00	255,168	512,625
—— 1833	8,244,577 15	13,403,566 67	247,342	402,107
—— 1834	1,032,578 26	5,500,933 33	30,976	165,028
—— 1835	496,543 25	3,208,633 34	14,897	96,259
—— 1836	805,216 30	5,128,833 33	24,158	153,865
	865,774,828 36 (A)	864,607,400 00 (A)	25,973,356	25,938,222

(A) Capital des liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre 865,774,828f
Capital nominal des rentes à inscrire pour ces liquidations 865,778,534

DIFFÉRENCE au capital nominal des rentes 3,706

Cette différence provient de ce que les allocations de la commission sont fixées en *capital*, et que le payement de l'indemnité, par le trésor, est fait en *rentes*. Or, comme d'après les règlements de la dette publique, aucune rente à porter au grand-livre ne peut être représentée en centimes, il en résulte que toutes les fois que le capital ou une fraction du capital alloué, est au-dessous de 33 francs 34 centimes, il est accordé 1 franc de rente, et que l'allocation faite sur le milliard se trouve fictivement augmentée, tandis qu'elle est exactement prélevée sur le crédit de 30 millions.

INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

Situation comparative, au 1er Janvier 1837, du Crédit, des Liquidations et des Inscriptions.

CINQUIÈMES.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	CRÉDIT ACCORDÉ. CRÉDIT primitif. (Loi du 27 avril 1825.)	MODIFICATIONS (A). Rétablissement. (Décision du ministre des finances du 27 mai 1833.)	MODIFICATIONS (A). Réductions. (Lois des 5 janv. 1831 et 24 avril 1833 et décision du ministre des finances du 27 mai 1833.)	RESTE pour crédit à employer.	LIQUIDATIONS ARRÊTÉES par la commission et par le ministre, ou fixées par ordonn. royales sur pourvois au Conseil d'état.	LIQUIDATIONS dont l'inscription a été autorisée par le ministre.
							SITUATION EN
1er.....	22 juin 1825..	200,000,000f	5,332,000f	"	205,332,000f		
2e.....	——1826..	200,000,000	"	33,833,000f	166,167,000		
3e.....	——1827..	200,000,000	"	33,833,000	166,167,000	866,071,783f	865,774,828f
4e.....	——1828..	200,000,000	"	33,833,000	166,167,000		
5e.....	——1829..	200,000,000	"	33,833,000	166,167,000		
		1,000,000,000	5,332,000	135,332,000	870,000,000	866,071,783	865,774,828
			130,000,000				
							SITUATION EN
1er.....	22 juin 1825..	6,000,000f	160,000f	"	6,160,000f		
2e.....	——1826..	6,000,000	"	1,015,000f	4,985,000		
3e.....	——1827..	6,000,000	"	1,015,000	4,985,000	25,982,264f	25,973,356f
4e.....	——1828..	6,000,000	"	1,015,000	4,985,000		
5e.....	——1829..	6,000,000	"	1,015,000	4,985,000		
		30,000,000	160,000	4,060,000	26,100,000	25,982,264	25,973,356
			3,900,000				

INSCRIPTIONS. LIQUIDATIONS qui ont été inscrites. (B)	RESTE AU 1er JANVIER 1837. À EMPLOYER sur le crédit réduit.	À AUTORISER sur les liquidations arrêtées par la commission et par le ministre ou fixées par ordonnances royales	À INSCRIRE sur les liquidations autorisées par le ministre.	TOTAL du solde disponible sur chaque cinquième.	OBSERVATIONS.
CAPITAL.					
204,856,699f				475,301f	
164,987,701				1,179,299	
164,986,600	3,928,217f	296,955f	1,167,428f	1,180,400	
164,928,733				1,238,267	
164,847,667				1,319,333	
864,607,400	3,928,217	295,955	1,167,428	5,392,600	
	5,392,600f				
RENTES.					
6,145,701f				14,299f	
4,949,631				35,369	
4,949,598	117,736f	8,908f	35,134f	35,402	
4,947,862				37,138	
4,945,430				39,570	
25,938,222	117,736	8,908	35,134	161,778	
	161,778				

(A) Aux termes du paragraphe III de l'article 5 de la loi du 27 avril 1825, les liquidations donnant droit à des inscriptions de rente de 250 francs et au-dessous, ont été imputées en totalité sur le premier cinquième. Ces inscriptions s'élevaient, au 1er janvier 1837, en capital, à 39,871,633 francs et en rentes à 1,196,149 francs. Il en est résulté que les quatre derniers cinquièmes présentaient, comme disponible, une somme de crédit égale à celle dont le premier cinquième était grevé pour les inscriptions qu'ils auraient supportées, sans l'exception admise par la loi. Dans cette situation, le ministre des finances a décidé que l'annulation de trois millions de rentes prescrite par l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, et celle de 900,000 francs prononcée par l'article 10 de la loi du 24 avril 1833, au lieu d'être opérées proportionnellement sur chacun des cinq cinquièmes, affecteraient seulement les quatre derniers. Il est à remarquer qu'en procédant de cette manière, on est encore resté au-dessous des charges exceptionnelles appliquées au premier cinquième, puisque, divisée par cinquième, l'annulation de 3,900,000 francs n'eût réduit le crédit de ce cinquième que de 780,000 francs, tandis qu'en réalité les inscriptions intégrales l'ont atténué de 956,919 francs; aussi le crédit primitif affecté au premier cinquième, s'est-il trouvé épuisé pendant le cours de l'année 1833. Le ministre des finances a, en conséquence, décidé qu'une somme de 40,000 francs serait prélevée sur chacun des quatre derniers cinquièmes, et que ces prélèvements, montant ensemble à 160,000 francs, seraient reportés au compte du premier cinquième.

(B) La différence entre chaque cinquième a pour cause, indépendamment des inscriptions intégrales imputées au premier cinquième, les oppositions mises par des tiers créanciers à la délivrance des cinquièmes restant à émettre.

INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

État présentant l'imputation, par exercice, des arrérages des rentes restant à inscrire au 1er Janvier 1837.

CINQUIÈMES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	SOLDE DISPONIBLE sur chaque cinquième au 1er janvier 1837, d'après les crédits ouverts par la loi. (Voir le tableau précédent.)	MONTANT DES ARRÉRAGES RESTANT ÉVENTUELLEMENT A PAYER PAR LE TRÉSOR AU 1er JANVIER 1837, ET INDICATION DES EXERCICES QUI AURAIENT EU À EN SUPPORTER LA DÉPENSE, d'après les époques de jouissance.												
			1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	TOTAL.
1er.....	22 juin 1825.	14,299f	7,149f	14,299f	14,299f	14,299f	14,299f	14,299f	14,299f	14,299f	14,299f	14,299f	14,299f	14,299f	164,438f
2e.....	—— 1826.	35,369	"	17,685	35,369	35,369	35,369	35,369	35,369	35,369	35,369	35,369	35,369	35,369	371,375
3e.....	—— 1827.	35,402	"	"	17,701	35,402	35,402	35,402	35,402	35,402	35,402	35,402	35,402	35,402	336,319
4e.....	—— 1828.	37,138	"	"	"	18,569	37,138	37,138	37,138	37,138	37,138	37,138	37,138	37,138	315,673
5e.....	—— 1829.	39,570	"	"	"	"	19,785	39,570	39,570	39,570	39,570	39,570	39,570	39,570	296,775
		161,778	7,149	31,984	67,369	103,639	141,993	161,778	161,778	161,778	161,778	161,778	161,778	161,778	1,484,580

OBSERVATIONS.

Les arrérages restant à payer au 1er janvier 1836 s'élevaient, d'après le compte des finances de l'année 1835 (page 363) à..... 2,632,628f

A DÉDUIRE :

Les arrérages dont le compte de l'indemnité a été libéré par les inscriptions faites pendant l'année 1836, SAVOIR :

Exercice 1825	17,321f	1,309,826
—— 1826	48,316	
—— 1827	76,775	
—— 1828	106,536	
—— 1829	137,688	
—— 1830	153,865	
—— 1831	153,865	
—— 1832	153,865	
—— 1833	153,865	
—— 1834	153,865	
—— 1835	153,865	

RESTE..... 1,322,802

A AJOUTER :

Les arrérages que les rentes non encore inscrites mettent à la charge de l'exercice 1836 161,778

En définitive, l'arriéré éventuel du trésor est encore, au 1er janvier 1837, de 1,484,580

COMPTE

DE LA DETTE INSCRITE

POUR L'ANNÉE 1836.

NOTE

Sur le compte de la dette inscrite pour l'année 1836.

Division du compte de la dette inscrite.

Le compte de la dette inscrite présente la situation, au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant l'année, des différentes natures de dette, savoir :

Rentes perpétuelles,

Rentes viagères,

Pensions,

Capitaux de cautionnements.

Les tableaux dont ce compte se compose font connaître :

1° L'origine des *rentes perpétuelles*, c'est-à-dire les services pour lesquels elles ont été créées, leur emploi, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, le montant et l'affectation des crédits ouverts par la législature, la situation actuelle de ces crédits, les mouvements qui ont eu lieu pendant l'année dans la propriété des rentes pour transferts par ventes, partages, jugements et décès, et enfin le classement par catégories de propriétaires, avec la distinction des rentes immobilisées et mobilisées, dont le trésor avait à payer les arrérages au 1er janvier 1837. On a joint en outre à cette partie du compte, un tableau qui développe en deux périodes, l'une du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830 (gouvernement de la restauration), l'autre du 1er août 1830 au 1er janvier 1837 (gouvernement actuel), les rentes des divers fonds négociées, remises à divers ou annulées, de manière à déterminer la situation du grand-livre de la dette publique pendant le cours et à la fin de chacune de ces deux périodes.

2° La situation de chaque classe de *rentes viagères*, suivant qu'elles sont constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes; les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu néanmoins pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin, les extinctions absolues, produites par les décès, applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposaient plus que sur une seule tête.

3° Les différentes natures de *pensions*, les lois qui en ont autorisé l'inscription, la situation des crédits que ces lois ont accordés, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

4° Les capitaux de *cautionnements en numéraire* restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et enfin, la situation du trésor au 1er janvier 1837, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Enfin, on a placé à la suite des tableaux, sur chaque nature de dette, une situation justificative de l'emploi des crédits de payement accordés par les budgets des exercices 1835 et 1836 pour les différentes parties de la dette incrite.

Quant aux opérations relatives à l'amortissement des rentes, elles font l'objet du compte spécial qui est publié pages 462 et suivantes.

Résumé des principaux résultats du compte.

Les principaux résultats du compte de la dette inscrite se résument ainsi qu'il suit, au 1er janvier 1837 :

Situation des crédits d'inscription des rentes 5 p. 0/0. (*Page 413.*)

D'après le compte de l'année 1835, page 373, les crédits ouverts au ministre des finances pour l'inscription des rentes 5 p. 0/0 présentaient, au 1er janvier 1836, un restant à employer de.... 656,654f

Pendant l'année 1836, il a été inscrit pour les créances étrangères résultant des conventions diplomatiques de 1815, une rente de..... 101f
La conversion des obligations de l'emprunt national au pair a donné lieu à des inscriptions de rentes montant à..... 273,795 } 273,896f

Enfin, l'ordonnance royale du 15 octobre 1836 a prescrit, sur le crédit ouvert pour la conversion des obligations de l'emprunt national, l'annulation de la somme représentative du capital de celles de ces obligations non converties en rentes et que le trésor a eu à rembourser en numéraire..... 49,175

323,071

Reste à employer sur les crédits d'inscription de rentes au 1er janvier 1837, savoir :
Crédit ouvert pour les dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810.... 270,133f
Crédit pour l'inscription des créances étrangères à payer par la France en vertu de conventions diplomatiques..... 63,450 } 333,583

Il est toutefois à remarquer, que le crédit concernant l'arriéré ne reste pas entièrement disponible pour la somme énoncée ci-dessus, attendu qu'une créance du ministère de la marine, montant en capital à 12,262 francs 17 cent., et devenue l'objet du crédit ouvert par une loi spéciale du 8 juillet 1836, a été soldée en numéraire par imputation sur le budget de l'exercice 1836; en sorte que comme le trésor doit considérer que les 12,262 fr. de capital représentent au pair 613 fr. de rentes, le crédit disponible pour payer l'arriéré se trouve réellement réduit à 269,520 fr. de rentes ou à 5,390,400 fr. de capital.

Situation des rentes 5 p. 0/0. (*Page 417.*)

Les rentes 5 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1836 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1835, page 377, à..... 146,846,399f
elles se sont augmentées, pendant l'année 1836, des inscriptions dont le détail vient d'être donné par la situation précédente..... 273,896
147,120,295
et l'extinction d'un majorat reversible à l'État les a réduites de..... 1,823
elles ne s'élèvent plus par conséquent, au 1er janvier 1837, qu'à..... 147,118,472

Les rentes 5 p. 0/0 inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1836 montaient ensemble (voir page 417) à 151,425,599 francs; et, d'après le tableau pages 418 et 419, ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes..... 110,695,740f
Rentes remises en nature à divers..... 40,729,859
151,425,599

Les rentes 3 p. 0/0 se trouvaient inscrites au 1er janvier 1836 sur le grand-livre du trésor (voir page 381 du compte de 1835) pour une somme de..... 34,181,956f

Situation des rentes 3 p. 0/0. (Page 421.)

La liquidation de l'indemnité des émigrés a donné lieu, pendant l'année 1836, à de nouvelles inscriptions pour..... 153,865f

La consolidation des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes au-dessus du pair a été l'objet d'une inscription de 1,410,090

1,563,955

ENSEMBLE..... 35,745,911

Mais l'annulation au profit de l'État, de rentes que la caisse des dépôts et consignations a rachetées en 1836 avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, a réduit la dette ci-dessus de..... 2,608

et les rentes 3 p. 0/0 ne s'élèvent plus, au 1er janvier 1837, qu'à..... 35,743,303

Considérées sous le rapport de leur origine, ces rentes se décomposent ainsi qu'il suit :

Conversion des rentes 5 p. 0/0..... 24,459,035f

Indemnité des émigrés (déduction faite de 475f pour erreur de liquidation)..... 25,937,747

Consolidation de la réserve du fonds d'amortissement des rentes au-dessus du pair.... 1,410,090

ENSEMBLE..... 51,806,872

A DÉDUIRE :

Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825..... 16,003,286f

Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci..... 60,283

16,063,569

RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1837..... 35,743,303

Les tableaux qui se trouvent aux pages 388 et suivantes, font connaître la situation des crédits en rentes accordés par la loi du 27 avril 1825 pour l'indemnité des émigrés.

La situation des rentes 4 1/2 p. 0/0 ne présente aucun mouvement en 1836, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1837, de..... 1,026,600f

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0. (Page 422.)

Il en a été de même pour les rentes 4 p. 0/0, qui, au 1er janvier 1837, mettent à la charge du trésor une dette de..... 7,886,119f

Situation des rentes 4 p. 0/0. (Page 423.)

Les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 se résument de la manière suivante au 1er janvier 1837, sous le rapport du nombre de parties qui en étaient titulaires, des arrérages annuels que le trésor avait à servir et du capital nominal qu'elles représentent.

Dette du trésor pour les rentes perpétuelles. (Pag. 427 et 429)

	NOMBRE de PARTIES.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0.....	251,095f	147,118,472f	2,942,369,440f
—— 3 p. 0/0.....	31,270	35,743,303	1,191,443,433
—— 4 1/2 p. 0/0.....	643	1,026,600	22,813,333
—— 4 p. 0/0.....	2,453	7,886,119	197,152,975
	285,461	191,774,494	4,353,779,181

Mouvement de la dette perpétuelle depuis le 1er avril 1814. (*Page 426.*)

Le tableau pages 424 à 427, et qui est publié pour la première fois au compte des finances, développe le résultat du mouvement de la dette perpétuelle du trésor jusqu'au 1er janvier 1837, et se résume par les termes suivants :

Au 1er avril 1814, époque de l'établissement du gouvernement représentatif, la dette du trésor ne se composait que de rentes 5 p. 0/0, qui s'élevaient à.....		63,307,637f
Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830 (gouvernement de la restauration), il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0 pour une somme de.....	187,308,054f	
Il en a été annulé pour celle de.....	51,198,483	
Et pendant cette période la dette perpétuelle s'est accrue de.....	136,109,571 ci	136,109,571
Montant de la dette perpétuelle au 31 juillet 1830.....		199,417,208
Du 1er août 1830 au 31 décembre 1836 (gouvernement actuel), les rentes créées se sont élevées à.....	24,860,417f	
et les annulations de rentes (y compris 32 millions sur les rachats de la caisse d'amortissement) à.....	32,503,131	
La dette perpétuelle s'étant ainsi trouvée réduite, pendant cette période, sur le 5 et le 4 1/2 p. 0/0, d'une somme de 16,644,992f qui par l'effet de l'augmentation de 9,002,278f sur le 4 et le 3 p. 0/0, ne ressort plus en décroissement que pour la différence de.....	7,642,714 ci	7,642,714
Elle ne s'élevait plus, au 1er janvier 1837, comme on l'a établi plus haut, qu'à.....		191,774,494

En récapitulant les termes ci-dessus, pour l'ensemble des deux périodes qui viennent d'être indiquées, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f	212,168,471f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1837.....	24,860,417	
Rentes annulées..	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	51,198,483	83,701,614
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1837.....	32,503,131	
	Accroissement de la dette pendant les deux périodes ci-dessus.....		128,466,857

Les rentes créées se subdivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le trésor :

Rentes négociées.	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	99,073,619	120,006,591
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1837.....	20,932,972	
Rentes remises à divers.	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	88,234,435	92,161,880
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1837.....	3,927,445	
			212,168,471

Les négociations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.
Année 1816	6,000,000f	//	//
—— 1817	30,000,000	//	//
—— 1818	27,238,933	//	//
—— 1821	9,585,220	//	//
—— 1823	23,114,516	//	//
—— 1830	//	3,134,950f	//
—— 1831	7,142,858	//	//
—— 1832	7,614,213	//	//
—— 1835	//	4,765,811	1,410,090f
	110,695,740	7,900,761	1,410,090
	120,006,591		

Ces mêmes négociations ont été nécessitées par les circonstances financières ou politiques suivantes :

Service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816.

Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292f

Service des budgets (compléments de ressources.)

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818	35,529,377	
	—— 1819		
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950
	—— 1828	3,134,950	
	—— 1829		
Dépenses extraordinaires de 1831, 1832 et 1833			20,932,972
			120,006,591

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,251,360
Indemnité des émigrés	25,938,222
Rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0 remises en échange de rentes 5 p. 0/0 converties	25,493,799
Remboursement des biens des communes	2,632,448
Echange des obligations du trésor pour l'emprunt national au pair	1,021,945
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	2,360,210
	92,161,880

D'après le tableau publié pages 430 et 431, les mouvements dans la propriété des rentes perpétuelles présenteraient les résultats qui suivent :

Mouvement dans la propriété des rentes perpétuelles. (*Page 430.*)

Sur les inscriptions 5 p. 0/0	par mutations	11,176,808f	82,610,920f
	par transferts	71,434,112	
	A reporter		82,610,920

	Report.....		82,610,920f
Sur les inscriptions 4 1/2 p. 0/0	par mutations.....	26,621f	229,025
	par transferts.....	202,404	
Sur les inscriptions 4 p. 0/0...	par mutations.....	676,562	3,003,790
	par transferts.....	2,327,228	
Sur les inscriptions 3 p. 0/0..	par mutations.....	3,626,064	50,336,970
	par transferts.....	46,710,906	

En sorte que le mouvement semblerait avoir eu lieu, pendant 1836, sur une masse de rentes de..... 136,180,705

Mais le chiffre ci-dessus, bien qu'il exprime avec exactitude les mouvements qui ont lieu dans les inscriptions sur les livres, comprend des opérations fictives ou d'ordre. Ainsi, 1° lorsqu'un rentier vend 100 francs sur une rente de 5,000 francs, l'inscription totale est annulée et il en est créé deux autres, l'une de 100 francs au nom de l'acquéreur, l'autre de 4,900 francs au nom du titulaire primitif; ces 4,900 fr. sont seulement l'objet d'un virement, et s'appellent *reste de compte;* 2° lorsqu'une rectification est réclamée dans une immatricule, sans que pour cela elle change de propriétaire, l'inscription ancienne est annulée et sort du grand-livre : les réunions de rentes nécessitent une même opération; 3° les rentes sont négociées par l'intermédiaire des agents de change, qui font porter à leurs noms les inscriptions de leurs clients vendeurs, pour les répartir ensuite entre leurs clients acheteurs, ce qui constitue une double opération, dont l'une n'est que provisoire ou fictive; 4° enfin les rentes qui passent par succession, donations nantissement, etc., ne sont pas vendues sur la place, mais en changeant de propriétaire elles changent de numéros. Il en est de même des rentes possédées en usufruit d'abord, et qui, après le décès de l'usufruitier, reviennent au nu-propriétaire.

Toutes ces circonstances, et quelques autres qu'il est inutile de détailler et qui ne donnent lieu qu'à de véritables virements d'écritures, augmentent fictivement le mouvement des rentes dans une proportion que tous les relevés faits à différentes époques, et tout récemment encore, portent à plus de deux tiers de la somme annuelle des rentes figurant dans ce mouvement.

Il faut donc considérer que c'est sur moins de 40,000,000 de francs de rentes de toutes natures que s'est opéré, pendant 1836, le mouvement réel d'achats ou de ventes au comptant sur la place de Paris.

On conçoit que le trésor n'a ni le devoir ni les moyens de constater les mouvements qui s'effectuent par les opérations à terme.

Situation des rentes viagères. (*Page 433.*)

Le compte de 1835, page 391, fait connaître que la dette viagère du trésor, au 1er janvier 1836, s'élevait à..... 5,079,735f

Pendant l'année 1836, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès ou de celles qui sont résultées de partages, successions et autres causes, dont le résultat se balance et n'était pas de nature à modifier la situation du trésor, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont depuis justifié de leur existence, de..... 9,575

A reporter..... 5,089,310

Report..... 5,089,310f

Elles ont été réduites, pour extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de.... 380,031

et ne s'élevaient plus, à l'époque du 1er janvier 1837, qu'à..... 4,709,279

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête.....	16,630	parties.....	3,562,606f
2e —— sur 2 têtes.....	6,477	—.....	1,063,592
3e —— sur 3 têtes.....	335	—.....	60,668
4e —— sur 4 têtes.....	98	—.....	22,413
	23,540	—.....	4,709,279

Situation des pensions de toute nature. (*Page 438.*)

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1836, montaient à..... 56,217,211f

Elles ont été diminuées pendant l'année 1836, principalement par le résultat de l'excédant des extinctions sur les nouvelles concessions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 1,036,803, savoir :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat.....	90,000f
—— civiles.....	79,163
—— ecclésiastiques.....	368,229
—— militaires.....	460,961
—— de donataires.....	16,700
—— pour récompenses nationales.....	21,750
	1,036,803

Mais, d'un autre côté, cette partie du budget s'est augmentée, depuis la loi de finances de 1836, des pensions des postillons, qui étaient précédemment payées sur les crédits ouverts pour les dépenses de l'administration des postes.. 141,400

En sorte que les décroissements se réduisent, pour l'année 1836, à..... 895,403 ci 895,403

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature ne s'élevaient plus en conséquence, au 1er janvier 1837, qu'à 55,321,808 francs, savoir :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat....	104	parties.....	1,163,000f	
—— civiles.....	2,667	—.....	1,748,978	
—— ecclésiastiques.....	13,087	—.....	2,909,430	
—— militaires.....	118,502	—.....	47,453,382	
—— de donataires.....	2,871	—.....	1,420,018	
—— pour récompenses nationales.....	1,397	—.....	627,000	
	138,628	—.....	55,321,808 ci	55,321,808

Situation des capitaux de cautionnements en numéraire.
(*Page 445.*)

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor, pendant l'année 1836, sont de	18,804,029f 90c
Les remboursements montent à	14,565,582 48
Excédant des versements sur les remboursements	4,238,447 42
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1836 s'élevaient à	229,951,493 32

Par conséquent le trésor demeure débiteur au 1er janvier 1837, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de 234,189,940 fr. 74 cent., savoir :

Titulaires en fonctions	218,566,073f 30c	234,189,940 74
Titulaires hors de fonctions	15.623,867 44	

La partie de cette dette relative aux titulaires en fonctions, se divise comme il suit, en classant les titulaires selon les ministères qui nomment aux fonctions et aux emplois auxquels s'appliquent les cautionnements :

26,986	titulaires resssortissant au ministère de la justice	63,387,299f 00c
42	——— de l'instruction publique	295,600 00
566	——— de l'intérieur	6,422,713 78
831	——— du commerce	5,930,000 00
433	——— de la guerre	4,195,157 61
471	——— de la marine	2,108,233 00
51,513	——— des finances	136,227,069 91
80,842		218,566,073 30

A la suite du tableau où se trouvent ces derniers résultats, on en a placé un autre dont l'objet est de récapituler les mouvements qui ont eu lieu sur le service des cautionnements, depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1837, et d'établir la situation du trésor quant à la dette que ce service a mise à sa charge. La manière dont cet état est disposé nécessite quelques explications préliminaires.

La comptabilité particulière des cautionnements présente trois régimes différents sous le rapport de l'emploi qui a été fait des fonds de cette origine.

Depuis le 6 frimaire an VIII, date de la première des lois de création de cautionnements, jusqu'au 1er avril 1814, qui forme le point de départ de la comptabilité actuelle de l'administration générale des finances, les cautionnements ont été inscrits sur les livres de l'ancienne caisse d'amortissement, supprimée par la loi du 28 avril 1816, et leur produit a eu la destination suivante (voir la situation des cautionnements publiée pages 170 à 186 du compte des finances de l'année 1824). Les cautionnements reçus par l'ancienne caisse d'amortissement, et c'était la plus grande partie, ont été employés par elle à l'acquisition de rentes 5 p. 0/0, qui se trouvaient inscrites sous son nom, au 1er avril 1814, et qui, depuis, ont fait ressource pour l'État, par suite de leur réalisation et de leur affectation aux budgets des exercices 1815 et 1816. D'autres cautionnements ont été versés directement au trésor public et retenus par lui pour être appliqués à ses dépenses. Enfin, les cautionnements des préposés aux tabacs, originairement attribués aux premières dépenses de l'établissement du monopole, ont été laissés à la disposition de la régie des droits réunis, sauf remboursement ultérieur sur ses produits. Distraction faite des cautionnements appartenant aux titulaires des départements séparés de la France, dont la liquidation est devenue, depuis 1814, l'objet de mesures spéciales réglées par les lois de finances, les cautionnements provenant de gestions dans

les départements conservés, constituaient, au 1er avril 1814, une dette d'abord fixée à 152,365,725 fr. 49 c., mais qui, depuis, a été portée à la somme de 152,975,907 fr. 62 c., par l'effet de redressements d'écritures, montant à 610,182 fr. 13 cent., dont les comptes des finances publiés depuis 1814, ont successivement fait mention. Cette dette n'étant pas exigible, puisqu'elle exprimait un fonds de garantie destiné à demeurer permanent tant que les fonctions des titulaires seraient maintenues, et se trouvant d'ailleurs dépourvue de son gage primitif, on l'a considérée comme étant de nature à rester en dehors de la situation de l'administration des finances établie à l'époque du 1er avril 1814, et, sous ce point de vue, les comptes distribués chaque année aux Chambres, n'ont pas eu à la constater parmi les créances passives du trésor.

Le second terme de la situation des cautionnements se forme des suppléments de cautionnements dont le versement au trésor a été prescrit par les lois des 28 avril 1816 et 23 juin 1820, et qui ont été appliqués, à titre de ressource extraordinaire, au budget de l'exercice 1816, pour 65,104,000 fr., et à celui de l'exercice 1820, pour 18,000 fr.; ensemble 65,122,000 fr.

Quant aux mouvements que le service des cautionnements a présentés, en recette et en dépense, depuis les deux époques qui viennent d'être indiquées, ils ont été constatés, dans les écritures de la comptabilité générale des finances, à un compte spécial dont le solde, toujours créditeur, a fait partie, chaque année, de la situation générale de l'administration des finances. Ces mouvements ont été produits, 1° par les créations et suppressions d'emplois sujets à cautionnement; 2° par les augmentations ou les réductions dans la fixation des cautionnements; 3° par les mutations de titulaires des emplois. Les motifs pour lesquels ces diverses natures de mouvements ont dû être réunies dans un compte unique, sont ceux qui suivent. On a jugé que, si exceptionnellement, comme mesure financière réclamée par les circonstances, on avait pu faire profiter le budget de l'exercice 1816, d'une ressource extraordinaire en produits de cautionnements, les mêmes raisons n'existaient pas pour appliquer également aux budgets subséquents les nouveaux cautionnements résultant de créations d'emplois, attendu que ces sortes de recettes doivent conserver, dans les comptes, leur caractère de dépôts restituables, qui s'oppose à ce qu'on les constate comme étant définitivement acquises à l'État. Cette détermination, relativement à la recette, entraînait celle de ne pas non plus porter en dépense aux budgets les remboursements de cautionnements occasionnés par des suppressions d'emplois; dans tous les cas, une mesure contraire n'aurait-elle dû être adoptée que pour la partie des cautionnements à répéter sur l'exercice 1816, et d'ailleurs, le trésor demeurait habituellement détenteur d'un fonds flottant de cautionnements au moyen duquel il pouvait satisfaire à ces restitutions, étrangères aux budgets des exercices courants, si leurs recettes ne s'étaient pas accrues de celles des cautionnements remboursés. La manière de passer écritures des augmentations et des diminutions fréquemment apportées aux fixations primitives des cautionnements, a paru devoir être résolue d'après les mêmes considérations, lesquelles se fortifiaient encore de l'impossibilité de prévoir, à l'avance, dans les budgets, le résultat toujours inconnu, lors de leur présentation, des mouvements aussi nombreux que variables produits par les diverses causes qui précèdent. Quant aux opérations nécessitées par les mutations de titulaires, il est facile de reconnaître qu'elles appartenaient exclusivement au compte spécial dont il s'agit, car, en réalité, elles ne constituent qu'un virement, le cautionnement du titulaire qui entre en fonctions, servant à rembourser celui du titulaire qui cesse les siennes. La formation d'un compte unique de trésorerie, dont tous les résultats sont annuellement soumis au contrôle des Chambres et de la Cour des comptes, a donc permis de classer sous leur véritable expression, tous les mouvements du service des cautionnements, et a procuré l'avantage de dégager le vote et le règlement des budgets, de faits qui ne sont en définitive, pour l'État, ni des recettes ni des dépenses réelles.

Le tableau, pages 446 et 447, et qui fait partie pour la première fois du compte de l'administration des

finances, expose comme il suit, par classe de titulaires, les résultats de l'application des trois régimes de comptabilité que l'on vient d'expliquer.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à..	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au trésor, en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juin 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité, à titre de ressources extraordinaires, montent à.....	65,122,000 00
ENSEMBLE.....	218,097,907 62
Et enfin, compensées entre elles pour obtenir seulement l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial, qui depuis près de 21 ans sert à les constater, un solde créditeur de.....	16,092,033 12
TOTAL égal au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1837.....	234,189,940 74

Le même tableau signale encore d'autres faits qu'il importe de remarquer :

On vient de voir que sur la somme de 234,189,940 fr. 74 c. montant des cautionnements inscrits à l'époque du 1er janvier 1837, celle de 218,097,907 fr. 62 cent. a été employée aux dépenses générales de l'État, soit avant le 1er avril 1814, soit pendant les exercices 1816 et 1820, et que le trésor n'a plus effectivement à sa disposition qu'un solde de 16,092,033 fr. 12 c. Cependant, depuis le 1er avril 1814, le trésor ne s'est pas trouvé dans la nécessité de recourir à la législature pour obtenir les moyens de rembourser les cautionnements de tous les emplois dont la suppression a successivement eu lieu, bien que les fonds ne s'en trouvassent plus dans ses caisses. Ce résultat provient de ce que les restitutions ont été couvertes, et au delà, par les nouveaux cautionnements dont le versement lui a été effectué, soit pour cause de création d'offices sujets à cautionnements, soit pour augmentations dans la fixation des cautionnements déjà existants. C'est ainsi, par exemple, que tandis qu'il se dessaisissait des cautionnements des anciens payeurs généraux et caissiers du trésor, de divers trésoriers spéciaux, des entreposeurs de tabacs, du receveur général de la Seine, des receveurs de la loterie et de beaucoup d'autres titulaires, le solde du fonds spécial des cautionnements s'accroissait des versements d'agents spéciaux de divers services, de fournisseurs et adjudicataires de travaux publics, de nouveaux préposés des administrations des contributions indirectes, des octrois et des postes, des percepteurs et receveurs communaux, des gérants responsables et propriétaires de journaux et écrits périodiques, etc. Quant aux remboursements à faire aux titulaires remplacés dans leurs fonctions, les délais qu'entraînent l'apurement de leur gestion et la production des justifications qui sont exigées d'eux, lui ont toujours offert les moyens de les effectuer avec les cautionnements des titulaires nouvellement nommés, et c'est encore la position où il demeure placé, au 1er janvier 1837, puisqu'il ne se présente reliquataire que d'une somme de 15,623,867 francs, envers les titulaires hors de fonctions ou dont les emplois ont été supprimés, tandis que la ressource dont il peut disposer s'exprime par un solde de 16,092,033 francs. Cependant malgré cette situation habituelle, et qui exclut,

quant à présent, toute idée de découvert pour le trésor, on doit reconnaître que dans l'hypothèse inadmissible où il aurait à restituer simultanément tous les capitaux de cautionnements inscrits sur ses livres, la somme de 218,097,907 francs 62 centimes, serait à réintégrer dans ses caisses par les moyens extraordinaires que la législature déterminerait pour le nantir, non des cautionnements dont il était dépositaire avant 1816, mais de ceux qui les ont remplacés depuis ; car, par l'effet de la mobilité du service des cautionnements, la dette du trésor, demeurée la même quant à la somme, a changé quant au nom de ses créanciers. Mais, on le répète, cette dette n'étant pas exigible, tant que les emplois sujets à cautionnements sont conservés, il ne pourrait y avoir lieu de la part du trésor à réclamer des subventions aux Chambres pour le service des cautionnements, qu'autant que les remboursements venant à excéder les versements, le compte spécial tenu pour ce service deviendrait débiteur et se présenterait par conséquent dans une situation tout à fait opposée à celle qu'il a constamment offerte jusqu'à ce jour.

Ainsi qu'on l'indique au commencement de la présente note, la situation des différentes parties de la dette inscrite est suivie de tableaux ayant pour objet de déterminer la dépense que ces dettes ont mise à la charge des budgets des exercices 1835 et 1836, qui étaient en cours d'exécution pendant l'année 1836. Pour justifier le montant de cette dépense, on la compare avec celle de l'exercice précédent, et l'on explique les causes des modifications survenues d'un exercice à l'autre, en s'appuyant sur les tableaux où se trouvent énoncés les accroissements et les décroissements de chaque nature de dette. Les résultats de ces derniers tableaux sont par conséquent appuyés de tous les contrôles nécessaires pour en garantir la parfaite exactitude; mais on ne saurait en consigner ici l'analyse sans reproduire la plupart des faits qui viennent d'être exposés. Quant aux différences que la dépense de chaque dette présente, comparativement au crédit accordé par les lois de finances pour en servir les arrérages, les causes s'en trouvent déduites aux comptes des budgets. (Voir pour l'exercice 1835, page 195.)

Situation justificative de l'emploi des crédits de payement. (*Pages* 448 à 451.)

Le compte des finances de l'année 1835 a indiqué, pages 367 et suivantes, le régime particulier de comptabilité qui est suivi pour l'imputation, sur les crédits législatifs, du payement des arrérages des rentes viagères et des pensions antérieurs au dernier exercice clos. Il résulte des explications données à ce sujet que, chaque année, une ordonnance royale, soumise ensuite à la sanction des Chambres, autorise le ministre des finances à imputer ces arrérages arriérés sur un chapitre spécial ouvert au budget, pour les distinguer de ceux qui sont propres à l'année courante. L'ordonnance royale rendue dans cette vue, relativement à l'exercice 1835, est annexée à la fin du présent compte, page 452. Ce régime particulier de comptabilité est au surplus l'objet d'une disposition spéciale insérée dans le nouveau projet de loi qui vient d'être présenté aux Chambres pour le règlement du budget de l'exercice 1834. Cette disposition est conçue en ces termes :

Art. 9. « Pour le service de la dette viagère et des pensions, et pour celui de la solde et autres dé-« penses payables sur revues, la dépense servant de base au règlement des crédits de chaque exercice ne « se composera que des payements effectués jusqu'à l'époque de sa clôture. Les rappels d'arrérages payés « sur ces mêmes services, d'après les droits ultérieurement constatés, continueront d'être imputés sur les « crédits de l'exercice courant; mais, en fin d'exercice, le transport en sera effectué à un chapitre spécial, au « moyen d'un virement de crédit autorisé chaque année par une ordonnance royale qui sera soumise à la « sanction des Chambres avec la loi de règlement de l'exercice expiré. »

COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 5 p. 0/0.

SITUATION, au 1er Janvier 1837, des Crédits accordés pour l'Inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1836.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1836.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1836. (Voir p. 416.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1837.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an 6, 12 brumaire an 7, 30 ventôse an 9, 21 floréal an 10 et autres antérieures à 1814.	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f	63,481,939f	63,481,939f	"	63,481,939f	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité comme le précédent)	2,632,448	"	2,632,448	"	2,632,448	2,632,448	"	2,632,448	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629	8,777,629	"	8,777,629	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	"	2,400,000	2,129,867	"	2,129,867	(a) 270,133f
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346	1,499,654	1,499,654	"	1,499,654	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	"	43,244,187	43,180,636	101f	43,180,737	63,450
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes mises à la disposition du Gouvernement pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000	52,600,000	"	52,600,000	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292	20,409,292	"	20,409,292	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000	240,000	"	240,000	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654	2,654	"	2,654	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000	4,000,000	"	4,000,000	"
Loi du 5 janvier 1831, ordonnance royale du 29 octobre 1832 et décision ministérielle du 12 novembre suivant.	Rentes mises à la disposition du Gouvernement sur le fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858	7,142,858	"	7,142,858	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831, et ordonnance royale du 4 mars 1833.	Échange des obligations du trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175	1,021,945	748,150	273,795	1,021,945	"
Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832. (Ordonnance royale du 7 juillet 1832).	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213	7,614,213	"	7,614,213	"
		218,131,107	"	218,131,107	3,064,288	215,066,819	214,459,340	273,896	214,733,236	333,583

(a) *Voir l'explication donnée, page 402, sur la situation réelle de ce crédit.*

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er Janvier 1837.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à..... 63,307,637

ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1836.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1836, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 151,151,703 francs, savoir :

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474).....	174,193
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813*).....	2,632,448
Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810, au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816*).....	8,777,629
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822*).....	2,129,867
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814*).....	1,499,654
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818*).....	43,180,636
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818*).....	52,600,000
——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822*).....	20,409,292
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821*).....	240,000
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie. (*Même loi*).....	2,654
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823*).....	4,000,000
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*).....	7,142,858
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*).....	748,150
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance royale du 7 juillet 1832.*).....	7,614,213
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*).....	109
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1836.....	151,151,703

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1836.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1836, s'élèvent à 67,612,941 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux.....		1,812
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm.....		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan.....		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État.....		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes.....		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire.....		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État.....		12,014
Rentes converties, pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0.....	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. 0/0.....	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux inscriptions de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres.....		100,000
——— pendant l'année 1828, pour cause d'émigration des titulaires.....		913
——— pendant les années 1828 et 1829, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 avril 1822.*).....		29,756
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829, de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs.....		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres.		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre.....	45,116	59,992
De successions non réclamées desdits invalides.....	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833.*).....		32,000,000
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État. (*Décisions des 24 août 1833, 14 avril, 26 mai et 20 octobre 1835.*).....		98,399
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décision du 26 novembre 1833.*).....		1,107
——— d'une rente inscrite au nom d'un débiteur du Trésor. (*Décision du 27 novembre 1835.*).....		231
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1836.....		67,612,941

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er Janvier 1837.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1836.

Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange,

1° D'obligations du trésor:

Jouissance du 22 septembre 1835. (Exercice 1836.) 43,875f

Idem du 22 mars 1836 { Semestre du 22 mars au 22 septembre 1836. (Exercice 1836) 114,910f ; *Idem* du 22 septembre 1836 au 22 mars 1837. (Exercice 1837) 114,910 } 229,820

2° De récépissés de l'emprunt:

Jouissance du 22 mars 1831. (Les arrérages antérieurs à 1836 ont été mis en totalité à la charge de l'exercice 1836.) 100

273,795

Rente inscrite en exécution des conventions du 20 novembre 1815, au nom d'un créancier de la Belgique (*décision du 20 janvier 1836*), jouissance du 22 mars 1829. (Les arrérages antérieurs à 1836 ont été, comme pour l'article précédent, imputés en totalité sur le crédit de l'exercice 1836.) 101

TOTAL des accroissements pendant l'année 1836 273,896

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1836.

Extinction d'un majorat réversible à l'État (*décision du 22 février 1836*):

Jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1836 ..... 1,823f

Nota. L'annulation de cette rente a eu son effet à partir du 20 septembre 1835, époque du décès du titulaire. La rente dont il jouissait ne s'élevait qu'à 1,617 francs; le surplus représentait la portion d'accroissement afférente à sa dotation et dont les arrérages étaient touchés par la caisse des dépôts et consignations. Sur la rente de 1,617 francs, le budget de l'exercice 1835 a profité de l'annulation des arrérages du 20 au 22 septembre pour 8 fr. 98 cent.

TOTAL des décroissements pendant l'année 1836 1,823

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1837.

Rentes inscrites au 1er avril 1814		63,307,637f	
Accroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1836 151,151,703	151,425,599	
	Pendant l'année 1836 273,896		
		214,733,236	
Décroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1836 67,612,941	67,614,764	
	Pendant l'année 1836 1,823		
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1837		147,118,472	Capital nominal ..... 2,942,369,440f Nombre de parties inscrites 251,095

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er Avril 1814 au 1er Janvier 1837.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814, au 1er janvier 1837, se sont élevées (Voir page 417); savoir:

Antérieurement au 1er janvier 1836	151,151,703f
——— pendant l'année 1836	273,896
ENSEMBLE	151,425,599

Ces rentes ont été employées de la manière suivante:

Rentes négociées pour divers motifs (voir le compte des emprunts, page 382 du compte de 1834):

Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818:			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815:			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816:			110,695,740
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292	
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823:			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000	
Idem ——— à l'exercice 1831:			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858	
Idem ——— aux exercices 1831 et 1832:			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213	
A reporter			110,695,740

Report		110,695,740f
Rentes remises en nature à divers.		
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193f	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,632,448	
Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr., ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814).	1,499,654	
Idem ——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818 (déduction faite de 63,450 fr. restant à transférer au nom des ayants droit, voir page 413)	24,251,360	40,729,859
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs, accordé par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte du 1834), et le surplus de 41,658 fr. a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0. (Voir page 415.)	443,600	
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821)	240,000	
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654	
Rentes échangées contre les obligations souscrites pour l'emprunt national au pair. (Loi du 25 mars 1831)	1,021,945	
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1837		151,425,599

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,028,511,980 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0.

AU 1er JANVIER 1837.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance royale du même jour ont accordé, aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0, la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances, la conversion, en rentes 3 p. 0/0.

Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0 montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert, au ministre des finances, un crédit de 30,000,000 pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire :		
1° Les 3,000,000 de rentes qui, en exécution de l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, ont été provisoirement rayés du grand-livre de la dette publique, et annulés au profit de l'État, ci	3,000,000f	
2° 900,000 fr. de rentes, qui ont été également annulés au profit de l'État en exécution de l'art. 10 de la loi du 24 avril 1833	900,000	
		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant le détail qui en est donné ci-contre, une somme de rentes montant à 25,938,222 fr., savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1836	25,784,357	
Pendant l'année 1836	153,865	
		25,938,222
Crédit restant à employer au 1er janvier 1837		161,778

NOTA. Bien que la loi du 14 juin 1835 ait déclaré que ceux des indemnisés et ayants cause qui n'avaient pas fourni les pièces nécessaires pour l'inscription de leurs rentes seraient déchus, elle a laissé à ceux dont les droits sont encore soumis à la décision du conseil d'état, la faculté de réclamer leurs inscriptions. Une partie de la somme ci-dessus, de 161,778 fr., est donc susceptible d'être annulée; mais le crédit limitatif doit figurer dans le compte général des finances jusqu'à l'apurement définitif de la liquidation de l'indemnité. (Voir au surplus, pages 388 et suivantes, le compte spécial de cette liquidation.)

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0.

AU 1er JANVIER 1837.

Rentes inscrites.

Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)			24,459,035
Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825,			
SAVOIR :			
Année 1825		259,523f	
—— 1826		3,859,603	
—— 1827		5,933,749	
—— 1828		6,006,915	
—— 1829		5,827,961	
—— 1830		1,732,416	
—— 1831		988,171	
—— 1832		512,625	
—— 1833		402,107	
—— 1834		165,028	
—— 1835		96,259	
—— 1836		153,865	
			25,938,222
L'article 1er de la loi du 17 août 1835 a autorisé le ministre des finances à consolider et à convertir en rentes le montant en capital et en intérêts des bons du Trésor délivrés à la caisse d'amortissement, en exécution de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833. Les nouvelles rentes 3 p. 0/0 inscrites pendant l'année 1836, en exécution de la loi précitée, se sont élevées à 1,410,090 francs.			
Elles ont été inscrites avec jouissance de l'exercice 1836, pour		1,133,843f 50c	
idem. de l'exercice 1837, pour		276,246 50	
			1,410,090
Rentes annulées.			
Rentes rejetées pour erreurs de liquidation		475f	51,807,347
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825		16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 493, pour les rachats de l'année 1836),			
SAVOIR :			
Année 1833	46,861f		
—— 1834	5,786		
—— 1835	5,028		
—— 1836 { Jouissance de l'exercice 1836	2,369 } 2,608		
—— 1837	239 }		
		60,283	16,064,044
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1837			35,743,303
Capital nominal	1,191,443,433		
Nombre de parties inscrites	31,270		

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 p. 0/0.

AU 1er JANVIER 1837.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
Reste en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
À déduire :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830 et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068	
Rentes rachetées en 1833 par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
		8,164
Reste pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1837		1,026,600
Capital nominal	22,813,333	
Nombre de parties inscrites	643	

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 p. 0/0.

AU 1er JANVIER 1837.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes, de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci			4,000,000
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent. pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de			3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci			865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du trésor, à l'époque du 1er janvier 1837, se composent de celles qui suivent :			
1° Rentes négociées comme il est dit ci-dessus pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci			3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement, d'après la faculté accordée au ministre des finances, par la loi de finances du 17 août 1835, pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, de la réserve des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			
L'inscription de ces rentes montant à 4,765,811 francs a eu lieu avec jouissance :			
de l'exercice 1835, pour		1,875,388f	4,765,811
de l'exercice 1836, pour		2,890,423	
Ensemble			7,900,761
À déduire :			
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi 1er mai 1825		9,740	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821 ; savoir :			
Antérieurement au 1er janvier 1835		4,525	
Pendant l'année 1835. { Jouissance de l'exercice 1835	188 50	377	
——— 1836	188 50		
		4,902	14,642
Reste pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1837			7,886,119
Capital nominal		197,152,975	
Nombre de parties inscrites		2,453	

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

État présentant le mouvement de la dette perpétuelle pendant les deux périodes, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1837.

		PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1837.			
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
RENTES CRÉÉES.									
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000f	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes créées pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"
	——— des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	7,614,213	"	"	"
	——— pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair	"	"	"	"	"	"	4,765,811f (a)	1,410,090f (a)
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	14,757,071	"	4,765,811	1,410,090
		99,073,619				20,932,972			
		120,006,591							
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes, et prélevées sur le crédit ouvert pour le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	443,600	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	185	"	"	"
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,891,562
	Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	"	"	"	"	109	"	"	"
	Rentes remises en échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	(b)1,021,945	"	"	"
	TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	1,035,883	"	"	2,891,562
		88,234,435				3,927,445			
		92,161,880							
RÉCAPITULATION.	Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	14.757,071	"	4,765,811	1,410,090
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	1,035,883	"	"	2,891,562
	TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,792,954	"	4,765,811	4,301,652
		187,308,054				24,860,417			
		212,168,471							

OBSERVATIONS.

Le tableau publié dans le compte de l'année 1834, pages 382 à 385, fait connaître l'époque, le taux, le mode et le produit des diverses négociations de rentes, les lois qui les ont autorisées, l'origine, la nature et le montant des rentes aliénées, ainsi que l'affectation des ressources provenant des emprunts.

Les rentes ci-contre ont fait partie des négociations suivantes:

PREMIÈRE PÉRIODE.

6,000,000f	Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817.
30,000,000	——— des années 1817 et 1818.
14,925,500	——— du 9 mai 1818.
1,674,500	——— du 9 août 1821.
52,600,000	
12,313,433	Négociation du 9 novembre 1818.
6,615,944	——— du 9 août 1821.
18,929,377.	
1,294,776	Négociation du 9 août 1821.
19,114,516	——— du 10 juillet 1823.
20,409,292	
4,000,000	Négociation du 10 juillet 1823.
3,134,950	——— du 12 janvier 1830.

DEUXIÈME PÉRIODE.

7,142,858	Négociation du 19 avril 1831.
7,614,213	——— du 8 août 1832.

(a) Voir le tableau page 469.

(b) Voir le tableau page 459.

Nota. La note explicative placée en tête du compte de la dette inscrite (page 405), indique les années pendant lesquelles les négociations de rentes ont eu lieu, et les circonstances financières ou politiques qui les ont nécessitées.

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite de l'*État présentant le mouvement de la dette perpétuelle pendant les deux périodes, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1837.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1837.				OBSERVATIONS.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes annulées par suite d'abandon au profit de l'État	117	"	"	"	"	"	"	"	
——— sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	60,283f	
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	657	"	"	"	
Rentes 5 p. 0/0 converties pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	
——— pour cause d'émigration des titulaires	913	"	"	"	"	"	"	"	
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	
——— à divers régiments	"	"	"	"	1,107	"	"	"	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	100,222	"	"	"	
Rentes rejetées pour erreur de liquidation	"	"	"	475	"	"	"	"	
Annulation d'une rente inscrite au nom d'un débiteur du trésor	"	"	"	"	231	"	"	"	
TOTAL des rentes annulées	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,436,850	1,096	4,902	60,283	
	51,198,483				32,503,131				
	83,701,614								

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE. PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1837.		DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1837. PÉRIODE, au 1er janvier 1837.		TOTAUX POUR LES DEUX PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.		
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,792,954f	32,436,850f	"	16,643,896f	151,425,599f	67,614,764f	83,810,835f	"	147,118,472f	
—— 4 1/2 p. 0/0	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	1,034,764	8,164	1,026,600	"	1,026,600	
—— 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	4,765,811	4,902	4,760,909f	"	7,900,761	14,642	7,886,119	"	7,886,119	
—— 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	4,301,652	60,283	4,241,369	"	51,807,347	16,064,044	35,743,303	"	35,743,303	
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	24,860,417	32,503,131	9,002,278	16,644,992	212,168,471	83,701,614	128,466,857	"	191,774,494	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

ÉTAT indiquant le Classement, par Catégories, des Propriétaires de Rentes perpétuelles inscrites au 1er Janvier 1837.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0.				RENTES 3 p. 0/0.				RENTES 4 1/2 p. 0/0.				RENTES 4 p. 0/0.				TOTAL GÉNÉRAL au 1er janvier 1837.
	SITUATION au 1er janvier 1836.	MOUVEMENTS pendant l'année 1836. Augmentation.	MOUVEMENTS pendant l'année 1836. Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1837.	SITUATION au 1er janvier 1836.	MOUVEMENTS pendant l'année 1836. Augmentation.	MOUVEMENTS pendant l'année 1836. Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1837.	SITUATION au 1er janvier 1836.	MOUVEMENTS pendant l'année 1836. Augmentation.	MOUVEMENTS pendant l'année 1836. Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1837.	SITUATION au 1er janvier 1836.	MOUVEMENTS pendant l'année 1836. Augmentation.	MOUVEMENTS pendant l'année 1836. Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1837.	
RENTES IMMOBILISÉES (A).																	
Caisse d'amortissement (S/C de rentes non transférables.)	12,540,978f	"	"	12,540,978f	7,242,415f	2,104,641f	"	9,347,056f	124,743f	"	"	124,743f	5,261,692f	28,433f	"	5,290,125f	(c) 27,302,902f
Majorats sur demandes	666,738	28,464f	101,509f	593,693	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	593,693
Dotations réversibles au domaine de l'État	607,385	55,325	1,617	661,093	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	661,093
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	190,870	12,867	34,873	168,864	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	168,864
Immobilisations provisoires	183,657	"	119,128	64,529	12,310	"	11,626f	684	"	"	"	"	"	"	"	"	65,213
Légion d'honneur	6,771,213	440	"	6,771,653	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,771,653
Caisse des dépôts et consignations (S/C particulier.)	2,043,532	132,948	31,860	2,144,620	142,420	55,241	37,117	160,544	"	"	"	"	545,137	60,528	"	605,665	2,910,829
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	529,283	"	6,400	522,883	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	522,883
Invalides de la marine	4,242,571	381,668	"	4,624,239	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,624,239
Fonds de retraites	962,408	27,430	261,382	728,456	3,779	204	1	3,982	"	"	"	"	2,078	333	"	2,411	734,849
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	464,653	46,034	97,635	413,052	124,197	31,821	23,500	132,518	1,931	"	772f	1,159	1,939	"	684f	1,255	547,984
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	2,294,417	50,892	411,748	1,933,561	172,089	34,390	177,842	28,637	"	"	"	"	960	111	"	1,071	1,963,269
Établissements étrangers, publics et religieux	354,093	7,403	53,671	307,825	"	7,039	"	7,039	"	"	"	"	"	7,700	"	7,700	322,564
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	8,543,758	246,539	31,624	8,758,673	58,244	2,043	"	60,287	"	351f	"	351	"	1,596	"	1,596	8,820,907
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	500,000	"	"	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000
	40,895,556	990,010	1,151,447	40,734,119	7,755,454	2,235,379	250,086	9,740,747	126,674	351	772	126,253	5,811,806	98,701	684	5,909,823	56,510,942
RENTES MOBILISÉES.																	
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	6,557	1,395	234	7,718	55	45	"	100f	"	"	"	"	"	"	"	"	7,818
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	744,116	3,592	22,712	724,996	272,529	55,393	51,652	276,270	16,653	270	"	16,923	2,250	"	"	2,250	1,020,439
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	2,188,952	225,899	182,963	2,231,888	385,117	1,188,760	251,210	1,322,667	"	12,150	"	12,150	7,700	1,850	1,850	7,700	3,574,405
Caisses d'épargne et tontines	1,560,782	9,578	11,430	1,558,930	"	500	"	500	"	"	"	"	"	"	"	"	1,559,430
Compagnies diverses d'assurances	679,151	453,818	322,379	810,590	773,306	267,765	328,967	712,104	"	"	"	"	2,450	7,842	462	9,830	1,532,524
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	8,469,802	301,392	418,228	8,352,966	851,866	90,024	77,707	864,183	46,101	850	3,096	43,855	97,264	24,875	15,143	106,996	9,368,000
Sociétés françaises	618,274	122,641	49,532	691,383	349,573	197,987	134,511	413,049	"	"	"	"	6,500	1,425	"	7,925	1,112,357
Sociétés étrangères	125,257	24,302	14,200	135,359	1,047	448	261	1,234	"	"	"	"	"	"	"	"	136,593
Agents de change et banquiers	1,441,279	1,279,667	1,502,533	1,218,413	3,007,172	439,289	1,549,820	1,896,641	"	"	"	"	103,718	74,239	110,436	67,521	3,182,575
Propriétaires divers (B)	88,414,323	3,204,024	2,837,067	88,781,280	19,059,687	612,390	955,269	18,716,808	837,172	648	10,401	827,419	1,680,231	51,076	141,183	1,590,124	109,915,631
Rentes au porteur	1,702,350	243,730	75,250	1,870,830	1,726,150	283,140	210,290	1,799,000	"	"	"	"	174,200	26,150	16,400	183,950	3,853,780
	105,950,843	5,870,038	5,436,528	106,384,353	26,426,502	3,135,741	3,559,687	26,002,556	899,926	13,918	13,497	900,347	2,074,313	187,457	285,474	1,976,296	135,263,552
RÉSUMÉ.																	
RENTES immobilisées	40,895,556	990,010	1,151,447	40,734,119	7,755,454	2,235,379	250,086	9,740,747	126,674	351	772	126,253	5,811,806	98,701	684	5,909,823	56,510,942
RENTES mobilisées	105,950,843	5,870,038	5,436,528	106,384,353	26,426,502	3,135,741	3,559,687	26,002,556	899,926	13,918	13,497	900,347	2,074,313	187,457	285,474	1,976,296	135,263,552
	146,846,399	6,860,048	6,587,975	147,118,472	34,181,956	5,371,120	3,809,773	35,743,303	1,026,600	14,269	14,269	1,026,600	7,886,119	286,158	286,158	7,886,119	191,774,494

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation, ci..... 21,127,001f } 27,302,902f
et celles provenant de la consolidation des bons du trésor, en exécution de la loi du 10 juin 1833..... 6,175,901 }
qui réunies aux..... 41,616,463
de sa dotation annuelle, forment au 1er janvier 1837, une puissance d'amortissement de la dette de..... 71,919,365
Mais comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraites, les dotations spéciales des invalides de la marine, etc., etc.

(B) Parmi les rentes, au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement: ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

(c) Il existe, entre ce résultat et celui que l'on trouve au compte des opérations de la caisse d'amortissement, une différence de 742 fr. dont la cause est expliquée, page 477, de ce dernier compte.

NOTA. Les rentes comprises dans ce tableau sont celles qui se trouvent inscrites sur le grand-livre du trésor, au nom des titulaires qui en reçoivent les arrérages. Mais, comme l'indiquent les tableaux pages 413 et 420, le grand-livre en comprend encore d'autres qui sont inscrites au nom du trésor. Les rentes de cette dernière nature se composent, pour le 5 p. 0/0, du solde de 63,450 fr. applicables aux créances étrangères résultant de conventions diplomatiques; et pour le 3 p. 0/0, des 161,778 fr. affectés à l'indemnité des émigrés.

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Tableau du Mouvement dans la propriété des Rentes perpétuelles pendant chaque mois de l'année 1836.

DÉSIGNATION DES MOIS.	RENTES 5 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS Parties.	Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS. Parties.	Sommes.
Janvier	459	368,554f	9,027	6,612,190f	147	292,037f	2,902	4,456,453f
Février	509	727,847	10,426	7,554,369	79	90,861	2,819	4,051,731
Mars	619	1,605,523	9,479	7,288,930	118	1,124,998	2,752	4,291,152
Avril	1,124	762,832	12,047	6,532,244	121	107,207	2,909	4,348,877
Mai	948	486,551	9,463	5,897,139	155	84,581	2,778	5,017,765
Juin	480	610,929	7,726	5,343,646	238	295,009	2,544	3,622,680
Juillet	350	473,179	6,945	4,373,312	84	674,323	2,127	3,455,183
Août	296	438,708	7,840	5,560,588	63	170,802	1,953	3,413,397
Septembre	500	3,379,372	7,615	4,057,082	74	62,795	2,110	3,042,851
Octobre	514	1,455,338	9,708	6,854,482	54	48,860	2,318	3,679,746
Novembre	372	345,763	7,583	5,959,841	58	47,504	2,124	2,803,720
Décembre	352	522,212	7,609	5,400,289	78	627,087	1,709	4,527 351
	6,523	11,176,808	105,468	71,434,112	1,269	3,626,064	29,045	46,710,906

RENTES 4 1/2 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS. Parties.	Sommes.	RENTES 4 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS. Parties.	Sommes.	OBSERVATIONS.
1	1,400f	10	2,546f	9	11,799f	339	239,468f	Voir pag 405, les explications données sur les résultats du présent tableau.
3	4,348	4	3,488	3	3,811	1,028	543,273	
2	770	14	7,645	12	24,827	220	239,254	
2	1,102	38	104,477	2	2,127	177	201,736	
4	270	9	8,261	5	9,027	223	125,321	
4	3,653	14	7,184	4	3,040	202	129,698	
1	5,570	17	16,213	1	800	260	120,469	
7	4,232	29	21,614	1	236	318	154,609	
"	"	8	6,236	4	6,783	191	92,955	
"	"	5	2,727	1	6,983	203	138,135	
"	"	17	10,125	5	5	230	119,550	
2	5,276	12	11,888	5	606,804	219	222,760	
26	26,621	177	202,404	52	676,562	3,610	2,327,228	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES VIAGÈRES.

Situation au 1er janvier 1837 des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1836.	MOUVEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1836. AUGMENTATIONS. Rétablissements.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
		(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)			
					MONTANT	DES RENTES.					
1re classe, sur 1 tête	3,819,671	8,741	32,209	69,134	110,084	298,015	"	69,134	367,149	3,562,606	
2e *idem*.. sur 2 têtes	1,168,494	774	2,419	19,611	22,804	79,518	28,577	19,611	127,706	1,063,592	
3e *idem*.. sur 3 têtes	66,699	60	230	950	1,240	1,918	4,403	950	7,271	60,668	
4e *idem*.. sur 4 têtes	24,871	"	"	"	"	580	1,878	"	2,458	22,413	
	5,079,735	9,575	34,858	89,695	134,128	380,031	34,858	89,695	504,584	4,709,279	
			124,553				124,553				
					NOMBRE DE	PARTIES.					
1re classe, sur 1 tête	18,027	62	177	188	427	1,564	"	260	1,824	16,630	
2e *idem*.. sur 2 têtes	7,143	8	11	71	90	465	204	87	756	6,477	
3e *idem*.. sur 3 têtes	365	1	1	2	4	16	16	2	34	335	
4e *idem*.. sur 4 têtes	108	"	"	"	"	2	8	"	10	98	
	25,643	71	189	261	521	2,047	228	349	2,624	23,540	
			450				577				

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs des têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes; il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes; bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles, cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grandes que celles de leur vie; de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession, ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenus à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus qu'à l'aide d'un faux en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	225,241
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	154,790
SOMME ÉGALE	380,031

(*e*) Colonne correspondante à celle (*b*).

(*f*) *Idem* (*c*).

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES VIAGÈRES.

SITUATION, au 1er janvier 1837, de la Dépense que les Rentes viagères inscrites ont mise à la charge du Trésor pour les exercices 1835 et 1836.

DÉPENSE DE L'EXERCICE 1835.

Rentes inscrites au 1er janvier 1835 (Voir page 390 du compte de l'année 1835), ci		5,404,539f 00c
À AJOUTER :		
Pour rappel d'arrérages provenant de rentes présumées éteintes pour cause de décès et qui d'après les justifications produites par les titulaires, ont dû être rétablies à leur profit :		
En 1835 (voir page 390 du compte de 1835)	7,888f	
En 1836 (voir page 432, du présent compte)	9,575	17,463 00
		5,422,002 00
À DÉDUIRE :		
Pour les arrérages dont le budget de l'exercice 1835 n'a pas eu à supporter la dépense, d'après les extinctions résultant de décès notifiés ou présumés qui ont été constatées sur les livres de la dette inscrite, savoir :		
En 1835. — Le compte de 1835 (page 391) porte les extinctions à 332,692; mais d'après les diverses époques de jouissance de chaque partie de rente, ces extinctions n'affectent l'exercice 1835 que pour	296,160f 47c	
En 1836. — Les extinctions s'élèvent à 380,031 (voir page 433, du présent compte); mais d'après les décomptes, elles ne s'appliquent à l'exercice 1835 que pour	176,129 33	
		472,289 80
DETTE du trésor pour l'exercice 1835		4,949,712 20
Payements effectués sur les crédits de l'exercice 1835 jusqu'à l'époque de sa clôture. (Voir page 194)		4,690,626 93
RESTE à payer sur la dette du trésor, pour l'exercice 1835, sauf les extinctions qui pourront l'atténuer ultérieurement.		259,085 27

Nota. L'apurement de ce solde fera l'objet de tableaux qui seront publiés dans le compte des finances des années suivantes, jusqu'aux époques de déchéance des arrérages des rentes viagères, selon la liquidation particulière à cette nature de dette.

DÉPENSE DE L'EXERCICE 1836.

Rentes inscrites au 1er janvier 1836. (Voir page 432)		5,079,735f 00c
À AJOUTER :		
Pour rappels d'arrérages provenant de rentes présumées éteintes pour cause de décès, et qui d'après les justifications produites par les titulaires ont dû être rétablies en 1836 à leur profit. (Voir page 432)		9,575 00
ENSEMBLE		5,089,310 00
À DÉDUIRE :		
Pour les arrérages dont le budget de l'exercice 1836 n'a pas eu à supporter la dépense, d'après les exctinctions résultant de décès notifiés ou présumés qui ont été constatées en 1836 sur les livres de la dette inscrite. Ces extinctions s'élèvent à 380,031 francs; mais, d'après les diverses époques de jouissance de chaque partie de rente, elles n'affectent l'exercice 1836 que pour		337,547 40
DETTE du trésor pour l'exercice 1836		4,751,762 60
A DÉDUIRE : les extinctions probables qui viendront, en 1837 et années suivantes, à la décharge de l'exercice 1836 (par évaluation)		240,000 00
Reste pour la dette présumée du Trésor sur l'exercice 1836, savoir :		
Arrérages payés pendant l'année 1836	2,505,530f 54c	
Arrérages présumés à payer par le Trésor jusqu'à la clôture de l'exercice 1836	2,006,232 06	
		4,511,762 60

Nota. Indépendamment de la somme ci-dessus de 2,505,530f 54c, il a été payé 158,421f 85c pour rappels d'arrérages antérieurs à 1836. Cette dernière somme est appliquée à un chapitre spécial dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1836 (voir page 250), et lors du règlement de l'exercice, le virement de crédit auquel ce changement d'imputation doit donner lieu, sera l'objet d'une ordonnance royale semblable à celle qui est publiée ci-après, page 452, pour l'exercice 1835.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation, au 1er Janvier 1837, des Crédits accordés pour l'Inscription des Pensions.

NATURE DES PENSIONS. et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS qui ont ouvert les crédits.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS, antérieurement au 1er janvier 1836.	pendant l'année 1836. Augmentation.	pendant l'année 1836. Diminution.	Montant au 1er janvier 1837.	INSCRIPTION DES PENSIONS. Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1836.	Opérations pendant 1836. Pensions inscrites.	Opérations pendant 1836. Pensions annulées.	Pensions imputables sur les crédits au 1er janvier 1837.	RESTE disponible sur les crédits au 1er janvier 1837.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.										
Crédit indéterminé; les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	1,253,000f	"	(a) 90,000f	1,163,000f	1,253,000f	"	90,000f	1,163,000f	"
PENSIONS CIVILES.										
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 18/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30.*) 15 mai 1818 (*art. 17*)	2,917,500	(b) 27,500	"	2,945,000	1,686,741	185,209f	122,972	1,748,978	1,196,022f
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.										
Crédit indéterminé; les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	3,277,659	"	(a) 368,229	2,909,430	3,277,659	1,602	369,831	2,909,430	"
PENSIONS MILITAIRES.										
Crédits de 1834 et années antérieures	Diverses lois	78,121,305	"	"	78,121,305	78,119,782	"	"	78,119,782	1,523
Crédits de 1835	23 mai 1834 10 mai 1835	2,450,000	"	"	2,450,000	2,245,772	218,492	16,038	2,448,226	1,774
Crédits de 1836	17 août 1835 9 juin 1836	"	(c) 1,950,000	"	1,950,000	"	1,743,519	64,161	1,679,358	270,642
		80,571,305	1,950,000	"	82,521,305	80,365,554	1,962,011	80,199	82,247,366	273,939
PENSIONS DE DONATAIRES.										
Crédit indéterminé; les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,436,718	"	(a) 16,700	1,420,018	1,436,718	29,300	46,000	1,420,018	"
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.										
Crédits spéciaux	13 décembre 1830 (*art. 7*) 24 novembre 1831 (*art. 1er*)	714,450	"	"	714,450	676,450	12,400	4,500	684,350	30,100
	3 avril 1833 21 avril 1833 20 juin 1836	50,000	4,300	"	54,300	50,000	1,200	500	50,700	3,600
	26 avril 1833	100,250	"	"	100,250	26,500	"	"	26,500	73,750
	15 juin 1836	"	17,000	"	17,000	"	"	"	"	17,000
		864,700	21,300	"	886,000	752,950	13,600	5,000	761,550	124,450

(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.

(b) Dix-huitième vingtième des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue.

3,297f { Ces restes, disponibles sur les crédits ci-contre sont dans le cas d'être annulés d'après l'article 4 de la loi du 17 avril 1833.

(c) Crédit ouvert par la loi du 17 août 1835, pour les inscriptions de l'année 1836 ..... 1,050,000f
Crédit extraordinaire, ouvert par la loi du 9 juin 1836, pour les inscriptions de la même année .. 900,000
1,950,000

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,253,000	"	90,000	1,163,000	1,253,000	"	90,000	1,163,000	"
	——— civiles	2,917,500	27,500	"	2,945,000	1,686,741	185,209	122,972	1,748,978	1,196,022
	——— ecclésiastiques	3,277,659	"	368,229	2,909,430	3,277,659	1,602	369,831	2,909,430	"
	——— militaires	80,571,305	1,950,000	"	82,521,305	80,365,554	1,962,011	80,199	82,247,366	273,939
	——— de donataires	1,436,718	"	16,700	1,420,018	1,436,718	29,300	46,000	1,420,018	"
	——— pour récompenses nationales	864,700	21,300	"	886,000	752,950	13,600	5,000	761,550	124,450
		90,320,882	1,998,800	474,929	91,844,753	88,772,622	2,191,722	714,002	90,250,342	1,594,411
			Augmentation 1,523,871f				Augmentation 1,477,720			

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation, au 1er Janvier 1837, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS (a).	SITUATION au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1836. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1837.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,253,000f	"	"	"	90,000f	"	90,000f	1,163,000f
Pensions civiles	1,686,741	185,209f	"	185,209f	122,972	"	122,972	1,748,978
Pensions ecclésiastiques	3,277,659	1,602	"	1,602	369,831	"	369,831	2,909,430
PENSIONS MILITAIRES.								
Militaires	44,152,140	1,767,511	3,196	1,770,707	80,199	2,161,359f	2,241,558	43,681,289
Vétérans	114,718	"	2,504	2,504	"	6,742	6,742	110,480
Veuves et orphelins	3,647,485	194,500	1,628	196,128	"	182,000	182,000	3,661,613
	47,914,343	1,962,011	7,328	1,969,339	80,199	2,350,101	2,430,300	47,453,382
Pensions de donataires	1,436,718	29,300	"	29,300	46,000	"	46,000	1,420,018
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.								
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	625,750	13,600	"	13,600	33,350	"	33,350	606,000
Vainqueurs de la Bastille	23,000	"	"	"	2,000	"	2,000	21,000
	648,750	13,600	"	13,600	35,350	"	35,350	627,000

NATURE DES PENSIONS (a).	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1836.	MOUVEMENTS pendant l'année 1836. Accroissements.	Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1837.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	111	"	7	104
Pensions civiles	1,952	976	261	2,667
Pensions ecclésiastiques	14,711	6	1,630	13,087
PENSIONS MILITAIRES.				
Militaires	107,687	1,601	4,814	104,474
Vétérans	432	11	21	422
Veuves et orphelins	13,771	717	882	13,606
	121,890	2,329	5,717	118,502
Pensions de donataires	2,893	71	93	2,871
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.				
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	1,375	20	82	1,313
Vainqueurs de la Bastille	92	"	8	84
	1,467	20	90	1,397

NATURE DES PENSIONS (a).	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.
PENSIONS DE LA PAIRIE.		90,000 décès notifiés.
PENSIONS CIVILES.	185,209 : 31,340 nouvelles concessions. 3,600 *idem* aux victimes de l'attentat du 28 juillet. (*Loi du 4 septembre 1835.*) 8,667 *idem* à titre onéreux de l'ancienne liste civile. (*Loi du 8 avril 1834.*) 141,400 *idem* aux postillons. (*Loi de finances de 1836.*) 202 Réunion.	122,972 : 109,314 décès notifiés. 13,511 décès présumés. 30 suppressions. 117 réunions.
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.	1,602 rétablissements.	369,831 : 328,578 décès notifiés. 40,753 décès présumés. 333 suppressions. 167 réunions.
PENSIONS MILITAIRES.	1,969,339 : 1,950,706 nouvelles concessions. 1,980 pensions antérieures au 25 mars 1817. 9,325 secours à des orphelins. 4,357 rétablissements. 467 réunions. (*Décret du 27 février 1811.*) 2,504 reversions. (*Loi du 14 juillet 1819.*)	2,430,300 : 2,241,908 décès notifiés. 108,069 décès présumés. 70,790 rejets pour cause de concessions plus fortes. 600 condamnations à des peines infamantes. 8,366 secours éteints à la vingtième année des titulaires. 385 réunions. 182 suppressions pour double emploi.
PENSIONS DE DONATAIRES.	29,300 : 250 nouvelles concessions. 27,800 reversions. (*Loi du 21 juillet 1821.*) 1,250 réunions.	46,000 : 40,800 décès notifiés. 4,450 décès présumés. 750 réunions.
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.	13,600 pensions de 500 et 700f accordées à des orphelins entrés dans leur huitième année.	35,350 : 12,500 décès notifiés. 3,550 décès présumés. 5,500 secours éteints à la septième année, les titulaires étant susceptibles d'obtenir des pensions plus fortes. 13,800 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires.

RECAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,253,000	"	"	"	90,000	"	90,000	1,163,000	111	"	7	104
——— civiles	1,686,741	185,209	"	185,209	122,972	"	122,972	1,748,978	1,952	976	261	2,667
——— ecclésiastiques	3,277,659	1,602	"	1,602	369,831	"	369,831	2,909,430	14,711	6	1,630	13,087
——— militaires	47,914,343	1,962,011	7,328	1,969,339	80,199	2,350,101	2,430,300	47,453,382	121,890	2,329	5,717	118,502
——— de donataires	1,436,718	29,300	"	29,300	46,000	"	46,000	1,420,018	2,893	71	93	2,871
——— pour récompenses nationales	648,750	13,600	"	13,600	35,350	"	35,350	627,000	1,467	20	90	1,397
	56,217,211	2,191,722	7,328	2,199,050	744,352	2,350,101	3,094,453	55,321,808	143,024	3,402	7,798	138,628
		Décroissement 895,403f								4,396		

D'après la situation des crédits d'inscription (*voir le tableau précédent*), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1837 s'élèvent à 90,250,342
D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 55,321,808

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 34,928,534

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires 34,793,984
Pensions pour récompenses nationales 134,550

Somme égale 34,928,534

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des PENSIONS DE TOUTE NATURE.

SITUATION, au 1er Janvier 1837, de la Dette du Trésor, pour l'exercice 1835.

NATURE DES PENSIONS.	DETTE DU TRÉSOR, pour l'exercice 1835, au 1er janvier 1836, d'après le tableau p. 397 du compte de l'année 1835.	MODIFICATIONS CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1836. À DÉDUIRE : Arrérages de pensions éteintes depuis le 1er janvier 1836.	À AJOUTER : Arrérages résultant de pensions inscrites depuis le 1er janvier 1836.	DETTE RECTIFIÉE du Trésor pour l'exercice 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. SUR LES CRÉDITS DE L'EXERCICE 1835, en 1835. (a)	en 1836.	TOTAL. (b)	SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1836, en 1836, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année. (c)	TOTAL des payements.	DETTE RESTANT À PAYER par le Trésor au 1er janvier 1837, sauf les extinctions qui pourront l'atténuer pendant les années suivantes (d)	OBSERVATIONS.
Pensions de la pairie	1,131,666f 68c	1,423f 33c	5,589f 96c	1,135,833f 31c	833,666f 65c	302,166f 66c	1,135,,833f 31c	"	1,135,833f 31c	"	(a) Voir le tableau publié pour l'exercice 1835, page 397 du compte de l'année 1835.
——— civiles	1,590,080 78	28,274 20	13,235 30	1,575,041 88	1,202,142 00	337,827 77	1,539,969 77	917f 20c	1,540,886 97	34,154f 91c	(b) Voir le compte définitif du budget de l'exercice 1835, page 194 du présent compte.
——— ecclésiastiques	3,304,803 52	135,974 31	513 22	3,169,342 43	2,028,241 19	1,067,185 38	3,095,426 57	1,710 40	3,097,136 97	72,205 46	(c) Ces payements font partie des 284,309 francs 26 centimes mentionnés dans le tableau ci-dessous.
——— militaires	46,326,095 75	384,221 60	172,832 92	46,114,707 07	33,735,784 05	11,755,539 26	45,491,323 31	12,055 59	45,503,378 90	611,328 17	(d) L'apurement de ce solde fera l'objet de tableaux qui seront publiés dans le compte des finances des années suivantes, jusqu'aux époques de déchéance des arrérages des pensions, selon la législation particulière à cette nature de dette.
——— de donataires	1,446,035 29	8,846 36	13,254 54	1,450,443 47	963,275 46	472,737 72	1,436,013 18	3,698 24	1,439,711 42	10,732 05	
——— à titre de récompenses nationales	623,471 35	4,592 90	890 25	619,768 70	453,621 23	159,803 12	613,424 35	76 38	613,500 73	6,267 97	
——— aux vainqueurs de la Bastille	23,125 01	75 69	"	23,049 32	15,437 49	5,165 27	20,602 76	"	20,602 76	2,446 56	
TOTAUX	54,445,278 38	563,408 39	206,316 19	54,088,186 18	39,232,168 07	14,100,425 18	53,332,593 25	18,457 81	53,351,051 06	737,135 12	

SITUATION, au 1er Janvier 1837, de la Dépense que les Pensions inscrites ont mise à la charge du Trésor pour l'Exercice 1836.

NATURE DES PENSIONS.	PENSIONS INSCRITES au 1er janvier 1836. (Voir le tableau précédent.)	A DÉDUIRE. ARRÉRAGES de pensions dont le payement est suspendu.	ARRÉRAGES de pensions éteintes depuis le 1er janvier 1836.	TOTAL.	RESTE pour LES CHARGES résultant des pensions inscrites au 1er janvier 1836.	A AJOUTER. ARRÉRAGES résultant des pensions inscrites depuis le 1er janvier 1836.	DETTE DU TRÉSOR d'après les pensions inscrites.	A DÉDUIRE. EXTINCTIONS probables qui viendront en 1837 à la décharge de l'exercice 1836 (par évaluation).	RESTE POUR LA DETTE PRÉSUMÉE DU TRÉSOR SUR L'EXERCICE 1836. Arrérages payés pendant l'année 1836.	Arrérages présumés à payer par le Trésor jusqu'à la clôture de l'exercice 1836.	TOTAL. (a)	PAYEMENTS FAITS en 1836 sur les crédits du budget de l'exercice 1836, pour rappels d'arrérages antérieurs à cette année. (b).	OBSERVATIONS.
Pensions de la pairie	1,253,000f	120,000f 00c	76,149f 99c	196,149f 99c	1,056,850f 01c	"	1,056,850f 01c	"	764,549f 98c	292,300f 03c	1,056,850f 01c	3,000f 00c	(a) L'apurement de ce solde fera l'objet de tableaux qui seront publiés dans le compte des finances des années suivantes, jusqu'aux époques de déchéance des arrérages des pensions, selon la législature particulière à cette nature de dette.
——— civiles	1,686,741	76,225 00	108,623 22	184,848 22	1,501,892 78	162,844f 54c	1,664,737 32	20,349f 02c	1,254,388 30	390,000 00	1,644,388 30	141,491 77	
——— ecclésiastiques	3,277,659	20,687 00	318,575 95	339,262 95	2,938,396 05	1,468 50	2,939,864 55	141,131 70	1,838,732 85	960,000 00	2,798,732 85	5,475 91	
——— militaires	47,914,343	1,387,787 75	1,845,541 09	3,233,328 84	44,681,014 16	1,626,926 33	46,307,940 49	350,300 50	33,872,639 99	12,085,000 00	45,957,639 99	121,515 64	
——— de donataires	1,436,718	1,000 00	36,053 68	37,053 68	1,399,664 32	28,085 34	1,427,749 66	10,367 26	945,382 40	472,000 00	1,417,382 40	12,383 59	(b) Ce résultat est présenté ici pour mémoire, afin de faire connaître l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1836 sur tous les exercices non frappés de déchéance. Les rappels d'arrérages antérieurs à 1836 sont portés à un chapitre spécial dans le compte provisoire du budget de 1836 (page 250), et lors du règlement de cet exercice, ils seront l'objet d'une ordonnance royale semblable à celle qui est publiée ci-après, page 452, pour l'exercice 1835.
——— à titre de récompenses nationales	625,750	7,850 00	21,465 79	29,315 79	596,434 21	12,096 35	608,530 56	3,332 19	441,198 37	164,000 00	605,198 37	442 35	
——— aux vainqueurs de la Bastille	23,000	"	1,531 71	1,531 71	21,468 29	"	21,468 29	500 94	12,967 35	8,000 00	20,967 35	"	
TOTAUX	56,217,211	1,613,549 75	2,407,941 43	4,021,491 18	52,195,719 82	1,831,421 06	54,027,140 88	525,981 61	39,129,859 24	14,371,300 03	53,501,159 27	284,309 26	

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

SITUATION, au 1er Janvier 1837, des Capitaux de Cautionnements en Numéraire.

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1836.	RECETTE DE L'ANNÉE 1836. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	DÉPENSE DE L'ANNÉE 1836. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1837.	RÉSULTAT PAR CLASSE DE TITULAIRES du mouvement de l'année 1836. Excédant de recette.	Excédant de dépense.
Ministère de la Justice.										
Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation	420,500f 00c	91,000f 00c	"	91,000 00	35,000f 00c	"	35,000f 00c	476,500f 00c	(a) 56,000f 00c	"
Avoués	10,943,759 00	770,700 00	3,600f 00c	774,300 00	646,000 00	5,800f 00c	651,800 00	11,066,259 00	(a) 122,500 00	"
Commissaires-priseurs	4,621,400 00	484,500 00	"	484,500 00	367,600 00	"	367,600 00	4,738,300 00	(a) 116,900 00	"
Gardes du commerce	66,000 00	"	"	"	"	"	"	66,000 00	"	"
Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	2,802,840 50	177,000 00	4,000 00	181,000 00	187,418 36	"	187,418 36	2,796,422 14	"	(b) 6,418f 36c
Greffiers des justices de paix	4,491,310 24	299,200 00	3,000 00	302,200 00	331,700 00	7,800 00	339,500 00	4,454,010 24	"	(b) 37,300 00
Greffiers des tribunaux de police	345,957 00	9,750 00	3,000 00	12,750 00	21,500 00	"	21,500 00	337,207 00	"	(b) 8,750 00
Huissiers	8,253,700 50	461,360 00	1,200 00	462,560 00	481,081 55	1,200 00	482,281 55	8,233,978 95	"	(b) 19,721 55
Notaires	35,186,484 65	2,393,106 31	63,400 00	2,456,506 31	2,134,099 03	63,400 00	2,197,499 03	35,445,491 93	(c) 259,007 28	"
Ministère de l'Instruction publique.										
Économes des colléges royaux et préposés divers	281,900 00	47,200 00	"	47,200 00	16,000 00	"	16,000 00	313,100 00	(d) 31,200 00	"
Ministère de l'Intérieur.										
Préposés divers et adjudicataires	837,843 20	439,627 13	"	439,627 13	208,380 12	"	208,380 12	1,069,090 21	(e) 231,247 01	"
Journaux ou écrits périodiques	2,138,501 16	4,325,417 43	"	4,325,417 43	538,888 59	"	538,888 59	5,925,030 00	(f) 3,786,528 84	"
Ministère du Commerce.										
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	5,338,573 74	478,000 00	6,000 00	484,000 00	559,500 00	6,000 00	565,500 00	5,257,073 74	"	(b) 81,500 00
Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	954,000 00	54,000 00	"	54,000 00	41,000 00	"	41,000 00	967,000 00	(a) 13,000 00	"
Ministère de la Guerre.										
Agents comptables des divers services en France	1,472,894 72	186,834 87	27,366 67	214,201 54	69,485 20	17,366 67	86,851 87	1,600,244 39	(a) 127,349 67	"
Fournisseurs et adjudicataires de travaux en France	2,881,780 59	616,751 00	478,641 00	1,095,392 00	837,034 29	488,641 00	1,325,675 29	2,651,497 30	"	(g) 230,283 29
Titulaires divers à Alger	80,100 00	68,270 00	"	68,270 00	2,700 00	"	2,700 00	145,670 00	(h) 65,570 00	"
Ministère de la Marine.										
Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	821,333 33	32,000 00	"	32,000 00	"	"	"	853,333 33	(a) 32,000 00	"
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	373,788 72	74,400 00	3,200 00	77,600 00	14,055 39	3,400 00	17,455 39	433,933 33	(a) 60,144 61	"
Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	478,950 00	918,978 55	"	918,978 55	182,855 55	"	182,855 55	1,215,073 00	(i) 736,123 00	"
A reporter	82,791,617 35	11,928,095 29	593,407 67	12,521,502 96	6,674,298 08	593,607 67	7,267,905 75	88,045,214 56	5,637,570 41	383,973 20

OBSERVATIONS.

(a) Versements par suite de mutations de titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés ultérieurement.

(b) Remboursements de cautionnements à des titulaires dont les prédécesseurs ont versé avant 1836.

(c) Versements par suite de mutations de titulaires et augmentation dans la fixation des cautionnements d'après une application plus complète de la loi du 28 avril 1816.

(d) Cautionnements versés au trésor et qui étaient précédemment déposés dans les caisses de l'université ou que les titulaires fournissaient en rentes.

(e) Versements faits au trésor et que les titulaires effectuaient précédemment à la caisse des dépôts et consignations.

(f) Cautionnements versés en exécution de la loi du 9 septembre 1835.

(g) Remboursements de cautionnements non remplacés en numéraire, ou dont les marchés ont été accomplis.

(h) Versements pour cautionnements d'emplois et offices créés à Alger.

(i) Cautionnements précédemment fournis en rentes ou résultant de nouveaux marchés passés avec l'État.

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite de la *Situation, au 1er Janvier 1837, des Capitaux de Cautionnements en Numéraire.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1836.	RECETTE DE L'ANNÉE 1836. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	DÉPENSES DE L'ANNÉE 1836. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1837.	RÉSULTAT par classe de titulaires du mouvement de l'année 1836. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Report	82,791,617f 35c	11,928,095f 29c	593,407f 67c	12,521,502f 96c	6,674,298f 08c	593,607f 67c	7,267,905f 75c	88,045,214f 56c	5,637,570f 41c	383,973f 20c	
Ministère des Finances.											
Agents de change à Paris	7,635,000 00	500,000 00	"	500,000 00	375,000 00	"	375,000 00	7,760,000 00	(a) 125,000 00	"	(a) Versements par suite de mutations de titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés ultérieurement.
Caissier central du trésor public	300,000 00	"	"	"	"	"	"	300,000 00	"	"	
Caissiers divers	120,000 00	"	"	"	"	"	"	120,000 00	"	"	
Préposés des contributions indirectes	20,611,223 01	1,002,495 35	2,000 00	1,004,495 35	1,177,416 63	14,900 00	1,192,316 63	20,423,401 73	"	(b) 187,821 28	(b) Remboursements de cautionnements à des titulaires dont les prédécesseurs ont versé avant 1836, et diminution dans la fixation des cautionnements de quelques directeurs et préposés.
Préposés de l'administration des douanes	2,789,750 79	105,600 00	2,000 00	107,600 00	147,266 67	17,000 00	164,266 67	2,733,084 12	"	(c) 56,666 67	
Préposés de l'administration de l'enregistrement	13,267,922 47	851,833 33	4,000 00	855,833 33	636,366 84	3,200 00	639,566 84	13,484,188 96	(d) 216,266 49	"	(c) Remboursements de cautionnements à des titulaires dont les prédécesseurs ont versé avant 1836.
Receveurs de la loterie	3,092,613 47	"	"	"	1,623,131 21	"	1,623,131 21	1,469,482 26	"	(e) 1,623,131 21	
Préposés des octrois	1,797,656 69	178,660 83	55,216 54	233,877 37	236,266 13	39,216 54	275,482 67	1,756,051 39	"	(c) 41,605 30	(d) Augmentations dans la fixation des cautionnements d'après l'importance des recettes et versements de nouveaux titulaires.
Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	3,398,333 34	173,000 00	40,000 00	213,000 00	128,333 33	40,000 00	168,333 33	3,443,000 01	(a) 44,666 67	"	
Percepteurs	29,400,008 28	1,135,162 93	413,122 72	1,548,285 65	1,258,466 30	449,318 52	1,707,784 82	29,240,509 11	"	(c) 159,499 17	(e) Cautionnements à restituer par suite de la suppression de la loterie.
Préposés de l'administration des postes	2,943,868 09	189,150 00	"	189,150 00	140,325 12	"	140,325 12	2,992,692 97	(d) 48,824 88	"	
Receveurs communaux	7,563,096 77	220,040 78	57,186 68	277,227 46	208,448 79	53,483 99	261,932 78	7,578,391 45	(a) 15,294 68	"	
Receveurs généraux des finances	28,715,170 74	970,360 00	292,761 00	1,263,121 00	949,766 00	"	949,766 00	29,028,525 74	(a) 313,355 00	"	
Receveurs particuliers des finances	16,631,899 95	932,366 39	671,615 11	1,603,981 50	404,014 04	931,883 00	1,335,897 04	16,899,984 41	(a) 268,084 46	"	
Agents spéciaux du service des tabacs	708,941 77	163,665 00	12,000 00	175,665 00	97,666 67	"	97,666 67	786,940 10	(a) 77,998 33	"	
Débitants de tabacs	8,184,390 60	453,600 00	4,550 00	458,150 00	508,816 67	5,250 00	514,066 67	8,128,473 93	"	(c) 55,916 67	
	229,951,493 32	18,804,029 90	2,147,859 72	20,951,889 62	14,565,582 48	2,147,859 72	16,713,442 20	234,189,940 74	6,747,060 92	2,508,613 50	
									4,238,447 42		

Situation, au 1er Janvier 1837, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la Situation de l'Administration des finances.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1836. (Voir le compte des finances de l'année 1835, page 401.)		11,853,585f 70c
Opérations de l'année 1836 — Recettes	18,804,029f 90c	
Opérations de l'année 1836 — Remboursements	14,565,582 48	
	4,238,447 42	4,238,447 42
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1837. (Voir page 30.)		16,092,033 12

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

TABLEAU récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements en numéraire depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service, à l'époque du 1er janvier 1837.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois.	CLASSES DES TITULAIRES.	CAUTIONNEMENTS reçus antérieurement au 1er avril 1814, et dont la dette se rattache à la liquidation qui a été faite à cette époque du service du trésor public et de l'ancienne caisse d'amortissement. Nombre de parties.	Sommes.	CAUTIONNEMENTS supplémentaires créés par les lois des 28 avril 1816 (61,104,000 fr.), et 23 juillet 1820 (18,000 fr.), et qui ont été portés en recette aux budgets des exercices 1816 et 1820.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT DES CAUTIONNEMENTS reçus ou remboursés, du 1er avril 1814 au 31 décembre 1836, et constatés au compte spécial de ce service qui est compris dans la situation générale de l'administration des finances. Excédant de recette.	Excédant de dépense.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ministère de la justice.	Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation.	49	196,000 00	224,000 00	(a) 56,500 00	"
	Avoués	3,883	5,548,563 56	5,506,723 25	(a) 10,972 19	"
	Commissaires-priseurs	91	1,793,689 91	2,060,838 21	(b) 883,771 88	"
	Gardes du commerce	10	66,000 00	"	"	"
	Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	639	918,091 69	1,711,152 57	(c) 167,177 88	"
	Greffiers des justices de paix	2,883	2,203,046 96	1,908,292 04	(d) 342,671 24	"
	Greffiers des tribunaux de police	95	252,905 00	84,302 00	"	"
	Huissiers	10,790	4,198,358 13	3,983,532 52	(a) 52,088 30	"
	Notaires	12,220	16,056,308 62	20,619,248 51	"	(e) 1,230,065 20
Ministère de l'instruction publique.	Économes des colléges royaux et préposés divers	9	72,000 00	"	(f) 241,100 00	"
Ministère de l'intérieur.	Préposés divers et adjudicataires	"	"	"	(g) 1,069,090 21	"
	Journaux ou écrits périodiques	"	"	"	(h) 5,925,030 00	"
Ministère du commerce.	Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	519	1,953,030 91	874,200 00	(i) 2,429,842 83	"
	Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	65	720,000 00	87,000 00	(k) 160,000 00	"
Ministère de la guerre.	Agents comptables des divers services en France	"	"	"	(g) 1,600,244 39	"
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux en France	"	"	"	(g) 2,651,497 30	"
	Titulaires divers à Alger	"	"	"	(g) 145,670 00	"
Ministère de la marine.	Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	"	"	"	(l) 853,333 33	"
	Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	"	"	"	(l) 433,933 33	"
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	"	"	"	(g) 1,215,073 00	"
Ministère des finances.	Agents de change à Paris	60	6,000,000 00	1,500,000 00	(a) 260,000 00	"
	Caissier central du trésor public	1	120,000 00	"	(m) 180,000 00	"
	Caissiers divers	12	1,173,200 00	62,600 00	"	(n) 1,115,800 00
	Préposés des contributions indirectes	2,437	3,423,444 04	2,344,069 47	(o) 14,655,888 22	"
	Préposés de l'administration des douanes	351	388,839 35	1,693,625 01	(p) 650,619 76	"
	Préposés de l'administration de l'enregistrement	3,216	10,892,886 85	1,725,900 00	(q) 865,402 11	"
	Receveurs de la loterie	725	3,941,880 76	"	"	(r) 2,472,398 50
	Préposés des octrois	227	643,342 46	84,905 98	(s) 1,027,802 95	"
	Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	148	3,777,760 98	856,942 66	"	(n) 1,191,703 63
	Percepteurs	13,218	19,882,743 28	8,808,875 01	(t) 548,890 82	"
	Préposés de l'administration des postes	1,795	359,483 48	5,374 11	(u) 2,627,835 38	"
	Receveurs communaux	11,394	3,101,423 13	1,220,814 10	(t) 3,256,154 22	"
	Receveurs généraux des finances	101	26,471,909 74	5,045,729 18	"	(v) 2,489,113 18
	Receveurs particuliers des finances	282	13,519,055 17	4,308,726 03	"	(x) 927,796 79
	Agents spéciaux du service des tabacs	"	"	"	(y) 786,940 10	"
	Débitants de tabacs	18,377	25,301,943 60	405,149 35	"	(z) 17,578,619 02
		83,597	152,975,907 62	65,122,000 00	43,097,529 44	27,005,496 32
			218,097,907 62		16,092,033 12	

MONTANT DES CAUTIONNEMENTS inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1837. Titulaires en fonctions. Nombre de parties.	Sommes.	Titulaires hors de fonctions ou dont les emplois ont été supprimés. Nombre de parties.	Sommes.	TOTAL. Nombre de parties.	Sommes.	OBSERVATIONS.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.	
60	420,000 00	9	56,500 00	69	476,500 00	Nota. *Voir, pour l'objet et les résultats du présent tableau, la note préliminaire du compte de la dette inscrite (page 408).*
3,545	10,508,600 00	169	557,659 00	3,714	11,066,259 00	
516	4,207,700 00	59	530,600 00	575	4,738,300 00	(a) Titulaires remplacés à rembourser.
10	66,000 00	"	"	10	66,000 00	(b) Créations d'emplois, en exécution de la loi du 28 avril 1816, et remboursements à effectuer.
640	2,645,567 00	53	150,855 14	693	2,796,422 14	(c) Créations de tribunaux de commerce et titulaires remplacés à rembourser.
3,045	4,209,800 00	190	244,210 24	3,235	4,454,010 24	(d) Créations de cantons et de justices de paix, et titulaires remplacés à rembourser.
90	323,332 00	5	13,875 00	95	337,207 00	(e) Suppressions de charges non compensées par l'augmentation du taux des cautionnements, laquelle n'a lieu que depuis 1836.
9,115	7,606,000 00	1,341	627,978 95	10,456	8,233,978 95	(f) Versements faits au trésor, depuis 1835, par divers préposés.
9,965	33,400,300 00	1,460	2,045,191 93	11,425	35,445,491 93	(g) Cautionnements versés au trésor à partir de 1835.
42	295,600 00	5	17,500 00	47	313,100 00	(h) Cautionnements versés en exécution de la loi du 9 septembre 1835.
376	991,577 19	27	77,513 02	403	1,069,090 21	(i) Créations successives d'emplois.
190	5,431,136 59	18	493,893 41	208	5,925,030 00	(k) *Idem* et cautionnements à rembourser à des titulaires remplacés.
763	5,030,000 00	62	227,073 74	825	5,257,073 74	(l) Cautionnements afférents à des agents comptables et préposés divers de la marine et qui ont été retirés, à partir de 1835, de la classe des caissiers divers (voir ci-après la note *n*).
68	900,000 00	6	67,000 00	74	967,000 00	(m) Augmentation de cautionnement à l'époque de la nomination du titulaire actuel.
183	1,523,045 23	14	77,199 16	197	1,600,244 39	(n) Suppressions d'emplois et transport aux classes d'agents comptables et préposés divers de la marine (voir la note *l* ci-dessus).
229	2,528,442 38	20	123,054 92	249	2,651,497 30	(o) Cautionnements versés en expectative et cautionnements des entreposeurs extraits de la classe des débitants de tabacs (voir ci-après la note *y*).
21	143,670 00	1	2,000 00	22	145,670 00	(p) Augmentatton des receveurs principaux en 1822.
37	776,000 00	7	77,333 33	44	853,333 33	(q) Augmentation dans les fixations.
15	260,600 00	6	173,333 33	21	433,933 33	(r) Cautionnements remboursés par suite de la suppression de la loterie.
419	1,071,633 00	41	143,440 00	460	1,215,073 00	(s) Application des octrois à un grand nombre de communes par suite de l'accroissement de la population.
60	7,500,000 00	3	260,000 00	63	7,760,000 00	(t) Nouvelle fixation en 1822.
1	300,000 00	"	"	1	300,000 00	(u) Résultat de la fixation basée sur les recettes de l'année qui précède la nomination.
2	120,000 00	"	"	2	120,000 00	(v) Suppression de la recette générale de la Seine et modifications dans les fixations.
4,570	19,507,189 58	352	916,212 15	4,922	20,423,401 73	(x) *Idem* des recettes particulières de Sceaux et de Saint-Denis, et modifications dans les fixations.
1,223	2,683,300 00	273	49,784 12	1,496	2,733,084 12	(y) Cautionnements retirés tant de la classe des préposés des contributions indirectes que de celle des débitants de tabacs.
2,717	12,773,917 27	478	710,271 69	3,195	13,484,188 96	(z) Diminution dans le taux de la fixation et transport aux préposés des contributions indirectes et agents spéciaux des tabacs (voir ci-dessus les notes *o* et *y*).
"	"	502	1,469,482 26	502	1,469,482 26	
1,832	1,697,177 61	369	58,873 78	2,201	1,756,051 39	
86	3,227,000 00	13	216,000 01	99	3,443,000 01	
6,745	26,874,082 99	2,118	2,366,426 12	8,863	29,240,509 11	
1,633	2,914,046 97	512	78,646 00	2,145	2,992,692 97	
6,760	7,042,327 83	2,113	536,063 62	8,873	7,578,391 45	
86	26,927,440 06	16	2,101,085 68	102	29,028,525 74	
275	16,236,197 50	19	663,786 91	294	16,899,984 41	
123	704,240 10	17	82,700 00	140	786,940 10	
25,400	7,720,150 00	1,184	408,323 93	26 584	8,128,473 93	
80,842	218,566,073 30	11,462	15,623,867 44	92,304	234,189,940 74	

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Situation justificative de l'emploi des Crédits de payement accordés par le Budget de l'exercice 1835.

NATURE DE DETTES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget et par des lois spéciales.	DÉPENSES. DÉPENSES constatées à la charge de l'exercice 1834. (Voir le compte des finances de 1835.)	DÉPENSES. MODIFICATIONS que les dépenses de l'exercice 1834 ont éprouvées relativement à l'exercice 1835. (Voir ci-contre les motifs.) Augmentations.	Diminutions.	DÉPENSES de l'exercice 1835.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes... 5 p. 0/0	146,714,257 00	146,819,110 90	147,707 50	143,350 53	146,823,467 87	"	109,210 87
Rentes... 3 p. 0/0	34,929,696 00	35,156,362 75	812,902 50	1,070,390 75	34,898,874 50	30,821 50	"
Rentes... 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	"	1,026,600 00	"	"
Rentes... 4 p. 0/0	4,996,794 00	3,120,948 00	1,875,388 00	451 50	4,995,884 50	909 50	"
Intérêts des obligations de l'emprunt national	613,815 00	566,995 00	"	134,147 50	432,847 50	180,967 50	"
Rentes viagères	5,225,000 00	5,189,367 57	"	498,740 64	4,690,626 93	534,373 07	"
Pensions. de la pairie	1,160,000 00	1,207,555 52	"	71,722 21	1,135,833 31	24,166 69	"
Pensions. civiles	1,590,000 00	1,600,268 74	"	60,298 97	1,539,969 77	50,030 23	"
Pensions. ecclésiastiques	3,166,000 00	3,629,392 20	"	533,965 63	3,095,426 57	70,573 43	"
Pensions. militaires	46,120,333 34	44,783,062 07	708,261 24	"	45,491,323 31	629,010 03	"
Pensions. de donataires	1,478,000 00	1,447,986 95	"	11,973 77	1,436,013 18	41,986 82	"
Pensions. à titres de récompenses nationales	620,000 00	625,618 79	"	12,194 44	613,424 35	6,575 65	"
Pensions. aux vainqueurs de la Bastille	23,000 00	22,324 29	"	1,721 53	20,602 76	2,397 24	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000 00	9,567,090 74	"	496,847 44	9,070,243 30	"	70,243 30
	256,663,495 34	254,762,683 52	3,544,259 24	3,035,804 91	255,271,137 85	1,571,811 66	179,454 17
Rappels d'arrérages antérieurs à l'année:							
Rentes viagères	"	"	71,880 22	"	71,880 22	"	71,880, 22
Pensions	"	"	171,229 30	"	171,229 30	"	171,229 30
	256,663,495 34	254,762,683 52	3,787,368 76	3,035,804 91	255,514,247 37	1,571,811 66	422,563 69
			751,563f 85c			1,149,247f 97c	

MOTIFS DES AUGMENTATIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

147,707f 50c:
- 100f 00c Mise en payement de promesses nominatives des rentes de l'arriéré, lesquelles s'élevaient, à la clôture de l'exercice 1834, à 7,232 francs (voir page 403 du compte de l'année 1835) et se trouvaient réduites à 7,132 francs à la clôture de l'exercice 1835.
- 134,521 50 Rentes inscrites avec jouissance de l'exercice 1835. en 1834. (Voir page 466 du compte de cette année.)
  - Rentes remises en payement du service de l'arriéré.. 249f 00c
  - Rentes remises en échange de récépissés d'obligations de l'emprunt national au pair..... 84,865 00
  - 85,114 00
  - en 1835. (Voir page 376 du compte de cette année.)
  - Rentes remises en échange d'obligations de l'emprunt national..... 49,282f 50c
  - *Idem* de récépissés..... 125 00
  - 49,407 50
  - 134,521 50
- 437 50 Rappels d'arrérages, en 1835, de la rente de 125 francs ci-dessus.
- 12,648 50 Rappels d'arrérages antérieurs à 1830, de rentes appartenant à des comptables débiteurs du trésor, et qui se trouvaient frappées d'oppositions en son nom.

143,350f 53c:
- 14,282f 90c Rappels d'arrérages antérieurs à 1831, ordonnancés sur l'exercice 1834, et dont l'exercice 1835 n'a pas eu à supporter la dépense. (Voir page 403 du compte de 1835.)
- 129,058 65 Rentes annulées, en 1835, à la décharge des crédits de l'exercice 1835 pour les causes ci-après. (Voir page 377 du compte de 1835.)
  - Rente au profit d'une commune..... 236f 00c
  - Majorats réversibles à l'État (cette extinction a été indiquée par erreur dans le compte de 1835 pour 61,678f 05c; différence 675f 42c, qui s'appliquait à l'exercice 1836, ainsi que l'indique le tableau suivant)..... 60,993 65
  - Rente de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile..... 67,598 00
  - Rente dont jouissait un débiteur du trésor..... 231 00
  - 129,058 65
- 8 98 Annulation de deux jours d'arrérages sur la rente d'un majorat éteint en 1836. (Voir page 417.)

RENTES 3 P. 0/0.

812,902 50:
- 96,259 00 Rentes de l'indemnité dont l'inscription a eu lieu en 1835 à la charge du budget de la même année. (Voir page 381 du compte de 1835.)
- 716,643 50 Rappels d'arrérages du 22 juin 1825 jusqu'au 22 décembre 1834, auxquels a donné lieu l'inscription des rentes ci-dessus.

1,070,390 75:
- 1,034,796 25 Réduction, sur l'exercice 1835, des rappels d'arrérages auxquels les crédits de l'exercice 1834 avaient eu à subvenir pour les rentes de l'indemnité inscrites en 1834. (Voir page 405 du compte de 1835.)
- 5,594 50 Annulation de rentes provenant de rachats de la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire:
  - en 1834 (voir page 465 du compte de cette année) . 841f 50c
  - en 1835 (voir page 381 du compte de 1835).... 4,753 00

RENTES 4 P. 0/0.

1,875,388f Semestre au 22 septembre 1835, de la rente de 3,750,776 francs, inscrite, au nom de la caisse d'amortissement, le 21 mars de la même année, en échange des bons du trésor, qui lui avaient été remis pour la réserve des rentes 5 p. 0/0. (Voir pages 383 et 419 du compte de 1835.)

451f 50c Arrérages, afférents à l'exercice 1835, de la rente de 461 francs rachetée en 1834 avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et de celle de 377 francs dont le rachat a été effectué avec les mêmes fonds en 1835. (Voir page 449 du compte de 1834 et 383 du compte de 1835.)

INTÉRÊTS DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT NATIONAL.

134,147 50 Intérêts des obligations converties en rentes en 1834 et 1835 (Voir page 470 du compte de 1834 et page 411 du compte de 1835), savoir:
- En 1834, pour un capital de 1,697,300 fr., dont les intérêts à 5 p. 0/0 ont atténué la dette du trésor de..... 84,865f 00
- En 1835, pour un capital de 985,650 fr., ci..... 49,282 50c

RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS.

Les différences entre la dépense de l'exercice 1835, comparée à celle de l'exercice 1834, proviennent des causes suivantes: 1° Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés; 2° Rentes et pensions rejetées pour cause d'extinctions présumées et qui ont dû être rétablies en vertu de décisions ministérielles; 3° Enfin, rappels d'arrérages auxquels ont donné lieu, à la charge de l'exercice 1835, les nouvelles pensions inscrites en 1835 et 1836. Les tableaux publiés, pages 440 et 441, indiquent au surplus de quels éléments s'est formée, pour les rentes et pensions, la dépense mise à la charge de l'exercice 1835, en prenant pour base celles qui se trouvaient inscrites sur les livres du trésor au commencement de l'année 1835.

L'ordonnance royale qui a autorisé l'imputation, sur un chapitre spécial du budget de l'exercice 1835, des arrérages des rentes viagères et des pensions antérieurs à cet exercice, est publiée ci-après, page 452.

INTÉRÊTS DE CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

Ainsi qu'on l'a expliqué page 403 du compte de l'année 1835, la dépense de l'exercice 1834 ne s'est pas seulement composée des intérêts annuels dont cet exercice devait supporter l'imputation, d'après les règles suivies jusqu'au 1er janvier 1835, pour l'emploi des crédits législatifs affectés au payement des intérêts de capitaux de cautionnements; elle a compris, en outre, diverses autres opérations qu'ont nécessitées, d'une part, l'application du nouveau régime prescrit par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des restes à payer des exercices clos, et, d'autre part, les mesures transitoires qu'ont entraînées les nouvelles dispositions adoptées par la loi de règlement de l'exercice 1833, pour rattacher désormais l'ordonnancement des intérêts de cautionnements à l'exercice auquel ils se rapportent en réalité. La dépense de l'exercice 1835, au contraire, ne s'est formée que des seuls intérêts applicables à ce budget. Il en résulte qu'aucun rapprochement n'est à établir entre les deux exercices 1834 et 1835, sous le rapport des éléments constitutifs de leur dépense respective.

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Situation justificative de l'emploi des Crédits de payement accordés par le Budget de l'exercice 1836.

NATURE DE DETTES.	CRÉDITS accordés par le budget et par des lois spéciales.	DÉPENSES. Dépenses constatées à la charge de l'exercice 1835. (Voir le tableau précédent.)	DÉPENSES. Modifications que les dépenses de l'exercice 1835 ont éprouvées relativement à l'exercice 1836. (Voir ci-contre les motifs.) Augmentations.	Diminutions.	DÉPENSES. Dépenses de l'exercice 1836.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES excédant les crédits.
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes — 5 p. 0/0	146,727,309	146,823,467 87	270,243 00	96,091 37	146,997,619 50	"	270,310 50
Rentes — 3 p. 0/0	34,503,558	34,898,874 50	2,597,533 00	719,287 50	36,777,120 00	"	2,273,562 00
Rentes — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600	1,026,600 00	"	"	1,026,600 00	"	"
Rentes — 4 p. 0/0	8,176,150	4,995,884 50	2,890,423 00	188 50	7,886,119 00	290,031 00	"
Intérêts des obligations de l'emprunt national	526,125	432,847 50	422 46	283,872 51	149,397 45	376,727 55	"
Rentes viagères	4,925,000	4,690,626 93	"	178,864 33	4,511,762 60	413,237 40	"
Pensions — de la pairie	1,161,000	1,135,833 31	"	78,983 30	1,056,850 01	104,149 99	"
Pensions — civiles	1,690,000	1,539,969 77	104,418 53	"	1,644,388 30	45,611 70	"
Pensions — ecclésiastiques	3,110,000	3,095,426 57	"	296,693 72	2,798,732 85	311,267 15	"
Pensions — militaires	46,086,000	45,491,323 31	466,316 68	"	45,957,639 99	128,360 01	"
Pensions — de donataires	1,400,000	1,436,013 18	"	18,630 78	1,417,382 40	"	17,382 40
Pensions — à titre de récompenses nationales	600,000	613,424 35	"	8,225 98	605,198 37	"	5,198 37
Pensions — aux vainqueurs de la Bastille	21,500	20,602 76	364 59	"	20,967 35	532 65	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000	9,070,243 30	194,344 40	"	9,264,587 70	"	264,587 70
	258,953,242	255,271,137 85	6,524,065 66	1,680,837 99	260,114,365 52	1,669,917 45	2,831,040 97
Rappels d'arrérages antérs à l'année.							
Rentes viagères	"	"	158,421 85	"	158,421 85	"	158,421 85
Pensions	"	"	284,309 26	"	284,309 26	"	284,309 26
	258,953,242	255,271,137 85	6,966,796 77	1,680,837 99	260,557,09663	1,669,917 45	3,273,772 08
			5,285,958 78			1,603,854 63	

MOTIFS DES AUGMENTATIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

270,243f 00c

- 83f 00c Mise en payement de promesses nominatives des rentes de l'arriéré, lesquelles s'élevaient, à la clôture de l'exercice 1835, à 7,132 francs (voir page 449), et se trouvaient réduites à 7,049 francs au 1er janvier 1837.
- 269,053 50 Rentes inscrites avec jouissance de l'exercice 1836, en 1835 (Voir page 376 du compte de 1835) :
  - Rentes remises en échange des obligations de l'emprunt national au pair 110,067f 50c
  - En 1836 (Voir page 416 du présent compte) :
  - Rentes remises en échange des obligations de l'emprunt national au pair 158,785 00
  - *Idem* en échange de récépissés du même emprunt 100 00
  - Rente créée au nom d'un créancier de la Belgique, en exécution des conventions diplomatiques de 1815 ..... 101 00
  - 269,053 50
- 656 50 Rappels d'arrérages auxquels a donné lieu l'inscription de la rente de 101 francs ci-dessus.
- 450 00 *Idem* des rentes relatives à l'emprunt national au pair.

RENTES 3 P. 0/0.

2,597,533 00

- 153,865 00 Rentes de l'indemnité dont l'inscription a eu lieu, en 1836, à la charge du budget de la même année. (Voir page 420.)
- 1,309,824 50 Rappels d'arrérages du 22 juin 1825 jusqu'au 22 décembre 1835, auxquels a donné lieu l'inscription des rentes ci-dessus.
- 1,133,843 50 Rentes remises à la caisse d'amortissement, conformément à l'article 1er de la loi de finances du 17 août 1835, en échange des bons que le Trésor lui avait délivrés pour la réserve des rentes au-dessus du pair. (Voir page 421.)

RENTES 4 P. 0/0.

2,890,423 00 Arrérages à la charge de l'exercice 1836, de la rente de 4,765,811 francs, inscrite au nom de la caisse d'amortissement, en échange des bons du trésor qui lui avaient été remis pour la réserve des rentes au-dessus du pair. (Voir page 383 du compte de 1835.)

INTÉRÊTS DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT NATIONAL.

422 46 Intérêts du 22 septembre 1831 au 31 mai 1836 (époque fixée par l'ordonnance royale du 13 avril 1831, pour l'échéance des obligations de l'emprunt national au pair), des récépissés remis, pour valeur de leur versement, aux souscripteurs de cet emprunt, et qui restent à rembourser en numéraire par le trésor, la conversion de ces récépissés n'ayant eu lieu, avant le 31 mai 1836, ni en obligations du trésor, ni en rentes 5 p. 0/0, ainsi que l'ordonnance royale précitée en accordait la faculté.

MOTIFS DES DIMINUTIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

96,091f 37c

- 13,186f 00c Rappels d'arrérages antérieurs à 1835, ordonnancés sur le crédit de l'exercice 1835, et dont l'exercice 1836 n'a pas eu à supporter la dépense. (Voir, page 449, 437f 50c et 12,648f 50c.)
- 83,005 37 Rentes annulées, pour les causes ci-après, à la décharge du budget de l'exercice 1836.
  - En 1835 (voir page 377 du compte de cette année) :
  - Extinction de divers majorats. (Cette annulation a été indiquée par erreur, dans le compte de 1835, pour 12,908f 95c ; différence : 675f 42c, qui, dans le tableau précédent, se trouve déduite de l'exercice 1835.) 13,584f 37c
  - Rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile 67,598 00
  - 81,182 37
  - En 1836 (voir page 417) :
  - Extinction d'un majorat réversible à l'État 1,823 00
  - 83,005 37

RENTES 3 P. 0/0.

719,287 50

- 716,643 50 Rappels d'arrérages antérieurs à 1835, ordonnancés sur le crédit de l'exercice 1835, et dont l'exercice 1836 n'a pas eu à supporter la dépense. (Voir le tableau précédent.)
- 2,644 00 Annulation de rentes provenant des rachats de la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire :
  - En 1835 (V. page 381 du compte de 1835) 275f 00c
  - En 1836 (V. page 421 du présent compte.) 2,369 00
  - 2,644 00

RENTES 4 P. 0/0.

188 50 Arrérages, afférents à l'exercice 1836, de la rente de 377 francs, rachetée en 1835 avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire. (Voir page 383 du compte de 1835.)

INTÉRÊTS DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT NATIONAL.

283,872 51 Intérêts des obligations converties en rentes, à la décharge des crédits du budget de l'exercice 1836 :

- En 1835 (voir page 376 du compte de 1835) 110,067f 50c
- En 1836 (voir page 416 du présent compte) 43,875 00
- *Idem* 114,910 00
- Annulation à l'exercice 1836, comparativement à l'exercice 1835, des intérêts des obligations de l'emprunt national au pair, qui, n'ayant pas été converties en rentes, avant le 31 mai 1836 (époque fixée par l'ordonnance royale citée ci-contre pour l'échéance de ces obligations), restent à rembourser en numéraire par le trésor. (Voir page 459 le compte de cet emprunt.) 15,020 01

RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS.

Les résultats établis ci-contre n'étant que provisoires, et présentant, dans leurs appréciations, plusieurs éventualités, ce n'est qu'à l'époque de la clôture de l'exercice 1836 que l'on connaîtra définitivement les accroissements et les décroissements réels de cet exercice, comparativement à 1835, et que l'on pourra avec exactitude en expliquer les causes.

Les rappels d'arrérages antérieurs à 1836, seront alors l'objet d'une ordonnance royale semblable à celle qui est publiée ci-après, page 452, pour l'exercice 1835.

INTÉRÊTS DE CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

L'augmentation de 194,344 francs 40 centimes résultant de la comparaison des dépenses constatées des exercices 1835 et 1836, provient de ce que les recettes faites sur capitaux, pendant l'année 1836, ont excédé en masse les payements de 4,238,447 francs 42 centimes (voir page 445), de la diversité des époques de versements et de remboursements, et du plus ou moins de célérité que les titulaires hors de fonctions ont apportée dans la production des pièces de libération, d'après lesquelles les capitaux leur sont restitués.

ORDONNANCE DU ROI

Concernant les rappels d'arrérage des Rentes viagères et de Pensions antérieurs à 1835.

A Paris, le 26 Novembre 1836.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, à tous présents et à venir, salut :

Considérant que, pour la dette viagère du trésor, les droits des titulaires ne pouvant être constatés que lorsque les rentiers et les pensionnaires de l'État ont justifié de leur existence, ce service ne saurait présenter de restes à payer dans les comptes définitifs d'exercice, et qu'en conséquence les sommes restant dues sur un exercice expiré doivent être acquittées sur les crédits de l'exercice courant comme les dépenses qui lui sont propres;

Considérant que cet état de choses ne permet pas, d'appliquer à la dette viagère et aux pensions toutes les règles d'ordre auxquelles sont soumis les rappels sur les exercices clos, en vertu de la loi du 23 mai 1834 ;

Considérant toutefois, que les dépenses appartenant à l'exercice courant ne doivent pas rester confondues avec celles qui se rapportent aux années antérieures, et que, dans l'espèce, on atteindra ce but en créant dans le budget des finances des chapitres distincts, auxquels seront classés, en fin d'exercice, tous les arrérages de dette viagère et de pensions concernant les exercices clos ;

Vu notre ordonnance du 4 février dernier, par laquelle une mesure semblable a été prescrite pour le budget de l'exercice 1834;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État des finances et de l'avis de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier.

Il est ouvert au budget du ministère des finances, pour l'exercice 1835, deux nouveaux chapitres spécialement destinés à recevoir l'imputation des payements faits pendant cet exercice, pour rappels des arrérages antérieurs à l'année 1835, des rentes viagères et des pensions.

Ces chapitres prendront le titre de

Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1835 ;
Rappels d'arrérages de pensions antérieurs à 1835.

ART. 2.

Les payements effectués pour ces rappels d'arrérages, et montant, d'après le tableau ci-annexé, à deux cent quarante-trois mille cent neuf francs cinquante-deux centimes (243,109 fr. 52 c.), sont en conséquence déduits des chapitres ordinaires ouverts au budget pour les rentes viagères et les pensions, et appliqués comme il suit aux deux nouveaux chapitres désignés par l'article précédent :

Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1835	71,880f 22c
Rappels d'arrérages de pensions antérieurs à 1835	171,229 30
TOTAL ÉGAL	243,109 52

ART. 3.

Les crédits ouverts par la loi de finances et par des lois spéciales pour le service des rentes viagères et des pensions, pendant l'exercice 1835, sont réduits de la somme ci-dessus de 243,109 fr. 52 cent., qui demeure provisoirement appliquée aux deux nouveaux chapitres susindiqués, savoir :

Rentes viagères			71,880f 22f
Pensions	de la pairie	983f 33c	171,229 30
	civiles	8,566 82	
	à titre de récompenses nationales	2,953 04	
	aux vainqueurs de la Bastille	750 00	
	militaires	137,486 38	
	ecclésiastiques	2,675 24	
	des donataires	17,814 49	
SOMME ÉGALE			243,109 52

ART. 4.

Ce virement de crédits sera soumis à la sanction des Chambres dans le projet de loi portant règlement du budget de l'exercice 1835.

ART. 5.

Notre ministre secrétaire d'état des finances est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Fait à Paris, le 26 novembre 1836.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état des finances,

Signé T. DUCHATEL.

Tableau, par exercice, des Rappels d'arrérages de Rentes viagères et Pensions antérieurs à 1835, qui sont à reporter à de nouveaux chapitres spéciaux dans le compte définitif du Budget des dépenses de l'exercice 1835.

RENTES ET PENSIONS.	EXERCICES QUI ONT DONNÉ LIEU À DES RAPPELS D'ARRÉRAGES.					TOTAL.
	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	
Pensions de la pairie	//	//	//	//	983f 33c	983f 33c
——— civiles	//	571f 75c	999f 15c	1,454f 06c	5,541 86	8,566 82
——— à titre de récompenses nationales	83f 33c	200 00	350 00	1,994 71	325 00	2,953 04
——— aux vainqueurs de la Bastille	//	//	//	500 00	250 00	750 00
——— militaires	487 23	7,469 32	34,258 05	67,987 71	27,284 07	137,486 38
——— ecclésiastiques	400 50	185 41	133 50	1,284 64	671 19	2,675 24
——— de donataires	1,375 00	1,927 50	2,123 32	9,808 14	2,580 53	17,814 49
TOTAL	2,346 06	10,353 98	37,864 02	83,029 26	37,635 98	171,229 30
Rentes viagères	3,818 36	6,773 90	14,126 83	39,380 04	7,781 09	71,880 22
TOTAL GÉNÉRAL	6,164 42	17,127 88	51,990 85	122,409 30	45,417 07	243,109 52

Arrêté le présent état à la somme de deux cent quarante-trois mille cent neuf francs cinquante-deux centimes.

Le Ministre Secrétaire d'état des finances,
Signé T. DUCHATEL.

COMPTE

DES NÉGOCIATIONS DE RENTES

ET

DES EMPRUNTS LEGISLATIFS

QUI ONT EU LIEU DEPUIS LE 1er AVRIL 1814.

NOTE

Sur les Négociations de Rentes et les Emprunts législatifs qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814.

Le ministère des finances a publié dans les comptes des années 1832 (page 433), 1833 (page 378), 1834 (page 380) et 1835 (page 408), les tableaux nécessaires pour faire connaître; avec tous leurs développements, les négociations de rentes et les emprunts législatifs qui ont eu successivement lieu depuis le 1er avril 1814, époque de l'établissement du gouvernement représentatif, jusqu'au 1er janvier 1836.

Il résulte de ces comptes, que pendant la période qui vient d'être indiquée, le trésor a négocié des rentes pour une somme de 121,331,387 francs, savoir :

Rentes 5 pour 0/0	appartenant au trésor à divers titres.	7,500,697f	118,196,437f
	créées par le trésor pour différents services	110,695,740	
Rentes 4 pour 0/0. Moyens extraordinaires des exercices 1828 et 1829.			3,134,950
			121,331,387

Les rentes 5 pour 0/0 ont été aliénées au cours moyen de 73 fr. 04 cent. et ont produit au trésor une ressource extraordinaire de. 1,726,623,934,

Les rentes 4 pour 0/0 ont été adjugées au prix de 102 fr. 7 c. 1/2 pour la somme de. 80,000,005

ENSEMBLE. 1,806,623,939

A AJOUTER,

L'emprunt national souscrit au pair, et pour valeur duquel il a été remis, par le trésor, des obligations échangées ensuite contre des rentes 5 pour 0/0 20,438,900

TOTAL, en capitaux, des moyens extraordinaires que les diverses négociations de rentes et les emprunts législatifs ont procurés au trésor, depuis le 1er avril 1814. 1,827,062,839

Ces négociations et emprunts ont eu lieu antérieurement à juillet 1830, pour	1,536,623,925f	1,827,062,839f
Depuis juillet 1830, pour	290,438,914	

Aux termes des lois qui les ont autorisés, le produit des emprunts a été appliqué comme il suit :

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810 (créances algériennes)		7,000,000
Service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 (remboursement des reconnaissances de liquidation)		350,000,000
Remplacement, dans l'actif du trésor, de la valeur des rentes rachetées sur la place en 1818		40,579,604
Services des budgets. Exercices 1815 à 1829	1,139,044,321f	1,429,483,235
Services des budgets. Exercices 1831 et 1832	290,438,914	
TOTAL		1,827,062,839

Indépendamment de ces emprunts en rentes, il en a été contracté plusieurs autres depuis l'année 1821, à des conditions particulières, réglées par des lois spéciales. Ces derniers emprunts, montant à 142,820,200 fr. n'ont pas fait ressource au budget de l'État, leur produit ayant été exclusivement affecté à la construction des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés par différentes compagnies, et dont la dépense n'est exprimée dans les budgets annuels, que pour le payement des intérêts, des primes et de l'amortissement. (Voir pages 378 et suivantes.)

Comme il est facile de se reporter aux comptes des finances des années précédentes, pour avoir le développement des divers résultats qui viennent d'être analysés, on n'a pas jugé nécessaire de les reproduire dans le compte de 1836, où l'on se borne en conséquence à insérer le tableau de l'*Emprunt national au pair,* le seul des emprunts des années antérieures, qui, en 1836, ait éprouvé des changements dans ses termes, par l'effet de la conversion en rentes, des obligations du trésor remises aux souscripteurs de cet emprunt et dont l'échéance de remboursement a eu lieu le 31 mai 1836.

Il résulte de la situation définitive de l'emprunt national, présentée dans ce dernier tableau,

Que les versements effectués par les souscripteurs se sont élevés à	21,422,400f
Mais que les ressources procurées au budget de l'État par cet emprunt ne montent réellement qu'à la somme de 20,438,900 fr., pour laquelle le trésor a remis des rentes 5 p. 0/0 en échange de récépissés et d'obligations, ci	20,438,900
Attendu que le surplus représente les récépissés et les obligations non convertis en rentes, et dont le trésor est demeuré chargé d'effectuer le remboursement en numéraire.	983,500

Les articles 1, 2 et 3 de la loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, ont autorisé la consolidation en rentes des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, en exécution de la loi du 10 juin 1833, pour la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair. Le tableau de cette consolidation, qui a eu lieu, en 1835 et 1836, pour un capital de 154,041,745 fr. 07 c., fait partie du compte des opérations de la caisse d'amortissement. (Voir pages 468 et 469.)

EMPRUNT NATIONAL.

Situation définitive.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

Ordonnance du Roi du 13 Avril 1831.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français;

Sur le compte qui nous a été rendu de la proposition faite à notre ministre des finances, par le bureau de la souscription nationale, ouverte pour l'emprunt de 120 millions, et tendant à ce qu'il soit offert aux souscripteurs en échange des sommes que la brièveté du temps n'aura pas permis d'appliquer audit emprunt, des obligations du trésor public à cinq ans d'échéance, portant intérêt à 5 pour 0/0, et échangeables à la volonté des porteurs contre des rentes 5 pour 0/0 au pair;

Considérant que les engagements pris par le Gouvernement dans l'annonce de l'emprunt ne lui permettent pas d'en différer l'époque;

Considérant, en outre, que les dépenses extraordinaires auxquelles le trésor doit pourvoir dans l'intérêt de la patrie exigent des ressources supérieures au montant de l'emprunt, en attendant la réalisation entière des voies et moyens mis à la disposition du Gouvernement par les lois des 5 janvier 1831 et 25 mars dernier;

Voulant répondre aux intentions généreuses et patriotiques qui ont dicté des offres éminemment utiles au pays et au crédit public;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état des finances;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à admettre, jusqu'à concurrence de 80 millions, les versements qui lui seront offerts à titre de prêt national.

Art. 2. Les versements seront reçus à Paris, à la caisse centrale du trésor public, et dans les départements, chez les receveurs généraux et particuliers. Ils seront admis pour toutes sommes, depuis le minimum de deux cents francs. Au-dessus de ce minimum, les sommes devront être arrondies par 100 francs.

Art. 3. En échange de leurs versements, les déposants recevront, à leur volonté, soit des obligations du trésor à ordre ou au porteur, payables dans cinq années (1er juin 1836) et portant un intérêt de 5 pour 0/0 l'an, à partir du 22 mars 1831, soit une rente de 5 pour 0/0 nominative ou au porteur, laquelle sera inscrite au grand-livre de la dette publique avec la même jouissance, au pair de 100 francs pour 5 francs de rente; les porteurs d'obligations auront le droit d'en exiger le remboursement en numéraire à leur échéance, ou de les échanger à toute époque jusqu'au 31 mai 1836 contre des rentes au pair.

Art. 4. Les intérêts des obligations seront, comme les rentes, payés par semestre, les 22 mars et 22 septembre de chaque année.

Extrait de la Loi du 21 Avril 1831.

Art. 4. « Dans le cas où la souscription nationale, ouverte pour soumissionner au pair l'emprunt de 120 millions, ne serait pas « complétée, le ministre des finances est autorisé à délivrer contre les versements qui seront faits au trésor, par suite de cette souscrip- « tion, des obligations du trésor portant intérêt à 5 pour 0/0, échangeables à la volonté des porteurs contre des rentes 5 pour 0/0 « au pair. »

L'échéance desdites obligations ne pourra excéder cinq ans.

Avis inséré au Moniteur du 27 janvier 1832.

« MM. les souscripteurs dans l'emprunt au pair, qui n'ont pas encore soldé le montant de leurs soumissions, sont prévenus que, « passé le 20 février prochain, il ne sera plus reçu aucun versement sur cet emprunt ni à la caisse centrale de Paris, ni aux caisses « des receveurs généraux et particuliers dans les départements. »

SITUATION DÉFINITIVE DE L'EMPRUNT.

Souscriptions et Versements.

			Opérations effectuées : antérieurement au 1er janvier 1836.	Opérations effectuées : pendant l'année 1836.	Total au 1er janvier 1837.
Montant des souscriptions			21,422,400	"	21,422,400f
Versements effectués au trésor.	A la caisse du trésor	8,069,265f			
	Chez les receveurs des finances	13,334,135	21,422,400	"	21,422,400
	Chez les payeurs d'armée	19,000			
Reste à verser au trésor					"

Conversion des récépissés en Obligations ou en Rentes.

Montant des récépissés délivrés aux souscripteurs en échange de leurs versements							21,422,400
Récépissés convertis.	en obligations du trésor			17,208,500f	17,208,500f	" f	
	en rentes.	Rentes nominatives : directes	133,845f	2,676,900			
		Rentes nominatives : départementales	51,310	1,026,200			
		Rentes au porteur	25,450	509,000			
			210,605	4,212,100	4,212,100	4,210,100	2,000
Montant des récépissés convertis					21,420,600	21,418,600	2,000	21,420,600
Récépissés restant à convertir								1,800

Conversion des Obligations en Rentes.

Montant des obligations remises aux souscripteurs contre leurs récépissés de versements					17,208,500	"	17,208,500
Obligations converties en rentes.	Rentes nominatives : directes	706,095f	14,121,900f				
	Rentes nominatives : départementales	73,195	1,463,900				
	Rentes au porteur	32,050	641,000				
		811,340	16,226,800	10,752,900	5,473,900		16,226,800
Obligations non encore converties en rentes							981,700

Résumé de la Situation définitive.

Versements effectués par les souscripteurs de l'emprunt			21,422,400f
Rentes remises aux souscripteurs	en échange de récépissés	4,212,100	
	en échange de leurs obligations	16,226,800	
Total formant la portion de l'emprunt national qui a définitivement fait ressource au budget de l'État		20,438,900	20,438,900
Reste pour récépissés et obligations non convertis en rentes à l'époque du 31 mai 1836 (art. 3 de l'ordonnance du Roi, du 13 avril 1831), et dont le montant est à rembourser par le trésor, savoir :			
	Récépissés	1,300	983,500
	Obligations (a)	981,700	

(a) Sur cette somme, il a été remboursé par le trésor, jusqu'au 31 décembre 1836, celle de 881,100 fr.: il restait, en conséquence, à rembourser à cette époque, sur les récépissés, 1,800 fr., et sur les obligations 100,600 fr., ensemble, 102,400 fr.

COMPTE

DES OPÉRATIONS

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

AU 31 DÉCEMBRE 1836.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de la Caisse d'Amortissement.

Un nouveau régime a été fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, dont le texte a été publié dans les comptes de 1833 et 1834. D'après les dispositions de cette loi, les rentes amorties dont il n'avait pas été disposé ont été, à dater du 1er juillet 1833, réparties au marc le franc, et proportionnellement au capital nominal de chaque espèce de dette, entre les diverses natures de rentes restant à racheter. Le fonds d'amortissement ainsi réglé a dû être employé au rachat des rentes dont le cours ne serait pas supérieur au pair, le pair se composant du capital nominal augmenté des arrérages échus du semestre courant. La même loi a disposé que le fonds d'amortissement appartenant à des rentes dont le cours deviendrait supérieur au pair, serait mis en réserve. A cet effet, la portion, tant de la dotation que des rentes amorties, applicable au rachat de ces rentes, et payable chaque jour par le trésor public, a été acquittée à la caisse d'amortissement en bons du trésor, portant intérêt à raison de 3 p. 0/0 par an, jusqu'à l'époque du remboursement. La loi a stipulé en outre que, dans le cas où le cours des rentes redescendrait au pair ou au-dessous du pair, les bons délivrés par le trésor deviendraient exigibles et seraient remboursés à la caisse d'amortissement, successivement et jour par jour, avec les intérêts courus jusqu'au remboursement, en commençant par le bon le plus anciennement souscrit; et que lorsque cette circonstance se présenterait, les sommes ainsi remboursées seraient employées au rachat de rentes auxquelles appartiendrait la réserve, tant que leur prix ne s'élèverait pas de nouveau au-dessus du pair. L'exécution de la loi du 10 juin a été réglée par une ordonnance royale en date du 29 du même mois, publiée également au compte des finances de l'année 1833 (page 393), et qui a fixé la répartition entre les rentes de chaque espèce, des sommes attribuées à leur amortissement.

Enfin la loi précitée avait décidé par son article 7, que dans le cas d'une négociation de rentes sur l'État, les bons du trésor, dont la caisse d'amortissement se trouverait alors propriétaire, seraient convertis, jusqu'à due concurrence du capital et des intérêts, en une portion des rentes mises en adjudication, et que ces rentes, réunies au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette à laquelle appartiendrait la réserve, seraient transférées au nom de la caisse d'amortissement, au prix et aux conditions de l'adjudication de l'emprunt; mais ces dispositions spéciales ont depuis été modifiées par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835, que l'on croit utile de reproduire ici textuellement et dont l'exécution s'est trouvée réglée par une ordonnance royale du 18 du même mois, insérée au Bulletin des lois n° 376.

« Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à consolider et à convertir en rentes 4 p. 0/0, avec jouissance « du 22 mars 1835, ou en rentes 3 p. 0/0, avec jouissance du 22 juin 1835, le montant en capital et en intérêts, « des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, en exécution de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, « qui restaient à payer le 21 mars 1835 ou qui resteront à payer le 21 juin 1835.

« Lesdites rentes seront livrées à la caisse d'amortissement au cours moyen du 22 mars pour les rentes 4 p. 0/0; « et du 22 juin pour les rentes 3 p. 0/0.

« Art. 2. La même consolidation pourra être opérée le premier jour de chacun des semestres suivants, au cours « moyen et avec jouissance du même jour, pour le capital et les intérêts des bons du trésor dont la caisse d'amor- « tissement sera propriétaire à chacune desdites époques.

« Art. 3. Les rentes créées en conséquence des articles ci-dessus seront inscrites au nom de la caisse d'amor- « tissement et imputées sur les crédits ouverts par les lois des 21 avril 1832, 24 avril et 27 juin 1833, et 3 « juin 1834. »

Telle est la législation qui régit actuellement l'amortissement des rentes.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

1° Un tableau qui fait connaître la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année;

2° L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1836, indiquant l'emploi qui en a été fait par elle, et la portion de la réserve en bons du trésor qui a été consolidée en rentes ;

3° Le tableau de développement de la consolidation opérée jusqu'au 31 décembre 1836.

4° La situation des fonds de l'amortissement au 1er janvier 1837 comprenant les opérations consommées depuis le 1er juillet 1833.

Il résulte du second de ces tableaux que le trésor a eu à verser à la caisse d'amortissement pendant l'année 1836,

Sur les dotations	44,616,463 00	71,392,771f
Sur les rentes rachetées	20,876,653 50	
Sur les rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	5,899,654 50	

L'origine de ces fonds et leur affectation d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833 sont indiquées par nature de rentes dans les deux tableaux qui suivent :

Origine des ressources attribuées à l'amortissement au 31 décembre 1836.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES			ARRÉRAGES DES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION opérée		TOTAL.
		antérieurement au 1er juillet 1833.	du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1835.	pendant l'année 1836.	en 1835.	en 1836.	
5 p. 0/0	32,035,779	12,506,780	34,198	//	//	//	44,576,757 00
4 1/2 p. 0/0	246,254	92,928	31,815	//	//	//	370,997 00
4 p. 0/0	821,439	353,296	142,777	3,036 50	4,765,811	//	6,086,359 50
3 p. 0/0	11,512,991	5,408,726	1,835,222	467,875 00	//	1,133,843 50	20,358,657 50
	44,616,463	18,361,730	2,044,012	470,911 50	4,765,811	1,133,843 50	71,392,771 00
		20,876,653 50			5,899,654 50		

Affectation, d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833, des ressources attribuées à l'amortissement au 31 décembre 1836.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES		ARRÉRAGES de RENTES provenant de la consolidation.	TOTAL.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er juillet 1833.	DEPUIS le 1er juillet 1833.		
5 p. 0/0	32,035,779f	13,184,199f	34,198f 00c	5,866,770f 00c	51,120,946f
4 1/2 p. 0/0	246,254	101,345	31,815 00	16,870 00	396,284
4 p. 0/0	821,439	338,060	145,813 50	16,014 50	1,321,327
3 p. 0/0	11,512,991	4,738,126	2,303,097 00	//	18,554,214
	44,616,463	18,361,730	2,514,923 50	5,899,654 50	71,392,771
		20,876,653 50			

Il a paru utile de joindre au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes,

1° Le tableau des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1836 ;

2° Le relevé par année, depuis 1816, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse.

Les discours du ministre des finances, pour la présentation à la Chambre des Députés du budget de 1838, et du budget extraordinaire des travaux publics, font connaître les nouvelles dispositions que le Gouvernement propose d'appliquer à l'emploi de la réserve des fonds d'amortissement.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes au 1er Juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 Juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. 5 p. 0/0.	4 1/2.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois).	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 ders mois)	17,862,800 00	15,664,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833.	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX....	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52,201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois).	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 ders mois).	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX....	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette	1,262,171,700f 07c
Dépense	1,262,171,490 07
Fonds restant à employer au rachat des rentes au 1er juillet 1833	210 00

SAVOIR : Rentes 4 1/2 p. 0/0. 177f 10c ; —— 4 p. 0/0 ..... 15 27 ; —— 3 p. 0/0 ..... 17 63 } 210f

Suite du COMPTE DES OPERATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse pendant l'année 1836.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1835. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1835, pages 418 et 419.) 12,805,406f 43c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	//	32,035,779f 00c	32,035,779f 00c	
4 1/2 p. 0/0	//	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	303,670f 23c	517,768 77	821,439 00	
3 p. 0/0	11,512,991 00	//	11,512,991 00	
	11,816,661 23	32,799,801 77	44,616,463 00	(1) 44,616,463 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	//	101,345 00	101,345 00	
	4 0/0	125,318f 24c	212,741 76	338,060 00	
	3 p. 0/0	4,738,126 00	//	4,738,126 00	
		4,863,444 24	13,498,285 76	18,361,730 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	//	31,815 00	31,815 00	
	4 p. 0/0	26,419 58	119,393 92	145,813 50	
	3 p. 0/0	2,303,097 00	//	2,303,097 00	
		7,192,960 82	13,683,692 68	20,876,653 50	(1) 20,876,653 50

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0, savoir :

ÉPOQUE DE LA CONSOLIDATION.	NATURE DES RENTES provenant DE LA CONSOLIDATION.	MONTANT DES RENTES provenant de la consolidation.	ARRÉRAGES ÉCHUS en 1836.	SOMMES REMISES par le trésor.	
27 août 1835	4 p. 0/0	3,750,776f	Semest. au 22 mars 1836. — au 22 septembre.	3,750,776f 00c	
29 septembre 1835	4 p. 0/0	1,015,035	*Idem.*	1,015,035 00	
30 mars 1836	3 p. 0/0	857,597	Semest. au 22 juin 1836. — au 22 décembre.	857,597 00	
9 juillet 1836	3 p. 0/0	552,493	— au 22 décembre.	276,246 50	
	Montant des fonds remis	en numéraire ..... 11,468f 50c en bons du trésor 5,888,186 00		5,899,654 50	(1) 5,899,654 50

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1836, et pour lesquels il a été remis des bons du trésor avec affectation aux rentes
- 5 p. 0/0 ..... 385,165f 76c
- 4 1/2 p. 0/0 ..... 3,084 17
- 4 p. 0/0 ..... 3,436 05

391,685 98

Fonds remis en remboursement de bons applicables à la réserve des rentes 4 p. 0/0 à l'époque où le cours de ces rentes a descendu au-dessous du pair,
- Capital des bons 239,560f 42c
- Intérêts 1,038 41

240,598 83

TOTAL GÉNÉRAL 84,830,462 24

(1) Ces trois sommes forment ensemble celle de 71,392,771 fr., qui, d'après le tableau page 463, était à verser par le Trésor à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1836.

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes, savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir en 1836.	en 1837.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
4 p. 0/0	22 septembre 1835	99f 75c	410f 00c	//	410f 00c	10,224f 37c	
	22 mars 1836	101 31	2,626 50	2,626f 50c	5,253 00	133,049 24	
	22 septembre 1836	99 10	//	22,772 00	22,772 00	564,209 74	
3 p. 0/0	22 décembre 1835	81 31	292,531 00	//	292,531 00	7,928,571 05	
	22 juin 1836	79 55	175,344 00	175,344 00	350,688 00	9,299,517 64	
	22 décembre 1836	79 01	//	50,347 00	50,347 00	1,326,101 08	
			470,911 50	251,089 50	722,001 00	19,261,673 12	19,261,673f 12c

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0. (Loi du 17 août 1835.) (Voir le tableau qui est à la page suivante.)

NATURE DES RENTES remises en échange des bons du trésor.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS AUXQUELS a été opérée la consolidation.	FONDS auxquels appartenait la réserve.	MONTANT DES RENTES REMISES À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT avec arrérages à recevoir. en 1836.	en 1837.	TOTAL.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
		fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	
3 p. 0/0	22 déc. 1835.	81 25	5 p. 0/0	841,447 00	//	841,447	22,789,189 58	
			4 1/2 p. 0/0	7,058 00	//	7,058	191,154 17	
			4 p. 0/0	9,092 00	//	9,092	246,241 67	
	22 juin 1836.	80 40	5 p. 0/0	267,243 00	267,243 00	534,486	14,324,224 80	
			4 1/2 p. 0/0	2,081 00	2,081 00	4,162	111,541 60	
			4 p. 0/0	6,922 50	6,922 50	13,845	371,046 00	
				1,133,843 50	276,246 50	1,410,090	38,033,397 82	38,033,397 82

57,295,070 94

Bons remis au trésor par la caisse d'amortissement pour être escomptés (Voir ci-contre) 240,598 83

TOTAL de l'emploi des fonds remis par le trésor 57,535,669 77

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1836.

Numéraire (déduction faite de 123,586 fr. 84 c. pour le coût de 374 fr. de rentes 4 p. 0/0, et 4,348 fr. de rentes 3 p. 0/0, dont le rachat est porté ci-dessus en dépense, mais que l'agent de change n'avait pas encore livrées à la caisse d'amortissement le 31 décembre 1836) 21f 86c

Bons du trésor affectés
- Aux rentes 5 p. 0/0 ..... Capital ..... 26,878,583f 50c; Intérêts ..... 205,857 65 — 27,084,441f 15c
- Aux rentes 4 1/2 p. 0/0 ..... Capital ..... 208,732 00; Intérêts ..... 1,597 46 — 210,329 46

27,294,770 61

27,294,792 47

TOTAL GÉNÉRAL 84,830,462 24

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

État de Développement de la Consolidation, en Rentes, des Bons du Trésor, remis à la Caisse d'amortissement.

Ire OPÉRATION DU 27 AOUT 1835.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, aux époques et pour les causes ci-après, lesquels représentaient, conformément à la loi du 10 juin 1833 la réserve affectée au rachat des rentes 5 p. 0/0, du 1er juillet 1833 au 21 mars 1835,

SAVOIR :	SIX DERNIERS MOIS de l'année 1833.	ANNÉE 1834.	DU 1er JANVIER 1835 au 21 mars suivant.	TOTAL	
Sur sa dotation annuelle	16,017,889f 50c	32,035,779f 00	7,102,600f 00c	55,156,268f 50c	
Sur les rentes rachetées par elle,					
antérieurement au 1er juillet 1833	18,080,514 00	13,184,199 00	2,927,400 00	34,192,113 00	
depuis le 1er juillet 1833	"	34,198 00	"	34,198 00	
Pour les intérêts attachés aux bons du trésor, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 21 mars 1835	253,029 05	1,676,304 40	564,283 30	2,493,616 75	
	34,351,432 55	46,930,480 40	10,594,283 30	91,876,196 25	
À DÉDUIRE :					
1o Pour les bons que le trésor a remboursés à la caisse d'amortissement en octobre 1833, époque à laquelle le cours du 5 p. 0/0 a été au-dessous du pair,					
Capital des bons		680,819f 93c	685,449f 03c		
Intérêts		4,629 10			
2o Fraction négligée dans la délivrance des bons (voir ci-après)			0 02		
3o Appoint retranché pour obtenir le capital consolidé (voir ci-après)			5 70	685,454 75	
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu le 27 août 1835, au moyen d'une rente 4 p. 0/0 de 3,750,776 fr. remise le même jour à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 mars 1835				91,190,741 50	91,190,741f 50c

IIe OPÉRATION DU 29 SEPTEMBRE 1835.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes 5 et 4 1/2 p. 0/0 formée du 22 mars 1835 au 21 septembre suivant,

SAVOIR :	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	TOTAL.	
Sur sa dotation annuelle	15,980,850f 00c	98,315f 99c	16,079,165f 99c	
Sur les rentes rachetées par elle,				
antérieurement au 1er juillet 1833	6,586,650 00	40,260 00	6,626,910 00	
depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	"	17,099 00	
Pour le semestre au 22 septembre de la rente 4 p. 0/0 de 3,750,796 fr. provenant de la consolidation opérée le 27 août 1835	1,875,388 00	"	1,875,388 00	
Pour les intérêts attachés aux bons du trésor, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 21 septembre 1835	168,598 88	1,669 16	170,268 04	
Pour le solde en numéraire affecté au rachat des rentes 4 1/2 p. 0/0 qui existait à la caisse d'amortissement au moment où le cours de ce fonds a atteint le pair	"	48,791 88	48,791 88	
	24,628,585 88	189,037 03	24,817,622 91	
À AJOUTER :				
1o Fraction ajoutée aux bons remis depuis le 21 mars 1835 pour compenser la déduction faite sur ceux qui ont été employés dans la première opération. (Voir ci-dessus.)	02	"	5 72	
2o Appoint qui avait dû être retranché dans la consolidation opérée le 27 août 1835 pour obtenir le capital représentatif de la rente à remettre à la caisse d'amortissement. (Voir ci-dessus.)	5 70	"		
	24,628,591 60	189,037 03	24,817,628 63	
À DÉDUIRE :				
Appoint excédant le capital convertible en rentes et qui se trouve compris dans la troisième opération. (Voir ci-contre.)	8 80	14 08	22 88	
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu le 29 septembre 1835 au moyen d'une rente 4 p. 0/0 de 1,015,035 fr. remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 du même mois	24,628,582 80	189,022 95	24,817,605 75	24,817,605 75
A reporter				116,008,347 25

IIIe OPÉRATION DU 30 MARS 1836.

Report ..... fr. c. 116,008,347 25

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 formée du 22 septembre 1835 au 21 mars suivant,

SAVOIR :	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0	RENTES 4 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Sur sa dotation annuelle	16,022,289 00	122,987 00	173,983 77	16,319,259 77	
Sur les rentes rachetées par elle,					
antérieurement au 1er juillet 1833	6,579,189 00	50,719 00	71,436 76	6,701,394 76	
depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	15,907 50	"	33,006 50	
Pour les intérêts attachés aux bons du trésor, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 21 mars 1836	170,628 39	1,547 15	774 98	172,950 52	
	22,789,205 39	191,160 65	246,245 51	23,226,611 55	
À AJOUTER :					
Appoints qui avaient dû être retranchés dans la consolidation opérée le 29 septembre 1835 pour obtenir le capital représentatif de la rente à remettre à la caisse d'amortissement. (Voir ci-contre.)	8 80	14 08	"	22 88	
	22,789,214 19	191,174 73	246,245 51	23,226,634 43	
À DÉDUIRE :					
Appoint excédant le capital convertible en rentes et qui se trouve compris dans la quatrième opération. (Voir ci-dessous.)	24 61	20 56	3 84	49 01	
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu le 30 mars 1836, au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 857,597 fr. remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1835	22,789,189 58	191,154 17	246,241 67	23,226,585 42	23,226,585 42

IVe OPÉRATION DU 9 JUILLET 1836.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 formée du 22 mars au 22 juin 1836,

SAVOIR :	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0	RENTES 4 p. 0/0,	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Sur sa dotation annuelle	8,109,660 00	62,166 00	207,870 00	8,379,696 00	
Sur les rentes rachetées par elle,					
antérieurement au 1er juillet 1833	3,336,840 00	25,584 00	85,410 00	3,447,834 00	
depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	15,907 50	71,593 50	104,600 00	
Pour les arrérages des rentes provenant de la consolidation, SAVOIR :					
Semestre au 22 mars 1836,					
1o de la rente 4 p. 0/0 de 3,750,776 fr. consolidée le 27 août 1835	1,875,388 00	"	"	1,875,388 00	
2o de la rente 4 p. 0/0 de 1,015,035 fr. consolidée le 29 sept. 1835	503,652 00	3,865 50	"	507,517 50	
Semestre au 22 juin 1836,					
de la rente 3 p. 0/0 de 857,597 fr. consolidée le 30 mars 1836	420,723 50	3,529 00	4,546 00	428,798 50	
Pour les intérêts attachés aux bons du trésor calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 22 juin 1836	60,858 61	477 01	1,635 82	62,971 44	
	14,324,221 11	111,529 01	371,055 32	14,806,805 44	
À AJOUTER :					
Les appoints qui, lors de la consolidation précédente, excédaient le capital représentatif de la rente à remettre à la caisse d'amortissement	24 61	20 56	3 84	49 01	
	14,324,245 72	111,549 57	371,059 16	14,806,854 45	
À DÉDUIRE :					
Les appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse d'amortissement	20 92	7 97	13 16	42 05	
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu le 9 juillet 1636, au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 552,493 fr. remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 juin 1836	14,324,224 80	111,541 60	371,046 00	14,806,812 40	14,806,812 40

TOTAL de la consolidation au 9 juillet 1836 — En rentes — 4 p. 0/0	4,765,811f 00c	6,175,901f 00c	
En rentes — 3 p. 0/0	1,410,090 00		
En capital		154,041,745 07	154,041,745 07

Nota. Il n'y a pas eu de consolidation de cette dernière époque au 31 décembre 1836.

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Situation, au 31 Décembre 1836, des Fonds affectés à l'amortissement des rentes, depuis le 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin 1833.

NATURE DES RENTES à amortir.	FONDS QUI RESTAIENT à employer au 1er juillet 1833.	FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR, tant pour les dotations que pour les arrérages des rentes rachetées, et pour la réserve consolidée		INTÉRÊTS ÉCHUS au profit de l'amortissement sur les bons du trésor.	TOTAL DES FONDS affectés au rachat des rentes.	FONDS EMPLOYÉS			FONDS RESTANT à employer au 31 décembre
		en numéraire.	en bons du trésor.			au rachat des rentes.	à la consolidation de la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
5 p. 0/0.....	"	680,819 93	176,922,269 57	3,099,539 36	180,702,628 86	685,449 03	152,932,738 68	153,618,187 71	27,084,441 15
4 1/2 p. 0/0....	177 10	708,508 11	696,765 39	5,282 81	1,410,733 41	708,685 23	491,718 72	1,200,403 95	210,329 46
4 p. 0/0.....	15 27	4,078,899 47	614,890 03	3,436 05	4,697,240 82	4,079,946 22	617,287 67	4,697,233 89	6 93
3 p. 0/0.....	17 63	66,088,342 00	"	"	66,088,359 63	66,088,344 70	"	66,088,344 70	14 93
	210 00	71,556,569 51 (a)	178,233,924 99 (a)	3,108,258 22	252,898,962 72	71,562,425 18	154,041,745 07	225,604,170 25	27,294,792 47
		249,790,494 50							

(a) Voir le développement ci-contre.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES RÉSULTATS DE LA SITUATION CI-CONTRE.

	ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1836.	ANNÉE 1836.	TOTAL.
FONDS REMIS EN NUMÉRAIRE.			
Pour les dotations.....	31,284,603f 01c	11,816,661f 23c	43,101,264f 24c
Pour les arrérages de rentes rachetées.....	20,379,287 50	7,204,429 32	27,583,716 82
Pour les bons escomptés par le trésor.....	680,819 93	239,560 42	920,380 35
	52,344,710 44	19,260,650 97	71,605,361 41
A déduire pour les fonds non employés au rachat des rentes 4 1/2 p. 0/0 et reversés au trésor pour être convertis en bons. (Voir ci-dessous).....	48,791 90	"	48,791 90
	52,295,918 54	19,260,650 97	71,556,569 51
BONS DU TRÉSOR.			
Remis pour les dotations.....	80,256,554 49	32,799,801 77	113,056,356 26
Remis pour les arrérages de rentes rachetées.....	44,601,890 50	13,683,692 68	58,285,583 18
Remis pour les arrérages de rentes provenant de la consolidation.....	1,875,388 00	5,888,186 00	7,763,574 00
Remis en échange des fonds non employés au rachat des rentes 4 p. 0/0.....	48,791 90	"	48,791 90
	126,782,624 89	52,371,680 45	179,154,305 34
A déduire : Bons escomptés par le trésor.....	680,819 93	239,560 42	920,380 35
	126,101,804 96	52,132,120 03	178,233,924 99

INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR.

Intérêts échus antérieurement à 1836.....	2,716,572 24
——— pendant l'année 1836.....	391,685 98
	3,108,258 22

RÉSERVE DES RENTES 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0.

Cette réserve est représentée par des bons du trésor portant intérêts à 3 p. 0/0, et qui ont été remis à la caisse d'amortissement depuis le 22 juin 1836 jusqu'au 31 décembre suivant avec affectation aux rentes ci-après; savoir :

Rentes 5 p. 0/0....	Capital.....	26,878,583f 50c	27,084,441 15
	Intérêts.....	205,857 65	
Rentes 4 1/2 p. 0/0.	Capital.....	208,732 00	210,329 46
	Intérêts.....	1,597 46	
			27,294,770 61

Suite du compte des opérations de la caisse d'amortissement.

Tableau des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1837.

RENTES 5 p. 0/0.

Époques des rachats.	Rentes rachetées et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	Rentes rachetées et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	Coût des rentes rachetées.	Cours moyen des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

Époques des rachats.	Rentes rachetées et annulées, en intérêts.	Rentes rachetées et annulées, en capital.	Rentes rachetées et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	Rentes rachetées et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	Coût des rentes rachetées.	Cours moyen des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	124,743	2,772,065	2,759,641 29	
Développements des rachats de l'année 1836. Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Suite du *Tableau des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1837.*

RENTES 4 p. 0/0.

FONDS RACHETÉS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
	9,740	243,500	524,508	13,112,700	11,817,823 28	
Développements des rachats de l'année 1836. Janvier	"	"	410	10,250	10,224 37	99 75
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	3,869	96,725	97,943 19	101 26
Septembre	"	"	7,075	176,875	177,217 48	100 19
Octobre	"	"	8,793	219,825	217,248 11	98 83
Novembre	"	"	3,813	95,325	93,976 53	98 59
Décembre	"	"	4,475	111,875	110,873 67	99 10
	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,666	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,866	18,554,189 77	80 25
	16,003,286	533,442,866	7,937,514	264,583,798	579,653,174 61	
Développements des rachats de l'année 1836. Janvier	"	"	55,274	1,842,467	1,490,340 12	80 89
Février	"	"	55,464	1,848,800	1,490,306 39	80 61
Mars	"	"	59,553	1,985,100	1,609,685 60	81 09
Avril	"	"	56,720	1,890,667	1,549,913 62	81 98
Mai	"	"	54,591	1,819,700	1,490,436 29	81 91
Juin	"	"	57,258	1,908,600	1,535,786 98	80 46
Juillet	"	"	56,513	1,883,767	1,515,408 84	80 45
Août	"	"	59,031	1,967,700	1,575,866 26	80 09
Septembre	"	"	59,699	1,989,966	1,576,169 44	79 21
Octobre	"	"	60,235	2,007,833	1,575,972 64	78 49
Novembre	"	"	57,518	1,917,266	1,515,283 29	79 03
Décembre	"	"	61,710	2,057,000	1,629,020 30	79 19
	"	"	693,566	23,118,866	18,554,189 77	80 25

SUITE DU COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Suite du *Tableau des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er Janvier 1837.*

RÉCAPITULATION DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT AU 1er JANVIER 1837.

FONDS RACHETÉS.	RACHATS AU 1er JANVIER 1836.			RACHATS DE L'ANNÉE 1836.			RACHATS AU 1er JANVIER 1837.			OBSERVATIONS.
	En intérêts.	En capital.	Coût des rachats.	En intérêts.	En capital.	Coût des rachats.	En intérêts.	En capital.	Coût des rachats.	
5 pour 0/0	44,540,978f	890,819,560f	734,727,450f 08c	"	"	"	44,540,978f	890,819,560f	734,727,450f 08c	
4 1/2 pour 0/0	131,811	2,929,131	2,759,641 29	"	"	"	131,811	2,929,131	2,759,641 29	
4 pour 0/0	505,813	12,645,325	11,110,339 93	28,435f	710,875	707,483f 35c	534,248	13,356,200	11,817,823 28	
3 pour 0/0	23,247,234	774,907,798	561,098,984 84	693,566	23,118,866	18,554,189 77	23,940,800	798,026,664	579,653,174 61	Du 1er juin 1816 au 30 juin 1833.... 1,257,395,664f 08c Du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1836..... 71,562,425 18
	68,425,836	1,681,301,814	1,309,696,416 14	722,001	23,829,741	19,261,673 12	69,147,837	1,705,131,555	1,328,958,089 26	

Situation du Fonds d'amortissement au 1er Janvier 1837.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.			RENTES ANNULÉES PAR DIVERSES LOIS.		
	RENTES rachetées.	RENTES provenant de la consolidation de la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 pour 0/0.	TOTAL.	Loi du 1er mai 1825.	Loi du 27 juin 1833.	Loi du 28 juin 1833.
Rentes 5 pour 0/0	44,540,978f	"	44,540,978f	"	5,000,000f	27,000,000f
—— 4 1/2 pour 0/0	131,811	"	131,811	7,068f	"	"
—— 4 pour 0/0	534,248	4,765,811f	5,300,059	9,740	"	"
—— 3 pour 0/0	23,940,800	1,410,090	25,350,890	16,003,286	"	"
	69,147,837	6,175,901	75,323,738	16,020,094	5,000,000	27,000,000
				48,020,094f		

RENTES RESTANT inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	AFFECTATION, D'APRÈS LA LOI du 10 juin 1833, des rentes restant inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de la caisse d'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à la caisse d'amortissement.
12,540,978f	19,352,410f	32,035,779f	51,388,189f
124,743	152,111	246,254	398,365
5,290,319	532,209	821,439	1,353,648
9,347,604	7,266,914	11,512,991	18,779,905
27,303,644 (A)	27,303,644 (A)	44,616,463	71,920,107 (B)

OBSERVATIONS.

(A) Les rentes inscrites au nom de la caisse d'amortissement s'élèvent, d'après le présent tableau, à..... 27,303,644f
D'après le compte de la dette inscrite (page 429), ces rentes ne montent qu'à. 27,302,902
Différence..... 742

qui se compose de portions de rentes rachetées par la caisse d'amortissement à la fin de décembre 1836, mais dont l'inscription au nom de ladite caisse n'a eu lieu que les 2 et 3 janvier 1827; savoir :

Rentes 4 p. 0/0..... 194 } 742
Rentes 3 p. 0/0..... 548 }

(B) D'après le tableau, page 463, les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le trésor à l'époque du 31 décembre 1836, ne s'élèveraient qu'à..... 71,392,771f
Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des rentes acquises par la caisse d'amortissement en 1836, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1837 les arrérages d'une partie de ces rentes (voir le tableau, page 467.)
Rentes rachetées..... 251,089f 50c
Rentes reçues en échange de bons du trésor..... 276,246 50
527,336
71,920,107

SUITE DU COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Tableau du Cours moyen des Rentes perpétuelles d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1836.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1836.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 5 p. 0/0.				
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1835	Janvier	109f 02c
—— 1815	63 41		Février	109 39
—— 1816	59 25		Mars	109 98
—— 1817	63 90	22 mars 1836	Mars	107 57
—— 1818	70 65		Avril	107 93
—— 1819	68 34		Mai	107 88
—— 1820	75 08		Juin	108 16
—— 1821	83 73		Juillet	108 77
—— 1822	89 64		Août	108 93
—— 1823	85 02		Septembre	109 40
—— 1824	100 50	22 septembre 1836	Septembre	105 90
—— 1825	99 44		Octobre	105 50
—— 1826	98 24		Novembre	105 89
—— 1827	101 14		Décembre	107 51
—— 1828	104 76	Cours moyen de l'année 1836		107 77
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
—— 1836	107 77			
RENTES 4 1/2 p. 0/0.				
Année 1825	102 42	22 septembre 1835	Janvier	102 00
—— 1826	93 17		Février	101 50
—— 1827	91 60		Mars	//
—— 1828	97 05	22 mars 1836	Mars	102 75
—— 1829	103 13		Avril	103 78
—— 1830	100 30		Mai	104 75
—— 1831	81 00		Juin	104 81
—— 1832	89 38		Juillet	105 40
—— 1833	99 55		Août	104 97
—— 1834	100 32		Septembre	//
—— 1835	101 44	22 septembre 1836	Septembre	102 35
—— 1836	102 91		Octobre	100 50
			Novembre	100 84
			Décembre	101 25
		Cours moyen de l'année 1836		102 91

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1836.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 4 p. 0/0.				
Année 1830	91f 96c	22 septembre 1835	Janvier	101c 58c
—— 1831	74 71		Février	102 28
—— 1832	81 50		Mars	103 95
—— 1833	92 36	22 mars 1836	Mars	101 69
—— 1834	93 16		Avril	100 98
—— 1835	98 14		Mai	101 37
—— 1836	100 82		Juin	101 68
			Juillet	101 79
			Août	101 47
			Septembre	101 36
		22 septembre 1836	Septembre	99 91
			Octobre	98 70
			Novembre	98 53
			Décembre	99 10
		Cours moyen de l'année 1836		100 82
RENTES 3 p. 0/0.				
Année 1825	68 62	22 décembre 1835	Janvier	80 91
—— 1826	67 11		Février	80 93
—— 1827	69 92		Mars	81 11
—— 1828	71 43		Avril	81 97
—— 1829	80 05		Mai	81 91
—— 1830	70 78		Juin	81 76
—— 1831	60 59	22 juin 1836	Juin	80 15
—— 1832	68 30		Juillet	80 45
—— 1833	76 33		Août	80 08
—— 1834	77 94		Septembre	78 99
—— 1835	79 86		Octobre	78 43
—— 1836	80 29		Novembre	79 00
			Décembre	79 96
		22 décembre 1836	Décembre	79 01
		Cours moyen de l'année 1836		80 29

COMPTE

DES MOYENS EXTRAORDINAIRES

A RÉALISER

SUR DIVERS BUDGETS.

NOTE

Sur le compte des moyens extraordinaires à réaliser pour divers budgets.

Dans son discours de présentation du budget de 1836, à la Chambre des Députés (Séance du 30 décembre 1834), le ministre des finances s'est exprimé ainsi qu'il suit :

«Il reste à réaliser par des négociations de rentes, sur les crédits extraordinaires alloués au Gouvernement par les «lois du 21 avril 1832 et du 24 avril 1833, une somme de..... 161,419,440f
«à laquelle il faut ajouter celle que la loi du 27 juin 1833 affecte à l'achèvement des travaux publics. 93,240,000
«et celle que la loi du 3 juin 1834 a allouée pour la construction d'un pont sur la Vilaine à la Roche-«Bernard..... 715,000

TOTAL..... 255,374,440

«La pensée que la réalisation de cette somme pourrait devenir prochainement nécessaire, a décidé les Chambres à «ajouter un supplément de 14 millions au budget de la dette consolidée : la précaution était sage; mais les progrès «de la confiance nous ont dispensés d'y avoir recours. Au moyen des engagements à terme, le trésor s'est procuré «aisément les ressources dont il avait besoin, et, comme les emprunts de cette nature offrent une notable économie, «comparativement à l'emprunt en rentes, l'adjudication de celui-ci a dû être ajournée, et cet ajournement nous sug-«gère un moyen de remplir les découverts qui se sont formés depuis 1830, sans augmenter outre mesure le poids de «la dette flottante.

«Nous espérons, Messieurs, que l'emprunt pourra être attribué à la caisse d'amortissement par des consolidations «successives, telles que la loi du 10 juin 1833 les autorise. Cette loi a statué, par son article 4, que les fonds de rachat «appartenant à des rentes dont le cours serait supérieur au pair, seront mis en réserve et acquittés à la caisse d'amortis-«sement en bons du trésor, et, par son article 7, que, dans le cas d'une négociation de rentes, les bons du trésor dont «la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire seront convertis, jusqu'à due concurrence du capital et des in-«térêts, en une portion de rentes mises en adjudication. Or, le cours de la rente 5 p. 0/0 se maintenant depuis long-«temps au-dessus du pair, il s'est formé une réserve qui s'élève aujourd'hui à 80,596,463 francs en capital et intérêts, «et qui continue à s'accroître d'une somme de 148,200 francs par jour. Si aucun événement ne vient déprimer le «crédit public, elle s'élèvera à 91 millions au 22 mars prochain, à 139 millions au 22 mars 1836; au mois d'avril 1838 «elle sera égale au montant de l'emprunt tout entier.

«Dans cet état de choses, nous vous proposons de décider qu'à partir du 22 mars 1835, et ensuite de semestre en «semestre, les réserves pourront être consolidées successivement en rentes 4 p. 0/0, que la caisse d'amortissement «recevra au pair en échange des bons du trésor.»

Il a été statué sur cette proposition par la loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, dont les dispositions sont ainsi conçues :

ART. 1er. «Le ministre des finances est autorisé à consolider et à convertir en rentes 4 p. 0/0 avec jouissance du «22 mars 1835, ou en rentes 3 p. 0/0 avec jouissance du 22 juin 1835, le montant, en capital et en intérêts, des «bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, en exécution de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, qui res-«taient à payer le 21 mars 1835 ou qui resteront à payer le 21 juin 1835.

«Lesdites rentes seront livrées à la caisse d'amortissement au cours moyen du 22 mars, pour les rentes 4 p. 0/0, et «du 22 juin pour les rentes 3 p. 0/0.»

ART. 2. «La même consolidation pourra être opérée le premier jour de chacun des semestres suivants, au cours «moyen et avec jouissance du même jour, pour le capital et les intérêts des bons du trésor dont la caisse d'amortisse-«ment sera propriétaire à chacune desdites époques.»

ART. 3. «Les rentes créées en conséquence des articles ci-dessus seront inscrites au nom de la caisse d'amortisse-«ment et imputées sur les crédits ouverts par les lois des 21 avril 1832, 24 avril et 27 juin 1833, et 3 juin 1834.»

La consolidation, autorisée par la loi qui précède, des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement a été successivement effectuée, en exécution des ordonnances royales dont le texte est rapporté ci-après.

Ainsi qu'on le remarquera, elle a d'abord eu lieu, pendant l'année 1835, en rentes 4 p. 0/0; mais à partir du semestre au 22 mars 1836, et attendu l'élévation du cours de cette nature de rentes, ce sont des rentes 3 p. 0/0 que la caisse d'amortissement a reçues en échange des bons du trésor.

Ordonnance royale du 18 août 1835.

ART. 1er. «Inscription sera faite sur le grand-livre de la dette publique, au nom de la caisse d'amortissement, «avec jouissance du 22 mars dernier, d'une rente 4 p. 0/0 de 3,750,776 fr., représentant, au prix de 97 fr. 25 cent., cours «unique des rentes 4 p. 0/0 à la date du 21 mars dernier (le 22 étant un dimanche) la somme de 91,190,741 fr. 50 cent., «laquelle, sauf un appoint de 5 fr. 70 cent., forme le solde, en capital et intérêts, des bons du trésor dus à ladite caisse «le 21 mars 1835 au soir.»

Ordonnance royale du 23 septembre 1835.

ART. 1er. «Inscription sera faite sur le grand-livre de la dette publique, au nom de la caisse d'amortissement, «avec jouissance du 22 septembre courant, d'une rente 4 p. 0/0 de 1,015,035 fr., représentant, au prix de 97 fr. 80 cent., «cours moyen des rentes 4 p. 0/0 à la bourse du 22 septembre, la somme de 24,817,605 fr. 75 cent.; laquelle, sauf «un appoint de 22 fr. 88 cent., forme le solde, en capital et intérêts, des bons du trésor dus à ladite caisse le 21 sep-«tembre au soir.»

Ordonnance royale du 25 mars 1836.

«Considérant que la loi du 17 août 1835 a laissé au ministre des finances la faculté d'opérer, le premier jour de «chacun des semestres qui servent d'époques de jouissance pour les rentes 4 et 3 p. 0/0, la consolidation des bons «royaux délivrés à la caisse d'amortissement;

«Considérant que la dernière opération de cette nature ayant eu lieu le 22 septembre dernier, il y a opportunité de «procéder à la consolidation des bons remis à la caisse d'amortissement depuis ladite époque jusqu'au 22 mars courant;

«Considérant qu'attendu que le cours des rentes 4 p. 0/0 est au-dessus du pair, ainsi qu'il résulte de la cote authen-«tique, la consolidation ne peut être faite en rentes de cette espèce, et qu'il y a nécessité de l'opérer en rentes 3 p. 0/0, «ainsi que la faculté en a été laissée au ministre des finances par l'article 1er précité de la loi du 17 août;

«Considérant que la consolidation en rentes 3 p. 0/0 ne peut être faite, ni au cours du 22 décembre 1835, puisque «la somme à consolider n'était pas due à cette époque, ni à celui du 22 juin prochain, ce cours n'existant pas, et que, «dans l'esprit de la loi, le cours moyen du 22 mars peut y suppléer,

«NOUS AVONS ORDONNÉ, etc.,

ART. 1er. «Inscription sera faite sur le grand-livre de la dette publique, au nom de la caisse d'amortissement, en «rentes 3 p. 0/0, jouissance du 22 décembre 1835, de la somme de 857,597 fr., représentant, au prix de 81 fr. 25 cent., «cours moyen des rentes 3 p. 0/0 à la bourse du 22 mars, la somme de 23,226,585 fr. 42 cent., laquelle, avec un «appoint réservé de 49 fr. 01 cent., forme le montant, en capital et intérêts, des bons du trésor à consolider le 21 mars «courant au soir.»

Ordonnance royale du 30 juin 1836.

«Considérant que la consolidation opérée pour les bons échus au 22 mars dernier, en exécution de notre ordonnance «du 25 du même mois, ayant été faite en 3 p. 0/0, et devant être continuée dans le même fonds, attendu l'élévation «du 4 p. 0/0 au-dessus du pair, il est nécessaire de la ramener aux époques des semestres du 3 p. 0/0;

«NOUS AVONS ORDONNÉ, etc.,

ART. 1er. «Inscription sera faite sur le grand-livre de la dette publique, au nom de la caisse d'amortissement, «en rentes 3 p. 0/0, avec jouissance du 22 juin courant, de la somme de 552,493 fr., représentant, au prix de «80 fr. 40 cent., cours moyen du 3 p. 0/0 à la bourse du 22 juin, la somme de 14,806,812 fr. 40 cent., laquelle, «avec un appoint réservé de 42 fr. 05 cent., forme le montant, en capital et intérêts, des bons du trésor à consolider «le 21 juin courant au soir.»

Le tableau qui suit a paru nécessaire pour rendre compte de la situation des moyens extraordinaires restés à réaliser par le ministre des finances sur ceux que diverses lois ont mis à sa disposition.

Il résulte de ce tableau que les ressources en négociations de rentes, en obligations du trésor et en aliénations de bois de l'État, attribuées par les lois de finances aux budgets des exercices 1831, 1832, 1833 et 1835, ainsi qu'au budget spécial des travaux publics, se sont élevés ensemble à.....	661,094,130f 00c
Que la réalisation des moyens prévus par les lois de finances n'ayant procuré au trésor qu'une recette de.....	405,719,690 00
il est resté à réaliser, ainsi que le ministre des finances l'a annoncé à la Chambre des Députés le 30 décembre 1834.....	255,374,440 00
Mais cette somme s'est depuis augmentée du montant des obligations du trésor remises en 1831 aux souscripteurs de l'emprunt national au pair, et dont le remboursement est devenu exigible en numéraire, les porteurs de ces obligations n'ayant pas usé de la faculté que la loi leur avait accordée, jusqu'au 31 mai 1836, d'en demander au trésor la conversion en rentes 5 p. 0/0, ci....	983,500 00
ENSEMBLE.....	256,357,940 00
La consolidation des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour le fonds de réserve des rentes dont le cours a dépassé le pair, a produit (voir page 469).....	154,041,745 07
Les moyens extraordinaires non encore réalisés par le ministre des finances, s'élèvent, en conséquence, au 31 décembre 1836, à.....	102,316,194 93

Les discours du ministre des finances pour la présentation, à la Chambre des Députés, du budget de l'exercice 1838 et du projet de loi sur le budget extraordinaire des travaux publics, font connaître les nouvelles mesures que le Gouvernement propose d'adopter pour la réalisation de ces moyens extraordinaires, à partir du 1er janvier 1837.

Compte des Moyens extraordinaires restant à réaliser sur divers Budgets, à l'époque du 31 Décembre 1836.

NATURE DES MOYENS EXTRAORDINAIRES.	BUDGET DE L'EXERCICE 1831.	BUDGET DE L'EXERCICE 1832.	BUDGET DE L'EXERCICE 1833.	BUDGET DE L'EXERCICE 1835.	TOTAL.	BUDGET SPÉCIAL des travaux publics.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
MOYENS EXTRAORDINAIRES ACCORDÉS.								
Crédit de trois millions de rentes ouvert par la loi du 5 janvier 1831. (Restitution à l'État du fonds commun des émigrés. (Voir page 202 du Compte des finances de l'année 1832.)	54,000,000f	"	"	"	54,000,000	"	54,000,000	
Crédit ouvert par la loi de finances du 25 mars 1831. (Obligations du trésor, aliénation de bois de l'État et négociations de rentes 5 p. 0/0. (Voir comme ci-dessus.)	200,000,000	"	"	"	200,000,000	"	200,000,000	
Crédit en rentes 5 p. 0/0 ouvert par la loi du 18 avril 1831. (Voir comme ci-dessus.)	50,000,000	"	"	"	50,000,000	"	50,000,000	
Élévation à 275 millions, par la loi du 21 avril 1832, du crédit de 200 millions ouvert par la loi de finances du 25 mars 1831. (Voir page 178 du Compte des finances de l'année 1833.)	"	75,000,000f	"	"	75,000,000	"	75,000,000	
Crédit accordé par la loi de finances du 24 avril 1833, et à réaliser tant par des négociations de rentes que par des ventes de bois. (Voir page 180 du Compte des finances de l'année 1834.)	"	"	167,000,000f	"	167,000,000	"	167,000,000	
Crédit en rentes accordé par la loi spéciale du 27 juin 1833. (Voir page 281 du Compte de la présente année.)	"	"	"	"	"	93,240,000f	93,240,000	
Crédit à réaliser au moyen de ventes de bois, accordé par la loi de finances du 24 mai 1834. (Voir page 193 du Compte de la présente année.)	"	"	"	21,275,616f	21,275,616	"	21,275 616	
Crédit en rentes accordé par l'article 1er de la loi spéciale du 3 juin 1834, en addition de celui de même nature ouvert par la loi du 27 juin 1833. (Voir à la page indiquée pour cette dernière loi.)	"	"	"	"	"	715,000	715,000	
	304,000,000	75,000,000	167,000,000	21,275,616	567,275,616	93,955,000	661,230,616	
À DÉDUIRE :								
Portion du crédit de 21,275,616 fr. non employée sur l'exercice 1835, et dont l'annulation a été proposée dans le règlement de cet exercice. (Voir page 193 du Compte de la présente année)	"	"	"	136,486	136,486	"	136,486	
	304,000,000	75,000,000	167,000,000	21,139,130	567,139,130	93,955,000	661,094,130	
MOYENS EXTRAORDINAIRES RÉALISÉS.								
Produit de négociations de rentes. (Voir page 384 du Compte de l'année 1834.) — Emprunt national au pair (rentes 5 p. 0/0)	21,422,400	"	"	"	21,422,400	"	21,422,400	
Produit de négociations de rentes. (Voir page 384 du Compte de l'année 1834.) — Négociations de rentes 5 p. 0/0 du 10 avril 1831	120,000,014	"	"	"	120,000,014	"	120,000,014	
Produit de négociations de rentes. (Voir page 384 du Compte de l'année 1834.) — du 8 août 1832	139,874,371	10,125,629	"	"	150,000,000	"	150,000,000	
Produit de l'aliénation des bois de l'État. (Voir page 443 du Compte des finances de l'année 1835.)	22,703,215	53,716,531	16,738,400	21,139,130	114,297,276	"	114,297,276	
	304,000,000	63,842,160	16,738,400	21,139,130	405,719,690	"	405,719,690	
MOYENS EXTRAORDINAIRES RESTÉS A RÉALISER.								
Portion des crédits détaillés ci-dessus, qui a été transportée dans l'actif de la situation générale des finances, comme créance à recouvrer au profit des budgets. (Voir, page)	"	11,157,840	150,261,600	"	161,419,440	93,955,000	255,374,440	
	304,000,000	75,000,000	167,000,000	21,139,130	567,139,130	93,955,000	661,094,130	

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1836, DES MOYENS EXTRAORDINAIRES RESTÉS A RÉALISER.

Il résulte du tableau ci-dessus que sur l'ensemble des moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances pour les budgets des exercices 1831 et suivants, il est resté à réaliser une somme de 255,374,440 francs, savoir :

Budget de l'exercice 1832	11,15,840f	255,374,440f
——— 1833	150,261,600	
Budget spécial des travaux publics	93,955,000	
Cette somme s'augmente de la réduction qu'a éprouvée l'emprunt national au pair, porté en recette au budget de l'exercice 1831, pour le montant des versements primitivement effectués par les souscripteurs	21,422,400	
Tandis qu'il n'aura produit, en définitive, qu'une ressource de	20,438,900	
Attendu que la différence de	983,500	
Représente les obligations à rembourser en numéraire par le trésor, les porteurs de ces obligations n'ayant pas usé de la faculté que la loi leur avait accordée, jusqu'au 31 mai 1836, d'en demander la conversion en rentes 5 p. 0/0, ci		983,500
Ensemble, *à reporter*		256,357,940

Report			256,357,940f 00c
La consolidation, autorisée par la loi de finances du 17 août 1835, des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, pour la réserve des rentes dont le cours a dépassé le pair, a produit au trésor, en atténuation des moyens extraordinaires qui viennent d'être détaillés, une recette de 154,041,745 francs 07 cent., savoir :			
Consolidation au 21 mars 1835	(3,750,776f en rentes 4 p. 0/0)	91,190,741f 50c	
——— au 22 septembre, *idem*	(1,015,035 *idem.*)	24,817,605 75	
——— au 21 mars 1836	(857,597 en rentes 3 p. 0/0)	23,226,585 42	154,041,745 07
——— au 22 juin, *idem*	(552,493 *idem.*)	14,806,812 40	
	6,175,901 de rentes, au capital de	154,041,745 07	
Moyens extraordinaires restant encore à réaliser à l'époque du 31 décembre 1836, savoir :			
Remboursement des obligations de l'emprunt national	983,500 00		
Budget de l'exercice 1833	7,377,694 93	85,747,256 78	
Budget spécial des travaux publics (payements effectués jusqu'au 31 décembre 1836)	77,386,061 85		102,316,194 93
Idem (payements restant à effectuer)		16,568,938 15	

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1836.

NOTE

Sur le Compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1836.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés en tout ou en partie de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

L'administration de l'enregistrement a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir *pages 350 à 364* du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes qu'elle a publiés jusqu'à cette dernière année, ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est d'après cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831. (Voir *pages 434 à 440* du compte général des finances pour l'année 1835.)

Le compte qui est rendu pour 1836, rédigé dans la même forme que les précédents, fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1835, les recettes obtenues pendant l'année 1836, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations, pour être employé par elle en achats de rentes à amortir immédiatement, en exécution de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821;

3° Les indemnités arriérées, payées pendant l'année 1836 aux donataires dépossédés, et la situation au 1er janvier 1837, du fonds spécial affecté au payement de ces indemnités par la loi précitée;

4° Enfin, l'état des immeubles faisant partie de la dotation de l'ancien domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1837, avec l'indication des circonstances qui sont relatives à leur mise en vente.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1836 montaient à 733,159 fr. 01 cent.; en 1836 elles se sont accrues de 2,125,157 fr. 85 cent.; il en a été recouvré pour 92,035 francs 32 cent, et au 1er janvier 1837, les créances présentaient encore un actif de 2,766,281 fr. 54 cent.

2° Les fonds qui restaient à employer au 1er janvier 1836 s'élevaient à.....		6,129f 04c
Les recettes faites en 1836 proviennent des causes ci-après:		
Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1836, ou qui ont été constatées pendant ladite année, ci.....	92,035f 32c	
Revenus de biens de toute nature, ci.....	943 75	101,113 33
Intérêts de prix de ventes, ci.....	8,134 26	
TOTAL.....		107,242 37
Les dépenses effectuées pendant la même année consistent en achats, par la caisse des dépôts et consignations, de rentes 3 p. 0/0 qui ont été immédiatement amorties, conformément aux dispositions de la loi du 26 juillet 1821; elles s'élèvent à.....		70,962 48
Et les fonds restant à employer au 1er janvier 1837 sont de.....		36,279 89

D'après l'article 13 du nouveau projet de loi soumis aux Chambres pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1834, les sommes recouvrées sur les créances et prix de ventes de biens immeubles provenant du domaine extraordinaire seraient appliquées, à partir du 1er janvier 1837, au budget général de l'État, et la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 précitée serait rapportée.

3° Le solde disponible, au 1er janvier 1836, des *fonds affectés au payement des indemnités arriérées*, était de.....	190,713 70
Les indemnités payées pendant l'année 1836 ont été de.....	3,592 90
et les fonds non employés au 1er janvier 1837 s'élèvent à.....	187,120 80
4° Le capital présumé des immeubles qui restaient à aliéner au 1er janvier 1837, était de.....	618,000 00

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818 et 26 juillet 1821.)

SITUATION au 1er Janvier 1837 des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES. qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1836. (*Voir* le compte des finances de l'année 1835, *Pag. 436 et 437.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1836.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1836.	CRÉANCES tombées en non-valeurs.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1837.	OBSERVATIONS.
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne. — Damseaux-Renoz et sa femme	72,000f 00c	"	72,000f 00c	"	"	72,000f 00c	Créance contestée par le gouvernement de la Belgique; le ministre des affaires étrangères a été prié d'intervenir.
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne. — Romain, Gillot et Dumont	5,220 00	"	5,220 00	"	"	5,220 00	Les débiteurs sont en faillite; il y a peu d'espoir de recouvrer cette créance.
Sommes remises en 1810 aux ex-préfets de Rome et de l'Ombrone, pour dots à des militaires	4,800 00	"	4,800 00	"	"	4,800 00	On s'occupe de la liquidation de cette affaire.
Prêt au duc de Monteleone	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et tous ses efforts pour y parvenir ont été inutiles jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	Mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
Prêt à la ville de Paris	203,468 02	(a) 2,000,000f 00c	2,203,468 02	"	"	2,203,468 02	(a) Solde du prêt fait en 1808 à la ville de Paris, et dont le remboursement au trésor doit avoir lieu à raison de 500,000 francs par an, avec intérêts à 3 p. 0/0. La ville de Paris conteste le remboursement des 203,468 fr. 02 cent. qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1836, et qui forment le résidu de la même créance.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Ducru	83,221 00	"	83,221 00	"	"	83,221 00	Des poursuites pour le recouvrement de cette créance ont été commencées; il y a pourvoi au conseil d'État.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Veuve Boireau (Héritiers de la)	165 01	"	165 01	"	"	165 01	Le débiteur est peu solvable.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Jean Campaigne (Héritiers)	1,119 24	"	1,119 24	"	"	1,119 24	Peu solvable; il a été pris inscription sur le seul immeuble que possèdent les héritiers.
Prix de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin	"	25,157 85	25,157 85	9,497f 85c	"	15,660 00	Prix de la coupe du bois de 1835 versée par le trésor à la caisse des dépôts, ci ..... 9,497f 85c; ——— de 1836 restant à verser 15,660 00; 25,157 85
Prix de vente d'immeubles dans le département des Côtes-du-Nord	130,744 66	"	130,744 66	39,780 00	"	90,964 66	
——— du Nord	15,041 20	"	15,041 20	3,836 00	"	11,205 20	Solde du prix de la concession du château de Thouars à la ville de ce nom.
——— des Deux-Sèvres	10,000 00	"	10,000 00	5,000 00	"	5,000 00	
——— de la Vendée	2,528 00	"	2,528 00	1,264 00	"	1,264 00	
Créance sur M. de Chaumont Quitry	67,395 00	"	67,395 00	4,000 00	"	63,395 00	Cette créance, remboursable à raison de 4,000 fr. par an, est versée directement par le trésor lors du payement des arrérages du majorat en rentes de M. de Quitry.
——— la succession du général Belliard	"	(b) 100,000 00	100,000 00	28,657 47	"	71,342 53	(b) Portion en numéraire du majorat du général Belliard réversible au domaine extraordinaire. La somme recouvrée est le montant de la collocation pour laquelle le domaine a été compris dans la distribution des deniers de la succession. Il y a peu d'espoir de recouvrements ultérieurs.
	733,159 01	2,125,157 85	2,858,316 86	92,035 32	"	2,766,281 54	

SUITE DU COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818 et 26 juillet 1821.)

ÉTAT des Recettes et des Dépenses faites pendant l'année 1836 sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et Situation de ces Fonds au 1er Janvier 1837.

RECETTES.

FONDS affectés à des Achats de rentes destinées à être immédiatement amorties. (Art. 7 de la loi du 26 juillet 1821.)

Fonds qui restaient à employer au 1er janvier 1836, savoir :			
Fonds existant à la caisse des dépôts et consignations, ci		6f 65c	6,129f 04c
Fonds provenant de recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, en novembre et décembre 1835, et qui n'ont pu être versés à la caisse des dépôts et consignations que postérieurement au 1er janvier 1836		6,122 39	
Recettes faites sur les créances qui restaient à recouvrer au commencement de l'année 1836, ou qui ont été constatées pendant ladite année, savoir :			
Recettes réalisées par les receveurs de l'enregistrement	78,537f 47c		
Recette provenant de coupes de bois faites dans le département du Bas-Rhin et dont le versement a eu lieu à la caisse des dépôts et consignations, en vertu d'une ordonnance de restitution, délivrée par le ministre des finances	9,497 85	92,035f 32c	
Recouvrements sur la créance de M. de Quitry, remboursable à raison de 4,000 fr. par an, au moyen d'une retenue faite sur les arrérages de son majorat en rentes	4,000 00		
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, de revenus de biens de toute nature dans les départements ci-après :			
Gard	55 75	943 75	
Rhin (Bas)	888 00		
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, d'intérêts de prix de ventes, savoir :			
Dans le département des Côtes-du-Nord	6,827 30		
——— du Nord	679 91	8,134 26	
——— des Deux-Sèvres	500 00		
——— De la Vendée	127 05		
RECETTES de l'année 1836		101,113 33	101,113 33
TOTAL			107,242 37

FONDS affectés au payement des indemnités arriérées. (Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations, le 1er janvier 1836	190,713 70
	190,713 70

DÉPENSES.

Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, pendant l'année 1836 et qui ont été immédiatement amorties, (Voir le compte de la *Dette inscrite*, page 421) savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	MONTANT des RENTES RACHETÉES.	COUT des RENTES.	
Rentes 3 p. 0/0	22 décembre 1835	2,169f	59,268f 76c	
	22 juin 1836	439	11,693 72	
		2,608	70,962 48	70,962f 48c

Fonds restant à employer en achats de rentes, au 1er janvier 1837, savoir :		
Fonds existant à la caisse des dépôts et consignations	25f 41c	
Fonds provenant de recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, en décembre 1836, qui n'ont pu être versés à cette caisse que postérieurement au 1er janvier 1837	36,254 48	
ENSEMBLE	36,279 89	36,279 89
		107,242 37

Indemnités payées à un donataire de 6e classe	1,866f 52c	3,592f 90c
Restitution de dividendes à sept donataires de 6e classe	1,726 38	
Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations, le 1er janvier 1837		187,120 80
		190,713 70

SUITE DU COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

SITUATION des Immeubles provenant du Domaine extraordinaire qui restaient à aliéner au 1er Janvier 1837.

NOMS DES DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BIENS.	CAPITAL PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.
GARD	Salins de Peccais	302,000f 00c	Ces salins ont été vendus le 7 janvier 1837, moyennant la somme ci-contre, qui figurera dans le compte de ladite année 1837.
BAS-RHIN	Biens provenant du comte de Sickingen	316,000 00	La vente de ces biens est suspendue par suite d'une revendication exercée par les héritiers du comte de Sickingen. Un jugement rendu en première instance, par le tribunal de Wissembourg, a accueilli leur demande. Le domaine a interjeté appel.
TOTAL du capital présumé		618,000 00	

COMPTE

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

NOTE

Sur les recettes et dépenses locales d'Alger.

Les deux tableaux qui suivent ont pour objet de faire connaître, pour les exercices 1835 et 1836, d'une part, les recettes qu'ont procurées les divers impôts et revenus locaux de la régence d'Alger et des autres territoires occupés en Afrique par les troupes françaises; d'autre part, les dépenses qui ont été occasionnées par le *service local* des mêmes pays.

Ces opérations sont comprises au budget général de l'État, les recettes sous le titre de *produits divers*, les dépenses sous la désignation du *ministère de la guerre*, auquel ont été accordés les crédits nécessaires pour les ordonnancer; mais on continue d'en insérer un développement particulier au compte général des finances, afin de donner les moyens d'en apprécier la nature et l'importance.

Toutefois, il n'y a aucun rapprochement à établir entre le montant des unes et des autres, attendu que les recettes n'ont pas d'affectation spéciale et que les services locaux viennent se confondre, dans les comptes, avec les autres dépenses qu'exige l'occupation d'Alger et qui s'imputent sur les crédits généraux du budget.

Le tableau de l'exercice 1836 ne présente que les opérations faites jusqu'au 31 décembre 1836. Les résultats de cet exercice seront complétés dans le compte des finances de l'année 1837.

Ces deux tableaux sont précédés d'un résumé des opérations de toute nature faites par le trésorier payeur en Afrique pendant l'année 1836, et dont l'objet est de satisfaire, en ce qui concerne le ministère des finances, aux dispositions de l'article 6 de la loi de finances du 23 mai 1834, d'après laquelle les ministres doivent distinguer, dans leurs comptes annuels, les dépenses relatives à l'occupation de l'ancienne régence d'Alger.

Les recouvrements des divers impôts et revenus locaux dans les possessions françaises du nord de l'Afrique sont faits tant par le trésorier payeur établi à Alger et ses préposés, que par des receveurs de l'enregistrement et des domaines, et des receveurs des douanes placés dans diverses localités.

Les dépenses sont acquittées exclusivement par le trésorier payeur et ses préposés.

Jusques et compris l'année 1836, les receveurs de l'enregistrement et des domaines et les receveurs des douanes, comptaient du montant total de leurs recettes à un receveur principal établi, pour chacune de ces parties, à Alger, et celui-ci, après en avoir fait écritures, en comptait lui-même, avec ses propres recettes, au trésorier payeur, qui était seul comptable direct de la cour des comptes.

Cette double centralisation, plutôt fictive que réelle, avait l'inconvénient de déplacer la responsabilité, et de créer de véritables comptables d'*ordre* assujettis à se rendre garants de faits qui leur étaient entièrement étrangers.

D'un autre côté la constatation, par exercice, des droits et produits à recouvrer sur les redevables de l'État et dont les comptables sont tenus de prendre charge, n'avait pas lieu ou n'était pas régulièrement établie ni justifiée.

Enfin, la distribution des recettes entre les divers préposés laissait à désirer; des produits analogues étaient recouvrés, les uns par le trésorier payeur, les autres par les receveurs de l'enregistrement et des domaines.

Cet état de choses a fait sentir la nécessité d'introduire dans la comptabilité des deniers publics en Alger, les formes et les règles qui sont suivies en France. Le ministre des finances, après s'être concerté avec M. le ministre de la guerre, a pris, à cet effet, le 31 décembre 1836, un arrêté dont l'exécution a commencé le 1er janvier 1837, et duquel on va faire connaître sommairement les dispositions.

L'article 1er indique les comptables auxquels est confiée la recette des divers impôts et revenus.

Les articles 2 à 6 déterminent la nature de toutes les recettes attribuées à chaque classe de comptables.

L'article 7 rend justiciables directs de la Cour des comptes, savoir : le trésorier payeur pour les recettes et les dépenses faites tant par lui que par ses préposés, et chacun des receveurs de l'enregistrement et des domaines et des receveurs des douanes, pour les recettes dont ils sont respectivement chargés.

L'article 8 traite de la direction principale et de la surveillance immédiate des deniers comptables.

Les articles 9 et 14 établissent les règles selon lesquelles chaque comptable prendra charge des droits et produits constatés et en comptera, en deniers ou décharges valables, dans les vingt mois de l'ouverture de chaque exercice.

Les articles 15 et 16 attribuent au trésorier payeur et à ses préposés, le payement des dépenses à la charge du budget et aux divers comptables qui font les recettes pour opérations de trésorerie, les payements et remboursements y relatifs.

Les articles 17, 18 et 19 fixent les époques des versements à faire périodiquement par les receveurs de l'enregistrement et des domaines et par ceux des douanes, au trésorier payeur et à ses préposés remplissant, dans la colonie, les fonctions de receveurs des finances, et prescrit d'en délivrer des récépissés à talon, qui doivent être visés dans les vingt-quatre heures.

Les articles 20 à 24 prescrivent l'envoi, par chaque comptable, au Directeur des finances, et par celui-ci au ministère, d'un bordereau mensuel des droits et produits constatés, des recettes et des versements et dépenses, accompagné de pièces justificatives.

Les articles 25 et 26 ordonnent une vérification de toutes les caisses, le 31 décembre de chaque année, pour constater le montant des fonds y existant.

Enfin, les articles 27 à 35 contiennent les dispositions relatives à la rédaction, à l'envoi et au jugement des comptes annuels de tous les comptables, ainsi qu'à l'exécution des arrêts de la Cour des comptes.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier payeur en Afrique pendant l'année 1836.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1836....	Numéraire	2,413,140 44	5,721,640 44
	Traites du caissier du trésor	3,308,500 00	

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.

		EXERCICE 1835.	EXERCICE 1836.	TOTAL.	
Produit de la vente des poudres à feu		"	5,665 25	5,665 25	
Produits des postes.	Taxe des lettres	"	82,447 13	130,627 91	
	Produit du service rural	"	421 60		
	Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	3,506 18		
	Produit de places dans les paquebots à vapeur	"	44,253 00		
Produits locaux d'Alger. (V. p. 500 et 502.)	Domaines et revenus publics	39,677 29	276,635 90	316,313 19	
	Douanes et octrois	20,243 26	1,168,423 65	1,188,666 91	
Recettes extraordinaires		"	396,715 75	396,715 75	
		59,920 55	1,978,068 46	2,037,989 01	2,037,989 01

SERVICES SPÉCIAUX.

Produits de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		65,270 00	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émissions de traites et mandats		1,954,110 26	18,758,580 16	
Dépôts d'argent à rembourser à destination		70,064 81		
Recettes pour le compte de la caisse des dépôts et consignations		706,511 47		
——— de la caisse des invalides de la marine		3,108 80		
Recettes de dépôts divers et de timbre de mandats d'articles d'argent des postes		3,111 90		
Recouvrements d'avances pour le service des postes		105 00		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du caissier central du trésor public	10,520,447 43	16,021,567 92	
	——— des receveurs généraux	385 49		
	——— des payeurs	5,500,735 00		
Total des recettes de l'année			20,861,839 17	20,861,839 17
Total général				26,583,479 61

DÉPENSE.

DÉPENSES DES MINISTÈRES.

		EXERCICE 1835.	EXERCICE 1836.	EXERCICE 1837.	TOTAL.	
Dépenses du ministère de la guerre.	États-majors	85,412 68	562,347 98	"	647,760 66	
	Gendarmerie	15,348 84	151,798 24	"	167,147 08	
	Solde et entretien des troupes	1,013,810 92	10,600,200 52	7,276 16	11,621,287 60	
	Remonte générale	16,768 28	214,108 84	29,677 07	260,554 19	
	Fourrages	54,702 64	1,109,604 02	"	1,164,306 66	
	Transports généraux	28,909 62	198,801 57	"	227,711 19	
	Artillerie. (Matériel.)	8,441 03	75,709 47	"	84,150 50	
	Génie. (*Idem.*)	89,655 00	1,453,000 00	"	1,542,655 00	
	Dépenses locales d'Alger. (Voir pages 501 et 503)	291,951 00	1,436,672 11	"	1,728,623 11	
	Dépenses diverses (justice militaire, harnachement, etc.)	32,636 08	261,084 29	"	293,720 37	
		1,637,636 09	16,063,327 04	36,953 23	17,737,916 36	
Dépenses du ministère de la marine. (Travaux hydrauliques et bât. civils.)		"	2,035 00	"	2,035 00	
——— des finances. (Service de trésorerie, pensions, etc.)		2,488 94	84,498 56	"	86,987 50	
		1,640,125 03	16,149,860 60	36,953 23	17,826,938 86	17,826,938 86

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)			3,600 00

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursement de traites et mandats	1,931,893 65	3,660,577 83	
——— de dépôts d'argent des postes	437,730 04		
——— de dépôts et consignations divers	510,216 40		
Payements pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	804 38		
——— de la caisse des invalides de la marine	3,063 80		
Avances diverses pour le service des postes	1,894 55		
Mouvements de fonds. (Pièces de dépenses envoyées au caissier central du trésor public.)	774,975 01		
Total des dépenses de l'année			21,491,116 69
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1837.... Numéraire	3,271,262 92	5,092,362 92	
Traites du caissier du trésor et autres effets	1,821,100 00		
Total général			26,583,479 61

RECETTES ET DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

Compte définitif de l'Exercice 1835.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1836.	OPÉRATIONS de l'année 1836. Recette.	OPÉRATIONS de l'année 1836. Annulation de recette.	TOTAL par article.	TOTAL par chapitre.
DOMAINES.					
Enregistrement timbre, greffe, etc. — Enregistrement	114,125 76	"	"	114,125 76	
Enregistrement timbre, greffe, etc. — Greffes	13,047 28	"	"	13,047 28	
Enregistrement timbre, greffe, etc. — Droits en sus et amendes. — Droits en sus de l'enregt et amendes	5,073 23	"	"	5,073 23	
Enregistrement timbre, greffe, etc. — Droits en sus et amendes. — Recouvrements de frais de justice	1,048 12	"	"	1,048 12	
Revenus et prix de vente de domaines. — Loyers des immeubles du domaine	89,122 80	"	"	89,122 80	
Revenus et prix de vente de domaines. — Loyers des propriétés séquestrées	29,228 27	"	"	29,228 27	
Revenus et prix de vente de domaines. — Recouvrements de locations faites par le génie militaire	5,819 29	637 50	"	6,456 79	299,397 71
Revenus et prix de vente de domaines. — Vente de domaines	266 32	"	"	266 32	
Revenus et prix de vente de domaines. — Anas	191 64	22 23	"	213 87	
Revenus et prix de vente de domaines. — Créances	300 00	"	"	300 00	
Revenus et prix de vente de domaines. — Ventes mobilières	1,637 51	"	"	1,637 51	
Revenus et prix de vente de domaines. — Revenus et produits divers	8,515 38	39,017 56	8,802 18	38,730 76	
Revenus et prix de vente de domaines. — Recouvrements d'avances	147 00	"	"	147 00	
	268,522 60	39,677 29	8,802 18	299,397 71	299,397 71
Recettes omises en 1833 et 1834, d'après la vérification des comptes des receveurs des domaines pendant lesdites années	36,262 47	"	"	36,262 47	36,262 47
	304,785 07	39,677 29	8,802 18	335,660 18	335,660 18
DOUANES.					
Droits de douanes. — Importation	561,807 21	"	"	561,807 21	
Droits de douanes. — Exportation	64,724 10	"	"	64,724 10	
Droits de douanes. — Réexportation	1,230 87	"	"	1,230 87	
Droits de douanes. — Octroi de mer	221,876 66	18,928 83	"	240,806 49	
Droits de douanes. — Droits de consommation sur les sels	100 00	"	"	100 00	
Recettes accessoires. — Tonnage	77,786 08	"	"	77,786 08	1,271,839 00
Recettes accessoires. — Magasinage	1,796 70	"	"	1,796 70	
Revenus divers. — Droits de pêche du corail	167,175 20	"	"	167,175 20	
Revenus divers. — Permis de pêche et de navigation	1,937 50	10 38	"	1,947 88	
Revenus divers. — Licences	82,466 00	825 00	"	83,291 00	
Revenus divers. — Patentes	70,017 76	479 05	"	70,496 81	
Recettes accidentelles	677 66	"	"	677 66	
	1,556,380 81	59,920 55	8,802 18	1,607,499 18	1,607,499 18
		51,118 37			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janv. 1836.	PENDANT l'année 1836.	TOTAL par section.	TOTAL par chapitre.
SERVICES MILITAIRES.				
Dépenses du service télégraphique; Traitement des interprètes et guides attachés aux états-majors; troupes et services militaires. Indemnités à des sous-officiers employés au service télégraphique; Journées d'ouvriers français et arabes employés à l'arsenal de la marine à Alger; entretien de bâtiments légers pour le service des transports et les communications avec les forts de la côte; Primes accordées aux recruteurs arabes; Secours en argent, habillement et vivres à quelques turcs restés à Oran et Mostaganem, et qui ne sont pas compris dans les corps auxiliaires; Indemnités aux otages donnés par les tribus arabes et non incorporés dans lesdits corps; Traitement des gendarmes maures chargés de la police rurale et employés comme éclaireurs des détachements	197,351f 91c	60,465f 82c	257,817f 73c	257,817f 73c
SERVICES CIVILS.				
Administration centrale. — Intendance civile	48,680 53	10,614 22	59,294 75	
Administration centrale. — Secrétaire du Gouvernement	5,500 00	500 00	6,000 00	
Administration centrale. — Imprimerie du Gouvernement	9,166 21	910 80	10,077 01	
Administration centrale. — Cultes	2,879 92	399 32	3,279 24	
Administration centrale. — Instruction publique	5,194 05	1,056 77	6,250 82	143,317 93
Administration centrale. — Poids et mesures	1,617 50	150 00	1,767 50	
Administration centrale. — Secours pour événements calamiteux	4,000 00	"	4,000 00	
Administration centrale. — Indemnités à divers réfugiés	27,215 00	17,565 00	44,780 00	
Administration centrale. — Dépenses diverses	5,605 01	2,263 60	7,868 61	
Justice. — Personnel	111,676 17	13,743 59	125,419 76	
Justice. — Frais de justice	135 90	15 60	151 50	134,069 72
Justice. — Dépenses imprévues	5,854 31	2,644 15	8,498 46	
Travaux. — Personnel	33,093 77	7,226 24	40,320 01	
Travaux. — Travaux	417,212 94	121,655 64	538,868 58	581,390 65
Travaux. — Dépenses imprévues	250 00	1,952 06	2,202 06	
Administrations financières. — Administrations financières	158,022 05	32,869 07	190,891 12	191,134 89
Administrations financières. — Entrepôt des poudres	243 77	"	243 77	
COLONISATION.				
Travaux agricoles et desséchements. — Personnel	7,016 63	416 66	7,433 29	
Travaux agricoles et desséchements. — Jardin d'essai	19,761 73	2,285 55	22,047 28	
Travaux agricoles et desséchements. — Cochenille	5,602 80	468 41	6,071 21	120,432 28
Travaux agricoles et desséchements. — Desséchements	68,500 00	11,500 00	80,000 00	
Travaux agricoles et desséchements. — Dépenses imprévues	1,632 00	3,248 50	4,880 50	
	1,136,212 20	291,951 00	1,428,163 20	1,428,163 20

Suite des RECETTES ET DES DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

Compte provisoire de l'Exercice 1836.

DÉSIGNATION DES RECETTES.		RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1836. Recette	Annulation de recette.	MONTANT net des recettes par article.	MONTANT net des recettes par chapitre.
DOMAINES.					
Enregistrement, timbre, greffe, etc.	Enregistrement	131,317f 17c	"	131,317f 17c	273,806f 87c
	Greffes	16,764 91	"	16,764 91	
	Droits en sus et amendes. — Droits en sus de l'enregistrement et amendes	6,523 63	"	6,523 63	
	Droits en sus et amendes. — Recouvrements de frais de justice	2,792 23	"	2,792 23	
Revenus et prix de vente de domaines.	Loyer des immeubles du domaine	103,859 02	"	103,859 02	
	Loyer des propriétés séquestrées				
	Recouvrements de locations faites par le génie militaire	2,560 00	"	2,560 00	
	Vente de domaines	3,570 44	"	3,570 44	
	Anas	244 52	"	244 52	
	Créances	600 00	"	600 00	
	Ventes mobilières	686 20	"	686 20	
	Revenus et produits divers	200 13	"	200 13	
	Ventes d'effets mobiliers provenant du ministère de la guerre	7,517 65	2,829f 03c	4,688 62	
		276,635 90	2,829 03	273,806 87	
DOUANES.					
Droits de douanes.	Importation	629,065 01	"	629,065 01	1,168,423 65
	Exportation	5,085 55	"	5,085 55	
	Réexportation	73 93	"	73 93	
Recettes accessoires.	Tonnage	109,905 92	"	109,905 92	
	Magasinage	1,242 63	"	1,242 63	
Revenus divers	Droits de pêche de corail	242,222 40	"	242,222 40	
	Permis de pêche et navigation	2,521 50	"	2,521 50	
	Licences	96,500 98	"	96,500 98	
	Patentes	81,552 87	"	81,552 87	
Recettes accidentelles		252 86	"	252 86	
		1,445,059 55	2,829 03	1,442,230 52	1,442,230 52
		1,442,230 52			

NOTA. *Les totaux par chapitres sont exacts, mais les détails par articles sont susceptibles de plusieurs modifications que l'on fera connaître en 1837. Les documents définitifs nécessaires pour établir ces derniers détails, et que l'on avait à recevoir des préposés en Afrique, n'étaient pas encore parvenus à l'époque de l'établissement du compte des finances de 1836; l'on y a suppléé au moyen d'informations administratives.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.					PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836. Par section.	Par chapitre.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Secrétariat du Gouvernement					6,250f 00c	81,959f 70c
Fonctionnaires et agents indigènes					25,750 00	
Corps des interprètes					37,893 36	
Imprimerie du Gouvernement					12,066 34	
SERVICES MILITAIRES.						
Imprimerie de l'armée					6,786 81	331,333 54
Services des troupes auxiliaires indigènes					269,098 76	
Service de la marine					53,468 47	
Dépenses diverses					1,979 50	
SERVICES CIVILS.						
Justice. Dépenses de la justice					118,269 64	1,023,378 87
Intérieur	Administration centrale.	Intendance civile	46,776 48	86,949f 67c	736,741 73	
		Cultes	3,624 07			
		Instruction publique	9,022 49			
		Poids et mesures	1,705 90			
		Casernement de la gendarmerie	1,533 33			
		Secours pour événements calamiteux	900 00			
		Ambulance arabe à Bouffarick	2,449 00			
		Dépenses imprévues	20,938 40			
	Travaux publics.	Personnel	33,074 54	610,856 08		
		Travaux neufs et grosses réparations	524,591 25			
		Travaux d'entretien et réparations simples	53,190 29			
	Travaux agricoles et desséchements.	Personnel	5,999 99	38,935 98		
		Jardin d'essais	13,384 50			
		Cochenille	2,793 49			
		Desséchements	15,750 00			
		Dépenses imprévues	1,008 00			
Finances	Direction des finances			26,268 81	168,367 50	
	Domaines			59,663 59		
	Douanes			82,435 10		
					1,436,672 11	1,436,672 11

COMPTE

DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES

ET

DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE

Sur le Compte des Débets, des Créances litigieuses et des Prêts au commerce.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses du trésor public a été établi en exécution de l'arrêté du ministre des finances du 9 octobre 1832, relatif à la comptabilité et au contrôle des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public.

L'état n° 1 fait connaître :

1° La situation au 1er janvier 1836, telle qu'elle résulte du compte des finances de 1835 ;

2° Le mouvement en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1836, de tous les articles du compte des débets et créances ;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1837.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1836, il est survenu 117 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 1,204,009 francs 11 centimes, non compris les affaires relatives aux prêts et avances faits au commerce et à l'industrie, en vertu de la loi du 17 octobre 1830, et qui sont l'objet d'une note et d'un tableau particuliers. (Voir ci-après.)

Il a été terminé pendant la même année 246 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	366,821f 25c
En réductions ou régularisations, à.....	1,177,844 67
En déclarations de caducité, à.....	32,381,170 89
TOTAL des atténuations.....	33,925,836 81

En sorte que le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1836, de 906, s'élève à 777, au 1er janvier 1837.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *versements* effectués dans les caisses du trésor public sont constatés par les talons des récépissés délivrés aux parties versantes et par les écritures de la comptabilité générale des finances : ils ont été notifiés à la direction du contentieux par des bordereaux mensuels certifiés du directeur de cette comptabilité.

Les *réductions* et *régularisations* ont pour justification les arrêts de la Cour des comptes et les décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Une décision ministérielle, rendue sur l'avis du comité des finances du conseil d'État, et spéciale pour chaque affaire, constate ces différentes situations, et la caducité est prononcée par ordonnance royale.

La masse des créances qui figurent sur les livres du trésor public a éveillé la sollicitude de la Chambre des Députés. La commission du budget de 1837, après s'être assurée, par ses investigations, que la plus grande partie de ces créances n'offrait que des ressources minimes et d'une réalisation longue et difficile, a témoigné le désir que le ministre des finances prît les mesures nécessaires pour faire sortir des comptes du trésor toutes celles de ces créances pour lesquelles il n'existe plus aucun moyen de recouvrement. Pour satisfaire au vœu de la Chambre, le ministre a ordonné que toutes ces sortes de créances fussent examinées par le comité des finances du conseil d'État, afin d'en retrancher la partie reconnue irrecouvrable. Ce travail, commencé en 1836, ne sera complétement terminé qu'à la fin de l'année 1837; mais dès à présent un état des débets et créances dont le comité des finances a reconnu la caducité, a été soumis à l'approbation de Sa Majesté, et par ordonnance royale du 20 décembre 1836, 109 articles de débets et créances montant à la somme de 32,381,170 fr. 89 cent. ont été retirés des écritures du trésor, savoir : 99 articles rayés en totalité, et 10 articles réduits des sommes reconnues irrecouvrables.

La déclaration de caducité est une mesure d'ordre qui n'influe en rien sur les droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées.

L'état n° 2 fait connaître la portion des débets comprise ou non comprise dans l'actif de l'administration des finances au 1er janvier 1837, et le résumé sommaire de l'appréciation des créances à la même époque par l'agence judiciaire du trésor public.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section.

La masse des débets et créances au 1er janvier 1837, résultant de 777 affaires et montant à la somme de 29,928,454 francs 21 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° En créances bonnes	2,140,490f 01c
2° En créances d'un recouvrement douteux	5,785,491 82
3° En créances mauvaises ou irrecouvrables	22,002,472 38
SOMME ÉGALE	29,928,454 21

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garantie suffisante, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront sans doute des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *irrecouvrables* ou *mauvaises* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement l'insolvabilité des redevables.

On renouvelle ici l'observation consignée chaque année dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Une commission créée par ordonnance du Roi du 18 octobre 1830 a été chargée de recueillir et d'apprécier les demandes des négociants et manufacturiers, de proposer les avances à accorder et les conditions des prêts.

Le montant des prêts accordés a été :

Pour Paris, de	14,498,432f
Pour les départements, de	15,312,897
ENSEMBLE	29,811,329

Cette avance faite par le trésor public a été portée en dépense au budget de l'exercice 1830.

Conformément à la loi, on a exigé de chacun des emprunteurs toutes les sûretés qu'il a été possible d'obtenir pour la garantie du remboursement.

Cette garantie repose, pour la totalité des prêts, sur des effets à échéances fixes, que les emprunteurs ont souscrits et passés à l'ordre du caissier du trésor public, tant pour le capital que pour les intérêts calculés à 4 p. 0/0, jusqu'au jour de l'échéance; et en outre, pour la plupart, sur des propriétés mobilières et immobilières, affectées au profit du trésor, à titre d'hypothèque ou de nantissement, selon la nature du gage, par des actes notariés ou sous seing privé, ne faisant qu'une seule et même chose avec les effets de commerce souscrits par les emprunteurs.

La somme avancée par le trésor public a été classée comme suit :

1° Emprunteurs qui ont fourni une simple garantie hypothécaire	10,899,686f 10c
2° Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie	3,290,931 00
3° Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00
4° Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00
5° Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor public des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90
6° Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00
7° Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00
8° Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi du 26 octobre 1830	1,700,000 00
SOMME PAREILLE	29,811,329 00

Les remboursements avaient été en général divisés par tiers,

Le premier, à un an;
Le second, à dix-huit mois;
Le troisième, à deux ans.

Un grand nombre d'emprunteurs, hors d'état d'acquitter leurs billets à leurs échéances, ont demandé des délais qu'ils ont presque toujours obtenus, sous la condition du payement d'un à-compte.

L'avance du trésor, portée en dépense au budget de 1830 et s'élevant à..... 29,811,329f 00c
a été augmentée :

1° Pour intérêts, de.....	1,859,478f 82c	1,903,818 09
2° Pour frais de protêts et autres, de.....	44,339 27	
TOTAL.....		31,715,147 09

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1836.....	18,587,125f 92c	20,411,719 36
Pendant l'année 1836.....	1,824,593 44	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1837.....		11,303,427 73

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé au prêt, la classification des divers emprunteurs, d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués sur les ordonnances délivrées par le ministre des finances, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1837, développé, d'après l'appréciation de l'agence judiciaire, en créances bonnes, douteuses ou irrecouvrables. (État n° 3.)

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, existant à l'agence judiciaire du trésor public (Direction du contentieux), qui comprend les 437 comptes des emprunteurs, et qui est tenu à la disposition des commissions chargées de l'examen des comptes des finances.

Les créances, résultant des 292 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1837, et montant à la somme de 11,303,427 francs 73 centimes, ont été appréciées et classées comme suit :

1° Créances bonnes.....	4,780,960f 61c
2° Créances d'un recouvrement douteux.....	1,709,579 29
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables.....	4,812,887 83
SOMME ÉGALE.....	11,303,427 73

Le travail d'appréciation présente, aussi exactement que possible, la valeur actuelle des créances qui restent à recouvrer sur les emprunteurs.

ÉTAT n° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1836, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1836, et la Situation au 1er janvier 1837.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1836.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1836.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS: VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	ATTÉNUATIONS: RÉDUCTIONS prononcées par ordonnances du Roi, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	PENDANT L'ANNÉE 1836: DÉCLARATIONS de caducité prononcées par ordonnance du Roi.	PENDANT L'ANNÉE 1836: TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1837.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DE DÉBETS: Comptes au 1er janv. 1836.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1837.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	7,754,417 09	620,076 84	8,374,493 93	16,980 88	"	3,292,795 15	3,309,756 03	5,064,737 90	24	"	24	1	23	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	66,976 35	5,617 43	72,593 78	6,583 61	"	"	6,583 61	66,010 17	13	1	14	1	13	(a) Cette somme de 772,140 fr. 91 c. se compose ainsi qu'il suit:
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	354,208 64	23,293 59	377,502 23	32,105 55	3,788 74	171,490 97	207,385 26	170,116 97	57	19	76	28	48	Accroissement au débet primitif du Sr Danet, ex-receveur général du Morbihan, constaté par arrêts de la cour des comptes 617,376f 33c
31	Receveurs des douanes	777,475 43	114 74	777,590 17	2,837 67	"	25,998 77	28,836 44	748,753 73	14	"	14	1	13	Déficit constaté en décembre 1836, à la charge du Sr Cœdès, ex-payeur de la Haute-Vienne 105,981 06
33	Receveurs des contributions indirectes	200,121 70	3,172 09	203,293 79	14,278 44	166 30	22,297 17	36,741 91	166,551 88	35	4	39	10	29	Débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuite 48,783 52
32	Directeurs des postes	108,685 74	11,939 41	120,625 15	20,008 72	26 72	6,987 66	27,023 10	93,602 05	39	5	44	17	27	
30	Receveurs des loteries	838,702 83	1,912 30	840,615 13	111,064 39	3,843 02	175,008 05	289,915 46	550,699 67	70	"	70	66	4	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	2,697,115 62	105,981 06	2,803,096 68	31,276 63	128,001 47	1,463,766 32	1,623,044 42	1,180,052 26	12	1	13	3	10	
36	Caissier central du trésor	4,740,471 49	33 45	4,740,504 94	4,161 14	"	4,676,439 90	4,680,601 04	59,903 90	1	"	1	"	1	
		17,538,174 89	(A) 772,140 91	18,310,315 80	239,277 03	135,826 25	9,834,783 99	10,209,887 27	8,100,428 53	265	30	295	127	168	772,140 91
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,420,237 86	"	1,420,237 86	475 35	"	"	475 35	1,419,762 51	4	"	4	"	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	76,188 75	210,179 90	286,368 65	"	"	"	"	286,368 65	4	2	6	"	6	
	TOTAL	19,034,601 50	(B) 982,320 81	20,016,922 31	239,752 38	135,826 25	9,834,783 99	10,210,362 62	9,806,559 69	273	32	305	127	178	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	1,924,167 84	104 29	1,924,272 13	1,686 04	"	1,683,313 39	1,684,999 43	239,272 70	2	"	2	"	2	(B) Sur cette somme de 982,320 francs 81 centimes, celle de 121,831 francs 11 centimes figure dans l'actif de l'administration des finances, ci 121,831f 11c
2	Receveurs et préposés des économats	8,998 61	"	8,998 61	"	"	"	"	8,998 61	2	"	2	"	2	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	4,512,996 04	88 60	4,513,084 64	23,814 84	991,021 00	838,591 95	1,853,427 79	2,659,656 85	11	1	12	4	8	(Voir le compte du service de trésorerie, page 139.)
4	Receveurs de district, de 1791 à l'an IV	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
8	Comptables divers	4,288,133 45	"	4,288,133 45	3,067 95	11,080 80	3,100,096 86	3,114,245 61	1,173,887 84	4	"	4	1	3	
9	Comptables des colonies	75,258 30	"	75,258 30	"	"	"	"	75,258 30	3	"	3	"	3	Le surplus de 860,489 francs 70 centimes, représentant des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci 860,489 70
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	94,397 12	"	94,397 12	"	"	"	"	94,397 12	2	"	2	"	2	
11	Entrepreneurs et fournisseurs	27,265,653 06	3,278 57	27,268,931 63	1,891 30	"	16,734,800 43	16,736,691 73	10,532,239 90	63	1	64	18	46	
12	Comptables de la marine, trésoriers et consuls	425,045 41	"	425,045 41	"	"	"	"	425,045 41	2	"	2	"	2	
13	Officiers et sous-officiers	531,918 28	4,987 24	536,905 52	6,994 15	579 57	"	7,573 72	529,331 80	112	18	130	9	121	
14	Gardes-magasins	1,028,295 48	19,660 64	1,047,956 12	132 00	"	155,439 47	155,571 47	892,384 65	37	1	38	9	29	
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	756,362 78	45,872 83	802,235 61	11,532 76	14,004 70	"	25,537 46	776,698 15	50	6	56	1	55	
20	Boulangers, de 1789 à 1792	1,157 26	"	1,157 26	"	"	162 98	162 98	994 28	2	"	2	1	1	
21	Meuniers, de 1792 à l'an V	2,467 99	"	2,467 99	"	"	2,336 95	2,336 95	131 04	2	"	2	1	1	
22	Entrepreneurs des travaux du génie	2,829 81	10,139 30	12,969 11	2,464 05	215 19	"	2,679 24	10,289 87	4	9	13	3	10	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	47,131 92	16,403 44	63,535 36	1,990 24	"	17,439 64	19,429 88	44,105 48	22	8	30	3	27	
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	15,478 00	185 22	15,663 22	336 10	"	10,232 33	10,568 43	5,094 79	15	"	15	5	10	
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	212,228 75	205 02	212,433 77	1,406 51	"	"	1,406 51	211,027 26	28	"	28	1	27	
28	Débiteurs divers	948,204 74	119,169 60	1,067,374 34	69,496 47	24,174 80	3,972 90	97,644 17	969,730 17	130	36	166	53	113	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	75,652 74	1,563 14	77,215 88	2,256 46	422 00	"	2,678 46	74,537 42	126	5	131	9	122	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,375,955 25	30 41	1,375,985 66	"	520 36	"	520 36	1,375,465 30	13	"	13	1	12	
	TOTAL des divers débiteurs	43,615,680 41	221,688 30	43,837,368 71	127,068 87	1,042,018 42	22,546,386 90	23,715,474 19	20,121,894 52	633	85	718	119	599	Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif 127,068 87
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	19,034,601 50	982,320 81	20,016,922 31	239,752 38	135,826 25	9,834,783 99	10,210,362 62	9,806,559 69	273	32	305	127	178	
	TOTAL	62,650,281 91	1,204,009 11	63,854,291 02	366,821 25	1,177,844 67	32,381,170 89	33,925,836 81	29,928,454 21	906	117	1,023	246	777	Recouvrements sur prêts au commerce 1,824,593 44
35	PRÊTS au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830. V. le développement ci-après, p. 488 et 489.)	12,943,249 36	184,771 81	13,128,021 17	1,824,593 44	"	"	1,824,593 44	11,303,427 73	312	"	312	20	292	
	TOTAL GÉNÉRAL	75,593,531 27	1,388,780 92	76,982,312 19	(c) 2,191,414 69	1,177,844 67	32,381,170 89	35,750,430 25	41,231,881 94	1,218	117	1,335	266	1,069	

(c) Ces versements ont été constatés en recette, savoir :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 139), pour 182,471 76

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1836 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 59 et 61), pour 2,008,942 francs 93 centimes, savoir :

Recettes sur débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances 57,280 62

Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif 127,068 87

Recouvrements sur prêts au commerce 1,824,593 44

} 2,008,942 93

SOMME ÉGALE 2,191,414 69

ÉTAT n° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Situation et Appréciation des Créances au 1er janvier 1837.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	NOMBRE DE COMPTES.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	TOTAL.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	23	"	5,064,737 90	5,064,737 90	232,729 46	269,453 77	4,562,554 67	5,064,737 90	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances estimées bonnes* par l'agence judiciaire du trésor, résulte du mouvement qu'opèrent sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer chaque année dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises, des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes, tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 332,134 francs 77 centimes, la *Situation de l'administration des finances*, page 309.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	13	1,021 50	64,988 67	66,010 17	6,641 85	7,534 48	51,833 84	66,010 17	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	48	48,691 78	121,425 19	170,116 97	63,751 69	10,098 65	96,266 63	170,116 97	
31	Receveurs des douanes	13	14,602 30	734,151 43	748,753 73	6,661 33	3,290 91	738,801 49	748,753 73	
33	Receveurs des contributions indirectes	29	48,869 89	117,681 99	166,551 88	9,925 78	1,461 94	155,164 16	166,551 88	
32	Directeurs des postes	27	12,489 21	81,112 84	93,602 05	15,237 51	32,887 49	45,477 05	93,602 05	
30	Receveurs des loteries	4	6,701 62	543,998 05	550,699 67	8,328 65	"	542,371 02	550,699 67	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	10	74,704 43	1,105,347 83	1,180,052 26	12,000 00	53,000 00	1,115,052 26	1,180,052 26	
36	Caissier central du trésor	1	35,630 75	24,273 15	59,903 90	30,000 00	10,000 00	19,903 90	59,903 90	
		168	242,711 48	7,857,717 05	8,100,428 53	385,276 27	387,727 24	7,327,425 02	8,100,428 53	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	4	15,703 01	1,404,059 50	1,419,762 51	"	1,193,832 33	225,930 18	1,419,762 51	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	6	73,720 28	212,648 37	286,368 65	225,000 00	46,882 90	14,485 75	286,368 65	
	TOTAL	178	332,134 77	9,474,424 92	9,806,559 69	610,276 27	1,628,442 47	7,567,840 95	9,806,559 69	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	2	"	239,272 70	239,272 70	1,000 00	1,000 00	237,272 70	239,272 70	
2	Receveurs et préposés des économats	2	"	8,998 61	8,998 61	8,008 32	"	990 29	8,998 61	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	8	"	2,659,656 85	2,659,656 85	11,136 12	87,192 67	2,561,328 06	2,659,656 85	
4	Receveurs de district, de 1791 à l'an IV	"	"	"	"	"	"	"	"	
8	Comptables divers	3	"	1,173,887 84	1,173,887 84	293,514 83	1,000 00	879,373 01	1,173,887 84	
9	Comptables des colonies	3	"	75,258 30	75,258 30	"	200 00	75,058 30	75,258 30	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814.)	2	"	94,397 12	94,397 12	"	"	94,397 12	94,397 12	
11	Entrepreneurs et fournisseurs	46	"	10,532,239 90	10,532,239 90	1,031,152 27	3,509,452 34	5,991,635 29	10,532,239 90	
12	Comptables de la marine, trésoriers et consuls	2	"	425,045 41	425,045 41	"	"	425,045 41	425,045 41	
13	Officiers et sous-officiers	121	"	529,331 80	529,331 80	18,950 29	229,174 75	281,206 76	529,331 80	
14	Gardes-magasins	29	"	892,384 65	892,384 65	4,490 11	72,544 46	815,550 08	892,384 65	
17	Économes des hôpitaux militaires	3	"	23,347 58	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	55	"	776,698 15	776,698 15	14,570 86	138,856 48	623,270 81	776,698 15	
20	Boulangers, de 1789 à 1792	1	"	994 23	994 28	"	400 00	594 28	994 28	
21	Meuniers, de 1792 à l'an V	1	"	131 04	131 04	"	131 04	"	131 04	
22	Entrepreneurs des travaux du génie	10	"	10,289 87	10,289 87	"	8,472 11	1,817 76	10,289 87	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	27	"	44,105 48	44,105 48	7,292 74	16,388 34	20,424 40	44,105 48	
24	Directeurs des postes (affaires anciennes)	10	"	5,094 79	5,094 79	116 88	382 86	4,595 05	5,094 79	
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	27	"	211,027 26	211,027 26	1,977 84	1,160 80	207,888 62	211,027 26	
28	Débiteurs divers	113	"	969,730 17	969,730 17	99,802 53	56,502 23	813,425 41	969,730 17	
34	Effets provenant de la caisse du secau des titres	122	"	74,537 42	74,537 42	37,484 15	31,891 27	5,162 00	74,537 42	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834).	12	"	1,375,465 30	1,375,465 30	716 80	2,300 00	1,372,448 50	1,375,465 30	
	TOTAL des divers débiteurs	599	"	20,121,894 52	20,121,894 52	1,530,213 74	4,157,049 35	14,434,631 43	20,121,894 52	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	178	332,134 77	9,474,424 92	9,806,559 69	610,276 27	1,628,442 47	7,567,840 95	9,806,559 69	
		777	332,134 77	29,596,319 44	29,928,454 21	2,140,490 01	5,785,491 82	22,002,472 38	29,928,454 21	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.) Voir le développement ci-après	292	"	11,303,427 73	11,303,427 73	4,780,960 61	1,709,579 29	4,812,887 83	11,303,427 73	
	TOTAL GÉNÉRAL	1,069	332,134 77	40,899,747 17	41,231,881 94	6,921,450 62	7,495,071 11	26,815,360 21	41,231,881 94	

État n° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 Octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1837.

Nombre d'établissements.	Classification des divers emprunteurs.	Payements effectués sur les ordonnances.	Accroissements divers, intérêts et frais.	Total du débit.	Nombre d'affaires finies.	Recouvrements effectués.	Solde dû au 1er janvier 1837. Nombre d'affaires.	Solde dû au 1er janvier 1837. Sommes.	Appréciation de l'agence judiciare. Créances bonnes.	Appréciation de l'agence judiciare. Créances douteuses.	Appréciation de l'agence judiciare. Créances irrecouvrables.	Observations.
186	Emprunteurs qui ont fourni une simple garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	896,323f 87c	11,796,009f 97c	53	5,023,974f 86c	133	6,772,035f 11c	2,720,326f 93c	898,109f 07c	3,153,599f 11c	(a) Antérieurement au 1er janvier 1836, Intérêts 1,682,670f 88c; Frais 36,375 40 — 1,719,046f 28c. Pendant l'année 1836, Intérêts 176,807 94; Frais 7,963 87 — 184,771 81
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	215,955 70	3,506,886 70	31	2,052,620 75	69	1,454,265 95	490,176 44	344,281 00	619,808 51	1,903,818 09
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	122,256 25	4,422,756 25	22	4,221,771 75	14	200,984 50	70,675 17	14,317 68	115,991 65	(b) Antérieurement au 1er janvier 1836 — 18,587,125 92; Pendant l'année 1836 — 1,824,593 44
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	53,438 46	815,236 46	3	299,219 76	34	516,016 70	145,858 32	56,909 40	313,248 98	20,411,719 36
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	69,545 53	1,615,059 43	7	1,322,628 07	7	292,431 36	170,699 91	"	121,731 45	*Nota.* Ces recouvrements ont été appliqués, ainsi qu'il suit, dans les comptes annuels de l'administration des finances, savoir : Ressources extraordinaires de l'exercice 1830, recouvrements sur prêts au commerce (page 54 du compte de 1831) — 6,939,077 51
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	464,097 99	5,117,497 99	21	3,481,133 29	34	1,636,364 70	921,208 51	395,962 14	319,194 05	Produits divers de l'exercice 1831 : Intérêts bonifiés au trésor sur prêts au commerce (page 51 du compte de 1831) — 103,865 03
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"	Produits divers de l'exercice 1832 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 63 du compte de 1832) — 3,351,768 37
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du roi du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,163 46	1,702,163 46	"	1,270,834 05	1	431,329 41	262,015 33	"	169,314 08	Intérêts bonifiés sur prêts au commerce (page 61 du compte de 1832) — 435,068 35
												Remboursements de frais judiciaires pour prêts au commerce (page 61 du compte de 1832) — 91 75
												Produits divers de l'exercice 1833 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1833) — 3,109,719 88
												Service de trésorerie : Recettes sur frais judiciaires pour prêts au commerce (page 124 du compte de 1831) 1,379 47; *Idem* (page 146 du compte de 1832) 423 32 — 1,802 79
												Produits divers de l'exercice 1834 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1834) — 2,144,327 82
												Produits divers de l'exercice 1835 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 60 du compte de 1836) — 2,501,404 42
												Produits divers de l'exercice 1836. (Recouvrements sur prêts au commerce (page 61) — 1,824,593 44
												20,411,719 36
437		29,811,329 00	1,903,818 09 (a)	31,715,147 09	145	20,411,719 36 (b)	292	11,303,427 73	4,780,960 61	1,709,579 29	4,812,887 83	
									11,303,427 73			

TROISIÈME PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

NOTE

Sur les Contributions directes.

Bases de l'impôt direct en 1835 et 1836.

Exercice 1835.

La loi de finances règle, chaque année, les contributions directes à imposer en principal et en centimes additionnels.

Les diverses natures de contributions directes ont été assises, pour l'exercice 1835, d'après les mêmes bases qu'en 1834, sauf le retranchement, en 1835, attendu l'état avancé des travaux de recensement, de l'un des deux centimes qui avaient été imposés sur la contribution des portes et fenêtres, pour les frais de ces travaux.

Les centimes additionnels ont en conséquence été réglés en 1835 comme il suit :

Contributions foncière, personnelle et mobilière :

37 centimes... { 16 sans affectation spéciale ; 19 pour dépenses fixes et variables des départements ; 2 pour secours, non-valeurs et dégrèvements.

Contribution des portes et fenêtres :

20 centimes... { 16 sans affectation spéciale ; 4 pour décharges, non-valeurs et frais de recensement.

Contribution des patentes :

9 centimes... { 4 sans affectation spéciale ; 5 pour non-valeurs et attributions aux communes.

La contribution foncière avait été évaluée en principal, pour 1834, à 154,676,025 fr.; des augmentations résultant principalement des aliénations de bois de l'État, et dont les causes sont expliquées par département dans l'état annexé (pages 86 à 88) au projet de loi de finances, ont porté cette évaluation, pour 1835, à..... 154,738,526f

D'après les rôles mis en recouvrement, le principal s'est élevé à..... 154,826,437

Cet excédant représente la cotisation qu'ont produite les nouvelles ventes de bois de l'État faites en exécution de la loi du 25 mars 1831..... 87,911

Les contributions personnelle, mobilière et des portes et fenêtres font ressortir, entre les prévisions de la loi de finances et les rôles dressés par les soins de l'administration, de légères différences qui se rapportent aux cotisations supplémentaires établies sur la demande de contribuables omis aux rôles.

Le principal de la contribution des patentes, réduit de 1,365,600 fr. comparativement à 1834, a été fixé à..... 22,922,400f

Il s'est élevé d'après les rôles rendus exécutoires, à..... 24,500,790

Et le Trésor a profité d'une plus value de..... 1,578,390

D'après les rôles recouvrés, les contributions directes de l'exercice 1835 se sont élevées, dans leur ensemble, à..... 365,680,614f

Celles de l'exercice 1834 avaient produit..... 363,417,990

Différence en plus à l'exercice 1835..... 2,262,624

Cette différence provient,

1° Des impositions affectées aux dépenses générales de l'État, et a profité par conséquent au budget pour..... 849,255f

2° Des impositions attribuées aux dépenses spéciales, et qui ont accru les ressources des départements et des communes, etc., de..... 1,413,369

SOMME PAREILLE..... 2,262,624

Le tableau publié, pages 750 et 751, et auquel il est nécessaire de se reporter, donne le développement de l'augmentation ci-dessus, par nature de contribution, par affectation d'imposition et par département.

Exercice 1836.

Les bases de l'assiette des contributions directes de l'exercice 1836 ont été les mêmes que pour l'exercice 1835, tant en principal qu'en centimes additionnels, sauf toutefois, 1° une augmentation de 37,951 francs au principal de la contribution foncière, pour la cotisation des bois vendus par l'État, ainsi que pour d'autres causes expliquées dans le tableau annexé, pages 92 à 94, à la proposition de loi de finances de 1836; 2° la réduction sur la contribution des portes et fenêtres du dernier des deux centimes imposés jusqu'en 1835 pour les frais de recensement; 3° et enfin le rétablissement, au principal de la contribution des patentes, de la somme de 1,365,600 francs dont il avait été réduit en 1835, comparativement à 1834.

D'après les rôles qui ont été mis en recouvrement jusqu'au 1er janvier 1837, le produit des contributions de l'exercice 1836 a été de..... 368,622,469f

Pour l'exercice 1835, les mêmes contributions n'avaient été que de..... 365,680,614

AUGMENTATION en 1836..... 2,941,855

Cette augmentation provient,

1° Des impositions affectées aux dépenses générales de l'État, et a, par conséquent, profité au budget pour une somme de 1,572,663 francs, dans laquelle le produit des patentes se trouve compris pour celle de 1,275,215 fr., ci..... 1,572,663f

2° Des impositions attribuées aux dépenses spéciales, et qui ont accru les ressources des départements et des communes, etc., de..... 1,369,192

SOMME PAREILLE..... 2,941,855

La comparaison des contributions directes de 1836 et 1835 ne pourra être établie par nature de contribution, par affectation d'impositions et par département, que lorsque l'on connaîtra d'une manière définitive les rôles spéciaux mis en recouvrement pour cet exercice, et que les décomptes des attributions des communes sur la contribution des patentes auront été dressés. Cette comparaison ne sera en conséquence publiée que dans le compte des finances de l'année prochaine.

On vient de faire connaître quelles ont été les bases adoptées pour l'assiette des contributions directes de 1835 et de 1836, et de comparer le produit des rôles établis pour ces deux exercices. Il reste maintenant à comparer ces rôles avec les prescriptions de la loi. Ce rapprochement est l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note, et dont les résultats vont être sommairement analysés.

Rôles de l'exercice 1835.

La loi de finances de l'exercice 1835, en date du 24 mai 1834, a fixé le contingent des contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres à payer par chaque département, tant

pour le principal que pour les centimes additionnels qui sont votés par la législature, ces trois natures de contributions étant perçues par voie de répartition. Quant à la contribution des patentes, comme impôt de quotité, elle n'est portée dans la loi que par évaluation, pour le principal et les impositions accessoires. La même loi n'a pu également énoncer que pour des sommes approximatives, les centimes ordinaires ou accidentels que les départements et les communes sont autorisés à s'imposer avec affectation spéciale à leurs dépenses. Enfin, le montant des impositions destinées à couvrir les non-valeurs et quelques parties des frais de perception a varié selon l'importance du principal et des centimes spéciaux relatifs à chaque nature principale de contribution. Le produit total des quatre contributions n'a donc pu être réellement connu que lorsque les rôles ont été dressés et mis en recouvrement. Il devient en conséquence nécessaire d'apporter aux résultats des tableaux annexés à la loi de finances, des modifications qui ramènent les évaluations du budget au montant exact des rôles, quant aux impositions qui, ayant une destination spéciale, doivent être portées au budget pour des sommes égales en recette et en dépense, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, dont le texte suit :

« Les crédits ouverts par la loi annuelle des finances pour les dépenses des départements, des communes et autres services locaux, avec imputation sur des ressources spéciales, seront employés par les « ministres ordonnateurs, et réglés définitivement d'après le montant des recettes effectuées, sans qu'il y ait « lieu, en fin d'exercice, d'opérer des annulations et d'accorder des suppléments de crédits pour les différences qui existeraient entre les produits réalisés et les crédits approximativement ouverts au budget.

« Un tableau justificatif des modifications qu'auront en conséquence éprouvées les évaluations du budget « en recette et en dépense sera joint à la proposition de loi pour le règlement définitif de l'exercice. »

L'administration des finances publie, à cet effet,

1° Un premier tableau définitif des rôles mis en recouvrement pour les contributions directes de l'exercice 1835. Ce tableau, rédigé selon les divisions adoptées pour celui qui est annexé à la loi du 24 mai 1834, permet ainsi d'opposer les faits réalisés aux faits qui avaient été prévus;

2° Un second tableau qui compare, pour chaque contribution, en distinguant le principal et les divers centimes additionnels, les évaluations de la loi avec les rôles arrêtés par les préfets.

Il résulte de ce dernier tableau que les rôles ont excédé les évaluations de 5,146,192f 79c, savoir :

Foncière	1,086,914	58
Personnelle et mobilière	1,362,516	21
Portes et fenêtres	442,557	78
Patentes	2,248,156	87
Taxe de premier avertissement	6,047	35
	5,146,192	79

Cet excédant des rôles provient,

1° Des impositions affectées aux dépenses générales du budget de l'exercice 1835, et dont la plus-value, provenant surtout de la contribution des patentes, vient en augmentation des ressources prévues pour cet exercice..... 1,751,922f 07c

2° Des impositions variables attribuées aux dépenses des départements et des communes, aux frais de perception, aux non-valeurs et aux remboursements sur le fonds de réimpositions, services spéciaux dont les besoins doivent être portés au budget, en somme égale au montant des ressources réalisées..... 3,394,270 72

SOMME PAREILLE..... 5,146,192 79

Il n'y a pas eu lieu de modifier les évaluations du budget en ce qui concerne tant le principal des contributions directes que les centimes généraux imposés sans affectation spéciale; et dans le compte définitif de l'exercice 1835, la somme de 1,751,922 fr. 7 cent. est présentée comme une plus-value réalisée sur les ressources prévues pour l'ensemble des dépenses de l'exercice. Conformément à l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, rapporté d'autre part, les évaluations de la loi de finances n'ont été augmentées que de la somme de 3,394,270 fr. 72 cent., pour les impositions locales ayant une destination spéciale.

La même augmentation a été apportée en somme égale aux crédits ouverts aux ministres chargés d'ordonner l'emploi de ces ressources locales.

D'après les évaluations de la loi des recettes de 1835, les crédits à ouvrir aux ministres pour les dépenses spéciales des départements, des communes et autres services locaux, devaient s'élever à.....	91,114,288f 00c
Mais, d'une part, la loi des dépenses a attribué aux fonds généraux du trésor la moitié du centime imposé pour frais de recensement de la contribution des portes et fenêtres; ci à déduire.....	110,000 00
RESTE.....	91,004,288 00
Et, d'autre part, la loi des dépenses, votée avant celle des recettes, présente entre leurs appréciations respectives, des différences qui n'ont pas pu alors être rectifiées, et qui ont eu pour résultat d'accorder aux ministres, comparativement aux impositions votées, un excédant de crédit, au préjudice des fonds généraux du trésor, de..	173,237 00
Les crédits ouverts pour les dépenses à effectuer sur les ressources spéciales provenant des contributions directes ont en conséquence été fixés à.....	91,177,525 00
Pour la rectification de ces crédits, il a été nécessaire, d'abord, de restituer aux fonds généraux du trésor, l'excédant de ressources indûment attribué, par la loi des dépenses, aux fonds spéciaux des départements et des communes, ci.....	173,237 00
RESTE.....	91,004,288 00
Et ensuite, d'élever ces crédits, conformément à l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, au montant réel des impositions ayant une affectation spéciale.....	3,394,270 72
Total des crédits rectifiés, d'accord avec les résultats de la loi des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1835, sauf l'attribution ci-dessus de 110,000 fr., faite aux fonds généraux du trésor.....	94,398,558 72

Six autres tableaux, placés à la suite des précédents, présentent le développement par département, par nature et par affectation d'impositions, des rôles définitifs qui ont été rendus exécutoires pour

l'exercice 1835, et dont l'état général se trouve dans le compte des contributions et revenus publics.

Ces derniers tableaux se résument ainsi qu'il suit :

NATURE des IMPOSITIONS.	CONTRIBUTIONS				
	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TOTAL.
Impositions affectées aux dépenses générales.					
Principal	154,826,437f 10c	33,999,826f 03c	21,999,979f 36c	24,500,789f 82c	235,327,032f 31c
Taxe additionnelle des bois des communes, etc.	1,034,644 00	"	"	"	1,034,644 00
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	24,772,229 92	5,439,973 05	3,519,996 70	1,078,180 09	34,810,379 76
Impositions affectées à des dépenses spéciales.					
Fonds pour dépenses départementales	51,520,683 22	10,194,055 38	561,797 68	800,816 91	63,077,353 19
Fonds pour dépenses des communes	19,007,363 79	3,181,565 91	90,785 07	266,783 72	22,546,498 49
Fonds de non-valeurs	1,548,264 39	339,998 31	879,998 97	3,801,586 33	6,569,848 00
Fonds de réimpositions	953,714 16	670,097 53	"	"	1,623,811 69
	253,663,336 58	53,825,516 21	27,052,557 78	30,448,156 87	364,989,567 44
Taxe de premier avertissement					691,047 35
TOTAL					365,680,614 79

L'évaluation des contributions directes de l'exercice 1836 a été établie par la loi du 17 août 1835. De même que pour 1835, la loi a fixé le contingent des trois contributions qui se recouvrent par voie de répartition et n'a porté que par évaluation la contribution des patentes, soumise aux règles de l'impôt de quotité. Rôles de l'exercice 1836.

Les tableaux semblables à ceux de l'exercice 1835, qui sont publiés pour l'exercice 1836, font ressortir les résultats suivants :

Les rôles mis en recouvrement jusqu'au 1er janvier 1837 ont excédé de 5,987,552 fr. 62 cent. les prévisions du budget, savoir :

Foncière	2,263,050f 97c
Taxe additionnelle des bois des communes, etc.	685 00
Personnelle et mobilière	1,537,311 12
Portes et fenêtres	560,948 44
Patentes	1,616,784 74
Taxe de premier avertissement	8,772 35
Excédant des rôles	5,987,552 62

Cet excédant provient,

1° Des impositions affectées aux dépenses générales du budget et dont la plus-value, provenant principalement des patentes, accroît les ressources prévues pour cet exercice de..... 1,855,361f 73c

2° Des impositions attribuées à des dépenses spéciales et qui ont augmenté les ressources destinées aux départements, aux communes et aux non-valeurs, de..... 4,132,190 89

SOMME PAREILLE..... 5,987,552 62

Le tableau dont on vient d'extraire cette comparaison résume, ainsi qu'il suit, les rôles des contributions directes de l'exercice 1836.

NATURE des IMPOSITIONS.	CONTRIBUTIONS				
	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TOTAL.
Impositions affectées aux dépenses générales.					
Principal.....	155,000,694f 94c	34,000,080f 40c	22,081,297f 36c	25,735,179f 87c	236,817,252f 57c
Taxe additionnelle des bois des communes, etc.	1,035,329 00	"	"	"	1,035,329 00
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale.....	24,800,111 42	5,440,011 73	3,533,008 68	1,119,005 33	34,892,137 16
Impositions affectées à des dépenses spéciales.					
Fonds pour dépenses départementales.....	51,829,169 26	10,271,170 63	947,623 51	1,232,797 21	64,280,760 61
—— pour dépenses des communes.....	19,359,446 04	3,220,459 09	301,578 91	419,633 93	23,301,117 97
—— de non-valeurs.....	1,550,006 98	340,000 88	662,439 98	3,638,668 40	6,191,116 24
—— de réimpositions.....	799,395 33	611,588 39	"	"	1,410,983 72
	254,374,152 97	53,883,311 12	27,525,948 44	32,145,284 74	367,928,697 27
Taxe de premier avertissement.....					693,772 35
TOTAL.....					368,622,469 62

On ne publie pour l'exercice 1836 que le tableau général, par département, des rôles qui ont été mis en recouvrement. Quant aux développements par nature de contribution, rédigés dans la même forme que ceux qui se trouvent à la suite de la présente note, pour l'exercice 1835, ils ne seront établis, comme on l'a annoncé ci-dessus, que lorsque les résultats des rôles de 1836 auront été reconnus définitifs, et ils ne pourront être compris en conséquence que dans le compte des finances de l'année 1837. Ce n'est aussi qu'à cette époque que l'on fera connaître les modifications à apporter, pour les contributions directes de l'exercice 1836, aux évaluations et aux crédits du budget de cet exercice.

conformément à l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. Toutefois, ces modifications sont provisoirement indiquées dans le tableau, page 236, qui se trouve joint au compte dudit exercice.

Recouvrements sur 1835 et 1836.

Les recouvrements effectués pendant l'année 1836, sur les contributions directes des exercices 1835 et 1836 se sont élevés à 370,403,882 francs, savoir :

Sur l'exercice 1835. (Voir page 40)	48,532,993f
Sur l'exercice 1836. (Voir page 41)	321,870,889
Somme égale	370,403,882

Au 1er janvier 1837, les contributions directes de l'exercice 1835 étaient rentrées intégralement au trésor, au moyen d'une avance de 1,519,000 fr. que les receveurs des finances ont faite au trésor de leurs deniers personnels, en exécution des règlements sur la matière. Pour l'exercice 1834, cette avance avait été de 1,570,000 francs.

D'un autre côté, il restait à recouvrer sur les rôles de l'exercice 1836	46,751,580f
Mais comme le dernier douzième du montant de ces rôles n'était point exigible au 1er janvier 1837, ci	30,718,539
L'arriéré sur cet exercice se trouve ainsi réduit à	16,033,041

Représentant environ 1/2 douzième.

L'arriéré sur les recouvrements des rôles de 1835, à l'époque du 1er janvier 1836, était de 18,070,417 francs, représentant 3/4 douzième du montant de ces rôles;

Frais de poursuites.

En sorte que l'arriéré de l'exercice 1836, comparé avec celui de 1835, fait ressortir une diminution de 1/4 de douzième.

Les frais de poursuites pendant l'année 1836 se sont élevés à 1,015,424 fr. (*voir* pages 558 et 559) pour 370,403,882 fr. de recette, ce qui donne une proportion de 2 fr. 75 c. pour mille francs; ces frais proviennent des actes dont le détail suit :

Garnisons collectives	367,674f	1,015,424f
Id. individuelles	20,782	
Commandements	388,021	
Saisies	192,206	
Ventes	38,584	
Actes conservatoires	8,157	
En 1835, ces frais ont été de		1,018,241
et représentaient une proportion de 2 fr. 80 c. pour mille francs, comparativement aux recettes.		
Il y a donc eu pendant l'année 1836 une diminution de frais de		2,817

Nota. Le tableau résumé des dégrèvements successivement accordés sur les contributions directes a été publié dans les comptes des années précédentes, et se trouve à la page 518 de celui de 1835.

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXECICE 1835.

Tableau général des Rôles mis en Recouvrement pendant la durée de l'exercice.

NATURE DES IMPOSITIONS.		NATURE DES CONTRIBUTIONS. Foncière. Centimes additionnels.	Foncière.	Personnelle et mobilière. Centimes additionnels.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres. Centimes additionnels.	Portes et fenêtres.	Patentes. Centimes additionnels.	Patentes.	TOTAUX par nature de contributions.	TOTAUX par affectation de contributions.	OBSERVATIONS.
Fonds pour dépenses générales.	Principal des contributions	.....	154,826,437f 10c	.....	33,999,826f 03c	.....	21,999,979f 36c	.....	24,500,789f 82c	235,327,032f 31c	271,172,056f 07c	
	Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics. (Article 106 du Code forestier.)	.....	1,034,644 00	.....	"	.....	"	.....	"	1,034,644 00		
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	16	24,772,229 92	16	5,439,973 05	16	3,519,996 70	4	1,078,180 09	34,810,379 76		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes imposés par la loi	pour dépenses fixes du personnel des préfectures, et sous-préfectures; pour dépenses fixes du matériel des cours royales et des maisons centrales de détention, etc. 5c 7/8											
	pour dépenses variables spéciales à chaque département 8 1/8; pour dépenses variables (fonds commun) 5	19	29,454,706 24	19	6,459,968 02	.....	"	.....	"	35,914,674 26		
	pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1	1,548,264 38	1	339,998 32	.....	"	.....	"	1,888,262 70		
Centimes votés par les conseils généraux	pour dépenses facultatives d'utilité départementale (maximum 5 centimes); pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	.....	13,501.499 82	.....	2,875,160 97	.....	561,797 68	.....	800,816 91	17,739,275 38	63,077,353 19	
	pour dépenses de l'instruction primaire (maximum 2 centimes)	.....	2,540,947 65	.....	518,928 07	.....	"	.....	"	3,059,875 72		
	pour dépenses du cadastre (maximum, 5 centimes)	.....	4,475,265 13	.....	"	.....	"	.....	"	4,475,265 13		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	.....	7,770,982 64	.....	1,699,270 18	.....	"	.....	"	9,470,252 82		
	——— extraordinaires	.....	8,346,109 96	.....	1,015,723 28	.....	90,785 07	.....	266,783 72	9,719,402 03	22,546,498 49	
	——— de l'instruction primaire (maximum 3 centimes)	.....	2,890,271 19	.....	466,572 45	.....	"	.....	"	3,356,843 64		
Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	1	1,548,264 39	1	339,998 31	.....	"	.....	"	1,888,262 70		
	Portes et fenêtres (Non-valeurs et frais de recensement)	.....	"	.....	"	4	879,998 97	.....	"	879,998 97		
	Patentes (réductions, décharges et non-valeurs)	.....	"	.....	"	.....	"	5	1,275,065 05	1,275,065 05	6,569,848 00	
	——— (attributions aux communes)	.....	"	.....	"	.....	"	.....	2,240,136 35	2,240,136 35		
	——— (non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce)	.....	"	.....	"	.....	"	.....	286,384 93	286,384 93		
Fonds de réimpositions		.....	953,714 16	.....	670,097 53	.....	"	.....	"	1,623,811 69	1,623,811 69	
		37	253,663,336 58	37	53,825,516 21	20	27,052,557 78	9	30,448,156 87	364,989,567 44	364,989,567 44	
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)											691,047 35	
									Total		365,680,614 79	

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.

Ire Partie. — Comparaison par nature de contributions.

NATURE DES IMPOSITIONS.		IMPOSITIONS autorisées par la loi de finances.	RÔLES mis en recouvrement.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En plus.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En moins.
Contribution foncière.	Principal	154,738,526f	154,826,437f 10c	(a) 87,911f 10c	"
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,758,164	24,772,229 92	(b) 14,065 92	"
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	29,400,318	29,454,706 24	(b) 54,388 24	"
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,547,385	1,548,264 38	(b) 879 38	"
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,547,385	1,548,264 39	(b) 879 39	"
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	13,095,000	13,501,499 82	(c) 406,499 82	"
	——— de l'instruction primaire	2,460,000	2,540,947 65	(c) 80,947 65	"
	——— du cadastre	4,500,000	4,475,265 13	"	(d) 24,734f 87c
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	15,875,000	16,117,092 60	(c) 242,092 60	"
	——— de l'instruction primaire	2,620,000	2,890,271 19	(c) 270,271 19	"
	Fonds de réimpositions	1,000,000	953,714 16	"	(d) 46,285 84
		251,541,778	252,628,692 58	1,157,935 29	71,020 71
				En plus.... 1,086,914 58	
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics (Art. 106 du Code forestier)		1,034,644	1,034,644 00	"	"
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,000	33,999,826 03	"	(e) 173 97
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,000	5,439,973 05	"	(e) 26 95
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	6,460,000	6,459,968 02	"	(e) 31 98
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,000	339,998 32	"	(e) 1 68
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,000	339,998 31	"	(e) 1 69
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	2,338,000	2,875,160 97	(c) 537,160 97	"
	——— de l'instruction primaire	540,000	518,928 07	"	(d) 21,071 93
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,025,000	2,714,993 46	(c) 689,993 46	"
	——— de l'instruction primaire	580,000	466,572 45	"	(d) 113,427 55
	Fonds de réimpositions	400,000	670,097 53	(c) 270,097 53	"
		52,463,000	53,825,516 21	1,497,251 96	134,735 75
				En plus.... 1,362,516 21	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,000,000	21,999,979 36	"	(f) 20 64
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,520,000	3,519,996 70	"	(f) 3 30
	4 centimes pour décharges, non-valeurs et frais de recensement	880,000	879,998 97	"	(f) 1 03
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	180,000	561,797 68	(c) 381,797 68	"
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	30,000	90,785 07	(c) 60,785 07	"
		26,610,000	27,052,557 78	442,582 75	24 97
				En plus.... 442,557 78	
Contribution des patentes.	Principal. (*Réduit d'après les décomptes de la contribution, de la somme nécessaire pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.*)	22,922,400	24,500,789 82	(c) 1,578,389 82	"
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,006,400	1,078,180 09	(c) 71,780 09	"
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges	1,258,200	1,275,065 05	(c) 16,865 05	"
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux attributions des communes	2,013,000	2,240,136 35	(c) 227,136 35	"
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	230,000	286,384 93	(c) 56,384 93	"
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	500,000	800,816 91	(c) 300,816 91	"
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	270,000	266,783 72	"	(d) 3,216 28
		28,200,000	30,448,156 87	2,251,373 15	3,216 28
				En plus.... 2.248,156 87	
Taxe de premier avertissement. (Art. 51 de la loi du 15 mai 1818)		685,000	691,047 35	(c) 6,047 35	"

MOTIFS DES DIFFÉRENCES.

(a) Augmentation résultant de la cotisation des bois sortis du domaine de l'État, par suite de l'aliénation autorisée par la loi du 25 mars 1831.

(b) Augmentation provenant de l'accroissement du principal.

(c) Insuffisance des évaluations.

(d) Excédant dans les prévisions de la loi de finances.

(e) Diminution résultant de cotes supplémentaires à la contribution personnelle et mobilière, comprises aux rôles de 1834 et à déduire des rôles de 1835.

(f) Cotes supplémentaires ajoutées aux rôles de 1834 et déduites de ceux de 1835.

Nota. Dans le présent tableau, la comparaison qui en fait l'objet se trouve établie par *contribution* afin de déterminer quelle est, sur chaque nature de contributions, la différence entre le montant des impositions prévues par le budget et celles qui ont été recouvrées d'après les rôles. La même comparaison se reproduit dans le tableau placé à la page suivante; mais elle y est présentée par *affectation* de contributions, pour faire connaître distinctement les augmentations ou les diminutions qui portent sur les ressources générales du budget et celles qui s'appliquent aux ressources spéciales des services départementaux dont la dépense est toujours réglée sur le produit des impositions que la loi leur affecte.

Toutefois, quoique conçues dans des points de vue différents, ces deux comparaisons expriment des résultats qui concordent entre eux comme le prouvent les rapprochements ci-après :

Contribution foncière	1,086,914f 58c
——— personnelle et mobilière	1,362,516 21
——— des portes et fenêtres	442,557 78
——— des patentes	2,248,156 87
Taxe de premier avertissement	6,047 35
Différence aux rôles	5,146,192 79
représentant une augmentation, sur les ressources générales du budget, de	1,751,922 07
et sur les ressources spéciales des départements de	3,394,270 72
Somme pareille	5,146,192 79

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.*

IIe Partie. — Comparaison par affectation d'Impositions.

NATURE DES IMPOSITIONS.			ÉVALUATIONS des IMPOSITIONS d'après la loi de finances.	PRODUIT des IMPOSITIONS d'après les rôles.	DIFFÉRENCES AUX ROLES. EN PLUS.	DIFFÉRENCES AUX ROLES. EN MOINS.	OBSERVATIONS.
Impositions affectées aux dépenses générales.	Principal.	Foncière	154,738,526f	154,826,437f 10c	87,911f 10c	//	
		Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644	1,034,644 00	//	//	
		Personnelle et mobilière	34,000,000	33,999,826 03	//	173f 97c	
		Portes et fenêtres	22,000,000	21,999,979 36	//	20 64	
		Patentes	22,922,400	24,500,789 82	1,578,389 82	//	
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale.	Foncière	24,758,164	24,772,229 92	14,065 92	//	
		Personnelle et mobilière	5,440,000	5,439,973 05	//	26 95	
		Portes et fenêtres	3,520,000	3,519,996 70	//	3 30	
		Patentes	1,006,400	1,078,180 09	71,780 09	//	
		Total	269,420,134	271,172,056 07	1,752,146 93	224 86	
					En plus.... 1,751,922 07 (a)		(a) Voir, pour la concordance de ces résultats avec ceux du tableau précédent, la note qui se trouve sur ce dernier tableau.
Impositions affectées à des dépenses spéciales.	Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses fixes	11,088,388	11,105,195 33	16,807 33	//	
		——— pour dépenses variables spéciales à chaque département	15,335,004	15,358,248 86	23,244 86	//	
		——— (fonds commun)	9,436,926	9,451,230 07	14,304 07	//	
		——— pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1,887,385	1,888,262 70	877 70	//	
		Centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses départementales	16,113,000	17,739,275 38	1,626,275 38	//	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,000,000	3,059,875 72	59,875 72	//	
		——— pour dépenses cadastrales	4,500,000	4,475,265 13	//	24,734 87	
	Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	18,200,000	19,189,654 85	989,654 85	//	
		——— de l'instruction primaire	3,200,000	3,356,843 64	156,843 64	//	
	Fonds de non-valeurs.	Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,887,385	1,888,262 70	877 70	//	
		——— des portes et fenêtres, pour décharges, non-valeurs et frais de recensement	880,000	879,998 97	//	1 03	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes — Dégrèvements et non-valeurs ordinaires	1,258,200	1,275,065 05	16,865 05	//	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes — Attributions aux communes	2,013,000	2,240,136 35	227,136 35	//	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — Fonds de non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce	230,000	286,384 93	56,384 93	//	
	Fonds de réimpositions		1,400,000	1,623,811 69	223,811 69	//	
	Taxe de premier avertissement		685,000	691,047 35	6,047 35	//	
		Total	91,114,288	94,508,558 72	3,419,006 62	24,735 90	
					En plus.... 3,394,270 72		
		Report des impositions affectées aux dépenses générales	269,420,134	271,172,056 07	1,751,922 07	//	Les modifications que ces différences nécessitent d'apporter aux évaluations et aux crédits du budget de l'exercice 1835, sont l'objet du tableau qui suit
		——— des impositions affectées à des dépenses spéciales	91,114,288	94,508,558 72	3,394,270 72	//	
		Total général	360,534,422	365,680,614 79	5,146,192 79	//	
					En plus.... 5,146,192 79		

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.*

IIIe PARTIE. — Rectification des prévisions de la loi de finances, en Recette et en Dépense.

1° *Rectification des évaluations de Recette.*

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DES RÔLES pour les impositions affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	ÉVALUATIONS RECTIFIÉES.	RÔLES mis en RECOUVREMENT.	DIFFÉRENCES POUR LE BUDGET comparativement aux rôles. Augmentation de recettes.	Diminution de recettes.	OBSERVATIONS.
Foncière	251,541,778f	984,937f 56c	"	252,526,715f 56c	252,628,692f 58c	(a) 101,977f 02c	"	(a) Contribution des bois sortis du domaine de l'État, par suite de l'aliénation autorisée par la loi du 25 mars 1831.
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644	"	"	1,034,644 00	1,034,644 00	"	"	
Personnelle et mobilière	52,463,000	1,362,717 13	"	53,825,717 13	53,825,516 21	"	(b) 200f 92c	(b) Cotes supplémentaires, imposées en 1834 et déduites des rôles de 1835.
Portes et fenêtres	26,610,000	442,581 72	"	27,052,581 72	27,052,557 78	"	(b) 23 94	(c) Insuffisance dans les évaluations, déduction faite des centimes imposés pour dépenses spéciales.
Patentes	28,200,000	597,986 96	"	28,797,986 96	30,448,156 87	(c) 1,650,169 91	"	
Taxe de premier avertissement	685,000	6,047 35	"	691,047 35	691,047 35	"	"	
	360,534,422	3,394,270 72	"	363,928,692 72	365,680,614 79	1,752,146 93	224 86	
		3,394,270 72				Augmentation.. 1,751,922 07		

2° *Rectification des Crédits ouverts aux Ministres.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS FORMÉS d'après la loi des recettes.	DIFFÉRENCES à la loi des dépenses comparativement à celle des recettes. En plus.	En moins.	CRÉDITS ACCORDÉS par la loi des dépenses.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DES RÔLES mis en recouvrement. A ajouter.	A déduire.	MODIFICATIONS nécessaires pour accorder la loi des dépenses avec celle des recettes. (g) A ajouter.	A déduire.	CRÉDITS RECTIFIÉS.	OBSERVATIONS.
Dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures	11,088,388	"	(a) 20,000	6,980,000	"	"	"	"	6,980,000 00	(a) Retranchement fait par les chambres sur le crédit de 7 millions, qui leur avait été proposé pour les dépenses fixes du personnel des préfectures, etc., et qui aurait dû profiter aux autres services imputables sur le produit de 5 cent. 7/8 imposés confusément pour les dépenses fixes des départements.
——— du matériel des cours royales, des maisons centrales de détention, etc				4,088,388	16,807f 33c	"	20,000	"	4,125,195 33	
Dépenses variables des départements	24,771,930	(b) 2	"	24,771,932	37,548 93	"	"	2	24,809,478 93	(b) Fraction de crédit excédant le produit des centimes affectés aux dépenses variables des départements.
Secours pour pertes résultant d'incendie, de grêle, inondation, etc	1,887,385	"	"	1,887,385	877 70	"	"	"	1,888,262 70	
Dépenses facultatives d'utilité départementale votées par les conseils généraux	16,113,000	"	"	16,113,000	1,626,275 38	"	"	"	17,739,275 38	
——— de l'instruction primaire	3,000,000	"	"	3,000,000	59,875 72	"	"	"	3,059,875 72	(c) Le crédit accordé par la loi des dépenses s'est trouvé inférieur de 65 francs au produit de l'imposition prévu dans la loi des recettes.
——— du cadastre, votées par les conseils généraux	4,500,000	"	"	4,500,000	"	24,734f 87c	"	"	4,475,265 13	
——— ordinaires et extraordinaires des communes	18,200,000	"	"	18,200,000	989,654 85	"	"	"	19,189,654 85	(d) Attribution faite par les chambres aux fonds généraux du trésor de la moitié du centime imposé pour frais de recensement de la contribution des portes et fenêtres. (L'effet de cette attribution a été depuis annulé par un crédit de même somme accordé pour les frais de recensement et compris dans la loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835, en date du 28 mai 1836. Voir page 179.)
——— des communes pour l'instruction primaire	3,200,000	"	"	3,200,000	156,843 64	"	"	"	3,356,843 64	
Remises et modérations sur la contribution foncière	1,547,385	"	(c) 65	1,547,320	879 39	"	65	"	1,548,264 39	
——— personnelle et mobilière	340,000	"	"	340,000	"	1 69	"	"	339,998 31	(e) Le principal de la contribution des patentes était prévu dans la loi des dépenses pour une somme de 26,650,000 francs, et le crédit a été réglé en conséquence; mais cette contribution n'ayant été ensuite portée en principal, dans la loi des recettes, que pour 25,165,400 francs, le crédit a excédé le produit présumé de l'imposition de 193,300 francs, formant les 13 cent. calculés sur la différence de 1,484,600 fr. qui ressort de la comparaison des deux évaluations.
——— des portes et fenêtres	660,000	"	"	660,000	"	77	"	"	659,999 23	
Frais de recensement sur la contribution des portes et fenêtres	220,000	"	(d) 110,000	110,000	"	26	"	"	109,999 74	
Décharges et réductions sur la contribution des patentes	3,271,200	(e) 193,300	"	3,464,500	244,001 40	"	"	193,300	3,515,201 40	(f) Cette somme représente la réduction que le produit des contributions directes, affecté aux dépenses générales du budget, a éprouvée par l'effet des diverses causes expliquées dans les notes qui précèdent.
Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	230,000	"	"	230,000	56,384 93	"	"	"	286,384 93	
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,400,000	"	"	1,400,000	223,811 69	"	"	"	1,623,811 69	
Dépenses pour frais de premier avertissement. (Frais d'impression et d'expédition, 3 cent.)	411,000	"	"	411,000	3,628 41	"	"	"	414,628 41	(g) Ces modifications ont pour objet, d'une part, de restituer aux fonds généraux du budget les deux sommes de 193,300fr. et de 2 fr. dont ils avaient indûment supporté le prélèvement au profit des dépenses spéciales pour les motifs exprimés dans les notes (b) et (e); et d'autre part, de déduire de ces mêmes fonds généraux le complément des crédits revenant aux dépenses fixes du matériel des départements, et aux remises et modérations sur la contribution foncière. (Voir les notes a et c.)
——— (Frais de distribution, 2 cent.)	274,000	"	"	274,000	2,418 94	"	"	"	276,418 94	
	91,114,288 (h)	193,302	130,065	91,177,525	3,419,008 31	24,737 59	20,065	193,302	94,398,558 72	(h) Cette somme est le montant des impositions qui, d'après le tableau précédent (page 532), ont été affectées par le budget à des dépenses spéciales.
		63,237			3,394,270 72		173,237			
					3,221,033 72					

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

DÉVELOPPEMENT récapitulatif des Rôles et des Recouvrements.

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES RÔLES DES CONTRIBUTIONS						OBSERVATIONS.
	FONCIÈRE (y compris la taxe additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics.)	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TAXE de premier avertissement.	TOTAL.	
Ain	2,063,407f	408,538f	208,907f	137,759f	8,340f	2,826,952f	
Aisne	4,589,377	807,854	537,018	406,429	13,492	6,354,172	
Allier	2,086,801	342,751	155,640	116,834	4,641	2,706,668	
Alpes (Basses)	974,453	179,611	75,840	57,482	3,170	1,290,557	
Alpes (Hautes)	800,329	127,641	71,280	46,482	2,518	1,048,252	
Ardèche	1,505,006	347,789	125,366	135,158	5,469	2,118,790	
Ardennes	2,082,107	419,343	227,640	286,417	6,930	3,022,439	
Ariége	1,010,931	268,979	126,367	92,201	4,839	1,503,319	
Aube	2,423,962	442,300	210,236	227,193	8,544	3,312,237	
Aude	2,827,500	437,344	171,500	188,749	5,598	3,630,692	
Aveyron	2,368,691	430,719	220,450	109,709	6,889	3,136,459	
Bouches-du-Rhône	2,462,301	1,024,428	629,552	866,397	6,027	4,988,707	
Calvados	5,965,533	1,038,928	552,387	400,618	10,649	9,968,117	
Cantal	1,819,392	294,402	91,635	84,127	3,994	2,293,551	
Charente	2,926,939	516,642	219,197	190,575	9,126	3,862,482	
Charente-Inférieure	3,867,984	747,122	330,368	329,501	13,349	5,288,326	
Cher	1,666,603	322,885	127,142	149,965	5,383	2,271,979	
Corrèze	1,410,408	278,080	124,692	68,419	4,072	1,885,673	
Corse	356,317	108,666	46,104	54,521	6,734	572,343	
Côte-d'Or	4,170,135	676,822	320,135	419,882	9,851	5,596,827	
Côtes-du-Nord	2,627,665	567,233	182,760	146,616	10,044	3,534,320	
Creuse	1,181,375	251,282	84,375	54,837	4,430	1,576,301	
Dordogne	3,551,274	592,589	218,138	158,317	8,809	4,529,129	
Doubs	1,911,703	411,424	223,696	195,474	6,217	2,748,516	
Drôme	2,013,872	422,697	190,200	150,697	6,065	2,783,531	
Eure	5,074,615	766,254	602,521	345,469	10,717	6,799,579	
Eure-et-Loir	3,615,201	534,069	248,220	192,000	8,127	4,597,619	
Finistère	2,211,904	627,171	158,600	226,567	6,837	3,331,081	
Gard	2,838,907	595,492	260,575	371,348	7,387	4,073,710	
Garonne (Haute)	3,748,855	742,658	417,756	386,476	9,916	5,305,662	
Gers	2,609,816	446,144	176,640	137,287	6,701	3,376,589	
Gironde	4,823,517	1,244,622	624,065	1,079,628	11,408	7,783,242	
Hérault	3,576,355	686,182	280,200	356,546	7,057	4,906,341	
Ille-et-Vilaine	3,051,349	703,645	253,320	225,489	9,302	4,243,107	
Indre	1,695,364	345,955	122,669	144,243	5,459	2,313,692	
Indre-et-Loire	2,607,511	494,225	225,272	217,090	6,983	3,551,083	
Isère	3,974,281	714,126	322,690	346,043	11,566	5,368,707	
Jura	2,170,833	406,653	194,322	129,041	7,205	2,908,056	
Landes	1,224,488	252,389	170,875	93,556	3,271	1,744,581	
Loir-et-Cher	2,099,080	369,620	155,982	159,868	5,985	2,790,538	
Loire	2,415,343	559,819	293,600	245,317	6,331	3,520,412	
Loi e (Haute)	1,640,121	287,110	125,503	72,303	5,781	2,130,820	
Loire-Inférieure	2,551,613	815,915	314,750	467,733	8,388	4,158,401	
Loiret	3,064,397	611,773	319,718	297,493	7,286	4,300,668	

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES RÔLES DES CONTRIBUTIONS						OBSERVATIONS.
	FONCIÈRE (y compris la taxe additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics.)	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TAXE de premier avertissement.	TOTAL.	
Lot	2,094,832f	416,960f	156,036f	78,383f	6,466f	2,752,679f	
Lot-et-Garonne	3,386,465	558,774	188,741	146,636	7,536	4,288,155	
Lozère	943,680	132,052	64,680	38,659	2,741	1,181,813	
Maine-et-Loire	4,096,884	635,381	340,800	267,654	9,053	5,349,772	
Manche	5,443,371	941,361	431,998	240,158	11,542	7,068,431	
Marne	3,196,255	652,101	403,000	452,582	10,738	4,714,678	
Marne (Haute)	2,198,786	392,672	178,859	232,922	7,026	3,010,266	
Mayenne	2,586,830	455,267	149,575	135,761	6,223	3,333,659	
Meurthe	2,796,648	598,701	317,749	289,226	9,694	4,012,019	
Meuse	2,479,994	449,545	209,462	256,877	8,745	3,404,624	
Morbihan	2,286,506	491,153	154,080	156,685	6,833	3,095,259	
Moselle	2,791,478	568,810	365,489	290,580	8,726	4,025,085	
Nièvre	2,205,197	413,267	155,350	185,907	5,757	2,965,479	
Nord	6,941,994	1,595,500	1,181,228	941,780	23,225	10,683,729	
Oise	4,678,407	748,444	480,134	301,948	11,829	6,220,763	
Orne	3,677,971	634,631	283,213	183,927	8,996	4,788,741	
Pas-de-Calais	5,049,382	984,885	633,258	491,239	14,294	7,173,061	
Puy-de-Dôme	3,804,641	764,720	300,577	172,063	12,868	5,054,871	
Pyrénées (Basses)	1,481,946	475,317	275,148	174,970	5,982	2,413,364	
Pyrénées (Hautes)	922,534	226,304	117,540	88,557	4,495	1,359,431	
Pyrénées-Orientales	1,113,351	183,609	79,560	81,414	3,100	1,461,036	
Rhin (Bas)	3,050,812	852,424	650,788	374,715	12,868	4,941,608	
Rhin (Haut)	2,555,572	597,070	401,524	343,752	9,911	3,907,830	
Rhône	3,409,506	1,177,166	620,756	1,294,829	6,862	6,509,121	
Saône (Haute)	2,379,912	420,234	224,721	211,261	7,674	3,243,802	
Saône-et-Loire	4,536,201	710,272	306,600	265,806	10,284	5,829,164	
Sarthe	3,541,477	614,189	264,120	232,096	8,066	4,659,950	
Seine	11,077,244	5,719,464	2,659,939	7,223,143	10,007	26,689,799	
Seine-Inférieure	7,294,463	1,760,154	953,167	1,521,340	11,386	11,540,512	
Seine-et-Marne	5,012,748	742,131	329,188	380,454	10,223	6,474,745	
Seine-et-Oise	5,658,989	1,096,403	629,348	551,699	13,841	7,950,283	
Sèvres (Deux)	2,434,304	398,469	146,308	138,183	7,909	3,125,175	
Somme	5,018,141	883,773	661,986	428,481	14,245	7,006,628	
Tarn	2,685,404	474,262	212,230	176,300	5,930	3,554,128	
Tarn-et-Garonne	2,623,942	399,934	167,040	110,513	4,974	3,316,404	
Var	2,168,803	503,045	253,310	329,897	6,572	3,261,629	
Vaucluse	1,403,878	392,386	240,850	193,718	5,074	2,235,908	
Vendée	2,474,554	391,460	133,751	124,168	7,646	3,131,582	
Vienne	2,006,093	366,989	202,625	140,209	7,185	2,723,103	
Vienne (Haute)	1,526,268	344,708	190,540	172,664	4,692	2,238,874	
Vosges	1,936,961	421,616	240,862	173,365	8,396	2,781,201	
Yonne	3,023,255	569,981	258,500	285,737	10,506	4,147,981	
	253,663,336	53,825,516	27,052,557	30,448,156	691,047	365,680,614	

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.					IMPOSITIONS FACULTATIVES.							FONDS de réimpositions.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	19 CENTIMES pour dépenses départementales fixes et variables.	2 CENTIMES pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	TAXE additionnelle des bois des communes et des établissements publics.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES facultatifs pour impositions départementales extraordinaires destinées aux dépenses de l'instruction primaire.	CENTIMES pour dépenses cadastrales.	CENTIMES pour dépenses communales					
						ordinaires.	extraordinaires.			ordinaires et frais d'experts.	extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.	extraordinaires destinées aux dépenses de l'instruction primaire.			
Ain	1,223,448	195,751	232,455	24,468	13,111	61,172	36,703	24,468	61,172	61,252	101,070	26,479	1,851	2,063,407	
Aisne	2,658,360	425,337	512,587	53,167	7,207	137,533	82,519	55,013	68,766	137,861	329,358	118,394	3,270	4,589,377	
Allier	1,315,482	210,477	249,941	26,309	600	65,774	"	26,309	39,464	65,774	52,698	32,314	1,654	2,086,801	
Alpes (Basses)	609,673	97,547	115,837	12,193	3,657	30,483	"	12,193	30,483	30,573	19,097	11,781	931	974,453	
Alpes (Hautes)	500,756	80,120	95,143	10,015	8,711	25,037	"	10,015	15,022	25,135	19,097	11,099	174	800,329	
Ardèche	884,729	141,556	168,098	17,694	2,806	44,236	35,389	17,694	44,236	44,400	79,969	22,921	1,273	1,505,006	
Ardennes	1,254,831	200,612	238,227	25,076	39,625	62,691	"	25,076	62,691	62,715	91,252	19,105	1,201	2,082,107	
Ariége	593,307	94,929	112,728	11,866	2,166	29,665	29,665	11,866	29,665	29,677	49,866	15,102	426	1,010,931	
Aube	1,404,150	224,664	266,788	28,083	30,369	70,207	84,249	28,083	56,166	70,733	129,512	25,933	5,021	2,423,962	
Aude	1,753,244	280,519	333,116	35,064	740	87,662	43,831	35,064	52,597	87,914	80,926	33,370	3,449	2,827,500	
Aveyron	1,439,374	230,299	273,481	28,787	1,312	71,968	86,362	28,787	57,574	72,216	39,536	35,839	3,150	2,368,691	
Bouches-du-Rhône	1,521,223	243,395	289,032	30,424	1,816	72,105	76,061	11,561	45,636	76,489	75,499	12,647	6,409	2,462,301	
Calvados	3,743,937	599,029	711,348	74,878	376	187,196	112,318	74,878	37,439	186,743	158,187	74,091	5,108	5,965,533	
Cantal	1,111,639	177,862	211,211	22,232	3,356	55,581	33,349	22,232	44,465	55,605	52,514	27,385	1,955	1,819,392	
Charente	1,792,390	286,782	340,554	35,847	131	89,619	71,695	35,847	71,695	89,709	66,472	44,545	1,647	2,926,939	
Charente-Inférieure	2,384,030	381,444	452,965	47,680	196	119,201	71,520	23,840	71,520	119,261	138,013	53,316	4,993	3,867,984	
Cher	1,003,362	160,538	190,638	20,067	2,851	50,168	40,134	20,067	50,168	50,168	56,364	21,254	820	1,666,603	
Corrèze	856,544	137,047	162,743	17,130	110	42,827	38,544	17,130	42,827	42,851	27,293	24,789	569	1,410,408	
Corse	170,047	27,207	32,308	3,400	"	34,009	27,207	3,400	"	8,502	31,667	7,465	11,100	356,317	
Côte-d'Or	2,580,569	412,891	490,308	51,611	81,139	129,028	"	51,610	103,222	129,184	108,362	31,082	1,124	4,170,135	
Côtes-du-Nord	1,684,285	269,485	320,014	33,685	"	84,214	"	33,685	50,528	84,214	25,912	38,469	3,170	2,627,665	
Creuse	717,781	114,844	136,378	14,355	438	35,889	35,889	14,355	35,889	35,889	22,200	17,190	275	1,181,375	
Dordogne	2,108,822	337,411	400,676	42,176	"	105,441	231,970	42,176	63,264	105,441	54,111	55,914	3,869	3,551,274	
Doubs	1,199,189	191,870	227,845	23,983	55,992	59,959	"	23,983	59,959	59,959	4,261	2,026	2,672	1,911,703	
Drôme	1,206,134	192,981	229,165	24,122	6,158	60,306	"	24,122	60,306	60,306	119,117	30,161	989	2,013,872	
Eure	3,133,290	501,326	595,325	62,665	724	156,664	156,664	62,665	62,665	156,664	90,497	93,389	2,072	5,074,615	
Eure-et-Loir	2,161,332	345,813	410,653	43,226	225	108,066	129,679	43,226	64,839	108,286	143,368	53,979	2,504	3,615,201	
Finistère	1,421,428	227,428	270,071	28,428	"	71,071	"	28,428	56,857	71,161	6,973	27,432	2,623	2,211,904	
Gard	1,783,133	285,301	338,795	35,662	12,642	89,156	"	32,096	53,493	89,156	91,900	21,958	5,610	2,838,907	
Garonne (Haute)	2,253,012	360,481	428,072	45,060	7,919	112,650	180,240	22,530	67,590	112,702	119,115	35,628	3,850	3,748,855	
Gers	1,644,557	263,129	312,465	32,891	1,335	77,294	"	37,824	65,782	82,227	53,781	37,594	933	2,609,816	
Gironde	2,891,885	462,701	549,458	57,837	352	144,594	101,215	28,918	86,756	144,999	215,611	52,710	86,475	4,823,517	
Hérault	2,270,079	363,212	431,315	45,401	6,481	113,503	45,401	22,700	68,102	113,720	59,676	28,737	8,023	3,576,355	
Ille-et-Vilaine	1,913,794	306,207	363,620	38,275	39	95,689	57,413	28,706	76,551	95,885	36,977	34,793	3,392	3,051,349	
Indre	999,809	159,969	189,963	19,996	481	49,990	69,986	19,996	29,994	49,990	87,834	16,681	671	1,695,364	
Indre-et-Loire	1,578,923	252,627	299,995	31,578	14	78,946	78,946	31,578	63,156	79,038	82,595	26,875	3,236	2,607,511	
Isère	2,383,064	381,290	452,782	47,661	8,729	119,153	47,661	47,661	95,322	119,443	211,154	56,164	4,193	3,974,281	
Jura	1,326,116	212,178	251,962	26,522	47,314	66,305	46,414	26,522	59,675	66,441	22,534	17,635	1,211	2,170,833	
Landes	753,360	120,537	143,138	15,067	3,093	37,668	37,668	15,067	37,668	37,668	5,730	17,547	274	1,224,488	
Loir-et-Cher	1,309,858	209,577	247,850	26,197	1,329	65,223	"	17,392	65,223	65,263	61,561	28,637	964	2,099,080	
Loire	1,437,070	229,931	273,043	28,741	545	71,853	43,112	28,741	57,482	71,853	131,214	32,707	9,047	2,415,343	
Loire (Haute)	1,020,262	163,241	193,849	20,405	472	51,013	"	20,405	30,607	51,522	61,789	24,916	1,634	1,640,121	
Loire-Inférieure	1,591,087	254,573	302,306	31,821	23	79,554	79,554	31,821	39,777	79,634	18,815	37,007	5,636	2,551,613	
Loiret	1,844,426	293,108	356,601	36,888	542	96,012	121,602	38,404	57,607	96,012	79,589	37,282	4,318	3,064,397	
Lot	1,256,061	200,969	238,651	25,121	"	62,803	87,924	25,121	37,681	62,870	62,103	33,891	1,633	2,094,832	
Lot-et-Garonne	2,094,221	335,075	397,901	41,884	1,188	104,711	104,711	24,530	68,062	104,769	68,261	34,613	6,536	3,386,465	

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Suite du *Développement des Rôles mis en recouvrement.*

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.							IMPOSITIONS FACULTATIVES.					FONDS de réimpositions.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	16 centimes additionnels sans affectation spéciale.	19 centimes pour dépenses départementales. fixes et variables.	2 centimes pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics.	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale — ordinaires.	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale — extraordinaires.	Centimes facultatifs pour impositions départementales extraordinaires destinées aux dépenses de l'instruction primaire.	Centimes pour dépenses cadastrales.	Centimes pour dépenses communales — ordinaires et frais d'experts.	Centimes pour dépenses communales — extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.	Centimes pour dépenses communales — extraordinaires destinées aux dépenses de l'instruction primaire.			
Lozère	590,381	94,460	112,172	11,807	51	27,157	"	11,807	17,711	29,519	32,765	15,759	87	943,680	
Maine-et-Loire	2,526,478	404,236	480,030	50,529	429	126,323	126,323	50,529	75,794	126,323	80,841	44,939	4,103	4,096,884	
Manche	3,353,296	536,527	637,125	67,065	3 6	167,664	335,329	41,913	"	167,664	73,036	62,659	1,051	5,443,371	
Marne	1,835,374	293,659	348,721	36,707	24,742	91,768	91,768	36,707	73,414	91,924	234,666	33,733	3,065	3,196,255	
Marne (Haute)	1,385,349	221,655	263,216	27,706	60,247	34,633	41,560	27,704	55,413	67,963	6,367	5,837	1,127	2,198,786	
Mayenne	1,542,133	246,741	293,005	30,842	226	77,106	169,634	30,842	46,263	77,106	31,806	39,921	1,199	2,586,830	
Meurthe	1,724,181	275,869	327,594	34,483	50,357	86,209	51,725	34,483	68,967	86,321	39,387	13,598	3,469	2,796,648	
Meuse	1,526,615	244,258	290,057	30,532	95,637	76,330	"	30,521	61,064	76,174	38,758	7,851	2,191	2,479,994	
Morbihan	1,450,275	232,044	275,552	29,005	"	72,513	29,005	29,005	43,508	72,545	15,636	33,878	3,536	2,286,506	
Moselle	1,666,414	266,626	316,618	33,328	48,951	83,320	83,320	24,995	66,656	83,320	102,436	13,440	2,047	2,791,478	
Nièvre	1,274,769	203,963	242,206	25,495	19,186	63,738	127,476	25,495	63,738	63,918	62,744	28,440	4,025	2,205,197	
Nord	4,098,056	655,689	778,630	81,961	2,484	204,902	146,464	53,274	20,491	205,243	624,721	67,084	2,990	6,941,994	
Oise	2,699,361	431,897	518,301	53,987	3,606	138,357	83,014	55,342	69,178	138,379	406,208	77,671	3,101	4,678,407	
Orne	2,343,875	375,020	445,336	46,877	550	117,193	70,315	23,438	28,126	117,193	46,373	61,509	2,160	3,677,971	
Pas-de-Calais	2,978,551	476,568	565,924	59,571	1,969	148,927	89,356	59,568	74,463	148,999	415,376	25,326	4,779	5,049,382	
Puy-de-Dôme	2,361,652	377,864	448,713	47,233	2,147	118,082	70,849	23,616	118,082	118,166	63,206	46,359	8,667	3,804,641	
Pyrénées (Basses)	869,587	139,133	165,245	17,391	8,362	43,494	48,432	17,397	43,494	43,348	67,839	16,519	1,700	1,481,946	
Pyrénées (Hautes)	570,631	91,300	108,419	11,412	9,353	28,531	5,706	11,412	28,531	28,601	14,478	13,355	799	922,534	
Pyrénées-Orientales	700,887	112,141	133,168	14,017	2,046	35,044	"	14,017	35,044	35,249	13,934	13,219	4,579	1,113,351	
Rhin (Bas)	1,884,029	301,444	357,965	37,680	56,521	94,201	75,361	37,680	56,520	94,213	40,233	11,345	3,614	3,050,812	
Rhin (Haut)	1,557,564	249,210	295,937	31,151	76,577	77,878	23,363	31,151	46,726	77,887	76,404	8,008	3,711	2,555,572	
Rhône	2,099,526	335,924	398,909	41,990	21	104,976	83,981	20,995	"	104,976	182,625	30,523	5,056	3,409,506	
Saône (Haute)	1,479,677	236,748	281,138	29,593	83,867	73,983	44,390	"	73,983	73,002	20	2,983	523	2,379,912	
Saône-et-Loire	2,855,486	456,877	542,542	57,109	21,657	142,774	57,109	48,543	85,664	142,783	70,991	52,159	2,502	4,536,201	
Sarthe	2,178,813	348,610	413,974	43,576	278	108,940	108,940	28,324	54,470	109,040	89,358	53,664	3,486	3,541,477	
Seine	6,849,533	1,095,925	1,306,569	136,990	74	345,700	276,560	20,742	"	346,720	131,206	1,973	565,249	11,077,244	
Seine-Inférieure	4,687,839	750,054	890,689	93,756	1,091	202,990	140,599	45,462	"	234,807	110,596	92,909	43,666	7,294,463	
Seine-et-Marne	2,835,924	453,747	542,925	56,718	3,982	144,319	288,638	43,295	72,159	144,324	351,823	71,524	3,363	5,012,748	
Seine-et-Oise	3,367,801	538,848	650,224	67,356	981	174,751	38,447	34,950	1	174,754	527,760	76,986	6,127	5,658,989	
Sèvres (Deux)	1,461,141	233,782	277,616	29,222	108	73,057	109,585	29,222	58,446	73,478	51,829	34,115	2,698	2,434,304	
Somme	3,067,360	490,777	582,798	61,347	2,202	153,368	"	61,347	92,020	153,368	247,375	90,351	15,825	5,018,141	
Tarn	1,640,030	262,404	311,605	32,800	1,410	82,001	82,001	32,800	57,401	82,085	64,691	33,672	2,498	2,685,404	
Tarn-et-Garonne	1,648,716	263,794	313,256	32,974	260	82,435	82,436	26,378	32,974	82,615	41,360	22,248	4,492	2,633,942	
Var	1,402,086	224,333	266,396	28,041	4,291	70,104	"	28,041	42,062	70,146	20,798	11,042	1,458	2,168,803	
Vaucluse	892,723	142,835	169,617	17,854	4,336	44,636	"	17,854	26,781	44,709	32,492	8,188	1,849	1,403,878	
Vendée	1,564,003	250,240	297,160	31,280	"	78,200	"	31,280	62,560	78,240	37,338	39,327	4,924	2,474,554	
Vienne	1,210,504	193,680	229,995	24,210	189	60,525	60,525	15,736	60,525	60,625	54,848	31,490	3,237	2,006,093	
Vienne (Haute)	911,220	145,795	173,131	18,224	104	45,561	72,897	18,224	36,448	45,721	38,062	20,072	805	1,526,268	
Vosges	1,182,909	189,265	224,752	23,658	53,670	59,145	59,145	23,658	47,316	59,193	5,446	8,385	414	1,936,961	
Yonne	1,768,601	282,976	336,034	35,372	36,332	88,430	88,430	35,371	79,587	88,430	156,807	25,320	1,562	3,023,255	
	154,826,437	24,772,229	29,454,706	3,096,528	1,034,644	7,713,192	5,788,307	2,540,947	4,475,265	7,770,982	8,346,109	2,890,271	953,714	253,663,336	
						13,501,499				19,007,363					
	213,184,546							39,525,076							

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.				IMPOSITIONS FACULTATIVES.						FONDS de réimpositions.	TOTAL.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	19 CENTIMES additionnels pour dépenses fixes et variables.	2 CENTIMES additionnels pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES facultatifs pour impositions départem.tes extraordin. destinées aux dépenses de l'instr.on primaire.	CENTIMES pour dépenses communales.				
					ordinaires.	extra-ordinaires.		ordinaires et frais d'experts.	extra-ordinaires, non-valeurs et frais de confect. de rôles.	extraordin. destinées aux dépenses de l'inst.on primaire.		
Ain	255,800	40,928	48,602	5,116	12,790	7,674	5,116	12,790	10,688	4,911	4,122	408,538
Aisne	502,200	80,352	95,418	10,044	25,110	15,066	10,044	25,126	19,710	18,749	6,035	807,854
Allier	222,800	35,648	42,332	4,456	11,140	"	4,456	11,140	4,505	2,826	3,446	342,751
Alpes (Basses)	117,000	18,720	22,230	2,340	5,850	"	2,340	5,850	1,578	2,084	1,618	179,611
Alpes (Hautes)	83,300	13,328	15,827	1,666	4,165	"	1,666	4,167	766	1,708	1,046	127,641
Ardèche	213,600	34,176	40,584	4,272	10,680	8,544	4,272	10,680	14,173	5,279	1,528	347,789
Ardennes	273,798	43,807	52,021	5,475	13,689	"	5,475	13,689	5,983	3,113	2,285	419,343
Ariége	166,300	26,608	31,597	3,326	8,315	8,315	3,326	8,335	8,678	2,293	1,886	268,979
Aube	278,200	44,512	52,858	5,564	13,910	2,782	5,564	13,910	18,445	4,254	2,300	442,300
Aude	277,800	44,448	52,782	5,556	13,890	6,945	5,556	13,890	7,693	4,367	4,416	437,344
Aveyron	267,700	42,832	50,863	5,354	13,385	16,062	5,354	13,433	6,196	5,940	3,600	430,719
Bouches-du-Rhône	645,605	103,296	122,665	12,912	30,601	32,280	4,906	32,384	12,695	2,825	24,254	1,024,428
Calvados	652,752	104,440	124,023	13,055	32,637	19,582	13,055	32,553	27,512	10,427	8,887	1,038,928
Cantal	184,464	29,514	35,048	3,689	9,223	5,533	3,689	9,307	7,489	4,034	2,409	294,402
Charente	324,600	51,936	61,674	6,492	16,230	12,984	6,492	16,250	5,887	7,313	6,783	516,642
Charente-Inférieure	471,349	75,415	89,556	9,426	23,567	14,140	4,713	23,567	13,710	9,814	11,861	747,122
Cher	201,200	32,192	38,228	4,024	10,060	8,048	4,024	10,060	7,353	2,699	4,995	322,885
Corrèze	174,400	27,904	33,136	3,488	8,720	6,976	3,488	8,782	5,317	4,758	1,110	278,080
Corse	55,500	8,880	10,545	1,110	11,100	8,880	1,110	2,775	938	2,310	5,516	108,666
Côte-d'Or	446,002	71,360	84,740	8,920	22,300	"	8,920	22,300	3,673	3,816	4,790	676,822
Côtes-du-Nord	367,500	58,800	69,825	7,350	18,375	"	7,350	18,411	6,192	7,792	5,637	567,233
Creuse	156,800	25,088	29,792	3,136	7,840	7,840	3,126	7,840	5,426	3,513	869	251,282
Dordogne	351,000	56,160	66,690	7,020	17,550	38,610	7,020	17,550	9,421	8,412	13,154	592,589
Doubs	272,900	43,664	51,851	5,458	13,645	"	5,458	13,645	125	359	4,318	411,424
Drôme	264,700	42,352	50,293	5,294	13,235	"	5,294	13,283	19,440	5,759	3,046	422,697
Eure	478,574	76,571	90,929	9,571	23,928	23,928	9,571	23,928	11,553	11,670	6,027	766,254
Eure-et-Loir	335,800	53,728	63,802	6,716	16,790	10,073	6,715	16,801	12,792	7,518	3,331	534,069
Finistère	409,100	65,456	77,729	8,182	20,455	"	8,182	20,455	1,737	6,321	9,553	627,171
Gard	383,094	61,295	72,787	7,661	19,154	"	6,895	19,154	8,392	3,914	13,141	595,492
Garonne (Haute)	459,100	73,456	87,229	9,182	22,955	36,728	4,591	23,035	13,773	4,908	7,701	742,658
Gers	286,900	45,904	54,511	5,738	13,484	"	6,598	14,345	7,942	5,651	5,070	446,144
Gironde	756,500	121,040	143,735	15,130	37,825	26,477	7,565	37,825	55,010	11,106	32,408	1,244,622
Hérault	446,100	71,376	84,759	8,922	22,305	8,922	4,461	22,371	3,445	4,484	9,036	686,182
Ille-et-Vilaine	448,600	71,776	85,234	8,972	22,430	13,458	6,729	22,516	7,733	6,559	9,637	703,645
Indre	210,000	33,600	39,900	4,200	10,500	14,700	4,200	10,500	14,534	2,627	1,193	345,955
Indre-et-Loire	307,300	49,168	58,387	6,146	15,365	15,365	6,146	15,365	12,120	4,464	4,398	494,225
Isère	440,900	70,544	83,771	8,818	22,045	8,818	8,818	22,105	28,244	8,939	11,123	714,126
Jura	261,100	41,776	49,609	5,222	13,055	9,138	5,222	13,055	2,447	2,977	3,050	406,653
Landes	159,987	25,598	30,397	3,199	7,999	7,799	3,199	7,999	832	3,207	1,967	252,389
Loir-et-Cher	238,300	38,128	45,277	4,766	11,915	"	3,177	11,915	9,331	4,167	2,643	369,620
Loire	347,007	55,521	65,931	6,940	17,350	10,410	6,940	17,500	21,029	5,958	5,229	559,819
Loire-Haute	184,368	29,498	35,029	3,687	9,218	"	3,687	9,291	6,993	3,889	1,446	287,110
Loire-Inférieure	510,700	81,712	97,033	10,214	25,535	25,535	10,214	25,585	4,355	12,359	12,673	815,915
Loiret	381,700	61,072	72,523	7,634	19,085	24,174	7,634	19,085	9,590	5,206	4,068	611,773
Lot	255,400	40,864	48,526	5,108	12,770	15,324	5,108	12,984	11,571	6,295	3,010	416,960
Lot-et-Garonne	347,400	55,584	66,006	6,948	17,370	17,370	4,069	17,386	12,249	4,936	9,455	558,774
Lozère	85,000	13,600	16,150	1,700	3,910	"	1,700	4,260	3,116	1,977	638	132,052
Maine-et-Loire	415,492	66,478	78,943	8,309	20,774	"	8,309	20,774	7,779	5,716	2,801	635,381
Manche	577,600	92,416	109,744	11,552	28,880	57,760	7,220	29,102	10,321	9,204	7,561	941,361
Marne	400,781	64,125	76,148	8,015	20,039	20,039	8,015	20,042	23,264	5,993	5,635	652,101
Marne (Haute)	260,900	41,744	49,571	5,218	6,522	7,827	5,218	12,795	504	935	1,436	392,672
Mayenne	271,368	43,418	51,559	5,427	13,568	29,850	5,427	13,568	9,608	5,931	5,538	455,267
Meurthe	385,400	61,664	73,226	7,708	19,270	11,562	7,708	19,270	4,566	2,787	5,539	598,701
Meuse	296,688	47,470	56,370	5,933	14,834	"	5,933	14,797	3,812	1,301	2,402	449,545
Morbihan	316,000	50,560	60,040	6,320	15,800	6,320	6,320	15,034	2,722	6,309	5,726	491,153
Moselle	370,801	59,328	70,452	7,416	18,540	"	5,562	18,540	10,011	2,646	5,513	568,810
Nièvre	249,700	39,952	47,443	4,994	12,485	24,970	4,994	12,485	9,297	4,523	2,422	413,267
Nord	983,300	157,328	186,827	19,666	49,165	33,432	12,782	49,237	75,590	9,826	18,345	1,595,500
Oise	458,988	73,438	87,207	9,179	22,949	13,769	9,179	22,949	34,723	10,476	5,582	748,444
Orne	405,941	64,950	77,128	8,118	20,297	12,178	4,059	20,319	6,946	8,580	6,111	634,631
Pas-de-Calais	607,301	97,168	115,387	12,146	30,365	18,219	12,146	30,611	42,570	3,796	15,175	984,885
Puy-de-Dôme	488,700	78,192	92,853	9,774	24,435	14,661	4,887	24,595	9,349	7,329	9,944	764,720
Pyrénées (Basses)	289,000	46,240	54,910	5,780	14,450	16,091	5,780	14,349	19,915	4,904	3,896	475,317
Pyrénées (Hautes)	147,100	23,536	27,949	2,942	7,355	1,471	2,942	7,355	1,761	2,985	907	226,304
Pyrén.-Orientales	118,600	18,976	22,534	2,372	5,930	"	2,372	6,087	861	1,737	4,138	183,609
Rhin (Bas)	548,999	87,839	104,309	10,979	27,449	16,469	10,979	24,758	4,822	2,633	13,180	852,424
Rhin (Haut)	381,000	60,960	72,390	7,620	19,050	5,715	7,620	19,050	15,883	1,755	6,025	597,070
Rhône	742,625	118,820	141,098	14,852	37,131	29,705	7,426	37,422	10,865	7,329	29,891	1,177,166
Saône (Haute)	277,700	44,432	52,763	5,554	13,885	8,331	"	13,719	"	486	3,362	420,234
Saône-et-Loire	458,400	73,344	87,096	9,168	22,920	9,168	7,792	22,956	6,875	6,896	5,655	710,272
Sarthe	382,895	61,263	72,750	7,657	19,144	19,144	4,977	19,144	13,499	8,730	4,981	614,189
Seine	3,695,644	591,303	702,172	73,912	184,782	147,825	11,086	185,002	26,838	573	100,322	5,719,464
Seine-Inférieure	1,130,003	180,800	214,700	22,600	48,929	33,900	10,961	56,887	19,147	14,531	27,692	1,760,154
Seine-et-Marne	440,788	70,526	83,749	8,815	22,039	44,078	6,611	22,040	26,184	8,732	8,565	742,131
Seine-et-Oise	679,178	108,668	129,043	13,583	33,958	7,471	6,791	33,958	57,037	11,593	15,116	1,096,403
Sèvres (Deux)	248,338	39,734	47,184	4,966	12,416	18,625	4,966	12,436	2,672	4,858	2,269	398,469
Somme	568,386	90,941	107,993	11,367	28,419	"	11,367	28,435	13,457	12,464	10,939	883,773
Tarn	294,500	47,120	55,955	5,890	14,725	14,725	5,890	14,821	9,972	5,315	5,348	474,262
Tarn-et-Garonne	252,400	40,384	47,956	5,048	12,620	12,620	4,038	12,740	5,118	2,822	4,186	399,934
Var	328,900	52,624	62,491	6,578	16,445	"	6,578	16,445	3,119	1,837	8,028	503,045
Vaucluse	254,300	40,688	48,317	5,086	12,715	"	5,086	12,759	5,114	1,951	6,368	392,386
Vendée	253,000	40,480	48,070	5,060	12,650	"	5,060	12,650	4,920	6,081	3,489	391,460
Vienne	227,906	36,465	43,302	4,558	11,395	11,395	2,962	11,395	5,922	4,595	7,090	366,989
Vienne (Haute)	208,500	33,360	39,615	4,170	10,425	16,680	4,170	10,425	7,750	3,565	6,046	344,708
Vosges	270,396	43,263	51,375	5,407	13,519	13,519	5,407	13,519	1,418	1,972	1,815	421,616
Yonne	352,100	56,336	66,899	7,042	17,605	17,605	7,042	17,605	19,093	4,345	4,309	569,981
TOTAUX	33,999,826	5,439,973	6,459,968	679,996	1,691,343	1,183,817	518,928	1,699,270	1,015,723	466,572	670,097	53,825,516
					2,875,160			3,181,565				
	46,579,763				6,575,654							

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.			IMPOSITIONS FACULTATIVES.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	4 CENTIMES additionnels pour non-valeurs, et frais de recensement.	CENTIMES facultatifs pour dépenses extraordinaires d'utilité départementale.	CENTIMES facultatifs pour dépenses extraordinaires des communes.		
Ain	169,400f	27,104f	6,776f	5,082f	545f	208,907f	
Aisne	436,600	69,856	17,464	13,098	"	537,018	
Allier	129,700	20,752	5,188	"	"	155,640	
Alpes (Basses)	63,200	10,112	2,528	"	"	75,840	
Alpes (Hautes)	59,400	9,504	2,376	"	"	71,280	
Ardèche	100,800	16,128	4,032	4,032	374	125,366	
Ardennes	189,500	30,320	7,580	"	240	227,640	
Ariége	100,800	16,128	4,032	5,040	367	126,367	
Aube	172,300	27,568	6,892	"	3,476	210,236	
Aude	140,000	22,400	5,600	3,500	"	171,500	
Aveyron	174,000	27,840	6,960	10,440	1,210	220,450	
Bouches-du-Rhône	519,779	83,164	20,790	"	5,816	629,552	
Calvados	452,100	72,336	18,084	"	9,867	552,387	
Cantal	74,500	11,920	2,980	2,235	"	91,635	
Charente	176,700	28,272	7,068	7,068	89	219,197	
Charente-Inférieure	268,576	42,972	10,743	8,057	20	330,368	
Cher	101,500	16,240	4,060	4,060	1,282	127,142	
Corrèze	100,500	16,080	4,020	4,020	72	124,692	
Corse	33,900	5,424	1,356	5,424	"	46,104	
Côte-d'Or	265,900	42,544	10,636	"	1,055	320,135	
Côtes-du-Nord	152,300	24,368	6,092	"	"	182,760	
Creuse	67,500	10,800	2,700	3,375	"	84,375	
Dordogne	166,100	26,576	6,644	18,271	547	218,138	
Doubs	186,400	29,824	7,456	"	16	223,696	
Drôme	158,500	25,360	6,340	"	"	190,200	
Eure	478,762	76,601	19,150	23,938	4,068	602,521	
Eure-et-Loir	201,800	32,288	8,072	6,054	6	248,220	
Finistère	215,500	34,480	8,620	"	"	258,600	
Gard	216,700	34,672	8,668	"	535	260,575	
Garonne (Haute)	336,900	53,904	13,476	13,476	"	417,756	
Gers	147,200	23,552	5,888	"	"	176,640	
Gironde	486,000	77,760	19,440	17,010	23,855	624,065	
Hérault	233,500	37,360	9,340	"	"	280,200	
Ille-et-Vilaine	211,100	33,776	8,444	"	"	253,320	
Indre	95,500	15,280	3,820	6,685	1,384	122,669	
Indre-et-Loire	180,000	28,800	7,200	9,000	272	225,272	
Isère	264,500	42,320	10,580	5,290	"	322,690	
Jura	157,300	25,168	6,292	5,505	57	194,322	
Landes	136,700	21,872	5,468	6,835	"	170,875	
Loir-et-Cher	128,500	20,560	5,140	"	1,782	155,982	
Loire	238,604	38,176	9,544	7,158	118	293,600	
Loire (Haute)	104,586	16,733	4,183	"	"	125,503	
Loire-Inférieure	251,800	40,288	10,072	12,590	"	314,750	
Loiret	266,400	42,624	10,656	"	38	319,718	
Lot	123,100	19,696	4,924	7,386	930	156,036	
Lot-et-Garonne	150,800	24,128	6,032	7,540	241	188,741	

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.			IMPOSITIONS FACULTATIVES.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	4 CENTIMES additionnels pour non-valeurs et frais de recensement.	CENTIMES facultatifs pour dépenses extraordinaires d'utilité départementale.	CENTIMES facultatifs pour dépenses extraordinaires des communes.		
Lozère	53,900f	8,624f	2,156f	"	"	64,680f	
Maine-et-Loire	284,000	45,440	11,360	"	"	340,800	
Manche	331,800	53,088	13,272	33,180f	658f	431,998	
Marne	322,400	51,584	12,896	16,120	"	403,000	
Marne (Haute)	145,400	23,264	5,816	4,362	17	178,859	
Mayenne	114,180	18,268	4,567	12,559	"	149,575	
Meurthe	264,600	42,336	10,584	"	229	317,749	
Meuse	173,500	27,760	6,940	"	1,262	209,462	
Morbihan	128,400	20,544	5,136	"	"	154,080	
Moselle	295,376	47,260	11,815	"	11,038	365,489	
Nièvre	119,500	19,120	4,780	11,950	"	155,350	
Nord	955,100	152,816	38,204	31,439	3,669	1,181,228	
Oise	390,187	62,429	15,607	11,745	164	480,134	
Orne	230,255	36,840	9,210	6,907	"	283,213	
Pas-de-Calais	513,200	82,112	20,528	15,396	2,022	633,258	
Puy-de-Dôme	243,800	39,008	9,752	7,314	703	300,577	
Pyrénées (Basses)	228,200	36,512	9,128	1,296	12	275,148	
Pyrénées (Hautes)	97,900	15,664	3,916	"	60	117,540	
Pyrénées-Orientales	66,300	10,608	2,652	"	"	79,560	
Rhin (Bas)	542,324	86,771	21,692	"	"	650,788	
Rhin (Haut)	330,400	52,864	13,216	4,956	88	401,524	
Rhône	500,610	80,097	20,024	20,024	"	620,756	
Saône (Haute)	182,700	29,232	7,308	5,481	"	224,721	
Saône-et-Loire	255,500	40,880	10,220	"	"	306,600	
Sarthe	211,191	33,790	8,447	10,559	131	264,120	
Seine	2,179,300	348,688	87,172	43,678	1,101	2,659,939	
Seine-Inférieure	774,725	123,956	30,989	23,241	255	953,167	
Seine-et-Marne	253,000	40,480	10,120	25,457	131	329,188	
Seine-et-Oise	516,100	82,576	20,644	5,715	4,312	629,348	
Sèvres (Deux)	121,924	19,507	4,876	"	"	146,308	
Somme	550,100	88,016	22,004	"	1,866	661,986	
Tarn	168,900	27,024	6,756	8,445	1,105	212,230	
Tarn-et-Garonne	139,200	22,272	5,568	"	"	167,040	
Var	211,000	33,760	8,440	"	110	253,310	
Vaucluse	200,400	32,064	8,016	"	370	240,850	
Vendée	111,400	17,824	4,456	"	71	133,751	
Vienne	162,100	25,936	6,484	8,105	"	202,625	
Vienne (Haute)	146,600	23,456	5,864	11,728	2,892	190,540	
Vosges	192,500	30,800	7,700	9,625	237	240,862	
Yonne	206,800	33,088	8,272	10,340	"	258,500	
	21,999,979	3,519,996	879,998	561,797	90,785	27,052,557	
	26,399,975			652,582			

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

CONTRIBUTION DES PATENTES.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.					IMPOSITIONS FACULTATIVES.		TOTAL.
	PRINCIPAL (réduit d'après les décomptes de la contribution pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.)	4 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	FONDS AFFECTÉS d'après les décomptes de la contribution, savoir : aux décharges imputables sur le produit des 13 centimes.	aux attributions aux communes. (Reste libre sur le produit des 13 centimes après le payement des décharges.)	aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce avant le 1er janvier.	CENTIMES facultatifs extraordinaires pour dépenses d'utilité départementale.	CENTIMES pour dépenses extraordinaires des communes, non-valeurs et frais de confection de rôles.	
Ain	111,758	4,914	1,102	14,715	1,441	3,684	141	137,759
Aisne	327,560	14,515	5,004	41,615	6,846	10,886	"	406,429
Allier	92,395	4,287	7,124	11,613	1,413	"	"	116,834
Alpes (Basses)	47,587	2,109	1,584	5,231	969	"	"	57,482
Alpes (Hautes)	38,169	1,705	961	4,525	1,121	"	"	46,482
Ardèche	105,185	4,745	4,971	11,173	3,243	4,745	1,094	135,158
Ardennes	238,838	10,501	4,446	29,420	2,953	"	258	286,417
Ariége	73,506	3,228	1,784	8,841	607	4,035	198	92,201
Aube	182,695	8,048	3,391	22,905	2,278	"	7,873	227,193
Aude	151,601	6,706	5,085	17,044	2,311	4,191	1,809	188,749
Aveyron	85,126	3,758	2,072	10,068	1,397	5,638	1,647	109,709
Bouches-du-Rhône	716,559	31,603	78,302	23,337	11,390	"	5,203	866,397
Calvados	320,484	14,109	10,116	35,373	4,390	"	16,144	400,618
Cantal	68,629	3,004	3,340	6,544	355	2,253	"	84,127
Charente	153,085	6,744	4,923	17,085	1,955	6,744	36	190,575
Charente-Infér.	260,965	11,587	9,122	27,990	6,101	8,690	5,043	329,501
Cher	117,164	5,253	4,755	13,736	2,242	5,285	1,526	149,965
Corrèze	54,948	2,421	1,280	6,570	756	2,421	21	68,419
Corse	38,589	1,745	1,654	4,094	1,468	6,969	"	54,521
Côte-d'Or	347,634	15,301	9,071	40,415	4,536	"	2,923	419,882
Côtes-du-Nord	122,699	5,340	4,549	12,890	62	23	1,050	146,616
Creuse	43,582	1,924	947	5,282	695	2,405	"	65,837
Dordogne	118,745	5,265	6,509	10,970	2,000	14,480	343	158,317
Doubs	160,067	7,105	4,914	18,196	3,342	"	1,846	195,474
Drôme	125,448	5,530	4,661	13,226	1,830	"	"	150,697
Eure	270,451	11,971	5,932	32,585	5,270	14,963	4,295	345,469
Eure-et-Loir	154,783	6,856	2,127	19,829	3,254	5,142	5	192,000
Finistère	186,776	8,260	5,217	21,248	3,594	"	1,470	226,567
Gard	293,616	13,573	42,122	16,363	4,190	"	1,483	371,348
Garonne (Haute)	311,192	13,579	21,224	23,043	992	13,588	2,854	386,476
Gers	114,273	5,038	2,465	13,739	1,771	"	"	137,287
Gironde	822,158	36,237	62,540	54,250	12,275	31,708	60,457	1,079,628
Hérault	293,800	12,992	14,912	26,941	5,404	"	2,493	356,546
Ille-et-Vilaine	187,728	8,228	7,865	18,985	1,421	"	1,260	225,489
Indre	115,152	5,106	708	15,587	2,595	2,544	2,548	144,243
Indre-et-Loir	170,908	7,538	2,373	21,808	2,797	9,424	2,238	217,090
Isère	277,590	12,277	10,243	29,246	5,203	6,138	5,342	346,043
Jura	103,665	4,587	3,551	11,311	1,895	4,014	14	129,041
Landes	74,329	3,277	1,547	9,078	1,082	4,097	144	93,556
Loir-et-Cher	132,033	5,849	2,244	16,605	2,652	5	477	159,868
Loire	199,261	8,760	11,801	17,129	1,763	6,570	30	245,317
Loire (Haute)	60,089	2,653	1,863	6,692	1,004	"	"	72,303
Loire-Inférieure	370,810	16,184	32,516	20,125	1,558	20,238	6,300	467,733
Loiret	245,352	10,784	6,076	28,830	2,844	"	3,604	297,493
Lot	62,086	2,726	2,006	6,887	586	4,089	"	78,383
Lot-et-Garonne	117,810	5,136	4,343	12,371	315	6 421	237	146,636
Lozère	32,193	1,418	824	3,775	447	"	"	38,659
Maine-et-Loire	223,116	9,822	6,974	24,652	3,087	"	"	267,654
Manche	179,510	8,028	11,004	17,276	2,946	20,070	1,321	240,158
Marne	359,292	15,818	13,226	37,804	4,921	19,731	1,785	452,582
Marne (Haute)	187,707	8,318	2,583	24,337	3,735	6,238	"	232,922
Mayenne	102,877	4,525	1,737	12,873	1,299	12,448	"	135,761
Meurthe	234,660	10,329	5,033	28,276	3,179	7,747	"	289,226
Meuse	213,957	9,427	3,726	26,775	2,990	"	"	256,877
Morbihan	129,749	5,737	4,009	14,349	2,512	"	325	156,685
Moselle	230,819	10,111	9,719	23,322	1,568	"	15,038	290,580
Nièvre	140,510	6,248	3,680	16,567	3,276	15,622	"	185,907
Nord	758,000	33,192	15,450	91,730	6,133	25,827	11,444	941,780
Oise	243,721	10,784	6,128	28;600	4,653	8,059	"	301,948
Orne	149,507	6,569	3,188	18,090	1,667	4,904	"	183,927
Pas-de-Calais	396,475	17,383	15,946	40,665	3,217	13,037	4,513	491,239
Puy-de-Dôme	137,459	6,085	4,892	14,615	2,781	4,564	1,663	172,003
Pyrénées (Basses)	133,787	6,000	3,253	16,079	4,396	7,500	3,953	174,970
Pyrénées (Hautes)	73,422	3,249	1,449	8,993	1,435	"	8	88,557
Pyrénées-Orientales	67,123	2,987	2,248	7,953	1,101	"	"	81,414
Rhin (Bas)	313,768	13,751	10,309	34,127	2,758	"	"	374,715
Rhin (Haut)	273,456	12,136	5,241	33,659	6,174	4,552	8,531	343,752
Rhône	1,029,406	45,533	53,632	92,686	19,532	45,533	8,505	1,294,829
Saône (Haute)	170,726	7,545	4,622	20,020	2,688	5,658	"	211,261
Saône-et-Loire	220,927	9,754	6,332	25,162	3,628	"	"	265,806
Sarthe	184,194	8,136	3,836	22,384	3,166	10,170	207	232,096
Seine	5,852,997	254,858	506,326	321,431	9,274	254,858	23,397	7,223,143
Seine-Inférieure	1,223,891	53,603	63,942	111,139	8,104	40,202	20,457	1,521,340
Seine-et-Marne	289,684	12,785	8,546	32,898	4,509	31,961	68	380,454
Seine-et-Oise	447,072	19,901	8,858	54,890	11,597	5,466	3,912	551,699
Sèvres (Deux)	115,595	5,070	1,698	14,712	1,106	"	"	138,183
Somme	353,472	15,509	14,668	36,096	2,890	"	5,843	428,481
Tarn	139,525	6,143	4,304	15,544	1,902	7,679	1,199	176,300
Tarn-et-Garonne	93,104	4,055	5,154	8,024	174	"	"	110,513
Var	267,523	11,946	10,278	27,597	8,196	"	4,354	329,897
Vaucluse	157,992	7,041	4,833	17,784	4,224	"	1,842	193,718
Vendée	102,955	4,516	1,776	12,859	966	"	1,093	124,168
Vienne	111,098	4,919	4,946	11,087	2,008	6,149	"	140,209
Vienne (Haute)	128,130	5,752	6,484	12,574	3,806	11,301	4,616	172,664
Vosges	136,903	6,072	2,254	17,252	3,010	7,591	279	173,365
Yonne	227,563	10,025	6,570	25,926	3,119	12,532	"	285,737
	24,500,789	1,078,180	1,275,065	2,240,136	286,384	800,816	266,783	30,448,156
	29,380,556					1,067,600		

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1836.

Tableau général des Rôles mis en Recouvrement au 1er janvier 1837.

NATURE DES IMPOSITIONS.			NATURE DES CONTRIBUTIONS — FONCIÈRE. Centimes additionnels.	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière. Centimes additionnels.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES ET FENÊTRES. Centimes additionnels.	PORTES ET FENÊTRES.	PATENTES. Centimes additionnels.	PATENTES.	TOTAUX — PAR NATURE de contributions.	TOTAUX — PAR AFFECTATION de contributions.	OBSERVATIONS.
Fonds pour dépenses générales.	Principal des contributions		.....	155,000,694f 94c	.....	34,000,080f 40c	.....	22,081,297f 36c	.....	25,735,179f 87c	236,817,252f 57c	272,744,718f 73c	
	Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics. (Article 106 du Code forestier.)		.....	1,035,329 00	.....	"	.....	"	.....	"	1,035,329 00		
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		16	24,800,111 42	16	5,440,011 73	16	3,533,008 68	4	1,119,005 33	34,892,137 16		
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes imposés par la loi	pour dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures; pour dépenses fixes du matériel des cours royales et des maisons centrales de détention, etc. — 5c 7/8	19	29,489,413 02	19	6,460,008 05	.....	"	.....	"	35,949,421 07	64,280,760 61	
		pour dépenses variables spéciales à chaque département — 8 1/8											
		pour dépenses variables (fonds commun) — 5											
		pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1	1,550,006 99	1	340,000 87	.....	"	.....	"	1,890,007 86		
	Centimes votés par les conseils généraux	pour dépenses facultatives d'utilité départementale (maximum, 5 centimes)	.....	14,371,129 33	.....	3,035,549 36	.....	671,614 16	.....	942,906 88	19,021,199 73		
		pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales											
		pour dépenses de l'instruction primaire	.....	2,141,211 71	.....	435,612 35	.....	276,009 35	.....	289,890 33	3,142,723 74		
		pour dépenses du cadastre (maximum, 5 centimes)	.....	4,277,408 21	.....	"	.....	"	.....	"	4,277,408 21		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires		.....	7,781,913 04	.....	1,698,996 92	.....	"	.....	"	9,480,909 96	23,301,117 97	
	——— extraordinaires		.....	9,214,024 91	.....	1,142,026 65	.....	91,959 20	.....	284,667 64	10,732,678 40		
	——— de l'instruction primaire		.....	2,363,508 09	.....	379,435 52	.....	209,619 71	.....	134,966 29	3,087,529 61		
Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)		1	1,550,006 98	1	340,000 88	.....	"	.....	"	1,890,007 86	6,191,116 24	
	Portes et fenêtres (non-valeurs, décharges et modérations)		.....	"	.....	"	3	662,439 98	.....	"	662,439 98		
	Patentes (réductions, décharges et non-valeurs)		.....	"	.....	"	.....	"	5	3,638,668 40	3,638,668 40		
	——— (attributions aux communes)		.....	"	.....	"	.....	"	.....	"			
	——— (non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce)		.....	"	.....	"	.....	"	.....	"			
Fonds de réimpositions			.....	799,395 33	.....	611,588 39	.....	"	.....	"	1,410,983 72	1,410,983 72	
			37	254,374,152 97	37	53,883,311 12	19	27,525,948 44	9	32,145,284 74	367,928,697 27	367,928,697 27	
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)												693,772 35	
										TOTAL		368,622,469 62	

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1836.

COMPARAISON des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.

Ire PARTIE. — Comparaison par nature de contributions.

NATURE DES IMPOSITIONS.		IMPOSITIONS autorisées par la loi de finances.	RÔLES mis en recouvrement.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En plus.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En moins.
Contribution foncière.	Principal	154,776,477f	155,000,694f 94c	(a) 224,217f 94c	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,764,236	24,800,111 42	(b) 35,875 42	//
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	29,407,530	29,489,413 02	(b) 81,883 02	//
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,547,765	1,550,006 99	(b) 2,241 99	//
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,547,765	1,550,006 98	(b) 2,241 98	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale, etc.	13,095,000	14,371,129 33	(c) 1,276,129 33	//
	——— de l'instruction primaire	1,956,000	2,141,211 71	(c) 185,211 71	//
	——— du cadastre	4,500,000	4,277,408 21	//	(d) 222,591f 79c
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	16,293,000	16,995,937 95	(c) 702,937 95	//
	——— de l'instruction primaire	2,088,000	2,363,508 09	(c) 275,508 09	//
	Fonds de réimpositions	1,100,000	799,395 33	//	(d) 300,604 67
		251,075,773	253,338,823 97	2,786,247 43	523,196 46
				En plus.. 2,263,050 97	
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics		1,034,644	1,035,329 00	(e) 685 00	//
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,000	34,000,080 40	(f) 80 40	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,000	5,440,011 73	(b) 11 73	//
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	6,460,000	6,460,008 05	(b) 8 05	//
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,000	340,000 87	(b) 0 87	//
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,000	340,000 88	(b) 0 88	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale, etc.	2,338,000	3,035,549 36	(c) 697,549 36	//
	——— de l'instruction primaire	430,000	435,612 35	(c) 5,612 35	//
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,041,000	2,841,023 57	(c) 800,023 57	//
	——— de l'instruction primaire	457,000	379,435 52	//	(d) 77,564 48
	Fonds de réimpositions	500,000	611,588 39	(e) 111,588 39	//
		52,346,000	53,883,311 12	1,614,875 60	77,564 48
				En plus.. 1,537,311 12	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,000,000	22,081,297 36	(g) 81,297 36	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,520,000	3,533,008 68	(b) 13,008 68	//
	3 centimes pour décharges et non-valeurs	660,000	662,439 98	(b) 2,439 98	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	180,000	671,614 16	(c) 491,614 16	//
	——— de l'instruction primaire	278,000	276,009 35	//	(d) 1,990 65
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	31,000	91,959 20	(c) 60,959 20	//
	——— de l'instruction primaire	296,000	209,619 71	//	(d) 86,380 29
		26,965,000	27,525,948 44	649,319 38	88,370 94
				En plus.. 560,948 44	
Contribution des patentes.	Principal. (Réduit d'après les décomptes de la contribution, de la somme nécessaire pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes)	24,288,000	25,735,179 87	(c) 1,447,179 87	//
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,066,000	1,119,005 33	(c) 53,005 33	//
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges; aux attributions des communes; aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	3,694,500	3,638,668 40	//	(h) 55,831 60
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	500,000	942,906 88	(c) 442,906 88	//
	——— de l'instruction primaire	336,000	289,890 33	//	(d) 46,109 67
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	285,000	284,667 64	//	(d) 332 36
	——— de l'instruction primaire	359,000	134,966 29	//	(d) 224,033 71
		30,528,500	32,145,284 74	1,943,092 08	326,307 34
				En plus.. 1,616,784 74	
Taxe de premier avertissement (art. 51 de la loi du 15 mai 1818)		685,000	693,772 35	8,772 35	//

MOTIFS DES DIFFÉRENCES.

(a) Augmentation résultant de la cotisation, 1° des nouvelles constructions (art. 2 de la loi du 17 août 1835); 2° des bois sortis du domaine de l'État, par suite de l'aliénation autorisée par la loi du 25 mars 1831.

(b) Augmentation provenant de l'accroissement du principal.

(c) Insuffisance des évaluations.

(d) Excédant des prévisions de la loi des finances.

(e) Augmentation dans le département de l'Yonne, par suite de la découverte et de la cotisation après la fixation du contingent du département, de bois communaux qui jusqu'alors avaient échappé à l'impôt.

(f) Augmentation provenant de cotisations supplémentaires à la contribution personnelle seulement, ajoutées aux rôles de 1836, lesquelles viendront en déduction du contingent de 1837.

(g) Augmentation qui résulte de la cotisation des constructions nouvelles.

(h) Cette différence s'applique aux dégrèvements pour cessation de commerce, dont le montant ne pourra être connu qu'à l'expiration de l'exercice.

Nota. Dans le présent tableau, la comparaison qui en fait l'objet se trouve établie par *contribution*, afin de déterminer quelle est, sur chaque nature de contribution, la différence entre le montant des impositions prévues par le budget et celles qui ont été recouvrées d'après les rôles. La même comparaison se reproduit dans le tableau placé à la page suivante; mais elle y est présentée par *affectation* de contributions, pour faire connaître distinctement les augmentations ou les diminutions qui portent sur les ressources générales du budget et celles qui s'appliquent aux ressources spéciales des services départementaux dont la dépense est toujours réglée sur le produit des impositions que la loi leur affecte.

Toutefois, quoique conçues dans des points de vue différents, ces deux comparaisons expriment des résultats qui concordent entre eux, comme le prouvent les rapprochements ci-après :

Contribution foncière	2,263,050f 97c
Taxe additionnelle des bois des communes, etc.	685 00
Contribution personnelle et mobilière	1,537,311 12
——— des portes et fenêtres	560,948 44
——— des patentes	1,616,784 74
Taxe de premier avertissement	8,772 35
DIFFÉRENCE aux rôles	5,987,552 62
représentant une augmentation, sur les ressources générales du budget, de	1,855,361 73
et sur les ressources spéciales des départements, de	4,132,190 89
SOMME pareille	5,987,552 62

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1836.

Suite de la *Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.*

IIe Partie. — Comparaison par affectation des Impositions.

Nature des impositions			Évaluations des impositions d'après la loi de finances.	Produit des impositions d'après les rôles.	Différences aux rôles. En plus.	Différences aux rôles. En moins.	Observations.
Impositions affectées aux dépenses générales.	Principal	Foncière	154,776,477	155,000,694 94	224,217 94	"	
		Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644	1,035,329 00	685 00	"	
		Personnelle et mobilière	34,000,000	34,000,080 40	80 40	"	
		Portes et fenêtres	22,000,000	22,081,297 36	81,297 36	"	
		Patentes	24,288,000	25,735,179 87	1,447,179 87	"	
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale.	Foncière	24,764,236	24,800,111 42	35,875 42	"	
		Personnelle et mobilière	5,440,000	5,440,011 73	11 73	"	
		Portes et fenêtres	3,520,000	3,533,008 68	13,008 68	"	
		Patentes	1,066,000	1,119,005 33	53,005 33	"	
		Total	270,889,357	272,744,718 73	1,855,361 73	"	
					En plus... 1,855,361 73 (a)		(a) Voir, pour la concordance de ces résultats avec ceux du tableau précédent, la note qui se trouve sur ce dernier tableau.
Impositions affectées à des dépenses spéciales.	Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses fixes	11,090,618	11,115,939 40	25,321 40	"	
		——— pour dépenses variables des départements	15,338,092	15,373,107 70	35,015 70	"	
		——— pour fonds commun des mêmes départements	9,438,820	9,460,373 97	21,553 97	"	
		——— pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1,887,765	1,890,007 86	2,242 86	"	
		Centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses départementales	16,113,000	19,021,199 73	2,908,199 73	"	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,000,000	3,142,723 74	142,723 74	"	
		——— pour dépenses cadastrales	4,500,000	4,277,408 21	"	222,591 79	
	Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	18,650,000	20,213,588 36	1,563,588 36	"	
		——— de l'instruction primaire	3,200,000	3,087,529 61	"	112,470 39	
	Fonds de non-valeurs.	Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,887,765	1,890,007 86	2,242 86	"	
		——— des portes et fenêtres, pour décharges et non-valeurs	660,000	662,439 98	2,439 98	"	
		Fonds de non-valeurs des patentes. 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes. Dégrèvements et non-valeurs ordinaires	3,694,500	3,638,668 40	"	55,831 60	
		Fonds de non-valeurs des patentes. 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes. Attributions aux communes	1,600,000	1,410,983 72	"	189,016 28	
		Fonds de non-valeurs des patentes. Fonds de non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce	685,000	693,772 35	8,772 35	"	
	Fonds de réimpositions						
	Taxe de premier avertissement						
		Total	91,745,560	95,877,750 89	4,712,100 95	579,910 06	
					En plus.... 4,132,190 89		
		Report des impositions affectées aux dépenses générales	270,889,357	272,744,718 73	1,855,361 73	"	Les modifications que ces différences nécessitent d'apporter aux évaluations et aux crédits du budget de l'exercice 1835 sont l'objet du tableau qui suit.
		——— des impositions affectées à des dépenses spéciales	91,745,560	95,877,750 89	4,132,190 89	"	
		Total général	362,634,917	368,622,469 62	5,987,552 62	"	
					5,987,552 62		

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.*

IIIe PARTIE. — Rectifications des prévisions de la loi de finances, en recette et en dépense.

1° *Rectification des évaluations de recette.*

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DES RÔLES pour les impositions affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	ÉVALUATIONS RECTIFIÉES.	ROLES mis en RECOUVREMENT.	DIFFÉRENCES POUR LE BUDGET comparativement aux rôles. Augmentation de recettes.	Diminution de recettes.
Foncière	251,075,773	2,002,957 61	"	253,078,730 61	253,338,823 97	(a) 260,093 36	"
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644	"	"	1,034,644 00	1,035,329 00	(b) 685 00	"
Personnelle et mobilière	52,346,000	1,537,218 99	"	53,883,218 99	53,883,311 12	(c) 92 13	"
Portes et fenêtres	26,965,000	466,642 40	"	27,431,642 40	27,525,948 44	(c) 94,306 04	"
Patentes	30,528,500	116,599 54	"	30,645,099 54	32,145,284 74	(d) 1,500,185 20	"
Taxe de premier avertissement	685,000	8,772 35	"	693,772 35	693,772 35	"	"
TOTAL	362,634,917	4,132,190 89	"	366,767,107 89	368,622,469 62	1,855,361 73	"
		4,132,190 89				1,855,361 73	

OBSERVATIONS.

(a) Cotisation des constructions nouvelles (article 2 de la loi du 17 août 1835), et des bois sortis du domaine de l'État, déduction faite des sommes imposées pour dépenses spéciales.

(b) Cotisation, dans le département de l'Yonne, de bois communaux qui avaient échappé à l'impôt.

(c) Cotes supplémentaires, déduction faite des sommes imposées pour dépenses spéciales.

(d) Insuffisance dans les évaluations, déduction faite des sommes imposées pour dépenses spéciales.

2° *Rectification des Crédits ouverts aux Ministres.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS FORMÉS d'après la loi des recettes.	DIFFÉRENCES à la loi des dépenses comparativement à celle des recettes. En plus.	En moins.	CRÉDITS ACCORDÉS par la loi des dépenses.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DES RÔLES mis en recouvrement. A déduire.	A ajouter.	MODIFICATIONS nécessaires pour accorder la loi des dépenses avec celle des recettes. (c) A déduire.	A déduire.	CRÉDITS RECTIFIÉS.
Dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures	6,980,000	(a) 50,000	"	7,030,000	"	"	"	50,000 00	7,030,000 00
——— du matériel des cours royales, des maisons centrales de détention, etc.	4,110,618	"	"	4,110,618	25,321 40	"	"	"	4,085,939 40
Dépenses variables des départements	24,776,912	"	"	24,776,912	56,569 67	"	"	"	24,833,481 67
Secours pour pertes résultant d'incendie, de grêle, inondations, etc.	1,887,765	"	(b) 1 00	1,887,764	2,242 86	"	1 00	"	1,890,007 86
Dépenses facultatives d'utilité départementale, votées par les conseils généraux	16,113,000	"	"	16,113,000	2,908,199 73	"	"	"	19,021,199 73
——— de l'instruction primaire	3,000,000	"	"	3,000,000	142,723 74	"	"	"	3,142,723 74
——— du cadastre, votées par les conseils généraux	4,500,000	"	"	4,500,000	"	222,591 79	"	"	4,277,408 21
——— ordinaires et extraordinaires des communes	18,650,000	"	"	18,650,000	1,563,588 36	"	"	"	20,213,588 36
——— des communes, pour l'instruction primaire	3,200,000	"	"	3,200,000	"	112,470 39	"	"	3,087,529 61
Remises et modérations sur la contribution foncière	1,547,765		"	1,547,765	2,241 98	"	"	"	1,550,006 98
——— personnelle et mobilière	340,000	"	"	340,000	0 88	"	"	"	340,000 88
——— des portes et fenêtres	660,000	"	"	660,000	2,439 98	"	"	"	662,439 98
Décharges et réductions sur la contribution des patentes	3,464,500	"	"	3,464,500	"	55,831 60	"	"	3,408,668 40
Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	230,000	"	"	230,000	"	"	"	"	230,000 00
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,600,000	"	"	1,600,000	"	189,016 28	"	"	1,410,983 72
Dépenses pour frais de premier avertissement (Frais d'impression et d'expédition, 3 centimes)	411,000	"	"	411,000	5,263 41	"	"	"	416,263 41
——— (Frais de distribution, 2 centimes)	274,000	"	"	274,000	3,508 94	"	"	"	277,508 94
	91,745,560 (d)	50,000	1 00	91,795,559	4,712,100 95	579,910 06	1 00	50,000 00	95,877,750 89
		49,999			4,132,190 89		49,999 00		
					4,082,191 89				

OBSERVATIONS.

(a) Augmentation votée par les Chambres sur le crédit de 6,980,000 fr. qui leur avait été proposé pour les dépenses fixes du personnel des préfectures, etc., et qui aurait dû être prélevée sur les autres services imputables sur le produit de 5 cent. 7/8 imposés confusément pour les dépenses fixes des départements.

(b) Fraction de crédit inférieure au produit de l'imposition prévu dans la loi des recettes.

(c) Ces modifications ont pour objet, d'une part, de restituer aux fonds généraux du budget la somme de 50,000 fr. dont ils avaient indûment supporté le prélèvement au profit des dépenses spéciales, pour les motifs exprimés dans la note (a); et d'autre part, de déduire de ces mêmes fonds généraux la fraction de 2 francs revenant aux dépenses pour secours accordés par suite d'incendie, grêle, etc. (Voir la note (b).

(d) Cette somme est le montant des impositions qui, d'après le tableau précédent (page 552), ont été affectées par le budget à des dépenses spéciales.

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1836.

Développement des Rôles et des Recouvrements, au 1er Janvier 1837.

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES RÔLES DES CONTRIBUTIONS — FONCIÈRE (y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics).	PERSONNELLE et mobilière.	DES PORTES et fenêtres.	DES PATENTES.	TAXE de premier avertissement.	TOTAL.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1836.	RESTES à RECOUVRER au 1er janvier 1837.
Ain	2,079,138	407,924	212,135	141,636	8,703	2,849,538	2,590,762	258,775
Aisne	4,652,475	819,158	561,798	432,933	14,201	6,480,566	5,724,635	755,931
Allier	2,108,714	343,329	158,991	124,345	4,696	2,740,078	2,303,760	436,318
Alpes (Basses)	974,695	181,049	77,294	61,187	3,187	1,297,414	1,127,261	170,153
Alpes (Hautes)	834,904	131,314	72,711	50,558	2,512	1,092,002	935,500	156,501
Ardèche	1,496,573	349,114	128,868	148,392	5,482	2,128,431	1,837,271	291,160
Ardennes	2,091,455	418,766	230,625	302,086	7,045	3,049,979	2,749,921	300,057
Ariége	1,018,968	273,245	128,748	96,513	4,871	1,522,347	1,239,923	282,423
Aube	2,412,880	452,377	213,628	236,040	8,759	3,323,686	2,968,052	355,633
Aude	2,840,734	438,313	174,140	195,300	5,648	3,654,137	2,982,140	671,997
Aveyron	2,357,198	427,511	223,422	118,551	6,977	3,133,661	2,524,828	608,833
Bouches-du-Rhône	2,414,867	1,018,120	632,007	938,352	6,205	5,009,553	4,489,526	520,027
Calvados	5,984,236	1,042,771	561,382	412,089	10,725	8,011,205	7,169,629	841,575
Cantal	1,797,699	290,329	93,217	95,254	3,751	2,280,252	2,091,224	189,028
Charente	2,919,453	512,573	223,366	210,166	9,073	3,874,634	3,364,940	509,694
Charente-Inférieure	3,927,439	754,889	337,681	346,683	13,704	5,380,398	4,602,445	777,952
Cher	1,699,539	330,135	134,191	158,731	5,397	2,327,996	1,973,422	354,573
Corrèze	1,420,561	277,360	127,186	70,206	4,107	1,899,422	1,593,695	305,726
Corse	332,580	101,245	44,880	56,831	3,383	538,920	398,712	140,207
Côte-d'Or	4,078,882	676,254	323,525	440,377	9,795	5,528,835	4,998,332	530,502
Côtes-du-Nord	2,691,442	571,180	189,608	151,987	10,460	3,614,679	3,187,814	426,864
Creuse	1,171,741	250,824	86,099	57,220	4,490	1,570,376	1,184,296	386,079
Dordogne	3,559,640	592,524	221,318	168,989	11,063	4,553,535	3,600,126	953,409
Doubs	1,893,270	409,335	225,415	207,499	6,195	2,741,715	2,500,855	241,859
Drôme	2,095,792	445,459	203,027	170,216	6,286	2,920,783	2,582,173	338,609
Eure	5,022,866	760,212	614,011	360,620	10,744	6,768,455	5,834,906	933,549
Eure-et-Loir	3,608,996	532,360	252,634	207,594	8,197	4,609,783	4,167,017	442,766
Finistère	2,209,936	622,890	263,031	237,769	6,821	3,340,449	3,020,922	319,527
Gard	2,837,837	600,215	263,908	375,910	7,248	4,085,119	3,588,562	496,557
Garonne (Haute)	3,718,346	738,692	423,278	412,776	9,008	5,302,101	4,299,667	1,002,433
Gers	2,608,706	446,013	180,106	145,860	6,689	3,387,376	2,513,570	873,805
Gironde	4,832,497	1,253,924	630,414	1,109,782	11,412	7,838,030	6,570,633	1,267,397
Hérault	3,573,148	690,652	282,767	383,407	7,214	4,937,189	4,324,695	612,493
Ille-et-Vilaine	3,100,359	710,209	258,151	235,509	9,375	4,313,605	3,762,542	551,062
Indre	1,716,701	349,046	127,758	152,872	5,376	2,351,755	1,869,316	482,438
Indre-et-Loire	2,665,187	504,698	236,110	231,927	7,101	3,645,024	3,226,108	418,915
Isère	3,996,538	709,165	329,443	358,368	11,924	5,405,439	4,758,014	647,424
Jura	2,117,758	395,447	190,716	130,025	7,237	2,841,186	2,532,478	308,707
Landes	1,220,559	251,104	174,367	97,722	3,282	1,747,037	1,480,111	266,325
Loir-et-Cher	2,151,954	384,702	164,977	172,211	6,015	2,879,861	2,534,313	345,547
Loire	2,428,329	566,819	304,788	287,386	6,189	3,593,513	3,075,186	518,327
Loire (Haute)	1,631,143	285,552	127,462	76,562	5,701	2,126,421	1,665,183	461,237
Loire-Inférieure	2,562,383	812,416	318,398	479,387	8,395	4,180,982	3,788,354	392,628
Loiret	3,082,994	620,563	334,177	313,848	7,614	4,359,199	3,601,692	757,507
Lot	2,079,981	417,094	159,475	82,908	6,457	2,745,916	2,136,112	609,804
Lot-et-Garonne	3,419,600	566,553	191,176	153,595	7,644	4,338,569	3,523,915	814,653
Lozère	946,641	133,000	66,070	40,687	2,642	1,189,042	923,335	265,706
Maine-et-Loire	4,220,715	657,373	361,581	301,620	9,097	5,550,388	4,842,984	707,404
Manche	5,441,948	942,739	437,738	241,980	11,513	7,075,921	6,242,721	833,199
Marne	3,213,717	647,364	408,942	465,317	10,620	4,745,462	4,234,141	511,821
Marne (Haute)	2,207,531	394,750	180,182	239,784	7,034	3,029,284	2,641,572	387,711
Mayenne	2,584,321	453,201	152,404	143,062	6,262	3,339,252	2,876,567	462,684
Meurthe	2,793,984	594,754	320,422	303,006	9,808	4,021,975	3,583,837	438,138
Meuse	2,447,805	445,961	210,212	262,833	8,777	3,375,591	3,065,687	309,903
Morbihan	2,287,102	487,377	156,503	166,975	6,827	3,104,786	2,747,903	356,883
Moselle	2,786,001	562,651	364,997	293,971	8,988	4,016,609	3,585,692	430,917
Nièvre	2,193,753	412,010	158,655	195,999	5,820	2,966,239	2,606,660	359,579
Nord	6,966,986	1,596,562	1,205,431	1,045,795	21,931	10,836,706	9,897,862	938,843
Oise	4,681,055	747,112	499,432	323,232	12,067	6,262,900	5,393,320	869,580
Orne	3,770,967	654,346	299,930	202,310	9,083	4,936,638	4,329,401	607,237
Pas-de-Calais	5,049,873	983,033	639,131	505,206	14,031	7,191,275	6,568,893	622,381
Puy-de-Dôme	3,795,578	761,311	303,747	178,443	13,007	5,052,088	4,293,342	758,745
Pyrénées (Basses)	1,518,610	487,302	292,221	201,182	5,997	2,505,314	2,049,289	456,025
Pyrénées (Hautes)	906,847	222,196	119,223	95,993	4,522	1,348,782	1,046,386	302,396
Pyrénées-Orientales	1,107,673	186,788	83,355	86,888	3,582	1,468,287	1,154,092	314,195
Rhin (Bas)	3,059,371	852,559	656,752	389,664	12,919	4,971,267	4,287,175	684,092
Rhin (Haut)	2,531,415	590,653	400,641	383,565	9,918	3,896,194	3,474,630	421,564
Rhône	3,447,869	1,165,397	626,065	1,361,478	6,953	6,607,765	6,279,754	328,011
Saône (Haute)	2,349,053	414,111	220,157	214,926	7,677	3,205,925	2,806,761	399,164
Saône-et-Loire	4,548,403	712,841	315,456	286,600	10,355	5,873,657	5,064,603	809,054
Sarthe	3,525,269	609,428	269,076	248,442	8,129	4,660,345	4,062,505	597,839
Seine	11,086,141	5,690,138	2,659,453	7,581,142	10,585	27,027,462	24,869,110	2,158,351
Seine-Inférieure	7,281,148	1,747,327	974,479	1,601,072	11,777	11,615,805	10,618,147	997,658
Seine-et-Marne	5,079,809	745,700	336,323	394,461	10,157	6,566,453	5,696,150	870,303
Seine-et-Oise	5,646,737	1,094,652	637,549	565,100	14,332	7,958,371	7,000,927	957,444
Sèvres (Deux)	2,428,307	396,810	148,688	142,422	7,795	3,124,024	2,779,881	344,142
Somme	4,980,608	882,369	676,376	484,114	14,281	7,037,749	6,356,618	681,131
Tarn	2,683,862	472,662	214,499	185,271	5,867	3,562,162	2,886,157	676,005
Tarn-et-Garonne	2,639,107	399,862	169,436	115,151	5,023	3,328,580	2,800,701	527,879
Var	2,234,988	517,982	255,590	358,582	6,590	3,373,735	2,942,635	431,099
Vaucluse	1,442,664	388,783	244,134	213,692	5,125	2,294,400	2,066,332	228,068
Vendée	2,550,590	401,699	142,634	141,341	7,784	3,244,040	2,720,258	523,782
Vienne	2,000,795	363,539	205,068	147,215	7,272	2,723,890	2,181,705	542,185
Vienne (Haute)	1,524,781	344,295	193,916	180,143	4,200	2,247,336	1,751,928	495,407
Vosges	1,929,235	419,658	243,561	179,949	8,450	2,780,857	2,433,163	347,693
Yonne	3,042,160	569,550	263,477	298,454	10,575	4,184,218	3,712,883	471,335
Totaux	254,374,152	53,883,311	27,525,948	32,145,284	693,772	368,622,469	321,870,889	46,751,580

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES.

État des Frais de poursuites en matière de Contributions directes, payés pendant l'année 1836.

DÉPARTEMENTS.	POURSUITES ADMINISTRATIVES. Garnisons collectives.	POURSUITES ADMINISTRATIVES. Garnisons individuelles.	POURSUITES JUDICIAIRES. Commandements.	POURSUITES JUDICIAIRES. Saisies et frais de garde.	POURSUITES JUDICIAIRES. Ventes.	ACTES CONSERVATOIRES.	TOTAL.
Ain	3,991f 25c	345f 00c	3,935f 10c	1,975f 95c	331f 17c	"	10,578f 47c
Aisne	2,725 35	184 50	1,999 45	407 25	69 93	45f 55c	5,432 03
Allier	3,960 55	261 00	3,943 05	1,212 70	225 50	26 15	9,628 95
Alpes (Basses)	1,249 75	3 00	1,318 41	834 99	96 96	10 45	3,513 56
Alpes (Hautes)	1,423 50	104 20	1,930 80	991 11	72 05	20 83	4,542 49
Ardèche	2,859 60	48 00	1,570 45	1,155 20	197 90	2 70	5,833 85
Ardennes	1,970 45	16 00	1,258 86	491 15	59 75	10 25	3,806 46
Ariége	3,575 55	33 00	4,123 90	1,007 30	23 88	6 85	8,770 48
Aube	1,862 70	30 00	2,368 45	662 96	183 25	43 45	5,150 81
Aude	4,207 30	26 00	4,812 00	2,086 75	57 44	81 75	11,271 24
Aveyron	5,447 15	44 00	6,801 05	2,506 35	369 39	13 45	15,181 39
Bouches-du-Rhône	6,273 00	920 20	9,640 00	9,188 30	1,054 89	359 25	27,435 64
Calvados	5,603 70	61 25	7,480 50	3,613 18	903 02	157 90	17,819 55
Cantal	3,328 90	356 50	3,746 55	1,211 70	419 43	32 90	9,095 98
Charente	4,410 15	190 00	4,510 60	2,308 31	302 60	24 60	11,746 26
Charente-Inférieure	6,034 90	685 50	12,064 75	7,703 75	1,646 23	118 15	28,253 28
Cher	2,593 95	27 00	2,991 25	796 35	48 70	81 00	6,538 25
Corrèze	3,507 90	53 00	4,315 20	3,540 12	1,042 07	4 25	12,462 54
Corse	1,865 25	4,846 00	394 90	66 20	"	4 50	7,176 85
Côte-d'Or	3,078 60	188 85	3,028 65	568 70	150 62	15 30	7,030 72
Côtes-du-Nord	5,764 80	1,344 00	4,686 02	819 20	53 83	8 95	12,676 80
Creuse	1,911 40	51 00	1,847 25	885 80	127 60	9 70	4,832 75
Dordogne	5,441 80	772 50	6,811 15	5,485 37	1,285 21	32 95	19,828 98
Doubs	1,493 54	9 00	1,971 11	951 80	87 96	20 50	4,543 91
Drôme	4,566 05	42 00	4,873 75	914 85	195 60	"	10,592 25
Eure	4,348 45	192 35	5,404 60	1,485 20	347 78	79 80	11,858 18
Eure-et-Loir	3,114 65	80 00	2,116 00	566 30	32 05	10 80	5,919 80
Finistère	3,661 35	228 75	3,057 40	1,082 95	74 00	"	8,104 45
Gard	5,073 60	526 00	3,621 28	1,286 05	149 55	67 60	10,724 08
Garonne (Haute)	8,450 30	372 00	9,473 15	4,863 87	823 46	149 30	24,132 08
Gers	3,959 90	5 00	6,656 95	5,266 52	1,179 29	24 15	17,091 81
Gironde	9,672 75	51 00	15,631 89	14,134 70	3,935 20	440 80	43,866 34
Hérault	4,852 00	14 00	6,519 95	2,762 05	290 10	29 85	14,467 95
Ille-et-Vilaine	4,802 50	54 00	4,074 55	621 60	20 40	23 80	9,596 85
Indre	4,268 90	313 85	3,881 50	2,185 71	306 52	192 60	11,149 08
Indre-et-Loire	5,399 95	109 50	5,753 70	2,794 29	450 25	40 05	14,547 74
Isère	7,038 71	"	8,529 30	2,489 15	189 83	48 25	18,295 24
Jura	2,170 50	37 50	2,116 95	484 85	145 82	44 85	5,000 47
Landes	2,562 55	6 00	3,462 15	1,953 69	193 75	140 73	8,318 87
Loir-et-Cher	2,515 15	40 50	2,174 89	567 14	"	12 20	5,309 88
Loire	4,182 55	60 00	5,064 75	1,952 30	236 51	42 55	11,538 66
Loire (Haute)	2,813 85	9 00	4,365 45	3,037 05	1,049 69	2 30	11,277 34
Loire-Inférieure	4,083 06	115 50	3,358 55	1,951 53	1,523 77	127 75	11,160 16
Loiret	3,433 55	56 00	4,053 60	970 70	57 20	86 05	8,657 10
Lot	3,445 50	79 00	4,776 60	2,671 33	215 03	81 30	11,268 76
Lot-et-Garonne	3,115 35	"	7,861 80	7,726 65	793 51	135 00	19,632 31
Lozère	1,764 00	"	2,052 70	1,155 35	179 05	7 90	5,159 00
Maine-et-Loire	3,881 10	463 50	2,162 35	142 16	"	3 20	6,652 31
Manche	8,983f 00c	102f 00c	6,762f 93c	1,427f 32c	663f 58c	87f 50c	18,026f 33
Marne	2,703 35	42 50	2,703 15	1,549 85	95 58	47 40	7,141 83
Marne (Haute)	827 70	46 00	811 15	329 75	18 62	"	2,033 22
Mayenne	2,521 25	51 25	1,054 65	395 05	"	6 50	4,028 70
Meurthe	1,718 05	75 35	2,157 10	466 75	70 89	8 50	4,496 64
Meuse	1,248 85	27 50	1,517 45	369 59	76 07	3 70	3,243 16
Morbihan	3,898 90	487 00	4,584 59	1,730 70	31 05	6 90	10,739 14
Moselle	1,869 80	40 00	1,897 20	522 90	43 60	12 40	4,385 90
Nièvre	3,488 90	88 00	3,482 10	1,729 48	511 00	206 50	9,505 98
Nord	5,128 75	532 00	3,283 36	1,067 70	62 55	90 20	10,164 56
Oise	2,754 40	24 00	1,872 45	722 15	44 25	31 40	5,448 65
Orne	3,514 95	"	3,896 15	928 90	117 00	43 25	8,500 25
Pas-de-Calais	2,845 80	415 35	2,627 60	1,037 23	69 80	32 90	7,017 98
Puy-de-Dôme	8,080 05	330 00	11,271 60	4,368 25	407 97	104 75	24,562 62
Pyrénées (Basses)	2,742 10	4 00	5,030 35	2,013 85	181 35	18 00	9,989 65
Pyrénées (Hautes)	2,087 30	"	2,903 35	1,478 75	336 20	48 25	6,853 85
Pyrénées-Orientales	3,001 15	131 50	4,117 40	4,001 70	263 60	10 10	11,525 45
Rhin (Bas)	3,956 75	10 00	7,236 90	2,440 45	102 68	112 60	13,859 38
Rhin (Haut)	4,309 70	901 50	3,736 25	1,826 90	66 64	14 70	10,855 69
Rhône	3,062 60	6 00	5,606 60	3,255 95	425 57	451 95	12,808 67
Saône (Haute)	1,251 25	"	1,730 65	396 00	64 31	14 40	3,456 61
Saône-et-Loire	5,646 00	16 35	5,659 95	1,498 50	376 74	74 35	13,271 89
Sarthe	2,853 00	215 00	1,320 15	170 65	42 31	6 60	4,607 71
Seine	43,744 75	2,384 59	27,164 72	19,243 91	10,830 18	2,937 05	106,305 11
Seine-Inférieure	7,250 60	177 00	8,944 95	4,003 00	718 25	369 05	21,462 85
Seine-et-Marne	2,632 30	204 50	2,079 23	1,106 20	23 20	46 90	6,092 33
Seine-et-Oise	6,661 20	311 00	3,585 85	1,361 10	96 50	133 95	12,149 60
Sèvres (Deux)	3,144 10	272 50	2,259 50	453 36	37 51	56 81	6,183 78
Somme	5,425 60	80 00	4,408 95	795 65	45 49	9 45	10,765 14
Tarn	3,595 10	30 00	5,099 70	2,168 10	264 87	6 20	11,163 97
Tarn-et-Garonne	4,661 50	12 00	6,982 25	3,664 75	343 40	16 00	15,679 90
Var	3,192 55	24 00	3,848 85	2,079 90	21 75	65 10	9,232 15
Vaucluse	3,726 00	87 00	2,987 60	1,639 48	216 26	24 60	8,680 94
Vendée	4,027 15	106 75	1,984 53	417 59	44 30	24 78	6,605 10
Vienne	4,761 05	111 50	5,748 85	4,346 68	89 17	49 70	15,106 95
Vienne (Haute)	2,368 30	17 50	3,768 04	2,404 90	425 21	32 50	9,016 45
Vosges	1,658 85	3 00	1,533 45	200 60	4 10	6 40	3,406 40
Yonne	4,574 00	"	3,768 40	1,056 35	154 87	23 80	9,577 42
TOTAUX	367,673 96	20,781 50	388,021 21	192,206 42	38,584 16	8,156 65	1,015,423 90

DÉVELOPPEMENTS

SUR

L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE

ET LES DOMAINES.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT,

Par nature d'Actes et de Mutations, des Droits d'Enregistrement constatés pour l'exercice 1835.

Ce tableau offre, pour chaque nature ou espèce d'actes et de mutations, selon les divisions des tarifs, le montant des valeurs sur lesquelles les droits proportionnels d'enregistrement ont été liquidés, le nombre des actes qui ne donnent lieu qu'à des droits fixes, et le montant des droits constatés.

Les détails qu'il renferme font connaître la consistance de la matière imposable pour chaque partie de cette contribution publique, et fournissent les moyens de combiner sur des bases certaines les améliorations dont les tarifs pourraient être susceptibles. On peut y puiser aussi des renseignements sur le mouvement annuel des propriétés mobilières et immobilières, et sur le nombre et l'objet des différents actes qui ont été soumis aux droits. Enfin ils mettent à portée de reconnaître les parties sur lesquelles frappent les variations qui se font remarquer dans le produit de l'impôt pour chaque exercice.

Le tableau est divisé en trois parties principales, qui sont elles-mêmes subdivisées par paragraphes.

La première partie, composée de seize paragraphes, comprend les transmissions de propriété, d'usufruit et de jouissance de meubles et d'immeubles, et les actes et jugements sujets aux droits proportionnels.

La seconde partie, formée de quatre paragraphes, présente les actes et jugements tarifés à des droits fixes.

Et la troisième, en un seul paragraphe, indique les droits et demi-droits en sus encourus, à titre d'amendes, pour des contraventions à la loi.

Le décime pour franc auquel les droits d'enregistrement sont assujettis a été ajouté au total de chaque paragraphe.

On va indiquer sommairement les principaux résultats que fait ressortir le tableau dont il s'agit, et en présenter la comparaison avec ceux qui ont été publiés pour l'exercice 1834 dans le compte de 1835, pages 534 à 551.

Ire PARTIE.

Droits proportionnels.

1° *Transmissions mobilières.* Les valeurs formant l'objet de ces transmissions, qui figurent aux paragraphes 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du tableau, se sont élevées, en 1835, à.. 1,244,935,094f 23c

Elles n'avaient monté, en 1834, qu'à..... 1,202,552,609 98

AUGMENTATION en 1835..... 42,382,484 25

Le nombre des actes de transmission de meubles, qui, par des exceptions prononcées par la loi, ne sont soumis qu'à des droits fixes, est, pour 1835, de..... 2,218
Il n'était, en 1834, que de..... 2,000

Augmentation en 1835..... 218

Les droits constatés sur les transmissions mobilières pour l'exercice 1835 présentent sur ceux de l'exercice précédent une augmentation de 714,971f 65c, qui frappe sur les donations entre-vifs en ligne directe et sur les mutations par décès à tous les degrés. Les donations entre-vifs, entre personnes non parentes ont éprouvé une diminution de 320,457 fr. 08 cent.

2° *Transmissions immobilières.* Les valeurs des immeubles transmis par ventes, donations entre-vifs et par décès, qui sont portés aux paragraphes 2 à 10 du tableau, montent pour l'année 1835, à..... 2,470,529,436 49
En 1834, ces valeurs ne s'étaient élevées qu'à..... 2,396,166,963 82

Il y a donc eu augmentation en 1835, de..... 74,362,472 67

D'un autre côté, le nombre des actes portant transmission d'immeubles que les lois ne tarifent qu'à un droit fixe, ne s'est élevé en 1835, qu'à..... 3,881
Il était, en 1834, de..... 43,440

Diminution en 1835..... 39,559

Cette diminution dans le nombre des actes sujets au droit fixe est le résultat de la disposition de la loi du 23 mai 1834, qui a supprimé, à partir de 1835, l'exception en faveur des échanges d'immeubles contigus, qui avait été établie par la loi du 16 juin 1824.

Les droits sur les transmissions immobilières pour l'année 1835 offrent, sur ceux qui ont été constatés en 1834, une augmentation de 1,677,240f 36c, qui porte principalement sur les échanges, les donations entre-vifs et les mutations par décès en ligne directe, ainsi que sur les mutations par décès en ligne collatérale. Par contre, les mutations par décès entre personnes non parentes, donnent une diminution montant à 352,242f 13c.

3° *Baux et antichrèses.* Les valeurs qui ont fait l'objet de ces deux espèces d'actes portés au paragraphe 11, montent, pour l'exercice 1835, à..... 623,905,927 00
Elles ne se sont élevées, en 1834, qu'à..... 623,704,646 75

Augmentation en 1835..... 201,280 25

Malgré cette augmentation dans les valeurs sur lesquelles les droits ont été liquidés, le produit de ces droits présente une diminution de 3,918 fr. qui provient de ce que l'accroissement des valeurs porte sur les baux tarifés au droits de 20 cent. par 100 fr., tandis que leur réduction frappe spécialement sur les antichrèses ou engagements d'immeubles soumis au droit de 2 fr. par 0/0 fr.

4° *Actes divers soumis aux droits proportionnels.* On comprend sous cette dénomination les adjudications au rabais et marchés, les obligations, cautionnements, libérations, condamnations, collocations et liquidations. Ces actes figurent sur le tableau aux paragraphes 12 à 16. Les valeurs qu'ils comportent sont, en 1835, de..... 1,780,667,099 50
Elles ne montaient en 1834, qu'à..... 1,753,679,811 00

AUGMENTATION en 1835..... 26,987,288 50

Cette augmentation en a causé une de 113,822f 57c sur les droits. Elle frappe sur les adjudications et marchés, les obligations, cautionnements et libérations. Les condamnations, collocations et liquidations présentent une faible diminution de 24,606 fr. 05 cent.

IIe PARTIE.

Droits fixes.

Le nombre des actes et jugements soumis à des droits fixes, et désignés dans les quatre paragraphes de la IIe partie du tableau de développement, monte, en 1835, à..... 7,915,537
En 1834, il s'était élevé à..... 8,015,076

DIMINUTION en 1835..... 99,539

Par suite de cette diminution du nombre des actes et jugements, les droits ont éprouvé une réduction de 168,228 fr. qui se répartit entre les actes civils et administratifs et les actes judiciaires.

IIIe PARTIE.

Droits en sus.

Les droits et demi-droits en sus, constatés en 1835, pour des contraventions à la loi sur l'enregistrement, se sont élevés à..... 1,681,739f 39c
Ils ne montaient, en 1834, qu'à..... 1,562,334 32

AUGMENTATION en 1835..... 119,405 07

Le recouvrement des droits en sus est dû, pour la majeure partie, au travail des préposés; le nouvel accroissement de leur produit prouve que ceux-ci redoublent de soins pour la recherche des droits célés ou fraudés par les redevables.

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

NATURE DES ACTES ET MUTATIONS.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS en 1835.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS en 1834.	AUGMENTATION en 1835.	DIMINUTION en 1835.
Transmissions mobilières	17,457,801f 15c	16,742,829f 50c	714,971f 65c	//
Transmissions immobilières	102,413,005 87	100,735,765 51	1,677,240 36	//
Baux et antichrèses	1,434,432 84	1,438,350 84	//	3,918f 00c
Actes divers soumis aux droits proportionnels	12,566,735 11	12,452,912 54	113,822 57	//
Actes divers soumis aux droits fixes	16,987,209 73	17,155,437 85	//	168,228 12
Droits et demi-droits en sus	1,681,739 39	1,562,334 32	119,405 07	//
	152,540,924 09	150,087,630 56	2,625,439 65	172,146 12
	AUGMENTATION en 1835...		2,453,293 53	

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	PREMIÈRE PARTIE.			
	DROITS PROPORTIONNELS.			
	§ Ier.			
	Transmissions entre-vifs de meubles à titre onéreux.			
1	Ventes de meubles et récoltes sur pied	2f 00c p. 0/0	149,059,201f 50c	2,981,184f 03c
2	Ventes de coupes de bois	2 00 p. 0/0	62,090,845 00	1,241,816 90
3	Licitations et soultes de partage	2 00 p. 0/0	1,859,615 00	37,192 30
4	Ventes de marchandises avariées sur mer	1 00 fixe.	467 actes.	467 00
5	Ventes publiques de marchandises (*par les courtiers de commerce*)	0 50 p. 0/0	5,568,610 00	27,843 05
6	Ventes de navires	1 00 fixe.	1,751 actes.	1,751 00
7	Constitutions, cessions et délégations de rentes ou pensions	2 00 p. 0/0	29,854,302 50	597,086 05
8	Cessions et délégations de rentes foncières créées avant la loi du 11 brumaire an VII	3 50 p. 0/0	2,431,610 00	85,106 35
9	Cessions et délégations de créances à terme	1 00 p. 0/0	150,600,166 00	1,506,001 66
10	Cessions d'actions et coupons d'actions mobilières des compagnies et sociétés d'actionnaires	0 50 p. 0/0	364,100 00	1,820 50
11	Abandonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, *en temps de paix*	1 00 p. 0/0	50,940 00	509 40
12	Abandonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, *en temps de guerre*	0 50 p. 0/0	"	"
13	Première expédition d'ordonnances portant nomination d'avocats à la cour de cassation, notaires, avoués, greffiers, huissiers, agents de change, courtiers et commissaires priseurs. (*Loi du 21 avril 1832*)	10 " p. 0/0 du cautionnement	5,280,372 70	528,037 27
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	407,159,762 70	7,008,815 51
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	2,218 actes	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	700,881 55
	TOTAL du § Ier	.....	.....	7,709,697 06
	§ II.			
	Transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux.			
14	Ventes autres que celles ci-après	5 50 p. 0/0	1,105,814,202 00	60,819,781 11
15	Ventes antérieures à la loi du 28 avril 1816	4 00 p. 0/0	2,331,380 00	93,255 20
16	Licitations et soultes de partage entre cohéritiers et copropriétaires au même titre	4 00 p. 0/0	70,437,500 25	2,817,500 01
17	Licitations et soultes de partage entre toutes autres personnes	5 50 p. 0/0	4,097,857 27	225,382 15
18	Ventes de domaines de l'État	2 00 p. 0/0	18,851,430 00	377,028 60
	A reporter. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,201,532,369 52	"
	A reporter. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	"	"
	A reporter	.....	.....	64,332,947 07

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § II.			
	Transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux.			
	Reports { des valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,201,532,369f 52c	64,332,947f 07c
	Reports { du nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	"	"
19	Ventes de biens situés, soit en pays étranger, soit dans les colonies françaises.....	10f 00c fixe.	328 actes.	3,280 00
20	Réunions de l'usufruit à la propriété par cession lorsque le droit de transcription n'a pas été perçu lors de la transmission de la propriété.	1 50 p. 0/0	8,126,636 66	121,899 55
21	Résolutions de contrats de ventes par jugements.....	4 00 p. 0/0	2,408,085 00	96,323 40
22	Échanges de biens non contigus.....	2 50 p. 0/0	25,882,607 20	647,065 18
23	Échanges de biens ruraux contigus.....	1 00 fixe.	3,553 actes.	3,553 00
24	Retours ou plus-values dans les échanges.....	5 50 p. 0/0	7,051,465 45	387,830 60
25	Adjudications d'immeubles dépendants de successions sous bénéfice d'inventaire au profit des héritiers.....	1 50 p. 0/0	3,888,746 66	58,331 20
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,248,889,910 49	65,651,230f 00c
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	3,881 actes	
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	6,565,123 00
	TOTAL du § II.....	.....	.....	72,216,353 00
	§ III.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne directe.			
26	Par contrats de mariage (*meubles*).....	0 62 1/2 0/0	218,235,067 20	1,363,969 17
27	*Idem* (*immeubles*).....	2 75 p. 0/0	46,534,464 00	1,279,697 76
28	Hors contrats de mariage ne contenant pas partage (*meubles*).....	1 25 p. 0/0	14,724,652 80	184,058 16
29	*Idem* (*immeubles*).....	4 00 p. 0/0	15,452,636. 25	618,105 45
30	Hors contrats de mariage avec partage [Articles 1075 et 1076 du Code civil] (*meubles*).....	0 25 p. 0/0	33,669,824 00	84,174 56
31	*Idem* (*immeubles*).....	1 00 p. 0/0	155,876,925 00	1,558,769 25
	TOTAUX.....	.....	484,493,569 25	5,088,774 35
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	508,877 43
	TOTAL du § III.....	.....	.....	5,597,651 78
	§ IV.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre époux.			
32	Par contrats de mariage (*meubles*).....	0 75 p. 0/0	1,653,492 00	12,401 19
33	*Idem* (*immeubles*).....	3 00 p. 0/0	533,461 33	16,003 84
34	Hors contrats de mariage (*meubles*).....	1 50 p. 0/0	325,500 00	4,882 50
35	*Idem* (*immeubles*).....	4 50 p. 0/0	130,308 88	5,863 90
	TOTAUX.....	.....	2,642,762 21	39,151 43
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	3,915 14
	TOTAL du § IV.....	.....	.....	43,066 57

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés
	§ V.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale.			
36	Par contrats de mariage (*meubles*)	1f 25c p. 0/0	135,380f 00c	1,692f 25c
37	*Idem* (*immeubles*)	4 00 p. 0/0	219,537 50	8,781 50
38	Hors contrats de mariage (*meubles*)	2 50 p. 0/0	100,748 00	2,518 70
39	*Idem* (*immeubles*)	6 50 p. 0/0	758,121 54	49,277 90
	Entre Frères et Sœurs, Oncles et Tantes, Neveux et Nièces. (Loi du 21 avril 1832.)			
40	Par contrats de mariage (*meubles*)	2 00 p. 0/0	4,786,220 00	95,724 40
41	*Idem* (*immeubles*)	4 50 p. 0/0	2,919,165 33	131,362 44
42	Hors contrats de mariage (*meubles*)	3 00 p. 0/0	2,887,976 66	86,639 30
43	*Idem* (*immeubles*)	6 50 p. 0/0	5,841,150 30	379,674 77
	Entre Grands-oncles, Grand's tantes, Petits-neveux, Petites-nièces, Cousins germains. (Même loi.)			
44	Par contrats de mariage (*meubles*)	2 50 p. 0/0	632,158 00	15,803 95
45	*Idem* (*immeubles*)	5 00 p. 0/0	586,804 00	29,340 20
46	Hors contrats de mariage (*meubles*)	4 00 p. 0/0	438,891 25	17,555 65
47	*Idem* (*immeubles*)	7 00 p. 0/0	676,067 14	47,324 70
	Entre Parents au delà du quatrième degré et jusqu'au douzième. (Même loi.)			
48	Par contrats de mariage (*meubles*)	3 00 p. 0/0	435,690 00	13,070 70
49	*Idem* (*immeubles*)	5 50 p. 0/0	258,840 00	14,236 20
50	Hors contrats de mariage (*meubles*)	5 00 p. 0/0	185,802 00	9,290 10
51	*Idem* (*immeubles*)	8 00 p. 0/0	347,698 75	27,815 90
	TOTAUX	.....	21,210,250 47	930,108 66
	DÉCIME pour franc	.....	.....	93,010 87
	TOTAL du § V	.....	.....	1,023,119 53
	§ VI.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes.			
52	Par contrats de mariage (*meubles*)	1 75 p. 0/0	203,940 00	3,568 95
53	*Idem* (*immeubles*)	5 00 p. 0/0	28,019 00	1,400 95
54	Hors contrats de mariage (*meubles*)	3 50 p. 0/0	15,688 57	549 10
55	*Idem* (*immeubles*)	8 50 p. 0/0	31,151 76	2,647 90
	Loi du 21 Avril 1832.			
56	Par contrats de mariage (*meubles*)	4 00 p. 0/0	2,300,295 00	92,011 80
57	*Idem* (*immeubles*)	6 00 p. 0/0	1,472,124 17	88,327 45
58	Hors contrats de mariage (*meubles*)	6 00 p. 0/0	3,023,727 83	181,423 67
59	*Idem* (*immeubles*)	9 00 p. 0/0	3,667,523 89	330,077 15
	TOTAUX	.....	10,742,470 22	700,006 97
	DÉCIME pour franc	.....	.....	70,000 70
	TOTAL du § VI	.....	.....	770,007 67
	§ VII.			
	Mutations par décès en ligne directe.			
60	De meubles	0 25 p. 0/0	365,542,152 00	913,855 38
61	D'immeubles	1 00 p. 0/0	711,946,432 00	7,119,464 32
	TOTAUX	.....	1,077,488,584 00	8,033,319 70
	DÉCIME pour franc	.....	.....	803,331 98
	TOTAL du § VII	.....	.....	8,836,651 68

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés
	§ VIII. *Mutations par décès entre époux.*			
62	De meubles	1f 50c p. 0/0	60,166,044f 66c	902,490f 67c
63	D'immeubles	3 00 p. 0/0	80,292,187 33	2,408,765 62
	TOTAUX		140,458,231 99	3,311,256 29
	DÉCIME pour franc			331,125 62
	TOTAL du § VIII			3,642,381 91
	§ IX. *Mutations par décès en ligne collatérale.*			
64	De meubles	2 50 p. 0/0	810,056 00	20,251 40
65	D'immeubles	5 00 p. 0/0	1,286,811 20	64,340 56
	Entre Frères et Sœurs, Oncles et Tantes, Neveux et Nièces. (Loi du 21 avril 1832.)			
66	De meubles	3 00 p. 0/0	81,923,926 00	2,457,717 78
67	D'immeubles	6 50 p. 0/0	142,418,310 00	9,257,190 15
	Entre Grands-oncles, Grand's tantes, Petits-neveux, Petites-nièces. Cousins germains. (Même loi.)			
68	De meubles	4 00 p. 0/0	12,488,275 25	499,531 01
69	D'immeubles	7 00 p. 0/0	18,135,412 85	1,269,478 90
	Entre Parents au delà du quatrième degré jusqu'au douzième. (Même loi.)			
70	De meubles	5 00 p. 0/0	7,383,145 60	369,157 28
71	D'immeubles	8 00 p. 0/0	14,639,990 37	1,171,199 23
	TOTAUX		279,085,927 27	15,108,866 31
	DÉCIME pour franc			1,510,886 63
	TOTAL du § IX			16,619,752 94
	§ X. *Mutations par décès entre personnes non parentes.*			
72	De meubles	3 50 p. 0/0	513,023 71	17,955 83
73	D'immeubles	7 00 p. 0/0	520,896 86	36,462 78
	Loi du 21 Avril 1832.			
74	De meubles	6 00 p. 0/0	25,193,655 00	1,511,619 30
75	D'immeubles	9 00 p. 0/0	17,065,486 55	1,535,893 79
	TOTAUX		43,293,062 12	3,101,931 70
	DÉCIME pour franc			310,193 18
	TOTAL du § X			3,412,124 88
	§ XI. *Baux et antichrèses.*			
76	Baux de biens *meubles* et *immeubles* dont la durée est limitée	0 20 p. 0/0	613,044,845 00	1,226,089 69
77	Baux d'immeubles à vie, ou dont la durée est illimitée	4 00 p. 0/0	557,230 50	22,289 22
	A reporter		613,602,075 50	1,248,378 91

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § XI.			
	Baux et antichrèses.			
	Report.....	.....	613,602,075f 50c	1,248,378f 91c
78	Baux de pâturages et nourriture d'animaux.....	0f 20c p. 0/0	531,855 00	1,063 71
79	Baux d'industrie.....	0 20 p. 0/0	1,844,105 00	3,688 21
80	Baux à cheptel et reconnaissances des bestiaux.....	0 20 p. 0/0	2,213,465 00	4,426 93
81	Baux à nourriture de personnes dont la durée est limitée.....	0 20 p. 0/0	3,767,580 00	7,535 16
82	Baux à nourriture de personnes dont la durée est illimitée.....	2 00 p. 0/0	906,243 00	18,124 86
83	Antichrèses ou engagements d'immeubles.....	2 00 p. 0/0	1,040,603 50	20,812 07
	TOTAUX.....	.....	623,905,927 00	1,304,029 85
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	130,402 99
	TOTAL du § XI.....	.....	.....	1,434,432 84
	§ XII.			
	Adjudications au rabais et marchés.			
84	Adjudications au rabais et marchés (*entre particuliers*).....	1 00 p. 0/0	58,056,032 00	580,560 32
85	*Idem* dont le prix doit être payé directement ou indirectement par le Trésor public.....	1 00 fixe.	5,641 actes.	5,641 00
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	58,056,032 00	586,201 32
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	5,641 actes.	"
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	58,620 13
	TOTAL du § XII.....	.....	.....	644,821 45
	§ XIII.			
	Obligations.			
86	Obligations de sommes, arrêtés de comptes, dépôts de sommes chez des particuliers, transactions contenant obligat. de sommes et billets simp.	1 00 p. 0/0	484,939,977 00	4,849,399 77
87	Actes de prêts sur dépôts ou cons. de marchand, etc. (*Loi du 8 sept. 1830*)	2 00 fixe.	1,309 actes.	2,618 00
88	Billets à ordre.....	0 50 p. 0/0	106,100,756 00	530,503 78
89	Lettres de change.....	0 25 p. 0/0	44,423,940 00	111,059 85
90	Atermoiements.....	0 50 p. 0/0	435,660 00	2,178 30
91	Obligations à la grosse aventure ou pour retour de voyage.....	0 50 p. 0/0	733,210 00	3,666 05
92	Brevets d'apprentissage contenant obligations de sommes et valeurs mobilières.....	0 50 p. 0/0	394,498 00	1,972 49
93	Contrats ou polices d'assurance contre l'incendie.....	1 00 p. 0/0	35,923 00	359 23
94	Contrats ou polices d'assurance maritime (*Avant qu'il en ait été fait usage en justice*).....	1 00 fixe.	2 actes.	2 00
95	*Idem*, lorsqu'il en a été fait usage en justice. (*En temps de paix*).....	1 00 p. 0/0	46,762 00	467 62
96	*Idem*..... (*En temps de guerre*)...	0 50 p. 0/0	"	"
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	637,110,726 00	5,502,227 09
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	1,311 actes.	"
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	550,222 70
	TOTAL du § XIII.....	.....	.....	6,052,449 79

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ XIV. *Cautionnements.*			
97	Cautionnements de sommes et objets mobiliers, garanties mobilières et indemnités de même nature	0f 50c p. 0/0	129,543,522f 00c	647,717f 61c
98	*Idem* des personnes à représenter à justice	0 50 p. 0/0	370,598 00	1,852 99
99	*Idem* des comptables envers l'État	0 25 p. 0/0	164,260 00	410 65
100	*Idem* des baux à ferme ou à loyer, de pâturages et autres	0 10 p. 0/0	41,889,600 00	41,889 60
101	Cautionnements relatifs aux adjudications et marchés dont le prix doit être payé par le Trésor public	1 00 fixe.	1,040 actes.	1,040 00
102	Cautionnements en immeubles des conservateurs des hypothèques	1 00 *id.*	34 *idem.*	34 00
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	171,967,980 00	692,944 85
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	1,074 actes	"
	DÉCIME pour franc	.....	.....	69,294 49
	TOTAL du § XIV	.....	.....	762,239 34
	§ XV. *Libérations.*			
103	Quittances de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	687,960,128 00	3,439,800 64
104	Remboursements de rentes et redevances de toute nature	0 50 p. 0/0	7,811,294 00	39,056 47
105	Retraits exercés en vertu de réméré	0 50 p. 0/0	1,243,510 00	6,217 55
106	Brevets d'apprentissage contenant quittance de sommes ou valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	89,608 00	448 04
107	Quittances des droits de sceau	20 00 p. 0/0	81,785 00	16,357 00
	TOTAUX	.....	697,186,325 00	3,501,879 70
	DÉCIME pour franc	.....	.....	350,187 98
	TOTAL du § XV	.....	.....	3,852,067 68
	§ XVI. *Condamnations, collocations et liquidations.*			
	1° *Justices de paix.*			
108	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	13,854,570 00	69,272 85
109	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	421,262 50	8,425 25
	2° *Conseils des prud'hommes.*			
110	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	126,730 00	633 65
111	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	23,577 50	471 55
	A reporter	.....	14,426,140 00	78,803 30

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § XVI. *Condamnations, collocations et liquidations.*			
	Report	.....	14,426,140f 00c	78,803f 30c
	3° *Tribunaux de police ordinaire, de police correctionnelle, et cours criminelles.*			
112	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0f 50c p. 0/0	1,255,190 00	6,275 95
113	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	399,085 00	7,981 70
	4° *Tribunaux de première instance, de commerce et d'arbitrage.*			
114	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	124,735,920 00	623,679 60
115	Procès-verbaux d'ordre et de collocation	0 50 p. 0/0	66,583,940 60	332,919 70
116	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	2,816,521 50	56,330 43
	5° *Cours royales.*			
117	Arrêts portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	5,834,920 00	29,174 60
118	Arrêts prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	294,320 00	5,886 40
	TOTAUX	.....	216,346,036 50	1,141,051 68
	DÉCIME pour franc	.....	.....	114,105 17
	TOTAL du § XVI	.....	.....	1,255,156 85
	IIe PARTIE. DROITS FIXES.			
	§ Ier. *Actes civils et administratifs.*			
119	Actes civils et administratifs au droit de	1 00 fixe.	400,402 00	400,402 00
120	——— *Idem.* de	2 00 *idem.*	1,073,517 00	2,147,034 00
121	——— *Idem.* de	3 00 *idem.*	48,061 00	144,183 00
122	——— *Idem.* de	5 00 *idem.*	500,276 00	2,501,380 53
123	——— *Idem.* de	15 00 *idem.*	720 00	10,800 00
	TOTAUX	.....	2,022,976 00	5,203,799 53
	DÉCIME pour franc	.....	.....	520,379 95
	TOTAL du § Ier	.....	.....	5,724,179 48

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	NOMBRE D'ACTES sur lesquels les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ II. *Actes judiciaires.*			
124	Actes judiciaires au droit de	1f 00c fixe.	439,714f	439,714f 45c
125	——— *Idem.* de	2 00 *idem.*	272,103	544,206 00
126	——— *Idem.* de	3 00 *idem.*	503,833	1,511,499 00
127	——— *Idem.* de	5 00 *idem.*	138,697	693,485 00
128	——— *Idem.* de	10 00 *idem.*	13,895	138,950 00
129	——— *Idem.* de	15 00 *idem.*	6,892	103,380 00
130	——— *Idem.* de	25 00 *idem.*	1,907	47,675 00
131	——— *Idem.* de	50 00 *idem.*	91	4,550 00
132	——— *Idem.* de	100 00 *idem.*	78	7,800 00
	TOTAUX.....	.....	1,377,210	3,491,259 45
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	349,125 94
	TOTAL du § II.....	.....	.....	3,840,385 39
	§ III. *Actes extrajudiciaires.*			
133	Actes extrajudiciaires au droit de	0f 50c fixe.	849,410	424,705 00
134	——— *Idem.* ... de	1 00 *idem.*	1,161,095	1,161,095 96
135	——— *Idem.* ... de	2 00 *idem.*	2,465,929	4,931,858 00
136	——— *Idem.* ... de	3 00 *idem.*	17,418	52,254 00
137	——— *Idem.* ... de	5 00 *idem.*	6,695	33,475 00
138	——— *Idem.* ... de	10 00 *idem.*	14,327	143,270 00
	TOTAUX.....	.....	4,514,874	6,746,657 96
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	674,665 80
	TOTAL du § III.....	.....	.....	7,421,323 76
	§ IV. *Actes de l'état civil.*			
139	Expéditions d'actes de l'état civil au droit de	2 00 *idem.*	458	916 00
140	——— *Idem.* ..... de	15 00 *idem.*	19	285 00
141	——— *Idem.* ..... de	100 00 *idem.*	"	"
	TOTAUX.....	.....	477	1,201 00
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	120 10
	TOTAL du § IV.....	.....	.....	1,321 10

Numéros d'ordre.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SUR LESQUELS LES DROITS ET DEMI-DROITS ONT ÉTÉ CONSTATÉS.	MONTANT DES DROITS et demi-droits en sus constatés.
	TROISIÈME PARTIE.	
	§ Unique.	
	Droits et demi-droits en sus.	
1	Transmissions entre-vifs de *meubles* à titre onéreux	25,257f 06c
2	Transmissions entre-vifs d'*immeubles* à titre onéreux	492,667 40
3	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne directe	53,013 31
4	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre époux	1,308 67
5	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne collatérale	14,045 16
6	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre personnes non parentes	4,291 64
7	Mutations *par décès* en ligne directe	231,564 08
8	Mutations *par décès* entre époux	99,829 34
9	Mutations *par décès* en ligne collatérale	340,808 98
10	Mutations *par décès* entre personnes non parentes	54,974 38
11	Baux et antichrèses	55,813 15
12	Adjudications au rabais et marchés	5,574 38
13	Obligations	6,314 84
14	Cautionnements	1,497 08
15	Libérations	932 35
16	Condamnations, collocations et liquidations	13,911 23
17	Actes civils et administratifs	68,102 21
18	Actes judiciaires	58,948 73
	TOTAL	1,528,853 99
	DÉCIME pour franc	152,885 40
	TOTAL de la troisième Partie	1,681,739 39

DÉSIGNATION de chaque partie.	DÉSIGNATION de chaque paragraphe.	INDICATION DU TITRE DE CHAQUE PARAGRAPHE.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS, par PARAGRAPHE.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS, par PARTIE.
		RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS POUR L'EXERCICE 1835.		
Ire Partie...	I.	Transmissions entre-vifs de *meubles* à titre onéreux.....	7,709,697f 06c	133,871,974f 97c
	II.	Transmissions entre-vifs d'*immeubles* à titre onéreux.....	72,216,353 00	
	III.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne directe....	5,597,651 78	
	IV.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre époux.....	43,066 57	
	V.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne collatérale.	1,023,119 53	
	VI.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre personnes non parentes.....	770,007 67	
	VII.	Mutations *par décès* en ligne directe.....	8,836,651 68	
	VIII.	Mutations *par décès* entre époux.....	3,642,381 91	
	IX.	Mutations *par décès* en ligne collatérale.....	16,619,752 94	
	X.	Mutations *par décès* entre personnes non parentes.....	3,412,124 88	
	XI.	Baux et antichrèses.....	1,434,432 84	
	XII.	Adjudications au rabais et marchés.....	644,821 45	
	XIII.	Obligations.....	6,052,449 79	
	XIV.	Cautionnements.....	762,239 34	
	XV.	Libérations.....	3,852,067 68	
	XVI.	Condamnations, collocations et liquidations.....	1,255,156 85	
IIe Partie...	I.	Actes civils et administratifs.....	5,724,179 48	16,987,209 73
	II.	Actes judiciaires.....	3,840,385 39	
	III.	Actes extrajudiciaires.....	7,421,323 76	
	IV.	Actes de l'état civil.....	1,321 10	
IIIe Partie..	Unique.	Droits et demi-droits en sus.....	1,681,739 39	1,681,739 39
		Total égal aux produits des droits d'enregistrement constatés par les comptes de 1835, présentés à la Cour des comptes.	.....	152,540,924 09

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

DES DROITS DE TIMBRE ET DU PRODUIT DES PASSE-PORTS ET PERMIS DE PORT D'ARMES, CONSTATÉS POUR L'EXERCICE 1835.

1° Droits de Timbre.

Les droits de timbre forment une partie importante des contributions publiques. Ils sont gradués, savoir : pour les effets de commerce et les obligations, en raison des sommes à y exprimer, et, pour les actes, registres, journaux, avis et annonces, affiches, œuvres de musique, catalogues, prospectus et livres de commerce, en raison de la dimension des papiers.

L'administration de l'enregistrement fournit, revêtus du timbre ordinaire, les papiers destinés aux effets de commerce et aux actes. Toutefois, les particuliers qui veulent se servir de papiers autres que ceux de l'administration, ou de parchemin, sont admis à les faire timbrer avant d'en faire usage. Quant aux papiers qui ont une autre destination, ils sont fournis par les parties, qui les font timbrer à l'extraordinaire ou viser pour valoir timbre.

Des amendes sont prononcées par les lois sur le timbre, pour les contraventions à leurs dispositions.

Il a paru utile d'insérer dans le compte des finances, sur les produits des droits de timbre et des amendes y relatives, des détails qui les présentent par nature ou origine.

En 1835, les produits des droits de timbre et des amendes y relatives se sont élevés, suivant le tableau ci après, à		31,599,478f 86c
En 1834, ils n'avaient monté qu'à		31,112,242 93
AUGMENTATION en 1835		487,235 93
Augmentation sur le timbre proportionnel		1,677,293 06
Diminution sur le timbre de dimension	342,875 51	1,190,057 13
Diminution sur les autres espèces de papiers timbrés	9,273 97	
Diminution sur les amendes de contravention	837,907 65	
RESTE augmentation nette		487,235 93

2° Produits des Passe-ports et Permis de port d'armes.

Les formules de passe-ports et de permis de port d'armes sont aussi fournies par l'administration de l'enregistrement. Leur produit figure en masse dans les comptes. On a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'en donner le montant par espèce de formules.

Le produit pour l'année 1835 des passe-ports et permis de port d'armes est de	2,263,776 00
Il ne s'était élevé en 1834, qu'à	2,058,570 00
AUGMENTATION en 1835	205,206 00

Cette augmentation frappe sur les permis de port d'armes pour 192,540 fr.

EXERCICE 1835.

1° *Droits de Timbre.*

DÉSIGNATION des ESPÈCES DE PAPIERS TIMBRÉS.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS. TIMBRE ordinaire.	TIMBRE extraordinaire et visa.	TIMBRE TOTAL.	AMENDES de contraventions. (1)	TOTAL par espèce de papiers.
Papiers au timbre proportionnel. (*Effets de commerce et obligations.*)	2,297,582 50	1,092,510 56	3,390,093 06	1,195,126 09	4,585,219 15
Papiers au timbre de dimension. (*Pour actes et registres autres que les livres de commerce.*)	20,279,215 35	3,578,162 36	23,857,377 71	81,403 40	23,938,781 11
Journaux	"	2,227,539 10	2,227,539 10	14,399 00	2 241,938 10
Avis et annonces	"	281,836 52	281,836 52	3,987 28	285,823 80
Affiches	"	444,203 54	444,203 54	1,420 10	445,623 64
Papiers musique (1)	"	14,644 12	14,644 12	"	14,644 12
Catalogues et prospectus (1)	"	570 34	570 34	55 00	625 34
Livres de commerce (1)	"	82,396 10	82,396 10	4,427 50	86,823 60
TOTAL GÉNÉRAL	22,576,797 85	7,721,862 64	30,298,660 49	1,300,818 37	31,599,478 86

(1) Y compris le décime pour franc.

2° *Formules de Passe-ports et Permis de port d'armes.*

DÉSIGNATION DES ESPÈCES DE FORMULES.	NOMBRE de FORMULES débitées.	PRIX de chaque formule.	PRODUIT de chaque espèce de formules.
Passe-ports à l'intérieur	346,053	2f	692,106f
Passe-ports aux indigents, délivrés par les maires	14,693	*Gratis.*	"
Passe-ports aux indigents, remis aux préfets — sans secours de route	19,547	*Gratis.*	"
Passe-ports aux indigents, remis aux préfets — avec secours de route	9,754	*Gratis.*	"
Passe-ports à l'étranger	17,763	10	177,630
Permis de port d'armes de chasse	92,936	15	1,394,040
TOTAUX	500,746	"	2,263,776

Tableau des Droits et Produits constatés *sur l'Enregistrement, le Timbre et les Domaines, pour l'exercice 1835.*

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. Droits et produits constatés pendant l'exce 1835.	À DÉDUIRE les droits et produits reconnus irrecouvrables.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1835.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1835.	RESTE A RECOUVRER, REPORTÉ À L'EXERCICE 1836. Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les redevables	TOTAL.	OBSERVATIONS.
ENREGISTREMENT — Droits proportionnels — Ventes — de meubles	7,709,697f 06c	"	7,709,697f 06c	7,709,424f 70c	"	272f 36c	272f 36c	
Ventes — d'immeubles	72,216,384 24	563f 36c	72,215,820 88	72,209,954 12	"	5,866 76	5,866 76	
Donations — en ligne directe	5,597,651 78	26 40	5,597,625 38	5,597,625 38	"	"	"	
Donations — entre époux	43,066 57	"	43,066 57	43,066 57	"	"	"	
Donations — en ligne collatérale	1,023,119 53	13 20	1,023,106 33	1,023,106 33	"	"	"	
Donations — entre personnes non parentes	770,007 67	1,639 99	768,367 68	768,367 68	"	"	"	
Successions — en ligne directe	8,836,820 63	"	8,836,820 63	8,836,820 63	"	"	"	
Successions — entre époux	3,642,381 92	"	3,642,381 92	3,642,257 84	"	124 08	124 08	
Successions — en ligne collatérale	16,619,752 94	"	16,619,752 94	16,619,621 18	"	131 76	131 76	
Successions — entre personnes non parentes	3,412,124 87	"	3,412,124 87	3,412,124 87	"	"	"	
Actes divers — Baux et antichrèses	1,434,432 84	"	1,434,432 84	1,434,431 96	"	0 88	0 88	
Actes divers — adjudications au rabais et marchés	644,821 45	"	644,821 45	644,463 95	"	357 50	357 50	
Actes divers — Obligations	6,052,449 80	"	6,052,449 80	6,052,449 80	"	"	"	
Actes divers — Cautionnements	762,239 33	"	762,239 33	762,239 33	"	"	"	
Actes divers — Libérations	3,852,067 67	"	3,852,067 67	3,852,067 67	"	"	"	
Actes divers — Condamnatns, collocations et liquidatns	1,255,156 85	"	1,255,156 85	1,254,954 04	"	202 81	202 81	
Droits fixes — Actes civils et administratifs	5,724,179 48	"	5,724,179 48	5,724,179 48	"	"	"	
Droits fixes — judiciaires	3,857,518 44	2 20	3,857,516 24	3,857,516 24	"	"	"	
Droits fixes — extrajudiciaires	7,404,190 71	"	7,404,190 71	7,404,190 71	"	"	"	
Droits fixes — de l'état civil	1,321 10	"	1,321 10	1,321 10	"	"	"	
Droits et demi-droits en sus	1,681,539 19	642 19	1,680,897 00	1,674,421 68	"	6,475 32	6,475 32	
TOTAL de l'enregistrement (y compris le décime pour franc)	152,540,924 07	2,887 34	152,538,036 73	152,524,605 26	"	13,431 47	13,431 47	
GREFFES (y compris le décime pour franc)	4,014,237 52	"	4,014,237 52	4,014,237 52	"	"	"	
HYPOTHÈQUES ..... (*idem*)	1,562,541 09	902 11	1,561,638 98	1,559,623 89	"	2,015 09	2,015 09	
AMENDES, autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)	4,248,089 90	785,860 82	3,462,229 08	3,229.757 83	611f 89c	231,859 36	232,471 25	
DÉCIME pour franc — des amendes attribuées aux communes et hospices	183,051 66	60,523 18	122,528 48	94,283 94	18 15	28,226 39	28,244 54	
DÉCIME pour franc — des attributions des greffiers sur les droits de greffe	102,379 66	"	102,379 66	102,379 66	"	"	"	
PASSE-PORTS et permis de port d'armes de chasse	2,263,776 00	"	2,263,776 00	2,263,776 00	"	"	"	
DROITS de sceau attribués au Trésor	91,166 66	"	91,166 66	91,166 66	"	"	"	
MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	257,356 70	"	257,356 70	257,356 70	"	"	"	
RECOUVREMENTS de frais de justice	3,612,358 30	1,773,708 36	1,838,649 94	1,369,540 61	211 36	468,897 97	469,109 33	
RECOUVREMENTS de frais de poursuites et d'instances	76,440 09	16,080 82	60,359 27	54,595 53	5 05	5,758 69	5,763 74	
	168,952,321 65	2,639,962 63	166,312,359 02	165,561,323 60	846 45	750,188 97	751,035 42	
TIMBRE — Timbre sujet au décime pour franc (y compris le décime pour franc)	97,610 56	"	97,610 56	97,610 56	"	"	"	
TIMBRE — Timbre non sujet au décime pour franc	30,201,116 63	66 70	30,201,049 93	30,200,940 08	"	109 85	109 85	
REVENUS et prix de vente de domaines — Pêche (baux et licences)	442,062 17	1,521 57	440,540 60	394,972 25	790 00	44,778 35	45,568 35	
REVENUS — Revenus de domaines	590,633 32	20,824 71	569,808 61	535,984 01	"	33,824 60	33,824 60	
REVENUS — Dommages-intérêts adjugés à l'État	401,055 22	206,278 15	194,777 07	142,669 78	29 85	52,077 44	52,107 29	
REVENUS — Rentes (arrérages et transferts)	97,583 37	12,215 14	85,368 23	65,320 18	11 85	20,036 20	20,048 05	
REVENUS — Prix de vente de mobilier et créances exigibles	110,615 43	628 74	109,986 69	106,885 40	"	3,101 29	3,101 29	
REVENUS — Épaves, déshérences et biens vacants	605,380 98	28,805 32	576,575 66	552,113 11	"	24,462 55	24,462 55	
REVENUS — Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures	2,087,804 04	7,035 85	2,080,768 19	2,042,436 12	"	38,332 07	38,332 07	
REVENUS — Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	183,324 52	15,653 68	167,670 84	94,772 57	"	72,898 27	72,898 27	
DOMAINES et bois engagés ou échangés	517,388 52	564 47	516,824 05	183,499 51	"	333,324 54	333,324 54	
	204,286,896 41	2,933,556 96	201,353,339 45	199,978,527 17	1,678 15	1,373,134 13	1,374,812 28	

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. Exercice 1835.

Développement des Recouvrements effectués pendant l'Exercice 1835.

DÉPARTEMENTS.	ENREGISTREMENT, y compris le décime pour franc.	DROITS DIVERS. Greffes, y compris le décime pour franc.	Hypothèques, y compris le décime pour franc.	Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices y compris le décime pour franc.	Décime pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe.	Passeports et permis de port d'armes de chasse.	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.	Recouvrements de frais de justice.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances.	TIMBRE sujet au décime pour franc, le décime compris.	TIMBRE non sujet au décime pour franc.
Ain	1,252,998	27,252	16,174	25,754	1,249	25,469	1,805	10,279	554	103	2118
Aisne	2,838,157	44,646	26,248	40,424	2,809	58,861	4,856	29,076	777	440	4274
Allier	1,165,092	28,559	13,886	13,669	1,140	9,984	1,913	7,603	67	52	184,973
Alpes (Basses)	521,525	9,096	4,897	16,743	717	14,010	828	10,935	107	11	83,483
Alpes (Hautes)	375,315	12,849	4,919	14,231	508	10,160	920	4,879	3	10	72,168
Ardèche	1,165,610	44,356	15,065	19,771	1,562	7,156	1,624	7,737	510	10	213,430
Ardennes	1,597,121	27,633	14,387	31,140	1,773	27,160	1,939	13,355	328	637	280,178
Ariége	565,178	16,478	6,813	13,208	691	6,184	714	5,806	295	20	98,259
Aube	1,293,110	23,475	14,032	25,395	2,168	20,118	2,104	18,012	587	30	244,246
Aude	1,048,420	24,166	13,392	22,215	1,433	8,961	1,671	14,146	294	189	188,470
Aveyron	1,134,269	49,112	10,583	19,290	1,818	8,501	2,070	12,139	122	57	216,422
Bouches-du-Rhône	2,424,984	63,542	27,189	59,534	2,402	29,328	4,903	11,326	253	1,187	496,105
Calvados	3,048,987	110,994	34,986	52,792	4,501	32,784	7,588	16,227	769	652	585,155
Cantal	904,165	48,886	10,025	12,583	1,537	21,640	1,405	3,785	15	46	165,478
Charente	1,428,662	30,064	20,990	13,894	1,603	12,161	3,100	8,287	1,263	679	269,691
Charente-Inférieure	1,691 502	31,438	18,609	12,956	1,881	24,796	2,753	14,515	205	633	359,475
Cher	993,598	29,984	9,138	14,750	1,394	13,063	1,549	8,999	214	210	181,337
Corrèze	920,374	32,603	7,834	6,595	1,121	8,535	1,390	4,603	275	26	173,498
Corse	119,380	6,395	1,096	4,355	798	3,544	257	17,629	432	"	50,580
Côte-d'Or	2,124,490	42,570	21,656	66,219	2,558	37,971	2,225	20,240	413	955	359,216
Côtes-du-Nord	1,268,186	13,861	10,979	11,658	677	12,962	1,510	6,809	70	153	227,877
Creuse	872,931	30,622	11,213	9,110	1,033	22,596	1,760	3,371	58	18	167,757
Dordogne	1,546,448	37,046	12,457	11,455	1,534	12,574	2,712	11,340	62	165	247,810
Doubs	1,142,938	30,860	9,749	39,849	1,531	13,766	1,156	13,278	1,391	2,404	214,225
Drôme	1,255,951	37,627	11,618	47,694	1,893	25,793	1,634	17,229	559	36	198,451
Eure	2,628,244	77,275	36,938	44,786	3,387	47,428	8,830	20,965	605	236	493,518
Eure-et-Loir	1,828,422	26,342	23,442	17,972	2,181	40,273	3,983	15,339	289	151	294,237
Finistère	1,088,835	15,218	8,069	8,300	786	17,038	2,057	8,519	92	273	219,356
Gard	1,642,672	61,337	18,424	42,416	2,278	16,517	2,680	12,873	421	974	325,311
Garonne (Haute)	2,140,773	69,204	22,402	49,133	2,551	20,963	2,746	13,834	430	830	383,288
Gers	1,165,347	26,595	9,555	8,413	1,157	8,788	1,518	6,900	216	53	179,706
Gironde	3,225,162	135,673	36,496	67,700	5,085	40,979	5,819	17,771	1,401	2,851	759,696
Hérault	1,525,203	54,651	18,417	46,454	2,396	13,197	2,333	16,843	716	597	312,217
Ille-et-Vilaine	1,536,856	31,941	9,784	23,672	1,387	20,723	1,873	13,076	624	491	256,575
Indre	891,779	30,322	15,958	10,935	1,308	12,051	2,243	6,366	235	76	188,453
Indre-et-Loire	1,631,818	32,743	22,609	26,383	1,550	25,807	3,944	9,389	878	227	305,583
Isère	2,461,260	84,222	32,685	58,881	3,028	48,484	4,404	22,212	55	155	460,460
Jura	1,104,394	28,005	10,138	30,148	1,502	15,711	1,526	13,542	426	315	202,327
Landes	520,684	15,736	4,881	7,339	650	5,855	875	4,032	5	10	110,317
Loir-et-Cher	1,256,244	15,928	18,678	19,006	1,115	16,423	2,728	9,340	439	335	207,975
Loire	1,476,734	56,352	18,123	25,052	1,869	13,492	2,045	7,378	61	101	249,089

DÉPARTEMENTS.	REVENUS ET PRIX DE VENTES DE DOMAINES. Pêche (baux et licences)	Revenus de domaines.	Dommages-intérêts adjugés à l'État.	Rentes (arrérages et transferts).	Prix de vente de mobilier et créances exigibles.	Épaves, déshérences et biens vacants.	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes.	Domaines et bois engagés ou échangés.	TOTAL des RECETTES.	DÉPARTEMENTS
Ain	20,009f	1,800f	1,207f	175f	336f	115f	10,364f	1,081f	"	1,608,619f	Ain.
Aisne	5,917	321	1,222	2	"	571	162,352	4,108	160f	3,648,432	Aisne.
Allier	2,415	134	1,127	8	628	40	2,698	278	17,851	1,452,123	Allier.
Alpes (Basses)	"	"	185	"	"	"	"	201	"	662,740	Alpes (Basses).
Alpes (Hautes)	"	42	121	"	312	"	"	31	"	496,475	Alpes (Hautes).
Ardèche	1,554	606	1,598	14	56	"	"	292	"	1,480,956	Ardèche.
Ardennes	10,335	9,748	2,174	367	339	1,243	1,614	205	"	2,021,684	Ardennes.
Ariége	"	178	1,427	232	146	"	"	81	"	715,717	Ariége.
Aube	2,663	6,199	1,063	3,762	571	1,848	212	452	"	1,660,055	Aube.
Aude	469	284	871	"	404	"	"	101	"	1,325,491	Aude.
Aveyron	627	106	990	287	2,023	6,589	31	690	"	1,465,736	Aveyron.
Bouches-du-Rhône	505	19,467	360	5,587	1,952	1,400	6,846	849	"	3,157,726	Bouches-du-Rhône.
Calvados	3,725	3,647	504	991	356	2,208	297	2,636	"	3,909,806	Calvados.
Cantal	"	105	121	42	54	"	"	229	"	1,170,123	Cantal.
Charente	"	1,973	399	94	"	2,442	2,845	202	"	1,798,356	Charente.
Charente-Inférieure	4,045	8,472	110	1,545	190	704	17,272	898	"	2,192,008	Charente-Inférieu
Cher	1,847	2,193	1,000	"	46	482	2,804	400	"	1,263,014	Cher.
Corrèze	1,497	38	"	105	"	"	"	103	"	1,158,603	Corrèze.
Corse	"	62	371	835	554	167	15,225	73	"	221,760	Corse.
Côte-d'Or	5,890	2,546	7,143	1,753	431	934	36,589	305	1,035	2,735,147	Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord	"	1,361	141	195	9	200	"	51	847	1,557,553	Côtes-du-Nord.
Creuse	"	41	198	455	67	30	9,534	344	"	1,131,146	Creuse.
Dordogne	7,722	4,279	42	8	237	167	394	613	"	1,897,073	Dordogne.
Doubs	"	899	3,145	33	353	882	2,683	1,174	"	1,480,323	Doubs.
Drôme	6,825	66	2,589	"	605	167	85	142	"	1,608,971	Drôme.
Eure	8,882	714	3,809	148	687	1,034	2,663	667	18,863	3,399,688	Eure.
Eure-et-Loir	"	148	443	193	38	359	1,554	277	"	2,255,649	Eure-et-Loir.
Finistère	"	601	49	411	789	145	5,421	1,436	"	1,377,403	Finistère.
Gard	6,512	207	226	2,594	1,269	"	414	431	"	2,137,566	Gard.
Garonne (Haute)	11,371	359	2,177	252	460	7	10,255	540	"	2,731,583	Garonne (Haute).
Gers	"	531	19	97	262	"	"	147	"	1,409,310	Gers.
Gironde	28,667	7,972	81	624	809	12,266	47,218	1,485	"	4,397,762	Gironde.
Hérault	"	168	120	120	"	897	18,278	1,794	94	2,014,501	Hérault.
Ille-et-Vilaine	50	421	616	1	871	43	13,592	293	"	1,912,897	Ille-et-Vilaine.
Indre	"	239	845	1,718	26	1,524	5,128	275	"	1,169,491	Indre.
Indre-et-Loire	9,345	1,409	1,467	22	278	438	6,794	192	"	2,080,884	Indre-et-Loire.
Isère	1,332	10,470	3,991	564	396	270	95,794	1,556	2,911	3,293,137	Isère.
Jura	11,613	2,304	4,098	255	"	88	8,792	258	"	1,435,450	Jura.
Landes	1,880	304	168	40	"	577	93	202	"	673,655	Landes.
Loir-et-Cher	4,371	410	184	89	2,258	533	23,758	395	157	1,580,387	Loir-et-Cher.
Loire	4,936	105	108	82	2,078	956	35,837	137	"	1,894,542	Loire.

Suite du *Développement des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1835.*

DÉPARTEMENTS.	ENREGISTREMENT, y compris le décime pour franc.	DROITS DIVERS. GREFFES, y compris le décime pour franc.	HYPOTHÈQUES, y compris le décime pour franc.	AMENDES autres que celles attribuées aux communes et hospices y compris le décime pour franc.	DÉCIME pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe.	PASSEPORTS et permis de port d'armes de chasse.	MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.	Recouvrements de frais de justice.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances.	TIMBRE sujet au décime pour franc, le décime compris.	TIMBRE non sujet au décime pour franc.
Loire (Haute)	977,759f	45,648f	9,746f	9,196f	1,518f	9,664f	1,666f	6,070f	122f	6f	213,901f
Loire-Inférieure	1,708,616	29,004	16,337	39,965	1,451	22,181	2,384	11,079	108	715	322,220
Loiret	1,934,866	40,022	16,769	45,913	1,929	24,719	4,228	13,383	917	624	324,335
Lot	791,684	17,165	4,226	6,715	897	3,880	1,099	7,877	2	30	127,058
Lot-et-Garonne	1,438,748	46,679	10,989	11,334	1,463	7,817	2,116	3,683	3	374	225,716
Lozère	414,072	20,507	6,020	6,171	628	1,615	905	4,211	192	7	93,437
Maine-et-Loire	2,029,112	23,937	20,657	16,284	1,426	36,521	3,160	12,173	300	648	279,095
Manche	2,020,435	61,114	20,542	18,980	2,024	13,654	3,930	10,382	191	236	359,593
Marne	2,098,561	34,238	20,532	39,167	2,431	39,908	2,989	16,227	394	629	352,998
Marne (Haute)	1,277,406	18,916	6,453	31,650	1,631	18,230	1,056	14,548	564	151	195,050
Mayenne	1,151,944	17,400	10,159	7,590	855	24,244	2,179	8,860	299	84	151,427
Meurthe	1,962,381	28,347	15,457	50,821	2,070	30,014	2,027	22,924	2,644	1,286	335,079
Meuse	1,402,955	24,243	9,016	26,983	1,982	31,538	1,214	23,334	1,372	186	246,963
Morbihan	827,353	12,279	6,811	5,938	598	10,519	1,044	10,042	340	365	156,493
Moselle	1,704,963	25,168	16,833	36,348	2,366	27,412	1,845	24,458	719	1,471	316,840
Nièvre	1,230,405	43,656	16,953	34,120	2,201	7,503	2,837	12,466	352	34	258,998
Nord	4,697,402	49,612	42,111	52,595	2,816	73,344	7,632	40,717	891	1,705	695,401
Oise	2,294,765	49,274	23,670	32,225	2,402	53,790	5,857	19,048	784	188	386,445
Orne	1,930,036	49,609	20,544	35,164	1,891	23,945	4,573	17,798	255	71	340,591
Pas-de-Calais	3,186,880	33,461	25,208	20,354	2,198	71,329	5,571	23,579	1,064	425	362,135
Puy-de-Dôme	1,906,917	81,561	20,063	25,404	2,946	28,108	3,048	19,017	348	710	418,213
Pyrénées (Basses)	1,141,216	51,011	13,717	23,069	1,574	26,148	1,979	7,430	129	209	274,073
Pyrénées (Hautes)	659,623	26,406	6,213	29,159	904	3,426	966	5,511	301	78	152,467
Pyrénées-Orientales	375,061	8,777	5,337	6,945	674	6,850	716	9,661	776	129	90,645
Rhin (Bas)	2,137,661	40,137	16,781	57,437	3,196	32,456	3,298	40,838	2,266	2,063	527,800
Rhin (Haut)	1,695,068	39,257	15,482	58,162	2,721	22,689	1,865	28,620	1,845	2,218	382,446
Rhône	3,556,063	102,750	36,597	121,194	4,264	50,823	3,545	19,721	604	2,487	626,214
Saône (Haute)	1,040,719	20,514	10,623	30,574	2,403	22,628	1,125	40,320	22	280	189,127
Saône-et-Loire	2,069,217	52,795	27,985	45,925	2,127	19,618	4,043	11,649	683	293	376,692
Sarthe	2,087,109	24,669	19,677	19,291	1,310	30,893	4,251	9,591	781	151	300,791
Seine	17,537,018	714,021	144,421	627,447	37,497	202,224	15,092	150,477	7,882	56,877	5,820,278
Seine-Inférieure	4,878,679	175,525	44,002	121,826	7,777	97,813	11,791	35,503	861	2,169	1,108,853
Seine-et-Marne	2,231,668	42,794	30,597	69,874	2,796	44,849	7,287	24,525	4,104	222	391,305
Seine-et-Oise	3,434,060	70,336	59,641	150,939	3,756	52,087	11,742	32,913	1,261	205	563,714
Sèvres (Deux)	963,199	12,070	7,425	6,820	834	21,327	1,229	7,146	93	180	158,242
Somme	2,576,922	41,737	23,744	38,020	1,963	49,865	5,071	23,091	554	1,814	401,729
Tarn	1,125,003	24,407	10,937	17,786	1,271	10,949	1,416	9,772	182	41	167,356
Tarn-et-Garonne	861,370	18,957	11,030	7,856	849	9,239	1,579	7,301	3	83	141,509
Var	1,109,872	23,596	12,848	19,864	1,448	35,870	2,392	11,931	145	58	200,721
Vaucluse	1,213,390	22,060	11,394	16,100	1,269	31,002	2,277	10,713	35	269	188,022
Vendée	930,619	11,146	6,751	7,577	993	22,181	1,091	8,815	240	91	148,173
Vienne	1,162,129	26,846	15,074	26,813	1,421	19,080	2,174	10,789	545	353	194,509
Vienne (Haute)	1,090,697	46,043	10,519	21,741	1,491	14,126	2,555	7,136	48	346	209,157
Vosges	1,334,398	19,670	8,289	47,632	1,629	17,598	1,095	18,892	1,960	538	246,093
Yonne	1,502,753	31,170	16,871	21,875	2,170	28,293	3,384	25,293	855	73	313,219
TOTAUX	152,524,605	4,014,237	1,559,623	3,229,757	196,663	2,263,776	257,356	1,369,540	54,595	97,610	30,200,940

DÉPARTEMENTS.	REVENUS ET PRIX DE VENTES DE DOMAINES. PÊCHE (baux et licences).	REVENUS de domaines.	Dommages-intérêts adjugés à l'État.	RENTES (arrérages et transferts).	PRIX de vente de mobilier et créances exigibles.	ÉPAVES, déshérences et biens vacants.	BIENS vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	RECETTES accidentelles y compris les reliquats sur les biens des communes.	DOMAINES et bois engagés ou échangés.	TOTAL des RECETTES.	DÉPARTEMENTS.
Loire (Haute)	1,264f	20f	52f	1f	//	160f	449f	390f	//	1,277,640f	Loire (Haute).
Loire-Inférieure	16,050	8,824	60	116	18f	1,545	181	384	//	2,181,246	Loire-Inférieure.
Loiret	7,419	1,571	2,452	//	451	616	33,233	8,286	//	2,461,743	Loiret.
Lot	7,426	6	//	//	//	//	1,289	475	//	969,837	Lot.
Lot-et-Garonne	11,866	6,213	50	106	50	3,980	5,537	27	7f	1,776,765	Lot-et-Garonne.
Lozère	//	//	86	23	//	3	//	269	//	548,151	Lozère.
Maine-et-Loire	19,140	1,239	308	//	18	221	43,248	327	//	2,487,822	Maine-et-Loire.
Manche	4,344	8,417	949	5,598	117	263	820	168	54	2,531,819	Manche.
Marne	4,665	280	2,556	38	1,000	//	1,340	114	3,390	2,612,466	Marne.
Marne (Haute)	452	22	2,313	788	203	260	//	193	//	1,569,891	Marne (Haute).
Mayenne	//	27,357	10	260	//	450	//	152	//	1,403,247	Mayenne.
Meurthe	6,063	26,758	4,244	5,504	207	2,795	31,198	480	11,197	3,541,504	Meurthe.
Meuse	7,664	1,042	5,093	1,250	63	393	//	184	132	1,785,616	Meuse.
Morbihan	3,373	1,027	27	158	1,500	//	5,225	489	3,012	1,046,599	Morbihan.
Moselle	13,386	858	3,300	3,274	3,244	28	1,940	790	5,872	2,191,121	Moselle.
Nièvre	5,033	24,461	5,115	120	//	5,433	66,800	459	//	1,716,954	Nièvre.
Nord	//	1,271	7,324	1,305	673	85	310,671	755	//	5,986,318	Nord.
Oise	2,600	2,669	1,005	39	//	126	21,990	2,788	77,947	2,977,617	Oise.
Orne	//	1,193	3,282	71	49	188	71	364	//	2,429,703	Orne.
Pas-de-Calais	//	2,596	2,013	720	1,071	137	52,778	900	//	3,792,428	Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme	2,249	1,971	755	22	50	//	17,729	1,892	//	2,531,013	Puy-de-Dôme.
Pyrénées (Basses)	450	168	14	//	69	939	2,922	42	//	1,545,168	Pyrénées (Basses).
Pyrénées (Hautes)	116	830	1,985	109	115	76	//	779	//	889,072	Pyrénées (Hautes).
Pyrénées-Orientales	//	717	634	189	22	166	2,040	56	8,126	517,529	Pyrénées-Orientales.
Rhin (Bas)	4,832	7,188	9,490	754	1,852	596	51,506	18,637	12	2,958,811	Rhin (Bas).
Rhin (Haut)	2,600	4,261	6,304	292	7	240	//	1,232	8,836	2,274,151	Rhin (Haut).
Rhône	5,582	179	76	25	//	//	994	585	//	4,531,709	Rhône.
Saône (Haute)	7,261	722	849	95	317	744	//	187	1,288	1,369,807	Saône (Haute).
Saône-et-Loire	13,289	1,457	2,131	556	207	2,013	9,704	469	//	2,640,860	Saône-et-Loire.
Sarthe	//	42,183	2,301	51	176	195	738	420	2,339	2,546,926	Sarthe.
Seine	8,000	133,971	1,547	3,177	58,346	481,476	252,214	5,611	//	26,257,582	Seine.
Seine-Inférieure	4,648	21,499	7,304	2,006	10,343	2,531	99,182	1,932	7,860	6,642,113	Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne	10,711	53,134	1,915	220	1,480	1,046	43,652	1,850	//	2,964,039	Seine-et-Marne.
Seine-et-Oise	28,250	20,337	1,407	10,620	1,055	2,436	223,695	13,528	//	4,681,990	Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux)	//	9,212	767	253	//	209	990	349	//	1,190,351	Sèvres (Deux).
Somme	3,463	8,716	593	671	//	457	42,180	1,001	//	3,221,598	Somme.
Tarn	//	5,100	818	250	960	16	120,630	31	//	1,496,932	Tarn.
Tarn-et-Garonne	8,190	1,241	315	434	379	611	3,089	123	//	1,074,165	Tarn-et-Garonne.
Var	//	2,492	1,787	148	150	149	297	143	11,500	1,435,420	Var.
Vaucluse	//	351	122	278	392	//	1,255	80	//	1,499,015	Vaucluse.
Vendée	5,285	8,106	343	1,055	571	86	2,013	283	//	1,155,426	Vendée.
Vienne	2,155	261	30	212	1,078	//	24,054	641	//	1,488,171	Vienne.
Vienne (Haute)	//	1,684	//	//	//	1,277	6,079	439	//	1,413,344	Vienne (Haute).
Vosges	//	101	11,764	641	236	173	2,575	488	//	1,713,779	Vosges.
Yonne	12,126	3,326	2,639	154	500	638	10,664	309	//	1,976,321	Yonne.
TOTAUX	394,972	535,984	142,669	65,320	106,885	552,113	2,042,436	94,772	183,499	199,887,361	
A AJOUTER : Pour droits de sceau attribués au Trésor. (Département de la Seine)										91,166	
										199,978,527	

Tableaux des Droits et Produits constatés sur l'Enregistrement, le Timbre et les domaines, pour les Exercices 1835 et 1836.

L'ordonnance royale du 10 décembre 1823 a prescrit, article 2, de faire connaître dans le compte annuel des contributions et revenus publics, pour chaque contribution ou revenu :

1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'État;

2° Les recouvrements effectués sur ces droits;

3° Les recouvrements restant à faire.

Un arrêté du Ministre, du 9 septembre 1830, a fixé le mode d'exécution de cette disposition pour les droits et produits dont la perception est confiée aux préposés de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Parmi les contributions et revenus publics qui se perçoivent par ces préposés, les uns sont liquidés, constatés et recouvrés simultanément; pour les autres, il s'écoule un délai quelconque entre la liquidation et le recouvrement.

Les droits et produits de la première classe appartiennent à l'exercice qui prend son nom de l'année pendant laquelle ils sont tout à la fois constatés, liquidés et recouvrés; ceux de la seconde s'appliquent à l'exercice auquel donne son nom l'année dans le cours de laquelle ils ont été constatés et liquidés, ou sont devenus exigibles, soit qu'ils se recouvrent dans la même année, soit que la recette en soit faite dans les neuf premiers mois de l'année suivante.

La constatation des droits et produits payables comptant résulte des registres mêmes qui en présentent la recette; celle des droits et produits dont le payement n'est pas immédiat résulte de sommiers sur lesquels les receveurs les consignent successivement, et où ils figurent, par nature, dans des colonnes ouvertes à cet effet. Cette consignation a lieu au fur et à mesure de la remise des titres ou de l'exigibilité des créances de l'État sur les redevables.

Ces sommiers sont soumis à une vérification approfondie des vérificateurs et inspecteurs chargés de la surveillance des receveurs. Ils doivent s'assurer que chaque article est porté avec exactitude sur le sommier, que les droits et produits sont exigibles, et qu'ils sont inscrits dans les colonnes qui leur sont destinées.

Les recouvrements opérés sur ces droits et produits sont portés sur des registres à colonnes disposés de la même manière que les sommiers, et qui sont également vérifiés par les employés supérieurs.

Au commencement de chaque trimestre, les receveurs forment un état des droits et produits constatés pendant le trimestre précédent, rappelant ceux des trimestres antérieurs. L'état du dernier trimestre est certifié par l'employé supérieur et sert de base et de justification aux comptes d'année.

Le compte de la première année de l'exercice présente les droits et produits constatés, les droits recouvrés, et ceux qui restent à recouvrer à l'expiration de cette année.

Le compte de la deuxième année de l'exercice indique, 1° le restant à recouvrer au 1er janvier sur les droits et produits constatés, 2° le montant des droits et produits tombés en non-valeur, et dont les

receveurs sont déchargés; 3° celui des produits mis à la charge de ces préposés, ou recouvrables sur les parties, à reporter à l'exercice courant; 4° et les droits réalisés jusqu'au 30 septembre, époque de la clôture de l'exercice.

Les directeurs dans les départements arrêtent, au vu des pièces produites par les receveurs, les états des articles irrecouvrables tombés en non-valeur, et ceux des articles qui, quoique susceptibles de recouvrement, n'ont pu être apurés dans le cours de l'exercice et sont à reporter à l'exercice suivant.

L'état des articles à mettre à la charge des comptables, pour cause de négligence dans le recouvrement, est aussi dressé par les directeurs; mais l'administration statue en premier ressort sur cette responsabilité, et ses décisions sont soumises à l'approbation du Ministre.

Ces divers états sont produits à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

EXERCICE 1835.

Le tableau qui se trouve pages 536 et 537 présente, pour la seconde année de l'exercice 1835, les résultats de l'apurement des droits et produits constatés de cet exercice.

On y voit que le total *définitif* de ces droits et produits constatés s'est élevé à	204,286,896f	41c
Qu'il y a lieu de déduire, pour les droits et produits qui ont été reconnus irrecouvrables	2,933,556	96
Et que, par conséquent, les droits et produits susceptibles de recouvrement se trouvent réduits à	201,353,339	45
Qu'il a été recouvré pendant la durée de l'exercice	199,978,527	17
Qu'il restait à recouvrer à l'expiration de l'exercice	1,374,812	28

Et que cette somme a été reportée à l'exercice 1836 (Voir *le tableau page suivante*) pour être recouvrée, savoir :

Sur les comptables, qui en ont été déclarés responsables	1,678f	15c
Et sur les redevables des droits et produits	1,373,134	13
SOMME PAREILLE	1,374,812	28

EXERCICE 1836.

Le tableau qui suit, concernant la première année de l'exercice 1836, fait connaître que les droits et produits constatés de cet exercice, y compris les 1,374,812 fr. 28 cent. ci-dessus, provenant de l'exercice 1835, montent à la somme de | 216,344,358f | 18c

Mais, parmi ces droits et produits, il en est dont le recouvrement n'aura pas lieu, à cause de l'insolvabilité des redevables; notamment en ce qui se rapporte aux amendes, frais de justice et dommages-intérêts, et d'autres qui, bien que d'un recouvrement certain, ne pourront néanmoins être réalisés avant l'expiration de l'exercice, par suite de contestations élevées par les débiteurs ou par d'autres motifs; il convient d'en faire la distraction, pour ne présenter que les droits et produits qui sont susceptibles d'être recouvrés dans le cours de l'exercice; ils sont évalués à... | 4,309,726 | 59

Il reste donc pour les droits et produits de l'exercice 1836	212,034,631	59
Sur cette somme, il a été recouvré pendant l'année 1836	211,159,806	99
Et il reste à recouvrer en 1837 (*par évaluation*)	874,824	60

Tableau des Droits constatés, jusqu'au 1er janvier 1837, sur les Produits de l'Enregistrement, du Timbre et des Domaines de l'Exercice 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. Droits et produits constatés de l'exercice 1835 reportés à l'exercice 1836. (Voir l'état pages 578 et 579.)	Droits et produits constatés pendant l'année 1836.	TOTAL.	A déduire, par évaluation, les droits et produits dont le recouvrement ne pourra être effectué pendant l'exercice, ou qui tomberont en non-valeurs.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1836.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1836.	RESTE à recouvrer en 1837 (*par évaluation*).	OBSERVATIONS.
Enregistrement — Droits proportionnels — Ventes — de meubles	272 36	8,314,751 81	8,315,024 17	"	8,315,024 17	8,314,868 63	155 54	
Ventes — d'immeubles	5,866 76	78,741,904 13	78,747,770 89	40,000 00	78,707,770 89	78,697,878 27	9,892 62	
Donations — en ligne directe	"	5,831,862 62	5,831,862 62	"	5,831,862 62	5,831,862 62	"	
Donations — entre époux	"	42,439 58	42,439 58	"	42,439 58	42,439 58	"	
Donations — en ligne collatérale	"	1,090,096 79	1,090,096 79	"	1,090,096 79	1,090,096 79	"	
Donations — entre personnes non parentes	"	695,635 36	695,635 36	"	695,635 36	694,442 47	1,192 89	
Successions — en ligne directe	"	8,731,056 11	8,731,056 11	"	8,731,056 11	8,730,802 34	253 77	
Successions — entre époux	124 08	3,464,532 06	3,464,656 14	"	3,464,656 14	3,456,600 64	8,055 50	
Successions — en ligne collatérale	131 76	16,711,180 50	16,711,312 26	"	16,711,312 26	16,710,436 90	875 36	
Successions — entre personnes non parentes	"	4,098,864 18	4,098,864 18	"	4,098,864 18	4,098,654 30	209 88	
Actes divers — baux et antichrèses	0 88	1,520,286 66	1,520,287 54	"	1,520,287 54	1,520,286 66	0 88	
Actes divers — adjudications au rabais et marchés	357 50	676,741 71	677,099 21	"	677,099 21	676,615 87	483,34	
Actes divers — obligations	"	6,605,396 28	6,605,396 28	"	6,605,396 28	6,605,267 46	128 82	
Actes divers — cautionnements	"	817,802 43	817,802 43	"	817,802 43	817,802 43	"	
Actes divers — libérations	"	4,001,248 27	4,001,248 27	"	4,001,248 27	4,001,248 27	"	
Actes divers — condamnat., collocat. et liquidations	202 81	1,375,919 02	1,376,121 83	"	1,376,121 83	1,375,919 02	202 81	
Droits fixes — Actes civils et administratifs	"	5,838,842 80	5,838,842 80	"	5,838,842 80	5,838,841 70	1 10	
Droits fixes — judiciaires	"	3,943,051 18	3,943,051 18	"	3,943,051 18	3,943,051 18	"	
Droits fixes — extrajudiciaires	"	7,860,841 15	7,860,841 15	"	7,860,841 15	7,860,812 55	28 60	
Droits fixes — de l'état civil	"	2,073 50	2,073 50	"	2,073 50	2,073 50	"	
Droits et demi-droits en sus	6,475 32	1,780,580 49	1,787,055 81	"	1,787,055 81	1,772,568 85	14,486 96	
Total de l'Enregistrement (y compris le décime pour franc)	13,431 47	162,145,106 63	162,158,538 10	40,000 00	162,118,538 10	162,082,570 03	35,968 07	
Greffes (y compris le décime pour franc)	"	4,143,684 00	4,143,684 00	"	4,143,684 00	4,143,684 00	"	
Hypothèques (*idem*)	2,015 09	1,714,676 42	1,716,691 51	"	1,716,691 51	1,710,929 11	5,762 40	
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)	232,471 25	3,716,113 79	3,948,585 04	949,893 47	2,998,691 57	2,718,691 57	280,000 00	
Décime pour franc — des amendes attribuées aux communes et hospices	28,244 54	158,094 06	186,338 60	84,049 95	102,288 65	88,288 65	14,000 00	
Décime pour franc — des attributions des greffiers sur les droits de greffe	"	105,870 96	105,870 96	"	105,870 96	105,870 96	"	
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse	"	2,486,077 00	2,486,077 00	"	2,486,077 00	2,486,077 00	"	
Droits de sceau attribués au Trésor	"	89,915 92	89,915 92	"	89,915 92	89,915 92	"	
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	276,313 98	276,313 98	"	276,313 98	276,313 98	"	
Recouvrements de frais de justice	469,109 33	3,372,687 99	3,841,797 32	2,341,538 94	1,500,258 38	1,250,258 38	250,000 00	
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	5,763 74	72,074 17	77,837 91	23,448 18	54,389 73	48,389 73	6,000 00	
	751,035 42	178,280,614 92	179,031,650 34	3,438,930 54	175,592,719 80	175,000,989 33	591,730 47	
Timbre — Timbre sujet au décime pour franc (y compris le décime pour franc)	"	105,846 82	105,846 82	"	105,846 82	105,846 82	"	
Timbre — Timbre non sujet au décime pour franc	109 85	31,617,957 60	31,618,067 45	"	31,618,067 45	31,616,973 32	1,094 13	
Revenus et prix de vente de domaines — Pêche (baux et licences)	45,568 35	433,306 61	478,874 96	34,079 36	444,795 60	414,795 60	30,000 00	
Revenus et prix de vente de domaines — Revenus de domaines	33,824 60	445,988 22	479,812 82	21,970 83	457,841 99	407,841 99	50,000 00	
Revenus et prix de vente de domaines — Produits des terrains des fortifications. (*Loi du 21 avril 1832.*)	"	458,524 44	458,524 44	22,165 61	436,358 83	421,358 83	15,000 00	
Revenus et prix de vente de domaines — Dommages-intérêts adjugés à l'État	52,107 29	311,021 22	363,128 51	213,552 46	149,576 05	109,576 05	40,000 00	
Revenus et prix de vente de domaines — Rentes (arrérages et transferts)	20,048 05	128,481 84	148,529 89	21,892 11	126,637 78	123,637 78	3,000 00	
Revenus et prix de vente de domaines — Prix de vente de mobilier et créances exigibles	3,101 29	121,578 52	124,679 81	4,023 41	120,656 40	116,656 40	4,000 00	
Revenus et prix de vente de domaines — Épaves, déshérences et biens vacants	24,462 55	564,675 63	589,138 18	13,514 92	575,623 26	545,623 26	30,000 00	
Revenus et prix de vente de domaines — Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII, et antérieures	38,332 07	1,921,517 49	1,959,849 56	154,395 27	1,805,454 29	1,755,454 29	50,000 00	
Revenus et prix de vente de domaines — Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	72,898 27	116,921 83	189,820 10	51,634 04	138,186 06	98,186 06	40,000 00	
Domaines et bois engagés ou échangés	333,324 54	463,110 76	796,435 30	333,568 04	462,867 26	442,867 26	20,000 00	
	1,374,812 28	214,969,545 90	216,344,358 18	4,309,726 59	212,034,631 59	211,159,806 99	874,824 60	

DÉVELOPPEMENTS

SUR LES DOUANES ET SELS.

TABLEAUX DE DÉVELOPPEMENT

Des Droits constatés et perçus en Matières de Douanes, pendant l'année 1835.

L'administration des douanes fait annuellement publier et distribuer aux membres des deux Chambres le *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères.* Les nombreux documents que renferme ce tableau dispensent de reproduire dans les comptes de finances le détail des perceptions par chaque espèce de marchandises. On se borne à donner, à l'appui des Recettes effectuées, des états de développement présentant, par ordre de matières et par classes, pour l'*importation*, les marchandises sur lesquelles portent principalement les droits, et pour l'*exportation*, les marchandises dont les valeurs offrent le plus d'importance, bien que les droits perçus soient peu élevés. On y ajoute deux tableaux qui présentent, avec les grandes divisions adoptées dans les états de commerce, l'un les *pays de provenance* des marchandises livrées à la consommation intérieure, l'autre, les *pays de destination* des produits français vendus à l'étranger.

Les éléments de ces résumés ont été puisés dans les relevés établis par les agents préposés à l'assiette et à la vérification des droits, d'après les actes de douanes, tels que les permis et les certificats de visite et de liquidation. On fournit ainsi, pour tous les droits constatés en matière de douanes, les justifications prescrites par les ordonnances du 10 décembre 1823 et 23 décembre 1829.

Des états de développement des droits à l'importation et à l'exportation, indiquant, pour chaque nature de marchandises, le titre de la perception et la quotité des droits, sont produits à la Cour des comptes au soutien des comptes individuels des Receveurs principaux. Au moyen de cette justification il est facile de reconnaître l'exactitude des produits de douanes, par le rapprochement des droits perçus avec les valeurs ou les quantités sur lesquelles les droits ont frappé.

Les tableaux placés à la suite de cette note se divisent en quatre parties, à raison des quatre branches principales de produits dont la perception est attribuée aux agents de l'administration des douanes, conformément aux lois et règlements en vigueur.

La première partie comprend les *droits de douanes* qui se perçoivent aux frontières et dans les entrepôts intérieurs établis en vertu de la loi du 27 février 1832, savoir : droits d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation d'entrepôt des marchandises étrangères, de réimportation sur les marchandises françaises de retour de l'étranger, et droit perçu à l'entrée sur les voitures de voyageurs.

La seconde partie présente les *droits de navigation* perçus dans les ports sur les bâtiments français et sur les bâtiments étrangers, employés au commerce extérieur ou à la pêche maritime.

La troisième partie réunit les *recettes accessoires*, telles que le recouvrement du timbre spécial des expéditions et des commissions d'emploi, le droit de sortie des colonies perçu en France par supplément sur les marchandises prises sous voiles, le droit de magasinage et de dépôt, le décime par franc sur les amendes et doubles droits, la moitié réservée au trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres, les fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832, les indemnités reçues des fabricants de soude et les recettes accidentelles.

La quatrième partie a pour objet la *taxe de consommation des sels* perçue à l'extraction des marais salants, dans les ports, dans les salines comprises dans le rayon des douanes et dans les entrepôts de Paris, Lyon, Toulouse et Orléans.

Le décime additionnel par franc, auquel la plupart de ces droits sont assujettis par les lois du 25 mai 1799 et du 28 avril 1816, a été ajouté au montant des perceptions.

Les tableaux sont terminés par une récapitulation générale où les quantités passibles des droits et le montant des perceptions sont résumés par branche de recette. On va analyser sommairement les principaux résultats qui en ressortent, en les comparant avec ceux qui ont été constatés dans le compte de l'année précédente. (Voir pages 548 à 561.)

Ire PARTIE. — DROITS DE DOUANES.

Droits à l'importation.

Importations.

Les valeurs des marchandises importées pendant l'année 1835, comparées aux importations de 1834, présentent, suivant le tableau ci-après, une augmentation de 16,337,505 fr.

	VALEURS DES MARCHANDISES IMPORTÉES		DIFFÉRENCES EN 1835.	
	en 1835.	en 1834.	Augmentation.	Diminution.
Matières nécessaires à l'industrie	378,298,749f	360,036,968f	18,261,781f	"
Objets de consommation { naturels	101,304,683	106,688,959	"	5,384,276f
Objets de consommation { fabriqués	40,667,121	37,207,121	3,460,000	"
TOTAUX	520,270,553	503,933,048	21,721,781	5,384,276
AUGMENTATION sur 1835			16,337,505	

Cette augmentation, qui porte principalement sur les matières nécessaires à l'industrie, explique l'augmentation des droits à l'importation qui ressort en faveur de l'année 1835 pour une somme de 1,113,960 fr.

Droits à l'exportation.

Exportations.

Les valeurs des marchandises françaises exportées en 1835 ont excédé les exportations de 1834 d'une somme de 67,421,256 fr., ainsi qu'il résulte de la comparaison suivante :

	VALEURS DES MARCHANDISES EXPORTÉES		DIFFÉRENCES EN 1835.	
	en 1835.	en 1834.	Augmentation.	Diminution.
Produits naturels	152,165,096f	146,864,551f	5,300,545f	"
Objets manufacturés	425,248,537	363,127,826	62,120,711	"
TOTAUX	577,413,633	509,992,377	67,421,256	"
AUGMENTATION sur 1835			67,421,256	

Cette augmentation frappe pour la majeure partie sur les objets manufacturés et a donné lieu à un accroissement de droits de 67,763 fr.

Mouvement du commerce.

Il résulte en outre, de la comparaison des valeurs des marchandises importées en 1835, montant comme on l'a vu plus haut à..... 520,270,553f
avec les valeurs des marchandises françaises exportées pendant la même année, et s'élevant à..... 577,413,633

que les exportations de l'année ont excédé les importations de..... 57,143,080

La même comparaison pour l'année 1834 avait fait ressortir un excédant d'exportation de..... 6,059,329

L'avantage de la balance, d'une année à l'autre, a été, par conséquent, en faveur de 1835, de..... 51,083,751

Numéraire.

Le mouvement du numéraire ne se trouve pas compris dans les valeurs dont il vient d'être parlé. Les entrées et les sorties qui ont pu être constatées sont :

	VALEURS DU NUMÉRAIRE	
	importé.	exporté.
Pour l'année 1835.....	137,598,334f	82,621,609f
Pour l'année 1834.....	192,408,884	97,286,744
DIMINUTIONS en 1835.....	54,810,550	14,665,135
DIMINUTION nette.....	40,145,415f	

Droits divers de douanes.

Les autres droits de douanes recouvrés en 1835, mais qui ne résultent pas de valeurs susceptibles d'être comparées, s'élèvent à 197,743 fr.; rapprochés de ceux perçus pendant l'année 1834, ils ont donné une augmentation de 18,010 fr., comme on peut le voir par le tableau suivant :

	MONTANT DES DROITS PERÇUS		DIFFÉRENCES SUR 1835	
	en 1835.	en 1834.	en plus.	en moins.
Droit de transit.....	50,357f	44,807f	5,550f	//
Droit sur les marchandises réexportées d'entrepôt....	78,106	63,856	14,250	//
Droit sur les marchandises françaises réimportées de l'étranger.....	790	583	207	//
Droit à l'entrée des voitures de voyageurs.....	68,490	70,487	//	1,997f
	197,743	179,733	20,007	1,997
AUGMENTATION sur 1835.....			18,010	

IIe PARTIE. — DROITS DE NAVIGATION.

Les développements des divers droits de navigation de 1835, comparés à ceux qui ont été fournis pour 1834, dans le compte général des finances de l'année 1835 (pages 556 à 559), font ressortir les différences suivantes sur le mouvement des navires français et étrangers soumis aux droits, le tonnage de ces navires et le nombre des congés, passe-ports et autres actes de douanes.

Droit de francisation.

Francisation des navires.

Le nombre des bâtiments francisés a été :

Pendant l'année 1835, de.... 873 dont le tonnage total peut être évalué à. 57,042 tonneaux.
Pendant l'année 1834, de.... 891 *idem* à. 45,031

Différence pour 1835, en moins 18 bâtiments. En plus..... 12,011 tonneaux.

Ainsi, il y a eu diminution sur le nombre des bâtiments; mais le droit proportionnel se trouve augmenté de 1,223 fr. en raison de l'excédant de tonnage des bâtiments.

Droit de transfert de propriété des navires.

Transfert de propriété des navires.

Le nombre des endossements a été..... { en 1835, de..... 1,192 / en 1834, de..... 1,277

DIFFÉRENCE en moins pour 1835..... 85 endossements.

d'où il résulte une diminution sur le droit de 170 fr.

Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments.

Tonnage des bâtiments.

Ces droits sont répartis ainsi qu'il suit :

		BATIMENTS FRANÇAIS.		BATIMENTS ÉTRANGERS.	
		NOMBRE.	TONNAGE total.	NOMBRE.	TONNAGE total.
Pour l'année 1835.....		11,488	854,876	5,228	476,560
Pour l'année 1834.....		11,967	860,926	4,986	431,930
DIFFÉRENCES sur 1835.	En plus.....	//	//	242	44,630
	En moins.....	479	6,050	//	//

Ces différences ont produit pour 1835, comparativement à 1834, une augmentation de recette de 86,148 fr. portant sur les navires étrangers.

Droit spécial sur les navires Américains et Mexicains.

Navires américains et mexicains.

Le mouvement de notre commerce avec les États-Unis a produit pour 1835 les augmentations ci-après désignées :

	NOMBRE de BÂTIMENTS.	TONNAGE TOTAL des bâtiments.	DROITS PERÇUS.
		tonn.	
Année 1835	235	85,670	289,126f
Année 1834	218	80,951	270,858
AUGMENTATIONS pour 1835	17	4,719	18,270

Droit d'expédition pour entrée et sortie des navires.

Entrée et sortie des navires.

		NOMBRE DE BÂTIMENTS. à l'entrée.	à la sortie.
Ces droits portent	Pour 1835, sur	16,402	16,778
	Pour 1834, sur	16,491	16,860
DIFFÉRENCES en moins pour 1835		89	82

Il y a eu néanmoins en 1835 une augmentation de recette de 3,012 fr., qui provient de ce que les bâtiments soumis aux droits étaient d'un plus fort tonnage que ceux qui ont acquitté les mêmes droits l'année précédente.

Droit de congé des bâtiments français.

Congés des bâtiments français.

Le nombre des congés délivrés a été	en 1835, de	22,847
	en 1834, de	23,117
	DIFFÉRENCE en moins pour 1835	270

Malgré cette diminution, il y a eu une augmentation de produit de 578 fr., qui provient du plus grand nombre de congés délivrés pour des bâtiments de 30 tonneaux et au-dessus, soumis à un droit plus élevé.

Droit de passe-port des bâtiments étrangers.

Passe-ports des bâtiments étrangers.

Le nombre des passe-ports a été	en 1835, de	8,744
	en 1834, de	8,542
	DIFFÉRENCE en plus pour 1835	202

Et augmentation de produit de 222 fr., qui s'explique, comme celle du droit de tonnage, par l'arrivée dans nos ports d'un plus grand nombre de navires étrangers.

Droit d'acquits, de permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.

Acquits, permis et certificats.

Le nombre d'actes délivrés a été.... { en 1835, de..... 370,715
en 1834, de..... 355,166

DIFFÉRENCE en plus pour 1835..... 15,539

qui a donné une augmentation de produit de 8,449 fr.

Taxes locales.

Taxes locales.

Ces taxes ont aussi offert une augmentation de recette pour l'année 1835; elles se sont élevées à..... 581,189f

Tandis qu'elles n'étaient en 1834 que de..... 533,617

AUGMENTATION pour l'année 1835..... 47,572

IIIe PARTIE. — RECETTES ACCESSOIRES.

Produits accessoires.

Les divers droits et produits compris sous cette dénomination se sont élevés pendant l'année 1835 à la somme de..... 625,706f

Ces mêmes recettes montaient en 1834, à..... 662,415

Il y a donc pour 1835, une différence en moins de..... 36,709

qui se compose ainsi :

Diminutions sur.

Le droit de sortie des colonies françaises perçu en France.....		125
La valeur des marchandises sur lesquelles le droit a été perçu était.....	en 1835..... 42,725f en 1834..... 54,988	
Diminution en 1835.....	12,263	
Le droit de magasinage et de dépôt.....		2,167
Les recouvrements du prix des brevets de francisation des navires.....		155
Les recettes accidentelles.....		62,082
A reporter.....		64,529

	Report.....		64,529f
Augmentations sur.....	Le droit de timbre sur les expéditions et les commissions d'emploi.	12,322f	
	Le nombre d'expéditions délivrées a été..... en 1835, de.... 2,779,816 / en 1834, de.... 2,663,243		
	En plus pour 1835..... 116,573		
	Cette augmentation provient de l'accroissement que l'on a remarqué sur plusieurs droits de douanes.		27,820
	Le décime par franc revenant au trésor sur les amendes et doubles droits.....	2,920	
	La moitié réservée au trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres et sur celui des préemptions exercées au compte de l'État.	1,794	
	Les fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts.....	9,284	
	Les indemnités reçues des fabricants de soude, pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques.....	1,500	
	DIFFÉRENCE ÉGALE.....		36,709

IVe PARTIE. — TAXE DE CONSOMMATION DES SELS.

Sels.

La taxe sur les sels marins ou provenant des salines comprises dans le rayon des douanes, a frappé sur une quantité de..... 183,379,232 kilog. et a donné lieu à un recouvrement de 54,759,422 fr.

Cette même taxe n'avait porté, en 1834, que sur une quantité de..... 179,549,740

Il en ressort, pour 1835, une augmentation de..... 3,829,492 kilog. de sels mis en consommation, et un accroissement de produit de 1,243,862 fr.

On doit attribuer cette augmentation aux approvisionnements plus considérables qui ont eu lieu en 1835, en raison de la facilité des transports par eau dans l'intérieur.

Si l'on ajoute à la somme ci-dessus de 54,759,422 fr. celle de 7,356,689 fr. recouvrée par l'administration des contributions indirectes sur une quantité de 24,624,151 kilog. de sels provenant des salines de l'intérieur, on obtient une somme totale de 62,116,111 fr., pour le montant des droits perçus sur une consommation totale de 208,003,383 kilog.; ce qui représente une consommation moyenne, par individu, de 6 kilog. 38 décag. 6/10.

Ire Partie. DROITS DE DOUANES DE L'EXERCICE 1835.

DROITS PERÇUS A L'IMPORTATION.

Développement par classes de Marchandises.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
MATIÈRES ANIMALES.			
Animaux vivants..	Chevaux, mules, mulets, ânes et ânesses	3,716,865f	518,193
	Béliers, brebis, moutons et agneaux	2,308,236	662,269f
	Bœufs, taureaux, vaches, génisses et veaux	3,187,440	683,415
	Porcs et cochons de lait	1,369,770	129,758
	Autres animaux vivants	146,489	11,335
Produits et dépouilles d'animaux.	Peaux brutes et pelleteries	17,218,175	553,634
	Laines de toutes sortes	34,552,400	7,657,643
	Soies	49,669,799	165,544
	Graisses de toutes sortes	1,560,003	389,692
	Fromages	3,191,789	801,275
	Autres produits et dépouilles d'animaux	15,023,129	478,877
Pêche	Poissons d'eau douce et de mer	3,962,018	88,583
	Fanons de baleine bruts	875,350	61,104
	Autres produits de pêche	6,575,396	75,595
Substances propres à la médecine et à la parfumerie.	Sangsues	676,813	24,817
	Éponges communes et fines	581,910	80,255
	Cantharides, musc, castoréum et cornes de cerf	56,831	5,115
Matières dures à tailler.	Dents d'éléphants	471,568	57,556
	Nacre de perle	561,592	53,773
	Écailles de tortues, os et cornes de bétail	1,673,534	17,879
MATIÈRES VÉGÉTALES.			
Farineux alimentaires.	Riz	4,062,859	421,828
	Autres grains, farines et légumes secs	443,490	129,463
Fruits	de table — Citrons, oranges et leurs variétés	3,464,797	764,064
	de table — Autres	1,270,896	386,756
	oléagineux — Graine de lin	6,182,322	155,701
	oléagineux — Amandes, noix, olives et autres	1,571,724	149,862
	à distiller et à ensemencer	620,599	6,177
	A reporter	164,995,794	14,530,163

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
		Report.....	164,995,794f	14,530,163f
Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.				
Denrées coloniales.	Sucre.....	des colonies françaises.....	43,354,248	32,932,188
		étranger, brut.....	1,516,249	3,042,060
	Cacao.....		928,070	587,422
	Café.....		10,255,842	9,261,754
	Poivre et piment.....		2,322,505	700,986
	Thé.....		800,364	184,704
	Autres denrées coloniales.....		7,600,167	135,782
Sucs végétaux....	Gommes pures.....		2,045,776	198,506
	Résines indigènes. — Goudron, poix, térébenthine, etc.....		233,958	164,539
	Résineux exotiques. — Scammonée et autres.....		308,232	94,994
	Baumes. — Benjoin, Copahu et autres.....		41,510	32,785
	Sucs d'espèces particulières.	Jus de réglisse.....	269,508	144,010
		Caoutchouc, opium, manne, camphre, etc.....	374,284	59,946
	Huiles.....	d'olive..... comestibles.....	5,320,273	1,465,026
		d'olive..... pour les fabriques.....	19,427,907	7,737,852
		Volatile, de palme, de coco, de ricin, de noix, etc.....	830,768	85,193
Espèces médicinales.	Racines de salsepareille, de jalap, d'iris, de réglisse et autres.....		431,103	112,369
	Écorces de citron, d'orange, de quinquina et autres.....		1,229,144	51,814
	Herbes. — Absinthe et autres.....		11,132	3,890
	Feuilles d'oranger, de séné et autres.....		83,040	14,261
	Fleurs de lavande, d'oranger et autres.....		418,434	14,673
	Fruits. — Casse, badiane, graine de moutarde et autres.....		195,529	54,220
Bois communs....	Bois à brûler et charbon de bois.....		2,232,928	71,261
	Bois à construire, de pin, de sapin et autres.....		20,717,303	345,480
	Mâts, mâtereaux et autres bois pour la marine.....		297,382	27,763
	Bois feuillard et merrains de toute sorte.....		7,375,313	70,053
	Perches, échalas, osier, racines et bruyères à vergettes.....		132,221	5,624
	Liége en planche et ouvré.....		1,444,396	261,078
Bois exotiques....	Bois de teinture.....		2,944,445	261,495
	Bois d'ébénisterie.	Acajou.....	1,099,872	523,674
		Gayac, ébène, buis et autres.....	715,521	192,135
	Bois odorants, sassafras et autres.....		1,413	1,350
Fruits, tiges et filaments à ouvrer.	Coques de coco, joncs et roseaux.....		1,184,949	52,296
	Chanvre tillé et peigné.....		4,888,735	707,394
	Lin, en tiges brutes, tillé et peigné.....		561,754	36,260
	Coton en laine.....		67,732,115	8,287,976
		A reporter.....	374,322,184	82,452,976

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
		Report	374,322,184f	82,452,976f
		Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.		
Teintures et tannins		Garance, curcuma et quercitron	572,075	85,039
		Sumac, safran, carthame, nerprun et lichens tinctoriaux	957,694	82,263
		Noix de galle, avelanèdes et autres teintures et tannins	1,432,998	48,225
Produits et déchets divers.		Houblon	764,074	437,335
		Fourrages, légumes verts, bulbes et oignons, agarics et autres produits et déchets	1,275,138	59,205
		MATIÈRES MINÉRALES.		
Pierres, terres et autres fossiles.		Marbres de toutes sortes	493,813	360,611
		Albâtre, agates et pierres ouvrées	173,236	36,928
		Meules, matériaux et pierres et terres servant aux arts	2,400,184	179,024
		Soufre	1,877,905	258,135
		Bitumes. — Houille et autres	11,597,480	2,770,474
Métaux	Fer	Minerai, fonte brute, paille, limaille, etc.	2,543,738	1,275,610
		étiré ou laminé. — Barres, tôle, ferblanc et fil de fer	2,152,390	1,141,648
		carburé. — Acier	1,208,529	671,959
	Cuivre	pur, en masses, barres et plaques	13,808,508	161,547
		battu ou laminé et allié d'autres métaux	568,164	57,667
		Plomb, minerai et métal brut, battu ou laminé	7,986,747	958,150
		Étain, zinc, cobalt, mercure et autres métaux	13,170,986	152,835
		FABRICATIONS.		
Produits chimiques		Acides sulfurique, nitrique, arsénieux, etc	725,761	66,150
		Alcalis. — Soude, potasse, natrons, etc	2,488,419	787,405
	Sels	Nitrates de potasse et de soude	842,170	773,770
		Sulfates, tartrates, oxalate, etc.	334,742	85,098
		Sulfures, oxides, carbonate de plomb, etc	252,638	55,777
Teintures préparées		Indigo	21,375,806	643,718
		Cochenille	1,084,137	59,736
		Orseille, laque, cachou brut et autres teintures	1,026,865	126,039
		A reporter	465,436,381	93,787,324

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
		Report.....	465,436,381f	93,787,324f
Suite des FABRICATIONS.				
Couleurs.....	Noir de toute sorte.....		299,156	32,497
	Crayons simples en pierres ou composés.....		289,169	39,663
	Encre, vernis de toute sorte, stil de grain et autres couleurs.....		83,072	11,157
Compositions diverses.	Cire ouvrée, blanche, bougie de blanc de baleine et chandelles.....		16,965	4,212
	Sucre raffiné, chocolat, cacao broyé.....		20,807	6,403
	Parfumerie. — Eau de senteur, savon et pommade.....		16,003	5,355
	Amidon, épices préparées, médicaments composés, etc.....		26,992	5,262
	Tabac — Cigarres de la Havane et de l'Inde.....		194,578	"
Boissons.....	Vins de liqueur en futailles, en outres ou en bouteilles.....		332,586	181,580
	Vins ordinaires, vinaigre, cidre et bière.....		101,944	23,978
	Eaux-de-vie de mélasse, rhum et tafia.....		456,317	246,378
	Autres eaux-de-vie et liqueurs.....		25,037	13,626
	Eaux minérales.....		48,414	5,643
Vitrifications.....	Poterie de terre, de grès et porcelaine.....		136,929	80,275
	Verres et cristaux.	Miroirs grands et petits.....	422,585	131,198
		Vitrifications en grains percés pour chapelets ou broderie.....	222,154	111,903
		Bouteilles pleines, verres à lunettes, cristaux taillés, émaillés.....	75,435	29,396
Fils.....	de chanvre ou de lin de toute sorte.....		9,772,242	570,077
	de coton écru, du nº 143 et au-dessus.....		2,096,696	715,064
	de poil de chèvre.....		314,990	6,991
Tissus.....	de lin ou de chanvre.	Toile unie.... écrue, avec ou sans apprêt.....	13,250,002	2,147,240
		Toile unie.... blanche, teinte, imprimée et autre.....	933,000	182,073
		Toile croisée, coutil et autre.....	438,930	140,564
		Linge de table, dentelles, bonneterie et passementerie.....	2,358,624	224,861
	de laine. — Couvertures, tapis et passementerie.....		297,002	58,612
	de soie.....	Étoffes pures, unies et façonnées.....	1,046,420	180,340
		Gaze, crêpe, blondes, rubans et passementerie.....	1,827,672	146,317
	de coton. — Nankin des Indes et dentelles fabriquées à la main.....		25,862	10,768
	de fleuret, de poil, de crin et feutres.....		270,046	28,161
		A reporter.....	500,836,010	99,126,918

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. Valeurs.	Droits perçus. (*Decime compris.*)
		Report.....	500,836,010f	99,126,918f
		Suite des FABRICATIONS.		
Papier et ses applications.	Carton et papier de toute sorte		136,380	45,360
	Livres		872,858	28,304
	Cartes géographiques, gravures et lithographies, musique gravée		95,418	12,529
Ouvrages en matières diverses.	Chapeaux de paille, d'écorce ou de sparterie fins et grossiers		3,504,954	321,307
	Nattes ou tresses et tissus en feuilles, de paille, d'écorce et de sparte		1,629,465	121,395
	Cordages et vannerie de toute sorte		533,496	54,674
	Instruments aratoires. — Faux, faucilles et tous autres		890,297	470,287
	Limes et râpes de toute sorte		1,099,524	459,103
	Scies et outils d'acier, de cuivre, de fer, etc		473,330	274,192
	Machines et mécaniques.	Pompes à vapeur	1,037,347	340,707
		Autres	984,835	162,501
	Armes de guerre, de chasse ou de luxe et de traite		1,017,543	120,364
	Horlogerie, montres, fournitures et horloges de bois		1,559,929	155,797
	Embarcations, agrès et apparaux, câbles en fer, ancres, etc		574,662	69,811
	Bimbeloterie		218,065	92,195
	Mercerie	commune	587,097	152,808
		fine, aiguille et autre	1,885,740	165,407
	Ouvrages en bois. — Futailles vides, avirons et rames, balais, boîtes, sabots, boisseflerie et autres.		427,815	53,889
	Meubles		486,013	80,202
	Instruments d'optique, de calcul, de chirurgie et de musique		47,379	10,637
	Effets à usage et vêtements neufs de voyageurs		217,085	52,215
	Objets de collection		795,877	8,748
	Autres ouvrages en matières diverses		359,434	120,545
	TOTAL		520,270,553	102,499,895
Numéraire. — Or, argent, platine et billon			137,598,334	13,031
	TOTAL général des valeurs et des droits à l'importation		657,868,887	102,512,926

Suite des DROITS PERÇUS A L'IMPORTATION.

Développement par pays de provenance.

	DÉSIGNATION DES PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS MISES EN CONSOMMATION.						DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		MATIÈRES nécessaires à l'industrie.	OBJETS de consommation		TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	
			naturels.	fabriqués.				
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
EUROPE.	Russie	13,480,952	3,575,390	227,044	17,283,386	26,000	17,309,386	1,215,110
	Suède	4,431,539	6,273	4,980	4,442,792	"	4,442,792	1,019,567
	Norwége	10,714,180	13,648	51,546	10,779,374	97,400	10,876,774	251,722
	Danemarck	283,636	119,221	1,389	404,246	"	404,246	49,616
	Prusse	8,030,582	1,677,390	3,444,813	13,152,785	39,157	13,191,942	1,580,450
	Villes anséatiques	4,875,573	707,104	391,490	5,974,167	40,550	6,014,717	694,444
	Hollande	2,229,664	2,901,839	324,482	5,455,985	"	5,455,985	1,063,596
	Belgique	37,088,660	5,860,727	17,431,989	60,381,376	57,176,045	117,557,421	9,098,375
	Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes)	26,471,628	635,199	4,562,129	31,668,956	46,364,505	78,033,461	5,684,248
	Portugal (y compris Madère, les îles du Cap-Vert et les Açores)	841,183	384,678	43,339	1,269,200	577,460	1,846,660	215,056
	Espagne (y compris les îles Canaries)	21,324,237	2,622,032	1,563,610	25,509,879	608,800	26,118,679	4,026,002
	Autriche (y compris le royaume Lombardo-Vénitien)	4,929,882	384,774	502,812	5,817,468	"	5,817,468	182,694
	Sardaigne (île et continent)	56,772,871	9,505,588	664,202	66,942,661	1,916,428	68,859,089	7,393,740
	Deux-Siciles	7,679,659	1,191,694	94,252	8,965,605	68,200	9,033,805	1,132,803
	Toscane (Modène, Parme, États-Romains, Lucques)	5,431,802	415,992	1,626,854	7,474,648	369,580	7,844,228	1,091,899
	Suisse	9,094,326	1,508,927	3,828,146	13,431,399	4,021,126	18,452,525	1,194,832
	Allemagne	18,520,851	3,324,570	4,385,466	26,230,887	4,159,763	30,390,650	4,060,008
	Grece (y compris les îles de l'Archipel)	292,849	932	3,070	296,851	447,780	744,631	47,245
	Turquie (y compris les îles de l'Archipel)	16,118,322	25,768	20,214	16,164,304	2,473,440	18,637,744	2,194,328
AFRIQUE.	Égypte	3,480,403	4,966	6,183	3,491,552	1,564,400	5,055,952	455,425
	Alger	1,711,679	9,443	40,302	1,761,424	135,470	1,896,894	371,689
	États barbaresques	7,064,599	105,145	5,856	7,175,600	641,732	7,817,332	1,631,659
	Possessions anglaises (Cap de Bonne-Espérance et île Maurice)	71,103	146,277	3,185	220,565	650	221,215	228,901
	Autres comptoirs de la côte d'Afrique	216,300	13,941	728	230,969	"	230,969	32,908
	A reporter	261,156,480	35,141,518	39,228,081	335,526,079	120,728,486	456,254,565	44,916,317

DÉSIGNATION DES PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS MISES EN CONSOMMATION.						DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
	MATIÈRES nécessaires à l'industrie.	OBJETS de consommation naturels.	OBJETS de consommation fabriqués.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Report	261,156,480	35,141,518	39,228,081	335,526,079	120,728,486	456,254,565	44,916,317
ASIE. — Indes. — Comptoirs anglais et Nouvelle-Galles du Sud	22,028,454	1,817,583	136,648	23,982,685	121,560	24,104,245	1,817,497
ASIE. — Indes. — Comptoirs hollandais	276,319	1,302,472	7,875	1,586,666	5,400	1,592,066	756,499
ASIE. — Indes. — Comptoirs français	119,456	42,424	5,721	167,601	25,000	192,600	42,446
ASIE. — Chine	393,331	706,056	117,701	1,217,088	"	1,217,088	208,358
ASIE. — Cochinchine, Philippines et les îles de l'Océanie	575,028	711,081	6,780	1,292,889	11,000	1,303,889	457,669
AMÉRIQUE. — États-Unis	68,700,560	2,121,019	723,771	71,545,350	5,199,216	76,744,566	8,692,920
AMÉRIQUE. — Haïti	1,596,230	3,143,325	1,045	4,740,600	11,200	4,751,800	4,359,311
AMÉRIQUE. — Possessions anglaises (Canada, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Antilles et Guiane)	26,063	58,782	"	84,845	"	84,845	74,070
AMÉRIQUE. — Possessions espagnoles (Cuba, Porto-Rico)	1,123,897	2,356,291	216,965	3,697,153	300,125	3,997,278	3,927,772
AMÉRIQUE. — Possessions danoises (Saint-Thomas)	534,682	247,919	7,837	790,438	26,540	816,978	260,053
AMÉRIQUE. — Possessions hollandaises (St-Eustache, Curaçao, Guiane)	8,951	"	9	8,960	"	8,960	740
AMÉRIQUE. — Possessions suédoises (Saint-Barthélemy)	"	"	"	"	"	"	"
AMÉRIQUE. — Brésil	4,598,989	778,363	12,573	5,389,925	640,260	6,020,185	1,037,606
AMÉRIQUE. — Mexique	1,888,579	1,038,608	9,533	2,936,720	3,652,182	6,588,902	200,867
AMÉRIQUE. — Guatimala	1,025	704	"	1,765	"	1,765	945
AMÉRIQUE. — Colombie	329,043	221,147	583	550,773	57,238	608,011	248,492
AMÉRIQUE. — Pérou (Bas-Pérou)	453,940	71,551	260	525,751	250,706	776,457	68,575
AMÉRIQUE. — Bolivia (Haut-Pérou)	"	1,024	"	1,024	"	1,024	626
AMÉRIQUE. — Chili	1,708,218	15,136	1,913	1,725,267	5,108,590	6,833,857	371,389
AMÉRIQUE. — Rio de la Plata (Montevideo et Buenos-Ayres)	5,496,151	21,282	16,219	5,533,652	241,900	5,775,552	259,792
COL. FRANÇAISES. — Guadeloupe	278,405	18,519,162	7,996	18,805,563	304,900	19,110,463	14,785,184
COL. FRANÇAISES. — Martinique	454,641	13,711,274	15,218	14,181,133	429,246	14,610,379	10,904,208
COL. FRANÇAISES. — Bourbon	192,748	14,155,252	36,827	14,384,827	336,759	14,721,586	7,990,759
COL. FRANÇAISES. — Sénégal	2,476,809	372	5,336	2,482,517	123,290	2,605,807	141,926
COL. FRANÇAISES. — Cayenne	592,322	1,271,822	6,579	1,870,723	12,400	1,883,123	968,364
COL. FRANÇAISES. — Saint-Pierre et Miquelon et Pêche française	3,251,338	3,847,245	17,067	7,115,650	12,336	7,127,986	10,410
ÉPAVES et sauvetages	37,090	3,235	84,584	124,909	"	124,909	10,131
TOTAUX	378,298,749	101,304,683	40,667,121	520,270,553	137,598,334	657,868,887	102,512,926

DROITS PERÇUS A L'EXPORTATION.

Développement par classes de Marchandises.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		MARCHANDISES FRANÇAISES exportées. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
	MATIÈRES ANIMALES.		
Animaux vivants..	Chevaux, juments et poulains	1,182,720f	18,536f
	Mules et mulets	3,225,300	18,212
	Moutons de toute espèce	413,817	6,482
	Bœufs, taureaux, vaches, veaux et génisses	1,452,175	9,439
	Porcs et cochons de lait	895,310	8,548
	Autres animaux vivants	447,824	2,092
Produits et dépouilles d'animaux.	Viandes fraiches, salées et apprêtées	2,196,294	8,032
	Peaux brutes et pelleteries	358,047	14,128
	Soies écrues, teintes et bourre de soie	2,239,385	42,955
	Beurre frais ou salé	1,288,805	3,249
	Œufs de volaille et de gibier	3,829,284	104,788
	Autres produits et dépouilles d'animaux	2,752,337	17,244
Pêche	Poissons de mer	304,603	"
	Corail brut et perles fines	771,339	20
	Huitres, moules, graisse de poisson, blanc et fanons de baleine, etc	50,427	138
Substances propres à la médecine et à la parfumerie.	Sangsues et cantharides	44,286	570
	Vessies de cerf et autres	124,650	57
	Antale, cornes de cerf et éponges	132,512	104
Matières dures à tailler.	Dents d'éléphant et écailles de tortue	50,147	2
	Cornes de bétail, brutes et en feuilles	4,421	706
	MATIÈRES VÉGÉTALES.		
Farineux alimentaires.	Froment, grains et farines	3,210,632	35,410
	Seigle, maïs et orge	900,393	9,166
	Sarrasin, avoine et autres céréales	362,027	1,959
	Marrons, châtaignes, pommes de terre et légumes secs	879,855	7,962
	Pain et biscuit de mer	495,875	714
	Pâtes d'Italie et autres pâtes granulées	132,373	408
	Riz, gruaux et fécules, alpiste et millet et autres farineux	51,108	524
	A reporter	27,795,946	311,445

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES FRANÇAISES exportées. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
		Report	27,795,946f	311,445f
Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.				
Fruits	de table	frais	424,535	5,473
		secs ou tapés	2,820,859	10,227
		confits	799,759	1,971
	Oléagineux	Amandes	1,328,353	35,518
		Noix, noisettes, avelines et autres	403,941	6,842
	à distiller et à ensemencer		1,705,835	3,731
Denrées coloniales	Mélasse		1,321,741	69
	Vanille		867,750	10
	Sirops, confitures et bonbons		342,623	421
	Tabac en feuilles ou en côtes		121,369	1,638
	Sucre, café, cacao, girofle, poivre et autres denrées coloniales		66,676	92
Sucs végétaux	Résines indigènes	Poix ou galipot, brai gras et goudron	63,158	4,912
		Térébenthine liquide et compacte, brai sec, colophane et résine d'huile	90,763	7,261
		Essence de térébenthine	993,400	7,722
	Gommes pures, résineux exotiques, baumes et sucs d'espèces particulières		71,455	65
	Huiles	volatiles	4,486,700	977
		de graines grasses	911,865	2,038
		d'olive	1,625,008	270
		de faîne, de noix, d'amande et d'autres fruits	55,383	146
Espèces médicinales.	Racines. — Rhubarbe, salsepareille, jalap, réglisse et autres		250,287	223
	Écorces de quinquina et autres, herbes médicinales, feuilles d'oranger et autres		33,450	65
	Fleurs de lavande, d'oranger et autres		151,273	235
	Fruits. — Graine de moutarde et autres, et lichens médicinaux		41,444	151
Bois communs	Bois à brûler et charbon de bois		79,452	1,245
	Bois à construire bruts, équarris à la hache ou sciés		1,593,486	4,851
	Mâts, mâtereaux et autres bois pour la marine		21,648	2,748
	Bois feuillards et merrains de chêne		353,574	1,016
	Perches à houblon et autres		153,706	11,188
	Échalas, bois en éclisses, osier en bottes, bruyères et racines à vergettes		15,968	1,036
	Liége en planches et ouvré		681,144	2,119
Bois exotiques	Bois de teinture. — Fernambouc et autres		38,917	522
	Bois d'ébénisterie. — Gaïac, ébène, buis, acajou et autres		10,355	486
	Bois odorants. — Sassafras et autres		329	"
		A reporter	49,722,152	426,713

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES FRANÇAISES exportées. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
		Report	49,722,152f	426,713f
Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.				
Fruits, tiges et filaments à ouvrer.	Joncs et roseaux, écorces de tilleul pour cordages		32,673	215
	Coton en laine et en feuilles cardées et gommées. Ouate		104,354	266
	Chanvre en tiges brutes, tillé ou peigné		202,480	653
	Lin en tiges brutes, tillé ou peigné		927,924	2,230
Teintures et tannins.	Garance	en racines sèches ou alizari	1,185,436	17,387
		moulue ou en paille	9,997,924	54,993
	Écorces	de Chêne-liége	976,686	10,745
		de pin moulues et écorces à tan non moulues	42,273	386
	Safran		540,950	925
	Gaude, pastel, sumac, noix de galle et autres teintures et tannins		60,845	2,363
Produits et déchets divers.	Plans d'arbres		112,274	1,031
	Légumes verts, salés ou confits		128,282	1,430
	Fourrages. — Foin, paille, herbes de pâturage, son, etc		60,671	7,580
	Truffes, champignons, morilles et mousserons		232,200	84
	Chardons cardières		1,217,046	25,099
	Racines de chicorée, sèches, non torréfiées		326,510	1,796
	Tourteaux de graines oléagineuses		627,611	28,765
	Houblon, bulbes et oignons, agaric amadouvier et autres produits et déchets		90,963	670
MATIÈRES MINÉRALES.				
Pierres, terres et autres fossiles.	Marbre, albâtre, agates et pierres ouvrées		523,472	1,065
	Meules à moudre ou à aiguiser		239,550	5,440
	Matériaux	Plâtre brut ou préparé	110,699	11,336
		Ardoises	470,060	1,926
		Carreaux de terre, briques et tuiles	395,180	1,494
		Chaux, moellons et autres matériaux	357,928	3,280
	Pierres et terres servant aux arts et métiers.	Pierres à feu	233,251	5,100
		Derle ou terre à porcelaine, et sable à verre et à faïence	34,071	4,289
		Autres pierres et terres	309,479	5,368
	Marne et cendres de houille		595,467	6,551
	Soufre		562,648	213
	Bitumes	Houille et coak	347,913	2,166
		Asphalte, succin, jais et pétrole	651,675	992
	Charrée, groisil ou verre cassé et mastic bitumineux		15,649	975
		A reporter	71,436,296	633,526

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES FRANÇAISES exportées. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris*).
		Report.....	71,436,296f	633,526f
Suite des MATIÈRES MINÉRALES.				
Métaux.....	Or battu en feuilles, tiré, laminé ou filé sur soie.....		2,447,078	1,026
	Fer de toute sorte.....		559,836	5,928
	Cuivre pur, allié, doré et argenté.....		1,257,447	2,591
	Plomb et étain.....		330,528	428
	Zinc.....		153,115	432
	Argent, antimoine, mercure et autres métaux.....		125,918	1,018
FABRICATIONS.				
Produits chimiques.	Acides.....	Tartarique et oxalique.....	441,083	1,295
		Sulfurique, nitrique, phosphorique et autres.....	448,771	446
	Alcalis. — Potasse, soude et natrons.....		195,236	1,778
	Sels.....	Sel de marais ou de saline.....	2,527,954	7,008
		Sulfates.. de soude, de potasse et de magnésie.....	405,714	3,679
		Sulfates.. d'alumine, de cuivre, de zinc et de fer.....	398,458	2,216
	Chlorure de chaux.....		435,977	1,055
	Tartrates. Acide de potasse.	Lie de vin et tartre brut.....	127,918	12,488
		Crême de tartre.....	793,863	2,490
	Acétate de cuivre, cristalisé ou non, vert de gris.....		1,386,945	14,446
	Sulfures, carbonates, oxides et autres produits chimiques.....		307,964	2,095
Teintures préparées.	Cochenille, kermès, laque, indigo et pâte de pastel.....		219,015	533
	Rocou, orseille, maurelle, bleu de Prusse et autres teintures.....		296,396	2,379
Couleurs.....	Carmin fin et commun.....		1,109,640	46
	Crayons et encre à écrire ou à imprimer.....		341,782	152
	Noir et vernis de toute sorte.....		288,639	1,537
	Autres couleurs sèches et liquides.....		453,823	1,220
Compositions diverses.	Sucre raffiné en pains, en poudre ou candi.....		5,044,414	4
	Tabac fabriqué ou seulement préparé.....		189,453	167
	Savons ordinaires, rouges, blancs, marbrés ou noirs.....		1,440,383	231
	Cire ouvrée blanche ou jaune.....		311,988	99
	Chandelles.....		1,041,663	359
	Parfumerie. — Poudre à poudrer et autres.....		7,980,516	22,120
	Médicaments composés.	Eaux distillées.....	291,580	1,189
		Autres.....	1,902,940	3,247
	Épices préparées, chicorée moulue, amidon, poudre à tirer, bougie de blanc de baleine, fanons de baleine apprêtés, chocolat et cacao broyé.....		317,379	703
		A reporter.....	105,009,712	727,931

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES FRANÇAISES exportées. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
		Report.....	105,009,712f	727,931f
		Suite des FABRICATIONS.		
Boissons.....	Vins ordinaires...	de la Gironde.....	26,528,829	5,924
		d'ailleurs.....	20,135,705	10,390
	Vins de liqueur.....		3,828,839	416
	Vinaigres.....		906,259	286
	Cidre, poiré, verjus, bière ou hydromel.....		492,909	485
	Eaux-de-vie.....	de vin.....	14,937,883	19,650
		de grains, de cerises et de mélasse (rhum et tafia).....	208,052	60
	Liqueurs.....		1,018,599	2,852
	Eaux minérales gazeuses et autres.....		1,712	42
Vitrifications.....	Poterie de terre grossière, faïence et poterie de grès.....		591,244	5,606
	Porcelaine.....		7,918,606	10,339
	Miroirs grands et petits.....		1,426,148	3,535
	Bouteilles.....	pleines.....	3,102,793	101,968
		vides.....	721,632	6,417
	Verrerie et cristaux.....		3,752,555	12,334
	Verres à lunettes et à cadran, et vitrifications taillées en pierres à bijoux et en grains percés....		84,348	152
Fils.....	Fil de lin et de chanvre de toute sorte.....		1,476,702	603
	Fil de coton.....		282,348	51
	Fil de laine blanche ou teinte.....		806,932	5
	Fil de poil de chèvre et ouvrages en poil autres que les tissus.....		153,470	44
Tissus de lin ou de chanvre.	Toile unie.....	écrue avec ou sans apprêt.....	6,108,466	611
		blanche, teinte, imprimée, cirée et peinte.....	4,570,860	432
	Toile croisée et linge de table ouvré et damassé.....		1,149,116	310
	Batiste et linon.....		17,636,000	301
	Dentelles et tulle.....		935,870	367
	Passementerie, rubannerie, bonneterie et étoffes mélangées.....		365,316	61
Tissus de laine.	Couvertures et tapis.....		2,574,039	145
	Draps.....		17,400,285	263
	Casimirs, mérinos et étoffes diverses.....		10,512,306	301
	Châles brochés et façonnés.....		2,071,842	294
	Bonneterie, passementerie et rubannerie de pure laine.....		1,792,704	671
	Étoffes mélangées.....		4,015,726	180
Tissus de poil et de crin.	Châles et étoffes de cachemire.....		737,400	42
	Tous autres.....		235,184	363
		A reporter.....	263,490,391	913,431

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.				MARCHANDISES FRANÇAISES exportées. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
			Report.....	263,490,391f	913,431f
Suite des FABRICATIONS.					
Tissus (Suite)	de soie..	Étoffes pures.....	unies.....	63,286,080	11,507
			façonnées.....	25,989,936	4,444
		Étoffes mêlées de fil ou d'autres matières.....		6,022,920	1,652
		Gaze et crêpe.....		5,460,576	1,215
		Tulle et dentelles dites *blondes*.....		1,304,726	2,368
		Bonneterie et passementerie de toute sorte.....		7,645,675	1,859
		Rubans, même de velours.....		33,216,000	6,054
		Chapeaux de soie.....		1,052,380	3,565
	de fleuret.	Étoffes, châles et mouchoirs façon cachemire.....		194,960	53
		Tous autres.....		315,232	160
	de coton.	Toiles, percales et calicots.....	écrus et blancs.....	2,908,860	376
			teints et imprimés.....	41,348,190	1,027
		Châles et mouchoirs.....		6,476,704	309
		Mousseline.....		1,363,650	26
		Draps, velours et couvertures.....		1,210,444	123
		Étoffes croisées, printanières et linge de table.....		2,797,592	157
		Dentelles, tulle et gaze.....		3,163,503	36
		Bonneterie, passementerie et rubannerie.....		823,188	196
		Étoffes mélangées.....		1,516,600	320
	Feutres.—	Chapeaux fins, communs et shakos.....		1,054,863	5,353
Papier et ses applications.....		Carton en feuilles, ou moulé, coupé et assemblé.....		320,550	554
		Papier.....	blanc ou rayé pour musique.....	3,102,402	12,530
			à pâtes de couleur ou colorié, en rames ou en mains.....	201,645	1,014
			peint, en rouleaux, pour tentures.....	2,241,692	4,817
		Livres.....	en langues mortes ou étrangères.....	465,038	718
			en langue française.....	3,686,005	7,848
		Cartes à jouer et cartes géographiques.....		199,440	326
		Gravures, lithographies et musique gravée.....		2,675,413	926
			A reporter.....	483,534,655	982,964

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES FRANÇAISES exportées. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
		Report.....	483,534,655f	982,964f
Suite des FABRICATIONS.				
Ouvrages en matières diverses..	Peaux préparées.....	tannées et corroyées.....	4,835,235	2,086
		maroquinées et vernissées.....	1,417,470	534
		mégissées, chamoisées et autres.....	696,896	382
	Peaux et pelleteries ouvrées.	gants.....	9,604,480	664
		autres ouvrages.....	9,614,847	1,185
	Chapeaux de paille, d'écorce ou de sparterie.....		1,335,634	2,025
	Vannerie brute, pelée ou coupée.....		1,043,428	696
	Cordages de chanvre et d'autres végétaux.....		907,257	630
	Limes, râpes, scies et outils de fer, d'acier ou de cuivre.....		346,943	788
	Ouvrages.....	en fonte.....	593,237	2,615
		en fer, tôle, fer-blanc et acier.....	1,289,224	1,743
		en cuivre, laiton et bronze, dorés, argentés et autres.....	2,292,966	6,829
		en plomb, étain et zinc.....	174,663	359
	Orfévrerie d'or, d'argent et de vermeil.....		962,617	6,777
	Bijouterie d'or et d'argent.....		2,289,668	1,910
	Plaqués.....		4,047,970	13,138
	Machines et mécaniques.....		1,775,341	4,664
	Armes.....	de guerre et de traite.....	318,524	2,696
		de chasse ou de luxe.....	600,786	1,429
	Horlogerie.....		6,689,597	9,138
	Coutellerie.....		1,526,640	1,268
	Voitures et sellerie.....		1,060,361	4,675
	Embarcations. — Bâtiments en état de servir, voiles, ancres et câbles en fer.....		843,907	4,644
	Ouvrages en bois.....	futailles vides.....	159,472	10,639
		balais communs, boissellerie et autres ouvrages.....	454,179	1,904
	Meubles.....		1,907,537	4,744
	Tabletterie de toute sorte.....		1,110,567	795
	Parapluies et parasols en soie et autres.....		1,617,918	2,186
	Bimbeloterie.....		520,540	1,239
	Mercerie.....	commune.....	8,075,088	13,707
		fine.....	3,507,170	5,318
	Modes.....		4,624,551	12,113
	Articles divers de l'industrie parisienne.....		8,502,945	22,362
	Instruments d'optique, de calcul, de chirurgie et de chimie.....		334,986	901
	Instruments de musique.....		730,240	2,991
	Effets à usage, linge et habillements.....		6,419,460	1,260
	Objets de collection.....		1,076,358	2,917
	Autres ouvrages en matières diverses.....		670,276	4,342
		TOTAL.....	577,413,633	1,141,257
Numéraire. — Or et argent brut, en masses ou lingots et monnaies.....			82,621,609	13,848
		TOTAL GÉNÉRAL des valeurs et des droits à l'exportation....	660,035,242	1,155,105

Suite des DROITS PERÇUS A L'EXPORTATION.

Développement par pays de destination.

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.		VALEURS EXPORTÉES. PRODUITS naturels.	OBJETS manufacturés.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
EUROPE	Russie	3,705,888	5,100,249	8,806,137	"	8,806,137	28,619
	Suède	719,770	347,584	1,067,354	"	1,067,354	3,664
	Norwége	1,207,135	351,583	1,558,718	"	1,558,718	4,459
	Danemarck	1,095,874	764,070	1,859,944	"	1,859,944	6,430
	Prusse	5,722,022	2,856,482	8,578,504	3,300	8,581,804	34,854
	Villes anséatiques	6,372,003	5,868,488	12,240,491	"	12,240,491	22,828
	Hollande	8,936,971	7,251,581	16,188,552	14,000	16,202,552	25,474
	Belgique	11,997,382	22,908,803	34,906,185	12,174,080	47,080,265	120,629
	Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes)	26,225,653	33,462,510	59,688,163	18,753,100	78,441,263	273,008
	Portugal (y compris Madère, les îles du Cap-Vert et les Açores)	681,197	4,888,658	5,569,855	"	5,569,855	9,005
	Espagne (y compris les îles Canaries)	6,948,700	32,986,326	39,935,026	25,641,200	65,576,226	90,760
	Autriche (y compris le royaume Lombardo-Vénitien)	1,565,899	1,581,724	3,147,623	65,400	3,213,023	13,306
	Sardaigne (île et continent)	7,143,351	19,453,668	26,597,019	7,420,389	34,017,408	53,253
	Deux-Siciles	967,161	1,976,078	2,943,239	3,187,300	6,130,539	8,401
	Toscane (Modène, Parme, États-Romains, Lucques)	2,087,527	4,377,009	6,464,536	670,400	7,134,936	21,739
	Suisse	10,664,896	22,176,246	32,841,142	6,901,000	39,742,142	97,315
	Allemagne	4,638,586	27,847,445	32,486,031	389,700	32,875,731	44,145
	Grèce (y compris les îles de l'Archipel)	491,271	1,048,371	1,539,642	21,400	1,561,042	1,461
	Turquie (y compris les îles de l'Archipel)	1,088,493	9,413,201	10,501,694	429,800	10,931,494	12,144
AFRIQUE	Égypte	244,379	1,300,481	1,544,860	407,000	1,951,860	2,991
	Alger	3,411,070	3,871,540	7,282,610	1,266,740	8,549,350	15,045
	États-Barbaresques	136,374	1,539,669	1,676,043	1,160,000	2,836,043	1,944
	Possessions anglaises (cap de Bonne-Espérance et île Maurice)	1,384,847	1,557,033	2,941,880	444,600	3,386,480	6,639
	Autres comptoirs de la côte d'Afrique	191,749	173,029	364,778	90,000	454,778	2,895
	A reporter	107,628,198	213,101,828	320,730,026	79,039,409	399,769,435	901,008

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.			VALEURS EXPORTÉES. PRODUITS naturels.	OBJETS manufacturés.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
			fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
		Report	107,628,198	213,101,828	320,730,026	79,039,409	399,769,435	901,008
Asie	Indes.-Comptoirs.	Anglais et Nouvelle-Galles du Sud.	1,716,105	2,423,795	4,139,900	97,200	4,237,100	13,077
		Hollandais	87,452	151,570	239,022	1,388,600	1,627,622	628
		Français	138,426	144,775	283,201	//	283,201	21
	Chine		2,592	122,280	124,872	//	124,872	73
	Cochinchine, Philippines et les îles de l'Océanie		155,538	475,707	631,245	34,000	665,245	1,183
Amérique	États-Unis		17,974,749	127,276,396	145,251,145	900,000	146,151,145	151,258
	Haïti		675,522	4,361,452	5,036,974	274,000	5,310,974	9,190
	Possessions	anglaises (Canada, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Antilles et Guiane)	65,752	31,864	97,616	//	97,616	216
		espagnoles (Cuba, Porto-Rico)	1,449,843	6,169,279	7,619,122	231,000	7,850,122	12,155
		danoises (Saint-Thomas)	453,456	2,347,340	2,800,796	258,000	3,058,796	5,022
		hollandaises (Saint-Eustache, Curaçao, Guiane)	//	3,120	3,120	//	3,120	28
		suédoises (Saint-Barthélemy)	390	275	665	//	665	3
	Brésil		3,267,843	13,096,180	16,364,023	22,800	16,386,823	25,148
	Mexique		1,008,215	12,057,220	13,065,435	//	13,065,435	15,996
	Guatimala		1,681	118,463	120,144	//	120,144	250
	Colombie		157,713	620,389	778,102	//	778,102	1,494
	Pérou (Bas-Pérou)		107,879	912,865	1,020,744	//	1,020,744	1,273
	Bolivia (Haut-Pérou)		34,850	144,576	179,426	//	179,426	109
	Chili		905,880	4,784,317	5,690,197	//	5,690,197	9,084
	Rio de la Plata (Montevideo et Buenos-Ayres)		747,499	2,723,374	3,470,873	55,000	3,525,873	7,405
Colonies françaises.	Guadeloupe		4,822,232	11,539,797	16,362,029	//	16,362,029	99
	Martinique		5,129,934	11,528,964	16,658,898	//	16,658,898	82
	Bourbon		2,485,779	5,098,996	7,584,775	150,700	7,735,475	118
	Sénégal		692,767	1,872,579	2,565,346	//	2,565,346	77
	Cayenne		496,508	1,504,029	2,000,537	50,000	2,050,537	8
	Saint-Pierre et Miquelon et Pêche française		1,958,293	2,637,107	4,595,400	120,900	4,716,300	100
	Totaux		152,165,096	425,248,537	577,413,633	82,621,609	660,035,242	1,155,105

DROITS DIVERS DE DOUANES.

DÉSIGNATION DES DROITS.		MONTANT DES DROITS. (*Décime compris, pour ceux qui en sont passibles.*)	TOTAL PAR NATURE de droits.
Droit de transit		50,356f 69c	50,356f 69c
Droit sur les marchandises réexportées d'entrepôt		78,106 54	78,106 54
Droit sur les marchandises françaises réimportées de l'étranger		789 69	789 69
Droit perçu à l'entrée des voitures de voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation (Montant des consignations 208,140 fr.)	52,035 10	68,490 73
	Trois-quarts des mêmes consignations, lorsque la réexportation n'a pas eu lieu dans les délais prescrits	16,455 63	
	Total		197,743 65

IIe Partie. — DROITS DE NAVIGATION DE L'EXERCICE 1835.

Développement par nature de droit.

DÉSIGNATION DES DROITS.		NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
			Ton.				
Droit de francisation.	Bâtiments au-dessous de 100 tonneaux	688	14,392	0f 09c	.....	1,430f 16c	6,076f 56c
	——— de 100 tonneaux inclus à 200 exclus	93	.....	.....	18f 00c	1,841 40	
	——— de 200 tonneaux inclus à 300 exclus	60	.....	.....	24 00	1,584 00	
	——— de 300 tonneaux inclus à 400 exclus	17	.....	.....	30 00	561 00	
	——— de 400 tonneaux inclus à 500 exclus	10	.....	.....	36 00	396 00	
	——— de 500 tonneaux inclus à 600 exclus	4	.....	.....	42 00	184 80	
	——— de 1,000 tonneaux inclus à 1,100 exclus	1	.....	.....	72 00	79 20	
	Total	873	14,392				

		NOMBRE des endossements.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau et pour chaque endossement.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
			Ton.				
Droit de transfert.	Bâtiments au-dessous de 100 tonneaux	864	27,587	0f 06c	.....	1,830 97	3,995 77
	——— de 100 tonneaux et au-dessus	328	.....	.....	6f 00c	2,164 80	
	Total	1,192	27,587				
						A reporter	10,072 33

DÉSIGNATION DES DROITS.	NOMBRE de BÂTIMENTS.	TONNAGE total des BÂTIMENTS.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL PAR NATURE de droit.
Report.....	.....	.....	.....	.....	10,072f 33c
		ton.			
Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments — français — au-dessus de 30 tonneaux, venant — d'un port français situé dans la même mer, ou petit cabotage.....	7,464	512,264	0f 22c 1/2	126,868f 84c	
	1,283	93,995	0 15 *	15,521 20	
d'un port français situé dans une autre mer, ou grand cabotage.....	700	86,049	0 30	28,405 53	
	177	27,449	0 20 *	6,040 96	
des colonies ou comptoirs français dans les Deux-Indes.....	77	17,815	0 45	8,819 28	
	236	60,279	0 30 *	19,893 83	
de tout tonnage, venant des ports d'Angleterre ou des possessions de ce royaume en Europe.....	1,481	54,206	1 00	(1) 59,751 37	
	70	2,819	0 66 2/3*	2,068 56	
étrangers.. — pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	1,758	240,763	3 75	993,181 33	1,626,460 33
	458	77,625	2 50 *	213,472 93	
soumis aux mêmes droits que les bâtiments français.....	11	1,177	0 22 1/2	291 34	
bâtiments anglais venant des ports d'Angleterre ou des possessions de ce royaume en Europe.....	1,876	97,550	1 00	107,328 05	
	876	55,182	0 66 2/3*	40,484 09	
smogleurs de 30 tonneaux et au-dessous.....	229	2,522	1 25	3,467 82	
à destination de l'étranger, en relâche forcée..... — sur lest....	3	338	0 25	93 09	
chargés....	17	1,403	0 50	772 11	
Total.....	16,716	1,331,436			
Droit spécial sur les navires américains et mexicains (non passible du décime).....	24	4,721	5 00	23,605 84	289,128 39
	30	6,494	3 62 1/2 **	23,543 43	
	181	74,455	3 25 **	241,979 12	
Total.....	235	85,670			
A reporter.....					1,925,661 05

* Simple droit de tonnage perçu dans les ports de Bordeaux, de Marans, du Havre et de Boulogne, où la perception du demi-droit est suspendue temporairement.

** Réduction sur le droit de 5 francs pour prélèvement du droit de péage, savoir :
A Bordeaux de 1 franc 37 centimes 1/2,
Et au Havre de 1 franc 75 centimes.

(1) Les différences en plus résultent, 1° de sommes perçues en trop à Ajaccio et à Paimbœuf sur des bâtiments auxquels on a appliqué le droit de 1f 50c, plus le décime, au lieu du droit de 1f; 2° de forcement du décime sur un grand nombre de perceptions.

DÉSIGNATION DES DROITS.					NOMBRE DE BÂTIMENTS à l'entrée.	NOMBRE DE BÂTIMENTS à la sortie.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
									fr. c.
				Report.....	.....	.....	.....	.....	1,925,661 05
Droit d'expédition pour entrée et sortie des bâtiments.	français..	de 150 tonneaux inclus et au-dessous.....		pour entrée.	10,679	.....	1f 00c	11,746f 90c	
				pour sortie.	.....	10,944	1 00	12,038 40	
		de 150 tonneaux exclus à 300 inclus.....		pour entrée.	663	.....	3 00	2,187 90	
				pour sortie.	.....	750	3 00	2,475 00	
		au-dessus de 300 tonneaux.....		pour entrée.	119	.....	7 50	981 75	
				pour sortie.	.....	144	7 50	1,188 00	
	étrangers.	pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	de 200 tonneaux et au-dessous.....	pour entrée.	1,572	.....	9 00	15,562 80	92,998 95
				pour sortie.	.....	1,570	9 00	15,543 00	
			au-dessus de 200 tonneaux.....	pour entrée.	534	.....	18 00	10,573 20	
				pour sortie.	.....	558	18 00	11,048 40	
		assujettis aux mêmes droits que les bâtiments français (*anglais, américains, espagnols, mexicains*).....	de 150 tonneaux inclus et au-dessous.....	pour entrée.	2,398	.....	1 00	2,637 80	
				pour sortie.	.....	2,400	1 00	2,640 00	
			de 150 tonneaux exclus à 300 inclus.....	pour entrée.	274	.....	3 00	904 20	
				pour sortie.	.....	257	3 00	848 10	
			au-dessus de 300 tonneaux.....	pour entrée.	163	.....	7 50	1,344 75	
				pour sortie.	.....	155	7 50	1,278 75	
				Total.....	16,402	16,778			
				A reporter.....					2,018,660 00

DÉSIGNATION DES DROITS.			NOMBRE de CONGÉS.	QUOTITÉ DU DROIT par congé.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL PAR NATURE de droit.
	Report.....		.....	.....	.....	2,018,660f 00c
DROIT DE CONGÉ des bâtiments français.	de 30 tonneaux et au-dessus.....		15,179	6f 00c	100,181f 50c	114,556 30
	au-dessous de 30 tonneaux.....	pontés.....	2,700	3 00	8,910 00	
		non pontés.....	4,968	1 00	5,464 80	
	TOTAL.....		22,847			
			NOMBRE de passe-ports.	QUOTITÉ du droit par passe-port.		
DROIT DE PASSE-PORT des bâtiments étrangers.....			8,744	1f 00c	9,618 40	9,618 40
			NOMBRE d'actes.	QUOTITÉ du droit par acte.		
DROITS D'ACQUITS, PERMIS ET CERTIFICATS relatifs aux cargaisons des bâtiments.	français.....		311,229	0f 50c	171,176 00	216,786 40
	étrangers.....	pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	23,442	1 00	25,786 20	
		assujettis aux mêmes droits que les bâtiments français.....	36,044	0 50	19,824 20	
	TOTAL.....		370,715			
TAXES LOCALES.....	Taxe perçue à La Rochelle pour l'entretien du bassin à flot.....				7,475 07	581,189 18
	Taxe perçue au Havre pour l'entrée et le séjour des navires dans les bassins à flot.....				13,540 86	
	Droit de péage perçu à Boulogne pour subvenir à l'amélioration du port.....				26,864 18	
	Droit de péage perçu au Havre pour subvenir à l'achèvement du port.....				438,932 98	
	Droit de péage perçu à Marans pour subvenir à l'amélioration de la navigation de la Sèvre niortaise.....				155 71	
	Droit de péage perçu à Bordeaux pour subvenir aux travaux du port.....				94,220 38	
	TOTAL des droits de navigation.....					2,940,810 28

IIIe PARTIE. — RECETTES ACCESSOIRES DE DOUANES. — EXERCICE 1835.

Développement par nature de recettes.

DÉSIGNATION DES DROITS.		NOMBRE d'expéditions.	MONTANT DES DROITS perçus.	TOTAL PAR NATURE de droit.
DROIT DE TIMBRE sur les expéditions et sur les commissions d'emplois	à 75c.	213,533	(1) 160,150f 25c	351,727f 20c
	à 25	316,314	79,078 50	
	à 5	2,249,969	112,498 45	
	TOTAL	2,779,816		

(1) La différence en plus provient de ce qu'au bureau de Strasbourg le prix d'un timbre a été compté à 1 fr. 25 cent. au lieu de 75 cent.

		VALEURS des marchandises.	QUOTITÉ du droit.		
DROITS DE SORTIE des colonies françaises, perçus en France	de Bourbon et du Sénégal	2,690f	2 p. 0/0	53 81	449 90
	de la Martinique et de la Guadeloupe	39,148	1 p. 0/0	391 48	
	de Cayenne	887	1/2 p. 0/0	4 61	
	TOTAL	42,725			

DROIT de magasinage et de dépôt	10,371 26	10,371 26
DÉCIME par franc revenant au trésor sur les amendes et doubles droits	32,107 21	32,107 21
MOITIÉ réservée au trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres et sur celui des préemptions exercées au compte de l'État	2,662 85	2,662 85
FONDS reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832	162,491 69	162,491 69
INDEMNITÉS reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	49,500 00	49,500 00
RECOUVREMENT du prix des brevets de francisation des navires	797 78	797 78
RECETTES accidentelles	15,598 22	15,598 22
TOTAL des recettes accessoires		625,706 11

IVe PARTIE. — TAXE DE CONSOMMATION DES SELS. — EXERCICE 1835.

		QUANTITÉS LIVRÉES à la consommation. (*Poids net.*)	QUOTITÉ DU DROIT par 100 kilog. (1)	MONTANT de LA TAXE. (*Sans décime.*)	TOTAL.
PERCEPTIONS effectuées dans les bureaux des douanes	du continent	180,796,253k	30f 00c	54,238,959f 40c	54,759,422f 16c
		1,472,694	—*	437,191 28	
	de l'île de Corse	1,110,285	7 50	83,271 48	
	TOTAL	183,379,232			

(1) Déduction faite de la remise de 5 p. 0/0, accordée pour tout déchet par l'article 22 du décret du 11 juin 1806.

* Droit perçu à Bayonne sur 6,987,880 litres d'eaux salées à divers degrés, qui, d'après le rendement reconnu par l'ordonnance du 13 février 1835, représentent la quantité de 1,472,694 kil. de sel, déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée pour déchet.

DOUANES ET SELS DE L'EXERCICE 1835.

Récapitulation générale des Droits recouvrés.

DÉSIGNATION DES DROITS.			VALEURS ET QUANTITÉS.	MONTANT des DROITS PERÇUS.	TOTAL PAR NATURE de droit.
Droits de douanes.	A l'importation	Matières nécessaires à l'industrie	Valeurs. 378,298,749f	42,199,842f 60c	
		Objets de consommation — Naturels	101,304,683	53,268,886 25	
		Objets de consommation — Fabriqués	40,667,121	7,031,166 20	
		Total des valeurs et des droits — en marchandises	520,270,553	102,499,895 05	102,512,926f 05c
		Total des valeurs et des droits — en numéraire	137,598,334	13,031 00	
		Totaux	657,868,887	102,512,926 05	
	A l'exportation	Produits naturels	152,165,096	684,567 57	
		Objets manufacturés	425,248,537	456,689 20	
		Total des valeurs et des droits — en marchandises	577,413,633	1,141,256 77	1,155,104 77
		Total des valeurs et des droits — en numéraire	82,621,609	13,848 00	
		Totaux	660,035,242	1,155,104 77	
	au transit		.....	50,356 69	50,356 69
	autres droits de douanes		.....	147,386 96	147,386 96
	Total des droits de douanes		.....	.....	103,865,774 47
Droits de navigation.	Droit de francisation des bâtiments		Bâtiments. 873	6,076 56	
	Droit de transfert des navires. (1192 endossements)		.....	3,995 77	
	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments		16,716	1,626,460 33	
	Droit spécial sur les navires américains et autres		235	289,128 39	
	Droit d'expédition pour entrée et sortie des navires		33,180	92,998 95	
	Total		51,004		2,940,810 28
	Droits de congé et de passe-port des bâtiments		Congés et actes. 31,591	124,174 70	
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		370,715	216,786 40	
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports		.....	581,189 18	
Recettes accessoires.	Droit de timbre des expéditions		Expéditions. 2,779,816	351,727 20	
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		Valeurs. 42,725f	449 90	625,706 11
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts		.....	162,491 69	
	Autres recettes accessoires et accidentelles		.....	111,037 32	
	Total des droits de douanes, de navigation et des recettes accessoires		.....	.....	107,432,290 86
Taxe de consommation des sels			Quantités. 183,379,232k	54,759,422 16	54,759,422 16
		Total général			162,191,713 02

DOUANES ET SELS DE L'EXERCICE 1835.

Développement des Recouvrements effectués pendant l'année 1835.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES					DROITS DE NAVIGATION								RECETTES ACCESSOIRES.			TOTAL des droits de douanes, de navigation; et des recettes accessoires.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
		À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	À LA SORTIE DES NAVIRES. Congés des bâtiments français.	À LA SORTIE DES NAVIRES. Passe-ports des bâtiments étrangers.	Expédition pour entrée et sortie des navires.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports.	DROIT de timbre.	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplém^t; droit de magasinage, décime par franc sur les amendes et doubles droits, et moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres.	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricants de soudes, recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles.				
BAYONNE	Bedous	430,937f	11,488	328	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,278f	336f	50f	446,417f	27f	446,444f	Bedous.
	St-Jean-Pied-de-Port	73,249	1,076	76	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,377	387	"	78,164	"	78,164	Saint-Jean-Pied-de-Port.
	Bayonne	401,382	32,166	3,413	2,203f	"	178f	17,578f	"	1,990f	464f	1,235f	5,947f	"	9,303	973	437	477,270	843,256	1,320,526	Bayonne.
BORDEAUX	La Teste	45	"	"	"	"	60	1,609	"	710	"	253	383	"	509	9	5	3,581	94,878	98,459	La Teste.
	Pauillac	74	60	"	"	"	3	84	"	50	"	13	84	"	660	137	1	1,167	54,412	55,579	Pauillac.
	Bordeaux	9,313,817	124,160	705	10,169	1,162f	1,541	170,580	23,543f	8,908	472	11,726	44,466	94,220f	14,954	940	83	9,821,448	3,048,443	12,869,891	Bordeaux.
	Libourne	2,223	50	"	"	"	14	1,803	"	1,191	"	222	1,234	"	1,377	3	3	8,122	1,632,014	1,640,136	Libourne.
	Blaye	266	26	"	"	"	51	2,133	"	282	4	101	166	"	493	"	7	3,530	58,896	62,426	Blaye.
LA ROCHELLE	La Tremblade	108	28	"	"	"	15	157	"	818	2	31	501	"	725	18	7	2,411	160,311	162,722	La Tremblade.
	Marennes	72	437	"	"	"	6	98	"	2,508	34	18	1,042	"	1,166	30	2	5,412	104,339	109,751	Marennes.
	Château-d'Oleron	989	282	"	"	"	2	2,567	"	974	22	145	1,892	"	483	"	"	7,356	966	8,322	Château-d'Oleron.
	Rochefort	89,878	494	"	"	"	9	36,883	"	409	50	1,271	1,140	"	742	22	1	130,899	208,277	339,176	Rochefort.
	Charente	35,968	6,756	"	"	"	19	5,870	"	1,452	38	217	1,618	"	933	28	2	52,902	2,386,208	2,439,110	Charente.
	La Rochelle	115,656	4,622	"	32	"	64	36,243	18,558	1,795	73	1,683	4,223	7,475	3,186	30	10	193,652	608,964	802,616	La Rochelle.
	Saint-Martin	2,083	207	"	"	"	18	2,358	"	1,432	12	191	2,444	"	1,013	42	1	9,803	10,448	20,251	Saint-Martin.
	Marans	"	481	"	"	"	9	312	"	818	"	57	821	156	351	"	3	3,007	398,105	401,112	Marans.
	Luçon	36	76	"	"	"	1	165	"	750	"	26	900	"	765	2	161	2,883	55,023	57,906	Luçon.
	Les Sables-d'Olonne	9	"	"	"	"	96	887	"	1,004	"	113	782	"	1,711	4	7	4,614	734,166	738,780	Les Sables-d'Olonne.
	Saint-Gilles	"	1	"	"	"	"	211	"	513	"	40	277	"	640	3	1	1,685	64,519	66,204	Saint-Gilles.
NANTES	Noirmoutier	532	384	"	"	"	3	1,333	"	622	18	66	1,951	"	501	14	1	5,426	1,080	6,506	Noirmoutier.
	Bourgneuf	3	7	"	"	"	8	87	"	628	"	13	2,122	"	1,564	37	1	4,470	190,947	195,417	Bourgneuf.
	Paimbœuf	5,851	353	"	"	"	145	14,184	963	213	21	548	527	"	661	9	7	23,483	126	23,609	Paimbœuf.
	Nantes	5,690,106	12 204	18	1,152	"	1,241	129,710	2,900	6,869	208	6,347	12,833	"	7,557	186	46	5,871,380	4,058,981	9,930,361	Nantes.
	Guérande	4,018	686	"	"	"	21	2,282	"	1,944	59	196	2,023	"	5,864	70	9	17,173	1,164,715	1,181,888	Guérande.
LORIENT	Redon	68,082	165	"	"	"	83	4,987	"	636	5	331	1,646	"	631	9	3	76,579	18,448	95,027	Redon.
	Vannes	51	136	"	"	"	346	452	"	512	10	77	1,045	"	3,314	68	28	6,039	998,558	1,004,597	Vannes.
	Lorient	24,150	46	"	"	"	351	25,312	"	1,881	33	1,425	5,106	"	2,886	81	59	61,330	186,334	247,664	Lorient.
BREST	Quimper	9,647	3	"	"	"	35	5,209	"	2,054	12	395	3,224	"	2,445	154	29	23,208	388,350	411,558	Quimper.
	Brest	110,657	82	"	"	"	76	40,493	"	1,741	36	1,877	4,129	"	2,643	271	8	162,013	646,194	808,207	Brest.
	Morlaix	109,417	122	"	48	"	55	15,593	"	713	86	807	1,985	"	966	10	1,510	131,314	361,083	492,397	Morlaix.
SAINT-MALO	Tréguier	27,330	1,052	"	"	"	72	15,073	"	1,818	45	829	1,721	"	1,217	25	17	49,200	366,965	416,165	Tréguier.
	Le Légué	117,834	1,037	"	11	"	15	9,745	"	961	44	658	1,263	"	1,249	22	234	133,075	423,641	556,716	Le Légué.
	Saint-Malo	389,163	8,057	"	115	1,112	543	37,239	"	2,912	136	2,077	4,924	"	3,039	309	362	449,990	619,797	1,069,787	Saint-Malo.
CHERBOURG	Avranches	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1,141	85	"	1,228	316,070	317,298	Avranches.
	Granville	130,324	10,693	"	29	325	206	22,897	"	1,405	319	1,493	3,054	"	2,753	627	594	174,720	627,578	802,298	Granville.
	Cherbourg	98,258	27,149	"	206	"	138	58,398	"	2,148	403	2,731	4,084	"	2,564	400	37	196,517	435,634	632,151	Cherbourg.
	Caen	323,044	6,377	3	9	"	161	40,336	"	3,359	75	2,158	3,854	"	2,728	390	12	382,507	1,685,484	2,067,991	Caen.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES. À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	DROITS DE NAVIGATION. FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	À LA SORTIE DES NAVIRES. Congés des bâtiments français.	Passe-ports des bâtiments étrangers.	EXPÉDITION pour entrée et sortie des navires.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports.	RECETTES ACCESSOIRES. DROIT de timbre.	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplém^t; droit de magasinage, décime par franc sur les amendes et doubles droits, et moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres.	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricants de soudes, recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles.	TOTAL des droits de douanes, de navigation et des recettes accessoires.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
ROUEN	Honfleur	591,617f	42,877f	11f	96f	"	232f	92,256f	"	1,189f	228f	3,624f	1,780f	"	3,112f	92f	113f	737,226f	301,627f	1,038,853f	Honfleur.
	Rouen	3,159,051	12,282	613	91	"	271	63,329	"	4,085	223	4,359	9,698	"	6,674	167	3,286	3,264,131	1,627,803	4,891,934	Rouen.
	Le Havre	16,029,858	53,704	14,306	14,490	6,246f	952	256,173	241,979f	7,021	916	15,162	31,431	452,474f	18,105	3,183	1,280	17,147,283	342,144	17,489,427	Le Havre.
ABBEVILLE	Dieppe	316,002	1,728	"	20	2,321	368	73,431	"	3,643	197	3,209	2,066	"	2,671	116	307	406,079	235,937	642,016	Dieppe.
	St-Valery-st-Somme	124,597	46	"	34	"	52	22,313	"	438	46	1,099	1,014	"	745	1	5	150,391	968,920	1,119,311	Saint-Valery-sur-Somme.
	Abbeville	12,368	212	"	"	"	"	2,130	"	221	4	169	478	"	316	"	"	15,900	798,988	814,888	Abbeville.
BOULOGNE	Boulogne	368,960	2,259	1	35	16,167	158	28,535	"	954	659	2,230	2,579	26,864	2,288	123	34	451,948	149,917	601,865	Boulogne.
	Calais	1,759,746	55,050	1,331	351	32,538	51	108,035	"	672	894	4,233	9,773	"	4,972	1,760	1	1,979,411	183,020	2,162,431	Calais.
DUNKERQUE	Dunkerque	5,178,331	40,974	42	2,322	83	336	96,755	"	6,541	400	5,253	9,072	"	7,273	312	136	5,347,832	2,827,888	8,175,720	Dunkerque.
	Cassel	21,300	157	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	879	167	"	22,503	"	22,503	Cassel.
	Hazebrouck	135	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,519	8	"	1,663	"	1,663	Hazebrouck.
	Armentières	258,381	15,189	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,018	183	"	277,771	"	277,771	Armentières.
	Halluin	1,873,541	13,322	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,633	126	137	1,893,758	"	1,893,758	Halluin.
	Lille	2,234,582	7,277	1,216	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11,144	1,178	1,500	2,256,902	"	2,256,902	Lille.
	Baisieux	289,528	3,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,983	2,249	"	304,413	14	304,427	Baisieux.
VALENCIENNES	Condé	1,800,070	4,144	"	"	20	"	"	"	"	"	"	"	"	4,805	215	"	1,809,254	"	1,809,254	Condé.
	Valenciennes	17,428	11,196	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,009	3,113	18	34,767	"	34,767	Valenciennes.
	Blanc-Misseron	618,167	2,129	312	"	825	"	"	"	"	"	"	"	"	5,021	830	"	627,286	"	627,286	Blanc-Misseron.
	Maubeuge	200,735	14,796	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,838	268	"	220,639	"	220,639	Maubeuge.
	Avesnes	323,540	3,129	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,938	207	"	331,814	6	331,820	Avesnes.
CHARLEVILLE	Aubenton	30,506	1,652	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,749	280	"	34,188	2	34,190	Aubenton.
	Rocroy	73,357	3,984	"	"	25	"	"	"	"	"	"	"	"	1,590	86	"	79,042	84	79,126	Rocroy.
	Givet	218,209	1,746	90	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,770	372	"	222,187	1	222,188	Givet.
	Charleville	14,649	3,042	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,030	211	"	21,932	22	21,954	Charleville.
	Sedan	204,798	1,120	150	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,926	44	1,079	214,119	17	214,136	Sedan.
THIONVILLE	Montmédy	39,249	723	"	"	67	"	"	"	"	"	"	"	"	2,244	121	"	42,336	57	42,393	Montmédy.
	Longwy	132,040	1,307	649	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,232	56	"	136,351	31	136,382	Longwy.
	Thionville	71,094	18,869	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,493	55	"	91,512	160	91,672	Thionville.
	Sierck	1,088,721	691	813	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,859	75	"	1,094,159	64	1,094,223	Sierck.
	Metz	190,531	268	194	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	204	245	16,450	207,893	"	207,893	Metz.
	Bouzonville	90,528	5,412	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,293	169	"	98,403	157	98,560	Bouzonville.
	Forbach	933,852	1,303	354	"	50	"	"	"	"	"	"	"	"	4,654	943	103	941,260	48	941,308	Forbach.
	Sarguemines	267,802	3,201	757	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,631	170	"	275,561	203	275,764	Sarguemines.
	Bitche	51,071	258	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,843	86	"	53,259	460	53,719	Bitche.
STRASBOURG	Schelestadt	21,966	640	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	620	171	"	23,398	118	23,516	Schelestadt.
	Strasbourg	1,918,773	21,865	6,438	169	2,519	"	"	"	"	"	"	"	"	10,811	1,083	55	1,961,714	760	1,962,474	Strasbourg.
	Wissembourg	662,449	2,074	956	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,952	212	"	669,643	3,367	673,010	Wissembourg.
	Colmar	83,058	1,240	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,323	798	"	86,419	231	86,650	Colmar.
	Saint-Louis	768,407	31,312	3,136	47	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,747	906	968	815,523	1,706	817,229	Saint-Louis.
	Belfort	30,914	4,237	"	252	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,801	521	1,500	39,225	756	39,981	Belfort.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES.					DROITS DE NAVIGATION.								RECETTES ACCESSOIRES.			TOTAL des DROITS de douanes, de navigation et des recettes accessoires.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
		À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	À LA SORTIE DES NAVIRES. Congés des bâtiments français.	À LA SORTIE DES NAVIRES. Passe-ports des bâtiments étrangers.	EXPÉDITION pour entrée et sortie des navires.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports.	DROIT de timbre.	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplém[t]; droit de magasinage, décime par franc sur les amendes et doubles droits, et moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres.	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts; indemnités reçues des fabricants de soudes; recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles.				
Besançon	Montbéliard	21,370	2,010	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,827	1,446	"	26,653	622	27,275	Montbéliard.
	Le Villers	70,350	13,872	38	"	150	"	"	"	"	"	"	"	"	1,449	957	"	86,816	382	87,198	Le Villers.
	Pontarlier	117,303	13,694	269	"	250	"	"	"	"	"	"	"	"	2,005	631	7	134,159	139	134,298	Pontarlier.
	Les Rousses	35,822	5,566	388	"	375	"	"	"	"	"	"	"	"	2,284	337	"	44,772	15	44,787	Les Rousses.
Belley	Nantua. Bellegarde	106,388	12,495	161	"	1,374	"	"	"	"	"	"	"	"	2,737	279	"	123,434	"	123,434	Nantua. Bellegarde.
	Belley	22,641	2,185	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,324	394	"	26,545	"	26,545	Belley.
	La Tour-du-Pin	"	9,351	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	573	"	"	9,925	"	9,925	La Tour-du-Pin.
	Pont-de-Beauvoisin	199,410	6,491	1,601	"	639	"	"	"	"	"	"	"	"	3,921	343	"	212,405	"	212,405	Pont-de-Beauvoisin.
Lyon	Lyon	728,772	28,868	1,847	22	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,946	1,062	3,941	767,459	6,506,371	7,273,830	Lyon.
Grenoble	Pontcharra	15,253	583	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	740	37	"	16,614	"	16,614	Pontcharra.
	Chapareillan	38,463	2,579	1	"	150	"	"	"	"	"	"	"	"	947	49	"	42,188	"	42,188	Chapareillan.
	Bourg-d'Oisans	1,807	46	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	650	2	"	2,506	"	2,506	Bourg-d'Oisans.
	Briançon	45,744	3,977	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	891	24	"	50,636	"	50,636	Briançon.
Digne	Barcelonnette	15,143	1,145	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	750	35	"	17,073	"	17,073	Barcelonnette.
	Entrevaux	8,445	990	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	700	55	"	10,189	"	10,188	Entrevaux.
	St-Laurent-du-Var	51,362	3,150	1	"	192	"	"	"	"	"	"	"	"	2,141	98	"	56,944	30	56,974	Saint-Laurent-du-Var.
	Cannes	80,795	3,588	"	"	"	60	3,851	"	1,072	82	637	1,528	"	2,375	155	10	94,155	159,396	253,551	Cannes.
Toulon	Saint-Raphaël	8,018	800	"	"	"	35	4,728	"	507	182	549	1,026	"	1,134	"	4	16,983	57,541	74,524	Saint-Raphaël.
	Les Salins d'Hyères	61	1,587	"	"	"	7	3,239	"	515	155	367	611	"	855	4	3,001	10,396	298,476	308,872	Les Salins d'Hyères.
	Toulon	134,069	4,431	"	923	"	211	36,412	"	2,440	97	2,335	3,876	"	2,689	231	1,528	189,242	103,235	292,477	Toulon.
Marseille	Marseille	25,125,531	174,568	6,849	44,716	1,358	1,048	1,353	"	14,217	1,707	178	464	"	26,129	5,531	25,119	25,428,770	718,757	26,147,527	Marseille.
	Port de Bouc	1,976	449	"	"	"	47	3,707	"	1,067	67	658	1,053	"	1,941	3	8	10,976	1,242,836	1,253,812	Port de Bouc.
	Arles	127,591	882	"	"	"	240	8,557	"	4,013	26	1,165	2,022	"	1,870	60	4	146,432	1,301,633	1,448,065	Arles.
Montpellier	Aigues-Mortes	40,472	488	"	"	"	2	2,148	"	464	26	355	642	"	1,081	"	1	45,680	2,469,198	2,514,878	Aigues-Mort.
	Cette	382,757	16,825	126	782	"	78	79,732	1,185	2,985	403	3,830	5,961	"	2,898	25	6	497,595	1,518,760	2,016,355	Cette.
	Agde	304,721	930	464	"	"	140	8,654	"	1,515	60	812	1,346	"	1,514	2	3	320,162	445,872	766,034	Agde.
Perpignan	La Nouvelle	59,660	117	"	"	"	145	1,740	"	1,328	24	270	698	"	2,189	74	13	66,258	1,821,411	1,887,669	La Nouvelle.
	Perpignan	104,761	7,322	10	341	"	13	6,134	"	1,080	336	453	1,499	"	1,694	121	7	123,773	75,463	199,236	Perpignan.
	Céret	192,754	5,379	688	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,314	248	"	201,384	60	201,444	Céret.
	Bourg-Madame	27,657	5,396	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,100	467	"	36,620	16	36,636	Bourg-Madame.
Saint-Gaudens	Tarascon	8,543	1,860	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	895	32	"	11,331	"	11,331	Tarascon.
	Saint-Girons	11,295	1,082	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	711	23	"	13,111	5	13,116	Saint-Girons.
	Bagnères	95,802	9,038	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,256	486	"	106,582	4	106,587	Bagnères.
	Argelez	263	1,799	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	154	2	"	2,218	"	2,218	Argelez.
Entrepôts des sels	Toulouse	790,274	7	21	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	367	19	17,300	807,988	1,871,040	2,679,028	Toulouse.
	Orléans	341,252	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	304	"	20,355	361,913	2,469,635	2,831,548	Orléans.
Paris	Douane	107,702	158,360	"	132	542	"	"	"	"	"	"	"	"	4,966	3,359	6,065	281,125	"	281,125	Paris—Douane.
	Entrepôt des sels	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	488	"	10,500	10,988	3,217,500	3,228,488	—— Entrepôt des sels.
	Entrepôt des Marais	7,745,531	"	1.610	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,624	2,059	60,357	7,812,193	"	7,812,193	—— Entrepôt des Marais.
	Entrepôt de l'île des Cygnes	5,607,690	"	366	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	551	"	49,319	5,657,927	"	5,657,927	—— Entrepôt de l'île des Cygnes.
Bastia	Bastia	52,169	5,941	"	70	"	29	6,143	"	1,631	78	1,050	2,853	"	1,600	164	22	71,752	39,559	111,311	Bastia.
	Ile Rousse	7,710	180	"	"	"	8	1,564	"	134	24	342	505	"	200	7	1	10,776	12,934	23,710	Ile Rousse.
	Ajaccio	30,420	7,035	"	4	"	4	12,670	"	800	98	1,285	1,392	"	727	30	99	54,564	30,778	85,342	Ajaccio.
Totaux		102,512,926	1,155,105	50,357	78,896	68,491	10,072	1,626,460	289,128	114,556	9,619	92,999	216,787	581,189	351,727	45,591	228,388	107,432,291	54,759,422	162,191,713	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES BOISSONS, LES DROITS DIVERS,

LES TABACS ET LES POUDRES.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

Des Droits constatés et perçus en matière de Contributions indirectes pendant l'Exercice 1835.

Les Comptes des préposés à la perception des contributions indirectes ne présentent que d'une manière sommaire le produit des droits établis sur chaque espèce d'objet ou de consommation ; mais on a publié, avec les résultats définitifs de chaque exercice, le détail et les quantités des diverses matières imposées, en suivant les divisions portées dans les tarifs.

Les éléments que renferme le tableau ci-après, pour l'exercice 1835, ont été puisés dans des relevés qui sont formés par les agents préposés à l'assiette des droits et sont remis à la cour des comptes, à l'appui de la gestion des receveurs, dont ils servent à justifier la recette au moyen des indications qu'ils contiennent tant sur les matières imposées que sur les tarifs d'après lesquels est opérée la perception des droits ; ces relevés offrent encore des renseignements utiles sur l'accroissement ou la décroissance des consommations, et sur le mouvement de quelques industries dont l'exploitation est soumise à l'impôt indirect.

Les résultats, qui ont été recueillis sur les produits des contributions indirectes, se divisent en quatre parties principales :

La première partie comprend les *droits sur les boissons.*

La deuxième partie réunit, sous le titre de *droits divers,* la perception de plusieurs taxes indirectes.

La troisième partie fait connaître le produit de la vente des *tabacs* et de celle des *poudres.*

La quatrième partie se compose de quelques produits qui ne résultent pas d'une application de taxes analogues à celles qui font l'objet de la deuxième partie, mais dont le montant est néanmoins compris parmi les *droits divers.* La justification de ces recettes est établie par des baux ou des procès-verbaux d'adjudication ; des extraits de registres, bordereaux et comptes, certifiés par les autorités municipales ; des états de répartition ; des décomptes, dressés par les intendants militaires, et rendus exécutoires par les préfets, etc.

Le décime pour franc, auquel la plupart des droits sont assujettis, tant par la loi du 6 prairial an VII que par celles des 28 avril 1816 et 25 mars 1817, a été ajouté au montant des droits constatés.

On va analyser ces résultats dans l'ordre où le développement les présente, en faisant ressortir l'augmentation ou la diminution des produits de 1835, comparativement à ceux de l'exercice précédent.

Ire Partie.

BOISSONS.

Droits sur les Vins, Cidres, Poirés, Hydromels, Alcools et autres spiritueux.

Le tableau de développement fait connaître à la fois la nature des droits qui sont établis sur les boissons et les quantités qui ont été frappées par les droits ; les indications qu'il présente à ce sujet se résument ainsi qu'il suit :

	VINS.	CIDRES, poirés et hydromels.	ALCOOL, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.
	hect.	hect.	hect.
Droit de circulation	5,445,751	1,405,865	"
Droit de détail	6,733,974	3,448,010	194,579
Droit général de consommation	"	"	91,181
Droit perçu aux entrées de Paris en remplacement du droit de détail	933,981	17,590	36,990
Droit d'entrée et taxe unique	4,756,232	1,719,440	105,104
	17,869,938	6,590,905	427,854
A déduire :			
1° Les quantités d'après lesquelles a été constatée la perception du droit d'entrée, et qui figurent déjà parmi les matières soumises, soit au droit de circulation, soit à celui de détail et de consommation (déduction faite, par évaluation, des quantités introduites par les propriétaires récoltants sur les vins et les cidres) savoir :			
vins ..... 2,940,814 hect.			
cidres 1,122,279			
alcool 69,837			
ENSEMBLE ..... 4,132,930 ci..	2,940,814	1,122,279	69,837
Ce qui réduit les consommations qui ont été atteintes par les droits en 1835 à	14,929,124	5,468,626	358,017
Le même tableau, publié dans le compte de 1835, présente, pour l'année 1834, une consommation de	14,550,771	4,768,238	367,927
DIFFÉRENCE ... En augmentation	378,353	700,388	"
DIFFÉRENCE ... En diminution	"	"	9,910

Les résultats qui ressortent de la comparaison ci-dessus expliquent l'augmentation de 1,379,114 fr. 99 c, constatée sur le montant des droits. Cette augmentation eût été plus considérable si la valeur vénale des cidres, d'après laquelle se perçoit le droit de détail, n'avait pas été moins élevée en 1835 qu'en 1834. Cet accroissement de produit se justifie par le calcul suivant :

	VINS.	CIDRES, poirés et hydromels.	ALCOOL, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.
Augmentations .. Droit de circulation	154,684f 92c	115,314f 18c	"
Augmentations .. Droit de détail	462,706 88	"	"
Augmentations .. Droit de consommation	"	"	69,529f 39c
Augmentations .. Droit de remplacement aux entrées de Paris	433,069 04	7,189 68	74,723 14
Augmentations .. Droit d'entrée et taxe unique	154,953 75	238,349 41	33,444 30
TOTAL des augmentations	1,205,414 59	360,853 27	177,696 83
Diminution .... Droit détail	"	40,189 05	467,496 96
DIFFÉRENCE ... En augmentation	1,205,414 59	320,664 22	"
DIFFÉRENCE ... En diminution	"	"	289,800 13

RÉSULTAT EN AUGMENTATION	1,236,278 68
A AJOUTER : Droit de 15c par expédition	17,637 45
Décime correspondant à l'augmentation des droits	125,198 86
AUGMENTATION TOTALE	1,379,114 99

L'état de développement d'où les résultats ci-contre sont extraits présente encore, cette année, des droits dont le montant a été, dans quelques localités, mis à la charge des communes, par suite d'interruption de service. Les droits constatés de la sorte portent sur les vins, et se composent :

De droits de circulation	543f 79c
De droits de détail	3,202 53
ENSEMBLE	3,746 32

Le trésor avait encore à recevoir au 31 décembre 1835 (voir le compte des finances de 1835, page 572),

1° Pour le reliquat qui restait à régler avec plusieurs communes dans quelques départements	40,241f 60c	497,242 41
2° Pour le payement d'obligations souscrites par plusieurs autres et non encore échues (1)	457,000 81	
TOTAL		500,988 73

Sur cette somme il est rentré en 1835 et 1836,

1° Au moyen de rôles émis par addition aux contributions directes.	37,897 35	144,058 10
2° Par l'acquittement d'obligations souscrites par diverses villes et échues	106,160 75	
Et il reste par conséquent à recouvrer, au 31 décembre 1836, sur l'exercice 1835..		356,930 63

Droits sur les Bières.

Le droit perçu à la *fabrication des bières* a porté, en 1835, sur une quantité (page 584) de 3,381,498h

Les quantités frappées du droit se sont élevées, d'après le compte de 1834, à..... 3,404,215

d'où il est résulté une diminution sur les quantités de..... 22,717

Le produit du droit, en 1835, a été inférieur de 30,807 francs au produit de 1834, par suite de la diminution que la consommation a éprouvée.

Droit de licences.

IIe Partie. — DROITS DIVERS.

Les licences applicables à la vente des *boissons*, celles qui sont délivrées aux entrepreneurs de *voitures publiques à service régulier*, aux fabricants de *cartes*, etc., présentent, tant sur le nombre de licences que sur le produit des droits, les résultats suivants :

(1) Il a été déduit de ce chiffre, que le compte de 1835 porte à 461,581 fr. 45 cent., une somme de 4,580 fr. 64c représentant le montant d'une obligation souscrite par la ville d'Issoudun (Indre), et payable le 31 décembre 1831, ce qui faisait double emploi avec pareille somme comprise aux rôles des contributions directes de l'exercice 1831.

	LICENCES.	PRODUIT.
Débitants de boissons, marchands en gros, etc.	302,847	3,003,203f
Entrepreneurs de voitures publiques	8,013	32,531
Fabricants de cartes, etc.	131	7,205
TOTAUX	310,991	3,042,939
Le tableau de 1834 présentait en résultat, sur ces trois natures de licences	301,530	2,937,518
AUGMENTATION en 1835	9,461	105,421

Cette augmentation, qui porte presque en entier sur les licences délivrées aux débitants de boissons, etc., provient de ce que le nombre des redevables a augmenté sur celui de 1834.

Droits sur les Voitures publiques.

Le droit sur les voitures publiques se divise en trois parties :

La première comprend les voitures qui font un *service régulier ou extraordinaire*, et qui sont imposées en raison *du prix des places* qu'elles contiennent et *du prix reçu pour le transport des marchandises*. Le prix des places ou des transports sur lequel a été assis le droit pendant l'année 1835 a été de 44,903,766 francs ; il ne s'était élevé en 1834 qu'à 42,445,568 francs : d'où il suit que le capital sur lequel a été assis l'impôt en 1835 présente, comparativement à 1834, une augmentation de 2,458,198 fr., laquelle porte tant sur le prix des places que sur celui du transport des marchandises.

La seconde partie ne diffère de la première que parce que le droit est perçu *par abonnement* au lieu d'être constaté *à l'effectif;* la somme reçue en 1835 présente une diminution de 2,610 fr.

La troisième partie fait connaître les droits établis sur les voitures *d'occasion et à volonté*, et qui ont été perçus *d'après le nombre de places*. Le nombre des voitures mises en mouvement pendant l'année 1835 est de 8,864 ; il avait été, en 1834, de 8,283. Il y a donc eu pareillement, en 1835, une augmentation de 581 sur le nombre des voitures à service régulier.

Les voitures publiques de toute espèce sont en outre revêtues d'une estampille dont le prix est fixé à 2 francs. Le nombre des estampilles apposées, en 1835, est de 5,294 ; il avait été, en 1834, de 4,672.

Le total des droits qui ont été perçus, comparé à celui de 1834, présente une augmentation de 329,330 francs ; elle résulte d'une plus grande activité dans les communications et de la formation de nouveaux établissements.

Droit sur les Cartes.

Le *droit sur les cartes* à jouer, rapproché du produit de 1834, offre une augmentation de 32,106 fr., qui correspond à celle que l'on remarque dans la quantité de cartes consommées, dont il a été employé, en 1835, 3,419,443 jeux, au lieu de 3,241,511 que présentait la consommation de 1834.

Droit sur les Sels.

Le droit sur les sels de l'intérieur qui a été perçu en 1835, et qui porte sur une quantité de 24,624,151 kilogr., a donné lieu à un recouvrement de 7,356,689 francs. Comparé à celui de 1834, il présente une diminution de 205,760 francs, qui provient de la suppression de la saline de Gouhénans (Haute-Saône). Les quantités livrées à la consommation en 1835 présentent sur celles de 1834 un déficit de 683,714 kilogrammes.

Si, à la somme de 7,356,689 francs ci-dessus, on ajoute celle de 54,759,422 francs, qui a été reçue par l'administration des douanes et qui provient des droits qu'elle a eus à percevoir sur une quantité de 183,379,232 kilogr. de sel marin, on obtient une consommation totale de 208,003,383 kilogr., qui donne une consommation moyenne par individu de 6 kilogr. 38 décagr. 6/10e.

Droit de garantie des matières d'Or et d'Argent.

Le droit *de garantie* est assis à la fois sur le poids et sur la nature des matières. Le produit de ce droit en 1835, comparé au produit de 1834, offre une augmentation de 18,599 francs, qui provient de ce qu'il a été soumis à la marque, en 1835, une quantité de 9,823 hectogrammes de plus qu'en 1834. Toutefois l'augmentation, qui porte sur les ouvrages d'or et d'argent, se compose, savoir :

Sur les ouvrages d'or, de	6 hectog.
Sur ceux d'argent	17,401
ENSEMBLE	17,407
Les lingots dits *de tirage* ayant diminué de	7,584
l'augmentation se trouve réduite sur l'ensemble à	9,823

Argues royales

Le produit des *argues royales*, rapproché de celui de 1834, présente une diminution de 1,226 fr.

Les matières soumises au tirage ont également éprouvé une diminution. Le poids de ces matières, pour 1835, est de 79,800 hectogrammes; en 1834 il avait été de 87,088 hectogrammes.

Droit de Timbre.

Le *droit de timbre* sur les expéditions et quittances délivrées, comparé avec celui de 1834, offre, en 1835, une augmentation de 33,558 fr.; le nombre de celles qui ont été délivrées, en 1835, s'est élevé à 27,028,875 fr., tandis qu'il n'a été, en 1834, que de 26,693,296. Ce résultat s'explique par les augmentations que l'on a signalées sur plusieurs droits, notamment sur ceux des boissons.

Droit de navigation.

La diversité des tarifs sur lesquels sont assis les *droits de navigation* n'a pas permis d'indiquer, dans le tableau de développement, les quantités ou les objets qui ont servi de base à la perception de ces droits. On s'est borné à en faire connaître le recouvrement *par bassin*, *par rivière* ou *par canal*.

Une loi rendue le 24 mars 1825 a autorisé la suspension temporaire des droits de navigation sur les rivières où il serait jugé nécessaire d'exécuter des travaux extraordinaires, et le remplacement de ces droits par des droits de péages destinés aux frais des travaux.

Le tableau de développement fait connaître les rivières auxquelles ces dispositions ont été appliquées, et il indique que la perception faite pendant l'année 1835, sur les droits de navigation qui ont été convertis en droits de péages, s'est élevée à 291,146 francs; en 1834, elle avait été de 328,293 francs.

On y voit en outre que la somme perçue en 1835, tant pour droits de navigation qu'à titre de droits de péages, est de..... 4,913,334f

Les mêmes produits recouvrés en 1834 ne se sont élevés qu'à..... 4,546,121

En sorte que le produit du droit de navigation et celui de péages a offert, en 1835, une augmentation de..... 367,213

laquelle porte principalement sur les canaux.

Droits de Péages sur les Ponts.

Les *droits de péages sur les ponts* ont produit en 1835 une somme de 392,140 francs.

Ils s'étaient élevés en 1834 à 404,127 francs.

La différence en moins que présente la recette de 1835, sur celle de 1834, provient principalement de la rupture du pont de Pinsaguel (Haute-Garonne) au mois de mai 1835.

Tabacs et Poudres à feu.

IIIe partie.

TABACS ET POUDRES.

Les développements fournis sur la vente des *tabacs* et sur celle des *poudres* présentent à la fois les quantités qui ont été livrées à la consommation et les prix des diverses qualités.

Le tableau suivant offre la comparaison des consommations et de leur produit pendant l'année 1835, avec les mêmes résultats pour l'année 1834; savoir :

	TABACS.		POUDRES.	
	QUANTITÉS.	PRODUITS.	QUANTITÉS.	PRODUITS.
Année 1835.....	12,774,664k	74,338,968f	952,900k	4,531,367f
Année 1834.....	12,392,737	72,552,209	1,044,407	4,515,398
AUGMENTATION en 1835.....	381,927	1,786,759	//	15,969
DIMINUTION en 1835.....	//	//	91,507	//

On voit par le tableau de l'autre part,

1° Que la consommation des tabacs a offert une augmentation sur les quantités de 381,927 kilogr., et sur les produits de 1,786,759 francs. L'augmentation du produit résulte de l'accroissement que la consommation a offert en 1835, et d'une répression plus active de la fraude.

2° Que la consommation des poudres a présenté une diminution sur les quantités de 91,507 kilog., tandis qu'elle a offert une augmentation sur les produits de 15,969 francs. Ce résultat provient de l'élévation, en 1835, du prix de la poudre de chasse, qui a compensé et au delà l'effet de la réduction éprouvée sur les quantités.

IVe Partie. — Produits divers soumis à des règles spéciales.

Produits divers et recouvrements d'Avances.

Les droits constatés pendant l'année 1835 sur les produits qui font l'objet de cette quatrième partie se sont élevés à..... 9,228,699f 00c

Les mêmes produits, réalisés en 1834, n'ont été que de..... 9,028,737 00

Il est ainsi résulté, en 1835, un accroissement de produit de..... 199,962 00

lequel se compose de la manière suivante :

Augmentations.	Sur le dixième du produit des octrois.....		357,065 00
	Sur la portion revenant au Trésor dans les répartitions d'amendes.		50,510 00
	Sur les recouvrements d'avances pour divers services.....		55,670 00
	Sur les recettes extraordinaires.....		1,015 00
			464,260 00
Diminutions.	Sur le produit de bacs et passages d'eau.....	29,875f 00c	264,298 00
	Sur le prélèvement à la charge des communes pour frais de casernement.....	234,423 00	
	Reste comme ci-dessus.....		199,962 00

Les différences en plus sont le résultat d'un accroissement dans la consommation des matières soumises aux droits d'octroi; d'une répartition plus active des amendes et confiscations réalisées, et d'une livraison plus considérable d'objets fournis par la régie pour divers services, principalement en ce qui concerne les octrois.

Les différences en moins s'expliquent par l'établissement de ponts suspendus en remplacement de bacs et par l'admission en décharge de sommes qui avaient été indûment portées au compte des communes pour le prix des journées d'occupation des logements militaires, dans les villes qui perçoivent des octrois.

Apurement des produits de l'exercice 1835.

Pour compléter ces renseignements, il reste à présenter le résultat de la liquidation à laquelle ont été soumis les produits de l'exercice 1835, en exécution de l'ordonnance royale du 8 décembre 1832, et à déterminer la somme qui a été portée à cet égard dans les voies et moyens du budget de l'État.

Tel est l'objet du tableau qui fait suite au développement des droits constatés.

On y voit que le montant des produits de l'exercice 1835 est de.....	192,466,028f 81c
que les droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1834 montaient à.....	571,612 04
ce qui porte le total définitif des droits et produits de l'exercice 1835 à.....	193,037,640 85
qu'il y a lieu de déduire de ce total les sommes reconnues irrécouvrables, ci.....	484,166 62
Et que, par conséquent, les produits susceptibles de recouvrement se sont trouvés réduits à.....	192,553,474 23
Les recettes effectuées durant le cours de l'exercice s'élevant à.....	192,218,084 94
Il restait à recouvrer à l'expiration de l'exercice une somme de.....	335,389 29
qui est reportée à l'exercice 1836 (voir le tableau à la page 651) pour être recouvrée, savoir :	
Sur les comptables, comme ayant été déclarés responsables.....	98 55
et sur les redevables.....	335,290 74
Somme pareille.....	335,389 29

Le tableau d'où ces résultats sont extraits est suivi d'un développement par département des recouvrements effectués pendant l'exercice.

Enfin, par un dernier état, on a établi la comparaison des produits réalisés sur l'exercice 1835 avec ceux de l'exercice précédent, afin de constater les variations survenues dans les produits du Trésor durant le courant de ces deux périodes. Ce rapprochement ne pouvant être opéré que sur les recettes effectives qui s'appliquent aux deux exercices dont il s'agit, les éléments que contient le tableau se composent des recouvrements opérés sur les droits propres à l'exercice pendant lequel ils ont été constatés et de ceux qui ont été réalisés sur les droits restant à recouvrer à la clôture de l'exercice antérieur. (Voir cet état pages 758 et 759.)

Comparaison des produits des exercices 1834 et 1835.

Ire PARTIE. — BOISSONS.

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
VINS, CIDRES, POIRÉS, HYDROMELS, ALCOOL ET AUTRES SPIRITUEUX.				
DROIT DE CIRCULATION.			hect. lit.	fr. c.
Vins expédiés dans les départements de	1re classe	0f 60c par hect.	1,363,038 56	817,823 14
	2e *Idem*	0 80 *idem*	1,656,435 61	1,325,148 49
	3e *Idem*	1 00 *idem*	2,141,622 58	2,141,622 58
	4e *Idem*	1 20 *idem*	284,036 77	340,844 12
Droits constatés à la charge des communes. (Loi du 17 octobre 1830)		(par évaluation)	617 96	543 79
			5,445,751 48	4,625,982 12
Cidres, poirés, hydromels			1,405,864 72	702,932 36
				5,328,914 48
Décime et forts centimes				540,172 60
DROIT DE 15 CENTIMES PAR EXPÉDITION.				5,869,087 08
			timbres.	
ACQUITS-À-CAUTION, congés, etc		15c par expédon	4,210,155	631,523 25
DROIT DE DÉTAIL *perçu sur les ventes faites par les débitants, marchands en gros, etc.*		QUANTITÉS. hect. lit.		
Sur les vins	au comptant et manquants chez les marchands en gros	44,292 00	10 p. 0/0 de la valeur vénale. 1,404,762f 45c	140,476 25
	par suite d'exercices — d'achat	4,291,287 91	9f 70c *idem* (1). 131,091,148 41	12,715,841 40
	par suite d'exercices — de cru	211,088 59	7f 50c *idem* (2). 3,293,667 34	247,025 05
	par suite d'abonnements — individuels	2,172,515 07	(par évaluation) 66,366,438 14	6,437,544 50
	par suite d'abonnements — collectifs (1/3 de l'abonnement)	13,807 55	421,795 90	40,914 20
	par suite d'abonnements — avec les communes	//	//	//
	Droits constatés à la charge des communes. (*Loi du 17 oct. 1830.*)	982 43	30,011 75	2,911 30
		6,733,973 55	202,607,823 99	19,584,712 70
Sur les cidres, poirés et hydromels	au comptant et manquants chez les marchands en gros	4,207 36	10 p. 0/0 de la valeur vénale. 71,159 93	7,116 00
	par suite d'exercices — d'achat	3,093,742 78	9f 70c *idem* (1). 35,458,997 83	3,439,522 79
	par suite d'exercices — de cru	10,184 09	7f 50c *idem* (2). 78,524 28	5,889 32
	par suite d'abonnements — individuels	266,273 51	(par évaluation) 3,051,899 50	296,034 25
	par suite d'abonnements — collectifs (2/3 de l'abonnement)	73,602 10	843,592 10	81,828 53
DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION *perçu par suite d'exercices chez les débitants.*		3,448,009 84	39,504,173 64	3,830,390 89
			hect. lit.	
Alcool pur et autres liquides spiritueux		32f 98c par hect.	194,579 45	6,417,230 29
RÉCAPITULATION DU DROIT DE DÉTAIL ET DU DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION CHEZ LES DÉBITANTS.				
Vins			19,584,712f 70c	
Cidres, poirés et hydromels			3,830,390 89	
Alcool pur et autres liquides spiritueux			6,417,230 29	
			29,832,333 88	
Décime et forts centimes (3)			2,993,458 97	
			32,825,792 85	
DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION.			hect. lit.	
Alcool pur et autres liquides spiritueux	perçu au comptant, à l'enlèvement et à l'arrivée	34f 00c par hect.	79,601 37	2,706,446 65
	par suite d'exercices chez les marchands en gros	34 00 *idem*	11,579 88	393,715 92
			91,181 25	3,100,162 57
Décime et forts centimes				310,993 30
				3,411,155 87
DROIT PERÇU À PARIS EN REMPLACEMENT DU DROIT DE DÉTAIL.				
Vins		8 00 *idem*	933,981 12	7,471,848 96
Cidres, poirés et hydromels		4 00 *idem*	17,589 74	70,358 96
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles		50 00 *idem*	36,989 66	1,849,483 35
				9,391,691 27
Décime et forts centimes				939,865 12
				10,331,556 39

(1) Déduction faite de 3 p. 0/0 accordés aux débitants par l'article 66 de la loi du 28 avril 1816, pour tous déchets et pour consommation de famille.
(2) Déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée par l'article 85 de la même loi aux propriétaires récoltants qui vendent des boissons de leur cru.
(3) Le décime se perçoit sur la vente en détail en même temps que le droit; en ce qui concerne les abonnements, il est réuni au droit et en représente la 11e partie.

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
DROIT D'ENTRÉE.			hect. lit.	fr. c.
Vins en cercles et vendanges....	Dans les communes de 4,000 à 6,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	0f 60c p. h. (1)	255,076 33	153,045 80
	2e *idem*.....	0 80 *idem* ..	230,453 30	184,362 64
	3e *idem*.....	1 00 *idem* ..	366,856 69	366,856 69
	4e *idem*.....	1 20 *idem* ..	79,591 42	95,509 70
	Dans les communes de 6,000 à 10,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	0 90 *idem* ..	220,060 09	198,054 08
	2e *idem*.....	1 20 *idem* ..	137,941 84	165,530 21
	3e *idem*.....	1 50 *idem* ..	455,353 79	683,030 68
	4e *idem*.....	1 80 *idem* ..	38,686 41	69,635 54
	Dans les communes de 10,000 à 15,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	1 20 *idem* ..	145,712 22	174,854 66
	2e *idem*.....	1 60 *idem* ..	192,699 28	308,318 85
	3e *idem*.....	2 00 *idem* ..	154,355 10	308,710 20
	4e *idem*.....	2 40 *idem* ..	8,201 86	19,684 46
	Dans les communes de 15,000 à 20,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	1 50 *idem* ..	68,048 30	102,072 45
	2e *idem*.....	2 00 *idem* ..	26,777 18	53,554 36
	3e *idem*.....	2 50 *idem* ..	30,179 86	75,449 65
	4e *idem*.....	3 00 *idem* ..	10,768 72	32,306 16
	Dans les communes de 20,000 à 30,000 âmes des départements de ..... 1re classe.....	1 80 *idem* ..	108,753 79	195,756 82
	2e *idem*.....	2 40 *idem* ..	189,026 42	453,663 41
	3e *idem*.....	3 00 *idem* ..	77,968 28	233,904 84
	4e *idem*.....	3 60 *idem* ..	34,703 09	124,931 12
	Dans les communes de 30,000 à 50,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	2 10 *idem* ..	117,739 40	247,252 74
	2e *idem*.....	2 80 *idem* ..	105,033 98	294,095 14
	3e *idem*.....	3 50 *idem* ..	35,270 40	123,446 40
	4e *idem*.....	4 20 *idem* ..	8,090 41	33,979 72
	Dans les communes de 50,000 âmes et au-dessus, des départements de (Paris excepté)..... 1re classe.....	2 40 *idem* ..	184,839 45	443,614 68
	2e *idem*.....	3 20 *idem* ..	115,035 80	368,114 56
	3e *idem*.....	4 00 *idem* ..	857 59	3,430 36
Abonnements pour entrée de vendanges.....		.....	21,469 67	30,545 43
			3,419,550 67	5,543,711 35
Cidres, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées.....	dans les communes de.. 4,000 à 6,000 âmes.....	0f 50c p. hect.	312,936 95	156,468 47
	6,000 à 10,000 *idem*.....	0 75 *idem* ..	551,801 62	413,851 21
	10,000 à 15,000 *idem*.....	1 00 *idem* ..	121,891 02	121,891 02
	15,000 à 20,000 *idem*.....	1 25 *idem* ..	151,682 72	189,603 40
	20,000 à 30,000 *idem*.....	1 50 *idem* ..	152,555 02	228,832 53
	30,000 à 50,000 *idem*.....	1 75 *idem* ..	9,160 06	16,030 10
	50,000 et au-dessus, Paris excepté.	2 00 *idem* ..	4,948 61	9,897 22
			1,304,976 00	1,136,573 95
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles....	dans les communes de.. 4,000 à 6,000 âmes.....	4f 00c p. hect.	17,432 07	69,728 26
	6,000 à 10,000 *idem*.....	6 00 *idem* ..	23,018 85	138,113 10
	10,000 à 15,000 *idem*.....	8 00 *idem* ..	8,118 03	64,944 20
	15,000 à 20,000 *idem*.....	10 00 *idem* ..	6,035.67	60,356 70
	20,000 à 30,000 *idem*.....	12 00 *idem* ..	7,961 78	95,541 36
	30,000 à 50,000 *idem*.....	14 00 *idem* ..	5,807 49	81,304 86
	50,000 et au-dessus, Paris excepté.	16 00 *idem* ..	1,462 84	23,405 44
			69,836 73	533,393 92
RÉCAPITULATION DU DROIT D'ENTRÉE.				
Vins en cercle et vendanges.....		.....	5,543,711 35	
Cidres, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées.....		.....	1,136,573 95	
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce.		.....	533,393 92	
			7,213,679 22	

(1) La valeur vénale des boissons a servi de base à la classification des départements et à la fixation du droit pour chaque classe.

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
Vins en cercles et vendanges....	dans les communes de	4,000 à 6,000 âmes.....	6f 63c par hect.	819 97	5,436 41
			5 67 *idem*...	601 74	3,411 87
			4 92 *idem*...	123 39	607 08
			4 37 *idem*...	700 00	3,059 00
			3 19 *idem*...	8,456 44	26,976 05
			2 72 *idem*...	5,617 46	15,279 49
			2 35 *idem*...	11,197 43	26,313 96
			1 79 *idem*...	9,581 02	17,150 02
			1 36 *idem*...	5,689 48	7,737 70
			1 15 *idem*...	6,849 80	7,877 27
			1 04 *idem*...	9,439 15	9,816 72
		6,000 à 10,000 *idem*.....	6 19 *idem*...	847 52	5,246 15
			6 00 *idem*...	837 45	5,024 70
			5 61 *idem*...	346 07	1,941 46
			4 76 *idem*...	3,075 37	14,638 77
			4 05 *idem*...	12,047 61	48,792 83
			3 76 *idem*...	6,636 00	24,951 36
			3 06 *idem*...	16,812 97	51,447 69
			2 94 *idem*...	17,686 99	51,999 77
			2 26 *idem*...	10,832 54	24,481 55
			2 23 *idem*...	12,120 14	27,027 92
			2 19 *idem*...	20,974 33	45,933 79
			2 13 *idem*...	31,919 14	67,987 78
			2 10 *idem*...	8,312 18	17,455 60
			2 00 *idem*...	5,640 73	11,281 46
			1 87 *idem*...	11,425 59	21,365 86
			1 74 *idem*...	9,606 89	16,716 00
			1 70 *idem*...	8,426 18	14,324 51
			1 57 *idem*...	17,862 58	28,044 27
		10,000 à 15,000 *idem*.....	9 64 *idem*...	2,333 09	22,490 99
			7 58 *idem*...	738 22	5,595 71
			5 69 *idem*...	2,398 32	13,646 45
			3 80 *idem*...	16,905 24	64,239 92
			2 57 *idem*...	24,232 64	62,277 89
			2 48 *idem*...	17,753 48	44,028 63

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
VINS en cercles et vendanges....	dans les communes de.	15,000 à 20,000 âmes.....	9f 20c par hect.	2,787 98	25,649 41
			8 52 *idem* ..	2,344 39	19,974 21
			6 22 *idem* ..	3,520 81	21,899 44
			5 82 *idem* ..	3,051 98	17,762 53
			5 76 *idem* ..	3,999 63	23,037 87
			5 44 *idem* ..	2,082 56	11,329 13
			2 82 *idem* ..	22,741 95	64,132 30
			2 67 *idem* ..	17,080 58	45,605 16
			2 64 *idem* ..	34,681 29	91,558 61
			2 58 *idem* ..	34,599 57	89,266 89
		20,000 à 30,000 *idem*	9 28 *idem* ..	7,216 94	66,973 21
			8 54 *idem* ..	3,749 27	32,018 77
			7 85 *idem* ..	3,469 35	27,234 40
			7 36 *idem* ..	4,087 85	30,086 58
			4 98 *idem* ..	33,495 67	166,808 42
			4 64 *idem* ..	28,013 49	129,982 60
			3 83 *idem* ..	43,533 12	166,731 85
			3 72 *idem* ..	56,381 08	209,737 62
			3 45 *idem* ..	19,945 38	68,811 57
		30,000 à 50,000 *idem*.....	8 24 *idem* ..	2,903 15	23,921 96
			5 04 *idem* ..	47,431 96	239,057 08
			4 74 *idem* ..	52,206 16	247,457 20
			3 47 *idem* ..	131,430 01	456,062 14
		50,000 âmes et au-dessus.....	10 31 *idem* ..	22,315 58	230,073 63
			8 27 *idem* ..	8,985 29	74,308 35
			4 84 *idem* ..	236,711 30	1,145,682 70
			3 92 *idem* ..	189,067 98	741,146 49
				1,336,681 47	5,280,916 75
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	dans les communes de.	4,000 à 6,000 âmes.....	9 29 *idem* ..	36 41	338 25
			5 20 *idem* ..	2 92	15 19
			3 50 *idem* ..	12 24	42 84
			1 88 *idem* ..	123 48	232 15
			1 28 *idem* ..	2,776 08	3,553 38
			1 50 *idem* ..	2 00	3 00
			0 50 *idem* ..	3 60	1 80
		6,000 à 10,000 *idem*.....	10 68 *idem* ..	34 94	373 16
			6 98 *idem* ..	44 36	309 66
			6 15 *idem* ..	18 56	114 15
			2 39 *idem* ..	106 35	254 17
			1 73 *idem* ..	14,659 77	25,361 41
			1 50 *idem* ..	6 48	9 72
			1 28 *idem* ..	59 35	75 96
			1 25 *idem* ..	1 00	1 25
			1 22 *idem* ..	7 60	9 28
			1 16 *idem* ..	1,152 60	1,337 02
			0 75 *idem* ..	4 60	3 45
			0 74 *idem* ..	44 10	32 64

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	dans les communes de	10,000 à 15,000 âmes	15f 45c par hect.	46 97	725 70
			2 35 *idem*	891 66	2,095 41
			1 82 *idem*	21,271 51	38,714 15
			1 41 *idem*	500 02	705 03
			1 31 *idem*	30,273 37	39,658 12
		15,000 à 20,000 *idem*	10 78 *idem*	217 77	2,347 56
			10 64 *idem*	120 51	1,282 23
			6 60 *idem*	147 83	975 68
			2 87 *idem*	604 84	1,735 90
			2 80 *idem*	33,446 37	93,649 84
			2 47 *idem*	21,631 59	53,430 02
			1 00 *idem*	18 15	18 15
		20,000 à 30,000 *idem*	11 12 *idem*	18 39	204 51
			5 95 *idem*	306 04	1,820 94
			2 85 *idem*	1,477 70	4,211 45
			2 51 *idem*	45,815 93	114,997 98
			2 00 *idem*	21 49	42 98
			1 75 *idem*	954 94	1,671 15
			1 50 *idem*	3 45	5 18
		30,000 à 50,000 *idem*	5 00 *idem*	7 38	36 90
			2 61 *idem*	9 50	24 80
			2 34 *idem*	101,471 51	237,443 34
		50,000 âmes et au-dessus	14 68 *idem*	137 12	2,012 93
			2 77 *idem*	135,916 84	376,489 64
			2 00 *idem*	56 98	113 96
				414,464 30	1,006,482 03
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles.....	dans les communes de	4,000 à 6,000 âmes	44 43 *idem*	116 46	5,174 32
			41 75 *idem*	48 85	2,039 66
			40 65 *idem*	24 23	984 99
			40 07 *idem*	101 78	4,078 21
			39 94 *idem*	108 49	4,332 89
			39 82 *idem*	149 33	5,946 33
			39 42 *idem*	309 86	12,214 69
			39 27 *idem*	507 72	19,938 04
			39 20 *idem*	317 71	12,454 20
			39 06 *idem*	451 45	17,633 72
		6,000 à 10,000 *idem*	46 50 *idem*	9 08	421 99
			45 88 *idem*	31 23	1,432 75
			45 82 *idem*	8 67	397 27
			45 47 *idem*	21 43	974 25
			44 30 *idem*	182 95	8,104 69
			43 87 *idem*	62 64	2,748 11
			43 73 *idem*	110 31	4,823 69
			43 50 *idem*	213 29	9,277 94

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles...	dans les communes de.	6,000 à 10,000 âmes.....	43f 25c par hect.	334 14	14,451 75
			43 19 *idem* ..	126 48	5,462 63
			43 06 *idem* ..	295 35	12,717 95
			42 57 *idem* ..	615 26	26,191 76
			42 54 *idem* ..	153 18	6,516 48
			42 31 *idem* ..	208 11	8,805 18
			42 25 *idem* ..	166 56	7,037 01
			42 15 *idem* ..	306 71	12,927 79
			41 53 *idem* ..	416 39	17,292 59
			41 19 *idem* ..	393 97	16,227 67
		10,000 à 15,000 *idem*.....	45 41 *idem* ..	729 48	33,125 49
			45 03 *idem* ..	72 67	3,272 20
			44 24 *idem* ..	67 44	2,983 64
			44 08 *idem* ..	140 21	6,180 23
			43 52 *idem* ..	472 88	20,579 60
			43 34 *idem* ..	1,042 32	45,174 28
			43 08 *idem* ..	214 16	9,226 19
		15,000 à 20,000 *idem*.....	49 97 *idem* ..	35 53	1,775 28
			49 63 *idem* ..	181 51	9,008 40
			48 37 *idem* ..	331 49	16,034 21
			48 27 *idem* ..	573 72	27,693 42
			47 92 *idem* ..	57 26	2,744 00
			47 31 *idem* ..	753 39	35,643 08
			47 22 *idem* ..	1,277 26	60,312 43
			46 63 *idem* ..	167 48	7,809 77
			46 29 *idem* ..	2,033 99	94,153 25
			45 23 *idem* ..	577 87	26,136 97
		20,000 à 30,000 *idem*.....	53 44 *idem* ..	88 57	4,733 24
			50 75 *idem* ..	150 55	7,640 48
			49 78 *idem* ..	347 59	17,302 99
			49 72 *idem* ..	407 30	20,250 82
			49 59 *idem* ..	1,184 44	58,736 38
			49 55 *idem* ..	974 58	48,290 29
			48 30 *idem* ..	1,575 02	76,073 71
			47 52 *idem* ..	740 14	35,171 22
			47 37 *idem* ..	3,114 70	147,543 48
		30,000 à 50,000 *idem*.....	51 40 *idem* ..	300 65	15,453 16
			51 06 *idem* ..	1,270 44	64,868 94
			50 77 *idem* ..	694 96	35,283 13
			50 73 *idem* ..	921 84	46,765 10
		50,000 âmes et au-dessus.....	55 80 *idem* ..	2,163 86	120,743 35
			55 60 *idem* ..	410 93	22,847 82
			53 72 *idem* ..	436 86	23,468 18
			52 21 *idem* ..	5,964 55	311,409 31
				35,267 27	1,699,042 59

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
RÉCAPITULATION DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.		fr. c.	
VINS en cercles et vendanges	.....	5,280,916 75	
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	.....	1,006,482 03	
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce	.....	1,699,042 59	
		7,986,441 37	
RÉCAPITULATION DU DROIT D'ENTRÉE ET DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.			
DROIT d'entrée	7,213,679f 22c		
TAXE en remplacement des droits d'entrée, de détail et de circulation	7,986,441 37		
DROITS constatés à la charge des communes	"		
	15,200,120 59		
DÉCIMES et forts centimes	1,529,715 83		
TOTAL	16,729,836 42		
DROIT DE FABRICATION SUR LES BIÈRES.		hect. lit.	fr. c.
Bières fortes	2 40 par hect.	2,729,596 08	6,551,030 59
Petites bières	0 60 *idem*	647,155 22	388,293 13
Bières fabriquées dans les hospices — 1re qualité	1 50 *idem*	314 88	472 32
2e *idem*	1 25 *idem*	683 03	853 78
3e *idem*	1 20 *idem*	2,357 84	2,829 41
4e *idem*	1 00 *idem*	252 80	252 80
5e *idem*	0 80 *idem*	664 32	531 46
6e *idem*	0 50 *idem*	473 60	236 80
		3,381,497 77	6,944,500 29
DÉCIME et forts centimes	.....	.....	694,681 68
			7,639,181 97

IIe Partie. — DROITS DIVERS.

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
DROIT DE LICENCE.			
Débitants de boissons d'achats. — Dans les communes au-dessous de 4,000 âmes	6f 00c p. licce	238,015 licces	1,428,090f 00c
— de 4,000 à 6,000 âmes	8 00 *idem*	11,088 *idem.*	88,704 00
— de 6,000 à 10,000 âmes	10 00 *idem*	11,924 *idem.*	119,240 00
— de 10,000 à 15,000 âmes	12 00 *idem*	5,945 *idem.*	71,340 00
— de 15,000 à 20,000 âmes	14 00 *idem*	2,684 *idem.*	37,576 00
— de 20,000 à 30,000 âmes	16 00 *idem*	4,346 *idem.*	69,536 00
— de 30,000 à 50,000 âmes	18 00 *idem*	2,976 *idem.*	53,568 00
— de 50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	20 00 *idem*	2,196 *idem.*	43,920 00
Colporteurs de boissons, à dos de bêtes de somme	6 00 *idem*	552 *idem.*	3,312 00
Débitants de boissons de cru. — Dans les communes au-dessous de 4,000 âmes	4 50 *idem*(1)	1,720 *idem.*	7,740 00
— de 4,000 à 6,000 âmes	6 00 *idem*	845 *idem.*	5,070 00
— de 6,000 à 10,000 âmes	7 50 *idem*	488 *idem.*	3,660 00
— de 10,000 à 15,000 âmes	9 00 *idem*	204 *idem.*	1,836 00
— de 15,000 à 20,000 âmes	10 50 *idem*	8 *idem.*	84 00
— de 20,000 à 30,000 âmes	12 00 *idem*	139 *idem.*	1,668 00
— de 30,000 à 50,000 âmes	13 50 *idem*	137 *idem.*	1,849 50
— de 50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	15 00 *idem*	4 *idem.*	60 00
Bouilleurs et distillateurs	10 00 *idem*	4,133 *idem.*	41,330 00
Marchands de boissons en gros	50 00 *idem*	12,647 *idem.*	632,350 00
		300,051 *idem.*	2,610,933 50
Brasseurs. — dans les départents de la 1re série établie par le tarif annexé à la loi du 28 avril 1816	50 00 *idem*	1,935 *idem.*	96,750 00
dans les départements de la seconde série	30 00 *idem*	522 *idem.*	15,660 00
dans tous les autres départements	20 00 *idem*	339 *idem.*	6,780 00
		2,796 *idem.*	119,190 00
Fabricants de cartes	50 00 *idem*	131 *idem.*	6,550 00
Salpêtriers	20 00 *idem*	"	"
Entrepreneurs de voitures publiques. — Voitures d'eau	5 00 *idem*	364 *idem.*	1,820 00
Voitures de terre — à 4 roues	5 00 *idem*	4,152 *idem.*	20,760 00
Voitures de terre — à 2 roues	2 00 *idem*	3,497 *idem.*	6,994 00
		8,013 *idem.*	29,574 00
Récapitulation du Droit de licence.			
Débitants de boissons, bouilleurs, distillateurs et marchands en gros	300,051 licces	2,610,933f 50c	
Brasseurs	2,796 *idem*	119,190 00	
Fabricants de cartes	131 *idem*	6,550 00	
Salpêtriers	" *idem*	"	
Entrepreneurs de voitures publiques	8,013 *idem*	29,574 00	
	310,991 *idem*	2,766,247 50	
Décime et forts centimes		276,691 88	
Total		3,042,939 38	
DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
En service régulier et en service extraordinaire, exercées. — en raison du nombre de places (2)	1/10e du produit net	35,913,891f 31c	3,591,389 13
sur le transport des marchandises	1/10e *idem*	8,989,874 75	898,987 48
		44,903,766 06	4,490,376 61
En service régulier, abonnées. — de terre	.....	.....	320,906 70
d'eau	.....	.....	104,040 66
			424,947 36

(1) Déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée sur la vente des boissons de cru, par l'article 85 de la loi du 28 avril 1816.
(2) Déduction faite du tiers, pour les places vides (art. 4 de la loi du 17 juillet 1819).

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite du DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
D'occasion et à volonté — à 1 et 2 places	40f 00c par an	3,422 voitures.	136,880f 00c
à 3 *idem*	60 00 *idem*..	507 *idem*...	30,420 00
à 4 *idem*	80 00 *idem*..	3,006 *idem*...	240,480 00
à 5 *idem*	96 00 *idem*..	158 *idem*...	15,168 00
à 6 *idem*	110 00 *idem*..	767 *idem*...	84,370 00
au-dessus de ce nombre — pour 6 places	110 00 *idem*..	1,004 *idem*...	110,440 00
au-dessus de ce nombre — pour chaque place en sus (6,054 places)	10 00 *idem*..	.....	60,540 00
		8,864 *idem*...	678,298 00
Estampilles apposées sur les voitures publiques	2 par estamp.	5,294 estampilles.	10,588 00
RÉCAPITULATION DU DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
En service régulier et extraordinaire, exercées	4,490,376f 61c		
En service régulier, abonnées	424,947 36		
D'occasion et à volonté	678,298 00		
Estampilles apposées sur les voitures	10,588 00		
	5,604,209 97		
Décime et forts centimes (le produit des estampilles excepté)	559,553 86		
TOTAL	6,163,763 83		
DROIT SUR LES CARTES À JOUER.			
Jeux contrôlés — Portrait français pour l'intérieur	0f 15c par jeu.	3,386,065 jeux.	507,909 75
Jeux contrôlés — Portrait étranger pour l'intérieur	0 40 *idem*...	33,071 *idem*.	13,228 40
Jeux manquants — Passibles du double droit	0 30 *idem*...	307 *idem*.	92 10
		3,419,443 *idem*.	521,230 25
Décime et forts centimes	.....	.....	52,123 34
			573,353 59
DROIT SUR LES SELS.	(1)	kil. déc.	
Salines de l'Est exploitées — par la compagnie des salines	0f 30c par kil.	19,089,756 00	5,726,926 80
Salines de l'Est exploitées — par divers particuliers	0 30 *idem*...	2,967,705 00	890,311 50
Fontaine de Salies (Basses-Pyrénées)	0 30 *idem*...	2,264,840 03	679,452 03
Sels — provenant de salpêtre	0 30 *idem*...	83,871 94	25,161 58
Sels — ——— de saisie	0 30 *idem*...	8,058 25	2,417 48
Sels — vendus dans le pays de Gex	0 15 1/4 *idem*	207,162 00	31,592 20
	(2)	24,621,393 27	7,355,861 59
Prix de ferme des sources, puits ou salines affermés	0 30 *idem*...	2,758 33	827 50
		24,624,151 60	7,356,689 09
DROIT DE GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.		hect. gr.	
Ouvrages — d'or	20f par hectog.	38,404 92	768,098 40
Ouvrages — d'argent	1 00 *idem*...	651,691 94	651,691 94
Lingots dits de tirage	0 82 par kil.	79,774 50	6,541 51
		769,871 36	1,426,331 85
Décime et forts centimes	.....	.....	142,691 49
			1,569,023 34
ARGUES ROYALES.		hect. gr.	
Lingots dorés avec filières	0f 50c par hect.	57,508 82	28,754 41
——— d'argent avec filières	0 12 *idem*....	22,291 42	2,674 97
Bâtons de cuivre doré	0 12 *idem*....	//	//
		79,800 24	31,429 38
Décime et forts centimes	.....	.....	3,146 84
			34,576 22
DROIT DE TIMBRE sur les expéditions et quittances délivrées	10c par timbre.	27,028,875 00 Expéditions délivrées.	2,702,887 50

(1) Déduction faite de 5 p. 0/0 alloués pour tous déchets par l'article 12 du décret du 11 juin 1806.
(2) Le taux de 15 1/4 représente la part réservée au Trésor dans la vente des sels qui s'opère dans le pays de Gex en conformité de l'ordonnance royale du 4 juillet 1821.

DÉSIGNATION DES DROITS.		SOMMES REÇUES. PRINCIPAL.	DÉCIME.	TOTAL.
DROIT DE NAVIGATION ET DE PÉAGE SUR LES RIVIÈRES ET CANAUX.				
DROIT DE NAVIGATION.				
Bassin de l'Adour....	sur l'Adour	32,375f 51c	3,286f 52c	35,662f 03c
	la Midouze	1,564 63	160 33	1,724 96
	la Nive	2,437 00	243 70	2,680 70
Bassin de la Charente et de la Seudre....	sur la Charente	52,543 63	5,328 11	57,871 74
	la Boutonne	1,013 18	102 14	1,115 32
	le canal de Brouage	2,599 70	261 50	2,861 20
	la Seudre	4,418 39	443 94	4,862 33
Bassin de l'Escaut et de l'Aa	sur l'Escaut	170,413 42	17,103 83	187,517 25
	l'Aa	28,958 29	2,966 09	31,924 38
	la Scarpe	53,118 48	5,336 67	58,455 15
	la Lys	6,051 44	619 49	6,670 93
	la Lawe, ou canal de Béthune	1,783 38	181 51	1,964 89
	la Hayne, ou canal de Condé	24,523 28	2,483 37	27,006 65
	le canal de Neuffossé, d'Aire à Saint-Omer	14,862 60	1,503 00	16,365 60
	——— de Watten à Calais	14,073 76	1,476 33	15,550 09
	la Colme, de Watten à Bergues et à la frontière	9,271 81	943 55	10,215 36
	le canal de Bergues à Dunkerque	3,158 46	334 02	3,492 48
	——— de Bourbourg à Dunkerque	9,081 81	933 39	10,015 20
Bassin de la Gironde..	sur la Dordogne	14,985 00	1,498 56	16,483 56
	la Gironde, la Garonne et la Dordogne. (*Cabotage.*)	9,735 26	990 56	10,725 82
Bassin de l'Hérault...	sur l'Hérault	28 55	2 89	31 44
Bassin de la Loire....	sur la Loire	602,952 89	60,522 93	663,475 82
	le Cher	28,997 86	2,912 94	31,910 80
	la Vienne	5,237 48	534 66	5,772 14
	le Thouet	2,927 50	292 75	3,220 25
	le Loir	4,493 92	454 33	4,948 25
	la Sarthe	5,832 44	584 09	6,416 53
	la Mayenne	35,215 01	3,554 36	38,769 37
	la Sèvre-Nantaise	1,416 95	148 90	1,565 85
Bassin de la Meuse ...	sur la Meuse	46,153 48	4,620 91	50,774 39
	la Sambre	1,957 10	195 71	2,152 81
Bassin de la Moselle...	sur la Moselle	19,072 72	1,909 40	20,982 12
Bassin de l'Orne.....	sur l'Orne	8,260 17	834 67	9,094 84
	la Touques	676 40	67 65	744 05
Bassin du Rhin	sur le Rhin	31,695 69	//	31,695 69
Bassin du Rhône.....	sur le Rhône	325,772 51	32,622 09	358,394 60
	l'Ain	3,979 50	398 62	4,378 12
	la Saône	336,623 39	33,733 03	370,356 42
	la Seille	10,263 43	1,028 22	11,291 65
	l'Isère	3,895 79	389 73	4,285 52
Bassin de la Seine.....	sur la Seine	460,101 86	46,081 81	506,183 67
	l'Yonne	64,020 36	6,402 35	70,422 71
	la Marne	65,419 07	6,544 06	71,963 13
	l'Aisne	4,929 07	493 78	5,422 85
	l'Oise	116,722 54	11,696 86	128,419 40
	l'Eure	384 55	38 89	423 44
Bassin de la Somme...	sur la Somme	6,600 17	660 72	7,260 89
Bassin de la Vilaine...	sur la Vilaine	27,175 22	2,726 46	29,901 68
	A reporter	2,677,774 65	265,649 42	2,943,424 07

DÉSIGNATION DES DROITS.	SOMMES REÇUES — PRINCIPAL.	DÉCIME.	TOTAL.
Suite du DROIT DE NAVIGATION ET DE PÉAGE SUR LES RIVIÈRES ET CANAUX.			
Suite DU DROIT DE NAVIGATION.			
Report.....	2,677,774f 65c	265,649f 42c	2,943,424f 07c
CANAL du Centre, joignant la Loire à la Saône.....	211,965 06	21,222 27	233,187 33
CANAL du Rhône au Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à la Saint-Jean-de-Losne (1).....	425,157 46	42,558 33	467,715 79
CANAL de Bourgogne, joignant la Saône à l'Yonne.....	501,902 50	50,214 04	552,116 54
CANAL de la Somme, depuis Abbeville jusqu'à sa jonction avec le canal de Crozat.....	195,806 03	19,643 65	215,449 68
CANAL de Manicamp, depuis Chauny jusqu'à Manicamp.....	48,525 42	4,857 52	53,382 94
CANAL d'Arles à Bouc (Bouches-du-Rhône).....	42,926 56	4,294 50	47,221 06
RIVIÈRE canalisée de l'Oise, depuis Manicamp jusqu'à Port-à-Pintrelles (Embouchure de l'Aisne.).....	97,543 14	9,763 30	107,306 44
——— de l'Isle, depuis Périgueux jusqu'à Libourne.....	2,157 02	226 85	2,383 87
	4,203,757 84	418,429 88	4,622,187 72
DROIT DE PÉAGE.			
BASSIN de la Garonne. — sur la Garonne.....	103,116 98	10,323 80	113,440 78
BASSIN de la Garonne. — le Tarn.....	7,903 00	791 09	8,694 09
BASSIN de la Garonne. — la Bayse.....	1,712 91	171 58	1,884 49
BASSIN de la Garonne. — le Lot.....	11,964 02	1,198 63	13,162 65
BASSIN de la Loire.... — sur l'Allier.....	47,751 58	4,776 67	52,528 25
BASSIN de la Seine.... — sur la Basse-Seine (de Rouen à la mer).....	63,430 53	6,377 59	69,808 12
BASSIN de la Sèvre-Niortaise sur la Sèvre-Niortaise.....	28,726 14	2,901 83	31,627 97
	264,605 16	26,541 19	291,146 35

RÉCAPITULATION du Droit de navigation et de péage sur les Rivières et Canaux.

DROIT de navigation.....	4,622,187f 72c
——— de péage.....	291,146 35
TOTAL.....	4,913,334 07

(1) Le canal du Rhône au Rhin et les canaux qui suivent, ainsi que les rivières canalisées de l'Oise et de l'Isle, font partie des canaux dont la construction a été autorisée par les lois des 5 août 1821 et 14 août 1822.

DROIT DE PÉAGE SUR LES PONTS.

PONT de Kehl sur le Rhin.....	39,656 25
——— de Bonpas sur la Durance.....	57,683 64
——— d'Arles sur le Rhône.....	43,932 60
——— du Petit-Vey (Calvados) (2).....	24,157 85
——— de Coëmont (Sarthe).....	17,011 30
——— de la Roche-de-Glun (Drôme).....	50,641 15
——— de Montrejeau (Haute-Garonne).....	20,149 99
——— de Pinsaguel (Haute-Garonne) (3).....	10,457 93
——— de Moissac (Tarn-et-Garonne).....	20,350 00
——— de Souillac (Lot).....	11,634 00
——— de Bergerac (Dordogne).....	35,304 00
——— d'Agen (Lot-et-Garonne).....	37,667 40
——— d'Aiguillon (Lot-et-Garonne).....	23,494 40
TOTAL des droits perçus sur les ponts.....	392,140 51

(2) Le pont du Petit-Vey et ceux qui suivent sont ceux dont la construction a été autorisée par la loi du 5 août 1821.

(3) Le pont de Pensaguel ayant été en partie rompu en mai 1835, la perception a cessé depuis cette époque.

IIIe Partie. — TABACS et POUDRES A FEU.

DÉSIGNATION DES VENTES.	PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT des VENTES.
		kilog. déc.	
TABACS.			
Ventes aux débitants et manquants	43f 50c le kilog.	6,613 50	287,687f 25c
	32 50 *idem*...	24,505 00	796,412 50
	19 60 *idem*...	30,266 00	593,213 60
	11 10 *idem*...	47,159 13	523,466 34
	9 80 *idem*...	263,614 50	2,583,422 10
	7 00 *idem*...	9,035,150 93	63,246,056 51
	5 45 *idem*...	62,467 00	340,445 15
	3 40 *idem*...	308,271 00	1,048,121 40
	2 70 *idem*...	470,665 00	1,270,795 50
	2 05 *idem*...	432,492 00	886,608 60
	1 35 *idem*...	1,255,075 00	1,694,351 25
	1 00 *idem*...	802,535 00	802,535 00
		12,738,814 06	74,073,115 20
Ventes aux consommateurs et manquants	48 50 le kilog.	679 00	32,931 50
	36 50 *idem*...	640 00	23,360 00
	9 50 *idem*...	8,139 78	77,327 91
		9,458 78	133,619 41
Ventes à la marine et aux hôpitaux	9 80 le kilog.	245 00	2,401 00
	7 00 *idem*...	1,979 00	13,853 00
	4 00 *idem*...	13 00	52 00
		2,237 00	16,306 00
Ventes pour l'exportation	12 00 le kilog.	4 00	48 00
	11 10 *idem*...	3,123 50	34,670 85
	9 80 *idem*...	6 00	58 80
	9 50 *idem*...	20 40	193 80
	8 40 *idem*...	4 00	33 60
	7 00 *idem*...	13,835 00	96,845 00
	6 00 *idem*...	2,498 00	14,988 00
	5 25 *idem*...	474 00	2,488 50
		19,964 90	149,326 55
A déduire : Pour primes accordées sur ces ventes		.....	36,767 31
			112,559 24
Tabacs avariés en cours de transport ayant donné lieu à payement (1)		4,189 56	3,368 27

Récapitulation des Tabacs.

	kil. déc.	fr. c.
Ventes aux débitants	12,738,814 06	74,073,115 20
——— aux consommateurs	9,458 78	133,619 41
——— à la marine et aux hôpitaux	2,237 00	16,306 00
——— pour l'exportation	19,964 90	112,559 24
Tabacs avariés en cours de transport	4,189 56	3,368 27
	12,774,664 30	74,338,968 12
Recettes extraordinaires		96,085 53
		74,435,053 65

(1) Le montant de ces avaries est réglé par des décisions spéciales, à l'appui desquelles sont établis les décomptes des tabacs avariés.

DÉSIGNATION DES VENTES.			PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT des VENTES.
POUDRES.				kil. déc.	
Poudres vendues aux débitants et aux consommateurs	Poudre de chasse	royale	12f 00c le kilog.	339 00	4,068f 00c
			11 50 *idem*	20,206 00	232,369 00
		superfine	10 00 *idem*	43 50	435 00
			9 50 *idem*	45,395 50	431,257 25
		ordinaire	8 00 *idem*	228 00	1,824 00
			7 50 *idem*	325,296 75	2,439,725 63
			6 50 *idem*	4 00	26 00
			6 00 *idem*	139 00	834 00
	Poudre de guerre		3 40 *idem*	9,510 00	32,334 00
	Poudre de mine		2 50 *idem*	538,006 50	1,345,016 25
	Poudre de commerce extérieur		1 85 *idem*	1,450 00	2,682 50
Ventes pour l'exportation	Poudre de chasse	royale	4 50 *idem*	35 00	157 50
		superfine	4 00 *idem*	3,478 00	13,912 00
		ordinaire	3 50 *idem*	4,171 00	14,598 50
	Poudre de guerre		3 40 *idem*	2,329 00	7,918 60
	Poudre de mine		2 50 *idem*	18 50	46 25
	Poudre de commerce extérieur		1 85 *idem*	2,250 00	4,162 50
				952,899 75	4,531,366 98
Recettes extraordinaires					78,865 74
					4,610,232 72

IVe Partie. — PRODUITS DIVERS SOUMIS A DES RÈGLES SPÉCIALES ET RECOUVREMENTS D'AVANCES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET RECOUVREMENTS.	MONTANT DES PRODUITS. Sommes partielles.	MONTANT DES PRODUITS. Totaux.
PRODUITS DIVERS.		
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,117,380f 49c	
Dixième du produit des octrois	5,569,456 83	
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.)	279,339 49	8,125,897f 32c
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,043,143 14	
Recettes extraordinaires	116,577 37	
RECOUVREMENTS D'AVANCES POUR DIVERS SERVICES.		
Sur les communes — Abonnement pour traitements des employés de l'octroi	453,643 60	
Sur les communes — ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	260,252 79	
Sur les communes — ——— pour frais d'impressions	105,861 03	1,102,802 23
Sur les fabricants de cartes	145,058 55	
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	22,661 80	
Sur les cultivateurs de tabacs	115,324 46	
		9,228,699 55

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Des Droits et Produits constatés sur l'Exercice 1835.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.		MONTANT DES DROITS ET PRODUITS. Sommes partielles.	Totaux.
Ire Partie. Boissons	Droit de circulation	5,869,087f 08c	77,438,133f 83c
	— de 15 centimes par expédition	631,523 25	
	— de détail	32,825,792 85	
	— général de consommation	3,411,155 87	
	— perçu à Paris en remplacement du droit de détail	10,331,556 39	
	— d'entrée et taxe unique aux entrées	16,729,836 42	
	— de fabrication des bières	7,639,181 97	
IIe Partie. Droits divers	Droit de licence	3,042,939 38	26,748,707 53
	— sur les voitures publiques	6,163,763 83	
	— sur les cartes	573,353 59	
	— sur les sels	7,356,689 09	
	— de garantie des matières d'or et d'argent	1,569,023 34	
	Argues royales	34,776 22	
	Droit de timbre sur expéditions et quittances délivrées	2,702,887 50	
	— de navigation et de péage sur les rivières et canaux	4,913,334 07	
	— de péage sur les ponts	392,140 51	
IIIe Partie. Tabacs et poudres	Vente de tabacs	74,435,053 65	79,045,286 37
	— de poudres	4,610,232 72	
IVe Partie. Produits divers soumis à des règles spéciales et recouvrements d'avances	Produits divers. (Voir le détail ci-contre.)	8,125,897 32	9,228,699 55
	Recouvrements d'avances pour divers services. (Voir le détail ci-contre.)	1,102,802 23	
			192,460,827 28

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres, pour l'exercice 1835.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. Droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1834.	Droits constatés pendant l'exercice 1835.	Total.	À déduire les droits reconnus irrécouvrables.	Reste en droits constatés pour l'exercice 1834.	Recouvrements effectués pendant l'exercice 1835.	Reste a recouvrer reporté à l'exercice 1836. Droits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits à recouvrer sur les redevables.	Total.	Observations.
BOISSONS.										
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels	4,773f 12c	5,869,087f 08c	5,873,860f 20c	0f 28c	5,873,859f 92c	5,873,620f 65c	"	1,239f 27c	1,239f 27c	
Droit de 15 centimes par expédition	"	631,523 25	631,523 25	"	631,523 25	631,523 25	"	"	"	
Droit de détail sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	211,259 12	32,825,792 85	33,037,051 97	165,384 10	32,871,667 87	32,793,361 44	51f 39c	78,255 04	78,306 43	
Droit général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	9,048 69	3,411,155 87	3,420,204 56	"	3,420,204 56	3,399,785 36	"	20,419 20	20,419 20	
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	"	10,331,556 39	10,331,556 39	"	10,331,556 39	10,331,556 39	"	"	"	
Droit d'entrée, sur les vins, cidres, poirés, etc., et taxe unique aux entrées	195,705 23	16,729,836 42	16,925,541 65	134,387 59	16,791,154 06	16,680,933 63	26 81	110,193 62	110,220 43	
Droit de fabrication des bières	9,151 77	7,639,181 97	7,648,333 74	1,182 51	7,647,151 23	7,638,504 86	"	8,646 37	8,646 37	
DROITS DIVERS.										
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	1,644 67	3,042,939 38	3,044,584 05	2,606 94	3,041,977 11	3,040,605 83	20 35	1,350 93	1,371 28	
Voitures publiques, estampilles, et 10e du prix de transport des marchandises	33,781 72	6,163,763 83	6,197,545 55	15,636 69	6,181,908 86	6,148,760 22	"	33,148 64	33,148 64	
Cartes	"	573,353 59	573,353 59	1,797 18	571,556 41	571,437 31	"	119 10	119 10	
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	"	7,356,689 09	7,356,689 09	"	7,356,689 09	7,356,689 09	"	"	"	
Garantie des matières d'or et d'argent	"	1,569,023 34	1,569,023 34	"	1,569,023 34	1,569,023 34	"	"	"	
Argues royales	"	34,576 22	34,576 22	"	34,576 22	34,576 22	"	"	"	
Navigation sur les rivières et canaux	"	4,913,334 07	4,913,334 07		4,913,334 07	4,913,334 07	"	"	"	
Péage sur les ponts	"	392,140 51	392,140 51	"	392,140 51	392,140 51	"	"	"	
Timbres des expéditions et quittances délivrées	"	2,702,887 50	2,702,887 50	"	2,702,887 50	2,702,887 50	"	"	"	
PRODUITS SOUMIS À DES RÈGLES SPÉCIALES.										
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	56,385 75	1,117,380 49	1,173,766 24	66,126 65	1,107,639 59	1,072,162 02	"	35,477 57	35,477 57	
Dixième du produit des octrois	1,146 15	5,569,456 83	5,570,602 98	1,310 14	5,569,292 84	5,569,074 08	"	218 76	218 76	
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.)	"	279,339 49	279,339 49	"	279,339 49	279,339 49	"	"	"	
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	38,719 06	1,043,143 14	1,081,862 20	94,605 07	987,257 13	962,630 49	"	24,626 64	24,626 64	
Recettes extraordinaires	"	116,577 37	116,577 37	923 19	115,654 18	115,654 18	"	"	"	
RECOUVREMENTS D'AVANCES.										
Sur les communes. Abonnements pour traitement des employés des octrois	"	453,643 60	453,643 60	"	453,643 60	453,643 60	"	"	"	
Sur les communes. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	9,961 74	260,252 79	270,214 53	206 28	270,008 25	248,447 67	"	21,560 58	21,560 58	
Sur les communes. ——— pour frais d'impressions	35 02	106,282 81	106,317 83	"	106,317 83	106,282 81	"	35 02	35 02	
Sur les fabricants de cartes	"	145,058 55	145,058 55	"	145,058 55	145,058 55	"	"	"	
Sur les employés pour prix d'instruments	"	22,661 80	22,661 80	"	22,661 80	22,661 80	"	"	"	
Sur les cultivateurs de tabacs	"	115,324 46	115,324 46	"	115,324 46	115,324 46	"	"	"	
TABACS ET POUDRES.										
Produit de la vente des tabacs	"	74,435,053 65	74,435,053 65	"	74,435,053 65	74,435,053 65	"	"	"	
Produit de la vente des poudres	"	4,615,012 47	4,615,012 47	"	4,615,012 47	4,615,012 47	"	"	"	
Total	571,612 04	192,466,028 81	193,037,640 85	484,166 62	192,553,474 23	192,218,084 94	98 55	335,290 74	335,389 29	
RÉCAPITULATION suivant les divisions du Budget.										
Boissons et droit de fabrication des bières	429,937 93	77,438,133 83	77,868,071 76	300,954 48	77,567,117 28	77,348,285 58	78 20	218,753 50	218,831 70	
Diverses taxes et recouvrements d'avances	141,674 11	35,977,828 86	36,119,502 97	183,212 14	35,936,290 83	35,819,733 24	20 35	116,537 24	116,557 59	
Produit de la vente des tabacs	"	74,435,053 65	74,435,053 65	"	74,435,053 65	74,435,053 65	"	"	"	
Produit de la vente des poudres	"	4,615,012 47	4,615,012 47	"	4,615,012 47	4,615,012 47	"	"	"	
Total général	571,612 04	192,466,028 81	193,037,640 85	484,166 62	192,553,474 23	192,218,084 94	98 55	335,290 74	335,389 29	

BOISSONS, DROITS DIVERS, TABACS ET POUDRES. Exercice 1835.

Développement des Recouvrements effectués pendant l'exercice 1835.

DEPARTEMENTS.	BOISSONS. Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	BOISSONS. Droit de fabrication sur les bières.	DROITS DIVERS. Licences de toute espèce.	Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.	Cartes.	Sels.	Garantie des matières d'or et d'argent.	Argues royales.	Navigation, bacs, etc., non soumissionnés.	Droits de péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation.	Droits de péage sur les ponts et canaux soumissionnés.	Dixième du produit des octrois.	Timbres de toute espèce.	Prélèvements sur les communes pour frais de casernement.	Amendes. (Portion du Trésor.)	Recettes extraordinaires.	Recouvrements sur les avances pour divers services.	TABACS. Vente de tabacs et recettes extraordinaires.	POUDRES. Vente de poudres et recettes extraordinaires.	TOTAL général des recettes.	DÉPARTEMENTS.
Ain	369,025	6,522	25,965	34,640	"	31,593	2,293	2,596	107,425	"	"	10,584	18,533	"	2,770	507	2,338	463,964	48,019	1,126,771	Ain.
Aisne	1,137,577	201,488	60,152	38,477	"	"	2,927	"	18,662	"	161,488	35,841	42,874	18,969	8,011	90	22,827	583,172	54,496	2,387,050	Aisne.
Allier	335,267	11,041	22,424	29,434	1,139	"	1,579	"	9,799	29,265	"	16,569	14,844	4,421	1,157	35	1,333	352,849	29,533	860,689	Allier.
Alpes (Basses)	103,056	211	11,269	6,190	990	"	351	"	6,173	"	"	5,088	6,868	971	906	3	532	299,791	33,511	475,909	Alpes (Basses).
Alpes (Hautes)	133,731	1,677	11,664	4,859	744	"	595	"	260	"	"	7,152	7,655	3,932	525	30	630	231,264	20,899	425,618	Alpes (Hautes).
Ardèche	262,640	9,294	24,620	4,364	"	"	14	"	89,141	"	"	4,092	13,893	201	2,215	19	2,470	394,124	83,485	891,573	Ardèche.
Ardennes	522,633	662,945	41,002	20,505	842	"	662	"	53,916	"	"	29,216	28,646	7,785	2,332	1,282	24,739	392,676	29,945	1,819,125	Ardennes.
Ariége	164,461	1,870	15,823	10,281	"	741	11	"	675	"	"	13,191	10,694	1,200	510	"	632	292,500	22,741	535,331	Ariége.
Aube	586,277	10,885	34,705	34,930	"	"	1,860	"	7,365	"	"	10,903	26,057	896	2,343	253	1,378	398,406	29,030	1,145,289	Aube.
Aude	240,718	4,575	15,167	12,313	8,400	"	230	"	5,608	"	"	30,114	20,704	12,549	1,138	611	3,960	363,084	34,279	753,449	Aude.
Aveyron	291,437	1,332	19,959	13,636	"	"	636	"	5,538	"	"	10,821	14,871	"	1,763	865	364	355,051	49,212	765,484	Aveyron.
Bouches-du-Rhône	1,075,014	3,803	47,149	119,646	24,780	193	47,280	"	73,413	"	50,595	186,307	67,292	16,464	2,728	700	17,410	2,208,533	176,697	4,118,003	Bouches-du-Rhône.
Calvados	1,214,303	25,070	38,309	68,328	2,345	"	1,015	"	20,212	"	24,158	75,005	67,662	8,689	5,345	859	18,468	962,891	114,134	2,646,793	Calvados.
Cantal	266,451	7,840	19,752	8,343	"	"	1,900	"	222	"	"	8,013	9,373	1,794	1,401	2,079	4,856	380,917	27,337	740,278	Cantal.
Charente	334,667	6,578	35,564	11,675	11,100	"	686	"	29,365	"	"	24,560	24,108	2,450	905	361	4,892	388,796	50,252	925,960	Charente.
Charente-Inférieure	564,153	12,553	53,320	33,603	7,277	"	3,028	"	81,660	30,655	"	48,481	39,491	24,916	737	98	7,718	578,710	56,835	1,543,238	Charente-Inférieure.
Cher	391,235	7,032	22,099	16,890	2,513	"	1,257	"	6,137	23,265	"	13,869	18,252	7,520	1,496	681	2,571	396,361	33,927	945,104	Cher.
Corrèze	245,352	5,430	21,591	5,771	"	"	311	"	9,433	"	"	7,746	11,340	"	738	132	838	494,954	41,181	844,816	Corrèze.
Côte-d'Or	801,913	53,611	46,041	57,945	171	333	2,432	"	31,271	"	500,785	38,635	43,863	14,588	2,804	2,136	37,790	763,666	76,588	2,474,572	Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord	968,992	13,550	41,626	7,784	"	"	738	"	5,674	"	"	24,830	24,263	"	717	426	4,458	2,262,871	51,413	3,407,341	Côtes-du-Nord.
Creuse	217,116	5,835	19,191	1,498	"	"	360	"	"	"	"	2,928	8,154	372	911	57	4,327	403,714	21,672	686,134	Creuse.
Dordogne	367,732	2,726	31,626	16,075	5,235	"	92	"	35,806	"	36,129	14,842	18,284	3,731	1,272	104	2,194	610,993	57,848	1,204,690	Dordogne.
Doubs	458,302	47,418	28,936	33,146	1,578	776,477	100,593	"	3,798	"	198,965	26,650	24,211	25,625	9,844	60	3,539	415,961	72,240	2,227,344	Doubs.
Drôme	293,237	17,080	24,844	28,235	"	"	1,301	"	70,045	"	50,641	20,529	15,651	15,340	1,251	531	1,383	520,825	68,491	1,129,386	Drôme.
Eure	827,722	831	31,612	47,005	"	"	500	"	172,273	"	"	27,551	40,580	2,259	5,041	64	7,424	961,395	55,411	2,180,667	Eure.
Eure-et-Loir	730,344	4,809	35,139	35,367	"	"	426	"	"	"	"	17,373	28,579	6,059	2,050	251	6,526	773,107	37,814	1,677,842	Eure-et-Loir.
Finistère	1,200,626	9,301	44,348	22,596	"	"	1,209	"	32,792	"	"	64,036	25,887	19,709	539	134	24,388	2,474,252	41,080	3,960,897	Finistère.
Gard	573,526	2,829	36,544	108,248	17,088	"	6,796	"	88,904	"	"	68,142	49,119	12,794	1,716	251	10,480	912,389	96,449	1,985,275	Gard.
Garonne (Haute)	825,062	18,367	24,587	159,264	15,117	793	10,497	"	43,770	13,496	30,608	110,102	38,858	"	3,787	866	6,220	846,630	51,343	2,199,367	Garonne (Haute).
Gers	130,048	908	12,904	9,018	6,930	"	28	"	"	"	"	11,358	8,259	2,375	387	49	2,631	323,343	40,143	548,380	Gers.
Gironde	1,484,417	25,239	67,733	152,205	13,892	"	21,245	"	49,753	34,335	2,683	148,265	68,764	9,691	6,385	189	16,432	1,767,565	116,861	3,985,655	Gironde.
Hérault	493,780	9,208	33,869	59,309	7,100	"	2,274	"	18,807	"	"	89,763	56,566	29,559	1,351	224	6,265	989,139	103,859	1,901,073	Hérault.
Ille-et-Vilaine	1,445,481	21,716	50,395	41,661	4,126	"	1,528	"	36,580	"	"	65,692	35,340	21,568	1,395	180	22,739	1,487,069	53,399	3,288,371	Ille-et-Vilaine.
Indre	240,932	17,273	19,405	14,118	"	"	294	"	1,504	"	"	11,900	14,686	394	1,046	27	1,467	344,014	26,880	693,938	Indre.
Indre-et-Loire	529,256	27,791	31,355	26,916	4,290	600	1,768	"	121,107	"	"	28,283	24,405	9,219	1,137	377	2,474	497,387	39,020	1,345,385	Indre-et-Loire.
Isère	785,073	17,254	54,840	65,478	1,980	"	4,744	"	53,296	"	"	43,318	31,521	12,073	2,404	222	2,633	1,012,654	140,540	2,228,031	Isère.
Jura	454,045	20,434	27,511	25,730	"	890,625	181	"	5,712	"	111,966	19,137	28,604	4,899	4,149	309	23,859	583,221	30,887	2,231,288	Jura.
Landes	363,896	424	21,248	5,965	"	"	199	"	17,601	"	"	12,879	16,848	2,500	1,629	"	1,106	547,599	51,734	1,043,628	Landes.
Loir-et-Cher	416,750	467	27,519	20,286	"	"	659	"	84,284	"	"	19,424	26,954	9,991	801	23,342	10,046	457,618	23,752	1,121,892	Loir-et-Cher.
Loire	822,723	37,159	30,639	64,023	358	"	154	"	47,878	"	"	64,739	33,186	3,388	3,962	1,296	15,737	941,278	119,607	2,186,126	Loire.
Loire (Haute)	236,400	11,392	19,458	7,701	"	"	1,614	"	7,008	"	"	9,453	12,261	2,047	1,697	89	1,335	256,308	25,843	592,604	Loire (Haute).
Loire-Inférieure	1,396,161	15,741	65,447	104,039	19,045	"	4,556	"	167,252	"	"	91,477	54,303	11,528	1,871	84	15,264	1,181,492	108,659	3,236,919	Loire-Inférieure.
Loiret	810,069	11,832	50,712	49,014	759	"	2,196	"	157,350	"	"	43,572	41,451	13,345	1,445	4	51,807	811,544	38,029	2,083,127	Loiret.
Lot	158,511	889	19,167	6,787	3,010	"	288	"	24,919	6,101	11,634	10,630	9,981	634	762	58	18,578	315,471	48,350	635,768	Lot
Lot-et-Garonne	258,771	3,257	18,794	26,302	6,597	"	574	"	48,204	57,912	61,162	19,113	14,942	698	1,169	374	18,119	508,745	44,864	1,089,998	Lot-et-Garonne.
Lozère	96,256	2,007	10,613	972	"	"	497	"	46	"	"	2,750	7,020	996	686	8	289	135,356	13,998	271,494	Lozère.

DÉPARTEMENTS.	BOISSONS. Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	BOISSONS. Droit de fabrication sur les bières.	DROITS DIVERS. Licences de toute espèce.	Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.	Cartes.	Sels.	Garantie des matières d'or et d'argent.	Argues royales.	Navigation, bacs, etc., non soumissionnés.	Droits de péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation.	Droits de péage sur les ponts et canaux soumissionnés.	Dixième du produit des octrois.	Timbres de toute espèce.	Prélèvements sur les communes pour frais de casernement.	Amendes. (Portion du Trésor.)	Recettes extraordinaires.	Recouvrements sur les avances pour divers services.	TABACS. Vente de tabacs et recettes extraordinaires.	POUDRES. Vente de poudres et recettes extraordinires.	TOTAL général des recettes.	DÉPARTEMENTS.
Maine-et-Loire	1,057,648	12,102	42,228	52,743	2,796	"	2,849	"	150,959	"	"	50,450	39,646	16,872	1,873	33	42,650	1,009,512	90,995	2,573,356	Maine-et-Loire.
Manche	1,143,735	3,228	49,860	20,090	"	"	433	"	1,293	"	"	38,878	42,543	11,925	1,845	145	2,864	1,122,271	45,664	2,484,773	Manche.
Marne	1,213,640	36,748	63,461	53,520	"	522	2,865	"	18,052	"	"	58,719	58,360	4,208	5,607	129	13,337	668,586	36,395	2,234,149	Marne.
Marne (Haute)	415,984	26,645	22,839	18,403	"	"	658	"	1,865	"	"	11,416	22,551	864	3,342	633	4,318	434,015	34,355	997,889	Marne (Haute).
Mayenne	598,780	9,444	24,559	12,360	1,107	"	289	"	5,499	"	"	16,225	17,782	757	532	1	2,121	974,449	63,428	1,727,332	Mayenne.
Meurthe	750,481	94,195	44,142	43,783	16,765	4,062,546	3,898	"	4,716	"	"	42,610	37,652	36,023	8,521	494	8,318	479,839	22,206	5,656,489	Meurthe.
Meuse	546,480	76,470	28,996	24,414	"	"	3,175	"	1,918	"	"	17,052	28,677	13,618	4,986	601	2,118	507,919	22,546	1,278,970	Meuse.
Morbihan	954,079	7,622	35,200	8,501	"	"	506	"	8,351	"	"	38,892	30,005	13,100	868	1,923	8,824	1,556,999	20,059	2,684,930	Morbihan.
Moselle	830,489	86,191	40,817	42,991	4,076	570,000	8,747	"	32,032	"	"	40,496	27,598	39,897	4,410	4,012	7,013	555,072	8,542	2,302,382	Moselle.
Nièvre	453,413	11,555	29,560	22,743	"	"	127	"	85,394	"	"	15,390	17,689	5,925	1,697	48	22,798	477,942	42,750	1,187,031	Nièvre.
Nord	1,583,900	3,268,362	142,369	117,815	18,282	4,409	12,372	"	317,056	"	"	229,076	89,655	85,397	16,693	25,315	75,603	2,004,304	76,223	8,066,831	Nord.
Oise	947,784	15,917	39,908	51,147	"	"	1,743	"	90,105	"	"	24,400	40,126	11,121	3,540	38	6,967	900,876	46,001	2,179,672	Oise.
Orne	589,762	10,585	23,654	29,567	"	"	214	"	10	"	"	18,859	24,942	1,038	3,261	7	1,343	669,833	45,299	1,418,374	Orne.
Pas-de-Calais	1,136,595	1,121,805	83,800	52,779	1,699	"	2,022	"	74,763	"	"	95,976	52,757	50,453	11,254	12,392	42,848	1,630,443	48,347	4,417,934	Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme	358,399	24,674	33,218	18,844	2,688	"	5,081	"	8,276	"	"	25,779	26,558	6,284	2,134	1,382	2,054	628,234	52,890	1,196,494	Puy-de-Dôme.
Pyrénées (Basses)	788,352	2,406	30,352	37,642	7,208	679,487	794	"	39,659	"	"	35,360	32,325	11,693	3,972	210	4,376	1,046,488	58,755	2,779,076	Pyrénées (Basses).
Pyrénées (Hautes)	241,235	491	14,154	18,019	1,716	"	512	"	"	"	"	14,992	10,746	3,618	876	57	1,686	358,452	27,313	693,869	Pyrénées (Hautes).
Pyrénées-Orientales	118,076	2,582	10,833	17,994	5,233	"	1,715	"	76	"	"	18,397	12,739	20,910	670	21	1,512	313,122	26,592	550,472	Pyrénées-Orientales.
Rhin (Bas)	659,399	316,990	59,985	40,867	4,005	"	10,347	"	75,300	"	37,863	46,284	30,839	33,100	9,741	602	41,812	830,520	13,676	2,211,330	Rhin (Bas).
Rhin (Haut)	672,685	110,271	37,754	70,123	2,189	"	1,228	"	2,755	"	113,311	16,935	28,232	6,285	3,713	90	3,903	1,007,230	29,950	2,106,653	Rhin (Haut).
Rhône	2,343,018	172,554	50,982	290,104	66,129	2,208	70,690	31,980	168,766	"	"	228,225	92,997	54,044	16,872	2,518	28,654	1,949,029	64,694	5,633,463	Rhône.
Saône (Haute)	338,571	13,540	22,863	19,001	"	320,312	31	"	25,201	"	"	9,052	17,400	3,900	2,443	1,227	4,945	556,039	174	1,334,699	Saône (Haute).
Saône-et-Loire	758,776	33,025	52,028	47,027	"	"	1,103	"	509,879	"	"	33,236	47,268	3,520	2,866	43	3,701	955,187	124,290	2,571,950	Saône-et-Loire.
Sarthe	728,403	2,761	31,912	33,246	"	"	502	"	21,668	"	17,011	18,556	26,435	1,500	1,675	11	5,494	977,740	51,664	1,918,579	Sarthe.
Seine	13,362,101	235,392	71,941	2,637,031	187,974	15,733	1,162,534	"	246,258	"	"	2,118,077	149,124	60,730	21,932	2,922	112,330	7,809,187	312,278	28,505,544	Seine.
Seine-Inférieure	3,396,528	60,928	85,939	189,806	4,545	"	8,506	"	16,904	69,808	"	215,309	106,870	18,505	4,605	14,977	31,843	3,169,684	106,760	7,501,518	Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne	1,016,109	19,471	40,228	89,116	"	"	1,270	"	127,218	"	"	37,372	44,516	17,139	9,761	170	14,620	965,289	36,133	2,418,410	Seine-et-Marne.
Seine-et-Oise	1,900,208	33,259	71,736	126,923	"	"	5,746	"	221,425	"	"	67,826	60,933	20,138	7,258	1,178	13,084	1,754,788	17,349	4,301,851	Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux)	414,769	10,079	23,576	12,699	5,064	"	2,474	"	9,696	971	"	25,909	20,662	3,502	456	76	2,574	351,223	34,039	917,767	Sèvres (Deux).
Somme	1,075,451	262,752	70,603	70,546	14,867	"	3,674	"	9,425	"	234,151	52,587	45,363	7,887	6,121	856	64,515	696,316	47,213	2,662,328	Somme.
Tarn	263,980	4,414	19,680	19,062	11,444	"	1,217	"	20,644	1	"	33,722	16,735	4,847	1,237	14	4,338	379,779	36,850	817,966	Tarn.
Tarn-et-Garonne	240,497	3,321	11,330	14,961	3,524	"	168	"	47,470	25,337	20,350	22,164	13,348	3,899	857	345	2,082	307,752	15,737	733,142	Tarn-et-Garonne.
Var	521,544	2,221	21,450	42,801	9,540	"	1,144	"	920	"	"	64,468	26,422	14,109	1,734	728	7,816	1,263,621	117,416	2,095,935	Var.
Vaucluse	339,142	2,073	18,030	37,224	6,651	118	6,536	"	86,171	"	"	45,459	20,693	4,877	857	214	4,910	839,157	64,132	1,476,244	Vaucluse.
Vendée	501,099	12,642	27,267	11,658	2,581	"	1,834	"	3,049	"	"	14,274	15,292	7,979	804	6	1,693	529,398	37,063	1,166,638	Vendée.
Vienne	469,236	5,123	25,119	12,383	4,010	"	3,545	"	6,163	"	"	29,235	19,888	4,738	627	40	2,540	389,286	35,120	1,007,051	Vienne.
Vienne (Haute)	456,663	12,543	24,248	15,445	5,120	"	1,759	"	"	"	"	26,399	19,926	4,111	2,052	1,755	35,533	542,257	37,456	1,185,265	Vienne (Haute).
Vosges	493,762	119,503	36,518	16,565	14,421	"	1,974	"	432	"	"	11,724	17,293	5,594	5,637	61	5,785	602,103	25,625	1,356,938	Vosges.
Yonne	402,926	14,829	30,829	38,226	"	"	363	"	2,675	"	130,310	14,375	24,607	386	2,783	64	10,612	577,467	40,969	1,291,419	Yonne.
Alger (Poudres vendues à)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,780	4,780	Alger (Poudres vend. à).
Virement de compte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	422	"	"	422	Virement de compte.
TOTAUX	69,709,781	7,638,505	3,040,606	6,148,760	571,437	7,356,689	1,069,023	34,576	4,292,680	291,146	1,793,810	5,569,074	2,702,888	962,630	279,339	115,654	1,091,419	74,435,054	4,615,012	192,218,085	

TABLEAU

Des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres pendant l'exercice 1836.

L'ordonnance royale du 10 décembre 1823 a prescrit, article 2, de faire connaître dans le compte des contributions et revenus publics, pour chaque contribution ou revenu,

1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'État;
2° Les recouvrements effectués sur ces droits;
3° Les recouvrements restant à faire.

Cette disposition a été appliquée, à partir de l'année 1825, aux droits et produits recouvrés par les préposés des contributions indirectes, lesquels se composent; savoir :

Des droits sur les boissons et de diverses taxes indirectes;
Du produit de la vente des tabacs;
Du produit de la vente des poudres.

Les droits sur les boissons et les diverses taxes se divisent *en droits au comptant* et *en droits constatés.*

Les *droits au comptant* sont ceux qui sont perçus au moment des déclarations.

Les *droits constatés* résultent, au contraire, des visites qui sont faites chez les redevables, et ne sont payés que par suite d'états de recouvrements ou de produits.

Quant aux produits de la vente des tabacs et de celle des poudres, ils se constatent par la livraison des matières. Comme le prix de ces matières est payé au moment où elles sortent des magasins, le produit qui en résulte est classé dans la première des deux catégories établies ci-dessus, c'est-à-dire parmi les droits au comptant.

Les droits qui sont désignés de la sorte appartiennent à l'exercice qui prend son nom de l'année pendant laquelle ils sont à la fois constatés, liquidés et recouvrés. Les droits qui sont compris dans la seconde catégorie s'appliquent à l'exercice auquel donne son nom l'année dans laquelle ils sont constatés et liquidés, à l'exception toutefois de la portion de ces droits qui n'a point été recouvrée à l'époque du règlement de l'exercice et qui est reportée sur l'exercice suivant.

La constatation des droits au comptant résulte des registres mêmes qui en présentent la recette; celles des droits et produits, dont le recouvrement ne se fait pas immédiatement, a lieu sur des *registres-portatifs,* où les redevables ont des comptes ouverts pour suivre le mouvement des matières d'après lesquelles sont calculés les droits qui sont mis à leur charge.

Les employés sont chargés de la tenue de ces registres-portatifs sous la surveillance des contrôleurs des villes, qui répondent de la régularité des actes qui y sont inscrits. Ces registres sont en outre soumis à une vérification approfondie de la part des contrôleurs ambulants et des directeurs, sous la responsabilité desquels est placée spécialement l'assiette des droits.

A l'expiration de chaque trimestre, il est formé par les employés des états qui font connaître, pour chaque nature

de droit et par redevable, le montant des droits et produits constatés pendant le trimestre précédent. Ces états sont remis aux directeurs par les receveurs pour les recettes ambulantes et par les contrôleurs de ville pour les recettes sédentaires. Le dépouillement en est fait sur un registre spécial, où sont présentés, tant en matières qu'en produits, tous les éléments de la perception. Un relevé général de ce registre sert de base aux comptes d'année.

Conformément à l'ordonnance du 8 décembre 1832, les droits constatés sont soumis, avant l'expiration de la seconde année de chaque exercice, à un apurement régulier. Le résultat de cette liquidation est présenté dans les comptes annuels des comptables.

Les éléments que renferment ces comptes, sur la rentrée des produits appartenant au Trésor, se résument ainsi, dans deux tableaux ou chapitres distincts, qui concernent, savoir :

L'apurement des droits de l'exercice clos ;

La situation des droits constatés sur le nouvel exercice.

Le compte de la première année de chaque exercice présente les droits et produits constatés, les droits recouvrés et ceux qui restent à recouvrer à l'expiration de cette même année.

Le compte de la deuxième année de l'exercice indique, 1° le montant des droits de l'exercice fermé, qui restaient à recouvrer au 31 décembre précédent, suivant le dernier compte; 2° le montant des droits et produits tombés en non-valeur, et dont les receveurs sont déchargés; 3° le montant des droits et produits reportés à l'exercice courant, soit qu'ils aient été mis à la charge des comptables, soit qu'ils restent à recouvrer sur les redevables; 4° enfin le montant des droits et produits réalisés jusqu'au 30 septembre, époque de la clôture de l'exercice.

A partir de cette époque, les directeurs, dans les départements, sont tenus de dresser, au vu des pièces produites par les receveurs,

1° Les états des articles irrécouvrables tombés en non-valeurs, et ceux des articles qui, quoique susceptibles de recouvrement, n'ont pu être apurés durant le cours de l'exercice, et sont à reporter à l'exercice suivant;

2° L'état des articles à mettre à la charge des comptables pour cause de négligence dans le recouvrement.

Sur le premier point, l'administration examine les propositions qui lui sont faites à cet égard, et y apporte les modifications qu'elle croit nécessaires. En ce qui concerne les droits dont les comptables ont négligé d'assurer la rentrée, elle statue en premier ressort sur la question de responsabilité, et ses décisions sont soumises à l'approbation du ministre.

Les états de ces divers articles, ainsi arrêtés, sont produits à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

Le tableau placé à la suite de cette note concerne la première année de l'exercice 1836, et fait connaître que les droits et produits constatés de cet exercice, y compris les 335,389 francs 29 centimes provenant de l'exercice 1835, montent à la somme de..... 202,242,483f 46c

Mais il est à remarquer que, parmi ces droits, il en est dont le recouvrement ne pourra être effectué, par suite de l'insolvabilité des redevables, ou à cause des contestations, procès et instances administratives, dont la conclusion peut se trouver plus ou moins retardée : il convient donc d'en faire la distraction, pour ne présenter que les droits et produits qui pourront être recouvrés dans le courant de l'exercice; le montant de la déduction à opérer à cet égard est de..... 233,488 89

ce qui réduit les droits et produits de l'exercice 1836 à..... 202,108,994 57

Sur cette somme, il a été recouvré pendant l'année 1836..... 199,266,865 56

Il restera, conséquemment, à recouvrer en 1837 (par évaluation)..... 2,842,129 01

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres pour l'exercice 1836.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. Droits et produits constatés de l'exercice 1835, reportés à l'exercice 1836. (V. l'état, p. 593.)	Droits et produits constatés pendant l'exercice 1836.	TOTAL.	À DÉDUIRE : droits et produits dont le recouvrement ne pourra être effectué pendant l'exercice ou qui tomberont en non-valeurs.	RESTE, pour droits constatés, dont le recouvrement profitera à l'exercice 1836.	RECOUVREMENTS effectués en 1836.	RESTE À RECOUVRER en 1837. (Par évaluation.)	OBSERVATIONS.
BOISSONS.								
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels	1,239f 27c	6,065,749f 39c	6,066,988 66	27f 64c	6,066,961f 02c	6,049,201f 86c	17,759f 16c	
Droit de 15 centimes par expédition	"	655,157 85	655,157 85	8 95	655,148 90	655,143 35	5 55	
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	98,725 63	39,441,531 75	39,540,257 38	57,491 71	39,482,765 67	38.818,778 42	663,987 25	
Droit perçu à Paris en remplacement du droit de détail et d'entrée	"	10,213,137 33	10,213,137 33	"	10,213,137 33	10,213,137 33	"	
Droits d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc., et taxe unique aux entrées	110,220 43	16,825,093 02	16,935,313 45	65,065 56	16,870,247 89	16,425,195 70	445,052 19	
Droit de fabrication sur les bières	8,646 37	8,385,772 32	8,394,418 69	3,516 46	8,390,902 23	8,274,284 54	116,617 69	
DROITS DIVERS.								
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	1,371 28	3.090,120 29	3,091,491 57	2,336 22	3,089,155 35	3,065,802 61	23,352 74	
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	33,148 64	6,688,614 60	6,721,763 24	13,190 11	6,708,573 13	6,289,849 24	418,723 89	
Cartes	119 10	596,520 22	596,639 32	1,360 81	595,278 51	545,970 14	49,308 37	
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	"	7,383,084 27	7,383,084 27	"	7,383,084 27	7,111,340 44	271,743 83	
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	"	1,772,833 18	1,772,833 18	"	1,772,833 18	1,772,833 18	"	
Navigation sur les rivières et canaux	"	4,940,402 88	4,940,402 88	"	4,940,402 88	4,925,881 80	14,521 08	
Péages sur les rivières, en remplacement du droit de navigation	"	308,436 31	308,436 31	"	308,436 31	306,188 20	2,248 11	
Péages sur les ponts	"	384,849 46	384,849 46	"	384,849 46	383,038 48	1,810 98	
Timbres des expéditions et quittances délivrées	"	2,837,430 40	2,837,430 40	105 60	2,837,324 80	2,836,492 30	832 50	
PRODUITS SOUMIS À DES RÈGLES SPÉCIALES								
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	35,477 57	1,056,782 70	1,092,260 27	29,903 91	1,062.356 36	1,031,170 82	31,185 54	
Dixième du produit des octrois	218 76	6,008,194 25	6,008,413 01	4,920 76	6,003,492 25	5,301,134 68	702,307 57	
Amendes de la régie. (Portion du Trésor)	"	310,217 48	310,217 48	"	310,217 48	310,217 48	"	
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	24,626 64	986,961 06	1,011,587 70	41,326 20	970,261 50	957,609 65	12,651 85	
Recettes extraordinaires	"	83,708 45	83,708 45	2,779 50	80,928 95	68,132 93	12,796 02	
RECOUVREMENTS D'AVANCES POUR DIVERS SERVICES.								
Sur les communes : Abonnement pour traitement des employés de l'octroi	"	466,580 10	466,580 10	100 00	466,480 10	459,440 65	7,039 45	
Sur les communes : ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	21,560 58	264.092 45	285,653 03	11,276 33	274,376 80	234,041 18	40,335 62	
Sur les communes : ——— pour frais d'impressions	35 02	100.852 23	100,887 25	64 09	100,823 16	93,237 92	7,585 24	
Sur les fabricants de cartes	"	156,628 77	156,628 77	0 50	156,628 27	156,628 27	"	
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	"	9,682 45	9,682 45	13 55	9,668 90	9,668 90	"	
Sur les cultivateurs de tabacs	"	123,677 67	123,677 67	1 09	123,676 58	123,676 58	"	
TABACS ET POUDRES.								
Produit de la vente des tabacs	"	78,285,242 83	78,285,242 83	"	78.285,242 83	78,284,806 85	435 98	
Produit de la vente des poudres	"	4,565,740 47	4,565,740 47	"	4.565,740 47	4,563,912 07	1,828 40	
	335,389 29	202,007,094 18	202,342,483 47	233,488 89	202,108,994 58	199,266,865 57	2,842,129 01	
RÉCAPITULATION suivant les divisions du Budget.								
Boissons et droit de fabrication des bières	218,831 70	81,586,441 66	81,805,273 36	126,110f 32c	81,679.163f 04c	80,435,741f 20c	1,243,421f 84c	
Diverses taxes et recouvrements d'avances pour divers services	116,557 59	37,569,669 22	37,686,226 81	107,378 67	37,578,848 24	35,982,405 45	1,596,442 79	
Produit de la vente des tabacs	"	78,285,242 83	78,285,242 83	"	78,285,242 83	78,284,806 85	435 98	
Produit de la vente des poudres	"	4,565,740 47	4,565,740 47	"	4,565,740 47	4,563,912 07	1,828 40	
TOTAL GÉNÉRAL	335,389 29	202,007,094 18	202,342,483 47	233,488 89	202,108,994 58	199,266,865 57	2,842,129 01	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DES POSTES.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

Des Droits et Produits des Postes, constatés et perçus pendant l'exercice 1835.

Les comptes des finances présentent sommairement dans la première partie, *Contributions et Revenus publics*, les produits des postes, divisés en sept articles. Il a paru utile d'en donner le développement dans un tableau qui en fît connaître l'origine et la consistance, avec les détails convenables, d'après les comptes présentés à la Cour et les renseignements existants à l'administration centrale.

Les articles 1er et 2 du tableau ont pour objet la taxe des lettres du service ordinaire et du service rural, créé par la loi du 3 juin 1829. On y retrace le montant des taxes pour toutes les lettres, journaux et imprimés confiés à la poste; celui des taxes qui sont tombées en non-valeurs par divers motifs, et le produit net réalisé. Ces résultats sont établis distinctement pour *Paris* et pour les *départements*, et ils indiquent, avec leur provenance, les lettres dont le port se perçoit lors de la distribution et celles pour lesquelles il est payé d'avance.

L'article 3 concerne le droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent; il fait connaître les sommes sur lesquelles il a été perçu et le nombre de déposants.

L'article 4 présente, pour le produit des places dans les malles-postes, la désignation des routes que les malles parcourent, le nombre de postes par course, le prix des places au *complet*, mises à la disposition du public, et le produit de celles qui ont été occupées.

L'article 5 fournit des détails semblables sur le produit des places dans les paquebots de Calais à Douvres.

L'article 6 offre le résultat des décomptes arrêtés entre les postes françaises et chaque office étranger pour les remises réciproques de lettres à la frontière.

Enfin l'article 7 indique la nature et le montant de chacune des diverses espèces de recettes extraordinaires ou accidentelles.

On va analyser les résultats de ce tableau pour l'exercice 1835, et les comparer à ceux de l'exercice 1834 qui ont été insérés dans le compte de 1835, pages 604 et suivantes.

Taxe des lettres.

Les comparaisons faites sur les produits de la taxe des lettres en 1835 et 1834 offrent les résultats ci-après :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES PRODUITS		COMPARAISON.	
	en 1835.	en 1834.	Augmentation en 1835.	Diminution en 1835.
Taxe des lettres, déduction faite des non-valeurs.....	30,489,682f	29,609,804f	879,878f	"
Taxe supplémentaire ou rurale, aussi sous la déduction des non-valeurs.....	1,735,290	1,605,315	129,975	"
Taxe des journaux et imprimés.....	1,684,104	1,685,969	"	1,865f
TOTAUX.....	33,909,076	32,901,088	1,009,853	1,865
			Augmentation 1,007,988	

L'augmentation de 879,878 francs sur la taxe ordinaire des lettres, dont 239,253 francs portent sur les produits de Paris, doit être attribuée au progrès des relations commerciales et à l'extension du service journalier dans les communes rurales.

L'augmentation de 129,975 francs sur la taxe supplémentaire ou rurale provient de l'établissement du service journalier, en exécution de la loi du 21 avril 1832; ce service existait à la fin de 1835 dans quatorze mille communes; il s'étend au fur et à mesure des demandes formées par les conseils municipaux, appuyées par les préfets.

La diminution de 1,865 francs sur la taxe des journaux et imprimés forme le résultat d'une augmentation de 22,228 francs à Paris et d'une diminution de 22,093 francs dans les départements; ce qui annonce que, tandis que les travaux de la presse périodique prennent de l'essor dans la capitale, ils faiblissent dans les autres parties du royaume.

Ces diverses augmentations ou diminutions sont réparties entre Paris et les départements ainsi qu'il suit:

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RÉSULTATS OBTENUS EN 1835 COMPARATIVEMENT À 1834.					
	Paris.		Départements.		Totaux.	
	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Taxe ordinaire	239,253	//	640,625	//	879,878	//
Taxe supplémentaire	4,042	//	125,933	//	129,975	//
Taxe des journaux et imprimés	20,228	//	//	22,093	//	1,865
TOTAUX	263,523	//	766,558	22,093	1,009,853	1,865
	Augmentation 263,523		Augmentation 744,465		Augmentation 1,007,988	

Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.

Ce droit représente le vingtième de la valeur des articles d'argent déposés dans les bureaux de poste pour être payés dans d'autres bureaux.

Le nombre des reconnaissances délivrées pendant 1835 a été de 726,553. Les sommes déposées s'élèvent à 15,795,336 francs, ce qui porte le terme moyen de chaque remise d'argent à 21 francs 74 centimes. Il était en 1834 de 21 francs 47 centimes.

Le droit de 5 p. 0/0 a donné en 1835	790,462f
En 1834 il s'élevait à	821,479
DIMINUTION en 1835	31,017

Cet affaiblissement des produits porte principalement sur les envois d'argent aux militaires, dont l'importance a diminué par l'effet de la suppression des quatrièmes bataillons et du renvoi d'une partie des militaires en congés illimités.

Produit des Places dans les malles-postes.

Le produit des places dans les malles-postes s'est élevé en 1835 à	1,643,810f
Il était en 1834 de	1,751,091
DIMINUTION en 1835	107,281

Cette diminution parait provenir de l'abaissement du prix des places dans les voitures publiques qui parcourent les mêmes lignes que les malles-postes.

Produit des Places dans les paquebots de Calais à Douvres.

Les recettes de 1835 se sont élevées à	87,722f
Les recettes de 1834 n'étaient que de	56,553
AUGMENTATION en 1835	31,169

Cette augmentation est moins le résultat d'une plus grande circulation de personnes entre la France et l'Angleterre, que celui du traité fait avec l'office britannique, et d'après lequel les paquebots des deux offices ne se font plus concurrence au rabais du prix de passage.

Produit des Offices étrangers.

Les décomptes réciproques entre les administrations française et étrangères, pour le remboursement des ports de lettres jusqu'aux frontières des pays respectifs, ou pour le transit des correspondances *de et* pour l'Angleterre, constatent au profit de la France un bénéfice en 1835 de 648,735f

Il était en 1834 de 630,241

AUGMENTATION en 1835 18,494

Cette augmentation de produits est le résultat d'un plus grand mouvement dans la correspondance de la France avec les pays étrangers.

Recettes extraordinaires.

Les recettes extraordinaires se sont élevées en 1835 à.....	26,347f
Elles avaient produit en 1834.....	27,501
DIMINUTION en 1835.....	1,154

Cette diminution frappe notamment sur les amendes pour contraventions aux lois et règlements sur le transport des lettres, et peut être attribuée aux soins donnés à la répression de ces contraventions.

ARTICLE 1er. *Produit de la taxe des lettres.*	RECETTES FAITES À PARIS. (*Seine.*)	RECETTES FAITES dans les DÉPARTEMENTS.	RECETTES FAITES TOTAL.	TOTAL DES RECETTES.
1° Produit de la taxe des lettres et chargements :				
Recette brute.				
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres provenant de l'intérieur.....	5,351,756f 78c	21,091,314f 19c	26,443,070f 97c	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres venant de l'étranger ou des pays d'outre-mer.....	"	272,042 76	272,042 76	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres distribuables dans l'arrondissement des bureaux où elles ont pris naissance..	877,662 04	314,732 76	1,192,394 80	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Erreurs — dans l'application des taxes, rectifications en plus.....	"	85,296 83	85,296 82	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Erreurs — dans le comptage des taxes, rectifications en plus.....	11,097 42	83,766 82	94,864 24	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour lettres et bijoux.	863,193 55	3,012,524 66	3,875,718 21	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour journaux.....	1,178,994 34	173,994 38	1,352,988 72	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour autres imprimés.	229,170 41	101,945 19	331,115 60	
Rectifications de comptes qui ont augmenté la charge des comptables.....	1,218 42	65,395 05	66,613 47	
TOTAUX de la recette brute....	8,513,092 96	25,201,012 64	33,714,105 60	
Rectifications et non-valeurs à déduire.				
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Lettres prises en charge par les directeurs, qui n'ont pu être placées et qui doivent être réexpédiées sur d'autres bureaux...	277,631 50	471,581 07	749,212 57	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Lettres tombées en rebut.....	90,686 50	580,184 10	670,870 60	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Erreurs — dans l'application des taxes, rectifications en moins.....	20,537 20	18,415 82	38,953 02	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Erreurs — dans le comptage des taxes, rectifications en moins.....	9,102 92	59,872 51	68,975 43	
Rectifications de comptes, qui ont été portées à la décharge des comptables.....	492 12	11,815 59	12,307 71	
TOTAUX des non-valeurs.....	398,450 24	1,141,869 09	1,540,319 33	
Report des totaux de la recette brute.	8,513,092 96	25,201,012 64	33,714,105 60	
Produit net de la recette de la taxe des lettres et chargements.....	6,706,477 97	23,783,203 98	30,489,681 95	
2° Produit de la taxe des journaux, impressions et ouvrages périodiques.....	1,408,164 75	275,939 57	1,684,104 32	
TOTAUX de l'article 1er.....	8,114,642 72	24,059,143 55	32,173,786 27	32,173,786f 27c

	RECETTES FAITES			TOTAL
	À PARIS. (*Seine.*)	dans les DÉPARTEMENTS.	TOTAL.	des recettes.
Report de l'article 1er	.....	.....	.....	32,173,786f 27c
ARTICLE 2.				
Produit du service rural.				
Recette brute.				
1° Lettres des communes de l'arrondissement pour le bureau, et de ces communes entre elles	//	33,246f 49c	33,246f 49c	
2° Droit fixe d'un décime sur les lettres venant des correspondances	71,863f 80c	1,151,516 26	1,223,380 06	
3° Lettres nées ou taxées au bureau pour l'arrondissement rural	//	321,423 90	321,423 90	
4° Journaux et imprimés affranchis de la commune pour l'arrondissement rural	//	8,675 46	8,675 46	
5° Produit des taxes de toute nature créées dans les distributions dépendant du bureau	//	283,115 52	283,115 52	
TOTAUX de la recette brute	71,863 80	1,797,977 63	1,869,841 43	
Non-valeurs à déduire.				
1° Déboursés ... Lettres prises en charge par les directeurs, qui n'ont pu être placées, et qui ont été réexpédiées sur d'autres bureaux	5,634 40	33,748 50	39,382 90	
2° Lettres tombées en rebut	1,290 20	93,677 10	94,967 30	
3° Erreurs dans l'application des taxes	42 60	158 30	200 90	
TOTAUX des non-valeurs	6,967 20	127,583 90	134,551 10	
Report de la recette brute	71,863 80	1,797,977 63	1,869,841 43	
Reste pour le produit net	64,896 60	1,670,393 73	1,735,290 33	1,735,290 33
TOTAL des recettes faites sur les produits (art. 1er et 2)				33,909,076 60

		RECETTES FAITES.
Report des articles 1er et 2 (d'autre part).....		33,909,076f 60c

ARTICLE 3.

Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.

Remises en espèces qui ont donné lieu à la perception du droit.....	15,795,336f 27c	
Droit de 5 p. 0/0.....	789,766 81	
Appoints.....	695 94	
TOTAL du droit perçu.....	790,462 75 ci	790,462 75

ARTICLE 4.

Produit des places dans les malles-postes.

	ROUTES de	ROUTES à	NOMBRE DE POSTES à parcourir par course, aller et retour.	PRIX DES PLACES au complet, mises à la disposition du public.	SOMMES perçues pour les places occupées.	TOTAUX par section.
ROUTES de 1re section. — Communications de Paris avec les principales villes du royaume.	Paris.....	Besançon.....	102	167,535f	91,648f 95c	1,422,545f 35c
		Bordeaux.....	160	262,800	195,171 98	
		Brest.....	155	254,405	121,815 44	
		Caen.....	58	905,265	32,316 08	
		Calais.....	73	119,720	87,001 58	
		Clermont.....	99	162,425	63,235 55	
		Lille.....	64	105,120	53,659 98	
		Lyon.....	123	269,370	230,608 39	
		Mézières.....	62	101,835	35,698 63	
		Nantes.....	99	162,425	98,678 17	
		Rouen.....	32	52,560	18,140 05	
		Strasbourg.....	125	205,130	110,446 06	
		Toulouse.....	188	308,790	181,439 61	
		Marseille.....	203	Mémoire.	102,684 88	
			1,543	3,077,380	1,422,545 35	
ROUTES de 2e section. — Communications de quelques principales villes entre elles.	Lyon.....	Valence.....	Mémoire.	Mémoire.	1,826 62	221,265 09
	Avignon.....	Toulouse.....	91	99,645	17,867 53	
	Bordeaux.....	Baïonne.....	66	108,405	54,997 98	
		Toulouse.....	72	78,840	19,407 19	
	Châlons.....	Nancy.....	43	47,085	9,014 86	
	Lyon.....	Marseille.....	89	194,910	57,972 16	
	Moulins.....	Lyon.....	48	52,560	10,405 91	
	Toulouse.....	Baïonne.....	72	78,840	20,613 19	
	Troyes.....	Mulhausen.....	77	84,315	27,355 20	
	Moulins.....	Clermont.....	24	Mémoire.	1,804 45	
			582	744,600	221,265 09	
		TOTAL du produit des places dans les malles.....				1,643,810 44
		A reporter.....				36,343,349 79

	RECETTES FAITES.
Report	36,343,349f 79c

ARTICLE 5.

Produit des places dans les paquebots de Calais à Douvres	87,722 50

ARTICLE 6.

Résultat des décomptes entre les postes françaises et les offices des postes étrangères, pour les remises réciproques de lettres à la frontière.

DÉSIGNATION DES OFFICES.	SOMMES.		
Office d'Angleterre	295,459f 53c		
—— d'Autriche (A)	"		
—— de Bade	26,376 99		
—— de Bavière	20,747 04		
—— de Belgique	48,426 58		
—— de la Tour et Taxis	93,985 73		
—— de Hollande	5,916 64		
—— de Prusse	38,925 83		
—— de Sardaigne	6,081 25		
—— de Suisse	112,816 11		
TOTAL	648,735 70	ci	648,735 70

(A) Les relations des postes françaises avec l'office d'Autriche ont constitué cette dernière puissance créancière, sur l'exercice 1835, d'une somme totale de 54,606 fr. 15 cent. qui a été remboursée à son mandataire à Paris, et dont la dépense figure au budget du ministère des finances, à l'article intitulé *Postes* (achat de lettres à l'étranger).

ARTICLE 7.

Recettes extraordinaires.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	SOMMES.		
Amendes imposées par les tribunaux aux fraudeurs du transport des lettres	9,906f 15c		
Amendes imposées par les tribunaux aux fraudeurs du droit de 25 centimes	1,800 00		
Amendes imposées par les directeurs et courriers aux postillons	373 13		
Restitutions d'appointements trop perçus	11,564 94		
Remboursement par l'office anglais du résultat du c/ du droit de tonnage	"		
Forcements ordonnés par arrêts de la cour des comptes	"		
Droit de 5 p. 0/0 sur le transport des espèces en fraude	"		
Recettes diverses	2,703 58		
TOTAL	26,347 80	ci	26,347 80
TOTAL des Recettes faites sur les produits des postes de l'exercice 1835			37,106,155 79

PRODUITS DES POSTES. Exercice 1835.

Développement des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1835.

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DE LA TAXE des lettres.	PRODUIT DU SERVICE rural.	DROIT DE 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.	PRODUIT DES PLACES dans les malles-postes.	PRODUIT DES OFFICES étrangers.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
Ain	130,264 35	14,058 11	6,884 53	"	"	44 32	151,251 31
Aisne	367,000 95	46,576 64	10,167 99	5,740 48	"	719 36	430,205 42
Allier	151,776 99	12,413 34	5,837 90	18,174 48	"	368 03	188,570 74
Alpes (Basses)	71,780 70	8,014 52	3,451 75	"	"	0 74	83,247 71
Alpes (Hautes)	52,464 83	5,075 75	1,885 20	"	"	31 68	59,457 46
Ardèche	150,625 78	13,526 53	8,247 85	939 00	"	14 73	173,353 89
Ardennes	266,593 58	24,964 79	6,913 20	4,135 30	"	450 83	303,057 70
Ariége	77,479 88	8,378 86	5,075 55	"	"	94 91	91,029 20
Aube	186,442 81	24,626 54	4,372 59	23,737 79	"	305 59	239,485 32
Aude	192,693 85	16,973 87	6,273 34	1,145 82	"	96 89	217,183 77
Aveyron	120,815 81	9,754 55	6,417 10	"	"	130 02	137,117 48
Bouches-du-Rhône	957,280 55	16,209 88	10,619 80	78,112 73	"	519 89	1,062,742 85
Calvados	458,394 20	43,133 75	11,177 40	9,030 70	"	86 55	521,822 60
Cantal	95,449 36	8,872 23	3,815 70	"	"	30 31	108,167 60
Charente	169,536 05	13,216 53	6,425 75	1,952 07	"	174 64	191,305 04
Charente-Inférieure	294,435 18	19,268 69	11,103 59	26 30	"	205 47	325,039 23
Cher	129,257 01	10,329 79	5,141 65	661 45	"	0 70	145,390 60
Corrèze	87,937 95	8,336 64	4,827 55	4,427 45	"	12 32	105,541 91
Corse	50,044 04	2,140 52	2,003 40	"	"	4 80	54,192 76
Côte-d'Or	345,816 42	37,473 42	10,972 82	5,345 15	"	511 38	400,119 19
Côtes-du-Nord	168,152 69	10,889 30	8,547 79	12,110 89	"	208 19	199,908 86
Creuse	84,536 91	9,203 55	3,903 30	"	"	92 86	97,736 62
Dordogne	161,923 89	16,541 07	10,207 64	"	"	86 08	188,758 68
Doubs	246,695 59	18,074 05	8,442 85	22,701 35	"	160 86	296,074 70
Drôme	193,567 82	18,570 61	7,766 90	5,031 39	"	115 06	225,051 78
Eure	321,556 74	45,759 42	7,952 00	3,280 25	"	784 37	379,332 78
Eure-et-Loir	183,815 86	26,108 64	5,372 27	878 17	"	157 17	216,332 11
Finistère	254,787 81	8,936 66	8,317 55	35,821 36	"	397 26	308,260 64
Gard	353,646 44	16,552 40	9,097 50	344 03	"	849 69	380,490 06
Garonne (Haute)	467,506 10	19,848 05	10,525 47	88,175 57	"	263 30	586,318 49
Gers	125,594 02	13,173 87	7,013 15	626 36	"	98 22	146,505 62
Gironde	1,049,738 54	28,724 58	18,083 56	108,564 70	"	125 61	1,205,236 99
Hérault	472,023 25	19,507 42	8,505 90	2,604 98	"	400 80	503,042 35
Ille-et-Vilaine	304,204 96	13,271 16	10,311 95	14,259 40	"	258 24	342,305 71
Indre	126,668 04	11,481 96	4,148 95	3,017 65	"	165 93	145,482 53
Indre-et-Loire	255,184 99	17,399 64	6,903 72	2,193 53	"	159 67	281,841 55
Isère	330,586 81	29,097 06	10,618 45	67 85	"	471 98	370,842 15
Jura	190,156 76	17,510 84	8,541 40	2,846 90	"	149 09	219,204 99
Landes	97,978 26	10,338 03	6,036 70	2,980 85	"	15 15	117,348 99
Loir-et-Cher	161,704 63	14,959 37	4,940 51	2,156 13	"	420 74	184,181 38
Loire	303,758 13	20,406 79	8,127 15	4,356 53	"	52 20	336,700 80
Loire (Haute)	85,629 50	7,257 37	4,424 15	"	"	81 79	97,392 81
Loire-Inférieure	414,176 44	16,953 66	10,815 64	42,996 93	"	136 37	485,079 04
Loiret	306,024 44	23,316 99	7,832 59	3,503 47	"	261 64	340,939 13
Lot	77,846 73	6,724 95	6,335 70	6,091 75	"	91 00	97,090 13
Lot-et-Garonne	185,162 75	12,228 48	7,796 38	263 51	"	209 83	205,660 95
Lozère	47,494 38	4,619 89	2,539 30	"	"	81 10	54,734 67

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DE LA TAXE des lettres.	PRODUIT DU SERVICE rural.	DROIT DE 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.	PRODUIT DES PLACES dans les malles-postes.	PRODUIT DES OFFICES étrangers.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maine-et-Loire	286,674 55	19,538 12	11,744 55	2,703 13	"	413 59	321,073 94
Manche	297,225 51	26,263 41	12,618 65	"	"	414 05	336,521 62
Marne	353,643 87	32,926 00	6,862 15	20,767 46	"	261 92	414,461 40
Marne (Haute)	173,030 94	23,131 64	5,016 85	347 84	"	205 76	201,733 03
Mayenne	132,228 77	10,647 08	5,668 90	5,098 66	"	46 73	153,690 14
Meurthe	336,742 97	20,605 45	11,805 45	6,157 26	"	194 65	375,505 78
Meuse	196,534 92	23,322 29	6,839 65	1,127 86	"	515 27	228,339 99
Morbihan	163,674 40	7,859 16	7,733 44	"	"	88 80	179,355 80
Moselle	309,924 48	22,093 46	11,439 40	9,227 95	"	513 78	353,199 07
Nièvre	193,491 50	19,232 53	8,378 91	3,433 84	"	64 21	224,600 99
Nord	882,271 10	43,599 89	19,667 66	18,402 60	"	959 35	964,900 60
Oise	277,769 13	42,069 83	6,355 03	614 16	"	1,082 40	327,890 55
Orne	226,340 27	25,895 93	7,333 14	3,245 70	"	283 02	263,098 06
Pas-de-Calais	471,842 43	26,276 63	11,345 85	117,606 75	"	915 35	627,987 01
Puy-de-Dôme	237,489 15	17,073 96	9,261 58	18,116 85	"	708 40	282,649 94
Pyrénées (Basses)	382,376 72	13,644 20	9,340 85	36,163 71	"	189 15	441,734 63
Pyrénées (Hautes)	104,024 02	7,031 62	4,362 75	742 65	"	44 07	116,205 11
Pyrénées-Orientales	116,712 29	7,666 20	4,980 90	"	"	44 00	129,403 39
Rhin (Bas)	425,375 58	18,498 67	17,408 40	28,369 92	"	174 75	489,827 32
Rhin (Haut)	385,815 79	20,945 47	12,858 70	13,992 85	"	501 63	434,114 44
Rhône	1,266,775 81	31,891 42	16,380 02	123,939 26	"	291 67	1,439,278 18
Saône (Haute)	179,614 65	23,387 89	8,053 05	156 82	"	195 18	211,407 59
Saône-et-Loire	319,573 97	29,606 72	11,455 51	2,832 05	"	454 94	363,923 19
Sarthe	213,575 47	21,951 09	8,098 90	3,707 14	"	190 91	247,523 51
Seine	8,502,289 19	74,631 37	82,334 82	753,357 65	648,735 70	2,488 37	10,063.837 10
Seine-Inférieure	1,318,051 53	61,808 70	21,021 83	6,575 25	"	1,433 01	1,408,890 32
Seine-et-Marne	317,316 19	43,981 47	8,612 20	583 45	"	499 41	370,992 72
Seine-et-Oise	554,266 01	61,608 49	15,646 03	870 36	"	439 06	632,829 95
Sèvres (Deux)	127,286 00	10,487 18	5,743 45	"	"	77 55	143,594 18
Somme	375,427 92	26,587 00	8,750 13	2,143 07	"	290 92	413,199 04
Tarn	142,166 80	8,816 39	6,625 55	"	"	"	157,608 74
Tarn-et-Garonne	116,639 62	6,698 14	5,798 10	3,225 53	"	64 66	132,426 05
Var	301,103 17	17,203 86	9,868 20	"	"	53 19	328,228 42
Vaucluse	218,660 55	12,799 28	6,095 45	12,993 07	"	606 15	251,154 50
Vendée	132,505 28	12,434 49	9,885 76	"	"	374 36	155,199 89
Vienne	160,211 39	11,193 94	5,805 52	2,426 33	"	139 60	179,776 78
Vienne (Haute)	171,035 92	8,322 60	5,107 07	13,678 80	"	284 98	198,429 37
Vosges	179,007 86	16,964 87	8,454 05	"	"	165 95	204,592 74
Yonne	226,607 42	25,386 53	7,212 85	622 70	"	579 64	260,409 14
Payeurs en Afrique	71,071 50	386 60	3,721 25	"	"	"	75,179 35
Brigade d'Ancône	1,198 86	"	47 07	"	"	"	1,245 93
Virements de comptes	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	32,173,786 27	1,735,290 33	790,462 75	1,731,532 94	648,735 70	26,347 80	37,106,155 79

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Postes pour l'exercice 1835.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. Droits et produits constatés pendant l'exercice 1835.	À DÉDUIRE : les droits et produits reconnus irrécouvrables.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1835.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'exercice 1835.	RESTE A RECOUVRER REPORTÉ À L'EXERCICE 1836. Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les redevables.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Produit de la taxe des lettres (service ordinaire)	32,173,786f 27c	"	32,173,786f 27c	32,173,786f 27c	"	"	"	
——— (service rural)	1,735,290 33	"	1,735,290 33	1,735,290 33	"	"	"	
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	790,462 75	"	790,462 75	790,462 75	"	"	"	
Produit des places dans les malles-postes	1,643,810 44	"	1,643,810 44	1,643,810 44	"	"	"	
——— dans les paquebots	87,722 50	"	87,722 50	87,722 50	"	"	"	
Produit des offices étrangers	659,290 51	(1) 10,554f 81c	648,735 70	648,735 70	"	"	"	(1) Cette somme forme la différence entre l'évaluation qui avait été donnée au produit des offices étrangers et le résultat des comptes qui en ont été arrêtés contradictoirement depuis cette évaluation.
Recettes extraordinaires	34,725 80	7,613 00	27,112 80	26,347 80	"	765f	765f	
	37,125,088 60	18,167 81	37,106,920 79	37,106,155 79	"	765	765	

Tableau des Droits constatés sur les Produits des Postes pour l'Exercice 1836.

D'après l'ordonnance royale du 10 décembre 1823, le compte général des finances doit faire connaître, pour chaque contribution et revenu, 1° les droits constatés à la charge des redevables de l'État; 2° les recouvrements effectués sur ces droits; 3° les recouvrements restant à faire.

Les produits des postes sont généralement payés *comptant;* dès lors, le montant des recouvrements effectués dans l'année est égal à celui des droits constatés. Il n'y a que deux exceptions à cette règle, l'une pour les produits des offices étrangers, l'autre pour les amendes de contraventions aux lois et règlements sur les postes. Une partie de ces deux espèces de recettes ne peut se réaliser que dans la seconde année de l'exercice. Une décision du ministre des finances, en date du 29 mars 1834, a statué qu'à partir de l'exercice 1834 les dispositions de l'ordonnance précitée seraient appliquées aux recettes dont il s'agit.

En conséquence, le compte de 1835 a fait connaître pour les offices étrangers et les amendes de contraventions, le montant total des droits constatés au profit de l'État pour l'exercice 1835 ; l'évaluation de ces droits qui n'étaient pas susceptibles de recouvrement, le montant des recettes faites pendant l'année 1835, et enfin le restant à recouvrer pendant la deuxième année de l'exercice.

Cette situation provisoire est complétée pour le tableau de l'autre part, qui présente, pour la seconde année de l'exercice 1835, les résultats de l'apurement définitif de cet exercice.

Le tableau ci-dessous, concernant la première année de l'exercice 1836, offre le montant total des droits constatés, y compris ceux qui y ont été reportés de l'exercice 1835, le montant des non-valeurs présumées, les recouvrements effectués et ceux qui restent à faire en 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS.					RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	RESTE à recouvrer en 1837 (par évaluation).
	DROITS et produits constatés de l'exercice 1835 reportés à l'exercice 1836.	DROITS et produits constatés pendant l'année 1836.	TOTAL.	À DÉDUIRE par évaluation, les droits et produits dont le recouvrement ne pourra être effectué pendant l'exercice, ou qui tomberont en non-valeurs.	RESTE en droits et produits constatés pour l'année 1836.		
Produits de la taxe des lettres.....	"	33,732,060 08	33,732,060 08	"	33,732,060 08	33,732,060 08	"
——— du service rural.....	"	1,932,498 93	1,932,498 93	"	1,932,498 93	1,932,498 93	"
Droit de 5 pour 0/0 sur les articles d'argent.....	"	772,437 54	772,437 54	"	772,437 54	772,437 54	"
Produit des places dans les malles....	"	1,727,914 94	1,727,914 94	"	1,727,914 94	1,727,914 94	"
——— dans les paquebots	"	159,418 97	159,418 97	"	159,418 97	159,418 97	"
Produits des offices étrangers.....	"	656,607 32	656,607 32	"	656,607 32	355,619 56	300,987 76
Recettes extraordinaires.....	765 00	30,397 60	31,162 60	3,000	28,162 60	26,007 60	2,155 00
	765 00	39,011,335 38	39,012,100 38	3,000	39,009,100 38	38,705,957 62	303,142 76

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES COUPES DE BOIS.

NOTE

Sur le Produit des Coupes de bois.

Le revenu annuel des forêts se compose :

1° Du produit principal des coupes de bois payable en traites qui sont versées aux receveurs des finances;

2° Des produits accessoires qui sont recouvrés par les receveurs de l'enregistrement, savoir :

Le décime pour franc du prix principal des adjudications des coupes de bois,
La valeur des sur-mesures reconnues dans ces coupes,
Le prix de la vente des plants d'arbres et des chablis,
Les sommes payées par les usagers pour les délivrances de bois,
Les revenus des bois affermés ou affectés à des usines,
Les adjudications de glandées et de pâturages dans les bois,
L'affermage du droit de chasse dans les forêts de l'état;

3° Enfin de recettes également versées aux receveurs de l'enregistrement, pour rembourser l'État de dépenses supportées par lui, et qui sont mises à la charge des budgets, savoir :

Vacations des arpenteurs remboursées par les adjudicataires des coupes,
Frais de poursuites et d'instances relatifs aux forêts, recouvrés en vertu de jugements ou arrêts sur les condamnés pour délits dans les bois.

Les deux tableaux placés à la suite de la présente note font connaître la ressource que ces différentes natures de recettes ont procurée au trésor pour l'exercice 1835, et présentent les résultats ci-après :

Il a été mis en vente 27,382 hectares 11 ares de coupes de bois pendant la période de temps qui compose l'ordinaire forestier (du 1er septembre au 15 décembre suivant); 2,609 hectares 26 ares sont restés invendus, et les ventes n'ont eu lieu que pour 24,772 hectares 85 ares, qui ont produit une recette de 17,043,835 francs 97 centimes, au prix moyen de 688 francs l'hectare; mais on doit faire observer que le prix moyen, ainsi établi sur l'ensemble des coupes, est au-dessous de la majeure partie des coupes adjugées, parce que, dans beaucoup de forêts aménagées en futaie, on opère, sur des étendues considérables, de simples éclaircies d'un faible produit. Comme ces coupes de simples éclaircies se confondent, dans le tableau, avec les coupes exploitées en plein, elles affaiblissent nécessairement le terme moyen du prix de l'hectare de ces dernières. L'Administration prend les mesures nécessaires pour établir désormais une distinction entre les diverses natures de coupes, afin d'assigner à chacune sa véritable valeur.

Indépendamment du prix principal des coupes, ci	17,043,836f
il a été vendu 383,318 arbres pour	3,601,669
ENSEMBLE	20,645,505
Les produits accessoires détaillés d'autre part ont donné lieu à une recette de	3,079,212
Et, enfin, les remboursements faits à l'État sur les vacations des arpenteurs et les frais de répression des délits forestiers ont été de	506,408
La ressource réalisée au profit de l'exercice 1835 s'élève, par conséquent, à	24,231,125

Comparée avec celle de l'exercice 1834, elle présente, pour 1835, une différence en plus de 1,377,369f, dont le détail se trouve dans le tableau ci-après :

	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1835	
	1835.	1834.	en plus.	en moins.
Produit principal des adjudications payé en traites	20,645,505f	19,428,026f	1,217,479f	"
Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,252,946	2,066,428	186,518	"
Prix de ventes de plants d'arbres, de chablis, etc	541,895	576,756	"	34,861f
Revenus de bois affermés ou affectés à des usines	113,085	117,680	"	4,595
Adjudications de glandées, pâturages, etc	48,660	55,069	"	6,409
Remboursements de frais de vacations des arpenteurs	87,388	86,755	633	"
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	419,019	411,109	7,910	"
Produit du droit de chasse	113,897	96,007	17,890	"
Recettes accidentelles	8,730	15,926	"	7,196
	24,231,125	22,853,756	1,430,430	53,061
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1835. (Voir le développement, pages 754 et 755.)			1,377,369	

COUPES DE BOIS DE L'ORDINAIRE 1835.

Développement des ventes effectuées par les Agents forestiers.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES DE COUPES DE BOIS mis en vente.	restés invendus.	adjugés.	PRODUIT PRINCIPAL des adjudications.	TAUX MOYEN par hectare du prix des adjudications.	NOMBRE D'ARBRES vendus.	PRODUIT des VENTES d'arbres.	TOTAL DU PRODUIT des hectares et des arbres vendus.
		h. a.	h. a.	h. a.	fr. c.	fr.	nomb.	fr. c.	fr. c.
1re. Paris	Eure-et-Loir	246 67	"	246 67	178,007 90	725	3,250	45,500 00	223,507 90
	Loiret	609 95	25 89	584 06	333,737 06	571	93	900 00	334,637 06
	Oise	416 66	"	416 66	509,337 25	1,245	2,015	69,513 00	578,850 25
	Seine	"	"	"	"	"	"	"	"
	Seine-et-Marne	170 05	35 27	134 78	256,121 40	1,897	"	"	256,121 40
	Seine-et-Oise	772 03	63 02	709 01	653,623 60	922	340	2,530 00	656,153 60
2e. Rouen	Eure	674 31	182 15	492 16	306,947 85	624	"	"	306,947 85
	Seine-Inférieure	1,300 18	134 21	1,165 97	760,077 13	652	22,141	137,636 73	897,713 86
3e. Dijon	Côte-d'Or	1,732 68	130 86	1,601 82	1,165,482 14	728	"	"	1,165,482 14
4e. Nancy	Meurthe	1,593 38	48 91	1,544 47	933,937 48	605	19,236	149,575 00	1,083,512 48
5e. Strasbourg	Rhin (Bas)	1,486 21	89 47	1,396 74	526,309 21	377	12,876	278,689 00	804,998 21
6e. Colmar	Rhin (Haut)	611 64	57 41	554 23	432,718 90	781	2,791	24,128 00	456,846 90
7e. Douai	Aisne	297 51	124 53	172 98	219,604 50	1,269	"	"	219,604 50
	Nord	965 82	42 32	923 50	839,644 73	910	"	"	839,644 73
	Pas-de-Calais	291 15	"	291 15	261,875 37	900	"	"	261,875 37
	Somme	183 11	43 39	139 72	177,271 50	1,266	"	"	177,271 50
8e. Troyes	Aube	490 56	12 05	478 51	519,821 70	1,085	"	"	519,821 70
	Yonne	528 59	41 14	487 45	560,077 52	1,150	"	"	560,077 52
9e. Épinal	Vosges	1,410 12	"	1,410 12	382,101 09	271	213,800	1,126,796 43	1,508,897 52
10e. Châlons	Ardennes	983 35	38 74	944 61	776,642 30	822	127	970 00	777,612 30
	Marne	522 36	11 48	510 88	718,553 71	1,406	666	6,080 00	724,633 71
11e. Metz	Moselle	844 21	68 65	775 56	564,582 47	728	9,612	20,114 50	584,696 97
12e. Besançon	Doubs	97 11	"	97 11	45,510 40	469	13,338	485,740 00	531,250 40
13e. Lons-le-Saulnr.	Jura	923 68	4 95	918 73	664,185 50	723	3,975	340,590 00	1,004,775 50
14e. Grenoble	Alpes (Hautes)	22 06	14 16	7 90	500 00	62	2,275	17,635 00	18,135 00
	Drôme	100 36	20 36	80 00	18,722 80	234	400	3,247 00	21,969 80
	Isère	107 35	15 09	92 26	50,610 92	550	4,220	90,548 00	141,158 92
15e. Alençon	Calvados	178 88	31 71	147 17	62,338 73	424	"	"	62,338 73
	Manche	"	"	"	"	"	"	"	"
	Mayenne	"	"	"	"	"	"	"	"
	Orne	956 08	71 14	884 94	469,232 30	530	6,567	54,795 00	524,027 30
	Sarthe	305 13	33 29	271 84	239,525 30	881	3,268	44,215 00	283,740 30
16e. Bar-le-Duc	Meuse	945 08	75 56	869 52	956,148 07	1,099	10,243	44,104 29	1,000,252 36
17e. Chaumont	Marne (Haute)	506 39	"	506 39	516,616 77	1,021	913	4,410 00	521,026 77
18e. Vesoul	Saône (Haute)	223 53	"	223 53	229,116 52	1,023	"	"	229,116 52
19e. Mâcon	Ain	61 63	9 72	51 91	36,154 90	695	1,555	49,378 00	85,532 90
	Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"
	Saône-et-Loire	591 36	95 27	496 09	502,876 60	1,014	"	"	502,876 60
20e. Toulouse	Ariége	175 33	14 17	161 16	37,730 15	234	300	1,500 00	39,230 15
	Aude	69 20	"	69 20	13,448 75	195	4,820	123,555 00	137,003 75
	Garonne (Haute)	149 04	"	149 04	44,839 30	301	968	1,020 00	45,859 30
	Pyrénées-Orientales	26 00	"	26 00	740 00	28	1,600	3,065 00	3,805 00
21e. Tours	Indre	450 22	73 50	376 72	206,383 00	547	10,499	29,640 00	236,023 00
	Indre-et-Loire	143 32	"	143 32	72,398 25	506	10,083	186,805 00	259,203 25
	Loir-et-Cher	337 87	90 95	246 92	184,451 25	747	7,256	173,340 00	357,791 25
	Maine-et-Loire	103 47	14 59	88 88	49,604 30	557	233	2,665 00	52,269 30
22e. Bourges	Cher	941 07	"	941 07	321,371 94	342	"	"	321,371 94
	Nièvre	523 09	115 81	407 28	234,553 75	576	286	1,958 00	236,511 75
	Allier	1,132 24	172 24	960 00	314,929 59	328	351	4,621 00	319,550 59
23e. Moulins	Creuse	27 18	"	27 18	11,047 50	409	"	"	11,047 50
	Loire	"	"	"	"	"	"	"	"
	Puy-de-Dôme	17 03	11 35	5 68	454 40	76	600	8,580 00	9,034 40
24e. Pau	Gers	"	"	"	"	"	"	"	"
	Pyrénées (Basses)	10 67	"	10 67	5,590 00	509	"	"	5,590 00
	Pyrénées (Hautes)	5 00	"	5 00	480 00	96	850	400 00	880 00
25e. Rennes	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"	"
	Finistère	146 85	5 39	141 46	24,748 70	176	470	940 00	25,688 70
	Ille-et-Vilaine	210 64	78 94	131 70	87,377 15	662	548	8,210 00	95,587 15
	Loire-Inférieure	177 18	"	177 18	132,705 10	750	2,572	18,480 00	151,185 10
	Morbihan	46 51	"	46 51	15,185 90	323	80	510 00	15,695 90
26e. Niort	Charente	106 30	"	106 30	37,002 83	349	"	"	37,002 83
	Charente-Inférieure	"	"	"	"	"	"	"	"
	Sèvres (Deux)	138 65	"	138 65	95,239 76	685	1,828	7,300 00	102,539 76
	Vendée	73 90	49 74	24 16	13,179 80	549	"	"	13,179 80
	Vienne	211 29	"	211 29	111,268 30	527	"	"	111,268 30
27e. Alby	Aveyron	21 25	7 16	14 09	1,399 73	100	"	"	1,399 73
	Lot	"	"	"	"	"	"	"	"
	Tarn	262 19	136 66	125 53	61,093 61	485	"	"	61,093 61
	Tarn-et-Garonne	80 34	"	80 34	56,699 00	709	"	"	56,699 00
28e. Aix	Alpes (Basses)	"	"	"	"	"	"	"	"
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"
	Var	69 08	27 14	41 94	13,001 40	310	2,800	8,275 00	21,276 40
	Vaucluse	137 17	37 17	100 00	3,865 31	39	"	"	3,865 31
29e. Nîmes	Ardèche	24 91	8 62	16 29	685 65	43	1,343	10,820 20	11,505 85
	Gard	376 99	245 09	131 90	17,859 93	135	"	"	17,859 93
	Hérault	23 80	"	23 80	3,098 00	129	"	"	3,098 00
	Lozère	"	"	"	"	"	400	500 00	500 00
30e. Aurillac	Cantal	"	"	"	"	"	817	3,455 00	3,455 00
	Corrèze	"	"	"	"	"	"	"	"
	Loire (Haute)	5 65	"	5 65	1,300 00	217	400	7,370 00	8,670 00
	Vienne (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"
31e. Bordeaux	Dordogne	"	"	"	"	"	"	"	"
	Gironde	"	"	"	"	"	"	"	"
	Landes	"	"	"	"	"	"	"	"
	Lot-et-Garonne	9 50	"	9 50	2,090 00	232	"	"	2,090 00
32e. Corté	Corse	"	"	"	"	"	513	1,565 25	1,565 25
		27,382 11	2,609 26	24,772 85	17,043,835 97	688	383,318	3,601,669 40	20,645,505 37

Suite des COUPES DE BOIS DE L'ORDINAIRE 1835.

Développement des Recettes faites par les Receveurs des finances.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES sur le prix principal, payable en traites — antérieurement au 1er janv. 1836.	pendant l'année 1836.	TOTAL.	RECETTES sur les produits accessoires réalisés en numéraire, — antérieurnt au 1er janvr 1836.	pendant l'année 1836.	TOTAL.	TOTAL des recettes sur les adjudications de 1835.
1re. Paris	Eure-et-Loir	223,507f 90c	"	223,507f 90c	25,969f 22c	41f 12c	26,010f 34c	249,518f 24c
	Loiret	334,637 06	"	334,637 06	40,954 18	510 58	41,464 76	376,101 82
	Oise	577,725 25	1,125f 00c	578,850 25	74,860 18	935 65	75,795 83	654,646 08
	Seine	"	"	"	111 65	60 35	172 00	172 00
	Seine-et-Marne	256,121 40	"	256,121 40	30,249 57	1,868 60	32,118 17	288,239 57
	Seine-et-Oise	651,041 60	5,112 00	656,153 60	91,882 94	1,354 59	93,237 53	749,391 13
2e. Rouen	Eure	289,757 65	17,190 20	306,947 85	49,469 36	2,074 89	51,544 25	358,492 10
	Seine-Inférieure	637,390 90	260,322 96	897,713 86	116,588 57	19,466 00	136,054 57	1,033,768 43
3e. Dijon	Côte-d'Or	1,168,963 44	"	1,168,963 44	162,550 16	2,030 23	164,580 39	1,333,543 83
4e. Nancy	Meurthe	1,083,512 48	"	1,083,512 48	233,421 71	24,464 89	257,886 60	1,341,399 08
5e. Strasbourg	Rhin (Bas)	804,998 21	"	804,998 21	171,204 19	31,324 89	202,529 08	1,007,527 28
6e. Colmar	Rhin (Haut)	456,846 90	"	456,846 90	129,082 64	26,446 98	155,529 62	612,376 52
7e. Douai	Aisne	197,039 80	22,564 70	219,604 50	28,615 31	481 34	29,096 65	248,701 15
	Nord	606,325 83	233,318 90	839,644 73	102,332 45	1,230 42	103,562 87	943,207 60
	Pas-de-Calais	261,875 37	"	261,875 37	35,411 80	1,200 67	36,612 47	298,487 84
	Somme	177,271 50	"	177,271 50	20,207 00	574 95	20,781 95	198,053 45
8e. Troyes	Aube	519,821 70	"	519,821 70	61,058 17	462 37	61,520 54	581,342 24
	Yonne	538,028 52	22,049 00	560,077 52	73,100 05	1,153 15	74,253 20	634,330 72
9e. Épinal	Vosges	1,508,897 52	"	1,508,897 52	303,461 10	14,076 68	317,537 78	1,826,435 30
10e. Châlons	Ardennes	777,618 10	964 20	778,582 30	97,289 82	2,435 17	99,724 99	878,307 30
	Marne	724,216 60	417 11	724,633 71	94,407 77	1,120 92	95,528 69	820,162 40
11e. Metz	Moselle	584,696 97	"	584,696 97	197,001 22	63,928 26	260,929 48	845,626 45
12e. Besançon	Doubs	531,250 40	"	531,250 40	68,883 94	2,468 86	71,352 80	602,603 20
13e. Lons-le-Saulnier	Jura	1,004,775 50	"	1,004,775 50	160,385 57	2,327 11	162,712 68	1,167,488 18
14e. Grenoble	Alpes (Hautes)	18,135 00	"	18,135 00	7,506 39	1,662 12	9,168 51	27,303 51
	Drôme	21,969 80	"	21,969 80	12,958 30	1,366 41	14,324 71	36,294 51
	Isère	141,158 92	"	141,158 92	39,218 71	5,312 11	44,530 82	185,689 74
15e. Alençon	Calvados	62,338 73	"	62,338 73	11,060 66	78 40	11,139 06	73,477 79
	Manche	"	"	"	269 99	12 95	282 94	282 94
	Mayenne	"	"	"	"	17 80	17 80	17 80
	Orne	524,027 30	"	524,027 30	77,596 70	613 05	78,209 75	602,237 05
	Sarthe	283,740 30	"	283,740 30	34,291 26	542 66	34,833 92	318,574 22
16e. Bar-le-Duc	Meuse	987,632 36	12,620 00	1,000,252 36	129,582 19	1,482 24	131,064 43	1,131,316 79
17e. Chaumont	Marne (Haute)	521,026 77	"	521,026 77	66,491 44	1,746 29	68,237 73	589,264 50
18e. Vesoul	Saône (Haute)	229,116 52	"	229,116 52	40,450 14	4,204 77	44,654 91	273,771 43
	Ain	85,532 90	"	85,532 90	19,269 99	1,695 53	20,965 52	106,498 42
19e. Mâcon	Rhône	"	"	"	123 39	25 90	149 29	149 29
	Saône-et-Loire	502,876 60	"	502,876 60	71,041 93	3,448 44	74,490 37	577,366 97
20e. Toulouse	Ariége	39,230 15	"	39,230 15	10,248 22	3,163 24	13,411 46	52,641 61
	Aude	137,003 75	"	137,003 75	24,700 55	781 33	25,481 88	162,485 63
	Garonne (Haute)	45,459 30	400 00	45,859 30	13,534 31	1,657 14	25,191 45	61,050 75
	Pyrénées-Orientales	3,805 00	"	3,805 00	6,442 24	428 41	6,870 65	10,675 65
	Indre	236,023 00	"	236,023 00	27,943 06	70 30	28,013 36	264,036 36
21e. Tours	Indre-et-Loire	193,968 70	65,234 55	259,203 25	31,574 95	187 17	31,762 12	290,965 37
	Loir-et-Cher	357,791 25	"	357,791 25	41,909 93	217 99	42,127 92	399,919 17
	Maine-et-Loire	52,269 30	"	52,269 30	8,380 03	179 34	8,559 37	60,828 67
22e. Bourges	Cher	289,796f 10c	31,575f 84c	321,371f 94c	44,083f 85c	1,543f 15c	45,627f 00c	366,998f 94c
	Nièvre	236,511 75	"	236,511 75	37,125 23	1,365 54	38,490 77	275,002 52
	Allier	319,550 59	"	319,550 59	46,420 30	579 23	46,999 53	366,550 12
23e. Moulins	Creuse	11,047 50	"	11,047 50	1,489 80	"	1,498 80	12,546 30
	Loire	"	"	"	277 87	40 90	318 77	318 77
	Puy-de-Dôme	9,034 40	"	9,034 40	2,053 69	351 05	2,854 74	11,889 14
24e. Pau	Gers	"	"	"	539 53	104 50	644 03	644 03
	Pyrénées (Basses)	5,590 00	"	5,590 00	9,336 47	1,487 95	10,824 42	16,414 42
	Pyrénées (Hautes)	880 00	"	880 00	10,943 65	5,348 25	16,291 90	17,171 90
25e. Rennes	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"
	Finistère	25,688 70	"	25,688 70	5,404 04	46 93	5,450 97	31,039 67
	Ille-et-Vilaine	95,587 15	"	95,587 15	14,570 17	11 15	14,581 32	110,168 47
	Loire-Inférieure	151,185 10	"	151,185 10	16,469 32	12 40	16,481 72	167,666 82
26e. Niort	Morbihan	15,695 90	"	15,695 90	2,281 84	45 80	2,327 64	18,023 54
	Charente	37,002 83	"	37,002 83	5,674 94	79 05	5,753 99	42,756 82
	Charente-Inférieure	"	"	"	99 80	5 85	105 65	105 65
	Sèvres (Deux)	102,539 76	"	102,539 76	14,539 02	273 65	14,812 67	117,352 43
	Vendée	13,179 80	"	13,179 80	5,720 36	2 75	5,723 11	18,902 91
	Vienne	111,268 30	"	111,268 30	15,129 04	2,239 10	17,368 14	128,636 44
27e. Alby	Aveyron	1,399 73	"	1,399 73	2,545 48	475 43	3,020 91	4,420 64
	Lot	"	"	"	"	"	"	"
	Tarn	61,093 61	"	61,093 61	11,416 82	1,266 38	12,683 20	73,776 81
	Tarn-et-Garonne	56,699 00	"	56,699 00	6,856 82	221 80	7,078 62	63,777 62
28e. Aix	Alpes (Basses)	"	"	"	4,607 02	468 88	5,075 90	5,075 90
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	759 10	106 47	865 57	865 57
	Var	21,276 40	"	21,276 40	7,024 88	90 48	7,115 36	28,391 76
	Vaucluse	3,865 31	"	3,865 31	2,535 36	286 46	2,821 82	6,687 13
29e. Nîmes	Ardèche	11,505 85	"	11,505 85	3,224 15	1,127 49	4,351 64	15,857 49
	Gard	12,539 93	5,320 00	17,859 93	6,937 12	596 35	7,533 47	25,393 40
	Hérault	3,098 00	"	3,098 00	2,008 72	787 57	2,796 29	5,894 29
	Lozère	500 00	"	500 00	603 70	9 35	613 05	1,113 05
30e. Aurillac	Cantal	3,455 00	"	3,455 00	3,225 58	246 85	3,472 43	6,927 43
	Corrèze	"	"	"	138 65	40 90	179 55	179 55
	Loire (Haute)	8,670 00	"	8,670 00	1,080 60	159 56	1,240 16	9,910 16
	Vienne (Haute)	"	"	"	42 05	24 75	66 80	66 80
31e. Bordeaux	Dordogne	"	"	"	2,223 40	"	2,223 40	2,223 40
	Gironde	"	"	"	1,519 62	82 45	1,602 07	1,602 07
	Landes	"	"	"	1,406 41	297 07	1,703 48	1,703 48
	Lot-et-Garonne	2,090 00	"	2,090 00	298 80	10 85	309 65	2,399 65
32e. Corte	Corse	1,565 25	"	1,565 25	545 23	140 46	685 69	2,250 94
		19,971,742 21	678,214 46	20,649,956 67	3,334,710 38	250,909 06	3,585,619 44	24,235,576 11
Trésor public.—Virements de comptes à déduire		"	4,451 30	4,451 30	"	"	"	4,451 30
		19,971,742 21	673,763 16	20,645,505 37	3,334,710 38	250,909 06	3,585,619 44	24,231,124 81

DÉVELOPPEMENTS

SUR

L'EXPLOITATION DES SALINES

ET

MINES DE SEL DE L'EST.

NOTE

Sur l'exploitation des Salines et Mines de sel de l'Est.

La loi du 6 avril 1825 a autorisé la concession pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour être réunies dans les mêmes mains, à titre de régie intéressée :

1° De l'exploitation des salines de Dieuze, Moyenvic, Château-Salins, Soultz, Saulnot, Arc, Salins et Montmorot, situées dans les départements de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura ;

2° De la mine de sel gemme existant dans les départements ci-dessus dénommés, ainsi que dans ceux de la Meuse, de la Moselle, du Haut-Rhin, des Vosges et de la Haute-Marne.

Conformément à l'ordonnance royale du 15 septembre 1825, au cahier des charges y annexé, et à l'avis inséré dans le Moniteur du 15 octobre suivant, cette concession fut faite à une Compagnie, moyennant le payement d'une somme de 1,800,000 francs à titre de prix fixe du bail, et une part dans les bénéfices, fixée à 59 centièmes du produit net.

Depuis cette époque, et d'après des circonstances nouvelles, ces premières conditions ont été modifiées. Par une ordonnance royale du 17 janvier 1830, il a été statué, entre autres dispositions, que, pendant une période de dix années, le prix fixe du bail serait réduit à 1,200,000 fr., et que la part de l'État dans les bénéfices de l'exploitation serait augmentée et réglée de la manière suivante :

2/3 sur les premiers 300,000 francs ;

3/4 sur le produit excédant cette somme.

Un projet de loi présenté à la Chambre des Députés le 4 janvier 1837, sur la réduction du prix du sel dans les dix départements dénommés en la loi du 6 avril 1825, apportera, après qu'il aura été adopté, des modifications aux bases sur lesquelles repose la concession faite par l'État à la compagnie.

Quant au mode de surveillance et de comptabilité, voici comment il a été réglé et mis à exécution.

Par un article du traité passé avec la Compagnie le 10 février 1826, le gouvernement s'est réservé le droit de faire surveiller, par des agents de son choix, l'accomplissement des clauses du bail, ainsi que toutes les opérations de la compagnie, et de prescrire les mesures relatives à la forme de ses écritures et à la reddition de ses comptes annuels.

En conséquence de cette disposition, une commission fut spécialement chargée d'examiner le compte produit par la Compagnie pour l'année 1826, et de présenter ses observations et ses vues d'amélioration tant sur la comptabilité que sur l'exploitation des Salines. De semblables commissions ont été formées, chaque année, à l'effet de procéder aux mêmes investigations pour les comptes de 1827, 1828, 1829 et 1830. Ces comptes ont été aussi l'objet d'un premier examen opéré sous la direction du ministère des finances et au vu des pièces justificatives. Cependant le résultat de ces vérifications n'avait pas reçu de sanction

officielle, parce qu'aucun acte ne déterminait par quelle autorité et dans quelle forme les comptes de la Compagnie seraient définitivement arrêtés.

Les inconvénients qui pouvaient résulter de ce régime provisoire ont cessé par l'effet de l'ordonnance royale du 16 octobre 1832, aux termes de laquelle la régie des salines a été soumise à la juridiction de la Cour des comptes, non-seulement à partir de l'année 1832, mais encore pour toutes les années qui ont précédé, depuis 1826.

D'après cette disposition, la Cour a été saisie des comptes et de toutes les pièces et documents relatifs à la gestion de la Compagnie jusques et compris l'année 1835.

L'article 3 de la même ordonnance prescrit aussi de publier, chaque année, dans le compte des finances, les résultats de l'exploitation, *tant en deniers qu'en matières;* et le compte de l'année 1832 a dû, en outre, reproduire les opérations de la Compagnie depuis son entrée en exercice.

Il avait été déjà en partie satisfait à cette demande par l'insertion, dans le compte de 1831, de deux tableaux qui exposaient les recettes et les dépenses effectuées par la régie des salines pendant les années 1830 et 1831, et qui faisaient ressortir la part attribuée à l'État dans les produits de chacune de ces deux années.

L'exécution complète de la dernière ordonnance s'est trouvée assurée par la publication qui a été faite dans les comptes de 1832 à 1835, de divers tableaux présentant le développement par année des opérations effectuées, tant en matières qu'en deniers, depuis 1826 jusques à 1834.

Des développements analogues sont joints à cette note en ce qui concerne les opérations de l'année 1835.

A l'égard de 1836, on se borne à donner la situation des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année, avec le décompte et la répartition du bénéfice de l'exploitation. Les résultats en matières propres à cette année n'ayant pu encore être arrêtés définitivement, ils ne figureront que dans le compte des finances de 1837.

Ces renseignements se trouvent complétés par un dernier tableau qui reproduit sommairement, depuis 1826 jusques à 1836, tous les éléments de la recette et de la dépense, et qui établit, pour chaque année, le résultat de l'exploitation, la répartition du bénéfice au profit du trésor et des actionnaires, et le décompte de la somme dont le trésor a profité sur ce bénéfice, toutes charges déduites.

Enfin, la mesure d'ordre qui a soumis la comptabilité des Salines à l'examen et au jugement de la Cour des comptes a été suivie d'une décision ministérielle qui assujettit la compagnie à fournir à la direction de la comptabilité générale des finances, à dater de 1833, un bordereau mensuel de ses recettes et de ses dépenses, en matières et en deniers, appuyé de toutes les pièces justificatives. Au moyen de cette communication périodique, les contrôles qui sont exercés sur les opérations relatives à l'exploitation des salines, reposent sur des écritures authentiques, comme ceux qui s'appliquent à la gestion des comptables publics.

Nota. On croit devoir mentionner ici, pour ordre, que le Trésor a fait droit, en 1836, à d'anciennes répétitions exercées par la compagnie, relativement à des avances effectuées par elle pour des depenses dont il avait à supporter la charge. Ces réclamations montant à 41,976 fr. 76 c. sont imputées sur les crédits du budget du ministère des finances pour l'exercice 1836.

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Mouvement des Matières résultant de l'extraction et de la fabrication des Sels, ainsi que de la Manutention de la fabrique de produits chimiques, pendant l'année 1835.

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.		QUANTITÉS RESTANT en magasin à la fin de l'année 1834.	RECETTE. QUANTITÉS EXTRAITES de la mine en 1835.	RECETTE. PRODUIT de L'ÉGRUGEAGE.	RECETTE. QUANTITÉS FABRIQUÉES en 1835.	RECETTE. QUANTITÉS achetées en 1835.	RECETTE. BONS de MAGASIN.	TOTAL des RESTES en magasin et de la recette.	DÉPENSE. QUANTITÉS EMPLOYÉES à la refonte pour la saturation des eaux.	DÉPENSE. QUANTITÉS employées à l'égrugeage.	DÉPENSE. QUANTITÉS VENDUES à l'intérieur en 1835.	DÉPENSE. QUANTITÉS vendues à l'étranger en 1835.	DÉPENSE. QUANTITÉS employées aux mélanges, raffinage, fabrication, etc.	DÉPENSE. DÉCHETS et bonification aux acheteurs.	DÉPENSE. TOTAL de LA DÉPENSE.	QUANTITÉS RESTANT en magasin à la fin de l'année 1835.	OBSERVATIONS.
Sel	fossile en blocs	860,500k	16,231,634k	.....	.....	.....	.....	17,092,134k	15,235,900k	995,634k	.....	.....	.....	.....	16,231,534k	860,600k	
	fossile égrugé	247,707	.....	995,634k	.....	.....	.....	1,243,341	.....	.....	899,200k	257,985k	.....	.....	1,157,185	86,156	
	raffiné	19,205,321	.....	.....	32,615,200k	.....	.....	51,820,521	.....	.....	20,509,380	11,116,310	.....	2,018,631k	33,644,321	18,176,200	
Produits chimiques.	Soude brute	118,996	.....	.....	4,581,297	.....	99,635k	4,799,928	.....	.....	253,136	.....	4,247,400k	.....	4,500,536	299,392	
	Sels de soude	71,068	.....	.....	1,440,022	.....	.....	1,511,090	.....	.....	1,393,760	.....	.....	.....	1,393,760	117,330	
	Soude cristallisée	1,789	.....	.....	112,527	.....	.....	114,316	.....	.....	87,410	.....	.....	.....	87,410	26,906	
	Soude saucée	9,291	.....	.....	125,580	.....	.....	134,871	.....	.....	127,368	.....	.....	.....	127,368	7,503	
	Soude incinérée	20,266	.....	.....	366,000	.....	.....	386,266	.....	.....	10,800	.....	363,400	.....	374,200	12,066	
	Soude caustique	.....	.....	.....	5,885	.....	.....	5,885	.....	.....	4,488	.....	25	.....	4,513	1,372	
	Fondant vitreux	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	"	
	Sulfate de soude	18,990	.....	.....	3,205,985	.....	.....	3,224,975	.....	.....	130,492	.....	2,848,014	14,235	2,992,741	232,234	
	Eaux-mères de soude	8,043	.....	.....	1,131,116	.....	26,260	1,165,419	.....	.....	.....	.....	1,158,314	.....	1,158,314	7,105	
	Soude en cours de fabrication. Soude brute	4,200	.....	.....	1,400	.....	.....	5,600	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,600	
	Soude en cours de fabrication. Lessives	116,780	.....	.....	7,882,497	.....	.....	7,999,277	.....	.....	.....	.....	7,849,168	.....	7,849,168	150,109	
	Chlorure de chaux à 110	1,237	.....	.....	39,937	.....	.....	41,174	.....	.....	39,892	.....	.....	19	39,911	1,263	
	Chlorure de chaux à 100	20,173	.....	.....	275,364	.....	.....	295,537	.....	.....	238,531	.....	11,989	.....	250,520	45,017	
	Chlorure de chaux à 90	14,856	.....	.....	115,212	.....	10,902	140,970	.....	.....	113,948	.....	.....	.....	113,948	27,022	
	Chlorure de chaux à 80	285	.....	.....	16,770	.....	.....	17,055	.....	.....	16,235	.....	820	.....	17,055	.....	
	Acide muriatique	214,200	.....	.....	2,041,138	.....	.....	2,255,338	.....	.....	594,540	.....	1,105,160	350,602	2,050,302	205,036	
	Acide sulfurique	7,299	.....	.....	3,195,617	119,772k	.....	3,322,688	.....	.....	138,738	.....	2,978,677	2,877	3,120,292	202,396	
	Acide nitrique	.....	.....	.....	4,780	.....	.....	4,780	.....	.....	1,369	.....	1,349	.....	2,718	2,062	
	Sel d'étain	.....	.....	.....	57,627	2,862	14	60,503	.....	.....	54,688	.....	.....	.....	54,688	5,815	
	Nitrate de plomb	.....	.....	.....	1,333	.....	.....	1,333	.....	.....	314	.....	.....	1	315	1,018	
	Os gélatinés	.....	.....	.....	26,454	.....	.....	26,454	.....	.....	12,569	.....	.....	.....	12,569	13,885	

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Développement des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines et Mines de sel de l'Est, pendant l'année 1835.

RECETTE.

Vente de sel fossile.	en blocs pour la saturation	152,359q 60k au prix moyen de 0f 50c	76,179f 50c	124,656f 98c
	Égrugé à l'intérieur	8,992 00 ..... *idem* 2 63 77/100	23,719 40	
	Égrugé à l'étranger	2,579 85 ..... *idem* 3 99 77/100	10,313 73	
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		14,444 35	
	Augmentation sur les valeurs mobilières du sel fossile			
Vente de sel raffiné.	A l'intérieur	205,093q 80k au prix moyen de 12f 31c 74/100	2,526,221 80	3,677,432 28
	A l'étranger	111,163 10 .... *idem* 9 61 06/100	1,068,350 76	
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		82,859 72	
Recettes diverses			13,771 51	2,667,782 38
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques			1,644,474 55	
Recettes provenant de la fabrique d'acide sulfurique			788,231 07	
Intérêts et commissions reçus de divers			164,172 99	
Remise de 3/4 p. 0/0 du droit sur le sel bonifiée à la compagnie par les contributions indirectes			42,947 44	
Bénéfice brut sur le sel de mer			14,184 82	
		Total de la Recette		6,469,871 64

DÉPENSE.

Frais généraux	Prix du bail de la compagnie	1,200,000f 00c	1,883,490 04
	Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0	400,000 00	
	Dépenses administratives	160,828 29	
	Subvention à l'entretien des routes de la Meurthe et de la Moselle	55,470 00	
	Loyer, contributions et frais de garde des salines particulières	67,191 75	
Frais d'exploitation	Dépenses relatives au sel fossile	93,397 52	4,062,441 65
	Dépenses relatives au sel raffiné	1,512,368 93	
	Dépenses diverses	1,796 84	
	Dépenses de la fabrique de produits chimiques	1,432,738 72	
	Dépenses de la fabrique d'acide sulfurique	937,121 29	
	Intérêts et commissions payés à divers	85,018 35	
Remise du cinquième du bénéfice brut allouée à l'agent de la compagnie sur le sel de mer			20 00
Prélèvement autorisé par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830			100,000 00
Diminution sur les valeurs mobilières du sel raffiné et sur les sels en expédition pour la Suisse			40,291 39
		Total de la Dépense	6,086,243 08

Répartition du bénéfice de l'exploitation de l'année 1835.	Trésor public	2/3 sur les premiers ... 300,000f 00c	200,000f 00c	262,721f 42c	383,628 56
		3/4 sur l'excédant de... 83,628 56	62,721 42		
	Actionnaires	1/3 sur les premiers.... 300,000 00	100,000 00	120,907 14	
		1/4 sur l'excédant de... 83,628 56	20,907 14		
			Total égal à celui de la Recette		6,469,871 64

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation de 1835, suivant le décompte ci-dessus	262,721 42
Montant brut du produit acquis au Trésor pour l'année 1835. (Voir page 52.)	1,462,721 42

Développement des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines et Mines de sel de l'Est, pendant l'année 1836.

RECETTE.

Vente de sel fossile	En blocs pour la saturation	152,637q 00k au prix moyen de 0f 50c	76,318 50	119,417 97
	Égrugé à l'intérieur	7,413 00 ..... *idem* 2 63 99/100	19,547 75	
	Égrugé à l'étranger	2,717 82 ..... *idem* 3 89 55/100	10,587 78	
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		12,963 94	
Vente de sel raffiné	à l'intérieur	216,220q 80k au prix moyen de 12f 21c 54/100	2,641,237 60	3,653,167 26
	à l'étranger	98,901 86 ..... 9 05 11/100	895,178 83	
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		116,750 83	
Recettes diverses			14,393 43	3,189,005 78
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques			1,978,627 05	
Recettes provenant de la fabrique d'acide sulfurique			987,615 60	
Intérêts et commissions reçus de divers			154,169 68	
Remise de 3/4 p. 0/0 du droit sur le sel bonifiée à la compagnie par les contributions indirectes			44,027 73	
Bénéfice brut sur le sel de mer			10,172 29	
		Total de la Recette		6,961,591 01

DÉPENSE.

Frais généraux	Prix du bail de la compagnie	1,200,000 00	1,875,089 68
	Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0	400,000 00	
	Dépenses administratives	156,319 30	
	Subvention à l'entretien des routes de la Meurthe et de la Moselle	59,979 75	
	Loyers, contributions et frais de garde des salines particulières	58,790 63	
Frais d'exploitation	Dépenses relatives au sel fossile	91,093 98	4,445,453 79
	Dépenses relatives au sel raffiné	1,591,099 91	
	Dépenses diverses	11,976 66	
	Dépenses de la fabrique de produits chimiques	1,746,975 70	
	Dépenses de la fabrique d'acide sulfurique	925,237 28	
	Intérêts et commissions payés à divers	79,070 26	
Dépenses relatives au sel de mer			300 00
Prélèvement autorisé par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830			100,000 00
		Total de la Dépense	6,420,843 47

Répartition du bénéfice de l'exploitation de l'année 1836.	Trésor public	2/3 sur les premiers... 300,000f 00c	200,000f 00c	380,560 66	540,747 54
		3/4 sur l'excédant de... 240,747 54	180,560 66		
	Actionnaires	1/3 sur les premiers... 300,000 00	100,000 00	160,186 88	
		1/4 sur l'excédant de.. 240,747 54	60,186 88		
			Total égal à celui de la Recette		6,961,591 01

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation de 1836, suivant le décompte ci-dessus	380,560 66
Montant brut du produit acquis au Trésor pour l'année 1836. (Voir page 53.)	1,580,560 66

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Tableau général des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines de l'Est, et du résultat de l'Exploitation, depuis 1826 jusques et y compris 1836.

ANNÉES.	RECETTE.				DÉPENSE.			RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION.		RÉPARTITION DU BÉNÉFICE		DÉCOMPTE DES SOMMES REVENANT A L'ÉTAT SUR LE BÉNÉFICE DE L'EXPLOITATION.		
	VENTE DE SEL.		RECETTES diverses.	TOTAL.	PRIX DU BAIL payé au Trésor.	FRAIS d'exploitation.	TOTAL.	EN BÉNÉFICE.	EN PERTE.	AU PROFIT du Trésor.	AU PROFIT des actionnaires.	PRIX FIXE DU BAIL et part annuelle des bénéfices de l'exploitation.	CHARGES SPÉCIALES à déduire.	MONTANT NET reçu par l'État.
	Quantités vendues.	Produit.												
1826	288,155k 82	3,739,261f 65c	11,013,628f 91c	14,752,890f 56c (a)	1,800,000f 00c	12,514,304f 02c	14,314,304f 02c (b)	(c) 438,586f 54c	.....	258,766f 06c	179,820f 48c	2,058,766f 06c	166,698f 19c	1,892,067f 87c
1827	316,221 07	3,860,813 20	1,783,552 21	5,644,365 41	1,800,000 00	3,484,587 04	5,284,587 04	(c) 359,778 37	.....	212,269 24	147,509 13	2,012,269 24	157,552 21	1,854,717 03
1828	322,096 77	3,927,190 98	1,090,078 01	5,017,268 99	1,800,000 00	3,495,710 38	5,295,710 38	.....	(d) 278,441f 39c	.....	.....	1,800,000 00	568,920 39	1,231,079 61
1829	315,140 86	3,965,453 31	1,179,859 24	5,145,312 55	1,200,000 00	3,580,208 38	4,780,208 38	365,104 17	.....	248,828 13	116,276 04	1,448,828 13	210,867 31	1,237,960 82
1830	325,348 45	3,752,808 37	1,398,555 69	5,151,364 06	1,200,000 00	3,371,937 73	4,571,937 73	579,426 33	.....	409,569 75	169,856 58	1,609,569 75	213,121 55	1,396,448 20
1831	320,454 78	3,648,161 39	1,168,489 73	4,816,651 12	1,200,000 00	2,979,803 83	4,179,803 83	636,847 29	.....	452,635 47	184,211 82	1,652,635 47	(e) 204,399 84	1,448,235 63
1832	285,283 47	3,090,336 56	1,792,197 24	4,882,533 80	1,200,000 00	3,345,272 54	4,545,272 54	337,261 26	.....	227,945 94	109,315 32	1,427,945 94	190,920 86	1,237,025 08
1833	273,203 70	2,848,133 97	1,605,036 74	4,453,170 71	1,200,000 00	3,240,148 97	4,440,148 97	13,021 74	.....	8,681 16	4,340 58	1,208,681 16	170,704 00	1,037,977 16
1834	315,840 70	3,365,123 17	1,865,761 43	5,230,884 60	1,200,000 00	3,644,178 35	4,844,178 35	386,706 25	.....	265,029 69	121,676 56	1,465,029 69	168,628 74	1,296,400 95
1835	327,828 75	3,628,605 69	2,841,265 95	6,469,871 64	1,200,000 00	4,886,243 08	6,086,243 08	383,628 56	.....	262,721 42	120,907 14	1,462,721 42	158,082 15	1,304,639 27
1836	325,253 18	3,566,551 96	3,395,039 05	6,961,591 01	1,200,000 00	5,220,843 47	6,420,843 47	540,747 54	.....	380,560 66	160,186 88	1,580,560 66	165,500 00	1,415,060 66
	3,414,827 55	39,392,440 25	29,133,464 20	68,525,904 45	15,000,000 00	49,763,237 79	64,763,237 79	4,041,108 05	278,441 39	2,727,007 52	1,314,100 53	17,727,007 52	2,375,395 24	15,351,612 28

(a) La recette effectuée en 1826 se compose de la manière suivante :

Recettes de l'exploitation	4,734,772f 31c
Recettes pour compte de correspondants	18,118 25
Recouvrement du prix des actions	10,000,000 00
	14,752,890 56

(b) La dépense de 1826 se divise ainsi qu'il suit :

Dépenses de l'exploitation	1,709,598 03
Diminution sur les inventaires	466,644 68
Prix du bail	1,800,000 00
Intérêts du fonds social	300,000 00
Valeurs en inventaire payées à l'ancienne compagnie	3,212,989 57
Achat de l'entrepôt de Saint-Avold	4,572 23
Indemnités à l'ancienne compagnie et à la compagnie Thonnelier	3,468,880 69
Cautionnement de la compagnie	2,500,000 00
Dépenses pour compte de correspondants	193,094 00
Nouveaux établissements	658,524 82
	14,314,304 02

(c) Les commissaires nommés pour l'examen des comptes des années 1826 et 1827, ayant fixé le bénéfice

de l'année 1826 à	83,562f 39c	au lieu de	438,586f 54c
et de celle de 1827 à	176,042 30	au lieu de	359,778 37
TOTAL	259,604 69	au lieu de	798,364 91

Il en est résulté que la différence de 538,760 francs 22 centimes a dû être restituée par les deux parties prenantes, chacune dans la proportion de ses avantages;

Le Trésor a restitué	317,868f 53c	538,760f 22c
Et la compagnie	220,891 69	

(d) Le résultat en perte présenté par l'exploitation de l'année 1828 a été ajouté aux dépenses à amortir sur les bénéfices des années subséquentes, sous la déduction toutefois de la somme de 86,133 francs dont la valeur des sels en inventaire avait été mal à propos affaiblie au 31 décembre 1828, ce qui réduit alors la perte réelle de l'exploitation, pour cette année, à 192,308 francs 39 centimes. La rectification des 86,133 francs a été ensuite opérée par la compagnie dans son compte de 1829, où elle a reporté les valeurs en inventaire sans avoir égard à la réduction que ces valeurs avaient précédemment subie.

(e) Les dépenses spéciales dont le prélèvement a été fait jusqu'en 1830, sur le produit brut attribué au Trésor, ont été imputées à partir de l'exercice 1831, sur des crédits spéciaux accordés à cet effet par les lois de finances. Les dépenses de cette nature applicables à 1836 n'étant pas définitivement connues, on comprend dans cet état le montant du crédit ouvert par le budget pour y faire face.

DÉVELOPPEMENTS

SUR LES PRODUITS UNIVERSITAIRES.

NOTE

Sur les Produits universitaires de l'Exercice 1835.

Les décrets constitutifs de l'université lui avaient attribué une dotation, des domaines et des droits à percevoir, à la charge par elle de pourvoir à ses dépenses.

Cette spécialité de fonds a été supprimée par les lois de finances de 1835, en date des 23 et 24 mai 1834.

Les dépenses de l'université sont actuellement classées au budget de l'État avec les dépenses du ministère de l'instruction publique; les droits qui lui étaient attribués sont, ainsi que les autres impôts, perçus par le trésor. L'université a néanmoins conservé son caractère fondamental d'établissement doté et propriétaire.

On va faire connaître la nature et la quotité des droits universitaires, les bases d'après lesquelles ils sont assis, et les recettes qu'ils ont procurées au trésor public pendant l'exercice 1835, en comparant ensuite ces recettes avec celles de l'exercice 1834.

Toutefois on doit faire remarquer que cette comparaison ne sera pas complète.

L'université ne rendait compte que des produits *nets*, déduction faite, soit des non-valeurs, soit des dispenses de droits qu'elle était autorisée à accorder par ses règlements administratifs. Les comptes des finances, au contraire, comprennent les produits *bruts* sans aucune déduction, des crédits étant ouverts au budget du ministère de l'instruction publique pour les remises qui remplacent les exemptions.

En second lieu, l'université établissait le compte annuel de ses produits d'après les droits afférents à l'année, quelle que fût l'époque à laquelle les droits eussent été constatés; ainsi son compte de 1834, qui est le dernier qu'elle ait eu à rendre, comprend la totalité des droits dus pour l'année 1834. L'administration des finances suit un autre système : elle ne porte dans les comptes de chaque année que les droits qui ont été constatés du 1er janvier au 31 décembre; ceux qui ont été constatés plus tard appartiennent au compte de l'année suivante. Ainsi le trésor n'ayant perçu les droits qui étaient attribués à l'université qu'à partir du 1er janvier 1835, ne porte dans ses comptes de 1835 que les droits qui ont été constatés pendant cette année.

La rétribution et les droits à percevoir dans les facultés ne pouvant être constatés et mis en recouvrement, pour le quatrième trimestre, que dans le courant de l'année suivante, le compte de 1835 ne comprend que les trois premiers trimestres de l'année. Le quatrième trimestre sera reporté au compte de 1836, qui se composera des produits du quatrième trimestre 1835 et de ceux des trois premiers trimestres 1836. Les comptes seront ainsi rendus par année classique; on y trouvera les éléments nécessaires pour établir des statistiques annuelles plus exactes de l'instruction publique en France.

En rapprochant les chiffres d'une année avec ceux de l'année précédente, on saura s'il y a eu pendant la période classique augmentation ou diminution, soit dans le nombre des écoles supérieures et secondaires,

soit dans le nombre des élèves; on pourra s'assurer si le nombre des étudiants est proportionné au nombre des divers ordres d'écoles dont ils suivent les cours. Ces documents feront connaître la situation véritable des écoles supérieures et secondaires; ils mettront à portée d'apprécier les améliorations dont elles sont susceptibles.

Les produits universitaires sont :

1° La rétribution ;

2° Le droit annuel ;

3° Les droits imposés aux élèves qui suivent les cours des facultés et aux candidats qui se présentent pour obtenir des grades ;

4° La dotation de l'Université.

Chacun de ces produits est l'objet d'un tableau de développement placé à la suite de la présente note, et dans lequel on trouve, par chef-lieu académique et par département, les principaux résultats qui vont être succinctement analysés.

RÉTRIBUTION.

La rétribution est due par tous les élèves des écoles secondaires.

Elle est fixée pour les pensionnaires au vingtième du prix de la pension payée par chaque élève; pour les demi-pensionnaires et pour les externes, ainsi que pour les élèves gratuits, à une somme égale à celle que payent les pensionnaires de l'établissement où ils sont admis.

Les écoles secondaires sont divisées en quatre classes; savoir :

Colléges royaux,
Colléges communaux,
Institutions,
Pensions.

Le nombre des colléges royaux, qui était en 1833-1834 de..... 39
a été en 1834-1835 de..... 41

Le nouveau collége royal du Puy a été mis en activité le 1er janvier 1835, et le collége communal d'Auch a obtenu le titre de collége royal dans le cours de la même année.

Le nombre des colléges communaux, qui en 1833-1834 était de..... 314
a été en 1835 (nombre moyen) de..... 318

Trois colléges communaux ont cessé d'exister; trois nouveaux colléges ont été ouverts; les trois colléges communaux de la Corse n'ont été soumis au payement de l'impôt qu'à partir du 1er janvier 1835. Un établissement spécial, le collége royal militaire de La Flèche, dont les élèves externes sont soumis à la rétribution, a été classé avec les colléges communaux.

Le nombre des institutions en 1833-1834, a été de..... 102
et celui des pensions de..... 1,035

En 1834-1835, le nombre des institutions était (nombre moyen) de..... 104
et celui des pensions de..... 972

En 1833-1834, il a été fermé 3 institutions et 133 pensions.

En 1834-1835, il a été ouvert 5 institutions et 70 pensions.

Si on compare le tableau de développement de la rétribution (n° 1) avec le tableau de développement du droit annuel (n° 2), on remarque que le nombre des pensionnats compris dans le premier tableau est de 972, tandis que le nombre des maîtres de pension porté dans le deuxième est de 1,095.

Cette différence entre les deux tableaux, qui sembleraient devoir présenter les mêmes chiffres, provient de ce que les pensionnats qui n'ont pas eu d'élèves n'ont pas dû figurer dans le tableau de la rétribution, tandis qu'on a dû porter les maîtres sur l'état du droit annuel dont ils étaient passibles.

Le tableau de développement du produit de la rétribution (n° 1) ne comprend, ainsi qu'on l'a fait observer plus haut, que les trois premiers trimestres 1835.

Il présente les résultats suivants :

	COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.
Produit des trois premiers trimestres 1835...	274,526f 14c	356,172f 52c	194,344f 07c	381,890f 32c	1,206,933f 05c
Pour apprécier les produits présumés de l'année scolaire 1834-1835, on a ajouté les produits du quatrième trimestre 1834.....	82,852 30	85,421 27	52,042 90	80,590 17	300,906 64
Ainsi les produits de l'année scolaire 1834-1835 peuvent être évalués à.....	357,378 44	441,593 79	246,336 97	462,480 49	1,507,839 69
Les produits de l'année scolaire 1833-1834 avaient été de.....	330,573 13	400,288 04	197,021 13	367,015 26	1,295,697 56
Différence en plus pour 1834-1835....	26,805 31	41,305 75	49,365 84	94,665 23	212,142 13
Il faut déduire de cette somme le montant des exemptions qui ne sont pas comprises dans les produits de 1833-1834.....					61,525 00
Ainsi l'augmentation ne serait que de.....					150,617 13
Le nombre des élèves passibles de la rétribution a été, pendant l'année 1834-1835, de.....	9,992	22,047	7,856	21,949	61,844
En 1833-1834, il avait été de.....	9,489	20,706	6,716	19,228	56,139
Différence en plus en 1834-1835.....	503	1,341	1,140	2,721	5,705
A déduire les élèves dispensés de la rétribution en 1833-1834.....					2,578
Augmentation.....					3,127

Cette augmentation et celle que l'on a constatée plus haut dans le produit de la rétribution ne proviennent pas entièrement d'un accroissement réel dans le nombre des élèves; l'intervention des agents du

trésor a réprimé, en 1835, des abus qui existaient dans les écoles secondaires autres que les colléges royaux, et qui échappaient à la surveillance de l'administration.

DROIT ANNUEL.

Le droit annuel est dû par tous les chefs d'institution et maîtres de pension.

Il est exigible d'avance pour l'année entière au 1er novembre de chaque année, et à partir du jour de l'ouverture de l'école, lorsque de nouvelles pensions ou institutions sont ouvertes pendant le cours de l'année classique.

Ce droit est fixé ainsi qu'il suit :

A Paris	Pour les chefs d'institution, à	150f
	Pour les maîtres de pension, à	75
Dans les départements	Pour les chefs d'institution, à	100
	Pour les maîtres de pension, à	50

Dans la banlieue de Paris comme dans les départements.

L'université, d'après le système qu'elle avait adopté, portait au compte de chaque année les droits dus :

1° Par les nouveaux chefs d'institution et maîtres de pension entrés en exercice depuis le 1er janvier jusqu'à la fin de l'année classique;

2° Par ceux qui étaient en activité au 1er novembre;

3° Par les nouveaux instituteurs et maîtres qui ouvraient leurs établissements depuis le 1er novembre jusqu'à la fin de décembre.

Par suite de ce système, les droits dus au 1er novembre 1834, pour l'année classique 1834-1835, avaient été constatés et perçus en partie, par les agents de l'université, avant l'époque du 1er janvier 1835; mais, comme ces droits s'appliquaient à l'année classique entière, et que les produits universitaires étaient attribués au trésor, à partir du 1er janvier, il a été réglé que l'université, tout en continuant la perception qu'elle avait commencée, conserverait seulement les deux douzièmes de l'impôt afférents aux mois de novembre et de décembre 1834, et tiendrait compte au trésor des dix autres douzièmes.

Les droits dus pour 1834-1835, déduction faite des remises, et y compris les droits constatés par le trésor à partir du 1er janvier jusqu'au 1er novembre 1835, se sont élevés à	61,853f 73c
Les deux douzièmes dévolus à l'université, sur le montant des droits constatés par ses agents, à	9,853 20
DROITS acquis au trésor public	52,000 53
Le produit brut du droit annuel pour 1834-1835 a été de	69,388 77
Le même produit pour 1833-1834 était de	68,445 55
AUGMENTATION pour 1834-1835	943 22

Cette augmentation provient des droits constatés par le trésor à partir du 1er janvier jusqu'au 1er novembre 1835, et qui, d'après le système adopté par l'université, auraient dû être portés à 1835-1836.

108 chefs d'institution et 1,095 maîtres de pension ont été soumis aux droits pour 1834-1835.

Déduction faite de ceux qui, à la fin de l'année classique, avaient fermé leur établissement, il restait 100 chefs d'institution et 941 maîtres de pension.

3 chefs d'institution et 43 maîtres de pension ont ouvert leur établissement à l'époque du 1er novembre 1885.

Il y avait en exercice, à la même époque, 103 chefs d'institution et 984 maîtres de pension.

FACULTÉS.

Les droits à percevoir dans les facultés se composent de droits d'inscriptions, de droits d'examens et réceptions, et de droits de diplômes.

Il y a cinq ordres de facultés, savoir :

Facultés de droit		9.
——— de médecine		3.
——— de théologie	catholique . . . 5 protestante. . . 2	7.
——— des sciences		8.
——— des lettres		6.
Commissions d'examen pour le baccalauréat		22.

FACULTÉS DE DROIT.

Les droits à percevoir dans ces facultés sont fixés ainsi qu'il suit :

Pour le certificat de la capacité.	4 inscriptions à 15 fr.	60f	130f
	1 examen	30	
	Certificat de capacité	40	
Pour le baccalauréat	8 inscriptions à 15 fr.	120	326
	1er examen	60	
	2e examen	60	
	Certificat d'aptitude	50	
	Droit de diplôme	36	
Pour la licence	4 inscriptions à 15 fr.	60	488
	1er examen	90	
	2e examen	90	
	Thèse ou acte public	120	
	Certificat d'aptitude	80	
	Droit de diplôme	48	
Pour le doctorat	4 inscriptions à 15 fr.	60	508
	1er examen	90	
	2e examen	90	
	Thèse ou acte public	120	
	Certificat d'aptitude	100	
	Droit de diplôme	48	
			1,452

Il résulte du tableau n° 3 que, pendant les trois trimestres de 1835, le nombre moyen des élèves a été de 4,739, et le nombre des diplômes délivrés, de 1,836, savoir :

Diplômes de bacheliers	991	1,836.
——— de licenciés	828	
——— de docteurs	17	

Les produits de ces trois trimestres se sont élevés à 904,217 fr., savoir :

Droits d'inscriptions	213,165f	904,217f 00c
——— d'examens	614,810	
——— de diplômes	76,242	

Si on ajoute au montant de ces produits celui du quatrième trimestre 1834, ci	143,448 00
Le produit total de l'année scolaire 1834-1835 sera de	1,047,665 00
Les produits de l'année scolaire 1833-1834 avaient été de	1,008,816 50
DIFFÉRENCE en plus	38,848 50

Qui provient de l'augmentation du nombre des étudiants.

FACULTÉS DE MÉDECINE.

Les droits à percevoir dans ces facultés sont :

Pour le doctorat	15 inscriptions à 50 fr.	750f	1,100f
	1 inscription à 35 fr.	35	
	Droits des examens à 30 fr. par examen	150	
	Droits du 6e examen ou thèse	65	
	Droit du diplôme de docteur	100	
Pour les officiers de santé	12 inscriptions à 30 fr.	360	
	Droits de visa dans les départements	50	
	Droits de visa à Paris	100	
Pour les pharmaciens	Droits de visa de diplôme :		
	Pour les départements, à	50	
	Pour Paris, à	100	
Pour les sages-femmes reçues par les facultés	Droits de 2 examens à 60 fr.	120	

Pendant les trois trimestres de 1835, le nombre moyen des élèves a été de 2,446; et il a été délivré 630 diplômes, savoir :

Diplômes de docteurs	503	630.
——— d'officiers de santé	23	
——— de pharmaciens	104	

Les produits recouvrés se sont élevés à 627,206 fr. 18 cent., savoir :

Droits d'inscriptions	423,077f 18c	627,206f 18c
——— d'examens	143,759 00	
——— de diplômes	60,370 00	
A reporter		627,206 18

Report.....	627,206f 18c
Si on y ajoute ceux du quatrième trimestre 1834.....	215,954 50
Le produit total de l'année scolaire 1834-1835 sera de.....	843,160 68
Les produits de l'année scolaire 1833-1834 avaient été de.....	773,295 51
DIFFÉRENCE en plus.....	69,865 17

Qui provient, comme dans les facultés de droit, de l'augmentation du nombre des élèves.

FACULTÉS DE THÉOLOGIE, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

Les droits à percevoir dans les trois ordres des facultés sont :

Théologie.....	Baccalauréat.....	Droits d'examen.....	10	25
		Droits de diplôme.....	15	
	Licence.....	Droits d'examen.....	10	25
		Droits de diplôme.....	15	
	Doctorat.....	Droits d'examen.....	10	60
		Droits de diplôme.....	50	
Sciences et lettres.	Baccalauréat.....	Droits d'examen.....	24	60
		Droits de diplôme.....	36	
	Licence.....	Droits de 4 exemptions.....	12	72
		Droits d'examen.....	24	
		Droits de diplôme.....	36	
	Doctorat.....	Droits d'examen.....	48	120
		Droits de diplôme.....	72	
Commissions des lettres.	Baccalauréat.....	Droits d'examen.....	24	60
		Droits de diplôme.....	36	

Les produits des facultés de théologie, des sciences et des lettres ont toujours été réunis dans les comptes de l'université.

Pendant les trois trimestres de 1835, le nombre d'examens a été de 4,192, savoir :

Examens de bacheliers.....	4,088	4,192.
——— de licenciés.....	94	
——— de docteurs.....	10	

Il a été délivré 2,050 diplômes, savoir :

Diplômes de bacheliers.....	1,782	2,050.
——— de licenciés.....	80	
——— de docteurs.....	10	

Et les produits se sont élevés à 174,903 fr. savoir :

Droits d'inscriptions.....	927f	174,903f 00c
——— d'examens.....	100,150	
——— de diplômes.....	73,826	
A reporter.....		174,903 00

Report.....	174,903f 00c
Si on y ajoute ceux du quatrième trimestre 1834.....	71,558 00
Le produit total de l'année scolaire 1834-1835 sera de.....	246,461 00
Les produits de l'année scolaire 1833-1834 avaient été de.....	227,820 00
DIFFÉRENCE en plus.....	18,641 00

Provenant de l'augmentation du nombre des candidats qui se sont présentés pour obtenir des grades.

On fera remarquer que les étudiants, pour être admis dans les facultés de droit et de médecine, sont tenus de justifier du grade de bachelier ès-lettres; que les candidats qui se destinent à la carrière de l'enseignement sont également obligés de se pourvoir de grades dans les facultés des sciences et des lettres, suivant les fonctions qu'ils doivent remplir; mais qu'à l'exception de ces deux cas, il est fort rare que les élèves qui ont terminé leurs études se présentent aux examens devant ces facultés et y prennent des grades.

DOTATION DE L'UNIVERSITÉ.

Le montant des titres de recouvrement dont les receveurs généraux ont pris charge dans leur comptablilité, est de..... 552,216f 40c

LES RÉDUCTIONS opérées sur les titres de recouvrement de.....	165 15
PRODUIT net.....	552,051 25

Les recettes classées sous cette désignation proviennent des causes ci-après :

Arrérages de rentes foncières.....	421f 19c
——— d'une rente 5 p. 0/0 sur l'État.....	521,088 00
Coupes ordinaires et extraordinaires de bois.....	24,003 84
Loyers de bâtiments.....	4,741 00
Fermage d'un pré.....	23 75
Vente d'arbres d'un jardin botanique.....	1,050 00
Intérêts de capitaux de rentes rachetées.....	123 47
Capital d'une rente remboursée à l'université.....	600 00
	552,051 25

En résumé les produits universitaires de l'exercice 1835 s'élèvent, suivant l'état récapitulatif publié, page 56 du compte des contributions et revenus publics, à 3,517,311 fr. 01 cent., savoir :

Rétribution.....		1,206,933f 05c
Droit annuel.....		52,000 53
Droit d'inscriptions, d'examens et de diplômes dans les facultés.....		1,706,326 18
Produit de la dotation de l'université :		
En rentes 5 p. 0/0.....	521,088 00	552,051 25
En rentes et domaines.....	30,963 25	
TOTAL.....		3,517,311 01

ÉTAT N° 1.

RETRIBUTION UNIVERSITAIRE.

Développement des Recettes de l'exercice 1835, et comparaison avec celles de l'exercice 1834.

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION.					DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
		COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAUX.	COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAUX.	dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
AIX	Basses-Alpes	"	5	1	2	8	"	219	41	35	295	"	2,943f 00c	722f 25c	546f 00c	4,211f 25c	
	Bouches-du-Rhône	1	3	2	23	29	273	236	82	525	1,116	8,551f 86c	4,579 92	2,004 00	8,906 02	24,041 80	
	Corse	"	3	"	"	3	"	241	"	"	241	"	910 50	"	"	910 50	
	Var	"	4	"	11	15	"	341	"	188	529	"	6,437 50	"	3,119 52	9,557 02	
AMIENS	Aisne	"	5	"	21	26	"	337	"	394	731	"	6,211 17	"	6,328 45	12,539 62	
	Oise	"	3	"	16	19	"	198	"	273	471	"	2,904 50	"	4,089 65	6,994 15	
	Somme	1	2	1	15	19	131	167	132	263	693	3,035 50	2,705 38	1,605 00	4,717 85	12,063 73	
ANGERS	Maine-et-Loire	1	5	1	1	8	204	193	10	33	440	5,428 75	3,353 59	168 00	530 00	9,480 34	
	Mayenne	"	6	"	3	9	"	439	"	64	503	"	6,471 42	"	844 00	7,315 42	
	Sarthe	"	8	"	9	17	"	445	"	124	569	"	6,948 00	"	1,690 45	8,638 45	
BESANÇON	Doubs	1	3	"	4	8	223	127	"	123	473	5,962 09	1,483 00	"	1,846 20	9,291 29	
	Haute-Saône	"	4	"	7	11	"	324	"	119	443	"	5,029 54	"	1,787 71	6,817 25	
	Jura	"	8	1	5	14	"	564	52	76	692	"	8,136 88	948 38	1,053 26	10,138 52	
BORDEAUX	Charente	"	3	1	14	18	"	282	23	273	578	"	5,119 90	770 80	4,610 79	10,501 49	
	Dordogne	"	3	"	16	19	"	301	"	315	616	"	5,489 90	"	4,615 58	10,105 48	
	Gironde	1	2	3	27	33	325	140	248	1,087	1,800	10,020 00	2,738 25	6,763 75	26,529 69	46,051 69	
BOURGES	Cher	1	2	1	7	11	163	71	3	172	409	4,290 01	1,237 75	35 10	3,453 00	9,015 86	
	Indre	"	4	"	6	10	"	132	"	65	197	"	2,066 75	"	878 90	2,945 65	
	Nièvre	"	4	1	8	13	"	233	18	96	347	"	4,002 45	217 50	1,243 83	5,463 78	
CAEN	Calvados	1	5	"	12	18	408	396	"	354	1,158	9,813 40	5,550 10	"	5,457 22	20,820 72	
	Manche	"	7	"	7	14	"	838	"	94	932	"	12,056 09	"	1,058 70	13,114 79	
	Orne	"	4	"	8	12	"	420	"	168	588	"	5,723 34	"	2,069 76	7,793 10	
CAHORS	Gers	1	2	1	21	25	132	105	63	238	538	2,686 25	1,713 72	1,330 00	3,175 16	8,905 13	
	Lot	1	2	"	8	11	240	142	"	156	538	5,800 50	2,074 20	"	2,002 83	9,877 53	
	Lot-et-Garonne	"	5	1	15	21	"	325	31	210	566	"	6,232 25	548 12	3,393 60	10,173 97	
CLERMONT	Allier	1	2	"	7	10	181	101	"	122	404	4,420 50	1,227 75	"	1,989 32	7,637 57	
	Cantal	"	3	"	2	5	"	371	"	97	468	"	4,822 50	"	1,170 00	5,992 50	
	Haute-Loire	1	1	"	2	4	150	47	"	56	253	3,835 50	570 00	"	759 00	5,164 50	
	Puy-de-Dôme	1	5	"	10	16	331	347	"	90	768	8,137 50	4,661 90	"	1,275 10	14,074 50	
DIJON	Côte-d'Or	1	7	"	20	28	206	383	"	336	925	5,474 64	6,082 16	"	6,012 28	17,569 08	
	Haute-Marne	"	5	"	6	11	"	364	"	51	415	"	6,334 94	"	698 95	7,033 89	
	Saône-et-Loire	"	8	"	9	17	"	504	"	176	680	"	9,251 88	"	2,744 74	11,996 62	

SUITE DE L'ÉTAT N° 1.

RÉTRIBUTION UNIVERSITAIRE. (Suite.)

Développement des Recettes de l'exercice 1835, et comparaison avec celles de l'exercice 1834. (Suite.)

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION.					DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
		COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAUX.	COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAUX.	dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
DOUAI	Nord	1	17	4	20	42	232	1,090	131	711	2,164	5,430f 75c	20,002f 87c	3,161f 28c	14,337f 83c	42,932f 73c	
	Pas-de-Calais	"	5	2	17	24	"	466	246	593	1,305	"	8,620 52	4,535 16	11,170 52	24,326 20	
GRENOBLE	Drôme	"	3	"	11	14	"	117	"	184	301	"	2,164 25	"	2,695 91	4,860 16	
	Hautes-Alpes	"	3	"	"	3	"	151	"	"	151	"	1,924 74	"	"	1,924 74	
	Isère	1	2	5	13	21	186	104	203	399	892	4,904 25	1,527 60	3,895 28	5,513 19	15,840 32	
LIMOGES	Corrèze	"	4	1	2	7	"	334	15	41	390	"	4,936 38	209 13	504 00	5,649 51	
	Creuse	"	1	1	4	6	"	70	171	69	310	"	1,168 13	2,749 00	968 25	4,885 38	
	Haute-Vienne	1	3	2	9	15	219	154	78	246	697	5,397 00	2,111 91	1,391 52	3,449 98	12,350 41	
LYON	Ain	"	2	1	10	13	"	174	40	253	467	"	2,820 00	592 00	3,538 50	6,950 50	
	Loire	"	3	"	5	8	"	244	"	39	283	"	3,155 70	"	491 10	3,646 80	
	Rhône	1	1	8	28	38	502	24	134	404	1,064	15,241 88	390 00	2,781 10	7,115 03	25,528 01	
METZ	Ardennes	"	3	"	7	10	"	226	"	77	303	"	4,254 37	"	1,012 36	5,266 73	
	Moselle	1	2	1	15	19	416	159	79	398	1,052	11,041 95	2,598 00	1,039 79	7,030 06	21,709 80	
MONTPELLIER	Aude	"	2	2	9	13	"	199	165	191	555	"	3,799 06	3,995 59	2,929 37	10,724 02	
	Aveyron	1	5	"	4	10	179	559	"	46	784	4,461 00	7,152 50	"	603 75	12,217 25	
	Hérault	1	5	"	19	25	276	364	"	324	964	7,255 60	6,095 54	"	6,245 74	19,596 88	
	Pyrénées-Orientales	"	3	"	4	7	"	211	"	158	369	"	4,048 86	"	2,292 31	6,341 17	
NANCY	Meurthe	1	5	"	10	16	329	370	"	189	888	8,745 74	6,157 46	"	3,004 37	17,907 57	
	Meuse	"	5	"	9	14	"	362	"	91	453	"	5,919 13	"	1,291 50	7,210 63	
	Vosges	"	5	"	4	9	"	324	"	36	360	"	4,895 86	"	497 29	5,393 15	
NÎMES	Ardèche	1	1	1	3	6	173	60	244	137	614	4,224 00	1,011 27	3,579 30	1,971 53	10,786 10	
	Gard	1	4	"	13	18	232	228	"	179	639	6,134 37	4,546 68	"	3,540 97	14,222 02	
	Lozère	"	1	1	1	3	"	86	7	29	122	"	960 00	87 75	465 00	1,512 75	
	Vaucluse	1	4	"	12	17	142	194	"	137	473	3,722 87	3,259 33	"	2,060 94	9,043 14	
ORLÉANS	Indre-et-Loire	1	2	1	9	13	162	92	27	456	737	3,967 50	1,292 40	515 16	7,020 93	12,795 99	
	Loir-et-Cher	"	2	2	7	11	"	113	401	233	747	"	2,082 89	10,803 69	3,747 15	16,633 73	
	Loiret	1	1	1	16	19	168	49	39	436	692	4,445 75	888 74	573 75	7,521 33	13,439 57	
PARIS	Aube	"	1	"	13	14	"	176	"	295	471	"	3,140 65	"	4,114 87	7,255 52	
	Eure-et-Loir	"	3	1	8	12	"	237	82	155	474	"	3,817 38	883 50	2,185 15	6,886 03	
	Marne	1	4	"	11	16	254	284	"	216	754	6,652 75	4,477 56	"	3,754 17	14,884 48	
	Seine	5	"	37	105	147	1,681	"	3,608	3,009	8,298	53,907 75	"	97,884 94	52,173 87	203,966 56	
	Seine-et-Marne	"	4	2	8	14	"	229	249	189	667	"	3,269 54	6,382 61	2,573 41	12,225 56	
	Seine-et-Oise	1	2	3	32	38	193	128	45	1,047	1,463	5,234 97	2,214 22	2,630 08	15,096 64	25,175 91	
	Yonne	"	6	"	10	16	"	358	"	222	580	"	6,416 80	"	3,516 58	9,933 38	

SUITE DE L'ÉTAT N° 1.

RÉTRIBUTION UNIVERSITAIRE. (Suite.)

Développement des Recettes de l'exercice 1835, et comparaison avec celles de l'exercice 1834. (Suite.)

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION.					DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
		COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAUX.	COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAUX.	dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
PAU	Basses-Pyrénées	1	1	1	14	17	162	34	150	265	611	3,969f 00c	546f 00c	2,178f 90c	4,340f 14c	11,034f 04c	
	Hautes-Pyrénées	"	4	"	8	12	"	368	"	183	551	"	5,071 50	"	2,359 21	7,430 71	
	Landes	"	4	"	1	5	"	440	"	8	448	"	6,235 72	"	93 00	6,328 72	
POITIERS	Charente-Inférieure	"	4	1	12	17	"	444	22	355	821	"	8,947 26	358 00	5,820 33	15,125 59	
	Deux-Sèvres	"	4	2	6	12	"	192	223	137	552	"	3,423 29	3,600 00	2,631 00	9,654 29	
	Vendée	"	3	"	2	5	"	192	"	50	242	"	3,691 38	"	825 75	4,517 13	
	Vienne	1	3	"	9	13	286	107	"	198	591	7,008 00	1,815 26	"	3,488 79	12,312 05	
RENNES	Côtes-du-Nord	"	4	"	5	9	"	388	"	126	514	"	5,602 25	"	1,396 25	6,998 50	
	Finistère	"	4	2	4	10	"	339	275	200	814	"	3,781 31	5,907 04	3,094 00	12,782 35	
	Ille-et-Vilaine	1	4	2	3	10	318	165	147	254	884	7,509 12	2,372 62	1,999 62	3,271 67	15,153 03	
	Loire-Inférieure	1	2	"	14	17	231	121	"	589	941	5,417 19	1,629 35	"	7,767 48	14,814 02	
	Morbihan	1	5	"	7	13	132	499	"	230	861	2,848 50	7,522 50	"	2,770 50	13,141 50	
ROUEN	Eure	"	4	"	9	13	"	203	"	250	453	"	3,344 90	"	3,567 10	6,912 00	
	Seine-Inférieure	1	5	3	53	62	193	195	242	1,283	1,913	5,276 25	3,422 00	5,207 25	21,495 89	35,401 39	
STRASBOURG	Bas-Rhin	1	7	1	5	14	274	378	7	95	754	8,536 92	5,537 51	171 00	1,572 70	15,818 13	
	Haut-Rhin	"	6	"	8	14	"	510	"	112	622	"	6,457 00	"	1,573 38	8,030 38	
TOULOUSE	Arriége	"	3	"	5	8	"	299	"	153	452	"	4,380 25	"	2,249 75	6,630 00	
	Haute-Garonne	1	1	1	24	27	202	137	89	718	1,146	5,726 53	1,623 00	1,790 00	13,058 20	22,197 73	
	Tarn	"	2	4	13	19	"	176	345	376	897	"	2,338 35	8,868 63	5,069 12	16,276 10	
	Tarn-et-Garonne	"	3	1	6	10	"	162	58	139	359	"	2,240 50	1,460 10	2,414 90	6,115 50	
Droits acquis au trésor		41	320	108	978	1,447	10,109	22,618	8,275	23,283	64,285	274,526 14	356,172 52	194,344 07	381,890 32	1,206,933 05	
Report du quatrième trimestre 1834		39	314	93	954	1,400	9,643	20,334	6,601	17,945	54,523	82,852 30	85,421 27	52,042 90	80,590 17	300,906 64	
Année scolaire 1834-35.	*Nombres moyens*	41	318	104	972	1,435	9,992	22,047	7,856	21,949	61,844						
	Totaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	357,378 44	441,593 79	246,386 97	462,480 49	1,507,839 69	
Comparée à l'année 1833-34		39	314	102	1,035	1,490	9,489	20,706	6,716	19,228	56,139	330,573 13	400,283 04	197,021 13	367,815 26	1,295,697 56	
Il en résulte les différences ci-après :																	
Pour l'année scolaire 1834-35.	*En plus*	2	4	2	"	"	503	1,341	1,140	2,721	5,705	26,805 31	41,305 75	49,365 84	94,665 23	212,142 13	
	En moins	"	"	"	63	55	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	

ÉTAT N° 2.

DROIT ANNUEL UNIVERSITAIRE.

DÉVELOPPEMENT des Recettes de l'Exercice 1835, et comparaison avec celles de l'Exercice 1834.

CHEFS-LIEUX ACADÉMIQUES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES CHEFS D'ÉCOLE soumis aux droits. Chefs d'institution.	Maîtres de pension.	TOTAL.	MONTANT DES DROITS DUS par les chefs d'institution.	par les maîtres de pension.	TOTAL.	REMISES et NON-VALEURS.	NET des DROITS.
AIX	Alpes (Basses-)	1	3	4	100f 00c	149f 99c	249f 99c	"	249f 99
	Bouches-du-Rhône	2	27	29	200 00	1,345 84	1,545 84	200f 00c	1,345 84
	Corse	"	"	"	"	"	"	"	"
	Var	"	14	14	"	700 00	700 00	100 00	600 00
AMIENS	Aisne	"	26	26	"	1,337 50	1,337 50	250 00	1 087 50
	Oise	"	13	13	"	729 17	729 17	100 00	629 17
	Somme	1	17	18	100 00	891 67	991 67	25 00	966 67
ANGERS	Maine-et-Loire	1	1	2	100 00	50 00	150 00	"	150 00
	Mayenne	"	4	4	"	200 00	200 00	"	200 00
	Sarthe	"	9	9	"	450 00	450 00	100 00	350 00
BESANÇON	Doubs	"	5	5	"	250 00	250 00	50 00	200 00
	Jura	1	7	8	100 00	337 50	437 50	50 00	387 50
	Saône (Haute-)	"	7	7	"	350 00	350 00	50 00	300 00
BORDEAUX	Charente	1	16	17	100 00	787 50	887 50	50 00	837 50
	Dordogne	"	16	16	"	829 17	829 17	"	829 17
	Gironde	3	28	31	300 00	1,482 43	1,782 43	50 00	1,732 43
BOURGES	Cher	1	7	8	100 00	379 17	479 17	50 00	429 17
	Indre	"	6	6	"	300 00	300 00	100 00	200 00
	Nièvre	1	9	10	100 00	487 50	587 50	150 00	437 50
CAEN	Calvados	"	13	13	"	575 00	575 00	50 00	525 00
	Manche	"	9	9	"	450 00	450 00	83 33	366 67
	Orne	"	10	10	"	500 00	500 00	"	500 00
CAHORS	Gers	1	23	24	100 00	1,100 05	1,200 05	50 00	1,150 05
	Lot	"	9	9	"	435 45	435 45	"	435 45
	Lot-et-Garonne	1	17	18	100 00	850 00	950 00	150 00	800 00
CLERMONT	Allier	"	6	6	"	300 00	300 00	"	300 00
	Cantal	"	4	4	"	200 00	200 00	"	200 00
	Loire (Haute-)	"	4	4	"	233 34	233 34	50 00	183 34
	Puy-de-Dôme	"	9	9	"	450 00	450 00	"	450 00
DIJON	Côte-d'Or	"	21	21	"	1,041 70	1,041 70	100 00	941 70
	Marne (Haute-)	"	9	9	"	492 33	492 33	50 00	442 33
	Saône-et-Loire	"	11	11	"	556 20	556 20	100 00	456 20
DOUAI	Nord	4	25	29	400 00	1,191 03	1,591 03	100 00	1,491 03
	Pas-de-Calais	2	21	23	200 00	1,005 55	1,205 55	50 00	1,155 55
GRENOBLE	Alpes (Hautes-)	"	"	"	"	"	"	"	"
	Drôme	"	12	12	"	600 00	600 00	50 00	550 00
	Isère	5	13	18	489 59	654 17	1,143 76	75 00	1,068 76
LIMOGES	Corrèze	1	1	2	83 33	50 00	133 33	"	133 33
	Creuse	1	6	7	100 00	300 00	400 00	100 00	300 00
	Vienne (Haute-)	2	12	14	200 00	579 16	779 16	150 00	629 16
LYON	Ain	2	11	13	200 00	550 00	750 00	"	750 00
	Loire	"	5	5	"	250 00	250 00	150 00	100 00
	Rhône	7	33	40	700 00	1,650 00	2,350 00	595 00	1,755 00
METZ	Ardennes	"	9	9	"	425 00	425 00	200 00	225 00
	Moselle	1	16	17	100 00	791 67	891 67	150 00	741 67
MONTPELLIER	Aude	1	10	11	100 00	468 74	568 74	"	568 74
	Aveyron	"	4	4	"	200 00	200 00	"	200 00
	Hérault	"	22	22	"	1,175 01	1,175 01	"	1,175 01
	Pyrénées-Orientales	"	4	4	"	200 00	200 00	"	200 00
NANCY	Meurthe	"	12	12	"	647f 22c	647f 22c	"	647f 22c
	Meuse	"	11	11	"	570 83	570 83	75f 00c	495 83
	Vosges	"	4	4	"	187 50	187 50	"	187 50
NISMES	Ardèche	1	3	4	100f 00c	150 00	250 00	"	250 00
	Gard	"	13	13	"	641 69	641 69	100 00	541 69
	Lozère	1	2	3	100 00	104 03	204 03	25 00	179 03
	Vaucluse	"	12	12	"	675 00	675 00	150 00	525 00
ORLÉANS	Indre-et-Loire	1	10	11	100 00	491 66	591 66	50 00	541 66
	Loir-et-Cher	2	7	9	200 00	350 00	550 00	50 00	500 00
	Loiret	1	18	19	100 00	900 00	1,000 00	100 00	900 00
PARIS	Aube	"	14	14	"	708 36	708 36	100 00	608 36
	Eure-et-Loir	1	10	11	100 00	525 00	625 00	25 00	600 00
	Marne	"	11	11	"	549 99	549 38	"	549 99
	Seine.. Paris	35	73	108	5,250 00	5,359 38	10,609 99	1,200 00	9,409 38
	Seine.. Banlieue	2	39	41	200 00	1,937 47	2,137 47	300 04	1,837 43
	Seine-et-Marne	2	8	10	200 00	400 00	600 00	75 00	525 00
	Seine-et-Oise	4	37	41	400 00	1,849 99	2,249 99	350 00	1,899 99
	Yonne	"	10	10	"	500 00	500 00	"	500 00
PAU	Landes	"	1	1	"	50 00	50 00	"	50 00
	Pyrénées (Basses-)	1	18	19	100 00	879 17	979 17	275 00	704 17
	Pyrénées (Hautes-)	"	10	10	"	504 17	504 17	115 00	389 17
POITIERS	Charente-Inférieure	1	13	14	100 00	631 28	731 28	50 00	681 28
	Sèvres (Deux-)	2	7	9	200 00	350 00	550 00	"	550 00
	Vendée	"	2	2	"	100 00	100 00	"	100 00
	Vienne	"	9	9	"	449 31	449 31	50 00	399 31
RENNES	Côtes-du-Nord	"	5	5	"	250 00	250 00	"	250 00
	Finistère	2	6	8	200 00	335 28	535 28	"	535 28
	Ille-et-Vilaine	2	4	6	200 00	176 12	376 12	"	376 12
	Loire-Inférieure	"	15	15	"	737 50	737 50	"	737 50
	Morbihan	"	7	7	"	350 00	350 00	50 00	300 00
ROUEN	Eure	"	10	10	"	491 67	491 67	"	491 67
	Seine-Inférieure	3	58	61	300 00	2,897 91	3,197 91	375 00	2,822 91
STRASBOURG	Rhin (Bas-)	1	6	7	66 80	300 00	366 80	"	366 80
	Rhin (Haut-)	"	8	8	"	400 00	400 00	50 00	350 00
TOULOUSE	Ariége	"	8	8	"	358 34	358 34	50 00	308 34
	Garonne (Haute-)	1	31	32	100 00	1,633 34	1,733 34	275 00	1,458 34
	Tarn	4	12	16	400 00	775 00	1,175 00	16 67	1,158 33
	Tarn-et-Garonne	1	7	8	100 00	350 00	450 00	50 00	400 00
TOTAUX pour l'année scolaire 1834-35.		108	1,095	1,203	12,489 72	56,899 05	69,388 77	7,535 04	61,853 73
Comparés à l'année scolaire 1833-34		113	1,024	1,137	13,182 78	55,262 77	68,445 55	A déduire 2/12es pour l'université..	(*) 9,853 20
								Reste pour droits acquis au trésor...	52,000 53
Il en résulte les différences ci-après ;									
Pour l'année scolaire 1834-35,	*en plus*	"	71	66	"	1,636 28	943 22		
	en moins	5	"	"	693 06	"	"		

(*) Le droit annuel n'ayant été perçu par le trésor et pour son compte qu'à partir du 1er janvier 1835, l'université a recouvré directement 2/12es pour les mois de novemb. et décemb. 1834.

ÉTAT N° 3.

PRODUITS UNIVERSITAIRES DES FACULTÉS.

Développement des Recettes de l'exercice 1835, et Comparaison avec celles de l'exercice 1834.

FACULTÉS DE DROIT.

CHEFS-LIEUX DES ACADÉMIES.	MONTANT DES DROITS d'inscriptions.	d'examens.	de diplômes.	TOTAL.	NOMBRE moyen des élèves.	NOMBRE DE DIPLÔMES DÉLIVRÉS. Bacheliers.	Licenciés.	Docteurs.	TOTAL.
Aix	6,885f00c	11,940f	1,632f	20,457f 00c	154	21	18	1	40
Caen	7,590 00	24,550	3,468	35,608 00	168	47	35	2	84
Dijon	7,380 00	21,590	3,444	32,414 00	164	49	35	"	84
Grenoble	6,705 00	15,530	756	22,991 00	149	13	6	"	19
Paris	133,695 00	376,180	40,854	550,729 00	2,973	531	444	10	985
Poitiers	9,015 00	33,510	4,704	47,229 00	200	48	59	3	110
Rennes	9,795 00	28,210	4,140	42,145 00	218	51	46	"	97
Strasbourg	4,455 00	12,260	1,836	18,551 00	99	27	17	1	45
Toulouse	27,645 00	91,040	15,408	134,093 00	614	204	168	"	372
Droits acquis au Trésor	213,165 00	614,810	76,242	904,217 00	4,739	991	828	17	1,836
Report du 4e trimestre 1834	80,340 00	58,584	4,524	143,448 00	5,356	67	43	1	111
Totaux pour l'année 1834-1835	293,505 00	673,394	80,766	1,047,665 00	4,893	1,058	871	18	1,947
Comparés à ceux de l'année 1833-1834	289,333 50	633,767	85,716	1,008,816 50	4,820	1,193	869	22	2,084
Il en résulte les différences ci-après pour l'année 1834-1835, en plus	4,171 50	39,627	"	38,848 50	73	"	2	"	"
en moins	"	"	4,950	"	"	135	"	4	137

FACULTÉS DE MÉDECINE.

CHEFS-LIEUX DES ACADÉMIES.	MONTANT DES DROITS d'inscriptions.	d'examens.	de diplômes.	TOTAL.	NOMBRE moyen des élèves.	NOMBRE DE DIPLÔMES DÉLIVRÉS. Docteurs.	Officiers de santé.	Pharmaciens.	TOTAL.
Montpellier	85,670f00c	29,705f	15,605f	130,980f 00c	382	138	19	17	174
Paris	309,115 00	106,839	41,010	456,964 00	1,924	336	"	74	410
Strasbourg	28,292 18	7,215	3,755	39,262 18	140	29	4	13	46
Droits acquis au Trésor	423,077 18	143,759	60,370	627,206 18	2,446	503	23	104	630
Report du 4e trimestre 1834	154,644 50	20,960	40,350	215,954 50	3,258	24	405	276	705
Totaux pour l'année 1834-1835	577,721 68	164,719	100,720	843,160 68	2,649	527	428	380	1,335
Comparés à ceux de l'année 1833-1834	552,085 51	134,560	85,750	773,295 51	2,361	517	300	240	1,057
Il en résulte une augmentation pour l'année 1834-1835	24,736 17	30,159	14,970	69,865 17	288	10	128	140	278

FACULTÉS DE THÉOLOGIE, DES SCIENCES, DES LETTRES ET COMMISSIONS DES LETTRES.

CHEFS-LIEUX des académies.	FACULTÉS du ressort.	MONTANT DES DROITS d'inscriptions.	d'examens.	de diplômes.	TOTAL.	NOMBRE D'EXAMENS. Bacheliers.	Licenciés.	Docteurs.	TOTAL.	NOMBRE DE DIPLÔMES. Bacheliers.	Licenciés.	Docteurs.	TOTAL.
Aix	Faculté de théologie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Commission des lettres d'Ajaccio	"	144f	180f	324f	6	"	"	6	5	"	"	5
	Idem de Marseille	"	1,296	1,368	2,664	54	"	"	54	38	"	"	38
Amiens	Commission des lettres	"	1,056	1,332	2,388	44	"	"	44	37	"	"	37
Angers	*Idem*	"	2,232	1,373	3,605	93	"	"	93	38	"	"	38
Besançon	Faculté des lettres	60	2,640	576	3,276	105	5	"	110	14	2	"	16
Bordeaux	Faculté de théologie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Commission des lettres	"	2,208	869	3,077	92	"	"	92	24	"	"	24
Bourges	*Idem*	"	696	900	1,596	29	"	"	29	25	"	"	25
Caen	Faculté des sciences	"	312	252	564	13	"	"	13	7	"	"	7
	Faculté des lettres	90	3,000	2,808	5,898	117	8	"	125	71	7	"	78
Cahors	Commission des lettres	"	2,256	2,916	5,172	94	"	"	94	81	"	"	81
Clermont	*Idem*	"	2,976	972	3,948	124	"	"	124	27	"	"	27
Dijon	Faculté des sciences	"	240	252	492	8	"	1	9	5	"	1	6
	Faculté des lettres	48	3,840	1,656	5,544	154	4	1	159	42	2	1	45
Douai	Commission des lettres	"	2,304	3,168	5,472	96	"	"	96	88	"	"	88
Grenoble	Faculté des sciences	"	48	72	120	2	"	"	2	2	"	"	2
	Commission des lettres	"	2,352	1,085	3,437	98	"	"	98	30	"	"	30
Limoges	*Idem*	"	1,488	1,800	3,288	62	"	"	62	50	"	"	50
Lyon	Faculté de théologie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Faculté des sciences	87	360	540	987	10	3	1	14	9	4	1	14
	Commission des lettres	"	2,184	1,296	3,480	92	"	"	92	36	"	"	36
Metz	*Idem*	"	792	185	977	33	"	"	33	5	"	"	5
Montpellier	Faculté des sciences	"	120	72	192	5	"	"	5	2	"	"	2
	Commission des lettres	"	2,184	951	3,135	91	"	"	91	26	"	"	26
	Commiss. des lettres de Rodez	"	1,272	828	2,100	53	"	"	53	23	"	"	23
Nanci	Commission des lettres	"	2,568	756	3,324	107	"	"	107	21	"	"	21
Nismes	*Idem*	"	1,368	1,985	3,353	57	"	"	57	55	"	"	55
Orléans	*Idem*	"	1,968	144	2,112	82	"	"	82	4	"	"	4
Paris	Faculté de théologie	"	10	"	10	1	"	"	1	"	"	"	"
	Faculté des sciences	297	1,152	1,224	2,673	24	24	"	48	17	17	"	34
	Faculté des lettres	204	36,192	34,513	70,909	1,472	30	3	1,505	939	13	3	955
Pau	Commission des lettres	"	1,776	324	2,100	84	"	"	84	9	"	"	9
Poitiers	*Idem*	"	4,176	2,088	6,264	174	"	"	174	58	"	"	58
Rennes	*Idem*	"	3,648	1,044	4,692	152	"	"	152	29	"	"	29
Rouen	Faculté de théologie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Commission des lettres	"	960	1,260	2,220	40	"	"	40	35	"	"	35
Strasbourg	Faculté de théolog. protestante	"	250	210	460	21	4	"	25	13	1	"	14
	Faculté des sciences	12	216	180	408	7	2	"	9	4	1	"	5
	Faculté des lettres	45	1,824	1,188	3,057	67	5	2	74	25	4	2	31
Toulouse	Faculté de théologie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Faculté des sciences	36	480	252	768	16	4	"	20	5	2	"	7
	Faculté des lettres	48	7,512	3,132	10,692	304	5	2	311	78	5	2	85
	Faculté de théologie protestante à Montauban	"	50	75	125	5	"	"	5	5	"	"	5
Droits acquis au Trésor		927	100,150	73,826	174,903	4,088	94	10	4,192	1,982	58	10	2,050
Report du 4e trimestre 1834		177	27,516	43,865	71,558	1,126	24	2	1,152	1,226	6	2	1,234
Totaux pour l'année 1834-1835		1,104	127,666	117,691	246,461	5,214	118	12	5,344	3,208	64	12	3,284
Comparés à ceux de l'année 1833-1834		942	115,818	111,060	227,820	4,759	118	12	4,889	3,037	59	10	3,106
Il en résulte une augmentation pour l'année 1834-1835		162	11,848	6,631	18,641	455	"	"	455	171	5	2	178

ÉTAT N° 4.

DOTATION DE L'UNIVERSITÉ.

Développement du produit des rentes et domaines pour l'exercice 1835.

ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NATURE DES RENTES ET DOMAINES.	RECETTES EFFECTUÉES.
Aix	Corse	Une rente foncière	64f 00c
Angers	Mayenne	Forêt de Bellebranche (A)	24,003 84
	Sarthe	Deux rentes foncières	27 07
Besançon	Jura	Une rente foncière	11 85
	Saône (Haute)	Une rente foncière	//
Caen	Calvados	Quatre rentes foncières	79 46
Dijon	Côte-d'Or	Loyer de caves dépendant des bâtiments de l'ancienne académie de Dijon	100 00
Douai	Nord	Remboursement d'une partie du capital d'une rente	600 00
Montpellier	Hérault	Vente d'arbres provenant du jardin botanique de la faculté des sciences de Montpellier	1,050 00
Nanci	Meurthe	Loyer de caves dépendant des bâtiments de l'académie	90 00
Nismes	Vaucluse	Trois rentes foncières	115 58
Paris	Seine	Rente 5 p. 0/0 sur l'État ..... 521,088f Loyer des dépendances du collége Louis-le-Grand et d'une maison attenant à la faculté de médecine 3,550	524,638 00
	Seine-et-Marne	Un pré	23 75
	Seine-et-Oise	Une rente foncière	24 05
Pau	Pyrénées (Basses)	Bâtiments de l'ancien collége de Lescur	181 00
Poitiers	Deux-Sèvres	Une rente foncière	94 80
	Vienne	Une rente foncière	4 38
Strasbourg	Rhin (Haut)	Intérêts dus sur des capitaux non payés de rentes rachetées, y compris 2 fr. 94 cent. versés pour remboursement de capitaux	123 47
Toulouse	Garonne (Haute)	Loyer de deux maisons	820 00
		Total	552,051 25

(A) Le produit ordinaire des coupes de bois de la forêt de Bellebranche s'élève à 11,000 francs environ; l'augmentation afférente à l'exercice 1835 provient d'une coupe extraordinaire.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LA FABRICATION DES MONNAIES

ET

DES MÉDAILLES.

NOTE

Sur la fabrication des Monnaies et sur celle des Médailles pendant l'année 1836.

Les développements publiés sur le service des monnaies comprennent les opérations de toute nature faites par les ateliers monétaires, ainsi que les résultats de la fabrication et de la vente des médailles, que l'ordonnance royale du 24 mars 1832 a fait rentrer dans les attributions de la commission des monnaies.

1re PARTIE.

Fabrication des monnaies.

En ce qui concerne la fabrication des monnaies, ces développements ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication;

2° Compte en espèces.

Compte de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication;

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 99 centimes par 100 francs, et a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Mais une ordonnance royale du 15 février 1835 a réduit le montant de la retenue à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir;

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs.

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières. Compte des espèces.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essai, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les trois premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort. Ces tolérances ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces deux comptes sont renfermés dans un premier tableau entre les soldes en espèces et en matières, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de l'année 1836. Ils se trouvent rattachés aux autres parties du compte des finances selon la nature d'opérations à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics,* pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 58 et 59); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 133 et 135), et à la *Situation générale des finances,* pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1837 (voir page 304).

Le tableau n° 2 explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1836, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids de leur fin, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1835 et 1836.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1835 et 1836, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Enfin, dans le tableau n° 5, on indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1836, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis la loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803].

Ces différents états présentent dans leur ensemble les résultats suivants :

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres, versées aux changes pendant l'année 1836, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir : Opérations de l'année 1836.

Or.....	Louis fabriqués depuis 1785.....	105,524f 31c	5,102,217f 87c
	Matières à divers titres.....	4,996,693 56	
Argent...	Espèces duodécimales.....	544,122 41	43,522,238 86
	Matières à divers titres.....	42,978,116 45	
	TOTAL.....		48,624,456 73

Les fabrications faites en 1836, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année ont été, *en valeur nominale :*

Or.....	Pièces de 40 francs.....	2,109,520f 00c	5,097,040f 00c	47,949,071f 25c
	—— de 20 francs.....	2,987,520 00		
Argent...	Pièces de 5 francs.....	41,129,210 00	42,852,031 25	
	—— de 2 francs.....	786,184 00		
	—— de 1 franc.....	393,530 00		
	—— de 1/2 franc.....	288,873 00		
	—— de 1/4 de franc.....	254,234 25		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève en *valeur réelle* (voir page 719), à..... { or..... 5,093,697f 99c ; argent..... 42,844,171 59 } 47,937,869 58

Différence en plus à la valeur réelle, représentant le résultat des tolérances (voir page 721)..... 11,201 67

Les recettes et les frais qui sont résultés pour le Trésor, des fabrications faites en 1835 et 1836, se résument ainsi qu'il suit au 31 décembre 1836, savoir :

	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1836.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essai, bénéfice pour tolérances en faible et différences de titre et recettes extraordinaires...	866,365f 98c	461,650f 40c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort et différences de titre.....	883,478 03	450,383 76
Résultat pour le Trésor public.. Bénéfice.....	"	11,266 64
Résultat pour le Trésor public.. Perte.....	17,112 05	"

Il est à remarquer que la perte pour le trésor, résultant des opérations de l'exercice 1835, provient de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication de cet exercice, qui se sont élevées à 29,844 francs 19 centimes. Jusqu'à cette époque, le résultat des tolérances a présenté chaque année un bénéfice, sauf pour l'année 1834, pendant laquelle elles ont donné lieu à une perte qui a été couverte par les recettes des ateliers monétaires; mais ces recettes, ayant été à peu près nulles en 1835, la même compensation n'a pu s'opérer; le remboursement des tolérances a dû être alors effectué au moyen d'un crédit extraordinaire qui a été ouvert à cet effet au ministre des finances par l'ordonnance royale du 20 décembre 1836, lequel est imputable sur l'exercice 1835, et figure au budget des dépenses dudit exercice (voir page 219). Il s'en suit qu'en 1835, la fabrication des monnaies, au lieu d'avoir procuré un bénéfice de la somme de 12,732 francs 14 centimes, portée en recette aux produits divers du budget avec le produit de la vente des médailles (voir page 190), a réellement occasionné au trésor une perte de 17,112 fr. 5 cent.

En ce qui concerne l'exercice 1836, le bénéfice de 11,266 francs 64 centimes qui s'y rapporte, se compose principalement de l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. Toutefois, la somme qui sera portée aux produits divers, en fin d'exercice, sera susceptible de s'accroître du montant des

tolérances en fort, qui, jusqu'à présent, s'élèvent à 5,282 francs 33 centimes, sans que le bénéfice du trésor en soit plus élevé, attendu que ces tolérances dont la compensation est faite aujourd'hui avec les tolérances en faible, devront être remboursées à divers directeurs et seront portées en dépense au budget de l'exercice 1836, sur un crédit spécial qui y a été ouvert pour cet objet.

IIe PARTIE. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie jusqu'au 1er janvier 1832 de la dotation de la couronne, sont rentrées à partir de cette époque dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance royale du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances; ce tarif établit en outre le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif annexé à l'ordonnance du 24 mars 1832. La différence qui résulte de ce prix, comparé à celui qui est payé pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1836, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance royale qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

[ÉTAT N° 1.]

FABRICATION DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1836.

RECETTE.

SOLDE au 1er janvier 1836	Numéraire			642,800f 62c	1,625,418 24
	Matières	Or	224f 05c	982,617 62	
		Argent	982,393 57		

		Exercice 1835.	Exercice 1836.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de la fabrication	"	445,101f 43c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	144f 16c	16,530 97	
	Droit d'essai	"	18 00	
		144 16	461,650 40	461,794 56
Recettes brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	"	406,546 16	406,609 99
	Droit de 5 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc	"	63 83	

MOUVEMENT de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)		48,179,355 30	
	Recettes en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or	5,093,697f 99c	47,937,869 58
		Espèces d'argent	42,844,171 59	
	Recettes en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		15,278 07	
	Valeur des matières d'argent à extraire des cendres et terres d'affinage		420,682 96	
	Retenue de 5 c. par kil. de matières fabriquées pour frais de coins		10,958 69	
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées pour frais de viroles brisées		1,713 15	
	Bonification de 1 fr. 19 c. allouée aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		3,198 12	
	Recette pour droit d'affinage		827 72	
	Dépôt. — Échantillons adressés par les directeurs à la commission pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	37,339f 50c		66,987 00
	Caisse à 3 clefs — Valeur des échantillons reçus de la commission pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	29,647 50		
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés à la commission		29,647 50	
Compte spécial d'affinage de pièces de 5 francs de divers millésimes			20,000 00	
RECETTES provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			19,759,824 41	
			117,314,747 05	117,314,747 05
TOTAL				118,940,165 29

(1) *Déduction faite de 445,101 fr. 43 cent. montant des retenues faites au profit du Trésor.* (Voir *la recette de cette somme à l'exercice 1836, et la note du tableau suivant, pages 720 et 723, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 48,624,456 fr. 73 cent.*)

DÉPENSE.

		Exercice 1835.	Exercice 1836.	
Prélèvements sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication	80,081f 99c	346,121f 52c	
	Perte pour tolérances en fort	191 13	5,282 33	
	Atténuation des retenues faites sur les matières versées aux changes	4,206 83	"	
		84,479 95	351,403 85	435,883f 80c
Prélèvements sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	"	370,199 64	370,199 64

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or	5,093,697f 99c	47,937,869 58
		Espèces d'argent	42,844,171 59	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées			15,278 07
	Valeur des matières d'argent à extraire des cendres et terres d'affinage			420,682 96
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes			47,762,403 08
	Payements faits sur la retenue de 5 c. pour frais de coins			10,001 35
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées			1,571 31
	Frais d'affinage			827 72
	Payements faits aux porteurs de matières pour bonification de 1 fr. 19 c. par kil. d'espèces duodécimales d'argent			3,181 42
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons			37,339 50
	Dépôt. — Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs		29,647f 50c	59,295 00
	Caisse à 3 clefs — Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons en remplacement de ceux adressés pour être déposés dans la caisse à 3 clefs		29,647 50	
Compte spécial d'affinage de pièces de 5 francs de divers millésimes				20,000 00
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				19,711,653 06
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor		18,509f 21c	27,183 54
	aux receveurs généraux dans les départements		8,674 33	
				116,813,370 03

SOLDE au 31 décembre 1836	Numéraire		893,551 52	2,126,795 26
	Matières	Or	"	
		Argent	1,233,243f 74c	1,233,243 74
TOTAL				118,940,165 29

FABRICATION DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1836.

ENTRÉES AUX CHANGES.

		POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
		k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1836		65,047	224 05	224 05
Matières versées aux changes pendant l'année.	Louis fabriqués depuis 1785	30,636,090	105,524 31	5,102,217 87
	Matières à divers titres	1,450,652,968	4,996,693 56	
		1,481,354,105	5,102,441 92	5,102,441 92
MATIÈRES D'ARGENT.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1836		4,420,771,038	982,393 57	982,393 57
Matières versées aux changes pendant l'année.	Espèces duodécimales	2,448,550,906	544,122 41	43,522,238 86
	Matières à divers titres	193,401,525,936	42,978,116 45	
		200,270,847,880	44,504,632 43	44,504,632 43

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	5,102,217f 87c
Et pour l'argent, à	43,522,238 86
ENSEMBLE	48,624,456 73
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor des frais de fabrication (voir le tableau précédent) ont été de	445,101 43
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières. (Voir page 718.)	48,179,355 30

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.		
MATIÈRES D'OR.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 5,097,040 fr.)	1,478,815,545	5,093,697f 99c	5,093,697f 99c
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	2,538,560	8,743 93	8,743 93
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1836	"	"	"
	1,481,354,105	5,102,441 92	5,102,441 92
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale*) 42,852,031 fr. 25 c.	192,798,774,029	42,844,171 59	42,844,171 59
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	29,403,602	6,534 14	6,534 14
Valeur des matières à extraire des cendres et terres d'affinage	1,893,073,306	420,682 96	420,682 96
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1836	5,549,596,943	1,233,243 74	1,233,243 74
	200,270,847,880	44,504,632 43	44,504,632 43

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	5,097,040f 00c	
La valeur réelle de	5,093,697 99	
Résultat, au profit du Trésor, des tolérances en faible et en fort	3,342 01	3,342 01
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	42,852,031 25	
La valeur réelle de	42,842,171 59	
Résultat, au profit du Trésor, des tolérances en faible et en fort	7,859 66	7,859 66
BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort		11,201 67

Le tableau qui précède présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1835, pour 144 fr. 16 c., et à l'exercice 1836, pour 16,530 fr. 97 c.; ensemble 16,675 13

En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1835, pour 191 fr. 13 c., et à l'exercice 1836, pour 5,282 fr. 33 c.; ensemble 5,473 46

SOMME PAREILLE 11,201 67

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

[ÉTAT N° 3.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Résumé du bénéfice réalisé sur la fabrication des Monnaies et des Médailles, pour les Exercices 1835 et 1836.

EXERCICE 1835.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	11,650f 27c	(a) 846,028f 54c	857,678f 81c
Droit d'essai	33 00	3 20	36 20
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	2,879 77	4,378 54	7,258 31
Prime pour l'affinage des anciennes espèces	//	1,392 66	1,392 66
TOTAL des Recettes brutes	14,563 04	851,802 94	866,365 98
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Déchets alloués aux directeurs	7,316 89	199,840 57	207,157 46
Frais de fabrication payés aux directeurs	4,300 36	642,176 02	646,476 38
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	151 82	29,692 37	29,844 19
TOTAL des Prélèvements	11,769 07	871,708 96	883,478 03
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	14,563 04	851,802 94	866,365 98
Prélèvements sur les recettes brutes	11,769 07	871,708 96	883,478 03
RÉSULTAT sur la fabrication — Bénéfice	2,793 97	//	//
RÉSULTAT sur la fabrication — Perte	//	19,906 02	17,112 05

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	272,080f 59c	272,275 74
	Droit de 5 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	195 15	
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues			245,619 86
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			26,655 88

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des médailles	26,655 88
A déduire : Perte sur la fabrication des monnaies	17,112 05 (b)
RESTE en bénéfice pour le Trésor	9,543 83

(a) Sur les retenues de cette nature exercées pendant 1835, il a été constaté, en 1836, une déduction de 4,206 fr. 83 cent. pour la monnaie de la Rochelle.

(b) On voit par le tableau ci-dessus que la perte sur la fabrication des monnaies qui s'applique à l'exercice 1835 est de 17,112f05c

Mais si l'on déduit cette perte du montant des tolérances en fort, au remboursement duquel ont eu droit divers directeurs des monnaies, par les motifs énoncés dans la note qui précède (voir page 716), lequel monte à 29,844 19

on retrouve la somme qui a été portée en recettes aux produits divers (voir page 716) 12,732 14

EXERCICE 1836.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	9,876f 91c	435,224f 52c	445,101f 43c
Droit d'essai	18 00	//	18 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	3,342 01	13,188 96	16,530 97
TOTAL des Recettes brutes	13,236 92	448,413 48	461,650 40
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	9,876 91	435,224 52	445,101 43
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	//	5,282 33	5,282 33
TOTAL des Prélèvements	9,876 91	440,506 85	450,383 76
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	13,236 92	448,413 48	461,650 40
Prélèvements sur les recettes brutes	9,876 91	440,506 85	450,383 76
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	3,360 01	7,906 63	11,266 64

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	406,546 16	406,609 99
	Droit de 5 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	63 83	
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues			370,199 64
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			36,410 35

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	11,266 64
Bénéfice sur la fabrication des médailles	36,410 35
TOTAL. (Voir page 59.)	47,676 99

[ÉTAT N° 4.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Développement du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1835 et 1836.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1835. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état p. 722.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	21,634f 00c	23,476f 11c	"	1,842f 11c
Charente-Inférieure	La Rochelle	6,280 07	6,564 58	"	284 51
Garonne (Haute)	Toulouse	23,799 99	22,687 38	1,112f 61c	"
Gironde	Bordeaux	36,418 29	37,175 58	"	757 29
Loire-Inférieure	Nantes	15,005 79	13,647 26	1,358 53	"
Nord	Lille	205,832 84	221,380 55	"	15,547 71
Pyrénées (Basses)	Bayonne	4,329 72	4,306 01	23 71	"
Pyrénées-Orientales	Perpignan	"	"	"	"
Rhin (Bas)	Strasbourg	70,855 50	72,176 07	"	1,320 57
Rhône	Lyon	68,033 27	69,790 67	"	1,757 40
Seine	Paris	268,774 67	261,869 70	6,904 97	"
Seine-Inférieure	Rouen	110,428 11	112,824 75	"	2,396 64
Vienne (Haute)	Limoges	34,973 73	37,579 37	"	2,605 64
	TOTAUX	866,365 98	883,478 03	9,399 82	26,511 87
				17,112 05	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1836. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état page 723.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	19,159f 18c	17,629f 30c	1,529 88	"
Charente-Inférieure	La Rochelle	"	"	"	"
Garonne (Haute)	Toulouse	4,003 03	3,587 78	415 25	"
Gironde	Bordeaux	16,550 16	776 61	15,773 55	"
Loire-Inférieure	Nantes	"	"	"	"
Nord	Lille	89,944 66	79,793 88	10,150 78	"
Pyrénées (Basses)	Bayonne	"	"	"	"
Pyrénées-Orientales	Perpignan	"	"	"	"
Rhin (Bas)	Strasbourg	60,581 76	4,314 15	56,267 61	"
Rhône	Lyon	10,345 14	10,534 09	"	188 95
Seine	Paris	119,322 53	103,452 32	15,870 21	"
Seine-Inférieure	Rouen	141,743 94	131,315 72	10,428 22	"
Vienne (Haute)	Limoges	"	"	"	"
TOTAUX		461,650 40	351,403 85	110,435 50	188 95
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables des monnaies qu'en 1837. (Voir page 723.)		"	98,979 91	"	98,979 91
		461,650 40	450,383 76	110,435 50	99,168 86
				11,266f 64c	

[ETAT N° 5.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Tableau des Espèces fabriquées selon le Système décimal, jusqu'au 31 Décembre 1836.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 1/2 franc.	PIÈCES de 1/4 de franc.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1836.	REPORT DU TOTAL des fabrications faites jusqu'au 31 décembre 1835.	TOTAL GÉNÉRAL des fabrications faites au 31 décembre 1836.
Paris	2,109,520f	2,780,260f	4,889,780f	9,702,040f	224,248f	137,702f	215,775f 00c	224,590f 50c	10,504,355f 50c	15,394,135f 50c	2,116,152,416f 25c	2,131,546,551f 75c
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,660,845 75	98,660,845 75
Bordeaux	"	"	"	1,482,175	39,476	40,143	7,320 00	2,375 00	1,571,489 00	1,571,489 00	104,788,107 75	106,359,596 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Lille	"	207,260	207,260	7,822,155	113,860	48,736	43,526 00	22,292 50	8,050,569 50	8,257,829 50	649,543,886 50	657,801,716 00
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Lyon	"	"	"	1,000,160	11,038	18,771	4,353 00	"	1,034,322 00	1,034,322 00	147,465,436 75	148,499,758 75
Marseille	"	"	"	1,808,780	"	"	"	"	1,808,780 00	1,808,780 00	82,723,293 00	84,532,073 00
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64,356,830 50	64,356,830 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	89,044,069 25	89,044,069 25
Rouen	"	"	"	12,877,725	226,998	93,127	3,590 00	2,103 25	13,203,543 25	13,203,543 25	312,300,608 75	325,504,152 00
Strasbourg	"	"	"	6,048,760	157,058	55,051	11,222 50	2,873 00	6,274,964 50	6,274,964 50	59,248,040 50	65,523,005 00
Toulouse	"	"	"	387,415	13,506	"	3,086 50	"	404,007 50	404,007 50	134,196,917 50	134,600,925 00
MONNAIES SUPPRIMÉES.												
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,993 00	167,993 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1836	2,109,520	2,987,520	5,097,040	41,129,210	786,184	393,530	288,873 00	254,234 25	42,852,031 25	47,949,071 25	4,057,238,602 75	4,105,187,674 00
Report des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1835	199,951,880	873,961,040	1,073,912,920 (A)	2,860,993,735	52,527,044	47,207,782	20,482,875 50	2,114,246 25	2,983,325,682 75 (B)	4,057,238,602 75		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1836	202,061,400	876,948,560	1,079,009,960	2,902,122,945	53,313,228	47,601,312	20,771,748 50	2,368,480 50	3,026,177,714 00	4,105,187,674 00		

(A) Voir l'état au compte de 1835, page 670.
(B) *Idem*, page 671.

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.												
De Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	887,830,055 50	1,415,854,495 50		
De Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	614,830,109 75	1,004,163,169 75		
De Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	632,511,320 50	685,430,240 50		
De Louis-Philippe Ier	28,639,120	80,094,420	108,733,540	866,653,840	13,294,406	6,563,057	3,132,451 50	1,362,473 75	891,006,228 25	999,739,768 25		
TOTAUX pareils	202,061,400	876,948,560	1,079,009,960	2,902,122,945	53,313,228	47,601,312	20,771,748 50	2,368,480 50	3,026,177,714 00	4,105,187,674 00		

Note sur le Cuivre et le Billon en circulation.

De 1726 à 1794, il avait été frappé,

SAVOIR :		
En billon	300,075	29,777,012
En cuivre	10,244,394	
En métal de cloche	19,232,543	

De 1795 à 1815.

Loi du 15 août 1795.

Cuivre	4,385,411	27,099,059
du 24 oct. 1796. *id.*	9,927,371	
du 17 fév. 1799. *id.*	9,324,918	
du 15 septembre 1807.		
Billon	3,286,226	
En 1815, blocus de Strasb.	175,133	
TOTAL		56,876,071

[ÉTAT N° 6.]

FABRICATION DES MÉDAILLES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1836.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1836	"	" " "	"	" " "	1,987	48 312 50	4,940	"	4,616	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1836. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	293	13 099 10	2	" 101 50	14,007	321 790 00	3,303	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1836. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	435	15 397 90	6	" 983 "	48,471	796 615 00	23,066	"	"	"
	728	28 497 00	8	1 084 50	64,465	1,166 717 50	31,309	"	4,616	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1836. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	292	13 045 90	2	" 101 50	13,331	308 881 50	2,586	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1836. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	429	14 704 50	6	" 983 "	48,535	796 443 00	20,864	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1836. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	"	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1836	7	" 746 60	"	" " "	2.599	61 393 00	7,859	"	4,616	"
	728	28 477 "	8	1 084 50	64 465	1,166 717 50	31,309	"	4,616	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er Janvier au 31 Décembre 1836.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. — Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 5 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le Trésor public.
			k g c	f c	f c	f c				
Médailles et jetons. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or	292	13 045 90	45,484 52	42,528 98	2,955 54	"	"	"	2,955 54
	Platine	2	" 101 50	127 44	104 44	23 00	"	"	"	23 00
	Argent	13,331	308 881 50	80,691 21	74,277 10	6,414 11	"	"	"	6,414 11
	Cuivre et bronze	2,586	" " "	6,918 75	1,976 90	4,941 85	"	"	"	4,941 85
Médailles et jetons. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or	429	14 704 50	50,710 65	47,935 93	2,774 72	"	"	"	2,774 72
	Platine	6	" 983 "	1,197 00	1,011 51	185 49	"	"	"	185 49
	Argent	48,535	796 443 "	202,358 24	190,779 68	11,578 56	"	"	"	11,578 56
	Cuivre et bronze	20,864	" " "	19,058 35	11,585 10	7,473 25	"	"	"	7,473 25
Médaillons de sainteté et boutons.	Or	"	" " "	"	"	"	1			
	Argent	"	" " "	"	"	"	3,608	1,276 93	63 83	63 83
	Cuivre	"	" " "	"	"	"	95,508			
	TOTAUX	.....	.....	406,546 16	370,199 64	36,346 52	99,117	1,276 93	63 83	36,410 35

(Voir l'État n° 3, page 723.)

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DIVERS DES BUDGETS.

NOTE

Sur les Produits divers des Budgets.

Indépendamment des principales branches de contributions qui forment le revenu de l'État, les ressources des budgets s'accroissent encore de plusieurs natures de recettes, qu'on est dans l'usage de réunir sous la désignation générale de *Produits divers*. Ces recettes se trouvent détaillées dans les états, pages 58 à 65, du compte des contributions et revenus publics.

On va faire connaître sommairement les principaux produits d'où elles proviennent :

Produits de revenus publics.

Bénéfices sur la fabrication des monnaies et médailles. Cette nature de recette est classée dans le budget parmi les *Produits divers ;* mais elle n'en forme pas moins une branche distincte de revenus comportant des développements qui sont publiés pages 714 à 729 et auxquels il est nécessaire de se reporter.

Produits des mines. Les redevances fixes et proportionnelles des mines, primitivement établies par la loi du 21 avril 1810, et qui constituent une contribution spéciale, indépendante de la contribution foncière, dont se trouvent déjà frappés les terrains occupés par les mines, se perçoivent d'après les rôles dressés par les directeurs des contributions directes, et mis en recouvrement à la charge des propriétaires et concessionnaires des mines. Les produits extraordinaires proviennent de la taxe imposée pour droit de permission d'établissements d'usines propres à l'exploitation des mines.

Droit de vérification des poids et mesures. Une ordonnance royale du 18 décembre 1825 a rattaché ce produit au budget de l'État. Il faisait autrefois partie des cotisations municipales affectées aux besoins particuliers des départements; la rentrée s'en opère actuellement sur des rôles dressés par les directeurs des contributions directes.

Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine. Cette recette, qui appartenait autrefois et profitait à la caisse des invalides de la marine, est versée actuellement au Trésor et appliquée au budget, d'après le vœu qu'en a émis la Chambre des Députés en votant la loi du budget des recettes de l'année 1830.

Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. Depuis l'année 1831, le produit des pensions et rétributions des élèves des écoles militaires est porté dans les budgets de l'État, comme les autres revenus publics, et recouvré par les agents ordinaires de la perception.

Produits de visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères. Le produit de la taxe des passe-ports et des légalisations d'actes, perçu par le ministère des affaires étrangères, était employé, antérieurement à l'année 1831, à donner des secours à des personnes qui n'avaient pas de titres à obtenir des pensions; mais d'après le vœu émis par la commission chargée de l'examen du projet de loi portant règlement définitif de l'exercice 1828, ce produit est actuellement versé au Trésor public et porté en recette au budget.

Ressources locales extraordinaires des départements. Ces ressources, comprises aux budgets dépar-

tementaux et spécialement affectées à leurs besoins, concourent, avec les fonds des contributions directes à l'acquittement des dépenses variables des départements.

Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires. Ces produits se composent généralement de subventions fournies par les communes pour l'entretien des écoles normales; de prix de bourses créées par des communes, des associations ou des particuliers; de compléments de bourses à payer par les familles des élèves; de dons, legs, donations, etc. Ils sont portés au budget depuis l'année 1835, et viennent en augmentation des fonds alloués par l'État et les départements pour les dépenses des écoles normales.

Produit de la taxe des brevets d'invention. Ce produit, dont le montant était précédemment à la disposition du ministère de l'intérieur, ne figurait pas dans les recettes de l'État, et c'est à partir de l'exercice 1834, qu'il a été compris dans les prévisions des budgets.

Recettes applicables aux dépenses de l'Hôtel des invalides de la guerre. Ces recettes, qui proviennent de la retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses de la guerre, d'affermages de terrains militaires et de divers autres produits, étaient attribuées spécialement à la dotation des invalides de la guerre; elles ont été rattachées au budget de l'État par la loi du 21 avril 1832.

Recouvrement d'obligations souscrites par diverses villes en remplacement de l'impôt sur les boissons. Ces obligations ont été souscrites par diverses villes pour le payement de droits mis à leur charge sur les boissons, par suite d'interruption dans la perception de ce produit. Comme elles ne sont recouvrables qu'à des époques postérieures à celles de la clôture des exercices auxquels les droits se rapportent, leur réalisation forme une ressource nouvelle pour l'exercice courant, où cette recette devient l'objet d'un article distinct au chapitre des produits divers.

Dixième du produit net de l'octroi de l'île de Corse. L'impôt sur les boissons n'ayant point été établi dans l'île de Corse, il a été remplacé par le prélèvement d'un dixième sur le produit des octrois des diverses communes de ce département.

Fonds avancés par divers propriétaires pour opérations cadastrales. Les communes et les propriétaires de biens-fonds ont été autorisés, par une ordonnance royale du 3 octobre 1821, à faire au Trésor public, l'avance des fonds nécessaires pour l'achèvement anticipé des travaux du cadastre parcellaire. Le versement de ces fonds est porté en recette au budget et fait l'objet d'un crédit complémentaire qui est demandé aux Chambres par le ministre des finances pour les dépenses cadastrales.

Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville. Le conseil général du département de la Dordogne et celui de la ville de Bergerac ont pris l'engagement, dans le cas où le produit du péage du pont de cette ville n'atteindrait pas la somme de 63,000 francs, de faire verser au trésor public la moitié de la différence pendant la durée du temps déterminé par la loi pour la concession de ce pont.

Produit de la vente d'immeubles dont l'aliénation a été autorisée par diverses lois spéciales. Les lois des 13 et 15 mai 1825 et 21 mai 1826 ont autorisé la vente de divers immeubles, dont le produit a été affecté à des dépenses spéciales. L'origine, la destination et la situation des recettes de cette nature, sont expliquées dans le compte spécial relatif à l'exécution desdites lois, qui est joint au compte des finances de l'année 1832. (Voir page 378.) Les dépenses auxquelles ces produits étaient affectés étant maintenant entièrement soldées, et les recettes qui sont successivement réalisées, ne portant plus que sur les sommes dont les adjudicataires des immeubles avaient été constitués reliquataires envers le Trésor, à

l'époque du 31 décembre 1832, il a paru inutile de continuer à publier un compte spécial de ce produit, qui ne ferait que reproduire des faits déjà connus. Il est au surplus facile de connaître la situation réelle des adjudicataires envers le trésor, en rapprochant les résultats présentés dans le compte de 1832, des recettes effectuées depuis cette dernière année.

Recettes sur débets de comptables. Les recettes sur débets sont de deux natures :

1° Les recettes provenant des débets poursuivis par l'agence judiciaire du Trésor, mais qui n'ont pas été constatés préalablement dans l'actif de l'administration des finances comme créances à recouvrer, parce qu'étant applicables à des agents des ministères ordonnateurs, ils ne présentaient pas de détournements de fonds ou de valeurs résultant de ses comptes ;

2° On classe également sous la même désignation le montant des débets et accroissements de débets résultant, soit d'injonctions de la cour des comptes, soit de vérifications administratives, à la charge de comptables des finances, parce que ces débets et accroissements constituent, au profit de l'exercice courant, une nouvelle ressource dont n'ont point profité les budgets des exercices précédents.

Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'État. Les adjudicataires des bois de l'État, aliénés en vertu de la loi du 25 mars 1831, ont dû bonifier au Trésor les intérêts résultant des délais qui leur ont été accordés, lorsqu'au lieu de se libérer en numéraire ils ont soldé le prix de leur adjudication en des traites à diverses échéances. Toutefois cette nature de recette cessera lorsque toutes les traites relatives aux aliénations de la loi précitée auront été encaissées.

Produits divers provenant des Ministères.

L'ordonnance royale du 14 septembre 1822 ayant interdit aux ministres d'accroître, par aucune recette particulière, le montant de leurs crédits législatifs, les objets mobiliers et immobiliers appartenant aux ministères doivent être vendus au profit du budget par l'entremise de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Les recettes de cette nature comprennent le prix de vente des valeurs mobilières et immobilières, mises hors de service ou livrées à divers par les magasins du Gouvernement; le produit des loyers des maisons et vente de terrains appartenant à l'État; la vente des cartes du dépôt de la guerre et de la marine; les remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires; le produit de compensation de valeurs données en payement de dépenses, etc., etc. On classe encore, sous la même désignation, les reversements de fonds effectués dans les caisses du Trésor par suite de trop payé sur les dépenses des ministères; mais le montant de cette dernière recette n'est définitivement connu que lors de la clôture de l'exercice, attendu que, jusqu'à cette époque, ces reversements sont susceptibles d'être repris par les ministères et portés par eux en déduction des payements qui les ont nécessités. (Voir le développement de ces produits, par exercice et par ministère, pages 64 et 65.)

Produits extraordinaires.

Intérêts de la créance sur l'Espagne. Les intérêts de la créance sur l'Espagne, qui ne constituent qu'une ressource temporaire, sont de nature à diminuer chaque année, au fur et à mesure de l'amortissement du capital. (Voir les détails donnés sur le montant et la situation actuelle de cette créance, page 311 du présent compte.)

Produit de l'Inde. La recette portée au budget sous ce titre est l'expression de l'indemnité annuelle de 4 lacks de roupie, équivalant à un million, que la Compagnie anglaise s'est obligée à payer au gouvernement français, pour prix de l'abandon des droits qu'avait ce gouvernement, en vertu des traités 1° d'exporter au Bengale l'excédant du produit des salines de Pondichéry, jusqu'à concurrence d'une quan-

tité déterminée; 2° d'acheter à Patna et à Bénarès 300 caisses d'opium qu'il faisait revendre pour son compte à Chandernagor et à Calcuta. Le produit de l'Inde, compris originairement parmi les recettes du budget, avait été ensuite laissé à la disposition immédiate du ministre de la marine, qui en faisait appliquer sur les lieux le montant aux besoins de la colonie; mais la loi du 21 avril 1832 l'a définitivement rattaché au budget de l'État.

Produits et revenus locaux d'Alger. Ces recettes, qui proviennent principalement de revenus de domaines et de droits de douanes perçus à Alger, sont développées dans un compte spécial. (Voir pages 496 à 503.)

Recouvrements sur prêts au commerce. Les prêts effectués aux divers négociants et manufacturiers, en exécution de la loi du 17 octobre 1830, ayant été alloués en dépense au budget de l'exercice 1830, les rentrées successives que le Trésor réalise sur les prêts de cette nature sont ajoutées aux ressources des budgets des exercices courants. (Voir le compte spécial, pages 514 et 515.)

Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations. Aux termes des lois annuelles des finances, la caisse des dépôts et consignations est tenue de verser au trésor le produit disponible des bénéfices réalisés par elle pendant chaque année.

Recouvrement sur l'avance faite en 1830, aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti. En vertu d'une ordonnance royale du 30 novembre 1830, il a été fait par le trésor public à la compagnie adjudicataire de l'emprunt d'Haïti, une avance de la somme de 4,848,904 fr. 66 cent., qui a été portée en dépense au budget de l'exercice 1830. (Voir le compte des finances de l'année 1831, page 200.) Les versements que le gouvernement d'Haïti fait effectuer successivement au trésor en remboursement de cette avance, profitent aux budgets des exercices courants : ils se sont élevés, pendant l'année 1835, à la somme de 1,900,000 francs.

Recouvrement sur l'avance faite, en 1830, au Gouvernement grec. Une loi du 5 janvier 1831 a ouvert au ministère des affaires étrangères, sur l'exercice 1830, un crédit de 500,000 fr. pour avance de pareille somme à faire au Gouvernement grec. (Voir le compte des finances de l'année 1831, page 190.) Cette avance ayant eu lieu à charge de remboursement, les rentrées qu'elle procure au trésor sont portées en recette aux produits divers du budget de l'exercice courant : il a été versé en 1835, pour cette cause, 333,333 fr. 33 cent.

Versement, par la caisse des dépôts et consignations, du solde de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile et du solde des fonds de retraite des hommes d'équipage de la maison du Roi. La loi du 29 juin 1835, relative à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile, et qui a affecté un fonds annuel de 600,000 fr. au service des pensions accordées sur cette caisse, porte, art. 3 : « Toutes les valeurs « appartenant à la caisse de vétérance sont acquises au trésor public. » Pour l'exécution de cette disposition, le ministre des finances a fait verser au trésor le solde de la caisse de vétérance, ainsi que le solde des fonds de retraite des hommes d'équipage de l'ancienne maison du Roi, qui existaient à la caisse des dépôts et consignations.

Recettes de diverses origines.

Recettes accidentelles. Indépendamment des trois principales espèces de recettes qui viennent d'être indiquées, il est effectué chaque année au trésor public des versements à différents titres, dont la cause accidentelle et la nature variable n'admettent pas les explications que la présente note a pour objet de donner sur les *produits divers* habituellement recouvrés.

Amendes et Confiscations.

Un amendement à la loi des recettes pour l'exercice 1820 ayant eu pour effet de faire porter en recette toutes les amendes et confiscations perçues, et non pas seulement la portion de ces amendes qui faisait ressource à l'État, on a cru convenable, depuis quelques années, de classer à un chapitre spécial des *Produits divers*, les portions des amendes et confiscations qui sont attribuées, soit aux communes et hospices, en ce qui concerne les amendes de police et de police correctionnelle, soit aux frais de procédure, à la caisse des retraites et aux saisissants pour les amendes et confiscations résultant de contraventions aux lois sur les douanes et les contributions indirectes; on classe ainsi séparément les dépenses qui résultent de ces attributions à l'un des chapitres des *Remboursements et Restitutions*. Toutefois, il n'y a pas de rapprochement possible à établir entre ces articles de recette et de dépense, attendu, d'abord, qu'une partie des amendes attribuées qui sont perçues par les administrations de l'enregistrement et des postes est portée dans les produits généraux de ces administrations, et, en second lieu, parce que, pour les amendes recouvrées par ces mêmes administrations, les attributions ne sont payées que dans l'année qui suit celle de la recette, et que ce payement n'a lieu que sous la déduction des frais de régie et des frais de poursuites qui sont tombés en non valeur.

Au surplus, on trouvera ci-après, pages 742 et 743, pour l'exercice 1835, un tableau de développement de toutes les recettes et dépenses dont il s'agit, indiquant, avec les explications nécessaires, les causes des différences entre les unes et les autres, ainsi que les divers modes de classement des recettes.

D'après la loi des finances proposée pour 1838, les produits des amendes et confiscations seraient rattachés, à partir de cet exercice, à chacune des branches de revenus d'où ils proviennent.

Résumé des produits divers.

On publie, à la suite de la présente note, le développement, par département et par nature principale, des produits réalisés sur l'exercice 1835 jusqu'à la clôture de cet exercice.

Ce développement donne les résultats ci-après :

Produits des revenus publics	7,352,659f 21c
Produits divers provenant des ministères	2,388,792 28
Produits extraordinaires	10,862,024 51
Recettes de diverses origines	137,001 38
Amendes et confiscations	3,376,479 07
TOTAL	24,116,956 45

Comparaison des recettes des exercices 1835 et 1834.

Un tableau publié, pages 766 et 767, présente, par article de recette, la comparaison des recouvrements effectués sur les produits divers des exercices 1835 et 1836 et se résume ainsi qu'il suit, en observant que la *fabrication des monnaies et des médailles* fait l'objet d'un tableau distinct, page 765, dont les résultats sont à combiner avec celui des *produits divers :*

Les produits divers de l'exercice 1835 ont donné lieu à une recette de	24,116,956f 45c
Ceux de l'exercice 1834 s'étaient élevés à	29,065,592 03
Il y a eu, par conséquent, diminution en 1835 de	4,948,635 58

Cette différence s'explique par les rapprochements ci-après :

1° Plus-value des recettes de 1835 comparées aux recettes semblables de 1834.

Produits des mines	5,490f 90c	
Droits de vérification des poids et mesures	40,197 85	
Produit de la taxe des brevets d'invention	66,688 00	
Recouvrements sur prêts au commerce	357,076 60	645,559 38
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	10,276 05	
Amendes et confiscations attribuées à divers	145,454 20	
Divers produits	20,375 78	

2° Produits de 1835 qui n'ont pas présenté de recouvrements en 1834.

Recouvrement sur l'avance faite aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	1,900,000f 00c	
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires	331,071 76	
Recouvrement d'avances faites au Gouvernement grec	333,333 33	2,698,864 32
Solde de l'ancienne caisse de vétérance de la liste civile	111,315 92	
Divers produits	23,143 31	
ENSEMBLE		3,344,423 70

A DÉDUIRE :

3° Moins-value des recettes de 1835, comparées aux recettes semblables de 1834.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	1,096,598f 94c	
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	68,797 29	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	141,356 28	
Ressources locales pour dépenses départementales	622,998 68	
Produits spéciaux affectés à des constructions à faire dans divers ministères	188,853 82	
Produit de la vente d'édifices et terrains de la ville du Havre	145,044 91	4,110,764f 39c
Intérêts bonifiés sur le prix de la vente des bois de l'État	147,997 42	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	727,632 04	
Produits provenant des ministères	225,550 21	
Intérêts de la créance sur l'Espagne	56,543 00	
Produits et revenus locaux d'Alger	430,841 69	
Recettes de diverses origines	83,636 36	
Divers produits	174,913 75	

4° Recettes de 1834 qui n'étaient pas de nature à se représenter en 1835.

Solde du compte courant des brevets d'invention à l'époque de sa suppression	440,946 50	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations antérieurement à 1834	3,703,583 36	4,182,294 89
Divers produits	37,765 03	
		8,293,059 28 ci 8,293,059 28
DIFFÉRENCE ÉGALE		4,948,635 58

PRODUITS DIVERS.

Développement des Recouvrements effectués sur l'Exercice 1835.

DÉPARTEMENTS.	PRODUITS DE REVENUS PUBLICS.														
	PRODUITS des mines.	DROITS de la vérification des poids et mesures.	PENSIONS et rétributions des élèves des écoles militaires.	RESSOURCES locales extraordinaires pour dépenses départementales.	FONDS spécial pour dépenses des écoles normales primaires.	PRODUIT de la taxe des brevets d'invention.	INTÉRÊTS sur la vente des bois de l'État.	DIVERS produits.	PRODUITS DIVERS provenant des ministères.	PRODUITS EXTRAORDINAIRES.	RECETTES de diverses origines.	PRODUIT DES AMENDES ET CONFISCATIONS attribuées à divers. Amendes de police simple et de police correctionnelle.	Contraventions aux lois de douanes.	Contraventions aux lois sur les contributions indirectes.	TOTAL DES RECETTES sur les produits divers.	OBSERVATIONS.
Ain	5,196f 80c	4,324f 65c	"	2,184f 64c	9,782f 23c	200f	338f 33c	59f 50c	3,013f 93c	2,000f 00c	147f 99c	5,494f 53c	68,272f 63c	10,784f 73c	111,799f 96c	
Aisne	1,599 36	21,062 31	"	13,123 81	1,606 80	1,574	50,042 02	2,766 21	68,592 64	28,037 30	414 74	15,942 03	25,500 33	24,165 91	254,427 46	
Allier	2,934 01	7,953 10	"	"	"	"	"	"	8,305 72	"	54 98	3,834 00	"	4,655 42	27,737 23	
Alpes (Basses)	533 68	2,200 33	"	1,026 73	"	200	"	738 65	2,809 89	"	107 76	4,893 00	2,824 75	3,074 21	18,409 00	
Alpes (Hautes)	143 45	2,329 43	"	"	"	"	"	1,628 59	8,527 08	"	"	1,910 83	1,017 12	2,290 62	17,847 12	
Ardèche	3,449 75	8,011 66	"	14,010 00	"	474	"	24 87	2,404 98	"	17 44	4,378 70	"	10,217 68	42,989 08	
Ardennes	200 00	10,971 33	"	3,052 21	1,962 50	1,650	"	21,015 23	50,446 11	"	701 97	10,374 65	20,579 60	7,207 37	128,160 97	
Ariége	162 41	2,915 84	"	300 00	"	150	"	"	961 84	"	960 00	2,431 90	638 21	2,224 91	10,745 11	
Aube	"	9,579 91	"	5,258 70	5,726 26	424	2,425 60	"	24,434 32	"	45 50	15,067 59	"	9,066 44	72,028 32	
Aude	936 20	5,749 18	"	33,982 13	5,579 99	2,124	"	1,232 93	18,802 74	"	46 85	8,034 50	714 19	6,000 87	83,203 61	
Aveyron	2,529 46	3,950 84	"	150 65	"	"	"	"	1,369 51	"	52 50	5,296 98	"	8,105 11	21,455 05	
Bouches-du-Rhône	7,268 27	17,716 60	"	48,351 72	"	1,438	"	12,483 40	95,279 06	"	285 47	8,208 09	41,368 49	13,940 78	246,339 88	
Calvados	7,647 28	24,647 90	"	1,191 43	"	868	"	2,798 87	6,740 29	"	37 12	16,540 51	16,036 45	22,643 27	99,151 12	
Cantal	19 58	1,549 77	"	120 00	"	"	"	37 00	4,361 47	"	4 53	1,955 49	"	5,163 49	13,211 33	
Charente	176 92	11,527 47	"	301,601 77	"	450	640 28	64 50	4,398 46	"	293 61	8,236 32	"	5,371 28	332,760 61	
Charente-Inférieure	"	17,705 15	"	1,987 75	"	2,024	"	17,258 89	36,278 81	4,815 36	2,107 45	10,632 46	2,256 25	3,332 40	98,398 52	
Cher	20 17	2,972 87	"	918 91	84 44	350	13,320 71	151 17	35,580 37	2,380 00	135 55	6,423 75	"	5,180 37	67,518 31	
Corrèze	1,183 90	3,967 18	"	"	2,647 19	"	"	104 00	10,719 98	1,500 00	1 50	2,508 05	"	5,686 06	28,317 86	
Corse	"	5,372 33	"	1,525 00	"	"	"	9,574 06	14,157 37	"	108 13	6,492 75	17,245 98	"	54,475 62	
Côte-d'Or	50 00	16,094 98	"	5,449 91	6,232 50	3,668	30,981 44	4,403 96	39,620 08	"	56 36	15,116 64	"	13,972 07	135,745 94	
Côtes-du-Nord	"	7,420 54	"	20,741 93	"	"	"	3,057 11	22,706 03	"	205 71	2,866 50	552 02	3,296 80	60,846 64	
Creuse	719 17	7,047 96	"	8,270 10	1,412 10	"	"	"	2,139 35	5,500 00	0 75	2,372 45	"	2,855 17	30,317 05	
Dordogne	527 72	12,617 88	"	5,947 20	723 00	950	"	26,884 78	2,816 61	"	52 10	5,692 07	"	6,210 79	62,422 15	
Doubs	60 99	8,202 14	"	1,007 19	"	2,668	"	4,845 37	54,818 97	"	349 23	7,463 20	110,519 19	13,219 94	203,154 22	
Drôme	"	24,516 88	"	120,020 00	"	60	"	118 00	9,399 89	"	13 05	9,765 82	"	7,016 51	170,910 15	
Eure	"	15,247 53	"	1,462 00	1,421 15	2,600	154 23	"	31,238 86	"	413 46	12,935 79	"	15,511 69	80,984 71	
Eure-et-Loir	"	10,839 70	"	3,398 40	3,881 89	"	"	100 00	9,575 71	"	"	14,585 72	"	8,294 88	50,676 30	
Finistère	1,066 25	8,592 41	"	4,617 28	"	"	"	8,558 10	99,571 78	"	4,653 20	3,569 74	4,991 87	2,084 66	137,705 29	
Gard	13,880 92	14,306 14	"	214 34	"	1,296	"	1,527 65	16,067 77	"	1,116 80	7,763 52	5 43	9,106 41	65,284 98	
Garonne (Haute)	"	10,387 39	"	3,743 55	4,000 00	"	"	1,112 61	17,901 41	"	663 33	8,894 37	1,479 52	16,045 27	64,227 45	
Gers	"	6,190 47	"	108 70	"	350	"	"	6,238 21	"	34 55	4,295 27	"	2,066 66	19,283 86	
Gironde	"	21,670 55	"	14,675 06	"	6,412	"	7,579 72	77,206 05	27,839 32	1,452 92	15,855 70	17,391 84	27,039 41	217,122 57	
Hérault	6,653 10	9,224 79	"	44,568 53	"	1,942	"	3,620 50	9,862 77	"	598 76	10,825 76	341 15	8,086 54	95,723 90	
Ille-et-Vilaine	97 81	8,342 67	"	5,381 75	22,348 43	1,960	"	2,035 50	22,952 52	"	758 65	5,908 93	2,352 95	5,728 48	77,867 69	
Indre	"	6,867 31	"	9,564 78	1,459 68	"	"	"	10,985 99	"	458 68	5,106 76	"	4,148 21	38,591 41	
Indre-et-Loire	"	7,825 92	"	13,138 96	"	150	"	1,638 36	10,050 86	"	36 76	6,203 03	"	4,507 57	43,551 46	
Isère	4,120 45	13,965 06	"	28,431 17	1,488 35	1,674	17,597 67	6,457 16	18,307 23	"	376 80	10,274 40	21,410 17	13,198 07	137,300 53	
Jura	239 11	9,191 09	"	5,049 77	"	"	"	788 00	6,580 07	2,900 00	526 97	7,400 92	6,571 90	16,364 54	55,612 37	
Landes	41 72	4,345 23	"	299,721 70	48 00	350	"	2,787 80	2,278 41	"	30 28	2,245 25	"	6,772 86	318,621 25	
Loir-et-Cher	"	6,984 44	"	1,740 00	"	874	"	"	10,393 95	"	190 26	6,631 27	"	3,734 66	30,548 58	
Loire	24,343 56	12,634 97	"	2,502 11	"	4,714	"	"	8,533 86	"	"	4,165 22	"	20,705 25	77,598 97	
Loire (Haute)	1,746 59	3,305 45	"	299 65	"	"	17,309 37	"	1,995 93	"	1 75	2,653 00	"	6,962 94	34,266 14	
Loire-Inférieure	1,711 01	11,236 48	"	2,846 00	"	1,994	"	2,561 80	27,146 82	367,795 40	165 64	6,506 08	3,210 78	7,962 94	433,036 95	
Loiret	"	12,077 33	"	675 10	3,701 68	1,000	"	395 00	5,630 28	20,000 00	4,960 06	8,831 78	"	6,465 88	63,737 11	
Lot	"	5,396 79	"	4,166 60	"	350	"	"	3,604 49	"	0 50	4,678 32	"	4,427 70	22,624 40	
Lot-et-Garonne	"	8,600 19	"	300,116 00	475 00	1,024	"	100 00	2,658 60	"	200 00	2,611 02	"	4,729 05	320,513 86	
Lozère	1,597 29	3,114 23	"	2,144 45	4,625 00	"	"	"	530 43	"	3 03	1,234 50	"	3,226 03	16,474 96	
Maine-et-Loire	3,305 28	14,452 11	"	1,752 50	11,838 60	"	"	227 34	57,384 19	"	19 80	8,127 02	"	7,518 78	104,625 62	
Manche	590 81	18,023 13	"	14,965 75	140 00	"	"	10,746 48	22,062 54	"	59 08	4,090 13	30,511 67	6,624 51	107,814 10	
Marne	"	12,667 69	"	18,847 18	6,576 25	3,650	367 12	3,055 25	3,283 03	5,708 35	71 30	14,898 84	"	18,623 34	87,748 35	

Suite des PRODUITS DIVERS.

Suite du *Développement des Recouvrements effectués sur l'exercice 1835.*

DÉPARTEMENTS.	PRODUITS DE REVENUS PUBLICS. Produits des mines.	Droits de la vérification des poids et mesures.	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires.	Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales.	Fonds spécial pour dépenses des écoles normales primaires.	Produit de la taxe des brevets d'invention.	Intérêts sur la vente des bois de l'État.	Divers produits.	Produits divers provenant des ministères.	Produits extraordinaires.	Recettes de diverses origines.	Produits des amendes et confiscations attribuées à divers. Amendes de police simple et de police correctionnelle.	Contraventions aux lois de douanes.	Contraventions aux lois sur les contributions indirectes.	Total des recettes sur les produits divers.	OBSERVATIONS.
Marne (Haute)	375f 00c	7,344f 45c	"	605f 56c	4,694f 50c	"	281f 18c	5,503f 77c	1,760 31	"	79 49	11,124 97	"	11,860 97	43,629 30	
Mayenne	3,741 17	9,475 91	"	704 29	1,480 00	"	"	20 00	24,196 67	9,000 00	"	3,491 70	"	1,920 90	54,030 64	
Meurthe	"	8,231 94	"	52,300 97	12,635 00	250f	3,660 13	6,035 95	23,323 49	19 50	1,858 99	13,569 67	"	33,839 22	155,726 86	
Meuse	300 00	7,648 95	"	17 50	9,778 75	98	36,443 58	4,266 21	21,100 24	"	272 15	13,546 86	3,068 51	13,359 19	109,899 94	
Morbihan	33 44	6,866 01	"	7,472 00	"	"	"	2,073 13	24,051 73	1,000 00	49 23	2,722 50	1,760 37	4,099 56	50,127 99	
Moselle	2,442 74	8,213 56	"	4,266 95	1,881 25	350	8,738 88	53,170 21	134,403 74	"	825 51	17,489 36	41,655 65	16,332 35	289,770 23	
Nièvre	4,741 72	8,649 57	"	11,327 24	"	"	"	"	5,519 31	"	94 41	10,135 02	"	7,390 00	47,857 27	
Nord	62,854 74	48,530 24	"	9,257 76	10,416 67	4,760	9,477 12	104,227 81	157,622 14	283 78	551 17	14,959 92	478,991 74	47,126 73	949,059 85	
Oise	50 00	13,484 07	"	17,441 25	"	200	20,462 95	"	10,191 88	"	220 09	10,495 20	"	12,776 24	64,858 73	
Orne	147 98	12,325 78	"	1,495 67	"	"	"	345 27	4,321 51	"	60 60	5,121 31	"	11,103 54	55,384 61	
Pas-de-Calais	550 83	28,370 60	"	5,841 52	"	2,912	"	79,182 00	74,139 26	"	1,457 86	12,820 00	37,470 18	23,722 89	266,467 14	
Puy-de-Dôme	1,965 33	7,889 97	"	1,486 08	"	350	"	341 60	19,454 30	1,190 00	113 52	8,582 96	"	11,363 49	52,737 25	
Pyrénées (Basses)	1,866 50	7,481 76	"	2,811 38	"	"	"	12,294 83	53,964 67	"	459 37	3,422 70	49,756 53	14,119 53	146,177 26	
Pyrénées (Hautes)	"	"	"	3,922 25	"	850	"	50 00	3,692 38	"	102 99	2,364 31	224 43	3,250 01	14,456 37	
Pyrénées-Orientales	1,657 80	4,067 12	"	3,255 00	2,493 33	"	"	4,314 13	27,623 47	"	"	4,323 60	25,097 22	2,835 93	75,667 62	
Rhin (Bas)	4,367 74	14,148 14	"	39,050 97	99,598 32	1,374	22,903 16	34,942 61	69,799 02	"	270 39	21,010 90	48,970 98	26,697 86	383,134 09	
Rhin (Haut)	2,870 93	7,247 98	"	129 25	"	2,372	"	3,838 13	17,551 44	2,926 83	53 56	17,878 54	94,162 72	11,443 93	160,475 11	
Rhône	9,348 58	23,910 89	"	5,298 86	472 40	17,020	"	1,054 84	72,476 49	"	152 00	17,840 50	31,505 84	53,608 51	232,688 91	
Saône (Haute)	16,602 60	8,869 97	"	3,525 32	6,275 00	400	"	"	16,722 03	"	74 83	18,482 74	"	9,410 49	80,362 98	
Saône-et-Loire	11,072 84	14,323 83	"	1,350 54	"	750	34,313 55	205 10	3,880 80	"	72 78	7,079 20	"	14,119 56	87,168 20	
Sarthe	5,984 54	11,752 10	44,074f 58c	1,485 69	366 70	398	"	2,016 47	1,020 72	"	161 10	6,308 37	"	6,305 13	79,873 40	
Seine	"	79,457 81	265,310 98	322,917 03	"	239,034	"	167,981 45	199,567 25	"	16,900 23	209,341 06	145,943 00	96,514 30	1,742,967 11	
Seine-Inférieure	"	23,535 28	"	180,948 24	14,814 75	5,662	91 23	94,227 72	33,934 32	"	505 59	32,942 20	35,835 00	18,064 02	440,561 35	
Seine-et-Marne	"	11,365 86	"	4,271 97	3,325 00	"	639 41	"	18,901 43	604 16	249 88	16,293 04	"	25,821 21	81,471 96	
Seine-et-Oise	"	24,877 16	162,332 74	40,277 94	47,638 14	574	4,877 73	85 50	56,371 33	387 50	909 25	18,009 72	"	27,079 24	383,520 25	
Sèvres (Deux)	"	11,487 07	"	3,039 35	"	"	"	"	10,741 84	"	6 00	5,055 69	"	2,413 15	32,743 10	
Somme	"	15,266 30	"	4,510 65	"	2,292	1,961 93	9,505 83	13,047 85	"	24 45	9,179 43	84 15	21,686 83	77,559 41	
Tarn	8,009 36	5,349 26	"	"	"	150	"	103 00	56,102 25	"	12 00	6,048 70	"	7,182 99	82,957 56	
Tarn-et-Garonne	"	6,690 98	"	4,994 45	"	"	"	"	10,451 88	"	76 04	3,612 68	"	3,859 16	29,685 19	
Var	1,000 89	5,795 42	"	3,069 59	1,961 72	374	"	16,265 44	148,558 40	"	116 72	8,350 03	21,292 58	7,538 64	214,323 43	
Vaucluse	1,524 70	"	"	327 34	"	48	"	"	37,182 63	22,000 00	395 48	6,679 73	"	3,682 80	71,840 68	
Vendée	141 09	6,899 02	"	2,838 64	"	"	"	153 50	4,655 22	3,000 00	789 24	6,762 95	310 57	2,377 06	27,927 29	
Vienne	"	8,363 23	"	161,136 00	2,694 25	800	"	"	13,672 22	"	1,176 44	7,640 75	"	3,082 58	198,565 47	
Vienne (Haute)	302 30	9,795 61	"	2,687 15	"	"	"	384 99	4,142 41	2,000 00	352 12	3,632 25	"	11,219 18	34,516 01	
Vosges	2,648 90	6,277 49	"	31,960 25	11,163 80	150	4,634 43	45 00	4,704 58	600 00	25 95	11,030 53	"	16,217 82	89,458 75	
Yonne	"	14,145 56	"	236 00	1,521 14	1,724	15,893 49	393 91	13,255 15	300 00	190 56	13,241 12	"	12,707 65	73,608 58	
Armée de Morée	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Armée d'Afrique	"	"	"	"	"	"	"	155 00	362,459 52	1,621,551 36	541 45	"	"	"	1,984,707 33	
Brigade d'Ancône	"	"	"	"	"	"	"	"	296 34	"	"	"	"	"	296 34	
Trésor public	"	"	"	"	"	"	"	268,099 52	552,529 25	6,202,175 19	25,542 58	"	"	"	7,048,346 54	
	239,354 74	984,036 19	471,718 30	2,310,613 76	331,071 76	332,504	297,555 54	1,033,821 39	3,318,116 73	8,335,414 05	77,737 69	942,814 46	1,411,921 96	1,021,742 65	21,108,423 22	
Virements de comptes — à ajouter	"	"	"	"	"	"	"	1,362,607 84	"	2,526,610 46	59,263 69	"	"	"	3,008,533 23	
Virements de comptes — à déduire	"	"	"	"	"	"	10,624 28	"	929,324 45	"	"	"	"	"	"	
	239,354 74	984,036 19	471,718 30	2,310,613 76	331,071 76	332,504	286,931 26	2,396,429 23	2,388,792 28	10,862,024 51	137,001 38	942,814 46	1,411,921 96	1,021,742 65	24,116,956 45	
	7,352,659 21											3,376,479 07				

Suite des PRODUITS DIVERS.

DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Dépenses sur les Amendes et Confiscations de toute nature pour l'Exercice 1835.

NATURE des AMENDES ET CONFISCATIONS.	ADMINISTRATIONS CHARGÉES de leur recouvrement.	MONTANT DES RECETTES en 1835.	MONTANT DES RECETTES en 1836.	MONTANT DES RECETTES TOTAL pour l'exercice.	MONTANT DES ATTRIBUTIONS PAYÉES en 1835.	MONTANT DES ATTRIBUTIONS PAYÉES en 1836.	MONTANT DES ATTRIBUTIONS PAYÉES TOTAL pour l'exercice.	OBSERVATIONS.
Police et police correctionnelle	Enregistrement et domaines	801,046f 69c	141,767f 77c	942,814f 46c	782,089f 78c	//	782,089f 78c	La dépense a pour objet des amendes recouvrées antérieurement à 1835. Cette dépense n'étant d'ailleurs faite que sous la déduction des frais de régie et de poursuites, il ne peut y avoir identité entre la recette et les payements.
Contravention aux lois de douanes	Douanes	1,411,921 96	//	1,411,921 96	1,311,167 83	78,266f 73c	1,389,434 56	La différence de 22,487 fr. 40 cent. entre les recettes et les attributions provient de parts restant à payer sur les fonds mis en répartition. Il restait à répartir, au 31 décembre 1835, 351,039 francs 76 centimes faisant partie de la dette flottante. (Voir page 284 du compte des finances de 1835.)
Contravention aux lois sur les contributions indirectes	Contributions indirectes	1,021,742 65	//	1,021,742 65	935,953 84	85,788 81	1,021,742 65	La recette est exactement balancée par la dépense. Il restait à répartir, au 31 décembre 1835, 257,447 francs 21 centimes compris dans la dette flottante. (Même page du compte de 1835.)
TOTAUX		3,234,711 30	141,767 77	3,376,479 07 (a)	3,029,211 45	164,055 54	3,193,266 99	
Amendes autres que celles de police et de police correctionnelle.	Enregistrement et domaines	2,920,929 03	308,828 80	3,229,757 83 (b)	224,892 31	//	224,892 31	Une faible partie des amendes est attribuée à divers. Le payement des attributions n'a pas toujours lieu dans l'année de la recette. La dépense comprend en outre les gratifications aux gendarmes pour les contraventions des délits de port d'armes.
Amendes de contravention aux lois sur les postes	Postes	8,162 15	3,544 00	11,706 15 (c)	//	6,710 80	6,710 80	Ces amendes ne sont attribuées qu'en partie. L'attribution est payée quelquefois dans l'année de la recette, et souvent après son expiration.
TOTAUX GÉNÉRAUX		6,163,802 48	454,140 57	6,617,943 05	3,254,103 76	170,766 34	3,424,870 10 (d)	*Nota.* Voir le projet de loi de finances de 1838 pour le nouveau mode d'après lequel la recette des amendes et confiscations sera classée dans les budgets, à partir de cet exercice.

(a) Ces trois premiers articles sont portés au budget et dans le compte des finances parmi les *Produits divers*. (Voir page 62.)

(b) Cette nature de recette est classée avec les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines, sous le titre *Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices*. (Voir page 42.)

(c) Ce dernier article figure dans les produits des postes sous le titre *Recettes extraordinaires*. (Voir page 48.)

(d) Toute la dépense figure au chapitre des Remboursements et Restitutions. (Voir pages 108 et 118.)

ÉTATS COMPARATIFS

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DES BUDGETS

DES EXERCICES 1835 ET 1834,

A L'ÉPOQUE DE LEUR RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

NOTE

Sur les états comparatifs des Recettes et des Dépenses des Budgets des exercices 1835 et 1834.

Ainsi qu'on l'a expliqué dans la note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1835 (pages 173 et 176), les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant des faits positifs dont la corrélation permet de signaler à l'attention des Chambres les résultats qu'il leur importe principalement de connaître, c'est-à-dire, les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait en même temps remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter. Ces deux sortes de comparaisons, établies cette année sur les résultats des budgets des exercices 1835 et 1834, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note.

Des états de recettes ,dressés par branche de revenus, présentent la comparaison des recettes des exercices 1835 et 1834, et indiquent sommairement les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1835. Un état analogue, pour les dépenses, divisé par ministère et par nature de service, fait ressortir les différences existant entre les dépenses des mêmes exercices; mais, pour connaître les causes de ces différences, il est nécessaire de se reporter aux comptes des ministres, qui peuvent seuls en donner l'explication.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en rapprocher les résultats de ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Le budget de l'exercice 1835 se solde par un excédant de recette de 26,406,891 fr. 32 c.; mais les voies et moyens de cet exercice s'étant accrus extraordinairement, 1° de 21,139,130 fr., réalisés par des ventes de bois; 2° de 3,439,099 fr. 78 c., provenant de l'excédant de recette de l'exercice 1834, ensemble 24,578,229 fr. 78 c., la situation réelle de l'exercice 1835 ne fait ressortir, pour les ressources et les besoins qui lui sont propres, qu'un excédant de recette de..... 1,828,661f 54c

Le budget de l'exercice 1834 a laissé disponible un excédant de ressources de 3,439,099 fr. 78 c.; mais cette situation résulte de ce qu'il a été fait report audit exercice, de l'excédant de recette du budget de 1833, montant à 28,280,010 fr. en sorte que, sur les opérations qui le concernent exclusivement, l'exercice 1834 s'est soldé en réalité par une insuffisance de ressources de..... 24,840,910 22

Le budget de l'exercice 1835 se présente donc, relativement à celui de l'exercice 1834, dans une situation plus favorable de la somme totale de..... 26,669,571 76

Ce résultat se compose ainsi qu'il suit :

1° Augmentation, en 1835, sur les revenus ordinaires du budget.		
Recettes de 1835.....	1,023,768,134f 46c	
Recettes de 1834.....	1,008,821,863 18	
	14,946,271 28	14,946,271 28
2° Diminution, en 1835, sur les dépenses constatées à la charge du budget.		
Dépenses de 1835.....	1,024,159,075f 32c	
Dépenses de 1834.....	1,034,998,336 91	
	10,839,261 59	10,839,261 59
A reporter.....		25,785,532 87

Report.....		25,785,532f 87c

3° Diminution, en 1835, des charges du budget pour les reports d'exercice des fonds départementaux, tant en recette qu'en dépense.

Reports à la charge de 1835.....	857,069f 14c	
Reports à la charge de 1834.....	1,317,514 29	
	460,445 15	460,445 15

4° Diminution, pour 1835, comparativement à 1834, par suite du non-payement en clôture d'exercice, des dépenses qui avaient été liquidées à la charge de chacun de ces deux exercices, attendu que la comparaison qui fait l'objet de la présente note est établie sur les dépenses constatées, tandis que les budgets se règlent sur les payements effectués.

Dépenses de 1835 restées à payer à la clôture de l'exercice.....	3,076,661f 54c	
Dépenses de 1834 restées à payer à la clôture de l'exercice.....	2,653,077 80	
	423,593 74	423,593 74
SOMME PAREILLE.....		26,669,571 76

L'augmentation de recette de la somme de 14,946,271 fr. 28 c. qui ressort à l'exercice 1835, comparativement à l'exercice 1834, se répartit de la manière suivante, entre les diverses branches de revenus, ainsi qu'il résulte des divers états ci-après. On remarquera qu'il n'est pas publié d'état comparatif pour les produits universitaires, attendu que ce n'est qu'à partir de 1835 que ces produits ont été rattachés au budget de l'État; mais on trouvera, pour en tenir lieu, des éclaircissements à ce sujet dans les tableaux (pages 694 à 712), qui développent les recettes de l'exercice 1835.

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835.	
	Augmentation.	Diminution.
Contributions directes établies par voie de répartition.....	1,260,579 03	//
——— des patentes.....	1,002,045 28	//
Droits d'enregistrement, de greffes, d'hypothèques et perceptions diverses.....	2,238,054 46	//
Droit de timbre.....	1,325,246 96	//
Revenus et prix de vente de domaines.....	395,766 61	//
Domaines et bois engagés ou échangés.....	//	925,286 07
Coupes de bois. Principal des adjudications.....	1,217,479 53	//
Coupes de bois. Décime et produits accessoires.....	159,889 71	//
Droits de douanes, droit de navigation et recettes accidentelles des douanes.....	1,328,325 87	//
——— de consommation des sels.....	1,243,862 34	//
Boissons et droit de fabrication des bières.....	1,301,399 52	//
Diverses taxes indirectes.....	884,663 81	//
Produit de la vente des tabacs.....	1,790,531 65	//
——— des poudres à feu.....	58,009 55	//
Postes.....	918,201 11	//
Loterie.....	2,181,134 76	//
Salines et mines de sel de l'Est.....	//	2,308 27
Produits universitaires.....	3,517,311 01	//
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles.....	//	1,096,598 94
Produits divers. Recettes sur divers revenus publics.....	//	1,420,003 77
Produits divers. Produits divers provenant des ministères.....	//	954,287 13
Produits divers. Produits extraordinaires.....	//	1,514,817 50
Produits divers. Recettes de diverses origines.....	//	108,382 44
Produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers.....	145,454 20	//
	20,967,955 40	6,021,684 12
Augmentation des recettes à l'exercice 1835.....	14,946,271 28	

La diminution de 10,839,261 fr. 50 cent. que présentent les dépenses de l'exercice 1835, comparées à celles de l'exercice 1834, s'applique aux services ci-après :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835. Augmentation.	Diminution.
Dette perpétuelle	1,487,657 72	//
Dette viagère, pensions, intérêts de cautionnements et d'emprunts spéciaux	//	714,908 55
Chambre des Pairs	112,000 00	//
——— des Députés	220,238 10	//
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	//	264,000 00
Dettes de l'ancienne liste civile	//	2,500,000 00
Ministère de la justice et des cultes. } Dépenses de la justice	391,868 04	//
Ministère de la justice et des cultes. } Dépenses des cultes	260,366 57	//
——— des affaires étrangères	//	229,701 96
——— de l'instruction publique (y compris les dépenses précédemment imputées sur les fonds spéciaux de l'université, rattachées au budget de l'État à partir de 1835)	7,338,514 22	//
——— de l'intérieur	//	2,040,651 07
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	2,129,976 36	//
——— de la guerre	//	17,910,447 35
——— de la marine	831,889 93	//
——— des finances	//	1,999,789 60
Frais de régie, de perception et d'exploitation des revenus	469,402 20	//
Établissements des paquebots à vapeur dans la Méditerranée	3,011,895 77	//
Remboursements et restitutions	//	1,609,327 35
Primes à l'exportation des marchandises	175,755 38	//
	16,429,564 29	27,268,825 88
Diminution des dépenses à l'exercice 1835	10,839,261 59	

Un état particulier présente la comparaison des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de chacun des deux exercices 1835 et 1834.

Enfin, comme les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont les variations se rattachent aux mouvements des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie, il a paru utile d'en établir ci-après une comparaison spéciale pour les deux exercices dont on vient de rapprocher les termes généraux.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECETTES de l'exercice 1835.	RECETTES de l'exercice 1834.	AUGMENTATION à l'exercice 1835.
Droits d'enregistrement, de greffes, d'hypothèques, etc.	165,561,323f	163,323,269f	2,238,054f
Droits de timbre	30,298,550	28,973,304	1,325,246
Droits de douanes, droits de navigation, etc.	107,432,290	106,103,965	1,328,325
Droits de consommation des sels	54,759,422	53,515,560	1,243,862
Boissons et droits de fabrication des bières	77,348,285	76,046,886	1,301,399
Diverses taxes indirectes	35,819,733	34,935,070	884,663
Produit de la vente des tabacs	74,435,053	72,644,522	1,790,531
——— *idem* des poudres à feu	4,615,012	4,557,003	58,009
Postes	37,106,155	36,187,954	918,201
	587,375,823	576,287,533	11,088,290
Loterie	7,764,925	5,583,791	2,181,134
	595,140,748	581,871,324	13,269,424

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

Contributions directes.

COMPARAISON PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS.

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	RÔLES de 1835.	RÔLES de 1834.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1835, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1835, en moins.
Foncière	252,628,692 58	251,584,592 11	1,044,100 47	"
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644 00	1,034,644 00	"	"
Personnelle et mobilière	53,825,516 21	53,379,175 19	446,341 02	"
Portes et fenêtres	27,052,557 78	27,269,813 29	"	217,255 51
Patentes	30,448,156 87	29,446,111 59	1,002,045 28	"
Taxe de premier avertissement	691,047 35	703,654 30	"	12,606 95
	365,680,614 79	363,417,990 48	2,492,486 77	229,862 46
			2,262,624 31	

COMPARAISON PAR AFFECTATION D'IMPOSITIONS.

NATURE DES IMPOSITIONS.		RÔLES de 1835.	RÔLES de 1834.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1835, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1835, en moins.
Fonds pour dépenses générales.	Principal des contributions — foncière	154,826,437 10	154,785,333 10	(A) 41,104 00	"
	Principal des contributions — personnelle et mobilière	33,999,826 03	34,000,391 32	"	(B) 565 29
	Principal des contributions — portes et fenêtres	21,999,979 36	22,000,011 51	"	(C) 32 13
	Principal des contributions — patentes	24,500,789 82	23,734,359 47	766,430 35	"
	Taxe additionnelle des bois des communes, etc.	1,034,644 00	1,034,644 00	"	"
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	34,810,379 76	34,768,061 62	42,318 14	"
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses fixes	11,105,195 33	11,118,390 16	"	13,194 83
	——— variables	24,809,478 93	24,838,956 74	"	29,477 81
	——— facultatives	17,739,275 38	17,359,783 09	379,492 29	"
	——— de l'instruction primaire	3,059,875 72	1,929,110 59	1,130,765 13	"
	——— du cadastre	4,475,265 13	4,562,384 74	"	87,119 61
	Centimes pour secours en cas de grêle, incendie, etc.	1,888,262 70	1,887,857 00	405 70	"
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	9,470,252 82	9,461,148 60	9,104 22	"
	——— extraordinaires	9,719,402 03	10,346,424 93	"	627,022 90
	——— de l'instruction primaire	3,356,843 64	2,890,740 85	466,102 79	"
Fonds de non-valeurs, etc.		6,569,848 00	6,615,262 40	"	45,414 40
Fonds de réimpositions		1,623,811 69	1,381,476 06	242,335 63	"
Taxe de premier avertissement		691,047 35	703,654 30	"	12,606 95
		365,680,614 79	363,417,990 48	3,078,058 25	815,433 94
			En plus aux rôles de 1835...	2,262,624 31	

(A) Cotisation de bois vendus et autres biens sortis du domaine de l'État..... 45,019f

A déduire :

Terrains enlevés par les eaux	236	3,915
Propriétés entrées dans le domaine de l'État	2,868	
Dégrèvement sur la cotisation du canal du midi	811	

Différence égale..... 41,104

(B) Cotes supplémentaires ajoutées aux rôles de l'exercice 1834 et déduites de ceux de l'exercice 1835, compensation faite d'autres cotisations établies en 1835, et qui viendront en déduction de l'impôt de 1836.

(C) Cotes supplémentaires ajoutées aux rôles de l'exercice 1834 et déduites de ceux de 1835.

COMPARAISON PAR DÉPARTEMENT.

DÉPARTEMENTS.	RÔLES de 1835.	RÔLES de 1834.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1835, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1835, en moins.
Ain	2,826,953	2,828,200	"	1,247
Aisne	6,354,173	6,405,716	"	51,543
Allier	2,706,669	2,687,809	18,860	"
Alpes (Basses)	1,290,558	1,294,067	"	3,509
Alpes (Hautes)	1,048,252	1,052,529	"	4,277
Ardèche	2,118,790	2,110,523	8,267	"
Ardennes	3,022,439	3,028,094	"	5,655
Ariége	1,503,320	1,502,059	1,261	"
Aube	3,312,237	3,277,936	34,301	"
Aude	3,630,692	3,596,453	34,239	"
Aveyron	3,136,460	3,149,970	"	13,510
Bouches-du-Rhône	4,988,708	4,923,708	65,000	"
Calvados	7,968,117	7,992,991	"	24,874
Cantal	2,293,552	2,272,814	20,738	"
Charente	3,862,482	3,837,061	25,421	"
Charente-Inférieure	5,288,327	5,296,913	"	8,586
Cher	2,271,979	2,294,112	"	22,133
Corrèze	1,885,674	1,871,605	14,069	"
Corse	572,344	493,634	78,710	"
Côte-d'Or	5,596,828	5,514,186	82,642	"
Côtes-du-Nord	3,534,320	3,594,616	"	60,296
Creuse	1,576,301	1,550,414	25,887	"
Dordogne	4,529,130	4,458,685	70,445	"
Doubs	2,748,516	2,708,284	40,232	"
Drôme	2,783,532	2,822,708	"	39,176
Eure	6,799,579	6,758,333	41,246	"
Eure-et-Loir	4,597,619	4,572,604	25,015	"
Finistère	3,331,082	3,317,745	13,337	"
Gard	4,073,710	4,032,620	41,090	"
Garonne (Haute)	5,305,662	5,212,963	92,699	"
Gers	3,376,589	3,408,641	"	32,052
Gironde	7,783,242	7,837,302	"	54,060
Hérault	4,906,342	4,895,915	10,427	"
Ille-et-Vilaine	4,243,107	4,229,998	13,109	"
Indre	2,313,693	2,297,447	16,246	"
Indre-et-Loire	3,551,084	3,593,133	"	42,049
Isère	5,368,708	5,305,836	62,872	"
Jura	2,908,057	2,874,976	33,081	"
Landes	1,744,581	1,735,263	9,318	"
Loir-et-Cher	2,790,538	2,831,931	"	41,393
Loire	3,520,413	3,503,387	17,026	"
Loire (Haute)	2,130,820	2,125,884	4,936	"
Loire-Inférieure	4,158,401	4,092,581	65,820	"
Loiret	4,300,669	4,242,355	58,314	"
Lot	2,752,679	2,744,144	8,535	"
Lot-et-Garonne	4,288,156	4,264,971	23,185	"
Lozère	1,181,814	1,185,336	"	3,522
Maine-et-Loire	5,349,772	5,303,460	46,312	"
Manche	7,068,432	7,068,179	253	"
Marne	4,714,679	4,623,334	91,345	"
Marne (Haute)	3,010,267	2,998,447	11,820	"
Mayenne	3,333,659	3,328,365	5,294	"
Meurthe	4,012,020	4,003,909	8,111	"
Meuse	3,404,625	3,341,703	62,922	"
Morbihan	3,095,259	3,059,597	35,662	"
Moselle	4,025,086	4,015,732	9,354	"
Nièvre	2,965,479	2,941,663	23,816	"
Nord	10,683,729	10,613,815	69,914	"
Oise	6,220,763	5,897,044	323,719	"
Orne	4,788,742	4,707,598	81,144	"
Pas-de-Calais	7,173,062	7,166,222	6,840	"
Puy-de-Dôme	5,054,871	5,036,941	17,930	"
Pyrénées (Basses)	2,413,365	2,405,366	7,999	"
Pyrénées (Hautes)	1,359,432	1,348,282	11,150	"
Pyrénées-Orientales	1,461,036	1,461,741	"	705
Rhin (Bas)	4,941,608	4,954,452	"	12,844
Rhin (Haut)	3,907,831	3,918,150	"	10,319
Rhône	6,509,122	6,533,945	"	24,823
Saône (Haute)	3,243,803	3,258,801	"	14,998
Saône-et-Loire	5,829,165	5,723,871	105,294	"
Sarthe	4,659,951	4,601,699	58,252	"
Seine	26,689,799	26,573,994	115,805	"
Seine-Inférieure	11,540,512	11,308,730	231,782	"
Seine-et-Marne	6,474,746	6,359,070	115,676	"
Seine-et-Oise	7,950,284	7,935,129	15,155	"
Sèvres (Deux)	3,125,176	3,128,371	"	3,195
Somme	7,006,628	6,901,898	104,730	"
Tarn	3,554,128	3,538,097	16,031	"
Tarn-et-Garonne	3,316,404	3,305,184	11,220	"
Var	3,261,629	3,256,094	5,535	"
Vaucluse	2,235,908	2,210,827	25,081	"
Vendée	3,131,583	3,173,726	"	42,143
Vienne	2,723,103	2,712,337	10,766	"
Vienne (Haute)	2,238,874	2,190,046	48,828	"
Vosges	2,781,202	2,763,741	17,461	"
Yonne	4,147,982	4,119,978	28,004	"
	365,680,614	363,417,990	2,779,533	516,909
		En plus aux rôles de 1835...	2,262,624	

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

Enregistrement Timbre et Domaines.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1835.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1835.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes	de meubles	7,709,424f 70c	7,586,311f 98	123,112f 72c	"	Extension de l'usage des ventes aux enchères de marchandises neuves.
			d'immeubles	72,209,455 06	71,969,050 06	240,405 00	"	Effet de la loi du 24 mai 1834, qui a rétabli le droit proportionnel sur les échanges de biens contigus.
		Donations	en ligne directe	5,597,624 00	5,405,537 59	192,086 41	"	Accroissement du nombre et de l'importance des donations contenant partage.
			entre époux	43,066 57	40,558 74	2,507 83	"	Différence modique dont la cause ne saurait être indiquée.
			en ligne collatérale	1,023,106 33	1,079,185 09	"	56,078 76	Diminution qui se répartit sur toutes les donations de meubles et d'immeubles.
			entre personnes non parentes	768,367 68	672,573 27	95,794 41	"	Donations plus considérables hors contrats de mariage.
		Successions	en ligne directe	8,836,820 63	8,420,339 89	416,480 74	"	Plus de mutations par décès. Il est d'ailleurs accordé moins de prorogations de délais pour le payement des droits de succession.
			entre époux	3,642,257 84	3,529,867 59	112,390 25	"	
			en ligne collatérale	16,619,621 18	15,068,612 13	1,551,009 05	"	
			entre personnes non parentes	3,412,124 87	3,666,331 36	"	254,206 49	Il y avait eu, en 1834, une augmentation de 424,196 fr., qui n'a pu se soutenir en 1835.
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,434,433 34	1,427,320 74	7,112 60	"	Cette faible augmentation ne peut être expliquée.
			Adjudications au rabais et marchés	644,463 95	585,731 04	58,732 91	"	Grands et nombreux travaux entrepris par les communes et les particuliers.
			Obligations	6,052,449 80	6,017,305 05	35,144 75	"	Accroissement des affaires commerciales.
			Cautionnements	762,239 33	740,037 10	22,202 23	"	
			Libérations	3,852,067 67	3,829,498 29	22,569 38	"	
			Condamnations, collocations et liquidations	1,254,954 04	1,279,542 92	"	24,588 88	Diminution portant sur le département de la Seine, où il y a eu moins de jugements des tribunaux.
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		5,724,179 48	5,815,889 65	"	91,710 17	Moins d'actes de nominations d'arbitres, de titres nouvels et autres actes soumis au droit fixe de 3 fr.
		—— judiciaires		3,857,516 24	3,916,068 22	"	58,551 98	Diminution dans le nombre des exploits et des jugements, ce qui annonce plus d'aisance de la part des débiteurs.
		—— extrajudiciaires		7,404,190 71	7,421,871 78	"	17,681 07	
		—— de l'état civil		1,321 10	1,565 30	"	244 20	Différence insignifiante.
	Droits et demi-droits en sus			1,674,920 74	1,554,552 18	120,368 56	"	Continuation des soins donnés à la découverte et à la répression de la fraude.
Total de l'enregistrement, y compris le décime pour franc				152,524,605 26	150,027,749 97	2,999,916 84	503,061 55	
Greffes (y compris le décime pour franc)				4,014,237 52	3,998,339 55	15,897 97	"	Augmentation trop faible pour qu'on puisse en déterminer la cause.
Hypothèques (*idem*)				1,559,623 89	1,509,479 08	50,144 81	"	La différence porte principalement sur les inscriptions hypothécaires.
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)				3,229,757 83	3,900,202 94	"	670,445 11	Effet de la loi du 24 mai 1834, qui a été de réduire le nombre de contraventions aux lois sur le timbre proportionnel.
Décime pour franc	des amendes attribuées aux communes et hospices			94,283 94	83,019 19	11,264 75	"	Condamnations plus nombreuses, notamment à Paris.
	des attributions des greffiers sur les droits de greffe			102,379 66	101,265 25	1,114 41	"	Différence légère, non susceptible d'explication.
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse				2,263,776 00	2,058,570 00	205,206 00	"	Cette augmentation porte pour 192,540 fr. sur les permis de port d'armes.
Droits du sceau attribués au Trésor				91,166 66	114,332 92	"	23,166 26	Diminution dans le nombre des dispenses d'alliance et des lettres de naturalité.
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutations				257,356 70	262,985 52	"	5,628 82	Différence qui, en raison de sa modicité, ne peut être motivée.
Recouvrements de frais de justice				1,369,540 61	1,212,108 42	157,432 19	"	Les condamnations, en 1835, ont excédé de près de 300,000 fr. celles de l'année 1834.
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				54,595 53	55,216 30	"	620 77	Diminution non susceptible d'explication.
				165,561,323 60	163,323,269 14	3,440,976 97	1,202,922 51	
Timbre	Timbre sujet au décime pour franc, le décime compris			97,610 56	89,666 66	7,943 90	"	Augmentation portant sur le timbre des livres de commerce.
	Timbre non sujet au décime pour franc			30,200,940 08	28,883,637 02	1,317,303 06	"	Augmentation due à la loi du 24 mai 1834, relative au timbre proportionnel.
Revenus et prix de vente de domaines.	Pêche			394,972 25	385,789 69	9,182 56	"	Il y avait eu diminution en 1834.
	Revenus de domaines			535,984 01	506,731 77	29,252 24	"	Cette nature de recette varie selon que des immeubles sont mis à la disposition de l'adm., ou lui sont retirés pour des services publics.
	Dommages-intérêts adjugés à l'État			142,669 78	117,502 43	25,167 35	"	Plus de succès dans les poursuites pour le recouvrement des dommages-intérêts.
	Rentes (arrérages et rachats)			65,320 18	58,691 48	6,628 70	"	Recouvrement d'arrérages concernant les années précédentes.
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles			106,885 40	78,763 14	28,122 26	"	Plus de ventes de mobilier appartenant à l'État.
	Épaves, déshérences et biens vacants			552,113 11	207,115 06	344,998 05	"	Une forte succession en déshérence ouverte à Paris.
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures			2,042,436 12	2,050,799 26	"	8,363 14	Différence modique qui ne peut être expliquée.
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes			94,772 57	133,993 98	"	39,221 41	Recettes variables.
Domaines et bois engagés				183,499 51	1,108,785 58	"	925,286 07	Recette extraordinaire, en 1834, de 910,000 fr. pour le comté de Vertus, provenant de la succession Rohan-Soubise.
				199,978,527 17	196,944,745 21	5,209,575 09	2,175,793 13	
						En plus.... 3,033,781 96		

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

Coupes de bois.

COMPARAISON PAR NATURE DE PRODUITS.

	RECETTES EFFECTUÉES sur LES EXERCICES		DIFFÉRENCES à L'EXERCICE 1835,	
	1835.	1834.	en plus.	en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit principal des adjudications payé en traites. (Voir le développement ci-contre)	20,645,505 37	19,428,025 84	1,217,479 53	//
PRODUITS ACCESSOIRES.				
Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,252,945 56	2,066,427 79	186,517 77	//
Prix de ventes de plants d'arbres de chablis, etc	541,894 93	576,756 11	//	34,861 18
Revenus de bois affermés ou affectés à des usines	113,085 02	117,679 92	//	4,594 90
Adjudications de glandées, pâturages, etc	48,660 30	55,069 36	//	6,409 06
Recouvrements de frais de vacations des arpenteurs	87,388 30	86,754 56	633 74	//
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	419,019 21	411,109 07	7,910 14	//
Produit du droit de chasse	113,896 71	96,006 89	17,889 82	//
Recettes accidentelles	8,729 41	15,926 03	//	7,196 62
	24,231,124 81	22,853,755 57	1,430,431 00	53,061 76
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1835			1,377,369f 24c	

COMPARAISON PAR DÉPARTEMENT DU PRODUIT PRINCIPAL DES ADJUDICATIONS.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1835,	
	1835.	1834.	en plus.	en moins.
Ain	85,533	187,317	//	101,784
Aisne	219,605	383,565	//	163,960
Allier	319,551	312,309	7,242	//
Alpes (Basses)	//	//	//	//
Alpes (Hautes)	18,135	11,940	6,195	//
Ardèche	11,506	5,273	6,233	//
Ardennes	777,612	663,459	114,153	//
Ariége	39,230	31,566	7,664	//
Aube	519,822	466,534	53,288	//
Aude	137,004	142,382	//	5,378
Aveyron	1,400	1,055	345	//
Bouches-du-Rhône	//	//	//	//
Calvados	62,339	48,424	13,915	//
Cantal	3,455	6,375	//	2,920
Charente	37,003	40,853	//	3,850
Charente-Inférieure	//	//	//	//
Cher	321,372	266,326	55,046	//
Corrèze	//	//	//	//
Corse	1,565	4,830	//	3,265
Côte-d'Or	1,165,482	810,488	354,994	//
Côtes-du-Nord	//	//	//	//
Creuse	11,047	4,024	7,023	//
Dordogne	//	//	//	//
Doubs	531,250	536,552	//	5,302
Drôme	21,970	21,397	573	//
Eure	306,948	378,220	//	71,272
Eure-et-Loir	223,508	264,423	//	40,915
Finistère	25,689	20,940	4,749	//
Gard	17,860	18,853	//	993
Garonne (Haute)	45,859	58,936	//	13,077
Gers	//	//	//	//
Gironde	//	//	//	//
Hérault	3,098	2,878	220	//
Ille-et-Vilaine	95,587	101.238	//	5,651
Indre	236,023	173,975	62,048	//
Indre-et-Loire	259,203	227,084	32,119	//
Isère	141,159	105,438	35,721	//
Jura	1,004,775	608,553	396,222	//
Landes	//	//	//	//
Loir-et-Cher	357,791	359,008	//	1,217
Loire	//	//	//	//
Loire (Haute)	8,670	8,600	70	//
Loire-Inférieure	151,185	50,701	100,484	//

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1835,	
	1835.	1834.	en plus.	en moins.
Loiret	334,637	332,344	2,293	//
Lot	//	//	//	//
Lot-et-Garonne	2,090	1,620	470	//
Lozère	500	//	500	//
Maine-et-Loire	52,269	141,581	//	89,312
Manche	//	//	//	//
Marne	724,634	722,049	2,585	//
Marne (Haute)	521,027	467,715	53,312	//
Mayenne	//	//	//	//
Meurthe	1,083,512	994,405	89,107	//
Meuse	1,000,252	977,929	22,323	//
Morbihan	15,696	16,429	//	733
Moselle	584,697	579,880	4,817	//
Nièvre	236,512	271,702	//	35,190
Nord	839,645	972,453	//	132,808
Oise	578,850	656,533	//	77,683
Orne	524,027	495,102	28,925	//
Pas-de-Calais	261,875	298,643	//	36,768
Puy-de-Dôme	9,034	4,541	4,493	//
Pyrénées (Basses)	5,590	6,730	//	1,140
Pyrénées (Hautes)	880	2,210	//	1,330
Pyrénées-Orientales	3,805	2,013	1,792	//
Rhin (Bas)	804,998	575,783	229,215	//
Rhin (Haut)	456,847	431,101	25,746	//
Rhône	//	//	//	//
Saône (Haute)	229,117	230,651	//	1,534
Saône-et-Loire	502,877	433,493	69,384	//
Sarthe	283,740	344,775	//	61,035
Seine	//	//	//	//
Seine-Inférieure	897,714	772,657	125,057	//
Seine-et-Marne	256,121	296,819	//	40,698
Seine-et-Oise	656,154	620,258	35,896	//
Sèvres (Deux)	102,540	142,284	//	39,744
Somme	177,271	121,720	55,551	//
Tarn	61,094	124,821	//	63,727
Tarn-et-Garonne	56,699	31,373	25,326	//
Var	21,276	18,623	2,653	//
Vaucluse	3,865	3,364	501	//
Vendée	13,180	53,786	//	40,606
Vienne	111,268	99,140	12,128	//
Vienne (Haute)	//	//	//	//
Vosges	1,508,898	1,269,126	239,772	//
Yonne	560,078	590,856	//	30,778
	20,645,505	19,428,025	2,290,150	1,072,670
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1835			1,217,480	

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

Douanes et Sels.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1835.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1835.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Droits de douanes	à l'importation	102,512,926 05	101,398,966 70	(a) 1,113,959 35	"	(a) L'augmentation des droits d'entrée porte principalement sur les cotons filés et sur certaines matières premières telles que les laines, les cotons en laine, les fontes et les nitrates. La cause en est, pour les cotons filés, dans une moindre importation en 1834, la prohibition d'entrée n'ayant été levée qu'à dater du 1er septembre de cette année; et pour les matières premières, dans l'accroissement du travail de nos fabriques et de nos usines, où elles sont employées.
	à l'exportation	1,155,104 77	1,087,341 96	(b) 67,762 81	"	
	au transit	50,356 69	44,807 46	(c) 5,549 23	"	
	à la réexportation des entrepôts	78,106 54	63,855 74	(d) 14,250 80	"	
	à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	789 69	582 64	207 05	"	
	à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	52,035 10	57,007 53	"	4,972 43	
	à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	16,455 63	13,480 00	2,975 63	"	(b) L'augmentation des droits de sortie porte spécialement sur les soies teintes et les bourres de soie, dont l'exportation n'a été permise que dans les derniers mois de 1834, et sur les fruits, les bouteilles pleines, les tissus de soie et les papiers, en raison des envois considérables faits aux États-Unis pendant l'année 1835.
Droits de navigation.	Francisation des navires	6,076 56	4,853 47	(e) 1,223 09	"	
	Transfert de propriété des navires	3,995 77	4,166 48	"	170 71	(c) L'augmentation que l'on remarque depuis plusieurs années sur le droit de transit prouve l'avantage que trouve le commerce à employer la voie de terre pour le transport des marchandises prohibées.
	Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,626,460 33	1,540,311 91	(e) 86,148 42	"	
	Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	289,128 39	270,858 63	(f) 18,269 76	"	
	Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	114,556 30	113,978 70	577 60	"	
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	9,618 40	9,396 20	222 20	"	(d) Cette augmentation provient d'un plus grand mouvement dans les entrepôts, et compense la diminution des mêmes droits en 1834.
	Expédition pour entrée et sortie des navires	92,998 95	89,987 15	(g) 3,011 80	"	
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	216,786 40	208,337 70	(g) 8,448 70	"	(e) L'augmentation sur le droit de francisation résulte de l'extension que prend tous les jours notre marine marchande, ce qui peut expliquer aussi l'augmentation de 86,148 francs 42 centimes sur les droits de tonnage.
	Taxes locales. — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	7,475 07	"	7,475 07	"	
	Taxes locales. — pour subvenir aux travaux d'achèvement du port du Havre	438,932 98	415,790 05	(f) 23,142 93	"	
	Taxes locales. — d'amélioration du port de Boulogne	26,864 18	21,610 08	(f) 5,254 10	"	
	Taxes locales. — du bassin de la Sèvre-Niortaise	155 71	196 43	"	40 72	(f) L'augmentation du droit spécial sur les navires américains et mexicains, et celle sur les taxes locales perçues au Havre, à Boulogne et à Bordeaux, résultent principalement du grand nombre de navires des États-Unis arrivés dans nos ports en 1835, lors de la reprise de nos relations commerciales, qui avaient été momentanément suspendues par suite de la question relative à l'indemnité des 25 millions réclamés par cette puissance.
	Taxes locales. — du port de Bordeaux	94,220 38	85,393 33	(f) 8,827 05	"	
	Droits d'entrée et de séjour des navires dans les bassins à flot du Havre	13,540 86	10,627 34	2,913 52	"	
Droits et produits accessoires.	Timbre des expéditions	351,727 20	339,405 15	h 12,322 05	"	
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	449 90	574 88	"	124 98	(g) Ces augmentations dans les droits accessoires de navigation sont une conséquence de l'accroissement dans la perception du droit de tonnage.
	Droits de magasinage et de dépôt	10,371 26	12,538 12	"	2,166 86	
	Décime revenant au Trésor sur les amendes, doubles droits et transactions	32,107 21	29,187 20	2,920 01	"	
	Moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres	2,662 85	869 26	1,793 59	"	(h) On doit attribuer cette augmentation au progrès du mouvement commercial qui a donné lieu de délivrer un plus grand nombre d'expéditions de douanes.
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832	162,491 69	153,208 35	i) 9,283 34	"	
	Indemnités reçues des fabricants de soudes pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	49,500 00	48,000 00	1,500 00	"	
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	797 78	952 68	"	154 90	(i) Les subventions fournies par les communes ont été plus élevées par suite de l'accroissement dans les frais d'exercice de quelques entrepôts.
	Recettes accidentelles	15,598 22	77,679 85	"	62,081 63	
		107,432,290 86	106,103,964 99	1,398,038 10	69,712 23	(j) L'augmentation est le résultat des approvisionnements plus considérables faits en 1835, et compense la diminution qui a eu lieu en 1834 par la difficulté qu'offraient les basses eaux pour effectuer les transports dans l'intérieur : ainsi le produit de la taxe des sels de 1835 se trouve élevé au taux habituel et en rapport avec la consommation moyenne de chaque année.
Taxe de consommation des sels		54,759,422 16	53,515,559 82	(j) 1,243,862 34	"	
		162,191,713 02	159,619,524 81	2,641,900 44	69,712 23	*Nota.* Les différences en plus ou en moins qui ne sont pas expliquées avaient trop peu d'importance pour qu'il y ait eu lieu d'en rechercher les causes, la plupart accidentelles.
				En plus 2,572,188f 21c		

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

Boissons, diverses taxes indirectes, Tabacs et Poudres.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1835.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1835.
BOISSONS.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels	5,872,620f 65c	5,575,174f 79	(a) 297,445f 90c	"	(a) Plus d'aisance répandue dans le pays et action de la surveillance.
—— de 15 centimes par expédition	631,523 25	649,160 85	"	(b) 17,637f 60c	(b) La récolte des vins et des cidres a été plus faible en 1834 qu'en 1835 d'un 1/3 environ.
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc	36,193,146 80	36,192,335 88	(c) 810 92	"	(c) L'augmentation assez forte sur les vins a été compensée par une diminution sur l'alcool.
—— de remplacement aux entrées de Paris	10,331,556 39	9,764,975 67	(d) 566,580 72	"	(d) L'accroissement de la population et le bien-être des classes ouvrières a fait augmenter la consommation dans Paris.
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, liqueurs et taxe unique aux entrées	16,680,933 63	16,194,056 87	(e) 486,876 76	"	(e) Même motif que pour le droit de remplacement perçu aux entrées de Paris.
—— de fabrication des bières	7,638,504 86	7,671,182 04	"	(f) 32,677 18	(f) Les quantités de vin soumises au droit de détail en 1835 ayant dépassé de 97,000 hectolitres celles de 1834, la consommation des bières a été moins forte.
DROITS DIVERS.					
Licences accordées aux distillateurs, bouilleurs, brasseurs, etc	3,040,605 83	2,935,995 80	(g) 104,610 03	"	(g) L'extension de la vente des boissons a fait ouvrir de nouveaux établissements.
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport	6,148,760 22	5,818,176 70	(h) 330,583 52	"	(h) Activité du commerce et de l'industrie; ouverture de plusieurs voies de communication.
Cartes	571,437 31	540,296 28	(i) 31,141 03	"	(i) Les produits sur les cartes suivent les progrès de la fabrication.
Sels. (*Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.*)	7,356,689 09	7,562,449 55	"	(j) 205,760 50	(j) Suppression de la saline de Gouhenans (Haute-Saône).
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	1,603,599 56	1,586,226 81	(k) 17,372 71	"	(k) L'aisance et le goût du luxe accroissent depuis longtemps les recettes du droit de garantie.
Navigation sur les rivières et canaux	4,913,334 07	4,546,120 95	(l) 367,213 12	"	(l) Les produits de la navigation s'élèvent en raison du développement des relations commerciales.
Péages sur les ponts	392,140 51	404,127 76	"	(m) 11,987 25	(m) La rupture du pont de Pinsaguel (Haute-Garonne), en mai 1835, justifie cette diminution.
Timbres des expéditions et quittances délivrées	2,702,887 50	2,669,328 60	(n) 33,558 90	"	(n) L'accroissement des recettes en général entraîne une plus grande délivrance de timbres.
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,072,162 02	1,111,662 94	"	(o) 39,500 92	(o) Établissement de nouveaux ponts suspendus; suppression des bacs et passages d'eau sur les mêmes points.
Dixième du produit des octrois	5,569,074 08	5,208,345 55	(p) 360,728 53	"	(p) Accroissement général des consommations.
Amendes de la régie. (*Portion du Trésor.*)	279,339 49	228,829 35	(q) 50,510 14	"	(q) Ce résultat est dû à une surveillance plus active et mieux dirigée.
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	962,630 49	1,164,571 73	"	(r) 201,941 23	(r) Réduction sur frais de casernement indûment constatés dans les années précédentes.
Recettes extraordinaires	115,654 18	113,759 87	(s) 1,894 31	"	(s) Le caractère d'éventualité de cette perception n'exige pas d'explication.
RECOUVREMENTS D'AVANCES.					
Sur les communes.. Abonnement pour traitement des employés des octrois	453,643 60	422,925 15	(t) 30,718 45	"	(t u v) Ces excédants sont la suite de l'augmentation du produit des octrois.
Sur les communes.. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	248,447 67	232,091 57	(u) 16,356 10	"	
Sur les communes.. ——— pour frais d'impressions	106,282 81	95,937 73	(v) 10,345 08	"	
Sur les fabricants de cartes	145,058 55	142,144 23	(x) 2,914 32	"	(x) La fabrication des cartes ayant été plus active, les livraisons faites aux cartiers ont dû être plus considérables.
Sur les employés, pour prix d'instruments	22,661 80	13,106 20	(y) 9,555 60	"	(y) Excédant provenant du remboursement du prix des échelles métriques apposées sur les bateaux.
Sur les cultivateurs de tabacs	115,324 46	138,972 59	"	(z) 23,648 13	(z) Les livraisons des planteurs dans les magasins de la régie ont été moins considérables.
TABACS ET POUDRES.					
Produit de la vente des tabacs	74,435,053 65	72,644,522 00	(aa) 790,531 65	"	(aa) Le goût du tabac à fumer prend beaucoup d'extension et la répression de la fraude est plus active.
Produit de la vente des poudres	4,615,012 47	4,557,002 92	(bb) 58,009 55	"	(bb) L'élévation du prix des poudres de chasse depuis 1835 a accru ce produit.
	192,218,084 94	188,183,480 41	4,567,757 34	533,152 81	
			En plus..... 4,034,604 53		
RÉCAPITULATION SUIVANT LES DIVISIONS DU BUDGET.					
Boissons et droit de fabrication des bières	77,348,285 58	76,046,886 06	1,301,399 52	"	
Diverses taxes et recouvrement d'avances	35,819,733 24	34,935,069 43	884,663 81	"	
Produit de la vente des tabacs	74,435,053 65	72,644,522 00	1,790,531 65	"	
Produit de la vente des poudres	4,615,012 47	4,557,002 92	58,009 55	"	
	192,218,084 94	188,183,480 41	4,034,604 53	"	

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

Produits des Postes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1835.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en moins.	EXPLICATION SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1835.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	32,173,786 27	31,295,773 49	878,012 82	"	Accroissement des relations commerciales et du service journalier dans les communes rurales. La taxe des journaux et imprimés a baissé de 1,855 fr.
——— (Service rural.)	1,735,290 33	1,605,315 94	129,974 39	"	Nouvelle augmentation du nombre des communes dans lesquelles le service rural s'est établi; ce nombre est aujourd'hui porté à 14,000.
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	790,462 75	821,479 05	"	31,016 30	Effet de la suppression du 4e bataillon et des congés illimités donnés à une partie de l'armée.
Produit des places dans les malles-postes	1,643,810 44	1,751,090 86	"	107,280 42	Concurrence avec les voitures publiques qui parcourent les mêmes lignes que les malles-postes et qui ont diminué le prix des places.
——— dans les paquebots	87,722 50	56,553 38	31,169 12	"	Résultat du traité fait avec l'office britannique, et d'après lequel les paquebots des deux offices ne se font plus concurrence au rabais du prix de passage.
Produit des offices étrangers	648,735 70	630,240 79	18,494 91	"	Cette augmentation frappe sur tous les offices, à l'exception de ceux d'Angleterre, de Belgique et de Prusse.
Recettes extraordinaires	26,347 80	27,501 21	"	1,153 41	Diminution portant sur les amendes pour contraventions aux règlements sur le transport des lettres, et qui paraît provenir des soins donnés à leur répression.
	37,106,155 79	36,187,954 68	1,057,651 24	139,450 13	
			En plus....918,201 11		

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

Produits sur la Loterie.

COMPARAISON PAR ROUE.

DÉSIGNATION DES ROUES.	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCES EN 1835. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES EN 1835. DIMINUTION.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Paris	2,385,371 35	2,409,466 55	"	24,095 20
Lille	1,932,744 65	655,225 45	1,277,519 20	"
Strasbourg	965,091 30	1,020,081 15	"	54,989 85
Lyon	1,298,854 25	803,494 05	495,360 20	"
Bordeaux	1,182,863 51	695,523 10	487,340 41	"
	7,764,925 06	5,583,790 30	2,260,219 81	79,085 05
En plus à l'exercice 1835			2,181,134 76	

COMPARAISON PAR DÉPARTEMENT.

DÉPARTEMENTS.	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1834. BÉNÉFICE.	EXERCICE 1834. PERTE.	DIFFÉRENCES EN 1835. AUGMENTATION	DIFFÉRENCES EN 1835. DIMINUTION.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	5,199 95	27,538 60	"	"	22,338 65
Aisne	17,426 05	22,847 20	"	"	5,421 15
Ardennes	14,906 35	15,698 90	"	"	792 55
Aube	13,365 80	18,297 70	"	"	4,931 90
Bouches-du-Rhône	464,037 20	496,510 40	"	"	32,473 20
Calvados	71,914 10	41,000 25	"	30,913 85	"
Charente-Inférieure	27,579 35	34,569 40	"	"	6,990 05
Cher	12,276 55	13,370 80	"	"	1,094 25
Côte-d'Or	40,341 00	14,949 20	"	25,391 80	"
Doubs	57,673 00	33,688 95	"	23,984 05	"
Eure	5,708 90	11,002 50	"	"	5,293 60
Finistère	15,694 30	27,617 05	"	"	11,922 75
Gard	27,986 85	38,658 50	"	"	10,671 65
Garonne (Haute)	100,662 35	86,317 20	"	14,345 15	"
Gironde	529,697 20	539,683 85	"	"	9,986 65
Hérault	91,127 80	60,864 90	"	30,262 90	"
Ille-et-Vilaine	51,173 50	12,356 80	"	38,816 70	"
Indre-et-Loire	40,248 90	5,625 40	"	34,623 50	"
Isère	99,427 10	119,790 90	"	"	20,363 80
Jura	9,628 55	"	14,187 30	23,815 85	"
Loire	31,477 80	35,956 00	"	"	4,478 20
Loire-Inférieure	109,598 85	89,843 20	"	19,755 65	"
Loiret	45,034 10	38,432 10	"	6,602 00	"
Maine-et-Loire	33,576 00	27,685 65	"	5,890 35	"
Manche	17,088 90	19,381 45	"	"	2,292 55
Marne	124,376 55	61,543 55	"	62,833 00	"
Meurthe	30,594 70	43,524 05	"	"	12,929 35
	2,087,821 70	1,936,754 50	14,187 30	317,234 80	151,980 30

DÉPARTEMENTS.	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1834. BÉNÉFICE.	EXERCICE 1834. PERTE.	DIFFÉRENCES EN 1835. AUGMENTATION	DIFFÉRENCES EN 1835. DIMINUTION.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	2,087,821 70	1,936,754 50	14,187 30	317,234 80	151,980 30
Morbihan	6,307 15	"	12,761 25	19,068 40	"
Moselle	38,399 55	15,059 45	"	23,340 10	"
Nord	163,156 60	75,788 25	"	87,368 35	"
Oise	8,586 70	15,477 65	"	"	6,890 95
Orne	2,845 10	4,022 15	"	"	1,177 05
Pas-de-Calais	215,184 65	107,951 65	"	107,233 00	"
Puy-de-Dôme	34,863 75	25,931 90	"	8,931 85	"
Pyrénées (Basses)	48,296 45	65,080 00	"	"	16,783 55
Pyrénées (Hautes)	2,591 40	4,367 05	"	"	1,775 65
Pyrénées-Orientales	20,084 70	20,976 15	"	"	891 45
Rhin (Bas)	120,298 25	89,553 60	"	30,744 65	"
Rhin (Haut)	110,160 05	121,962 70	"	"	11,795 65
Rhône	545,451 18	506,929 70	"	38,521 48	"
Saône-et-Loire	4,590 90	17,562 60	"	"	12,971 70
Sarthe	10,915 40	7,667 30	"	3,248 10	"
Seine	3,839,105 93	2,190,409 85	"	1,648,696 08	"
Seine-Inférieure	109,167 40	137,546 40	"	"	28,379 00
Seine-et-Marne	12,306 70	14,546 20	"	"	2,239 50
Seine-et-Oise	209,134 60	102,116 00	"	107,018 60	"
Somme	79,315 10	72,873 80	"	6,441 30	"
Var	42,447 55	45,179 90	"	"	2,732 35
Vaucluse	28,914 50	10,463 05	"	18,451 45	"
Vienne	24,972 75	22,519 00	"	2,453 75	"
Totaux	7,764,925 06	5,610,738 85	26,948 55	2,418,751 91	237,617 15
		5,583,790 30		En plus.....2,181,134 76	

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

Salines et Mines de sel de l'Est.

DESIGNATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES.	RECETTES ET DÉPENSES effectuées SUR LES EXERCICES 1835.	1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
RECETTE.				
Vente de sel fossile. — en blocs, pour la saturation	76,179 50	60,216 00	15,963 50	"
Vente de sel fossile. — égrugé... à l'intérieur	23,719 40	27,418 15	"	3,698 7.
Vente de sel fossile. — égrugé... à l'étranger	10,313 73	7,722 54	2,591 19	"
Vente de sel fossile. — Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs, etc.)	14,444 35	13,941 31	503 04	"
Vente de sel fossile. — Augmentation sur les valeurs mobilières	"	2,457 16	"	2,457 16
Vente de sel raffiné — à l'intérieur	2,526,221 80	2,243,409 40	282,812 40	"
Vente de sel raffiné — à l'étranger	1,068,350 76	1,086,573 08	"	18,222 32
Vente de sel raffiné — Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs, etc.)	82,859 72	78,129 32	4,730 40	"
Recettes diverses	13,771 51	14,096 46	"	324 95
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques	1,644,474 55	1,471,166 21	173,308 34	"
Recettes provenant de la fabrique d'acide sulfurique	788,231 07	"	788,231 07	"
Commissions et intérêts reçus de divers	164,172 99	169,518 65	"	5,345 66
Remise de $\frac{3}{4}$ p. 0/0 du droit sur le sel bonifiée à la comp. par les contrib. indir.	42,947 44	38,164 18	4,783 26	"
Bénéfice brut sur le sel de mer	14,184 82	18,072 14	"	3,887 32
Total de la recette	6,469,871 64	5,230,884 60	1,272,923 20	33,936 16
En plus à l'exercice 1835			1,238,987 04	
DÉPENSE.				
Frais généraux. — Prix du bail de la compagnie	1,200,000 00	1,200,000 00	"	"
Frais généraux. — Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0	400,000 00	400,000 00	"	"
Frais généraux. — Dépenses administratives	160,828 29	157,328 97	3,499 32	"
Frais généraux. — Subvention à l'entretien des routes (Meurthe et Moselle)	55,470 00	52,747 84	2,722 16	"
Frais généraux. — Loyers, contributions et frais de garde des salines particul.	67,191 75	67,364 42	"	172 67
Frais d'exploitation. — Dépenses relatives au sel fossile	93,397 52	87,116 20	6,281 32	"
Frais d'exploitation. — ——— raffiné	1,512,368 93	1,373,816 26	138,552 67	"
Frais d'exploitation. — ——— diverses	1,796 84	40,733 23	"	38,936 39
Frais d'exploitation. — ——— de la fabrique de produits chimiques	1,432,738 72	1,222,775 45	209,963 27	"
Frais d'exploitation. — ——— de la fabrique d'acide sulfurique	937,121 29	"	937,121 29	"
Frais d'exploitation. — Commissions et intérêts payés à divers	85,018 35	73,178 87	11,839 48	"
Remise allouée, à l'agent de la compagnie, sur le sel de mer	20 00	1,571 40	"	1,551 40
Prélèvement autorisé par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830	100,000 00	100,000 00	"	"
Diminution sur les valeurs mobilières du sel raffiné	40,291 39	67,545 71	"	27,254 32
Total de la dépense	6,086,243 08	4,844,178 35	1,309,979 51	67,914 78
Répartition du bénéfice de l'exploitation... Trésor public	262,721 42	265,029 89	"	2,308 27
Répartition du bénéfice de l'exploitation... Actionnaires	120,907 14	121,676 56	"	769 42
	6,469,871 64	5,230,884 60	1,309,979 51	70,992 47
En plus à l'exercice 1835			1,238,987 04	
RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.				
Prix fixe du bail	1,200,000 00	1,200,000 00	"	"
Part dans le bénéfice de l'exploitation	262,721 42	265,029 69	"	2,308 27
	1,462,721 42	1,465,029 69	"	2,308 27

Bénéfice sur la fabrication des Monnaies et des Médailles.

MONNAIES.	RECETTES ET DÉPENSES effectuées SUR LES EXERCICES 1835.	1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	en moins.
RECETTES BRUTES.				
Retenues sur les matières apportées aux changes	857,678f 81c	3,824,976f 25	"	2,967,297f 44c
Droit d'essais	36 20	77 80	"	41 60
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	7,258 31	47,036 54	"	39,778 23
Prime pour l'affinage des anciennes espèces	1,392 66	1,090,278 81	"	1,088,886 15
Recettes extraordinaires	"	226 98	"	226 98
Total des recettes brutes	866,365 98	4,962,596 38	"	4,096,230 40
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.				
Déchets alloués aux directeurs	207,157 46	1,300,789 07	"	1,093,631 61
Frais de fabrication payés aux directeurs	646,476 38	2,505,210 40	"	1,858,734 02
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	53,577 19	"	53,577 19
Total des prélèvements	(a) 853,633 84	3,859,576 66	"	3,005,942 82
RÉSULTAT.				
Recettes brutes	866,365 98	4,962,596 38	"	4,096,230 40
Prélèvements sur les recettes brutes	853,633 84	3,859,576 66	"	3,005,942 82
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	(a) 12,732 14	1,103,019 72	"	1,090,287 58
MÉDAILLES.				
Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ord. du 24 mars 1832, etc.	272,275 74	331,848 62	"	59,572 88
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues	245,619 86	298,881 38	"	53,261 52
Bénéfice sur la fabrication des médailles	26,655 88	32,967 24	"	6,311 36
RÉCAPITULATION.				
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	12,732 14	1,103,019 72	"	1,090,287 58
Bénéfice sur la fabrication des médailles	26,655 88	32,967 24	"	6,311 36
Total	(a) 39,388 02	1,135,986 96	"	1,096,598 94
En moins à l'exercice 1835			(a) 1,096,598 94	

(a) Les tolérances en fort au lieu d'être prélevées en 1835 sur les recettes brutes, comme en 1834, ont été portées en dépense à un chapitre spécial du ministère des finances (voir page 218). Elles s'élevaient à 29,844 fr. 19 cent. et il en résulte qu'en 1835 la fabrication des monnaies, au lieu d'avoir procuré un bénéfice de 12,732 fr. 14 cent. comme on l'annonce dans le présent tableau, a réellement occasionné au trésor une perte de 17,112 fr. 05 cent. Les règles de la comptabilité des budgets ne permettaient pas de classer ces résultats différemment.

Suite de l'ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

Produits divers.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1835.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en moins.
PRODUITS DE REVENUS PUBLICS.				
Produit des mines	239,354f 74	233,863f 84	5,490f 90	//
Droits de la vérification des poids et mesures	984,036 19	943,838 34	40,197 85	//
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	400,000 00	468,797 29	//	68,797f 29
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	471,718 30	613,074 58	//	141,356 28
Produit du visa des passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères	52,238 00	53,998 00	//	1,760 00
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,310,613 76	2,933,612 44	//	622,998 68
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires	331,071 76	//	331,071 76	//
Versement du solde au 31 décembre 1833, du produit de la taxe des brevets d'invention	//	440,946 50	//	440,946 50
Produit de la taxe des brevets d'invention	332,504 00	265,816 00	66,688 00	//
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre	1,370,336 07	1,375,268 75	//	4,932 68
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,823 00	1,757 00	66 00	//
Obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	116,836 39	144,913 91	//	28,077 52
Dixième du produit net de l'octroi en Corse	9,412 06	9,468 93	//	56 87
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	4,673 91	35,330 43	//	30,656 52
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	26,884 78	6,575 00	20,309 78	//
Produits spéciaux qui avaient été affectés à des constructions dans divers ministères	124,989 06	313,842 88	//	188,853 82
Produit de la vente des terrains et édifices de la ville du Havre	68,594 94	213,639 85	//	145,044 91
Produit de réalisation d'annuités provenant de l'ancienne caisse du scean des titres	//	2,256 50	//	2,256 50
Recettes de débets de comptables et autres compris ou non compris dans l'actif de l'administration des finances	181,915 97	239,653 67	//	58,437 70
Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'État	286,931 26	434,928 68	//	147,997 42
——— sur avances à diverses villes	//	1,692 37	//	1,692 37
Produit de rétrocession de terrains acquis par l'État pour travaux d'utilité publique	37 00	//	37 00	//
	7,313,271 19	8,733,274 96	403,861 29	1,883,865 06
			1,420,003 77	
PRODUITS PROVENANT DES MINISTÈRES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	1,287,439 40	2,015,071 44	//	727,632 04
Produit de vente d'objets provenant de canaux soumissionnés et reversements de fonds résultant de ce service	94,352 76	141,583 40	//	47,230 64
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	31,255 88	51,294 89	//	20,039 01
Prix de vente de chevaux de réforme	2,765 50	2,356 80	408 70	//
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	1,236 03	5,789 26	//	4,553 23
Produit de la vente des cartes du dépôt de la guerre	32,607 60	18,488 80	13,518 80	//
——— de la marine	24,294 91	13,293 98	11,000 93	//
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	305,906 98	132,749 14	173,157 84	//
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	3,751 56	4,513 99	//	762 43
Remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires	63,143 24	71,999 80	//	8,856 56
Produit de vacances d'emplois	//	1,104 88	//	1,104 88
Remplacement de moins-value de mobilier	9,538 42	17,655 18	//	8,116 75
Indemnités de remplacement de militaires	83,441 00	132,199 00	//	48,758 00
Produit de compensation de valeurs données en payement de dépenses publiques	448,871 26	731,580 71	//	282,709 45
Intérêts en faveur du Trésor, résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	787 64	3,398 14	//	2,610 50
	2,388,792 28	3,343,079 41	198,086 36	1,152,373 49
			954,287 13	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1835.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en moins.
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.				
Intérêts de la créance sur l'Espagne	2,072,671f 00	2,129,214 00	//	56,543 00
Produit de la rente de l'Inde	1,000,000 00	1,000,000 00	//	//
Produits et revenus locaux d'Alger	1,607,499 18	2,038,340 87	//	430,841 69
Recouvrements sur prêts au commerce. (Loi du 17 octobre 1830)	2,501,404 42	2,144,327 82	357,076 60	//
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	1,296,416 64	5,000,000 00	//	3,703,583 36
Recouvrement sur l'avance faite en 1830 aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	1,900,000 00	//	1,900,000 00	//
Recouvrement d'avances faites en 1830 au Gouvernement grec	333,333 33	//	333,333 33	//
Recouvrement d'avances faites à diverses villes	17,842 72	7,566 67	10,276 05	//
Versements effectués par l'imprimerie royale pour reliquat de ses comptes administratifs	8,094 64	57,392 65	//	49,298 01
Versement par la caisse des dépôts du solde de l'ancienne caisse de vétérance de la liste civile	111,315 92	//	111,315 92	//
Versement par la caisse des dépôts du solde des fonds de retraites des hommes d'équipage de la maison du Roi	13,446 66	//	13,446 66	//
	10,862,024 51	12,376,842 01	2,725,448 56	4,240,266 06
			1,514,817 50	
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.				
Retenues sur traitements et pensions	19,605 47	78,801 70	//	59,196 23
Fonds de non-valeurs restés sans emplois	18,981 39	63,448 15	//	44,466 76
Capital des inscriptions de rentes créées pour le service de l'arriéré	//	12,432 90	//	12,432 90
Intérêts de capitaux appartenant à l'État	2,105 00	2,053 50	51 50	//
Recettes à différents titres	29,892 59	45,141 41	//	15,248 82
Recettes sur les exercices clos	56,757 28	9,102 51	47,654 77	//
Bénéfices sur ventes de rentes appartenant à l'État	//	4,924 72	//	4,924 72
Réintégration au Trésor pour vol commis en 1817 à la monnaie royale des médailles	9,659 65	//	9,659 65	//
Reversement au Trésor de la contribution foncière de la saline supprimée de Moyenvic	//	29,478 93	//	29,478 93
	137,001 38	245,383 82	57,365 92	165,748 36
			108,382 44	
AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.				
Amendes de police simple et de police correctionnelle	942,814 46	830,164 70	112,649 76	//
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les douanes	1,411,921 96	1,553,242 22	//	141,320 26
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes	1,021,742 65	847,617 95	174,124 70	//
	3,376,479 07	3,231,024 87	286,774 46	141,320 26
			145,454 20	
RÉCAPITULATION.				
Produits de divers revenus publics	7,313,271 19	8,733,274 96	//	1,420,003 77
Produits divers provenant des ministères	2,388,792 28	3,343,079 41	//	954,287 13
Produits extraordinaires	10,862,024 51	12,376,842 01	//	1,514,817 50
Recettes de diverses origines	137,001 38	245,383 82	//	108,382 44
Amendes et confiscations attribuées à divers	3,376,479 07	3,231,024 87	145,454 20	//
	24,077,568 43	27,929,605 07	145,454 20	3,997,490 84
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir page 765)	39,388 02	1,135,986 96	//	1,096,598 94
	24,116,956 45	29,065,592 03	145,454 20	5,094,089 78
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1835			4,948,635 58	

RÉCAPITULATION

DE L'ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DES EXERCICES 1835 et 1834.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		DIFFERENCES À L'EXERCICE 1835,	
	1835.	1834.	en plus.	en moins.
Contributions directes	365,680,614 79	363,417,990 48	2,262,624 31	"
Enregistrement, timbre et domaines	199,978,527 17	196,944,745 21	3,033,781 96	"
Coupes de bois	24,231,124 81	22,853,755 57	1,377,369 24	"
Douanes et sels	162,191,713 02	159,619,524 81	2,572,188 21	"
Boissons, diverses taxes indirectes, tabacs et poudres	192,218,084 94	188,183,480 41	4,034,604 53	"
Produits des postes	37,106,155 79	36,187,954 68	918,201 11	"
Bénéfice sur la loterie	7,764,925 06	5,583,790 30	2,181,134 76	"
Produit de la ferme des jeux	5,500,000 00	5,500,000 00	"	"
Produits universitaires	"	3,517,311 01	3,517,311 01	"
Salines et mines de sel de l'Est	1,462,721 42	1,465,029 69	"	2,308 27
Produits divers. — Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	39,388 02	1,135,986 96	"	1,096,598 94
Produits divers. — Produits de divers revenus publics	7,313,271 19	8,733,374 96	"	1,420,003 77
Produits divers. — Produits divers provenant des ministères	2,388,792 28	3,343,079 41	"	954,287 13
Produits divers. — Produits extraordinaires	10,862,024 51	12,376,842 01	"	1,514,817 50
Produits divers. — Recettes de diverses origines	137,001 38	245,383 82	"	108,382 44
Produits divers. — Amendes et confiscations attribuées à divers	3,376,479 07	3,231,024 87	145,454 20	"
	1,023,768,134 46	1,008,821,863 18	20,042,669 33	5,096,398 05
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1835			14,946,271 28	

ETAT COMPARATIF DES DÉPENSES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

Nota. Voir l'explication des différences aux Comptes rendus par les Ministres, pour l'Exercice 1835.

La nomenclature des dépenses de l'exercice 1834 a été établie d'après celle que la loi de finances de 1835 a réglée, en ayant égard aux changements qu'ont éprouvés les attributions de plusieurs départements ministériels.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES SUR LES EXERCICES		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835,	
	1835.	1834.	en plus.	en moins.
DETTE PUBLIQUE.				
Rentes 5 p. 0/0	146,823,467f 87c	146,819,110f 90c	4,356f 97c	//
—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	//	//
—— 4 p. 0/0	4,995,884 50	3,120,948 00	1,874,936 50	//
—— 3 p. 0/0	34,898,874 50	35,156,362 75	//	257,488f 25c
Intérêts des obligations de l'emprunt national	432,847 50	566,995 00	//	134,147 50
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	//	//
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,868,823 05	9,861,923 17	6,899 88	//
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,070,243 30	9,567,090 74	//	496,847 44
—— de la dette flottante	10,594,229 49	13,793,241 80	//	3,199,012 31
—— viagère	4,690,626 93	5,189,367 57	//	498,740 64
Pensions de la pairie	1,135,833 31	1,207,555 52	//	71,722 21
—— civiles	1,539,969 77	1,600,268 74	//	60,298 97
—— à titre de récompenses nationales	613,424 35	625,618 79	//	12,194 44
—— aux vainqueurs de la Bastille	20,602 76	22,324 29	//	1,721 53
—— militaires	45,491,323 31	44,783,062 07	708,261 24	//
—— ecclésiastiques	3,095,426 57	3,629,392 20	//	533,965 63
—— de donataires	1,436,013 18	1,447,986 95	//	11,973 77
Subvention aux fonds de retraite des ministères	6,241,153 82	3,272,343 24	2,968,810 58	//
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	449,324 00	399,900 00	49,424 00	//
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	//	600,000 00	//
	327,641,131 21	326,706,554 73	6,212,689 17	5,278,112 69
Rappels d'arrérages de rentes viagères des exercices clos	71,880 22	92,158 04	//	20,277 82
—— de pensions des exercices clos	171,229 30	312,778 79	//	141,549 49
	327,884,240 73	327,111,491 56	6,212,689 17	5,439,940 00
			772,749 17	
DOTATIONS.				
Liste civile	13,000,000 00	13,000,000 00	//	//
Chambre des Pairs	720,000 00	608,000 00	112,000 00	//
Chambre des Députés	832,238 10	612,000 00	220,238 10	//
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation)	2,671,000 00	2,935,000 00	//	264,000 00
Dettes de l'ancienne liste civile	//	2,500,000 00	//	2,500,000 00
	17,223,238 10	19,655,000 00	332,238 10	2,764,000 00
			2,431,761 90	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.				
Dépenses de la justice. — Administration centrale. (Personnel)	417,800 00	417,800 00	//	//
—— (Matériel)	106,403 65	118,813 38	//	12,409 73
Conseil d'état. (Personnel)	428,097 19	417,849 99	10,247 20	//
—— (Matériel)	10,998 26	10,995 50	2 76	//
Cour de cassation	795,591 56	787,366 66	8,224 90	//
Cours royales	4,236,118 73	4,247,903 50	//	11,784 77
Cours d'assises	152,000 00	153,200 00	//	1,200 00
Tribunaux de première instance	5,532,132 31	5,529,541 76	2,590 55	//
Tribunaux de commerce	178,291 16	178,277 82	13 34	//
Tribunaux de police	62,398 20	62,396 87	1 33	//
Justices de paix	3,092,090 79	3,093,507 39	//	1,416 60
Frais de justice criminelle	4,006,176 59	3,608,022 19	398,154 40	//
Pensions. (Fonds de subvention à la caisse des retraites.)	200,000 00	200,000 00	//	//
Dépenses diverses, secours temporaires, etc	44,751 94	44,808 16	//	56 22
Dépenses des exercices clos	263 30	762 42	//	499 12
	19,263,113 68	18,871,245 64	419,234 48	27,366 44
			391,868 04	

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES SUR LES EXERCICES 1835.	1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	en moins.
Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.				
Dépenses des cultes. — Personnel des bureaux des cultes	144,999f 97c	108,999f 97c	36,000 00	"
Pensions et indemnités tempor. à des employés supprimés.	16,089 00	12,436 19	3,652 81	"
Matériel des bureaux	29,248 20	24,562 12	4,686 08	"
Culte catholique. — Traitements et dépenses concernant les archevêques et évêques	955,928 31	950,958 98	4,969 33	"
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	27,361,749 50	27,135,882 40	225,867 10	"
Chapitre royal de Saint-Denis	96,278 54	98,622 92	"	2,344 38
Bourses des séminaires	979,135 48	991,792 27	"	12,656 79
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,044,031 28	1,079,016 59	"	34,985 31
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	443,677 52	441,585 38	2,092 14	"
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,590,203 57	1,599,394 12	"	9,190 55
Secours pour les établiss^ts ecclésiastiques	861,977 50	860,849 35	1,128 15	"
Cultes non catholiques — Dépenses du personnel des cultes protestants	749,763 15	743,877 18	5,885 97	"
——— du matériel des cultes protestants.	100,000 00	54,900 00	45,100 00	"
——— du culte israélite	79,995 27	79,632 17	363 10	"
Dépenses des exercices clos	68,695 12	115,051 30	"	46,356 18
——— des exercices périmés, non frappées de déchéance.	36,155 10	"	36,155 10	"
	34,557,927 51	34,297,560 94	365,899 78	105,533 21
			260,366 57	
RÉCAPITULATION.				
Dépenses de la justice	19,263,113 68	18,871,245 64	391,868 04	"
Dépenses des cultes	34,557,927 51	34,297,560 94	260,366 57	"
	53,821,041 19	53,168,806 58	652,234 61	"
			652,234 61	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.				
Administration centrale. (Personnel)	530,888 95	528,502 20	2,386 75	"
——— (Matériel)	168,894 13	248,996 37	"	80,102 24
Traitements des agents politiques et consulaires	3,784,131 83	4,084,807 77	"	300,675 94
——— en inactivité	75,668 32	76,824 99	"	1,156 67
Frais d'établissement	298,379 62	134,712 96	163,666 66	"
Frais de voyages et de courriers	466,001 15	563,210 15	"	97,209 00
Frais de service	711,857 04	649,415 91	62,441 13	"
Présents diplomatiques	44,974 64	11,470 86	33,503 78	"
Indemnités et secours	49,908 08	79,572 24	"	29,664 16
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	93,784 16	99,768 04	"	5,983 88
Dépenses des exercices clos	49,167 57	26,075 96	23,091 61	"
	6,923,655 49	7,153,357 45	285,089 93	514,791 89
			229,701 96	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Administration centrale	645,909 81	43,996 75	601,913 06	"
Services généraux	495,955 95	127,886 25	368,069 70	"
Administration académique et départementale	705,719 13	18,484 33	687,234 80	"
Instruction supérieure. (Facultés.)	2,004,633 83	"	2,004,633 83	"
Instruction secondaire	1,613,619 11	1,521,969 94	91,649 17	"
Instruction primaire. (Fonds généraux.)	1,591,803 39	1,470,340 19	121,463 20	"
——— (Produits de centimes votés par les conseils généraux).	2,463,359 57	"	2,463,359 57	"
——— (Produits de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux.)	425,553 02	"	425,553 02	"
Écoles normales primaires. (Fonds spéciaux.)	306,248 00	"	306,248 00	"
Établissements scientifiques et littéraires	1,634,128 22	1,571,978 09	62,150 13	"
Souscriptions, indemnités, encouragements et secours pour les sciences et pour les lettres	483,077 67	275,885 33	207,192 34	"
Dépenses des exercices clos	1,519 79	2,472 39	"	952 60
	12,371,527 49	5,033,013 27	7,339,466 82	952 60
			7,338,514 22	

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES CONSTATÉES SUR LES EXERCICES 1835.	DÉPENSES CONSTATÉES SUR LES EXERCICES 1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en moins.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
Administration centrale.	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	699,992f 82c	836,424f 27c	"	136,431f 55c
	Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés.	99,409 04	103,909 52	"	4,500 48
	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale..	213,981 95	240,988 41	"	27,006 46
	Archives du royaume	80,323 07	79,997 01	326f 06c	"
Services généraux.	Dépenses secrètes de la police générale	2,465,500 00	2,465,500 00	"	"
	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques. (Service ordinaire.)	738,547 92	699,360 09	39,187 83	"
	Idem du matériel. (Service ordinaire)	157,203 70	123,044 77	34,158 93	"
	Établissement d'une nouvelle ramification télégraphique..	31,987 71	331,910 82	"	299,923 01
	Dépenses générales du personnel des gardes nationales..	107,160 12	102,300 12	4,860 00	"
	——— du matériel	106,812 91	54,194 44	52,618 47	"
	Récompenses nationales	21,970 00	23,850 00	"	1,880 00
	Secours aux étrangers réfugiés en France	2,796,179 11	2,935,607 79	"	139,428 68
	Secours aux condamnés politiques	298.045 49	299,508 82	4	1,4[illegible]3 33
	Secours aux victimes du mois d'avril	"	400,399 20	"	400,399 20
Bâtiments civils et monuments publics.	Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	499,968 79	462,115 63	37,853 16	"
	Construction des maisons centrales de détention	592,770 15	585,759 37	7,010 78	"
	Travaux d'intérêt général dans les départements	113,094 54	95,391 43	17[illegible]703 11	"
Beaux-arts....	Établissements des beaux-arts	402,968 03	382,756 72	26,211 31	"
	Ouvrages d'arts et décorations d'édifices publics	299,795 60	426,690 73	"	126,895 13
	Encouragements et souscriptions	325,342 27	333,991 39	"	8,649 12
	Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves....	79,780 00	79,948 32	"	168 32
Frais généraux et subventions.	Subvention aux établissements généraux de bienfaisance.	490,000 00	473,000 00	17,000 00	"
	Secours généraux aux bureaux de charité	325,649 88	325,807 46	"	157 58
	Secours aux sociétés de charité maternelle	100,000 00	100,000 00	"	"
	Subventions aux théâtres royaux	1,299,996 62	1,299,995 89	" 73	"
Dépenses départementales.	Dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures	6,974,055 04	6,978,117 71	"	4,062 67
	Dépenses du matériel des cours royales, des maisons centrales de détention	4,366,926 18	3,783,851 21	583,074 97	"
	Dépenses variables spéciales et fonds commun	24,025,353 94	23,886,736 97	138,616 97	"
	Dépenses variables imputables sur les ressources locales extraordinaires	2,244,334 39	2,825,751 26	"	581,416 87
	Dépenses facultatives d'utilité départementale	17,181,821 81	18,965,873 29	"	1,784,051 48
Dépenses extraordinaires.	Salle provisoire de la Chambre des Pairs	359,785 67	"	359,785 67	"
	Achèvement des constructions de la nouvelle salle de la Chambre des Députés	156,266 05	"	156,266 05	"
	Célébration des anniversaires des journées de juillet 1830.	191,457 36	199,949 09	"	8,491 73
	Achèvement de divers monuments	208,591 47	"	208,591 47	"
	Achèvement des bâtiments de l'Observatoire de Paris....	61,698 80	"	61,698 80	"
	Cérémonies funèbres. (Attentat du 28 juillet 1835.)	299,932 97	"	299,932 97	"
	Secours aux blessés. (*Idem.*)	24,841 45	"	24,841 45	"
	Travaux pour la continuation du procès d'avril	64,992 44	"	64,992 44	"
	Subvention pour travaux d'utilité communale	"	424,709 07	"	424,709 07
Dépenses des exercices clos		88,517 20	311,577 50	"	223,060 30
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance		3,312 74	"	3,312 74	"
		68,598,367 23	70,639,018 30	2,132,043 91	4,172,694 98
				2,040,651 07	

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES CONSTATÉES SUR LES EXERCICES 1835.	1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	en moins.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, etc.					
Administration centrale.	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	331,981f 81c	248,994f 44c	82,987f 37c	"
	Matériel et dépenses diverses des bureaux	95,979 80	71,989 12	23,990 68	"
Haras.	Haras, dépôts d'étalons et primes	1,500,000 00	1,499,735 00	265 00	"
Agriculture, commerce et manufactures.	Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	437,766 60	419,049 37	18,717 23	"
	Conservatoires des arts et métiers	379,994 01	379,972 56	21 45	"
	Brevets d'invention et encouragements aux manufactures	209,998 73	590,187 92	"	380,889 19
	Établissements sanitaires	46,755 95	49,317 12	"	2,561 17
	Encouragements aux pêches maritimes	4,074,571 69	3,005,480 23	1,069,091 46	"
	Poids et mesures	674,962 84	669,990 97	4,971 87	"
Secours et travaux.	Secours aux colons	975,302 94	983,455 27	"	8,152 33
	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, etc.	1,889,469 08	1,887,554 13	1,914 95	"
	Travaux des établissements thermaux et sanitaires	129,186 79	132,757 35	"	3,570 56
	Épidémies	507,059 42	43,771 85	463,287 57	"
Ponts et chaussées et mines.	Administration centrale	214,972 12	199,991 44	14,980 68	"
	Personnel du corps des ponts et chaussées	2,934,852 12	2,862,718 55	72,133 57	"
	——— et autres dépenses des mines	447,268 17	449,315 59	"	2,047 42
	Subvention à la caisse des retraites	322,348 75	323,569 65	"	1,220 90
	Travaux à entretenir ou à continuer (routes royales et ponts)	22,297,835 56	21,249,191 12	1,048,644 44	"
	——— (navigation intérieure)	3,569,432 41	3,739,998 58	"	170,566 17
	——— (ports maritimes, etc.)	4,101,871 17	4,194,363 49	"	92,492 32
	Travaux à entreprendre	480,000 00	628,000 00	"	148,000 00
	Travaux sur produits de droits de péage spécialisés	864,784 55	964,978 98	"	100,194 43
	Frais généraux du service des départements, secours, etc.	49,999 85	49,944 93	54 92	"
	Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	204,374 25	170,000 00	34,374 25	"
	Perfectionnement de la navigation des fleuves et rivières. (Art. 3. de la loi du 30 juin 1835.)	243,561 80	"	243,494 80	"
Dépenses des exercices clos		173,269 16	215,494 26	"	42,225 10
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance		2,198 71	"	2,198 71	"
		47,159,798 28	45,029,821 92	3,081,195 95	951,219 59
				2,129,976 36	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
Administration centrale. (Personnel.)		1,380,563 36	1,392,616 99	"	12,053 63
——— (Matériel.)		237,977 81	229,736 43	8,241 38	"
Frais généraux d'impressions		139,986 06	135,119 85	4,866 21	"
États-majors		14,750,695 63	15,367,410 49	"	616,714 86
Gendarmerie		17,592,964 72	17,277,296 79	315,667 93	"
Recrutement		452,310 02	443,834 95	8,475 07	"
Justice militaire		245,218 86	269,713 31	"	24,494 45
Solde et entretien des troupes		137,169,289 02	149,245,013 29	"	12,075,724 27
Lits militaires		5,805,582 74	6,449,420 16	"	643,837 42
Remonte générale		1,540,111 57	256,723 30	1,283,388 27	"
Harnachement		163,502 02	64,348 17	99,153 85	"
Fourrages		21,653,460 12	26,908,335 66	"	5,254,875 54
Transports généraux		1,343,961 92	1,311,554 13	552 26	"
Dépôt de la nouvelle carte de France		380,782 27	380,230 01	27,354 51	"
Matériel de l'artillerie		8,383,116 03	9,492,679 34	"	1,109,563 31
Matériel du génie		12,353,021 50	11,943,712 21	409,309 29	"
Écoles militaires		1,630,491 12	1,796,840 33	"	166,349 21
Dépenses temporaires		5,275,843 08	5,985,305 96	"	709,462 88
Invalides de la guerre		3,001,679 70	2,973,527 23	28,152 47	"
Service administratif et frais de colonisation		1,482,870 45	1,603,823 15	"	120,952 70
Dépenses accidentelles et secrètes		77,257 70	144,750 81	"	67,493 11
Dépenses des exercices clos		1,201,780 39	917,538 57	284,241 82	"
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance		70,426 80	"	70,426 80	"
Rappels de dépenses de solde des exercices clos et non passibles de déchéance		1,313,960 16	967,769 27	346,190 89	"
		237,646,853 05	255,557,300 40	2,891,074 03	20,801,521 38
				17,910,447 35	

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES CONSTATÉES SUR LES EXERCICES		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835,	
		1835.	1834.	en plus.	en moins.
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
1re PARTIE. — Personnel.	Administration centrale. (Traitements.)	689,083f 37c	703,565f 66c	"	14,482f 29c
	——— (Frais de bureaux et autres.)	174,513 43	249,998 12	"	75,484 69
	Service général de la marine. (Corps et agents entretenus.)	7,579,094 42	7,308,827 29	270,267 13	"
	Solde et entretien des corps organisés à terre et des équipages embarqués (hôpitaux et vivres compris.)	18,464,121 18	18,712,571 66	"	248,450 48
2e PARTIE. — Matériel.	Travaux du matériel naval. (Ports.)	19,507,423 52	19,590,011 35	"	82,587 83
	——— (Établissements hors des ports.)	1,640,556 71	1,685,654 81	"	45,098 10
	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,366,762 52	1,194,669 27	172,093 25	"
	——— (Établisnts hors des ports.) Fonderies.	660,194 14	534,771 30	125,422 84	"
	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,940,850 22	3,458,213 29	482,636 93	"
	Corps et encouragements scientifiques	637,057 27	663,561 38	"	26,504 11
	Affrétements et transports par mer	59,717 69	67,116 87	"	7,399 18
	Chiourmes	263,762 04	236,490 10	27,271 94	"
	Dépenses diverses	217,444 53	144,555 06	72,889 47	"
3e PARTIE. — Colonies.	Personnel et matériel	6,136,120 69	5,989,087 44	147,033 25	"
	Subvention au service intérieur	997,000 00	1,000,000 00	"	3,000 00
Dépenses des exercices clos		488,482 48	469,312 39	19,170 09	"
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance		18,111 71	"	18,111 71	"
		62,840,295 92	62,008,405 99	1,334,896 61	503,006 68
				831,889 93	
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Cour des comptes		1,147,820 30	1,139,780f 72c	8,039f 58c	"
Administration centrale des finances.	Personnel	5,663,276 26	5,697,549 39	"	34,273 13
	Matériel et dépenses diverses	810,627 22	813,124 74	"	2,497 52
Monnaies. Service administratif dans les départements		282,336 14	357,548 90	"	75,212 76
Cadastre		5,485,608 49	5,620,783 35	"	135,174 86
Frais de trésorerie		2,376,198 60	2,482,370 19	"	106,171 59
Traitements, taxations, commissions aux receveurs des finances		5,154,587 79	5,110,025 21	44,562 58	"
Traitements et frais de service des payeurs		978,996 91	976,496 94	2,499 97	"
Indemnité aux incendiés de la ville de Salins		304,628 00	"	304,628 00	"
Frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance et de secours de l'ancienne liste civile		11,999 96	15,998 62	"	3,998 66
Frais du bureau chargé de la liquidation de Saint-Domingue		"	17,000 00	"	17,000 00
Frais de refonte d'anciennes monnaies		4,176 04	2,771,434 44	"	2,767,258 40
Perte résultant des tolérances en fort sur le titre et le poids des monnaies		29,844 19	"	29,844 19	"
Cour des Pairs		31,823 44	"	31,823 44	"
Dépenses des exercices clos		1,106,221 00	518,242 25	587,978 75	"
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance		132,420 81	"	132,420 81	"
		23,520,565 15	25,520,354 75	1,141,797 32	3,141,586 92
				1,999,789 60	

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES CONSTATÉES SUR LES EXERCICES 1835.	DÉPENSES CONSTATÉES SUR LES EXERCICES 1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835, en moins.
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.					
Contributions directes.	Service administratif dans les départements	3,697,768 11	3,683,412f 30c	14,355 81	"
	Frais de perception dans les départements	11,259,169 14	11,198,842 78	60,326 36	"
Enregistrement	Service administratif et de perception dans les départements.	9,725,582 03	9,539,914 20	185,667 83	"
	Timbre	792,085 85	754,707 87	37,377 98	"
Forêts	Service administratif et de surveillance dans les départemts	3,001,405 57	2,976,771 42	24,634 15	"
	Avances recouvrables	462,099 55	510,380 51	"	48,280 96
	Frais pour l'aliénation des bois de l'État	38,349 18	52,885 65	"	14,536 47
Douanes	Service administratif et de perception dans les départements	23,243,359 38	23,244,344 98	"	985 60
Contributions indirectes.	Service administratif et de perception dans les départements.	20,218,693 91	19,923,080 10	295,613 81	"
	Poudres à feu	2,302,405 16	2,388,613 46	"	86,208 30
Tabacs	Exploitation des tabacs	20,905,554 35	21,132,881 73	"	227,327 38
Postes	Service administratif et de perception dans les départements.	9,203,261 55	9,181,020 52	22,241 03	"
	Transport des dépêches	9,263,355 28	9,072,685 79	190,669 49	"
	Établissement des paquebots à vapeur dans la Méditerranée	3,011,895 77	"	3,011,895 77	"
Loterie	Service administratif dans les départements	252,540 91	276,279 69	"	23,738 78
	Frais de perception	1,207,188 42	1,157,048 60	50,139 82	"
Salines et mines de sel de l'Est		158,082 15	168,628 74	"	10,546 59
		118,742,796 31	115,261,498 24	3,892,922 05	411,624 08
				3,481,297 97	
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.					
Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.	Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,906,138f 14c	1,828,138f 73c	77,999 41	"
	Non-valeurs des portes et fenêtres	350,885 36	742,337 55	"	391,452f 19c
	——— des patentes et attributions aux communes	3,512,115 50	3,383,800 84	128,314 66	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,622,527 40	1,380,541 82	241,985 58	"
	Restitutions sur le produit des centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires	19,179,617 12	19,814,254 26	"	634,637 14
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes	286,407 80	236,903 51	49,504 29	"
	——— sur les dépenses de l'instruction primaire	3,367,080 68	2,883,783 51	483,297 17	"
	——— sur la taxe additionnelle de bois des communes, etc	2,012 25	707 52	1,304 73	"
Restitutions des sommes indûment reçues sur les produits	de l'enregistrement et des domaines	1,326,574 53	1,677,588 30	"	351,013 77
	des forêts	15,246 20	19,945 65	"	4,699 45
	des douanes	181,352 17	161,118 50	20,233 67	"
	des contributions indirectes	91,713 45	293,615 94	"	201,902 49
	des postes	13,854 12	10,488 91	3,365 21	"
	divers	265,023 01	1,050,468 95	"	785,445 94
	Remboursement à la famille Lesurques	"	252,070 84	"	252,070 84
Restitutions de produits d'amendes, etc.,	de l'enregistrement	1,006,982 09	1,040,252 23	"	33,270 14
	des douanes	1,389,434 56	1,553,216 66	"	163,782 10
	des contributions indirectes	1,021,742 65	847,617 95	174,124 70	"
	des postes	6,710 80	5,110 85	1,599 95	"
Primes à l'exportation des marchandises		9,688,941 02	9,513,185 64	175,755 38	"
Escompte sur le droit de consommation des sels		2,192,337 53	2,165,120 19	27,217 34	"
		47,426,696 38	48,860,268 35	1,384,702 09	2,818,274 06
				1,433,571 97	

RÉCAPITULATION

DE L'ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES SUR LES EXERCICES		DIFFÉRANCE À L'EXERCICE 1835,	
	1835.	1834.	en plus.	en moins.
Dette publique	327,884,240f 73c	327,111,491f 56c	772,749f 17c	//
Dotations	17,223,238 10	19,655,000 00	//	2,431,761f 90c
Ministère de la justice et des cultes	53,821,041 19	53,168,806 58	652,234 61	//
——— des affaires étrangères	6,923,655 49	7,153,357 45	//	229,701 96
——— de l'instruction publique	12,371,527 49	5,033,013 27	7,338,514 22	//
——— de l'intérieur	68,598,367 23	70,639,018 30	//	2,040,651 07
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	47,159,798 28	45,029,821 92	2,129,976 36	//
——— de la guerre	237,646,853 05	255,557,300 40	//	17,910,447 35
——— de la marine	62,840,295 92	62,008,405 99	831,889 93	//
——— des finances	23,520,565 15	25,520,354 75	//	1,999,789 60
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	118,742,796 31	115,261,498 34	3,481,297 97	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	47,426,696 38	48,860,268 35	//	1,433,571 97
	1,024,159,075 32	1,034,998,336 91	15,206,662 26	26,045,923 85
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1835			10,839,261 59	

Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1835 et 1834.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1835,	
			en plus.	en moins.
Dette publique	1,092,426f 49c	1,072,807f 09c	19,619f 40c	//
Dotations. (Dettes de l'ancienne Liste civile.)	//	482,630 35	//	482,630f 35c
Ministère de la Justice et des Cultes	231,515 70	183,440 54	48,075 16	//
——— des Affaires étrangères	47,395 75	2,312 18	45,083 57	//
——— de l'Instruction publique	19,196 14	29,393 52	//	10,197 38
——— de l'Intérieur	113,066 16	19,499 52	93,566 64	//
——— des Travaux publics, etc	106,157 22	47,975 93	58,181 29	//
——— de la Guerre	159,003 91	114,682 80	44,321 11	//
——— de la Marine	168,866 85	229,147 72	//	60,280 87
——— des Finances	32,494 85	199,203 26	//	166,708 41
Frais de régie, de perception, etc	232,453 39	59,339 33	173,114 06	//
Établissement des paquebots à vapeur dans la Méditerranée	757,626 75	//	757,626 75	//
Remboursements et restitutions	4,301 90	212,645 56	//	208,343 66
	2,964,505 11	2,653,077 80	1,239,587 98	928,160 67
			311,427f 31c	
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance (ministère des Finances.)	112,166 43	//	112,166 43	
	3,076,671 54	2,653,077 80	423,593 74	

Certifié le Compte rendu, pour l'année 1836,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État,

Et Contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives par les Comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Conseiller d'état, Directeur de la Comptabilité générale des finances,

P. RODIER.

Arrêté par le Ministre Secrétaire d'état des finances,

T. DUCHATEL.

TABLE.

TABLE sommaire des matières. . . . . *Pag.* iij
RAPPORT au Roi. . . . . v à xxxv
NOTE sur le Compte général de l'Administration des finances. . . . . 1 à 3

Ire PARTIE.

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1836.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 9 à 15
COMPTE des opérations de l'année 1836, présentant
1° Les droits constatés au profit ou à la charge de l'État sur les contributions et les dépenses publiques;
2° Les recettes et les payements faits sur tous les services de l'administration des finances. 16 à 21
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1836. 22 à 27

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 30 à 32
TABLEAU indiquant les agents administratifs qui liquident les droits à la charge des redevables de l'État, et les comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits. . . 33
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1835, 1836 et 1837, au 1er janvier 1837. . . . . 34 à 39
CONTRIBUTIONS directes. . . . . Exercices 1835 et 1836. . . . 40 et 41
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines. . . . . ——— 1835 et 1836. . . . 42 et 43
DOUANES et Sels. . . . . ——— 1835 et 1836. . . . 44 et 45
BOISSONS, Droits divers, Tabacs et Poudres. . . . . ——— 1835 et 1836. . . . 46 et 47
PRODUITS des Postes. . . . . ——— 1835 et 1836. . . . 48 et 49
COUPES de bois. . . . . ——— 1835 et 1836. . . . 50 et 51
SALINES et Mines de sel de l'Est. . . . . ——— 1835 et 1836. . . . 52 et 53
FERME des jeux. . . . . ——— 1835 et 1836. . . . 54 et 55
BÉNÉFICE de la Loterie royale. . . . . ——— 1835. . . . . *Ibid.*
PRODUITS universitaires. . . . . ——— 1835 et 1836. . . . 56 et 57
PRODUITS divers. . . . . ——— 1835 et 1836. . . . 58 à 63
——— versés en exécution de l'ordonnance royale du 14 septembre 1822. . . . 64 et 65
RESSOURCES extraordinaires. . . . . Exercice 1835. 66
ÉTAT des recettes faites par anticipation sur l'exercice 1837. 67
DÉVELOPPEMENT, par département, des recettes effectuées sur l'exercice 1835. . . . . 68 à 71

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 74 à 76
TABLEAU indiquant les agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les comptables qui effectuent le payement de ces droits 77
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1835, 1836 et 1837, au 1er janvier 1837 ..... 78 à 83
DETTE PUBLIQUE et Dotations ..... Exercices 1835 et 1836 .... 84 et 85
DÉPENSES du Ministère de la Justice et des Cultes ... ——— 1835 et 1836 .... 86 et 87
——— des Affaires étrangères ..... ——— 1835 et 1836 .... 88 et 89
——— de l'Instruction publique .... ——— 1835 et 1836 .... 90 et 91
——— de l'Intérieur ..... ——— 1835 et 1836 .... 92 à 95
——— des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce .. ——— 1835 et 1836 .... 96 à 99
——— de la Guerre ..... ——— 1835 et 1836 .... 100 et 101
——— de la Marine ..... ——— 1835 et 1836 .... 102 et 103
——— des Finances ..... ——— 1835 et 1836 .... 104 et 105
FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus ..... ——— 1835 et 1836 .... 106 et 107
REMBOURSEMENTS et Restitutions, Non-valeurs et Primes ——— 1835 et 1836 .... 108 et 109
DÉPENSES et payements effectués par anticipation sur l'exercice 1837 ..... 110 et 111
DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatés sur les dépenses des ministères, pendant l'année 1836 ..... Exercices 1835 et 1836 .... 112 et 113
DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs et primes ..... ——— 1835 et 1836 .... 114 à 119
DÉVELOPPEMENT, par département, des payements effectués sur l'exercice 1835 ..... 120 à 123

COMPTE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 126 à 129
ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1836 ..... 130 et 131
ÉTAT présentant le Mouvement des effets à payer pendant l'année 1836 132
ÉTAT présentant le Mouvement des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1836 133
ÉTAT présentant le Mouvement des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1836 ..... 134 et 135
ÉTAT présentant le Mouvement des fonds des correspondants des comptables des finances pendant l'année 1836 136
ÉTAT présentant le Mouvement des avances pour divers services pendant l'année 1836 .. 137
ÉTAT des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances pendant l'année 1836 138

ÉTAT présentant le Mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses pendant l'année 1836 ..... *Pag.* 139
ÉTAT présentant le Mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem*.. 140 et 141
ÉTAT présentant le Mouvement des Budgets et des services spéciaux, *idem*..... 142
ÉTAT des Valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1836..... 143
Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1836.... 144 et 145
ÉTAT présentant, de cinq en cinq jours, le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation, et les mouvements de fonds avec la Banque de France, pendant l'année 1836..... 146 et 147

COMPTE DES BUDGETS.

NOTE EXPLICATIVE..... 150 à 157
TABLEAU statistique, par régime de comptabilité, des Budgets des exercices 1814 à 1835 inclusivement..... 158 à 163
TABLEAU analytique présentant la situation financière et le règlement législatif des Budgets des mêmes exercices, pendant les deux périodes de 1814 à 1829, et de 1830 à 1835..... 164 à 168

COMPTE DÉFINITIF du Budget de l'exercice 1835.
- Note explicative..... 170 à 177
- Crédits accordés sur l'exercice 1835 par des lois spéciales... 178 et 179
- Tableau des Modifications que les évaluations et les Crédits du Budget de l'exercice 1835 ont éprouvées pour divers services spéciaux ou pour des services votés par des lois spéciales..... 180 à 183
- Compte définitif des Recettes à la clôture de l'exercice..... 184 à 193
- Compte définitif des Dépenses *idem*..... 194 à 225
- Résultat général..... 226
- Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1835..... 227

SITUATION PROVISOIRE du Budget de l'exercice 1836.
- Note explicative..... 230 à 234
- Crédits accordés sur l'exercice 1836 par des lois spéciales... 235
- Tableau des modifications que les Évaluations et les Crédits du Budget de l'exercice 1836 ont éprouvées pour divers services spéciaux ou pour des services votés par des lois spéciales..... 236 à 239
- Situation provisoire des Recettes au 1er janvier 1837..... 240 à 249
- Situation provisoire des Dépenses au 1er janvier 1837..... 250 à 273
- Résultat général..... 274

BUDGET de l'exercice 1837. — État des Recettes et des Payements faits par anticipation au 1er janvier 1837..... 276 et 277

BUDGET annexe des Ministères de l'intérieur et des travaux publics..... *Pag.* 279 à 289

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1837.

NOTE EXPLICATIVE ..... 293 à 301
BILAN de l'Administration des finances au 1er janvier 1837..... 302 et 303
SITUATION générale de l'Administration des finances au 1er janvier 1837..... 304 et 305
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 306
——— des Valeurs en route..... 307
——— des Avances pour divers services..... 308
——— des Créances administratives..... 309
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivies par l'agence judiciaire... *Ibid.*
——— sur le compte à régler avec le Trésor de la Couronne..... 310
——— relatif à la Créance sur l'Espagne..... 311
——— relatif aux Ressources restant à réaliser sur les moyens extraordinaires attribués aux budgets..... 312
——— sur les Correspondants du Trésor..... 313 et 314
——— sur les Correspondants des comptables des finances..... 315
——— des Fonds particuliers des comptables des finances..... *Ibid.*
——— sur le résultat du service des Budgets et des fonds spéciaux pendant l'année 1836..... 316 et 317
TABLEAU présentant l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1837... 318 et 319
——— présentant les mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1836 et la situation de cette dette au 1er janvier 1837..... 320 et 321
DÉVELOPPEMENT sur les avances des receveurs généraux au 1er janvier 1837..... 322

DEUXIEME PARTIE.

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

NOTE explicative..... 326 et 327
SITUATION des Créances des exercices périmés (1830 et antérieurs) non frappées de déchéance et restant à payer au 1er janvier 1837..... 328 à 333
SITUATION définitive présentant l'apurement des dépenses de l'exercice 1831 à l'époque de sa déchéance finale (31 décembre 1836)..... 334 à 341
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1837 sur l'exercice 1832..... 342 à 351
——— sur l'exercice 1833..... 352 à 359
——— sur l'exercice 1834..... 360 à 367
——— sur l'exercice 1835..... 368 à 371
TABLEAU récapitulatif des Dépenses des exercices clos restant à payer au 1er janvier 1837. 372 et 373

SITUATION générale des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus de l'exercice 1835 ..... *Pag.* 374 et 375
ÉTAT des recettes provenant des exercices clos, effectuées pendant l'année 1836 ..... *Ibid.*

COMPTE DU SERVICE DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS SOUMISSIONNÉS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 378 et 379
TABLEAU résumé de la dette contractée par le Trésor ..... 380 à 383
SITUATION GÉNÉRALE des Recettes et des Dépenses au 1er janvier 1837 ..... 384 et 385

COMPTE DE LA LIQUIDATION DE L'INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

NOTE EXPLICATIVE ..... 388 à 391
SITUATION du Crédit, des liquidations et des inscriptions au 1er janvier 1837 392
DÉVELOPPEMENT, par année, des liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre, et de celles qui ont été inscrites jusqu'au 1er janvier 1837 393
SITUATION comparative, au 1er janvier 1837, du crédit, des liquidations et des inscriptions ..... 394 et 395
ÉTAT présentant l'imputation, par exercice, des Arrérages des rentes restant éventuellement à inscrire au 1er janvier 1837 ..... 396 et 397

COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 401 à 411
DÉVELOPPEMENT sur les rentes 5 p. 0/0 au 1er janvier 1837 ..... 412 à 419
——— sur les rentes 3 p. 0/0 ..... 420 et 421
——— sur les rentes 4 1/2 p. 0/0 422
——— sur les rentes 4 p. 0/0 423
ÉTAT présentant le mouvement de la dette perpétuelle pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830 et du 1er août 1830 au 1er janvier 1837 ..... 424 à 427
ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes perpétuelles inscrites au 1er janvier 1837 ..... 428 et 429
TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes pendant chacun des mois de l'année 1836 ..... 430 et 431
DÉVELOPPEMENT sur les Rentes viagères au 1er janvier 1837 ..... 432 et 433
SITUATION au 1er janvier 1837 de la dépense que les rentes viagères ont mise à la charge du Trésor pour les exercice 1835 et 1836 ..... 434 et 435

SITUATION au 1er janvier 1837 des Crédits accordés pour l'inscription des Pensions. *Pag.* 436 et 437
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1837 ..... 438 et 439
SITUATION au 1er janvier 1837, de la dépense que les Pensions inscrites ont mise à la charge du Trésor pour les exercices 1835 et 1836 ..... 440 et 441
SITUATION au 1er janvier 1837 des Capitaux de cautionnements en numéraire..... 442 à 445
TABLEAU récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service au 1er janvier 1837 ..... 446 et 447
SITUATION justificative de l'emploi des Crédits accordés par le budget de l'exercice 1835 pour les différentes parties de la dette inscrite ..... 448 et 449
Idem, par le budget de l'exercice 1836 ..... 450 et 451
ORDONNANCE du Roi concernant les rappels d'arrérages de rentes viagères et de pensions, antérieurs à 1835 ..... 452 et 453

COMPTE DES NÉGOCIATIONS DE RENTES ET DES EMPRUNTS LÉGISLATIFS,

QUI ONT EU LIEU DEPUIS LE 1er AVRIL 1814.

NOTE EXPLICATIVE ..... 456 et 457
COMPTE définitif de l'emprunt national au pair ..... 458 et 459

COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

(Loi du 10 juin 1833.)

NOTE EXPLICATIVE ..... 462 et 463
TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833 ..... 464 et 465
ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1836 ..... 466 et 467
CONSOLIDATION en rentes des bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement..... 468 et 469
SITUATION au 31 décembre 1836 des fonds à employer à l'amortissement des rentes 470 et 471
TABLEAU des rachats de la caisse d'amortissement au 1er janvier 1837..... 472 à 475
SITUATION du fonds d'amortissement au 1er janvier 1837..... 476 et 477
TABLEAU du cours moyen des rentes perpétuelles, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1836 ..... 478 et 479

COMPTE DES MOYENS EXTRAORDINAIRES A RÉALISER SUR DIVERS BUDGETS.

NOTE EXPLICATIVE..... 482 et 483
COMPTE et Situation des moyens extraordinaires restant à réaliser sur divers budgets, à l'époque du 31 décembre 1836 ..... 484 et 485

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818 et 26 juillet 1821.)

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 488 et 489

SITUATION au 1er janvier 1837 des créances actives restant à recouvrer ..... 490 et 491

ÉTAT des Recettes et des Dépenses faites pendant l'année 1836 sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et situation de ces fonds au 1er janvier 1837 ..... 492 et 493

SITUATION des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1837 494

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

NOTE EXPLICATIVE ..... 496 et 497

RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier de l'armée d'Afrique pendant l'année 1836 ..... 498 et 499

SITUATION pour l'exercice 1835 à l'époque de la clôture de cet exercice ..... 500 et 501

SITUATION pour l'exercice 1836 à l'époque du 1er janvier 1837 ..... 502 et 503

COMPTE DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES ET DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 506 à 509

ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1836, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1836, et la situation des débets au 1er janvier 1837 ..... 510 et 511

SITUATION et appréciation des créances au 1er janvier 1837 ..... 512 et 513

DÉVELOPPEMENT des Prêts faits au commerce et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1837 ..... 514 et 515

TROISIÈME PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 521 à 527

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

TABLEAU général et définitif des rôles mis en recouvrement pendant la durée de l'exercice ..... *Pag.* 528 et 529
COMPARAISON des impositions autorisées par la loi de finances, avec les rôles qui ont été mis en recouvrement ..... 530 à 535
DÉVELOPPEMENT, par département, pour l'ensemble des contributions ..... 536 et 537
——— de la contribution foncière ..... 538 à 541
——— personnelle et mobilière... 542 et 543
——— des portes et fenêtres..... 544 et 545
——— des patentes ..... 546 et 547

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1836.

TABLEAU général des rôles mis en recouvrement au 1er janvier 1837..... 548 et 549
COMPARAISON des impositions autorisées par la loi de finances, avec les rôles qui ont été mis en recouvrement au 1er janvier 1837 ..... 550 à 555
DÉVELOPPEMENT, par département, pour l'ensemble des contributions..... 556 et 557
ÉTAT des frais de poursuite..... 558 et 559

DÉVELOPPEMENTS SUR L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE ET LES DOMAINES.

NOTE EXPLICATIVE..... 562 à 565
TABLEAU de développement, par nature d'actes et de mutations, des droits d'enregistrement perçus pendant l'exercice 1835 ..... 566 à 577
TABLEAU des Droits et Produits constatés sur l'enregistrement, le timbre et les domaines de l'exercice 1835 ..... 578 et 579
DÉVELOPPEMENT, par département, des recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1835 ..... 580 à 583
NOTE sur les tableaux des Droits et Produits constatés pour les exercices 1835 et 1836. 584 et 585
TABLEAU des droits constatés jusqu'au 1er janvier 1837, sur les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines, pour l'exercice 1836..... 586 et 587

DÉVELOPPEMENTS SUR LES DOUANES ET SELS.

NOTE EXPLICATIVE..... 591 à 597
TABLEAU de développement, par classes de marchandises et par pays de provenance ou de destination, des droits recouvrés sur l'exercice 1835 ..... 598 à 619
DÉVELOPPEMENT, par principalité de douanes, des droits recouvrés sur l'exercice 1835.. 620 à 625

DÉVELOPPEMENTS SUR LES BOISSONS, TABACS ET POUDRES.

NOTE EXPLICATIVE sur les Droits constatés et perçus pendant l'exercice 1835.... *Pag.* 628 à 635
TABLEAU de Développement, par nature de matières imposées et par quantités, nombres et valeurs sur lesquels les droits ont été assis, des Droits constatés ou perçus pendant l'exercice 1835 ..... 636 à 649
TABLEAU des Droits et Produits constatés sur les boissons, les droits divers, les tabacs et poudres de l'exercice 1835 ..... 650 et 651
DÉVELOPPEMENT par département des recouvrements effectués pendant l'exercice 1835. 652 à 655
NOTE sur le tableau des Droits et Produits constatés pour l'exercice 1836 ..... 656 et 657
TABLEAU des Droits et Produits constatés sur les boissons, les droits divers, les tabacs et poudres de l'exercice 1836 ..... 658 et 659

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DES POSTES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 662 à 665
TABLEAU de développement des Droits et Produits des postes, constatés et perçus pendant l'exercice 1835 ..... 666 à 669
DÉVELOPPEMENT par département des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1835 ..... 670 et 671
TABLEAU des Droits constatés pour l'exercice 1835 ..... 672 et 673
——————— 1836 674

DÉVELOPPEMENTS SUR LES COUPES DE BOIS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 676 et 677
DÉVELOPPEMENT des Ventes effectuées pour l'ordinaire 1835 ..... 678 et 679
——————— des Recettes effectuées par les receveurs des finances ..... 680 et 681

DÉVELOPPEMENTS SUR LES SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

NOTE EXPLICATIVE ..... 684 et 685
MOUVEMENT des matières résultant de l'extraction et de la fabrication des sels, ainsi que de la manutention de la fabrique de produits chimiques, pendant l'année 1835.... 686 et 687
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Dépenses effectuées pendant l'année 1835..... 688
——————— pendant l'année 1836.... 689
TABLEAU GÉNÉRAL des Recettes et des Dépenses effectuées et du résultat de l'exploitation depuis 1826 jusques et y compris 1836 ..... 690 et 691

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS UNIVERSITAIRES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 694 à 701
DÉVELOPPEMENT, par nature de produits, par chef-lieu académique et par département, des recettes de l'exercice 1835 ..... 702 à 712

DÉVELOPPEMENTS SUR LA FABRICATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES.

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 714 à 717
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1836..... 718 et 719
MOUVEMENT des Matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires, et de leur fabrication pendant l'année 1836..... 720 et 721
RÉSUMÉ du Bénéfice réalisé sur la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1835 et 1836..... 722 et 723
DÉVELOPPEMENT, par département, du Bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies pour les exercices 1835 et 1836..... 724 et 725
TABLEAU des Espèces fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1836, et division des fabrications par type..... 726 et 727
MOUVEMENT des médailles fabriquées, et résultat en espèces des médailles et jetons vendus pendant l'année 1836..... 728 et 729

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DIVERS DES BUDGETS.

NOTE EXPLICATIVE..... 732 à 737
DÉVELOPPEMENT, par département, des Recouvrements effectués sur l'exercice 1835 .. 738 à 741
DÉVELOPPEMENT des recettes et des dépenses sur les amendes et confiscations de toute nature pour l'exercice 1835..... 742 et 743

COMPARAISON

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DES EXERCICES 1835 ET 1834.

NOTE EXPLICATIVE..... 746 à 749
ÉTATS présentant, par branche de revenus et par nature de perception, la comparaison des recettes des exercices 1835 et 1834..... 750 à 768
ÉTATS présentant, par ministère et par nature de service, la comparaison des dépenses des exercices 1835 et 1834..... 769 à 775
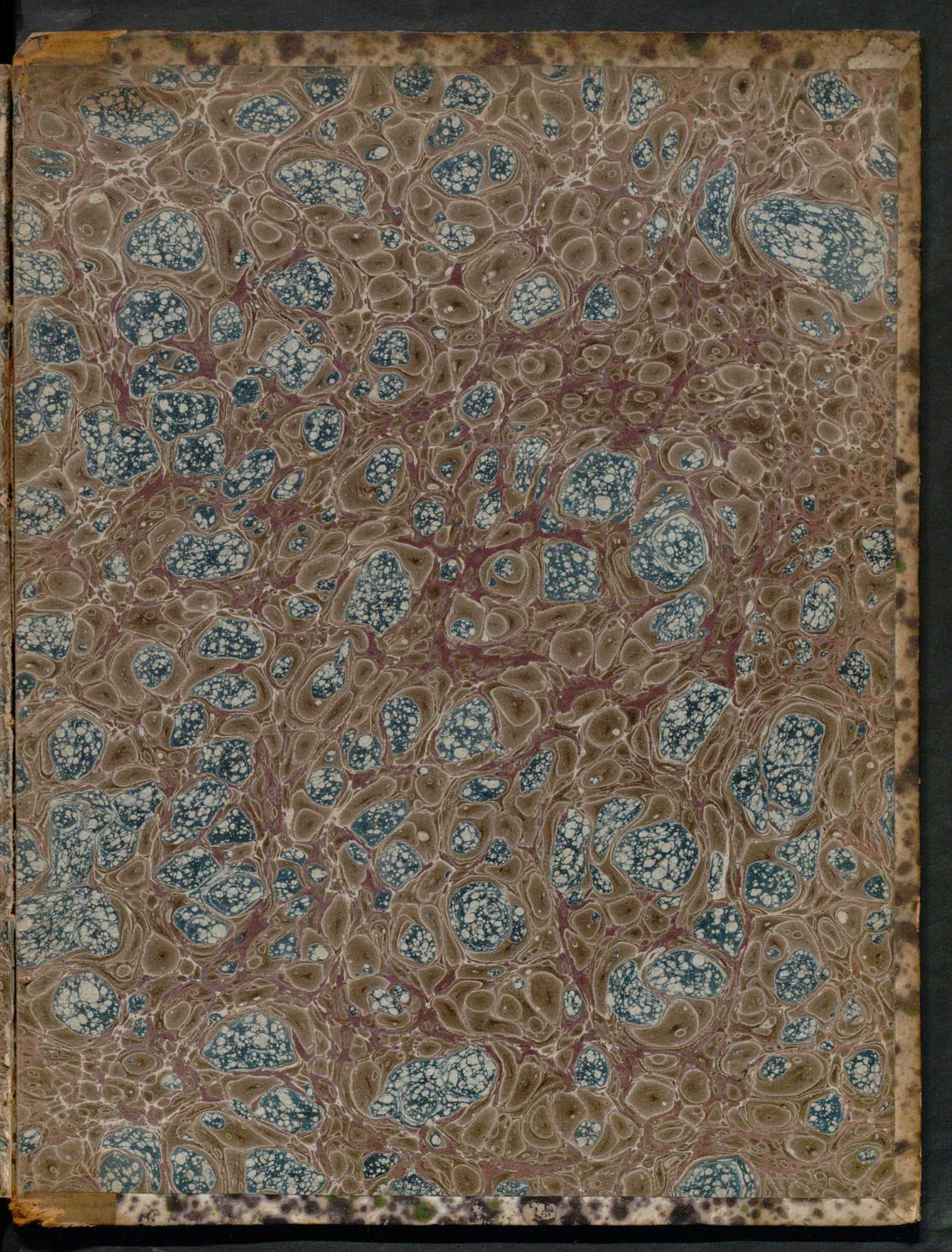
FIN.